

BOURMONT, (*Géogr.*) dans le Soulois. *Suppl.* IV. 815. b.

BOURRE, poil de plusieurs animaux, &c. Son usage. Commerce de bourre à Paris. II. 371. b.

BOURRE, (*rouge de*) en teinture. Comment on le fait. II. 371. b.

Bourre, ou poil de chèvre pour la teinture. XVI. 10. b. De la teinture de bourre. 26. a. 31. b.

BOURREAU. En Allemagne, on n'a point pour lui la même aversion qu'en France. L'exécuteur est le dernier des hommes aux yeux du peuple; aux yeux du philosophe, c'est le tyran. II. 372. Voyez EXÉCUTEUR.

Bourreau. VI. 229. a, b. XI. 411. b. En Géorgie, ce sont les gens de qualité qui exercent cet emploi. VII. 640. b. Droit de havage que le bourreau possède ou a possédé en certains lieux. VIII. 63. b.

BOURRÉE, danse de ce nom. Description de cette danse. Pas de bourrée. Pas de bourrée avec fleuret dessus & dessous. Pas de bourrée ouvert. II. 372. a. Pas de bourrée emboîté. *Ibid.* b.

BOURRÉE, (*Musiq.*) sorte d'air propre à une danse du même nom. Son caractère. *Suppl.* II. 41. b.

BOURRELET, (*Botan.*) celui qui se forme en certains cas sur l'écorce d'un arbre. I. 587. b. XII. 724. b. 725. a.

BOURRELIER, emporte-pièce des bourreliers. V. 593. a. Fil ciré. VI. 789. b. Voyez les planches de cette profession, vol. II.

BOURRU, bizarre, fantasque, capricieux, quints, (*Syn.*) II. 268. a. XIII. 722. a.

BOURS DE MARSEILLE, (*Comm.*) sorte d'étoffe moirée. Lieux où on la fabrique. Ses différentes largeurs. *Suppl.* II. 41. b. Les bours du levant défendus en France. Leur qualité. Bours de Magnésie. Prix & mesure de la pièce. *Ibid.* 42. a.

BOURSAULT, (*Edme*) observations sur ce poète & sur ses ouvrages. X. 909. a.

BOURSE, (*Comm.*) définition. II. 172. a. Bruges est la première ville où l'on se soit servi du mot de *bourse* dans le sens dont il s'agit ici. Divers noms que ces endroits appelés *bourses* prennent en différens lieux. Danger qu'il y a d'en être absent. Bourses les plus célèbres de l'Europe. Dans le tems des anciens Romains, il y avoit des lieux semblables, soit à Rome, soit dans les villes les plus considérables de l'empire. Passage sur lequel on a cru qu'il y avoit eu à Rome une espèce de bourse. Bourse des marchands de Toulouse: tems de l'érection & police de cette bourse. Bourse de Rouen. *Ibid.* 373. a. Celle de Montpellier. Celle de Paris. Celle d'Amsterdam: bourse aux grains dans cette même ville. Celle de Rotterdam. *Ibid.* b.

Bourse, voyez CHANGE & PLACE. Histoire & description de la bourse royale à Londres. IX. 683. b. XIV. 417. a. *Suppl.* II. 318. a, b.

Bourse, autres significations de ce mot dans le commerce. Il se prend quelquefois pour les fonds du négociant. Ce qu'on entend par *bourse commune*. II. 373. b. Il se dit de l'argent ou bien de quelqu'un. *Ibid.* 374. a.

BOURSE, (*Jurisp.*) bourse coutumière. IV. 419. b. Fief de bourse: fief de bourse coutumière. VI. 700. a.

Bourse, manière de compter fort utile dans le Levant. C'est une somme de cent vingt livres sterling. Ce qui a donné lieu à cette expression. D'où vient cette manière de compter des Turcs. La bourse d'or est de trois mille écus. II. 374. a.

BOURSES, (*Anat.*) voyez SCROTUM.

BOURSETTES, (*Orgue*) petites parties du fommier dont la description & la manière de les faire se trouvent ici données par figures. II. 374. a.

BOURSIER, ouvrier & marchand tout à la fois: ses ouvrages & marchandises. Police & réglemens concernant ce corps à Paris. II. 374. b.

Boursier. Arrêt qui a réglé les limites entre les boursiers & les peaussiers de Paris. XII. 221. b. Les planches du boursier se trouvent dans le vol. II.

BOUSE, ou fiente de vache (*Économ. rustiq.*) ses usages. *Suppl.* II. 42. a.

BOUSIER, (*Ichthy.*) nom donné aux insectes qui vivent dans les boues de vache. Quatre genres d'insectes de ce nom; savoir, le sporas des Grecs, l'hontos d'Aristote, le koprion d'Hippocrate, & le tambeira du Brésil & du Sénégal. Caractères qui les distinguent. *Suppl.* II. 42. a.

BOUSIERS, espèce d'insectes représentés vol. IV des planch. Règne animal, pl. 75.

BOUSSEAU, (*Jacques*) sculpteur. XIV. 829. b.

BOUSSEROLE, (*Botan.*) détails sur cette plante. VIII. 429. b.

BOUSSOLE, instrument de marine, qu'on appelle aussi *compas de mer*. II. 374. b. A qui l'invention en est attribuée. Navigation des anciens, privés de cet instrument. Pourquoi le Nord est désigné par une fleur de lys. Les Anglois s'attribuent la gloire d'avoir perfectionné la boussole. Étymologie

des mots *compas* & *boussole*. Si l'on doit en attribuer l'honneur aux Chinois. Plusieurs personnes ont eu vraisemblablement part à cette invention. Comment il est probable qu'on est parvenu insensiblement à l'usage de la boussole, & à lui donner la perfection qu'elle a aujourd'hui. *Ibid.* 375. a. Description de cet instrument par figure. *Ibid.* b. Lieu du vaisseau où l'on place la boussole. Comment le timonier doit se diriger par l'inspection de la boussole. Description de celle qui est dans la chambre des capitaines & officiers du vaisseau. Il y a toujours par précaution deux boussoles sous les yeux du timonier. Manière de se servir de cet instrument pour diriger la route du navire. Autres usages de la boussole. Corrections auxquelles les variations de l'aimant obligent les timoniers. *Ibid.* 376. a. Nouvelle méthode de construire & d'aimanter les aiguilles, préférable à toute autre. Précautions à prendre contre les effets de la rouille à laquelle une boussole est exposée sur mer. Manière de centrer la boussole, selon la nouvelle construction. *Ibid.* b. De quelle manière le pivot & la chape doivent être faits. Exemple de la grande liberté des mouvemens d'une telle boussole. Usage de la boussole pour les équerres d'arpenteurs. *Ibid.* 377. a. Comment doivent être construites les boussoles dont on se sert pour trouver la déclinaison d'un mur. Manière de s'en servir. Usage de la boussole dans la gnomonique, & pour orienter des édifices. Dans la géométrie pratique pour lever des angles sur le terrain, faire un plan, déterminer le cours d'une rivière, orienter le plan. *Ibid.* b. Il faut remarquer que toutes les pratiques où l'on opère par la boussole ne peuvent donner qu'une méridienne approchée. Pour plus de précision l'on a recours aux moyens astronomiques. Il est plus avantageux de se servir pour toutes ces opérations, sur-tout pour celles qui se font dans l'intérieur de la terre, de grandes boussoles. Manière de s'en servir pour déterminer dans une mine de charbon la direction d'un lieu à un autre, afin de creuser un puits par dehors justement à l'extrémité d'une galerie. Insuffisance des petites boussoles dans ces opérations. Moyen de reconnoître la présence d'un corps magnétique dans un souterrain, & de remédier à cet inconvénient. *Ibid.* 378. b. Compas de variation, espèce de boussole dont on se sert sur mer pour reconnoître la déclinaison de l'aiguille. *Ibid.* 379. a.

Boussole, de l'invention de la boussole; premiers usages qu'on fit de cette découverte. VIII. 848. b. Sa division en trente-deux parties. *Suppl.* I. 236. a, b. Balancier de la boussole. 761. a. Espèce de boussole appelée *compas azimuthal*. III. 757. a, b. Boussole du mineur. VII. 639. a. Vol. IV. des planch. Règne minéral, Métallurgie. De la boussole des pilotes chinois. XVI. 807. a. Sur la boussole, voyez COMPAS, AIGUILLE AIMANTÉE.

BOUSSOLE, (*Astronom.*) constellation méridionale. Ascension droite & déclinaison de sa principale étoile. *Suppl.* II. 42. b.

BOUSSOUK, (*Ichthy.*) poisson d'un nouveau genre, de la famille des remores. Sa description. Lieux qu'il fréquente. Ses qualités & usages. Deuxième espèce, *moron*. Caractères qui le distinguent du boussouk. Ses usages. *Suppl.* II. 42. b.

BOUSTROPHEDON, (*Hist. anc.*) manière d'écrire qui étoit particulière aux Grecs, sur-tout dans les inscriptions. Étymologie de ce mot. Recueil d'inscriptions de ce genre, fourni par M. l'abbé Fourmont, en 1729. II. 379. a.

BOUT, extrémité, fin, (*Synon.*) différence entre ces mots. II. 379. a. Voyez FIN.

BOUT-DE-PÉTUN, (*Ornith.*) description de cet oiseau, vol. VI. des pl. Règne animal, pl. 41.

BOUT-RIMÉ, manière de rimes inventées par Dulot en 1649. II. 379. a. Poème de Sarrafin, intitulé: *la défaite des bouts-rimés*. Les lanternistes de Toulouse les ont relevés de nos jours. II. 379. b.

BOUTARD, (*François*) prieur de Château-Renard, & abbé de Bois-Groland. Observations sur ses poésies. XVI. 720. a.

BOUTARGUE, mets en usage en Provence & en Italie. Comment on le fait. II. 380. a.

BOUTE, (*Économ.*) peau de bœuf préparée & cousue pour transporter le vin & d'autres liqueurs, au travers des montagnes, & des lieux difficilement praticables. Avantages de cette sorte de vaisseau. Leur préparation. *Suppl.* II. 43. a.

BOUTEROLLE, (*Blason*) meuble d'armoirie. Étymologie de ce mot. *Suppl.* II. 43. a.

BOUTES, (*Marine*) futailles où l'on met de l'eau douce. Par qui elles sont fournies dans les navires de guerre. II. 380. a.

BOUTELLES d'eau, (*Physiq.*) petites gouttes rondes, pleines d'air, qui se forment sur la surface d'un fluide quelconque. Elles sont dilatables & compressibles, rondes, faciles à crever, &c. Bouteilles formées dans une liqueur mise sous le récipient, d'où l'on pompe l'air. Celles qui se forment par l'action du feu sur un fluide. II. 380. b.

BOUTELLES; de la verrerie en bouteilles. XVIII. 102. b.

113. a. Divination par des bouteilles pleines d'eau. VII. 521. b.
BOUTEUX, (*Pêche*) voyez vol. VIII. des planch. *Pêche*,
 planch. 6.

BOUTILLIER, (*Grand B. de France*) en latin *buticularius*,
 aujourd'hui grand échanfon. Il étoit un des cinq grands offi-
 ciers de la couronne. Prérrogatives de cette charge. II. 381. b.

Boutillier. Le grand-échanfon a succédé au boutillier de
 France. Depuis 1483 il n'est plus parlé de boutillier. V. 230. a.

BOUTIQUES appellées chez les anciens *vaspéa*. XII. 493.

a. Boutiques appellées par Horace, *tabernæ & pile*. XV. 795.
 b. 796. a. Différence entre boutique, atelier, magasin &
 chantier. I. 839. b. Petites boutiques dites *échopes*. V. 265. b.

BOUTOI, (*Blason*) bout de grouin du sanglier. *Suppl.*

II. 43. a.

BOUTON. Boutons qui servent à l'habillement. Diverses
 especes de boutons quant à la matiere. Boutons unis. Boutons
 façonnés. Boutons poil & soie. Boutons d'or. Boutons à
 amande. II. 382. a. Boutons à la brochette. Comment on les
 travaille. *Bouton à cul de dé*. *Bouton d'or uni*. *Bouton d'or fa-*
çonné. *Ibid.* b. *Bouton à épi*. *Bouton à garde d'épée*. *Bouton à*
limace. *Bouton poil & soie uni*. On a joint à chacun de ces
 articles quelques détails sur les opérations les plus difficiles
 dans la fabrique de ces boutons. *Boutons à pierre*. *Boutons*
en argent, *or & cuivre*. *Bouton plane*. Détails les plus essen-
 tiels sur la maniere de travailler cette sorte de boutons. *Ibid.*
 383. a.

BOUTON, (*moule de*) le travail des moules de bouton est
 un très-petit art dont on donne ici la description. II. 383. b.
 Voyez **MOULES**.

BOUTON, (*Chymie & Métallurg.*) globule d'argent qui reste
 sur la coupelle ou fourneau d'essai. Comment & d'où il se
 forme. II. 384. a. Voyez **GRAIN DE FIN**.

BOUTON. (*Botan. & Jardin.*) Les boutons renferment
 l'ébauche d'une branche. Leur diversité. *Suppl.* II. 43. a. Soins
 avec lequel la nature les a vêtus. Particularités remarqua-
 bles des boutons de pins. Boutons des arbres fruitiers. *Ibid.* b.
 Boutons à fleur. Leur épanouissement. *Ibid.* 44. a.

BOUTON. (*Botan.*) Boutons appellés *sous-yeux*. XV. 422.
 a. Etat des feuilles dans le bouton. VI. 653. b. Boutons aux
 aisselles & à l'extrémité de la tige. XVI. 957. a. Sucs gom-
 meux & résineux dont les écailles des boutons sont enduites
Ibid. b. Les boutons qui sont à l'origine des feuilles, contri-
 buent à élever la feve. 960. b. Les boutons une fois faillans
 ne peuvent produire que des branches & jamais des racines.
Suppl. II. 45. b. Leur utilité dans les boutures. *Ibid.*

BOUTON, instrument de chirurgie pour l'opération de la
 taille. II. 384. a. Description de cet instrument. Son usage.
Ibid. b.

BOUTONS, (*Médec.*) voyez **ÉRUPTIONS**, **MALADIES CU-**
TANÉES, **RUBIS**.

BOUTONNIER, celui qui fait & vend des boutons. Ob-
 servations sur le corps des boutonnières. II. 385. a.

Boutonnier. Quelques opérations de l'art du boutonnier.
 Bouillonner. II. 358. b. Graver. VII. 866. a. Guiper. 1010.
 a. Jetter en soie. VIII. 529. a, b. Divers instrumens du
 boutonnier. XI. 718. b. 719. a. Boisseau. II. 310. b. Chevalet.
 III. 310. a. Devidoir appellé *chignolle*. 337. b. Émerillon. V.
 564. b. Moulin du boutonnier en tresse. X. 815. a. Rouers.
 XIV. 397. b. Support. XV. 677. a. Tas. 932. b. Tournette.
 XVI. 484. b. Tracanoir. 502. a. Voyez les planch. vol. II.

Boutonnier en émail, *verre & cristallin*. Observations sur la
 communauté de ces maîtres boutonnières. II. 385. b.

Boutonnier d'étain. Soudure qu'il emploie dans ses ouvrages.
 XV. 393. b.

BOUTONNIERE, (*Chirurg.*) incision qu'on fait au péri-
 née, pour pénétrer dans la vessie. Utilité de cette opération.
 Dans quels cas elle a lieu. II. 385. b. Comment on la fait.
 Injections par lesquelles il faut ensuite aider la sortie des ma-
 tieres graveleuses. Quand on est parvenu à pouvoir supprimer
 la canule, on met dans l'urètre une sonde creuse ou cannelée,
 &c. La plaie ne tarde pas à se réunir.

L'administration des remèdes n'est pas moins soumise aux
 indications dans les maladies chirurgicales, que dans les
 maladies internes. L'art d'opérer ne suffit donc point à un
 chirurgien. Connoissances qu'il doit y joindre pour juger
 sainement de la maladie, & pour la traiter. *Ibid.* 386. b. Il
 y a des circonstances particulières qui demandent qu'on étende
 & qu'on dirige différemment la section des parties dans l'opé-
 ration de la boutonnière. Opération d'une plaie fistuleuse au
 périnée, faite par M. Petit. *Ibid.* b.

Boutonnière: supplément à cet article. XIV. 202. a.

BOUTONNIERE, (*art du Tailleur*) maniere de la faire.
Suppl. II. 44. b.

BOUTONNIERE, (*Art méch.*) point de boutonnière dans la
 couture. *Suppl.* III. 753. b. Maniere de faire les boutonnières
 d'un habit. *Suppl.* IV. 926. b.

BOUTURE, (*Jardin.*) branche qu'on coupe à certains
 arbres moëlleux, & qui reprend en terre. Différence entre
 la bouture & la marcotte. II. 387. a.

BOUTURE, (*Botan. Jardin.*) avantage de la plante sur
 l'animal, en ce que son existence a, pour ainsi dire, plus
 d'ubiquité. Ses voies de génération sont en plus grand nom-
 bre, & la vie triomphe plus de ce qu'elle combat & de ce
 qu'elle domte. Cause finale de cette disposition. *Suppl.* II. 45.
 a. Mécanisme par lequel les racines des boutures se forment.
Ibid. b. D'après la théorie qui vient d'être exposée, l'auteur
 établit la pratique générale des boutures. — On appelle bou-
 ture, un morceau de bois jeune & vif, convenablement
 coupé & taillé, qu'on destine à être planté pour lui faire
 prendre racine. — Tens le plus propre à faire cette opéra-
 tion. *Ibid.* 46. a. Longueur qu'il convient de donner aux
 boutures. Grosseur convenable. Proportion qu'on doit mettre
 entre la partie de bouture enterrée & la partie aérée. Des
 boutons qu'il faut lui laisser. Parties qu'il faut enduire de cire.
 De la coupure inférieure de la bouture. *Ibid.* b. Choix des
 branches pour les boutures les plus rares ou les plus opiniâ-
 tres. Maniere de les enlever de l'arbre. Comment on peut
 les disposer à pousser des racines. *Ibid.* 47. a. Soins à prendre
 pour certaines plantes délicates ou rebelles, & pour celles
 qui aiment beaucoup l'humidité. Il convient de hâter les
 progrès des boutures par une chaleur moite. Moyens de pro-
 curer cette chaleur. Qualité de la terre, dans laquelle il faut
 les planter. De l'humidité qu'il convient de leur procurer
 artificiellement. En quel cas il faut les couvrir de mousse ou
 de menue paille. *Ibid.* b. Exposition & abri qu'il faut leur
 donner. Soins que demandent celles qui, par leur position,
 seroient exposées de toutes parts au soleil. Comment on doit
 préserver les boutures des taupes & des vers. Boutures
 faites avec des bouts de racine, enterrés presque rez-terre.
 Maniere de multiplier de boutures les faules & les peupliers.
Ibid. b.

Bouture. Maniere de multiplier les arbres par boutures. I.
 587. b. Cette maniere indiquée par la nature. *Suppl.* I. 521. b.
 Extrait du manuel de M. du Hamel, sur les opérations
 nécessaires pour élever des boutures avec autant de sûreté
 & de facilité qu'il est possible. I. 588. a. De l'arrosement des
 boutures. *Suppl.* I. 577. b. 578. a.

BOUVART, (*Michel-Philippe*) physiologiste. *Suppl.* IV.
 361. b.

BOUVIER, (*Astron.*) constellation. II. 387. b.

Bouvier, oiseau qui suit les troupeaux de bœufs. Descrip-
 tion de cet oiseau. II. 387. b.

BOUVIERS, (*Médec.*) espece de vers qui se traînent sous la
 peau. XVII. 44. b.

BOUVREUIL ou *pivoine*. Description de cet oiseau. II.
 387. b. Nourriture qu'il préfère. Chant de cet oiseau. *Ibid.*
 388. a.

Bouvreuil d'Afrique. Vol. VI. des planch. regne animal,
 planch. 33.

BOUZES, prêtres idolâtres, méprisés à la Chine, vénérés
 au Japon. Leurs différentes sectes. Elles se détestent mutuelle-
 ment. Elles ont un supérieur général & des supérieurs parti-
 culiers. II. 388. a.

BOYARDS ou **BOJARDS**, grands-seigneurs de Moscovie.
 Ce qu'Oléarius en dit dans son *voyage de Moscovie*. Aujourd'hui
 ils ont peu de part au gouvernement. II. 388. a.

BOYAU, (*Manège & Maréch.*) cheval qui a beaucoup de
 boyau. Cheval étroit de boyau ou cheval estrac. On le mé-
 prise pour le carrosse; mais on l'estime pour la chasse. On
 donne le vert pour faire reprendre du boyau aux chevaux qui
 l'ont perdu. II. 388. b.

Boyau. Des cordes à boyau. IV. 205. a, b.

BOYAUDIER, artisan qui prépare & file des cordes à
 boyau. Corps de maîtrise des boyaudiers à Paris. Comment
 ils fabriquent les cordes à boyau. II. 388. b.

Boyaudier. Détail des opérations du boyaudier dans la
 fabrication de ses cordes. IV. 205. a. Rouet de son métier.
 XIV. 397. b. Tabliers du boyaudier. XV. 810. a. Voyez la
 planche du boyaudier, vol. II.

BOYENS, peuples gaulois: leurs émigrations. VII. 528. b.
 Voyez **BOÏENS**.

BOYER & BOUIR, (*Marine*) bateau ou chaloupe flamande.
 Il est plus propre à naviger sur les rivières que sur mer. Devis
 d'un boyer de 86 piés de long de l'étrave à l'étambord, de
 20 piés de ban de dedans en-dedans, & de 9 $\frac{1}{2}$ de creux de
 dessus la quille au niveau des gouttieres. II. 389. a.

Boyer, représenté, vol. VII. des planch. **MARINE**, pl. 12.

BOYLE, (*Géogr.*) c'est le nom d'une baronnie en Irlande,
 & de la ville capitale de cette baronnie, &c. *Suppl.* II.
 49. b.

BOYLE, (*Robert*) observations sur ce physicien. III. 435.
 a, b. IX. 574. b. Ses ouvrages sur l'anatomie, *Suppl.* I. 398. b.
 & la physiologie. *Suppl.* IV. 351. a. Ses expériences sur l'air.
 I. 226. a. 227. a. 230. b. 232. a. Vuide de Boyle. XVII.
 573. b. Substance vitale répandue dans l'air, selon ce physici-
 en. I. 236. a. Vertu qu'il attribuoit aux amulettes. I. 383.
 b. Son sentiment sur la chaleur, III. 25. a, b; sur celle de
 la chaux vive. 30. b. Son traité sur la subtilité des émanations,
 C c c

V. 546. a. Son hypothese sur la fluidité. VI. 891. a. Lectures ou discours de Boyle. IX. 336. a.

BOYS, (Jean) grammairien & théologien. XV. 637. a, b.

BOZE, (Claude Gros de) sa patrie, ses ouvrages. IX. 777. b. Bibliothèque de ce savant. II. 237. a.

B R

BRABANÇONS, compagnie de brigands, que les princes prenoient à leur solde dans le besoin. III. 739. a.

BRABANT. Une partie des peuples du Brabant, autrefois appellés *Toxandri*. XVI. 501. a. Bulle d'or du Brabant. II. 463. b.

BRABEUTE, officier public chez les Grecs, qui présidoit aux jeux solennels, & sur-tout aux jeux sacrés. Haute considération attachée à cette charge chez les Grecs & chez les Perses. Formalité qui en précédait l'exercice. Cérémonie par laquelle les brabeutes prenoient possession de leur siege, dont la place étoit regardée comme un asyle inviolable. Jugemens qu'ils prononçoient. Récompenses qu'ils décernoient. Leur nombre n'étoit point fixé. Autre nom qu'on leur a donné. II. 390. a. Voyez *ATHLOTHETE* & *EPOETE*.

BRACCIOLINI, (François) poète. XII. 660. b.

BRACELET. Ceux des anciens. Origine du mot *armilla*. Grandeur & force monstrueuse de l'empereur Alexandre-Sévere. Il avoit le pouce si gros, que le bracelet de sa femme lui servoit de bague.

Bracelet en usage aujourd'hui parmi les femmes. Ceux des nations barbares. Cas extraordinaires qu'elles faisoient jadis de ces ornemens. II. 390. b.

Bracelet. Espèce de bracelets rouges des dames romaines. XV. 441. b. Voyez la figure des bracelets des anciens à l'article *Antiquités* du volume I. des planches. Les bracelets : marque de distinction chez les Celtes. *Suppl.* II. 285. b. Table de bracelet. 802. b. Boîte de table de bracelet. II. 313. a.

BRACHBANT, (Géogr.) observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 49. b.

BRACHIAL, (Anatom.) épithete qu'on donne aux différentes parties qui composent le bras, II. 390. b, mais plus particulièrement à l'artere de l'humerus, & à deux muscles. Brachial interne, brachial externe. Voyez *ANCONE*, I. 442. a. Nerfs brachiaux. *Ibid.* 391. a.

Brachial. Trois rameaux qui naissent de l'artere brachiale. *Suppl.* II. 503. b. Des cas où elle a été percée dans la saignée. *Suppl.* I. 823. b. Nerfs brachiaux. *Suppl.* IV. 42. a.

BRACHIALE, artere, (Anatom.) importance de la connoissance de ce vaisseau. Sa description & celle de ses branches. *Suppl.* II. 49. b.

BRACHMANES, (Hist. anc.) gymnosophistes ou philosophes indiens. Mœurs extravagantes de ces gens-là. Occupations des plus relâchés d'entre eux. Soins qu'ils prenoient de l'éducation de leurs disciples. Noviciat de leur école. Liberté dont on jouissoit ensuite. Leur doctrine morale. II. 391. a. Leur physique. Comment ils terminoient leur vie. Les philosophes grecs les consultoient. D'où ils tirent le nom de *brachmanes*. Leur secte subsiste encore aujourd'hui. *Ibid.* b. — Voyez *BRAMINES*.

BRACHMANES. Pourquoi les sages de l'Inde ont été nommés *brachmanes*. VIII. 675. a. Rapport entre les *brachmanes* & les *Samanéens*. XIV. 591. a. Leurs connoissances dans l'astronomie. I. 791. b. Commencement de l'année chez les *brachmanes*. I. 391. b. Sur les *brachmanes*, voyez *GYMNOSOPHISTES* & *INDIENS*.

BRACHYGRAPHIE, art d'écrire par abréviations. Quels étoient ceux qu'on appelloit *notarii*. Recueil de ces notes ou abréviations, donné par Gruter. Antiquité de cet art. David en parle, *Pf.* 44. Vitesse avec laquelle on écrivoit. Cet art a été imité de nos jours. II. 391. a. Voyez *ABRÉVIATION*, *NOTE*.

BRACHYSTOCHROME, (Méchaniq.) courbe qui porte ce nom, & qu'on appelle aussi *ligne* de la plus vite descente. II. 391. b. Feu M. Bernoulli proposa aux géometres en 1697, de déterminer quelle étoit cette courbe, & on trouva que c'étoit une cycloïde, ou arc de cycloïde. Géometres qui résolurent ce problème. Démonstration de cette courbe, à portée de ceux même qui sont peu versés dans la mécanique transcendante. Un corpuscule de lumière traversant l'atmosphère, de maniere qu'il arrivât d'un point à un autre dans le plus court tems possible, tracerait une brachystochrone. II. 392. a. Solutions fort simples de ce problème, données par M. Bernoulli. Autres par M. Euler, qui se trouvent dans son second volume de la mécanique. Galilée a cru faussement que la brachystochrone étoit un arc de cercle. Voyez *CYCLOÏDE*.

BRACONNIER, celui qui chasse sans droit sur les terres d'autrui. Peines décernées contre les braconniers par les ordonnances. II. 392. b.

BRACQUEMART, épée ancienne. *Suppl.* II. 814. b. III. 157. b. Voyez *BRAQUEMART*.

BRACTEATE, monnaie, VIII. 660. b. X. 653. b. 654. a, b. BRADLEY, (Jacques) observations sur cet astronome. I. 791. a. Ses observations astronomiques. XI. 324. a. Sa découverte de l'aberration des étoiles fixes, & sa théorie sur cette aberration. I. 24. a. *Suppl.* I. 25. b. 26. a. *Suppl.* II. 893. a. b. Ses tables relatives à la géographie & à l'astronomie, voyez *TABLES*.

BRADUPEPSIE, digestion lente, lorsqu'au lieu de s'exécuter en 24 heures, elle ne se fait que dans l'espace de plusieurs jours. Étym. du mot *bradupepsie*. II. 392. b.

BRAGANCE, (Géogr.) observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 50. a.

BRAGANCE, maison de, comment elle a acquis le Portugal. XIII. 158. a.

BRAI, écougeon & orge broyés pour la biere. Le brai gâte les moulins à blé. II. 393. a.

Brai gras & brai sec : matieres qu'on tire de la résine de pin. XII. 633. b. 634. b.

BRAILLER, remuer le poisson avec la braille, pour qu'il prenne mieux la salure. Dans quels cas on braille. Comment on sale le poisson, quand on l'encaque d'abord. II. 393. a.

BRAIRE. Description du braire de l'âne. XVII. 434. a.

BRAISE, faire la, (Verrerie) Comment le tiseur fait la braille. II. 393. b.

BRAMA, un des principaux dieux du Tonquin, adoré par les sectateurs de Confucius. En quoi consiste tout le culte de ces dieux. II. 393. b.

BRAMA ou *Brema*, (Géogr.) observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 50. a.

Brama, fils de Parabrama. XI. 885. a. Fonctions de ce dieu selon les Banians. XIV. 592. b. En quelle langue il reçut de dieu ses préceptes. VIII. 39. a. Détails sur Brama. XIII. 780. a. Comment il est représenté. *Suppl.* III. 10. a.

BRAMHALL, (Jean) primat d'Irlande; observations sur cet auteur & sur ses ouvrages. XIII. 79. a. Ses disputes avec Hobbes. VIII. 233. b.

BRAMI, (Botan.) nom malabare d'une plante, de la famille des perfonnées. Description, culture, qualités, usages de cette plante. *Suppl.* II. 50. b.

BRAMINES, philosophes indiens, autrefois appellés *brachmanes*. Objets de leur vénération. Leur doctrine. Origine qu'ils s'attribuent. Leurs livres. II. 393. b. Bramines de la côte de Coromandel. Leur doctrine. Vénération qu'on a pour eux. Ils sont à la tête de la religion. Moyens qu'ils ont d'en imposer. Leur college. Principe & progrès de la superstition & de l'erreur. *Ibid.* 394. a.

Bramines, Bramins, Brachmes ou Brames. Leur origine. XIV. 591. b. Détails sur la philosophie & la religion des bramines. IX. 922. a. — 924. b. Leur doctrine. I. 75. b. Polythéisme & superstitions introduites par les bramines dans les Indes. VIII. 662. a. Souillure qu'ils contractent en vivant avec les Européens. XIII. 263. a. Culte qu'ils rendent à une divinité nommée *Lingam*. IX. 555. a. XIV. 427. b. Description des austérités que quelques bramines exercent sur eux-mêmes. XII. 306. b. Quiétisme des bramines. XIII. 710. a, b. Bramines qui ont embrassé la vie monastique. XVI. 849. b. Livres sacrés des bramines : voyez *VEDAM*, *SHASTER*, *PURAN*. Trois principales divinités qu'ils adorent : voyez *BRAMA*, *VISTOU* & *RUDDIREN*. Sacrifices qu'ils offrent à une certaine pierre. XIV. 532. b. *Suppl.* IV. 706. b. Leur usage de faire paroître dans leurs fêtes religieuses des représentations de géans. *Suppl.* III. 191. b. Almanach des bramines. *Suppl.* IV. 230. b. Etat de la médecine parmi eux. X. 264. a. Lieu de l'Asie où le grand bramine fait sa résidence. VIII. 434. b. Deux branches de bramines ou prêtres des idolâtres de l'Indostan. IX. 137. b. Bramines siamois; leur doctrine sur la conflagration du monde. III. 856. b. Bramines du royaume de Narsingue. VIII. 881. b. Secte de bramines, qui fait profession d'incrédulité. XII. 112. a, b. Secte de bramines, appellée *seivia*. XIV. 903. a. Autres dites, *sharvakka*, XV. 140. a; *shekka*, 141. a; *smarta*, 239. b. Secte de bramines qui regardent *vishnou* comme le dieu suprême. XVII. 358. a, b. Sur les bramines, voyez *BANIANS*.

BRAMPOU, (Botan.) nom brame d'un arbre du Malabar. Ses différens noms. Sa description. Lieux où il croit. Ses qualités. Maniere de le classer. *Suppl.* II. 51. a.

BRAMPTON, (Géogr.) petite ville d'Angleterre en Cumberland. Son commerce. Son fort. *Suppl.* II. 51. b.

BRAMSTEDT, (Géogr.) petite ville d'Allemagne en Basse-Saxe. Statue de Roland sur la place du marché. *Suppl.* II. 51. b.

BRANCARD d'une chaise de poste. III. 14. b. Chevaux de brancard. VI. 811. a. Voyez la planche 6 du Bourrelier, vol. II.

BRANCHES, (Jardin.) naissance & accroissement des branches. L'agitation des branches est aux arbres ce qu'est aux animaux l'impulsion du cœur. Division & distinction des branches selon leurs diverses especes. II. 394. b.

Branches, végétation des branches. XVI. 956. *b.* Mammellons d'où elles naissent. *Suppl.* II. 45. *b.* Moyen très-simple d'augmenter ou de diminuer la force d'une branche dans un arbre fruitier. VI. 654. *a.* Cassement d'une branche, opération de jardinage. XVII. 761. *a.* Ebourgeonnement des branches. V. 215. *a.* Branches appelées *faux-bois*. VI. 442. *b.* XV. 837. *b.* Branches dites *lambourdes*: elles sont les sources des fruits: usage de les casser par les bouts. IX. 226. *a.* Branches mortes. XV. 836. *b.* Branches chiffonnes ou branches folles. 837. *b.* Branches gourmandes. 839. *b.* De l'usage de couper les branches gourmandes des pêcheurs. XVII. 762. *a.* Sorte de branches appelées *talles*. XV. 868. *b.* Des branches qui fourchent. *Suppl.* III. 109. *a.* Maladie des branches, appelée *décuration*. 836. *a.*, *b.*

BRANCHE, (*Anat.*) Branches dans les artères, dans les nerfs. Branches ou cuisses du clitoris. II. 394. *b.* Branches antérieures de la moëlle allongée, que l'on nomme aussi *jambes antérieures* de cette moëlle. *Ibid.* 395. *a.*

BRANCHE de courbe, (*Géomètr.*) ce qu'on doit entendre par-là. Les géomètres n'ont pas encore bien fixé la signification du mot *branche*. Branche infinie. Branches paraboliques: branches hyperboliques. II. 395. *a.* Toutes les branches infinies sont ou hyperboliques ou paraboliques. Ouvrage à consulter sur la théorie des branches infinies des courbes. *Ibid.* *b.*

BRANCHE de la bride, (*Eperonnier*) branche hardie & branche flasque. Coude de la branche. Branche de mors: qui en est l'inventeur. Son effet par rapport à la bouche du cheval. II. 396. *a.*

BRANCHIDES, prêtres d'Apollon, à Didyme dans l'Ionie. Impiété qu'ils commirent. Ce qu'ils devinrent ensuite. Sort de la ville qu'ils avoient bâtie. II. 396. *b.*

BRANCHIES, organes des poissons & des insectes qui leur tiennent lieu de poumons. XIII. 242. *a.*

BRANDEBOURG, (*la Marche de*) description géographique. Productions du pays. Titre annexé à celui d'électeur de Brandebourg. II. 396. *b.*

Brandebourg, Marche de Brandebourg. *Suppl.* I. 311. *b.* Maison de Brandebourg. 309. *b.* Son origine. II. 466. *b.* Différentes branches de cette maison. X. 99. *b.* De l'électeur de Brandebourg. IV. 66. *b.* il est archichambellan de l'empire. I. 612. *b.*

BRANDEUM, linceul de soie ou de lin dont on enveloppoit les reliques des saints. Au lieu de leurs os, on se contentoit d'envoyer dans une boîte un morceau de ce drap. Miracle opéré sur ce brandeum par S. Léon. II. 396. *b.*

BRANDONS, (*Danse des*) quand & comment on exécutoit cette danse en France. Abolition de cet usage. Danse qui se pratiquoit encore le siècle dernier, le jour de saint Martial, dans le Limousin. Prière que le peuple adressoit au saint. II. 397. *a.*

Brandons. La danse des brandons anathématisée. IV. 624. *b.* Parlement aux octaves des brandons. XII. 61. *b.*

BRANDONS, (*Artific.*) espèce de brandons de feu dont les anciens se servoient dans leurs maisons & à la guerre. VI. 835. *b.*

BRANLE, pas composé de plusieurs personnes qui dansent en rond. C'est par-là qu'on commençoit autrefois tous les bals. Branle simple, branle double. Il n'y a guère de nom de province qu'on n'ait donné à quelqu'un des branles. Diverses sortes de branles. Branle à mener. II. 397. *a.*

Branle de saint Elme, fête qu'on célébroit à Marseille, la veille de saint Lazare. Manière dont elle se célébroit. II. 397. *b.*

Branle, hamac, lit suspendu dont on se sert aux Indes. Pourquoi les Indiens suspendent leurs lits. Superstitions des habitans des îles caribbes au sujet de leurs branles. Description de ces lits. Branles ou hamacs en usage dans les vaisseaux. Leur description. Branle matelassé. Branle-bas ou forbranle. II. 397. *b.*

BRANLE, (*Horlog.*) étendue d'une vibration. Il est à propos que le pendule décrive de petits arcs. Cependant il y a des pendules qui exigent un plus grand branle que d'autres. Dans l'échappement ordinaire le balancier d'une montre doit avoir un branle d'un demi-cercle ou de cent quatre-vingts degrés. II. 397. *b.*

BRANNOVIENS ou **BRANNOVICES**, (*Géogr.*) peuples gaulois. Différens sentimens sur la contrée qu'ils occupoient. *Suppl.* II. 51. *b.*

BRAOUR ou **BROWER**, peintre. V. 317. *a.*

BRAQUEMART, arme des anciens. XVII. 785. *b.* - *Voyez* BRACQUEMART.

BRAS, (*Anatom.*) partie du corps humain. Comment s'exécutent les cinq mouvemens du bras. Muscles qui fléchissent l'avant-bras, qui l'étendent. Mouvemens de pronation & de supination. II. 398. *a.*

Bras. Description du bras & de ses parties. VIII. 273. *b.* Os du bras, appelé *humerus*. VIII. 349. *a.*, *b.* Rayon ou radius. XIII. 753. *b.* Os du coude ou cubitus. IV. 533. *b.* Muscles supinateurs. XV. 671. *a.* Muscle coracobrachial.

IV. 194. *a.* Muscle cubital. IV. 531. *a.* De la saignée au bras. XIV. 508. *a.* 509. *a.* 515. *a.* Proportion des bras dans leur longueur. *Suppl.* II. 544. *b.* Du mouvement du sang dans les veines du bras. *Suppl.* I. 393. *a.* Parties qui appartiennent au bras, *voyez* BRACHIAL.

Bras artificiel, pour suppléer à celui qu'on a perdu par amputation. VIII. 442. *b.*

BRAS, (*Danse*) Mouvement des bras dans la danse. III. 369. *a.*, *b.*

BRAS, (*Manège*) partie de la jambe de devant. Cheval qui plie bien le bras: le bras doit être large, long & charnu. II. 398. *b.*

Bras de cheval. V. 758. *a.* *Suppl.* III. 382. *a.* 388. *b.* 389. *a.* 398. *a.*

Bras, en terme de diamantaire: description. Son usage. II. 398. *b.*

Bras, (*Marine*) cordages amarés au bout de la vergue. II. 398. *b.*

BRASIER, (*Hist. anc.*) brasiers dont les anciens se servoient pour chauffer leurs appartemens. Leur structure. *Suppl.* II. 51. *b.*

BRASLAW, (*Géogr.*) observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 51. *b.*

BRASQUE, (*Chymie*) matière dont on se sert dans le travail de quelques fourneaux chymiques. VII. 239. *d.*

BRASSAGE, (*à la monnoie*) droit que le roi accorde aux directeurs de la monnoie sur chaque marc d'or ou autre matière, mis en œuvre. En quoi consistoit ce droit autrefois, en quoi il consiste aujourd'hui. II. 399. *a.*

Brassage. Du droit de brassage à la monnoie. XIV. 896. *a.*, *b.*

BRASSARD, instrument de bois dont on se sert au jeu de ballon. Sa description & son usage. Brassards des anciens. II. 399. *b.*

BRASSE, (*Marine*) trois sortes, la grande de six pieds, la moyenne de cinq pieds & demi, la petite de cinq. Les cordages se mesurent par brasses. Étendue ou longueur des grands câbles. Fonction de l'officier nommé *maître d'équipage*. II. 399. *b.*

Brasse. Table des rapports de différentes sortes de brasses avec le pied de Paris. XII. 563. *b.*

BRASSE, (*Comm.*) espèce d'aune dont la mesure varie. Celle de Venise, de Bologne, Modene, Mantoue; celle de Lucques; de Florence; de Milan; de Bergame. II. 399. *b.*

BRASSERIE, atelier qui contient tout le nécessaire pour faire la bière. La bière ne se tire pas par-tout du même grain. Divers grains dont on se sert en différens lieux comme en France, en Hollande, en Allemagne, en Angleterre. Méthode à suivre pour brasser la bière selon la façon de Paris. Première préparation de l'orge. Du germeur. II. 400. *a.* De la touraille. *Ibid.* *b.* De la truite. *Ibid.* 401. *a.* Du moulin. *Ibid.* *b.* De la cuve matière. *Ibid.* 402. *a.* Des chaudières. *Ibid.* *b.* Des bacs. Manière de brasser. *Ibid.* 403. *a.* Du fardeau. *Ibid.* *b.* De la cuisson. Du levain. *Ibid.* 404. *a.* De la levure. *Ibid.* *b.* De la cote. *Ibid.* 405. *a.* Etymologie du mot *brasser*. Statuts auxquels les brasseurs sont soumis à Paris. *Ibid.* *b.* *Voyez* les planches de brasserie, dans le volume II. & l'article **BIÈRE**.

BRASSOIR, à la monnoie. Cuiller de fer pour l'argent & le billon. Pour l'or elle est de terre cuite. II. 406. *a.*

BRAVADE, fête qui se célèbre à Aix en Provence la veille de la saint Jean. Description de cette fête. Son origine ou antiquité. Privilèges du roi de la bravade. II. 406. *a.*

BRAUN, (*Jean*) ouvrage qu'il a publié. IX. 116. *a.*

BRAUNS, physiologiste. *Suppl.* IV. 364. *a.*

BRAVOURE, *valeur, courage, cœur, intrépidité*. Différence entre ces mots. II. 406. *b.* *Voyez* VALEUR.

BRAURONE, lieu de l'Attique où la Diane de la Tauride fut déposée par Iphigénie. Fête qu'on y célébroit. Iphigénie reçut dans ce temple les honneurs divins. II. 406. *b.*

BRAYE, (*Fausse*) terme de fortification. VI. 450. *a.*

BRAVER, (*Chirurg.*) bandage pour les hernies. Comment ces bandages doivent être faits. Bandages à double écuillon. Bandage inventé par M. Delaunay; ceux de M. Martin: en quoi il a corrigé les défauts des bandages ordinaires. II. 406. *b.* Expérience & habileté qu'exige l'exécution de ces sortes de machines. Leur grande utilité. Bandage des enfans à la mammelle. Circonstance essentielle à observer lorsqu'on met son bandage. *Ibid.* 407. *a.*

Braver. *Voyez* BANDAGE. Chirugiens uniquement voués à la construction & à l'application des brayers. VIII. 175. *b.*

BRAZER, (*Ouvriers en fer*) c'est unir deux pièces de fer avec du cuivre. Dans quels cas on brase. Manière dont on le fait pour les grosses & petites pièces. II. 407. *b.*

BRAZZO-DI-MAINA, (*Géogr.*) partie de la Morée. Emigration des peuples qui l'habitoient, arrivée en 1677. Leur établissement en Corée. *Suppl.* I. 227. *a.*, *b.*

BREBBES, (*Géogr.*) peuples d'Afrique, mahométans. Comment ils se distinguent des autres peuples voisins. II. 408. *a.*

BREBIS. Brebis à cornes. Trois espèces principales de brebis selon Linnæus: brebis domestique, celle de Crète,



telle d'Angola. Choix des brebis. Age de la brebis. Espèces les plus profitables. II. 408. a. Celle du pays Breffan, du pays Teflin, de Barbarie. Caracteres des brebis. Soins à prendre pour les bien nourrir : pour les multiplier. *Ibid.* b. Leur maladies, & remèdes qu'il faut y appliquer. *Ibid.* 409. z. La brebis fournit dans le commerce les mêmes marchandises que le belier. *Ibid.* b.

Brebis. Observations sur l'embryon de la brebis. *Suppl.* II. 801. b. *Suppl.* III. 68. a. Soins qu'exigent les brebis. XVI. 714. a, b. — 718. a. Maladies des brebis, appelée claveau. III. 509. a. Brebis atteintes de démence. IV. 808. a, b. Nature du lait de brebis. IX. 201. a. On assure que si on frotte les brebis de la fiente du loup, il ne leur fait plus aucun mal. 702. b. Fête des Hébreux le jour de la tonte des brebis. XVI. 414. b. — *Voyez* l'article BELIER.

BRECHE, étymologie de ce mot. Ce qu'on entend par ce mot, dans l'attaque des places. Breche praticable, largeur qu'elle doit avoir. Comment les assiégeans y montent. II. 409. b.

Breche. Défense des breches. IV. 739. a.

Breche. Marbres de breche. IX. 819. b. 820. a. X. 71. a.

BRECKNOCKSHIRE, (*Géogr.*) province d'Angleterre dans la principauté de Galles. Ses bornes & son étendue. Sa population. Qualités du pays. *Suppl.* II. 51. b.

BREDOUILLE, (*Triétra-*) jetton qui sert à marquer que les points qu'on a, on les a pris sans interruption. Exemples. Ce qu'on appelle trous bredouille, & partie bredouille. II. 409. b.

BREE, (*la*) terme de forges : garnitures de fer qui entourent le manche du marteau. II. 410. a.

BREDIR, (*Bourriers.*) II. 410. a.

BREENBERG, (*Bartholomé*) peintre, ses paysages. XII. 213. a.

BREF, *court*, *succint*, (*Synon.*) différences entre ces mots. II. 410. a.

BREF, (*Droit coutumier*) Bref de mariage encombré. Bref de restitution, de rescision. II. 410. a.

Brefs apostoliques ; lettres que le pape envoie aux princes pour des affaires publiques. Différence entre un bref & une bulle. Formules usitées dans les brefs. Scel & feing d'un bref. Collège de secrétaires pour les brefs. Pour quelles matières ils sont envoyés. II. 410. a.

Bref. Préfet des brefs en chancellerie romaine. XIII. 283. a. Sceau des brefs apostoliques. *Suppl.* I. 441. a, b.

BREF, (*Commerce de mer*) trois sortes ; bref de sauveté, bref de conduite, bref de victuailles. II. 410. a. On les appelle aussi *brieux*. *Ibid.* b.

BRELAND, (*Jeu de cartes*) règles de ce jeu. Détails sur la manière de le jouer. II. 410. b. Réflexions sur la passion de ce jeu. *Ibid.* 411. a.

BREME, (*Ichthy.*) poisson de lac & de rivière. Sa description. Lacs & rivières où on le trouve. Qualité de sa chair. II. 412. a.

BREME, ville d'Allemagne : part qu'elle a eue au gouvernement anféatique. VIII. 39. b.

BREMONT, (*François de*) sa traduction des transactions philosophiques. XVI. 545. b.

BRENNEVILLE, (*Géogr.*) village près d'Angeli en Normandie. Evénemens remarquables arrivés dans ce lieu. *Suppl.* II. 52. a.

BRENNUS, (*Hist. anc.*) deux chefs des Gaulois ainsi nommés. Leurs expéditions militaires. *Suppl.* II. 280. b. 284. b.

BRENTIUS ou BRENTZEN, (*Jean*) théologien luthérien. XVII. 595. a.

BRESCIA ou BRESSE, (*Géogr.*) ville d'Italie. Sa population. Sa situation. Par qui elle fut fondée. Ses révolutions. Buste du cardinal Quirini dans sa cathédrale. Hommes célèbres dont elle est la patrie. *Suppl.* II. 52. a.

Brescia, ville d'Italie : statue du dieu des Brescans. XVI. 774. b.

BRESIL, (*Géogr.*) description de ce pays. Habitans de l'intérieur des terres. En quel tems le Bresil fut reconnu. II. 412. b.

Bresil, pourquoi ce pays fut d'abord appelé du nom d'Inde occidentale. VIII. 662. b. Qualité de son climat. XVII. 727. a. Mines de diamant & d'autres pierres précieuses dans le Bresil. IV. 940. a. Les Hollandois chassés du Bresil par les Portugais. III. 694. a.

Bresil, bois du, II. 308. a. Différence entre le bois de Santal & celui du Bresil. XIV. 628. a. Usage du bois de Bresil en teinture. XVI. 26. b. — *Voyez* FERNAMBOUC.

BRESILIENS, comment ils comptent leur âge & leurs années. I. 58. a. 395. a. Description des Bresiliens. VIII. 347. b. Oiseau dont ils écoutent avec attention le cri lugubre. IX. 716. b. Peuples du Bresil, appelés Lopus, IX. 690. a. Molopaguzs, X. 631. b. Tapuyas. XV. 900. b.

BRESSE. Parlement de Bresse. XII. 48. a. Conseil de Bresse. IV. 3. b. Etats de Bresse. VI. 29. a.

Bresse. Village de la Bresse, en Lorraine où la justice se rend sommairement sous l'orme. IX. 14. b.

BREST, (*Géogr.*) académie de la marine dans cette ville. *Suppl.* I. 92. a, b. Description de la baigne, bâte dans son arsenal de marine. 744. a, b. &c.

BRETAGNE, (*Géogr.*) grande province de France avec titre de duché. Description géographique de ce pays. Détails sur ses productions & son commerce. II. 413. a.

Bretagne. Mine d'argent en Bretagne. I. 639. a. Isles de Bretagne, appelées autrefois *venetica insula*. XVII. 3. a, b. Anciens peuples de Bretagne, appelés *Venetes*. *Ibid.* Sort de la Bretagne sous Rollon, chef des Normands. XI. 230. a. Mécontentement de la Bretagne, lorsqu'elle fut érigée en pairie. XI. 758. a.

Bretagne. Histoire de son parlement. XII. 48. a, b, &c. Chancellerie de Bretagne. III. 112. b. Chancelier de Bretagne. 92. a. Accord avec le saint siege, concernant les bénéfices en Bretagne. 738. b. Conseil de cette province. IV. 3. b. Doyen du parlement. V. 97. a. Etats de Bretagne. VI. 29. z. Observations sur quelques privilèges des nobles en Bretagne. XI. 169. b.

BRETAGNE, (*Grande-*) étymologie du mot *Bretagne*, selon Bochart. VI. 4. b. Cette étymologie critiquée. 103. b. Autre origine de ce mot, selon le chevalier Temple. XII. 153. b. La Grande-Bretagne étoit, à ce qu'on croit, attachée autrefois au continent. IV. 113. b. X. 361. b. En quel tems les Romains furent qu'elle étoit une île. *Suppl.* III. 482. a. Retranchemens construits par les anciens dans cette île. XVI. 833. b. 824. a. Histoire du mur d'Adrien, aussi nommé muraille des Pictes. XII. 552. a. X. 866. b. Commerce qu'exercerent les Phéniciens avec les îles britanniques. XII. 499. a. Anciens peuples de la Grande-Bretagne, nommés Icéniens. VIII. 480. b. Histoire des Pictes, qui l'habiterent anciennement. XII. 351. b. Autres peuples de cette île, appelés Silures. XV. 199. a, b. Belges qui s'y établirent. XVII. 24. a. Division de la Grande-Bretagne du tems de Sévere. 674. a. Les Gallois sont les anciens Bretons qui se retirèrent dans le pays de Galles lors de l'invasion des Saxons. VII. 448. a. — Eloge du gouvernement de la Grande-Bretagne. XIII. 557. b. 558. a. Devoir de ses rois envers la constitution du royaume. XVI. 785. b. Figure symbolique de la Grande-Bretagne. XV. 733. a.

BRETELLES, comment elles s'appliquent. Leur usage. Bretelles des rubanniers. II. 413. b.

BRETESSE, (*Blason*) usage de ce mot. *Suppl.* II. 52. a.

BRETONS. Anciens Bretons, *voyez* l'article précédent ; usage des anciens Bretons de se peindre le corps. XII. 153. b. Philosophes Bretons. VI. 131. b. Idoles de pierres des Bretons. *Suppl.* I. 205. b. Pâte nutritive qu'ils composoient. 348. b. De tous les barbares subjugués, ils furent les premiers à adopter les mœurs des Romains ; 806. b. leurs poètes bardes. *Ibid.*

BREVE, (*Gramm.*) c'est de l'affortissement des voyelles breves, longues & communes que résulte l'harmonie de la période. Le tems d'une breve est de moitié plus court que celui d'une longue. Les Latins étoient extrêmement exacts à distinguer les breves & les longues. Un acteur qui faisoit faute sur ce point étoit sifflé par les spectateurs. Marque de la breve & de la longue dans la prosodie latine. II. 414. a.

Brevés. Des syllabes longues & breves. XIII. 655. b, &c. Transmutation d'une syllabe longue en breve dans les langues grecque & latine. XV. 781. b. Raifon naturelle de certaines voyelles breves. *Suppl.* I. 604. b.

BREVE, (*Musiq.*) note qui passe deux fois plus vite que celle qui précède. Dans le plain-chant la breve vaut la moitié juste de la longue. Les Italiens appellent *breve* une ancienne figure de note que nous appellons *quarrée*. II. 414. a.

BREVET. (*Jurispr.*) Brevet de contrôle. Brevet d'apprentissage. Brevet de maîtrise. II. 414. b.

Brevet, en terme de marine, en terme de teinture. II. 414. b.

BREUGEL, (*Jean & Pierre*) peintres. V. 315. b.

BRÉVIAIRE, livre d'église. Détail des offices & prières contenues dans le bréviaire. II. 414. b. D'où vient l'usage de réciter des prières à diverses heures. Origine du mot *bréviaire*. Réforme des anciens bréviaires chargés de quantité de fausses légendes. Bréviaire romain. Quels sont les principaux bréviaires. Celui des Grecs, appelé *horologium*. Bréviaire en langue esclavone. *Ibid.* 415. a. Qui sont ceux qui en font usage. D'où vient l'usage de réciter le bréviaire en particulier. Loix qui y obligent les ecclésiastiques. *Ibid.* b.

Bréviaire gallican. VII. 450. a. Espèce de bréviaires des Grecs modernes, *voyez* ANTHOLOGE & FLORILEGE.

BREYN, distribution des coquilles selon cet auteur. IV. 191. b.

BRI, *Saint*, (*Géogr.*) *Suppl.* IV. 695. b. *Ibid.* I. 724. b.

BRIAND, (*Walton*) ses ouvrages. XI. 227. a.

BRIANÇON, manne de, X. 43. b. 392. b.

BRIANVILLE,

BRIANVILLE, mauvaises affaires qu'il se suscita par un jeu de cartes qu'il fit sur le blason. XIV. 793. b.

BRIARE. Canal de Briare. II. 582. b. *Suppl.* III. 956. b.

BRIARÉE, (*Myth.*) géant, fils du ciel & de la terre, fictions des poètes sur ce prince Titan. *Suppl.* II. 52. b.

BRICA. Observation sur les villes dont le nom se termine par *Brica*, *Briga* & *Bria*. II. 420. a.

BRICIEN, (*Hist. mod.*) ordre militaire, institué en 1366, par sainte Brigitte, reine de Suède. Armes, vœu de cet ordre. Ce qui rend de telles institutions recommandables. II. 416. a.

BRICOLE, (*Billard*) ce que c'est que frapper par bricole. Méthode pour frapper juste. II. 416. a.

BRICOTEAUX, (*Rubanniers & Gaziers*) description de ces pièces. Leur usage. II. 416. b.

BRIDE, explication des différentes parties qui accompagnent le mors. Leur usage. Diverses phrases d'usage où le mot *bride* est employé. *Bride* à abreuver. II. 417. b.

Bride, utilité de la bride. III. 304. b. Bouton de la bride. II. 385. a. Branches de la bride. 396. a. La bride représentée vol. VII. des planches, manège, pl. 24. Caveçon, espèce de bride. II. 784. b.

BRIDE, (*Arquebuser*) description & usage de cette partie de la batterie du fusil. II. 417. b.

BRIDE, (*Bas au métier*) partie de soie échappée de dessous le bec d'une aiguille. Comment on remédie à ce défaut. II. 418. a.

Brides, outils de charron. Description & usage. II. 418. a.

BRIDES, (*Fondeur de cloches*) description & usage. II. 418. b.

BRIDGE, mot anglois : origine & signification de ce mot, qui termine plusieurs noms géographiques. IX. 166. b.

BRIE, des foires de Champagne & de Brie : voyez **FOIRE**. Ancien état de la Brie, dont Meaux est la capitale. *Suppl.* III. 892. a.

BRIER la pâte, (*Vermicelier*) description & usage de l'instrument dont on se sert dans cette opération. *Suppl.* II. 52. b.

BRIEUC, *Saint*-(*Géogr.*) *Suppl.* IV. 696. a.

BRIEVETÉ, (*Belles-lettres*) nuit à la clarté. *Suppl.* II. 453. a.

BRIGA, terminaison du nom de quelques villes. II. 420. a.

BRIGADE, (*Art milit.*) partie d'un corps de troupe, soit à pied soit à cheval, sous le commandement d'un brigadier. Dérivation de ce mot. Disposition des troupes d'une même brigade dans l'ordre de bataille. Le nombre des bataillons ou escadrons de chaque brigade n'est pas fixé. Rang que suivent les brigades. Ce qu'on entend par *poste d'honneur* à la guerre. Brigade dans l'artillerie. II. 419. a.

Brigade : des divisions de l'armée appelées *brigades*. I. 693. b.

BRIGADIER. Brigadier des armées du roi. Institution des brigadiers par brevets. II. 419. a. Le brigadier d'infanterie dans une bataille est à cheval. Brigadiers de dragons & de gendarmerie. Il n'est pas nécessaire d'avoir passé par la charge de colonel ou de mestre de camp pour parvenir au titre de *brigadier*. Honneurs militaires attachés à la qualité de brigadier. Autorité des brigadiers d'infanterie, de cavalerie & de dragons. Ordonnance qui règle le rang des brigadiers. Leur paiement. *Ibid.* b.

Brigadiers, leurs marques distinctives. VIII. 7. b.

BRIGADIER, (*Ichthy.*) poisson des Moluques. Sa description. *Suppl.* II. 52. b. Lieux où il est commun. Sa classification. *Ibid.* 53. a.

BRIGAND, (*Hist. mod.*) on donne quelquefois ce nom aux soldats mal disciplinés qui désolent un pays. Origine de ce mot. II. 420. a.

Brigand, compagnies de brigands que les princes prenoient à leur solde dans le besoin. III. 739. a.

BRIGANDAGE, que les gentilshommes exerçoient autrefois dans les provinces, III. 312. b. & les princes d'Allemagne pour se faire justice entr'eux. IV. 989. b. Pactes de Ganerbinat à l'occasion de ces brigandages. VII. 466. a. Ordre religieux qui fut institué en France pour s'opposer aux brigandages. *Suppl.* IV. 503. a.

BRIGANTES, peuple composé de différentes nations, qui habitoit divers pays de l'Europe. Ce peuple habitoit les lieux les plus élevés. Observation sur les noms des villes qui finissent par *brica*, *briga*, ou *bria*. II. 420. a.

BRIGANTIUM, ancienne ville de la Grande-Bretagne. XVII. 674. a.

BRIGANTIN, description & usages de ce petit vaisseau. II. 420. a.

BRIGGS, (*Henri*) professeur de mathématiques en Angleterre. XVII. 673. a.

BRIGITE, (*Sainte*) à quelle occasion elle fonda l'ordre de S. Sauveur. XIV. 731. a.

BRIGNAIS, **BRIGNOLES**, (*Géogr.*) observations sur ces articles de l'Encyclopédie. Additions, *Suppl.* II. 53. a.

BRIGUES, chez les Romains; démarches des aspirans à une charge pour se faire élire. La brigade se faisoit tout ouvertement à Rome; on y sacrifioit de grandes sommes d'argent. II. 420. b.

Brigues; celles des candidats chez les Romains. II. 590. a. Loix romaines contre les brigues. IX. 654. a. 664. b. 667. a. 677. b.

BRIL, (*Mathieu & Paul*) peintres paysagistes. V. 315. b. XII. 213. a.

BRILLANT, *lustre*, *éclat*; différence entre ces mots. II. 420. b.

BRILLANT, (*Belles-lettres*) signification de cette épithète appliquée à l'esprit, à l'imagination, à la pensée, au coloris & au style. *Suppl.* II. 53. a.

Brillante pensée. XII. 310. a.

BRINDONES, (*Botan.*) fruit qui croit à Goa. Description de ce fruit. Ses usages. II. 421. a.

BRINGARASI, (*Botan.*) nom brame d'une plante du Malabar. Sa description. *Suppl.* II. 53. a. Sa culture. Ses qualités & usages. Erreur de J. Commelin. Manière de la classer. *Ibid.* b.

BRINVILLIERS, (*la marquise de*) fameuse empoisonneuse. III. 48. a.

BRIONE, (*Géogr.*) bourg de Normandie sur la Rille, à l'extrémité du Vexin, avec titre de comté. Ses foires. Son église. Conférence tenue à Brione vers 1040, entre les plus habiles gens de la province & le fameux Beranger. *Suppl.* II. 53. b.

BRIONE, (*Botan.*) vrilles de cette plante. XVII. 495. b. Voyez **BRYONE**.

BRIONNE ou **BREAUNE**, (*Comm.*) sorte de toile de lin. Lieux où elle se fabrique. Mesure des pièces. Ses différentes qualités & usages. *Suppl.* II. 54. a.

BRIONS ou **BREONS**, (*Hist. anc.*) peuples qui composoient l'armée d'Aëtius contre Attila. Recherches & observations sur ces peuples. *Suppl.* II. 54. a.

BRIONS, (*Pêche*) espèce de filets. XVII. 91. b.

BRIOUDE, *comtes de* (*Hist. mod.*) Le chapitre de Saint-Julien de Brioude en Auvergne, est composé de chanoines qui prennent le titre de comtes. Fondation de ce chapitre sous Louis le Debonnaire, par Berenger, comte de Brioude. Indépendance qui lui fut accordée. Foi & hommage auquel il fut obligé envers le roi. *Suppl.* II. 54. a. Titres qui le distinguent. Nouvel ordre dont ces chanoines-comtes ont été décorés en 1772. *Ibid.* b.

BRIQUE. Antiquité de l'usage des briques. Ce que dit Tavernier sur certaines ruines qu'on croit être celles des murs de Babylone. Autres ruines qu'on a prises pour celles de la tour de Babel. Briques dont cette masse est bâtie. Autres édifices Asiatiques bâtis des mêmes matériaux. L'usage de bâtir de brique passa en Egypte. II. 421. b. & ensuite en Grece. Rome dans son origine n'étoit qu'un amas de cabanes de briques. Après avoir bâti quelque tems avec de grosses pierres, ils revinrent à la brique. Comment les anciens préparoient leurs briques. Les Grecs en avoient de diverses sortes. Les briques parmi nous ont différens noms pris de leurs formes, de leurs dimensions, de leur usage, & de la manière de les employer. Ces noms indiqués. Manière de faire la brique. *Ibid.* 422. a. Précautions que devoient apporter les ouvriers pour avoir la brique meilleure qu'ils ne la font ordinairement. *Ibid.* b. Divers endroits d'où la brique nous vient. Instructions pour l'achat de celle de Bourgogne. On épargneroit beaucoup à louer des ouvriers qui travaillent la brique sur le lieu où l'on veut l'employer. Forme qu'il faudroit donner à la brique pour la commodité, la beauté & la solidité. Usage de la brique appliquée extérieurement en médecine. Huile de brique, ou des philosophes. Manière de la faire. Ses propriétés. *Ibid.* 423. a.

Brique, étymologie de ce mot. XV. 213. a. Briques dont on se servoit à Rome. Briques qui nageoient sur l'eau. IX. 820. b. Pourquoi l'on défendit autrefois à Rome de faire des murs de brique. IX. 806. b. Terres à brique qui se trouvent en Angleterre. IV. 563. a. De la manière de faire la brique. Quelle est la meilleure. IX. 820. b. Briques en carreaux. II. 699. a. b. De la maçonnerie en brique. IX. 806. b. Remarque sur l'article *Brique* de l'Encyclopédie. V. 647. a.

BRIQUET, description & usage. II. 423. a.

Briquet, composition métallique qui fait feu avec le briquet. VI. 7. b.

BRIQUETIER, (*Arts méchan.*) supplément à l'article *Brique* de l'Encyclopédie. Description abrégée de la manière de faire les briques, tuiles & carreaux. *Suppl.* II. 54. b. Leurs bonnes qualités dépendent, 1°. de la nature de la terre, 2°. de la manière de la corroyer, 3°. du degré de cuisson. — 1°. Choix & préparation de la terre. *Ibid.* 55. a. Expérience par laquelle les briquetiers s'affurent de sa qualité. En quel tems de l'année on tire l'argille destinée à former des briques. *Ibid.* b. 2°. Manière dont on prépare la terre au Havre, & dans plusieurs autres briqueteries de France. *Ibid.* 56. a. Comment on la prépare

en Flandre & dans l'Artois. Description des différentes opérations des ouvriers de ces provinces pour faire la brique. *Ibid. b.* Manière de préparer & corroyer la terre dans les briqueteries de la Suisse. Expérience par laquelle on s'est assuré que plus une terre étoit corroyée, plus il falloit de force pour casser les briques que l'on en formoit. *Ibid. 57. b.* Regles que donne M. Duhamel pour la préparation des terres. *Ibid. 58. a.* Description du moulage, tel que les ouvriers liégeois le pratiquent. *Ibid. b.* Nombre de briques qu'un bon mouleur peut former par journée. Saison la plus convenable pour mouler. Observation sur la dessication des piéces moulées. *Ibid. 59. a.* Travail du metteur en haie. Opérations de parer, & de mettre en haie. Précaution pour préserver les haies pendant la nuit & dans les tems de pluie. *Ibid. b.* Différence entre le travail qui vient d'être décrit, tel qu'il est pratiqué en Flandre & dans l'Artois, & celui qui se pratique dans les autres briqueteries de France. Manière de mouler les briques en Suisse & de les faire sécher. Description de la halle. *Ibid. 60. a.* 3°. Des différentes façons de cuire la brique. Elle se cuit avec du bois, ou du charbon de terre, ou de la tourbe. Des fours où l'on emploie du bois. Description des grands, tels qu'est celui du Havre. *Ibid. b.* Description des petits. Différence entre ces fours & ceux des tuileries de Suisse. *Ibid. 61. a.* Comment on arrange la brique dans les grands fours, *Ibid. b.* & dans les petits. Comment cet arrangement se fait dans les tuileries de Grandson en Suisse. Regles sur la conduite du feu. Manière de faire cuire la brique du Havre. *Ibid. 62. a.* Autre manière de conduire le feu avec plus de ménagement. *Ibid. b.* Ce que les tuiliers de Grandson observent en cuisant leurs briques & leurs tuiles. *Ibid. 63. a.* Description de la façon de cuire la brique avec la houille, comme l'on fait en Flandre. Extrait d'un mémoire de M. Fourcroy sur ce sujet. Ouvriers qui composent un atelier de briqueteurs. Détails de leurs fonctions. *Ibid. b.* Des qualités de la terre & du charbon qui composent le fourneau. De la quantité du charbon qui est propre aux briqueteries. Effet du sable sur le feu du charbon. *Ibid. 66. b.* Caractère de la meilleure brique. Quelle est celle qu'on appelle brûlée & celle qu'on juge trop peu cuite. Juste degré de cuisson que l'on estime convenir le mieux à la brique. Construction du fourneau à brique, selon M. Gallon. *Ibid. 68. b.* Fourneaux dont on fait usage en Hollande, où l'on emploie la tourbe. *Ibid. 69. a.* Manière de les remplir de briques. *Ibid. 70. a.* Conduite du feu. Différentes qualités de briques qui proviennent d'une seule cuisson. Tourbes dont on fait usage. Ouvrage à consulter. *Ibid. b.*

BRIS, (*Terme de palais*) rupture avec violence d'une chose fermée. Crime du bris de prison. Punition des complices de ce crime. Bris de marché. II. 423. *b.*

Bris ou naufrage. Ce qu'on entend par *droit de bris*, le plus injuste & le plus universel qui soit au monde. Histoire de tout ce qui concerne ce droit chez les divers peuples qui l'ont établi chez eux. Quel est celui qui l'abrogea le premier. Peuples de l'Europe parmi lesquels il n'a plus lieu. II. 423. *b.*

Bris, titre de l'ordonnance de 1681, à consulter sur les naufrages, bris & échouemens. IV. 658. *a.*

Bris, en terme de blason. II. 423. *b.*

BRISACH, (*le neuf*) système de la fortification de cette place, voyez les planches de l'art militaire, vol. I.

BRISANT, (*Marine*) comment les brisants sont marqués sur les cartes. II. 423. *b.*

Brisant; des rochers ou brisants qui se trouvent dans la mer. XIV. 314. *a.* Voyez **ÉCUEIL**.

BRISÉE, (*Saline*) en quoi consiste, & comment se fait cette opération. En présence de qui elle se fait. II. 424. *a.*

BRISEIS, (*Hist. poétiq.*) captive d'Achille enlevée à la prise de Lyrnesse, ville alliée de Troie. *Suppl. II. 70. b.* Agamemnon la fait enlever à Achille. Suites de cette action. *Ibid. 71. a.*

BRISER, rompre, casser, (*Synon.*) XIV. 354. *b.*

BRISSAC, (*Géogr.*) petite ville de l'Anjou. Bataille remarquable livrée près de ce lieu. Observation sur le P. Reyneau de l'oratoire, né dans cette ville. *Suppl. II. 71. a.*

BRISSON, (*Barnabé*) président au parlement de Paris. *Suppl. IV. 468. a, b.* Sa fin tragique. III. 576. *a, b.* Son recueil d'ordonnances, *Ibid. & XI. 592. b.* Son ouvrage sur les formules romaines. VII. 184. *b.*

Brisson, division des singes selon cet auteur. XV. 208. *b.*

BRISSONNET, cardinal: monument de l'antiquité détruit par l'effet de son zèle. VIII. 914. *a, b.*

BRISOT, (*Pierre*) médecin: ses maximes sur la saignée. XIV. 503. *b.*

BRISURES, (*Blason*) *Suppl. IV. 370. a.*

BRITTINI, dans la marche d'Ancone: hermites de Britini. VIII. 174. *a.*

BRIXI, (*Géogr.*) dans le Soulois. *Suppl. IV. 816. a.*

BRIZO, déesse des songes. Offrandes qu'on lui présentait. Étymologie du nom de cette déesse. Graces qu'elle accordoit. II. 424. *b.*

BROCADE, (*Ichthy.*) nom que les habitans des Moluques donnent à un poisson de la famille des anguilles. Sa description. Lieux où on le pêche. *Suppl. II. 71. a.*

BROCALO, (*Géogr.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl. II. 71. a.*

BROCANTEUR, (*Comm.*) anciens brocanteurs en Italie. A qui ce terme s'applique aujourd'hui. II. 425. *a.*

BROCARD, raillerie grossière, insultante. C'est plutôt une injure qu'une raillerie. Caractère de la raillerie honnête & bienfaisante. Différence entre elle & ce qu'on appelle *brocard*. *Ibid. 425. a.*

BROCARD, (*Manuf. en or, argent & soie*) on comprend sous ce terme toutes les étoffes riches ou fond d'or. Ce que les ouvriers entendent particulièrement par ce terme. II. 425. *a.* Du métier sur lequel ces ouvrages se travaillent. Des fonds or à huit lisses de fatin, & quatre de poil. Comment ils sont composés. *Ibid. b.* Démonstration de l'armure d'une lustrine à poil. Démonstration de l'armure d'un fond or à huit lisses de fatin, & quatre lisses de poil. Du fond or à cinq lisses de fatin, & à cinq lisses de poil. *Ibid. 426. b.* Démonstration de l'armure d'un fond or à cinq lisses de fond, & cinq lisses de poil. Fond or à cinq lisses de fatin, & quatre de poil. *Ibid. 427. a.* Démonstration de ce travail. Tous ces fonds or ont un fond dont la couleur est distinguée. Mais les brocards n'ont point de fond; ou s'ils ont quelques légères découpures dans la dorure, elles ne paroissent pas. *Ibid. b.* Travail des brocards. Démonstration de l'armure d'un brocard, dont la dorure est relevée, sans liage ou liée par la corde. *Ibid. 428. a.* Démonstration de l'armure d'un brocard dont la dorure est relevée, & tous les lacs liés, excepté celui de la dorure relevée qui ne l'est jamais. *Ibid. b.*

BROCATELLE, sorte d'étoffe en soie: sa fabrication. XV. 299. *a, b.*

BROCHÉ, description & usage de tous les instrumens qui portent ce nom en divers arts & métiers. II. 429. *a.*

BROCHÉ, tissu broché. XVI. 354. *b.* Travail des étoffes brochées, vol. XI. des planch. soierie. Section 3.

BROCHER, le, (*Manufactures en soie, or & argent*) le métier du brocher est le même que pour les autres étoffes. On peut se passer de brocher, lorsqu'il n'y a que deux ou trois couleurs sur le fond satin. Quand le dessin porte plus de trois couleurs, on broche le surplus. Description détaillée de la manière dont cela s'exécute. II. 430.

BROCHET, (*Ichthy.*) description de ce poisson. Les brochets sont très-voraces. Qualité de leur chair. De quoi ils se nourrissent. Comment ils attaquent leur proie. Singularités qu'on raconte sur la manière dont la grenouille tue le brochet, & sur celle dont un brochet à qui on aura ouvert le ventre, se rétablira si on le jette dans un réservoir où il y ait des tanches. Longue vie de ces poissons. Brochet qui devoit avoir vécu 267 ans. II. 431. *b.* On croit qu'ils sont hermaphrodites. Pêche des brochets à la bricole. Comment on le prépare en cuisine. Propriétés de diverses parties du brochet en médecine. On doit éviter d'en manger les œufs. La chair est indigeste & ne convient pas à tout le monde. II. 432. *a.*

Brochet, mâchoire de brochet, matière médicale. IX. 801. *b.*

Brochet de mer. XV. 451. *a.*

BROCHET de Baguwal, (*Ichthy.*) poisson d'un nouveau genre dans la famille des Scars. *Suppl. II. 71. a.* Sa description. Lieux où il vit. *Ibid. b.*

BROCHET, (*lac du*) dans l'Amérique septentrionale. *Suppl. I. 358. b.*

BROCHETER. Comment les boucaniers de S. Domingue brochetent leurs cuirs. II. 432. *b.*

BROCHETTE, explication des instrumens qui portent ce nom dans quelques arts & métiers. *Ibid. 432. b.*

BROCHURE, ce qu'on entend par-là dans la librairie. II. 432. *b.* Mauvais effets que produisent la plupart des brochures. Leur utilité pour le commerce. II. 433. *a.*

BRODEAU, (*Julien*) avocat au parlement de Paris. XVI. 491. *a.*

Brodeau, (*Jean*) chanoine de Tours. XVI. 491. *a.*

BRODEQUIN, (*Hist. anc.*) sorte de chaussure en usage parmi les anciens. On en attribue l'invention à Eschyle. Le brodequin ou cothurne étoit affecté à la tragédie, & le *soc* à la comédie. Les brodequins n'étoient pas seulement en usage à théâtre. Voyez **COTHURNE**.

BRODEQUINS, (*jurisp.*) deux sortes de tortures de ce nom: en quoi elles consistent. II. 433. *a.* La plus cruelle des deux n'est plus usitée en Angleterre; mais elle l'est en France. *Ibid. b.*

BRODERIE, ouvrage en or, argent, ou soie, formé à l'aiguille sur des étoffes ou de la mouffeline. Comment elle se travaille. Ancienneté de la broderie au métier. Celle en mouffeline paroît n'être qu'une imitation de la dentelle. Celle au métier est moins longue que l'autre, qui en revanche est plus riche en points, où se font les plus belles broderies.

en mouffelines. Toiles les plus propres à être brodées. II. 433. b. Voyez les planches du brodeur, vol. II.

Broderie, sorte de canevas qui rendroit la broderie, soit en laine ou en soie, beaucoup plus belle, moins longue & moins coûteuse. II. 596. b.

BRODERIE, (*Hist. anc.*) celle des Phrygiens. VIII. 12. a. Ouvrages en broderie dont il est parlé dans l'ancien Testament. XII. 798. a.

BRODERIE, doubles, *steurtis*, (*Musiq.*) rien ne montre mieux le goût du musicien que le choix qu'il fait de ses ornemens. Les Italiens en font beaucoup plus usage que les François. Recueils dont se servent les acteurs & actrices des operas italiens pour toutes sortes de traits, de chants. II. 434. a.

Broderie, différence entre les doubles & les broderies. V. 78. b. Broderie, voyez POINT D'ORGUE. IV. 395. a. XI. 873. a. & recherche. XIII. 849. a.

BRODEUR, Brodeur célèbre dont parle l'Écriture. XII. 798. a. Description du métier sur lequel le brodeur travaille. X. 463. b. Différentes sortes de points de brodeurs & de brodeuses. XII. 874. a. — 875. b. Comment se font au métier les paillettes comptées. XI. 748. b. Ornement de broderie appelé guipure. VII. 1010. b. Brodeur au tambour. XV. 876. b. Aiguilles de brodeur. I. 208. a.

BROGLIE, (*maréchal de*) moyens qu'il employa en 1761, pour conserver la Hesse. *Suppl.* II. 161. b. Victoire qu'il remporta le 13 d'Avril 1760. 162. b.

BROGLIO, endroit de la place S. Marc, où les nobles Vénitiens tiennent leurs assemblées. Il n'est permis à personne d'y passer pendant leurs séances. II. 434. a.

BROKLESBY, (*Richard*) anatomiste. *Suppl.* I. 411. b. Physiologiste. *Ibid.* IV. 360. b.

BROMIUS, pourquoi Bacchus fut appelé de ce nom. II. 434. a.

BRONCHES, (*anatom.*) petits tuyaux dans lesquels se divise la trachée-artère dans les poumons. Distribution des bronches, comment elles se terminent. Cartilages dont elles sont composées. Jeu de ces cartilages dans la respiration. II. 434. b.

BRONCHIALE, artère & veine de ce nom. II. 434. b.

BRONCHIALE, artère, veine, (*Anatom.*) Il y a constamment deux artères bronchiales, & le plus souvent trois. Description de ces vaisseaux, & des veines bronchiales. *Suppl.* II. 71. b.

Bronchiales, artères & veines de ce nom. *Suppl.* IV. 523. b. 524. a. Jeux de la nature sur cette artère. XVI. 800. b.

BRONCHOCELE, (*Chirurg.*) étymologie de ce mot. Tumeur qui survient à la gorge. Cause de cette tumeur. Elle nuit à la voix & à la respiration. Comment elle pourroit être comprimée. On devroit engager ceux qui prétendent avoir des secrets pour fondre cette tumeur à les publier en leur assignant quelque récompense. II. 434. b.

BRONCHOTOMIE, opération sur la trachée-artère. Étymologie de ce mot. Possibilité de l'opération. 1. Comment elle se pratique par ponction dans le cas d'une esquinancie qui résiste à tous les remèdes, & qui menace de suffocation. II. 435. a. En quoi consiste le pansement. Cette opération ne remédie qu'au danger de la suffocation. 2. L'opération de la bronchotomie convient aussi, lorsqu'il y a dans le larynx ou l'œsophage des corps étrangers qu'on n'a pu retirer ni enfoncer. Exemple d'une telle opération pratiquée en cas semblable. 3. La bronchotomie est nécessaire pour tirer les corps étrangers qui se feroient glissés dans la trachée-artère. Comment l'opération doit se pratiquer en ce cas. Exemple de cette opération. *Ibid.* b. La ponction décrite dans le cas de l'esquinancie est moins avantageuse que celle qui se feroit avec un trocart armé de sa cannule. Exemple qui fait voir le danger que le sang dans l'opération de la bronchotomie ne tombe dans les poumons. Celle qui se feroit avec un trocart, évite l'hémorrhagie. Si la cannule se bouche par l'humeur que filtrent les glandes bronchiques, on place une seconde cannule d'un plus petit diamètre dans la première. Exemple dans lequel cette méthode a été pratiquée. Enfin on a cru que la bronchotomie étoit un secours propre à rappeler les noyés à la vie. *Ibid.* 436. a. Faux principe sur lequel on l'a cru. Véritable cause de la mort de ceux qui se noient. *Ibid.* b.

Bronchotomie, utilité de cette opération dans certains cas où des corps étrangers sont arrêtés dans l'œsophage. XI. 403. a. b. Voyez ce qui est dit sur la bronchotomie à l'article trachée-artère. XVI. 505. a. b.

BRONCHOTOMIE, (*Maréch.*) opération pratiquée dans certaines esquinancies des chevaux. VI. 73. a. *Suppl.* III. 415. a.

BRONTIAS, (*Hist. nat.*) pierre qu'on nomme aussi *Batrachite* & *Chélonite*. Description de cette pierre. II. 436. b.

BRONZE, composition de ce métal. Fonderie en bronze, ou art d'exécuter en bronze de grands ouvrages comme les statues équestres. Description de l'atelier du Fondeur, appelé la fosse, & de tout ce qui le concerne. II. 436. b. Du modele; maniere de le travailler. *Ibid.* 437. a. Le modele achevé, on travaille aux moules, l'un en plâtre qui donne le creux du modele, l'autre de potée & d'une terre composée.

Quand on a le modele en plâtre, on s'en sert pour former un modele en cire, & on donne à la cire l'épaisseur qu'on veut donner au bronze. *Ibid.* b. Préparation de la cire. Maniere de former le modele en cire. La quantité de cire détermine la quantité de métal nécessaire pour l'ouvrage, en donnant dix livres de métal sur une de cire. Poids de la statue équestre de Louis-le-Grand. Etablissement de l'armature du noyau. *Ibid.* 438. a. Matière qui compose le noyau. Comment on l'établit. *Ibid.* b. Comment on fixe les cires sur le noyau. On pose ensuite les jets, les évènements & les égouts des cires. *Ibid.* 439. a. Travail du moule de potée & de terre. *Ibid.* b. Ensuite on recuit le moule, & on en fait sortir les cires qui tiennent la place du métal. Après quoi, l'on procède à l'enterrage ou au massif de terre dont on remplit la fosse autour du moule. *Ibid.* 440. a. Description de l'échène. Fourneau pour mettre la matière en fusion. *Ibid.* b. A côté du fourneau, à l'opposite de la fosse, on fait la chauffe. On pose l'âtre à la hauteur nécessaire pour qu'il ait pente vers l'échène. Murs & voûte du fourneau, &c. *Ibid.* 441. a. Eprouves sur la bonté du fourneau, sur la durée du métal en état de fusion, & sur la diminution pendant la fonte. Alliage du bronze pour les figures. Comment se fait la fonte, & comment on fait couler la matière dans le moule. *Ibid.* b. Temps pendant lequel on laisse reposer le métal dans le moule. Perfection qu'on donne à l'ouvrage sorti du moule. Comment on vuide la pièce fondue de son noyau. *Ibid.* 442. a. La statue élevée à Paris dans la place de Louis-le-Grand, est le plus grand ouvrage qui peut-être ait jamais été fondu d'un seul jet. Ce qui nous reste des ouvrages des anciens, n'est que médiocre pour la grandeur. Comment le colosse de Rhodes & la statue du connétable de Montmorenci à Chantilly ont été faits. On peut exécuter de très-grands ouvrages d'un seul jet. Obligation qu'on a à M. de Boffrand qui nous a donné dans ses mémoires la description de ce qui a été pratiqué pour fondre la statue équestre de Louis-le-Grand. *Ibid.* b.

Bronze, modele en cire que font les fondeurs, semblable au premier modele de plâtre: méthode dont se servoient les anciens: qualité que doit avoir la cire: comment on la prépare. III. 474. b. Des moules de fonderie en bronze. X. 788. b. Noyau des moules. XI. 267. a. b. 268. a. Défaut dans les pièces fondues appelées *balevres*. II. 36. b. Armature dans la fonderie en bronze. I. 686. a. Espace où les fondeurs en bronze fondent le métal. III. 256. a. Fosse dans les fonderies en bronze. VII. 208. a. Composition du bronze. I. 237. b. Voyez les planches pour la fonderie en bronze, à la fin du vol. VIII des planches.

BRONZE, antiquités qui portent ce nom. Nous en possédons davantage, s'ils n'avoient été fondus dans des tems de barbarie. Autre application de ce mot. II. 443. a.

Bronze, usage que les Romains en faisoient dans les grands édifices. XI. 150. a. Histoire ancienne de la sculpture en bronze. XIV. 840. b. Première statue en bronze qu'on vit à Rome. XV. 500. b. Médailles de bronze. X. 243. a. Monnoies de bronze. 648. b. Vernis au bronze. XVII. 78. b. Statues en bronze d'Herculanum. *Suppl.* III. 352. b. 353. a.

BRONZE, (*Gramm.*) observation sur le genre de ce substantif. VII. 592. b.

BRONZER, appliquer le bronze sur bois, plâtre, ivoire, &c. de maniere qu'il résiste à l'eau. Comment cela se fait. II. 443. a.

BRONZER, (*Art du Doreur*) description de cette opération, tirée des papiers de M. de Mairan. *Suppl.* II. 72. a.

BRONZER, (*Arquebusier*) maniere de bronzer un canon de fusil. II. 443. a.

BRONZER (*Chamoiseur*) sur la maniere de bronzer. Voyez CHAMOISEUR.

BROOKE, (*Robert*) juriconsulte. XV. 143. b.

BROQUELEUR, (*Econ. rust.*) trou pratiqué sur le devant des tonneaux, après qu'on a bondonné les vins nouveaux. Pourquoi l'on fait ce trou. Remplissage qu'il faut faire assidument par cette ouverture. II. 443. a.

BROSSE. Maniere de fabriquer les brosses. Description de toutes celles qui se distinguent par quelque épithète dérivant de leur forme ou de leur usage. II. 443. b. Voyez VERGETTE.

BROSSES, (*M. le Président de*) ses mémoires sur les étymologies. VI. 111. b. Ses observations sur la gamme de Guy d'Arétin. VII. 458. a. b. Passage de cet auteur sur la nature des interjections. VIII. 827. a. b.

BROSSIER, (*Marthe*) de Romorantin. Histoire de la prétendue possession de cette femme. XIV. 354. b.

BROTHERTON, (*Henri*) sa patrie, ses ouvrages. IX. 236. a.

BROU, coque verte de la noix. Usage qu'en font les teinturiers, les tourneurs, menuisiers, & les distillateurs. II. 444. a.

BROUE, (*Salomon de la*) écuyer. VI. 248. a.

BROUCOLACAS, cadavres des excommuniés, dont, selon l'opinion des Grecs, le démon s'empare. XI. 275. a.

BROUET noir des Spartiates. XVII. 760. a.

BROUETTE, description & usages de la brouette com-

mune. Voiture fermée à deux roues qui porte aussi ce nom. (*Voyez* le vol. IX. des planch. *Sellier, Carrossier*, planch. 19.)
Brouette de blanchisserie. II. 444. b.

BROUILLARD, ce qui le rend mal-fain. Ce qu'on observe sur la surface de l'eau, après la chute d'un brouillard composé d'exhalaisons. Brouillard qui gâte les grains, appelé *nielle* par les laboureurs. Qualité pernicieuse du seigle corrompu par ce brouillard. Pourquoi le brouillard paroît plus fréquemment le soir & le matin. II. 444. b. Pourquoi il est plus fréquent en hiver qu'en aucun autre tems. Le brouillard se manifeste, soit que le baromettre se trouve haut ou bas. Causes de son opacité. Il est quelquefois assez délié pour que le soleil paroisse au travers. Pourquoi il fait beau en été, lorsque l'air se trouve chargé de brouillards le matin. Pourquoi il se forme tout-à-coup de gros brouillards à côté & sur le sommet des montagnes. *Ibid.* 445. a. Les vapeurs qui s'élevent des montagnes, deviennent quelquefois visibles par la situation du spectateur, par rapport à elles. Comment paroissent les objets au travers des brouillards. Tems des brouillards favorable à la pêche des harengs. *Ibid.* b.

Brouillard, dangers des brouillards entre la floraison & la maturité du blé. VII. 335. b. *Suppl.* I. 917. a. *Ibid.* IV. 686. a. Pourquoi les objets paroissent plus grands dans les brouillards. IV. 1052. b. XVII. 568. b.

Brouillard sur l'œil. XI. 276. a, b.
BROUSSURE, effet de la broussure sur les plantes. XII. 724. b.

BROUSSEAU, BROUWERS, BRUEL. (*Géogr.*) Erreurs à corriger dans ces articles de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 72. a.
BROUSSIN d'étable. Excroissance onquée & madrée qui vient sur l'étable. Usage qu'on en fait. II. 445. b.

BROUSSON, (*Jacques*) avocat: son éloge. Sa fin malheureuse. XI. 148. b. 149. a.

BROWNE, (*Guillaume*) poète anglais. XV. 937. b.
BROWNISTES, (*Hist. eccl.*) secte qui se forma de celle des puritains sur la fin du dix-huitième siècle, dont le chef étoit Robert Brown. Histoire de ce chef. Progrès de sa secte. Pourquoi les Brownistes se séparoient de toute église, soit anglicane, soit presbytérienne. Leurs sentimens sur le mariage, les baptêmes & les formulaires de prières. Forme démocratique qu'ils suivoient dans le gouvernement de leur église. II. 446. a. Ces sectaires persécutés sous la reine Elizabeth Principaux chefs qu'ils ont eus. Durée qu'a eue leur église. *Ibid.* b.

BROYE, machine à briser le chanvre pour en séparer les chevenottes. Description de cette machine. II. 446. b. *Voyez l'article CHANVRE.*
BROYEMENT, (*opération de Pharmacie*) précautions qu'il faut prendre dans cette opération, selon la nature des matières qu'on broie. II. 447. a. *Voyez PULVÉRISATION & TRITURATION.*
BROYER, (*terme de Corderie*) action de briser le chanvre avec la broye. Comment cela se fait. Queues de chanvre ou filasse brute. Autre manière de séparer le chanvre qu'on appelle *tiller*. II. 447. a.

BROYER, atténuer, pulvériser, (*Synon.*) I. 843. b. Pierre à broyer les couleurs. XII. 600. a.

BROYON, piège pour les bêtes puantes. II. 447. a. Comment on le dresse. XII. 600. b.

BROYON, (*Imprimerie*) description & usage de cet instrument. II. 447. b.

BRUAN, (*Ornith.*) *voyez* VERDIER. Bruan de Canada, vol. VI. des pl. *Regne animal*, pl. 33.

BRUCELLES, petite pincette d'horlogers. Usage qu'ils en font. Description de cet instrument. Celles de laiton servent à saisir les petites pièces d'acier. Autres ouvriers qui s'en servent. II. 447. b.

BRUCTERES, peuples de la Germanie. XV. 162. b.

BRUGEL, (*Jean*) peintre paysagiste. XII. 213. a.

BRUGES, marais & forêts souterraines auprès de cette ville. X. 92. b.

BRUGES, (*Jean de*) inventeur de la peinture à huile. XII. 277. b.

BRUGNON, (*Jardin.*) sorte de pêche. XII. 230. a.

BRUINE, (*Physiq.*) petite pluie fine qui tombe fort lentement. Causes de la bruine. Cause des pluies qui se précipitent à grosses gouttes sur la terre. II. 448. a.

BRUINE KAKATOE VISCH, (*Ichthy.*) c'est-à-dire, poisson perroquet brun, nom que les Hollandois donnent à un poisson des Moluques. Auteurs qui en ont donné la figure. Sa description. *Suppl.* II. 72. a. Lieux où il est commun. Ses qualités & usages. Famille à laquelle ce genre appartient. *Ibid.* b.

BRUIR, (*terme de Draperie*) manière dont se fait cette opération. II. 448. b.

BRUIT. (*Musiq.*) Ce mot est opposé au mot *son*, & s'entend de toute sensation de l'ouïe qui n'est pas sonore & appréciable. — D'où vient la différence entre le bruit & le son. — Cause du changement d'un son excessif en bruit. *Suppl.* II. 72. b. Le nom de bruit donné à une musique étourdissante & confuse. *Ibid.* 73. a.

BRULER, définition de cette action de physique. Ce qu'on entend par brûler l'acier, le fer, les autres métaux. II. 448. b.

BRULER, (*Pharm. anc.*) huile qui brûloit dans l'eau. VIII. 339. b. Cette propriété attribuée au feu grégeois. VI. 646. a, b.

BRULER les corps, (*Hist. anc.*) ancienne coutume très-répandue autrefois. Quelle fut la première manière d'inhummer. Sylla fut le premier des patrices Cornéliens à qui on ait élevé un bûcher. Les deux usages d'inhummer & de brûler subsisterent en même tems. Origine de l'usage de brûler les corps chez les Romains. Durée de cet usage. II. 448. b.

Brûler les corps. Comment on empêchoit que les cendres des corps ne se mêlassent avec celles du bûcher. II. 815. b. Cérémonies que pratiquoient les Platéens, lorsqu'ils vouloient brûler les corps de leurs capitaines, après leur mort. XII. 739. a. Comment & en quel tems l'usage de brûler les corps fut établi chez les Romains. II. 758. a. XV. 75. b. Il n'étoit pas permis de brûler les corps de ceux qui avoient été frappés de la foudre. VII. 216. a. Détail des cérémonies qu'on observoit en brûlant les corps. II. 457. b.

BRULER, ou *écobuer les terres*, (*Econom. rurale*) description de cette opération, qui se pratique assez communément quand on veut défricher les terres (*voyez* vol. I. des pl. d'agriculture, pl. 5.). Labours qui se font ensuite pour préparer la terre à recevoir le froment. Observation sur la méthode de labourer avant de répandre la terre brûlée. Avantages attachés à l'opération de brûler les terres. Il faut prendre garde qu'elles ne soient trop calcinées. Pratique des Finlandois & des Norwégiens, lorsqu'ils veulent défricher un canton de bois pour y semer du grain. *Suppl.* II. 73. a, b.

BRULER les terres, (*Agric. anc.*) description de cette opération. I. 188. a, b. Observation sur cet usage. *Suppl.* I. 329. a.

BRULOT, (*Marine*) vieux bâtiment chargé d'artifices & de matières combustibles qu'on accroche aux vaisseaux ennemis, pour les brûler. Bâtimens qu'on estime les plus propres à cet effet. II. 448. b. Comment on prépare & garnit ces bâtimens, pour l'effet auquel on les destine. Manière de s'en servir. *Ibid.* 449. a.

Brûlot, grappin de brûlots. VII. 860. b.

BRULURE, (*Chirurg.*) trois degrés distingués dans la brûlure. Indication de divers remèdes contre la brûlure. Comment les habitans de l'isle de Java se guérissent d'une sorte de colique & des panaris par la brûlure. Exemples de divers maux guéris par la brûlure. Comment elle peut procurer guérison. II. 449. b. *Voyez* MOXA.

Brûlure. Comment on peut prévenir la gangrene dont une brûlure profonde seroit menacée. VII. 471. a.

BRULURE, (*Agric.*) maladie des plantes. *Suppl.* III. 835. b. *Suppl.* IV. 686. b.

BRUMALES, fête que les Romains célébroient en l'honneur de Bacchus. Tems de cette fête. Pourquoi elle étoit appelée de ce nom. Elle fut instituée par Romulus. II. 450. a.

BRUMAZAR, (*Minéral & Chymie*) graisse onctueuse, désignée & expliquée par Beccher. C'est, selon lui, la matière première des métaux. II. 450. a.

BRUME, (*Marine*) brouillard. Dans la brume tout le monde est matelot, disent les marins. II. 450. a.

BRUMOY, (*Pierre*) observations sur les ouvrages de ce savant. XIV. 393. b. *Suppl.* III. 659. b. 660. a.

BRUN, (*Charles le*) observations sur ce peintre & sur ses ouvrages. V. 321. a, b. Il fut le premier promoteur de l'académie de France à Rome. *Suppl.* I. 89. b. Son traité sur la physionomie des passions. *Suppl.* II. 229. b. Caractères de vraisemblance dans ses tableaux de l'histoire d'Alexandre. XVII. 485. b. Éloge de ces tableaux. II. 134. b. Soins qu'il a eus d'observer le costume. IV. 299. a.

BRUN Desmarettes, (*J. Baptiste le*) observations sur ses ouvrages. XIV. 393. b. *Suppl.* IV. 682. b.

BRUNES. Couleurs qu'elles doivent préférer dans leur parure. *Suppl.* II. 244. a.

BRUNHAUT: caractère de cette reine. XII. 347. b. Lieu où Clotaire la fit arrêter. *Suppl.* IV. 191. b.

BRUNELLE. Caractères de ce genre de plante. II. 450. a. Ses propriétés en médecine. Origine de son nom. *Ibid.* b.

BRUNER, (*Balthasar*) médecin & chymiste. VIII. 29. a.

BRUNETTE, (*Belles-lett. Poés. Musiq.*) espèce de chanson, dont l'air est facile & simple, & le style galant & naturel, quelquefois tendre, & souvent enjoué. Origine du nom qu'on lui donne. Modèle dans ce genre. Caractère des airs de brunettes. *Suppl.* II. 74. a.

BRUNIR, (*Arts méch.*) manière de polir un corps. Pièces qu'on brunit en horlogerie. Avantages de cette façon de polir. Ouvriers qui la pratiquent. Effets de ce polissage. Comment les relieurs brunissent les tranches des livres, & les livres dorés sur tranche, après y avoir appliqué l'or. II. 450. b.

BRUNISSOIR. Estet que produit le brunissoir. II. 450. b. Brunissoirs de l'argenteur. Brunissoirs des couteliers. Description & manière de s'en servir. Brunissoirs des doreurs, des graveurs, des horlogers, des orfèvres en grosserie. *Ibid.* 451. a, des facteurs d'orgue, du potier d'étain. *Ibid.* b.

Brunissoir de différens artiles. XII. 915. b. des ferruriers. XVII. 830. a.

BRUNITURE,

BRUNITURE, (*Teinture*) maniere d'éteindre l'éclat d'une couleur. Pourquoi il est permis aux teinturiers du grand teint, de tenir des ingrédients particuliers aux teintures en petit teint. II. 451. b.

BRUNN, (*J. Henri de*) physiologiste. *Suppl.* IV. 362. a.

BRUNNER, (*J. Conrad*) anatomiste. *Suppl.* I. 400. a. Physiologiste. *Ibid.* IV. 352. a.

BRUNO, (*Giordano*) observations sur cet homme de lettres & sur ses ouvrages. XI. 195. a.

BRUNSWIC-HANNOVER, (*Maison de*) *Suppl.* I. 309. b.

BRUSCHIUS, poète. Lieu où il fut assassiné. *Suppl.* II. 779. a.

BRUSQUEMBILLE, (*Jeu de la*) détails & règles de ce jeu. II. 451. b.

BRUT, on donne cette épithete à tous les objets dans l'état où la nature nous les présente, lorsqu'ils sont destinés à être perfectionnés par l'art. On donne aussi ce nom aux productions artificielles, lorsqu'elles en sont au premier apprêt. II. 452. b.

BRUT ou *ort*, (*Commerce*) poids de la marchandise quand elle est pesée avec son emballage. II. 452. b.

BRUTALITÉ, (*Morale*) comment on peut, jusqu'à un certain point, corriger ce vice. Description qu'en donne Théophraste. *Suppl.* II. 74. a.

BRUTE, bête; animal. Différences entre ces mots. II. 214. a.

BRUTUS, (*Lucius Junius*) prince de la fermeté barbare qu'il témoigna en voyant mourir ses enfans. I. 372. b. Lieu où il fut tué. *Suppl.* I. 583. b.

BRUTUS, (*Marcus Junius*) service qu'il rendit à Dejotarus. XII. 505. a. Son armée réunie à celle d'Octave, défit celle d'Antoine. *Suppl.* I. 704. a. Présage qu'il eut de la perte de la bataille de Philippes. XV. 377. b. XVI. 146. b. Sa défaite. XVI. 676. b. Son exclamation avant sa mort. 681. a. Récit de sa mort. XII. 505. a.

BRUXANELLI, (*Botan.*) observations sur cet arbre du Malabar. Propriétés médicinales qu'on lui attribue. II. 453. a.

Bruxanelli, arbre du Malabar. Ses différens noms. Description, culture. *Suppl.* I. 74. b. Qualités & usages de cette plante. Maniere de la classer. *Ibid.* 75. a.

BRUYAN, *verdun* ou *verdiel*. Description de cet oiseau. II. 453. a.

BRUYERE, (*Botan.*) caractères de ce genre de plante. Propriétés médicinales de cette plante, de son huile, de son suc, de ses fleurs. II. 453. a.

Bruyere. Noms de cette plante en différentes langues. Son caractère générique. Description de cinq especes que ce genre renferme. *Suppl.* II. 75. a. Lieux où elles croissent. Leur culture. Leurs usages. *Ibid.* b.

Bruyere à fruit, ou *camarigne*: ses especes, &c. V. 577. b.

BRUYERE, (*Géogr.*) ville de Lorraine. Fête singuliere qui se célèbre annuellement sur une montagne de son voisinage. *Suppl.* I. 711. a.

BRUYN, (*Nicolas de*) graveur. VII. 867. a.

BRUZEN de la *Martiniere*, (*Louis, & Antoine-Augustin*) *Suppl.* III. 859. a.

BRY, (*Théodore de*) graveur. VII. 867. a. Description qu'il a donnée des deux Indes. VIII. 662. b.

BRYONE, (*Botan.*) deux especes de bryone, la blanche & le *sceau-notre-dame*. Description de la blanche à baies rouges, II. 453. a, & de la blanche à baies noires. Description du *sceau-notre-dame*. Autre racine appelée *bryonia levis*. Propriétés des racines des deux premieres especes. Onguent de bryone pour résoudre les écrouelles. Eau de bryone composée par Lémery. *Ibid.* b. Propriétés de cette eau. Elecuaire de bryone. *Ibid.* 454. a. Voyez **BRIONE**.

B U

BUABIN, idole du Tonquin. Culte qu'on lui rend. II. 454. a.

BUACHE, (*Philippe*) observations critiques sur sa description géographique de l'Amérique septentrionale. *Suppl.* I. 358. a, b.

BUADE, (*Louis de*) marquis de Frontenoie, gouverneur du Canada. *Suppl.* II. 167. a, b.

BUBASTE. Diane Bubaste: pourquoi ce surnom lui fut donné. Célébration de sa fête. II. 454. a.

BUBON, (*Chir.*) étymologie de ce mot. Bubons pestilentiels, bubons vénériens. II. 454. b.

Bubon. De l'usage des topiques contre les bubons. XVI. 419. b.

BUBONOCELE, (*Chir.*) tumeur dans l'aîne, occasionnée par la descente des intestins. Étymologie du mot. Autres noms qu'on lui donne. Pourquoi les femmes sont plus sujettes aux hernies crurales qu'aux bubonocèles. II. 454. b.

Bubonocèle, hernie inguinale. VIII. 175. b. Bandage pour le bubonocèle. XV. 461. b. Embrocation qui se pratique après l'opération du bubonocèle. V. 561. b.

BUCARDITE, (*Conchyl.*) coquillage fossile. Sa description. *Suppl.* II. 75. b. Voyez vol. VI. des pl. premiere collection de minéral, pl. 5. & l'article *Cœur de bœuf*.

BUCAROS, (*Hist. nat.*) espece de terre sigillée qui se trouve en Espagne. Propriétés de cette terre. Habitude des dames espagnoles, de mâcher du bucaros. II. 454. b. Observations sur le vin & l'eau mis dans des vases faits de cette terre. *Ibid.* 455. a.

BUCCARIE, (*Géogr.*) description de ce pays d'Asie. C'est la partie la plus peuplée & la mieux cultivée de la Tartarie. II. 455. a.

BUCCELLARIENS, (*Hist. anc.*) soldats institués par les empereurs de Constantinople, pour distribuer du pain. Étymologie de leur nom. Autres noms qu'ils recevoient. D'autres donnent ce nom aux parasites entretenus aux dépens des princes. Autres sentimens sur ceux qu'on appelloit de ce nom. II. 455. a.

BUCGIN, (*Conchyl.*) coquillage ainsi nommé parce qu'il ressemble, en quelque façon, à un cornet musical. Sa description. Division des buccins. Buccins qui fournissent la pourpre. Les grains qu'on en tire, teignent en rouge, lorsque le linge, sur lequel ils ont été écrasés, est exposé à l'air. Comment M. de Reaumur explique cet effet de l'air. Autre teinture tirée d'une liqueur des buccins, & qui, exposée à une médiocre chaleur du soleil, passe par diverses couleurs, & devient un beau pourpre. II. 455. b. Différence entre cette liqueur & celle des grains. Ceux-ci seroient d'un usage plus commode pour la teinture que la liqueur des buccins. Secours qu'on pourroit tirer de la chymie, pour aider cette couleur. Réflexion sur cette pensée de M. de Fontenelle, qu'il y a plus de choses trouvées dans ces derniers siècles, qu'il n'y en a de perdues des anciens; mais qu'il ne peut y avoir de perdu que ce qu'on veut bien qui le soit. *Ibid.* 456. a.

Buccin. Figures de 26 especes de buccin, représentées, vol. VI. des planch. pl. 64, 65, 67 & 70. De toutes ces especes, il n'y a que le fuseau denté, représenté pl. 70, qui puisse absolument porter ce nom. Cause de la confusion qui regne aujourd'hui dans la maniere de classer les coquilles. Différens genres que renferment les buccins représentés dans le VI. vol. des planches. *Suppl.* II. 75. b.

1°. Des limaçons terrestres; 2°. des vis; 3°. des pourpres; 4°. des buccins; 5°. des cérites; 6°. des roupies; 7°. des sabots; 8°. enfin, l'élégante striée, représentée N°. 5. pl. 64. Lieux de la France où cette coquille se trouve. Singularité qu'on y remarque. *Ibid.* 76. a.

Buccin alongé. Il paroît, par les caractères de cette coquille, qu'elle appartient au genre des pourpres & non à celui des buccins. D'où on la tire. Sa description. *Ibid.*

Buccin feuilleté. Cette coquille est une espece de pourpre. Sa description. Lieux où ce coquillage est commun. *Ibid.*

Buccin. Distinction du murex & du buccin. X. 867. b. Rang que tiennent les buccins dans la distribution des coquilles. IV. 185. b. 186. b. 190. b. Sur les buccins, voyez **TURBINÉE**.

BUCINATEUR, (*Anat.*) muscle situé transversalement sous les joues. Description de ce muscle. II. 456. a.

Buccinateur. Description de ce muscle, & son usage. *Suppl.* II. 76. b.

Buccinateur. Son nerf. *Suppl.* IV. 38. b.

BUCGINE, ancien instrument de musique. Usage auquel on l'employoit. Étymologie de ce mot. II. 456. a. Différence entre le cornet & la trompette. Différence entre la conque & le cornet. Les conques se faisoient de cornes de bœufs, ou de cornes de beliers. Celles dont se servoient les Juifs. *Ibid.* b.

Buccine. Son usage dans la milice romaine. *Suppl.* IV. 670. b.

BUCINITES. vol. VI. des planch. coquilles fossiles, planch. 1.

BUCENTAURE, bâtiment sur lequel le doge fait la cérémonie d'épouser la mer, le jour de l'Ascension. Description de cette machine. Comment le doge y siège. II. 456. b.

BUCER, (*Martin*) chef des luthéro-zuingliens. IX. 757. a. Observations sur ce théologien. XIV. 761. a.

BUCHAN, (*Géogr.*) province de l'Ecosse. Il s'y trouve beaucoup d'agates, & l'on dit qu'il n'y a point de fouris. II. 456. b.

BUCHARIE. Tartares de la grande Bucharie. XV. 923. a. Petite Bucharie. II. 740. b.

BUCHE, (*Marine*) petit bâtiment pour la pêche sur mer. Description avec figure. Ordre des officiers & gens de l'équipage. Leur nourriture. II. 457. a.

Buche, (*Luth.*) en allemand *scheid-holz*. Description & usage de cet instrument de musique. *Suppl.* II. 76. b.

Buche. Cet instrument aussi appelé *symphonie*. *Suppl.* IV. 857. b.

BUCHERS, (*Hist. ancienne*) comment on les construisoit. Détail des cérémonies qu'on observoit en brûlant les corps. Exemples de personnes qui se sont tuées sur le bûcher de ceux qu'elles aimoient. A qui appartenoient les cendres & les os, & quels étoient ceux qui les ramassoient. II. 457. b.

Buchers, cercueil dans lequel, chez les Romains, on portoit le mort au bûcher. IX. 593. a. XIV. 799. b. *Suppl.* IV. 370. a. Officier qui levoit le corps pour le mettre sur le bûcher. IV.

885. *a.* Vase qu'on posoit sur le bûcher, & dans lequel on brûloit le corps. Comment les bois du bûcher étoient disposés autour. Cyprès élevés autour du bûcher. Fonctions des usuarii. Choix que les prêtres faisoient des cendres consumées. XVII. 525. *b.* 526. *a.* Gladiateurs qui combattoient auprès du bûcher. Origine de cet usage. II. 469. *b.* Maniere d'empêcher que les cendres des corps brûlés ne se mêlassent avec celles du bûcher. II. 815. *b.* Os calcinés que l'on tiroit du bûcher. XI. 689. *a.* Voyez *brûler les corps*.

BUCHOLIER, (*Abraham*) ouvrage qu'il a publié. XIV. 778. *a.*

BUCHOT, (*Pêche*) voyez vol. VIII des planch. *pêche*, pl. 7.

BUCKEIRA, BUCZAVA, BUDACK, BUDNOCK, (*Géogr.*) observations sur ces articles de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 76. *b.*

BUCKINGHAM, épitaphe du duc de Buckingham, par Richard Friddes. XIV. 744. *a.*, *b.*

BUCOLIASME, chanson en usage parmi les bergers de l'ancienne Grèce. Son auteur. Air à danser appelé du même nom. II. 458. *a.*

BUCOLIQUE, (*Belles-lettres*) poésies qui regardent les bergers & les troupeaux. Étymologie de ce mot. Origine de cette poésie. Ses progrès. II. 458. *a.* Poètes bucoliques les plus distingués parmi les anciens. A qui l'invention de ce genre est attribuée. Parallele des bucoliques avec la comédie. Le vers hexamètre convient le mieux aux bucoliques. Toute mesure de vers y est admise dans la poésie française. Des représentations des bucoliques sur les théâtres. Toutes les églogues ou les idylles ne doivent pas être mises au rang des bucoliques. *Ibid.* *b.*

Bucolique, poésie. Charms de cette poésie. V. 425. *b.* Observations & préceptes sur le genre bucolique. 426. *a.*, *b.* &c. Du style bucolique. XV. 552. *b.* Poètes bucoliques. XII. 841. *b.* Observations sur le dialogue de la première bucolique de Virgile. *Suppl.* II. 709. *a.*, *b.* Voyez *IDYLLE & PASTORALE*.

BUDDA ou *Xekia*, philosophe Indien, voyez *XEKIA*.

BUDÉ, ou *OFFEN*, (*Géogr.*) capitale de la Hongrie. Ce qu'il y a de remarquable dans sa situation, la qualité de son terroir, & ses eaux chaudes. II. 458. *b.*

BUDE, (*Jean de*) comte de Guébriant. *Suppl.* IV. 373. *a.*

BUDÉ, (*Guillaume*) système de Budé sur la livre romaine. IX. 619. *a.* Sa collection de médailles. X. 229. *b.*

BUDSDOISME, religion Japonaise. I. 753. *b.* 754. *a.* VIII. 457. *a.* XV. 147. *b.* Temples & ministres des Budsdoïstes. XVI. 84. *a.* 744. *b.* Bonzes budsdoïstes. XVII. 648. *b.* 654. *b.* 656. *b.* Doctrine des Budsdoïstes sur Jemma-O, juge d'enfer. *Suppl.* III. 548. *b.* — Voyez *SIKA*.

BUDWEIS, (*Géogr.*) voyez *BADWEIS*.

BUDZIACK, *Tartares*. XV. 920. *b.*

BUENOS-AIRES, (*Géogr.*) pluie qui tombe annuellement dans cette ville du Paraguay. *Suppl.* IV. 419. *a.*

BUFFET, (*Archit.*) ce qu'étoient les buffets des anciens; ce qu'ils étoient en France dans les derniers siècles. Comment on les place & on les décore aujourd'hui dans les maisons de quelque importance. Ce qu'ils sont dans les maisons ordinaires. II. 459. *b.*

Buffet, sorte de buffet des anciens appelé *abaque*. I. 9. *b.* Représentation d'un buffet de menuiserie, vol. VII. des pl. Menuisier en meubles, pl. 13.

BUFFET, (*Fontain.*) demi-pyramide d'eau adossée contre un mur. 459. *a.*

Buffet. De la distribution des eaux pour l'entretien des cascades & des buffets. IV. 1065. *b.*

Buffet d'orgue. XI. 635. *b.*

BUFFIER, (*Claude*) jésuite. Examen de son ouvrage intitulé : *Cours des sciences*. IX. 639. *b.*

BUFLE, animal du genre des bœufs. Description. Lieux où les buffles sont fréquents. Usages qu'on en tire. Il est à croire que cet animal n'est pas différent du *bubalus* des anciens. Propriétés médicinales de diverses parties de cet animal. Sa représentation, vol. VI. des planches, regne animal, pl. 3. II. 459. *b.*

Bufle, peau de l'animal dont on vient de parler. Ses usages pour les armures militaires. Commerce qu'en font quelques nations. Autres peaux qui en prennent le nom & servent aux mêmes usages. Manufactures de ces peaux établies en France. II. 459. *b.*

BUFLE, (*Moulin à*) dans lequel on prépare ces peaux. Comment ces moulins travaillent. Inventeur de ces moulins. II. 459. *b.*

BUFFON, (*George-Louis le Clerc de*) Sa patrie & son âge. *Suppl.* III. 957. *b.* cité dans plusieurs articles d'histoire naturelle, particulièrement dans ceux qui se rapportent à la théorie de la terre. Voyez *Angles correspondans*, *Montagnes*, *Mers*, *Fleuves*, *Terre*, *Continent*, *Tremblement de terre*, *Volcans*, &c. Son nouveau miroir ardent. I. 625. *b.* Résultat de ses expériences sur la résistance des bois. II. 301. *b.* XII. 606. *b.* Moyen

qu'il a trouvé pour augmenter la force & la solidité du bois. II. 298. *a.*, *b.* Son système sur la génération. VII. 570. *b.* Ses réflexions sur l'usage d'emballer. V. 568. *a.* Belle idée de ce philosophe sur les affinités. *Suppl.* I. 183. *b.* Ses ouvrages anatomiques. 411. *a.* Examen de son hypothèse des molécules organiques. *Suppl.* III. 212. *a.*, *b.* *Suppl.* IV. 182. *b.* Ses travaux d'ornithologie, 187. *a.* Sa doctrine sur le phlogistique. 329. *b.* Sa doctrine physiologique. 360. *a.*, *b.* Eloge de son hypothèse sur la formation des planètes. 401. *a.*

BUGENHAGEN, (*Jean*) théologien luthérien. XVII. 630. *a.*

BUGEY, (*Géogr.*) province de France. Ses bornes. Ses révolutions. Nombre de ses cures. *Suppl.* II. 76. *b.* De ses abbayes & de ses chartreuses. Rivieres du Bugey. Monumens d'antiquité qu'on y trouve. *Ibid.* 77. *a.*

Bugey, états du Bugey. VI. 29. *a.*

BUGLOSE, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Buglose des jardins. Propriétés de ses racines & de ses fleurs. Propriété médicinale de la buglose, de ses racines, feuilles & fleurs. Sirop de feuilles de buglose; ses propriétés. II. 460. *a.*

Buglose, espece de ce genre; dite *orcanette*. XI. 577. *a.*, *b.*

BUIS, caracteres de ce genre de plante. II. 460. *a.* Analyse de son bois. Propriétés de l'huile qu'on en tire. Quelques-uns soutiennent qu'on peut substituer le buis au gayac. II. 460. *b.*

Buis épineux, il vient des pays chauds; le vrai *lycium* est inconnu aujourd'hui. Ce qu'on lui a substitué dans les boutiques. Autres plantes auxquelles on donne le nom de *lycium*. II. 460. *b.*

BUIS, (*Jardin.*) deux especes, le nain & celui de bois. Comment on les multiplie. Buis panaché. Usage du bois de buis dans différens arts. II. 460. *b.*

Buis, outil de cordonnier; sa description, son usage & la maniere de s'en servir. II. 460. *b.*

BUIS, (*Botan.*) noms de cet arbrisseau en différentes langues. Son caractère générique. Especes & variétés appartenantes à ce genre. *Suppl.* II. 77. *a.* Leur description, culture & usages; lieux d'où on les tire. *Ibid.* *b.*

Buis, plantation du buis des parterres. XII. 726. *b.* Trait de buis. XVI. 531. *a.* Buis du Japon nommé *Ojo*. XI. 433. *b.*

BUISSON. II. 297. *b.* 831. *a.*

BUISSONNIERS, *mâitres*. IX. 910. *a.*

BUISTER, (*Philippe*) sculpteur. XIV. 829. *b.*

BUITELAAR, (*Ichthy.*) poisson des Moluques. Description, mœurs, qualités & usages de ce poisson. Maniere de le classer. *Suppl.* II. 78. *a.*, *b.*

BUJANVALI, (*Botan.*) nom brame d'une espece de *ninari*. Ses différentes désignations. Sa description. Lieux où on la trouve. Ses qualités & usages. *Suppl.* II. 78. *b.* Erreurs de quelques botanistes sur cette plante. Maniere de la classer. *Ibid.* 79. *a.*

BULA, (*Botan.*) plante du Malabar. Sa description. Lieux où elle croit. Ses qualités & usages. *Suppl.* II. 79. *a.* Sa classification. *Ibid.* *b.*

BULAFO, instrument de musique en usage parmi les negres de Guinée. Description & maniere de jouer de cet instrument. II. 461. *a.*

BULARQUE, peintre grec, qui introduisit l'usage de plusieurs couleurs dans un tableau. XII. 257. *a.* 271. *a.*

BULBONAC, description de cette plante. Elle est commune en Allemagne & en Hongrie. On la cultive dans nos jardins. Qualité de sa semence. On mange sa racine en salade. II. 461. *b.*

BULFINGER, (*George-Bernard*) physiologiste. *Suppl.* IV. 356. *a.*

BULGARES, (*Hist. eccl.*) divers hérétiques compris sous ce nom. D'où ils tiroient leur origine. Le nom de Bulgares étoit d'abord un nom de nation, & devint un nom de secte. Diverses sectes de Bulgares condamnées en 1176 dans un concile, tenu à Lombez. Leurs hérésies. II. 461. *b.* Pape qu'ils se choisirent. Comment le mot de *Bulgares* se corrompit en France & devint un mot très-salez en notre langue. Ces hérétiques étoient brûlés vifs lorsqu'ils étoient convaincus. On donna le nom dont on les appelloit à tous les usuriers. *Ibid.* 462. *a.*

Bulgares, peuples voisins du Danube & de la mer Noire: leur conversion au christianisme. XV. 267. *b.*

BULGNEVILLE, (*Géogr.*) dans le Soulois. *Suppl.* IV. 815. *b.*

BULGOLDA, pierre qui se trouve dans la tête d'un animal de ce nom. Vertus que les Indiens lui attribuent. II. 462. *a.*

BULIMIE, faim canine accompagnée d'évanouissement & de froid. Étymologie de ce mot. Causes de cette maladie. II. 462. *a.* Voyez *BOULIMIE*.

BULIN, (*Conchyl.*) coquillage d'un nouveau genre dans la famille des limaçons, qui n'ont pas d'opercule, ni d'échancre à l'ouverture de leur coquille qui est elliptique. Des-

cription de la coquille & de l'animal. *Suppl.* II. 79. b. Ses mœurs. Lieux & faison où il paroît. Difficulté sur la reproduction de ces animaux. *Ibid.* 80. a.

BULL, (George) théologien. XVII. 596. a, b.
BULLE, petite boule de métal que les enfans des Romains portoient au cou. Age où ils la portoient. Qui étoient ceux qui la portoient d'or. Autres personnes qui avoient droit de la porter. Vertus que la superstition lui attribuoit. II. 462. b.

Bulles des enfans des sénateurs. VIII. 13. a. Espèce de bulle appelée *ityphalle*. 936. b. Voyez aussi l'article *Antiquités*, vol. des planches. Les enfans pendoient au cou des dieux Lares les bulles qu'ils quittoient. IX. 293. a. Bulles d'or, espèces de talismans. XV. 867. b.

Bulle, sceau attaché à un instrument ou charte quelconque. De quelle manière étoient ces sceaux. Sceau attaché aux constitutions du pape. II. 462. b.

Bulle, expédition de lettres en chancellerie romaine. Etymologie de ce mot. Ce que c'est que la bulle. Comment sont distinguées les bulles gracieuses, & celles qui sont de justice & exécutoires. Forme en laquelle elle doit être expédiée. C'est le sceau ou plomb qui lui fait donner le nom de bulle. Ce qu'il représente. Pour quels sujets on expédie des bulles. II. 462. b. Les bulles qui viennent de Rome en France sont limitées & modérées selon les usages du royaume avant d'être enregistrées. Les Espagnols ne les reçoivent pas non plus aveuglément. Ce qu'on entend par *fulminer des bulles*. Appels comme d'abus de la fulmination de la bulle. Ce qui se pratique après la mort du pape pour qu'aucune bulle ne soit expédiée durant la vacance du siege. *Ibid.* 463. a.

Bulle, différence entre un bref & une bulle. II. 410. a. Clauses usitées dans les bulles, & signatures de la cour de Rome. III. 514. a. Le pape emploie quelquefois dans les bulles la clause *motu proprio*: cette clause regardée en France comme contraire aux libertés de l'église. X. 842. b. Expédition des bulles. XI. 831. a. Bulles sous plomb. XII. 785. a. Décret dans les bulles. IV. 716. a. Bulle de composition. XVII. 760. a. Abréviations en usage dans les bulles. *Suppl.* I. 41. a, b. &c.

Bulle in *cenâ domini*, Lecture qui s'en fait à Rome le Jeudi saint. Dans quel but on publie l'excommunication qu'elle porte. II. 463. a. Qui sont ceux que les principaux chefs de cette excommunication regardent. Contestations en France au sujet de cette bulle. *Ibid.* b.

Bulle d'or, pragmatique-sanction ou constitution de l'empereur Charles IV: ce qu'elle contient. Elle est regardée comme loi fondamentale de l'empire. Dans quel but elle fut faite. L'original s'en conserve à Francfort. Respect qu'on a pour cet exemplaire. II. 463. b.

Bulle d'or. Edit dressé par Charles IV, empereur. *Suppl.* II. 330. b. 331. a. C'est la première loi qui fixe le nombre des électeurs. V. 453. b. IV. 71. a. Observations sur cette constitution. Faute qui en accompagna la publication. XIII. 262. a. Dessin de Charles IV en faisant cette bulle. XIV. 327. b.

Bulle d'or de Bohême. II. 463. b.
Bulle d'or du Brabant. Constitution de l'empereur Charles IV. En quoi elle consiste. II. 463. b.

BULLES D'AIR, (Physiq.) Petites gouttes pleines d'air qui se forment sur la surface d'un fluide. II. 380. b. Cause de la rondeur des bulles d'air dans l'eau. XV. 454. b. Bulles d'air dans la glace. VII. 678. a, b. 681. b.

BULLERBORN, fontaine très-singulière en Westphalie. Merveilles qu'en racontent les crédules Westphaliens. II. 464. a.

BULLETINS, (Hist. anc.) ceux qu'on remettoit à Rome aux citoyens qui alloient donner leur suffrage. I. 4. b. VIII. 430. b. XIII. 77. b. XV. 638. b. Bulletins dont se servoient les magistrats dans les causes criminelles. I. 4. b. Voyez CALCULS.

BULO, (Botan.) espèce de bambou. *Suppl.* I. 771. b.

BULSUK, (Ichty.) poisson des îles Moluques. Sa description. *Suppl.* II. 80. a. Lieux où on le trouve. Ses qualités & usages. Famille à laquelle ce genre appartient. Seconde espèce. *Speerwisch*. Caractères qui distinguent ce poisson du précédent. *Ibid.* b.

BULTEAU, (Louis) secrétaire du roi: ses ouvrages. XIV. 393. b.

BULU-TUY, (Botan.) espèce de bambou. *Suppl.* I. 775. b.

BUMICILI, secte mahométane en Afrique. Superstitions & extravagances de ceux qui la composent. II. 464. a.

BUNEL, (Pierre) savant toulousain. XVI. 452. a.

BUOMMATEI, auteur d'une grammaire italienne: remarques sur cet ouvrage. I. 724. a, b.

BUONACORSI, peintre toscan. V. 330. a.

BUPALUS, sculpteur ancien. XIV. 817. b.

BUPARITI, (Botan.) plante malvacée du Malabar. Ses différentes désignations. Sa description. *Suppl.* II. 80. b. Sa culture, ses qualités & usages. Deuxième espèce, *barulant*: ses différens noms. Sa description. *Ibid.* 81. a. Sa culture, ses qualités & usages. *Ibid.* b. Manière de classer ces deux plantes. *Ibid.* 82. a.

BUPHAGE, pourquoi l'on a donné ce surnom à Hercule. II. 464. b.

BUPLEVRUM, (Botan.) étymologie du nom de cette plante. Ses autres noms en différentes langues. Son caractère générique. Énumération de huit espèces que ce genre renferme. *Suppl.* II. 82. a. Lieux d'où elles sont originaires. Leur description, culture & usages. *Ibid.* b.

BUPRESTE, (Insect.) insecte que plusieurs ont mis dans le genre des cantharides. Sa description. Animaux qu'il attaque. On prétend qu'il fait enfler le bétail qui l'a avalé en paissant. II. 464. b.

Bupreste, insectes auxquels on donnoit ce nom du tems d'Aristote & de Plin. - Confusion qui regne dans le genre d'insectes qui porte aujourd'hui ce nom. - Distinction qu'il auroit fallu établir pour éviter cette confusion. - Noms que Linnæus a donnés aux espèces dont il compose ce genre. - Observation sur l'insecte représenté sous le nom de *bupreste*, vol. VI. des planches, *Histoire naturelle*, pl. 75. *Suppl.* II. 83. b.

Bupreste, effet de cet insecte pris intérieurement. V. 579. a. Cet insecte représenté vol. VI. des planches, *Regne animal*, planch. 75.

BUPHTALMUM, (Botan.) œil de bœuf: description de cette plante. Comment elle se multiplie. II. 464. b.

BURAIL, sorte d'étoffe de soie. Burail à contre-poil. Burail de Zurich. II. 464. b.

BURAMOS, (les) ou les Papais, peuple de la Nigritie. Ce que sont les femmes pour s'empêcher de parler. II. 464. b.

BURANG, (Botan.) espèce de figuier. *Suppl.* I. 899. b.

BURBELIN, CARBALIN, CURBALIN, ou SURBALIN, (Musiq. instr. des Hébreux) noms d'un instrument de musique. *Suppl.* II. 84. a. Voyez CREMBALA.

BURCADIA, (Botan.) arbrisseau. Son caractère générique. Lieux où il croit. Sa description. Sa culture. *Suppl.* II. 84. a.

BURES, (Métall.) puits qu'on pratique dans une mine. On en fait deux ordinairement. Quel en est l'usage. II. 465. a.

BUREAU des finances, juridiction des trésoriers de France, généraux des finances & grands-voyers. Nombre de ces officiers en différens tems. Louis XIII réunit à leur charge, chacun dans leurs généralités, l'office de grand-voyer. Louis XIV incorpora la juridiction de la chambre du trésor à la leur. Privilèges dont ils jouissent. II. 465. a. Officiers qui composent aujourd'hui le bureau des finances de Paris. Ordre qui doit être observé dans ce tribunal. Autres fonctions des trésoriers de France. *Ibid.* b.

Bureau, voyez DOUANE. Divers bureaux établis par les empereurs romains pour la gestion des affaires de l'état. XIV. 813. a. Etablissement des bureaux des traites & des douanes en France. IX. 17. a. Tarifs des bureaux, observations sur ce sujet. XV. 914. a. Lieux où sont établis les bureaux des entrées. II. 95. a. Chancelleries des bureaux des finances. III. 112. b. Magasins d'entrepôt établis dans quelques bureaux des cinq grosses fermes. V. 732. b. Division des provinces déterminée par la juridiction des bureaux des finances. VII. 556. a, b. Etablissement des bureaux des finances dans chaque généralité. 557. a.

Bureau de commerce. Objets discutés à ce bureau. Qui sont ceux qui y assistent. Jour de la semaine auquel il se tient. Autres applications du mot bureau. II. 466. a. Voyez CONSEIL DU ROI.

Bureaux diocésains. IV. 1012. a.

BUREAU, (Laurent) son éloge. *Suppl.* III. 742. b. 743. a.

BURELÉ, (Blason) Écu burelé. *Suppl.* II. 84. b. *Ibid.* IV. 369. a.

BURELES, (Blason) étymologie & usages de ce mot. *Suppl.* IV. 368. a, b.

BURETTE, (Pierre-Jean) *Suppl.* IV. 72. a. Ses mémoires sur la gymnastique. VII. 1017. a. Ses recherches sur l'harmonie des Grecs. VIII. 50. b.

BUREUS, (André) géographe Suédois. VII. 612. a.

BURG, (Richard de) évêque de Durham. II. 232. a.

BURGAUT, limaçon de mer, dont la chair a un assez bon goût. Description de sa coquille. Lieux où on la trouve. Usage qu'on en fait. II. 466. b.

Burgaut de teinture, sorte de poisson dont on tire une couleur de pourpre. XIII. 246. a, b. *Suppl.* IV. 524. b.

BURGGRAVE, composition de ce mot. Quels officiers étoient autrefois appelés de ce nom. Cet office est devenu héréditaire, & quelques burgraves se rendirent souverains. Ceux d'aujourd'hui reçoivent leur investiture de l'empereur. Quatre burgraves, princes d'empire. La maison de Brandebourg vient des anciens burgraves de Nuremberg. Burgrave de la ville de Nimegue. II. 466. b.

BURIA, vent d'est très-violent dans la Carinthie. Ravages qu'il fait. II. 467. a.

BURIDAN, (Jean) docteur scholastique. XIV. 776. b.

BURIN, en quoi consiste sa bonne qualité. Diverses formes qu'on lui donne. Celle que préfère l'auteur. Comment

il doit être aiguë. Divers métiers où l'on s'en sert. Comment il faut le tenir en travaillant. II. 407. a.

Burin, especes de burins, appelés crochets. IV. 499. a. échoppes. V. 265. b. Burin du graveur. VII. 888. a, b. Maniere d'affûter ou aiguë les burins. I. 164. a.

BURIS, (*Hist. de Danem.*) prince qui descendoit des rois de Danemarck. Complot qu'il forma sous le regne de Valdemar. I. *Suppl.* IV. 84. b.

BURLAMAQUI, (*Jean-Jacques*) professeur en droit à Geneve : observations sur son traité du droit naturel. V. 129. a, b. 133. b.

BURLESQUE : cette poésie paroît être moderne. On regarde les Italiens comme les inventeurs de ce genre, dans lequel les François se sont ensuite exercés. Citation d'un passage du livre intitulé *principes pour la lecture des poëtes*, où l'on fait voir le mauvais goût de cette poésie, & comment elle a pris naissance. II. 467. b. Ouvrages burlesques de Scarron, & du poëte d'Assouci. *Ibid.* 468. a.

BURLESQUE, (*Belles-lett.*) sous l'enveloppe du burlesque il peut se cacher beaucoup de philosophie & d'esprit. *Suppl.* II. 84. b. But moral de ce genre d'écrits. Pourquoi il excite le rire dans l'homme le plus sérieux, & dans celui qui a le plus de sens & de goût. Le burlesque sera toujours mieux reçu chez une nation vaine que chez une nation orgueilleuse. Il n'est pas à craindre que chez un peuple éclairé, ce genre devienne jamais le goût dominant. Faute à corriger dans l'article *Burlesque* de l'Encyclopédie. *Ibid.* 85. a.

Burlesque. Poésie burlesque, appelée *macaronique*. IX. 785. b, &c. Différence entre le style marotique & le burlesque. X. 135. a, b. Différence entre la parodie & le burlesque. XII. 74. a.

BURNET, (*Thomas*) précis de sa vie. X. 742. b. Analyse de sa théorie de la terre. IV. 799. a. VII. 210. b. X. 743. a. XVI. 163. b. 164. a. Son sentiment sur la formation des montagnes. X. 675. a.

BURRE ou **PUITS**, (*Mines*) VII. 638. a. X. 525. a. Puits des mines de charbon. III. 192. a. *Voyez* vol. VI des planches, regne minéral, 7^e collection, pl. 4. Métallurgie, planche 1.

BURSAL. Edit burfal. V. 391. b. Loi burfale. IX. 653. b.

BURSE, (*Géogr.*) *voyez* PRUSE.

BURY, *voyez* VILLA FAUSTINI. XVII. 273. a.

BUSE. Description de cet oiseau. II. 468. a. De quoi il se nourrit. *Ibid.* b. *Voyez* BONDRÉE. Variétés dans cette espece. *Ibid.* 469. a.

Buse. Espece de buse du Bresil, dite caracara. *Suppl.* II. 228. b.

BUSES, terme d'hydraulique. III. xvj. b.

BUSIRIS, (*Hist. des Egypt.*) plusieurs rois de ce nom en Egypte. On distingue sur-tout celui dont les Grecs se sont plu à dépendre, & vraisemblablement à exagérer la férocité. Observations sur ce roi. *Suppl.* II. 85. a.

BUSSANS, (*Géogr.*) lieu en Lorraine. *Suppl.* III. 285. b. **BUSSIERE**, *la*, (*Géogr.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 85. a.

BUSSIERE, (*Paul*) anatomiste. *Suppl.* I. 402. a. Physiologiste. *Ibid.* IV. 353. b.

BUSSY-RABUTIN, (*Roger, comte de*) XI. 164. b. *Suppl.* III. 700. b.

BUSTE, (*Peinture*) pourquoi dans le buste on a ajouté à la tête une partie des épaules & de la poitrine; & par quelle règle on a limité l'étendue de ces parties accidentelles qu'on joint à la tête & qui n'ajoutent rien à la ressemblance. II. 469. a.

Buste. Ornemens des bustes gravés sur les médailles. XVI. 202. a.

BUSTERICHUS, dieu des Germains. Statue de cette idole, qui se voit encore aujourd'hui à Sondershusa. II. 469. b.

BUSTUAIRES, gladiateurs qui se battoient chez les Romains, auprès du bûcher d'un mort. Origine de cet usage. Marcus & Décimus, fils de Brutus, l'établirent les premiers. de quels peuples ils le tenoient. II. 469. b.

BUT, *vue, dessin*, (*Synon.*) différences entre ces mots. II. 469. b.

But-en-blanc, (*Artil.*) principe sur lequel on tire de but-en-blanc. II. 469. b.

But-en-blanc, fusil à portée de but-en-blanc. VII. 396. a, b. Portée du canon de but-en-blanc. VI. 630. a. *Voyez* PORTÉE.

BUTEO, (*le Pere*) son système sur l'arche de Noë. I. 608. a, b.

BUTIN, différence entre *butin* & *pillage*. II. 470. a.

BUTIN, *pillage*, (*Synon.*) XII. 622. a.

BUTINI, (*Jean-Antoine*) physiologiste. *Suppl.* IV. 361. a.

BUTIS ou **SPERTIS**, (*Hist. de Lacédém.*) illustres Lacédémoniens qui se dévouèrent pour le salut de la Grece, lorsqu'elle fut menacée de l'invasion des Perles, sous le regne de Xerxès. Leur voyage en Perse. Conduite généreuse de Xerxès à leur égard. *Suppl.* II. 85. b.

BUTLER, (*Samuel*) auteur d'*Hudibras*. XVII. 640. a, b. 641. a.

BUTNERIA, *Beureria, Calycanthus, Pombabour*, (*Bot.*) cet arbrisseau peu connu jusqu'à présent. Son caractère générale. *Suppl.* II. 85. b. Contrées d'où il nous est apporté. Observations sur sa culture. *Ibid.* 86. a.

BUTOR, description de cet oiseau. II. 470. a. Origine de son nom. Lieux où il se tient. Grand butor rougeâtre. Butor hupé; description. II. 470. b.

BUTTNER, (*Chretien Gotlieb*) anatomiste. *Suppl.* I. 409. a.

BUTUA, (*Géogr.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 86. a.

BUTUMBO, (*Botan.*) nom brame d'une plante du Malabar. Ses différentes dénominations. Sa description. *Suppl.* II. 86. a. Lieux où elle croit. Ses qualités & usages. Erreurs de quelques botanistes sur cette plante. Sa classification. *Ibid.* b.

BUVEURS *d'eau*, jouissent d'une meilleure santé que les buveurs de vin. V. 193. b.

BUXTORF, (*Jean*) le pere. Sa bible. II. 223. b. Eloge de ses ouvrages. XV. 913. b.

BUZARD *de marais*, oiseau de proie plus petit que la buse. Sa description. II. 470. b.

B Y

BYBLOS en Phénicie. Fêtes d'Adonis en cette ville. I. 141. b.

BYENA, (*Ichthy.*) poisson des Moluques. Sa description. Lieux qu'il fréquente. 2^e espece, *Byenank*. Caractères qui distinguent cette espece de la précédente. *Suppl.* II. 86. b. Lieux où se trouve le byenank. Maniere de classer ces poissons. *Ibid.* 87. a.

BYOW, (*Ichthy.*) poisson des Moluques. Sa description. *Suppl.* II. 87. a. Lieux où on le pêche. Sa classification. *Ibid.* b.

BYSACÈNE, partie de l'Afrique propre, selon les anciens. XVII. 708. b.

BYRSA, *voyez* PRUSE.

BYSANCE. Alliance contractée entre cette ville & Athenes, contre Philippe. XIV. 159. a. Siegè de cette ville par l'empereur Sévere. *Suppl.* II. 598. a. Symbole de Byfance. IV. 508. b. XV. 734. a.

BYSÈS, sculpteur ancien. XIV. 818. a.

BYSSE, (*Hist. des Arts*) ce nom est le même en hébreu; en grec, en latin, en françois : matiere qui servoit au tissu des plus riches habillemens. Passages de l'écriture où il en est parlé. II. 471. a. Il est difficile de persuader que cette matiere fût uniquement la soie des pinnes marines. Passage de saint Luc, *chap. xvj. 19*, cité. Observations sur la maniere dont les traducteurs ont rendu le mot *byssus* de ce passage. Les versions qui ont traduit ce mot par celui de *joie* se sont éloignées du vrai; de même que celles qui ont traduit par *toile fine* ou par *lin*. Les traducteurs qui ont rendu ce mot par celui de *lin très-fin* ont été plus exacts. Témoignages qui le prouvent. Ce que Philon dit du byssus. Sentiment de l'auteur. Il paroît que ce mot est un terme générale qui désigne en général une matiere rare tirée du regne végétal & même du minéral. *Ibid.* b. Diverses étoffes que les anciens désignoient par ce nom. Il est sûr qu'il y avoit un byssus, tiré des pinnes marines. Qualité de ce byssus; usages qu'on en fait encore aujourd'hui. Comment on le file. *Ibid.* 472. a. *Voyez* BISSE.

BYSSUS, caractères de ce genre de plante. II. 472. b.

BYTER, (*Ichthy.*) poisson d'Amboine. Sa description. Lieux & faison où on le pêche. Ses qualités & usages. Sa classification. *Suppl.* II. 87. b.

BYTHER, siegè de cette ville par l'empereur Adrien. X. 406. b.



C A B



la figure de cette lettre nous vient des Latins. Comment on la prononce. Rapports qu'il a avec le *sigma* des Grecs. Il seroit à souhaiter que le *c* dur eût un caractère particulier qui le distinguât du *c* doux. Rapports du premier avec le *cappa* des Grecs & le *q* des Latins. Ce *q* se trouve écrit quelquefois sans *u*. Le *c* accompagné d'une

cédille pourroit bien être le *sigma* des Grecs écrit *ς*. Noms que les maîtres de lecture donnent au *c*. Comment ils nomment toutes les consonnes. II. 473. a. Distinction que les Latins ont mise entre le *c* & le *q*. Rapport du *c* au *g*. On croit que le *g* n'a été inventé qu'après la première guerre punique. Le *c* & le *k* passoient alors pour une seule & même lettre. Exemples qui le prouvent. *Ibid.* b.

Le *c* considéré comme lettre euphonique. Quelques-uns ont cru que le *c* venoit du *chaph* des Hébreux : ce qui n'est pas vraisemblable. Observation sur la manière dont Charlemagne, & les rois de la seconde race, appelés Charles, écrivoient leur nom. II. 474. a.

Le *C* considéré comme lettre numérale, comme signe de condamnation. Signification de cette lettre dans les noms propres latins, & après ces noms propres. Prononciation de cette lettre en Italien. Signification du *C* sur le monnoies de France, lorsqu'il est employé dans le commerce seul, ou suivi, ou précédé de quelque autre lettre. II. 474. a.

c. Il importe d'observer dans l'art étymologique la commutabilité du *c* & du *g*. VII. 407. a. Diverses observations sur la lettre *c*. *Ibid.* b. Usage de l'*u* après le *c* pour en rendre la prononciation dure. X. 850. b.

c. (*Monn.*) Cette lettre sur les monnoies en France, marque Caen. *Suppl.* II. 88. a.

Signification du *c* en musique, *c* barré, *c* sol ut, ou *c* fol fa ut. II. 474. b.

c. (*Musiq.*) signe de la prolation mineure imparfaite, dans les anciennes musiques, & de la mesure à quatre tems dans la nôtre. Autres usages de ce signe dans la musique ancienne & dans la moderne. *Suppl.* II. 88. a.

Sur la manière de former cette lettre en écrivant, voyez ÉCRITURE.

C A

CAA-APIA, (*Botan.*) petite plante du Brésil, sa description. Vertus qu'on lui attribue. Usage qu'en font les habitans du Brésil. II. 474. b.

CAA-ATAYA, description de cette plante du Brésil. Sa propriété médicinale. II. 474. b.

CAABA ou *Coba*, ou *Caabata*, ou *Borka*, ou *Borkata*, (*Géogr.*) noms du fameux temple de la Mecque, où tous les Musulmans doivent aller en pèlerinage, & vers lequel ils se tournent lorsqu'ils prient. Description de ce bâtiment. *Suppl.* II. 88. a.

CAABA. *Suppl.* I. 508. a. & XII. 283. a. Administrateur de ce temple. IV. 197. a. Présens que le sultan y envoie. *Suppl.* I. 508. a. Pierre noire consacrée dans ce temple. XII. 584. a.

CAACICA, description de cette plante du Brésil. Ses propriétés. II. 474. b.

CAA-ETIMAY, description de cette plante du Brésil. II. 474. b. Qualité & propriété de cette plante. *Ibid.* 475. a.

CAAGHIYNITO, description de cet arbrisseau du Brésil. Les Nègres en mangent les baies. Propriété de ses feuilles pulvérisées. II. 475. a.

CAAGUA-CUBA, description de cet arbre. Qualité de son écorce & de son bois. Caractère de son fruit. II. 475. a.

CAANA, (*Géogr.*) ville d'Égypte. Sentimens sur son ancienneté. Sa situation. Monumens d'antiquité dans cette ville. Son commerce. *Suppl.* II. 88. b.

CAANTIE, (*Ichthy.*) nouveau genre de poisson des Moluques. Sa description & ses mœurs. 2^e espèce, *caantie de Manipe*. Description, mœurs & usages de ce poisson. Classification de ces deux espèces. *Suppl.* II. 88. b.

CAA-OPIA, description de cet arbre du Brésil. II. 475. a. Tems de ses fleurs & de son fruit : larme qu'on en tire par incision, & qu'on dissout dans l'esprit-de-vin. Propriétés de cette gomme. *Ibid.* b.

CAB, mesure hébraïque, la 6^e partie du séah & la 18^e de l'épha. Ce que contenoit le *cab* en mesure de Paris. La mesure dont il est fait mention, IV. Rois vj. 25, étoit le quart du *cab*. Autres noms qu'on lui donne. Le *cab* étoit différent du *cad*. II. 475. b.

Tome I.

C A B

CABACK, cabarets en Russie. Ils appartiennent au souverain qui est le seul cabaretier de ses états. Revenus qu'il en retire. II. 475. b.

CABALE. (*Philos.*) Cabale juive. II. 475. b. Zele du fameux Jean Pic de la Mirandole pour relever la cabale & la mettre au niveau des autres sciences. *Origine de la cabale*. Réveries des Juifs sur ce sujet. *Ibid.* 476. a. C'étoit la coutume des Orientaux d'avoir une science mystérieuse qu'ils cachotent à la multitude. Signification du mot *cabale*. Elle formoit chez les Juifs cette science mystérieuse, comme le prouve un passage cité de Jochaidès, écrivain cabalistique. Conjectures sur ce que renfermoit le fonds de cette science. Comment elle dégénéra. Distinction entre la cabale & la philosophie cabalistique. *Ibid.* b. On ne doit point chercher l'origine de la philosophie cabalistique chez les Juifs de la Palestine. On ne peut douter qu'elle ne vienne d'Égypte. *Division de la cabale* en contemplative & en pratique. *La pratique* en particulier consiste à opérer des prodiges par l'arrangement de certains mots de l'écriture. Raisons que les partisans de la cabale pratique, donnent pour en soutenir la réalité. *Ibid.* 477. a. La cabale *contemplative* est de deux espèces; l'une *littérale*, qui est une explication secrète, artificielle & symbolique de l'écriture sainte. *Ibid.* b. L'autre *philosophique* : elle se divise en deux espèces; dont l'une s'attache à la connoissance des perfections divines & des intelligences célestes, & s'appelle *mercava*; l'autre roule sur l'étude du monde sublunaire, & s'appelle *bereschit*. Ce qu'en dit Maimonides. Il n'est pas permis aux maîtres d'expliquer le *mercava* devant leurs disciples : raisons qu'ils en donnent. Diversité de sentimens entre ceux qui ont voulu l'expliquer. *Ibid.* 478. a. Explication philosophique du nom de *Jehovah* donnée par les cabalistes. *Ibid.* b. Conséquences qu'ils tirent de cette explication par rapport au gouvernement du monde, & à celui du peuple Juif en particulier. *Ibid.* 479. a. On rapporte aussi à la cabale réelle l'alphabet astrologique & céleste qu'on attribue aux Juifs. Auteurs cabalistes qui parlent de cet alphabet. *Ibid.* b. *Principes & fondemens* de la cabale philosophique. *Premier principe*, de rien il ne suit rien. Sentiment des cabalistes sur la création, différent de celui des chrétiens. Ils prétendent que Dieu a fait sortir les êtres de son propre fonds par voie d'émanation. *Ibid.* 480. a. Sentiment qu'ils ont tiré de la philosophie des Gentils. Défense du sentiment des chrétiens sur la création, contre celui des cabalistes & de Spinosa. *Ibid.* b. En quel sens est vrai cet axiome : rien ne se fait de rien. *Deuxieme & troisieme principe*. Aucune substance, & par conséquent la matière, n'a pu sortir du néant. *Quatrieme principe*. La matière ne doit point son origine à elle-même. *Cinquieme principe*. De-là il suit qu'il n'y a point de matière proprement dite. *Sixieme principe*. Tout ce qui est, est esprit. *Septieme principe*. Cet esprit est incréé, éternel, intellectuel, &c. nécessairement existant. *Huitieme principe*. Cet esprit est l'*Ensoph* ou le *Dieu infini*. *Neuvieme principe*. Il est nécessaire que tout ce qui existe en soit émané. *Dixieme principe*. Plus les choses qui en émanent sont proche de leur source, plus elles sont grandes & divines, &c. *Onzieme principe*. Le monde est distingué de Dieu comme un effet de sa cause, &c. Le monde étant émané de Dieu doit être regardé comme Dieu même. *Ibid.* 481. a. Explication des séphirots ou des splendeurs. Il y a dix séphirots ou splendeurs; la couronne, la sagesse, l'intelligence, la force, la miséricorde, la beauté, la victoire, la gloire, le fondement & le royaume. Selon la plupart, ce sont les perfections & les attributs de la divinité. Ils imaginent des canaux par lesquels les influences d'une splendeur se communiquent aux autres. *Ibid.* b. Ils appellent ces attributs les habits de Dieu, parce qu'il se rend plus sensible par leur moyen. Ils disent aussi que c'étoient les instrumens dont le souverain architecte se servoit. Enfin, que ce ne sont pas-là seulement des nombres, mais des émanations qui sortent de l'essence divine. L'*Ensoph* qu'on met au-dessus de l'arbre séphirotique est l'infini. *Ibid.* 481. a. Les trois premières splendeurs sont beaucoup plus excellentes que les autres. Cependant c'est à tort que quelques docteurs chrétiens ont prétendu trouver par-là le dogme de la Trinité enseigné dans la cabale. La couronne est la première des grandes splendeurs, &c. On l'appelle le *non-être*, parce qu'elle se retire dans le sein caché de Dieu. *Ibid.* b. La seconde émanation est la sagesse, & la troisième l'intelligence, &c. À chaque séphirots, on attache un nom de Dieu, un des principaux anges, une des planètes, un des membres du corps humain, un des commandemens de la loi, & de-là dépend l'harmonie de l'univers, &c. Il y a vingt-deux canaux qui servent à la communication de tous les séphirots. Ces lignes ou canaux ne remontent jamais,

Fff

mais elles descendent toujours. *Ibid.* 483. a. Il y a trente-deux chemins & cinquante portes qui conduisent les hommes à la connoissance de ce qu'il y a de plus caché. Nouvelles preuves qui montrent que les trois premiers séphirots n'expriment point la Trinité.

Création du monde par voie d'émanation. Ibid. b. Dieu voulant créer l'univers, trouva deux grandes difficultés; 1°. sa lumière remplissoit tout, mais il la resserra autour de soi, comme un homme chargé d'une longue robe la retouffe. 2°. Cette lumière étoit trop abondante & subite pour former les créatures, Dieu tira une longue ligne qui servit de canal à la lumière, par où elle se communiqua d'une manière moins abondante. La première émanation s'appelle *Adam Kadmon*. Description de cet Adam, *Ibid.* 484. a. que les chrétiens cabalistes ont cru, mais à tort, être Jésus-Christ. On distingue quatre sortes de mondes, & quatre manières de création. 1°. Il y a une production par voie d'émanation; ce sont les séphirots qui composent le monde azileutique. 2°. Le monde briathique, qui est celui des âmes plus éloignées de Dieu que les séphirots. 3°. La création des anges. 4°. Dieu créa les corps qui composent le monde *astiah*. *Ibid.* b. Explication que Cohen Irira donne de la pensée des cabalistes sur la création. Leur système critiqué par l'auteur. *Ibid.* 485. a. Ne seroit-il pas avantageux, lorsqu'on trouve par la cabale la Trinité des personnes qui est le grand épouvantail des Juifs, de les combattre par leurs propres principes? Réponse à cette question. *Ibid.* b. Réflexion sur les extravagances qui viennent d'être lues, & en général sur celles où les hommes sont tombés & peuvent tomber encore. *Ibid.* 486. a.

Cabale, opinions qui ont donné lieu à la cabale. IV. 731. a. Première espèce de cabale artificielle des Juifs appelée *gematrie*. VII. 544. b. La science cabalistique des Juifs puisée en Egypte. IX. 29. a. Article historique sur cette science cultivée par les Juifs. 41. a, b. 42. a. Espèce de cabale nommée *notaricon*. XI. 247. b. 248. a. XV. 816. b. Doctrine des séphirots dans la cabale. XV. 64. a, b. Espèce d'acrostiches employés dans la cabale. I. 115. a. Anagrammes en usage dans cette science. I. 398. a. L'astrologie entroit dans la philosophie cabalistique. VIII. 730. a. Livre des Juifs qui contient des explications cabalistiques sur le pentateuque. XVII. 723. a. De la philosophie pythagoreo-platonico-cabalistique. XIII. 626. b. Sentiment d'Aben-Ezra, sur la cabale. IX. 43. a.

CABALE, (*Police, Spectacl.*) celle qui se forme pour blâmer ou applaudir une pièce de théâtre. *Suppl.* II. 88. b. On peut juger des lumières d'un siècle par le plus ou le moins d'ascendant de la cabale. — Caractère des chefs de cabale amie ou ennemie. — Dans un siècle dont le goût est formé, l'effet de la cabale ne peut être de longue durée. — Elle ne peut long-tems nuire à un bon ouvrage, ni beaucoup favoriser les talens médiocres. *Ibid.* 89. a.

CABALISTES. Deux sectes partagent les Juifs; les karaïtes qui n'admettent que le texte de l'écriture, & les rabbinistes ou thalmudistes, qui reçoivent la tradition. II. 486. a. Rabbinistes simples qui expliquent l'écriture, selon le sens naturel, & cabalistes qui l'expliquent selon les principes de la cabale. Selon quelques Juifs, Jésus-Christ n'a fait des miracles que par les mystères de la cabale. L'art cabalistique connu de Pythagore & de Platon, ou, selon d'autres, tiré d'eux. La plupart des premiers hérétiques donnerent dans la cabale. *Ibid.* b.

Cabalistes, Juifs modernes: ce qu'ils ont emprunté de la doctrine du philosophe Xekia. I. 754. b. Opinion des cabalistes sur la transmigration des âmes. XVI. 556. b. Pourquoi les cabalistes font peu de cas de la ponctuation dans la bible. VIII. 79. b. Soufis persans appelés cabalistes: leur doctrine. I. 752. b.

CABANE, (*Marine*) quatre différentes acceptions de ce mot. II. 486. b.

CABANE, (*Hist.*) premières cabanes des hommes. *Suppl.* II. 644. b. Celles des peuples du Nord. *Ibid.*

CABARDIE, ou **KABARDINIE**, (*Géogr.*) portion de la Circassie. Sa situation. Qualité du pays. Caractère des habitans. Prince auquel ils obéissent. *Suppl.* II. 89. a.

CABARET, (*Bot.*) caractères de ce genre de plantes. Ses diverses propriétés. II. 486. b. Potion émétique avec le cabaret. décoction de cette plante. Pourquoi elle est appelée *cabaret*. *Ibid.* 487. a.

CABARET, *taverne*, distinction entre l'un & l'autre. Cette distinction admise chez les Grecs & les Romains. Les professions d'hôteliers, cabaretiers, taverniers, sont maintenant confondues. II. 487. a.

Cabaret, différence entre cabaret, taverne, auberge & hôtellerie. XV. 987. b. Espèce de cabaret chez les Romains appelé *thermopolium*. XVI. 273. a, b. Cabarets en Russie. II. 475. b. Remarques sur le trop grand nombre de cabarets en France. V. 748. b.

CABARNES, prêtres de Cérés dans l'isle de Paros. Etymologie de ce mot. II. 487. a.

CABASSOU, animal décrit vol. VI. des planch. *Regne animal*, planch. 15.

CABELLAU, (*Ichthy.*) poisson d'Amboine. Sa description. *Suppl.* II. 89. a. Manière de le classer. *Ibid.* b.

CABELO, (*Hist. nat.*) espèce de serpent. *Suppl.* II. 478. b.

CABESTAN, (*Marine*) son usage. Grand & petit cabestan. Celui que les François appellent *cabestan anglois*. Cabestan volant. Virer au cabestan, aller au cabestan. Principe selon lequel les cabestans doivent être faits. II. 487. b. On appelle cabestan tout treuil dont l'axe est posé verticalement. Inconvénient du cabestan quand la corde est parvenue en tournant au pied du cylindre. L'académie a cherché à y remédier. *Ibid.* 388. a.

Cabestan. Carlingue de cabestan. II. 687. a. Virer au cabestan. XVII. 325. b. Description d'un cabestan de charpentier. XIII. 69. a. Usages de cette machine. XVI. 462. b. Estimation de la force d'un homme appliqué à sa manivelle. VII. 123. a. Planche représentant des cabestans. Vol. II des planches, *Charpenterie*, pl. 47. Voyez **TOUR & TREUIL**.

CABESTERRE; c'est aux îles Antilles la partie de l'isle qui regarde le levant. Vents qui y regnent. La basse terre est la partie opposée: avantage de cette partie de l'isle. II. 488. a.

CABIAI, (*Zoolog.*) petit animal, ainsi nommé au Brésil. Ses autres noms. Sa description. Ses mœurs. *Suppl.* II. 89. b.

Cabiai, animal décrit vol. VI des planch. *Regne animal*, planch. 7.

CABIGIAK, ou **CAPCHAK**, tribu des Turcs orientaux, c'est aussi le nom d'un homme dont la naissance fut singulière, & qui fut pere d'un peuple connu sous le nom de *Descht Kitchak*. II. 488. a.

CABINET, (*Archit.*) pièces qui portent ce nom. Comment doit être situé le grand cabinet dans lequel on traite d'affaires particulières. Usage du cabinet paré & de l'arrière-cabinet. Autre qui sert de terre-papiers; autre destiné à servir de garde-robe. Cabinet du côté de l'appartement de société: ses usages. Cabinet appelé *petit salon*. II. 488. b. Formes consacrées à chaque espèce de cabinet selon son usage. Les cabinets doivent toujours précéder les chambres à coucher. Meubles en forme d'armoire appelés *cabinets*. Ils étoient en usage dans le dernier siècle. On appelle aussi cabinets de petits bâtimens isolés, placés à l'extrémité de quelque grande allée, dans un parc, &c. Cabinets de treillage. *Ibid.* 489. a.

Cabinet d'histoire naturelle. Un tel cabinet est un abrégé de la nature entière. S'il y en a eu chez les anciens, il aura été établi chez les Grecs, ordonné par Alexandre, & formé par Aristote. Soins que prit ce naturaliste, de se procurer des animaux de toute espèce. II. 489. a. On ne peut douter qu'il n'en ait disséqué avec soin. Progrès que la science de l'histoire naturelle a faits dans ce siècle. *Idée du cabinet du jardin du roi, l'un des plus riches de l'Europe*. Collections dont il est composé pour le *regne animal*, le *végétal*. *Ibid.* b. & le *minéral*. *Ibid.* 490. a.

Pour former un cabinet d'histoire naturelle, il ne suffit pas de rassembler sans choix tous les objets qu'on rencontre. L'ordre d'un cabinet ne peut être celui de la nature. Il est fait pour instruire. Une collection d'êtres naturels sans le mérite de l'ordre, n'est qu'un entassement sous lequel les richesses de la nature sont ensevelies. *Ibid.* 490. a. Eloge du cabinet du roi, de la richesse de ses collections, & de l'ordre dans lequel elles sont disposées. Célébrité de cet établissement. Combien il est fréquenté. Instruction qu'y reçoivent ceux qui le fréquentent. Observations de M. Daubenton sur la manière de ranger & d'entretenir en général un cabinet d'histoire naturelle.

L'arrangement le plus favorable seroit l'ordre méthodique qui distribue les choses en classes, en genres & en espèces. Ainsi les animaux, les végétaux & les minéraux seroient exactement séparés les uns des autres; chaque regne auroit un quartier à part. Le même ordre subsisteroit entre les genres & les espèces; on placeroit les individus d'une même espèce les uns auprès des autres, sans qu'il fût permis de les éloigner. Avantages de cet arrangement. *Ibid.* b. Cependant il n'y a aucun cabinet où l'on ait pu le suivre exactement: quelle en est la raison. Si l'on avoit toujours sous les yeux des suites rangées méthodiquement, il seroit à craindre qu'on ne se laissât prévenir par la méthode, & qu'on ne vint à négliger l'étude de la nature, pour se livrer à des conventions auxquelles elle n'a souvent que très-peu de part. *Ibid.* 491. a. On est obligé, afin d'éviter la confusion, d'employer un peu d'art, pour faire de la symétrie ou du contraste. Tant qu'on augmente un cabinet, on n'y peut maintenir l'ordre qu'en déplaçant continuellement tout ce qui y est. Ce qu'il y a de plus désagréable, sont les soins qu'on est obligé de prendre pour conserver certaines pièces sujettes au dépérissement. Soins à donner aux minéraux & aux végétaux: préjudice que divers insectes peuvent leur porter, & qu'on ne peut prévenir que par un examen assidu dans la saison de

l'année la plus convenable. *Ibid. b.* Il suffit en général de garantir l'intérieur du cabinet du trop grand froid, & de la trop grande chaleur, & sur-tout de l'humidité. L'exposition la plus favorable est celle du nord. Par rapport à la distribution & aux proportions de l'intérieur, les planchers ne doivent pas être fort élevés, ni les salles fort grandes. *Ibid. 492. a.* Quant à la manière de placer les différentes pièces, c'est au bon goût à servir de règle. Exposition d'un projet qui consisteroit à élever à la nature un temple qui fût digne d'elle. *Ibid. b.*

CABINETS secrets, (*Physiq.*) dont la construction est telle que la voix de celui qui parle bas à un bout de la voûte est entendue à l'autre. En quoi consiste l'artifice de ces cabinets. Endroits fameux par cette propriété. La prison de Denys à Syracuse, l'aqueduc de Claude, &c. *II. 492. b.* Cabinet de Denys à Syracuse, sa forme. Propriété du dôme de l'église de S. Paul de Londres. Galerie de l'église de Gloucester aussi fameuse par une semblable propriété. *Ibid. 493. a.*

CABINET d'aïssance : tuyau pratiqué pour en renouveler l'air. *XVII. 30. a.*

CABINET d'orgues, (*Luth.*) voyez BUFFET D'ORGUES.

CABIRES, divinités révérées particulièrement dans la Samothrace. Étymologie de ce mot. Obscurité répandue sur les mystères de ces dieux. Symboles qu'ils portoient leurs figures; ce qu'elles désignoient. *II. 493. a.* Voyez SAMOTHRACE.

CABIRES se prend aussi pour les anciens Persans qui adoroient le soleil & le feu. *II. 493. a.*

CABIRIES, fêtes en l'honneur des dieux Cabires. *II. 493. a.* Antiquité de cette fête. On y consacroit les enfans à un certain âge. Cérémonie de la consécration. Les sacrifices des cabiries étoient comme un asyle pour les meurtriers. *Ibid. b.*

CABITA, **CABLAN**, (*Géogr.*) erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl. II. 89. b.*

CABLE, (*Marine*) son usage. Câbles des bateaux des rivières. Quatre câbles dans les vaisseaux. Le maître-câble long de 120 brasses. Les plus petits vaisseaux en ont trois. On proportionne souvent la grosseur du câble à la longueur du vaisseau. Dans le mauvais tems, on met deux câbles à une même ancre. Câbles d'un vaisseau de 134 pieds de long. Câbles des vaisseaux de guerre. *II. 493. b.* Quelques-uns reglent, sur la largeur du vaisseau, les proportions des câbles. Autres règles suivies à cet égard. Câble de toue; câble d'affourche. Diverses grosseurs des câbles & cordages dont on se sert dans les vaisseaux. Câbles qu'avoit le vaisseau le dauphin royal. Couper le câble. Lever un câble. Donner le câble à un vaisseau. Laisser traîner un câble sur le fillage du vaisseau. Ce qu'on entend par câbles qui ont un demi-tour ou un tour. *Ibid. 494. a.* Filer du câble; le filer bout pour bout. Câble à pic. *Ibid. b.*

Cable. On ne doit point attendre des câbles de vaisseaux, toute la résistance dont ils seroient capables, s'ils ne perdoient rien de leur force par le tortillement. *IV. 209. b.* Quelle est la longueur des grands câbles. *II. 399. b. IX. 688. a.* Louer ou rouer câble. *IX. 699. a.* Tordre un câble. *XVI. 422. b.* Du degré auquel les câbles doivent être commis. *Suppl. I. 315. a.* Épissier deux câbles ensemble. *V. 815. b.* Fosse aux câbles. *VII. 208. a.* Filer du câble. *VI. 794. a.* Opération de couper le câble en mer. *IV. 351. a.* Câble d'affourche. *Suppl. I. 188. a.*

CABLÉ, (*Passement.*) cablés pour les bords coquillés du galon. *XII. 133. b. XVI. 424. a.*

CABLIAU, poisson de mer. Où se fait sa pêche. Qualité de sa chair; c'est proprement la morue fraîche. *II. 494. b.* Voyez MORUE.

CABLIAU de Banda, (*Ichthy.*) *Suppl. I. 789. b.*

CABUES LAOWE, (*Ichthy.*) poisson des Moluques. Sa description. *Suppl. II. 89. b.* Seconde espèce, *cabos lawd.* Caractères qui distinguent ce poisson des précédens. Leur classification. *Ibid. 90. a.*

CABOT, (*Jean*) célèbre navigateur. *XI. 53. a.*

CABOTAGE, (*Comm. maritim.*) le cabotage absolument abandonné aux Hollandois. Mal qui en résulte pour la France. Moyen de transporter le cabotage aux sujets du roi. *XVII. 760. a. b.*

CABRÉ, (*Blason*) Voyez vol. II. des planches, **BLASON**, planch. 5.

CABRE, (*Méchan.*) espèce d'engin. Sa description. Son usage. *Suppl. II. 99. a.*

CABRER. Cheval qui se cabre : cheval qui fait des ponts-levis. Moyen de rendre obéissant un poulain sujet à se cabrer. *II. 495. a.*

CABRERA, port de la, *XIII. 131. b.*

CABRIERES, (*Hist. de France*) voyez MERINDOL.

CABRIOLET; espèce de voiture. Vol. VII. des planch. Menuiserie en voitures, pl. 21 & 22. & vol. IX. des pl. Sellier-carrossier, pl. 15 & 16.

CABULISTAN, (*Géogr.*) province du Mogol. Sa des-

cription. Ses productions. Ce pays est riche par le commerce. *II. 495. b.*

CABURA, endroit de la Mésopotamie. Fontaine qu'on y trouve. *II. 495. b.*

CACALIA, caractères de ce genre de plante. Propriétés de sa racine & de ses baies. *II. 495. b.*

CACAO, arbre étranger. Sa description. *II. 495. b.* Le cacaoyer porte, presque toute l'année, des fruits de tout âge, qui viennent le long de la tige & des meres branches. Fruit du cacao. Variétés dans la couleur de la gouffe. *Ibid. 496. a.* Les blanches sont plus trapues que les autres, & les cacaoyers de cette sorte en rapportent davantage. Intérieur des coffes; ce qu'on y observe. Observations sur les graines de cacao.

Du choix & de la disposition du lieu pour planter un cacaoyer. Contrées où cet arbre croît. Les Espagnols & les Portugais l'ont connu les premiers. Comment il fut insensiblement connu des autres nations. *Ibid. b.* Qualité du lieu où l'on veut planter le cacao. Il faut qu'une cacaoyere soit entourée de bois debout, & qu'elle soit d'une grandeur médiocre. Comment on en prépare la place. *Ibid. 497. a.* Distance où les cacaoyers doivent être plantés. Pourquoi l'on plante le manioc auprès du cacao : utilités qu'on tire du manioc.

De la manière de planter un cacaoyer, & de la cultiver jusqu'à la maturité des fruits. Il ne faut point planter le cacao dans les tems secs. Il faut planter des amandes bien nourries, le gros bout des graines en bas. *Ibid. b.* Mettre deux ou trois graines ensemble. Progrès de la végétation du cacao. La culture se réduit à recouvrir la cacao tous les quinze jours, & à ne laisser croître aucune herbe dans la cacaoyere. Tems où l'on doit arracher le manioc. *Ibid. 498. a.* Cacaoyers d'un an : couronne qu'ils portent. Comment ces couronnes se multiplient : la culture exige qu'on ne laisse que la première, qui est la principale. Taille qu'on devoit faire du bois mort. *Ibid. b.* On ne peut espérer de fruit mûr avant trois ans; encore faut-il que ce soit en bonne terre. Dès-lors l'arbre porte, pendant toute l'année, des fleurs & des fruits de tout âge. Remèdes qu'il faut apporter aux ravages des ouragans.

Cueillette du cacao, & manière de le faire ressuer & sécher pour être conservé & transporté en Europe. Tems & manière de le cueillir, & de l'écaler. Lieu où on le transporte, où on l'entasse; on le couvre & on l'enveloppe de toute part. *Ibid. 499. a.* Comment on le fait ressuer. Manière dont on le fait sécher ensuite. *Ibid. b.* Si le cacao n'est pas assez ressué, il est sujet à germer. Lorsqu'il a commencé à sécher, il ne faut plus souffrir qu'il se mouille. C'est de cette manière que les amandes de cacao séchées au soleil, nous sont apportées en Europe. La distinction que font les épiciers de gros & de petit caraque, & de gros & petit cacao des îles, est sans fondement. Différence entre le cacao de la côte de Caraque & celui des îles. *Ibid. 500. a.* Caractères du bon cacao.

Manière de réduire le cacao en pains cylindriques. *Ibid. b.* Propriétés du cacao : usages du cacao. Manière de le préparer en confitures. Comment on fait le beurre ou huile de cacao. Propriétés & manière de se servir de ce beurre. *Ibid. 501. b.* Vertus de cette huile appliquée à l'extérieur : 1°. c'est un cosmétique propre à rendre le teint doux & poli. 2°. Elle augmente la force & la souplesse des muscles qui en sont oints. 3°. Les apothicaires en doivent faire la base de leur baume apoplectique. 4°. Elle est propre à empêcher les armes de rouiller. 5°. On s'en sert pour la guérison des hémorrhoides. 6°. Pour appaiser les douleurs de la goutte. 7°. Elle entre dans la composition de l'emplâtre merveilleux & de la pommade pour les dartres. Préparation d'un emplâtre excellent pour toute sorte d'ulcères. *Ibid. 502. a.* Il produit des effets surprenans, & guérit les ulcères les plus rebelles, pourvu que l'os ne soit pas carié. Manière de s'en servir.

Pommade excellente pour guérir les dartres, les rubis, & autres difformités de la peau. *Ibid. b.*

Cacao : genre auquel, selon le P. Plumier, la plante de cacao appartient. *XVI. 246. b.* Quantité de cacao qui se transporte tous les ans du port de Guayaquil, qui est au Pérou. *VII. 978. a.* Beurre de cacao. *II. 219. a.* La plante du cacao représentée vol. VI. des planch. regne végétal, planch. 101.

CACAOETEL, *lapis corvinus India* : effet de cette pierre chauffée dans le feu. *II. 502. b.*

CACATALI, (*Botan.*) nom brame d'une plante du Malabar. Ses autres noms. Sa description. *Suppl. II. 90. a.* Lieux où elle croît naturellement. Ses qualités & usages. Sa classification. *Ibid. b.*

CACATOTOTL, (*Ornith.*) nom mexicain, d'une espèce de tatin. Description & mœurs de cet oiseau. *Suppl. II. 90. b.*

CACHALOT, très-grand poisson de mer, du genre des cetacées. *II. 502. b.* Description d'un de ces poissons jeté sur les côtes de la Hollande par la tempête. Cachalots du Groenland, du Spitzberg, du détroit de Davis, &c. Il est plus

difficile de les prendre que les baleines, & ils sont moins profitables. Distinction que font les marins de deux especes de cachalots. Description de l'intérieur de la tête d'un cachalot sans crâne. *Ibid.* 503. a. Blanc de baleine, & huile qu'on en a tirés. Autre espece de cachalots, qui fréquentent les côtes de la nouvelle Angleterre & les Bermudes. On leur trouve des boules d'ambre-gris très-considérables. *Ibid.* b.

Cachalot. Blanc de baleine qu'on prépare avec la cervelle de ce poisson. II. 36. a. Description du cachalot, vol. VI. des pl. regne animal, pl. 24.

CACHAN, ville de Perse. Son commerce. II. 503. a.

CACHECTIQUES, remèdes contre la cachexie. Il faut, pour la guérir, lever les obstructions commençantes ou enracinées. Remèdes à employer pour y parvenir. II. 503. b.

CACHÉE, (*Musiq.*) épithete que les Italiens & les Allemands donnent aux quintes & aux octaves qui ne se trouvent pas réellement entre deux parties; mais qui s'y trouveroient, si l'on remplissoit l'intervalle d'une de ces parties, ou de toutes deux. *Suppl.* II. 90. b. En quel cas elles sont défendues ou tolérées. Des quintes & octaves cachées dans l'accompagnement sur le clavecin. *Ibid.* 91. a.

CACHELOT ou *cachalot*, (*Zool. Mat. méd.*) espece de baleine qui a des dents aux deux mâchoires. Partie de ce poisson, d'où l'on tiroit anciennement le *sperma ceti*. C'est aujourd'hui l'huile de baleine qui sert de matière à cette préparation. Observation sur son usage dans les obstructions de la poitrine. *Suppl.* II. 91. a.

CACHEMIRE, (*Géogr.*) province du Mogol. Son étendue. Productions de ce pays. Caractere des habitans. On les croit Juifs d'origine. Ils sont aujourd'hui mahométans ou idolâtres. II. 503. b.

Cachemire. Fontaine remarquable dans le royaume de Cachemire. VII. 99. b. Observation sur les Cachemiriens. VIII. 346. a.

CACHER, *dissimuler, déguiser.* Différences entre ces mots. II. 504. a. Voyez DISSIMULATION.

CACHERÉ, (*Verrerie*) petite muraille contiguë au remêtement du four, sur laquelle le maître sépare la bouteille de la canne. Comment il fait cette opération. II. 504. a.

CACHET: cachets en bague, cachets à manche. Il nous reste quelques cachets des anciens, précieux par le travail. Cachet de Michel-Ange, qui est au cabinet du roi: ce que sa gravure représente. II. 504. a. Nous aurions peine à trouver quelque ouvrage moderne comparable à cette piece. *Ibid.* b.

Cachet. Les bagues & anneaux des Romains leur servoient de cachet. XII. 586. b. Cachets de quelques Romains: ceux des premiers chrétiens. *Ibid.* Cachets trouvés dans Herculanium. *Suppl.* III. 354. b. Du cachet de Michel-Ange. X. 486. a, b. Comment il est parvenu dans le cabinet du roi de France. XII. 592. a. Gravure en cachets, voyez vol. V. des planch. & l'article *Gravure*.

Cachet, lettres de, IX. 416. a, b. 417. a, b. Première lettre de cachet dont l'histoire de France fait mention. *Suppl.* I. 263. a.

CACHETER: cire à cacheter des anciens. III. 471. b. Celle dont on se sert aujourd'hui. 472. a. 473. b.

CACHEXIE, (*Médec.*) étymologie du mot. Conditions nécessaires pour que le suc nourricier soit propre à la nutrition & à l'accroissement. Maux qui résultent de la dépravation du chyle & du sang. II. 504. b. Ces maux caractérisent la cachexie, qui, négligée, dégénere facilement en hydrophilie. Pourquoi les jeunes personnes qui n'auront point été réglées, ou les femmes qui auront essuyé des pertes considérables, deviennent cachectiques. Maniere de traiter la cachexie.

Difficulté de guérir celle qui vient de la foiblesse de quelque partie solide, ou qui est accompagnée d'une fièvre opiniâtre. *Ibid.* 505. a.

Cachexie. Maladies cachectiques. IX. 936. a. XIV. 615. a. Utilité des absorbans, pour lesquels certains cachectiques ont un appétit déclaré. V. 737. b. Sur les remèdes cachectiques, voyez VISCÉRAUX & CACHECTIQUES.

CACHIMAS, (*Bot.*) arbre des isles Antilles. Description de deux especes de ce nom. II. 505. a.

CACHIMENTIER, arbre très-commun aux Antilles. Description de son fruit. II. 505. a. Cachiment appelé cœur de bœuf. Cachiment morveux. Cette dernière espece est fort rafraichissante. *Ibid.* b.

Cachimentier, voyez POMME DE CANELLE.

CACHOS, description de cet arbrisseau du Pérou & de son fruit. Propriétés que les Indiens lui attribuent contre la gravelle. II. 505. b.

CACHOT, espece de cachot chez les Romains, qu'on nommoit *Ergastule*. V. 906. a.

CACHOU, *terra Japonica* (*Hist. nat.*) suc épais tiré du regne des végétaux. Fausse relation d'où l'on a cru que le cachou étoit une terre. II. 505. b. Les expériences & les analyses du cachou ont prouvé que c'est un suc végétal épais.

Résultats de ces expériences. Le sentiment de ceux qui l'ont mis dans la classe des vitriols est aussi démontré faux par les expériences. Sa définition. Son goût. Il ne faut pas le confondre avec le cajou. Arbre dont on tire le cachou, suivant Garcia. Maniere de le tirer. *Ibid.* 506. a. Description de cet arbre suivant Bontius. Sentiment de Hebert de Jager sur le cachou. Description de l'arbre appelé *Khier* par les Indiens, d'où il prétend qu'on tire le meilleur kaath ou cachou. Quoi qu'en dise Hebert de Jager, l'arbre qui fournit le cachou est sur-tout l'areca. Témoignages qui le prouvent. Autres noms qu'il porte dans les ouvrages de Botanique. Sa description. *Ibid.* b. Description de son fruit. Usages que les Indiens font de ce fruit. Comment ils le servent dans les visites qu'ils se font. *Ibid.* 507. a. Préparations du cachou, telles qu'elles se font dans le pays où il vient. Préparation de celui qui vient en Europe. Si l'on mâche l'arec verd, il cause une espece de vertige & d'ivresse. *Ibid.* b. Vertus médicinales du cachou. Examen des principes qui lui font opérer ses effets. Préparations que nous lui donnons pour le rendre plus agréable. Diverses formes sous lesquelles on le réduit. Il convient le matin à jeun, avant & après le repas, & dans tous les cas où l'on veut faciliter la digestion. *Ibid.* 508. a. Boisson convenable dans les dévoiemens, fièvres bilieuses, & maladies provenantes de sérosités âcres. On n'a rien à craindre d'une grande dose de cachou. Les plus petits morceaux sont les plus agréables. Teinture de cachou, son usage dans la cachexie. Pastilles, opiate, julep, looch de cachou. Quelle que soit la diversité de couleurs & de figures qu'on observe dans notre cachou, on ne doit le regarder que comme un extrait du seul areca. *Ibid.* b. Comment il paroît que le cachou n'est point le lycium des Grecs, ni celui de Cappadoce, ni celui des Indes. Auteurs sur le cachou. *Ibid.* 509. a.

Cachou, d'où on le tire. *Suppl.* I. 544. b.

CACHUNDE, remède fort vanté dans la Chine & dans l'Inde, auquel Zacurus Lusitanus attribue les effets les plus merveilleux. II. 509. b.

CACHIMIA, (*Chymie*) substances qui ne sont ni sel ni métal, mais qui participent plus de la nature métallique, comme le cobalt, le bismuth, le zinc, l'arsenic, &c. II. 589. b.

CACIQUE, gouverneurs des provinces & généraux des troupes sous les anciens empereurs du Pérou. Les princes de l'isle Cuba portoient ce titre. Il ne subsiste plus que parmi les sauvages. II. 509. b.

CACOCHYMIE, (*Médec.*) étymologie du mot. Causes de cacochymie. II. 509. b. Ses préservatifs. *Ibid.* 510. a.

Cacochymie. Fièvres cacochymiques. VI. 725. b. Frictions dans les maladies qui dépendent d'une disposition cacochymique. XVII. 198. b. Des remèdes employés contre la cacochymie. *Suppl.* I. 450. b.

CACOPHONIE, (*Gramm. & Rhétor.*) étymologie du mot. Cacophonie appelée *hiatus* ou *baillement*. Exemple. La rime en prose est cacophonie. Exemple. Une des regles du langage est de tâcher de plaire à ceux à qui l'on parle. Passage de Cicéron sur ce sujet. II. 510. b.

CACOTUMBA, (*Botan.*) nom brome d'une plante des Indes. Ses autres désignations. Description. *Suppl.* II. 91. a. Culture, qualités & usages de cette plante. Deuxième espece, *saikilo*. Ses différentes dénominations. Caractères qui distinguent cette espece de la précédente. Lieux où elle croit. *Ibid.* b. Ses usages. Observations sur ces deux plantes, & sur la maniere de les classer. *Ibid.* 92. a.

CACTONITE, opinions superstitieuses sur les vertus de cette pierre. II. 510. a.

CAD ou *Cadils*, mesure pour les liquides chez les Hébreux. II. 510. a. En S. Luc, xvj. 6. il se prend pour une mesure déterminée. *Ibid.* b.

CADARIEN, (*Hist. mod.*) secte Mahométane: ses opinions. L'auteur de cette secte souffrit le martyre pour défendre sa croyance. Etymologie de ce mot. Autres noms qu'on donne aux Cadariens. II. 510. b.

CADAVALLI, (*Botan.*) nom brome d'un genre de vigne du Malabar. Ses différentes désignations. Première espece, *cadavalli*. Sa description. *Suppl.* II. 92. a. Lieux où croit cette plante. Ses qualités & usages, 2. *Babounji*. Sa description. Sa culture. *Ibid.* b. Ses qualités & usages, 3. *Bisof*. Ses différents noms. Description, qualités & usages de cette plante. Erreurs de Linnæus. *Ibid.* 93. a.

CADAVRE, procès fait au cadavre ou à la mémoire du criminel. Comment se fait la procédure. La loi salique interditoit le commerce des hommes à celui qui avoit dépeuillé un cadavre. Chaque famille veut qu'un mort jouisse de ses obseques, & souffre rarement qu'il soit sacrifié à l'instruction publique. II. 510. b. Ce qu'on raconte de S. François de Sales, scandalisé de l'impie de ceux qui dérotoient les morts pour les dissequer. Utilité des cadavres. Ce que dit là-dessus M. de la Métrie. *Ibid.* 511. b.

Cadavre, végétation des cheveux sur certains cadavres. III. 318. a. Effets du froid sur les cadavres. VII. 527. b. Matières médicales qu'on tire des cadavres humains. VIII. 274. b. Exhumation

mation de cadavre. VI. 259. a. De la coutume établie chez les anciens de brûler les cadavres. II. 448. b. 457. b. Souillure contractée chez les Juifs par l'atouchement d'un cadavre, X. 718. a. Pourquoi la chaleur a subsisté plusieurs heures dans certains cadavres. *Suppl.* II. 310. a. De l'engorgement des vaisseaux du cerveau dans les cadavres. *Suppl.* IV. 67. b. Hémorrhagies observées par le nez, la bouche, les oreilles, les yeux de quelques-uns. *Ibid.* État des cadavres de ceux qui sont morts de chagrin ou de joie. *Suppl.* IV. 856. b. Visite des cadavres dans les cas de meurtre. *Suppl.* III. 882. b. &c. Hémorrhagie prétendue des cadavres, en présence de ceux qu'on soupçonnoit coupables de meurtre. 889. a. Des contusions faites sur un cadavre. *Suppl.* IV. 66. b. 67. a. Examen des cadavres de ceux qui ont été noyés, pendus ou étouffés, voyez *Noyé*, *Suffocation* & *Suspension*. Examen du cadavre d'un enfant qu'on soupçonne avoir été tué par sa mere; voyez *INFANTICIDE*. De la putréfaction des cadavres, & des émanations qui s'en exhale dans les cimetières, voyez *PUTRÉFACTION*.

CADAVRE, (*Hist. nat.*) Exemple tiré des transactions philosophiques de la société royale de Londres, qui démontre la propriété qu'ont certaines terres de préserver les cadavres de corruption. *Suppl.* II. 93. b.

CADAVEREUX, *visage*. Signes qu'on en tire. XVII. 337. a. XVI. 791. b.

CADDOR, (*Géogr.*) erreurs à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 93. b.

CADÉ, sorte de vaisseau où les Romains tenoient leurs vins. XVII. 299. a.

Cade, huile de, ses caractères & usages. II. 797. b. 579. b. 580. a. VIII. 339. b.

CADÉE, (*Ligue de*) ou *ligue de la maison-Dieu* chez les Grisons. Pays qu'elle renferme. Langue & religion de ses habitans. Son alliance avec les Suisses. II. 511. a.

Cadée, *ligue de*, communautés de la Cadée dont il est parlé dans l'Encyclopédie. Munster-Thall. X. 864. b. Prégell. XIII. 284. a. Quatre villages. XVII. 276. b.

CADÉLARI, (*Botan.*) plante du Malabar. Ses différentes désignations. *Suppl.* II. 93. b. Description, culture, qualités & usages de cette plante. Deuxième espèce. *Scheru cadulari*. *Ibid.* 94. a. Ses différens noms. Caractères qui distinguent cette espèce de la précédente. Lieux où elle croit. Ses usages. 3, *karal habo*. Ses différentes désignations. En quoi cette plante diffère des précédentes. Ses usages. Lieux où elle croit naturellement. Ses caractères; 4, *cadulari de Sicile*, caractères qui la distinguent. *Ibid.* b. Lieux où il croit. Confusion que Linnæus a jetée dans ces différentes espèces. *Ibid.* 95. a.

CADENACO, (*Botan.*) nom brame d'une plante liliacée du Malabar. Ses différentes dénominations. Sa description. *Suppl.* II. 95. a. Culture, qualités & usages de cette plante. Deuxième espèce, *zevari*. Auteurs qui en ont donné la figure. *Ibid.* b. Caractères qui distinguent cette espèce. Lieux où elle se trouve. 3, *jouoff*. Contrées où cette plante se trouve. Caractères qui la distinguent. Ses qualités. Erreurs de Linnæus. Classification de ces plantes. *Ibid.* 96. a.

CADENAT, espèce de petite ferrure. Les uns sont à ferrure, les autres à ressort, les autres à secret. Leurs figures. Cadenats d'Allemagne. Description des cadenats en cœur, en triangle & en boule. Autre cadenat en demi-cœur & à anse quarrée. Cadenat cylindrique à ressort à boudin. II. 511. b. Autre cadenat à cylindre. Cadenat à ferrure. *Ibid.* 512. a. Cadenat à secret. *Ibid.* b.

Cadenat, article de ferrurerie. XVII. 824. b. vol. IX. des planches, article *Serrurier*, pl. 29 & 30.

CADENCE, (*Belles-lett.*) définition. La prose doit être nombreuse, & l'orateur doit prendre soin de contenter l'oreille. Avantage du style périodique & soutenu. D'où dépend la cadence des vers dans la prose grecque & latine, & dans les langues vivantes. II. 512. b. Passage de M. Rollin sur la cadence de l'ancienne poésie. Exemples cités de Virgile. *Ibid.* 513. a. Voyez *HARMONIE*.

CADENCE, (*Musiq.*) passage d'un accord dissonant à un autre accord quelconque. Toute l'harmonie n'est proprement qu'une suite de cadences. Acte de cadence. Comme il n'y a point de dissonance sans cadence, il n'y a point non plus de cadence sans dissonance exprimée ou sous-entendue. On compte ordinairement quatre espèces de cadence: la cadence parfaite, la cadence interrompue, II. 513. b. la cadence rompue, la cadence irrégulière; celle-ci forme une opposition presque entière à la cadence parfaite. *Ibid.* 514. a. Raisons que donne M. Rameau des dénominations qu'on a données aux différentes espèces de cadence. Autres observations sur la cadence irrégulière. *Ibid.* b. Autre espèce de cadence distincte des précédentes. *Ibid.* 515. a.

Cadence régulière. XIV. 42. a. Cadence irrégulière. VIII. 909. a. Acte de cadence. *Suppl.* I. 155. b. Pourquoi les accords consonnans forment des cadences. *Ibid.* II. 556. a. Des cadences dans le récitatif. *Ibid.* IV. 587. b. 588. a, b. Cadence autre-

fois nommée *tremolo*. 976. b. Cadence nommée *bombo*. *Ibid.* II. 11. a. Voyez *TRILL*.

Cadence, battement de voix que les Italiens appellent *trillo*, & que nous appellons aussi *tremblement*. II. 515. a.

Cadence. Cadence pleine, brisée & doublée. Cadence qui termine une phrase harmonique. *Suppl.* II. 96. a. Cadence détournée, dominante, étrangère, évitée ou feinte, hors du mode, irrégulière, médiante, régulière, simple, trompeuse. La cadence est une qualité de la bonne musique, qui donne un sentiment vif de la mesure. Elle est sur-tout requise dans les airs à danser. *Ibid.* b.

Cadence, dans nos danses modernes. Il faut observer que la cadence ne se marque pas toujours comme se bat la mesure.

Cadence, dans la danse se prend dans le même sens que *mesure* & *mouvement* en musique. Sentir la cadence. Sortir de cadence. Cadence vraie & fautive. Deux manières dont elle s'exprime en dansant. II. 515. a.

CADENCE, (*Manege*) mesure que le cheval doit garder dans tous ses mouvemens. II. 515. a. Cheval qui manie toujours de la même cadence, qui suit sa cadence, qui ne change point de cadence, &c. *Ibid.* b.

CADENCÉ, (*Musiq.*) musique bien cadencée. D'où dépend cette qualité. *Suppl.* II. 96. b.

CADENE, (*Marine*) Cadene de hauban. On voit à chaque porte-hauban une cadene faite d'une seule barre recourbée & qui surmonte. Comment les cadenes sont tenues. Cadenes des hunes. Autres cadenes dans les grands porte-haubans. II. 515. b.

CADENZA, (*Musiq.*) mot italien par lequel on indique un point d'orgue non écrit. Il se fait ordinairement sur la première note d'une cadence finale. On l'appelle aussi *arbitrio*. *Suppl.* II. 96. b.

Cadenza, différence des mots *cadenza* & *ad libitum*. *Suppl.* III. 739. a.

CADÈS, (*Géogr. sacr.*) erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 97. a.

CADET, (*M.*) physiologiste. *Suppl.* IV. 364. a.

CADET, règles de succession par rapport aux cadets, suivant diverses coutumes. II. 515. b.

CADETS, compagnies de jeunes gentilshommes, créées par Louis XIV, en 1682. II. 515. b. Comment le roi pourvut à leur instruction. Cet établissement dura dix ans dans sa vigueur. Causes qui l'altérèrent & le firent enfin tomber entièrement. Compagnies de cadets rétablies en 1726, & réformées en 1733. *Ibid.* 516. a.

CADETS d'Artillerie. Cadets, jeunes gentilshommes qui font le service en attendant le grade d'officier. II. 516. a.

CADI, juges civils chez les Turcs. Origine de ce mot. Ce qu'il dénote pris dans un sens absolu. II. 516. a.

CADILESQUER, chef de la justice chez les Turcs. Étymologie de ce mot. On n'en compte que deux, celui de Romanie & celui d'Anatolie, auquel on ajoute celui du Caire. Les deux premiers sont subordonnés au reis effendi. II. 516. a.

CADIS, étoffe. Où elle se fabrique. Il est permis de la teindre avec le bresil. II. 516. a. Cadis qui se fabriquent en Languedoc. Cadis ras; les religieuses en consomment beaucoup. *Ibid.* b.

CADISADELITES, secte musulmane, espèce de stoïciens. Religion de ceux qui habitent près de Hongrie & de Bosnie. II. 516. b.

CADIX, autrefois *Gades*. VII. 414. b. Description du port de cette ville. XIII. 75. b. Espèce de gens dans Cadix employés par les marchands pour certaines contrebandes. X. 443. a.

CADMÉE, restes de la cadmée de Thebes. XVI. 280. a.

CADMIE, (*Chym. & Metall.*) substance semi-métallique. Pourquoi on la nomme *cadmie des fourneaux*. Différence entre cette cadmie & la calamine. Divers noms sous lesquels on l'a désignée. Substances avec lesquelles on la confondue. Danger qui peut résulter de cette confusion. II. 516. b. Différentes sortes de cadmies provenant de la différence des vapeurs des minéraux qui les produisent. La meilleure est celle de Goslar dans le duché de Brunswick: comment elle se forme. Préparation qu'on lui donne. Opération par laquelle on fait le laiton. *Ibid.* 517. a. Le cuivre par cette opération acquiert près d'un tiers de son poids. On peut tirer du zinc de la cadmie des fourneaux comme de la fossile. Effet de la dissolution de la cadmie dans l'esprit de vinaigre. *Ibid.* b.

Cadmie des fourneaux: ses rapports avec la calamine. II. 540. a. Elle est comptée parmi les matières médicales des anciens. XVI. 766. b.

CADMUS, roi de Thebes. XII. 499. a.

CADMUS de Milet, historien. X. 502. b.

CADOU, fruit des Indes: ses propriétés & usages. XVI. 370. b. 371. a.

CADRAN solaire, surface sur laquelle on trace certaines lignes qui servent à mesurer le tems par le moyen de l'ombre du soleil sur ces lignes. Diverses espèces de cadrans. Pour

montrer l'heure on y met deux sortes de styles : styles droits & obliques. Le bout du style droit représente le centre de tous les grands cercles de la sphere. Le plan du cadran est supposé éloigné du centre de la terre d'une quantité égale à la longueur du style droit. II. 517. *b.* Les lignes horaires font la rencontre des méridiens où le soleil se trouve à chaque heure avec le plan du cadran. Où se trouve le centre du cadran. Cadran qui n'ont point de centre. Verticale du plan du cadran. Hauteur du style. Ligne horizontale par rapport au cadran. Ligne verticale du lieu. Méridienne du cadran & méridienne du lieu. Ligne équinoxiale. Le point où se rencontre la soufillaire & la méridienne est le centre du cadran. *Ibid.* 518. *a.* Cadran horizontaux & verticaux. Cadran déclinans, inclinés, &c. Plan reclinant. Cadran équinoxial, supérieur & inférieur. Méthode pour tracer géométriquement un cadran équinoxial, supérieur, inférieur & universel. *Ibid.* *b.*

Du cadran horizontal. Méthode pour le tracer géométriquement. II. 519. *a.* Comment on doit l'orienter. Méthode pour décrire un cadran horizontal trigonométriquement. *Ibid.* *b.*

Du cadran vertical. Diverses sortes de cadrans verticaux. II. 519. *b.* Méthodes pour tracer le cadran vertical méridional, le cadran vertical septentrional, *Ibid.* 520. *a.* le cadran vertical oriental, & le cadran occidental. *Ibid.* *b.* Du cadran polaire, soit inférieur, soit supérieur. Méthode pour tracer ces cadrans. Tracer tous les cadrans de la première espèce sur le même corps irrégulier. Les cadrans de la première espèce sont l'horizontal, & le vertical tracé sur le plan du méridien ou du premier vertical. *Ibid.* 521. *a.* Cadran secondaires ou de la seconde espèce, tous ceux qu'on trace sur des plans qui déclinent, inclinent, reclinent, &c. Méthode pour tracer trigonométriquement un cadran vertical déclinant. *Ibid.* *b.* Décrire géométriquement un cadran vertical qui décline du midi à l'orient ou au couchant. Tracer un cadran vertical déclinant du nord vers l'orient ou l'occident. *Ibid.* 522. *a.* Des cadrans inclinés. Méthode pour tracer un cadran incliné. Des cadrans reclinans. Méthode pour les tracer. *Ibid.* *b.* On trace aussi par la trigonométrie les cadrans inclinans & reclinans. Comment on trouve l'élevation du pôle sur le plan du cadran. Des cadrans déclinés. Méthode facile de tracer un cadran sur toutes sortes de plans, par le moyen d'un cadran équinoxial mobile. *Ibid.* 523. *a.* Ce qu'on entend par cadrans sans centre. Pour quelles situations & quels lieux sont faits les cadrans horizontaux sans centre, & les verticaux aussi sans centre. Manière de tracer un cadran horizontal sans centre. Cadran vertical, méridional sans centre. Observations sur les cadrans pour les lieux qui ont la sphere droite, & pour ceux qui l'ont parallèle. *Ibid.* *b.* On renvoie aux traités complets de gnomonique pour les autres espèces de cadran dont on n'a point parlé, & pour apprendre à tracer beaucoup d'autres choses sur les cadrans.

Des cadrans nocturnes. 1°. Du lunaire. Méthode pour le tracer. Tracer un cadran lunaire portatif sur un plan qui peut être disposé selon l'élevation de l'équateur. Manière de se servir d'un cadran solaire comme s'il étoit lunaire. *Ibid.* 524. *a.* 2°. Du cadran aux étoiles. Description de ce cadran. *Ibid.* *b.* Manière de s'en servir. Autres lignes qu'on trace sur un cadran, outre celles des heures. L'essentiel d'un bon cadran est que les lignes horaires & sur-tout la méridienne soient bien tracées, & le style bien posé. *Ibid.* 525. *a.*

CADRAN SOLAIRE, (*Gnomonique*) explication des principes par lesquels sont construits les cadrans dont parle l'Encyclopédie. — Nouvelle division des cadrans en cadran azimutal & méridional. Division des méridionaux en horizontal & vertical, & des verticaux en austral & boréal, oriental, occidental, &c. *Suppl.* II. 97. *a.* Méthode pour tracer un cadran horizontal. *Ibid.* *b.* Méthode pour tracer un cadran vertical, austral & direct. — Rapport qui se trouve dans la construction du cadran horizontal & de l'azimutal. *Ibid.* 98. *a.* Échelles qui se trouvent dans les étuis de mathématiques d'Angleterre, à l'aide desquelles on construit les cadrans solaires avec exactitude & facilité pour quelque hauteur du pôle que ce soit. Auteurs auxquels on en attribue l'invention. Ouvrages où cette méthode est décrite. Description & usage de ces échelles. *Ibid.* *b.* Manière de les construire. *Ibid.* 99. *a.* Suite d'opérations par lesquelles l'inventeur peut être parvenu à leur découverte. *Ibid.* 100. *a.* Sorte d'échelle proposée par M. Lambert, qui sert pour toutes les hauteurs du pôle, aussi bien que celles qu'on vient de décrire. Son usage pour la construction du cadran horizontal, & du vertical austral. *Ibid.* 101. *a.* Description d'instrumens qui marquent les heures par les hauteurs du soleil. Manière de s'en servir. *Ibid.* *b.* Secteur qui sert au même usage. *Ibid.* 102. *a.* Avantages de cet instrument. — Autres instrumens qui indiquent les heures par les hauteurs du soleil. *Ibid.* 103. *a.* Description d'un nouveau cadran solaire, qui n'a pas encore été publiée. *Ibid.* *b.* Nouvelle méthode pour construire des cadrans solaires, pour une latitude donnée, sans le secours des échelles des

logarithmes. *Ibid.* 104. *a.* Autre méthode simple & facile pour construire toutes sortes de cadrans solaires. *Ibid.* 105. *a.* Méthode simple & facile pour construire un cadran horizontal. *Ibid.* *b.* Méthode pour établir les équations des lieux géométriques tracés sur un cadran. *Ibid.* 106. *a.*

Cadran, divers cadrans solaires de l'antiquité. XIII. 636. *b.* 637. *a.* *Suppl.* III. 240. *b.* 354. *b.* Usage de la boussole pour la construction des cadrans. II. 377. *b.* De l'inclinaison du plan sur lequel on veut tracer un cadran. VIII. 651. *a.* De sa déclinaison. II. 377. *b.* Moyen de trouver cette déclinaison. IV. 696. *b.* Manière de prendre la réclinaison d'un plan. XIII. 856. *a.* Ligne soufillaire dans les cadrans. XV. 422. *a.* Lignes horaires. VIII. 296. *b.* Centre d'un cadran. II. 824. *b.* Instrument pour les cadrans solaires. *Suppl.* III. 771. *a.* Instrument qui sert à tracer les signes sur les cadrans. XVI. 639. *b.* Cadrans horizontaux. VIII. 298. *a.* Cadrans verticaux. XVII. 172. *b.* Cadrans premiers verticaux. XIII. 289. *b.* Cadrans déclinans. IV. 697. *a.* Cadrans déclinans. IV. 773. *a.* Cadran polaire. XII. 900. *b.* Cadran à réflexion. XIII. 890. *a.* à réfraction. 900. *a.*, *b.* Espèce de cadrans appelés anneaux solaires. I. 480. *b.* Cadran azimutal, voyez AZIMUTH & AZIMUTHAL. Description & usage d'un instrument qui montre l'heure & l'élevation du soleil sur l'horizon pour toute latitude. *Suppl.* III. 369. *a.*, *b.* Sur les cadrans, voyez GNOMON & GNOMONIQUE.

Cadran, dans les horloges. Cadrans des montres. Comment ils sont posés sur la cage. II. 525. *a.*

CADRANS D'ÉMAIL, (*Émail.*) description de l'art de les faire & de les peindre. *Suppl.* II. 793. *a.*, *b.* &c.

CADRAN, (*Architecture*) décoration extérieure d'une horloge. Comment ces décorations doivent être faites. Les cadrans solaires s'ornent aussi de figures & attributs relatifs au sujet, &c. II. 525. *b.*

Cadran, instrument de lapidaire; description avec figures. L'usage de cet instrument se voit à l'article *Lapidaire*. II. 525. *b.*

CADRATURE, ouvrage contenu dans l'espace qui est entre le cadran & la platine d'une montre ou d'une pendule. II. 525. *b.* De quoi elle est composée dans les montres simples & dans les pendules simples. Pièces contenues dans la cadrature des montres & pendules à répétition. On a fait un grand nombre de cadratures très-différentes les unes des autres; mais il n'y en a guère que trois ou quatre qu'on emploie ordinairement. La perfection d'une cadrature consiste principalement dans la justesse & la sûreté de ses effets. Ce seroit un grand avantage de placer toutes les pièces de la répétition dans la cadrature. On donne aussi le nom de cadrature aux pièces dont nous venons de parler, lors même que selon d'autres méthodes, elles sont situées ailleurs que sous le cadran. *Ibid.* 526. *a.*

Cadrature, roues de la cadrature. XIV. 390. *a.* Observations sur la résistance qu'opposent quelques parties de la cadrature d'une répétition. VII. 351. *b.* Quelques pièces de la cadrature : limaçons. IX. 536. *b.* Cremaillère. IV. 452. *a.*, *b.* Surprise. XV. 694. *b.* Valet. XVI. 817. *b.* Tout ou rien. 498. *b.* Étoile. VI. 67. *b.* Cadratures d'équation. V. 859. *b.* 863. *a.* Sur les cadratures, voyez RÉPÉTITION, & les planch. d'horlogerie, vol. IV.

CADRE, espèce de cadres d'estampes appelés *passions*. XII. 153. *a.* Différentes sortes de cadres de menuiserie. vol. VII. des planch. Menuiserie en bâtimens, pl. 2. n°. 3 & 4.

CADRITES, religieux mahométans. Leur fondateur. Condition sous laquelle ils peuvent quitter leur monastère pour se marier. Leur danse du vendredi. Règle par rapport à leur extérieur. II. 526. *b.*

CADUCAIRE, loi. IX. 654. *a.*

CADUCÉE, verge ou baguette de Mercure. Origine du caducée. Le caducée considéré comme symbole. 526. *b.* Pourquoi les ambassadeurs chargés à Rome de traiter de la paix, portoient en main un caducée. Diverses propriétés de celui de Mercure. Signification du caducée employé comme symbole sur les médailles. *Ibid.* 527. *a.*

Caducée, description du caducée de Mercure. XVII. 325. *b.* Le caducée employé comme figure symbolique. XV. 728. *b.*

CADUCÉE, (*Blason*) meuble de l'écu. Explication de cette figure symbolique & de ses parties. *Suppl.* II. 106. *a.*

CADUCITE, voyez VIEILLESSE.

CÆCILIA, loi. IX. 656. *b.*

CAELA, (*Botan.*) nom brame d'une plante du Malabar. Ses différentes désignations. Sa description. *Suppl.* II. 106. *b.* Lieux où elle croit. Ses qualités & usages. Manière de la classer. *Ibid.* 107. *a.*

CÆLIA, loi. IX. 656. *b.*

CÆLIUS AURELIANUS, médecin. X. 281. *b.* Analyse de son ouvrage sur l'embonpoint excessif, considéré comme maladie. XII. 300. *b.* 301. *a.*

CAEN, la deuxième ville de la province de Normandie. Son château. Ses paroisses, abbayes & couvens. Hommes illustres dans la littérature que cette ville a produits. *Suppl.* II. 107. *a.*

CAERFILLY, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans la principauté de Galles. Son antiquité. Ses foires & son commerce. Rivieres de son territoire. *Suppl.* II. 107. a.

CAER-GWENT, (*Géogr.*) autrefois *VENTA-SILURUM*. XVII. 24. b.

CAER-LEON, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans le comté de Moumouth. Embellissemens qu'elle avoit reçus des Romains. Son état présent. *Suppl.* II. 107. b.

CAERMARTHEN, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans la principauté de Galles. Diverses observations sur cette ville. *Suppl.* II. 107. b.

CAERMARTHESHIRE, (*Géogr.*) province méridionale de la principauté de Galles. Ses bornes & son étendue. Qualité & productions du pays. Ses principales villes. Ses paroisses. *Suppl.* II. 107. b.

CÆSALPIN, (*André*) médecin. I. 669. a, b. Sa méthode botanique. *Suppl.* IV. 404. b.

CÆSAR, (*Hist. rom.*) en quoi consistoit ce titre sous les empereurs. I. 877. a. XVII. 760. b. Procureur de César. XIII. 418. b. Titre de nobilissime donné aux Cæsars. XI. 165. a. — Voyez CÆSAR.

CÆSAR, (*Julius*) voyez CÆSAR.

CÆSAR, (*Caius*) voyez CÆSAR.

CAFÉ, erreurs débitées sur le café; ce que disoit là-dessus M. de Jussieu en 1715. II. 527. a. L'Europe a l'obligation de la culture de cet arbre aux Hollandois, & la France au zèle de M. de Reffons. Description du café d'après celui qui étoit au jardin du roi. *Ibid.* b. Ce qu'on appelle café en coque & café mondé. Le café ne peut être rangé sous un genre qui lui convienne mieux que sous celui du jasmin. Dimensions de celui qui croit dans son pays natal. Comment & quand il produit son fruit. Origine du mot café. La semence doit être mise en terre toute récente, autrement elle ne pousse pas. La plante en Europe doit être conservée dans une serre modérément échauffée; il faut l'arroser de tems en tems. Aucune contrée en Arabie que celle d'Yemen ne fournisse le café. Comment on en raconte la découverte. *Ibid.* 528. a. Combien son usage s'est étendu. De trois manières d'en prendre l'infusion, quelle est la meilleure. Choix du café. Vaisseaux pour le rôti. Marque qu'il est suffisamment rôti. On ne doit en pulvériser qu'autant qu'on en veut infuser. Description du moulin à café. Il faut jeter la poudre dans l'eau bouillante, & non dans l'eau froide. La partie huileuse & l'odeur du café doivent être les vraies indications de ses effets. Ses propriétés & leur cause expliquées. Qui sont ceux auxquels il convient ou ne convient pas. *Ibid.* b. Précautions utiles sur la manière de prendre cette infusion. Avantages qu'on ne peut contester au café. Utilité du café dans un cas désespéré que l'auteur rapporte. S'il est vrai que son grand usage rende inhabile à la génération. Propriétés du café pris en lavement. Les habitans d'Yemen en débitent annuellement pour plusieurs millions. Café mariné. *Ibid.* 529. a.

Café, celui de Moka. X. 590. a. Ce café transporté en Amérique par les Hollandois. II. 206. a. Plante de café représentée, vol. VI des planches, regne végétal, pl. 100. Café aux pommes de terre. *Suppl.* IV. 493. a.

CAFFER, (*Ichthy.*) voyez BONTE-CAFFER.

CAFFILA, troupe de marchands ou de voyageurs qui s'assemblent pour traverser les vastes états du Mogol. Caffilas ou caravanes qui traversent les déserts d'Afrique, & ce qu'on appelle la mer de sable. Durée de ce voyage. Ports & flottes appelés Caffilas chez les Portugais. II. 529. b.

CAFRES. Du roi des Cafres Chococas. III. 592. b. Opinion des Cafres sur l'enfer & le paradis. V. 667. a. Cafres sonquas. XV. 362. a.

CAGE, description des cages à oiseaux. II. 529. b. Application de ce mot à plusieurs choses d'usage en divers métiers. *Ibid.* 530. a.

Cages, représentées vol. III des planches, article Chasse, planch. 15. Cages à prendre des oiseaux de proie. *Ibid.* pl. 20 & 21.

CAGE, (*Horlogerie*) description des cages de pendules & de montres. Ce qu'il faut pour qu'une cage soit bien montée. II. 530. a. Cages des horloges de clochers. Voyez HORLOGE.

Cage de montre, voyez EMBISTAGE.

CAGNARD, fourneau à l'usage des ciriers. Description avec figures. Usages. II. 530. b.

CAGNE, petit bâtiment hollandois, vol. VII. des planches Marine, pl. 14.

CAGOTS ou CAPOTS, familles descendues des Visigoths, qui restèrent en Béarn & en Gascogne après leur déroute générale. Il leur est défendu en Béarn de se mêler avec les autres habitans. Autres signes du profond mépris qu'on a pour eux. Étymologie de leur nom. Ils ont été appelés chiens & réputés ladres, parce que leurs ancêtres étoient Ariens. Voyez CAQUEUX.

CAGUE, (*Marine*) petit bâtiment hollandois, dont on donne ici la description à l'aide des figures. II. 531. a.

CAHIER. (*Jurispr.*) Quelle est la première fois où les

états assemblés en France se font servis du terme de cahier pour exprimer leurs demandes. VI. 24. a. Comment les trois ordres du royaume présentent leurs cahiers. 21. b. Fief de cahier. VI. 700. b.

CAHUCHU ou CAHOUTCHOU, (*Hist. des Drog.*) résine d'Amérique; ses divers usages. XVII. 760. b.

CAHYS, mesure de grains dont on se sert en quelques endroits d'Espagne. Il faut douze anegras pour un cahys, & douze almudas pour l'anegra, &c. II. 531. a. Le cahys est en usage pour les marchandises seches. Poids de l'almuda. *Ibid.* b.

CAIA, nom que prenoit la nouvelle mariée chez les Romains. II. 538. a. X. 114. a.

CAJANUMA, montagne du Pérou où l'on recueille le meilleur quinquina. XIII. 717. b.

ÇAICS ou SAÏQUES, petites barques. On donne aussi ce nom à d'autres bâtimens dont on se sert sur le Danube, & à d'autres employés sur la mer Noire. II. 531. a.

CAJETAN, voyez GAÏETE, ville du royaume de Naples.

CAJETAN, (*Constantin*) religieux: ses ouvrages. XVI. 643. a.

CAILLE, (*Ornith.*) description de cet oiseau de passage. II. 531. b.

CAILLE, (*Roi de*) description de cet oiseau. Sa chair est excellente à manger. Voyez RALE DE GENET.

Caille de Bengale: description de cet oiseau. Chasse de la caille. Description de la chasse de la caille au halier. II. 532. a. Comment on apprête les cailles. *Ibid.* b.

Caille. Manière de tirer les cailles. XVI. 340. b. Siflet qui imite le cri des cailles. IV. 390. b.

CAILLES, (*Myth.*) Latone changée en caille. Les Phéniciens sacrifioient la caille à Hercule. II. 532. b.

CAILLE, (*M. l'abbé de la*) Observations sur cet astronome. *Suppl.* IV. 690. a, b. Sa mesure d'un degré du méridien, prise au cap de Bonne-Espérance. VI. 755. a, b. Ses leçons élémentaires d'astronomie. *Suppl.* I. 664. a, b. Ses éphémérides. 665. a. Son catalogue d'étoiles. *Suppl.* II. 269. b. Ses observations de quelques inégalités de Syrius. 893. b. Voyez à l'article TABLES, les tables astronomiques qu'il a construites.

CAILLEBOTIS, (*Marine*) espèce de treillis qui sert à donner de l'air à l'entre-deux des ponts, & à faire exhaler la fumée du canon. Description du caillebotis; dimensions du grand, du petit, &c. II. 532. b.

CAILLE LAIT, *Gallium*, (*Botan.*) caractères de ce genre de plante. II. 532. b. Origine de son nom. On s'en sert contre l'épilepsie & les hémorrhagies. Comment on en doit faire l'infusion. Voyez GALLIUM.

CAILLEMENT de lait, (*Médec.*) accident assez ordinaire aux femmes qui ne veulent pas nourrir. IX. 212. a, b.

CAILLER, *coaguler*: différence entre ces mots. Signification de ce mot en chymie. II. 533. a.

Cailler le lait: différentes presures employées à cet usage. XIII. 333. b.

CAILLETTE, partie de veau où se trouve la presure. Les animaux ruminans ont quatre estomacs; la panse, le réseau, le feuillet, la caillette. II. 533. a.

CAILLOTS du sang. (*Médec.*) *Suppl.* IV. 721. b. 722. a.

CAILLOU, matière vitrifiable produite par l'argille. Comment se trouvent les cailloux à l'intérieur & à l'extérieur de la terre. I. Le caillou considéré relativement à l'histoire naturelle. II. 533. a. Formation des cailloux, selon M. de Buffon. Comment les sables ont pu devenir terre, & former les glaises & les argilles, qui en se divisant acquièrent les propriétés d'un véritable limon. Ce qui prouve que le sable, & même le caillou & la terre existent dans l'argille, c'est que le feu lui rend sa première forme; savoir, celle du caillou; & un degré de plus de chaleur la fera couler & la convertira en verre. Le verre paroît être la véritable terre élémentaire, & tous les mixtes un verre déguisé; la pierre ordinaire & les coquilles sont les seules substances qui n'ont pu se vitrifier. *Ibid.* b. Si le feu fait changer promptement de forme à toute autre substance en les vitrifiant, le verre lui-même, sable, ou caillou, se change naturellement en argille. On observe ordinairement dans les cailloux deux couleurs différentes, une partie noire & une partie blanche. M. de Buffon regarde la partie blanche comme altérée, & tendante à reprendre les propriétés de l'argille & du bol. Expérience qui le prouve. La même décomposition qui arrive au caillou, arrive au sable. *Ibid.* 534. a. Le talc est le terme moyen entre le caillou transparent & l'argille. L'argille & le caillou sont les deux termes des matières vitrifiables. La marne & la pierre le sont aussi des matières calcinables. Ces deux classes de matières ne se réunissent en une par aucun agent connu. Ordre & distribution des matières qui se trouvent dans une colline composée de matières vitrifiables. L'eau en coulant par les fentes de ces matières se charge de leurs parties les plus fines & en forme plusieurs concrétions différentes, les talcs, les amiantes & plusieurs autres matières, &c. *Ibid.* b. Le caillou

a ses exudations d'où résultent des stalactites de différentes especes.... Les cailloux en petite masse... sont aussi des stalactites & pierres parasites du caillou en grande masse. Variétés des concrétions des matieres du genre vitrifiable. Ce qui les distingue de celles du genre calcinable. M. Henckel pense que le caillou dans sa premiere origine a été formé par de la marne. Exposition de son sentiment. Observation sur laquelle M. Zimmerman établit que le caillou a été dans son principe sous une forme liquide, & qu'il a été fait & condensé subitement. *Ibid.* 535. a. II. *Sentiment des chymistes sur le caillou.* Il ne se vitrifie que par un mélange de sel alkali. Nature des étincelles que l'acier en fait partir. Les cailloux blancs sont les meilleurs en verrerie. Leurs veines rouges sont l'effet du fer qui s'y est attaché extérieurement. Cailloux de rivières qui deviennent plus pesans au feu. *Ibid.* b. Cailloux réduits en substance grasse, semblable à de la gelée, &c. Liqueur que Beccher a prétendu en tirer. Esprit acide tiré du caillou, appelé *liquor silicum*. Vertus extraordinaires que les alchimistes lui attribuent. *Ibid.* 536. a.

CAILLOU, (*Hist. nat.*) nature de cette sorte de pierre. Lits & couches de cailloux dans le sein de la terre. Ils se décomposent à l'air, & se calcinent au soleil. *Suppl.* II. 107. b. Deux sortes de cailloux proprement ainsi nommés; 1°. les cailloux grossiers & opaques. Proportion de leur pesanteur spécifique à celle de l'eau. Leurs couleurs. 2°. Les pierres à fusil. Lieux où on les trouve. Différentes especes de cailloux, selon Linnæus & Wallerius. *Ibid.* 108. a. Sentiment de Hill sur la nature des cailloux. Hypothese de M. de Buffon sur leur formation. Réflexion sur cette hypothese. Système de Pott sur la nature des cailloux. Quatre especes de terre, selon ces auteurs, qui composent autant d'especes de pierres. *Ibid.* b. Caractere des terres qui forment les cailloux. Il résulte des expériences de Pott, qu'il n'y a aucune différence entre les terres vitrifiables ordinaires & les cailloux qui en sont formés, ni dans la fusion des mélanges, ni dans la couleur des produits. *Ibid.* 109. a.

Caillou. De la formation du caillou. XII. 576. a. Observations qui prouvent que le caillou peut devenir argille. I. 646. a, b. Assemblage de petits cailloux, appelé poudingue. XIII. 187. a. Voyez au mot *flex* le supplément de l'article *Caillou*. Caillou d'Egypte : caillou de Rennes. VIII. 466. b. Moyen de former des dessins sur le caillou. IX. 740. a.

CAILLOUX, (*Antiquité*) Cailloux qui, chez les Athéniens étoient un signe d'absolution ou de condamnation. Cailloux chargés d'inscriptions en relief, écrites en lettres majuscules grecques ou latines. Ces monumens ne se trouvent que dans la Gaule. *Suppl.* II. 109. a. Observations sur un de ces cailloux qui paroît avoir été travaillé à Marseille dans un tems très-reculé.

CAILLOUX-CRYSTAUX, (*Litholog.*) ce sont pour la plupart des cristaux de roche ou des quartz. Différentes especes de pierres de ce genre. *Suppl.* II. 109. b.

CAIMACAN, dignité chez les Turcs qui répond à celle de *vicair* ou *lieutenant*. Etymologie de ce mot. Caimacans de Constantinople, du grand seigneur, du grand visir. Fonctions de ce dernier. Ce qu'a écrit sur le caimacan l'auteur de l'ouvrage intitulé *Mœurs des Turcs*. II. 536. a.

CAIMAN, pierre qu'on apportoit des Indes orientales. Où elle se trouve. Vertus qu'on lui attribue. II. 536. b.

CAIN, (*Hist. sainte*) premier fils d'Adam & d'Eve. Précis de ce que l'histoire sainte & l'historien Joseph nous apprennent de ce patriarche. *Suppl.* II. 109. b.

Cain, observations qui le regardent. I. 594. b. Histoire de ce premier homicide. VIII. 250. b.

CAINAN, (*Hist. sainte*) patriarche, fils d'Enos. Autre patriarche de ce nom, fils de Salé. *Suppl.* II. 109. b.

Cainan. Observations sur ce patriarche. III. 397. a, b.

CAINITES, hérétiques qui révéroient les personnes que l'écriture nous représente comme les plus méchans des hommes. Leurs hérésies & impiétés. II. 536. b.

Cainites, secte de Valentiniens. XVI. 815. b. Evangile qu'ils avoient composé. VI. 118. a.

CAIPA-SCHORA, (*Botan.*) nom malabare d'une espece de calebasse. Ses autres noms. Description, culture & usages de cette plante. *Suppl.* II. 110. a. Sa classification. *Ibid.* b.

CAIRE, le grand, (*Géogr.*) préfet des médecins dans cette ville. *Suppl.* I. 145. b.

CAISSE, diverses acceptions de ce mot, en plusieurs arts & métiers. II. 537. a.

CAISSE, (*Anat.*) voyez OREILLE.

CAISSE. (*Jardinage*) Ce qu'il faut observer pour faire des caisses durables. II. 537. a.

Caïsse. Plantes en caïsse, petit labour qu'on leur donne tous les mois. II. 206. a. Maniere de les transporter. XVI. 561. a.

CAISSE. (*Commerce*) Caisse emballée, caisse cordée, caisse ficelée & plombée: elle ne doit être ouverte qu'au dernier bureau de la route. II. 537. b.

Caïsse, celles où les négocians enferment leurs principaux effets, Caisse, cabinet du caissier, Livre de caisse, Caisse, tout

l'argent qu'un négociant peut avoir à sa disposition. Excellentes maximes pour le bon gouvernement d'une caisse dans le *dictionnaire de commerce de Saury*. II. 537. b.

Caïsse. Livre de caisse. IX. 614. b. Tenir la caisse. XVI. 139. a.

Caïsse de crédit, établie en 1719, en faveur des marchands forains qui amènent à Paris des vins & autres boissons. Ce que porte l'édit sur cette caisse. II. 537. b.

Caïsse des emprunts. Caisse publique, établie à Paris, où toutes sortes de personnes étoient reçues à porter leur argent pour le faire valoir. Détails sur cet établissement. II. 537. b. Histoire abrégée de ce qui s'est passé à cet égard. *Ibid.* 538. a.

CAISSON de bombes, (*Artill.*) cuve qu'on emplit de bombes chargées : comment on la dispose & on y met le feu. II. 538. a.

CAISSON, (*Fortific.*) fourneau superficiel. VII. 233. a.

CAIUS, ce nom en général & sans addition signifioit un homme chez les Romains, & *Caia* une femme; comment ces deux mots s'écrivoient. Dans les épousailles on faisoit mention de *Caïus* & de *Caia*. II. 538. a.

Caïus, ses ouvrages sur le droit. V. 139. b. VIII. 800. b.

CAL, il empêche l'action du toucher. XV. 821. b. Voyez CALUS.

CALABA, (*Botan.*) plante de l'Amérique. *Suppl.* II. 447. b. Espece de calaba, nommé *citodi*. 446. b.

CALABER, (*Quintus*) poète. XV. 245. b.

CALABRE. Manne de Calabre. X. 41. b, &c. Raisins de Calabre. XIII. 770. b.

CALABRISME, dans des anciens. Voyez calabis dans le Supplément.

CALABRIA, (*Ornith.*) nom que les Catalans donnent à une grebe hupée. Auteurs qui en ont donné la figure, ses différentes désignations. Sa description, *Suppl.* II. 110. b. & ses mœurs. *Ibid.* 111. a.

CALACOROLY, (*Géogr.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 111. a.

CALADÈS, peintre célèbre de la Grece. XII. 257. a, b.

CALAGERI, (*Botan.*) nom breme d'un arbrisseau du Malabar. Ses différentes dénominations. Sa description. *Suppl.* II. 111. b. Sa culture. Ses qualités & usages. Deuxieme espece. Ses différens noms. Caractères qui la distinguent du calageri. *Ibid.* 112. a. Contrée où elle croit. 3. En quoi elle differe de la précédente. Lieux où elle se trouve. Remarque sur la classification de ces arbrisseaux. *Ibid.* b.

CALAHORRA, (*Géogr. Antiq.*) ville d'Espagne sur les frontieres de Castille & de Navarre. Elle fut illustre & considérable chez les Romains. Inscription qu'on y trouva en 1707, d'un officier qui se crut obligé de mourir & de se sacrifier aux mânes de Sertorius. *Suppl.* II. 112. b. Fidélité remarquable des Espagnols envers ce capitaine romain. Comment il mourut. Quintilien & Prudence étoient de cette ville. SS. Emètere & Chelidoine y souffrirent le martyre. *Ibid.* 113. a.

CALAIS. (*Géogr. Hist.*) Un complot formé par Geoffroi de Chami, seigneur bourguignon, pour surprendre Calais en 1347, occasionna une action où Edouard III, roi d'Angleterre combattit vaillamment, & ne trouva pas dans Eustache Ribaut un adversaire moins redoutable. Eloge & récompense que celui-ci reçut d'Edouard. *Suppl.* II. 113. a.

CALAIS. (*pas de*) Dissertation de M. Desmarêts sur le pas de Calais. IV. 904. b. Conjecture sur la formation de ce détroit. VII. 950. a.

CALALOU, ragoût que préparent les dames créoles en Amérique. Comment on l'apprete. Il passe pour sain & nourrissant. On le mange avec une pâte qui tient lieu de pain. II. 539. a.

CALAMATA, *Calama* (*Géogr.*) ancienne ville du Péloponnese. Sa description. Monumens d'antiquité que M. Fourmont y trouva en 1730. *Suppl.* II. 113. a.

CALAMBOURG, bois odoriférant, qui differe du calambouc de la Chine. On l'apporte en bûches. Ses usages. II. 539. a.

Calambourg. Rareté de ce bois chez les Indiens même qui l'estiment beaucoup. II. 307. b. Calambourg du Japon, voyez SIN-KOO. 212. b.

CALAMENT, caractères de ce genre de plante. Sel qu'il contient. Propriétés du calament. II. 539. a.

CALAMINE, *cadmie fossile*, (*Minéral. Métallurg.*) pierre ou terre qui, mêlée au cuivre, le convertit en laiton. Pays où elle se trouve. Terres & mines d'où on la tire. Sa figure & couleur. II. 539. a. Choix de la meilleure. Elle contient la terre qui sert de base au zinc volatil & à la cadmie des fourneaux. Minéraux avec lesquels on l'a confondue : maniere sûre de la distinguer. Diverses especes de calamines plus ou moins bonnes. Le mélange de cette terre avec le cuivre est un des phénomènes de Chymie les plus remarquables. La calamine doit être regardée comme la miniere du zinc. Calamine de Boheme, mêlée d'une petite quantité de mauvais fer, comme celle d'Angleterre l'est de plomb. *Ibid.* b. Rapport de la calamine avec la cadmie des fourneaux. Il y a lieu de croire qu'elle

qu'elle est mêlée d'arsenic, & qu'elle contient beaucoup de phlogistique. Ses usages en médecine. *Ibid.* 540. a.

CALAMINE, Différence entre la cadmie des fourneaux & la calamine fossile. II. 516. b. Réflexions sur la nature de la calamine & l'effet de son alliage au cuivre rouge. IX. 222. a. Propriété de la pierre calaminaire. XVII. 717. b. Zinc contenu dans sa mine. XVII. 715. b. De l'exploitation de la calamine. IX. 213. a, b. Trituration & blutage de cette substance. 214. b. Sa calcination. 214. a. Travail de la calamine. vol. VI des planches *Métallurgie*.

CALAMIS, sculpteur ancien. XIV. 818. a.

CALAMITAS, origine de ce mot. XVI. 701. a, b.

CALAMITÉS publiques, Usage que les Romains faisoient du clou mystérieux dans ces circonstances. III. 551. b. Jeûnes pratiqués chez les anciens dans le tems des calamités. VII. 542. b. Supplications que les Romains ordonnoient alors. XV. 674. b.

CALAMUS AROMATICUS, (*Botan.*) caractères de ce genre de plante. Racine qu'on appelle de ce nom en pharmacie. Usage qu'on en fait. Autres noms qu'on lui donne. Choix du meilleur. II. 540. a.

CALAMY, (*Benjamin*) théologien. XV. 637. b.

CALANDRE, (*Ornith.*) description de cet oiseau. II. 540. a.

CALANDRE, (*Ornith.*) espèce d'alouette. Sa description. Voyez vol. VI des pl. d'histoire naturelle, pl. 5.

CALANDRE, (*Manufact.*) Table de calandre. XV. 801. b. Voie de calandre. XVII. 421. b. Description de la machine à calandrer les étoffes de soie, vol. XI des pl. *Soieries*, planche 130. 132. Usage de la calandre pour les toiles. II. 278. a. Voyez **CALENDRE**.

CALANUS, brachmane, son histoire. VII. 1022. a. VIII. 675. a.

CALAO, (*Ornith.*) oiseau des Moluques. *Suppl.* II. 113. a. Auteurs qui en ont donné la figure. Ses différens noms. Sa description & ses mœurs. Famille à laquelle appartient ce genre. *Ibid.* b.

CALAO des Moluques, (*Ornith.*) vol. VI des planches, regne animal, pl. 39.

CALASINI, (*Hist. anc.*) tunique de lin que les Egyptiens portoient sous un habit de laine; ils quittoient celui-ci en entrant dans les temples. La calasini a été en usage chez les Grecs. II. 540. b.

CALATHUS, (*Hist. anc.*) corbeille à ouvrage où les ouvrières mettoient leur laine, & qui étoit consacrée à Minerve. Passages de Virgile & de Plinè où il en est parlé. II. 540. b. Calathus qui se voit sur la tête des dieux d'Egypte & sur la coëffure de Minerve, & dans quelques monumens. *Ibid.* 541. a.

Calathus, voyez sur cette sorte de panier. XI. 818. b. XV. 80. b.

CALATRAVA, (*Hist. mod.*) ordre militaire en Espagne, institué par Sanche III, roi de Castille. Origine de cet ordre. Grande-mairrie de cet ordre. Regles dont les papes ont dispensé ces chevaliers. Leurs armes. II. 541. a.

CALATRAVA, (*l'ordre militaire de*) en Espagne. Histoire de cet ordre. Ses armes. *Suppl.* II. 114. a. Voyez vol. II. des planches de blason, pl. 23.

Calatrava, (*ordre de*) cet ordre n'est aujourd'hui ni religieux, ni militaire. XI. 602. b.

CALAZZOPHYLACES, (*Hist. anc.*) prêtres chez les Grecs qui observoient les orages & les tempêtes, pour les détourner par des sacrifices, ou par l'effusion de leur sang. Cléon les institua. Formation de leur nom. Prêtres semblables chez les Ethiopiens. Ceux de Baal suivoient les mêmes pratiques. II. 541. a.

CALCAIRE, (*Hist. nat.*) sorte de terre ou de pierre. M. Pott distingue absolument la terre calcaire de la gypseuse. Caractères distinctifs, selon lui, de la terre ou pierre calcaire, qu'il appelle aussi *terre alcaline*, parce qu'elle a les propriétés des alkalis. Ses propriétés lorsqu'elle a éprouvé l'action du feu. Principales espèces du genre des calcaires. La terre calcaire fait la base des os: gluten qui la lie. C'est ce gluten qui met toute la différence qui se trouve entre les divers substances calcaires. Effets de ce gluten. Les terres calcaires ne peuvent absolument se vitrifier, ni se mettre en fusion, sans y joindre beaucoup de sel alkali; mais elles s'unissent aux matières vitrifiées sans leur ôter leur transparence. Pourquoi les eaux minérales & sources d'eau chaude participent aux propriétés de la chaux. II. 541. b. Conséquences qui servent à expliquer le développement & l'accroissement des corps organisés. *Ibid.* 542. a.

Calcaires, (*terres*) Il y a lieu de croire que les terres & pierres calcaires doivent leur origine aux coquilles. VII. 210. a. Différences observées dans les terres calcaires & alkalis dans les trois regnes & dans celles du même regne. II. 814. a. On n'a jamais pu simplifier les différentes terres calcaires au point de les rendre exactement semblables. *Ibid.* b. Comment la pierre calcaire devient chaux. *Suppl.* II. 235. a. Cette sorte

de pierre est réfractaire & non apyre. 499. a. Pourquoi certaines substances pierreuses & calcaires, après avoir été calcinées, ne font plus une effervescence aussi marquée qu'avant la calcination. III. 189. b. Les terres calcaires mêlées avec la glaise entrent aisément en fusion. VII. 699. b. Terre calcaire que l'eau de la mer tient en dissolution. X. 360. b. Spath calcaire. XV. 441. a, b. Sur les pierres calcaires, voyez **FOSILES**.

CALCANEUM, os du talon. Sa situation & sa description. II. 542. a.

CALCÉDOINE, pierre fine. Les anciens auteurs ont donné ce nom à diverses espèces de pierres. Calcédoine orientale & occidentale. Pays où l'on trouve celles-ci. Les grosses sont rares, les petites servent aux bagues & aux cachets. La calcédoine est dure comme l'agate. II. 542. a. Pierres appelées *calcédoineuses* par les joailliers. Comment on fait disparaître leurs taches. *Ibid.* b.

CALCÉDOINE factice, manière d'imiter la calcédoine, l'agate & le jaspe. II. 542. b.

CALCINABLES, (*matieres*) toutes les matieres sont ou vitrifiables ou calcinables. La marnè & la pierre sont les deux termes des matieres calcinables. II. 534. b. Les matieres de ces deux classes ne se réunissent par aucun agent connu. *Ibid.* Caractère qui distingue les concrétions des matieres du genre calcinable de celles des matieres du genre vitrifiable. 535. a.

CALCINATION, (*Chymie*) définition. On se propose dans la calcination deux objets différens:

1°. Ou de séparer une substance volatile qu'on abandonne, d'une substance fixe qu'on a seule en vue. Ce qu'on appelle *rôtissage* ou *grillage* dans le traitement des mines. II. 542. b. Diverses calcinations de cette espèce.

2°. Ou de rompre la liaison de certaines matieres. Exemples: calcination par la voie humide. Ce qu'on entend en chymie par *chaux*, *chaux d'or* ou *d'argent*. Calcination qu'on appelle *philosophique*, qui n'est proprement qu'une décoction. 1°. On retient dans l'une les parties volatiles qu'on laisse échapper dans l'autre. *Ibid.* 543. a. 2°. La calcination décompose non seulement le mixte, mais elle enflamme & détruit la substance volatile. 3°. Quelquefois le but de la calcination est de priver un mixte fixe & solide de son phlogistique. La calcination de l'or & de l'argent n'est pas absolument impraticable. Expériences qui le font conjecturer. *Ibid.* b. L'or & l'argent sont vitrifiables; or la vitrification suppose la calcination. Les produits de cette calcination sont des chaux ou des cendres. Cette dernière espèce de calcination ne diffère pas réellement de la précédente considérée comme détruisant un mixte inflammable. Inaltérabilité du charbon parfait & des métaux dans les vaisseaux fermés: d'où l'on peut déduire cette propriété singulière. Ce n'est point dans l'embrasement simple qu'il faut chercher le mécanisme de la calcination. Chaîne de considérations d'où l'on déduit que la calcination doit être regardée comme une usion avec flamme quelquefois sensible, d'autres fois insensible. *Ibid.* 544. a. La calcination des pierres & terres calcaires, & des pierres & terres gypseuses, sera plus ou moins analogue à l'opération dont on vient de restreindre l'idée, à raison du plus ou du moins de combustibilité des parties qu'on dissipe dans la préparation des chaux & des plâtres. Le gluten des parties dures des animaux est cette partie inflammable. Celui des pierres calcaires est en général une matière animale qui peut être un peu dégénérée; & leur calcination est par conséquent une vraie destruction d'une substance inflammable. Différentes façons dont le feu s'applique aux matieres qu'on veut calciner. *Ibid.* b.

Regles générales du manuel de ces opérations. Substances métalliques dont les chaux se chargent d'une matière qui en augmente le poids. Moyens de hâter la calcination vraie. Chaux préparées par le soufre. Usage du nitre pour hâter certaines calcinations. Ce qu'on appelle *détonation*. Chaux préparées par le nitre & le soufre. Comment l'acide nitreux agit sur le fer, sur le zinc & le bismuth. Chaux de cette espèce la plus parfaite. Il ne faut pas confondre ces chaux avec les précipités métalliques. *Ibid.* 545. a.

Calcination, opérations désignées par ce nom. *Suppl.* II. 114. a. Calcination qui consiste à dépouiller certains corps de leur phlogistique. Quelques précautions que l'on prenne dans la calcination des métaux, on ne peut se flatter de retrouver toute leur terre: le principe inflammable en entraîne toujours une partie; mais ce qui a lieu de surprendre, c'est que, malgré ce déchet, la terre métallique a un poids plus considérable que le métal, avant la calcination. Explication que M. de Morveau a donnée de ce phénomène. *Ibid.* b.

Calcination. M. Lémery observe que dans la calcination de la chaux vive, du régule d'antimoine, de l'étain, &c. le feu dont ces corps s'imbibent fait une addition sensible à leur poids. III. 30. a. Pourquoi certaines substances pierreuses & calcaires, après avoir été calcinées, ne font plus une effervescence aussi marquée qu'elles faisoient avant la calcination. III. 189. b. Calcination des gypses. XII. 753. b. Wallerius prétend que les gypses deviennent phosphoriques par la

H h h

calcination. VII. 1023. *b.* Calcination des os. III. 500. *a, b.* Calcination du sel marin. XIV. 920. *b.* Calcination d'antimoine. I. 505. *b.* Calcination des métaux. X. 429. *a.* vol. VI. des planches, art. *Métallurgie, Calcination.* Diverses observations sur cette calcination. *Suppl.* IV. 337. *a, b.* &c. Métaux qui se calcinent en entrant en fonte. VII. 399. *a.* D'où vient la calcination d'un métal fondu exposé à l'air. VI. 918. *a.* Le même métal peut se calciner & se réduire un grand nombre de fois sans se détériorer. *Ibid.* *b.* Calcination de l'or, XI. 524. *a, b.* de l'argent, IX. 739. *b.* de la mine de cuivre, IV. 542. *a.* du plomb. XII. 774. *b.* &c. Le zinc se calcine dans les vaisseaux les mieux fermés: moyen de prévenir cet accident. VI. 918. *b.* Fourneaux à calciner. VII. 237. *c.* Produit des calcinations, voyez CHAUX.

CALCINATO, (*Géogr.*) ville du Bressan en Italie, remarquable par la défaite des Impériaux, & la victoire qu'y remporta M. de Vendôme, le 19 avril 1706. *Suppl.* II. 114. *b.*

CALCIO, (*jeu*) jeu de ballon usité en Italie pendant l'hiver. Formalités & solemnités avec lesquelles on y joue. II. 542. *b.*

CALCUL, en quoi consiste l'art de calculer. Manière de calculer de quelques peuples d'Asie, d'Afrique, d'Amérique. Calcul aux jettons. Origine du mot *calcul.* Usages que les Romains faisoient des pierres appelées *calculs.* Manière dont les Grecs & les Romains donnoient leurs suffrages. Calculs qui portoient condamnation ou absolution. Pourquoi les calculs de condamnation étoient percés. Comment on tiroit les athlètes au fort dans les jeux publics par le moyen des calculs ou bulletins. II. 545. *b.*

CALCUL, petites pierres ou coquillages dont on se servoit chez les anciens pour compter, & pour les suffrages. VIII. 530. *a, b.* XIII. 539. *b.*

CALCUL, (*Arithm. & Algeb.*) science des calculs, voyez ARITHMÉTIQUE. Parallele de nos calculs géométriques avec ceux des anciens. *Suppl.* I. 385. *b.* Avantages des nôtres. 386. *a.* Calculs algébriques, voyez ÉQUATION. Calcul des accroissemens. *Suppl.* I. 125. *b.* Calcul différentiel. IV. 985. *a, b.* &c. Calcul exponentiel. VI. 311. *a, b.* Calcul des exposans des puissances. 312. *b.* Calcul intégral. VIII. 805. *a, b.* *Suppl.* III. 619. *a, b.* Des quantités à négliger dans le calcul. XI. 74. *b.* Calcul des infinis. VIII. 703. *b.* Usage des interpolations dans les calculs astronomiques. *Suppl.* III. 632. *b.* &c. Application du calcul à la physique. XII. 536. *b.* Usage des baguettes logarithmiques pour les calculs. *Suppl.* III. 768. *a, b.* &c. Du calcul des mouvemens des planètes. *Suppl.* IV. 399. *a, b.* L'esprit du calcul regne peut-être un peu trop aujourd'hui dans la philosophie. VI. 890. *b.*

CALCUL astronomique, idée des premiers élémens de ce calcul. *Suppl.* II. 114. *b.* Addition des signes, degrés, minutes & secondes. Soustraction opérée sur des quantités de même nature. Manière de faire une règle de trois sur ces mêmes quantités. Explication d'une table qui se trouve dans tous les anciens livres d'astronomie appelée *tabula sexagenaria.* *Ibid.* 115. *a.* Pourquoi la méthode des décimales n'a pas été préférée à celle qui est actuellement reçue en astronomie. Formule analytique très-commode & très-simple pour calculer la partie principale d'une éclipse de soleil. *Ibid.* *b.*

Calcul des nombres, en mécanique & horlogerie. Art de calculer les nombres des roues & des pignons d'une machine, pour leur faire faire un nombre de révolutions dans un tems donné. Théorie sur laquelle tout ce calcul est fondé. II. 546. *a.* Voyez aussi VIBRATION.

CALCUL, (*Médec.*) voyez PIERRE.

CALCULATEURS, (*Hist. anc.*) pourquoi les Romains donnoient ce nom aux maîtres d'arithmétique. Différence entre ceux-ci, & ceux qu'on appelle *calculones.* Pourquoi Tertullien les appelle *primi numerorum arenarii.* II. 547. *a.* Il y avoit un de ces maîtres pour chaque maison considérable. Titre de sa charge. *Ibid.* *b.*

CALCULER, voyez ci-dessus CALCUL. De la manière usitée chez les anciens de calculer avec de petites pierres, noyaux, coquilles. De l'usage si long-tems reçu parmi les modernes, de faire des comptes par le moyen des jettons. VIII. 530. *a, b.* 531. *a.* De l'art de calculer avec de petites pierres. XIII. 539. *b.* Art de calculer par les doigts. IV. 611. *a.* Baguettes de Néper pour les calculs. XI. 96. *a, b.* Machine de Pascal pour le même usage. I. 681. *a, b.* Nœud de laine dont les Américains se servent pour calculer. XIII. 724. *b.* Sur l'art de calculer, voyez COMPTER.

CALCULER, (*Hydraul.*) chercher la force & la vitesse d'un jet, d'un courant, &c. Calcul du poids de l'eau, & de son élévation. Calcul du contenu d'un bassin. II. 547. *b.*

CALDANI, (*Marc-Antoine-Léopold*) anatomiste. *Suppl.* I. 413. *b.* Physiologiste. *Ibid.* IV. 362. *b.*

CALDERON de la Burca, (*Dom Pedro*) poète espagnol. *Suppl.* IV. 434. *b.*

CALDESI, (*J. Baptiste*) anatomiste. *Suppl.* I. 402. *a.*

CALE, (*Archit.*) mettre une pierre sur cale. II. 547. *b.*

CALE, fond de, (*Marine*) description & usage de cette partie du vaisseau. On le tient plus large dans les vaisseaux qu'on destine pour charger à cuëillette ou au quintal, &c. On y enferme les prisonniers ou esclaves. II. 547. *b.*

CALE, (*Marine*) Cale au vin. *Suppl.* I. 575. *b.* Manière d'arranger dans la cale le lest & diverses provisions du vaisseau. Voyez ARRIMAGE.

CALE, donner la, (*Marine*) sorte d'estrapade. Cale ordinaire & cale sèche. Description de ce châtiment. II. 547. *b.* Donner la grande cale, ou donner la cale par-dessous la quille, punition pratiquée sur les vaisseaux hollandais. Description. *Ibid.* 548. *a.*

CALE, terrain creusé dans un chantier de construction, pour tirer les vaisseaux à terre, lorsqu'on veut les radouber. On a agité en France, si les cales étoient plus avantageuses que les formes. Inconvéniens des cales. Ce qu'il faut pour qu'une cale soit dans sa perfection. II. 548. *a.*

CALEBASSE, voyez COURGE. Coupe de calebasse à l'usage des Nègres. IV. 424. *a, b.* Différentes espèces de calebasses, dites *belaschora*, *Suppl.* I. 847. *b.* *bilenschora*, 894. *b.* *caipaschora*, *Suppl.* II. 110. *a, b.* *cavandeli*. 274. *b.*

CALEBASSIER, (*Botan.*) noms que donnent à cet arbre les Espagnols, les Anglois & les botanistes. En Amérique, on ne peut presque s'en passer dans aucune habitation. Caractères & description du calebassier. Divers noms de son fruit. A quoi l'on connoît que les calebasses sont mûres. Comment on les prépare pour s'en servir à tenir de l'eau ou d'autres liqueurs. II. 548. *b.* Usages de la coque de ce fruit. Comment on sépare une calebasse pour en faire deux couis. Embellissemens que les Indiens y ajoutent. Usages qu'on en fait. Usages de la pulpe, pour une infinité de maladies & d'accidens. *Ibid.* 549. *a.* Culture du calebassier en Europe. Calebasses d'herbe d'Amérique; ce sont les gourdes européennes, dont la coque a moins de prix que la véritable calebasse dont on vient de parler. Ouvrages à consulter sur le calebassier d'Amérique. *Ibid.* *b.*

CALECHE, (*Hist. anc.*) Caleches représentées d'anciens monumens. Voiture des Romains, nommées *veredum, rhedum*, & *cesum.* *Suppl.* II. 116. *a.*

Caleche, espèce de voiture. Vol. VII. des planch. *Ménuiserie en voitures*, pl. 15 & 16, & vol. IX. des planch. *Sellier-Carrossier*, pl. 8.

CALEÇON, sorte de vêtement. Différence entre caleçon, culotte & haut-de-chausses. Culotte de Suisse. Caleçons que portoient plusieurs peuples anciens. Caleçons des Romains. Caleçons des dames françaises. *Suppl.* II. 116. *a.* Les Sauvages canadiens ont refusé de se soumettre à cet usage. Effets des caleçons par rapport à la santé. *Ibid.* *b.*

CALEDONIENS, anciens peuples d'Ecosse, voyez SCOTIA.

CALÉFACTION, (*Pharmacie*) différence entre la caléfaction & la coction. II. 550. *a.*

CALEMANDE, façonnée, ou à grandes fleurs. Fabrication de cette sorte d'étoffe. IX. 196. *b.*

CALEMBOUR, voyez KALEMBOUR.

CALENDER-HERRËN, (*Hist. mod.*) frères des calendes. Société de laïques & d'ecclésiastiques établie autrefois en Allemagne. Pourquoi ils furent appelés de ce nom: Destination de l'argent qu'ils portoient à leurs assemblées. II. 550. *a.*

CALENDERS, religieux mahométans répandus dans les Indes. Santon Calanderi fut leur fondateur. Leur habillement. II. 550. *a.* Nom persan qu'ils portent. Leur occupation est de prêcher dans les marches, &c. Leurs mœurs vicieuses. *Ibid.* *b.*

CALENDES, premier jour de chaque mois. Voyez CALENDRIER. Étymologie de ce mot. Comment on publioit les calendes. La coutume de publier les jours de fêtes qu'il y auroit dans le mois, dura jusqu'à l'an 450 de Rome. Changement qui arriva alors. Les calendes se comptoient dans un ordre retrograde, de même que les nones & les ides. Vers où sont renfermées les règles du comput des calendes. Manière de trouver le jour des calendes qui répond à chaque jour du mois où l'on est. II. 550. *b.* On ignore la raison de cette manière de compter. Usage qu'on en fait encore. Ce qu'on entend par *calendes grecques.* *Ibid.* 551. *a.*

CALENDRE, machine qui sert à tabiser & à moirer certaines étoffes, & à cacher les défauts des toiles, &c. Description de cette machine avec figures. II. 551. *a.* Usage de cette machine. Ce qu'on entend par *tabiser* & *moirer.* Manière de moirer. *Ibid.* *b.* Quelle est la cause de la moire. Manière de tabiser. Les belfamines qui sont fil & soie se tabisent seulement. Pourquoi l'on met à la calandre les damas sur fil. Camelots qui se moirent. On calandre les toiles à carreaux & celles de coton. Inconvéniens de la calandre pour les siamoises à fleurs & à raies, & d'autres étoffes figurées. Les papelines ne se pressent point, &c. Il n'est permis qu'aux teinturiers d'avoir des calendres. Prix de ces divers ouvrages. Observations sur les rouleaux dont on se sert. *Ibid.* 552. *a.* Quand les pièces ont un peu d'annage, on les calandre les unes sur les autres. Diverses précautions qu'il faut

prendre selon les circonstances. Différences dans certaines calendres. Calendres royales de Paris. C'est à M. de Colbert que nous devons les premières calendres. On prétend que celle à roue vaut mieux que celle à cheval. *Ibid. b. Voyez CALANDRE.*

CALENDRIER, définition, étymologie du mot. Calendrier romain, tel que l'institua Romulus. Il ne divisa l'année qu'en dix mois, elle commençoit le premier de mars. II. 552. *b.* Sa forme par Numa qui y ajouta deux mois, *janvier & février*, & fit d'autres changemens. Défaut de ce calendrier. Intercalation à la manière des Grecs, qu'il employa tous les deux ans pour corriger ce défaut. Nouvelle réforme du calendrier par les soins de César, qui appella l'astronome Sosigènes; elle se fit l'an 708 de Rome. Disposition de ce calendrier appelé *julien*. Correction qu'y apporta Grégoire XIII. *Ibid. 553. a.* Réformation du calendrier en 1582. En quoi consiste le calendrier julien des chrétiens. Erreurs par rapport aux fêtes mobiles, résultant de la fixation de l'équinoxe au 21 mars, & du comput fait par le nombre d'or. Comment le pape Grégoire y remédia. En quoi consiste le calendrier grégorien, & en quoi il diffère du julien. On ne doit pas regarder absolument sans défaut le calendrier grégorien. *Ibid. b.* Calendrier réformé ou corrigé, introduit dans les états d'Allemagne en 1700. Manière de construire un calendrier ou un almanach. *Ibid. 554. a.* Calendrier gélaïque, qui est une correction du calendrier persan. Calendrier des Juifs. Calendrier des Mahométans. Manière de trouver l'année juive. Manière de trouver le nombre des années. On entend aussi par *calendrier* le catalogue ou les fastes que l'on gardoit anciennement dans chaque église; ce qu'il ne faut pas confondre avec les martyrologes. *Ibid. b.* Ancien calendrier de l'église de Rome, qui fut fait vers le milieu du quatrième siècle. Autres calendriers étrangers & anciens qu'on a conservés. *Ibid. 555. a.*

Calendrier. Espèce de calendrier défectueux que suivoient les anciens peuples. XVI. 773. *a.* 797. *b.* Calendrier des anciens Grecs, des Chaldéens, des Egyptiens. 773. *a.* 774. *a.* Calendrier appelé *faste* chez les Romains. VI. 418. *b.* 419. *a.* *b.* &c. Calendrier de Numa. I. 786. *b.* Usage que les Romains faisoient dans le calendrier des huit premières lettres de l'alphabet. XI. 284. *b.* Réforme du calendrier par Jules-César. XVII. 767. *b.* Description d'un monument où ce calendrier est expliqué. *Ibid.* Rapport du calendrier alexandrin avec le calendrier Julien des Romains. X. 621. *a.* Réforme du calendrier par le pape Grégoire. I. 389. *a.* IV. 588. *a.* *b.* 589. *a.* V. 34. *b.* Du vieux & du nouveau calendrier. XI. 265. *b.* XV. 556. *b.* Calendrier ou martyrologe des Grecs. X. 335. *b.* Calendrier de la chancellerie romaine. VIII. 496. *a.* *b.* Auteur du calendrier dont les Juifs se servent. 543. *a.* Calendrier des Turcs. V. 557. *b.* Sur le calendrier des Arabes & des Mahométans. *Voyez HÉGIRE*. VIII. 96. *a.* *b.* Calendrier des Siamois. XV. 149. *b.* 150. *a.*

CALENDRIER, (*Hist. & Astron.*) explication du calendrier romain. *Suppl.* II. 116. *b.* Table des douze mois de l'année, selon le calendrier de Jules-César, où se trouvent les principales observations à faire chaque jour du mois, relatives aux usages & à la religion des Romains. *Ibid.* 118. *a.*

Calendrier perpétuel. Un tel calendrier doit en renfermer trente-cinq de ceux qui se succèdent annuellement. On en trouve un dans l'ouvrage intitulé : *L'art de vérifier les dates*. II. 555. *a.*

Calendrier rustique. II. 555. *a.*

CALENTURE, espèce de fièvre accompagnée de délire qui attaque ceux qui voyagent dans les climats chauds. Exemple de cette maladie dans un matelot, II. 555. *a.* & de la manière dont il fut guéri. Comment cette maladie doit être traitée, selon le docteur Shaw. *Ibid. b.*

CALER un quart de cercle, (*Astron.*) mettre son plan dans une situation exactement verticale. Moyens à employer dans cette opération. *Suppl.* II. 124. *a.*

CALERES, (*Hist. mod.*) brigands indiens, peuple libre qui habite les lieux inaccessibles & les épaisses forêts du Tundeman, province située entre le Tanjaour & le Maduré. Extérieur, caractère & usage de ce peuple. *Suppl.* II. 124. *a.*

CALESLAM, (*Bot.*) arbre qui croit dans le Malabar. Description de cet arbre. Propriété de son écorce. II. 556. *a.*

CALETES, (*Géogr.*) peuple de la Gaule Belgique du temps de César. Leur capitale. Pays qu'ils occupoient. Cantons que comprenoit leur territoire. *Suppl.* II. 124. *a.*

CALFAT, partie du radoub d'un navire. II. 556. *a.*

CALFAT, opération des calfateurs dite *bonnette lardée*. II. 328. *b.* Les Chinois ne calfatent pas leurs vaisseaux avec du goudron, comme les Européens. XV. 329. *b.* XVI. 807. *a.*

CALFAT, **CALFATEUR**, officier de l'équipage, qui a soin de donner le radoub aux vaisseaux qui en ont besoin. Quels sont ses devoirs & fonctions. II. 556. *a.*

CALIBRE, il se prend ou pour le diamètre d'un corps, ou pour l'instrument qui sert à en mesurer les dimensions. II. 556. *b.*

CALIBRE des maçons. II. 556. *b.*

CALIBRES des ferronniers, leurs formes, constructions & usages. II. 556. *b.*

CALIBRE, (*Artillerie*) ouverture de la pièce de canon & de toutes les autres armes à feu. L'instrument dont on se sert pour prendre ce diamètre, s'appelle aussi *calibre*. Description de cet instrument. II. 557. *b.*

Autre moyen de calibrer les pièces.

Table qui indique le rapport de la pesanteur des boulets avec l'ouverture du calibre, depuis une once, jusqu'à 14 de pesanteur. II. 557. *b.* Seconde table qui indique les mêmes rapports, depuis une livre de pesanteur dans le boulet, jusqu'à 64. *Ibid.* 558. *a.*

Calibre. Observations sur le calibre des armes à feu. VII. 397. *a.* Table du calibre des canons & du diamètre des boulets. II. 363. *a.* Calibre des pièces de douze, huit & quatre. *Suppl.* I. 192. *a.* Table des dimensions des pièces de campagne, anciennes & nouvelles, des calibres de douze, huit & quatre livres de balle. *Suppl.* II. 203.

Calibre. Dans les manufactures d'armes à feu. II. 558. *b.*

Calibre du canon de fusil de munition. *Suppl.* II. 209. *b.*

Calibre, chez les fontainiers. II. 558. *b.*

Calibre, dans l'horlogerie. Description du calibre à pignons. II. 558. *b.*

Calibre, chez les horlogers. Plaque de laiton ou de carton, sur laquelle les grandeurs des roues & leurs situations respectives sont marquées. Il seroit fort difficile de donner des règles générales pour la construction d'un calibre. Voici quelques-unes des principales, pour le calibre des montres.

1°. Que la disposition des roues, les unes par rapport aux autres, soit telle, que les engrenages changent le moins qu'il est possible par l'usure de trous, &c. II. 558. *b.*

2°. Que les roues & pignons soient, autant qu'il est possible, dans le milieu de leurs tiges, ou à une égale distance de leurs pivots. II. 559. *a.*

3°. Que les roues d'une horloge ou d'une pendule soient situées de façon que les pignons, dans lesquels elles engrenent, soient placés dans les points de leur circonférence, tels, qu'il en résulte le moins de frottement possible sur les points de ces roues.

4°. Qu'on tienne les barillets grands dans les montres, pour avoir de plus grands ressorts. II. 559. *a.*

Calibre, en marine, en orfèvrerie. II. 559. *a.*

Calibres d'arquebuser. Calibres de bois, calibres d'acier, les uns doubles, les autres simples; leurs usages. II. 557. *a.*

Calibres du potier d'étain. V. 597. *a.*

CALICE, (*Théolog.*) quel étoit, selon Bede, celui dont se servit J. C. Matières dont les calices ont été faits en différens tems. Poids de quelques-uns. Anciens calices très-singuliers. Hérétiques qui prétendoient l'usage du calice nécessaire au peuple. II. 559. *b.* *Voyez CALIXTINS.*

Calice représenté dans les planches d'orfèvrerie, vol. VIII.

CALICE, (*Botan.*) du calice des fleurs. VI. 853. *b.* 854. *b.* Partie de la fleur que Pline a appelée *calice*. 852. *b.* Différence entre le calice & l'empalement des fleurs. V. 572. *b.* Formation du calice. XVI. 961. *b.*

CALICUT, royaume & ville des Indes. Remarques sur le roi de Calicut. Mœurs, religion, commerce des habitans de ce royaume. II. 559. *b.*

CALICUT. Sur le roi de Calicut, *voyez SAMORIN*. XIV. 598. *a.* Naires ou nobles de Calicut. VIII. 345. *b.* On les distingue par la grandeur des oreilles. Longueur des oreilles de la reine & des dames de sa cour. XII. 292. *b.*

CALIDIUS, (*Marcus*) observations sur cet orateur. XI. 569. *a.* *b.*

CALIDUCS, canaux dont les anciens se servoient pour communiquer la chaleur d'un foyer aux appartemens les plus éloignés. II. 559. *b.*

CALIFE, titre des successeurs de Mahomet. Étymologie de ce mot. II. 559. *b.* Aboubekre, successeur de Mahomet, le prit le premier. Changement que fit Omar à ce titre.

Autorité des premiers califes. Race des Ommiades & des Abbassides. Multiplication des califes, à mesure des progrès des Sarrasins. Abolition du nom de *calife*. *Ibid.* 560. *a.*

CALIFE, (*Hist. des Arabes*) signification de ce nom donné aux successeurs de Mahomet. Le calife étoit un pontife roi, & tenoit, dans la même main, l'épée & l'encensoir. Histoire des califes. *Suppl.* II. 124. *a.* Abu-Beker. *Ibid. b.* Omar. *Ibid.* 125. *a.* *b.* Othman. *Ibid.* 126. *a.* *Califes Ommiades*. Ali. *Ibid. b.* Assan. *Ibid.* 127. *b.* Moavie I. Yésid I. *Ibid.* 128. *a.* Moavie II. Mervan I. Abdalmalec. *Ibid. b.* Valid I. Soliman. *Ibid.* 129. *a.* Omar II. Yésid II. *Ibid. b.* Heshan. Valid II. Yésid III. Ibrahim. Mervan II. *Califes Abbassides*. Abbas. — Les arts & les sciences cultivés parmi les Arabes. *Ibid.* 130. *a.* Leur ardeur pour la guerre. L'empire en devenant plus éclairé, devient plus redoutable. Dix-huit princes Abbassides regnent successivement, avec autant de gloire pour eux, que pour la félicité de leurs peuples. Décadence de leur empire. Mothavakel, calife abruti dans les débauches. Sa mort. Les gouverneurs

des provinces se rendent indépendans. Commencement de l'empire des Fatimites. Les querelles de religion préparent la ruine des califes. *Ibid. b.* Missionnaires musulmans qui se vouent à la conversion des peuples épars dans les déserts de l'Afrique. Commencement des rois d'Afrique, qui prirent le nom de *Miramolin*. — *Motamafem*, huitième calife Abbasside. Il confia sa garde à des étrangers nommés *Threomans*, dont la valeur fraya ensuite à leurs chefs, le chemin aux premières dignités. — *Moctader*, dix-huitième calife Abbasside. Faiblesse de son empire. — Règne de son successeur *Kader*. — Le califat n'est plus qu'une ombre sans réalité, sous le règne de *Rhadi*, vingtième Abbasside.

Pouvoir qu'acquiescent les Turcs. Fin du califat de Bagdat en 1258, & de celui d'Égypte en 1517. *Ibid. 131. a.*

CALIFES, Histoires des califes, successeurs de Mahomet. IX. 865. *b.* &c. Voyez **OMMIANES & ABBASSIDES**. Manière dont le peuple prètoit serment au nouveau calife. Extinction du califat : califat fictif ou imaginaire qui suivit. IV. 300. *a.* Califes Fatimites. VI. 429. *a.* Califes Samanides. XIV. 592. *a.* Dispositions des califes Arabes, à l'égard des sciences. 664. *a, b.* II. 233. *a, b.*

CALIFORNIE, Mœurs & religion des Californiens. II. 560. *a.*

CALIFORNIE, (*Géogr.*) recherches sur la position géographique du fameux détroit qui sépare, vers le nord, l'Asie de l'Amérique, & auquel les anciens ont donné le nom de détroit d'*Anian*. *Suppl. II. 131. b.* Passages tirés de divers anciens auteurs sur la Californie, sur le tems où elle fut découverte, ses habitans, ses productions, l'étendue de ce pays. *Ibid. 132. a.* Prolongation de cette presqu'île, selon d'anciennes cartes, jusqu'au détroit d'*Anian*. Quelle en est la vraie étendue. Erreur de quelques géographes, qui la considèrent comme une île. Cette erreur redressée en 1702, par la carte du P. *Kino*. *Ibid. b.* Observations qui montrent qu'en rétablissant la Californie en presqu'île, conformément aux anciennes cartes, il falloit en corriger la longitude & le gissement des côtes. Navigateurs qui ont fait des découvertes dans ce pays, & aux relations desquels il faut recourir. Nouvelle carte de la Californie, communiquée à l'auteur par un magistrat de Lucerne. Transcription de ce qui se trouve dans un manuscrit espagnol, sur la situation de ce pays. *Ibid. 133. a.* Observations sur le pays décrit dans la carte du P. *Kino*, depuis la rivière d'*Hiaqui*, jusqu'à celle de *Hila & Azul*. Des provinces septentrionales reconnues autrefois par les Espagnols, & des vastes pays au nord-ouest de l'Amérique. L'authenticité des cartes anciennes rétablie. *Ibid. b.* Côtes de l'Amérique, depuis la mer Glaciale, jusqu'à la Californie. Leur étendue jusqu'au cap le plus méridional de cette presqu'île. De l'emplacement de *Quivira*, & des pays de *Tolm* ou *Teguajo*. Réfutation des raisons sur lesquelles *M. Buache* justifie la description qu'il donne de ces côtes & de ces pays. *Ibid. 134. a.* Réponse à une objection contre le gissement des pays à l'ouest de la Californie, tels que les anciens les ont représentés. *Ibid. b.* Relations de quelques voyageurs, & particulièrement de *François Drake*, par lesquelles l'auteur confirme son sentiment sur le gissement de ces côtes, & tâche de rendre aux cartes & relations espagnoles, les droits, dont les géographes postérieurs les avoient privées sans raison. *Ibid. 135. b.*

CALIGULA, *Caius*, (*Hist. rom.*) fils de *Germanicus & d'Agrippine*, successeur de *Tibère* à l'empire. Histoire de sa vie & de son règne. *Suppl. II. 137. b.*

CALIGULA, Règne de cet empereur. XIV. 335. *a.* Son amour pour *Drusille*. Honneurs qu'il lui rendit après sa mort. XVI. 607. *b.* Son caractère cruel. IV. 518. *a.* Cause de ses désordres, selon *Juvenal*. VIII. 216. *b.* Pont de bateaux qu'il bâtit sur le golphe de *Pouzzol*. XIII. 71. *b.* *Suppl. IV. 525. a.* Grandeur & magnificence de ses vaisseaux. XVI. 805. *b.* Ses essais pour faire de l'or. I. 249. *a.* Académie qu'il institua dans *Lyon*. *Suppl. I. 233. b.*

CALIN, composition dont l'usage vient de la Chine. Usage qu'en ont fait les faux monnoyeurs. Celui qu'on en fait dans les royaumes orientaux de l'Asie. II. 560. *a.*

CALINDA, danse des nègres créoles en Amérique. Description de cette danse. II. 560. *a.* Voyez **TAMBOULA**.

CALIPIQUE, période de 76 ans, qui fixoit le retour des nouvelles lunes, selon *Calipus*, qui l'introduisit en corrigeant celle de *Méton*. Défaut de la période calipique : elle se trouve plus bornée de 19 ans que la période métonique. II. 560. *b.*

Calipique, période. Voyez sur ce sujet. XII. 361. *a.*

CALISTO, (*Myth.*) fille de *Lycaon*, & l'une des compagnes favorites de *Diane*. Amour de *Jupiter* pour *Calisto*. Sa métamorphose. Fondement de cette fable. *Suppl. II. 140. a.*

CALISTO, Histoire de cette nymphe. XI. 716. *b.*

CALIXTE II, pape. *Suppl. IV. 560. a.*

CALIXTE III, pape. XVII. 650. *b.*

CALIXTE, (*George*) de *Helmstadt*; théologien. VIII. 107. *b.*

CALIXTINS, (*Hist. eccl.*) sectaires de la Bohême au quinzième siècle. Ils prétendoient l'usage du calice nécessaire au peuple. En quoi consistoit leur doctrine. Accord appelé *compactatum*, que fit avec eux le concile de *Basle*. Leur réunion aux luthériens. Il se trouve encore quelques calixtins en Pologne. II. 560. *b.*

Calixtins : leurs instances contre le retranchement de la coupe, mal fondées. III. 732. *a.* Condescendance dont l'église usa envers eux. *Ibid.*

Calixtins, Luthériens mitigés qui suivent les opinions de *George Calixte*. Ils sont regardés comme semi-pélagiens. Doctrine de *Calixte*. II. 561. *a.*

CALLAF, description de cet arbrisseau. Eau de callaf qu'on prépare à *Damas*. Ses propriétés. Huile de callaf. II. 561. *a.*

CALLAIS, pierre qui imite le saphyr. Lieux où on la trouve. Sentimens de *Boor & de Laet* sur cette pierre. II. 561. *a.*

CALLAO, ville d'Amérique, renversée par un tremblement de terre. IX. 534. *a.*

CALLEO, (*Lang. latin.*) sens propre & métaphorique de ce verbe. X. 438. *b.*

CALLEUX, (*Anatom.*) corps calleux, description & situation de cette partie. II. 561. *a.*

CALLEUX, corps (*Anat. Psych.*) du siège de l'âme. Sentiment de *Descartes* sur ce sujet. Description du corps calleux où *Lancisi*, & avant lui *Bontekoe* a établi le siège de l'âme. Observation de *M. de la Peyronie*, qui semble confirmer ce sentiment. *Suppl. II. 140. a.* Lieu que l'âme occupe dans le cerveau, selon *Galien*. Principes posés, d'après lesquels on conclut que le siège de l'âme doit être dans le cerveau. Parties de la masse du cerveau auxquelles il y a lieu de croire que l'âme n'est point immédiatement attachée. Observations & expériences qui l'excluent du corps calleux. *Ibid. b.* Expériences contraires à l'opinion qui assigne au cervelet une fonction vitale, & qui le prive de l'empire des sens. Autres observations qui paroissent prouver que le cerveau ne fournit pas depuis sa surface, la cause du mouvement musculaire, & que cette cause ne naît que dans les colonnes de la moelle allongée, ou dans cette moelle elle-même : — le sentiment se perd par une pression un peu forte du cerveau ou du cervelet. — Vices trouvés dans le cerveau des hommes tombés dans une fatuité stupide ou en démence. *Ibid. 141. a.* On a été tenté de croire que le cerveau avoit ses provinces; que les impressions de la vue se recueilloient dans l'une, & les impressions des sens dans l'autre; mais l'anatomie ne permet pas d'adopter ce sentiment. — Où se terminent les impressions des sens selon *Boerhaave*. Résultat des expériences faites sur le principe du mouvement dans la machine animale. *Ibid. b.* Il ne paroît pas que dans l'insecte & dans l'amphibie, le siège de l'âme soit borné à la tête & au cerveau. *Ibid. 142. a.*

Calleux, corps. Voûte médullaire, portion du corps calleux. XVII. 476. *a.* Le corps calleux regardé par *M. de la Peyronie* comme le siège de l'âme. I. 342. *a.*

CALLIANAX, médecin. X. 282. *a.*

CALLICLÈS, peintre célèbre & sculpteur. XII. 257. *b.* XIV. 818. *a.*

CALLICRATE, sculpteur. XIV. 818. *a.*

CALLIÈRES, (*le chevalier de*) gouverneur du Canada. *Suppl. II. 167. b.*

CALLIÈRES, (*François de*) de l'Académie française. XVI. 426. *a.*

CALLIGRAPHE, copiste qui mettoit au net ce qui avoit été écrit en notes. Étymologie de ce mot. Un acte & autres ouvrages étoient d'abord écrits en notes, & d'autres écrits en notes. II. 561. *b.*

CALLIMAQUE, poète grec : caractère de ses hymnes, VIII. 396. *a.* & de ses élégies. V. 488. *a.* Sujet d'un hymne de *Callimaque*, où le poète indique les moyens qu'employeroient *Vénus & Pallas*, pour remporter le prix de la beauté. VI. 410. *a.*

Callimaque, sculpteur ancien. XIV. 818. *a.*

CALLIMUS, caillou qui se trouve dans la pierre d'aigle. Ses qualités & caractères. Sorte de pierre d'aigle qui contient un caillou dont la superficie est pleine de capsules. II. 561. *b.*

CALLINICUS, inventeur du feu grégeois. VI. 646. *a.*

CALLIOPE, une des neuf muses. Comment on la représente. Ce que la fable nous en apprend. II. 561. *b.*

CALLIPIQUE, période. Voyez **CALIPIQUE**.

CALIXTE, voyez **CALIXTE**.

CALLON, deux statnaires de ce nom. XIV. 818. *a.*

CALLOSITÉ, cause des callosités, comment on les détruit. II. 561. *b.*

Callosités. Comment elles se forment aux pieds, aux mains & aux genoux. V. 172. *b.* 789. *b.* Elles empêchent la sensation du tact. V. 172. *b.* XV. 821. *b.*

CALLOT, (*Jacques*) graveur. VII. 867. *a.* VI. 682. *b.*

Observation sur sa tentation de *S. Antoine*. *Suppl. II. 665. a.*

CALMANT, (*Médecine*) sorte de remèdes. Comment ils agissent.

agissent. Divers noms qu'on leur donne. Indications de quelques remèdes de cette espèce. II. 562. a.

CALMAR, *Cornet*. Animal du genre des animaux mous. Description qu'en donne M. Néedham. II. 562. a. Animaux dont il se nourrit. Grand & petit calmar. Origine du nom de calmar. *Ibid.* 563. a.

CALMAR, *Traité de (Hist. du Nord) Suppl.* III. 279. b.

CALMANDE, étoffe de laine. Elle se fabrique particulièrement en Flandre. Deux espèces de calmandes. II. 263. b.

CALMER. Effet des coups de canon dans un combat naval. II. 563. b.

CALMET. (*D. Augustin*) Sa patrie. Ses ouvrages. Son épitaphe. *Suppl.* III. 897. a, b.

CALMOUCKS, peuple d'Asie. Comment ils sont divisés. Leurs mœurs. La Russie est en alliance avec eux. II. 463. b.

Calmoucks, dignité de leur grand cham. III. 42. a. Bibliothèque trouvée chez eux. IX. 602. b. *Voyez* TARTARES.

CALODOTIRO, (*Botan.*) nom brame d'une espèce de *stramonium*. Description. *Suppl.* II. 142. a. Culture & qualités de cette plante. Monstruosité de cette espèce. Erreur de Linnæus. Classification du Calodotiro. *Ibid.* b.

CALOMEL, (*Pharmac.*) mercure doux, sublimé quatre fois & plus. Origine de cette dénomination. II. 263. b.

Calomel, *voyez* sur cette substance l'article *Mercur*. X. 374. b.

CALOMNIATEURS, pourquoi les Athéniens les appeloient sycophantes. XV. 711. b. La loi du talion observée contre eux chez les Romains. 865. b. Comment ils étoient punis à Thurium. XVI. 303. b.

CALOMNIE. Tel qui la condamne n'en est souvent pas innocent. Le sûr moyen de ne pas calomnier, c'est de ne pas médire. Idée d'un monde d'où la calomnie seroit bannie. II. 563. b. Nous devons contribuer de notre part à rendre tel celui où nous vivons. Comment l'église a sévi contre les calomnieurs. La loi Romaine qui permettoit aux citoyens de s'accuser mutuellement, produisit sous les empereurs une foule de calomnieurs. Tableau de la calomnie par Apelle. Sens du mot de calomnie en terme de droit. *Ibid.* 564. a.

Calomnie, punition du crime de calomnie chez les Romains. IX. 22. a, b. Action de calomnie substituée à l'usage des gageures. VII. 421. b. Serment de calomnie que les plaideurs prêtoient à Rome. IX. 19. b. XV. 103. b. Jugement de calomnie. IX. 20. a.

CALONI, (*Géogr.*) petite ville de l'isle de Metelin ou Mytilene dans l'Archipel. Sa situation. Ce qu'elle a de remarquable. *Suppl.* II. 142. b.

CALOTTE, petit bonnet qu'on porta d'abord par nécessité, & qui devint ensuite un ornement, sur-tout pour les ecclésiastiques. II. 564. a. Le cardinal de Richelieu est le premier qui en ait porté. Calotte rouge des cardinaux. *Ibid.* b.

Calotte, qu'on portoit avant l'usage des perruques. XII. 401. b.

Calotte, en divers arts & métiers. II. 564. b.

CALOTTE, (*Horlog.*) les Anglois s'en sont servis les premiers. Usage des calottes. On ne s'en sert presque plus. II. 564. b.

Calotte céphalique, *Cucupha*. Comment étoient faits ces fâchets. Pourquoi ils ne font plus d'usage. *Voyez* BONNET.

CALOTTE, régiment de la (*Hist. mod.*) espèce de folie gaie & enjouée qui n'est pas indigne du sage. *Suppl.* II. 142. b. Sociétés où l'on affectoit d'égayer la raison par les amusemens que cette folie inspiroit. Origine du régiment de la Calotte. Le colonel Aymon en est fait le général. But de cette société. Elle se proposoit de corriger les mœurs, de réformer le style à la mode en le tournant en ridicule, & d'ériger un tribunal opposé à celui de l'académie françoise. Etendard & armoiries qui la désignoient. *Ibid.* 143. a. Description de ces armoiries en style calotin. Sceau & médailles que la société fit graver. Obligation de chaque frere de porter le médaillon, sur-tout dans les assemblées de la société. *Ibid.* b. Progrès que fit cet établissement, malgré le crédit de ceux qui s'intéressoient à sa destruction. Réponse du général des calotins à Louis XIV, qui lui demandoit s'il ne seroit jamais défilé son régiment devant lui. M. de Torfac succède au général Aymon. Observations sur le discours intitulé, *Eloge historique d'Emmanuel de Torfac*. *Ibid.* 144. a. Qualités requises de ceux qui étoient admis dans le régiment, soit pour y occuper un poste d'officiers, soit comme simples soldats. Brevets expédiés par la société. Arrêt du conseil du régiment contre la fausse édition des brevets & autres réglemens supposés. *Ibid.* b. Objets de la critique des calotins. Brevet que donne cette société au poète Gacon pour le punir de sa bassesse à ne louer que des gens en place. Autre brevet donné à l'abbé Terrasson, qui avoit répandu dans le public quelques ouvrages dans lesquels il prétendoit prouver la solidité & l'utilité du système de Law. *Ibid.* 145. a. Brevet de contrôleur général des finances du régiment accordé au sieur Law. Brevet

fort plaisant que Gacon décerna à l'académie des inscriptions, au sujet de l'inscription de la fontaine du palais royal. *Ibid.* b. Licences que la société se donna dans ses brevets & ses satyres, qui causèrent sa suppression. *Ibid.* 146. a. Brevet des calotins sur la permission qui fut accordée en 1725 d'enrôler en France des hommes de la plus haute taille pour la formation des régimens du roi de Prusse. — Réflexions sur le penchant naturel des hommes à la satire. — Disposition des François à se consoler de leurs maux par des chansons & des faillies. *Ibid.* b. Heureux effets de cette disposition. Agrémens que lui fournit la poésie. *Ibid.* 147. a.

CALOYERS, moines grecs de la regle de S. Basile. Leur habitation & leurs fonctions. Ils gardent exactement leur premier institut. Austérité de leurs mœurs. II. 564. b. On donne particulièrement ce nom aux religieux les plus vénérables. Étymologie du mot *caloyer*. Il n'y a que les freres qui s'appellent *caloyers*, les prêtres s'appellent *jeromonaches*. Nom de *caloyers* donné aux dervis. Regle des religieuses caloyeres. *Ibid.* 565. a.

CALPE, course de jumens chez les Elbens. Signification du mot grec *καλπη*, d'où quelques-uns ont fait venir le mot *galoper*. II. 565. a.

CALPHURNIA, loi. IX. 654. a.

CALPRENEDE, (*Gautier de Coste, sieur de la*) observations sur ce poète, & ses ouvrages. XIV. 660. b.

CALPURNIE, (*Hist. rom.*) quatrième femme de Jules-César. Son éloge. *Suppl.* II. 147. a.

CALPURNIUS, poète: observations sur ses ouvrages. XII. 159. a.

CALQUER, maniere de dessiner. Maniere de calquer. II. 565. a.

Calquer, maniere de calquer les dessins sur les planches destinées à la gravure à l'eau-forte. VII. 880. a.

CALQUERON, partie du métier des étoffes de soie. Description & usage. II. 565. b.

CALVAIRE, chapelle ainsi nommée. Calvaire du mont Valérien. Étymologie du mot *calvaire*. Mont Calvaire. II. 565. b. *Voyez* GOLGOTHA.

CALVAIRE, (*Congrégation de N. D. du Calvaire*) ordre de religieuses. Histoire de cet ordre. II. 565. b.

CALVIÈRE, organiste. XI. 629. b.

CALVIN, réformateur. *Suppl.* IV. 71. a. Portrait de Calvin, observations sur sa vie & sur ses ouvrages. XI. 274. a, b. Lumieres de ce théologien, éloge de son style. Recueil des loix pour Geneve, dressé par Calvin & le magistrat de cette ville. VII. 575. 2. b. Doctrine de ce réformateur, *voyez* CALVINISME.

CALVINISME, six chefs principaux des dogmes caractéristiques du calvinisme, dont la plupart sont adoucis par les calvinistes modernes. Combien leurs ennemis ont exagéré leurs erreurs. Sort du calvinisme dans les divers pays où il s'est établi. II. 566. a.

Calvinisme, étendue de l'église réformée. V. 420. b. Doctrine des calvinistes sur la grace, VII. 802. a. sur le libre arbitre, XIII. 277. b. sur la réprobation, XIV. 149. a. sur le décret de Dieu par rapport au salut des hommes, XVII. 455. a. sur l'imputation des mérites de Jesus-Christ, VIII. 640. a. sur la communion. IX. 597. b. Controverses des calvinistes avec les catholiques, sur la présence réelle. VI. 132. b. Doctrine des calvinistes sur la nature des peines de l'enfer. V. 668. b.

CALVINISTES, divers noms qu'on leur donne. II. 566. a. Prédication de Calvin à Geneve. Sort des calvinistes en France depuis leur premier établissement. Articles de doctrine que Calvin a pris des Vaudois, des luthériens, & ceux qu'il a ajoutés lui-même. Dogme de Calvin sur l'Eucharistie. Contradictions où les calvinistes sont tombés dans leurs disputes. Comment leurs adversaires en ont tiré parti. *Ibid.* b.

Calvinistes, rapport entre les évêques d'Angleterre & les calvinistes. V. 813. a. Origine des noms d'*huguenots* & de *parpillots*, qui leur furent donnés en France. VIII. 333. a. XII. 80. a. Edits rendus en France en leur faveur & contre eux. XI. 736. b. Synodes des calvinistes. XV. 756. a, b. Calvinistes appellés *terministes*, XVI. 160. b. & *tropiques*. 708. b. Sur les calvinistes, *voyez* PROTESTANS.

CALVISIUS, (*Seth*) observations sur la vie & les ouvrages de ce célèbre chronologiste. XIII. 699. b.

CALVITIE, chute des cheveux. Causes de cette maladie. II. 566. b. *Voyez* ALOPÉCIE.

CALUS, dureté à la peau, à la chair, ou aux os, naturelle ou contre nature. Sens restreint de ce mot. Comment se fait la formation du calus. Exemples de calus dont l'un avoit parfaitement remplacé un humérus, & l'autre un fémur. Effets qui résultent de la disposition plus ou moins favorable du suc nourricier des os. Comment on corrige les mauvaises dispositions de la lympe. II. 567. a.

Calus, sa formation après une fracture. *Suppl.* I. 132. a. *Ibid.* 194. b. Liqueur qui cimente les extrémités d'un os fracturé, quoiqu'à une distance considérable l'une de l'autre. XI.

688. *b.* Expériences sur la force que le calus acquiert dans les différens tems des fractures. *Suppl.* IV. 932. *b.* Substance regardée comme un spécifique pour le calus des fractures. XI. 691. *a, b.* Médicamens propres à accélérer la formation du calus. II. 759. *a.*

CALUS, jeune athénien. Sa mort tragique. XIV. 819. *b.*

CALYCE, nom d'une chançon autrefois chantée dans la Grece. VIII. 56. *b.*

CALYPTRE, vêtement des femmes grecques. Habille-ment de la femme de Phocion : son éloge. II. 567. *b.*

CALZA, (*l'ordre de la*) ancien ordre militaire. II. 567. *b.*

CAMADU, (*Botan.*) espece de plante. *Suppl.* II. 832. *a, b.*

CAMÆNA, (*Myth.*) observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 147. *a.*

CAMAIL, (*Ichthy.*) poisson des Moluques. Sa description & ses mœurs. Sa classification. *Suppl.* II. 147. *b.*

CAMAIL, couvre-chef à l'usage des ecclésiastiques pendant l'hiver. II. 567. *b.*

CAMAIL, (*ordre du*) XIII. 105. *a, b.* *Suppl.* IV. 506. *a, b.*

CAMAIL, (*terme de Blason*) dérivation de ce mot. Chevaliers armés de camails. II. 567. *b.*

CAMALDULES, ordre de religieux. Premier nom qu'ils portèrent. Qui étoient ceux qu'on appella d'abord *Camaldules*. Pourquoi ces religieux ont porté ce nom. Maison de camaldules en France. Branche de camaldules appelée *la congrégation des hermites de S. Romuald*. II. 567. *b.*

CAMANIOC, espece de manioc. X. 40. *a.*

CAMARA-JAPO, (*Camara-mira, Camara-tinga, Camara-cuba, Camara-baja*, (*Botan.*) description de ces quatre plantes du Bresil. II. 568. *a.*

CAMARIGNE, (*Bot. Jard.*) bruyere à fruit ou *empetrum*. V. 577. *b.*

CAMARIN-BAS, ou *Umari*, description de cet arbre d'Amérique. II. 568. *a.*

CAMAYEU, pierre naturelle sur laquelle se trouvent plusieurs figures. Autres pierres appelées *camayeux*. On fait aussi des camayeux sur des coquilles. Camayeu, tableau de deux couleurs. II. 568. *b.*

Camayeu : ce que les anciens en faisoient. *Suppl.* II. 631. *b.* Tableaux en camayeu des Etrusques. 901. *a.* De la gravure en camayeu. VII. 897. *b. &c.*

CAMBALA, (*Géogr.*) voyez KHANBLIG & PÉKIN.

CAMBANG, (*Botan.*) espece de plante. *Suppl.* II. 317. *b.*

CAMBAT, (*Ichthy.*) espece de murene des Moluques. Sa description. Lieux où il se pêche. *Suppl.* II. 147. *b.*

CAMBAYE, (*Géogr.*) observation sur les habitans de ce royaume d'Asie. VIII. 346. *a.*

CAMBING, (*Ichthy.*) poisson d'Amboine. Sa description. *Suppl.* II. 147. *b.* Ses mœurs. Maniere de le classer. *Ibid.* 148. *a.*

CAMBISE, il tue le dieu Apis & maltraite ses prêtres. I. 527. *a.*

CAMBISTE, nom qu'on donne à ceux qui se mêlent du négoce des lettres & billets de change. Etymologie de ce nom. II. 568. *b.*

CAMBOTO, (*Ichthy.*) poisson des Moluques. Sa description. Lieux où il est commun. Ses usages. Deuxieme espece, *alphoreese*. Auteurs qui en ont donné la figure. Caracteres qui distinguent cette espece de la précédente. Lieux où l'on pêche ce poisson. Maniere de le classer. *Suppl.* II. 148. *a.*

CAMBOUIS, graisse de porc dont on enduit l'essieu des roues de voitures. Vieux oing appelé *cambouis* : ses propriétés en médecine. Des charlatans en ont fait pendant long-tems un secret. II. 568. *b.*

CAMBOYA, royaume d'Asie. Principaux officiers de la cour du roi. XI. 446. *b.* Trois ordres de prêtres dans ce royaume. X. 177. *b.* Roi des prêtres de ce pays. XIII. 760. *a, b.*

CAMBRAI, ligue de Cambrai. XVII. 12. *a, b.* Concordat germanique de l'an 1448, reçu à Cambrai comme loi. V. 122. *b.*

CAMBRER, différences entre *cambrer* & *courber*. *Cambrer* un livre, en terme de relieur. II. 569. *a.*

CAMBRESIS, commerce de cette province. II. 569. *a.*

CAMBRIDGE, université de cette ville. XVII. 407. *b.* Chancelier de cette université. III. 107. *a.* Des degrés dans cette université. IV. 764. *a.*

CAMBRILLON, (*Cordonnier*) morceau de cuir de vache employé dans la fabrication du foulier. *Suppl.* II. 148. *a.*

CAM-CHAIN, espece d'orange qui croit dans le Tonquin. Sa qualité. II. 569. *a.*

CAME, (*Conchyl.*) genre de coquille. IV. 189. *a.* Especes de cames, palourdes, XI. 802. *b.* patagans. XII. 159. *b.* clo-nisse. *Suppl.* II. 467. *b.* conques de Venus. 550. *a.*

CAMÉE, agathe-onyx gravée. XI. 488. *b.* Jaspe-camée. VIII. 467. *b.* Recherches des modernes pour égaler les Romains dans l'art de contrefaire les camées. XII. 165. *b.* Beauté des camées de quelques artistes modernes. 588. *a, b.* Sur les camées, voyez l'article GRAVURE en pierres fines. XII. 585. *b.* — 592. *a.*

CAMELAINE, espece de fauce. XIV. 706. *b.*

CAMELÉON, petit animal du genre des quadrupedes qui font des œufs. Description qu'en donne M. Formey. II. 569. *a.* Comment il se nourrit. Excès de maigreur auquel il est sujet. Ce qu'il fait lorsqu'il est en danger d'être pris. Comment il se défend du serpent. Lieux qu'il habite. Son changement de couleur. Divers sentimens sur les causes de ce changement. Cameléons de Mlle. de Scudery, qui vécurent long-tems sans manger. *Ibid.* *b.* Diverses superstitions des anciens sur cet animal. Grandeur des cameléons d'Egypte. Celle des cameléons d'Arabie & du Mexique. Pourquoi les Grecs ont donné à cet animal le nom de *petit lion* & de *chameau-lion*. Les cameléons ne marchent aisément que sur les arbres. Description de cameléons vivans apportés d'Egypte. Mouvement de dilatation & de contraction dans ces animaux. Caractere de leur peau. *Ibid.* 570. *a.* Ce qu'on observoit dans la couleur du cameléon, lorsqu'il avoit été à l'ombre & lorsqu'il étoit exposé au soleil. Ce qu'on observoit en le touchant, & lorsqu'il avoit été enveloppé d'un linge. Description de la tête de ce cameléon. *Ibid.* *b.* Etendue de son thorax. Description de ses pattes. Usage qu'il en faisoit. Lenteur de sa marche. Sa queue. On l'a vu prendre des mouches & autres insectes avec sa longue langue, qu'il rendoit presque aussi entiers qu'il les avoit pris. *Ibid.* 571. *a.*

Camelion, observation sur sa langue, IX. 247. *b.* & sur le mouvement de ses yeux. XI. 389. *b.* Sa description. Vol. VI des planches, *Regne animal*, pl. 25.

CAMELÉON, (*Astron.*) constellation méridionale. Nombre de ses étoiles. Ascension droite & déclinaison de la principale. *Suppl.* II. 148. *b.*

CAMELOT, étoffe non croisée qui se fabrique comme la toile ou l'étamine. Diverses sortes de camelots. Camelots teints en fil, II. 571. *a.* & teints en piece. Usage qu'on en fait. Lieux où ils se fabriquent. Précautions que le conseil a prises pour que la fabrication en fût bonne. Camelots ondes. Camelots à eau. Il ne faut point laisser prendre de mauvais plis au camelot. *Ibid.* *b.*

Camelot, différentes especes de camelot. Bouracan. II. 366. *b.* Camelot changeant. III. 132. *b.* Camelot appelé *cinq-huitiemes*. 456. *b.* Quinette. XIII. 715. *a.* Table de camelot, terme de commerce. XV. 802. *a.*

CAMELOTTE, *relicure*. En quoi elle consiste. II. 571. *b.*

CAMERARIUS, (*Joachim*) ouvrages de ce savant. XI. 285. *b.*

CAMERLINGUE, c'étoit, selon M. Ducange, un trésorier du pape & de l'empereur. Etymologie de ce mot. Ce qu'on entend aujourd'hui à Rome par ce nom. Dignité & pouvoir du cardinal camerlingue. Celui qui l'étoit en 1750. II. 572. *a.*

CAMERON, (*Jean*) né à Glasgou : détails sur ce savant. VII. 704. *b.*

CAMERONIENS, secte du dix-septieme siecle en Ecosse, dont le chef étoit Caméron. En quoi consistoit le schisme des caméromiens. Leur révolte. Leur réunion à leur église en 1690. Nouveaux troubles qu'ils exciterent en 1709. II. 572. *a.*

CAMETTI, (*Botan.*) arbre du Malabar. Ses différentes désignations. Description. *Suppl.* II. 148. *b.* Culture, qualités & usages de cet arbre. Sa classification. *Ibid.* 149. *a.*

CAMILLE, jeune garçon qui servoit dans les sacrifices des Romains. Maniere dont il étoit vêtu. Cérémonies auxquelles il assistoit. II. 572. *a.*

Camilles, enfans désignés à Rome par ce nom. X. 377. *b.*

CAMILLE, prise de Veies par ce général romain. XVI. 873. *b.* 874. *a.* Evocation qu'il fit des dieux de cette ville. VI. 161. *b.* Il délivre Rome des Gaulois. VII. 528. *b.*

CAMIS, idoles des Japonnois, qui représentent les plus illustres seigneurs du Japon. II. 572. *b.*

CAMISADE, attaque par surprise. Origine de ce mot. II. 572. *b.*

CAMISARDS, calvinistes des Cevennes qui se liguerent en 1688. Incertitudes sur l'étymologie de ce mot. Autres camisards du commencement de ce siecle. II. 572. *b.*

CAMMUS, (*Ichthy.*) poisson des Moluques. Sa description & ses mœurs. Usages qu'on en tire. Maniere de le classer. *Suppl.* II. 149. *a.*

CAMOENS, (*le*) poëte portugais. *Suppl.* III. 821. *b.* Diverses particularités sur ce poëte. IX. 573. *b.* Remarques sur sa vie & son poëme intitulé *la Lusade*. XII. 820. *b.* X. 393. *b.*

CAMOMILLE, caracteres de ce genre de plante. Sa culture. Qualités de celle qui est d'usage en médecine. Ses propriétés, en décoction, infusion, ou vin de camomille. Diverses manieres d'en faire usage. Huile de camomille. Eau de camomille. II. 573. *a.*

Camomille, espece de camomille, dite *puante*. X. 135. *b.*

CAMOUFLET, donner un (*Art milit.*) c'est chercher à étouffer le mineur ennemi dans sa galerie. Maniere de donner le camouflet, lorsque le mineur est bien voisin. II. 573. *a.*

CAMOURO, (*Ichthy.*) poisson des Moluques. Sa description & ses mœurs. Maniere de le classer. *Suppl.* II. 149. *b.*

CAMP, dans l'art militaire. Ce qu'on entend par les tentes,

comment elles doivent être disposées. Camps des anciens, ceux des Turcs. En quoi consiste la sûreté du camp. Les troupes doivent camper de manière à pouvoir se rassembler promptement en ordre de bataille. C'est cet ordre qui doit décider de celui du campement. L'étendue de droite à gauche des camps particuliers des bataillons & des escadrons doit être égale au front que ces troupes occupent en bataille. Ainsi l'étendue du front de tout le camp est égal au front de l'ordre de bataille. II. 573. *b.* Remarques sur les intervalles qu'on doit laisser entre les camps des différentes troupes de l'armée. Sentimens de différens auteurs sur ces intervalles. Il doit toujours y avoir devant tous les corps des bataillons & des escadrons un terrain libre, où l'armée puisse se mettre en bataille. *Ibid.* 574. *a.* Le camp doit être disposé du côté de l'ennemi par une ligne droite selon l'ordre de bataille, lorsque le terrain le permet. Ce qu'on place sur cette ligne. Sur quoi est déterminée sa profondeur. La seconde ligne doit avoir devant elle un terrain assez grand pour se mettre en bataille. Eloignement du front de bandière de la première ligne à celui de la seconde. Ce qu'il faut observer lorsqu'on établit un retranchement devant le front du camp. En quelles milices tous les officiers se servent de tentes. En quelles autres les officiers généraux peuvent loger dans des maisons. Les officiers doivent être logés à côté des parties de l'armée qu'ils commandent. *Ibid.* *b.*

CAMP, (*Art milit.*) circonstances sur lesquelles on doit se régler pour asseoir un camp. Maximes générales sur le campement des armées. 1°. Connoissance qu'on doit acquérir du pays où l'on est, & du terrain qu'on doit occuper. *Suppl.* II. 149. *b.* 2°. Qualités du lieu qu'on doit choisir. 3°. Etendue du terrain. 4°. Soins de construire le camp près des eaux, ou de s'en procurer de bonnes par divers moyens. 5°. Choses nécessaires à la vie des hommes & des chevaux, à portée desquelles le camp doit être construit. 6°. Que le terrain ne soit pas sujet à être inondé par des torrens & des débordemens. 7°. Utilité de suivre toujours le même ordre dans les campemens & dans les marches. 8°. Avant de camper, faire mettre les troupes en bataille & placer les gardes. 9°. Emplacement de l'infanterie & de la cavalerie. *Ibid.* 150. *a.* 10°. Etendue du terrain devant le camp. 11°. Communication facile des différentes parties du camp. 12°. Emplacement de l'artillerie. 13°. Quartier général. 14°. Lieux où les vivres doivent être parqués. 15°. Hôpital ambulatoire. 16°. Nécessité de se camper de manière qu'on puisse se porter en une marche au camp qu'on doit prendre ensuite. *Ibid.* *b.*

Camp. Des camps des anciens Grecs. *Suppl.* III. 932. *a.* Des camps des Romains. IX. 635. *a.*, *b.* *Suppl.* IV. 673. *b.* 674. *a.* IX. 636. *a.*, *b.* 637. *a.* X. 509. *a.*, *b.* 512. *a.* Pourquoi les anciens consultoient les entrailles des victimes avant que de fixer un camp. VI. 328. *a.* Espace d'un certain nombre de piés que les Romains marquoient pour le campement des troupes. XII. 236. *a.* Perche qui leur servoit à mesurer un camp. VII. 951. *b.* Pieux dont les Grecs & les Romains fortifioient leurs camps. XII. 604. *a.* Quelle étoit la place du général. VII. 550. *a.* Celle du questeur. XIII. 705. *a.* A qui appartenoit la garde du camp. XVII. 221. *b.* Préfet des camps des Romains. *Suppl.* IV. 526. *b.*

Des camps des modernes. Choix du lieu où doit camper l'armée. VII. 989. *a.* XV. 582. *b.* Devoirs du maréchal de camp, lorsqu'il s'agit de marquer & d'établir un camp. X. 93. *b.* De l'usage des tentes dans les camps. XVI. 141. *a.* Intervalle entre les lignes du camp. VIII. 838. *a.* Front de bandière. VII. 339. *a.* Par qui doit être faite la clôture du camp. XII. 647. *a.* Places d'armes dans le camp. 672. *a.* Pièces d'alarme à la tête du camp. I. 243. *b.* Circonvallation autour du camp. III. 463. *b.* Quartier du roi, ou quartier général dans un camp: quartier de la droite & de la gauche. XIII. 686. *a.* Garde du camp. VII. 483. *a.* Pas de camp. XII. 109. *b.* Rondes dans le camp pendant la nuit. *Suppl.* IV. 678. *b.* Cavaliers envoyés pour reconnoître les environs d'un camp. II. 154. *a.* Abandonner le camp: diverses observations sur ce sujet. IV. 661. *a.*, *b.* Sur l'art de marquer le camp & d'en déterminer les proportions, voyez CASTRAMÉTATION: voyez aussi les planches de l'art militaire, vol. I.

Camp de rassemblement, lorsqu'on doit agir offensivement. Quand on est loin de l'ennemi, on ne doit chercher dans un tel camp, que la commodité de l'armée. Attention qu'on doit y avoir aux mouvemens de l'ennemi. Fréquent exercice des troupes. — Des camps de rassemblement lorsqu'on est à portée de l'ennemi. De leur choix dépendent presque toujours les succès d'une campagne. Principales maximes à observer dans cette sorte de camps. *Suppl.* II. 150. *b.* 1°. Se conformer aux maximes générales du pays. 2°. Position la plus avantageuse. 3°. Etendue du camp. Manière de remplir le terrain. 4°. Manière de camper en plaine. 5°. Dans un pays coupé, où l'on ne peut camper régulièrement. 6°. Dans un pays de montagnes. 7°. Manière de disposer la cavalerie & de la soutenir. 8°. Différentes dispositions à l'égard desquelles il faut se

régler sur le terrain. *Ibid.* 151. *a.* 9°. Comment on doit camper sur le bord d'une rivière ou d'un ruisseau. 10°. Lorsque l'ennemi est sur l'autre bord. 11°. Reconnoître les environs du camp & les faire occuper selon leur importance. 12°. Les derrières du camp doivent être libres & ouverts aux vivres. 13°. Quartier général; manière de le couvrir lorsqu'il est à la tête de l'armée. 14°. Que les mouvemens de l'ennemi ne puissent vous obliger à quitter votre position. 15°. Vigilance & exactitude.

Des camps de rassemblement dans la guerre défensive. Du tems & de la manière de les disposer lorsqu'on est loin de l'ennemi. Maximes générales qui concernent ceux qui sont près de l'ennemi. *Ibid.* *b.* Maximes particulières. 1°. Éviter autant qu'on le peut de camper en plaine. 2°. De l'étendue du terrain. 3°. Retranchement du camp. 4°. Faire beaucoup de communications. 5°. Que le camp ne puisse être enfilé ni incommodé d'aucune part. 6°. Lorsqu'on est couvert par une rivière. 7°. Reconnoître les marais qui se trouvent à la tête ou sur les flancs. 8°. Du cas où il y a des inondations à craindre. 9°. Ne point camper l'uné des ailes derrière un marais ou quelque autre obstacle. 10°. Emplacement de l'artillerie. 11°. Manière d'assurer sa retraite. *Ibid.* 152. *a.* 12°. Précautions lorsqu'il s'agit de fourager. 13°. Que l'ennemi ne puisse se mettre trop près de vous, sans s'exposer à quelque échec, ni pénétrer plus loin, sans être obligé de vous venir chercher, & de combattre avec désavantage. 14°. Choix d'un camp qui empêche l'ennemi d'aller à son but, & qui vous mette à portée de le prévenir par-tout. 15°. Observer continuellement l'ennemi. 16°. Enlever à l'ennemi tous les avantages qu'il pourroit trouver à venir occuper le camp que vous voulez quitter.

Camp de passage, dans la guerre offensive, & dans la guerre défensive. Maximes concernant cette sorte de camp.

Camp stable. Ses divers objets suivant qu'on agit offensivement ou défensivement. *Ibid.* *b.* Manière de camper devant une place dont on fait le siège. Maximes selon lesquelles l'armée d'observation doit camper. Maximes qu'on doit suivre en prenant un camp stable dans quelque vue que ce soit. *Ibid.* 153. *a.*

Camp retranché, espace fortifié pour y renfermer un corps de troupes, & le mettre à couvert des entreprises de l'ennemi. Dans quel but on construit ordinairement ces camps. En quoi consiste le retranchement. Dans quel cas il est à propos de construire ces camps. II. 575. *a.* Protection que ces retranchemens doivent donner aux troupes. Usage des camps retranchés pour la cavalerie. Il ne faut pas avoir trop de camps semblables, parce que leur garde conformeroit trop d'hommes au préjudice du corps de l'armée. *Ibid.* *b.*

Camp retranché, 1°. en campagne. Nécessité de retrancher toujours son camp dans une guerre offensive. *Suppl.* II. 153. *a.* Utilités de cette précaution. Son importance dans la guerre défensive. Regles sur la manière de se retrancher dans un pays de plaine, & dans un pays de bois & de montagnes. Manière de couvrir un pays par des lignes. *Ibid.* *b.* 2°. Devant une place. Quel en est le but. Ce qu'on doit observer en construisant les lignes de circonvallation & de contrevallation entre lesquelles on campe l'armée. Précaution à prendre au lieu d'employer un tems considérable à se retrancher devant une place. — La meilleure façon de couvrir un siège, est d'avoir une armée d'observation. Poste qu'elle doit occuper. — Regles générales à observer dans la construction des camps retranchés. *Ibid.* 154. *a.* 3°. Sous une place. Cet article fait partie de la guerre défensive seulement. Objets que peut avoir cette sorte de camp. Regles à suivre en le construisant. Voyez dans l'article CAMP RETRANCHÉ, de l'Encyclopédie, les observations du marquis de Feuquieres sur cette manière de camper. *Ibid.* *b.*

Camp-volant. Quel est le but des corps d'armée qui portent ce nom. II. 576. *a.*

Camp-volant; objets d'un tel camp dans la guerre offensive & dans la défensive. Maximes que doit observer le général qui le commande. *Suppl.* II. 154. *b.*

Camp prétorien. II. 576. *a.*

Camp de paix & d'exercice. Son objet. Service qu'on doit y faire. Son utilité. *Suppl.* II. 155. *a.*

CAMP, (*Comm.*) ce que les Siamois & autres peuples des Indes entendent par-là. II. 576. *a.*

CAMPAGNE, (*terme de guerre.*) Tems où les Allemands & les François ouvrent la campagne. Ce qui doit décider de l'ouverture de la campagne. II. 576. *a.*

CAMPAGNE, (*Art milit.*) I. Objet d'une campagne: moyens de le remplir. II. Plan général d'une campagne. Considérations à faire pour l'établir avec prudence, dans la guerre offensive. *Suppl.* II. 155. *a.* Dans la guerre défensive, & lorsqu'il s'agit de donner des secours à un allié. Manière de juger des forces d'une armée. Attention qu'il faut avoir à la nature du pays. Le commandement en chef ne doit être confié qu'à un seul. Manière de faire ses préparatifs & d'ouvrir la campagne. Nécessité de se concerter avec ses alliés. *Ibid.* *b.*

III. Plan particulier d'une campagne. Considérations qui le déterminent. Différens objets qu'il doit embrasser, lorsqu'il est question d'agir offensivement, *Ibid.* 156. a. ou dans une guerre défensive. Maximes de M. de Folard sur la maniere de régler l'état de la guerre. *Ibid.* b. Combien il importe à un souverain d'employer pendant la paix, sur ses frontieres & sur celles de ses ennemis, des officiers capables de lui fournir toutes les connoissances, d'après lesquelles on puisse régler ensuite dans l'occasion l'état & le plan d'une guerre. IV. Conduite d'une campagne. Difficulté de former d'avance un plan fixe de conduite & de l'exécuter. Il est important d'avoir plusieurs desseins, plutôt que de s'arrêter à un seul. Différentes causes qui peuvent faire échouer tout le plan d'une campagne. *Ibid.* 157. a. Maximes générales pour une campagne de guerre offensive. 1°. Officiers choisis que le général doit appeler à son conseil. Objets qu'il doit traiter avec eux. Cas qu'il doit faire des avis. 2°. Importance du secret sur ce qui a été arrêté dans le conseil. Précautions à prendre pour cacher son dessein à l'ennemi. *Ibid.* b. 3°. Dès que la résolution est prise pour quelque opération importante, l'exécution doit suivre de près. Importance de cette maxime. Maniere de la pratiquer. 4°. Il faut que toutes les démarches soient mesurées, combinées; les incidens prévus. 5°. Inconvéniens attachés à l'excès de circonspection. *Ibid.* 158. a. 6°. Il est des cas où la prudence consiste à supprimer des précautions nécessaires en d'autres tems. 7°. Espece d'audace & de philosophie que le général doit joindre à la capacité. 8°. Attention par rapport aux magasins: espions & guides que le général doit se procurer. 9°. Des places à attaquer quand on porte la guerre chez l'ennemi. 10°. Il ne faut pas garder un trop grand nombre de places conquises. 11°. Il est avantageux d'être maître d'une riviere navigable, sur-tout si elle coule du côté de l'ennemi. 12°. Communications assurées entre l'armée & les places d'où elle tire ses convois. 13°. Lorsqu'on entre dans un pays, on doit faire en sorte d'y répandre la terreur. *Ibid.* b. 14°. Poste principal qui doit être comme le centre fixe d'où l'on puisse soutenir tous ses mouvemens. 15°. Connoissance qu'un général doit avoir du courage & des talens de ses officiers & soldats, pour les employer à propos. 16°. Maniere de donner les ordres. 17°. Comment le général doit inspirer au soldat l'amour de son état, l'ardeur & le courage. 18°. Exercice continu, discipline exacte. 19°. Maniere d'aguerrir des troupes nouvelles. 20°. Il est bon de tâter l'ennemi pour connoître son caractère. 21°. Mouvemens à faire pour obliger l'ennemi d'en faire aussi. *Ibid.* 159. a. 22°. Des hommes à employer pour acquérir la connoissance de ce qui se passe chez les ennemis. 23°. Maniere de juger de leur nombre. 24°. Celle de prévoir leurs desseins & stratagèmes. 25°. Il ne faut pas se servir toujours des mêmes manœuvres & des mêmes ruses. 26°. Il ne faut pas se mêler des fonctions de ceux qu'on a à ses ordres; mais veiller sur leur exactitude à les remplir. 27°. Milieu à tenir entre s'occuper trop des détails & trop peu. 28°. Vigilance. 29°. Maximes relatives aux diverses opérations de la campagne. *Ibid.* b. 30°. Quelle est la meilleure maniere de réduire l'ennemi. 31°. Les meilleures batailles sont celles qu'on force l'ennemi de recevoir. Il faut tout imaginer & tout entreprendre, avant que d'en venir à une affaire générale. 32°. Il faut cacher à l'ennemi la disposition sur laquelle on va le combattre. 33°. En quels cas on doit déployer tous ses talens, toutes ses ressources, pour se procurer la victoire. 34°. S'il arrive quelque chose de fâcheux, se garder de le laisser connoître. 35°. Maniere d'encourager les troupes au combat. 36°. Ressource à employer quand une troupe est gagnée par la terreur & qu'elle fuit. *Ibid.* 160. a. 37°. Conduite à observer à l'égard de celles qui ont été battues. 38°. Egalité d'ame dans l'une & l'autre fortune. 39°. Il est souvent important de ne pas faire connoître aux troupes qu'on veut se retirer; il est toujours inutile qu'elles le sachent. 40°. Il faut se méfier de toutes les ruses que peut employer un ennemi enfermé quelque part en campagne. 41°. Les suspensions d'armes, les traités, ne doivent pas porter un général à la négligence. 42°. Le devoir de tout chef est de faire valoir les actions de ceux qui se sont distingués sous ses ordres, ou qui lui ont donné d'utiles avis.

Maximes générales pour une campagne de défensive. 1°. Les maximes précédentes doivent être également pratiquées lorsqu'il est question d'agir défensivement. *Ibid.* b. 2°. Comment on peut juger de la frontiere où l'ennemi doit s'assembler, & de l'objet qu'il se propose. Précautions à prendre pour faire échouer ses desseins. 3°. Opérations d'un général qui est sur la défensive. 4°. Il faut qu'il soit actif, hardi, entreprenant. 5°. Il ne doit jamais se régler sur la conduite de l'ennemi, mais uniquement sur ce qui l'intéresse essentiellement. 6°. Ruses militaires, pour le combattre avec avantage, ou le ruiner par des marches auxquelles il n'est pas accoutumé. 7°. Ce que doit faire un général, lorsqu'il est sans armée, ou qu'elle est foible, ou lorsqu'il n'a que de la cavalerie. *Ibid.* 161. a. 8°. Il importe de faire trainer une expédition en

longueur, lorsque l'ennemi a compté de la finir bientôt. 9°. Le résultat d'une campagne est le parti qu'on doit prendre quand la saison ne permet plus de tenir les troupes sous les toiles. Des moyens de conserver ses conquêtes. Ce qu'on doit faire lorsqu'on ne peut les conserver. Des cas où il faut demander à l'ennemi un armistice & traiter ensuite pour la paix. *Ibid.* b. 10°. En quels cas on tient la campagne plus long-tems que l'ennemi. Fin de la campagne. Précautions à prendre lorsque les troupes se retirent en quartier d'hiver. *Ibid.* 162. a.

Campagne d'hiver. Exemple d'une telle campagne glorieuse à M. de Turenne. Campagne d'hiver en 1757 & 1758, avantageuse aux Hanovriens. Autre campagne qu'ils ouvrirent au commencement du mois de mars de l'année suivante, *Ibid.* 162. a. qui donna lieu à la victoire que M. le maréchal de Broglie remporta le 13 d'avril. Troisième campagne d'hiver qu'entreprirent les alliés au mois de février 1761. Maximes données par le roi de Prusse sur la conduite qu'on doit tenir dans cette sorte de campagne. *Ibid.* b.

Campagne. De la connoissance du pays, nécessaire pour établir & exécuter un projet général & particulier de campagne. *Suppl.* II. 549. a. En quel tems de l'année les armées peuvent s'assembler. VII. 249. b. Des moyens de subsistance d'une armée en campagne. XV. 582. b. Moyens de se procurer du fourrage pour que les armées puissent se mettre en campagne. VII. 249. b. Équipage de campagne. XVII. 778. b. Ouvrages de campagne. XI. 725. b. — Voyez GUERRE.

CAMPAGNE, (*Marine*) un prince qui est en état d'avoir une armée navale, ne doit jamais manquer de comprendre dans son plan général de campagne, les opérations maritimes qu'il croit pouvoir entreprendre. — Projets qu'il doit former & exécuter, lorsque par le nombre de ses vaisseaux, il est assez supérieur à l'ennemi pour agir offensivement. *Suppl.* II. 162. b. Opérations auxquelles il doit se borner, lorsque ses forces maritimes sont trop inférieures à celles de l'ennemi pour opérer au-dehors. Ouvrages à consulter, pour éclaircir & confirmer tout ce qui vient d'être dit sur les campagnes militaires. *Ibid.* 163. a.

CAMPAGNE, (*Agric. Econom. rustiq.*) description poétique des beautés & des plaisirs de la campagne dans chaque saison. XVII. 734. a, b. &c. Reflexions sur le verd dont les campagnes sont tapissées. XVII. 54. a. Biens de campagne. II. 244. b. Maisons de campagne: voyez MAISON. Animaux nuisibles aux campagnes; comment les Romains les conjuroient. III. 885. a. Misères que la guerre entraîne dans les campagnes. XVII. 451. a. Code concernant les biens de campagne. III. 583. b. Loix des rois de France pour la sûreté des campagnes. I. 185. a. Causes de leur dépopulation. VI. 538. a, b. Moyen d'y ramener les hommes. 539. a, b. VII. 824. a. Goût des premiers Romains pour la campagne. XVII. 254. b. Description donnée par Virgile de la vie qu'un vieillard de Sicile menoit à la campagne. XII. 711. a, b. — Voyez RUSTIQUE.

CAMPANA, loi. IX. 654. a.

CAMPANE, divers sens de ce mot. Ouvrage de boutonnier. Les passementiers-boutonniers ont seuls la faculté de fabriquer des houpes & campanes. II. 576. b.

CAMPANELLA, (*Philosophie de*) histoire de ce philosophe qui vivoit dans le siècle passé. Jugement porté sur son caractère, & sur ses ouvrages. Comment il prétendoit connoître la pensée de quelqu'un. Dialectique de Campanella, exposée ici en vingt-sept articles. II. 576. b. Physique de ce philosophe déduite en vingt-trois articles. *Ibid.* 577. a. Reflexion sur ces principes de philosophie & le peu de soin qu'il avoit pris de cacher les sources où il les a puisés. *Ibid.* b. Extrait du livre de cet auteur où il donne du sentiment aux êtres les plus insensibles; livre intitulé: *De sensu rerum*, analysé ici en dix articles. Jugement que Descartes portoit de cet auteur. *Ibid.* 578. a.

CAMPANELLA, (*Thomas*) observations sur la vie & les ouvrages de ce philosophe. XV. 520. b.

CAMPANIE, (*Géogr.*) loix selon lesquelles se gouvernoient les anciens peuples de la Campanie. Division & gouvernement de cette province sous les Romains. Luxe & mollesse de ses anciens habitans. Les éruptions du Vésuve ont bouleversé les rians côteaux de ce pays. *Suppl.* II. 163. a. Campanie, description d'une montagne de ce pays appelée *Paustype*. XII. 208. b.

CAMPANULE, caractères de ce genre de plante. II. 578. a. Sa culture. Autres noms qu'on lui donne. Usages en médecine de la *campanula radice esulentâ, flore caruleo*. Propriétés de la campanule jaune. *Ibid.* b.

Campanule, espece de campanule nommée *gantelés*. VII. 476. a.

CAMPÊCHE, ville de la Nouvelle-Espagne. IX. 2. b. Bois de Campêche. II. 308. b. Vents qui regnent dans la baie de Campêche, en février, mars & avril. XV. 658. a.

CAMPÉMENT, (*Art milit.*) détachement appelé de ce nom, que l'on fait partir d'avance, lorsqu'une armée veut s'emparer d'un terrain où elle se propose de camper. Comment

ment il est composé. Officiers qui le dirigent. De l'ordre & des précautions avec lesquels la marche doit se faire. *Voyez* DÉTACHEMENT. *Suppl.* II. 163. b.

CAMPER, (*Pierre*) anatomiste. *Suppl.* I. 411. b.

CAMPESTRÉ, espèce de culotte chez les Romains. Cette partie de l'habillement que nos ancêtres avoient convertie en parure, n'étoit chez les anciens qu'un tablier destiné à se couvrir dans les exercices du champ de Mars, &c. II. 578. b.

CAMPBRE, (*Hist. nat. Bot. Chym.*) substance blanche, solide, très-inflammable & d'une odeur très-pénétrante, &c. II. 578. b. Où se trouvent les arbres dont on tire le camphre. Divers sentimens sur la maniere de le tirer. Hauteur & grosseur de l'arbre de camphre de la Chine. Méthode usitée à la Chine pour avoir cette substance. Méthode pratiquée au Japon. II. 579. a. Autres plantes, racines & arbrisseaux dont on tire le camphre, ou une substance qui lui est semblable. Camphre de thym extrait par M. Neumann. Propriétés du camphre. Il doit être regardé comme une substance particulière qui n'est ni résine, ni gomme, ni sel volatil, ni huile. Divers usages de cette substance, & principalement en médecine & en chirurgie. *Ibid.* b. Mélange du camphre aux remèdes mercuriaux, pour en modérer la qualité irritante, & les aider à pénétrer dans les conduits les plus déliés. M. Lemery n'a pu parvenir à décomposer le camphre pour en faire l'analyse. Matière qui le dissout; cette dissolution s'appelle *huile de camphre*. Ses vertus médicinales. Expérience faite par l'évaporation du camphre mêlé avec de l'eau-de-vie. Maniere de faire un camphre artificiel. *Ibid.* 580. a.

Camphre, celui que donne la racine du canellier; prix de ce camphre. II. 594. b. Arbre dont les Japonais tirent le camphre: maniere dont ils le tirent. IX. 140. b. Observations sur les camphres. *Suppl.* II. 436. b.

CAMPBRÉE, description de cette plante de la Provence & du Languedoc. Ses vertus en médecine. Maniere de s'en servir. II. 580. b.

CAMPRIER, (*Botan.*) contrées où il croit. Caractères de cet arbre. Ses fleurs & son fruit. II. 580. b.

Camphrier, espèce de laurier. *Suppl.* III. 715. b. IX. 140. b.

CAMPISTRON, (*Jean-Galbert*) poète. XVI. 453. a.

CAMPUS sacer, lieu dans une île du Nil. XIV. 471. b.

CAMQUIT, (*Botan.*) fruit du royaume de Tonquin. Sa description. Sa mauvaise qualité. II. 581. a.

CAMSUARE, (*Géogr.*) observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 163. b.

CAMUS, *camard*. Les Tartares font grand cas des beautés camuses. II. 581. b.

CAMUS, (*le*) lieu d'où cette famille est originaire. *Suppl.* I. 727. a.

Camus ou *camard*. Observations sur la relation de Rubruquis, dont il est parlé dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 163. b.

CAMUSAT, (*Jean*) imprimeur. VIII. 625. a.

CANA, ville de Galilée. Ce qu'elle est aujourd'hui. II. 581. a.

CANA. Tableau des noces de Cana, par Paul Veronese. XI. 594. b.

CANAAN, (*Géogr. sacr.*) *Voyez* CHANAAN.

CANACHUS, sculpteur ancien. XIV. 818. a.

CANADA. Description géographique de cette contrée. Ses habitans. Commerce qu'y font les François. Qualité du pays. Religion des sauvages. Capitale du Canada. II. 581. a.

CANADA, (*Géogr. Hist.*) région de l'Amérique septentrionale. *Suppl.* II. 163. b. Ses bornes. Température du climat. Qualité & productions du pays. Observations sur les quadrupèdes qu'on y trouve. Description des mœurs, usages, & du caractère des principaux peuples du Canada. Les Hurons, les Iroquois. *Ibid.* 164. a. Autres nations de ce vaste pays. Leur caractère. Peu de culte religieux parmi eux. Leurs jongleurs. Maniere dont ils traitent leurs malades. Leur doctrine sur la création du monde. *Ibid.* b. Leurs mariages. La continence honorée parmi eux. Éducation qu'ils donnent à leurs enfans. De leurs chasses. *Ibid.* 165. a. Des guerres entre ces différens peuples. Supplice qu'ils font souffrir à leurs prisonniers de guerre. Leur antropophagie. Cantique de la mort que les peres enseignent à leurs enfans. Leur langage allégorique. Maniere dont ils font la paix. Honneurs rendus aux morts. Découverte du Canada par les François. *Ibid.* b. Histoire du Canada, depuis cette découverte. Principaux événemens arrivés sous les différens gouverneurs que la France a envoyés dans ce pays. Jacques Cartier. M. de Monty. Champlain. Mont-Magni. *Ibid.* 166. a. Alexandre de Prouville. *Ibid.* b. Daniel de Bémi de Courcelles. Louis de Buade, marquis de Frontenoi. *Ibid.* 167. a. Le chevalier de Callière. Harangue singulière prononcée par un sauvage, à l'occasion d'un traité de paix conclu entre les François & quelques nations sauvages. *Ibid.* b. Observations sur quelques usages de ces peuples du Canada. Gouvernement de M. de Vaudreuil & de M. de Beauharnois. Réflexions sur la perte du Canada. *Ibid.* 168. a.

Tome I,

Canada. Observations sur quelques contrées du Canada. *Suppl.* I. 355. b. Causes du froid de ce pays. VII. 315. b. Description des sauvages du Canada. VIII. 347. a. Leurs bains chauds. *Suppl.* I. 752. a. Leurs canots. 813. b. Leur habillement. *Suppl.* II. 116. b. Chauffage dont on se sert en Canada pour marcher sur la neige. XIII. 811. b. Cataracte de la riviere Canada. II. 769. a, b. XIV. 725. a. Baume blanc de Canada. II. 165. a.

CANADELLE, petit poisson de mer. En quoi il ressemble à la perche d'eau douce. Caractère qui le distingue de tous les poissons. Description de la canadelle. II. 581. b.

CANADIENS, (*Philosophie des*) entretiens du baron de la Hontan avec un sauvage du Canada, sur la religion chrétienne. Idée qu'on doit se former de l'extérieur des sauvages. Leur maniere de civilité quand ils abordent quelqu'un. Bonté de leur caractère. Qualités de leur esprit. Leur phlegme & leur sang froid. II. 581. b. Leur courage, leur fierté, leur constance. Vices qu'ils manifestent. Exposé de leur philosophie & de leur religion.

Leurs idées sur Dieu, sur la création, la providence, sur l'immortalité de l'ame, sur les épreuves de cette vie, sur ce qu'il faut appeler bonheur ou malheur en ce monde, sur la conscience, sur les passions, sur l'idée qu'on doit se faire de la vie & de la mort, sur la vanité des spéculations humaines par rapport aux objets invisibles, sur le sort des ames après la mort. II. 582. a.

CANAL artificiel. Utilité des rivières dans un royaume, pour faciliter le commerce. L'industrie humaine s'est signalée à la Chine & dans la Hollande, par la construction des canaux, qui achevent ce que la nature avoit commencé pour l'avantage des sociétés. Divers ouvrages des anciens en ce genre, pour couper des isthmes, joindre des mers & des rivières, &c. Proposition de Bernard dans son traité de la jonction des mers, pour faire communiquer la mer de Provence avec l'Océan, vers la côte de Normandie, en joignant l'Ouche à l'Armanfon.

Canaux construits en France; celui de Briare, II. 582. b; celui d'Orléans. Projet du canal de Picardie. Canal du Languedoc: détails sur sa construction. Explication du mécanisme & du jeu des écluses ou réservoirs d'eau, à l'aide desquels on fait monter ou descendre un bâtiment d'une portion de canal dans une autre. *Ibid.* 583. a. Jeu des écluses. *Ibid.* b.

CANAL, (*Géogr.*) détroits auxquels on a donné les noms de Canal & de Manche. *Suppl.* II. 168. a.

Canal du duc de Bridgewater, près de Manchester en Angleterre. Description de ce canal. Maniere dont il a été construit. *Suppl.* II. 168. b.

Canal de Bourgogne. Célébrité que cet ouvrage a acquise, quoiqu'il soit resté, jusqu'à présent, sans exécution. Avantages de la Bourgogne dans la distribution de ses rivières. Histoire & exposition des divers projets formés pour la jonction des deux mers par la Bourgogne. *Suppl.* II. 169. a.

CANAL de Languedoc, (*Archit. Hydraul.*) divers projets formés pour sa construction, jusqu'à l'année 1666, dans laquelle l'édit donné à Saint-Germain-en-Laye, donna la première authenticité à celui de M. Riquet. *Suppl.* II. 172. b. Médaille par laquelle ce projet fut consacré. Cette entreprise célébrée par le grand Corneille. Détails des travaux par lesquels elle fut exécutée. *Ibid.* 173. a. Description de ce canal. Sommes employées à sa construction & à son entretien. *Ibid.* b. Des écluses & de leur construction. *Ibid.* 174. a. Manoeuvre des écluses. Suite de la description du canal. *Ibid.* b. Moyens qui furent employés pour avoir, même en été, des eaux supérieures au sommet du canal & au bassin de Nauroure. *Ibid.* 175. a, b. Détails sur la construction & l'usage du bassin de Saint-Ferriol. *Ibid.* 176. a. Prises d'eau qui fournissent au canal, du côté de la Méditerranée. *Ibid.* b. Table des distances des écluses, ou de la longueur des soixante-deux retenues, depuis l'embouchure orientale du canal dans l'étang de Thau, du côté de Cette, jusqu'à l'embouchure occidentale dans la Garonne, près de Toulouse. *Ibid.* 177. a. Longueur totale du canal. Suite de sa description. *Ibid.* b. Nouveau canal pour faciliter l'embarquement des marchandises de Toulouse. *Ibid.* 181. a. Navigation du canal. Droits que paient les marchandises. Frais de réparations & de régie. Barques qui naviguent habituellement sur le canal. *Ibid.* b. État dans lequel il se trouve aujourd'hui. Soins de son entretien. Observations sur le canal royal de la Chine. *Ibid.* 182. a. Directeurs, autres officiers & ouvriers employés pour la régie & l'entretien du canal du Languedoc. Justice des sept directions. Cartes & plans de ce canal gravés & publiés. Autres ouvrages publiés sur cet objet, ou qui le feront dans peu. *Ibid.* b.

Canal de Picardie. Projet d'un canal entre Saint-Quentin & Cambrai, pour joindre la Somme à l'Escaut. Ce projet formé en 1731, & repris ensuite par M. Laurent & M. de Lionne son neveu. Description du canal projeté. Somme assignée pour cet ouvrage. Nombre des ouvriers employés. Cette entreprise célébrée en vers par M. de la Condamine. *Suppl.* II. 183. a.

Kkk

Canal de Verfoix. Description d'un canal projeté depuis Verfoix jusqu'à Seyffell, pour faciliter le transport des marchandises, sans se servir du Rhône, dont le cours est trop rapide & le lit trop dangereux, & qui d'ailleurs se perd sous terre, près du port de Bellegarde. *Suppl. II. 183. b.*

Canal de Radoga en Russie, entrepris par Pierre I, pour la communication de la mer Baltique avec la mer Noire & la mer Caspienne, & achevé en 1730. Pourquoi ce projet n'a pas eu lieu. *Suppl. II. 183. b.*

Canal de Drusus, dans les Pays-Bas. *Suppl. II. 183. b.*

CANAL, (*Géogr.*) canal de Farina. Canal de la Tortue. Canal de Lorette. Canal de Pieco. Canal de Saint-Antoine. Canal de Sainte-Barbe. *Suppl. II. 184. a.*

CANAL artificiel, (*Archit.*) détails sur les anciens canaux dont l'Égypte étoit coupée. Des canaux de la Chine. *Suppl. II. 184. a.* Canaux de la Russie. Canaux projetés en Espagne & en France. Ouvrages à consulter. Observation sur les canaux d'arrosage. *Ibid. b.*

Canal, voyez TUBE, TUYAU, CONDUITE, AQUEDUC. Canal de plomb. III. 299. b. Tête de canal. XVI. 203. a. Description & usage des pontons destinés à recreuser les canaux. XIII. 84. a, b, &c. Canal & écluses, voyez planches d'hydraulique dans le vol. V. Ancien canal, entre le Nil & la mer Rouge. XIV. 404. a. XV. 633. a, b. Entreprise d'un canal, pour joindre la mer Rouge à la Méditerranée. XV. 633. a, b. Canal ancien, appelé *Fossa maris ex Rhodano.* *Suppl. IV. 10. a.* Canal de Languedoc. IX. 273. b, &c. Canal de Narbonne. XI. 22. a. Lieu où se fait le point de partage des eaux, pour fournir aux canaux qui joignent les deux mers. 61. a, b. Partie du canal qui est au-dessus d'une écluse, & qui n'a aucune pente. *Suppl. IV. 623. b.* Exemple dans le canal de Languedoc. *Ibid.* Mur de chute dans un canal de navigation. *Suppl. III. 794. b.* Canal de Briare. 956. b. Canal entre l'Elbe & le Havel. *Suppl. IV. 414. b.* Du canal projeté pour joindre l'Yonne à la Saône. 521. a. Canaux d'irrigation pour l'agriculture. *Suppl. I. 50. a.* Directions sur la manière de les établir. *Ibid. b.*

Canal en cascade. Ceux de Fontainebleau, Marly, Versailles, Coutances. II. 583. b.

CANAL, (*Marine*) explication de ce terme, faire canal. II. 584. a.

CANAL, (*Anatom.*) ce mot exprime tous les vaisseaux du corps, par lesquels différens fluides circulent. Indication des vaisseaux qui ont conservé le nom de canal. Description des trois canaux demi-circulaires dans le labyrinthe de l'oreille. Pourquoi la nature a donné des grandeurs différentes à ces canaux. Canaux aqueux dans la sclérotique. II. 584. a.

Canal. Canaux aqueux de Nuck. Canaux demi-circulaires de l'os pierreux. Description de ces organes, qui paroissent essentiels à l'ouïe. *Suppl. II. 184. b.* Observations sur leur usage. *Ibid. 185. a.*

CANAL, (*Maréch.*) creux qui est au milieu de la mâchoire inférieure du cheval. Ce qui résulte d'un canal large & d'un canal trop étroit. II. 584. a.

CANAL, (*Archit.*) II. 584. b.

CANAL des espolins. (*Manufact. de soie*) II. 584. b.

Canal de l'ensuple. Canal qui s'applique sur l'ensuple. II. 584. b.

CANAL de fût de mousquet ou de fusil. (*Armurier*) *Suppl. II. 184. b.*

Canaux, semi-circulaires de l'oreille. *Suppl. IV. 179. a, b.* Leur usage. 210. b.

Canaux de la Hollande. Commodités qu'ils fournissent. Canaux de l'Y, à Amsterdam. *Suppl. II. 183. b.*

CANAUX d'arrosage & de dessèchement, (*Agricult.*) les Égyptiens sont les plus anciens peuples qui aient fait usage des canaux pour fertiliser les campagnes. *Suppl. II. 185. a.* Accroissemens & décroissemens du Nil favorables à l'agriculture. Les canaux & les réservoirs servent à entretenir l'humidité sur la terre, après que les eaux du Nil se sont retirées. — L'art d'améliorer l'agriculture, par le moyen des canaux d'arrosage, s'est aussi perfectionné à la Chine, au point que ce pays est devenu le plus fertile & le plus peuplé de l'univers. — *Ibid. b.* On admire surtout la sagesse des loix de la Chine & du Japon sur l'agriculture. — Les peuples voisins du Tigre & de l'Euphrate tiroient jusqu'à cinquante & cent pour un de leurs terres, parce qu'ils avoient l'art d'employer les canaux d'arrosage. — Les Romains, à l'imitation des Égyptiens, acquirent beaucoup d'industrie dans l'arrosage des terres, & les Italiens suivent encore les mêmes pratiques avec succès. — Les Suisses ont su se faire une source inépuisable de richesse, par la distribution des eaux sur leur sol aride. — *Ibid. 186. a.* La fertilité de la Flandre & des Pays-Bas est due à la multiplicité des canaux. — Il n'y a guère de pays plus froid & plus humide que le haut Dauphiné; cependant il n'y a point d'endroit où l'on arrose les terres avec plus de soin, & dont on tire un meilleur parti. — Utilité des canaux d'arrosage, pour convertir les prés en terres laboura-

bles, ensuite les terres labourables en prés. — La craie d'Arles, qui forme une étendue de pays tellement couverte de pierres, qu'on n'y voit presque point de terre, ne doit sa fertilité qu'au canal ou vallon de Craonne. — *Ibid. b.* Observations sur Adam de Craonne, ingénieur, qui vivoit sous Henri II, roi de France. — Description du canal qu'il fit construire, & qui porte son nom. Fertilité qu'il a donnée aux terrains qu'il arrose. — Projet qu'il forma de faire construire à Aix, de la Durance ou du Verdon, un canal qui eût rendu cette ville florissante & riche. *Ibid. 187. a.* Pourquoi ce projet ne fut point exécuté. — Diverses entreprises faites dans la suite pour le mettre à exécution. — Analyse d'un ouvrage de M. Floquet, ingénieur hydraulique, dans lequel il répond à diverses objections sur la construction de ce canal, & présente les moyens de réussir dans cette entreprise. *Ibid. b.* Longueur du cours du canal. Pente du terrain dans cet espace. Dépenses qu'exigeroit l'entreprise. Nombre de toutes les différentes especes d'ouvriers. Temps nécessaire pour l'achèvement du canal. Suite de l'histoire de ce projet. *Ibid. 188. a.* Articles contenus dans le mémoire instructif qui fut dressé pour cet objet. *Ibid. b.* Description du canal projeté. Autre mémoire publié sur ce sujet par le sieur Floquet. Lettre du P. Bertier, touchant cette même entreprise. — Autre canal nommé canal de Provence ou de Donzère. *Ibid. 189. a.* Histoire de ce nouveau projet. — Canal d'arrosage, qui fécondoit la plaine de Pierre-Latte en Dauphiné, mais qui ensuite a été abandonné. Utilité qu'on retireroit en Provence des canaux d'arrosage. Qualité du terroir de cette province. *Ibid. b.* Moyen proposé pour arroser, par les eaux du Rhône, les terres qui sont à droite & à gauche de ce fleuve, depuis Beaucaire jusqu'à la mer. — Utilité des canaux d'arrosage pour l'agriculture, dans les pays secs & arides, éloignés des sources & des rivières. — Projet formé par l'auteur de la France agricole & marchande, pour la construction de canaux d'arrosage, dans cette partie de la Champagne qui comprend les villages de Poivre, de Mailly, de Renoncours, & sur le grand chemin de Vitry à Meaux, à cause de la sécheresse & de l'ingratitude naturelle de son sol. Démonstration du profit qui résulteroit de l'exécution de ce projet. *Ibid. 190. a.* — Réflexions qui tendent à faire embrasser, dans toute la France, ces moyens d'amélioration. — Autre projet de l'auteur indiqué ci-dessus, pour fertiliser les terres du Périgord & pays voisins, par les réservoirs, les rigoles d'arrosage, & le dessèchement du lit de la Dordogne, de la Garonne & du golfe que forme la Gironde, & pour y assurer des débouchés & le transport facile des denrées par les canaux de navigation dont il a tracé les plans. *Ibid. b.* Exposition des principes de l'hydraulique sur la construction des canaux d'arrosage. *Ibid. 191. a.* & le dessèchement des marais & lieux aquatiques. *Ibid. b.* Travaux des Romains pour dessécher le lac Fucin. *Ibid. 192. b.*

CANAN, mesure des liquides dans le royaume de Siam. Rapport de cette mesure à celles de Paris. II. 584. b.

CANANÉENS, (*Hist. anc.*) pays qu'ils occupoient. Leur origine. Différens peuples cananéens. Ceux qui se fixèrent sur les bords de la mer, s'occupèrent du commerce. *Suppl. II. 192. b.* Ceux qui pénétrèrent dans l'intérieur des terres, se livrèrent à la vie nomade & au brigandage. Alliance fédérative des différentes tribus qui composoient la nation. Leur gouvernement. Leur excessive population. Leur idolâtrie. Corruption de leurs mœurs. Vengeances divines que leurs excès provoquèrent sur quatre de leurs villes. Les Cananéens refusent à Moïse un passage sur leurs terres. Défaite & mort d'Og, roi de Basan. *Ibid. 193. a.* Suite de l'histoire des Cananéens. Observations sur les Moabites, le pays qu'ils occupoient, leur religion, leurs mœurs, &c. *Ibid. b.* Recherche qu'ils font du prophète Balaam, pour l'engager à maudire les Israélites, qui étoient venus camper dans leurs plaines. Les Moabites séduisent ce peuple par les charmes de la volupté, & le font tomber dans une prévarication, dont il ne tarde pas de porter la peine. — Les Israélites délivrés ensuite par Ehud de la tyrannie des Moabites. — Suite de l'histoire des Moabites, jusqu'au tems où ils ne formèrent plus de corps de nation. — *Ibid. 194. a.* Histoire des Ammonites, *Ibid. b.* des Madianites, *Ibid. 195. a.* des Iduméens. *Ibid. b.* des Amalécites & des Philistins, autant de peuples du pays de Canaan. *Ibid. 196. a.*

CANANÉENS. Leur principale divinité. *Suppl. I. 865. b.*

CANANI, (*J. Baptiste*) anatomiste. *Suppl. I. 395. a.*

CANAPÉ, (*Menuis.*) vol. VII. des planch. Menuiserie en meubles, planch. 8.

CANARD, oiseau aquatique. Les oiseaux de rivière se meuvent difficilement. Grossueur des canards sauvages, relativement à celle des domestiques. On distingue les canards en grands & en petits. Leurs couleurs. II. 584. b. Différentes especes de canards. *Ibid. 585. a.*

Canard à bec crochu. Sa description. Fécondité de la femelle.

Canard à crête noire. Sa description. *Ibid. 585. a.* On n'a trouvé que des cailloux & de l'algue dans son estomac.

Canard à tête élevée. Sa description. Cet oiseau se tient droit en marchant.

Canard de Barbarie. Divers noms qu'on lui a donnés. Sa description. Cet oiseau est privé & se multiplie comme les canards communs. *Ibid. b.*

Canard de Madagascar. Sa description.

Canard d'été. Quelques-uns de ses caractères. Pays où il se trouve. Lieux où il fait son nid. Soins que les vieux canards de cette espèce prennent des jeunes.

Canard domestique. Sa description. Fécondité de la femelle. Ses œufs.

Canard sauvage, cane au collier blanc, cane de mer. Description de cet oiseau. *Ibid. 586. a.* Sociétés de ces oiseaux en hiver. Ils vont par paires au printemps. Lieux où ils font leurs nids. Fécondité de la femelle : sa description. La chair du canard sauvage passe pour meilleure que celle du domestique. Propriété du foie & de la graisse de cet oiseau. *Ibid. b.* Diverses manières de chasser aux canards. *Ibid. 587. a.*

Canard. Observations sur le bec de cet oiseau. XI. 437. *a.* Production du son de la voix des canards. XVII. 432. *b.* 433. *b.*

Canard sauvage, (Chasse) manière de prendre les canards en leur tendant des pièges avec de la glu dans les roseaux. *Suppl. II. 196. b.*

Canard. Description d'une machine plus facile & de moindre dépense que les peaux de vache, préparée pour tirer aux canards. I. 558. *a.* Chasse du vol pour le canard. XVII. 441. *b.* Nappes à prendre des canards. Vol. III. des planch. article CHASSE, pl. 12.

Canard: différentes espèces. Canard de mer, dont on tire l'écrédon. V. 396. *b.* Garrot, espèce de canard de mer. VII. 519. *a.* Canards du Bresil, appelés *ipeca-guaca* & *ipecati-apoa*. VIII. 901. *a.* Canard des îles Philippines, appelé *papan*. XI. 833. *b.* Espèce de canard appelé *tiers*. XVI. 323. *a.* Canard d'Amérique nommé *taitzon*. 788. *a.* Espèce de canard qu'on trouve sur le lac Zirchnitz. XVII. 719. *a.* *Suppl. II. 439. b.* Canard fileur. Vol. VI. des planch. regne animal, pl. 50.

CANARD, (*Artific.*) voyez GENOUILLERE.

CANARD, (*Méchan.*) description du canard automate de M. de Vaucanson. I. 896. *a. b.*

CANARDIERE, (*Chasse*) lieu couvert & préparé dans un étang ou un marais, pour prendre des canards sauvages. Description d'une canardière avec son réservoir, ses canaux, cages à apprivoiser les canards, filets & allée d'arbre construits en Hollande, par M. Guillaume Ockers. *Suppl. II. 197.* Comment s'y fait la prise. Manière de nourrir les canards. *Ibid. b.*

CANARIES, (*les Isles*) appelées autrefois *Isles Fortunées*. Leur nombre. Leurs productions. Elles appartiennent aux Espagnols. II. 587. *a.*

CANARIES. Les anciens les ont connues sous le nom d'*Isles Fortunées*. VII. 207. *a.* VIII. 923. *a. b.* Erreur de Ptolomée sur le nombre & la position de ces îles. X. 383. *b.* Observations sur la figure de leurs habitants. VIII. 346. *b.*

Canarie, espèce d'ancienne danse. II. 587. *a.*

CANASSES, grandes caisses, dans lesquelles on apporte le thé de la Chine. On donne 16 livres de tare par canasse. II. 587. *a.*

CANATHOS, fontaine de Nauplia, où Junon se baignoit. II. 587. *a.*

Canathos: il est parlé de cette fontaine. XI. 61. *a.* XII. 88. *a.*

CANAVALI, (*Botan.*) nom que les brames du Malabar donnent à un genre de haricot. Auteurs qui en ont donné la figure. Description de cette plante. *Suppl. II. 197. b.* Sa culture, ses qualités & usages. Manière de la classer. *Ibid. 198. a.*

Canavali, espèce de ce genre dite *baramareca*. *Suppl. I. 803. b.*

CANAYA, (*Botan.*) espèce de bananier. *Suppl. I. 784. b.*

CANCAMUM, sorte de gomme. II. 587. *a.* On y distingue quatre substances différentes, qui ont chacune leur couleur séparée. De quel arbre elles découlent. *Ibid. b.*

CANCEL, voyez CHANCEL.

CANCELLARIUS. Quel officier portoit ce nom chez les Romains. Il paroît que cet officier étoit très-peu de chose. Origine de ce mot, selon Ducange & selon Ménage. II. 587. *b.*

CANCELLATION. Acception de ce terme à Bordeaux, où il est usité. II. 587. *b.*

CANCELLER. Etym. de ce mot. II. 587. *b.*

CANCELLI, *masc. plur.* petites chapelles qu'érigeoient les Gaulois aux déesses meres. Actes superstitieux qu'ils y pratiquoient. II. 587. *b.*

CANCER, (*Chirur.*) définition de cette tumeur. Pourquoi elle est appelée de ce nom. II. 587. *b.* Comment le cancer commence. Parties qu'il attaque ordinairement. Le cancer est aux glandes, ce que la carie est aux os, & la gangrene aux parties charnues. Le cancer vient quelquefois à d'autres parties molles & spongieuses du corps. Aux jambes, on

l'appelle *loup*; au visage & au nez, *noli me tangere*. Cancer occulte, cancer ulcéré. Caractères, accompagnemens, suites de cette maladie. Cause immédiate du cancer. On le guérit ou par l'extirpation dans ses commencemens, ou ensuite par l'amputation de la partie attaquée. Signes extérieurs du cancer. Diagnostic du cancer occulte commençant. *Ibid. 588. a.* Le cancer des mammelles & de toute autre partie est toujours la suite d'un skirrhe. Progrès de ce mal. On ne peut trop promptement extirper une tumeur cancéreuse, même occulte. Comment cette opération a été pratiquée par l'auteur. *Ibid. b.* Divers préceptes sur la manière d'extirper selon la diversité des circonstances. Le non succès d'une première opération ne doit point décourager d'une seconde. Qualité vénéneuse de la liqueur du cancer. Si cette matière est passée dans le sang, aucun secours ne peut sauver le malade. Remèdes qu'on peut appliquer sur le cancer ulcéré. Amputation du cancer, lorsqu'il occupe toute la mammelle, & que la masse du sang n'est point en colligation. Comment cette opération s'exécute. *Ibid. 589. a.* Pansement de la plaie. Indication des figures qu'on a fait graver pour l'intelligence de ce qui vient d'être dit. *Ibid. b.*

CANCER. Prétendu secret pour guérir les cancers les plus désespérés. XII. 798. *b.* Liniment propre à calmer la douleur des cancers. XIII. 757. *b.* De l'amputation des cancers. I. 380. *b.* Bandage dont on fait usage dans le premier appareil de l'amputation d'une mammelle cancéreuse. XIII. 642. *a.* Charpie employée après l'extirpation. VII. 523. *a.* Cancer de la matrice. X. 205. *a. b.* XVII. 558. *a.* Cancer de l'œil. XI. 392. *a.*

CANCER des mammelles, (*Maréch.*) maladie du cheval. *Suppl. III. 409. a.*

CANCER, (*Astron.*) signe du zodiaque & constellation tropique du cancer. II. 589. *b.* Voyez TROPIQUE.

CANCER. Moyen de connoître cette constellation dans le ciel. *Suppl. II. 566. b.* Étoiles du cancer, nommées anes. *Suppl. I. 425. b.*

CANCRE d'armoiries, (*Hist. nat. Insectol.*) espèce de crabe des îles Moluques. *Suppl. II. 198. a.* Sa description & ses mœurs. Manière de le classer. *Ibid. b.*

Cancre, voyez CRABE. Cancre, figure symbolique. XV. 733. *a.*

CANDALE, eau de, (*Chym.*) recette pour faire cette eau. *Suppl. II. 198. b.*

CANDAULE, (*Hist. anc.*) roi de Lydie. Ce prince assassiné par Gyges. *Suppl. II. 198. b.*

CANDELABRES de la galerie de Verrès. VII. 443. *a.*

CANDEUR, naïveté, ingénuité, (*Gramm. Moral.*) caractères qui distinguent ces trois qualités. *Suppl. II. 198. b.*

CANDI, (*Comm.*) voyez CANDIR. Le sucre candi est plus en usage en Hollande, parce que généralement on n'y boit le thé qu'avec du candi qu'on tient dans la bouche. Cette coutume est meilleure que de mettre du sucre dans les tasses de thé, parce qu'il change beaucoup le goût de cette infusion. Boulettes de sucre candi dont se servent les Hollandois en buvant le thé. — Cet usage est aussi une économie pour le sucre. Pourquoi les Hollandois préfèrent le candi rouge ou brun. Prix de trois sortes de candi dans les raffineries de Copenhague. *Suppl. II. 199. a.*

Candi. Fruits candis. III. 856. *a.* Sucre candi. XV. 615. *b.* Les syrups trop concentrés sont sujets à se candir. 775. *b.* 776. *a.* Voyez CANDIR.

CANDIDAT, celui qui aspire à un emploi. Quels étoient ceux que les Romains nommoient ainsi. Comment ils sollicitoient les suffrages. Loi qui leur défendoit de donner des jeux au public. Comment ils corrompirent les suffrages dans les derniers tems de la république. Pourquoi les candidats devoient paroître en robe blanche sans tunique. II. 590. *a.*

CANDIDAT. (*Hist. rom.*) Brigues des candidats. II. 420. *b.* Comment les candidats faisoient leur cour au peuple : différentes sortes de gens qu'ils employoient pour parvenir à l'emploi désiré. XI. 211. *b.* XVII. 235. *b.* Toge des candidats. XVI. 369. *a.* Questeurs appelés candidats du prince. XIII. 702. *a.*

CANDIDI CERVI ARGENTUM, amende payée à l'échiquier par certains cantons d'Angleterre. Raison de cette amende. II. 590. *a.*

CANDIE, voyez CRETE. Du vin de Candie. XVII. 299. *b.* Nombreuses plantations de cyprès dans cette île. *Suppl. II. 669. a.*

CANDJI, (*eau de*) que les Indiens font avec la plante du riz. *Suppl. IV. 652. b.*

CANDIL, mesure des Indes pour vendre le grain. Poids de cette mesure, & sa contenance. C'est sur le pied du candil qu'on estime & qu'on jauge dans ce pays-là les navires. II. 592. *b.*

CANDIR, explication de cette opération pour le sucre. Les apothicaires font aussi candir certains médicamens. Différence entre *candir* & *confire*. — Voyez CANDI. II. 592. *a.*

CANDO, *candi, condî,* mesure ou aune dont on se sert aux Indes. Evaluation du candode Goa. Les toiles se mesurent au cando. II. 590. *b.*

CANDOU, arbre de Maldives, semblable au peuplier. Qualité de son bois. II. 590. b.

CANDYS, (*Hist. anc.*) sortes d'habits des Perles. *Suppl.* II. 599. a.

CANE à tête rousse : description de cet oiseau. II. 591. a.

Cane du Levant. Cet oiseau est le plus petit de son genre. Sa description. On trouve dans son estomac des semences & des petites pierres. II. 591. a.

Cane haute sur ses jambes. Description. II. 591. a.

Cane mouche : ainsi nommée parce qu'elle prend les mouches qui volent sur l'eau. Description. II. 591. b.

Cane petiere, oiseau qui paroît être particulier à la France. Il n'a de ressemblance avec les canards que de s'accroûpir comme eux. Description de cet oiseau. On le regarde comme un des plus excellens à manger. De quoi on le nourrit. Comment on chasse aux canes petieres. II. 591. b.

CANES, (*Econom. rustiq.*) ce qu'il faut observer par rapport au lieu où on les élève. Usage de leurs plumes. II. 591. b. Comment on les doit choisir & les nourrir. Temps de leur ponte. Il faut alors les retenir sous le toit. Pourquoi l'on emploie des poules à couver leurs œufs. Durée de la couvée. Education des canetons. Observations sur les canes d'Inde. Canes batardes. *Ibid.* 592. a.

CANELLE, écorce intérieure d'un arbre de l'isle de Ceylan. Les Hollandois en font seuls le commerce. Causes des progrès rapides des Hollandois dans le commerce. Leur établissement dans l'isle de Java. Leurs conquêtes sur les Portugais. Description de la canelle. II. 592. a. Description du canellier. Il ne croit que dans l'isle de Ceylan. Combien cet arbre se multiplieroit si on l'abandonnoit à sa fécondité naturelle. Il donne la canelle plus ou moins promptement suivant le terroir, la culture & l'espece. L'écorce des canelliers plantés dans des lieux humides a un peu plus le goût du camphre que les autres. *Ibid.* b. L'odeur du canellier est admirable, quand il est en fleurs. Méthode en usage pour tirer la canelle de l'arbre. L'arbre écorcé se revêt au bout de trois ans d'une nouvelle écorce, & est propre à la même opération. La canelle portugaise, appelée *canelle sauvage* ne subsiste plus. On demande si le cinnamome des anciens étoit la canelle de nos jours. Du *kin-namom* des Hébreux. Divers sentimens sur le cinnamome des autres peuples. *Ibid.* 593. a. Ce que Plin raconte des voyages de ceux qui l'apportoient en Europe. Son prix excessif du temps de Plin, causé par le dégât des Barbares. Du débit qui se fait de la canelle : étendue du champ où elle croît. On en distingue trois sortes. *Ibid.* b. Quelle est celle qu'on appelle *canelle matte*. Choix de la bonne. Toute sa vertu paroît consister dans une pellicule qui revêt intérieurement l'écorce. Falsifications de la canelle. Usages en médecine de toutes les parties du canellier. De la distillation de l'huile de canelle & de sa nature. *Ibid.* 594. a. Falsification de cette huile. Celle qu'on peut tirer selon le procédé de Boerhaave. Sel qui provient de l'huile de canelle. Nature du sel & de l'huile dont la canelle est remplie. Du camphre que donne la racine du canellier. Prix de ce camphre. Propriétés médicinales de l'huile tirée de l'écorce de la racine. *Ibid.* b. Usage de l'huile des feuilles du canellier. Usage de ses fleurs; des fruits & de la cire. De l'usage de la canelle, de l'eau spiritueuse, & de l'huile qu'on en tire par distillation. *Ibid.* 595. a. Danger de l'usage immodéré de la canelle. Préparation de l'eau spiritueuse. *Ibid.* b.

CANELLE, (*Pays de la*) grande contrée de l'isle de Ceylan. Il y a des mines de pierres précieuses très-riches; les Hollandois sont maîtres des côtes. II. 596. a.

Canelle. Différentes especes de canelliers. *Suppl.* II. 254. b. 256. b. Productions du canellier, voyez CASSE & CINNAMOME. Deux différentes especes de canelle. Fausses especes de canelle de l'isle de Ceylan. XI. 138. b. Pomme de canelle appelée *chirimoya*. III. 349. a. Huile de canelle sujette à être falsifiée. VIII. 338. b. Comment on tire cette huile. 334. b. Quelle est la plus fine espece de canelle. XII. 816. a, b. Canelle & canellier de Winter. V. 350. a, b. Représentation du canellier, vol. VI des pl. Regne végétal, pl. 10.

CANELUDE, (*Fauconnerie*) espece de curée. Pourquoi les fauconniers la donnent à leurs oiseaux. II. 596. a.

CANENTE, (*Myth.*) fille de Janus & de Venille. Histoire & métamorphose de cette princesse. *Suppl.* II. 199. a.

CANEPHORES, étymologie du mot. C'étoit à Athenes deux jeunes vierges... consacrées au culte des dieux, &c. Dans quelles pompes elles paroissoient. II. 596. a.

Canéphores : statues de Canéphores dans la galerie de Verrès. VII. 442. a.

CANÉPHORIES, fêtes de Diane chez les Grecs, ou selon d'autres, cérémonie que les jeunes filles pratiquoient la veille de leurs noces. II. 596. a.

CANEPIN, pellicule très-mince qu'on tire de dessus les peaux de chevreau ou de mouton. C'est à Paris où l'on fait le mieux le lever. Usages qu'en font les gantiers & les coureliers. II. 596. a. Choix du canepin. *Ibid.* b.

CANEVAS, toile écrue, claire, de chanvre ou de lin. Usage qu'on en fait. Comment le dessinateur y trace ses contours. On propose ici une sorte de canevas qui rendroit la broderie, soit en laine, soit en soie, infiniment plus belle, moins longue & moins coûteuse. II. 596. b.

Canevas, mots sans aucune suite, que les musiciens mettent sur un air, & qui servent de modele au poète pour en arranger d'autres qui aient un sens. La chanson faite de cette maniere, s'appelle aussi *canevas* ou *parodie*. Exemples de ces derniers. Les canevas n'admettent pas toujours des rimes croisées. La correction dans l'arrangement des vers offre de grandes difficultés à un poète lyrique. Caractères des meilleurs canevas. II. 597. a.

CANEVAS, (*Belles-lett.*) vers composés sur un air de danse ou sur une symphonie. *Suppl.* II. 201. a. Exemple tiré d'une parodie d'un air de Lulli dans l'opéra d'Alceste. *Ibid.* b.

CANGINGUE, royaume des Indes : son roi désigné par le nom de Preste-Jean. XIII. 332. b.

CANI, (*Arent*) anatomiste. *Suppl.* II. 406. b.

CANJARES ou CRICS, (*Hist. mod.*) espece de poignards en usage dans plusieurs pays de l'Asie. Barbarie religieuse à laquelle se livrent quelquefois les pèlerins mahométans à leur retour de la Mecque. Venin dont les canjares sont enduits. *Suppl.* I. 199. b.

CANICIDE, expériences anatomistes de Drelincourt; où il décrit ses *canicides* avec tous leurs phénomènes. II. 597. b.

CANICULAIRES, (*Jours*) c'étoit le commencement de l'année chez les Egyptiens & les Ethiopiens. II. 597. b.

Caniculaire, cycle. III. 388. a. Période caniculaire. *Suppl.* IV. 811. b.

CANICULE, (*Astron.*) étoile du chien, appelée *sirius*. D'autres lui donnent le nom de *procyon*. Observations des anciens sur le jour où la canicule se leve avec le soleil. Leurs opinions réfutées. Sacrifice que les Romains faisoient à la canicule. Quel est le chien qui fut changé en cette étoile, selon la fable. II. 597. b. Voyez SIRIUS.

CANIF, description & usage. Diverses especes de canifs. II. 597. b.

CANIGOU, (*Géogr.*) hauteur de cette montagne. *Suppl.* III. 317. a.

CANIN, (*Anat.*) description & usage de ce muscle élévateur commun des deux levres. *Suppl.* II. 199. b.

CANINES, (*Dents*) leur description & usage. Pourquoi elles sont enfoncées aux deux tiers dans leurs alvéoles. II. 598. a.

CANINGA, description de l'arbre de ce nom, dont on tire la casse. II. 745. b.

CANINI, (*Angelo*) ouvrage de cet antiquaire. XV. 652. b.

CANJOUNOU, (*Ichthy.*) poisson d'Amboine. Sa description & ses mœurs. Maniere de le classer. *Suppl.* II. 119. b.

CANIRAM, (*Botan.*) grand arbre du Malabar. Sa description. Usage de sa racine & de son écorce en médecine. II. 598. a.

Caniram, arbre du Malabar. *Suppl.* II. 199. b. Ses différents noms. Sa description. Ses qualités & usages. *Ibid.* 200. a. Maniere de le classer. *Ibid.* b.

CANISIUS, (*Henri*) jurisconsulte. IX. 144. a.

CANIVEAUX, (*Archit.*) sortes de pavés. Pierre taillée en caniveau. II. 598. a.

CANNE, morceau de jonc ou de bois précieux. II. 598. b.

Canne, voyez ROSEAU. Cannes de bois de ferule. Qui étoient ceux qui en portoit autrefois. VI. 557. a, b. Canne en usage pour s'appuyer, voyez BATON. Pommes de cannes à la moderne, vol. VIII des pl. Orfevre-bijoutier, pl. 3.

CANNES, (*Archit.*) roseaux dont on garnit les travées entre les cintres, dans la construction des voûtes en Italie & au levant. On se sert de ces roseaux pour couvrir les maisons de payfans, &c. II. 598. b.

Canne ou jonc à écrire, sur le parchemin ou le papier d'Egypte selon l'usage des anciens. Le psalmiste dit que sa langue est comme la canne d'un écrivain habile. Autres passages de l'écriture où il en est parlé. Cet usage est commun chez les auteurs profanes. Peuples qui se servent encore de pareils roseaux. II. 598. b. Voyez ROSEAU.

CANNE à vent, (*Phys.*) différence entre l'arquebuse à vent & cette canne. II. 598. b.

Canne à vent : description de cette machine. I. 703. b.

Canne, sorte de mesure dont parlent Ezéchiel, & saint Jean dans l'apocalypse. Evaluation de la longueur de la canne. II. 598. b.

Canne. Evaluation de la canne romaine, & de celles dont on se sert à Naples & en divers endroits de la France. II. 599. a.

Canne, en terme de manufacture en soie, & en terme de verrerie. II. 599. a.

CANNE, (*Verrerie*) dresser les cannes. V. 112. a. Canne

à reffort dont les verriers se fervent pour s'abstenir de faire du Ponty. XIII. 86. a.

Cannes à fucre : leur description, leur culture. XV. 608. b. On les trouve représentées, vol. VI des planch. Regne végétal, pl. 100. Elles sont appellées bagaces, quand elles ont passé au moulin. II. 12. a. Canne ratée. XIII. 825. a. Cendré des racines de cannes à fucre. XV. 794. b. Vin tiré des cannes. XVI. 443. a. Suc des cannes, appellé *vesoul*. XVII. 205. a. Observations par rapport au vinaigre qu'on tire de ce suc. XVII. 302. a.

CANNE, (Géogr.) erreur dans cet article de l'Encyclopédie. Suppl. II. 200. b.

CANNELÉ, la physique ne peut rendre raison des cannelures que la nature forme à de certains corps. Divers moyens de l'art pour canneler. II. 599. b.

CANNELÉ, (Blason) partitions cannelées. Erymologie du mot. Suppl. II. 200. b.

CANNELÉS, corps (Anat.) description de ces parties. II. 599. b.

Cannelés, corps, (Anatom.) description de cette partie du cerveau. Suppl. II. 200. b.

Cannelés, (corps) Suppl. II. 611. b. Ibid. III. 942. b.

CANNELÉ, étoffe de soie : comment on forme le cannelé. Cannelés unis & cannelés brodés. II. 599. b.

Cannelé. Maniere de fabriquer le cannelé. II. 702. b. Démonstration de l'armure d'un cannelé. 703. a.

CANNELURES, (Archit.) leur origine. Nom que leur donnent les Anglois. II. 599. b. Sur quel ordre elles furent premièrement employées. Nombre de cannelures qu'on distribue sur une colonne, selon l'ordre auquel elle appartient. Listel qu'on pratique ordinairement pour séparer les cannelures. C'est un abus de pratiquer des cannelures torsées. Cannelures rudentées. Cannelures accourcies quelquefois dans l'ordre dorique. Règle à observer sur la nature des ornemens employés pour les cannelures. Usage qu'on fait des cannelures dans les gaines & dans les consoles. II. 600. a. Voyez les planch. d'architecture, vol. I.

Cannelures : machine dont les tourneurs font usage pour canneler. Vol. X. des planches, *Tourneur*, pl. 56. Cannelures rudentées dans l'architecture. Suppl. IV. 689. a.

CANNELURES des colonnes, (Architect.) maniere de les tracer sur les colonnes des différens ordres. On taille quelquefois dans ces cannelures, pour rendre leurs côtes moins fragiles, certains ornemens qu'on nomme *rudentures*. Suppl. II. 201. a. Voyez ce mot & les articles **RUDENTÉ** & **RUDENTER**.

CANNES, (Géogr.) village d'Italie dans l'Apulie. Bataille qui s'y donna, l'an de Rome 536, entre les Romains & les Carthaginois. Ruines de ce village. Suppl. II. 201. a.

CANNES, (Hist. anc.) pont qu'Annibal éleva avec les corps des Romains, pour traverser un torrent, près de Cannes. XVII. 66. a. Bataille de Cannes. Suppl. I. 444. a. Supplice que les Romains firent subir à un Gaulois & une Gauloise, un Grec & une Grecque, après la défaite de Cannes. 241. b.

CANNETILLE, (Boutonnier) à quoi on l'emploie. Qui font ceux qui la fabriquent. Cannelille qu'on appelle *bouillon*. II. 600. a.

CANNIBALES, voyez **CARAIBES**.

CANNULE, (Chirurg.) définition. Différentes formes de cannules selon leurs usages. Cannule flexible de M. Foubert lorsqu'il taille à sa méthode. Cannule dont il se sert pour les incisions au périnée. Cannule en spirale de M. Petit. Son utilité, & la maniere de s'en servir. Cannules dont les anciens faisoient usage pour le cautère actuel. II. 606. b. On ne doit pas se servir de cannules sans nécessité pour le pansement des plaies. Ibid. 601. a.

CANO, (Sébastien) fameux navigateur. VII. 999. a.

CANO, (Melchior) théologien espagnol. XV. 904. a.

CANON, (Théolog.) catalogue authentique des livres qu'on doit reconnoître pour divins. Vérités dans le canon de la Bible. L'église catholique a ajouté au canon de l'ancien Testament des livres qui n'étoient point auparavant dans ce canon. Questions qu'on peut agiter sur le sujet que nous traitons.

1°. *Y a-t-il eu chez les Juifs un canon des livres sacrés ?* Leur unanimité à reconnoître certains livres pour divins, vient sans doute de ce qu'ils avoient un catalogue autorisé, qui distinguoit de tous autres leurs livres sacrés. On prouve ici que les Juifs n'ont reconnu pour divins qu'un certain nombre de livres, & qu'ils se sont tous accordés à diviniser les mêmes. II. 701. a.

2°. *N'y a-t-il jamais eu chez les Juifs qu'un même & seul canon des saintes Ecritures ?* Gènebrard, dans sa chronologie, leur suppose trois différens canons, ... distinction purement imaginaire. Ibid. b. Serrarius qui est venu après Gènebrard, leur en attribue deux. Son sentiment également réfuté par le silence des peres à cet égard, & même par la déclaration positive de quelques-uns d'entr'eux. Ibid. 602. a. D'où il résulte que les Juifs n'ont eu ni trois, ni deux canons; mais un seul, composé de vingt-deux livres, comme il l'ont encore aujourd'hui. On examine s'il est vrai que Jofephe ait cité l'Ecclésiastique comme un livre divin, dans son second livre contre Appion. Ibid. b.

3°. *De combien de livres étoit composé le canon des Ecritures*

divines chez les Juifs, & quels étoient ces livres? Les Juifs comptoient leurs livres, selon les vingt-deux lettres de leur alphabet. Si quelques rabbins en ont compté vingt-quatre ou vingt-sept, cela vient de la maniere dont ils divisoient leurs livres, & non d'une addition réelle. Ils en comptent aujourd'hui vingt-quatre. Énumération de ces livres, selon quelques peres. Ibid. 603. a. Il n'est pas vrai, comme le dit Belarmin, que Méliton ait mis au rang des livres de l'ancien Testament, celui de la Sageffe. Témoinage de Jofephe sur le nombre de vingt-deux livres renfermés dans le canon. Ibid. b.

4°. *Quel est le tems, & quel est l'auteur du canon des livres sacrés chez les Juifs ?* Les docteurs ont fait Esdras réparateur des livres perdus ou altérés, réformateur de la maniere d'écrire, & tous auteur du canon des écritures. Il n'y auroit aucune témérité à révoquer en doute le dernier point. Difficultés qu'on auroit à résoudre, pour parvenir à la solution de la question dont il s'agit ici. Le concile de Carthage est le premier qui ait augmenté le canon des Juifs, & celui de Trente a été plus loin encore. Soumission que nous devons à cet égard à l'autorité de l'église. Ibid. 604. a. Voyez **CANONIQUE**.

CANON, travaux d'Esdras pour former le canon des livres sacrés. V. 948. b. Insertions qu'ajoutoient aux livres sacrés, ceux qui en composoient le canon. Quel est celui qui y travailla le dernier. XI. 85. b. Livres dont la canonicité n'a pas été universellement admise, mais que l'église a mis néanmoins dans le canon des livres sacrés. II. 223. a.

CANON, (Hist. eccl.) regle ou décision sur le dogme & sur la discipline. Canons des apôtres de l'authenticité desquels tout le monde ne convient pas. Corps appellé *code des canons de l'église universelle*, écrit en grec. Versions latines de ce code dont les églises d'occident se sont servies. Collection de Denys-le-petit, appellée *corps des canons de l'église d'Afrique*. Additions que firent aussi les Orientaux à l'ancien code. Collection de canons apportée d'Espagne, sur la fin du regne de Charlemagne, portant le nom d'un certain *Isidore*. II. 604. b. On fit ensuite plusieurs compilations nouvelles des anciens canons. Ouvrage de Gratien, intitulé : *Concordance des canons discordans*. Termes dans lesquels sont conçus les canons des conciles. Ibid. 605. a. Voyez **DÉCRET** & **DÉCRÉTALES**.

Canons des apôtres : collection des loix ecclésiastiques que l'on attribue à S. Clément pape, disciple de S. Pierre, comme s'il l'eût reçue de lui. Dissentiment des Grecs à cet égard. Conjectures sur les auteurs de cette collection. Difficultés sur le nombre des canons qu'elle doit renfermer. Papes qui en rejettent l'autorité. Le pape Léon IX au contraire en admet cinquante. II. 605. a. Pourquoi ils font appellés *apostoliques*. Leur ancienneté. Les Grecs les ont toujours reçus; mais parmi les Latins, ils n'ont pas toujours eu le même sort. Cependant ils ont été estimés en France. Ibid. b.

CANON, acceptions de ce mot en chronologie. II. 605. b.

CANON paschal, table de fêtes mobiles. II. 605. b.

CANON, paroles sacramentales de la messe. Ce que doit faire le peuple pendant le canon. Par qui le canon a été mis dans la forme où nous l'avons. Ce que le concile de Trente dit sur ce canon. II. 606. a.

Canon, pourquoi l'on s'est servi de ce mot en jurisprudence. Différence entre les dogmes & les canons. III. 812. b. Compilations qui ont été faites des anciens canons. IV. 707. b. & c. Distinction entre canons & décrets. 716. a. Code des canons. III. 571. a. b.

CANON, (Musiq.) ce qu'on entendoit par ce mot dans la musique ancienne. En musique moderne, c'est une sorte de fugue qu'on appelle *perpétuelle*. Pourquoi ces fugues ont été appellées *canons*. Les plus faciles & les plus communes se prennent à l'unisson ou à l'octave. Préceptes sur la maniere de composer & d'exécuter ces canons. Fugue perpétuelle prise à la quarte ou à la quinte. II. 606. a. Comment il faut faire un canon dont l'harmonie soit un peu variée. L'empereur Charles VI se plaisoit à faire & à chanter des canons. Ibid. b.

Canon, espece de double canon renversé, dont on trouve un exemple, vol. VII. des pl. *Musique*, pl. 10. Auteur à consulter pour cette sorte de composition. — Voyez aussi l'article **SYSTÈME**. L'espece de canon dont on vient de parler s'appelle aussi canon *per arsin & thesin*. Suppl. II. 201. b. Il y a encore le canon énigmatique, un autre canon appellé *climax*, & enfin le canon par augmentation. Ibid. 202. a.

CANON, (Blason) meuble d'armoirie. Canon monté sur son affût. Suppl. II. 201. b.

CANON emphytéotique. (Jurisp.) V. 580. b.

CANON, (Art milit.) érymologie du mot. Divers noms donnés à cette arme. Description du canon & de toutes ses parties. II. 606. b. Composition du métal du canon. Ibid. 607. a. Les canons de fer ne sont pas capables de la même résistance que ceux de fonte. Cependant on s'en sert sur les vaisseaux, &c. On faisoit autrefois des canons de 48, & même de 96 liv. de balle. Aujourd'hui les plus grosses pieces qu'on fond en France, sont de 24, & les moindres de 4. On désigne encore les canons par le diamètre de leur bouche qu'on nomme leur calibre. Ibid. b. Voyez **CALIBRE**. Table des dimen-

fions des pieces de canon des cinq calibres, de 24, de 16, de 12, de 8, de 4, avec les poids de ces pieces. Table des dimensions des moulures d'une piece de canon, exprimées en parties de son calibre divisé en trente-six parties égales. *Ibid.* 608. *a.* Maniere de faire les moules de canons, & de les fondre. *Ibid.* *b.* Lorsque la piece se coule massive, le moule se forme de la même maniere que s'il devoit avoir un noyau; on ne fait que supprimer ce noyau. Table du prix des façons des pieces de canon en France, à Paris, Douay, Strasbourg, Lyon, Perpignan. Détail des frais dans lesquels le roi entre par rapport à la fonderie des canons. Lorsque la piece est finie, on perce la lumiere. Détails sur ce qui concerne cette opération. *Ibid.* 611. *a.* Maniere dont se fait l'épreuve. *Ibid.* *b.* Maniere dont on connoit la profondeur de la chambre qui se trouve dans l'intérieur de la piece. Comment on met des grains aux lumieres des pieces. Comment on met les pieces en tronçons pour les refondre. Comment se font les lavures pour recueillir les grains, les sciures & autres pieces de métal qui se trouvent éparées dans les lieux où l'on fond, & où l'on alese les canons. *Ibid.* 612. *a.* Temps où commença l'usage des canons à la guerre. *Ibid.* *b.* Canon de la nouvelle invention, ou à l'espagnole. L'objet de cette invention étoit de chasser le boulet dans un canon plus court & plus commode. Comment on s'y prenoit pour cela. II. 612. *b.* L'expérience a prouvé la réussite de ce qu'on s'étoit proposé pour ces sortes de pieces. Inconvéniens qui en ont cependant fait abandonner l'usage. Planches qui font connoître ce canon & son affût dans tout le détail de ses parties. Proportions de la piece de huit livres de balle, & de son affût, roues & avant-train, de la nouvelle invention du capitaine espagnol. *Ibid.* 613. *a.* & 614. *a.* & *b.*

Canon à la suédoise, piece de quatre livres de balle. Dans l'épreuve de deux de ces pieces on a aisément tiré dix coups par minute, & elles ne pesent qu'environ 600 ou 625 livres. II. 615. *b.*

Canon, noyau du moule des canons. XI. 267. *a.* Instrument qui sert à examiner si les pieces n'ont point de chambres ou de défauts. III. 236. *b.* Maniere de forer les canons. I. 255. *a.* & *b.* Du calibre des canons. II. 557. *b.* 558. *a.* Chambres sphériques & cylindriques dans les canons. III. 63. *b.* Inconvéniens de ces chambres: moyen d'y remédier. Comment le fond de l'ame de toutes les pieces est arrondi. Avantages de cet arrondissement. 64. *a.* Les premiers canons étoient coniques. Inconvéniens de cette forme. III. 879. *a.* Lumiere du canon. IX. 724. *a.* Plantes-bandes dans une piece de canon. XII. 738. *a.* Parties de la piece appelée renfort. XIV. 108. *b.* Tourillons du canon. XVI. 474. *a.* Son affût. I. 163. *b.* Affût des nouvelles pieces de campagne. *Suppl.* I. 190. *b.* & *c.* Canon sur le ventre. XVII. 30. *b.* Maniere d'éprouver les pieces de canon. V. 839. *a.* Ordonnance du roi, portant règlement pour la fonte & l'épreuve des pieces de canon, vol. V. des pl. article *Fonderie des canons*, page 2 & 3. Comment on les charge. III. 200. *b.* Maniere de les pointer. XII. 879. *a.* & *b.* Trainée par laquelle on leur met le feu. XVI. 529. *b.* Tirer un canon. *Ibid.* 345. *b.* Du recul des pieces. XIII. 871. *a.* Piece qui saigne du nez. XIV. 516. *a.* Portées des canons. XIII. 144. *a.* Du service & du feu du canon. XVII. 778. *b.* Observations sur l'utilité des pieces de 24, de 16, de 12, de 8 & de 4 liv. de balle. *Suppl.* I. 612. *b.* Voyez ARTILLERIE DE CAMPAGNE. De la justesse de la direction des pieces: celle des pieces courtes moins sûre que celle des longues. *Suppl.* I. 617. *a.* & *b.* Du canon tiré à cartouche. 618. *b.* — 620. *b.* Service d'une piece du calibre de douze. 622. *a.* & *b.* & *c.* Armes des pieces, instrumens nécessaires à leur service. I. 690. *b.* Armer un canon. *Suppl.* I. 561. *a.* Machine qui sert à transporter les pieces de canon. XVI. 661. *a.* Du nombre & de la qualité de celles qui doivent accompagner une armée. 525. *a.* & *b.* Batteries de canon. II. 148. *b.* Prix fixé pour mettre chaque piece en batterie, & pour sa subsistance chaque jour. XV. 583. *b.* Enclouer un canon. V. 624. *b.*

Demi-canon d'Espagne, de France. IV. 811. *a.* Espece de petit canon appelé *faucon*. VI. 430. *b.* Piece de canon autrefois appelée *sacre*. XIV. 476. *a.* Espece de canon appelé *barce*. *Suppl.* I. 806. *a.* & *b.* Quelle est la plus longue piece de canon en France. *Suppl.* IV. 6. *b.* Canons de bois bronzés, dont on fait quelquefois parade sur les vaisseaux marchands. VI. 453. *b.* Voyez les planches de l'art militaire dans le volume I, & celles de fonderie dans le cinquième.

CANON de campagne ou de bataille, (*Art milit.*) voyez pl. du *Suppl. nouvelle Artillerie*, pl. 1. Réflexions contre le nouveau système de tactique qui a donné lieu à la multiplication démesurée des pieces de canon dans les armées. *Suppl.* II. 202. *a.* Avantages des pieces longues sur les courtes de même calibre. *Ibid.* *b.* Table des dimensions des pieces de canon de campagne ou de bataille, anciennes & nouvelles, des calibres de 12, 8, & 4 livres de balle. *Ibid.* 203. *a.* Comparaison du poids des pieces anciennes & des nouvelles, montées sur leurs affûts complets. — Comparaison du poids de

la piece à la suédoise, & de la nouvelle piece de quatre, montées sur leurs affûts complets. — L'auteur examine ici 1°. quelle influence la longueur de l'ame d'une piece de canon peut avoir sur sa portée, ou l'amplitude de la courbe décrite par le boulet; & il prouve que la piece courte a le désavantage de porter moins loin, qu'une piece plus longue de même calibre. *Ibid.* 204. *a.* La théorie se trouve ici parfaitement confirmée par l'expérience. *Ibid.* 205. *b.* Cependant il est un terme à cette longueur, au-delà duquel elle devient désavantageuse, soit par les frottemens qui seroient perdre au boulet une partie de sa vitesse, soit parce que des pieces d'une masse énorme, ne pourroient être ni transportées, ni manœuvrées. *Ibid.* 206. *a.* 2°. L'auteur prouve qu'une piece courte ne peut être dirigée avec autant de justesse, qu'une piece longue. — Et quand les expériences faites à ce sujet auroient été encore moins défavorables aux novateurs, il est si difficile d'en faire de décisives, dit M. de Vallière, qu'elles seroient généralement des moyens peu sûrs pour constater la bonté de leur système. *Ibid.* *b.* — Ce n'est donc qu'aux expériences de guerre à décider du mérite des nouvelles pieces. — Observations sur les difficultés d'atteindre un objet qui se trouveroit hors du but-en-blanc de ces pieces, *Ibid.* 207. *a.* & sur l'usage de la hausse. — Autres observations sur la vis de pointage qu'on a substituée aux coins de mire. — Réflexions sur les expériences faites en 1764 à Strasbourg, sur les coups tirés à cartouche ou à mitraille. *Ibid.* *b.* Observations contre l'usage des nouvelles cartouches. *Ibid.* 208. *a.* & *b.* Circonspection dont on doit user dans les changemens qui concernent l'artillerie. — Remarques sur la célérité de l'exécution, que les novateurs faisoient valoir en faveur du système proposé en 1736. — Ce système entièrement décrié sous le maréchal de Saxe. *Ibid.* 209. *a.*

CANON de fusil. L'exécution d'un bon canon demande des précautions & de l'expérience. Divers défauts auxquels ces canons sont sujets. Instruction sur la fabrication des canons de fusil dans tous ses détails. Sur le choix de la matière. II. 615. *b.* Sur la maniere de fonder, de forger & de forer le canon, *Ibid.* 616. *a.* & de le dresser pour le rendre juste. Canon du fusil de grenadier ou de soldat. *Ibid.* *b.* Canon demi-citadelle ou de rempart. Epreuve des canons tant de rempart que de soldat. Comment le canon tient au bois. Voyez aux articles *Fusil*, *Platine*, ce qui concerne le reste de cette arme. Description de la fabrique de S. Etienne en Forès. Autre fabrique à S. Paul en Comillon. Fusils à deux coups, & à trois coups. Diversité dans les canons par rapport à la forme extérieure. *Ibid.* 617. *a.*

CANONS de chasse. Comment on les forge. Explication de la maniere de fabriquer ceux qu'on appelle *canons à ruban*, II. 206. *b.* & canons tordus à l'étoce. *Ibid.* 210. *b.* Observations qui font présumer que les premiers ne sont pas meilleurs que ceux qu'on fabrique à l'ordinaire. *Ibid.* 211. *a.* Les canons tordus à l'étoce doivent avoir la préférence, lorsqu'ils sont tordus d'un bout à l'autre. — Inconvénient auquel on est exposé, lorsqu'on n'en a pas suivi attentivement la fabrication. *Ibid.* *b.*

CANON de fusil. Où se font les meilleurs canons des petites armes à feu. I. 704. De la méthode de former des maquettes pour fabriquer les canons de fusil. *Suppl.* III. 12. *a.* & *b.* & *c.* Lame à canon, maniere de la travailler pour le fusil de munition. 701. *a.* Forage des canons de fusil de munition. 84. *a.* & *b.* Lorsque le canon a été foré, dressé & poli en dedans, qu'il a été mis à son calibre, blanchi & dressé en dehors, il est question de le tarauder, pour y adapter une culasse, de le garnir de ses tenons, & de percer sa lumiere. Ces opérations sont décrites. *Suppl.* III. 187. *a.* & *b.* Chambres dans un canon de fusil. *Suppl.* II. 314. *b.* 831. *b.* Épreuves des canons de fusil. 831. *a.* Lieu des manufactures royales où l'on examine les canons des armes des troupes. Opérations qui suivent cet examen. *Suppl.* IV. 640. *a.* La machine à forer les canons est représentée, planches de l'*arquebuser*, vol. I. Machine pour les canneler. *Ibid.* Alidade pour cette machine. I. 264. *a.* De l'art de bronzer ces canons. II. 443. *a.*

Canon à la chaumette. Canon à dé. Canons de Vincennes. II. 211. *b.*

Canon à la chaumette. *Suppl.* III. 161. *b.* 162. *a.*

Canon brisé, canon carabiné. II. 617. *b.*

Canon rayé, canon carabiné, ou cannelé. Observations sur sa fabrication. Maniere de le charger lorsqu'il est brisé, *Suppl.* II. 211. *b.* & lorsqu'il ne l'est pas. L'usage de cette sorte d'arme extrêmement estimé. Théorie du mouvement des balles tirées avec des canons rayés. *Ibid.* 212. *a.* Exactitude à laquelle peuvent parvenir ceux qui savent manier ces pieces. *Ibid.* *b.*

CANON, (*Fondeur de caractères*) petit, gros, double, triple canon. Voyez CARACTERES.

CANON, (*Chauderonnier*) explication de la chose par figures. II. 617. *b.*

CANON, (*Emailleur*) il est défendu de mêler aucune sorte d'émail, & retenir canon pour vendre, si ce n'est aux maîtres du métier. II. 617. *b.*

Canon, (*Horlog.*) cylindre creux percé de part en part. Usage de ces canons. II. 617. b.

Canon, (*Maneg.*) il signifie, ou la partie qui est depuis le genouil & le jarret, jusqu'au boulet. Maladies qui arrivent au canon des chevaux : ou une partie du mors du cheval. Plusieurs sortes de canons. II. 618. a.

Canon, partie du cheval. *Suppl.* III. 382. a. 383. a. 385. a. 389. a. 390. a. 398. b. 400. a.

Canon, terme de plombier, de jaugeur, de potier de faïence, de rubannier : canon à devider. II. 618. a.

CANON, (*Serrurerie*) pièce de la ferrure qui reçoit la tige de la clé. Canons à patte & à tournans. II. 618. a.

Canons pour la trame, & pour l'organfin, chez les ouvriers en soie. II. 618. b.

Canon, terme de tourneur.

CANONICAT, différence entre canonicat & prébende. Canonicat sans prébende. II. 618. b.

Canonicat. Différence entre prébende & canonicat. XIII. 267. a. Vicaires qui desservent les canonicats que certaines églises possèdent dans une cathédrale. XVII. 234. a. — Voyez CHANOINIE.

CANONIER. Il n'y a personne en France qui ait le simple titre de canonier dans l'artillerie, quoiqu'il y en ait eu autrefois. En quoi consiste l'art du canonier, & les instrumens dont il se sert. II. 618. b. La ligne que décrit le boulet est une parabole. Les loix particulières qu'on observe dans la volée du boulet, & les règles pour atteindre au but, se trouvent sous l'article *Projectile*. Maltus, ingénieur Anglois, enseigna le premier ces règles en 1634. Avant M. Blondel, les canoniers ne se conduisoient par aucune règle. Galilée inventeur de ces règles. *Ibid.* 619. a.

Canonier. Fonctions des canoniers servant une pièce de 24. III. 201. a, b. Positions & manœuvres des canoniers dans le service d'une pièce de bataille, du calibre de douze. *Suppl.* I. 622. a, b, &c. Aiguillette dont ils se servent, 232. b. Compagnies de canoniers, 605. b. Maître canonier en Angleterre. IX. 905. a. Maître canonier dans un vaisseau. *Ibid.* b. Canoniers Turcs. XVI. 417. b.

CANONIER ou *forgeurs de canons* (*Fabrique des armes*) description de leur travail. Charbon dont ils se servent. *Suppl.* II. 212. b.

CANONIQUE, (*droit*) en quoi consiste ce corps de droit. Le droit canonique a été fort abrégé par les protestans. II. 619. a.

Canonique. Corps de droit canonique. III. 571. a, b. IV. 266. b. V. 123. a. Origine du droit canonique. VIII. 521. a. Purgation canonique. V. 837. a. Lettres canoniques. IX. 417. b.

Canonique quarte. XIII. 675. a.

CANONIQUE, (*Livres*) ceux du nouveau Testament qu'on a constamment reconnus. Ceux dont on a douté, mais qui n'ont pas tardé d'être reconnus. Comment le canon des livres du nouveau Testament s'est formé. II. 619. a. Eusebe distingue trois sortes de livres du nouveau Testament. *Ibid.* b.

Canoniques, *livres*. En quoi l'on faisoit anciennement consister la différence entre ces livres & les apocryphes. I. 529. a. Livres deutéro-canoniques. IV. 923. a, b. Preuves de la canonicité des quatre évangiles. VI. 114. b.

CANONISATION. Ce mot semble être d'une origine moins ancienne que la chose même. Ce qu'étoit la canonisation dans les commencemens, & comment on y attacha successivement de nouveaux honneurs. Discipline de la primitive église, pour recueillir avec soin les actes des martyrs. II. 619. b. auxquels elle accordoit quand elle le jugeoit à propos, un culte public. *Ibid.* 620. a. Chaque évêque avoit le droit d'en user de même dans son diocèse..... Et quand l'église de Rome approuvoit ce culte, il devenoit commun à toutes les églises particulières. Le droit de *canonisation* commun aux évêques fut réservé ensuite au pape seul. Incertitude sur le tems où ce changement arriva. Ouvrages de Benoît XIV qui prouvent qu'il ne peut rien s'introduire de faux dans les procès-verbaux, pour la canonisation des saints. Le P. Mabillon distingue deux espèces de *canonisation*, l'une générale, l'autre particulière. *Ibid.* b.

Canonisation, en quoi elle diffère de la béatification. II. 169. b. Assemblées dans lesquelles on traite de la canonisation des saints. *Suppl.* IV. 651. b. Statut par lequel l'ordre de Cîteaux résolut de ne plus faire canoniser de ses religieux. *Suppl.* II. 445. b.

CANOPE, dieu des Egyptiens. Comment il obtint la prééminence sur les dieux des Chaldéens. II. 620. a.

CANOPE, (*Myth.*) amiral de la flotte d'Osiris, & qui accompagna ce prince dans la conquête des Indes. — Son apothéose. — Quelques-uns prétendent que les Egyptiens l'adoroient comme le dieu des eaux. Comment il est représenté dans les anciens monumens. *Suppl.* II. 213. b.

Canope. Voyez sur ce dieu. XV. 730. a. Ornement de tête qu'on lui donne. XVI. 202. a.

CANOPE, (*Géogr.*) ville de la basse Egypte. Origine de son nom. Les anciens s'accordent à nous peindre cette ville

comme un séjour très-dangereux pour les bonnes mœurs, & où la dissolution étoit portée au dernier excès. Vénération qu'on avoit pour son temple de Serapis. Fêtes qu'on y célébroit en l'honneur de ce dieu. Canope a été le siège d'un évêque. *Suppl.* II. 213. b. Elle fut la patrie de Claudius, Observation sur la maison de campagne d'Adrien, où cet empereur avoit fait représenter Canope. *Ibid.* 214. a.

Canope, ville d'Egypte. Oracle de Sérapis qu'on y consultoit. XI. 539. b.

CANOT de *sauvages*. Petits bateaux faits d'écorce d'arbre : ils les nomment *pirogues*. Les François du Canada qu'on appelle *coureurs de bois* & *traiteurs*, s'en servent aussi. Comment se font ces navigations en canots. Description de ceux des Indiens & des Caraïbes. II. 620. b. Canots qu'on voit en Moscovie sur le lac de Wolda. Ceux dont se servent les Nègres de Guinée. Comment ils les creusent & les construisent. Canots des sauvages de la terre de feu, & des environs de Magellan. Ceux des sauvages du détroit de Davis. *Ibid.* 621. a.

Canot, voyez **PIROGUE** & **BARQUE**. Arbres dont les sauvages d'Amérique font leurs canots. II. 89. b. XVII. 670. b. Nécessité où ils sont quelquefois de se charger de leurs canots. IX. 699. b. Assemblage de deux ou trois canots dont se servent les Nègres de la côte de Coromandel. II. 623. a. Canots du Malabar. *Suppl.* I. 770. b.

CANSCHY, (*Botan.*) arbre du Japon, dont les habitans se servent pour faire le papier. Manière dont ils s'y prennent. II. 621. b.

CANSCHY, (*Botan.*) arbre du Malabar. Ses différentes désignations. Sa description. Sa culture. *Suppl.* II. 214. a. Ses qualités & usages. Manière de le classer. *Ibid.* b.

CANSTADT, ville d'Allemagne : ossemens fossiles qu'on y a trouvés. XI. 686. b.

CANTABILE, (*Musiq.*) Quels sont les chants auxquels on donne cette épithète. II. 214. b.

CANTABRES, anciens peuples d'Espagne. Ils étoient très-belliqueux, & une liberté durable fut le prix de leur courage. II. 621. b.

Cantabres. De la langue de ces peuples. IX. 267. b. 268. a.

CANTACUZENE, Jean, (*Hist. du bas emp.*) Histoire de la vie de cet homme, qui, ayant été choisi par Andronic le jeune pour être le tuteur de son fils, Jean Paléologue, en devint l'oppresser, & lui enleva l'empire. *Suppl.* II. 214. b.

CANTARA, (*Géogr.*) rivière de Sicile. Son ancien nom. *Suppl.* I. 142. b.

CANTARO, poids dont on se sert en Italie & ailleurs. Plusieurs sortes de cantaros, évalués poids de Paris, d'Amsterdam, de Strasbourg, & de Befançon. II. 621. b.

Cantaro, poids de l'isle de Chypre. II. 621. b.

Cantaro, mesure de continence dont on se sert à Cochin. II. 621. b.

CANTATE, petit poème fait pour être mis en musique. Nature de ce poème. II. 621. b.

Cantates de Rousseau. *Suppl.* III. 820. b.

CANTHARA, (*Hist. des Juifs*) grand-prêtre des Juifs. II. 215. a.

CANTHARIDE, (*Insectol.*) genre d'insecte dont on distingue plusieurs espèces. Dans quelle classe Linnæus le met. Description qu'il en donne. Cantharides grandes & petites. Celles qu'on estime comme remèdes. Il y en a beaucoup dans les pays chauds. II. 622. a. Effains de cantharides volantes. Vermisseau dont elles naissent. Danger de l'usage des cantharides en poudre, soit appliquées extérieurement, soit prises intérieurement, soit pour en avoir seulement manié de seches. Ordonnance de Boerhaave contre ce poison. Leur usage dans les vésicatoires, contre le rachitis, & lorsqu'il s'agit de résoudre des concrétions muqueuses. *Ibid.* b.

Cantharides, représentées vol. VI des planch. Règne animal, pl. 77. Préparation des mouches cantharides propre à exciter l'appétit vénérien. VIII. 379. a. De leur usage. *Suppl.* I. 483. b. Des vésicatoires avec cantharides. XVII. 200. b. 202. b. Signes de l'empoisonnement causé par les cantharides. *Suppl.* IV. 464. a.

CANTHARUS, sculpteur ancien. XIV. 818. b. C'est aussi le nom qu'on donnoit à la coupe dont Bacchus se servoit pour boire. XVII. 760. b.

CANTHENO, (*Ichthy.*) poisson de mer. En quoi il diffère du fargo & du sparillon. Description de ce poisson. Pourquoi il est appelé *cantharus*. Où il se trouve. II. 622. b. Qualité de sa chair. *Ibid.* 623. a.

CANTHUS, (*Anatom.*) Angle de l'œil. Grand & petit canthus. II. 623. a.

CANTI, (*Botan.*) nom breme d'un arbrisseau du Malabar. Ses différentes dénominations. Description. *Suppl.* II. 215. a. Culture, qualités & usages. Manière de le classer. *Ibid.* b.

CANTJANG, (*Insectol.*) espèce de crabe des Moluques. Sa description. *Suppl.* II. 215. b. & ses mœurs. *Ibid.* 216. a.

CANTIMARONS, deux ou trois canots joints ensemble,

dont se servent les Negres de la côte de Coromandel. Situation de ceux qui les conduisent. Petits voyages qu'ils entreprennent. II. 623. a.

CANTINE, espece de petit coffre. Voyez les planches du coffretier, vol. III.

CANTIQUÉ. Des premiers cantiques : leur origine. Jugement de M. Fourmont sur les cantiques des Hébreux. Comment ils étoient chantés. Cantique des cantiques, attribué à Salomon : but de cet ouvrage. Ce fut aussi la joie & la reconnaissance qui porta les païens à instituer des fêtes en l'honneur de leurs dieux. II. 623. a. Chants qu'ils leur consacraient. Cantiques employés dans les occasions tristes. Monologues passionnés & touchans des tragédies anciennes aussi appelées *cantiques*. Corneille les a imités. *Ibid.* b.

Cantique. Ceux que les anciens nommoient *psalms*. XII. 214. b. Différence qu'on mettoit anciennement entre cantique & psalme. XIII. 538. a. Différence entre hymne & cantique. *Suppl.* III. 481. b. Cantiques lugubres des anciens Juifs en certaines circonstances. IX. 229. a. Origene regarde le Cantique des cantiques comme un épithalame. V. 818. a. Cantiques des premiers chrétiens appelés *lucernates*. *Suppl.* III. 810. b. Cantiques de Noël, leur caractère. *Ibid.* IV. 55. a. Cantique de la victoire chez les Celtes. *Ibid.* II. 286. a. Cantique de la mort chez les Canadiens. 165. b. Sur les cantiques, voyez HYMNE.

CANTIQUÉ des Cantiques, (*Hist. sacr.*) nom que les Hébreux donnent à ce livre sacré. Son auteur. Divers sentimens sur le but de cet ouvrage. Maniere dont M. l'évêque de Meaux l'a divisé. Eloge de son style & des agrémens qu'il renferme. Comment on peut, selon dom Calmet, acquérir l'intelligence de ce livre. Observations sur sa canonicité. *Suppl.* II. 216. a.

CANTON, Etymologie du mot. Les treize cantons Suisses. II. 623. b.

Canton, contrée distinguée par ses propres bornes des contrées du voisinage. Noms que lui donnoient les Celtes & les Latins. Chefs d'un canton chez les Celtes. VII. 523. b.

CANTON, (*Blason*) définition. Canton fenestré. II. 623. b.

Canton, portion quarrée de l'écu. Sa proportion. Franc-canton. Cantons de la croix. Cantons du fautoir. *Suppl.* II. 216. b. Franc-canton. Canton dextre. Canton fenestre. *Suppl.* IV. 369. b.

CANTONNÉ, (*Archit.*) bâtiment cantonné. Pilastres des encoignures, autrefois nommés *antes* : temples à *antes*. II. 623. b.

CANTONNÉ, (*Blason*) significations & usages de ce mot. *Suppl.* II. 216. b.

CANTONNEMENT, (*quartier de*) XIII. 686. b.

CANTORBERI, son archevêque. I. 611. b. Palais de ce prélat à Croydon. *Suppl.* II. 656. b. Chambre-haute & chambre-basse dans la province de Kent. IV. 169. b.

CANTRE, ce qu'on entend par ce mot dans les manufactures en soie. Description & usage de la cantre dont on se sert pour les velours & autres ouvrages. II. 624. a.

Cantre, description de cette machine. XI. 713. b.

CANTSANU, (*Botan.*) nom brame d'un arbre du Malabar. *Suppl.* II. 216. b. Ses différentes dénominations. Sa description. *Ibid.* 217. a. Sa culture. Ses qualités & usages. Deuxieme espece, caracteres qui la distinguent de la précédente. Lieux où on la trouve. Troisième espece : observations sur la classification & le nom de ces plantes. *Ibid.* b.

CANULEIA, loi. IX. 654. a, b.

CANUS, *alphestes*. Description de ce poisson. II. 624. a.

CANUT, (*Ornith.*) espece de becasseau connu en Angleterre sous le nom de *knot*. Auteurs qui en ont donné la figure. Ses différentes désignations. *Suppl.* II. 217. b. Description & mœurs de cet oiseau. Ses usages. *Ibid.* 218. a.

CANUT I, *Horda*, (*Hist. de Danem.*) roi de Danemarck. Observations sur le mot *horda* ajouté à ce nom. *Suppl.* II. 218. a.

CANUT II, surnommé le grand, (*Hist. de Dan. & d'Angl.*) roi de Danemarck & d'Angleterre. *Suppl.* II. 218. a. Principaux événemens de son regne. *Ibid.* b.

CANUT III, *Horda*, (*Hist. de Danem. & d'Angl.*) roi de Danemarck, & dernier roi d'Angleterre. Tableau de son regne. *Suppl.* II. 219. b.

CANUT IV, ou *Saint Canut*, (*Hist. de Danem.*) roi de Danemarck, fils de Suénon II, successeur d'Hérald III, son frere. Précis de son regne. *Suppl.* II. 219. b.

Canut IV. Révolte d'Asbiorn sous son regne. *Suppl.* I. 627. a. Mort de ce roi. *Ibid.* b. Services que lui rendit son frere dans cette conjuration. *Ibid.* 878. a.

CANUT V, surnommé *Magnusson*, c'est-à-dire, fils de *Magnus*, (*Hist. de Danem.*) histoire de son regne. *Suppl.* II. 220. a.

CANUT VI, surnommé le pieux, (*Hist. de Danem.*) roi de Danemarck, fils de Valdemar I. Principaux événemens arrivés sous son regne. *Suppl.* II. 221. a.

CANUT, (*Hist. de Suede*) surnommé *Ericson*, c'est-à-dire, fils d'*Eric le saint*. *Suppl.* II. 223. a. Précis de son regne. *Ibid.* b.

CANUT, roi de Vandalie, (*Hist. des Vandal. & du Danem.*) fils d'*Eric le bon*, roi de Danemarck. Principaux traits qui caractérisent le caractère de ce prince. *Suppl.* II. 223. b.

CAOPOIBA, arbre des Indes. Sa description. II. 624. a. CAOR, ou CAHOR, (*Géogr.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 224. b.

CAOUANNE, grande tortue de mer. Qualité de sa chair. II. 224. b.

CAOUP, arbre de l'isle de Maragnan, dans l'Amérique. Sa description. II. 624. b.

CAOUTCHOUC, résine de ce nom. XIV. 173. a, b. Arbre d'où on la tire. XV. 97. a, b.

CAP, ou *proue*, (*Marine*) explications de quelques phrases où ce mot est employé. II. 624. b.

CAP de mouton, (*Marine*) description & usage. Cap de mouton des grands haubans. Cap de mouton de martinet. Cap de mouton à croc. II. 624. b.

CAP, *promontoire*. Etymologie de ce mot. Termes analogues dont se servoient les Grecs & les Latins. Doubler le cap, parer le cap. *Trinacria*, ancien nom de la Sicile. II. 625. b.

Cap de Bonne-Espérance, les Portugais le découvrirent. Fort des Hollandois. Péage qu'ils exigent. Productions du cap. II. 625. a.

Cap de Bonne-Espérance. Montagne de la table près de ce cap. X. 679. a. Description d'un phénomène singulier, appelé *œil de bœuf*, qu'on observe fréquemment au cap de Bonne-Espérance. XI. 396. a, b. 397. a. Pluie qui tombe annuellement au cap. *Suppl.* IV. 418. a. Temps où les Hollandois s'établirent dans ce lieu. III. 694. a.

Cap Blanc. Observations sur ses habitans. VIII. 346. b.

CAP Breton, (*isle du*) VIII. 924. b.

Cap François. II. 625. a.

Cap Verd, le Negres de ce cap sont laborieux, & adorent la lune & les diables. II. 625. a.

CAP verd, (*isle du*) VIII. 922. a, b. la plus considérable est *Saint-Iago*. 434. a. Autre isle du cap Verd, appelée *Mayo*. X. 217. b. 218. a.

CAPABLE, sens de ce mot en droit. II. 625. a.

Capable, habile, instruit, (*Synon.*) VIII. b. a.

CAPABLE, (*Physique & Morale*) sens propre & étymologique de ce mot. Extension qu'on lui a donnée. *Suppl.* II. 224. b.

CAPABLE, (*Géom.*) segment de cercle capable d'un angle. Méthode pour décrire un segment capable d'un angle donné. II. 625. a.

CAPACITÉ. Les loix d'Angleterre donnent au roi deux capacités, l'une naturelle & l'autre politique. II. 625. a.

Capacité. Tout homme est capable de parvenir à toutes les sciences du monde. III. 892. b.

CAPADOCE, voyez CAPPADOCE.

CAPARAÇON, caparaçons d'été, d'hiver : ceux des chevaux de main. Ceux des anciens gendarmes. Ancienne armure de ce nom pour les chevaux de bataille. Les caparaçons de l'armée sont quelquefois d'une grande peau d'ours ou de tigre. II. 625. b.

CAPE, (*Marine*) être à la cape. On se tient à la cape quand le vent est trop fort. II. 625. b. Cause des abattées d'un vaisseau qui est à la cape. *Suppl.* I. 11. a.

CAPÉER, (*Marine*) circonstances où l'on met à la cape. II. 625. b.

CAPÉLAN, (*Ichthy.*) ce poisson est le plus petit de son genre. Sa description. Qualité de sa chair : lieux où on le trouve. II. 626. a.

CAPELET, enflure au train de derriere du cheval. Cause de cette maladie. II. 626. a.

CAPELLA, (*Martianus Mineus Felix*) poète latin. IX. 840. a.

CAPELLETTI, milice vénitienne, troupe d'élite, lieux où elle est placée. II. 626. a.

CAPES, ville de Tripoli en Afrique. On en dit l'eau extrêmement chaude. II. 626. a.

CAPES, peuples de Guinée. Maniere dont on y instruit les filles prêtes à marier. II. 626. a.

CAPETIEN, troisième race de France. Nulle généalogie ne remonte si haut que celle de *Jésus-Christ*, dit un auteur Allemand, pas même celle des Capétiens. II. 626. b.

CAPHAR, péage imposé aux chrétiens dans la Syrie. Par qui ce droit fut établi. Comment les Turcs en abusent. II. 626. b.

CAPHTOR, isle d'où étoient venus les Philistins. XII. 507. b.

CAP-AGA, grand-maître du ferrail. Sa dignité, ses fonctions & ses privilèges. II. 626. b.

CAP-CAG-TINGA, espece d'*acorus* d'Amérique. Ses vertus supérieures à celui d'Europe. II. 626. b.

CAPIER, (*Manufacture en laine, fil, soie*) arrêter le bout par lequel un écheveau a commencé, & celui par lequel il a fini. II. 626. b. Diverses façons d'arrêter. Règlement qui ordonne de

de capier les organfins toutes les huit heures. Autre fens de ce mot. *Ibid.* 627. a.

CAPIGI, portier du ferrail. Troupes de capigis. Leur paie. Leurs fonctions. II. 627. a.

CAPIGI-BACHI, capitaine des portes, subordonné au capi-aga; il y en a douze. Leurs fonctions. II. 627. a.

CAPILLAIRE; vaisseaux capillaires, en anatomie. II. 627. a.

Capillaires. Du mouvement des humeurs dans ces vaisseaux. VII. 323. b. 325. a. De leur oscillation. *Suppl.* II. 493. b.

Capillaires, tubes, (en physique) II. 627. a. Ascension de l'eau dans ces tubes: expérience de M. Carré, aidé de M. Geoffroi: causes de cette ascension, plusieurs l'attribuent à la pression inégale de l'air dans des tubes inégaux. D'autres ont recours à l'attraction des anneaux de la surface concave du tube. II. 627. b. Selon M. Jurin, la suspension de l'eau doit s'attribuer à l'attraction de cette circonférence de la surface concave du tube, à laquelle la surface supérieure de l'eau est contiguë. Ce que M. Clairaut objecte à M. Jurin. *Ibid.* 628. a. M. Clairaut attribue l'élévation de l'eau à l'attraction du bout inférieur du verre & à celle du bout supérieur, &c. Expérience de M. Jurin, qui consiste à souder ensemble deux tuyaux capillaires inégaux, le bout le plus étroit étant trempé dans l'eau, elle n'y montera que comme elle auroit monté dans le bout plus large. M. Clairaut en explique la raison de même que de l'abaissement du mercure dans les tubes capillaires. Dissertations de M. Weibrecht & de M. Jurin à consulter. De toutes les liqueurs, l'eau est celle qui s'élève le plus dans ces tuyaux. Raison qu'en donne M. Carré. *Ibid.* b. Pourquoi les gouttes d'eau suspendues ne tombent pas: pourquoi certaines liqueurs ne s'unissent pas. II. 629. a.

Capillaire. Des siphons capillaires. XV. 766. a. Des baromètres capillaires. *Suppl.* I. 810. b. De l'élévation du mercure dans les tuyaux capillaires. *Suppl.* IV. 981. a, b.

Capillaire, fracture mortelle au crâne. Opération du trépan nécessaire en ce cas. II. 629. a.

Capillaire, énumération des cinq plantes qui portent ce nom. Vertus des capillaires. Quel est le meilleur. Préparation du sirop de capillaire. Usage de ce sirop. II. 629. a.

Capillaires plantes. XII. 721. a. voyez FOUGERES. Leurs semences. XIV. 940. b. Inefficacité des capillaires en général. XII. 965. a, b. Espèces de capillaires, voyez ADIANTE, DORADE, PERCE-MOUSSE, POLYTRIC, CÉTÉRACH, RUE DE MURAILLE.

CAPILLAMENT, signifie à la lettre un cheveu. Usage qu'on fait de ce mot en anatomie. II. 629. a.

CAPILUPI, (Camille) observations sur ses ouvrages. X. 59. b.

CAPITAINE, commandant ou chef de troupe. Capitaine d'une compagnie. Capitaine des gardes à pied & à cheval du roi d'Angleterre. Lieutenant - capitaine. II. 629. b.

Capitaine-lieutenant, celui qui commande la compagnie dont le colonel est capitaine. En France, en Angleterre, &c. les titres de capitaines des gardes, des gendarmes, &c. appartiennent au roi, à la reine; aux princes, &c. Ainsi le commandant de ces compagnies s'appelle *capitaine-lieutenant*. II. 629. b. Les compagnies de la gendarmerie qui portent le nom de quelques princes ont aussi des capitaines-lieutenants. *Ibid.* 630. a.

Capitaine réformé. II. 630. a.

Capitaine en second. XIV. 857. b.

Capitaine des guides, connoissances qu'il doit avoir. Capitaines de mineurs, des charrois. II. 630. a.

Capitaine des vaisseaux du roi: ses devoirs & fonctions. Quel est son grade lorsqu'il sert sur terre. Nombre de ces capitaines. Devoirs de ce capitaine sur un vaisseau pavillon. Connoissances qu'il doit posséder. II. 630. a.

Capitaine de port. Devoirs de sa charge. II. 630. a.

Capitaine d'armes, officier qui a soin des soldats sur les vaisseaux. Devoirs de sa charge. II. 630. b.

CAPITAINE, ce qu'on entend aujourd'hui par ce mot. II. 630. b.

CAPITAINE garde-côte, (Marine) par qui elle est commandée. Nombre de paroisses qui composent une capitainerie.

Capitaineries formées en bataillons. Deux sortes de service dans la garde-côte. Privilèges des officiers, des soldats & cavaliers de milices. II. 630. b. Distance où s'étendent du bord de la mer les paroisses de la garde-côte. Cent & douze capitaineries garde-côtes en France. *Ibid.* 631. a.

Capitainerie, voyez GARDE-CÔTE. Etablissement des capitaineries royales sous François premier. III. 227. b.

CAPITAL, fonds dans le commerce. Capital de la compagnie des Indes en Angleterre. Source des malheurs qui arrivèrent à la compagnie du sud en 1720. II. 631. a.

Capital, compte de, III. 780. a, b.

CAPITALE du bastion. II. 631. a. Longueur des capitales du bastion. C'est sur leur prolongement qu'on se dirige dans les tranchées. II. 631. b.

Capitale. Table des capitales & des angles flanqués de Scheiter. VII. 201. b.

Capitales, villes, celles des grands états considérées comme funestes à la population. XIII. 102. b.

CAPITALES, (Lettre en Imprimerie) usage qu'on en fait. Petites capitales. II. 631. b.

CAPITAN-BACHA, grand amiral en Turquie. Sa dignité. Institution de cette charge par Soliman II. Son pouvoir. Sa marque d'autorité. Sa garde, officiers de sa maison. Son conseil quand la flotte mouille dans un port. Ses revenus. II. 631. b.

CAPITANE, (Galere) depuis quel tems il n'y en a plus en France. Fanaux de la galere capitane. II. 632. a.

CAPITANO, (Ichthy.) poisson des Moluques. Sa description. Lieux où il est commun. Maniere de le classer. *Suppl.* II. 225. a.

CAPITATION. Différence entre la taille & la capitacion. Antiquité de ce tribut. Taxe imposée dans certains besoins de l'état, aussi appelée *capitacion*. Capitacion chez les Turcs. Ses commencemens en France; les ecclésiastiques ne la paient pas. II. 632. a.

Capitacion; divers endroits où il en est parlé. VIII. 601. b. XVII. 867. b. 868. a, b. 869. a. L'établissement des maîtrises fait éluder la capitacion. IX. 913. a, b. Inconvéniens de la taxe personnelle. V. 346. b. 347. a, b. Proportion qu'il faudroit suivre dans les capitacions. *Ibid.*

Capitacion, en Angleterre. Par le règlement de Charles II, chaque sujet fut cotisé par tête selon son degré. Il paroît que ce règlement n'imposa pas une nouvelle taxe. Ancien tribut personnel imposé sur chaque tête. II. 632. a.

CAPITO, (Ichthy.) espèce de capitano & de fœtak des Moluques. Caractères qui le distinguent. Lieux où on le trouve. *Suppl.* II. 225. a.

CAPITOLE, ce qu'il étoit autrefois. Aujourd'hui c'est une maison de ville, où les conservateurs du peuple romain ont leur tribunal. Origine du mot *capitole*. Tems où il fut bâti. Description de l'ancien capitole. C'étoit au capitole que les triomphes terminoient leurs marches. Ce que renfermoit cet édifice. Catastrophes qu'il a subies. Différentes villes qui ont eu leurs capitales. D'où vient le nom de *capitoul* à Toulouse. II. 632. b.

Capitole. Conseil que Jupiter donna aux assiégés, lorsque les Gaulois attaquèrent le capitole. XII. 661. a. Cérémonies qui furent observées lors de son rétablissement. XVI. 65. b. Temple de Jupiter capitolein. XVI. 75. a, b. IX. 66. b. Le dieu Terme demeura en place, lorsque pour bâtir ce temple on déranga les autres statues. XVI. 158. b. Favisses du capitole. VI. 434. b. Dorure en feuilles du temple du capitole par Domitien. VIII. 659. a. Fastes gravés sur le marbre & conservés au capitole. IX. 751. a. Capitole moderne. XIV. 351. a.

CAPITOLINS, (Jeux) but de leur institution. Comment on les célébroit. Nouveaux jeux capitolins institués par Domitien. II. 632. b. Usages de compter les années par jeux capitolins. *Ibid.* 633. a.

Capitolins. Jeux quinquennaux en l'honneur de Jupiter capitolein. XIII. 716. a. Mont capitolein, X. 678. b. nommé auparavant Saturnien, XIV. 697. a. connu aussi sous le nom de Tarpeien. XV. 915. b. Temple de la Foi sur ce mont. XVI. 72. a. Temple de Jupiter, voyez **CAPITOLE**.

CAPITON, (Robert) ou grosse-tête. XIV. 773. b.

CAPITON, (Wolfgang) théologien luthérien. VIII. 23. a.

CAPITOU, magistrats de Toulouse. Choix qu'on fait pour ces places, II. 633. a. voyez **CAPITOLE**.

CAPITOU, (Notaire des) XI. 240. a.

CAPITULAIRES, sens général de ce mot. Comment se faisoient les réglemens de ce nom. A qui on en remettoit l'exécution. Force & autorité de ces capitulaires. Quels rois de France en ont publié. Recueil des réglemens contenus dans les capitulaires de Charlemagne & de Louis le débonnaire, de Carloman & de Pepin. Capitulaire de Charles le chauve. Belle édition des capitulaires des rois de France par M. Baluze. II. 633. a. Capitulaires que donnoient les évêques: quelques prélats adoptoient souvent les capitulaires publiés par un seul évêque: exemples. Assemblées où l'on chercha à régler le clergé par des capitulaires, qui furent insensiblement négligés. *Ibid.* b.

Capitulaires des rois de France. XI. 584. a.

CAPITULATION impériale. Points auxquels l'empereur s'oblige par la capitulation. Origine des capitulations. Il ne faut pas les confondre avec les sermens que les rois & les empereurs prêtent ordinairement à leur sacre. La première fut prescrite à Charles-Quint. II. 633. b. Depuis ce tems, les électeurs ont toujours continué de prescrire des capitulations aux empereurs. Contestation entre les électeurs & les autres princes d'empire sur le droit de faire la capitulation. *Ibid.* 634. a.

Capitulations impériales: article sur ce sujet. IV. 71. a.

CAPITULATION, (Art milit.) comment le gouverneur

d'une place demande à capituler. Maniere dont se traite la capitulation. II. 634. a. Conditions que les assiégés demandent ordinairement. *Ibid.* b. Pour qu'une place soit reçue à composition, il faut qu'elle ait encore des vivres & des munitions de guerre, au moins pour trois jours. Conditions dont on convient ordinairement lorsque la garnison est obligée de se rendre prisonnière de guerre. Etat & inventaire qui se fait dans la place, de la part des assiégeans, quand la capitulation est arrêtée. Munitions qu'on gâte avant de parler de se rendre. *Ibid.* 635. a. Suite de la capitulation. Porte de la ville, livrée aux assiégeans. Sortie de la garnison : dans quel ordre elle se fait. Remise des otages. Comment les capitulations doivent être dressées & interprétées. Conditions que demande une garnison lorsqu'elle capitule pour se retirer dans la citadelle. Attentions particulières dans une ville maritime pour les vaisseaux qu'elle a dans son port. *Ibid.* b.

Capitulation. Comment le commandant d'une place signifie qu'il est disposé à capituler. III. 42. b.

CAPIVAR, animal quadrupède, amphibie. Sa description. Pays où il se trouve. Temps où il vient à terre. Dégât qu'il y fait. On le dit bon à manger. II. 636. a.

CAPLET, (*Maréchal.*) *Suppl.* III. 409. b.

CAPNOBATES, pourquoi les Mysiens furent appelés de ce nom. Mœurs de ce peuple. II. 636. a.

CAPNOMANCIE, divination par la fumée. Etymologie du mot. Trois sortes de capnomancie. Les Juifs y étoient adonnés. II. 636. a.

CAPO d'Istria. VIII. 931. b. 932. a.

CAPOLLIN, arbre du Mexique. Sa description & son usage. II. 636. b.

CAPO-MOLAGO, (*Botan.*) espèce de piment ou poivre de Guinée. Ses différens noms. Sa description. *Suppl.* II. 225. a. Culture, qualités & usages de cette plante. Maniere de la classer. *Ibid.* b.

CAPOC, (*Comm.*) espèce de coton. Usage qu'on en fait dans les Indes. D'où on le tire. *Suppl.* II. 225. b. Attention qu'il faut avoir quand on s'en sert. Description de l'arbre appelé *Capoquier*. *Ibid.* b.

CAPONNIERE, (*Fortificat.*) description de cette espèce de chemin couvert. Maniere de construire les caponnières dans le fossé. Leur usage. Comment on les construisoit autrefois. II. 636. b. Autres caponnières outre celles du fossé. *Ibid.* 637. a.

CAPORAL. Ses fonctions ; chaque compagnie en a trois. Etymologie du mot. Caporal d'un vaisseau. II. 637. a.

Caporal, marque qui le distingue. VIII. 7. b.

CAPOTAGE, (*Marine*) connoissance que doit avoir le pilote du chemin que fait le vaisseau sur la surface de la mer. Cette ligne s'appelle *loxodromie*. Théorie de cette loxodromie ou du capotage donnée par plusieurs auteurs ; entre lesquels se distingue M. de Maupertuis, dans son traité de la loxodromie. II. 637. a. Quatre problèmes auxquels il réduit tout le capotage. *Ibid.* b.

CAPOTS, voyez **CAGOTS**.

CAPOUE, ruines d'anciens sépulcres entre Capoue & Pouzol. XIII. 253. a. Les soldats d'Annibal amollis à Capoue. *Suppl.* I. 444. b.

CAPPADOCE, figure symbolique de ce pays. XV. 732. b. Espèce de saturnales qui étoient célébrées en Cappadoce. XIV. 531. a, b. Année vague des Cappadociens. XVI. 797. b. Haute montagne de la Cappadoce, voyez **ARGÆUS**.

CAPPEL, (*Louis*) observations sur la vie & les ouvrages de ce savant. XIV. 717. b.

CAPRÉE, situation de cette île. XI. 19. b.

CAPRES, voyez **CAPRIER**.

CAPRICE, (*Archit.*) ouvrages de l'art désignés par ce mot : exemples. Dangers de ces licences. II. 637. b.

Caprice, bizarrerie, fantaisie : différences entre ces mots. VI. 403. a, b. Ce mot est aussi adopté en musique. Caprices de Rebel, de Locatelli. *Ibid.* 638. a.

Caprice ; différence entre caprice & fantaisie. VI. 403. a, b.

CAPRICIEUX, bizarre, fantasque, quinqueteux, bourru, (*Synon.*) II. 268. a. XIII. 722. a.

CAPRICORNE, (*Astron.*) signe du zodiaque. Mouvement en longitude qu'a fait ce signe, qui au lieu d'être le dixième devoit aujourd'hui être appelé le onzième. Comment il est figuré dans les cartes. Etoiles qu'il contient. II. 638. a. Voyez **TROPIQUE**.

Capricorne, moyen de connoître cette constellation. *Suppl.* II. 568. a, b. Etoile double dans le capricorne, 897. b.

Capricorne, figure symbolique. XV. 733. a.

Capricorne, description de l'insecte qui porte ce nom. Usage qu'il fait de ses antennes : bruit qu'il fait. Dix-huit espèces de capricornes dans Linnæus. II. 638. a.

Capricornes représentés, vol. VI. des planch. Règne animal, planch. 76.

CAPRIER, caractères de ce genre de plante. II. 638. a.

Usage de ses boutons. Propriétés médicinales des capres. Propriétés de la racine du caprier. Comment se fait son huile. Son usage. II. 638. b.

CAPRIER, (*Botan.*) ses noms en différentes langues. Caractère générique de cette plante. Énumération de dix espèces renfermées dans ce genre. *Suppl.* II. 226. a. Description, culture, usages de ces espèces. Lieux où elles croissent naturellement. *Ibid.* b.

CAPRIFICATION, maniere d'élever les figuiers. Fécondité de ceux de l'Archipel. Particularités sur les deux sortes de figuiers qu'on y cultive, & sur la singulière maniere dont les payans font mûrir les fruits des figuiers domestiques par le moyen des moucheron attachés aux figuiers sauvages. II. 638. b. Comment ils les conservent pendant l'année. Elles font une des principales nourritures de l'Archipel. Leur qualité médiocre, & leur grande abondance. En général la piquure des fruits hâte leur maturité. *Ibid.* 639. a.

Caprification, opération sur les figues. *Suppl.* III. 40. a. Les fruits du figuier sauvage servent à la caprification : auteurs anciens qui en ont parlé. VI. 746. a.

CAPRIOLE, (*Maneg.*) différence entre la ballotide, la croupade & la capriole. II. 48. a. Ce faut représenté, vol. VII. des pl. manege, pl. 12.

CAPROTINE, (*Hist. anc.*) surnom que les Romains donnoient à Junon & aux nones de juillet. Origine de la fête célébrée en ce temps, en mémoire de ce que Rome fut délivrée par la générosité des femmes esclaves. II. 639. b.

CAPSULAIRES, artères (*Anat.*) *Suppl.* IV. 604. b.

CAPSULE, (*Anat.*) capsule de Glisson. Sa description. Capsule du cœur. Capsules arrabillaires, ou reins succenturiens, ou glandes rénales. Leur description & leur usage. II. 640. a.

CAPSULE de Glisson, (*Anat.*) tous les vaisseaux du corps humain sont accompagnés d'une cellulofité. Cette cellulofité est très-forte dans le foie. Les filets de cette gaine sont longs & fermes. On est parvenu à trouver à la capsule des filets charnus. On lui a attribué une force contractive, &c. Observations sur ces faits & sur l'hypothèse à laquelle ils ont donné lieu. *Suppl.* II. 227. a.

CAPSULE rénale, (*Anat.*) glande qui se trouve dans l'homme, dans les quadrupèdes & dans les oiseaux. Description de cet organe dans le fœtus, & dans l'adulte. Son usage est encore peu connu. *Suppl.* II. 227. b.

Capsules articulaires. VIII. 261. b. *Capsules atrabillaires.* 272. b. *Capsules rénales*, voyez **RÉNAL**.

CAPTIVERIE, lieu où l'on tient les nègres en attendant qu'on les embarque. Captiverie de l'île de Gorée. II. 640. b.

CAPTIVITÉ, voyez *Prisonnier de guerre*. Examen de la question, si un roi en captivité peut conclure un traité de paix valable & obligatoire pour la nation. XI. 769. b.

Captivité de Babylone. XVI. 556. a. *Suppl.* IV. 3. b. 762. a. Princes de la captivité. XII. 175. b. XIII. 371. a. Gouverneurs des Juifs pendant cette captivité. V. 262. b.

CAPUCHON, espèce de vêtement chez les bernardins, les bénédictins. Capuchons blancs & noirs. Ce qu'étoit autrefois le capuchon. En quoi il diffère du scapulaire. Capuchons des capucins, récollets, &c. Guerre suscitée entre les cordeliers au sujet du capuchon. Réveries de Scot, aussi ridicules que l'entêtement des cordeliers sur la forme de leurs capuchons. II. 640. b.

Capuchon, autrefois appelé *palliolum*. XI. 792. a.

CAPUCIATI, encapuchonnés : hérétiques sectateurs de Wicléf au XIV^e siècle. Pourquoi ainsi nommés. II. 640. b.

CAPUCINS, leur habillement & leur extérieur. Pourquoi appelés *capucins*. Auteur de la réforme des mineurs, nommé *Matthieu de Baschi*. II. 640. b. Sa retraite dans une solitude. Sa congrégation approuvée par les papes & reçue en France, où elle s'est multipliée. Services que les capucins rendent à l'église. Religieuses capucines. Éloge des hommes à talens qui se sont trouvés parmi les capucins. *Ibid.* 641. a.

CAPUCINE, description, usage & culture de cette plante. II. 641. a.

Capucine, pièce du fusil. *Suppl.* III. 159. b.

CAPUK ou **CAPAS-PUSSAR**, arbre des Indes orientales. Description de cet arbre. Capuk ou coton que les Indiens en tirent. II. 641. a.

CAPULE, bière ou cercueil chez les Romains. Ce qu'on entendoit par *capulares senes*, *capulares rei*. II. 641. a.

CAPURIONS, officiers inspecteurs de police à Rome. Division des quartiers de la ville sous les Césars. Nombre des capurions, devoirs de leur charge. II. 641. b.

CAPUSSI, (*Botan.*) nom que les Brame donnent à une espèce de coton. Ses différentes désignations. *Suppl.* II. 227. b. Description, culture, qualités & usages de cette plante. Seconde espèce. Caractères qui la distinguent. *Ibid.* 228. a. Lieux où elle croit. Classification de ces deux espèces. *Ibid.* b.

CAPUT MORTUUM, (*Chymie*) produit le plus fixe des

analyse. Il étoit un des cinq principes des anciens chymistes. On lui substitua aujourd'hui le mot de *résidu*, avec beaucoup de raison. Les matières de ce résidu ne sont rien moins que simples. L'examen ultérieur de ce résidu est nécessairement dans la suite des opérations d'un procédé régulier. II. 641. b.

CAQUER le hareng, (*Comm.*) description de cette opération. Ce qu'on entend par encaquer le hareng. *Suppl.* II. 228. b.

CAQUEUX, secte chez les Bretons, qu'on regardoit avec une extrême aversion. Ils ne pouvoient exercer que le métier de cordier. Inutiles efforts de la police en leur faveur. II. 642. a. *Voyez* CAGOTS.

CARA, espèce de *convolvulus* qui croît en Afrique : sa description : caractère de cette plante. On mange sa racine comme légume, on en fait du pain en Guinée. II. 642. a.

CARABACCIIUM, bois aromatique des Indes. Sa description. Vertus qu'on lui attribue en médecine. II. 642. a.

CARABINE, espèce de mousqueton. Ses rayures dans l'intérieur. II. 642. a. Sa longueur. Manière de la charger. Pourquoi elle a plus de portée que le fusil. *Ibid.* b.

Carabine, portée de cette arme. VI. 630. a. VII. 396. b.

CARABINIERS, espèce de chevaux-légers. Les carabiniers sont des troupes choisies dans toute la cavalerie. Régiment royal des carabiniers, avant lequel on avoit deux carabiniers dans chaque compagnie de cavalerie. Etablissement d'une compagnie de carabiniers par régiment, en 1690. Diverses observations concernant cette compagnie. Réunion de toutes les compagnies de carabiniers, en 1691, pour aller en parti. Formation du régiment Royal-carabiniers, en 1692. II. 642. b. Relation de tout ce qui concerne l'institution de ce régiment. Partage de ce corps en différentes armées. Réforme de soixante compagnies des carabiniers, en 1698. *Ibid.* 643. a.

Soins du roi pour maintenir ce corps sur un pied de distinction. Les compagnies furent remises à trente maîtres dans l'hiver de 1701 & 1702. Règlement qu'on leur donna pour lors. *Ibid.* b. On appelle encore *carabiniers* un certain nombre de gendarmes, chevaux-légers, &c. auxquels en tems de guerre le roi fait donner des carabines. *Ibid.* 644. a.

Carabiniers, leur marque distinctive. VIII. 7. b. Leçons sur le feu des carabiniers. VI. 630. a.

CARABINS, espèce de chevaux-légers : emploi de ces compagnies : leurs armes. II. 644. b.

Carabins, en quoi consistoit ce corps de troupes. II. 781. b. Carabins les plus fameux du règne de Louis XIII. La garde des généraux étoit alors composée ordinairement de carabins. Général des carabins. 782. a.

CARACALLA, origine du nom de cet empereur. *Suppl.* II. 228. b. Jeux institués à Sardes, pour célébrer l'union de Caracalla & de Geta. Celui-ci poignardé par son frère. XII. 502. b. *Suppl.* III. 223. b. Caractère de Caracalla : sa mort & son apothéose. XII. 502. b. Règne de cet empereur. XIV. 336. a, b. Cirque de Caracalla. III. 476. b. XIV. 350. a. *Voyez* Antiquités, vol. I des planches.

CARACALLE, (*Antiq.*) robe célèbre dans la partie des Gaules habitée par les Atrebares morins. Description de deux sortes de robes de ce nom. *Suppl.* II. 228. b.

CARACARA, (*Ornith.*) espèce de buse du Brésil. Ses différentes désignations. Description & mœurs de cet oiseau. *Suppl.* II. 228. b.

CARACOLE, différences entre la caracole & la conversion. II. 644. b.

Caracole, quart de conversion dans la cavalerie. VI. 198. b.

CARACOLY, composition de métal fort estimée des Caraïbes. Ornaments de tête qui portent chez eux ce même nom. D'où ils les tirent. II. 644. b. *Voyez* ORICHALQUE.

CARACORE, (*Marine*) bâtiment dont les habitans de Bornéo se servent beaucoup. Comment on le gouverne. Description des rameurs. II. 644. b. Manière de leur commander. Comment le bâtiment flotte sur l'eau. *Ibid.* 645. a.

CARACOTINUM, (*Géogr.*) lieu situé vers l'embouchure de la Seine. On croit que c'est l'ancien château de Cretin en ruine, près de Harfleur & de Gravelle. *Suppl.* II. 228. b.

CARACTACUS, roi des Silures dans la Grande-Bretagne : affaires de ce roi avec les Romains. XV. 199. a, b.

CARACTERE, marque ou figure tracée sur quelque matière que ce soit. Etymologie de ce mot. Origine du langage entre les hommes. Origine de l'écriture. L'insuffisance des premiers caractères contribua à faire sentir celle des premières langues. II. 645. a. Formation de l'alphabet. Origine des caractères particuliers à différentes sciences, principalement à l'arithmétique. Trois différentes espèces de caractères, les caractères littéraires, les numériques, & ceux d'abréviation. Les caractères littéraires sont ou nominaux ou emblématiques. Suivant Hérodote, les Egyptiens avoient deux sortes de caractères, les uns sacrés, les autres populaires. Circonstances qui occasionnerent les différentes langues & les différents alphabets. Cette diversité de caractères est regardée comme un des plus grands obstacles au progrès des sciences.

Projets pour y remédier par des caractères réels & non nominaux. *Ibid.* b. Exemple qui montre l'exécution de ce projet possible. Essais qu'on faits à cet égard quelques savans, & particulièrement Leibnitz. Son alphabet des pensées humaines. Plan d'un alphabet ou caractère universel, par M. Lodwic, *Ibid.* 646. a. Autre projet semblable, dans le Journal littéraire de l'année 1720. En quoi consiste en général la difficulté d'exécuter de semblables projets. Division des caractères nominaux, eu égard aux nations qui les ont inventés. Caractère latin. Caractères phéniciens, assyriens, syriaques, arabes; leur dérivation. Introduction du caractère latin par les français. Abolition du gothique. Uniformité du caractère grec sur les médailles jusqu'au tems de Gallien. Usage du caractère latin depuis Constantin jusqu'à Michel. Ensuite le grec reprit le dessus avec diverses altérations. Caractères des médailles latines sous les empereurs. Plus le caractère est rond & bien formé, plus il est ancien. *Ibid.* b. Nos caractères pour l'impression des livres.

Des caractères numériques : caractères principalement en usage aujourd'hui; le commun, appelé aussi *arabe*; le romain, lettres numériques de ce caractère; *Ibid.* 647. a. les chiffres grecs; les chiffres hébraïques; le caractère français appelé ordinairement *chiffre de compte*. *Ibid.* b.

Caractère. Avantages & désavantage des moyens que les hommes ont inventés pour transmettre leurs idées, l'un par la peinture, l'autre par les caractères. V. 638. a. Caractères distingués en élémentaires & profodiques. VII. 845. b. Caractères profodiques. XIII. 499. a. Caractères d'écriture. IX. 405. b. &c. Deux manières dont les anciens formoient leurs caractères d'écriture. X. 467. b. Caractères arabes. I. 566. a, b. *Suppl.* I. 503. Caractères chronologiques. III. 400. a. Caractères dont on s'est servi dans les anciens actes. IV. 1024. a. Caractères dont les anciens se servoient dans les inscriptions de bâtimens. V. 794. a. Caractères gothiques: leur inventeur. VII. 749. a. Caractères hébreux. VIII. 76. b. Caractères runiques. XIV. 437. b. Caractères samaritains. VIII. 76. b. XIV. 594. b. Caractères tachygraphiques. XV. 815. a, b. *Voyez* aussi l'article *Caractère*, dans le vol. II des planches, vous y trouverez les exemples des caractères suivans: hébreu & samaritain, planch. 1; syriaque & stranghelo, planch. 2; arabe, planch. 3 & 4; turc & persan, *Ibid.* égyptien & phénicien, planch. 5; palmyrénien & tyro-galiléen, *Ibid.* éthiopien & abyssin, planch. 6; cophte & grec, planch. 7; arcadien, pélasge, étrusque, planch. 8; gothique, islandois, moësgothique, anglo-saxon, illyrien ou esclavon, planch. 9; runique, russe, allemand, planch. 10; illyrien ou esclavon & servien, planch. 11. Caractères arméniens, planch. 12 & 13; géorgiens, planch. 14; ancien persan, planch. 15 & 16; grandan, *Ibid.* nagrou ou hanferet, planch. 17; bengale, planch. 18; telongou ou talenga, planch. 19; tamoul ou malabar, planch. 20; siamois & bali, planch. 21; thibetan, planch. 22; tartare, mantcheou, planch. 23; japonnois, planch. 24; clefs chinoises, planch. 25.

Caractères d'abréviation. Inventeurs de ces caractères. Collection qu'en fit Sénèque. II. 647. b. Ceux qui travaillèrent à expliquer les notes des anciens. *Ibid.* 648. a. *Voyez* ABRÉVIATION.

Caractères usités en Algèbre. Explications de leurs différentes figures. II. 648. a.

Caractères en géométrie & en trigonométrie. II. 649. a.

Caractères dont on fait usage dans l'arithmétique des infinis. II. 649. a.

Caractères usités en astronomie. II. 649. a.

Caractères astronomiques : voyez aussi leur explication, vol. V. des planch. article *Astronomie*, planch. 7.

Caractères de chymie. But de ces caractères. Ce que désignent les anciens caractères chymiques. II. 649. b. Caractères plus modernes. *Ibid.* 650. a.

Caractères chymiques : on en trouve aussi l'explication, vol. III. des planch. article *Chymie*, pl. 1, 2, 3 & 4.

Caractères usités en médecine & en pharmacie. II. 650. a.

Caractères usités parmi les anciens avocats, & dans les anciennes inscriptions. II. 650. a.

Caractères que l'on met sur les tombes. Caractères en grammaire, rhétorique, poésie, &c. II. 650. a. Caractères en commerce. Caractères en musique. *Ibid.* b. *Voyez* NOTES.

Caractères en écriture & en impression. Ce terme employé pour désigner la grandeur relative d'un caractère ou d'une lettre à une autre : on en distingue quatre sortes. Ces caractères se distinguent encore relativement à leur forme particulière. II. 650. b.

Caractères d'imprimerie, description de ces petits instrumens. Principales conditions pour la typographie ou imprimerie. II. 650. b. L'art de faire les caractères se distribue en deux, celui de graver les poinçons, celui de fondre les caractères.

De la gravure des poinçons. Ce qui se pratiquoit avant l'invention des caractères mobiles. Cette invention se fit en Allemagne, en 1440. Difficulté d'en bien connoître l'auteur qu'on soupçonne être Jean Guttemberg. Les graveurs de caractères

méritent une distinction qu'on ne leur accorde pas assez. *Ibid.* 651. *a.* énumération des plus habiles graveurs de caractères que M. Fournier le jeune a fait connoître au public, & de leurs beaux ouvrages, depuis l'an 1480, jusqu'en 1614. Depuis ce tems jusqu'au commencement de ce siècle, il ne s'est trouvé en France aucun graveur recommandable. *Ibid.* *b.* La gravure des caractères est proprement le secret de l'imprimerie. Instructions sur la manière de faire & de graver les poinçons. *Ibid.* 652. *a.*

De la fonderie en caractères. Elle est une suite de la gravure des poinçons. Diverses acceptions du terme, *fonderie en caractères.* Il ne s'agit ici que de l'art. C'est un art libre; privilégiés dont il jouit : pourquoi il est peu connu. Les premiers fondeurs étoient graveurs, fondeurs & imprimeurs; mais ensuite l'art s'est divisé en trois branches. Lorsque le fondeur s'est pourvu des meilleurs poinçons, il travaille à former des matrices. *Ibid.* 653. *a.* Instruction sur la manière de les former. Sur la construction du moule. *Ibid.* *b.* & 654. *a.* *b.* Préparation de la matière dont les caractères doivent être fondus. Description du fourneau pour la fonte de l'antimoine. La vapeur du régule d'antimoine n'est point dangereuse au fondeur : effet singulier qu'elle produit sur les chats. Divers rapports dans le mélange du plomb & de l'antimoine, selon que les caractères sont plus ou moins gros. *Ibid.* 655. *a.* Quand la matière est préparée & mise en lingots, elle passe dans les fourneaux des fondeurs. Description de ces fourneaux. Conduite de l'ouvrier lorsqu'il veut fondre un caractère. *Ibid.* *b.* Opérations qui suivent, lorsque le caractère est fondu, comme de rompre les jets, de froter, de crener & de ratisser les lettres. *Ibid.* 656. *a.* Ensuite on les arrange sur un composeur. On les transporte sur une des règles de fer du justifieur, qu'il faut placer entre les deux jumelles du coupoir. *Ibid.* *b.* Ensuite on fera marcher la jumelle mobile contre l'autre, & par-là on fera appliquer les deux règles du justifieur contre la rangée de caractères qu'elle contiennent, pour en former comme un corps solide. Tout étant disposé de la sorte, on coupe les caractères avec le rabot. Hauteur que doivent avoir les lettres. *Ibid.* 657. *a.* Usage de la machine appelée *justification.* Ce qu'on entend par une fonte de caractères, par corps de lettres, œil, blanc, &c. *Ibid.* *b.* On a établi des règles sur la hauteur des lettres, mais aucune sur leur largeur. Rapport entre l'impression des livres & le génie de la langue dans laquelle ils sont écrits. Avant que M. Fournier proposât sa table des rapports des différens corps de caractères, personne ne suivoit à cet égard aucune règle fixe. *Ibid.* 658. *a.* Les fontes sont plus ou moins grandes, suivant le besoin ou le moyen de l'imprimeur, qui les commande par cent pesant ou par feuilles. Comment le fondeur prend ses mesures là-dessus. Détermination des rapports en nombre, qu'il faut mettre entre les différentes sortes de caractères qui forment une fonte : cette détermination s'appelle *police*, & varie d'une langue à l'autre. Police pour cent mille lettres destinées à une impression française ordinaire. *Ibid.* *b.* Explication des vingt corps différens de lettres, qu'il y a dans la fonderie en caractères. *Ibid.* 659. *a.* Trois corps que M. Fournier a créés ou renouvelés. Proportion des différens corps, suivant cet artiste, le corps du cicéro étant fixé à deux lignes. *Ibid.* *b.* En formant sa table des rapports, il paroît que M. Fournier est entré dans les vues de l'édit du roi, portant un règlement pour l'imprimerie, qui semble supposer cette table. Il a mis les imprimeurs en état de savoir au juste ce qu'un caractère augmente ou diminue de pages sur un autre caractère. Ces proportions établies rendent le mécanisme de l'imprimerie plus sûr & plus propre. On évite par le même moyen la confusion dans l'imprimerie, particulièrement pour ce qu'on appelle lettres de deux points. *Ibid.* 660. *b.* Travaux de M. Fournier, par lesquels il a contribué à la perfection de l'art de la gravure en poinçons, & de la fonderie en caractères. Corrections qu'il a faites à la gravure des notes pour le plain-chant. *Ibid.* 661. *a.* Suite des services que le même artiste a rendus à l'imprimerie. *Ibid.* *b.* Réglemens auxquels les fondeurs en caractères sont assujettis. *Ibid.* 662. *b.* Exemples de tous les caractères romains & italiques en usage dans l'imprimerie, connus sous les noms suivans : *perle, nonpareille, mignone, petit-texte, gaillarde, petit-romain, Ibid.* 663. *a.* *philosophie, cicéro, saint-augustin, gros-texte, Ibid.* *b.* *gros-romain, petit-parangon, gros-parangon, Ibid.* 664. *a.* *palestine, petit-canon, trismégiste, Ibid.* *b.* *gros-canon, double-canon, triple-canon, grosse nonpareille, note, nouveau caractère de finance. Ibid.* 665. *a.*

Caractères d'imprimerie. Invention des caractères par P. Schoeffer en 1452. VIII. 608. *a.* Corps des caractères. IV. 268. *b.* Voyez aussi les articles particuliers de ces différens corps. Hauteur des caractères. VIII. 73. *b.* Assortiment de caractères appelé *fonte.* VII. 106. *a.* Ce qu'on entend par *police*, en terme de fondeur de caractères. XII. 913. *a.* Moule à fondre les caractères. X. 788. *b.* Pièces appelées *hausses* qui s'ajoutent au moule. VIII. 66. *b.* Pièces du moule appelées *jet.* 527. *b.* *Jimblet.* 551. *a.* Bois du moule. II. 309.

a. Significations du mot *blanc* employé dans cet art. II. 270. *b.* Assortiment complet de matrices. 288. *b.* Manière de faire & de graver les poinçons à lettres. XII. 867. *a.* *b.* Fourneau à fondre les caractères. VII. 288. *b.* Autres instrumens : composeur. III. 775. *a.* Coupoir. IV. 353. *a.* *b.* Partie du coupoir appelée *justifieur.* IX. 102. *a.* Cuillers. IV. 534. *b.* Pierre à froter. XII. 599. *a.* Equerre à dresser. V. 871. *b.* Quelques opérations de l'artiste. Décrocher. IV. 726. *b.* Visiter la lettre. XVII. 357. *a.* Froter. XII. 599. *a.* VII. 354. *b.* Crener. IV. 453. *b.* V. 354. *b.* Ratisser. XIII. 828. *a.* Justifier. IX. 101. *b.* Apprêter. I. 557. *a.* Sur les caractères, voyez LETTRES.

CARACTÈRE, (Médec.) Caractère d'une maladie. Maladie grave, légère, bénigne. Observations sur la malignité qu'on attribue à certaines maladies. Causes de malignité dans celles qu'on appelle chroniques. Différence entre celles qu'on nomme régulières & irrégulières. Division des maladies, en actives & passives. *Suppl.* II. 229. *a.*

CARACTÈRE, (Morale) définition. La plupart des fautes & des sottises des hommes viennent de ce qu'ils n'ont pas l'esprit en équilibre, pour ainsi dire, avec leur caractère. Rien n'est plus dangereux dans la société qu'un homme sans caractère. Loi de Solon qui le confirme. II. 666. *a.*

Caractère. Un homme sans caractère mécontente également en faisant bien ou mal. X. 228. *b.* 229. *a.* Réflexions sur le caractère ou le naturel. XI. 45. *b.* Sur le caractère dominant. XVII. 307. *a.* *b.* Permanence du caractère dans un homme. *Suppl.* III. 952. *b.* Effets des différens âges sur le caractère. 947. Modifications des caractères par différentes causes. 948. *a.* *b.* Utilité des morceaux de caractère dans un ouvrage de littérature. V. 646. *b.*

Caractère des nations. Dans les nations qui subsistent depuis long-tems, on remarque un fonds de caractère qui n'a point changé. Influence du climat & du gouvernement sur le caractère des peuples. II. 666. *a.*

Caractère des nations. Réflexions sur ce sujet. VII. 285. *a.* XI. 36. *b.* Principe du caractère national. VIII. 278. *a.* Influence du climat sur le caractère. III. 534. *a.* *b.* *Suppl.* III. 518. *b.* 947. *b.* Le caractère des peuples modifié par leurs occupations. 948. *b.* Caractère des différens ordres d'une nation gâtée par une mauvaise administration, & par l'abus du luxe. IX. 768. *a.* Caractère d'un peuple qui rassemble tous les objets possibles du plus grand luxe; mais qui fait maintenir dans l'ordre un gouvernement sage & vigoureux. *Ibid.* *b.* Dépravation des mœurs chez un peuple en qui l'on n'entretient point l'amour de la patrie, & les passions utiles. 770. *a.* Nations qui ont le plus long-tems conservé leur caractère. X. 36. *a.* Différence entre les caractères des nations, selon qu'elles ont exercé ou négligé la musique. XI. 36. *b.* Moins un peuple est éclairé, plus il est susceptible des foibles de l'esprit: plus un peuple est poli, plus il est susceptible des foibles du cœur. VII. 27. *b.* Sur le caractère national, voyez MŒURS.

Caractère des sociétés, ou corps particuliers. Diversités qu'on y remarque. Souvent le caractère d'une société est très-différent de celui de la nation. Danger d'avoir dans l'état des corps (tels que ceux de moines), qui prêtent serment de fidélité à un souverain étranger. La philosophie commence à corriger en France le vice de l'esprit de corps chez les religieux. II. 666. *b.*

Caractère, qualité qui attire du respect & de la vénération à ceux qui en sont revêtus. II. 666. *b.*

CARACTÈRE, (Théologie) marque spirituelle & ineffaçable imprimée à l'âme par quelques sacremens. II. 666. *b.* Il n'y a que trois sacremens qui impriment caractère; le baptême, la confirmation & l'ordre. Preuves sur lesquelles les catholiques fondent l'existence & la réalité du caractère. Divers sentimens des théologiens sur la nature & l'essence du caractère. Les protestans nient l'existence du caractère sacramentel. II. 667. *a.*

Caractère, dans les personnages qu'un poète introduit sur la scène. On distingue parmi les hommes des caractères généraux & des particuliers. II. 667. *a.* Troisième espèce de caractère, celui par lequel un homme est absolument distingué d'un autre homme, une société d'une autre société. Quatrième espèce attachée à un climat, à un tems, &c. On peut encore distinguer les caractères simples & dominans dont on vient de parler, des caractères accessoires qui leur sont comme subordonnés. Du contraste des caractères dans les poèmes dramatiques. Comédies de caractères mixtes; celles où le poète associe au caractère principal d'autres subalternes. *Ibid.* *b.* Un auteur doit peindre fortement les passions, mais ne les point outrer. Milieu qu'a tenu à cet égard Molière, entre les anciens & les poètes de nos jours. Autre règle du poème dramatique, les caractères doivent être soutenus. *Ibid.* 668. *a.*

Caractère, dans les personnages qu'un poète introduit sur la scène. *Suppl.* III. 907. *b.* Beauté de caractère. *Ibid.* I. 840. *a.* Vérité de caractère. *Ibid.* IV. 983. *a.* *b.* &c. Egalité de caractère. *Ibid.* 991. *a.* *b.* Développement des caractères. *Ibid.* II. 708.

708. a. Des caractères dans la tragédie. *Ibid.* IV. 959. b. 960. a. b. En quoi consiste la force des caractères dans la tragédie. 963. a. b. Comédie de caractère. *Suppl.* II. 517. a. b. — 520. a. Du comique de caractère. III. 668. b. 669. a. Dans la comédie, l'action finit heureusement par un trait de caractère. IV. 833. a. Caractères dans le poème épique. V. 829. a. Les caractères doivent avoir plus d'uniformité dans le poème dramatique que dans l'épopée. 829. a. Voyez les articles DRAME, COMÉDIE, TRAGÉDIE, ÉPOPÉE, MŒURS. Étude que le poète doit faire des caractères des hommes. *Suppl.* II. 517. a. — 520. a.

Caractère d'un ouvrage : différence spécifique qui le distingue d'un autre du même genre. II. 668. a.

Caractère, en parlant d'un auteur ; manière qui lui est propre de traiter un sujet. Caractères de plusieurs poètes anciens & modernes, & de quatre historiens de l'antiquité. II. 668. a.

CARACTÈRE, (*Botan.*) ce qui distingue essentiellement une chose de toute autre. Caractère d'une plante : caractère incomplet ou artificiel, opposé au caractère naturel. II. 668. b. Voyez *Suppl.* II. 27. b.

CARACTÈRE, (*Peinture*) qualités qui constituent l'essence d'une chose. Beau caractère de tête ; caractère de dessin. II. 668. b.

Caractère, talent des anciens grecs dans l'art de développer les physionomies, d'en exprimer le caractère & de les dessiner. — Caractère de la physionomie d'Alexandre-le-Grand, & de quelques anciens empereurs. Perfection à laquelle Raphaël d'Urbain est parvenu dans l'expression des caractères. Éloge de son tableau de l'école d'Athènes. Ouvrage de Le Brun sur la physionomie des passions. *Suppl.* II. 229. b. Modèles de Rubens, dans la galerie du Luxembourg à Paris, qui méritent d'être imités. Plan que doivent suivre les jeunes peintres pour parvenir à l'expression des caractères. *Ibid.* 230. a.

CARACTÈRE, (*Beaux-arts*) le talent de démêler avec précision les traits caractéristiques, fait une des parties capitales de l'art. *Suppl.* II. 230. a. Talens & qualités que suppose dans l'artiste le don de bien saisir les caractères de chaque chose. L'expression des caractères moraux est la plus importante partie de l'art, & c'est en particulier le premier talent du poète. Effet que des caractères bien exprimés font sur les facultés de notre âme. Empire que les poètes peuvent exercer sur les cœurs, à l'aide des caractères qu'ils choisissent. Développement du caractère des personnages dans les poèmes épiques & dramatiques. Espèce de gens sans caractères qui ne seroient d'aucun usage en poésie. *Ibid.* b. Quels sont les personnages que le poète doit choisir. Combien l'action des poèmes épiques & dramatiques peut devenir intéressante par le bon choix des personnages. Pourvu que le poète sache bien saisir & présenter les caractères, il possède la partie essentielle de son art, tout événement peut lui suffire. Qualités que doit avoir un caractère, pour qu'il puisse servir au poète. Celui qui connoitroit parfaitement le caractère d'un homme, seroit en état de prédire tous ses comportements dans chaque cas déterminé. Ainsi un personnage dont les sentimens & les actions ne s'expliquent point par le caractère qu'il a annoncé, n'a point de caractère réel. *Ibid.* 231. a. Caractères fantastiques. Il est très-essentiel que le poète évite d'attribuer à ses personnages, de l'arbitraire, du romanesque, ou du gigantesque. Il ne suffit pas que chaque sentiment, chaque discours, chaque action ait une vérité générale de caractère, il faut encore que tout ait la nuance précise qui répond aux modifications individuelles du personnage. Circonstances qui concourent à modifier le caractère. Difficulté de tracer des caractères exacts, lorsqu'on choisit ses personnages dans des siècles reculés & chez des nations peu connues. *Ibid.* b. Variété dans les caractères, qu'exigent les grandes actions épiques, qui embrassent plusieurs personnages. Du contraste des caractères. Il est très-avantageux d'introduire quelque personnage qui appuie ou qui dirige notre jugement sur la conduite des principaux acteurs. *Ibid.* 232. a. Il est permis d'attribuer à un personnage la plus haute perfection que l'humanité comporte. Intérêt que peut inspirer un tel caractère. Comment on doit le rendre vraisemblable. On ne pouvoit rien inventer, ce semble, de plus propre à mettre au grand jour les caractères des hommes que le drame & l'épopée. *Ibid.* b. On convient assez généralement qu'Homère surpasse tous les poètes épiques dans l'art de développer exactement le caractère de ses personnages. — Pourquoi aucun poète moderne qui seroit doué du même génie, ne pourroit l'égalier à cet égard. — La difficulté d'exprimer les caractères, n'existe pas moins aujourd'hui pour le sculpteur & pour le peintre. *Ibid.* 233. a.

CARACTÈRES de Musique, (*Musiq.*) il n'y a que les nations de l'Europe qui sachent écrire leur musique. Noms que les Persans donnent aux sons musicaux. Étonnement des Chinois, lorsqu'ils virent les jésuites noter & lire les airs qu'on leur faisoit entendre. Caractères de musique des anciens Grecs. *Suppl.* II. 233. a. Ceux des Latins. Notes de Gui Arétin. Auteurs modernes qui les ont perfectionnées. *Ibid.* b.

CARACTÉRISTIQUE, (*Gramm.*) la caractéristique mar-

que souvent l'étymologie d'un mot. II. 668. b. Les caractéristiques sont de grand usage dans la grammaire grecque. *Ibid.* 669. a. Voyez FIGURATIVE.

CARACTÉRISTIQUE, (*Mathém.*) marque ou caractère par lequel on désigne quelque chose. Exemples : ce qu'on appelle dans la haute géométrie, triangle caractéristique d'une courbe. II. 669. a.

CARAGI, droit d'entrée & de sortie qu'on paie en Turquie sur les marchandises. Les commis qui perçoivent ces droits, appelés du même nom. Leur chef, *caragi-bachi*. II. 669. a.

CARAIAM, (*Géogr.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 233. b.

CARAIBES, *Cannibales*, sauvages qui possèdent une partie des Antilles. Leur caractère, leurs mœurs & leur religion. II. 669. b.

Caraïbes. Description de ces peuples. VIII. 347. b. Isles qu'ils habitent. 924. b. Voyez ANTILLES. Culte qu'ils rendent au diable. IX. 784. b. Comment leurs repas sont servis. X. 187. b. Leurs pirogues ou canots. II. 620. b. XI. 699. a. Corbeilles dont ils se servent. *Ibid.* Boisson des Caraïbes, appelée *ouicou*. 702. a. Métal dont ils font leurs plus beaux ornemens. II. 644. b.

CARAÏTES, secte parmi les Juifs. Ce qui les distingue ; c'est leur attachement scrupuleux à la lettre de l'Écriture. Antiquité de cette secte. Étymologie de leur nom. Quelques Juifs les ont confondus avec les sadducéens. Origine que leur donne M. Simon. II. 669. b. Diverses opinions des savans sur les caraïtes. Époque où se forma leur secte & celle des rabbinistes ou thalmodistes leurs adversaires. Les sadducéens & les scribes mis au nombre des caraïtes. Diverses révolutions que cette secte a subies. Des ouvrages des caraïtes. Division entre les Juifs touchant les œuvres de surrogation, d'où naquit la secte des caraïtes. État des caraïtes modernes. *Ibid.* 670. a. Haine mutuelle entre eux & les rabbinistes. Il est cependant faux qu'ils rejettent toute tradition. En quoi leur théologie diffère de celle des autres Juifs. Opposition entre les uns & les autres dans l'interprétation de quelques passages de l'Écriture. Superstitions que les caraïtes retiennent cependant des rabbins. Divers points en quoi ils diffèrent ou conviennent avec les autres Juifs. *Ibid.* b. Ce que Peringer nous apprend des caraïtes de Lithuanie. Trois points auxquels Caleb réduit toute la différence qui se trouve entre les caraïtes & les rabbinistes. Ils reglent leurs fêtes sur l'apparition de la lune. *Ibid.* 671. a.

Caraïtes. Signification du mot *Caraïte*. Origine & doctrine de la secte de ce nom. IX. 31. b. 32. a. b.

CARAMANIE. Voyez KERMAN.

CARAMBOLA, pommier des Indes. Description de son fruit. Age où il commence à produire. Il produit trois fois l'an. On le cultive dans les jardins. II. 671. a.

CARAMBOLA, (*Botan.*) nom brame & Portugais d'un arbrisseau du Malabar. Ses différens noms. Caractères qui distinguent cette plante des deux espèces comprises dans ce même genre, sous les noms d'*amvalli* & de *bilimbi*. (Voyez ces mots.) Culture de la carambola. *Suppl.* II. 233. b. Ses qualités & usages. Manière de la classer. *Ibid.* 234. a.

CARAMBU, (*Botan.*) plante du Malabar. Ses autres noms. Sa description. *Suppl.* II. 234. a. Culture, qualités & usages de cette plante. Observations sur la manière dont Linnæus l'a fait connoître. Sa classification. *Ibid.* b.

CARAMOUSSAL, vaisseau marchand de Turquie. Sa description. II. 671. a.

CARAMUEL, (*Jean*) observations sur cet auteur & sur ses ouvrages. IX. 607. a. 608. b.

CARANDAS, espèce d'arbruste des Indes occidentales. Sa description ; celle de son fruit. Verjus qu'on en tire. Comment on prépare ce fruit. On le dit propre à exciter l'appétit. Lieux où cette plante abonde. II. 671. b.

CARANGUE, poisson de mer. Sa description. Qualité de sa chair. II. 671. b.

Carangues, nommées *babara*. *Suppl.* I. 740. a. Voyez aussi OARANGAL.

CARANNA. Diverses descriptions de cet arbre. Gomme qu'on en tire. Ses propriétés & usages en médecine. II. 671. b.

CARAPULLI, (*Botan.*) nom que les brames donnent à une plante du Malabar, de même genre que le carambu. Caractères qui l'en distinguent. *Suppl.* II. 234. b.

CARAQUE, (*côte*) de : cacao qu'on en tire. II. 500. a. b.

Caraques, vaisseaux que les Portugais envoient aux Indes. Description de ces vaisseaux ; ils ne sont plus en usage. Inconvénient attaché à leur construction. II. 671. b.

CARARA, poids dont on se sert en quelques endroits d'Italie. Évaluation de ce poids. II. 672. a.

CARASCHULLI, (*Botan.*) plante du Malabar. Ses différens noms. Sa description. *Suppl.* II. 235. a. Lieux où elle croît. Ses qualités & usages. Manière de la classer. *Ibid.* b.

CARAT, poids qui exprime le degré de perfection de l'or. Divers sentimens sur l'origine de ce mot. Le carat est la 24^e.

partie d'une quantité d'or pur ; mais on assure qu'il ne peut s'en trouver à 24 carats. L'or rouge est le moins estimable. Carat des pierres précieuses. Défense de travailler l'or au-dessous de 23 carats en France. II. 672. a. Nouvelles conjectures sur l'étymologie de ce mot. *Ibid.* b. Voyez les planches du balancier, vol. II.

Carat, poids imaginaire nommé *semelle*, qui représente les 24 carats de l'or. *Suppl.* IV. 769. a.

CARATURE, (*Chym. & Métall.*) mélange de parties d'or avec celles de quelq' autre métal. Ce mélange est destiné à faire les aiguilles d'essai pour l'or. Comment elles se font. La division en 24 carats est purement arbitraire. Ce qu'on appelle *carature blanche & carature mixte*. La combinaison est double par rapport à la carature mixte. Le nombre des aiguilles d'essai ne doit pas être trop multiplié. II. 672. b. Voyez TOUCHAU.

CARAVAGE, (*Michel-Ange de*) peintre. V. 326. b. 407. a.

CARAVANE, (*Hist. mod.*) étymologie du mot. Chefs des caravanes. Temps de leur marche. Discipline de ces troupes. Les chameaux sont les voitures dont on se sert. Ordre de la marche. Frais que paie le grand-seigneur pour la caravane qui va du Caire à la Mecque. Combien elle est nombreuse. Chants des pèlerins. Lieu où ils se dépouillent. Leur séjour à la Mecque : d'où ils vont au mont Ararat & delà à Médine. Journées de caravanes de chevaux & de caravanes de chameaux. Diverses caravanes de terre & de mer. Caravanes des chevaliers de Malte. II. 673. a.

Caravane. Des caravanes pour le pèlerinage de la Mecque. X. 358. a. Cérémonies que les Turcs en caravanes pratiquent au mont Ararat. I. 571. b. Le chérif de la Mecque obligé de défrayer, pendant dix-sept jours, toutes les caravanes. III. 296. b. — Caravanes appelées *caffilas* dans les états du Mogol. — Caravanes qui traversent les déserts d'Afrique, & ce qu'on appelle *la mer de sable*. Durée de ce voyage, qui ne se fait que de nuit. II. 529. b.

CARAVANSERAI, bâtiment destiné à loger les caravanes. Étymologie du mot. Ces bâtimens sont en grand nombre. II. 673. a. Leur magnificence. Hospitalité qu'on y exerce. Description de ces bâtimens. Différence entre les caravanserais & les auberges. Villes de l'Orient où il s'en trouve. A qui il est permis d'en fonder en Turquie. *Ibid.* b.

Caravanserai. Étymologie de ce mot. XV. 77. b. Différence entre le han & le caravanserai. VIII. 36. a. Ceux de Rama. II. 741. a. Caravanserais ou hôtelleries de Turquie. Leur description. VIII. 320. a. Maisons publiques qu'il y avoit autrefois sur les routes d'Afrique. XV. 494. b.

CARAVANSERASKIER, chef d'un caravanserai. Ses fonctions. II. 673. b.

CARAVELLE, (*Marine*) petit bâtiment portugais. Sa description. Avantages de ces vaisseaux, dont on se sert en temps de guerre. Navires de ce nom en France, destinés à la pêche du hareng. II. 673. b.

CARBAU, (*Botan.*) espèce d'arbre. *Suppl.* I. 865. a, b.

CARBONADE, viande simplement grillée. II. 674. a.

CARBONILLA, (*Chymie*) espèce de terre préparée. Usage qu'on en fait au Potosi. II. 674. a.

CARBONIEN, décret de Cn. Carbo, ensuite adopté par les empereurs. Conditions pour qu'il y eût lieu au bénéfice de l'édit carbonien. II. 674. a.

CARBONIA, loi, IX. 654. b.

CARCAJOU, (*Hist. nat.*) animal quadrupède de l'Amérique septentrionale. Sa description. Il est carnacier & furieux. II. 674. a. Sa lenteur. Préjudice qu'il cause au castor. Chasse qu'il fait de l'origan & du caribou. Ses ruses. *Ibid.* b. Voyez QUINCAJOU.

CARCANUS, (*J. Baptiste*) anatomiste. *Suppl.* I. 395. b.

CARCAPULI, (*Botan.*) oranger du Malabar. Sa grosseur. Sa description. Son fruit se transporte & se mange séché. II. 674. b.

CARCASSE, (*Artificiers*) description & usage des carcasses. Origine de leur nom. Dans quel temps les carcasses furent inventées. L'usage en est presque aboli. II. 675. a. Voyez leur figure dans les planches de l'art militaire, vol. I.

CARCASSE, (*Ichthy.*) description & mœurs de cinq espèces de poisson, du genre de celui que les naturalistes appellent *orbis*. *Suppl.* II. 235. a.

Carcasse, autre espèce de poisson, qui n'est pas du genre de l'*orbis*, mais d'un genre voisin de l'*acaramuca* du Brésil. Sa description & ses mœurs. *Suppl.* II. 235. a.

Carcasse, poisson de ce genre, nommé *casu casu*. *Suppl.* II. 268. a.

CARDAGE des laines. IX. 184. a. 186. a, b. Voyez vol. III. des planch. article *Draperie*, pl. 2.

CARDAIRE, (*Ichthy.*) poisson du genre des raies. Sa description. II. 675. a.

CARDAMINE, (*Botan.*) caractères de ce genre de plante. II. 675. a. Ses propriétés médicinales. *Ibid.* b.

Cardamine. Sa graine. XIV. 945. a.

CARDAMOME, (*Botan.*) fruit étranger. De quel pays

on le tire. Choix du meilleur. On en distingue quatre espèces : le *cardamome* proprement, le *maximum*, le *majus*, le *minus*. Leur description. Indication des lieux d'où on les tire. Propriétés qu'on leur attribue. II. 675. b.

Cardamome, on *poivre* d'Afrique. XII. 896. b. Observations sur la graine du grand cardamome. VII. 833. b.

CARDAN, (*Philosophie de*) abrégé de la vie de ce philosophe. Singularité de son caractère. II. 675. b. Quand il n'avoit pas de la douleur, il s'en procurait. Bien & mal qu'il dit de lui. Qualités de l'esprit qu'on ne peut se dispenser de lui accorder. Pourquoi on l'a accusé d'impiété & d'athéisme. En quoi il paroît que ce reproche étoit peu fondé. *Ibid.* 676. a. Caractère de ses ouvrages. Sa devise. *Ibid.* b.

Cardan. Observations sur ce philosophe & sur ses ouvrages. XII. 196. a. Maladie à laquelle il a été sujet. IV. 927. a. Ses connoissances astronomiques. I. 790. a.

CARDASSE, plante sur laquelle on recueille la cochenille. III. 559. b.

CARDES. 1. Cardes d'artichaut. 2. Cardes poirées. Leur culture. II. 676. b.

Cardes : celles du perruquier. II. 711. a. XII. 402. a, b. Cardes à filer le coton. IV. 310. a. Faiseur de cardes, voyez

CARDIER.

CARDÉE, laine, IX. 198. a.

CARDEUR. Antiquité & réglemens de la communauté des cardeurs de Paris. II. 677. a.

Cardeur. Opérations du cardeur dans le travail des chapeaux. III. 163. b. Habiller une cardé : détails sur cette opération. VIII. 10. b. Chevalet du cardeur. III. 310. a. Fourchette. VII. 226. a.

CARDIA, temple de, XVI. 69. a.

CARDIARES, vers, XVII. 43. b.

CARDIALGIE, (*Médec.*) causes de celle qui est essentielle, & de celle qui est symptomatique. La cardialgie essentielle est ou inflammatoire ou venteuse. Leurs causes & les symptômes qui distinguent celle-ci. Cardialgie spasmodique. II. 677. a. Ses causes & symptômes. Quelles personnes y sont sujettes. Pour guérir la cardialgie, c'est aux lumières d'un médecin qu'il faut s'en rapporter. *Ibid.* b.

CARDIAQUE, (*Anatom.*) orifice gauche de l'estomac, plexus cardiaque, vaisseaux du même nom. Passion cardiaque. Remède cardiaque. II. 677. b. Voyez CORDIAUX.

Cardiaques, nerfs : ils diffèrent dans l'homme & dans les autres animaux. Conséquence qu'en tire Willis. VI. 121. a.

CARDIER, faiseur de cardes. Description de toutes les manœuvres de ce métier. II. 678. a. Arrêt du 30 décembre 1727, par lequel le roi a déterminé les longueurs & largeurs des différentes espèces de cardes, les rangs de dents qu'elles doivent avoir, &c. selon l'usage auquel on les applique, & les différentes sortes de laines & de draps, pour le travail desquels elles sont employées, &c. *Ibid.* 679. a.

Cardier. Métier du cardier, appelé *panteur*. XI. 825. b. Doublet. V. 81. b. Fendoir. VI. 482. b. Voyez les planches du cardier.

CARDIGAN-SHIRE, (*Géogr.*) province d'Angleterre. Ses bornes & son étendue. Nombre de ses villes, paroisses, maisons & habitans. Qualité & productions du pays. Observations sur ses mines d'argent. *Suppl.* II. 236. a, b.

CARDINAL, *adj.* Étymologie de ce mot. Vertus cardinales, points cardinaux en cosmographie, &c. Vents, signes, nombres cardinaux. II. 680. a.

Cardinal. Nombres cardinaux. XI. 203. b. Noms de nombres cardinaux. I. 731. b. Points cardinaux, & leurs collatéraux. XII. 872. a, b. III. 622. a.

CARDINAL, (*Hist. eccl.*) origine de ce mot, selon quelques-uns. Les cardinaux composent le conseil du pape. Ce qu'ils étoient dans leur première institution. Prêtres cardinaux de la première église. Ceux qui suivoient immédiatement l'évêque. La grandeur du pape s'étant accrue, il voulut, au onzième siècle, avoir un conseil de cardinaux plus élevés que les anciens prêtres. Comment ils prirent insensiblement le pas sur les évêques.

Originellement, selon Ducange, les églises paroissiales donnerent le nom aux cardinaux-prêtres, & quelques chapelles aux cardinaux-diacres. Distribution qui fut faite de tous les cardinaux sous cinq églises patriarcales. II. 680. b. D'autres observent qu'on appelloit *cardinaux*, les évêques, les prêtres & les diacres titulaires, & attachés à une certaine église, pour les distinguer de ceux qui ne les servoient qu'en passant. Ces cardinaux étoient subordonnés aux évêques. On a aussi donné ce titre à quelques évêques en tant qu'évêques.

Les cardinaux sont divisés en trois ordres, six évêques, cinquante prêtres, quatorze diacres. Variations sur le nombre des cardinaux. II. 681. a. En quel temps le droit d'élire le pape fut donné aux cardinaux. Titre qu'on leur donne. Malgré ces prérogatives, les évêques ont pris le pas sur eux en certaines occasions. De quelle manière le pape confère la dignité de cardinal. Habits des cardinaux. Ceux qu'on appelle *légats à latere*. Gouvernemens des cinq légations. *Ibid.* b.

Cardinal se dit aussi de quelques offices séculiers. Exemples.

II. 682. a. Cardinal. College des cardinaux. III. 632. b. Différentes congrégations de cardinaux. III. 868. b. En quels cas les cardinaux peuvent convoquer un concile. 811. a. Époque depuis laquelle les cardinaux ont élu les papes. XI. 829. a, b. Titres des cardinaux. XVI. 359. a. I. 305. a. Ouvrir & fermer la bouche d'un cardinal, cérémonie de ce nom. II. 349. b. Archidiacons-cardinaux. I. 614. a. Cardinal camerlingue. II. 572. a. Chanoines-cardinaux. III. 136. a. Cardinal prodataire. IV. 634. a. Evêques-cardinaux. VI. 145. a. Cardinaux-diacres. IV. 931. a. Armes des cardinaux, voyez les planches de blason, vol. II. Chapeau des cardinaux dans les armoiries. Suppl. II. 324. b.

CARDINALE, (Botan.) voyez RAIPONCE.
CARDONE, ville d'Espagne. Montagne toute de sel auprès de cette ville. II. 682. a.

Cardone. Sur les mines de sel auprès de cette ville, voyez SEL. XIV. 917. b.

CARDONS d'Espagne : légume qui vient de graine. Leur culture. II. 682. a.

Cardons, plante d'où on les tire : maniere de les blanchir & de les préparer. I. 459. b. 460. a.

CARDUEL, (Géogr.) erreur dans cet article de l'Encyclopédie. Suppl. II. 236. b.

CARELIENS, observations sur ces peuples. VIII. 346. b.
CARELU, (Botan.) espece de fésame. Ses différentes désignations. Sa description. Suppl. II. 236. b. Lieux où croit cette plante. Ses qualités & usages. Caractères par lesquels elle differe du fésame commun. Classification du fésame.

CAREME. II. 682. a. On a ajouté quatre jours au carême ancien, qui n'étoit que de trente-six. Suivant quelques peres, le carême a été institué par les apôtres. Les protestans prétendent qu'il a été institué par une espece de superstition. D'autres conviennent qu'on l'observoit du tems des apôtres ; mais volontairement. Les Grecs different des Latins par rapport à l'abstinence du carême. Les anciens moines latins faisoient trois carêmes. Cinq carêmes qu'observoient les Grecs. Ceux des Jacobites & Maronites. Peine infligée par le concile de Tolède à ceux qui auront enfreint la loi du carême. Divers sentimens sur la raison du nombre de quarante jours fixés au carême. *Ibid.* b. De quelle maniere les Grecs & les Latins ont célébré le carême depuis les premiers tems de l'église jusqu'à nos jours. II. 683. a.

Carême. Traité du carême par George Hooper. XVII. 639. a. Danse qu'on exécutoit en France le premier dimanche du carême. II. 397. a. Espece d'opéra spirituel qu'on donne à Rome pendant le carême. XI. 494. b. Carême des chrétiens de saint Thomas. XVI. 283. b. Carême de la saint Martin. I. 868. b. Carême des Turcs. XIII. 780. b.

CARENAGE, (Marine) lieu propre à donner la carene aux vaisseaux. Comment doit être ce lieu. II. 683. a.

CARENE, aiguilles de (Marine) Suppl. I. 230. a, b.
CARENER, (Marine) observations pour bien carener un vaisseau. II. 683. b.

Carener. Fourches pour carener. VII. 224. b. Maniere d'abattre un vaisseau pour le carener. Suppl. I. 12. b.

CARETTE. (Manufact. en soie) Haussé de carette. VIII. 66. b.

CARETTI, (Botan.) plante épineuse & légumineuse du Malabar. Ses différens noms. Description de cet arbrisseau. Lieux où il croit. Ses qualités & usages. Erreurs de quelques botanistes sur cette plante. Remarques sur le systéme de Linnæus. Suppl. II. 238. a.

CARETTO, (le Marquis) charlatan italien. III. 208. b.

CARGADORS, (Comm.) espece de courtiers à Amsterdam. Fonctions du cargador. II. 683. b.

CARGAISON. Billet de cargaison. II. 254. a. Livre de cargaison. IX. 612. b. Maniere de placer la cargaison dans le vaisseau. I. 710. b.

CARGUE, (Marine) manoeuvre qui sert à faire approcher les voiles près des vergues pour les trousser. Remarque sur le genre, tantôt masculin, tantôt féminin de ce mot. Cargues d'artimon, cargue à vue. Cargues des différentes voiles. Cargues-point. Cargues-bouline. Cargues-fond. II. 684. a.

CARGUE-FOND, (Marine) affaler les cargue-fonds des voiles. Suppl. I. 180. a.

CARIBANA, (Géogr.) voyez CARABANA.

CARIBES. Superstition des habitans des isles caribes, au sujet de leurs hamacs. II. 397. b.

CARIBERT ou CHERIBERT, huitieme roi de France, (Hist. de France) histoire de son regne. Suppl. II. 238. a.

CARIBOU, (Zoolog.) espece de cerf de l'Amérique : Salégereté sur la neige. Comment il est attaqué par le carcajou. II. 684. b.

CARICATURE, (Peint.) c'est ce qu'on appelle charge en peinture. Calot a excellé dans ce genre. Il ne faut s'y livrer que très-moderément. II. 684. b. Voyez CHARGE.

CARIE, (Géogr. anc.) statue de Jupiter carien. X. 913. a.

CARIE, (Chirurg.) ses causes. Remedes usités en ce cas. On peut avoir certains os cariés sans en ressentir aucun mal & sans le favoir. II. 684. b. Maniere de procéder au traitement de la carie causée par un virus vénérien, scorbutique, écrouelleux. Il faut amputer les membres où il y a vermourure. Observations sur les caries du crâne. Carie des dents. II. 685. a.

Carie, circonstances qui peuvent l'occasionner. V. 908. b. Cautérisation employée pour les caries. II. 793. b. VI. 623. a, b. Usage de l'huile de girofle dans la carie des os. VII. 672. b. Sur la carie des os, voyez SPINA VENTOSA. XV. 462. a, b. Carie du sternum. 515. b. Des tables du crâne. 801. b.—De la carie des dents : voyez sur ce sujet ODONTALGIE & ODONTALGIQUE. Observation de M. Bunon sur une dent cariée par une suite de l'érosion : limes qui servent à détruire les caries superficielles. V. 909. a. Moyen de prévenir la carie des dents. IX. 921. a. Sonde qui sert à découvrir cette carie. XV. 354. a. Composition pour remplir une dent cariée. IV. 840. a. Maladies du sinus maxillaire, causées par la carie des dents. VII. 546. b.

CARIÉ ou VICIÉ, (écon. rustiq.) bois carié. Arbres cariés, & qui cependant continuent de vivre. Suppl. II. 240. a.

CARIÉ, bled, (Econ. rustiq.) cette maladie commence à se manifester dès avant que la floraison finisse. Caractere auquel on reconnoit alors les épis cariés. Une tige cariée l'est ordinairement dans sa totalité ; cependant elle porte aussi quelquefois de bons épis. On voit aussi des épis seulement cariés en partie. Altération que les racines de ces plantes paroissent avoir soufferte. Suppl. II. 240. a, b. Voyez CHARBON.

CARIERI, (Rosalba) femme distinguée dans la peinture. XII. 266. a.

CARILLON, (Horloge à) ces horloges sont communes en Flandres. Les pendules à carillon plus en usage en Angleterre qu'ici. Principes sur lesquels ces carillons sont construits. Disposition des cloches. II. 685. a. Sur la maniere dont elles correspondent au cylindre, voyez CLAVIER du grand orgue : & sur la maniere de noter le cylindre, voyez SERINETTE. Maniere d'ajuster un clavier qu'on puisse toucher avec les doigts. Puissance qui fait tourner le cylindre. Détente au moyen de laquelle le carillon sonne avant l'heure. Automates faits sur les mêmes principes que ces carillons. II. 685. b.

CARILLON, (Musiq.) observations à faire pour composer un bon carillon. Ce travail considéré comme plus pénible que satisfaisant. Exemple d'un carillon pour une pendule. Voyez vol. VIII. des planches. Musique, pl. 7.

Carillons, ces machines représentées dans les planches 27 & 28 d'horlogerie, vol. IV des planches. Carillon du clocher de Gand. Suppl. III. 177. b. Carillon des Siamois. Suppl. IV. 256. a.

CARIM-CURINI, (Botan.) arbrisseau des Indes : description de la fleur, du fruit & de la semence. Propriétés de la racine. II. 685. b.

Carim curini, espece de plante. Suppl. I. 870. a.

CARIMGOLA, (Botan.) plante du Malabar. Suppl. II. 240. b. Ses différens noms. Première espece. Carimgola. Description & culture de cette plante. *Ibid.* 241. a. Ses qualités & usages. 2. Balla. Ses différens noms. Caractères qui la distinguent. Sa culture. Ses qualités & usages. Remarque. Troisième espece. Caractères qui la distinguent. Classification de ces trois especes. *Ibid.* b.

CARINTHIE, vent d'est très-violent qui y regne quelquefois. II. 467. a.

CARINTI, (Botan.) nom breme d'une plante cucurbitacée. Ses différens noms. Sa description. Suppl. II. 242. a. Sa culture, ses qualités & usages. Maniere de la classer. *Ibid.* b.

CARINUS, (Hist. rom.) désigné César par Carus, réunit tous les vices sans aucune vertu. Sa mort. Suppl. II. 242. b.

Carinus, fils de l'empereur Carus. Suppl. II. 257. a.
CARIPI, cavalerie chez les Turcs. Qui sont ceux qui la composent. Leur paie. Ordre de leur marche à la suite du sultan. Pourquoi on les appelle caripi, mot qui signifie, pauvre, étranger. II. 685. b.

CARIPOUS, (Géogr.) peuple le plus doux de l'Amérique. Il fait une guerre continuelle aux Caribes. II. 686. a.

CARLINE, (Botan.) description des fleurs de ce genre de plante. Usage de sa racine en médecine. II. 686. a.

CARLINGUE, (Marine) la plus grosse piece de bois du fond de cale. Usage de cette piece. II. 686. a. Sa position, ses mesures, sa forme. *Ibid.* b.

Carlingue de pied de mât, piece de bois qu'on met au pied de chaque mât. Construction de la grande carlingue ; sa position, ses mesures, &c. Carlingue du grand & du petit cabestan. Carlingue de cabestan arquée & cousue au pont. Carlingue du bâton de pavillon. II. 687. a.

CARLISLE, en Angleterre. Mines de plomb, près de ce lieu. IV. 429. b.

CARLOMAN, (Hist. de France) frere de Pepin-le-bref,

Suppl. IV. 288. b. Carloman, fils de Louis le Begue. Sa mort. Suppl. III. 674. b.

CARLOVINGIENS, (*Hist. de France & de German.*) observations sur la durée de leur regne. Suppl. III. 794. a. L'empire des Carlovingiens en France, en Allemagne, en Italie, détruit sous trois princes nommés Louis. *Ibid.* b.

CARLOWITZ, (*Géogr.*) bourg de Hongrie sur le Danube, connu par le traité de paix, conclu entre le Turc, l'empereur, le roi de Pologne, le czar & les Vénitiens en 1699. Médaille du czar Pierre, frappée à cette occasion. Suppl. II. 242. b.

CARLSBADE en Bohême : incrustations qui se font dans les eaux thermales de ce lieu. VIII. 658. a.

CARMACIENS, (*Hist.*) leur expédition contre les Mécquois. Suppl. I. 76. b.

CARMEL, (*Ordre de N. D. du Mont*) Suppl. III. 719. a, b.

CARMEN, (*Belles-lett.*) sens de ce mot latin. Étymologie de ce mot. Vigénère dérive *carmen* de *Carmenta*, mere d'Evandre, parce qu'elle faisoit ses prédictions en vers. II. 687. b.

Carmen, étymologie de ce mot. VII. 175. b. Pourquoi on donnoit aux enchanteurs le nom de *carmina*. V. 617. b.

CARMENTALES, tems où les Romains célébroient cette fête, en l'honneur de *Carmenta*. En mémoire de quoi elle fut établie. Divers sentimens des auteurs sur l'origine du nom *Carmenta* donné à la mere d'Evandre. II. 687. b.

CARMES, (*Hist. eccl.*) ordre religieux qui tire son nom du Mont-Carmel. Diverses origines qu'on donne à ces religieux. Personnages païens à qui l'on a attribué l'honneur d'avoir été carmes. Ce que raconte Phocas sur la grotte d'Élie & l'origine des carmes. II. 687. b. Règle donnée en 1209, à ces solitaires. Tems où ils sont venus en France. Cet ordre mendiant s'est rendu célèbre à quelques égards. Habit des carmes. Deux branches de cet ordre. *Ibid.* 688. a.

Carmes déchauffés, institués au seizième siècle par sainte Thérèse. Réforme qu'elle fit de cette congrégation. Deux congrégations de cet ordre. Nombre de leurs couvens en France. II. 688. a.

Carmes. Ouvrages du P. Coria, Espagnol, sur les carmes. XVI. 323. a. Carmes qu'on appelloit barrés. II. 93. a. Définitifs pour les réformés de l'ordre des carmes. IV. 745. a, b.

Carmes. Composition de l'eau des carmes. X. 317. b. Blanc des carmes. II. 270. b.

CARMI, espece de biere des Egyptiens. II. 246. a.

CARMIGNOLE, général de Visconti, duc de Milan. Aste de bravoure de ce général. Suppl. IV. 380. a.

CARMIN, (*Peint. & Chym.*) laque très-fine & fort belle. A quels usages on l'emploie. Trois manieres de faire le carmin. II. 688. a. Comment on le contrefait. *Ibid.* 689. a.

Carmin. Maniere de le faire, XIV. 402. a. & de le détremper pour les lavis. IX. 314. b.

CARMINATIF, (*Médec.*) médicamens qui servent à expulser les vents contenus dans l'estomac ou les intestins. D'où leur vient ce nom. Comment on explique leur action. II. 689. a. Plantes propres à produire cet effet. *Ibid.* b.

Carminatif. *Eleo-saccharum carminativum*. V. 499. a. Teinture carminative de Wedelius. XVI. 33. a.

CARNA, (*Myth.*) déesse qui présidoit à la santé des parties intérieures du corps, qui écartoit les esprits folets, &c. Sacrifices qu'on lui faisoit. II. 689. b.

CARNACIER, (*Hist. natur.*) les physiciens sont en dispute sur la question, si l'homme est un animal carnacier. Sentiment des Pythagoriciens & des Bramines. Diverses raisons qui appuient ce sentiment, tirées de la forme des dents. De la cuisson que nous sommes obligés de donner à la viande, de la répugnance qu'en ont les enfans, des vers qu'elle leur cause, de la conformation des intestins. II. 689. b.

Carnacier. Voyez CARNIVORE.

CARNATE, (*Géogr.*) royaume des Indes. Ses bornes. Actes religieux des habitans de ce pays, qui consistent à se mutiler eux-mêmes, & à mutiler les autres. Suppl. II. 242. b. Nature du gouvernement. Connoissances de ces peuples dans l'astronomie. *Ibid.* 243. a.

CARNATE, divinité adorée dans ce royaume. IX. 555. a. Bijou que l'époux chez ces peuples attache au cou de son épouse. XV. 864. a.

CARNATION, (*Peinture*) l'imitation de la couleur naturelle du corps humain est la partie la plus importante du coloris. Le peintre n'y parvient que très-difficilement. Carnations du Titien. — Observations sur l'art de rendre les carnations. Suppl. II. 243. a. Dans tous les climats, la beauté des carnations consiste à annoncer la santé la plus parfaite. — Le coloris du teint des hommes doit être dans chaque pays d'une demi-teinte plus foncée que celle des belles femmes. — Le préjugé sur la beauté des carnations doit exiger un ton de coloris différent dans chaque état & condition. — Les peintures qui ont excellé dans cette partie de leur art, ont eu par-tout le premier rang. On critique les peintres de l'école romaine, parce qu'ils ont négligé les carnations de leurs figures. — Caractere des belles carnations de nos climats.

Observations sur la pratique à l'égard de cette partie de l'art. *Ibid.* b. Peintres à imiter, & dont les tableaux méritent d'être copiés pour acquérir l'art des carnations. Utilité de ce travail. *Ibid.* 244. a.

CARNATION, (*Peinture*) voyez CHAIR. III. 11. b.

CARNATION, (*Blason*) en quels cas la carnation peut se représenter dans l'art héraldique. Comment on pourroit la représenter en gravure. Suppl. II. 244. b.

CARNAVAL, (*Hist. mod.*) Étymologie de ce mot. Durée du carnaval, comment on l'observe. II. 690. a.

Carnaval, fête qu'on célébroit à Dijon sur la fin du carnaval. X. 381. a.

CARNAVAL, (*étymologie*) observations sur l'étymologie de ce mot. Suppl. II. 244. b.

CARNEADES de Cyrene. Principes philosophiques de ce fondateur de la nouvelle philosophie. I. 50. b. 51. b. XII. 751. b. A quelle occasion il fut envoyé au sénat de Rome. Impression que fit son discours. XI. 660. b. XII. 751. b.

CARNEADES, (*Myth.*) jeux & combats de musique qui se célébroient à Sparte & à Athenes. Origine du nom qui leur est donné. Suppl. II. 244. b.

CARNELAGE, (*dixme de*) IV. 1094. a.

CARNIEN, (*Myth.*) surnom d'Apollon, nom de fêtes instituées à Lacédémone pour expier la mort du devin Carnus. Causes & suites de cette mort. II. 690. b. Voy. JEUX CARNIENS.

CARNIOLE, singularité du lac Cirknitz en Carniole. IX. 150. b. Montagne remarquable de ce pays, appelée *Loibel*. Suppl. III. 771. a.

CARNIVORE, (*Hist. natur.*) se dit des animaux qui vivent de chair. Différences dans la structure des animaux carnivores & des frugivores : dans celle des oiseaux granivores & des oiseaux de proie. Comment se fait la mastication & la digestion dans les oiseaux qui vivent de graines & de fruits. II. 690. b.

Carnivore ou *carnacier*. Disposition des dents des animaux carnaciers. IV. 836. a. Observations sur leurs mâchoires, leur structure, leur mouvement. *Ibid.* & 838. a. IX. 801. a. De la forme de leur tête & de leurs mâchoires. IV. 837. a. Structure de leur colon. Suppl. II. 506. b. Les animaux carnaciers s'engraissent plus difficilement que les frugivores. VII. 839. a. Les animaux carnaciers ne se nourrissent point naturellement des chairs d'autres animaux qui vivent des matieres animales. XVI. 834. b. Pourquoi les connoissances des animaux carnaciers sont plus étendues que celles des frugivores. VIII. 795. b. Animaux quadrupèdes carnaciers. XIII. 646. a, b. Importance de leur destruction pour la conservation du gibier. VII. 658. b. — Des oiseaux carnivores. XI. 435. b. 441. b. De leur estomac. V. 1007. a. XVII. 33. a. Ils n'ont point de jabot, ou l'ont faiblement marqué. Suppl. III. 489. b.

CARNOSITÉ, (*Chirurg.*) Excroissance dans l'uretère. Comment on s'en assure. Cause ordinaire des carnosités. On n'est point d'accord sur leur existence. Circonstances & suites fâcheuses de cette maladie. L'existence des carnosités rejetée par M. Dionis. II. 691. a. Méthode pratiquée par quelques-uns pour dilater le canal de l'uretère, sans y supposer de carnosités. Sentiment de Bénévole sur cette maladie. Observation de l'auteur : les praticiens ont erré la plupart, en donnant pour cause exclusive le vice que quelques observations leur avoient fait appercevoir. Preuve de l'existence des carnosités, tirée de la maniere dont M. Daran traite ces maladies. Remede découvert par M. Goulard pour la même maladie. *Ibid.* b. Conduite de l'auteur en la traitant. Livre de Aquapendente sur cette matiere utile aux praticiens. Diversité dans les traitemens selon les différentes circonstances ; exemple digne d'être connu. *Ibid.* 692. a.

Carnosité. Traitement de cette maladie de l'uretère. XIV. 202. a.

CARNOTO, (*Nicolaus de*) greffier civil au parlement. Ses ouvrages. XII. 12. a.

CAROBERT, roi de Hongrie. VIII. 285. b.

CAROLINS, (*Hist. eccl.*) livres composés par l'ordre de Charlemagne pour réfuter le second concile de Nicée, qui avoit fait plusieurs décrets contre les Iconoclastes. Erreur sur laquelle étoit fondée l'opposition du clergé de France aux décrets du concile de Nicée. On a douté de la vérité & de l'antiquité de ces livres. Cependant il est certain qu'ils ont été écrits du tems de Charlemagne. II. 692. b.

Carolin, code. III. 571. b.

CAROLINE, (*Géogr.*) observations historiques sur le fort de la Caroline. Suppl. III. 958. b.

CAROLINES, *îles*. Chef du gouvernement des naturels de ces îles. XV. 879. a. Pluie qui y tombe annuellement. Suppl. IV. 418. b.

CAROLUS, (*Comm.*) monnoie. Premiers carolus. Variations de cette monnoie dans sa valeur, & dans son titre. II. 692. b.

Carolus d'or, en Angleterre, sa valeur. II. 692. b.

CARON, batelier d'enfer. V. 670. b. Droit de passage que les ombres lui payoient. XI. 60. a. Voyez CHARON.

CARONCULE, (*Anat.*) *caroncules lacrymales*. Erreur de ceux qui s'imaginoient que la caroncule filtoit les larmes, corrigée

corrigée par Sténon & Morgagni. Anatomie plus exacte de la caroncule donnée par l'un de ces anatomistes. Usages de cette glande. II. 693. b.

Caroncule lacrymale. *Suppl.* II. 695. b. Consomption de cette partie. XIV. 242. b.

Caroncules myrtiformes, chez les femmes. Causes qui les produisent. Caroncules papillaires, ou mamillaires. Leur description. II. 693. b.

Caroncules des vésicules féminales. Maladies de cette partie. XVII. 204. b.

CAROTIDE, (*Anat.*) deux artères du cou. Leur description. II. 693. a. Leur division en carotide externe & interne. Les anciens médecins plaçoient le siege de l'affoiblissement dans ces artères; de - là vient leur nom. *Ibid.* b.

Carotides, forte pulsation de ces vaisseaux. IV. 319. a.

CAROTIDE, (*Anat. & Physiol.*) Description très-détaillée de cette artère, & de ses ramifications. *Suppl.* II. 244. b.

CAROTTE, (*Bot.*) Caractères de ce genre de plante. Description de la carotte légumineuse; sa culture. Usages en médecine de celle qui est appelée *daucus vulgaris*. *Ibid.* b.

CAROUBIER, (*Hist. nat.*) noms que donnent à cet arbre les Botanistes, les Arabes, les Egyptiens. Sa description. Lieux où il étoit commun autrefois. Miel qu'en tirent les Egyptiens & les Arabes. Usages qu'ils en font. Vertu relâchante de son fruit. Usages qu'on en tire dans les lieux où il est commun. Le marc de ce fruit se donnoit aux porcs. Explication du mot *καροβία* employé dans S. Luc. xvj. 5. II. 694. a.

CAROUBIER, (*Botan.*) Différens noms de cet arbre. Son caractère générique. On ne connoît qu'une espèce de ce genre, le caroubier à filique mangeable. *Suppl.* II. 248. b. Lieux où croit cet arbre. Sa description. Sa culture. Ses usages. *Ibid.* 249. a.

CARPA, (*Géogr.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 249. a.

CARPASUM, gomme vénéneuse connue des anciens. XVII. 658. a.

CARPATHIENNE, mer. X. 365. b.

CARPATHUS, mons. X. 687. b.

CARPE, (*Anatom.*) le poignet. Description de ses parties. Noms latin & arabe de cette partie. Os du carpe. II. 694. b.

Carpe, os du carpe, le scaphoïde, le semi-lunaire, le cunéiforme, le pisiforme, le trapeze, le trapézoïde, le grand & le crochu. *Voyez* ces mots.

CARPE, (*Ichthy.*) poisson fort connu. Étymologie de ce nom. Son nom grec & latin. Observations générales sur ce poisson. II. 694. b. Inexactitude des figures que quelques naturalistes en ont données. De ses écailles. *Ibid.* 695. a. Division de la carpe en quatre portions; la tête, la poitrine, le bas-ventre, la queue. Description de la tête & de ses parties. Le cœur, l'abdomen, l'anus, *Ibid.* b. l'estomac, les intestins, le foie, la vésicule du fiel, la rate, les œufs, leur quantité. *Ibid.* 696. a. La laite, les vésicules féminales, la vessie aérienne. *Ibid.* b. Ce qui arrive à une carpe placée sous le récipient d'une machine pneumatique dont on pompe l'air. *Ibid.* 697. a. Les reins de la carpe: la vessie urinaire. Carpes hermaphrodites. Plusieurs autres poissons qui le sont aussi. De la respiration de la carpe. Nombre prodigieux & presque incroyable de toutes les pièces qui servent à la respiration de la carpe. Manière dont on engraisse les carpes hors de l'eau en Hollande. *Ibid.* b.

Carpe, observations sur les ouies de ce poisson. XI. 706. b.

— 708. b. Sur ses écailles. XII. 890. a. Espèce de carpe nommée *nadde*. *Suppl.* IV. 14. b.

CARPE, (*Hist. eccl.*) disciple de S. Paul, &c. *Suppl.* II. 249. a.

CARPEE, (*Hist. anc.*) pantomime ancienne que dansoient les Athéniens & les Magnésiens. Description de cette danse très-ancienne. Dans quel but elle fut instituée. II. 698. b.

CARPENTE, (*Antiq.*) charriot en usage chez les anciens Romains. *Suppl.* II. 249. a. Les Gaulois s'en servoient aussi. La figure de la carpenne se trouve sur quelques médailles. Ouvrages à consulter. *Ibid.* b.

CARPENTRAS, (*Géogr.*) observations sur l'état de cette ville dans le moyen âge, & sur quelques lieux de ses environs. Productions de son territoire. Trophée ancien qu'on voit dans le palais épiscopal. *Suppl.* II. 249. b. Observations sur les premiers tems de cette ville. *Suppl.* IV. 11. b.

CARPENTUM, char à divers usages chez les Romains. Description de ce char. *Carpentum* d'argent sur lequel un roi gaulois combattoit. II. 698. a.

CARPI, (*Jacques Berenger*) ses injections anatomiques. *Suppl.* III. 601. b.

CARPOBALSAMUM, (*Botan.*) baie ou fruit de l'arbre qui produit le vrai baume de Judée. Étymologie de ce mot. Description de ce fruit. Il est rare dans les boutiques. Autres fruits qu'on lui substitue. Il entre dans la thériaque & le mithridate. II. 698. b.

CARPOBOLUS, (*Botan.*) genre de plante. Sa description. Changement qui lui arrive par l'évaporation de la liqueur dont ses semences sont environnées. II. 698. b.

CARPOCRATIENS, (*Hist. eccl.*) hérétiques du deuxième siècle. Sectateurs de Carpocrate d'Alexandrie. Leur doctrine. II. 698. b.

Carpocratiens, faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 249. b.

CARPZOVES, (*les*) observations sur ces hommes de lettres & sur leurs ouvrages. IX. 380. a.

CARRA, forte de pêche. XVI. 538.

CARRACHE, (*Louis*) peintre. V. 325. b.

CARRACHE, (*Augustin*) peintre, V. 326. a. & graveur. VII. 867. a. Tableau hiéroglyphique de ce peintre. *Suppl.* I. 303. a.

CARRACHE, (*Annibal*) peintre. V. 326. a. Ses paysages. XII. 212. b.

CARRANZA, (*Barthelemi*) histoire de ce dominicain. X. 562. b.

CARRARE, (*marbre de*) IX. 742. a, b. 817. b.

CARRAVAGE, (*Michel-Ange*) de la manière dont ce peintre éclaircit ses tableaux. V. 407. a.

CARRÉ, en terme de bijoutier, de corderie & de monnoyage: carrés qui deviennent matrices. II. 699. a.

CARRÉ de cuir, (*tanneur*) il contient juste ce qu'il faut pour une paire de fouliers, & s'appelle aussi *tableau*. Cordonniers qui vont au tableau. II. 699. a.

CARRÉ, (*Louis*) observations sur la vie & les ouvrages de cet académicien. XI. 13. a.

CARREAU, (*Archit.*) terre moulée de différentes formes & grandeurs, & cuite comme la brique. Le carreau prend différens noms: grands & petits carreaux à six pans: leurs usages: carreaux à trois, à quatre pans; carreaux en forme de cubes: usage des carreaux de faïence: carreaux mi-partis de différentes couleurs. Soixante-quatre combinaisons de deux carreaux mi-partis II. 699. a. qui se réduisent à trente-deux; ces trente-deux peuvent se réduire à dix, & même ces dix peuvent se réduire à quatre. *Ibid.* b. Dessins & compartimens qu'on peut former par les différens assemblages des carreaux mi-partis. Instructions sur la manière de former trente dessins différens. *Ibid.* 700. a.

Carreaux mi-partis: leurs combinaisons. III. 663. b. Compartimens formés de différentes sortes de carreaux, vol. V des planches, article *Marbrerie*.

CARREAU, en architecture, marine, jardinage, manège, menuiserie, ancien monnoyage. II. 701. b.

CARREAU, partie du métier des étoffes de soie; poids que les carreaux doivent avoir. II. 701. b.

CARREAU, (*Serrurerie*) grosse lime de fer. Il y a aussi le demi-carreau. II. 701. b.

CARREAU, (*Tailleur & Blanchisseuse*) description de cet instrument. Il y en a de deux espèces chez les tailleurs & les blanchisseuses. II. 702. a.

Carreau de tailleur d'habits: manière de s'en servir. *Suppl.* IV. 925. a, b.

CARREAU, terme de vitrier. II. 702. a.

CARREAU, (*franc-*) forte de jeu dont M. de Buffon a donné le calcul en 1733. Extrait de son mémoire sur ce sujet. II. 702. a.

CARREAUX, (*Art milit.*) espèce de fleches anciennes. *Suppl.* III. 49. a.

Carreaux, forte de fleche autrefois en usage en France. VI. 850. a.

CARREAW, (*Ichthy.*) poisson des Moluques. Sa description. *Suppl.* II. 249. b. Ses mœurs. Manière de le classer. *Ibid.* 250. a.

CARREFOUR, (*Jardinage*) rencontre de quatre allées dans une forêt. On peut les faire circulaires ou quarrées. II. 702. b.

Carrefour, l'image des dieux viales étoit élevée dans les carrefours. On y plaçoit aussi les statues d'Hermès. VIII. 168. a.

CARRELÉ, (*Manufacture en soie*) espèce d'étoffe. Manière de fabriquer le carrelé & le cannelé. II. 702. b. Démonstration de l'armure d'un cannelé. Comment on fait les carrelés à la marche & à la tire. *Ibid.* 703. a. Démonstration de l'armure d'un carrelé à la marche. Carrelés dont le poil est composé d'un fil d'or ou d'argent. *Ibid.* b.

CARRELER, paver une chambre avec des carreaux. Manière dont ce travail se fait. II. 702. b. *Voyez* CARRELEUR.

CARRELET, (*Ichthy.*) poisson de mer de la classe des poissons plats. On examine si la plie & le carrelet sont de même espèce. D'où vient le nom de *carrelet*. Qualité de sa chair. Lieux où on le pêche. II. 703. b.

CARRELET, instrument dont se servent les apothicaires. Sa description. II. 703. b.

CARRELET, aiguille de fellier, cordonnier, &c. II. 703. b.

CARRELET, instrument de chapelier. II. 704. a.

CARRELET, espèce de filet pour la pêche: description de ce filet: manière de s'en servir. II. 704. a.

CARRELEUR, (*Archit.*) conseil à ceux qui emploient ces ouvriers. Planches sur l'art du carreleur, *voyez* Architecture, vol. I des planches.

CARRIARIC, (*Hist. d'Espagne*) roi des Sueves. Observations sur la vie & le regne de ce prince. *Suppl.* II. 250. a.

CARRIER, ouvrier qui tire la pierre des carrieres. Instrumens dont ces ouvriers se servent. Leur maniere de travailler. II. 704. a. Comment ils font éclater de grosses pieces par la mine. Description de la tariere dont ils se servent. Carrier-plâtrier, planches relatives à son art, voyez *Architecture*, vol. I. des planches.

Carrier, des outils dont se servent les carriers pour tirer la pierre. IX. 833. b. Maniere de fendre les roches des carrieres. XVI. 119. a. Opération désignée par le mot de *jouchever*. XV. 386. b.

CARRIERE, (*Archit.*) différentes sortes de carrieres. Etymologie de ce mot. II. 704. b.

Carrierie, chemin de carrierie. III. 280. a. Banc de carrierie. II. 53. a. Carrieres voisines de Paris dont la pierre se dédouble. IV. 729. b. Des carrieres & des pierres qu'on en tire. IX. 809. a, b. &c. Voyez aussi les planches d'*Architecture*, vol. I. Carrieres d'Alsace. I. 302. b. Carrieres d'ardoise. I. 628. b. Carrieres de coquilles. IV. 184. b. de falun. VI. 389. a, b. Carrieres d'albâtre, de marbre, de granit, en Bourgogne. *Suppl.* III. 842. b. &c. Carrieres de charbon, voyez **CHARBON**.

CARRIERE, (*Hist. anc.*) voyez **LATOMIES**.

CARRIERE, (*Jurisp.*) synonyme à *chemin* dans quelques coutumes. III. 278. b.

CARRIERES, (*Manege*) double sens de ce mot. Carrierie des anciens cirques. II. 704. b.

CARROSSE, divers animaux qu'on attelle aux carrosses dans différens pays. Place qu'occupent les cochers en Espagne, lorsqu'ils conduisent le carrosse. II. 704. b. Les carrosses sont de l'invention des François. Il n'y en avoit que deux sous François I. Progrès de cet objet de luxe. Le parlement supplia le roi en 1563 de défendre les coches par la ville. Premier des seigneurs de la cour qui eut un carrosse. Nombre des carrosses qu'on croit être à Paris. Ce grand nombre regardé comme une des causes de la décadence des lettres. Différens degrés de perfection par lesquels ces sortes de voitures ont passé. Parties du carrosse. *Ibid.* 705. a. Divers noms qu'on leur donne, selon leurs especes. Un nommé *Sauvage* fut le premier qui loua des carrosses aux particuliers. Hôtel appelé *S. Fiacre*, où il demuroit. Privilèges de louer des carrosses, accordés à Villermé, à M. de Givri, & à d'autres. Voitures de louage les plus en usage aujourd'hui. Prix des fiacres. Moyen de perfectionner la police de ces voitures. Prix des fiacres à Londres. *Ibid.* b.

Carrosse, observations sur les roues de carrosses. XIV. 386. b. 389. b. Arcs de fer pour la ferrure des carrosses. I. 594. a. Fleches de carrosses. VI. 850. b. Rideaux de carrosses appellés *flores*. XV. 537. b. Chevaux de carrosse. VI. 811. a. Différentes especes de carrosses décrits, vol. VII des planches, article *Menuiserie en voitures*, & vol. IX des planches, article *Sellier-carrossier*.

CARROUSEL, fête que donnent les princes & les grands seigneurs. En quoi elle consiste. II. 705. a. Etymologie de ce mot. Tertulien attribue l'invention des carroufels à Circé. Ce qu'y ajoutèrent les Maures & les Goths. Détail de toutes les parties qui entrent dans une fête de carroufel. Ces combats furent introduits sous Henri IV. *Ibid.* 706. a.

Carroufel. Origine des carroufels réguliers. VI. 577. b. Chevaliers qui ouvraient le carroufel. XVI. 126. b. Parreins dans les carroufels. XII. 82. a. Quadrilles dans les carroufels. XIII. 643. a. Ballets de chevaux dans ces sortes de jeux. II. 46. a, b.

CARRUQUE, (*Antiq.*) char des Romains. Ornaments que lui donnoit chacun selon sa condition. Règlement d'Alexandre-Sévère sur ces ornemens, abolis par Aurélien. II. 706. a.

CART, (*Pierre*) architecte. XI. 285. b.

CARTAGER, (*Agricult.*) donner à la vigne un quatrième labour. Dans quel cas il est sur-tout nécessaire. Les vigneron n'y sont point obligés, à moins que ce ne soit une condition du marché. II. 706. b.

CARTE, (*Artificier*) carton dont les artificiers se servent. Comment ils en désignent l'épaisseur. II. 715. b.

Carte ou *carde*, instrument de perruquier. Sa description. Diverses grosseurs de cardes. II. 711. a.

Carte, mesure de grains dont on se sert en Savoie, & qui n'est pas par-tout d'un poids égal. Variations de cette mesure, selon les différens lieux de Savoie, où elle est en usage. II. 711. a.

CARTE, (*Géogr.*) figure plane, qui représente la surface de la terre, ou une de ses parties. Cartes universelles, cartes particulieres. Conditions requises pour une bonne carte. Pour les principes de la construction des cartes, voyez *perspective & projection de la sphere*.

I. *Construction d'une carte, l'œil étant supposé placé dans l'axe*. II. 706. b. Quelle est la meilleure maniere de concevoir la projection d'un cercle sur un plan. Application de cette théorie à la pratique.

Construction des paralleles sur la carte. Comment on décrira les différens lieux. Maniere de décrire la moitié de l'éclip-

tique qui passe sur cette carte. *Ibid.* 707. a. On peut, par cette méthode, représenter dans une carte presque toute la terre; mais comme ces cartes seroient trop embrouillées, on se contente de tracer les deux hémispheres séparément. Comment on peut mesurer sur cette carte, la distance de deux lieux. Cette projection est la plus aisée de toutes; mais l'on préfère, pour l'usage, celle où l'œil est placé dans l'équateur. Pourquoi l'on trace l'écliptique sur les cartes.

II. *Construction des cartes, en supposant l'œil placé dans le plan de l'équateur*. Explication de cette projection. Méthode pour construire ces cartes. *Ibid.* b. Avantages & inconvéniens de ces cartes. *Ibid.* 708. a.

III. *Construction des cartes sur le plan de l'horizon, ou dont un lieu donné doive être le centre ou le milieu*. Ce qu'on entend par *cartes rectilignes*. Leur projection est impossible. Espece de projection où les méridiens sont des droites & les paralleles des hyperboles.

IV. *Construction des cartes particulieres*. *Ibid.* b.

V. *Des cartes particulieres de moindre étendue*. Autre méthode pour les cartes de province ou de pays de peu d'étendue, comme de paroisses, de terres, &c. Les figures 10 & 11 de la géographie représentent des cartes particulieres de quelque portion de la terre. *Ibid.* 709. a. L'usage des cartes se déduit facilement de leur construction. *Ibid.* b.

Carte marine. Inventeur de ces cartes. Différentes especes. 1°. *Cartes planes*. Défauts de ces cartes. Elles sont cependant assez exactes, lorsqu'elles ne représentent qu'une petite portion de terre & de mer. Maniere de les construire. II. 709. b. Construction d'une échelle pour corriger les erreurs des distances dans les cartes planes.

2°. *Cartes réduites*. Leurs défauts.

3°. *Cartes de Mercator*. Leur inventeur. Maniere de les construire. *Ibid.* 710. a. Observation sur leur échelle. On trouve, par expérience, que cette carte est fort exacte, quoique fautive en apparence, & qu'il est fort aisé d'en faire usage. *Ibid.* b. Voyez cet usage dans l'article *Navigation*.

4°. *Cartes du globe*. Description de cette espece de cartes, encore peu connue. Avantages qu'on en espere.

5°. *Cartes composées par rhumbs & distances*. On s'en sert principalement sur la Méditerranée & pour de courts voyages, &c. *Ibid.* 711. a.

CARTE géographique, (*Conchyliol.*) coquillage, du genre des pucelages. Voyez vol. VI. des planch. *hist. nat.* pl. 67.

Cartes géographiques. Énumération des atlas & des cartes géographiques les plus estimées. *Suppl.* II. 251. a.

Cartes géographiques. Histoire du progrès de l'art de dresser ces cartes, depuis les tems les plus reculés. VII. 608. b, &c. De la projection des cartes. XIII. 440. a, b. 441. a, b. Instrumens dont on se sert pour lever des cartes particulieres. Méthode qu'on emploie. VII. 626. a. Directions sur la maniere de faire des cartes de géographie ancienne. VII. 613. a.

Cartes hydrographiques. L'invention de ces cartes est l'ouvrage du prince dom Henri de Portugal. — Premières cartes qu'employèrent les navigateurs, & qu'on nomme *plattes*, parce qu'elles sont, en quelque sorte, formées de la surface du globe applati. — Pourquoi l'on s'est astreint, dans ces cartes, à désigner les méridiens par des lignes droites & paralleles. Inconvéniens attachés à cette sorte de cartes. *Suppl.* II. 251. b. — Seconde espece de cartes hydrographiques. Celles de Mercator, dans lesquelles on étend les degrés des méridiens, d'autant plus, qu'on s'éloigne davantage de l'équateur. — Proportion dans laquelle cette augmentation doit se faire. Principes sur lesquels cette proportion est fondée. *Ibid.* 252. a. Avantages de ces cartes, qu'on nomme *cartes réduites*, ou par *latitude croissante*. *Ibid.* b.

CARTES itinéraires, (*Géogr.*) cartes itinéraires des Romains, sur lesquelles les stations des troupes & la distance d'une station à l'autre pouvoient être marquées distinctement. Celles d'Agrippa. Officiers auxquels on distribuoit de telles cartes, sous les empereurs. M. Freret croit que la géographie de l'anonyme de Ravenne a été composée sur un prototype ou original de ces cartes itinéraires. *Suppl.* II. 252. b.

CARTES célestes, (*Astron.*) le plus bel ouvrage en ce genre est l'*Atlas celestis*, gravé à Londres en 1729, en 28 feuilles. Planispheres de Robert de Vaugondy. Planispheres de Senex. — Ouvrages plus anciens, dont on peut aussi tirer avantage pour connoître les constellations. — De toutes les cartes célestes, celles dont les astronomes font le plus d'usage, est la carte du zodiaque. — Zodiaque anglois de Senex. Zodiaque françois. Différence remarquable entre les cartes des différens auteurs. *Suppl.* II. 253. a. Dans les unes on voit les étoiles fixées sur la convexité du ciel, dans les autres elles sont représentées dans la concavité: celles-ci sont préférées & plus commodes. — Autre différence entre les cartes dans la disposition des figures qui désignent les constellations. — Ces différences font voir la nécessité des lettres par lesquelles on désigne aujourd'hui les étoiles. *Ibid.* b.

Cartes célestes. IV. 59. b. *Suppl.* I. 665. b. Celles de Nuremberg. *Suppl.* IV. 909. a, b. Sur la maniere de les dresser.

voyez les articles PROJECTION, ASCENSION DROITE, DÉCLINAISON, LONGITUDE, LATITUDE. Planches où sont représentés les deux hémisphères célestes. Vol. V. des pl. article *Astronomie*, pl. 8 & 9.

CARTES militaires, (*Art milit.*) détails renfermés dans une telle carte. *Suppl.* II. 253. *b.* Officiers & ingénieurs employés sur les frontières & les côtes du royaume, pour dresser ces cartes. — Leur usage connu des anciens. — Cartes modernes très-utiles à un officier qui seroit chargé de reconnoître un pays, ou qui l'entreprendroit pour son instruction. Comment elles peuvent servir à construire des cartes militaires. Usage qu'on peut faire des cartes générales, au défaut des cartes particulières. *Ibid.* 254. *a.*

Cartes marines. Différence entre une carte géographique & une carte hydrographique. VII. 626. *a.* Inventeurs des cartes marines parmi les peuples du Nord. XVII. 627. *b.* Cartes de Mercator. XI. 55. *b.* Cartes planes dans la navigation. *Ibid.* & XII. 696. *b.* Latitudes croissantes des cartes réduites. *Suppl.* III. 710. *b.* Correction nécessaire pour les tables ordinaires des latitudes croissantes. *Suppl.* IV. 884. *a.*

Cartes chronologiques. III. 400. *a*, *b.*

CARTES, (*Jeux*) divers jeux de ce nom. II. 711. *a.* Éloge des jeux, & leur distribution en trois classes, selon le P. Ménéfrier. Origine du jeu de cartes. Image de la vie paisible qu'on a voulu peindre par les cartes, selon le même auteur. Ce que représentent les figures des cartes, selon les Espagnols. Il paroît que ce jeu a pris naissance en France. Nom soupçonné de l'inventeur. *Ibid.* *b.* Description très-détaillée de la fabrication des cartes. II. 712. *a.* Voyez aussi l'article *cartier*, dans le vol. II. des pl. Les cartes se vendent au jeu, au fixain, & à la grosse. Jeux entiers, jeux d'homme, jeux de piquet. On distingue les cartes en deux couleurs. Noms des rois, des dames, des valets : position des points dans les autres cartes. *Ibid.* 715. *a.* L'impôt mis sur les cartes doit être d'un très-grand revenu. Il y a tel cartier qui fabrique jusqu'à deux cents jeux par jour. Moyen de rendre la ferme des cartes plus importante, sans être plus onéreuse au public. Il est surprenant que les François se soient contentés jusqu'à présent des figures maussades dont les cartes sont peintes. *Ibid.* *b.*

CARTES, (*Arithm.*) problèmes sur les cartes : Pierre tient huit cartes dans sa main, qui sont un *as*, un *deux*, un *trois*, &c. qu'il a mêlés. Paul parie que les tirant l'une après l'autre, il les devinera à mesure qu'il les tirera. On demande combien Pierre doit parier contre un que Paul ne réussira pas dans son entreprise. — Solution de ce problème. — Autre problème. On demande combien il y a à parier contre un, que tirant cinq cartes dans un jeu de piquet, composé de trente-deux, l'on ne tirera pas une quinte majeure indéterminée, sans nommer en quelle couleur, soit en cœur, soit en carreau, en pique ou en trefle. Manière de résoudre la question proposée. *Suppl.* II. 250. *b.*

Cartes. Les différens jeux de cartes expliqués très en détail dans leurs articles particuliers. Observations sur les valets & les *as* dans les jeux de cartes. XIV. 793. *a.* Jeux de cartes pour apprendre les sciences. 791. *b.*, &c. Tours de cartes. XVI. 463. *b.*

CARTEL, mesure de contenance pour les grains. Ce que pèse le cartel de froment, de méteil, de seigle, d'avoine, à Rocroi, à Mezieres, II. 715. *b.* à Sedan, à Montmedi. *Ibid.* 716. *a.*

Cartel, convention pour la rançon d'un prisonnier de guerre. XIII. 788. *a.*

Cartel, défi, voyez COMBAT, DUEL, CHAMPION.

CARTELLE, (*Musique*) usage qu'en tire un compositeur. Lieux d'où on se procure les cartelles. *Suppl.* II. 250. *b.*

CARTÉSIANISME. Abrégé de la vie de Descartes. II. 716. *a.* Services que ce philosophe a rendus à la philosophie. *Ibid.* 717. *a.* Son discours sur la méthode. Circonstances dans lesquelles il entreprit cet ouvrage.

1°. Il commença par mettre à part les vérités révélées. 2°. Il prit, pour première maxime de conduite, d'obéir aux loix & aux coutumes de son pays. 3°. Pour seconde, d'être le plus ferme & le plus résolu en ses actions qu'il le pourroit ; & pour troisième, de tâcher plutôt de se vaincre que la fortune. 4°. Pour tout le reste de ses opinions, il jugea qu'il pouvoit librement entreprendre de s'en défaire. Raisons sur lesquelles il appuie cette maxime. Celles sur lesquelles il établit la réalité de son existence, *ibid.* *b.* & la distinction de son ame d'avec le corps. Comment il établit ce principe : les choses que nous concevons fort clairement & fort distinctement sont toutes vraies. 5°. Comment il s'applique à prouver qu'il ne peut penser sans être, & il fonde cette règle de tenir pour vrai ce qui est clairement contenu dans l'idée qu'on a d'une chose. 6°. Comment il s'élève de la connoissance de lui-même à celle de Dieu, 7°. & se fortifie dans cette découverte. 8°. Connoissances évidentes qu'il réunit sur la nature de l'ame, de Dieu & du corps. *Ibid.* 718. *a.* 9°. La méthode des géometres dans leurs démonstrations, lui fait penser qu'il ne peut y

avoir aucune chose si éloignée à laquelle enfin on ne parviene, ni si cachée qu'on ne découvre. 10°. Liant les premières découvertes avec trois ou quatre règles de mouvement ou de mécanique, il crut ces principes suffisans pour former une chaîne de connoissances qui embrassât tout l'univers. 11°. Il finit son discours sur la méthode, en montrant les fruits de la sienne, qui est de pouvoir trouver une philosophie pratique, au moyen de laquelle nous devenions maîtres & possesseurs de la nature, en la tournant toute entière à notre usage. *Ibid.* *b.* Nature du doute de Descartes. Circonstances qu'il faut se rappeler pour en juger raisonnablement. Son goût pour la méthode des géometres, lui fit croire qu'en partant de quelques vérités simples, on pouvoit parvenir aux plus cachées, & enseigner la physique comme on enseigne la géométrie. Un des grands avantages de la méthode de Descartes, c'est de nous avoir donné l'histoire des progrès de son esprit. Adresse avec laquelle il a préparé les esprits à recevoir ses nouvelles opinions. Défauts de la méthode de Descartes. *Ibid.* 719. *a.* Il méprisoit la science qui s'acquiert par les sens. Explication qu'il prétendoit donner de la formation de l'univers & de la structure du corps humain. Combien ses principes philosophiques lui devinrent funestes dans sa dernière maladie. Pourquoi Descartes ne nous a laissé aucun traité complet de philosophie morale. Comment il s'en explique lui-même. *Ibid.* *b.* Il n'étudioit la morale que pour sa conduite particulière. Ce qu'il pensoit de la morale des anciens. Jugement de ses mœurs & de sa foi. Son doute ne tomboit point sur les principes de conduite. Entre les principes de morale, il choisissoit de préférence les plus modérés. Son éloignement pour tout engagement, & tout ce qui porte atteinte à notre liberté. Ses règles de conduite dans les cas douteux, ou lorsqu'il ne pouvoit discerner le vrai avec certitude. *Ibid.* 720. *a.* Il prévint, par de tels principes, le repentir & les remords. Modération de ses desirs. Sa conduite n'avoit rien de singulier, ni qui engageât les autres à mettre obstacle à la conduite de ses desirs. Quoiqu'il eût résolu de ne rien écrire sur la morale, il ne peut refuser d'écrire en faveur de la princesse Elisabeth. Ses observations sur le traité de Sénèque, de la vie heureuse. *Ibid.* *b.* Autres questions plus importantes qu'il fut engagé de traiter : sur le souverain bien, la liberté de l'homme, l'état de l'ame, l'usage de la raison, l'usage des passions, les actions vertueuses & vicieuses, l'usage des biens & des maux de la vie. Publication de ses méditations touchant la première philosophie, où l'on démontre l'existence de Dieu & l'immortalité de l'ame. Il le donna comme pour servir de commentaire à la quatrième partie de son discours sur la méthode. *Ibid.* 721. *a.* Critique que lui en communiqua le P. Mersenne, fondée sur ce que dans un traité de l'immortalité de l'ame, il n'avoit parlé que de son immortalité. Comment Descartes y répondit. Petit abrégé qu'il fit imprimer à la tête de ses méditations. Il les divise en six parties.

Dans la première, il fait voir les fondemens de son doute philosophique & son utilité. Dans la seconde, il apprend à distinguer les choses qui appartiennent à l'esprit, d'avec celles qui appartiennent au corps. Pourquoi il n'entreprit pas de prouver, dans cette seconde méditation, l'immortalité de l'ame. *Ibid.* *b.* Dans la troisième, il développe le principal argument, par lequel il prouve l'existence de Dieu. Dans la quatrième, il prouve que toutes les choses que nous concevons clairement & distinctement sont vraies. Dans la cinquième, il explique la nature corporelle, & revient à démontrer l'existence de Dieu. Dans la sixième, il distingue l'action de l'entendement de celle de l'imagination, & il expose les erreurs qui viennent des sens, & les moyens de les éviter. Combien il estimoit cet ouvrage. *Ibid.* 722. *a.* Traité de Descartes sur la lumière, dans lequel il explique la formation & la structure du monde. Analyse de ce traité. *Ibid.* *b.* Réfutation de cette hypothèse sur la formation de l'univers. Réflexion de Fontenelle sur la philosophie de Descartes. *Ibid.* 723. *b.* On allègue, en faveur de ce système, l'expérience des loix générales, par lesquelles Dieu conserve l'univers, & par l'effet desquelles, en conséquence, il doit l'avoir formé. RaISONNER de la sorte, est à-peu-près comme si l'on assuroit que la même mécanique, qui, avec de l'eau, du foin & de l'avoine, peut nourrir un cheval, peut aussi former un estomac, & le cheval entier. Autre chose est de créer les corps, autre chose de les conserver.

Petit traité de Descartes sur les passions, pour l'usage de la princesse Elisabeth. Additions qu'il fit à cet ouvrage. Sommaire de chacune de ses parties. *Ibid.* 724. *a.* Éloge de ce traité. Il y explique premierement ce qui appartient au corps, & nous fait aisément conclure qu'il n'y a rien en nous qui appartienne à notre ame, que nos pensées, entre lesquelles les passions sont celles qui l'agitent davantage, &c. Respect de Descartes pour la divinité. Il ne pouvoit parler sans indignation de la témérité de certains théologiens & de certains philosophes dans leurs jugemens sur la divinité. Sa retenue lorsqu'il parloit de Dieu, *Ibid.* *b.* Combien il étoit satisfait de

l'évidence de sa démonstration de l'existence de Dieu. Comment il se défend des accusations calomnieuses de ses ennemis. Les ouvrages de Descartes ne tendent nullement à l'athéisme. *Ibid.* 725. a. Sectateurs illustres de ce philosophe. La philosophie de Descartes a eu beaucoup de peine à être admise en France. Philosophie Newtonienne qui lui a succédé. Éloge de ce grand homme. La plupart de ses sectateurs n'ont pas été aussi conséquens que lui. Les persécutions qu'il a essuyées doivent être la consolation de ceux qui, ayant le même courage, éprouveront les mêmes traverses. *Ibid.* b.

Cartésianisme. Histoire de Descartes. VIII. 24. b. Observations sur ce philosophe & sur sa philosophie. I. xxv. xxij. Descartes considéré comme le pere de la saine philosophie. *Suppl.* I. 94. a, b. *Suppl.* III. 317. b. Opposition entre la philosophie de Descartes & celle de Hobbes. VIII. 233. b. Du doute de Descartes. V. 87. b. 88. a. Quel est le plus grand service qu'il nous a rendu. 88. a. Ouvrages qu'il a donnés sur la géométrie. VII. 631. a. Degré de perfection où il a porté l'algebre. I. 261. a, b. Service qu'il a rendu à la géométrie en lui appliquant l'algebre. 550. b. Par quel raisonnement il est parvenu à appliquer les équations indéterminées aux courbes. IV. 706. a. Éloge de la méthode de Descartes, & de ses principes dans l'art de raisonner. IX. 638. b. Son ouvrage de dioptrique. IX. 744. a. Lettres de Descartes au pere Merfenne, sur son télescope de réflexion. XVI. 43. a, b.

Doctrines des cartésiens sur les idées innées. VIII. 754. a. Observations sur ce raisonnement de Descartes, *je pense, donc je suis.* XIII. 374. b. VI. 260. b. Son sentiment sur l'immenfité de Dieu. VIII. 575. a. Sur la manière dont la providence conserve le monde. IV. 38. a, b. Sur le siege de l'ame. I. 342. a. Sur la nature des bêtes. I. 343. b. — 345. a. VIII. 795. a. 797. a. VII. 177. a. Sa définition du possible. XIII. 170. a. Son sentiment sur la matiere, sur l'étendue & sur le plein. VIII. 585. a. X. 189. b. 510. a, b. XVII. 69. b. 572. a, b. Sentiment des cartésiens sur le lieu. IX. 496. a. Leur doctrine sur le mouvement. X. 831. a. 834. b. Presque toutes les loix du mouvement proposées par Descartes, sont fausses, parce qu'elles violent le principe de continuité. IV. 116. b.

Des trois élémens de Descartes. V. 498. a. Sa matiere subtile. X. 191. a. Observations sur sa philosophie corpulculaire. IV. 269. b. Parole de Descartes sur la formation d'un monde. III. 851. a. Des tourbillons imaginés par ce philosophe. XVI. 471. a, b. XII. 707. b. III. 676. b. Son sentiment sur l'éther. VI. 51. a, b. Sa théorie de la terre. IV. 799. a. Origine des fontaines, selon ses principes. VII. 83. a, b. Sentiment des cartésiens sur le ciel, III. 442. b. sur les comètes. 673. b. Doctrine de Descartes sur l'inclinaison des orbites des planetes, VIII. 650. b. sur la lumiere, IX. 717. b. 718. a. XIII. 323. b. sur les couleurs, IV. 327. b. sur la réfraction des rayons de lumiere, XIII. 892. b. sur l'opacité. XI. 492. b. Cause de la vision, selon les cartésiens. XVII. 340. a. Leur doctrine sur la dureté des corps, V. 172. a. XIV. 139. a. sur la fluidité, VI. 891. a. IX. 567. b. 568. a, b. sur la congelation, III. 864. b. 866. a, b. VII. 679. b. sur l'élasticité, V. 444. a. sur la gravité, VII. 873. b. sur la chute des corps, I. 61. a. IV. 874. b. sur les vents, XVII. 17. b. sur la grêle, VII. 930. a. sur le flux & reflux des eaux de la mer. VI. 903. a. Hypothese de Descartes sur la génération, VII. 564. a. sur l'accroissement & la reproduction, *Suppl.* IV. 182. a, b. sur la puissance motrice du corps humain, X. 220. a, b. sur la cause du mouvement musculaire, 850. a. sur les mouvemens de systole & de diastole du cœur, VI. 524. a. sur les inflammations. VIII. 711. a. Sa physiologie. *Suppl.* IV. 349. b.

CARTHAGE, (*Géogr. anc.*) diverses destinées de cette ville. Sa situation. Il n'en reste que quelques vestiges. II. 726. a.

Carthage. Objet de l'établissement & moyens d'agrandissement de l'ancienne Carthage. III. 649. b. Cette ville étoit la favorite de Junon. IX. 60. b. Caius Gracchus lui donna le surnom de Junonie. 62. b. Principaux magistrats de Carthage. XV. 633. b. Histoire des guerres puniques. Destruction de Carthage. XIII. 572. b. 573. a. Figure symbolique de cette ville. XV. 733. a. Livres qui furent trouvés à Carthage. II. 231. a.

Carthage la neuve, ville d'Espagne. Quel étoit anciennement son port. XIII. 130. a.

CARTHAGENE en Amérique, (*Géogr.*) pluie qui y tombe annuellement. *Suppl.* IV. 418. b.

CARTHAGINOIS. De la langue que parloient les Carthaginois. XIII. 572. a, b. Rapport de cette langue avec celle de Moïse. VIII. 87. b. De la religion des Carthaginois : l'usage d'immoler des hommes établi parmi eux. XVII. 242. a. Voyez à ce sujet ce qui est dit du traité de paix que fit avec eux Gelon, roi de Syracuse. XI. 770. a. XIII. 93. b. XVII. 242. a. De la cavalerie des Carthaginois dans le tems de leurs guerres avec les Romains. V. 920. a, b. 921. a. Peines qu'ils infligeoient à leurs généraux qui avoient été défaits.

XIII. 573. b. Du commerce des Carthaginois. III. 692. a. L'agriculture & le commerce également en honneur chez eux. XI. 959. b. Navigation des Carthaginois. XI. 54. b. Leur commerce sur les côtes occidentales d'Afrique : colonies Carthaginoises que Hannon y établit. XII. 374. b. 375. b. Mines qu'ils firent valoir en Ibérie. VIII. 479. a. Des médailles puniques. X. 255. a. 256. a.

CARTHAME, ou *safran bâtard.* Description de sa fleur. Propriétés médicinales de la semence du *carthamus flore croceo.* Maniere de s'en servir. Préparation des tablettes *diacarthami.* Proportion de la dose qu'il en faut prendre selon les temperamens. II. 726. a. Les purgatifs de cette espece doivent être employés avec précaution. *Ibid.* b. Voyez SAFRAN.

Carthame, maniere dont les teinturiers le préparent pour leur usage, vol. X. des planch. Teinturier en soie, pl. 7.

CARTHÉE, ville de l'isle de Zia dans l'Archipel. XVII. 710. a.

CARTHEUSER, son hydrologie. VIII. 374. a.

CARTIER, celui qui fait & vend des cartes à jouer. Observations sur ceux de la communauté de Paris, & sur leurs statuts. II. 726. b.

CARTIER, (*Jacques*) découvre le Canada. *Suppl.* II. 166. a.

CARTILAGE, (*Anat.*) les cartilages paroissent être à peu près de même nature que les os. Diversité dans les cartilages par rapport à la dureté, & par rapport à la figure. II. 726. b. Ils ne sont pas susceptibles de sensations. Leur usage. *Ibid.* 727. a.

Cartilages, observations sur ces parties du corps. VIII. 361. b. *Suppl.* IV. 195. a. Comment ils se durcissent par l'âge. XVII. 259. b. Cartilages du cheval. *Suppl.* III. 383. b.

CARTILAGINEUX, poissons, leurs caracteres. VIII. 483. a.

CARTISANNE, en termes de boutonniér, de rubanier, &c. Ornement composé d'un fond de velin ou de veau recouvert de soie, de milanoise, d'or ou d'argent, &c. Maniere de faire les cartisannes. A quoi on les emploie. II. 727. a.

CARTON, (*Art méch.*) description de toute la manœuvre du cartonnier, dans les différentes especes de carton qu'il fabrique. Voyez aussi l'article CARTONNIER, contenu dans le vol. II des planches. II. 727. b. D'où dépendent l'épaisseur & la grandeur de la feuille de carton. *Ibid.* 728. b. Ce qu'il faut faire pour avoir des cartons de moulage très-forts. *Ibid.* 729. b. Cartons bruts pour les relieurs; cartons de moulage collés; cartons couverts auxquels le carton de moulage sert d'ame. *Ibid.* 730. a. Cartons de pur collage, tels que ceux dont on fait les cartes. A qui appartient le commerce des cartes. *Ibid.* b.

Carton, gaufrure de carton. VII. 525. b. Sculpture en carton. XIV. 843. a, b. Moule dans lequel on fait prendre au carton différentes formes. *Suppl.* II. 652. b.

Carton, terme d'architecture. II. 731. a.

Carton, deux significations de ce mot en peinture. Cartons de Raphaël que l'on conserve à Hamptoncourt. II. 731. a.

CARTON, (*Imprimeur*) maculature bien unie sur laquelle on colle des hautes. Où il se place. Chaque ouvrage a un carton particulier. Importance qu'il soit bien fait. II. 731. a.

Carton, terme de libraire & de relieur. Dans quels cas on est obligé de mettre des cartons dans les livres. Injuste prévention où l'on est à Paris contre les livres où l'on ajoute ces cartons. II. 731. a.

CARTON, (*Rubanier*) comment il est attaché au métier. Son usage. II. 731. a.

Carton, dans un plan ou une carte de géographie. II. 731. b.

CARTOUCHE, (*Architect.*) définition & usage. II. 731. b.

Cartouche, dans les décorations des ouvrages de menuiserie. Regle à observer dans les compositions de ce genre. II. 731. b.

CARTOUCHE, (*Peinture*) bordure d'ornemens peints ou sculptés. Liberté de leur composition. Pourquoi on les appelle cartouches. II. 731. b.

Cartouche en jardinage. II. 731. b.

CARTOUCHES, (*Artillerie*) comment elles sont composées. Cartouches à grappes de raifin. Cartouches à mousquetaires. Différence entre la cartouche & la gargouche. II. 731. b. Comment les gargouges doivent être faites. Inconvénient de les faire de papier ou de toile. Cartouches de fer blanc. Cartouche en forme de pin, celles de fer-blanc valent mieux sur terre, & coûtent moins de tems à faire. Comment on doit charger le canon, lorsqu'on manque de gargouges & de cartouches. *Ibid.* 732. a.

Cartouche, boîte de carton pour les artificiers. Cartouches de bois, pourquoi ils ne sont plus en usage. Usage des cartouches de toile. Choix qu'il faut faire des cartons pour les fusées. Maniere de préparer ces cartons. Les cartouches les plus usités sont de figure cylindrique. Procédés à suivre pour former ces sortes de cartouches. II. 732. b. Ouvrage à consulter sur cette matiere. *Ibid.* 733. b.

CARTOUCHE,

CARTOUCHE, (*Artific.*) gros cartouche appelé pot à feu. XIII. 175. *b.* Des cartouches. VII. 387. *a.*, *b.* Du canon tiré à cartouche. *Suppl.* I. 618. *b.* — 620. *b.* De l'usage des nouvelles cartouches. *Suppl.* II. 208. *a.*, *b.*

CARTULAIRES, (*Hist. mod.*) papiers terriers des églises ou des monastères. Pourquoi l'on soupçonne quelquefois l'authenticité des actes qui y sont compris. II. 733. *b.*

Cartulaires. Des cartulaires ou papiers terriers des églises & des monastères. IV. 1024. *a.* Juge cartulaire. IX. 11. *b.*

CARUA, (*Botan.*) espèce de canelle du Malabar. Ses différentes désignations. Description de cet arbre. *Suppl.* II. 244. *b.* Sa culture. Ses qualités & usages. Rapports entre cette canelle & celle de l'île de Ceylan. Deuxième espèce, *karundu* ou *canella*. Ses différentes désignations. *Ibid.* 255. *a.* Différence entre le canellier & le carua. Sa culture. Ses qualités & usages. Observations sur l'écorcement de cet arbre. Troisième, *nikaduwala*. Différens noms de cette autre espèce du canellier. Caractères qui la distinguent de la canelle proprement dite. *Ibid.* *b.* Remarques. Quatrième, *katou-karua*, autre espèce de canellier. Ses différens noms. Description, culture, qualités & usages de cet arbre. *Ibid.* 256. *a.* Observations sur dix autres espèces de canelle. Classification de toutes les plantes de ce genre. *Ibid.* *b.*

CARUCCI, (*Giacomo*) voyez **PONTORME**.

CARVI, (*Bot.*) caractères de ce genre de plante. Propriétés de celui des boutiques. Ses préparations officinales. Usage de son huile pour la furdité. II. 733. *b.*

CARVI, (*Matière médic.*) Ses usages en médecine. IV. 567. *a.*

CARUS, (*Médec.*) espèce de maladie léthargique. Différence entre le *carus* & le *coma*. Différence entre la léthargie & le *carus*. En quoi il diffère de l'apoplexie, de l'épilepsie, de la syncope, de la suffocation hystérique. II. 733. *b.* Voyez **ASSOUPISSEMENT**.

CARUS, (*Hist. rom.*) Histoire abrégée de cet empereur romain. Caractère de ses deux fils Carinus & Numerien, revêtus du titre de César de son vivant, & conjointement associés à l'empire après sa mort. *Suppl.* II. 257. *a.*

CARUS, (*M. Aurelius*) empereur. XI. 21. *b.*

CARWAR, (*Géogr.*) ville d'Asie sur la côte du Malabar. Sa situation. Produit de ses environs. Observations sur les bœufs de ce pays. Religion des habitans. *Suppl.* II. 257. *a.*

CARYATIDES, (*Archit.*) statues de femmes sans bras, placées pour ornemens, &c. Origine de cette sorte d'ornement. II. 734. *a.*

CARYATIDES, (*Archit.*) Fausse définition qu'on en donne dans l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 257. *a.* Statues de ce nom dans l'architecture ancienne & moderne. *Ibid.* *b.* Voyez les pl. d'Archit. & d'Antiq. du Supplément.

Caryatides, origine de l'ordre caryatique. XIII. 151. *a.* De cet ordre. XI. 611. *a.* Figures caryatides, appelées aujourd'hui *termes*. XVI. 159. *a.*

CARYBDE, mouvement des eaux du Carybde. VII. 751. *b.* Sur Carybde & Scylla, voyez ce dernier mot & **Charybde**.

CARYOCOSTIN, (*Pharm.*) manière dont se compose cet électuaire. A quels tempéramens il convient. Dans quels cas on s'en sert. Origine de son nom. II. 734. *a.*

Cariocostin, électuaire. Sa composition. IV. 299. *b.*

CAS, (*Gramm.*) Origine du mot. Le nominatif tombant en d'autres terminaisons, forme les autres cas. Les mots terminaisons, *désinence*, sont le genre; *cas* est l'espèce. Les noms hébreux n'ont point de cas. II. 734. *a.* Les grecs n'en ont que cinq. Les latins en ont six. Du nominatif, appelé aussi *cas direct*. Du génitif. Du datif. De l'accusatif. Du vocatif. De l'ablatif. Chaque cas a plusieurs usages; mais les dénominations se tirent de l'usage le plus fréquent. Ce qu'on entend par *décliner* & *conjuguer*. *Ibid.* *b.* Noms indéclinables. L'ensemble des mots de la phrase fait connoître leurs relations avec les autres mots. Exemple qu'on en donne. Il n'y a ni cas ni déclinaison dans les langues où les noms gardent toujours la même terminaison. Quel est l'usage des cas. Ils ne sont en usage que dans les langues où les mots sont transposés. Comment ils sont utiles dans ces langues. *Ibid.* 735. *a.* Exemples qui en montrent l'utilité. Ils deviennent inutiles dans une langue où la syntaxe ne souffre que de légères inversions aisées à appercevoir. *Ibid.* *b.* Un latin qui acquerrait l'intelligence des mots françois, & nullement celle de notre syntaxe ne comprendrait rien à cette proposition, *Auguste vainquit Antoine*. La langue arménienne a dix cas, la langue arabe n'en a que trois. Pourquoi l'on compte six cas en latin, quoiqu'il y en ait quelques-uns dont les terminaisons sont les mêmes. Les rapports qui ne sont pas indiqués par des cas, sont suppléés par des prépositions qui équivalent à des cas. *Ibid.* *b.*

Cas. Pourquoi inventés: d'où sont tirés les noms qu'on leur donne. I. 91. *b.* Observations sur les cas. X. 754. *a.* Cas directs & cas obliques. XI. 212. *a.* 306. *a.* Cas appelés personnels. XII. 432. *b.* Racine des cas obliques. VII. 585. *b.* Désignation de chacun des cas en latin. XIV. 10. *b.* XVII.

Tome I,

47. *a.* Des cas de l'infinif. VIII. 705. *b.* Comment les cas sont indiqués en hébreu. I. 722. *a.*, *b.* Cas dans la langue grecque. *Ibid.* *b.* IV. 639. *a.*, *b.* &c. La langue arménienne a dix cas: ces cas pourroient être encore en plus grand nombre dans une langue. IV. 639. *b.* En augmentant le nombre des cas dans une langue, on en banniroit l'usage des prépositions. XIII. 301. *b.* La langue françoise n'a ni déclinaisons ni cas. I. 92. *b.* 725. *b.* Comment nous indiquons les rapports que les latins indiquoient, soit par leurs cas, soit par leurs prépositions. I. 724. *a.* Pourquoi nos grammairiens se sont accoutumés à attribuer des cas à la langue françoise. IV. 641. *a.* Notre langue qui n'admet point de cas dans les noms, en admet dans les pronoms. XIII. 451. *a.*, *b.*

CAS irréductible du troisieme degré, (*Analyse*) celui où une équation du troisieme degré a ses trois racines réelles, inégales & incommensurables. Détails qui montrent que si on résout l'équation par la méthode ordinaire, la racine quoique réelle, se présente sous une forme qui renferme des quantités imaginaires, & qu'on n'a jamais pu réduire cette expression à une forme réelle. II. 736. *a.* Comment il se peut faire que cette racine se présente sous une forme qui contienne des imaginaires. Comment M. Nicole a résolu cette difficulté. *Ibid.* *b.* Cette racine du cas irréductible se trouve aisément par la géométrie. Voyez **CONSTRUCTION**. Cet inconvenient en algèbre vient de la méthode qu'on a employée jusqu'ici pour résoudre les équations du troisieme degré. En quoi consiste l'imperfection de cette méthode. Cas particuliers où l'on pourroit assigner cette valeur algébrique. II. 737. *a.* La racine étant incommensurable dans le cas irréductible, l'expression réelle de cette racine, quand on la trouveroit, n'empêcheroit pas de recourir aux approximations. Voyez **APPROXIMATION**.

Nouvelles remarques sur les équations du troisieme degré. Pour les résoudre d'une manière complète, il faudroit inventer une méthode qui fit trouver à la fois les trois racines. Observations sur la méthode dont on se sert pour trouver ces racines. Explication des difficultés que cette méthode semble offrir. *Ibid.* *b.*

CAS. (*terme de Palais*) Cas royaux: cas prévôtaux, privilégiés, ecclésiastiques. II. 738. *b.*

CAS de conscience, (*Morale*) définition. On examine si ceux qui attaquent les dogmes d'une religion, sont aussi mauvais citoyens que ceux qui en attaquent la morale. II. 738. *b.* C'est ici sur-tout que l'équité veut qu'on distingue bien la personne de l'opinion, & l'auteur de l'ouvrage. Casuistes indulgens pour les autres, & austères pour eux-mêmes. *Ibid.* 739. *a.*

CAS réservés. (*Discipline ecclésiastique*) Cas réservés au pape, suivant le rituel de Paris. Cas réservés à l'évêque. Ces réservations diffèrent suivant l'usage des diocèses. Leur utilité. Institution du prêtre pénitencier. A l'article de la mort tout prêtre peut absoudre. Cas réservés aux supérieurs dans les couvens. II. 739. *a.*

CASA SANTA dans l'église de Lorette: sa description. IX. 792. *a.*

CASAN, (*Géogr.*) ville & royaume d'Asie. Productions & commerce du royaume. II. 739. *b.*

Casan, observations sur ce royaume. XIV. 443. *a.*

CASAQUE, étymologie de ce mot. II. 739. *b.*

Casaque militaire appelée *sagum*. VIII. 13. *b.* Casaque gauchoise. 16. *b.*

CASAS, (*Barthelemi de las*) de Séville. XV. 134. *a.* Observations sur son traité de la destruction des Indes. *Suppl.* I. 352. *b.* Ses efforts généreux pour adoucir le sort des infortunés Mexicains. *Suppl.* III. 923. *b.*

CASATSCHIA-ORDA, (*Tartares de la*) XV. 920. *b.*

CASCADE. (*Hydraul.*) Cascade naturelle ou cataracte; Exemples. Cascade artificielle; Exemples. Grande & petite cascade. II. 739. *b.*

Cascade, canal en cascade. II. 583. *b.* De la distribution des eaux pour des cascades & buffets. IV. 1065. *b.* Cascades de Tivoli. XVI. 362. *b.* Celles du Velino. 879. *a.* Cascade dite *stanbach*, dans le canton de Berne, vol. VI. des pl. *Regne minéral, glaciers*, pl. 2. Voyez **CATARACTES**.

CASCADE, (*Algeb.*) méthode des cascades pour résoudre les équations, par M. Rolle. II. 739. *b.* Méthode par laquelle on approche des racines d'une équation, en résolvant des équations qui vont toujours en baissant d'un degré. Elle paroit avoir beaucoup de rapport à celle de M. Rolle. Exposition & démonstration de cette méthode. Ses inconveniens. II. 740. *a.*

CASCARILLE ou **CHACRIL**, (*Botan.*) description de cette écorce. En quoi elle diffère du quinquina. II. 740. *a.* Avantages qu'elle a sur lui. Divers usages auxquels on l'a appliquée. Dans quels cas on se sert de la substance ou de la teinture. Ses avantages sur l'ipecacuanha. *Ibid.* *b.*

CASCHGAR, (*Géogr.*) pays d'Asie. Description géographique de ce royaume. Ses productions. II. 740. *b.*

CASE, ou *Casse d'imprimerie*, espèce de table en deux

parties, &c. Sa description. II. 740. *b.* Comment on la dresse pour travailler. *Ibid.* 741. *a.*

CASE, ou *Casse*, (*Orfèvr.*) description & usage de cet instrument. II. 741. *a.*

CASE, ou *Trictrac*. Demi-casse. Cafe du diable. II. 741. *a.*

CASENEUVE, (*Pierre de*) XVI. 452. *a.*

CASENOVE, (*Géogr.*) château en Guienne où naquit Charlotte-Rose Caumont de la Force. Ses ouvrages. *Suppl.* II. 257. *b.*

CASERIE, ou *CARAVANSERA*. Celle de Rama. II. 741. *a.*

CASERTE, (*Géogr.*) petite ville épiscopale à cinq lieues au nord de Naples. Magnifique château que le roi d'Espagne a fait bâtir près de ce lieu. Origine du nom & de la ville de Caserte. Ancien aqueduc des Romains, qui passoit à-peu-près dans le même canton pour aller à Capoue. Inscription du nouvel aqueduc. *Suppl.* II. 257. *b.* Détails sur cet ouvrage. Réflexions sur la sépulture de plusieurs corps morts trouvés à plus de quatre-vingt-dix pieds de profondeur, lorsqu'on creusa pour fonder les piles du grand arc de l'aqueduc. Moutte sortie de l'ouverture des aqueducs dans la montagne de *Santa-croce*. Espace d'environ vingt pieds dans la montagne de *Garzano*, où la pierre étoit encore dans un état de mollesse qui indiquoit sa formation. *Ibid.* 258. *a.*

CASIA, (*Botan.*) noms de cette plante en différentes langues. Son caractère générique. Description du casia à fruit rouge. *Suppl.* II. 258. *a.* Lieux où il croit naturellement. Manière de le cultiver. *Ibid.* *b.*

CASILLEUX, (*Vitrier*) défaut dans le verre. Cause de ce défaut. II. 741. *b.*

CASIMIR I. (*Hist. de Pologne*) Principaux évènements de la vie & du regne de ce roi de Pologne. *Suppl.* II. 258. *b.*

CASIMIR II, surnommé *le juste*. Tableau de son regne. *Suppl.* II. 259. *a.*

CASIMIR III, surnommé *le grand*. Tableau de son regne. *Suppl.* II. 259. *b.*

CASIMIR IV. Tableau de son regne. *Suppl.* II. 261. *a.*

Casimir I, roi de Pologne : son élection. XII. 926. *a.* Observations sur les regnes de *Casimir I*, *Casimir II*, *Casimir III*. *Ibid.* 933. *a.* *Casimir IV*. *Suppl.* II. 2. *b.* 620. *b.* & *Casimir V*. XII. 933. *b.* *Suppl.* II. 474. *b.* 475. *a.* & *b.*

CASIUS, remarques sur le mont *Casius* en Egypte. XV. 206. *b.* Lac près de ce mont. 225. *a.*

CASLEU, neuvième mois de l'année sainte des Hébreux, le troisième suivant l'ordre civil ; il répond à novembre. Jeûne du septième jour de casleu. Deuil & affliction du 15^e. Fête solennelle du 25, nommée *encénies*. Événement mémorable du trentième du même mois. II. 741. *b.*

CASMANN, observations sur les ouvrages philosophico-théologiques de cet auteur. X. 742. *a.*

CASMINAR, *castumuniar*, ou *ryfagon*, (*Botan.*) description de cette racine des Indes orientales. Ses propriétés. Celles de sa teinture. II. 741. *b.*

CASOAR, (*Ornith.*) oiseau des Indes. II. 741. *b.* Premiers casoars qui ont paru en Europe. Description de celui qui fut envoyé à la ménagerie de Versailles. *Ibid.* 742. *a.*

Casoar. Voyez vol. VI. des pl. *Histoire naturelle*, pl. 30.

CASPIENNE, (*mer*) elle n'a point de communication visible avec les autres mers. La navigation y est dangereuse. Étendue de cette mer. Salure de ses eaux. II. 742. *b.*

Caspienne, *mer*, observations sur cette mer. X. 365. *b.* Fausse idée que les anciens en avoient. VIII. 419. *a.* Pourquoi elle n'a point de marée sensible. VI. 906. *a.* X. 96. *a.* Évaporation de ses eaux. VII. 88. *b.*

CASPIENS, (*Géogr. anc.*) anciens peuples de Scythie. Coutume barbare de ces peuples envers leurs parens. II. 742. *b.*

CASQUE, (*Art milit.*) étymologie du mot. Description du casque. Ceux qui le portoient autrefois en France. Casques gravés sur les médailles anciennes. Le casque considéré comme appartenant au blason. II. 743. *a.*

Casque. Casques des Romains. I. 686. *b.* 687. *a.* X. 507. *b.* Ornaments qu'on mettoit aux casques. XI. 657. *a.* & *b.* Crête ou panache. *Suppl.* II. 651. *b.* Visière du casque. XVII. 343. *a.* Treillis des casques. XVI. 578. *a.* Casques qui se voient sur les médailles. *Ibid.* 201. *b.* De l'usage du casque au lieu des chapeaux. VIII. 10. *a.* Cet usage & celui des cuirasses ne fut introduit que peu-à-peu parmi les François. I. 687. *b.* Ornement de casque d'un gentilhomme qui s'étoit trouvé deux fois au tournoi solennel. III. 453. *b.* Espèce de casque appelé *salade*. XIV. 532. *a.* Casque tarré. *Suppl.* IV. 930. *b.* Casques représentés dans le volume I. des planches, article *Armurier*. Casques d'armoiries, voyez la planch. 14. du blason, volume II.

CASQUE. (*Mythol.*) Casque de Pluton, qui rendoit invincible celui qui le portoit. II. 743. *a.*

CASQUE, (*Conchyl.*) coquillage univalve, espèce de pourpre tuberculée. *Suppl.* II. 262. *a.*

CASQUE, (*Blason*) meuble d'armoirie qui désigne l'homme de guerre. *Suppl.* II. 262. *a.*

Casque, ornement sur l'écu. Casques du roi, des princes, ducs, marquis, &c. Etymologie du mot *casque*. *Suppl.* II. 262. *a.*

CASSAIGNE, (*Jacques*) abbé : observations sur ce prédicateur. XI. 149. *a.*

CASSANDRE, (*Myth.*) fille de Priam. Histoire de cette princesse, selon la fable. *Suppl.* II. 262. *b.*

CASSANO, (*Géogr.*) ville du Milanéz. Détails sur la bataille qui se donna près de ce lieu en 1705, entre les François commandés par M. de Vendôme, & les Alliés conduits par le prince Eugene. *Suppl.* II. 262. *b.*

CASSARD, capitaine des vaisseaux du roi. *Suppl.* IV. 7. *b.*

CASSATION, (*terme de Palais*) étymologie de ce mot. Dans quels cas on peut se pourvoir au conseil d'état & privé en cassation, contre un jugement d'une cour souveraine. Comment on le fait signifier à sa partie. Temps où la requête en cassation doit être signifiée. La voie de la cassation ne suspend point l'exécution du premier jugement. Le demandeur doit consigner une amende de 450 liv. II. 743. *b.*

CASSAVE, *manihot* : description des fleurs de ce genre de plante. *Manihot Indorum*. Sa racine est un poison mortel, & on parvient à en faire un pain très-estimé. Comment on sèpare de la racine la partie nuisible. Presse dont on se sert pour cet usage. II. 743. *b.* Manière plus simple dont procèdent les Sauvages. Comment on fait la farine de manihot. Différence entre la cassave & cette farine. Le suc exprimé comme poison, n'est cependant pas rejeté comme inutile. Amidon qu'on en fait. On en fait aussi des gâteaux qui ressemblent beaucoup à nos échaudés. *Ibid.* 744. *a.*

Cassave, voyez *MANIOC*. Plante d'où l'on tire le manioc, voyez *YUCA*.

CASSE, (*Bot. Mat. médic.*) caractères de ce genre de plante. Casse solutive, II. 744. *a.* l'orientale & l'occidentale. On préfère la première. Arbre qui la produit. Son nom, sa description, selon le P. Plumier. Temps où il fleurit. Bâtons de cette casse confits. Propriétés de la moëlle mondée. Comment on lui ôte la mauvaise qualité de donner des vapeurs. *Ibid.* *b.* Comment se fait l'extrait de casse. Préparation appelée *diacassia cum manna*. Extrait de casse avec la feuille de séné. Usage à l'extérieur de la pulpe de casse. *Ibid.* 745. *a.*

Casse, production du canellier, *Suppl.* II. 430. *b.* En quoi la casse diffère de l'absus. *Suppl.* I. 74. *a.*

Casse, (*Bot.*) voyez vol. V. des planch. *Histoire naturelle*, planch. 102.

Casse du Brésil. Arbre qui la porte ; son nom, sa description. II. 745. *a.* Voyez *TAPYRA-COATNANA*.

Casse en bois, *castia lignæ officin.* Ses rapports avec la canelle. II. 745. *a.* Arbre qui la porte. Ses usages. *Ibid.* *b.*

Casse giroflée, *castia caryophyllata officin.* Ses rapports avec la canelle. Description de l'arbre appelé *caringa* qui la produit. Pays où il croit. Propriétés de cette écorce. II. 745. *b.*

CASSE, (*Métallurg.*) diverses significations de ce mot. II. 745. *b.*

CASSE *des rubaniers*, espèce de peigne. Manière dont on le fait. Son usage. II. 745. *b.*

CASSES *bengales*, sorte de mousselines, ou de toiles de coton blanches. Leur largeur & longueur. II. 745. *b.*

CASSEAU, (*Imprimerie*) diminutif d'une casse. Espèce de tiroir dont les castetins sont égaux, &c. Leur nombre. Usage du casseau. II. 746. *a.*

CASSEAU, (*Art de la dentelle*) description de cet instrument. II. 746. *a.*

CASSEGRAIN. Télescope proposé par M. Cassegrain. XVI. 45. *a.* & *b.*

CASSEL. (*Hist. mod.*) De la bataille de Cassel en 1677. *Suppl.* II. 804. *b.* *Ibid.* IV. 379. *b.*

CASSELBOHM, (*J. Frédéric*) anatomiste. *Suppl.* I. 408. *a.*

CASSEMENT, (*Jardin.*) différence entre casser & couper le rameau. Observations sur cette opération & son usage. XVII. 761. *a.*

CASSE-NOISETTE, (*Ornith.*) torche-pot, grimpreau, &c. Description de cet oiseau. II. 746. *a.* Comment il dispose son nid. Sa nourriture. Manière dont il casse les noisettes. *Ibid.* *b.* Voyez *GRIMPEREAU*.

CASSE-NOIX, (*Ornith.*) & *PIOCHET*, ainsi appelé parce qu'il mange des noix. Description de cet oiseau. II. 746. *b.*

CASSER, *infirmer*, *annuler*. (*Synon.*) VIII. 707. *a.*

CASSER, *rompre*, *briser*. (*Synon.*) XIV. 354. *b.*

CASSERIUS, (*Jules*) anatomiste. *Suppl.* I. 395. *b.*

CASSERIUS. (*muscle de*) Observations sur l'anatomiste qui a donné son nom à ce muscle, & sur ses ouvrages. II. 747. *a.*

Casserius, *muscle de*, ouvrages de Jules Casserius, anatomiste. Observations sur le prétendu muscle qui porte son nom. *Suppl.* II. 262. *b.*

CASSIA, loi. I. 182. *a.* IX. 654. *b.* Voie cassienne. XVII. 419. *b.*

CASSIDE, (*Insectol.*) ce nom donné par Linnæus &

Geoffroy à un genre d'insecte, appartenant déjà à une plante. L'auteur pense qu'on doit restituer à cet insecte son ancien nom de *scutalis*. Caractères de deux espèces de ce genre représentées vol. VI. des pl. *Histoire naturelle*, pl. 77, 78. Classification du cassida ou scutalis. *Suppl.* II. 263. a.

CASSIDE, (*Botan.*) espèce de casside appelé *tertianaire*. XVI. 186. a, b.

CASSIEN, (*Jean*) histoire & doctrine de ce fameux solitaire. XIV. 945. b.

CASSIEN, (*Saint*) évêque. *Suppl.* IV. 190. b.

CASSIER, espèce de groselier. Observations sur le nom de *cassier*. II. 747. a. Description de cette plante. Contrées où elle se trouve. Elle a peu d'efficacité en médecine; quelle est sa principale vertu. Préparations qu'on en fait. Réputation qu'on lui a donnée par la vertu qu'on lui a attribuée de guérir l'hydropisie. D'autres en ont fait une panacée universelle. On l'a vantée comme un spécifique contre la rage, &c. mais on n'a pas tardé à revenir de ces erreurs. *Ibid.* 748. a.

CASSIM-GHEURI, fête de S. Démétrius, ainsi appelée chez les Turcs. Ce jour est redouté par les matelots. II. 747. a.

CASSIN, partie du métier à étoffes de soie. Sa description. *Cassin* volant. II. 747. a.

CASSIN, (*hausse de*) VIII. 66. b.

CASSINE, thé de la mer du sud. Cas qu'en font les Indiens. Ils accourent en un certain tems de l'année pour le recueillir & en boire pendant deux ou trois jours en infusion. II. 747. a. Effets de ce remède. Récolte qu'ils emportent. Usage qu'on en fait à Lima, & contre les exhalaisons des mines du Pérou. Comment on le prépare & on le boit. Lieu où s'en fait le commerce. On en distingue deux espèces. Quantité qu'on en tire annuellement. *Ibid.* b.

CASSINE, (*Botan.*) noms de cette plante en différentes langues. Son caractère générique. Description de deux espèces de ce genre. Manière de les cultiver. Lieux où elles se trouvent. *Suppl.* II. 263. a.

CASSINI, (*Jean-Dominique*) sa patrie, ses travaux, & ses découvertes en Astronomie. I. 792. b. XI. 131. a. XII. 359. b. Son sentiment sur les comètes. *Suppl.* III. 176. a. Ses observations sur la lumière zodiacale. IX. 722. b. &c. Méridien qu'il traça dans l'église de sainte Pétrone à Bologne. X. 384. b. *Suppl.* III. 239. a.

CASSINI, (*Jacques*) fils du précédent. Son travail pour la détermination de la grandeur d'un degré du méridien. IV. 762. b. Son ouvrage sur la grandeur & la figure de la terre. VI. 753. b. Ses élémens d'astronomie. *Suppl.* I. 664. a.

CASSINI de Thury, la méridienne de Paris vérifiée par cet astronome. *Suppl.* I. 665. a. Tables des MM. Cassini, relatives à l'astronomie & à la géographie, voyez TABLES.

CASSINOÏDE, (*Geom.*) observations sur cette courbe. V. 518. b. III. 884. a.

CASSIODORE, (*Hist. du Bas-Empire ou des Goths*) lieu d'où la famille de ce nom étoit originaire. — Le premier Cassiodore qui figure dans l'histoire se distingua par ses talens militaires, & sur-tout par le carnage des Vandales qui avoient fait une irruption dans l'Abrozze & dans la Sicile. — Son fils fut également propre à la guerre & aux affaires, & rendit d'importans services à l'Empire, sous Valentinien III. Le fils de celui-ci fut Magnus-Aurélius Cassiodore, qui gouverna l'empire des Goths sous Théodoric, & qui marcha encore avec plus de gloire dans le sentier que lui avoient tracé ses pères. L'auteur de cet article présente les principaux traits de la vie de cet homme illustre, & finit par l'éloge d'Héliodore, préfet du prétoire, qui appartenait à la même famille. *Suppl.* II. 263. a.

CASSIODORE, (*Magnus-Aurélius*) observations sur cet homme de lettres. XV. 483. b. 484. a. Bibliothèque qu'il fonda. II. 232. a.

CASSIOPÉE, (*Astron.*) constellation. Nouvelle étoile apparue dans cette constellation, en 1572. Divers écrits auxquels elle donna lieu. Nombre des étoiles de Cassiopée. II. 747. b.

Cassiope, comment on peut connoître cette constellation. *Suppl.* II. 567. a. Sur les nouvelles étoiles qui ont paru dans Cassiope, voyez VI. 62. b. *Suppl.* II. 895. b.

CASSIQUE rouge, (*Ornith.*) voyez vol. VI des planches, *Histoire naturelle*, pl. 34. Description de cet oiseau. Sa classification. *Suppl.* II. 265. a.

CASSIS, (*Mat. médic.*) espèce de groselier. Ses vertus en médecine. *Suppl.* II. 269. a, b.

CASSIUS-VISCELLINUS, (*Spurius*) loi qu'il proposa: sa mort. IX. 650. a. Sa maison rasée. XIII. 814. a.

CASSIUS-LONGINUS, (*Caius*) observations historiques sur ce fameux Romain qui conspira contre César. XII. 70. a. Défaite de Brutus & de Cassius. XVI. 676. b. Mort de ce dernier. XII. 505. a.

CASSOLETTE, (*Archit.*) espèce de vases isolés de peu de hauteur, &c. A quels usages on les emploie. II. 748. a.

CASSOLETTE, (*Parfumeur*) réchaud sur lequel on brûle des parfums: petite boîte portative où on les renferme: com-

position des parfums eux-mêmes. Observation à faire en composant ces parfums. II. 748. b.

CASSONADE, espèce de sucre. D'où lui vient ce nom. II. 748. b.

Cassonade, il en est parlé. XV. 614. a.

CASSORORARI, (*Ichthy.*) petit poisson de mer. Mers où il se pêche. On dit qu'il a deux prunelles à chaque œil. II. 748. b.

CASTAGNETTES, instrumens de percussion en usage chez les Maures, les Espagnols & les Bohémiens. Manière de s'en servir. A quel usage on les emploie. Comment on note la tablature des castagnettes. II. 748. b.

Castagnettes des anciens nommées *crotales*. IV. 515. a. Voyez vol. V des planches, article *Lutherie*.

CASTAGNETTES, (*Hist.*) dont se servent les Siamois, *Suppl.* II. 649. b. dont se servoient les anciens. *Ibid.* 650. b.

CASTAGNEUX, (*Ornith.*) oiseau aquatique qui marche très-difficilement sur la terre. Sa description. Son vol. Manière de le prendre. De quoi il se nourrit dans la mer & dans les rivières. Comment il fait son nid. Qualité de sa chair. II. 749. a.

CASTALIE, (*Myth.*) fontaine qui coule au pied du Mont-Taurus dans la Phocide. Ce que la fable nous apprend sur cette fontaine. Comment on peut expliquer le merveilleux que les poètes nous en racontent. II. 749. a. Sur cette fontaine, voyez PARNASSE.

Castalie. Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 265. a.

CASTALOGNE, ou *castelogne*, ou *catalogne*, (*Manuf.*) couverture de lit. Observation sur l'étymologie du nom qu'on lui donne. *Suppl.* II. 265. a.

CASTANG, montagne de la Chine. VII. 198. a.

CASTE ou tribu chez les Indiens. Attachement des Indiens des côtes de Coromandel & de Malabare à la caste où ils sont nés. IX. 922. a. voyez TRIBU.

CASTEL, (*Géogr.*) comté d'Allemagne, dans le cercle de Franconie, ses bornes. Evêque dont il relève. Différentes causes qui ont contribué à l'affoiblir. Droits & privilèges de ses comtes. *Suppl.* II. 265. a. Château de Castel. Produit du pays. *Ibid.* b.

CASTEL, (*Louis Bertrand*) l'un des auteurs du Journal de Trévoux. *Suppl.* III. 659. b.

CASTEL, (*Pierre*) physiologiste. *Suppl.* IV. 361. b.

CASTEL, (*Charles Irénée*) abbé de saint Pierre: analyse de son mémoire sur le mariage des prêtres. II. 805. b. Espèce de travail qu'il voudroit permettre le dimanche. IV. 1007. b.

CASTELLANS, (*Hist. mod.*) sénateurs Polonois. Leur nombre. Leurs charges. Prééminence du castellan de Cracovie. II. 749. b. On divise les castellans en grands & en petits. Fonctions & nombre des uns & des autres. *Ibid.* 750. a.

Castellan: prérogatives de cette dignité polonoise. XII. 928. a.

CASTELLI, (*Valerio*) peintre de batailles. XII. 266. a.

CASTELLO-ROSSO, (*Géogr.*) île de la Méditerranée sur les côtes méridionales de l'Asie mineure. Son château. Son port, &c. *Suppl.* II. 265. b.

CASTELLUM, (*Géogr.*) énumération de sept villes connues sous ce nom dans l'histoire ancienne. *Suppl.* II. 265. b.

CASTELNO-PEREGRINO, (*Géogr.*) ville de la Palestine. Son château & son port. *Suppl.* II. 265. b.

CASTELVETRO, (*Louis de*) sa patrie, ses ouvrages. X. 600. b.

CASTEN-VOGTEY ou *Avocatie*, (*Jurispr.*) droit que quelques seigneurs de l'empire peuvent exercer sur les monastères ou chapitres situés dans leur voisinage. Ce joug secoué par plusieurs couvens. Ancienneté de son institution. Droit naturel que le prince & l'état ont sur les moines en tout pays. II. 750. a.

CASTIGLIONE, (*Géogr.*) petite ville d'Italie, appartenant à l'empereur. Son ancien château. Observations sur Louis de Gonzague, né dans ce château, & sur son frere cadet, François de Gonzague. Statue remarquable qu'on voit sur la place de Castiglione. *Suppl.* II. 265. b.

CASTIGLIONE, (*Benedicti*) peintre dans le genre pastoral. XII. 278. b. & graveur. VII. 867. a.

CASTILLAN, (*Comm.*) monnaie & poids d'Espagne. *Suppl.* II. 266. a.

CASTILLE. *royaume de*, (*Hist. d'Espagne*) De tous les royaumes Européens soumis à la couronne d'Espagne, celui-ci est le plus considérable. Castille vieille & Castille nouvelle. Bornes de ce royaume. Origine de son nom. Histoire abrégée des révolutions de ce pays. *Suppl.* II. 266. a.

CASTILLE, (*code de*) III. 571. a.

Castille, jeu militaire françois: exemples de ces sortes de jeux. XVII. 761. a.

CASTINE, (*Hist. nat.*) pierre blanchâtre du genre des calcaires. On en met dans les fourneaux où l'on fait fondre la mine de fer. Quelle en est la propriété. II. 750. b.

Castine, espece de fondant de la mine de fer. Détails sur ce sujet. VII. 138. a, b. De la qualité des mines venues de la castine. Proportions à établir dans l'usage de l'arbue & de la castine. Moyens de connoître en quelle quantité ces matieres se trouvent dans les mines. 143. b. Du mélange de l'arbue & de la castine avec la mine de fer. 152. b.

CASTOR, (*Hist. nat.*) description des castors. Diversité dans leur couleur. II. 750. b. Description particulière d'un castor pris aux environs de la riviere de Saint-Laurent. Son poil. Les parties de sa tête. Ses pieds. Sa queue. II. 751. a. Ses parties de la génération. Poches dans lesquelles le *castoreum* est renfermé. Liqueurs qu'on trouva dans ces poches. *Ibid.* b. Il est bien prouvé que ce ne sont pas les testicules qui contiennent le *castoreum*. Réfutation de la fable qu'on avoit établie sur cette erreur. Trois membranes observées dans la tissure des premieres bourfes, appellées bourfes supérieures du *castoreum*. Bourfes inférieures. On ne fait pas encore à quoi servent pour le castor les liqueurs contenues dans les bourfes. *Ibid.* 752. a. Usage que les hommes font de la liqueur huileuse. Climat propre aux castors. Leur nourriture. Durée de leur vie. Lieu qu'ils choisissent pour établir leur demeure. Chauffées qu'ils construisent, assez hautes pour retenir l'eau à la hauteur du premier étage des cabanes qu'ils veulent faire. Après avoir fait la chaussée, ils fondent leurs cabanes sur le bord de l'eau, sur quelque petite île ou sur des pilotis. Description de ces cabanes. Quelquefois ils établissent la cabane entiere sur la terre, l'environnant d'un fossé qu'ils conduisent jusqu'à l'eau. Perfection qu'ils donnent à leur ouvrage. Dimensions de la cabane. *Ibid.* b. On a trouvé jusqu'à quatre cens castors dans différentes cabanes, qui communiquoient les unes avec les autres. Temps où les femelles & les mâles quittent la campagne & rentrent dans leurs cabanes. Changemens de cabanes. Ouvrage des castors terriers. Provisions de bois pour leur nourriture. Temps où on leur fait la chasse. Description des pieges qu'on leur tend. Comment on les prend à la tranche. Comment on les prend au filet. *Ibid.* 753. a. Différence entre le castor d'Europe, appelé *bievre*, & celui de Canada. Usages qu'on tire de la peau & de l'axonge du castor & du *castoreum* pour la médecine. Commerce des peaux de castor. On les distingue en castors neufs, castors secs, & castors gras. On a essayé de faire des draps avec le poil de castor, mais les draps ordinaires sont préférables. *Ibid.* b.

CASTOR, (*Zoolog.*) voyez vol. VI. des planches, histoire naturelle, pl. 13. Classification de cet animal. *Suppl.* II. 268. a.

Castor. Des dents & du museau de cet animal. IV. 838. b. Description du castor, vol. VI. des planches, regne animal, pl. 13. Chaussée que font les castors. *Suppl.* II. 881. a. Congé pour faire la traite du castor. III. 863. b. Poil & peau de castor. III. 160. b. 162. a. Travail des peaux de castor par le chamoiseur. 73. a.

Castor. Bas & autres ouvrages désignés sous ce nom. II. 327. b. Chapeaux castors. III. 173. a.

CASTOR & POLLUX, météore igné qui paroît quelquefois en mer. Celui qu'on appelle *Hélène*. Voyez FEU S. ELME. II. 753. b.

CASTOR & POLLUX, (*Mythol.*) leur naissance, leurs travaux, raison de leur apotheose. Feux qui étoient regardés sur mer comme un signe de leur présence, appellés aujourd'hui, feux saint Elme & saint Nicolas. Rapt qui coûta la vie à Castor. Jupiter accorda ensuite aux deux freres l'immortalité. Pourquoi l'un passoit pour habitant des enfers & l'autre des cieus. Leur fête chez les Romains. Culte qu'on leur rendit dans la Grece & à Rome. Sermons par Castor & par Pollux. Leurs apparitions. Comment on les représentoit. Noms que leur donnent les poëtes. Ils se distinguent dans les jeux de la Grece. II. 754. a.

Castor & Pollux, surnommés *Dioscures*. IV. 1016. a. Histoire de ces deux héros. *Ibid.* & XII. 924. b. Jeux de Castor & de Pollux. VIII. 537. b. Jurement des Romains par Castor & Pollux. IX. 68. b. Voyez **ECASTOR**. Ces dieux honorés par les Lacédémoniens & représentés dans leurs médailles. X. 257. b. Ce qui arriva à Phormion de Sparte, qui les avoit logés chez lui. XV. 431. a, b. Ces dieux appellés *Therapnæi fratres*: leur alternative de vie & de mort. XVI. 265. b. Leurs temples. 69. a. IV. 1016. a. Leurs statues équestres. V. 891. b. Sacrifices des Athéniens en leur honneur. XVII. 654. b. Exercices dans lesquels ces deux freres excellerent. L'immortalité partagée entr'eux. Place qu'ils occupent dans le firmament. XVI. 778. a. Comment ils ont été désignés dans les bas-reliefs & dans les médailles. IV. 1016. a. Hymne de Castor. *Suppl.* III. 842. a. 932. b.

Castor le Rhodien, célèbre chronologue. XIV. 254. b.

CASTOREUM, voyez **CASTOR**, (*Hist. natur.*)

CASTOS, droits d'entrée & de sortie qu'on paie dans le Japon. Présens que les Européens faisoient tous les ans pour y être reçus. II. 754. a.

CASTRAMETATION, (*Art milit.*) art de marquer le camp & d'en déterminer toutes les différentes proportions.

II. 754. a. Cette partie a été négligée dans les auteurs modernes. Utilité des écrits de Polybe & de Végece sur cette partie. Camps des Romains. Leur police ne fut imitée que vers la fin du seizieme siecle, par Maurice, prince d'Orange. Ce fut dans les guerres d'Italie, sous Charles VIII & Louis XII, que les François apprirent à se retrancher. *Ibid.* Le plus célèbre & le plus ancien camp que nous connoissons, est celui du maréchal Anne de Montmorency à Avignon. Mauvaise maniere dont on campoit du tems des guerres civiles qui s'éleverent en France après la mort de Henri II. *Ibid.* b. C'est aux princes d'Orange qu'on doit le rétablissement de la discipline militaire en Europe, & de l'ordre dans les campemens. Description du camp de Maurice de Nassau. Cette disposition passa ensuite dans la plupart des autres états de l'Europe. Cependant ces regles furent ensuite négligées en France. Maniere dont les troupes françoises campoient sous Louis XIII, & sous la minorité de Louis XIV. Le sieur Martinet commença à rétablir la maniere réguliere de camper, *Ibid.* 755. a. que le roi approuva, & qui fut enfin généralement suivie, comme il paroît par le traité de M. de Gaya en 1679. Ce que cet auteur nous apprend sur la maniere dont les soldats & les cavaliers se logeoient. En quoi nos camps different de ceux des princes d'Orange. Comment nos camps sont défendus ou fortifiés: notre pratique en cela est bien moins avantageuse que les retranchemens des anciens. *Ibid.* b.

Castrametation, origine de cet art. VII. 986. a.

CASTRATION, (*Chirurg.*) comment & pourquoi cette opération est pratiquée chez les Turcs & en Italie. Elle est nécessaire en certaines maladies. II. 755. b. Elle peut aussi se pratiquer sur les femmes. Détail des procédés par lesquels la castration se fait dans certaines maladies du testicule. Maniere de panser la plaie. Autres soins à donner au malade. II. 756. a.

Castration. Différentes manieres de castration: ses causes & ses effets. VI. 158. b. Divers peuples qui l'ont pratiquée ou qui la pratiquent. VIII. 258. b. Observations sur cet usage. *Ibid.* Castration pratiquable à l'égard des femmes. XI. 294. a. Origine de la castration pratiquée chez les Turcs & en Italie. II. 802. b.

Castration des animaux, voyez **CHATRER**. Celle du cheval, voyez **HONGRER**.

CASTRATI, (*Hist. mod.*) à qui l'on donne ce nom en Italie. On ne peut expliquer pourquoi la castration influe sur la voix & la barbe. II. 756. a.

Castrati, ceux de la chapelle du roi. III. 145. b. Réflexions sur l'inhumanité & l'inutilité de l'art par laquelle on a cru former pour la musique des voix plus étendues. VI. 46. b. 47. a. Voyez aussi **EUNUQUE**. Voyez **CASTRATO**.

CASTRATO, (*Musiq. Moral.*) Voyez **CASTRATI**. Réflexions sur la barbarie de ces peres qui, sacrifiant la nature à la fortune, livrent leurs enfans à l'opération de la castration. — Désavantages de ces castrats, qui les rendent très-peu propres au théâtre. *Suppl.* II. 267. a. Réflexions sur le mot *castrato*, & sur le détestable usage de mutiler des hommes pour répandre dans les temples & sur les théâtres quelques voix de fausset qui ne peuvent plaire qu'à un goût honteusement dépravé. — Cet usage proscriit par Clément XIV. *Ibid.* b.

CASTRENSE. Cirque castrense. III. 476. b. Couronne castrense. IV. 394. a. Fief castrense. VI. 700. b.

CASTRES, (*Géogr.*) ville du Languedoc. Son origine. Tribunal, nommé la chambre de l'édit, qui fut établi dans cette ville. Son commerce. Mines de turquoises près de Castres. Hommes de lettres dont elle est la patrie. *Suppl.* II. 267. b.

CASTRES, bijou de, (*Litholog.*) VIII. 421. a. Rocher tremblant sur une montagne près de Castres. *Suppl.* IV. 657. b.

CASTREVENT, chaîne de montagnes en Syrie. IX. 123. b.

CASTRO, ville de Lesbos, aujourd'hui Mételin. X. 927. a.

CASTRUM, (*Géogr.*) origine de ce nom donné anciennement à plusieurs villes. — Observations sur quinze villes ou autres lieux qui l'ont eu. *Suppl.* II. 267. b.

CASU CASU, (*Ichthy.*) poisson des îles Moluques. Sa description & ses mœurs. Sa classification. *Suppl.* II. 268. a.

Casu casu, poisson qui n'est qu'une variété de l'espece d'orbis décrite sous le nom de carcasse. N° 3. En quoi il en differe. *Suppl.* II. 268. a.

CASUEL, (*Jurispr.*) revenus casuels, ceux du roi, des seigneurs. Casuels d'une cure. II. 756. b.

Casuel. Conditions casuelles. III. 837. b. Domaine casuel. V. 21. a. Parties casuelles. XII. 104. a, b.

CASUISTE, (*Morale*) cette fonction est une des plus difficiles, des plus importantes & des plus dangereuses. II. 756. b. Le zele avec lequel Paschal & d'autres auteurs ont poursuivi certains casuistes relâchés, ne pouvoit-il pas être plus nuisible que salutaire à l'église, en faisant connoître par-là des maximes qui seroient demeurées absolument ignorées? Le même raisonnement ne peut-il pas s'appliquer à ceux

deux qui attaqueroient les ouvrages des incrédules qui auroient écrit dans une langue inconnue au peuple ? C'est une nécessité qu'il y ait des méchants, comme c'en est une qu'il y ait des malades ; & il y a des maladies & des crimes que les remèdes ne font qu'aigrir. *Ibid.* 757. a. Au reste, c'est moins ici une opinion qu'on prétend établir, qu'une question qu'on propose. *Ibid.* b.

Casuisse. Casuistes indulgens pour les autres, & austères pour eux-mêmes. II. 739. a.

CAT, (Claude - Nicolas le) anatomiste. *Suppl.* I. 409. b. *Physicien.* *Suppl.* IV. 71. a. *Physiologiste.* 359. a.

CATACHRESE, figure de rhétorique. *Etymologie* du mot. Dans quels cas on emploie cette figure. II. 757. b.

Catachrese. Observations sur cette figure. XVI. 699. a. b.

CATACHRESE, (*Musiq.*) on fait une catachrese lorsqu'on saute une dissonnance d'une façon dure & inusitée. Autre signification que les musiciens pythagoriciens attachent à ce mot. *Suppl.* II. 268. b.

CATACOMBE, cavité souterraine pratiquée pour la sépulture des morts. D'où dérive ce mot. II. 757. b. Il ne s'entendoit autrefois que des tombeaux de saint Pierre & de saint Paul. Souterrains dans les environs de Rome qui portent aujourd'hui ce nom. On croit que ce sont les sépulcres des martyrs. Plusieurs disent que ce sont des grottes où se cachoient & s'assembloient les premiers chrétiens, & où ils enterroient leurs martyrs. Description de ces lieux. Plusieurs protestans croient que ce sont les sépulcres des païens que des chrétiens avides de gain tâchèrent ensuite d'accréditer comme renfermant des reliques, &c. Opinion de M. Moreau sur ce sujet dans les *transactions philosophiques*. La coutume de brûler les corps ayant succédé à la première manière d'enterrer, *Ibid.* 758. a. les catacombes cessèrent d'être en usage pour les Romains qui n'enterrent plus que leurs esclaves ; & les chrétiens s'en servent pour leurs assemblées. Observations sur le chiffre XP, qu'on y voit en plusieurs endroits. Il ne faut pas dissimuler qu'on y trouve, (outre le chiffre ✠ qui est le monogramme de Jesus-Christ,) des figures d'un païteur & d'un agneau, ce qui ne peut convenir qu'à des chrétiens. Ce qu'on doit penser des reliques qu'on en a tirées. *Ibid.* b.

CATACOMBES de Naples. (*Hist. Antiq.*) Catacombes de saint Janvier, plus grandes & plus belles que celles de Rome. Voyez les pl. de *Suppl.* Antiquités. Description de ces souterrains. *Suppl.* II. 268. b.

CATACOUSTIQUE, science qui a pour objet les sons réfléchis. II. 758. b.

CATADUPES, peuples qui habitoient près des cataractes du Nil & qu'on représente par cette raison comme sourds. II. 759. a.

CATAFALQUE. Description de ceux qu'on dressoit aux funérailles des empereurs. XII. 488. b. Article sur les catafalques. II. 769. a.

CATAGMATIQUE, médicamens propres à souder les os. *Etymologie* du mot. Quels sont les principaux de ces remèdes. II. 759. a.

CATAGOGIES, (*Myth.*) fêtes du retour de Vénus. Les anagogies étoient celles de son départ. Sur quoi étoient fondées les unes & les autres. II. 759. b.

CATALECTIQUE, (*Poësie grecq. & lat.*) vers imparfaits par opposition aux vers acatalectiques. D'où ce mot est formé. II. 759. a.

CATALEPSIE, (*Médec.*) description de cette maladie. Pourquoi les fonctions qui ne dépendent pas de la volonté sont exceptées dans la catalepsie, tandis que les autres sont suspendues. Causes prochaines de cette maladie. II. 759. a.

Observations sur ce sujet à l'article *assoupissement*. Causes éloignées. Indications à remplir pour la guérison. II. 759. b.

Catalepsie. Rapports & différences entre la catalepsie & l'extase. VI. 324. b.

CATALOGNE, (*Géogr.*) province d'Espagne. Ses bornes. Ses productions. Sa capitale. II. 759. b.

Catalogne, constitutions de, XVII. 765. b.

Catalogne, couverture de lit, voyez CASTALOGNE.

CATALOGUE, (*Littérat.*) *étymologie* du mot. On se borne dans cet article à parler des catalogues de livres. Un homme de lettres doit se faire un plan méthodique, selon lequel il dispose ce nombre prodigieux de livres qu'on donne au public. En quoi consiste ce plan. II. 759. b. Avantages du système bibliographique dans une bibliothèque ou dans un catalogue. Énumération de quelques bibliographes qui nous ont donné de tels systèmes. Éloge du bel ordre établi dans le catalogue de la bibliothèque du roi. *Système de M. Martin, libraire de Paris.* *Ibid.* b.

I. *Théologie.* { Ecriture sainte, Conciles, Saints Peres, Théologiens. II. *Jurisprudence.* { Droit canonique, Droit civil. II. 760. a.

III. *Sciences & Arts.* { Philosophie, Médecine, Mathématiques, Arts tant libéraux que mécaniques. IV. *Belles-Lettres.* { Grammaire, Rhétorique, Poétique, Philologie, Polygraphes. *Ibid.* b.

V. *Histoire.* { *Hist. ecclésiast.* { Histoire catholique & pontificale, Histoire monastique, Histoire sainte, Histoire des hérésies & des hérétiques.

{ *Hist. profane.* { Histoire ancienne, Histoire moderne, Histoire généalogique, Les antiquités, Histoire des solemnités, Histoire littéraire, Vie des personnages illustres, Extraits historiques. II. 762. a.

Détails à consulter pour ceux qui voudront mettre en pratique ce système. Celui de M. l'abbé Girard. D'abord il considère l'homme dans la naissance du monde, cherchant son créateur & une religion : ce qui la concerne fait le premier chef de ce plan. *Théologie.* Les hommes formerent ensuite des sociétés : tout ce qui concerne cet objet fait le second chef. *Nomologie.* Les hommes cherchent à vivre dans l'idée d'autrui : curieux de ce qui les regarde, ils s'occupent des actions & des événemens. Delà l'origine du troisième objet. *Historiographie.* Les merveilles de la nature frappent assez pour attirer des regards curieux : delà ces recherches profondes qui font ce qu'on appelle, *Sciences & Philosophie.* On a voulu se communiquer ses connoissances : l'art de plaire par le discours est devenu lui-même un objet important : de-là ce qu'on appelle *philologie*. Le désir du bien-être a excité l'industrie ; delà les arts & ce qui les regarde font le sixième chef du système, *Technologie.* Cette division répond à toute la littérature, dont voici les subdivisions. I. *Théologie*, étendue de cet objet qui embrasse toutes les sectes. II. 762. a. On le subdivise de la manière suivante.

Textes sacrés & ecclésiastiques. I. { Commentateurs. Dogmatiques, docteurs & casuistes. Prédicateurs, orthodoxes & sectaires. Mystiques, contemplatifs & ascétiques. Liturgiques, d'où se forment les rituels & les eucologies.

II. *Nomologie.* Ce genre embrasse tout ce qui traite de l'avantage que les hommes trouvent à être réunis en corps de société. En voici la subdivision. II. 762. b.

II. { Discipline, chrétienne & hétéronome. Droit civil, politique & jurisprudence. Corporologie, cenobitiques & associations. Ethicologie, traités de morale, caractères. Thésimologie. Praxéonomie, aétologie & ludicrologie.

Historiographie, subdivisée en, II. 763. a.

III. { Notices, municipales & nominales. Histoires nationales & congrégationales. Personologies, vies, voyages. Littérologie, doctrinologie, bibliographie. Fictions. Collections, antiquités, compilations.

IV. *Philosophie.* Connoissances préliminaires & nécessaires à l'étude de la nature. Le ciel & la terre, deux objets qui s'offrent d'abord à la contemplation. Etude des êtres successivement produits & renouvelés. II. 763. b. Le désir de dévoiler les mystères de la nature, donne lieu à l'étude de la physique. L'étude de la nature en action, conduit nécessairement à celle de l'état de vie & des moyens de l'entretenir ; delà la médecine. L'esprit humain se repliant sur lui-même, s'étudie & travaille sur son propre fonds : voilà les raisons sur lesquelles sont fondées les divisions suivantes.

IV. { Mathématiques, comprenant l'arithmétique & la géométrie. Cosmographie, astronomie & géographie. Physiographie, psychologie, végétologie. Physique spéculative & pratique. Médecine, physiologie, pathologie. Spiritologie, métaphysique & logique. *Ibid.* 764. a.

V. *Philologie*, se subdivise en

- V. { Lexicologie, grammairiens, vocabulistes.
Eloquence, rhéteurs & orateurs.
Poèmes, on les distingue ici en épimétriques & lyriques.
Théâtres, tragiques & comiques.
Lettres, ingénieuses & galantes.
Critique, polygraphique, monographique. *Ibid. b.*

VI. *Technologie.* Quoiqu'on ait écrit un peu tard sur cette matière, elle a produit un fort grand nombre d'ouvrages.

- VI. { Arts civiques, qui sont ou célèbres, ou pécuniaires.
Arts académiques, iconographie, mécanique.
Arts gymnastiques, symphoniques, dextériques.
Arts plastiques, manufacturiers, manœuvriers.
Arts nutritifs, ruraux, condimentaires. *Ibid. 765. a.*
Arts mystérieux, symboliques, judiciaires.

Réflexion de l'auteur sur l'ordre d'un système bibliographique. D'où dépend sa perfection. Ouvrages à consulter sur cette matière. Idée d'un ouvrage intitulé, *catalogue raisonné des livres difficiles à trouver.* Éloge de ce livre. *Ibid. b.*

CATALOGUE d'étoiles, (*Astron.*) le plus ancien est celui qu'on trouve dans l'*Almageste* de Ptolémée. Astronomes qui en ont donné de plus exacts & de plus amples. *Suppl. II. 269. a.* Catalogue de Flamsteed le plus grand & le plus fameux de tous. Usage qu'en ont fait les astronomes. Raison qui a déterminé quelques astronomes à en former de nouveaux. Catalogues de M. de la Caille. Projet d'un nouveau catalogue par M. Lemonnier. *Ibid. b.* Celui que M. Mayer a laissé en manuscrit. Catalogue de 387 étoiles, publié dans le *Nautical almanac* de 1773. *Ibid. 270. a.*

Catalogues d'étoiles, voyez *Suppl. IV. 907. a, b. — 913. b.* Catalogues des étoiles zodiacales, 913. *b. — 914. b.* des étoiles circonfolaires, voyez ce dernier mot. Autres catalogues d'étoiles particulières. 914. *b. 915. a.*

CATANE, (*Géogr.*) cette ville exposée aux éruptions de l'Étna; port de cette ville formé par une de ces éruptions. *Suppl. II. 887. a.*

CATAPACTAYME, fête des Péruviens, consacrée aux trois statues du soleil. Temps où on la célébroit. *II. 766. a.*

CATAPANS, gouverneurs que les empereurs de Constantinople envoioient en Italie. Étymologie de ce mot. Liste de ces catapans donnée par Ducange. Magistrat de Naples, appelé de ce nom. *II. 766. a.*

CATAPASME, médicament sec & pulvérisé, dont on saupoudre quelques parties du corps. Étymologie du mot. Catapasmes de différentes sortes. *II. 766. a.*

CATAPELTE, nom d'un instrument de supplice sur la nature duquel on n'a que des doutes. *II. 766. a.*

CATAPHRACTES, cavaliers des armées romaines, armés de toutes pièces. Leur armure. Ancienneté de cette cavalerie qui faisoit la force des armées. Il y en avoit dans l'armée de l'empereur Constance. Nom que leur donnoient les Perses. Cataphractes de l'armée d'Antiochus, marchant contre Scipion l'asiatique. *II. 766. a.*

Cataphractes, navires des anciens qu'on appelloit de ce nom, pour les distinguer des *aphractes*. Autre nom qu'on leur donnoit. Leurs inventeurs. Les Grecs n'en avoient point du temps de la guerre de Troie. *II. 766. b.*

CATAPHRACTE, (*Chirurg.*) sorte de bandage. *XIII. 642. a.*

CATAPHRYGES, hérétiques du deuxième siècle: pour quoi ils furent nommés de ce nom. Leurs erreurs. *II. 766. b.* Voyez PHRYGIENS.

CATAPLASME, ingrédients de ce remède. Diverses espèces de cataplasmes. Cataplasme ordonné pour apaiser les douleurs & amollir. Ce qu'on y ajoute pour résoudre. Danger d'appliquer un cataplasme mal-à-propos. *II. 766. b.*

Cataplasme. Usage des pommes sous forme de cataplasme. *XIII. 2. b.* cataplasme émollient. *IX. 940. b.*

CATAPPA, (*Botan.*) espèce de plantes de ce nom. *Suppl. I. 165. b. 166. b.*

CATAPUCE, plante aussi nommée *petite tithymale*. Propriété de cette plante. *II. 766. b.* Voyez TITHYMALE.

CATAPULTE, (*Art milit. des anc.*) machine dont les anciens se servoient à la guerre. Étymologie du mot. Elle est de l'invention des Syriens. Différence entre la catapulte & la baliste. Description de la première par le chevalier Folard. *II. 767. a.* Effets de cette machine. Passage du P. Daniel, qui fait voir sa force surprenante. L'histoire de Genghiskan & de Timur-Bey fournit plusieurs exemples de la force des catapultes. Elles ont subsisté jusqu'à l'invention de la poudre. Folard croit qu'elles seroient supérieures à nos mortiers. Certitude de leur effet, justesse des coups qu'elles portent. Elles ont un avantage très-évident sur le pierrier. *Ibid. b.*

Catapulte, voyez ONAGRE. Les anciens écrivains ont souvent confondu cette machine avec la baliste: noms qu'ils lui ont donnés. *II. 37. a.* Voyez les planches de l'art mili-

taire, vol. I. Lieux où les anciens plaçoient les catapultes. *Suppl. I. 830. a.*

CATAPHALQUE, décoration pour l'appareil & la représentation d'un tombeau. Étymologie de ce mot. *II. 769. a.* Voyez ce mot dans son véritable ordre alphabétique.

CATAPPAS, (*Botan.*) amandier de l'île de Java. Plantations qu'en font les habitants. Sa fleur & son fruit. *II. 769. a.*

CATARACTE d'eau, (*Physiq.*) étymologie de ce mot. Ce que Messieurs Rollin & de Maupertuis racontent, l'un des cataractes du Nil, l'autre de celles du fleuve *Tornéao*. Les anciens les appelloient *catadupes*. Cataractes du Rhin, du Nil, du Vologda, du Zaïre, de la rivière Niagara en Canada. Description de cette dernière la plus fameuse de toutes. *II. 769. a.* Celle qu'en donne le P. Charlevoix. Cataracte à trois lieues d'Albanie en Amérique. En général dans les terres peu habitées, la nature est brute & quelquefois difforme, & le lit des fleuves rempli de cataractes. *Ibid. b.* Cataractes du ciel qui s'ouvrirent pour le déluge. *Ibid. 770. a.*

Cataractes, cascades naturelles: exemples cités. *II. 739. b.* Cataracte du fleuve Chingou. *III. 341. b.* Cataracte de la rivière Canada. *II. 165. a.* Celles du Niéper. *XIII. 126. b.* Celles du Nil, voyez l'article de ce fleuve.

Cataracte courbe, à laquelle Newton donne ce nom. *II. 770. a.*

Cataracte. Observations sur la cataracte de M. Newton. *VIII. 372. a.*

CATARACTE, (*Ornithol.*) oiseau qui approche beaucoup du gannet. Sa description. *II. 770. a.*

CATARACTE. (*Chirurg.*) Opinion des anciens sur cette maladie. Description de deux sortes de cataractes, la vraie & la fausse. Théorie commune sur cette maladie, qui explique comme étant causée par l'opacité du cristallin même. *II. 770. a.* Selon cette théorie, le glaucome & la cataracte sont la même chose. Preuve qu'on a donnée en faveur de cette hypothèse. Comment raisonne M. de la Hire pour appuyer l'ancien système. Ce que rapporte M. Antoine en faveur du sentiment opposé. M. Littre a montré par un exemple qu'il y a des cataractes distinctes des glaucomes. *Ibid. b.* M. de la Peyronie pensoit qu'il pouvoit y avoir des cataractes membraneuses. Signes de la maturité de la cataracte. Manière de faire l'opération. *Ibid. 771. a.* Ce qui se pratique après l'opération. Exemple qui prouve le danger de s'exposer trop vite à la lumière après l'abaissement de la cataracte. *Ibid. b.*

Cataracte, de quelle manière elle commence: opinion des anciens sur la cataracte & le glaucome, abandonnée par les modernes. *IV. 527. b. VII. 705. a.* Ceux-ci partagés sur la cause de la cataracte. *III. 61. b. IV. 528. a.* Comment on distingue à la vue le glaucome de la cataracte. *VII. 705. a.* Cause de l'insensibilité de *Firis* dans cette maladie. *Suppl. IV. 626. a.* Précautions à prendre pour juger de cette insensibilité. *631. a, b.* De l'état de la prunelle dans la cataracte. *633. a.* Instrument appelé *speculum oculi* pour l'opération de la cataracte. *XV. 449. a.* Aiguille pour abattre la cataracte. *I. 205. b.* Opération qui consiste dans l'extraction du cristallin: en quoi consistoit l'ancienne opération. *IV. 528. a, b.* Défensif qu'appliquoient les anciens après l'opération. *741. b.* Restreints employés en pareil cas, par Ambroise Paré. *XIV. 195. b.* Hémalopie causée par une certaine manière d'opérer. *VIII. 110. a.*

CATARACTE, (*Maréchal.*) *Suppl. III. 409. a. 414. a.*

CATARRHE, (*Médec.*) siège de cette maladie. Symptômes de catarrhe. *II. 771. b.* Causes de l'enrouement & de la toux dans cette maladie. Autres suites fâcheuses. Causes éloignées du catarrhe. Traitement de cette maladie. Lorsqu'il y a fièvre & inflammation considérable. Catarrhe suffoquant. *Ibid. 772. a.*

Catarrhe, voyez FLUXION, VI. 923. *a, b.*, &c. & RHUME. *XIV. 265. a, b.*

CATARRHEUX. Angine catarrheuse. *V. 978. b.* Fièvre catarrheuse. *VI. 725. b.*

CATARTHIQUE, médicament qui fait évacuer les humeurs par les selles. Étymologie du mot, voyez PURGATIF. *II. 772. a.*

Catartique, fièvre. *VI. 726. b.*

CATASTASE, (*Poésie*) troisième partie du poème dramatique chez les anciens. *II. 772. a.* En quoi elle diffère de l'épîrâse. Pourquoi elle a été appelée de ce nom. *Ibid. b.*

CATASTE, diverses acceptions de ce mot. *II. 772. b.*

CATASTROPHE, (*Poésie*) la quatrième partie des tragédies anciennes, selon Scaliger. Catastrophe simple, qui ne suppose aucun changement dans l'état des personnages. Catastrophe compliquée, par laquelle le principal personnage éprouve un changement de fortune. Le changement s'appelle aussi *péripétie*, voyez ce mot. Ses qualités sont d'être probable & nécessaire. Reconnaissance sur laquelle une catastrophe est quelquefois fondée: ses qualités. *II. 772. b.* Catastrophe qui résulteroit du simple changement de sentimens

& de résolutions d'un personnage. Le dénouement du *Cinna* de Corneille est de ce genre. Examen de la question, si la catastrophe doit toujours tourner à l'avantage de la vertu. Sentiment du P. le Bossu sur la nature de la catastrophe. *Ibid.* 773. a. Voyez DÉNOUEMENT, RÉVOLUTION.

CATASTROPHE, (*Belles-lett.*) on n'attache plus à ce mot que l'idée d'un événement funeste. Aristote semble vouloir interdire à la tragédie les dénouemens heureux. Cependant il ne tenoit pas rigoureusement à cette doctrine. *Suppl.* II. 270. Variations de cet auteur sur ce sujet. Objet moral de la tragédie, selon ce philosophe: c'est d'habituer l'ame aux impressions de la terreur & de la pitié, pour lui faire paroître plus léger le poids de ses propres malheurs. Comment Aristote a cru éluder la difficulté que lui faisoient Socrate & Platon en reprochant à la tragédie d'aller contre la loi qui veut que les bons soient récompensés & les méchans punis. La tragédie ancienne n'avoit d'autre but moral que la crainte des dieux, la patience & l'abandon de soi-même aux décrets de la destinée; ce qui résultoit parfaitement d'une catastrophe heureuse pour les méchans & malheureuse pour les bons. Exemples qui prouvent que les poètes Grecs ne s'étoient pas fait une loi de terminer la tragédie par une catastrophe. Le système de la tragédie moderne plus propre à accorder la fin morale avec la fin poétique. *Ibid.* b.

CATE, (*Comm.*) gâteaux ou tablettes que les Indiens préparent. Arbre dont ils tirent le suc qui sert à ces gâteaux. Manière de les préparer. Leurs propriétés médicinales. Voyez **KHAATH**.

CATECHÈSE, *κατηχησις*, instruction de vive voix. II. 773. a. L'origine des catecheses vient de Jesus-Christ même. Les apôtres & les peres ont suivi son exemple, comme cela est ici prouvé en détail. La charge de catéchiste étoit une des plus importantes. *Ibid.* b.

CATECHISTE, anciennement on choissoit quelquefois les catechistes parmi les lecteurs. Pourquoi on les appelloit *nautologi*. Leurs fonctions. Catéchistes de Pécole d'Alexandrie. Autres écoles célèbres. Prêtres qui portent aujourd'hui le nom de catechistes. II. 773. b.

CATÉCHUMÈNE, étymologie de ce mot. A qui l'on donnoit ce nom dans la primitive église. Ce qui se pratiquoit à l'égard des catéchumènes, distingués en parfaits & en imparfaits, en écoutans & en agenouillés. On a ajouté à ces deux ordres celui d'orantes, prians, & celui de *competentes*, demandant le baptême, celui de *penitentes*, pénitens. Autres distinctions du cardinal Bona, & de Bingham. II. 774. a. M. Fleuri n'en distingue que deux, les auditeurs & les compétens, auxquels d'autres ajoutent les élus, &c. Cérémonies par lesquelles on recevoit les catéchumènes. Temps pendant lequel le catéchuménat a été pratiqué en orient & en occident. *Ibid.* b.

Catéchumènes, assemblée où l'on instruisoit & l'on examinoit anciennement les catéchumènes. XIV. 816. a. Temps où on les baptisoit. II. 65. a. Ils différoient quelquefois leur baptême pendant plusieurs années. *Ibid.* Meïss des catéchumènes. VI. 685. b.

CATÉCHUMÉNAT, état des catéchumènes pendant qu'ils aspireroient au baptême. Durée du catéchuménat en différens périodes. Ce terme abrégé quelquefois par les évêques, selon les circonstances. II. 774. b.

CATÉGORIE, (*Logiq.*) classe d'êtres ou de manières d'êtres. II. 774. b. Catégories d'Aristote. Traité de Porphyre de *pradicabilibus sive universalibus*. Remarques du P. Rapin sur ce traité. Inutilité des catégories. Difficultés qu'on a eues pour les bannir de la logique. II. 775. a. — Voy. *Suppl.* I. 114. b.

CATEIA, trait ou javelot dont les anciens Gaulois & Germains se servoient à la guerre. Sa description. II. 775. a.

CATEL, (*Guillaume*) ses ouvrages. XVI. 452. a.

CATERGI, (*Hist. mod.*) voituriers dans les états du grand seigneur. Remarque sur les arrhes qu'ils donnent à ceux qu'ils doivent conduire. II. 775. a.

CATEVALA, (*Botan.*) nom malabare d'une espèce d'aloës. *Suppl.* II. 270. b. Ses différens noms. Sa description. Lieux où elle croit. Ses qualités. Manière de la classer. *Ibid.* 271. a.

CATHARES, (*Hist. eccl.*) nom que plusieurs sectes hérétiques se sont donné. Les apotactiques furent les premiers appellés de ce nom. Ensuite les montanistes. Autres sectes qui l'ont pris. *Catharistes*, secte des manichéens. II. 775. b.

CATHARIN, (*Ambroise*) dominicain. XV. 178. a.

CATHARMA, mot grec qui signifie balayure, ordure. Observations sur ce mot employé par S. Paul. XII. 379. a.

CATHÉDRALE, église épiscopale d'un lieu. Coutume qui a donné lieu à ce nom. Il ne faut pas confondre les anciennes cathédrales avec les églises qu'on nomme aujourd'hui de ce nom. S'il est vrai qu'il y en ait qui aient été bâties du temps des apôtres. Le nom d'église cathédrale n'est en usage que depuis le dixième siècle. II. 775. b.

Cathédrale, origine de ce mot. III. 13. b. Différence entre

une église collégiale & une cathédrale. 638. a. Cour quarrée devant les cathédrales. XI. 894. b. Condition nécessaire pour obtenir une dignité dans une église cathédrale. III. 136. b. Eglises cathédrales dont les chapitres sont de chanoines réguliers. 138. b. A qui appartient le droit de faire sonner les cloches dans les cathédrales. 544. a. Chapitre des cathédrales. 180. b. Doyen d'une cathédrale. V. 94. a.

CATHÉDRATIQUE, (*Hist. mod.*) droit qu'exigeoient les évêques en visitant leur diocèse. Conciles qui en parlent. Dans quel tems il fut exigé en France. On l'a aussi nommé *synodatique*. Voyez ce mot. Extension donnée au mot *cathédralique*. II. 776. a.

CATHÉENS, terre des, XV. 365. b. 366. a.

CATHÉRÉTIQUES, (*Médec.*) remedes qui rongent les chairs fongueuses ou haveuses. Etymologie du mot. Ils sont aussi nommés *sarcophages*. Indication de quelques-uns. II. 776. a.

CATHERINE, (*l'ordre de Ste.*) en Russie. Evénement qui donna lieu à son institution en 1711. Marques de cet ordre. Nombre des dames qui y sont agrégées. II. 776. a.

CATHERINE, (*l'ordre de Ste.*) voyez vol. II des pl. Blafon pl. 25. *Suppl.* II. 271. a.

CATHERINE, (*Chevaliers de Ste. Catherine du mont Sinai*) fondation de cet ordre. II. 776. a. A quoi s'engageoient les chevaliers. Quel étoit leur habit. *Ibid.* b.

CATHERINE du mont Sinai, (*Chevaliers de S^{te}.*) voyez vol. II des pl. Blafon, pl. 25. *Suppl.* II. 271. b.

CATHERINE de Médecis, elle apporta en France le goût des fêtes brillantes. VI. 577. b. Médaille où elle est représentée dans les astres. XV. 369. a.

CATHERINE, femme de Pierre le grand. Son histoire. XIV. 436. b. &c.

CATHERINE II, impératrice de Russie. Son instruction pour un code de loix. Humanité qui regne dans cet ouvrage. *Suppl.* I. 137. b. 138. a.

CATHÈTE, (*Archit.*) lignes appellées de ce nom. *Cathete* en géométrie, *cathetes* d'incidence & de réflexion, en catoptrique. *Cathete* d'obliquité. II. 776. b.

CATHETER, f. m. (*Chirurg.*) espèce de sonde. Etymologie du mot. On l'appelle aussi *algalie*. Cependant quelques auteurs réservent le nom de *catheter* à une sonde particulière qu'on décrit ici. II. 776. b.

CATHÉTÉRISME, opération qui consiste à introduire une sonde dans la vessie. Manière de sonder un malade pour la rétention d'urine. Diverses manières, l'une qu'on appelle *par-dessus le ventre*, l'autre *par le tour de maître*. Examen des cas difficiles. II. 777. a. Du cathétérisme pour les femmes. *Ibid.* b.

CATHOLICITÉ, (*Théolog.*) caractère de la vraie église. Chefs principaux d'où se tire cette catholicité. II. 777. b.

Catholicité, doctrine catholique, attachement à cette doctrine. II. 777. b.

CATHOLICON, (*Pharmacie*) épithète de certains électuaires. Préparation du catholicon double de rhubarbe qu'on appelle de *Nicolas*, selon la pharmacopée de Paris. II. 777. b. Dose de cet électuaire. Erreur des anciens sur les propriétés qu'ils attribuoient aux purgatifs, de ne purger chacun qu'une certaine espèce d'humeurs. Catholicon pour les clystères. *Ibid.* 778. a.

CATHOLIQUE, (*Théolog.*) pourquoi l'on attribue ce titre à l'église. Dans quel tems ce titre lui fut donné. Passage de Polycarpe & d'Ignace, où elle est caractérisée de ce nom. Magistrats ou officiers anciennement appellés *catholiques*. Les patriarches d'orient ont pris le même titre. Origine de ce titre pour les rois d'Espagne. *Ibid.* 778. a. Le même donné à Philippe de Valois. *Ibid.* b.

CATI, (*Comm.*) poids de la Chine. Rapports du cati avec les autres poids de la Chine & ceux de France. Cati du Japon, de Batavia, de Cambaye. Cati chez les lapidaires de l'orient. II. 778. b.

CATJANG RADI, (*Insectolog.*) ou crabe royal. Description de cet animal. Sa classification. *Suppl.* II. 271. b.

CATILINA, (*Lucius*) son caractère. VI. 57. a. VII. 857. b. Part qu'il eut aux proscriptions de Sylla. XIII. 493. b.

CATILINAIRE, observation sur l'exorde de la première. VII. 148. a.

CATILINETTES, (*Jardin.*) marguerites d'Espagne. Leur description. Leur culture. II. 778. b.

CATIN, (*Chymie*) espèce de basim. Grand & petit catin. II. 778. b.

CATINAT, (*Nicolas, maréchal de*) comment il fut traité par Louis XIV. *Suppl.* III. 801. a, b.

CATIR, (*Tondeur*) donner aux étoffes de laine une sorte d'appât. Deux manières de catir; l'une à froid, l'autre à chaud. Description de l'une & de l'autre. II. 778. b. La manière de catir à chaud, est absolument mauvaise. Ordonnances qui l'ont défendue. Autres ouvriers chez qui l'opération de catir est en usage. *Ibid.* 779. a.

CATON, le censeur, (*Marcus Portius*) caractère & vie

de ce célèbre romain. XVI. 761. b. 762. a, b. Son éloquence. XI. 567. b. Sa réponse à celui qui lui demandoit pourquoi on ne lui avoit point encore érigé de statue. V. 903. a. Il pensoit qu'on peut guérir par des paroles les maladies les plus sérieuses. IX. 853. b.

Caton d'Utique. Sentiment généreux de Caton encore enfant. XVI. 785. b. Caractère & vie de cet illustre romain. XVII. 559. a, b. 560. a, b. Son caractère tracé par Lucain. XIV. 340. a. Trait qui marque son influence dans l'état. V. 390. b. Son avidité pour la lecture. IX. 334. a. Anecdotes qui lui sont relatives. VIII. 538. a. Son amitié pour Athénodore. XII. 354. a. Son goût pour l'exercice de la paume. 200. b. Sa retraite des jeux floraux. VI. 875. b. 876. a. Gloire qu'il s'acquiert par son zèle envers la patrie. XII. 181. a, b. Parallele entre Socrate & Caton. V. 341. b.

CATONIERE, *regle*. lisez CATONIENE. XIV. 23. a.

CATOPTRIQUE, on trouve aux mots, *Miroir, Réflexion, Vision, Lumière, Optique*, les principes & les loix de la catoptrique. Etymologie de ce mot. De quoi traite cette science. Principaux auteurs qui ont écrit sur cette matière. Eloge des leçons d'optique d'Isaac Barrow.

Catoptrique, adjectif. Cadran, télescope catoptrique, boîte ou caisse catoptrique. Détails sur cette machine. Ses différentes espèces. Manière de faire une caisse catoptrique qui représente les objets en différentes situations. *Ibid.* 779. b. Manière de faire une caisse catoptrique, qui représente les objets qu'on y aura placés, fort multipliés, & répandus dans un grand espace. Appartemens construits sur le même principe. *Voyez* les planches d'optique, volume V.

CATOPTROMANCIE, divination par le moyen d'un miroir. Etymologie du mot. II. 780. a. Cette divination employée par l'empereur Didius Julianus. Autre espèce de catoptromancie rapportée par Pausanias. Divination appelée *Gastromancie*. *Ibid.* b.

CATOTERIEQUES, remèdes destinés à purger le foie, les reins, la vessie. Indication de deux de ce genre. II. 780. b.

CATRACA, (*Ornith.*) oiseau d'Amérique. Sa description. Lieux où il se tient. Conformité de son cri avec son nom. Qualité de sa chair. II. 780. b.

CATRICONDA, (*Botan.*) espèce de larme de Job vivace. Sa description. *Suppl.* II. 271. b. Lieux où croît cette plante. Ses usages. Sa classification. *Ibid.* 272. a.

CATROU, (*François*) jésuite, l'un des auteurs du journal de Trevoux. *Suppl.* III. 659. a.

CATTES, pays des Cattes, aujourd'hui la Thuringe. XVI. 302. a. Caractère de ses habitans. *Suppl.* I. 565. b.

CATTU MOLAGO, (*Botan.*) nom brame d'une espèce de poivre ainsi nommé au Malabar. Ses autres noms. Description, culture, qualités & usages de cette plante. Sa classification. *Suppl.* II. 272. a.

CATTU-SCHIRAGAM, (*Bot.*) arbrisseau du Malabar. Lieux où on le trouve. Sa description. II. 780. b. Diverses propriétés médicinales qu'on lui attribue. *Ibid.* 781. b.

CATULAMA, (*Botan.*) nom brame d'une espèce de vigne du Malabar. Ses différens noms. *Suppl.* II. 272. a. Description, culture, qualités & usages de cette plante. Sa classification. *Ibid.* b.

CATULLI, (*Botan.*) plante lilacée du Malabar. Ses différentes désignations. *Suppl.* II. 272. b. Description, culture, qualités & usages de cette plante. *Ibid.* 273. a. Caractères qui la distinguent du lunala de Ceylan. Sa classification. *Ibid.* b.

CATULLUS, (*Caius Valerius*) article sur ce poète. XVII. 85. b. Il perfectionna l'épithalame latin, V. 818. b. & les vers fescennins. VI. 558. b. Remarques sur une pièce de ce poète que l'on croit être un poème séculaire. XIV. 881. b. Sur ses élégies. V. 484. a. Vers de Catulle sur la mort d'un moineau. VIII. 130. b.

CATZ, (*Jacques*) grand pensionnaire de Hollande, poète célèbre. *Suppl.* III. 430. b. 431. a, b.

CAVAILLON, (*Géogr.*) état de cette ville dans l'histoire ancienne, & dans celle du moyen âge. *Suppl.* II. 273. b.

CAVAILLON, (*Géogr.*) ville de Gaule. *Suppl.* IV. 11. b.

CAVALAM, (*Botan.*) arbre du Malabar. Ses différentes désignations. Sa description. *Suppl.* II. 273. b. Culture, qualités & usages de cet arbre. Erreur de Linnæus. Classification du cavalam. *Ibid.* 274. a.

CAVALE de bronze, qui étoit auprès du temple de Jupiter Olympien. VIII. 216. b.

CAVALERIE, (*Art milit.*) la cavalerie françoise est divisée en compagnies d'ordonnance, & en régimens qui forment la cavalerie légère. Ils ont été substitués à la gendarmerie & aux gens de cheval armés à la légère. La cavalerie légère n'étoit guère estimée, c'étoit la gendarmerie qui faisoit la force de l'armée. II. 781. a. La cavalerie légère a été composée des estradiots, des argoulets, des carabins. Détails sur les uns & les autres. *Ibid.* b. Les plus fameux carabins du règne de Louis XIII, furent les carabins d'Arnaut. La garde des généraux étoit ordinairement alors de carabins. Charge de général des carabins. Où se place la cavalerie dans

une armée rangée en bataille. Utilité de la cavalerie, pourvu qu'elle ne soit pas trop nombreuse. *Ibid.* 782. a.

Cavalerie. Antiquité de l'usage de la cavalerie : son éloge. V. 920. a, b. &c. Recherches historiques sur cet objet. 883. b. Premier emploi de la cavalerie. Formation de ses premiers corps. VII. 985. b. Divers usages auxquels on l'employa. 986. a. Escadrons de cavalerie des anciens. *Suppl.* II. 868. b. Cavalerie des Egyptiens, V. 885. a. des Grecs, *voyez* GRECS (*Milice des*), des Athéniens. VIII. 210. a. Observations sur la cavalerie romaine. IX. 355. a, b. *Voyez* ROMAINS (*Milice des*), cette cavalerie appelée *alare*. I. 213. a. Cavalerie des cataphractes chez les Romains. II. 766. a. Postes que la cavalerie occupoit dans les batailles. *Suppl.* II. 869. a. *Suppl.* IV. 175. a. Cavalerie turque. II. 685. b. XV. 427. a. Cavalerie de Pologne, appelée *pancernes*. XI. 811. a.

De la proportion entre la cavalerie & l'infanterie. VIII. 698. a, b. Elle est ordinairement postée sur les ailes de l'armée. I. 213. a. Différens corps dont elle est composée. III. 315. b. Régimens royaux ou bleus dans la cavalerie françoise. XIV. 16. b. Corps de cavalerie, appelés *chevaux-légers*. III. 315. b. Uniforme de la cavalerie. VIII. 10. b. Moyen d'instruire un régiment de cavalerie à monter à cheval, III. 304. b. & de lui faire exécuter les mêmes mouvemens qu'à l'infanterie. IV. 814. a. Équipage des régimens de cavalerie. V. 882. a. Des étendards & guidons. V. 711. b. VI. 40. b. Armes de notre cavalerie. I. 689. b. Espèce de fusil qui lui conviendrait. *Suppl.* III. 162. b. Son emplacement dans le camp. *Suppl.* II. 150. a. 151. a. Moyen de lui faire passer une rivière, à l'aide des peaux de bouc. 846. a. Des moyens de subsistance pour la cavalerie en tems de guerre. XV. 582. b. Détachement de cavalerie. IV. 900. a. Dérail des principales évolutions de la cavalerie. VI. 196. b. — 201. b. Des exercices qui lui sont propres. 241. b. *Voyez* la description figurée des exercices & évolutions de la cavalerie dans le vol. I des planches, article *Art militaire*. Ordre de bataille des escadrons. V. 924. a, b. Feu de la cavalerie. VI. 629. a, b. 630. b.

Brigadier de cavalerie. II. 419. a, b. Commissaire-général de la cavalerie. III. 710. a. Chefs de la cavalerie. VII. 555. b. Maître de cavalerie en Angleterre. IX. 894. a. Salut de la cavalerie. XIV. 587. a.

CAVALIER ou maître, (*Art militaire*) soldat qui combat à cheval. Etymologie du mot. Caractères d'un bon cavalier. Cavalier qui va au fourrage ; ce qu'il doit observer. II. 782. b.

Cavalier. Armes des cavaliers dans les premiers tems. I. 687. a. Armure des cavaliers romains. IX. 355. a. X. 508. a. Cavaliers turcs appelés *gindi*. VII. 662. a. Cheval de cavalier. VI. 811. a. Habillement du cavalier. VIII. 7. b. Son équipement. 8. a. Son armement. *Ibid.* b. Sa besace. 10. a. Talons du cavalier. XV. 869. b. Cavaliers dits *gendarmes*. VII. 547. a, b. Comment le cavalier doit accoutumer son cheval au feu. VI. 636. a.

CAVALIER, (*Fortification*) lieux où ils se construisent. Figure & situation du cavalier. Lorsqu'une place se trouve commandée, l'on y élève quelquefois des cavaliers. Avantages qu'on tire des cavaliers. II. 782. b.

Cavalier de tranchée, dans l'attaque des places. Description de cet ouvrage. Avantage qu'il procure. II. 782. b. Comment il doit être protégé. *Ibid.* 783. a.

CAVALLERIUS, (*Bonaventure*) sa géométrie des indivisibles. VII. 631. a, b. VIII. 686. a. *Suppl.* III. 174. b. 175. a. Sa dissertation sur les marées. VI. 908. b.

CAVALLO, monte, X. 683. a.

CAVANDELI, (*Botan.*) nom brame, d'une espèce de calebasse du Malabar. Ses différens noms. Sa culture & ses qualités. Manière de classer cette plante. *Suppl.* II. 274. b.

CAVATINE, (*Musiq.*) sorte d'air à chanter. Effet admirable qu'il produit dans les grandes expressions. *Suppl.* II. 275. a.

CAUCASE, (*Géogr. Myth.*) chaîne de montagnes en Asie. Fable de Prométhée enchaîné sur le Caucase. Pratiques des habitans de cette contrée. Ils se réjouissoient aux funérailles de leurs enfans. Il n'y a point de chrétien qui ne dût imiter l'habitant du Caucase. II. 783. a.

Caucase. Peuples du Caucase, voisins de l'Imirette. VIII. 566. b.

CAUCHEMAR, incommodité nommée *épihaltes*, ou *incubus*, par les médecins. II. 783. a. En quoi il consiste. Ses causes. De quelles maladies il est le pronostic dans les jeunes gens & dans les vieillards. *Ibid.* b.

Cauchemar. Ce que les anciens pensoient de cette incommodité. VIII. 210. a.

CAUCAUBARDITES, (*Hist. eccl.*) hérétiques du VI^e siècle. Pourquoi ainsi nommés. Leurs erreurs. II. 783. b.

CAUDATAIRE, (*Hist. mod.*) XIII. 142. a.

CAUDICAIRE, (*Hist. anc.*) bateliers des Romains pour la navigation du Tibre. Etym. du mot. Caudicaire qui transportoit les grains d'Ostie à Rome. II. 783. b.

CAUDRETTE, (*Pêche*) vol. VIII. des planch. *Pêche* ; planch. 4.

CAVE, (*Physique*) de la chaleur apparente des caves en hiver,

hiver, & de leur fraîcheur en été. II. 783. b. Raïson qu'en donne M. Muffchembroeck. *Ibid.* 784. a.

Cave. Pourquoi les caves nous paroissent fraîches en été & chaudes en hiver. VII. 321. b. Caves de l'observatoire. XI. 324. a, b.

CAVE, (*Anatomie*) nom de deux grosses veines. Cave en général. Veine-cave ascendante & descendante, ou inférieure & supérieure. Description de ces veines & de leur trajet. II. 784. a. Veines qui se rendent dans l'ascendante. *Ibid.* b. — *Voyez VEINE.*

Cave, veine. Sa description. *Suppl.* II. 614. a. *Suppl.* III. 78. a. Effet du diaphragme & de la respiration sur ce vaisseau. *Suppl.* II. 717. a. *Suppl.* III. 80. a.

CAVE, veine, (*Maréchal.*) celle du cheval. *Suppl.* III. 391. b.

CAVE, (*parmi les Confesseurs*) sorte de caisse de fer-blanc portable. Sa description. Son usage. Coffret qui porte le même nom. II. 784. b.

CAVEA, trois significations de ce mot, relatives à l'amphithéâtre, chez les Romains. II. 784. b.

CAVEAU, *crypta*, voûte souterraine destinée à la sépulture. Étymologie du mot. Caveaux ou catacombes de S. André, de S. Paul. Divers sens du mot *crypta*. De-là est venu *cryptoporticus*, lieu souterrain voûté. II. 784. b.

CAVEÇON, (*Manège*) espece de bride, son usage. Description des caveçons. II. 784. b.

Caveçon. Du caveçon brisé. Du caveçon fait pour arrêter & maintenir un cheval dans les piliers. V. 933. a. Pourquoi nous ne nous servons plus de caveçon. *Ibid.* b. Caveçon appelé *figuette*. XV. 190. a.

CAVEDONE, (*Jacques*) peintre. Son talent propre. Sa fin malheureuse. VI. 340. b. XI. 275. b.

CAVELAN, (*Géogr.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 275. a.

CAVELIER, (*Louise*) de Rouen. *Suppl.* IV. 683. a.

CAVELIN, (*Commerce*) c'est à Amsterdam ce que nous appellons un lot. Il y a certaines marchandises dont le vendeur fait les cavelins aussi grands ou aussi petits qu'il le juge à propos. Il y en a d'autres dont les cavelins sont réglés. Marchandises de l'une & de l'autre sorte. Comment ces cavelins se reglent. II. 785. a.

CAVENTENIER, (*Corderie*) petite corde. Comment elle se fabrique. II. 785. a.

CAVER, (*Escrime*) le contraire d'opposer. Description de ce mouvement. II. 785. a.

CAVERNE, (*Hist. anc.*) lieux où les cavernes se trouvent. Comment elles se forment. Diverses cavernes nommées. Description d'une caverne dans la province de Darby en Angleterre. II. 785. a. Énumération de quelques autres. Origine des cavernes qui donnent issue à des ruisseaux. Description de la fameuse caverne d'Antiparos. *Ibid.* b. Caverne de Trophonius dans la Livadie. Contrées où il y a le plus de cavernes: elles ne sont pas toujours uniquement l'ouvrage de la nature: souvent les hommes y ont travaillé. Tel est le fameux labyrinthe de l'isle de Candie; telle est une carrière de Maftricht. Description de cette carrière. Telles sont encore les mines de sel en Pologne. Les causes qui produisent des cavernes, produisent souvent des précipices. Montagne de Cajetan, séparée par un tremblement de terre. Éboulemens de montagnes produits par les mêmes causes. Celui d'une partie de la montagne de Diableret en Valais, arrivé en 1714. *Ibid.* 786. a. Celui de quelques collines de la province de Kent, en Angleterre. La ville de Pleurs en Suisse, enterrée en 1618. Inondation en Gascogne, causée en 1678, par l'affaïssement de quelques montagnes des Pyrénées. Pareil événement en Irlande, en 1680. Causes de ces effets. *Ibid.* b.

Caverne. Observations sur les cavernes. VII. 624. a. Rochers dans certaines cavernes, qui, par leurs ouvertures, aspirent & expirent l'air alternativement. VII. 101. a. Peuples qui vivoient dans les cavernes. XVI. 686. b. Les cavernes favorables aux oracles. XI. 533. b. 534. a. La plupart des cavernes qu'on a observées sont à sec. VII. 84. b. Cavernes sulfureuses de l'isle d'Ischia. VIII. 911. a. Caverne des nymphes sphragitides. XI. 292. b. Caverne de la fontaine de Vaucluse. XVI. 859. a. Cavernes de l'isle de France, ou Mascareigne. *Suppl.* III. 668. b. Sur les cavernes, consulter encore l'article *Grotte*.

CAVERNEUX, (*Anatom.*) deux corps de ce nom. Nature de leur substance. Description de deux corps caverneux, & d'un troisième appelé *corps caverneux de l'uretère*. II. 786. b. Corps caverneux du clitoris: leur description. Sinus caverneux de la dure-mere, ou sinus latéraux de l'os sphénoïde. *Ibid.* 787. a.

Caverneux, corps: description du corps caverneux du penis & de l'uretère. *Suppl.* IV. 278. a, b. 279. b. Leur dilatation dans l'érection. *Suppl.* II. 854. a. Arrière caverneuse. *Suppl.* III. 486. b. Veine caverneuse. 487. a.

CAVET, (*Archit.*) moulure concave. Où elle convient le mieux. Manière de lui donner sa profondeur. II. 787. a.

CAVIAR, (*Antiq.*) longe de cheval qu'on offroit tous les cinq ans pour le college des prêtres. Sacrifice pareil qu'on offroit tous les ans au dieu Mars. Rite de ce sacrifice. II. 787. a.

CAVIARI SKARI, préparation d'œufs d'esturgeon, qui se fait en Russie. Comment elle se fait. Les Italiens l'estiment beaucoup. II. 787. a.

CAVILLONE, (*Ichthy.*) voyez *SURMULET*.

CAVIN, (*Fortification*) ceux qui se trouvent auprès d'une place assiégée, sont très-avantageux aux assiégés. II. 787. a.

CAULICOLES, (*Archit.*) ornement d'architecture. XVII. 761. a, b.

CAUMONT de la Force, (*Charlotte-Rose*) de l'académie de Ricovristi de Padoue. *Suppl.* II. 257. b.

CAUSA, (*Logiq.*) *non causa, pro causâ*, sorte de sophisme. XV. 363. b.

CAUSALE, *proposition*. IV. 85. b.

CAUSALITÉ, I. 176. a.

CAUSATIVES, *conjonctions*. X. 760. a.

CAUSE. Comment on acquiert l'idée de cause & d'effet. Cause efficiente. Causes physiques, morales, instrumentales, occasionnelles.

Examen de la maniere dont l'ame agit sur le corps. Exposé du système de l'influence physique, remis en honneur par les Anglois. II. 787. b. Examen critique de ce système. Défense du système des causes occasionnelles de Mallebranche. *Ibid.* 788. a. Autres distinctions admises par rapport aux causes. Causes matérielles, formelles, exemplaires, finales. *Ibid.* b.

Cause: définition de ce mot. I. 575. a. Origine des idées de cause & d'effet. XIV. 62. a. Examen si l'effet est proportionnel à la cause. I. 62. b. Relation de cause & d'effet: ce qu'on entend par ces deux mots: sens de l'axiome, *rien ne se fait sans cause*. V. 405. b. Il faut s'assurer de l'existence des effets, avant d'en chercher les causes. *Ibid.* Il faut ensuite s'assurer des indices convaincans que cette cause existe dans la nature. Pourquoi nous prenons si aisément le change, en recherchant la cause d'un effet. 406. a. De la recherche des causes en physique. *Suppl.* IV. 319. b, &c. Deux manieres de remonter d'un effet à sa cause. VI. 267. a. Examen de cet axiome de Spinosa, que la connoissance de l'effet dépend de la connoissance de la cause, & la renferme nécessairement, XV. 471. a. & de cet autre, que dans les choses qui n'ont rien de commun entr'elles, l'une ne peut être la cause de l'autre. *Ibid.* b. Réflexions contre l'enchaînement infini des causes & des effets. XV. 473. a. IV. 978. b. Enchaînement des causes qui produisent tous les effets du monde moral. VI. 422. b. — *Voyez EFFET.*

CAUSE, (*Méchan. & Physiq.*) loi générale de l'inertie des corps. Deux sortes de causes capables de produire ou d'altérer le mouvement dans les corps. II. 789. b. L'impulsion à laquelle se rapporte la traction, & la force encore inconnue, qui produit la pesanteur, & retient les planetes dans leurs orbites. Les causes de la premiere espece ont des loix très-connées. Il n'en est pas de même de celles de la seconde espece. On démontre ici qu'il se trouve des cas où l'on ne sauroit soutenir l'axiome, que *les effets sont proportionnels à leur cause*. *Ibid.* 790. a. Les causes métaphysiques du mouvement nous sont inconnues. On ne peut dire que les effets sont proportionnels à leurs causes, si l'on entend par-là des causes métaphysiques. Paralogismes où peut entraîner l'usage de cet axiome. *Ibid.* b. *Voyez FORCE ACCÉLÉRATRICE, MOTRICE, RETARDATION.*

CAUSE procataretique, (*Médec.*) étymologie du mot. Exemples qui rendent sensible la définition qu'on en donne. II. 790. b.

Cause continente. Cause continente de la suppression d'urine. Fievre continente. II. 791. a.

CAUSE, (*Pratique*) cause d'appel. II. 791. a.

CAUSE, (*Jurispr.*) voyez *PROCÈS, PLAIDER, PLAIDOYER*. Communication de causes. III. 729. b. Contestation en cause. IV. 112. b. Jonction & disjonction de causes. IV. 1036. b. Fait & cause. VI. 384. b. Réflexions contre l'usage de solliciter les juges d'une cause. *Suppl.* IV. 806. b.

CAUSE, (*Rhet.*) cause pour effet, sorte de figure. X. 466. b. Effet pour cause. 467. b.

CAUSES finales. Ce mot a été fort en usage dans la philosophie ancienne. Le chancelier Bacon ne paroît pas faire grand cas de l'usage des causes finales dans la physique. Descartes a suivi la même route; cependant Leibnitz a essayé de ressusciter les causes finales, & il donne un essai de cette maniere de philosopher, en déterminant les loix que suit la lumiere. M. de Fermat avoit raisonné sur le même principe. II. 789. a. On démontre ici que ce principe est en défaut sur la réflexion des miroirs concaves, & sur la réfraction; cependant il peut être utile de faire voir comment le principe des causes finales s'accorde avec les loix des phénomènes, déterminées auparavant par des principes de mécanique clairs & incontestables. C'est ce qu'a fait M.

de Maupertuis dans un mémoire cité au mot *Action*. Il a étendu ces réflexions dans d'autres ouvrages qu'on indique ici. Mémoire de M. de Mairan à consulter sur le même sujet. *Ibid.* b. Voyez aussi THÉOLOGIE.

CAUSES majeures, (*Discipl. ecclésiastiq.*) à qui appartient le jugement de ces causes. Droit que s'est réservé l'église gallicane sur le jugement des causes criminelles contre les évêques. II. 791. a.

Causes majeures, contestations entre les papes & les évêques de France sur ce sujet. XI. 830. b.

CAUSIE, coiffure ou armure de tête commune à tous les Macédoniens. XVII. 761. b.

CAUSSIN, (*Nicolas*) jésuite. XVI. 719. b.

CAUSTICITÉ, (*Chymie*) pourquoi la chaux augmente la causticité des alkalis. Quelle est la substance qui arrête l'action du dissolvant par une espèce de saturation, avant qu'il soit rendu caustique. Plusieurs chymistes pensent que ce n'est qu'un air fixe. D'autres regardent comme très-possible, que le phlogistique soit la cause prochaine & immédiate des phénomènes, attribuée à cette sorte d'air. *Suppl.* II. 275. a. Explication de la causticité de plusieurs corps de nature très-différente. *Ibid.* b. Voyez CAUSTICUM.

CAUSTICUM, (*Chymie*) nouvelle substance à laquelle M. Meyer, auteur des *essais de chymie sur la chaux vive*, attribue privativement la propriété caustique, & tous les phénomènes qui en dépendent. Différence entre cette substance & le phlogistique. Sa nature & ses propriétés. Phénomènes qui démentent l'existence de ce principe. *Suppl.* II. 275. b.

CAUSTIQUE, (*Chymie*) les caustiques sont de vrais dissolvans de substances animales. Sels qui ont cette propriété. Substances qui n'agissent sur l'animal vivant que par irritation, & qui ne font point de vrais caustiques. Les vrais caustiques agiroient sur un cadavre comme sur un corps vivant. L'opération de tanner les cuirs n'est que l'application d'un caustique léger. Celui par lequel on préparoit les momies d'Égypte. Usage des caustiques en médecine. Principaux médicamens de cette classe. II. 791. b.

Caustique. Usage des remèdes mercuriels caustiques & corrosifs. X. 376. a. Causticité de la chaux. III. 268. a. Puissant caustique fait avec la plante appelée *dentillaire*. XII. 798. b. Usage des caustiques pour les abcès. I. 15. b. Sur les caustiques, voyez VÉSICATOIRES, & particulièrement, XVII. 202. b. Ouvrages à consulter sur les caustiques. XIV. 438. b. Caustique lunaire, voyez PIERRE infernale.

CAUSTIQUE, (*Maréch.*) VI. 634. b.

CAUSTIQUE, (*Géomét. transcendante*) courbe que touchent les rayons réfléchis ou réfractés par une autre courbe. Chaque courbe a ses deux caustiques. Inventeur des caustiques. Lorsque les courbes qui les produisent sont géométriques, elles sont toujours rectifiables. Génération de la caustique par réflexion du quart de cercle, proposée à deux académies, démontrée fautive par M. de la Hire. Méthode pour déterminer les caustiques de réflexion & de réfraction, proposée par M. le marquis de l'Hôpital. Pourquoi ces sortes de courbes sont appelées *caustiques*. Méthode pour trouver le point où se réuniroient des rayons réfléchis par une surface plane, s'ils étoient prolongés. II. 792. a. Moyen de concilier cette méthode avec celle de M. de l'Hôpital, avec laquelle elle sembleroit d'abord ne pas s'accorder. *Ibid.* b.

CAUSTIQUE, voyez DIACAUSTIQUE.

CAUTELE, (*Jurispr.*) ce mot étoit autrefois synonyme à *ruse* & à *finesse*. Dans quel cas on l'emploie aujourd'hui. II. 792. b.

CAUTÈRE, (*Chir.*) médicament qui brûle ou corrode quelque partie solide du corps. Étym. du mot. Cautere actuel & cautere potentiel. II. 792. b. Usage des cauteres actuels. Instrumens de chirurgie appelés de ce nom. L'application des cauteres actuels fait la principale médecine des habitans de Java. Cauteres potentiels. Cautere de velours d'Ambroise Paré. Parties du corps sur lesquelles s'appliquent ces remèdes. Manière de les appliquer, & de continuer le traitement. Utilité des cauteres dans plusieurs maladies. *Ibid.* 793. b.

Cautere, voyez FONTICULE. Pierre à cautere. XII. 579. a, b. Cautere appelé *ruptoire*. XIV. 438. b. Cautere pour les ulcères invétérés. XVII. 373. a. Usage du garou pour cautere. *Suppl.* II. 683. b. Escare que produisent les cauteres. V. 932. a. Les chairs mollasses d'un cautere forment quelquefois un bourrelet pâle, dont il ne sort qu'un pus ichoreux. Comment on détruit ces chairs excédentes, & l'on ranime les chairs. VIII. 482. b. Poudre qu'on emploie sur les cauteres dont la suppuration cesse. VII. 603. a. Cautere actuel, voyez USTION, & l'article FEU. VI. 622. b. Usage du cautere actuel dans certaines douleurs. V. 87. a. Cannule dont les anciens se servoient dans le cautere actuel. II. 600. b. Sorte de cautere appelé *moxa* par les Japonois. X. 843. b. Ouvrages à consulter sur les cauteres. XIV. 438. b. Observations sur leur usage. XV. 130. a. *Suppl.* II. 683. b. Article sur les cauteres ou fonticules. XVII. 202. b.

CAUTÈRE, (*Maréch.*) cautere actuel. VI. 631. a, b. &c. *Suppl.* III. 416. a. Cautere potentiel. 634. b.

CAUTÈRE, (*Jardin.*) description de cette opération : ses utilités. XVII. 761. b. 762. a.

CAUTÉRISATION, application des cauteres actuels. Quel en est le but & l'utilité. Comment se fait cette application. Méthode de M. Petit. Pansement de la partie cautérisée. La carie profonde demande une application plus forte des cauteres. Les anciens cautérifioient les parties molles pour les fortifier ou pour procurer un égoût aux matières impures. II. 798. b.

CAUTION, (*Jurispr.*) par l'ancien droit romain le créancier pouvoit s'adresser directement à la caution. Adouciemens apportés à cette loi. La caution ne peut être obligée à plus que le débiteur, mais elle peut être obligée plus étroitement. Les cautions entr'elles n'ont aucune action l'une contre l'autre. II. 793. b. *Caution judiciaire, juratoire, bourgeoise. Caution banale.* Caution de cette sorte aux consuls de la ville de Paris. *Ibid.* 794. a.

Caution, voyez FIDEJUSSEUR & GARANT. Cautions que le demandeur & le défendeur chez les Romains devoient donner. IX. 19. b. Caution qu'on exigeoit d'un étranger à Athenes. X. 466. a. XIII. 501. a. Cautions établies pour les moeurs par les loix d'Alfred. XVII. 587. b. Discussion des cautions. IV. 1035. b. Renfort de caution, certificateur de caution. XIV. 108. b. Vœu qu'avoit fait un avare de ne se rendre jamais caution pour personne. XVII. 414. a.

CAUX, pays de (*Géogr.*) productions de cette province. II. 794. a.

Caux, pays de, anciens peuples qui l'occupent. *Suppl.* II. 124. a.

CAXA, petite monnoie fabriquée à la Chine. Qualité de cette monnoie. Sa valeur. II. 794. a.

CAXAMALCA, ville & pays d'Amérique. Son produit. II. 794. a.

CAYENNE, (*Géogr.*) observations sur les prêtres des sauvages de cette île. XII. 541. b. Maladie endémique causée dans ce pays par une espèce de ver. IX. 916. a. Accourcissement du pendule dans cette île. VI. 752. a. XII. 296. a.

CAYEUX, petits oignons. Temps pendant lequel il faut les laisser en terre sans les transplanter. II. 794. a. Les pattes d'anemones, les griffes de renoncules sont des espèces de cayeux. Les cayeux ne dégènerent pas. *Ibid.* b.

CAYLUS, (*M. le comte de*) Ses recueils d'antiquités. *Suppl.* III. 254. b. Son mémoire sur la Vénus Anadyomene. *Suppl.* I. 382. a. Ses observations sur les Etrusques. *Suppl.* II. 899. b. &c. Manières de peindre en cire, publiées par cet auteur. V. 609. a, b. Eloge de son mémoire sur le papier d'Égypte. XI. 850. b. M. de Caylus cité sur l'art de tourner & de dessiner le verre. XVII. 98. b. 100. a, b. L'article *Sculpteurs anciens* est enrichi de plusieurs réflexions de ce savant sur les passages de Plin, que l'auteur de cet article a rapportés. XIV. 816. a, b.

CAYMAN, crocodile des Antilles. IV. 501. b. Îles du Cayman. *Ibid.*

CAYMITTE, fruit de l'Amérique. Sa description. Arbre qui le produit. II. 794. b.

CAZAN, ou HAZAN, officier des synagogues juives. Ses fonctions. Son siege. Ce nom se trouve dans S. Epiphane. II. 794. b.

CAZE, (*le*) physiologiste. *Suppl.* IV. 361. a.

CAZEMATE, (*Fortificat.*) on y place le canon qui sert à défendre la face du bastion opposé. Étymologie du mot *cazemate*. II. 794. b. Différentes constructions de la cazemate. On lui donne aussi le nom de *place basse* ou de *flanc bas* ou de *flanc retiré*. On met aujourd'hui les cazemates rarement en usage. Enfoncement que doivent avoir les places basses & hautes. Désavantages des places basses. Il faut que le flanc soit couvert par un orillon qui le mette à l'abri du commandement de la demi-lune. Quels sont les meilleurs flancs bas. *Ibid.* 795. a.

CAZIMI, (*Astron.*) mot arabe qui signifie le *disque du soleil*. Planète en *cazimi*. II. 795. a.

C E

CE, *cés, cet, cette, ceci, cela, celui, celle, ceux, celles, celui-ci, celui-là, celles-ci, celles-là.* Valeur & usage de ces mots. Au lieu de les appeler pronoms, l'auteur trouve plus convenable de les nommer *termes métaphysiques*. II. 798. b.

Ce. M. du Marfais prétend que ce pronom est du genre neutre : observations sur ce sujet. VII. 593. a. Autres remarques sur ce mot, XIII. 453. b. 454. a. & sur les mots *celui, celle, celui-ci, celui-là.* *Ibid.*

CEA, *île de.* Le suicide autrefois autorisé dans cette île. VIII. 252. b.

CEANOTHE, (*Botan.*) noms de cette plante en différentes langues. Son caractère générique. Énumération de trois espèces. Leur description. Lieux où elles croissent. Leur culture. *Suppl.* II. 276. a.

CEB, (*Myth.*) voyez CERCOPITHIQUE. Divinité adorée à Memphis. *Suppl.* II. 276. b.

CEBÈS, disciple de Socrate : principes philosophiques contenus dans le tableau de Cebès. XV. 265. a, b. Observations sur ce tableau, recherches sur son auteur. XVI. 240. a.

CEBI-PIRA, (*Botan.*) arbre du Bresil. Usage de son écorce dans certaines maladies. II. 796. a.

CECI, remarques sur ce mot. XIII. 453. b.

CECILE, (*Hist. de Danem.*) avoit été dame d'honneur de la reine Philippine, épouse d'Eric X, roi de Danemarck ; passion qu'il conçut pour cette femme. — Affront qu'elle reçut de la part d'un sénateur. *Suppl.* II. 276. b.

CECROPS, (*Hist. anc. Myth.*) aventures de cet homme, originaire d'Egypte, & fondateur d'Athènes. Il adoucit les mœurs des habitans de l'Attique, & leur donna des loix. *Suppl.* II. 276. b.

CECUBE, (*Géogr.*) *Cæcubum*, fameux vignoble célébré par Horace. Il ne subsistoit plus du tems de Pline le naturaliste. *Suppl.* II. 277. a.

CÉDANT, celui qui cède, (*Jurispr.*) un cédant peut quelquefois & suivant ses conventions, céder sans garantie. Appeler un cédant en garantie. II. 796. b.

CÉDILLE, (*Gramm.*) son usage. Ce terme *cédille* vient de l'espagnol *cedilla*, qui signifie *petit c*. Ils font le même usage que nous de la *cédille*. Ce caractère peut venir du ç des Grecs. Les imprimeurs l'appellent *c à queue*. II. 796. b.

CEDO, mot latin employé pour signifier, *dites, donnez*, X. 430. b. 431. a.

CEDO NULLI, (*Conchyl.*) espèce de rouleau. Sa description. Manière de le classer. *Suppl.* II. 277. a.

CEDRA, espèce de citronnier ; on appelle aussi de ce nom le fruit de cet arbre. Confitures qu'on en fait. Manière d'en tirer une liqueur qui est très-estimée. II. 796. b.

Cedra, comment on en tire l'huile essentielle. VIII. 334. b.

CEDRE, (*Botan.*) caractères de ce genre de plante. Description de cet arbre. II. 797. a.

Cedre, arbre très-fameux. Ses diverses espèces. Ce que les relations nous apprennent des cedres du Liban. Cette sorte de cedre doit être rangée dans la classe du mélése. On le dit incorruptible. Il servit à la construction du temple de Salomon. Cedres de l'Amérique. Négligence des Européens à cultiver cet arbre. Facilité de le cultiver. Il s'en trouve en Sibérie. Usage qu'on fait de son bois. II. 797. a. Autre espèce de cedre appelé *cedre de Phénicie* ou de *Lycie*. *Ibid.* b.

CEDRE, (*Botan.*) ses noms en différentes langues. Les arbres auxquels on a donné le nom de cedre, rangés sous le genre des genevriers. *Suppl.* II. 277. a. Le cedre du Liban ne passe plus depuis long-tems pour un vrai cedre : l'auteur le place sous la dénomination générique de mélése. Caractère générique de trois arbres qui portent dans Miller la dénomination de cedre. Noms de ces trois espèces. Leur description. Lieux où elles sont connues. Leur culture, leurs qualités & usages. *Ibid.* b.

Cedre, différence entre le cedre & le grand genevrier. VII. 579. b. Cedre d'Afrique dont il est parlé dans l'écriture. III. Rois, ch. 10. v. 2. III. 491. a, b. Espèce de cedre que les Grecs appelloient *thuya*. XVI. 306. b. Sandaraque qui coule du cedre baccifère. XIV. 610. b. Bois du genevrier des Bermudes, appelé *bois de cedre*. VII. 580. a. Cedres décrits à l'article GENEVRIER du *Suppl.* III. 200. a, b. &c. Cedres du Liban. 894. b.

CEDRIA, poix & résine du grand cedre. Distinction du cedrium & de la cédria. Résine du cedre appelée aussi *cedraleum* ou *huile de cade*. Propriétés qu'on lui attribue. Usage qu'en faisoient les Egyptiens. II. 797. b.

CÉDULE, (*Comm.*) porte-cédule. Cédules détachées. II. 797. b.

Cédule, cedule de présentation en justice. III. 750. b. Cedule consistoriale. IV. 47. b. Cedule, cahier que les états présentoient au roi. VI. 23. a. 24. a. Cedule évocatoire. VI. 167. b. 169. b.

CÉER, poids & mesure de la côte de Coromandel. Ses rapports avec d'autres poids dont il est partie aliquote. Variations du céer. II. 797. b.

CEILAN, île d'Asie. Maîtres de cette île. Mariages des habitans. Soins qu'ils ont de leur noblesse. Productions de cette île, la Taprobane des anciens. II. 798. a.

Ceilan, les habitans de Ceilan disent que leur île a été séparée de la presqu'île de l'Inde. IV. 113. b. Pluie qui tombe annuellement dans cette île. *Suppl.* IV. 418. b. Montagne de cette île qui a donné lieu à quelques opinions superstitieuses. XII. 543. b. Contrée de Ceilan nommée pays de la *cannelle*. II. 596. a. Fruit particulier à cette île, nommé *jack*. VIII. 436. b. Fleur singulière qui croit dans les bois. XV. 208. a. Liqueur que l'on y tire d'un arbre appelé *ketul*. XVI. 50. a, b. Des éléphants de cette île. V. 500. a. Animal amphibie qu'on y connoit sous le nom de *tolla-guion*. XVI. 395. b. Les sang-sues communes dans ce pays. XIV. 624. a.

Crocodile de Ceilan. IV. 501. b. Fourmi blanche de cette île. XVI. 792. a. Observations sur les habitans. VIII. 346. a. Sauvages de cette île appelés *bedas*. II. 188. b. Nobles de Ceilan. VIII. 284. a. Nom par lequel les habitans désignent l'Être suprême. XI. 685. a. Temples de cette île. XVI. 351. b. Divers prêtres de Ceilan. *Ibid.* & VIII. 432. a. IX. 136. a. Sur la religion des Chingulais, voyez BUDSDOISME. Bouquet qu'on présente chaque jour au roi. XII. 549. b. Le commerce de cette île enlevé aux Portugais par les Hollandois. III. 694. a. Commerce que ceux-ci vont faire chaque année sur la côte de la pêcherie. XII. 449. b.

CEINTES, *préceintes, cacreaux, lisses*, (*Marine*) manière dont on dispose ces pièces de bois. Différence entre les *préceintes* & les *carreaux*. Forme des *ceintes*. Leur usage. Leurs dimensions, &c. II. 798. a.

CEINTRE, (*Archit.*) signification de ce mot dans la charpenterie & dans la coupe des pierres. Trois sortes de ceintres, considérés par rapport à leurs figures. II. 798. b. Voyez vol. II. des planches, article *Charpenterie*, planch. 14. *Ceintre*, outil de charron. *Ibid.* b.

CEINTURE, usage de la ceinture chez les Juifs, chez les Grecs & les Romains. II. 798. b. La défense de la porter fut quelquefois une tache d'ignominie. Usage qu'en faisoient les femmes. Comment les Latins désignoient un homme indolent ou alerte. Expressions auxquelles l'usage de la ceinture donna lieu parmi eux. Usage de la ceinture chez les Celtes. A quelles personnes il se borne aujourd'hui. Nous attachions jadis, ainsi que les anciens, une marque d'infamie à la privation de la ceinture. Distinction des étoffes & des habits, établie autrefois en France. Origine du proverbe : *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée*. II. 799. a.

Ceinture. Celle de Vénus : ses effets merveilleux. II. 869. b. VII. 766. a. XVII. 35. b. 36. a. Ceintures des Romains. XVII. 743. a, b. Usage que les femmes romaines faisoient de la ceinture. VIII. 13. b. Ceinture de la nouvelle mariée. VIII. 156. a. XVII. 326. a. Divinité qu'on invoquoit à Rome en la déliant. *Ibid.* Ceinture de Tanaquille. XV. 916. a. Courroies dont les anciens François faisoient leurs ceintures. IV. 396. a. Ceinture de femme appelée *demi-ceint*. 811. a. Celle que les Chrétiens & les Juifs portent en Asie. XVII. 743. b. Autrefois on faisoit quitter la ceinture & les clefs à celui qui faisoit cession. II. 868. b. Exemple de quelques veuves, qui renonçant aux biens de leurs maris, mirent sur sa représentation leurs clefs & leur ceinture. III. 519. a, b. D'où vient le proverbe : *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée*. IV. 31. a.

Ceinture de virginité, chez les anciens. Coutume des Grecs & des Romains à cet égard. Ce que Festus rapporte de cette ceinture. II. 799. b. Celle de Vénus. *Ibid.* b.

Ceinture de virginité, chez les modernes. II. 799. b.

Ceinture, chrétiens de la, en orient. Leur origine. II. 799. b.

Ceinture de la reine. Ancien impôt qu'on leve à Paris pour l'entretien de la maison de la reine. Son augmentation. Autre nom qu'on lui donnoit. Pourquoi il fut appelé du nom de *ceinture*. Taxe semblable qu'on levoit en Perse. Impôt semblable en Angleterre, appelé *or de la reine*. II. 799. b.

Ceinture de la reine : voyez sur ce droit. III. 887. b. XIV. 50. a.

CEINTURE de vis argent, (*Médec.*) sa composition & son usage. II. 799. b.

CEINTURIER, (*Arts méch.*) communauté des ceinturiers de Paris. Ils se nommoient jadis *maîtres courroyers*. Modes qui ont soutenu cette communauté. Règlement de cette maîtrise. II. 800. a.

Ceinturier. Jauge des ceinturiers. VIII. 472. a. Voyez les planches du ceinturier, vol. II.

CEINTURON, sa description. Partie du ceinturon appelée le *baudrier*. Diverses matières dont on fait les ceinturons. II. 800. a. Voyez les planches du ceinturier, vol. II. des planch.

CELA, observations sur ce mot. XIII. 453. b.

CELADON, couleur verte tirant sur le blanc. Ce que les réglemens ordonnent sur la manière de faire cette teinture. II. 800. a.

CELEBES, (*Isle des*) grande île d'Asie, aussi nommée *Macassar*. Comment on prétend que ses habitans ont embrassé le mahométisme. Voyez MACASSAR.

CELÉBRE, illustre, fameux, renommé : différence entre ces mots. II. 800. b.

CELÉBRITÉ, gloire, estime : différence entre ces mots. VII. 716. b. Pourquoi les hommes qui auroient pu s'illustrer, demeurent si souvent dans l'obscurité. V. 283. a.

CELENO, nom d'une des pléiades & d'une harpie. Prédiction que cette harpie fit aux Troyens. Réflexion de l'auteur sur l'épisode des harpies dans l'Énéide. II. 800. b.

CELERES, troupe chez les Romains. Son institution. Pourquoi elle reçut le nom de *celer*. II. 800. b. Fonctions de cette troupe. Elle ressembloit à nos dragons. Elle étoit divisée en trois escadrons. Son commandant. Suppression & rétablissement de ce corps. *Ibid.* 801. a.

CELERI, (*Jardin.*) espece d'ache: description. Comment on blanchit & on attendrit les tiges. Culture de cette plante. II. 801. a.

CELERI-NAVET, (*Bot.*) plante, qui avec le mérite de la rareté, a d'excellentes qualités pour le goût & pour la fanté. Sa description: ses qualités & usages en médecine. *Suppl.* II. 278. a. Maniere de la cultiver. *Ibid.* b.

CELERIN, (*Ichthy.*) poisson de mer, qui ressemble aux sardines. *Celerin erica*, poisson des lacs de Savoie. D'où lui vient le nom de *celerin*, & en italien celui de *sardanella*. Sa description. Temps de sa pêche. On sale les petits. II. 801. a.

CÉLESTE, (*Myth.*) déesse adorée à Carthage. Comment on la représentait. Ce que fit Eliogabale à son idole. Constantin détruisit son temple à Carthage. II. 801. a. Voyez **ÉLAGABALE**.

Céleste. Observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 279. a.

CÉLESTE. Globe céleste. VII. 707. a, b. Cartes célestes. IV. 59. b. Voyez **CARTES**.

CELESTIN, (*Pierre*) instituteur de l'ordre de son nom: principaux traits qui le concernent. VIII. 912. a.

CÉLESTINS, (*Hist. eccl.*) ordre religieux. Son institution. II. 801. a. Son établissement en France. Maison des célestins à Paris. Leur provincial en France. *Ibid.* b.

CÉLÉSYRIE, (*Géogr.*) province d'Asie qui faisoit partie de la Syrie. Sa situation. Origine de son nom. Etendue & bornes de ce pays. Ses principales villes. Ses révolutions. La réduction de la Céléfyrie en province romaine, fut regardée comme un événement intéressant pour ce pays. Plusieurs villes commencèrent à compter les années depuis cette époque. *Suppl.* II. 279. a. & ce fait fut constaté par les médailles de ces villes. Avantages qu'elles acquièrent sous ce gouvernement. La Céléfyrie désignée dans l'écriture sous le nom général d'*Aram*. *Ibid.* b.

CÉLÉUSME, cri par lequel on exhortoit les rameurs chez les Grecs & chez les Romains. II. 801. b.

CÉLIBAT, *histoire abrégée du célibat*. La défense de manger du fruit défendu, n'étoit, selon quelques-uns, que l'ordre d'observer le célibat. Cette interprétation réfutée. Combien de tems Adam & Eve vécutrent dans le jardin d'Eden. II. 801. b. Célibat de cent ans que les docteurs juifs attribuent à Adam & Eve, après leur péché. On ne doit pas croire qu'il y a eu des célibataires du tems des premiers patriarches, ni que le célibat ait été mieux observé après le déluge, qu'avant. Loix de Moïse & de Lycurgue contre les célibataires. Le célibat toléré dans la république de Platon, jusqu'à trente-cinq ans. Loix romaines contre le célibat. *Ibid.* 802. a. Malgré ces loix, il paroît que le célibat alloit son chemin. Célibataires créés par la nature pour demeurer tels. Ce que les loix prononçoient sur eux. C'est eux qui vraisemblablement tâchèrent de mettre en crédit le célibat; & qui s'étant assujettis aux volontés des autres par un dévouement singulier, furent trouvés si commodes, qu'on inventa cette opération hardie & inhumaine, qui en multiplie le nombre. Célibats volontaires embrassés par état, par libertinage ou par vertu. *Ibid.* b. L'ambition & la politique en grossirent encore le nombre. Célibat des prêtres & prêtresses; ce célibat observé chez les Juifs. Ce que dit Joseph des Nazaréens célibataires. Prêtres & religieux dévoués à cet état chez les autres nations. Vierges gauloises consacrées au célibat. Célibataires respectés chez les Grecs, *Ibid.* 803. a. dont la conduite cependant ne répondoit guere aux idées sublimes qu'ils vouloient donner de leur état. Conduite des déesses qui passoient pour les plus chastes: celle des prêtres & des vestales.

Du célibat considéré en lui-même, 1°. eu égard à l'espece humaine. Quel seroit l'état d'un être pensant, parfaitement isolé, sans supérieur, sans inférieur, sans égal, à l'abri de tout ce qui pourroit émouvoir ses passions, seul de son espece: si l'on accordoit à cet être le titre de *bon*, il le perdrait incontinent, dès qu'on viendroit à découvrir quelque système dans la nature dont il seroit partie, & au bien duquel il ne contribueroit point, *Ibid.* b. à moins qu'il n'en eût été dispensé par quelque loi supérieure à celle de la nature.

2°. *Célibat considéré eu égard à la société*. Il nuit à la société en l'appauvrissant, & en la corrompant. Les fermens de garder le célibat, étoient annullés par la loi papienne. *Ibid.* 804. a.

3°. *Célibat considéré eu égard à la société chrétienne*. Le culte des dieux demandant une pureté singulière, & une vigilance continuelle, la plupart des peuples éloignerent les prêtres du commerce du monde, & leur ôterent l'embarras d'une famille. Tel a été aussi l'esprit du christianisme dans son origine. Quoique la loi du célibat pour les ecclésiastiques soit aussi ancienne que l'église, il n'y a point de loi divine écrite qui en fasse un devoir. Pratique des premiers siècles à cet égard. S'il est vrai que le premier concile de Nicée impose aux clercs majeurs l'obligation du célibat. Concile d'Ancyre, qui permet aux diacres de contracter mariage. Concile de Néocésarée contraire à cette disposition. *Ibid.* b.

Le concile in *Trullo* en 692, favorable au mariage des prêtres. Célibat des moines & des évêques grecs. Conciles qui l'ont ordonné dans l'église latine. Sectaires & autres qui se sont élevés contre cet usage. Comment l'infraction de la loi du célibat est devenue plus grave, à mesure que la loi s'est invétérée. Le célibat, selon l'abbé de Saint-Pierre, n'est qu'un point de discipline, qu'on ne doit pas regarder comme essentiel à la religion chrétienne. Etonnement du czar Pierre, lorsqu'il vit en France subsister une pratique qui n'importoit en rien à la religion, & préjudicoit si fort à l'état. *Ibid.* 805. a. *Analyse du mémoire de l'abbé de Saint-Pierre, sur le mariage des prêtres*. Avantages de ces mariages. Moyens de rendre aux ecclésiastiques la liberté du mariage. Objections contre ce projet, avec les réponses aux objections. *Ibid.* b. *Réflexions sur le célibat monastique*. 1°. Il y auroit un avantage infini que le prince défendit l'état monastique avant l'âge de 25 ans. 2°. Le célibat peut devenir nuisible à proportion que le corps des célibataires seroit trop étendu. *Ibid.* 806. a. 3°. La religion faite pour parler au cœur, doit donner beaucoup de conseils & peu de préceptes; ainsi c'étoit s'exposer à beaucoup d'inconvéniens, d'avoir fait du célibat une loi expresse dont la religion ne fait qu'un conseil. 4°. Comme nous aimons, spéculativement en morale, tout ce qui porte un caractère de sévérité, le célibat a dû s'établir, & s'est établi en effet dans les états où il convenoit le moins. Sources où l'auteur a puisé les réflexions qu'on vient de lire. *Ibid.* b.

Célibat. Histoire du célibat. Loix contre les célibataires chez différens peuples. X. 117. a. Le célibat en opprobre chez les Juifs. VI. 470. b. XI. 181. b. & chez les Parthes. XII. 84. a. Il étoit puni chez les anciens Grecs. XIII. 93. a. Multiplication des célibataires à Rome, sur la fin de la république. VIII. 156. a. Loix contr'eux établies par Jules-César, IX. 654. a. & par Auguste. VIII. 156. a. X. 104. b. 105. a. Discours qu'il tint aux célibataires d'entre les chevaliers. *Ibid.* Observations sur les célibataires d'Allemagne. VIII. 22. b. *Du célibat considéré*, 1°. eu égard à l'espece humaine. Comment Thalès voulut prouver à Solon que le célibat étoit préférable au mariage. VIII. 876. b. On vit plus long-tems dans l'état du mariage, que dans le célibat. XVII. 254. a. *Réflexions de Montesquieu contre le célibat formé par le libertinage*. X. 105. a. *Du célibat considéré*, 2°. eu égard à la société. Quel est le célibat funeste à l'état. I. 150. b. S'il est vrai que celui, dont le christianisme fait l'éloge, nuise à la société. III. 383. a. Les gens dévoués au célibat ont toujours été favorisés avec une prédilection également contraire à la justice & à l'économie nationale. VII. 301. a. *Du célibat considéré*, 3°. eu égard à la société chrétienne. Quel est le célibat que l'église honore. I. 150. b. VI. 470. b. Ce que les apôtres ont pensé du célibat. XVII. 265. b. Origine du goût des premiers chrétiens pour cet état. *Ibid.* Sentiment des peres sur la sainteté du célibat. XII. 348. b. Réflexion sur les loix faites pour contraindre à ce genre de vie. IX. 663. a. *Du célibat des moines*. XIII. 98. a. Sentiment des Sociniens sur ce sujet. XVII. 395. b. *Du célibat des religieux*, voyez **VIERGE**, **VIRGINITÉ**, **VŒU**, **VOILE**. Observations sur le traité du célibat du clergé, par Henri Wharton. XVII. 642. b. - 645. a. Premier ministre luthérien qui osa se marier. VI. 465. b.

CÉLICOLES, (*Hist. eccl.*) adorateur du ciel. Hérétiques du cinquieme siècle. Ce qu'étoient ces gens-là. Pourquoi les Juifs avoient été appellés *celicoles*. Sens que S. Jérôme donne au passage de S. Paul. *Coloff.* II. 18. II. 806. b. Clément Alexandrin & S. Epiphane reprochent la même idolâtrie aux Juifs. *Ibid.* 807. a.

Célicoles. Observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 279. b.

CELLARIUS, (*Christophe*) ses ouvrages. XV. 239. b.

CELLARIUS, (*Jacques*) jésuite, ses ouvrages. XIV. 857. a.

CELLINI, (*Benvenuto*) sculpteur. XIV. 829. b.

CELLITES, religieux qui se trouvent en Allemagne & dans les Pays-Bas. Leur fondateur. Leur règle. Leurs occupations. II. 807. a.

CELLULAIRE, (*tissu*) on anatomie. Description de ce tissu, de ses variétés & de ses usages. II. 807. a. Etat de ce tissu dans le fœtus. Vaisseaux qui s'y répandent. Distribution des nerfs dans les cellules adipeuses. Pourquoi la graisse est insensible. Les intervalles des lames du tissu cellulaire sont ouverts de tous côtés, & les cellules communiquent toutes, les unes avec les autres, dans toutes les parties du corps. *Ibid.* b. Importance du tissu cellulaire. Différens usages de la graisse. *Ibid.* 808. a.

Cellulaire tissu, en anatomie. VIII. 263. b. XV. 820. a. Formation de la membrane cellulaire. *Suppl.* I. 129. a. Sa structure & son usage. 753. b. *Suppl.* III. 977. b. Effets de l'eau du bain sur le tissu cellulaire. *Suppl.* I. 756. a. Fibre cellulaire. *Suppl.* III. 35. b. Cellulosité qui réunis les paquets médullaires. *Suppl.* IV. 26. b. Humidité dont elle est abreuvée. 27. a. Son insensibilité. 29. a. Comment la membrane cellulaire aide à la nutrition. 73. b. 74. a. Son endurcissement dans

dans la vieillesse. 74. a. Voyez CELLULOSITÉ. Tissu cellulaire en botanique. XVI. 957. b.

CELLULE, petite maison ou chambre qu'habitent les moines. Dérivation de ce mot. Division du dortoir en cellules. Cellules des chartreux. Cellules du conclave. II. 808. a.

Cellules adipeuses. Leur état dans ceux qui n'ont point de graisse. II. 808. a.

Cellules adipeuses. II. 807. b. 808. a. VII. 838. b.

CELLULOSITÉ, (*Anat.*) elle accompagne tous les vaisseaux du corps humain. *Suppl.* II. 227. a. *Suppl.* IV. 239. a. Celle de la peau. 263. a. Espèce de graisse qu'elle répand. 264. b. Celle du péritoine. 302. a. Voyez CELLULAIRE, TISSU.

CELOCES, (*Hist. anc.*) sorte de vaisseaux ou de petites barques. II. 808. a. Leur description. Les Rhodiens les ont inventés. *Ibid.* b.

CELSE, observations sur ce médecin, & sur ses ouvrages. III. 352. b. X. 269. b. 270. a, b. Sa doctrine sur les crises. IV. 487. a, b. sur la saignée. XIV. 502. a. Observations sur le premier de ses huit livres de *re medicâ.* VIII. 387. b.

CELSIUS, (*M.*) ses tables astronomiques & géographiques. *Suppl.* IV. 879. a. 883. a. 886. a.

CELTES, (*Hist. anc.*) origine du nom de ces peuples. *Suppl.* II. 279. b. Différentes nations auxquelles ce nom a été donné. Histoire des Celtes. Leurs émigrations. Etablissements qu'ils fondèrent en différens pays. *Ibid.* 280. a. De leurs émigrations en Angleterre, *Ibid.* 281. a. & en Allemagne. Culte & doctrine religieuse de ces peuples. Zele intolérant qu'ils exerçoient contre les autres nations. *Ibid.* b. Leur doctrine sur le Dieu suprême qu'ils appelloient *Teut.* *Ibid.* 282. a. Différens emblèmes sous lesquels il étoit adoré. Lieux sacrés parmi eux. Origine de ces amas de pierres dont on trouve encore les restes dans quelques endroits de la France, de l'Angleterre & de l'Allemagne. *Ibid.* b. De leurs sacrifices. Victimes humaines qu'ils offroient à leurs dieux en différentes circonstances. Comment ils faisoient leurs prières. *Ibid.* 283. a. Leur doctrine sur l'ame & sur une autre vie. La Grande-Bretagne étoit, selon eux, le séjour des mânes. Nochers dont l'unique fonction étoit de les y transférer. Comment se faisoit ce transport. Pourquoi les Celtes célébroient leurs cérémonies pendant la nuit. *Ibid.* b. Comment se tenoient ces assemblées nocturnes. De l'extérieur des Celtes. Leur patience & leur férocité. Leur courage. *Ibid.* 284. a. Education qu'ils donnoient à leurs enfans. Leur amour pour la liberté. Diverses qualités qu'on leur attribuoit. Singulière férocité de ces peuples. *Ibid.* b. De leurs repas & de la frugalité qu'ils y observoient. Etat de l'agriculture parmi eux. Usage qu'ils pratiquoient de boire dans le crâne de leurs ennemis. Leurs festins publics. Les Celtes accusés d'anthropophagie. *Ibid.* 285. a. Origine des villes de leur pays. Pourquoi ils n'avoient ni temples, ni statues. Etat des arts & métiers parmi eux. Le pillage permis en tout tems chez ces peuples. Ils regardoient les bracelets d'or ou d'argent, & les colliers comme la distinction la plus honorable. Observations sur leur poésie & leurs poètes nommés *bardes.* *Ibid.* b. Cantique de la victoire. Pourquoi les bardes n'écrivoient jamais leurs poèmes. Doctrine enseignée dans les écoles publiques des Celtes. Maximes de morale accréditées parmi eux. Tout champ sans culture étoit réputé n'appartenir à personne. L'art oratoire cultivé dans la Celtique. *Ibid.* 286. a. Leur jurisprudence & leurs loix. Leur médecine mêlée de magie. Du gouvernement des Celtes. Leur population dans la Gaule du tems de César. Leur amour pour l'indépendance politique. Non-seulement ils aimoient la liberté; mais ils vouloient conserver aux autres nations le même avantage. *Ibid.* b. Election de leurs magistrats. Les privilèges de citoyens ne s'étendoient que sur les deux ordres de l'état, les druides & les chevaliers. Division des prêtres celtes en trois ordres. Dignité de souverain pontife. Privilèges, pouvoir & autorité des prêtres. *Ibid.* 287. a. Leurs mœurs. Biens qu'ils possédoient. *Ibid.* b.

CELTES, (*Philosophie des*) philosophes compris sous ce nom. Obscurité répandue sur l'histoire de cette philosophie. Ce qui a contribué à cette obscurité. Idée qu'il faut se faire des peuples celtes. II. 808. b. Leur excellente morale. Leurs sages appellés *druides.* Ce que rapporte Jules-César sur les fonctions, l'autorité & la manière d'enseigner des druides. Election de leur chef. Privilèges dont ils jouissoient. *Ibid.* 809. a. Influence qu'ils avoient dans le gouvernement. Leur habillement. Ils étoient distribués en plusieurs classes; les *bardes*: les *eubages*: les *druides* proprement dits. Double doctrine de ces derniers, l'une publique, l'autre secrète: le seul dogme de cette dernière qui a transpiré, c'est celui qui établisoit l'immortalité de l'ame. *Ibid.* b. Idolâtrie dans laquelle ils entretenoient les peuples. Leur coutume de teindre de sang humain les autels de leurs dieux. Il est probable que l'opinion de cette ame universelle qui anime toutes les parties du monde, s'étoit répandue parmi eux. On ne peut reprocher aux anciens Celtes d'avoir été des athées. II. 810. a. Ce ne fut que depuis l'invasion des Romains, qu'on vit des temples chez eux. Abo-

lition des druides par les empereurs. Les druides se rendoient recommandables par la divination; mais la divination étoit particulièrement affectée aux femmes. Leur cosmogonie. Il ne paroît pas que la métempsychose ait été universellement reçue chez les druides. Leurs idées sur les peines & les récompenses de la vie à venir. *Ibid.* b. Ardeur & courage des Celtes dans les combats. Leur amour pour la liberté. Leur vie dure, leur chasteté, leur éloignement de tout luxe. *Ibid.* 811. a.

Celtes. Leurs émigrations de la Gaule. *Suppl.* I. 214. a. Leur usage quand ils entroient dans un pays étranger. 299. b. De leur poésie. VIII. 916. a. Poètes celtes; voyez BARDES. Mercure adoré des Celtes. XVI. 278. b. Dieu des Celtes, appelé *Tyr.* 784. a. Lieu de délices réservé, selon les Celtes, à l'ame des héros. 821. a. Loi des Celtes contre le meurtre d'un étranger. VIII. 315. b. Celtes Scandinaves, voyez ce dernier mot. De la Gaule celtique & des peuples qui l'habitoient. *Suppl.* II. 774. b.

CELTIBERIENS, peuples de l'ancienne Gaule, qui s'établirent en Espagne, le long de l'Iber. II. 811. a.

Celtibériens. *Suppl.* II. 281. a.

CELTIQUE. L'Europe anciennement appelée *Celtique.* VI. 212. a. Langue celtique: pays où on la parle. II. 260. b. Cette langue liée par plusieurs rapports avec les langues orientales, IX. 259. a. particulièrement avec le Phénicien. VIII. 87. b. De la Gaule celtique. *Suppl.* II. 774. b.

CELUI, celle, ceux, celles, celui-ci, celui-là. Observations sur la nature de ces mots. II. 795. b. XIII. 454. a.

CEMENT, (*Chym.*) ciment royal destiné à la purification de l'or. Sa composition. II. 811. a.

CEMENTATION, opération par laquelle on applique à des métaux enfermés... un feu tel qu'ils rougissent sans entrer en fusion. II. 811. a. Cette opération employée pour vérifier ou obtenir la pureté de l'or & de l'argent, ne remplit point ce dernier but. L'usage des cementations très-familier aux alchimistes. Il n'est presque aucun des 6000 auteurs d'alchimie qui ne célèbre quelqu'un de ces procédés de cementation. La trempe en paquet connue des ouvriers en acier, est une cementation. Matières des cemens pour l'or & pour l'argent. Comment se composent ces cemens. Manuel de l'opération. *Ibid.* b. En quoi consiste la théorie de la cementation de l'or & de l'argent dans les vues ordinaires de purification. Théorie de la cementation du fer, ou de la trempe en paquet. *Ibid.* 812. a.

Cementation, inaltérabilité des métaux dans des vaisseaux bien fermés. II. 544. a. Conversion du fer en acier par la cementation. VI. 915. a. XVI. 586. a. Usage des cendres de bois pour cette opération. VI. 922. a. Action par laquelle une vapeur corrode ou pénètre un corps métallique dans la cementation. VII. 366. b.

CEMENTATOIRE, (*eau*) sources d'eaux très-chargées de vitriol de vénius. Où elles se trouvent. Sur quel fondement on leur attribue la vertu de transmuter le fer en cuivre. Comment se fait cette prétendue transmutation. Observations sur les sources d'eau de cementation de Smolnitz & de Héreggrund en Hongrie. Autres sources semblables en Hongrie & ailleurs. II. 812. b. Comment Henckel explique les phénomènes de ces eaux. C'étoit sur une transmutation semblable que quelques personnes avoient trouvé le moyen d'obtenir, il y a quelques années, un privilège exclusif pour convertir le fer en cuivre dans tout le royaume. *Ibid.* 813. a.

Cementatoires, eaux, *Suppl.* III. 471. a.

CENACLE, lieu ou salle à manger. Pourquoi les anciens l'appelloient *triclinium*, lieu à trois lits. Restes d'un *triclinium* qui se voit à Rome. II. 813. a.

CENACLE, (*Théolog.*) salle où l'on a prétendu que J. C. avoit fait son dernier souper. II. 813. a.

CENCHRUS, serpent des îles de Samos & de Lemnos. Sa description. En quoi il est dangereux. Usages qu'on en tire. II. 813. a.

CENDRE, (*Chymie*) on a rangé, sous le nom générique de *cendre*, les substances métalliques privées de phlogistique; cependant il ne faut pas confondre, sous la même dénomination, les chaux métalliques avec les cendres végétales & animales. Un végétal ou un animal n'est, pour un chymiste, qu'un édifice terreux, cimenté par un gluten inflammable, &c. C'est aux ruines de cet édifice, de la base terreuse, qu'est due la portion la plus considérable de la matière qui lui est propre. Outre la terre, les cendres végétales contiennent du sel fixe, alkali fixe ou lixiviel, & ordinairement des sels neutres. Les sels fixes des cendres animales ne sont point encore assez constatés en chymie. Fer qui se trouve dans les cendres, tant animales que végétales. En quoi les cendres diffèrent du charbon. II. 813. b. La cendre qui reste de la destruction des végétaux & des animaux n'est qu'une portion peu considérable de leur tout, mais plus ou moins grande, selon les espèces. La cendre végétale & la cendre animale conservent chacune inaltérablement & jusques dans la vitrification, leur caractère distinctif. Vœu singulier de Becher. Différences réelles observées dans les terres calcaires

&c alkalines des trois regnes, & dans celles du même regne. Peut-être aussi trouveroit-on des différences essentielles entre les cendres lessivées de divers végétaux. Les terres des cendres végétales ou animales ne sont pas des corps simples. *Ibid.* 814. a. Réflexion sur l'opinion de la résurrection des plantes & des animaux, de leurs cendres. La terre des cendres entre en fusion. Utilité en chymie des cendres lessivées & du sel lixiviel, ou alkali fixe. Utilité de ce dernier sel pour blanchir le linge. Pourquoi les cendres de bois flotté n'y sont pas propres. *Ibid.* b.

Cendres. Moyen de tirer des cendres des végétaux, le sel alkali fixe qu'elles contiennent. VI. 809. a. Les cendres de bois employées dans la cementation, pour réduire le fer en acier. VI. 922. a. De la manière de lessiver les cendres des plantes. I. 274. a, b. Cendres d'os calcinés, leur usage en docimastie. III. 500. a, b. Matière attirable par l'aimant, que donnent les cendres des végétaux : diverses observations sur ce sujet. VI. 495. b. Cendres des racines de cannes à sucre. XV. 794. b. Cendres de fongeres, leurs usages. VII. 219. a, b. Incinération des plantes pour les verreries. XVII. 128. a. Des cendres pour les verreries. 103. a. 108. a, b. Cendres pour la teinture. XVI. 10. b. Pour la lessive du linge. *Suppl.* I. 907. a, b. Réduction des cendres métalliques. XIII. 881. b.

CENDRES; (*Agric.*) elles sont un fort bon amendement. On les mêle avec du fumier. On brûle les terres maigres. II. 814. b.

Cendres. Cendres charrées, leur utilité. III. 216. a. Toutes les cendres sont d'excellens engrais. V. 686. b. Quelles sont les plus propres à féconder la terre. IV. 562. b. Cendres de houille, leur utilité. VIII. 323. a, b. &c. Cendres de mer ou de tourbes. *Ibid.* a. Cendres des tourbes d'Amiens. *Ibid.*

Cendres, pluies de, explication de ce phénomène. II. 814. b. *Cendres.* Pluies de cendres causées par les volcans. XII. 795. b. 796. a.

Cendres de cuivre, dans le raffinage : manière de recevoir cette vapeur quand elle retombe. II. 814. b.

CENDRES gravelées, (*Chymie*) comment elles se font. II. 814. b. Leur usage en teinture, & dans la composition de la pierre à cauter. Sel alkali contenu dans la cendre gravelée. Le mot de *cineres clavellati*, qui signifie *cendres gravelées*, est employé, par les chymistes allemands, pour désigner la potasse. Différence entre ces deux choses. *Ibid.* 815. a.

Cendres vertes, mine de cuivre. II. 815. a. *Cendres de roquette,* plante d'Égypte & de Syrie, appelée *kali*, d'où l'on tire cette cendre. Comment s'en fait la récolte. Ouvriers qui se servent de cette cendre. II. 815. a. Sel dont elle est chargée : cas qu'on en faisoit autrefois. *Ibid.* b.

CENDRES, (*Hist. anc.*) reste des corps morts brûlés. Manière d'empêcher qu'elles ne se confondissent avec les cendres de bûcher. Toile d'amiante trouvée à Rome en 1702. II. 815. b.

Cendres des morts, comment elles étoient recueillies. XVII. 526. a. Ceux qui les ramassoient : à qui elles appartenoient. II. 457. b. Urnes où on les renfermoit. XVII. 513. b. 514. b.

CENDRES, (*Mercredi des*) tems de cette fête. VI. 272. a. X. 370. a. Usage de prendre le sac & la cendre chez les anciens Juifs. XIV. 469. b.

Cendre. Supplice de la cendre. XV. 674. b. 676. a. Divinations par la cendre. XVI. 144. b.

CENDRÉE, (*Chymie & Docimastie*) cendre qu'on emploie pour la formation des coupelles. Usage de la grande cendrée, & manière de la faire. Préparation de la petite cendrée. II. 815. b. Lorsqu'on a besoin de beaucoup de coupelles, on a recours aux cendres des végétaux pour faire la cendrée. Comment on les prépare pour empêcher que les sels dont elles sont chargées, ne fassent vitrifier les coupelles. *Ibid.* 816. a.

CENDRIER, (*Chymie*) description. II. 816. a. *CENE.* On a mis en question si, dans la dernière cene, Jesus-Christ célébra la Pâques. II. 816. b. Voyez à cet égard *PAQUES*.

Cene, salle où l'on a prétendu que Jesus-Christ avoit célébré la cene. II. 813. a.

CÉNOBITE, (*Hist. eccl.*) différence entre le cénobite & l'hermite. Étymologie du mot. Différence que Cassien établit entre *couvent* & *monastere*. Trois sortes de moines qui s'étoient retirés en Égypte, les *cénobites*, les *anachorettes* & les *sarabaites*. Institution des cénobites. Dans le code Théodosien, ils sont appelés *synodite*. II. 816. b.

Cénobite. Auteur de la vie cénobitique. X. 639. b. Vie commune des cénobites, disciples de saint Pacôme. 615. b. Voyez *ANACHORETTE*, *HERMITE*, *ASCÉTIQUE*.

CENOMANS, peuples gaulois, leurs émigrations. VII. 528. b.

CENOTAPHE, tombeau vuide. XV. 75. a. XVI. 398. b. 399. a.

CENS, chez les Romains : en quoi il consistoit. Noms qu'on donnoit aux cens des divers ordres de la république. Signification du nom adj. *cenfus*, opposé à *incensus*. Cens qu'on doit établir dans les démocraties. Il n'y a jamais eu de cens général dans l'ancienne monarchie françoise. II. 817. a.

Cens. Dénombrement qui se faisoit à Rome tous les cinq ans. IV. 828. a, b. Le cens & le lustre furent célébrés le plus souvent sans règle. IX. 751. a. De l'usage de faire le cens par tribus. XVI. 624. b. 625. a. Office du *magister census*. III. 61. a. IX. 893. a.

CENS, (*Jurispr.*) rente foncière due par un héritage tenu en roture, au seigneur du fief dont il relève. Il est imprescriptible & non rachetable. Valeur du cens dans les premiers tems. C'est la première redevance imposée par le seigneur. Diverses dénominations que reçoit le cens. II. 817. a. Amende imposée au défaut de paiement de cens. *Ibid.* b.

Cens. Pourquoi le cens ou la censive s'appelle quelquefois *menue-rente*. XIV. 118. a. Loi de cens. IX. 654. b. Cens & fervis. XV. 123. a. Chef-cens. III. 271. a. Sur-cens. *Ibid.* XV. 685. b. Cher-cens. III. 297. a. Double cens. V. 73. a, b. 74. b. Croix de cens. IV. 510. a.

CENSAL ou *courtier.* Ce que les négocians lui paient. Censals dans le Levant. Manière de négocier avec eux. Simagrées des censals dans ces négociations. II. 817. b.

Censal, voyez *COURTIER*, *AGENT DE CHANGE*. Tout le commerce de Livourne se fait par la voix des censaux. XV. 34. b.

CENSEUR, (*Hist. anc.*) fonctions de ce magistrat. Dérivation du nom de *cenfeur*. Premiers cenfeurs créés en 311. But de cette création. II. 817. b. Les plébiens admis à la censure en 414. Eminence de cette dignité. Durée de l'exercice de la charge. Autorité & fonctions diverses des cenfeurs. Bornes de cette autorité. Cenfeurs à Lacédémone. Cette charge est plus nécessaire aux républiques qu'aux autres états. La corruption des mœurs la détruisit chez les Romains. *Ibid.* 818. a.

Cenfeurs. Assemblée où l'on élevoit ces magistrats. III. 679. b. Leurs fonctions. XII. 907. a. Loi qui régloit leur pouvoir. IX. 656. b. Quel étoit leur pouvoir à l'égard des sénateurs. XV. 2. a. Revue des chevaliers par les cenfeurs. III. 311. b. Leur intendance sur les chemins. XVII. 417. a. Livres des cenfeurs. IX. 611. b.

CENSEURS de livres, (*Littér.*) but de leur établissement. A qui appartient le droit de juger des livres. II. 818. a. Celui de juger des livres concernant la foi a été plusieurs fois confirmé à la faculté de théologie de Paris. Usage qu'elle en a fait. Augmentation du nombre des docteurs chargés de l'examen des livres. Abus qui résulterent de cette augmentation. Division entre les membres de la faculté. Lettres-patentes accordées au docteur Duval & à trois de ses confrères, qui leur attribuent le droit de censure, &c. Efforts de la faculté contre lui. Sa démission volontaire. *Ibid.* b. Il paroît par différens décrets que la faculté recommença ensuite à charger les docteurs de l'examen des livres. Irrégularités commises dans les approbations des livres auxquels les disputes sur la grace avoient donné lieu. Création de quatre cenfeurs pour remédier à ces abus. Leur nombre augmenté dans la suite. Ils rendent compte à M. le chancelier. État des auteurs qui attendent l'approbation, semblable à celui des ames qui attendent le moment de traverser le Styx. *Ibid.* 819. a.

CENSIER, seigneur censier désigné sous le nom de *chef d'hostises*. III. 271. b. Justice de censier. IX. 93. b. Justice censière. *Ibid.* & 94. a, b.

CENSITAIRE, vassal qui possède en roture quelques héritages à la charge du cens. Permission accordée au censitaire de vendre l'héritage chargé de cens, &c. II. 819. a.

CENSIVE, étendue du fief d'un seigneur : droit de percevoir le cens. Origine des censives. II. 819. a.

CENSORIN, (*Hist. rom.*) un des plus grands capitaines de son tems, fut un des trente tyrans qui envahirent l'empire sous le regne de Valerien & de Gallien. Surnom qu'il reçut. Sa mort. Son épitaphe gravée sur son tombeau. *Suppl.* II. 287. b.

CENSUEL, commise censuelle. III. 703. a. Fief censuel. VI. 700. b. Déclaration censuelle. IV. 692. a. Justice censuelle. IX. 93. b. 94. a, b. Rente censuelle. XIV. 116. a.

CENSURES ecclésiastiques. Trois sortes de peines exprimées par ce mot ; l'excommunication, la suspension, l'interdit. Soumission des anciens rois d'Angleterre à ces censures, dont les François ont toujours été exempts. Comment ils se sont maintenus tels. Censures de droit, censures de fait. Celles qu'on appelle *lata sententia*, & celles qu'on nomme *ferendæ sententiæ*. A qui appartient le droit de porter des censures. II. 819. b.

Censures ecclésiastiques : ordonnance d'Orléans, & lettres de Charles IX, sur ces censures. IX. 77. b.

CENSURES de livres ou de propositions. La note d'hérésie est la plus infamante de toutes : livres notés comme *sentant l'hérésie*. II. 819. b. Il y a beaucoup d'analogie entre ce qui sent

l'hérésie & ce qui est *captieux*. Proposition *mal sonnante* dans la foi, moins coupable que celle qui sent l'hérésie. Ce qu'on appelle *opinion dangereuse*; propositions notées de *témérité*. Différence entre les propositions que l'église censure & celles qu'elle défend. *Ibid.* 820. a.

CENSURE, critique, (Synon.) IV. 490. a.

CENT, divers usages de ce mot en commerce. II. 820. a. Comment on écrit le *tant pour cent* dans les livres de commerce. *Ibid.* b.

CENTAINES, division des comtés angloises en centaines. XVII. 87. b.

CENTAURÉE, (*grande*) caractères de ce genre de plante. Propriétés de sa racine. Origine de son nom. *Petite centauree*. Sa description. Ses propriétés & usages. D'où lui vient sa vertu fébrifuge. Manière de la donner dans les fièvres. Usage de son infusion contre la migraine. II. 821. a.

CENTAURES, explication donnée communément à la fable des centaures. Quelques-uns prétendent qu'il en a existé dans la nature. Comment ils naquirent d'Ixion & de la nuée. Diverses explications de cette fable. Etymologie du mot *centaure*. II. 820. b.

Centaures, voyez THESSALIENS & HIPPOCENTAURES. Diverses observations critiques sur la fable des centaures. V. 892. a, b. Tableaux de centaures dans Herculanium. *Suppl.* III. 356. b. 357. a, b. Lieu du tombeau des centaures. *Ibid.* 983. a.

CENTENIERS chez les francs. VIII. 279. a.

CENTIEME denier, ce qu'on entend par là en France. II. 821. b.

Centieme, imposition levée en certains tems par les rois de France. III. 457. a. Décime centieme. IV. 679. a.

CENTOBRIQUES, (*Géogr. anc.*) ancienne ville des Celtibériens. Manière dont Métellus la prit. Générosité des deux parts. II. 821. b.

CENTON, (*poésie*) ce mot signifie à la lettre un manteau fait de pièces rapportées. Etymologie du mot. Usage que les Romains faisoient à la guerre des centons proprement dits. Règles & exemple qu'Autone a donnés sur la composition des centons en poésie. Vie de Jésus-Christ, écrite en centons tirés de Virgile. Exemple de ces centons dans l'adoration des mages. II. 821. b.

Centon, qui porte le nom de *sextus* ou *sextius*. XIII. 625. a.

CENTONAIRES, (*Hist. anc.*) officiers qui fournissoient les étoffes qu'on appelloit *centons*. Végece en parle, *liv. iv.* II. 821. b. De même que Jules-César dans ses commentaires, & dans le livre de la guerre civile. Ouvriers suivans l'armée auxquels les centonaires étoient joints. *Ibid.* 822. a.

CENTRAL, forces centrales: explication de ces forces: elles se divisent en centrifuges & centripètes. Loix des forces centrales, découvertes par Huyghens, démontrées par Newton. Mémoire de M. le marquis de l'Hôpital sur cette matière. 1°. Il enseigne la manière de comparer la force centrale avec la pesanteur. II. 822. a. 2°. Cette théorie établie, il est aisé d'en conclure que si deux corps de poids égal décrivent des circonférences de cercles inégaux dans des tems égaux, leurs forces centrales seront comme les diamètres. 3°. La force centrale d'un corps qui se meut dans une circonférence de cercle, est comme le carré de l'arc infiniment petit divisé par le diamètre. 4°. Si deux corps décrivent par un mouvement uniforme différentes circonférences, leurs forces centrales seront en raison composée de la doublée de leur vitesse, & de la réciproque de leur diamètre, &c. 5°. Si deux corps qui se meuvent dans des circonférences inégales sont animés par des forces centrales égales, les diamètres des cercles seront en raison doublée des tems. *Ibid.* b. 6°. Si les tems de la révolution totale sont comme les diamètres des cercles, les forces centrales seront comme ces mêmes diamètres. 7°. Manière de connoître quelle doit être la force centrifuge & la vitesse d'un corps attaché à un fil, pour qu'il ne rompe point ce fil en circulant horizontalement. 8°. Si un grave se meut uniformément avec la vitesse acquise en tombant d'une hauteur égale à la moitié du rayon, la force centrale sera égale à la gravité. 9°. 10°. 11°. 12°. Suite des différentes loix déduites de la théorie exposée dans l'article premier. 13°. Méthode pour comparer les forces centrales sur des courbes autres que des cercles. *Ibid.* 823. a. 14°. Démonstration de cette loi, que les aires comprises entre deux rayons sont proportionnelles aux tems employés à les parcourir. 15°. Méthode pour comparer entr'elles les forces centrales dans des cercles, quelque différentes qu'elles soient. 16°. 17°. Lorsque la force par laquelle un corps est sollicité vers un point, n'est pas par-tout la même, alors le mobile décrit différentes courbes plus ou moins composées; comme l'ellipse, la parabole, l'hyperbole. Règle centrale découverte par Thomas Baker, géometre anglais. *Ibid.* b. Elle est préférable, selon son inventeur, aux méthodes de Descartes, pour construire les équations. *Ibid.* 824. a.

Central, détails sur les forces centrales. VII. 118. b. 119. a. Démonstration des forces centrales. VII. 874. a. Application

de la théorie des rayons des développées à celle des forces centrales. IV. 908. a. Expériences sur les mouvemens elliptiques & circulaires. XVII. 613. b.

Central, feu. VI. 612. b. &c.

CENTRE, étymologie du mot. Centre d'un cercle. L'angle au centre est double de l'angle à la circonférence. Centre d'une section conique. Centre d'une courbe d'un genre plus élevé. Centre général selon Newton. Centre général d'une courbe selon l'abbé de Gua. Méthodes de M. l'abbé de Gua, II. 824. a. & de M. Cramer, pour déterminer les centres généraux. *Ibid.* b.

CENTRE de pression dans les fluides, (*Physiq.*) définition. Loi du centre de pression. *Suppl.* II. 288. a.

CENTRE d'un cadran. Centre de gravitation ou d'attraction. II. 824. b.

CENTRE de gravité, (*Méchan.*) la gravité totale peut être conçue, réunie au centre de gravité. Diamètres de gravité, plan de gravité. Dans quel cas le centre de figure est le même que le centre de gravité. Centre commun de gravité de deux corps. Loix du centre de gravité. 1°. Si on joint les centres de gravité de deux corps par une droite, leurs distances du centre commun de gravité seront entr'elles en raison réciproque des poids. II. 824. b. 2°. Moyen de déterminer le centre de gravité de plusieurs corps donnés. 3°. Deux corps étant suspendus par une ligne qui ne passe point par leur centre commun de gravité, trouver lequel des deux corps doit emporter l'autre. 4°. Soient plusieurs corps suspendus par une droite qui ne passe point par leur centre de gravité, on propose de déterminer de quel côté sera la prépondérance, & quelle en sera la quantité. 5°. Un nombre de poids suspendus par une ligne qui ne passe point par le centre commun de gravité, & la prépondérance étant vers la droite, déterminer un point où la somme de tous les poids étant suspendue, la prépondérance continueroit à être la même que dans la première situation. *Ibid.* 825. a. 6°. Trouver le centre de gravité d'un parallélogramme & d'un parallépipède; 7°. d'un cône & d'une pyramide; 8°. d'un triangle; 9°. d'une portion de parabole. 10°. Centre de gravité d'un arc & d'un secteur de cercle. *Ibid.* b. 11°. Déterminer mécaniquement le centre de gravité d'un corps. 12°. Toute figure superficielle ou solide, produite par le mouvement d'une ligne ou d'une surface, est égale au produit de la quantité qui l'engendre, par la ligne que décrit son centre de gravité. *Ibid.* 826. a.

Centre de gravité, propriété du centre de gravité, démontrée par M. Varignon, II. 830. a.

Centre de mouvement. II. 826. a.

Centre d'oscillation. Loix du centre d'oscillation. II. 826. b. Voyez ce dernier mot.

Centre de percussion dans un mobile. Loix du centre de percussion. II. 826. b. Voyez PERCUSSION.

Centre de conversion, en mécanique. II. 826. b.

Centre spontané de rotation. Ce terme est employé par M. J. Bernoulli dans le recueil de ses œuvres. Théorèmes sur ce sujet. II. 827. a.

Centre des corps pesans. Comme la terre est un sphéroïde aplati vers les poles, les corps pesans ne sauroient tendre vers un même point; il n'y a donc point à la rigueur de centre des corps pesans. II. 827. b.

Centre d'équilibre, dans le système des corps. Principe d'équilibre trouvé par M. le marquis de Courtyron. II. 827. b.

Centre de l'équant, dans l'astronomie ancienne. II. 827. b.

Centre phonique, phonocamptique. II. 828. a.

Centre d'un bastion, d'un bataillon. II. 828. a.

CENTRE, ovale, (*Anat.*) II. 828. a.

Centre ovale: M. de Vieussens en fait le siege des fonctions de l'ame. I. 341. a.

CENTRE de pression dans les fluides, (*Physiq.*) définition. Loi du centre de pression. *Suppl.* II. 288. a.

Centre tendineux. II. 828. a.

CENTRE, demi-circulaire, (*Anat.*) cordon médullaire qui suit l'intervalle du corps cannelé, & de la conche du nerf optique, & qui presse contre le corps cannelé une veine principale de ce corps. Observations sur le nom de *centre demi-circulaire* donné à ce cordon. Sa description. *Suppl.* II. 288. a.

CENTRER un verre, (*Lunetier*) méthode à suivre pour cela. Sur quoi elle est fondée. Nécessité de bien centrer les verres des lunettes. II. 828. a.

Centrer un verre. Différentes manières de connoître si un verre est bien centré, de remédier au défaut d'un verre mal centré. *Suppl.* II. 288. a.

Centrer: comment on reconnoît si un objectif est bien centré. XI. 301. b.

CENTRIFUGE, (*Méchan.*) tout mouvement est par lui-même rectiligne. Pour qu'un corps se meuve dans une courbe, il faut qu'il reçoive à chaque instant une nouvelle impulsion, & dans une direction différente. Un corps obligé à décrire un cercle, le décrit le plus grand qu'il peut. Il en est des autres courbes, comme des cercles... Dans une même courbe

la force centrifuge du corps qui la décrit, varie suivant les différens points où il se trouve. II. 828. *b.* Voyez CENTRALES, FORCES.

Centrifuge, force, II. 828. *b.* VII. 118. *b.* 119. *a.*, *b.* Calcul de cette force. V. 520. *a.* VII. 876. *b.*

Centrifuge, roue, destinée à changer l'air d'une chambre. I. 236. *b.* XVII. 27. *a.*, *b.*

CENTRIPETE, force, (Mécaniq.) II. 828. *b.* Voyez GRAVITATION, GRAVITÉ, PESANTEUR, CHUTE.

CENTROBARIQUE, (Méthode) en mécanique. II. 828. *b.* Cette méthode est renfermée dans le théorème suivant, & ses corollaires. Toute surface plane ou courbe, ou tout solide produit par le mouvement d'une ligne ou d'une surface est égal au produit de cette ligne ou surface par le chemin du centre de gravité, c'est-à-dire, par la ligne que ce centre de gravité décrit. Démonstrations de ce théorème. Cinq corollaires qui en découlent. *Ibid.* 829. *a.* Ce théorème peut être mis au nombre des plus curieuses découvertes en géométrie. Son inventeur. Géometres qui s'en sont servis. Propriété du centre de gravité démontrée par M. Varignon, de même que plusieurs autres plus générales & aussi curieuses, dans un mémoire intitulé : *Reflexions sur l'usage que la mécanique peut avoir en géométrie.* Étymologie du mot *centrobarique.* *Ibid.* 830. *a.*

CENTRONS, anciens peuples allobroges. XV. 902. *b.*

CENT-SUISSES, partie de la garde du roi. Sa marche & son habillement dans les jours de cérémonie. Privilèges de cette milice. II. 830. *a.* Pourquoi elle est appelée *cent-suisse*, Le P. Daniel prétend que ce corps est une garde militaire du roi. Temps où les Suisses commencèrent à être à la solde du roi. Ouvrages à consulter. *Ibid.* *b.* Voyez VII. 484. *b.*

CENTUMVIRS, juges ainsi nommés. IX. 19. *a.* Classe des centumvirs formée par le préteur. IV. 23. *b.*

CENTURIE. Assemblées romaines par centuries. Division des cohortes romaines & des légions par centuries. II. 830. *a.*

Centuries, comices par III. 679. *b.* Leur établissement par Servius-Tullius. XIV. 326. *b.* XVI. 621. *b.* Comment les tribus eurent part aux assemblées par centuries. 624. *a.*

Centurie, ou siècle, en chronologie. II. 830. *b.*

Centuries de Magdebourg, corps d'histoire ecclésiastique que quatre ministres de Magdebourg commencèrent en 1560. Plan sur lequel a été travaillé cet ouvrage. II. 830. *b.* Jugement qu'en porte l'auteur. *Ibid.* 831. *a.*

CENTURION, parmi les Romains. Premier centurion de la première cohorte de chaque légion. II. 831. *a.* Voyez PRIMIPILE.

CENTURIONS, leur poste dans l'ordre de bataille. *Suppl.* IV. 175. *a.*

CENTUSSIS. (Antiq.) Signification de ce mot. II. 831. *a.* CEOS, l'une des îles Cyclades. XVII. 709. *b.* — 711. *a.* L'art des étoffes de soie inventé dans cette île. *Suppl.* III. 189. *a.*

CEPÉES, certaine étendue de buissons, ou ce qui repousse des fouches d'un taillis : les fouches même. Observations de droit sur ce sujet. II. 831. *a.*

CEPENDANT, pourtant, néanmoins, toutefois. Différence entre ces mots. II. 831. *a.*

CÉPHALALGIE, (Méd.) douleur de tête. Étymologie du mot. Causes de cette douleur. Différence entre la céphalalgie & la céphalée. La céphalalgie se divise encore en migraine & en clou. Causes éloignées de la céphalalgie. Le pronostic qu'on peut tirer de cette maladie, c'est qu'elle n'est jamais sans danger. Maux qui en sont les suites ordinaires. La diversité des causes qui l'occasionnent, doit faire varier le traitement. II. 831. *b.* Guérison singulière d'une céphalalgie, par Cowper. *Ibid.* 832. *a.*

Céphalalgie, pourquoi la toux augmente les maux de tête. IV. 953. *b.* grande vertu de l'éther vitriolique de Frobénius, contre ces maux. VI. 53. *a.*

CÉPHALANTHE, (Botan.) noms de cette plante en latin & en anglais. Son caractère générique. Description & culture de deux espèces de céphalante. Lieux où elles croissent. *Suppl.* II. 288. *b.*

CÉPHALE & PROCRI, (Myth.) histoire de ces deux amans. *Suppl.* II. 289. *a.*

CÉPHALIQUE, (veine) description de ce vaisseau. II. 832. *a.*

Céphalique, remarque sur cette veine. *Suppl.* I. 823. *b.*

Céphalique, calotte céphalique. II. 564. *b.* IV. 532. *b.* Poudre céphalique. IV. 532. *b.* Emplâtre céphalique. V. 591. *b.* Gouttes céphaliques. VII. 771. *b.* Parfum céphalique. XI. 941. *a.*

CÉPHALIQUES, (remèdes) leurs propriétés. Indication de quelques-uns. But des sternutatoires. II. 832. *a.*

CÉPHALOPHARINGIEN, (Anat.) nom de deux muscles de l'orifice de l'œsophage. Leur description. II. 832. *a.*

CÉPHAS, (Hist. sacr.) nom que J. C. donna à Simon, fils de Jean. De-là le nom de Pierre donné à cet apôtre. Observation sur l'étymologie du mot *céphas.* *Suppl.* II. 289. *b.*

CÉPHISSODORE, sculpteur athénien. XIV. 818. *b.*

CÉPRHENÈS ou CÉPHUS, (Hist. des Egypt.) frere & successeur de Chéops. Son regne ne fut célèbre que par ses impiétés & sa tyrannie. Observation sur les pyramides d'Égypte, & en particulier sur celle que ce roi fit bâtir. *Suppl.* II. 289. *b.*

CEPION, (Quintus) prise de Toulouse par ce général romain. Evénemens qui en résulterent par rapport à lui. XI. 530. *b.* 531. *a.* XVI. 3. *a.*

CER. PER. Explication de ces abréviations qui se trouvent sur quelques médailles de Sidon. XII. 363. *b.*

CÉRAMES, vases de terre cuite dont on se servoit dans les repas. Coupes d'or & d'argent auxquelles Cléopâtre conserva le nom de *cérames*. Usage de faire présent de telles coupes aux convives. Soins de Philippe de Macédoine, pour conserver une petite phiole d'or. II. 832. *b.*

CÉRAMICIENS, ou plutôt *Céramiques*, jeux ou combats établis en l'honneur de Prométhée, de Vulcain & de Minerve. En quoi ils consistoient. Observation sur un endroit de la comédie d'Aristophane, intitulée : *Les Grenouilles*, où il est question de ces jeux. *Suppl.* II. 290. *a.*

CÉRAMIQUE, (Hist. anc.) deux lieux célèbres dans Athènes, dont l'un s'appelloit *céramique du dedans*, & l'autre *céramique du dehors*. II. 832. *b.* Voyez KERAMÉE.

CÉRAM ROG, (Ichthy.) espèce de raie des Moluques. Auteurs qui en ont donné la figure. Sa description, ses mœurs, qualités & usages. *Suppl.* II. 290. *a.* Sa classification. *Ibid.* *b.*

CÉRAM VÖREN, (Ichthy.) poisson des Moluques. Sa description & ses mœurs. Sa classification. *Suppl.* II. 290. *b.*

CÉRANUS, (Hist. anc.) fils de Ptolomée-Soter. Ses crimes. *Suppl.* I. 584. *a.*, *b.*

CÉRASTE, (Hist. nat.) description & histoire naturelle de ce serpent. Effets de sa morsure. Propriétés médicinales du céraсте. II. 832. *b.*

Céraсте, serpent. XV. 108. *a.* Peuples qui vivoient sans péril au milieu des cérastes. XIII. 544. *a.*, *b.*

CÉRAT, (Pharm.) onguent dont la cire fait la base. Préparation du cérat. Cérat blanc, sa préparation & son usage. Cérat jaune dessicatif. Cérat de Galien. II. 833. *a.*

CÉRATIAS, (Astron.) comète cornue, qui paroît souvent barbe, & quelquefois avec une queue. II. 833. *a.*

CÉRATION, deux significations de ce mot en chimie. Action par laquelle on rend un corps difficile à fondre, fusible comme la cire, &c. Action d'envelopper ou de pénétrer un corps de cire. II. 833. *a.* Ce mot dans une signification naturelle veut dire *manipulation.* *Ibid.* *b.*

CÉRAUNIENS, monts. XV. 945. *b.*

CERBERE, (Mythol.) fictions des poètes sur cet animal. Comment ceux qui se piquent de trouver du sens à toutes les fables expliquent celle de Cerbere. II. 833. *b.*

Cerbere, étymologie de ce mot. V. 671. *b.* Conjecture sur l'origine de la fable de Cerbere. XVI. 127. *b.*

CERBERE, (Astron.) constellation boréale. *Suppl.* II. 290. *b.*

CERCEAU, en fauconnerie, en terme de boutonier, II. 833. *b.* en terme de cirier, en terme de tonnelier. Bois dont on fait les cerceaux. Différens noms qu'on leur donne, lorsqu'ils sont reliés, suivant l'endroit où on les place. II. 834. *a.*

CERCEAU, (Hist. anc.) sorte d'instrument que les anciens employoient dans leurs exercices & leurs jeux. Description que donne M. de Caylus de deux sortes d'exercices du cerceau ; l'un appelé *Cricelasia* & l'autre *Trochus.* *Suppl.* II. 290. *b.* Cerceaux représentés sur quelques monumens. *Ibid.* 291. *a.*

Cerceau, de l'exercice du cerceau dans la gymnastique des anciens. XVI. 683. *b.*

CERCEAU, (Jean-Antoine du) jésuite. Epître de ce poète écrite en style ironique. VIII. 906. *a.* Il a travaillé au journal de Trévoux. *Suppl.* III. 659. *b.*

CERCIFI, plante estimée pour la cuisine. Comment on la cultive. II. 834. *a.*

Cercifi, espèce de cercifi qui appartient au genre appelé *tragopogon.* XVI. 522. *a.* Espèce de cercifi dit *scorfonere.* XIV. 810. *a.*

CERCIO, oiseau des Indes. Qualité qu'on lui attribue. II. 834. *a.*

CERCLE, (Géomét.) division du cercle en degrés, &c. Trouver l'aire d'un cercle. Les cercles sont entr'eux comme les carrés des diamètres. II. 834. *a.* Le cercle égal à un triangle, dont la base est la circonférence, & la hauteur le rayon. Trouver la proportion du diamètre du cercle à la circonférence. Circonscrive un cercle à un polygone régulier donné. Inscrive un polygone régulier donné dans un cercle. Par trois points donnés qui ne sont point en ligne droite décrire un cercle. *Ibid.* *b.* Cercles parallèles ou concentriques. Cercles excentriques. Réflexion sur la quadrature du cercle. Cercles des degrés supérieurs, c'est improprement que ces courbes ont été appelées *cercles.* Cercles de la sphere. *Ibid.* 835. *a.* Cercles de hauteur ou *almucantaraths.* Cercles de déclinaison. Cercles diurnes. Cercles d'excursion. Transport des cercles de la sphere des cieux à la terre. Cercles horaires dans

dans la gnomonique. Cercles de latitude ou secondaires de l'écliptique. Cercles de longitude. Cercle d'apparition perpétuelle. *Ibid.* b. Cercle d'occultation perpétuelle. Cercles polaires. Cercles de position, selon les astrologues. Cercles d'ascension droite & d'ascension oblique. Le cercle d'ascension oblique est unique. II. 836. a.

Cercle, la courbure d'un cercle est en raison inverse de son rayon. IV. 390. a. Manière de décrire un cercle qui passe par trois points donnés qui ne soient pas en ligne droite. IV. 204. b. Le cercle est de toutes les figures qui ont la même circonférence que lui, celle qui a le plus de capacité. VIII. 927. b. Arcs de cercle. I. 592. b. Pourquoi la mesure naturelle de la circonférence d'un cercle est un arc. X. 426. b. Des degrés employés dans la division de la circonférence du cercle. IV. 761. b. Division du cercle selon la méthode des mineurs. VII. 638. a. Des cercles circonscrits ou inscrits à un polygone. XII. 941. b. *Voyez* aussi INSCRIRE & CIRCONSCRIRE. Secteur de cercle. XIV. 877. a. Segment de cercle. 889. a, b. Trouver un cercle égal à la surface convexe d'un cylindre droit. IV. 593. a. Réduction du cercle en un triangle rectiligne de même surface. III. 462. b. De la quadrature du cercle. XIII. 639. b. 640. a. Rapport du diamètre à la circonférence : moyen d'avoir l'aire du cercle, le diamètre étant donné, & réciproquement. III. 462. b. IV. 941. b. Un cercle étant donné, trouver un carré qui lui soit égal. 755. b. Trouver le diamètre d'un cercle égal à un carré donné. *Ibid.* Cercles parallèles, en géographie & en astronomie. XI. 906. a, b. Des cercles de la sphère. XV. 453. a, b. Propriétés géométriques des différens cercles décrits sur la surface de la sphère. XV. 456. a, b. Cercles secondaires en astronomie. XIV. 857. b. Cercles horaires. *Suppl.* III. 454. b.

Cercles. Différentes sortes de quarts de cercles. XIII. 665. b. &c. Demi-cercle ou graphometre. VII. 859. b.

Cercle d'arpenteur. Sa description. II. 836. a. Prendre un angle avec cet instrument. Manière de lever avec cet instrument le plan d'un champ, d'un parc, d'un bois, &c. *Ibid.* b.

Cercle ou anneau magique : rond que le peuple suppose avoir été tracé par les fées dans leurs danses en campagne. Deux sortes de cercles semblables. Les uns les ont attribués au tonnerre, les autres au travail des fourmis. II. 836. b.

CERCLE, (*Chymie*) les chymistes se servent d'un cercle de fer pour couper le cou de certains vaisseaux de verre. Comment cela se fait. Autres manières de couper le verre. II. 837. a.

Cercles goudronnés, dans l'artillerie. II. 837. a.

CERCLES de hune, (*Marine*) leurs description & usage. II. 837. a.

Cercles de boute-hors. *Cercles d'étambrée de cabestan*. II. 837. a.

CERCLE à la corne, (*Maréchal.*) II. 837. a.

CERCLES, (*Tonnellerie*) en quoi ils diffèrent des cerceaux. Leur usage. II. 837. a. Comment ils se vendent. *Ibid.* b.

CERCLE, (*Bijoutier*) cercle destiné à retenir un portrait dans une tabatière. XVII. 762. a.

CERCLE vicieux, (*Logiq.*) Comment les Pyrrhoniens prétendent prouver que nos raisonnemens ne sont que des cercles vicieux. IV. 935. a.

Cercle, divination usitée chez les Arabes, par le moyen de quelques cercles. XVII. 689. b.

Cercles de l'empire d'Allemagne. Maximilien I. divisa les états de l'empire en six cercles, & en ajouta quatre peu de tems après. Pourquoi la Bourgogne fut comptée comme cercle d'empire. Ordre des cercles dans la matricule de l'empire. Réglemens établis pour maintenir une police uniforme dans les cercles de l'empire. Affiliation que forment les cercles pour leur sûreté, taxes qu'ils paient. II. 837. b.

Cercles de l'empire. IV. 69. b. *Suppl.* I. 310. b. 311. a, b. Différence entre les états de l'empire & les cercles. VI. 20. b. Directeurs des cercles. IV. 1026. a. Il ne faut point les confondre avec les *duces circuli*. *Ibid.* Nombre des villes & bourgs renfermés dans les cercles d'Allemagne. *Suppl.* I. 313. a. Mois romains qu'ils paient. *Suppl.* III. 953. b.

CERCOPITHEQUE, sorte de singe. XV. 210. b. *Voyez* CEB.

CERCUEIL, étymologie de ce mot. XIV. 648. b. Cercueil dans lequel, chez les Romains, on portoit les morts au bûcher. IX. 593. a. Cercueil qu'ils appelloient *sandapila*. XIV. 610. a. Cercueil des anciens nommé *capulo*. II. 641. a. Autre dit *feretre*. VI. 506. a, b. Cercueils des Chinois. VII. 372. a.

CERDA, (*Jean-Louis de la*) jésuite. XVI. 388. b.

CERDONIENS, (*Hist. eccl.*) hérétiques du deuxième siècle, sectateurs de Cerdon. Histoire & doctrine de cet hérésiarque. II. 838. a.

CÉRÉALES, plantes, (*Agricult.*) *voyez* Plantes céréales.

CEREALIA, (*Myth.*) fêtes de Cérès célébrées à Athènes. Deux fêtes de cette déesse, les Eleusines & les Thesmophories. On les célébroit avec beaucoup de religion & de tem-

perance, &c. Quelques-uns croient que Bacchus & Hercule avoient aussi part à ces fêtes. Comment elles étoient célébrées à Rome. II. 838. a.

CEREALIA, (*Mythol.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 291. a.

CÉRÉBRAL, (*Anat.*) artère carotide cérébrale. *Suppl.* II. 247. b. 248. a, b.

CÉRÉIBA, (*Bot.*) petit arbre du Brésil. Sel qui s'y amasse quand le soleil donne sur ses feuilles. II. 838. b.

CÉRÉMONIAL, (*Police*) divers sens de ce mot. Cérémonial de la vie ordinaire, de la vie civile & religieuse; entre les souverains : trois occasions où ce dernier cérémonial est nécessaire. Disputes auxquelles il a donné lieu. II. 838. b.

Cérémonial, celui qui règle les devoirs extérieurs à l'égard des rangs & dignités. VI. 58. a.

CÉRÉMONIES, (*Hist. civil. & eccl.*) Étymologie du mot. Cérémonies politiques, religieuses & politico-religieuses. Origine des cérémonies dans la société & dans la religion. Cérémonies pieuses & saintes, celles qui accompagnent le culte naturel, celles que prescrivit Moïse, celles de la religion chrétienne. Origine de ces cérémonies. Origine des cérémonies superstitieuses. II. 839. a. Nécessité des cérémonies dans le culte. *Ibid.* b.

Cérémonies, raison de l'usage qu'avoient les anciens de répéter trois fois de suite certaines cérémonies. VIII. 88. a.

De la preuve historique tirée des cérémonies annuelles. 224. b. Réflexions sur les étiquettes & cérémonies dans l'usage civil. III. 497. b. IX. 361. a, b. VII. 171. a.

Cérémonies religieuses, leur origine. IV. 550. b. Réflexion sur les cérémonies dans le culte. XVII. 860. b. Pourquoi certains peuples les célébroient de nuit. *Suppl.* II. 283. b.

284. a. Les cérémonies superstitieuses, dictées d'abord peut-être par un motif louable, deviennent onéreuses pendant une longue suite de siècles. VII. 128. a. Attention scrupuleuse que les païens faisoient aux paroles dans leurs cérémonies religieuses. VI. 208. a, b. On a employé dans les cérémonies religieuses, la danse. IV. 623. b. &c. les torches allumées, XVI. 421. a. les cierges, III. 446. a. la flûte. VI. 893. b. Habits des ecclésiastiques dans les cérémonies de notre religion. VIII. 15. b. Livres qui reglent les cérémonies religieuses. XIV. 302. b. Congrégation qui fixe les cérémonies ecclésiastiques dans toute la catholicité. *Suppl.* IV. 651. b. Sur ces cérémonies, *voyez* l'article CULTE.

CÉRÉMONIES, maître des (*Hist. d'Anglet.*) IX. 893. b.

CÉRÉMONIEUX, de la civilité cérémonieuse. III. 497. b. Homme cérémonieux, *voyez* FORMALISTE. VII. 171. a.

CÉRÈS, (*Myth.*) ce que la fable nous apprend des recherches qu'elle fit de Proserpine sa fille. Comment on la représente. Amour de Neptune pour Cérès. Culte que lui rendoient les Phigiens. Explication que les mythologistes donnent à la fable de Cérès. II. 839. b.

Cérès, fille de Saturne & de Rhée. Histoire de cette divinité. Comment on la représente. *Suppl.* II. 291. a.

Statue que lui dresserent les Philagiens sous le nom de Cérès la noire. Ces peuples punis pour avoir négligé son culte. *Ibid.* b.

Cérès, surnoms de cette déesse. Damater. IV. 618. a. Erynnis. V. 919. a. *Suppl.* II. 868. b. Chamyna. III. 85. b. Paidophile. XI. 747. a, b. Thesmie ou Thesmophore. XVI. 275. a.

Ses temples. Nom qu'on donna dans la Grece aux premiers temples de cette déesse. X. 302. b. 303. a. Célébrité de son temple à Mégare. 303. a. Celui de Stiris. XV. 522. a. Oracle de Cérès à Patrae. XII. 174. a. Article sur les temples de Cérès. XVI. 69. a, b. 71. a. Statue de cette déesse dans la galerie de Verrès. VII. 442. a. Figure antique représentant Cérès, vol. III. des planch. article *dessin*, planch. 29. Symboles de Cérès. XV. 730. b. *Ses prêtres*. Famille consacrée au culte de Cérès éleusinienne. IX. 773. b. Prêtre de Cérès appelé *hieroceryce*. VIII. 205. a. Autre dit *hiérophante*. 207. a, b. Prêtres qu'elle avoit dans l'île de Paros. II. 487. a. Ceux que les Grecs nommoient *eumolpides*. VI. 158. b.

Culte de Cérès. Les cultes de Bacchus & de Cérès souvent réunis. XVI. 68. a. 219. a. Son culte établi en Grece par Triptoleme. XVI. 660. b. Honneurs qu'on lui rendoit à Phigale. XIV. 823. a. & à Pise. III. 85. b. *Ses fêtes*. Comment elles étoient célébrées. II. 838. a. Fêtes de Cérès nommées *chtonies*, *Suppl.* II. 425. b. démétries, IV. 809. b. cernées. IX. 397. a, b. Jours des flambeaux ou des torches. 233. a.

XVI. 421. a. Processions en son honneur. XIII. 406. a. Fêtes consacrées dans l'Antique à Cérès & à Bacchus. XVI. 219. a. Fêtes thesmophories. 275. a. *Mystères de Cérès*. *Voyez* ce sujet traité à l'article ELEUSINIENES.

CERF, jenu usité parmi les Païens, & qui s'étoit introduit parmi les Chrétiens. Mais qui en a été ensuite banni. II. 839. b.

CERF, (*Hist. nat. & Vénér.*) especes comprises sous ce genre. II. 839. b. Cerf proprement dit. Durée de la vie des cerfs. Comment on connoit leur vieillesse. Auteurs à con-

fulter pour connoître toutes les merveilles qu'on en raconte. Age & distinction des cerfs. Du rut des cerfs. *Ibid.* 840. a. Description de la biche. Recherches d'Harvey sur le mystère de la génération, par la dissection des biches. Observations qu'il fit. *Ibid.* b. Retraite du cerf après le rut. Attroupement de ces animaux en hiver. Changement de pays & de viandis. Séparation, mue & chute des têtes. *Ibid.* 841. a. Connoissance de l'âge du cerf par le pied & l'allure. Des fientes ou fumées. Des portées. De la chasse du cerf. *Ibid.* b. Des quêtes. Du rendez-vous. Du choix du cerf. De la meute. Des relais. Du lâché-courre. Du lancer. *Ibid.* 842. a. De la chasse proprement dite. Des ruses. Ce qui arrive à un cerf blessé dans les parties génitales ou châtre. Mort du cerf. De la curée. Importance que nos aïeux mettoient à la chasse du cerf. Choix à faire dans les parties du cerf & entre les cerfs pour la nourriture. *Ibid.* b. Propriétés médicinales de cet animal. Usages de quelques parties du cerf dans les arts. Diverses observations sur les cerfs. Cerfs de la plus petite espèce. *Ibid.* 843. a.

CERF, (*Hist. nat.*) extrait de ce que M. de Buffon a écrit sur le cerf, accompagné de plusieurs observations sur l'histoire naturelle de cet animal. XVI. 937. b. — 947. b. Têtes du cerf. 204. b. Séparation, mue & chute de son bois. II. 841. a. De la voix du cerf. XVII. 438. a. Rajeunissement du cerf. XIII. 763. a. Nombre des cornettes de ses ramures dans les différentes années de sa vie. 787. b. Caractères du pied auxquels on reconnoît les vieux cerfs. XII. 561. b. Observations sur le talon du cerf. XV. 870. a. Lieux que cet animal fréquente. XVI. 916. a.

CERF, (*Chasse*) diverses instructions pour la conduite de la meute dans la poursuite du cerf. XVI. 928. a, b. Inconvéniens d'un trop grand nombre de chiens dans une chasse où l'on attaque plusieurs cerfs ensemble. 935. a. De la chasse du cerf & des connoissances qu'elle exige. 938. a, b. 939. a. Chiens blancs qu'on a choisis pour courre le cerf. 922. a. Comment on reconnoît au frayer la hauteur de la tête de l'animal. VII. 293. a. Manière de fêter ou dépêcher cet animal. XIV. 881. b. Relation d'une chasse dans laquelle un cerf fut poursuivi pendant trois jours. XVI. 919. b. Chasse du cerf à l'occasion du sacre de Louis XV. VI. 594. b. Voyez vol. III. des planches, article CHASSE, planch. 1, 2 & 3.

CERF de Canada, (*Zoolog.*) Description. Celle de deux biches de Sardaigne. II. 843. b.

CERF, (*Mat. méd.*) gelée de corne de cerf. IV. 247. a. VII. 542. b. Liqueur de corne de cerf fuccinée. IX. 565. b. Cerf, figure symbolique. XV. 733. a.

CERF, (*Blason*) manière dont il est représenté dans les armoiries. Explication de quelques termes de blason relatifs à cet animal. *Suppl.* II. 291. b.

Cerf, son massacre. *Suppl.* III. 859. b. Espèce de cerf nommé renchier. *Ibid.* IV. 605. a, b.

CERF-VOLANT, (*Insectolog.*) insecte du genre des scarabées, aussi appelé taureau-volant. Sa description. Ces insectes vivent encore long-tems après qu'on a séparé la tête du corps. II. 843. b. Distinction entre les mâles & les femelles. *Ibid.* 844. a.

Cerfs-volans, représentés, vol. VI. des planch. Regne animal, pl. 75.

CERFS-VOLANS électriques, (*Physiq.*) leur invention. *Suppl.* III. 98. b.

CERF-VOLANT, (*Insectol.*) différence entre celui qui est représenté, vol. VI. des planch. *hist. nat.* pl. 75. & le genre du cerf-volant, *lucanus*. *Suppl.* II. 294. a. Il a tous les caractères de la bichette des environs de Paris. Sa description & ses mœurs. Sa classification. *Ibid.* b.

Cerf-volant, en terme de tanneurs. II. 844. a.

CERF-VOLANT, (*Méch. & Physiq.*) cette figure qui ne seroit autrefois que de jouet aux enfans, est devenue entre les mains des physiciens un instrument dont ils se servent pour tirer le feu électrique des nuées. — On rapporte ici le résultat des calculs de M. Euler le fils, qui a fait un mémoire sur ce sujet, afin que ceux qui voudront s'exercer aux expériences du cerf-volant, réussissent d'abord à le faire tel qu'il faut, pour que le vent le fasse monter le plus haut qu'il est possible. — Description du cerf-volant. *Suppl.* II. 291. b. Son usage dans la physique. Premier moyen qu'on a mis en usage pour observer l'électricité des nuées. *Ibid.* 292. a. Différente forme que prennent les feux électriques à l'extrémité d'un conducteur, selon que l'électricité est négative ou positive. — Différens mouvemens produits dans les corps selon les différentes espèces d'électricité. Moyens dont se sert M. Franklin pour connoître la différente nature de l'électricité des nuages. — Construction du cerf-volant relativement à l'électricité. *Ibid.* b. Comment on parvient à faire élever cette machine jusqu'à la région des nuées. — Comment on peut connoître de quelle nature est leur électricité. — Moyen dont il faut se servir pour que l'observateur soit toujours maître du cerf-volant, sans avoir de communication avec le conducteur, & pour

observer à chaque moment les indices d'électricité. — Effets du cerf-volant qui montrent qu'on ne sauroit prendre trop de précautions en faisant des expériences avec cet instrument. Appareil portatif qu'on peut joindre à la verge de Franklin pour bien voir la forme des feux. *Ibid.* 293. a. C'est ce qu'on appelle une lanterne électrique. — Moyen d'observer en tems calme l'électricité qui regne dans le haut de l'air. — Ouvrages à consulter. *Observations & corollaires.* 1°. On ne peut attribuer au frottement de l'air l'électricité du cerf-volant. 2°. L'électricité se manifeste avec d'autant plus de force, qu'il y a plus de différence d'une couche d'air à l'autre. 3°. L'électricité est plus forte quand le tems est couvert, & plus qu'en aucun autre dans un tems d'orage. 4°. L'électricité des nuées, tantôt positive, tantôt négative, démontre la circulation du feu électrique autour de la terre. *Ibid.* b. 5°. Quelquefois les signes des différentes électricités se succèdent tout à tour dans les nuées. Voyez l'explication de ce phénomène dans la théorie de l'électricité. 6°. L'espèce d'électricité ne dépend en aucune manière du vent. 7°. On n'a observé aucun rapport de l'électricité avec la position du soleil. 8°. Il n'y a point de liaison constante entre l'espèce de l'électricité, & la plus ou moins grande densité des nuées. 9°. Les mêmes phénomènes observés avec le cerf-volant, la barre de Franklin & les fusées électriques. A mesure que ces fusées s'élevent, les signes d'électricité deviennent plus forts. 10°. Précautions à prendre pour prévenir tout danger dans les expériences faites avec la barre. 11°. Nous ne connoissons aucune observation bien sûre & décisive sur l'état de l'électricité aérienne quand l'air est humide, ni des différences qui accompagnent les vicissitudes des jours & des nuits. 12°. Observations suivies qu'il seroit à souhaiter qu'on fit pendant plusieurs années sur l'électricité de l'air. *Ibid.* 294. a.

CERF, (*mal de*) en terme de maréchal; maladie du cheval. II. 844. a. Voyez aussi *Suppl.* III. 418. b.

CERF, corne de, (*Botan.*) genre de plante. IV. 247. b.

CERFEUIL, (*Botan.*) caractères de ce genre de plantes. Usage en médecine du *cherophyllum fativum*. Cerfeuil musqué, ou fougère musquée. Son usage. II. 844. a.

CÉRINTHIENS, (*Hist. ecclési.*) hérétiques du premier siècle. Sectateurs de Cérinthe, qui nioient la divinité de Jésus-Christ. Ce que S. Epiphane nous apprend de Cérinthe. Ses erreurs, & celles de ses disciples. II. 844. a. Règne de mille ans enseigné par Cérinthe. Quelques-uns lui ont attribué l'Apocalypse de S. Jean. *Ibid.* b.

Cérinthiens, évangile qu'ils reconnoissoient. VI. 117. a.

CERISE, comment on fait la compote de cerise. II. 844. b.

Cerises, celles qui sont estimées les meilleures. XII. 237. b. Manière de sécher les cerises. VII. 357. b.

CERISIER, (*Botan.*) caractères de ce genre d'arbre. Sa fleur & son fruit. Bigarreaux. Guignier. Merisier. Griottier. Cerises bonnes à confire. Cerise royale ou d'Angleterre. Comment les cerisiers se multiplient & se greffent. Cerisiers d'usage en médecine. *Cerasus fativa*, *fructu rotundo*, *rubro & acido*. II. 844. b. Espèces de cerises les meilleures à l'estomac. Propriété de leur suc en médecine. Propriétés du fruit du *cerasus nigra*. Usage de l'eau de cerise distillée. *Ibid.* 845. a.

Cerisier, noms de cet arbre en différentes langues. Remarques sur la classification que Linnæus a faite de différens genres & de différentes espèces, sous le genre du cerisier. *Suppl.* II. 294. b. Raïsons que l'auteur allègue contre la méthode de ce célèbre botaniste. Caractère générique du cerisier. Ses espèces. 1. Cerisier à feuilles pendantes. Cette espèce comprend toutes les variétés de merisiers, de guigniers & de bigarreaux. Merisiers. Merisier à petit fruit rouge. *Ibid.* 295. a. Merisier à fruit noir. Merisier à gros fruit noir. Merisier à gros fruit rouge & sucré, ou belle sauvage. Guigniers. Guignier à petit fruit noir. Guignier à gros fruit blanc. Guignier à gros fruit noir & luisant. Guignier de fer ou de Saint-Gilles. Guignier à fruit rouge tardif. Description d'une guigne excellente appelée *pâquis* dans le pays Messin. Observations sur diverses espèces de cerises du pays Messin, qui appartiennent les unes aux guigniers, les autres aux bigarreaux. *Ibid.* b. Cerisiers qu'on trouve sur le catalogue des pépiniéristes de Metz. Bigarreaux connus à Paris. Cerise jaune ou cerise blanche. 2. Cerisiers à fruit rond. Cerisier hâtif. *Ibid.* 296. a. Cerisier commun à fruit rond. Cerisier à trochet. Cerisier à bouquet. Cerisier de Montmorency à gros fruit. Gros-gobet, gobet à courte queue. Cerisier de Montmorency. Cerisier à gros fruit rouge-pâle. Cerisier de Hollande, coulart. Cerisier à fruit ambré ou à fruit blanc. *Ibid.* b. Griottiers. Griottier commun. Grosse cerise à ratafiat, cerise morelle. Petit cerisier à ratafiat. Griottier de Portugal. Griottier d'Allemagne. Royale. Cerise guigne. 3. Cerisier nain à feuilles ovales, étroites, alongées & unies. *Ibid.* 297. a. 4. Cerisier à rameaux pendans, à fleurs terminales, & s'épanouissant les unes après les autres. 5. Cerisier à petites feuilles, larges par leur base, & à fleurs réunies en grappes. 6. Cerisier à feuilles en lance, unies, entières. Variétés de cerisiers qui ne sont propres qu'à la décoration des bosquets: le merisier à fleur double. Le

cerifier à fleur femi-double. Le cerifier panaché. Culture des différentes especes d'arbres dont il est parlé dans cet article.

Ibid. b.

Cerifier, culture des cerifiers en pépinière. XII. 322. a. Différentes especes de cerifier. Merifier. X. 387. a, b. &c. Guignier. VII. 1006. b. Mahaleb, cerifier sauvage. IX. 862. b. Mafarandiba, cerifier du Bresil. X. 171. a. Cerifier arbrisseau. *Suppl. II. 311. a, b.*

CERISOLLES, (*Géogr. Hist.*) village de Piémont. Bataille de Cerisolles. *Suppl. IV. 380. a, b.*

CÉRITES, (*Géogr. anc.*) ancien peuple d'Italie. Droit que lui accorderent les Romains. Citoyens romains, *in certium tabulas relati. II. 845. b.*

CÉRITES, (*Conchyl.*) confondus avec les buccins. *Suppl. II. 76. a.*

CERNÉ, (*Géogr. anc.*) île d'Afrique. XII. 374. b. Elle fut l'entrepôt du commerce des Carthaginois au sud de l'Afrique. 375. b.

CERNINUM, (*Hist. anc.*) observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl. II. 299. a.*

CERNOPHOROS, observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl. II. 299. b.*

CERO, poisson de mer. Sa description. II. 845. a.

CEROMA, lieu des anciens thermes où les athletes se faisoient oindre. Onguent dont on les frottoit : son usage. II. 845. b.

CEROMANTIE, divination par le moyen de la cire, en usage chez les Turcs. Autre superstition usitée autrefois en Allace. II. 845. a. Etymologie de ce mot. *Ibid. b.*

CERTAIN, (*Gramm.*) certain, certaine. Observations sur cet adjectif. XIII. 454. a. Différentes significations des mots certain, sûr, assuré. I. 774. b. *Suppl. IV. 847. a, b.*

CERTIFICATEUR, & certification des criées. IV. 465. b.

CERTITUDE, qualité du jugement qu'emporte l'adhésion forte & invincible de notre esprit à la proposition que nous affirmons. Ce mot s'applique aussi à la vérité ou à la proposition à laquelle l'esprit adhère. Différence entre l'évidence & la certitude. II. 845. b. Distinction que font les scholastiques de deux sortes de certitude; l'une de spéculation, l'autre d'adhésion. Certitude métaphysique. Certitude physique. Certitude morale. Calcul algébrique des degrés de la certitude morale qui provient des témoignages des hommes dans tous les cas possibles. *Ibid. 846. a.*

Dissertation de M. l'abbé de Prades, destinée à servir de discours préliminaire à un ouvrage important sur la vérité de la religion. Ibid. b. Attention des philosophes sur la religion chrétienne, lorsqu'elle parut. Efforts du scepticisme contre elle. Nécessité de convenir d'abord entre les sceptiques & nous d'un tribunal où l'on puisse être jugé. On peut trouver des marques qui caractérisent incontestablement un fait vrai. Ces marques sont le tribunal que nous cherchons, & qui doit décider sur tous les faits que nous présenterons. Quatre choses se présentent à nous; la déposition des témoins, la tradition orale, l'histoire & les monumens. *Ibid. 847. a.* On doit distinguer la probabilité d'avec la certitude, & ne pas s'imaginer que le degré qui renferme la probabilité dans sa sphere conduise au pyrrhonisme, ou donne la plus légère atteinte à la certitude. Si vous examinez un des témoins en particulier, pour vous assurer de sa probité, le fait ne vous deviendra que probable. Mais si vous le combinez avec plusieurs autres, avec lesquels vous le trouviez d'accord, vous parviendrez bientôt à la certitude. *Ibid. b.* Si je pouvois m'assurer qu'un témoin a bien vu, & qu'il a voulu me dire vrai, son témoignage pour moi deviendrait infaillible. Mais l'impossibilité de connoître à fond le cœur humain, ne me rend ce témoignage que probable. Le concours de plusieurs témoins, qui tous gouvernés par des passions différentes s'accordent tous néanmoins dans leur témoignage, donne seul à mon esprit la certitude que je cherche. Choisissez un fait éclatant, & qui intéresse, & vous verrez s'il est possible que le concours des témoins qui l'attestent puisse vous tromper. Un tel fait entraîne des suites qui servent merveilleusement à confirmer la déposition des témoins, &c. *Ibid. 848. a.* Réponse à cette objection, que les apôtres n'ayant ni des passions opposées, ni des intérêts divers, nous ne pouvons point, d'après les principes de l'auteur, nous assurer des faits qu'ils attestent.

Réponse à ceux qui prétendent que l'évidence morale n'est qu'un amas de probabilités, & qu'il ne faut donc pas séparer la probabilité de la certitude. La certitude est par elle-même indivisible: on l'aperçoit dans un certain point fixe de combinaison... & si vous en ôtez quelque circonstance nécessaire, la certitude du fait disparaîtra pour vous. Différence essentielle entre la probabilité & la certitude. *Ibid. b.* Pourquoi quelques-uns ont pensé que la certitude n'est qu'un amas de probabilités. Calcul d'un géometre anglais qui a prétendu supputer les différens degrés de probabilités que peuvent procurer plusieurs témoins, sans jamais conduire l'esprit à une pleine certitude. Le défaut de ce calcul vient de ce que l'auteur n'examine chaque témoin qu'un

à un, & séparément des autres. *Ibid. 849. a.* Ce qui s'oppose à la certitude, c'est que le cœur des témoins n'est pas connu: or le vrai moyen de le faire paroître, pour ainsi dire à nos yeux, c'est d'examiner le concours & l'unanimité des témoins, malgré la diversité des passions & des intérêts. Les mêmes principes peuvent servir à constater les miracles comme les faits purement naturels. *Ibid. b.* Objection tirée de ce qu'un miracle renfermant une impossibilité physique, les marques de vérité qui serviroient à constater un événement naturel, sont insuffisantes en ce cas; cette impossibilité physique s'oppose à l'impression que feroient sur l'esprit ces marques de vérité. Réponse de l'auteur. *Ibid. 850. a.* Instance des adversaires, & nouvelle réponse. *Ibid. b.* Examen d'un passage des pensées philosophiques. L'auteur de ces pensées déclare, que quand tout Paris lui assureroit qu'un mort vient de ressusciter, il n'en croiroit rien. Deux choses à remarquer à cet égard, 1°. la possibilité que tout Paris se soit trompé. Il n'est pas moins contre les loix de la nature que tout un peuple croie voir un homme qu'il ne voit point, qu'il l'est qu'un mort ressuscite. *Ibid. 851. a.* 2°. La possibilité que tout Paris ait voulu tromper. L'auteur prouve à cet égard qu'il n'est pas plus possible que tout Paris s'accorde à vouloir tromper, en attestant un fait miraculeux, la résurrection d'un homme, par exemple, qu'il ne l'étoit qu'il eût voulu tromper en attestant auparavant la mort naturelle de ce même homme; témoignage cependant qu'un homme raisonnable ne révoquera point. Comme c'est le merveilleux renfermé dans le second événement qui effarouche la raison de notre sceptique, on observe ici que l'objet du témoignage de tout Paris n'est dans le fond qu'un événement naturel, dont tout homme qui a des sens peut être compétent; savoir la vie actuelle de l'homme qui étoit mort auparavant. *Ibid. b.* Il ne s'agit ici que du témoignage unanime des sens: pourquoi le sceptique voudra-t-il plutôt s'en rapporter à son jugement qu'à tous ses sens? D'ailleurs concevroit-on mieux la possibilité d'un complot de tout Paris pour tromper quelqu'un, que la possibilité d'une résurrection? Et supposé le complot possible, le seroit-il également qu'il n'en transpirât rien. La résurrection est contre les loix du monde physique, le complot est contre la loi du monde moral: & l'on prouve ici qu'il est beaucoup plus difficile de croire que Dieu fasse infraction aux secondes qu'aux premières. *Ibid. 852. a.* L'on n'a parlé jusqu'ici que de la crédibilité d'un miracle actuel; il s'agit de montrer celle d'un miracle arrivé dans les tems les plus reculés. Trois moyens peuvent amplement suppléer à l'absence des témoins oculaires; savoir la tradition orale, la tradition écrite, & la tradition des monumens.

La tradition orale n'est sûre & fidelle, que lorsqu'on peut remonter facilement à sa source, & qu'à travers une suite non interrompue de témoins irréprochables, on arrive à ceux qui sont contemporains des faits. Voici un raisonnement qui montre qu'on peut remonter jusqu'à eux. *Ibid. b.* Les hommes du second âge auxquels le fait aura été transmis, pourront sans doute s'assurer de la validité du témoignage des contemporains par les règles ci-dessus expliquées, & acquérir une certitude aussi parfaite de l'événement, que s'ils en avoient été les témoins. Ceux du troisieme âge pourront faire par rapport à ceux du second, le même raisonnement que ceux-ci ont fait par rapport aux contemporains; ainsi on traversera facilement les siècles. *Ibid. 853. a.* Il est impossible d'assigner dans cette longue suite d'âges un tems où ce fait auroit pu être supposé, & avoir par conséquent une fausse origine. On ne trouve rien dans le passage d'un âge à l'autre, qui coupe tous les canaux par où ils pourroient communiquer ensemble. Si donc dans le premier il se fait quelque fraude, il faut nécessairement que ceux du second en soient instruits. Ceux-ci instruiront le troisieme, & ainsi de suite dans toute l'étendue des siècles. Il n'y a pas de point fixe dans le tems, qui ne renferme pour le moins soixante ou quatre-vingts générations enchainées les unes dans les autres: or ce mélange perpétuel de tant de générations enchainées les unes dans les autres, rend la fraude impossible sur un fait public & intéressant. *Ibid. b.* Tous les âges se ressemblent du côté du nombre des générations: on ne peut donc en supposer aucune, où la fraude puisse prendre. Ainsi tout fait que nous amènera la tradition, pourvu qu'il soit public & intéressant, nous sera transmis dans sa pureté. Je regarde la tradition comme une chaîne dont tous les anneaux sont d'égale force, & au moyen de laquelle, lorsque j'en saisis le dernier chaînon, je tiens à un point fixe qui est la vérité, de toute la force, dont le premier chaînon tient à ce point fixe. *Ibid. 854. a.* On doit raisonner sur la tradition comme sur les témoins oculaires. Un fait transmis par une seule ligne traditionnelle, ne mérite pas plus notre foi qu'un seul témoin oculaire; mais si un fait forme différens canaux, je puis facilement m'assurer de sa réalité, en me servant de la règle que suivent les esprits, comme je m'en suis servi pour les témoins oculaires. Il y a dans le monde, dira le scepti-

que, un si grand nombre de fausses traditions, que je ne saurois me rendre à vos preuves : telles sont les fameuses dynasties des Egyptiens, les histoires des dieux de la fable, le conte de la louve qui nourrit Remus & Romulus, &c. *Ibid. b.*

Réponse. Les lignes qui nous transmettent une erreur, sont toujours couvertes d'un certain voile qui les fait aisément reconnoître. Plus vous les suivez en remontant, plus leur nombre diminue, & vous en atteignez le bout sans être arrivé au fait qu'elles vous transmettent. Il ne faut point confondre ce que nous appellons *fait*, avec ce que les différentes nations ont cru sur leur origine. Aucun des faits qu'on cite n'a été transmis par un grand nombre de lignes traditionnelles qui nous fassent remonter sans interruption jusqu'au fait. Sur quelle preuve le sceptique regarde-t-il les dynasties des Egyptiens comme fabuleuses? *Ibid. 855. a.* N'est-ce pas parce qu'il reconnoît lui-même des règles qui lui font discerner les traditions vraies d'avec les fausses? Et c'est ainsi que, contre son intention, il établit ce qu'il vouloit attaquer. Me direz-vous que tout ce que j'ai dit peut être bon lorsqu'il s'agira de faits naturels, mais ne sauroit démontrer la vérité des miracles? Je réponds que les règles sont les mêmes pour les uns & les autres, & c'est en les appliquant aux faux miracles que vous en découvrez l'imposture. Système de M. Craig, par lequel il établit que la crédibilité d'un fait va toujours en décroissant par la progression des âges. Réfutation de ce système. *Ibid. b.* Si l'auteur anglois avoit voulu dire seulement que l'impression que fait un événement sur les esprits, est d'autant plus vive & plus profonde, que le fait est plus récent, il n'auroit rien dit que de très-vrai; mais un fait bien prouvé passe à travers l'espace immense des siècles, sans que la conviction perde l'empire qu'elle a sur notre esprit, quelque décroissement qu'il éprouve dans l'impression qu'il fait sur le cœur.

De la tradition écrite, second monument propre à transmettre les faits. *Ibid. 856. a.* Si par une espèce d'enchantement, des témoins oculaires étoient comme détachés de leurs siècles pour parcourir les siècles suivans, & sceller de vive voix la vérité de certains faits, quel respect n'auroit-on point pour le témoignage de ces vénérables vieillards! Telle est l'innocente magie que l'histoire nous présente. Elle a même plus de caractères de crédibilité que n'en auroient ces témoins, qui, en petit nombre, auroient pu s'accorder entre eux, pour altérer certains faits : au lieu que le langage de l'histoire ne sauroit varier. L'histoire a de grands avantages même sur un témoin oculaire. Ce n'est pas l'historien seul qui atteste ce qu'il écrit, mais une infinité de témoins qui se joignent à lui. Il parle à tout son siècle qui devient son juge. *Ibid. b.* En sorte qu'un historien ne sauroit en imposer à la postérité, que son siècle ne s'entende, pour ainsi dire, avec lui. Le silence de tous les hommes dans cette circonstance, les fait parler comme cet historien. Car si je ne vois que des raisonnemens contre un fait, quand on auroit pu dire ou laisser des preuves invincibles de l'imposture, je dois invariablement m'en tenir à l'historien qui me l'atteste. Or puisqu'un historien est d'un si grand poids sur des faits intéressans, que doit-on penser lorsque plusieurs historiens nous rapportent les mêmes faits? *Ibid. 857. a.* Un livre, dites-vous, ne sauroit avoir aucune autorité à moins que l'on ne soit sûr qu'il est authentique. Or qui nous l'assurera? Les reproches que l'on fait contre la supposition des livres sont vrais. La critique sévère a découvert l'imposture. Mais en faisant disparaître plusieurs ouvrages apocryphes, elle a confirmé dans leur antique possession ceux qui sont légitimes. Voici les règles qu'elle nous donne pour discerner les uns des autres. 1°. Un ouvrage qui n'a point été cité par les contemporains de son prétendu auteur, qui n'en porte pas le caractère, doit nous être suspect. 2°. Il doit l'être encore lorsqu'on n'y voit pas empreint le caractère du siècle où il passe pour avoir été écrit. 3°. Lorsqu'il fait allusion à des usages ou à des systèmes postérieurement inventés. *Ibid. b.* Marques qui doivent nous guider dans le discernement des livres authentiques; lorsqu'ils sont cités par d'anciens écrivains, & qu'une tradition générale & soutenue témoigne en leur faveur, lorsque depuis long-tems l'on travaille en vain à sapper leur antiquité. Il y a des ouvrages qui intéressent des nations entières, qui par-là même ne sauroient être supposés. Impossibilité d'imaginer un tems où l'on pût supposer une histoire qui contiendroit des faits très-intéressans, mais apocryphes. Il ne suffit pas de prouver l'authenticité d'un livre, il faut encore qu'on soit certain qu'il nous est parvenu sans altération. *Ibid. 858. a.* Règle décisive à cet égard. S'il y a une infinité de manuscrits du même ouvrage, il est évident qu'en tout ce en quoi ils s'accordent, c'est le texte original. Impossibilité de les altérer tous. Les règles ci-dessus exposées ne suffisent point, dira quelqu'un, si nous ne trouvons moyen de nous prémunir contre le mensonge si ordinaire aux historiens. Entassement de toutes les raisons qui doivent nous rendre leur témoignage suspect. *Ibid. b.* Ré-

ponse de l'auteur. Les passions & l'esprit de parti qu'on nous oppose, sont précisément le plus puissant motif que nous ayons pour ajouter foi à certains faits.... Il faut donc bien distinguer les faits qu'on nous rapporte d'avec les réflexions de l'historien. *Ibid. 859. a.* Cette pente que ceux de différens partis ont à se contredire, nous assure de la vérité des faits sur lesquels ils s'accordent. Si vous lisez un fait dans une seule histoire, consultez la tradition orale; ce qui vous viendra par elle, ne sauroit être une fiction de l'historien. Voulez-vous vous assurer encore davantage? Consultez les *monumens*, troisième espèce de tradition. Les peuples jaloux de transmettre à la postérité un fait éclatant & qui intéresse, emploient le marbre & l'airain pour en perpétuer la mémoire. *Ibid. b.* Si l'on doit interroger l'histoire pour savoir ce que les monumens représentent, on doit aussi consulter les monumens pour savoir s'ils confirment l'histoire. Quelquefois tout ce qu'on voit sous ses yeux sert à attester une histoire qu'on a entre les mains. Examen de l'objection que l'on fait contre la validité des témoignages que fournissent les monumens. *Ibid. 860. a.* Un monument n'est pas un bon garant pour la vérité d'un fait, à moins qu'il n'ait été érigé dans le tems même où le fait est arrivé pour en perpétuer le souvenir. Tous les monumens de l'ancienne Grèce ne peuvent servir qu'à prouver que dans le tems qu'on les érigea, on croyoit ces faits. La tradition des monumens est ainsi toujours infallible, lorsque vous ne lui demandez que ce qu'elle doit rapporter; savoir, la vérité du fait, lorsqu'ils remontent jusqu'au fait même, & la croyance publique sur un fait, lorsqu'ils n'ont été érigés que long-tems après ce fait. Examen d'un prétendu miracle opéré par l'augure Attius Navius, qui coupa une pierre avec un rasoir, miracle qui fut, dit-on, attesté ensuite par un monument. Examen d'un autre prétendu prodige opéré par le dévouement de Curtius. *Ibid. b.* Que le pyrrhonien ouvre donc enfin les yeux à la lumière, & qu'il reconnoisse avec nous une règle de vérité pour les faits. *Ibid. 861. a.* Est-il assuré de la réalité de la règle? Il ne sera pas long-tems à s'apercevoir en quoi elle consiste. Comment ces règles serviront à la postérité pour l'instruire des glorieux événemens du siècle de Louis XV. *Ibid. b.* Eloge de la dissertation de M. l'abbé de Prades, par l'éditeur de l'Encyclopédie. Danger de ne défendre la religion contre les attaques de ses adversaires que par de mauvaises réponses. *Ibid. 862. b.*

CERVEAU, (*Anatom.*) description détaillée de ses différentes parties. Ce qu'on appelle *cerveau* dans un sens plus particulier. II. 862. *b.* Comment le sang est rapporté du cerveau. L'homme a plus de cerveau, proportion gardée, que tous les autres animaux. Systèmes de Malpighi & de Ruisch sur la structure du cerveau. *Ibid. 863. a.* M. Astruc prétend rendre raison des phénomènes du raisonnement & du jugement par l'analogie qu'il suppose entre les fibres du cerveau & les cordes des instrumens de musique. *Ibid. b.* 1°. Expériences qui prouvent que le sentiment & le mouvement ont leur principe dans la substance médullaire. Précautions qu'a prises la nature pour empêcher que la substance du cerveau ne fût comprimée dans aucune de nos situations. *Ibid. b.* 2°. Structure merveilleuse des veines & des artères pour la liberté de leur mouvement. 3°. Distribution des nerfs. 4°. Les nerfs destinés au mouvement volontaire partent du cerveau, les nerfs d'où dépendent les mouvemens spontanés partent du cervelet. 5°. Les maladies de la tête dépendent toutes de la compression & de l'irritation. Cause de l'apoplexie : en quoi elle diffère de celle de l'épilepsie. *Ibid. 864. a.* 6°. Observation faite dans ceux qui sont morts de ces maladies. 7°. Distribution des nerfs dans certaines parties, à proportion du mouvement que doivent exercer ces parties-là. 8°. Les nerfs sont les seuls corps sensibles du siège de l'ame dans quelque partie du cerveau. Divers sentimens à cet égard. Certaines observations semblent laisser en doute si le cerveau est une partie absolument nécessaire à la vie. Divers exemples d'enfans nés sans cerveau. Animaux auxquels on a ôté la cervelle sans nuire à leur vie. La question sur le siège de l'ame examinée à l'article *Ame. Ibid. b.* Différentes proportions du cerveau dans les animaux, selon leurs espèces. Un petit cerveau est la marque, non de l'imbécillité, mais de la férocité. L'homme, le plus prudent des animaux, a le plus grand cerveau, ensuite les animaux que l'homme peut instruire; & enfin ceux qui ont très-peu d'idées & des actions de la plus grande simplicité, ont le plus petit cerveau. *Ibid. 865. b.*

CERVEAU. (*Anat. Physiol.*) Depuis l'homme, dont le cerveau est le plus grand, jusqu'aux insectes, ce viscère diminue continuellement. Proportions du cerveau de l'homme, de l'enfant, de l'adulte, de certaines espèces de singes & d'oiseaux, avec le poids du corps entier. Pesanteur spécifique du cerveau. Sa forme dans l'homme & dans les poissons. Observations sur celui des oiseaux, des quadrupèdes, & du chien en particulier. *Suppl. II. 299. b.*

Cerveau, (*Anat.*) description du cerveau, VIII. 265. *a. b.* Anatomie

Anatomie du cerveau par Willis, XVII. 620. par Ridleg. *Suppl.* I. 403. a. Lobes du cerveau. IX. 624. a. *Suppl.* III. 766. a. Sinus XV. 220. b. Cavités appellées ventricules. XVII. 31. b. Valvule de Vieuffens dans le cerveau. 266. b. Vulve du cerveau. 579. a. Substance corticale & médullaire du cerveau. IV. 279. b. X. 607. a. *Suppl.* II. 619. a, b. Moëlle alongée du cerveau. *Suppl.* III. 942. b. &c. La moëlle du cerveau se forme naturellement en fibres. 36. a. Parties du cerveau appellées corps cannelés, corps bardés, corps olivaires, corps pyramidaux. *Suppl.* II. 200. b. 611. b. Cornes du belier. 606. b. Membranes dont il est revêtu, voyez CHOROÏDE, MÉREPIE, DURE, & MÉNINGES. Cavité du cerveau appellée entonnoir. V. 725. a, b. Ruysch prétend qu'il n'y a aucune glande dans le cerveau. VII. 704. a. Jeux de la nature sur le cerveau. *Suppl.* III. 551. b.

Cerveau. (*Physiol.*) Pourquoi le cerveau conserve sa mollesse pendant tous les âges de la vie. VI. 669. a. Effet de la correspondance de certaines parties avec le cerveau. IV. 787. a. Mouvement de diastole qu'on remarque dans cette partie, & son rapport avec la respiration. IV. 952. b. 953. a, b. *Suppl.* II. 718. a, b. Expérience sur le principe du mouvement musculaire dans le cerveau. 141. a. L'expiration pousse le sang dans le cerveau. *Suppl.* IV. 619. b. L'action du cerveau nécessaire aux pulsations du cœur. X. 721. a. Influence réciproque entre les viscères abdominaux & le cerveau. XI. 921. b. De la sensibilité de cette partie. *Suppl.* IV. 778. b. Aucune partie ne conserve de sentiment, quand sa liaison avec le cerveau est interrompue. 779. a. Observations sur ce viscère considéré comme principe du sentiment & siège des idées. *Suppl.* II. 141. b. Du siège de l'ame dans le cerveau. 140. b. *Suppl.* III. 36. b. *Suppl.* IV. 779. b. Voyez AME. Compression du cerveau, cause du sommeil. XV. 331. a, b. 332. b. 333. a. *Suppl.* IV. 809. a.

Cerveau, maladies du (Médec.) changemens dans le cerveau, capables de produire la douleur, en quelque partie du corps, sans qu'aucun nerf ait été affecté par aucune cause extérieure. V. 84. a. Accidens qui naissent de la rupture des vaisseaux du cerveau par trop d'extension: remèdes. VI. 326. b. Des affections froides du cerveau. XIV. 473. b. Différentes parties de la tête qui se trouvent affectées par les maladies du cerveau. Prognostic du délire dans quelques-unes de ces maladies. XV. 736. b. Trois différentes manières dont l'exercice des fibres du cerveau peut être vicié. IV. 808. a. Compression du cerveau: ses symptômes: son traitement. III. 777. a, b. 778. a, b. Compression du cerveau des enfans nouveaux nés. *Suppl.* III. 598. a. Pression du cerveau qui fait perdre le sentiment. *Suppl.* II. 141. a. Vices dans le cerveau des fous. *Ibid.* Compression causée par l'enfoncement du crâne. IV. 433. a. Accidens que produit la commotion du cerveau. III. 715. a. Des contre-coups par lesquels cette partie est affectée. *Suppl.* II. 571. b. &c. De la commotion du cerveau. 528. b. Morts subites causées par cette commotion. *Suppl.* IV. 843. a. Effets considérables des lésions du cerveau. 779. a. Vers engendrés dans le cerveau. V. 617. a. Manière de faire des injections dans cette partie. VIII. 750. b. Bonnets pour fortifier le cerveau. IV. 532. b. II. 564. b. Du changement que la putréfaction fait subir à ce viscère peu de jours après la mort. 66. b.

Cerveau de mer, (Conchyl.) voyez VI. vol. des pl. *Hist. nat.* pl. 91. La figure de quatre espèces de cerveau de mer, espèces de polypiers. Leur description. *Suppl.* II. 299. b.

Cerveau, (Fondeur de cloches) Règle à suivre pour donner au cerveau l'épaisseur & la largeur convenables. Calotte dont on fortifie le cerveau. II. 865. a.

Cerveau, (Hist. nat.) cerveau de mer. I. 779. a. Cerveau de Neptune. X. 219. a. Cerveaux de mer représentés VI. vol. des pl. *Regn. anim.* pl. 91.

CERVELAT, (*Chaireurterie*) manière de le faire. II. 865. a.

CERVELAT, (*Luth.*) espèce d'instrument à anche, voyez fig. 12. pl. 4. de *Luth.* *Suppl.* Sa description. *Suppl.* II. 300. a.

CERVELET, (*Anatom.*) partie postérieure du cerveau. Sa description. Ses vaisseaux sanguins. Son usage. Différence entre les fonctions du cerveau & du cervelet. La moindre lésion à la substance corticale ou à la moëlle du cervelet est mortelle, ce qui n'est pas de même au cerveau. Cependant on a vu des gens qui ont vécu sans cerveau & sans cervelet. II. 865. b.

CERVELET, animaux dans lesquels cette partie se trouve. Comment on la distingue du cerveau. Différentes proportions selon lesquelles il est plus petit que le cerveau, dans les souris & les oiseaux. Observation sur les nerfs qui partent du cerveau & du cervelet. Effets qui résultent du cervelet comprimé, blessé, abscédé, squirrheux. *Suppl.* II. 300. a.

On ignore la fonction particulière de cet organe. *Ibid.* b.

Cervelet. Description de cette partie. VIII. 266. a. Moëlle du cervelet. X. 607. a. Corps pyramidaux dans le cervelet. XIII. 594. b. Eminences vermiculaires. XVII. 73. b. Piliers médullaires du cervelet. *Suppl.* III. 943. b. On observe dans le cervelet le même mouvement de diastole & de systole que dans le cerveau. IV. 953. b. Fausseté de l'hypothèse qui

place dans cette partie l'origine des nerfs vitaux. *Suppl.* IV. 31. a. Expériences contraires à l'opinion qui assigne au cervellet une fonction vitale, & qui le prive de l'empire des sens. *Suppl.* II. 141. a. Pression du cervelet qui fait perdre le sentiment. *Ibid.*

CERVICAL, adj. (*Anatom.*) artères cervicales. II. 866. a. Cervicales, vertèbres. VIII. 270. a. XVII. 169. b. 170. a. Nerfs cervicaux. *Suppl.* IV. 41. b.

Cervicaux descendans, muscles de ce nom. Nerfs cervicaux; ils sont au nombre de sept paires; description & trajet de chacune. Tous ces nerfs envoient une infinité de branches aux muscles & autres parties de la tête, du cou & des épaules. II. 866. a.

CERVIX, (*Anatom.*) partie postérieure du cou. Cervix ou cou de la matrice ou vagin. État où il se trouve dans les filles. II. 866. a.

CÉRUMINEUSE, (*Anatom.*) glandes cérumineuses qui percent de petits trous, la peau du conduit auditif dans la partie de ce conduit collée aux tempes, &c. Usage de ces orifices. Utilité du suc qui en sort. Cause de la surdité dans la vieillesse. II. 866. b.

CERUS, dieu du tems favorable chez les Grecs, ou de l'occasion chez les Romains. Sa représentation. Réflexion sur le sens attaché à sa représentation. L'occasion est le plus jeune des enfans de Saturne. II. 866. b.

CÉRUSE, ou chaux d'antimoine. I. 509. b. Manière de la préparer. VII. 68. a, b. Blanc de plomb ou céruse, sa préparation, son usage. II. 269. b. Il peut être mis au rang des poisons: usage qu'en font les femmes: manière de le préparer à cet usage: ce que doit être la céruse pure: comment on l'altere: difficulté de s'en appercevoir. 270. a. Manière de faire la céruse. XII. 775. a. Danger de certains usages de cette substance. III. 621. a. Mal que se font les femmes en s'en servant dans le blanc dont elles se fardent. *Ibid.* Emplâtre de céruse brûlée, ou emplâtre noire. V. 590. a. XI. 189. a. Céruse fossile. XII. 773. b.

CERYCES, gens occupés chez les Athéniens à servir dans les sacrifices. Leur nombre. Leurs fonctions. Origine de leur nom. II. 866. b.

CERYCES, famille sacerdotale qui descendoit de Céryx. XVII. 762. a.

CERYNE en Achaïe: temple des furies dans ce lieu. VII. 382. b.

CESALPIN, (*André*) anatomiste. *Suppl.* I. 395. a. Physiologiste. *Suppl.* IV. 348. b.

CÉSAR, (*Hist. anc.*) héritier présomptif de l'empire. Marques de cette dignité. Elle fut toujours la seconde de l'empire jusqu'au tems d'Alexis Comnene. II. 866. b. Origine de ce titre. Celle du mot même. Depuis Philippe le fils, les Césars ajoutaient à ce titre celui de *nobilissime*. — Voyez CÆSAR. *Ibid.* 867. a.

CÉSAR, (*Jules*) précis de sa vie. XVI. 669. a, b. César vainqueur de Pharnace en Asie. XV. 216. a. Exclamation de César, lorsqu'étant en Espagne, il vit une statue d'Alexandre. XIV. 834. a. Comment il prit ses quartiers dans les Gaules pour être en état de s'y soutenir contre l'ennemi. XIII. 688. a. Affaires de Pompée & de César. IV. 957. a, b. Ambition & conduite de César dans son triumvirat. XVI. 670. b. Sa rupture avec Pompée. 671. a. Aventure qui lui arriva, voulant réduire en cendres une tour de bois près des Alpes. IX. 295. a. Passage du Rubicon. XVII. 477. a. XIV. 424. b. Cause de la terreur que ce passage répandit dans Rome. XII. 486. b. Aventure de César avec les magistrats de Milan. X. 298. b. Sage conduite qu'il tint en Espagne dans la guerre d'Afranius. XVII. 244. a. Observation sur la bataille de Pharsale. XII. 494. a, b. Disposition dans l'armée de César, qui lui fit remporter la victoire. XVI. 309. a, b. Description de ses quatre triomphes après la prise d'Utique. XVI. 654. a, b. Il usurpe la tyrannie, tout plie sous sa puissance. 671. a, b. La liberté & la république romaine détruites par César. XIV. 157. b. 158. a. Sa conduite lorsqu'il eut obtenu le souverain pouvoir. 158. a. Sa conduite à l'égard de ceux qui l'avoient attaqué par des libelles. IX. 399. b. Après ses triomphes il traita le peuple à 22000 tables à trois lits. 585. a. Ses largesses. 293. b. Magnificence des jeux qu'il donnoit au peuple. VIII. 537. a. Droit qu'il usurpa de former lui-même les senatus-consultes. XIV. 736. b. Différentes loix qu'il porta. IX. 651. a. 663. a, b. Repas qu'il prit un jour chez Cicéron pendant les saturnales. XVII. 468. a. Culte qu'il consacra à Venus: son propre culte réuni à celui de cette déesse. XVI. 80. a. Il abusa du souverain pouvoir & périt. 671. b. Lieu où il fut tué. XVII. 767. b. Ses obsèques. XVI. 672. a, b. Jeux célébrés par Auguste à son apotheose. 688. a, b. Deuil qu'on menoit à Rome le jour anniversaire de sa mort. Nom donné à ce jour. XII. 83. b. Caractère de Jules-César. VII. 857. b. XVI. 669. a, b. Juste estimation de sa grandeur. VII. 856. a. Ses talens dans l'éloquence. XI. 569. b. Attention dont il étoit capable. I. 842. b. Symbole qu'il portoit. IV. 704. b. Son attachement pour sa femme Cornélie.

Suppl. II. 607. *b.* Sa quatrième femme. 147. *a.* Précaution superstitieuse qu'il prenoit lorsqu'il montoit en voiture. XV. 157. *b.* Singularité de César dans sa manière de porter le faticlave. IX. 301. *b.* XVI. 746. *a, b.* Cirque de Jules-César. III. 477. *a.* Colonne de César. 653. *a.* Médaille qui le représente. XV. 728. *b.* Place de César dans Rome. XII. 674. *a.* Camp de César près de Péquigny en Picardie. Suppl. IV. 296. *a.* Commentaires de César : détails sur les Germains dans cet ouvrage. V. 117. *a, b.*

César, (*Caius*) petit-fils d'Auguste, lieu où il mourut. IX. 547. *a.*

CÉSARÉE de Philippe. Observation sur cet article de l'Encyclopédie. Suppl. II. 300. *b.*

Césarée de Philippe, voyez PANÉAS.

Césarée de Palestine. Les Juifs de cette ville, de la faction des sicaires. XV. 162. *a.*

Césarée d'Afrique, sa bibliothèque. II. 231. *b.*

CESARIENNE, *Opération*, (*Chirurg.*) nom que les Grecs lui donnent. Il y a des cas où l'on peut hasarder d'ouvrir l'abdomen de la mère pour donner passage à l'enfant, sans que la plaie soit mortelle. Nom qu'on donne à ceux qui naissent de cette manière. Circonstances dans lesquelles cette opération se pratique. II. 867. *a.* Causes de l'incompatibilité absolue de l'accouchement par les voies ordinaires. Faits qui assurent la possibilité de cette opération. Cependant il faut préférer les autres voies, lorsqu'on en peut attendre du succès. Manière de faire l'opération de la césarienne. *Ibid.* *b.* Soins qui doivent la suivre : l'opération peut se faire dans un lieu de nécessité, lorsqu'on ne peut la faire dans un lieu d'élection. (*synon.*) *Ibid.* 868. *b.*

CÉSARIENNE. Cas où cette opération est nécessaire. I. 83. *b.* X. 119. *a.* 202. *a.* XI. 498. *b.* Manière de la pratiquer, par laquelle on évitera le très-dangereux inconvénient de blesser les intestins. XI. 499. *a.* Suture après cette opération. VII. 521. *b.* Considérations médico-légales sur l'opération césarienne. Suppl. IV. 162. *b.* 163. *a, b.* S'il est des cas où la seule vue de baptiser l'enfant puisse autoriser à soumettre la mère à cette opération. Suppl. I. 801. *b.*

Césarienne, (*Maréch.*) cette opération pratiquée dans certains cas pour tirer le poulain du corps de la jument. V. 562. *a, b.*

CESTIUM, (*Antiq.*) voiture romaine. Suppl. II. 116. *a.*

CESSER, *discontinuer*, *finir*. Différence entre ces mots. II. 868. *a.*

CESSERO, (*Géogr.*) ville de Gaule. Suppl. IV. 11. *b.*

CESSIERES mines de houille dans ce lieu. VIII. 325. *b.*

CESSION, abandonnement qu'on fait de tous ses biens en justice à ses créanciers, &c. II. 868. *a.* Conditions requises pour être admis au bénéfice de cession. La cession emporte note d'infamie, & obligeoit à porter un bonnet verd. Comment on doit rendre la cession notoire. Manière de faire cession, instituée par César. Autrefois on faisoit quitter en justice la ceinture & les clés à ceux qui faisoient cession. Autre manière dont se faisoit la cession chez les Romains & les anciens Gaulois, en matière criminelle & en matière civile. Qui sont ceux qu'on exclut du bénéfice de cession. La cession de biens ne libère pas le débiteur. Voyez CESSIONNAIRE. *Ibid.* *b.*

CESSION. Différence entre la cession & le déguerpissement. IV. 768. *b.* Pierre sur laquelle les banqueroutiers à Rome alloient faire cession. XIV. 741. *a, b.* Bonnet verd que portoient en France ceux qui avoient fait cession. II. 325. *a.* Lettres de cession. IX. 417. *b.* Sur la manière dont on faisoit cession anciennement, voyez CEINTURE. Sur la cession, consulter aussi l'article TRANSPORT.

Cession, (*en droit canon*) différence entre un bénéfice vacant par cession & par création. II. 869. *a.*

Cession, (*terme de Librairie*) pour avoir la même authenticité que le privilège, elle doit suivre les mêmes loix. Droit qu'on acquiert par elle. Elle doit être imprimée à la suite du privilège. II. 869. *a.*

CESSIONNAIRE, double signification de ce mot. Les biens acquis par un cessionnaire sont toujours obligés à ses créanciers. Quand il a payé ses dettes il peut être réhabilité. II. 869. *a.*

CESTAS, (*Géogr. antiq.*) paroisse du Bourdelois limitrophe des landes, &c. Monuments d'antiquité découverts dans ce lieu en 1742. Suppl. II. 300. *b.*

CESTE, gros gantelet de cuir, garni de plomb, &c. Étymologie du mot. Description du ceste. Noms par lesquels les Grecs le désignoient. Raison de ces différents noms. Diverses sortes de cestes qu'ils désignoient. II. 869. *a.*

CESTE. Description du ceste & du combat du pugilat. XIII. 554. *b.* Figures des cestes, voyez ANTIQUITÉS. vol. I. des planches.

Ceste, (*Myth.*) ceinture mystérieuse de Vénus. Ses effets merveilleux. Étymologie du mot; d'où l'on a fait le mot inceste. II. 869. *b.*

CESTIUS, pont Cestius à Rome. XIII. 71. *a.* Pyramide de Cestius. 595. *a, b.* XVI. 399. *a.*

C'EST POURQUOI, *ainfi*. Différence entre ces mots. II. 869. *b.*

CESTROSPHENDONUS, espèce de trait fort semblable à une fleche. Il fut inventé par les Macédoniens. II. 869. *b.* CÉSURE, étymologie du mot. Définition. Pourquoi la césure a été introduite. Division qu'elle fait du vers en deux parties. Ce qu'on appelle césure en latin. II. 869. *b.* Exemples de césures mal placées en françois. La grande règle pour la place de la césure est de consulter son oreille, & de s'en rapporter à son jugement. Place de la césure dans les grands vers, dans ceux de dix syllabes; césure dans ceux de huit & de sept syllabes. Toutes ces règles sont accompagnées d'exemples. *Ibid.* 870. *a.*

CÉSURE, (*Belles-lett.*) Il est dit dans l'Encyclopédie qu'en latin on donne le nom de césure à la syllabe après laquelle est le repos. Cette définition critiquée. Diverses remarques sur ce sujet. Suppl. II. 300. *b.*

Césure, voyez ce qui en est dit à l'article HÉMISTICHE; Césure latine, dite *enneemimeris*. V. 692. *b.* Césure hephthémère. VIII. 138. *a.* Césure trihemimeris. XVI. 642. *b.*

Césure, (*Musiq.*) espèce de repos dans la musique. Elle est aussi plus nécessaire à la musique qu'à la poésie. Manière de la marquer. Suppl. II. 301. *a.* En quel cas la césure musicale doit avoir lieu. — Césures appellées relatives. *Ibid.* *b.*

CET, *cette*. Observations sur cet adjectif. XIII. 454. *a.*

CÉTACÉES, *poissons*: leurs caractères. VIII. 483. *a.* Leur nature de ces poissons. III. 39. *a.* Il n'y a parmi les poissons que les cétacées qui aient des conduits auditifs. XII. 888. *a.* voyez VI. vol. des pl. Règne anim. pl. 11.

CETERAC, genre de plante dont les feuilles sont découpées en ondes. Ses propriétés & usages en médecine. II. 870. *b.*

CETÈS, ou *Protée*, (*Hist. d'Egypte*) roi d'Egypte. Tableau de son règne. Comment il reçut chez lui Paris & Hélène. Origine de la fable qui lui attribue la faculté de prendre toute sorte de formes. Suppl. II. 301. *b.* Pourquoi il fut adoré comme dieu de la mer. Sentiment de Newton sur ce roi d'Egypte. *Ibid.* 302. *a.*

CETOBRIGA, aujourd'hui *Setubal*. XV. 130. *b.*

CETRA, petits boucliers dont les Espagnols & les Africains se servoient à la guerre. Peau dont on les couvroit. Leur usage. II. 870. *b.*

CETRARO, (*Géogr.*) erreur dans cet article de l'Encyclopédie. Suppl. II. 302. *a.*

CETTE, description & usage des pontons employés au port de Cette. XIII. 84. *a, b.* &c.

CETZEL, (*Jean*) dominicain qui fut employé à vendre les indulgences. XIII. 604. *a.*

CEVADILLA, graine qui croit dans la nouvelle Espagne. Sa description. Ses propriétés & usages. II. 870. *b.*

CEVENNES, (*Géogr. anc.*) Suppl. IV. 9. *a.*

CEURAWATH, secte de benjans dans les Indes, si infatués de la métempsychose, qu'ils respectent les moindres insectes. Soins de leurs prêtres pour ne nuire à aucun. Leur doctrine & leurs mœurs & usages. II. 871. *a.* Mépris que les docteurs Indiens ont pour eux. *Ibid.* *b.*

CEUTA, (*Géogr.*) ville forte d'Afrique. Siège de cinquante ans qu'elle a soutenu contre les Maures. II. 871. *b.*

CEYX, (*Myth.*) aventures de Ceyx & d'Alcyone. Suppl. II. 302. *a.*

CH

CH, (*Gramm.*) observations sur l'aspiration exprimée par ces deux lettres dans les langues dérivées de la teutonique & quelques autres, & sur celle du nom *chlodevins*, dont nous avons fait *Clovis*. Suppl. II. 302. *a.*

CH, observations sur cette articulation. IX. 556. *b.*

CHA, (*Manufact. en soie*) taffetas dont les Chinois s'habillent en été. Manière de travailler cette étoffe. L'ouvrage que font les Chinois sur cette étoffe, est une broderie que nous pourrions imiter. III. 1. *a.*

CHABAR, fausse divinité que les Arabes adorerent jusqu'au tems de Mahomet. Comment ils renoncèrent à son culte. III. 1. *a.* Conjecture sur ce qu'étoit cette divinité. *Ibid.* *b.*

CHABBAN, troisième mois de l'année des Arabes. Mosquées ouvertes en ce tems pour la prière de minuit. III. 1. *b.*

CHABLEUR, préposé sur certaines rivières, pour faciliter aux bateaux le passage des endroits difficiles. Dérivation de ce nom. Fonctions des chableurs. Ordonnance de Charles VI, en 1415, contenant plusieurs dispositions sur les offices des chableurs. Autre ordonnance de Louis XIV en 1672, concernant ces officiers. III. 2. *a.* Édits & arrêts qui leur sont relatifs. Fonctions des chableurs de Paris. *Ibid.* *b.*

CHABLIS, ou *chables*, (*Arbres*) arbres de haute-futaie, abattus par les orages. Ordonnances dans lesquelles il en est parlé. Dispositions des ordonnances sur cette matière. III. 2. *b.*

CHABOT, (*Ichthy.*) description de ce poisson de riviere. III. 3. a. Endroits où on le trouve. Pêche du chabot. *Ibid.* b.

CHABOT, (*Blason*) meuble d'armoiries, qui représente un petit poisson. Étymologie de ce mot. *Suppl.* II. 302. b.

CHABOT, (*Jeanne*) tout-à-la-fois protestante déclarée & religieuse. XI. 887. b.

CHABOT, (*Léonor*) empêche en Bourgogne l'exécution de la S. Barthelemi. *Suppl.* II. 369. a.

CHABRIAS, Athénien: sa statue. XV. 498. b.

CHACABOUT, ou *Xacabout*, sorte de religion qui s'est répandue à la Chine, au Japon, &c. Doctrine de Xaca son auteur. Cause du respect que ces peuples ont pour l'éléphant blanc. Particularités sur Xaca. Son origine & le tems où il a vécu. Progrès que fit sa doctrine. III. 3. b.

CHACAL, (*Zoolog.*) particularités sur cet animal. Sa description. III. 4. a.

CHACENAY, (*Géogr.*) ancienne baronnie dans le Barrois. *Suppl.* I. 818. a.

CHACONNE, sorte de piece de musique faite pour la danse, &c. Ce sont pour l'ordinaire des chants qu'on appelle *couplets*, composés & variés de toutes les manières, &c. En quoi consiste la beauté de la chaconne. Lieux où elle a été & où elle est en usage. Chaconnes les plus estimées. III. 4. a.

CHACONNE, (*Danse*) on a porté fort loin de nos jours cette sorte de danse. Ce qu'il y a dans cette danse d'avantageux pour un bon danseur. Chaconne en action dans le premier acte de *Nais*. III. 4. b.

Chaconne, contre-tems de, IV. 142. b.

CHACOS, description de cet arbrisseau du Pérou: propriété qu'on lui attribue. III. 4. b.

CHACRIL, écorce, voyez *CASCARILLE*.

CHACRELAS, observations sur ces peuples. VIII. 345. b.

CHACUN, remarque grammaticale sur ce mot. XIII. 454. b.

CHADER, (*Géogr.*) erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 302. b.

CHADER, île d'Asie. X. 401. b.

CHAGNI, (*Géogr.*) petite ville du Chalonnais. Observations sur la baronnie de ce lieu. Philippe de Maistère, docteur en théologie, naquit à Chagni en 1630. *Suppl.* II. 332. b.

CHAGNI sur la Deheune ou Dehune. *Suppl.* II. 302. b.

CHAGRIN. Les Stoïciens condamnoient cette affection de l'ame. La plus haute philosophie consiste, selon Épicéte, à n'accuser ni soi-même, ni les autres d'un mal qu'on a fait. III. 4. b. Si cette insensibilité est souvent à desirer pour notre bonheur, il faut ajouter qu'elle dépend bien peu de nous. Vers de Moncrief & de Chaulieu. *Ibid.* 5. a.

Chagrin, douleur, tristesse, affliction, désolation, peine, (*Synon.*) I. 462. a. Mauvais effets des chagrins par rapport à la santé. VIII. 386. b. XV. 32. a. État de l'ame sensible dans le chagrin. XV. 42. a. Chagrin imaginaire. VIII. 560. a. État des cadavres de ceux qui sont morts de chagrin. *Suppl.* IV. 856. b.

Chagrin, cuir grainé: d'où on le tire. A quel usage on l'emploie. De quels animaux se tirent ces cuirs. Comment on les travaille. Comment on emploie le chagrin. Choix du meilleur. III. 5. a.

Chagrin. Animal d'où on tire les peaux de chagrin. I. 452. a, b. Maniere dont on les prépare à Constantinople. XII. 220. b.

Chagrin, espece de taffetas. III. 5. b.

CHAIÀ, description de cette racine & de sa plante. Sa préparation pour la teinture des toiles. XVI. 373. b. Espece de chaia ou chaïaver des Indes, nommé *belt-tsjiat*. *Suppl.* I. 857. a, b.

CHAIER, petite monnoie d'argent qui se fabrique en Perse. Sa forme & sa gravure. Sa valeur. III. 5. b.

CHAINE. Description de la chaîne en général, & de diverses especes de chaînes. Ouvriers qui travaillent les petites chaînes. Description d'une sorte appelée *chaîne à la catalogne*. De la chaîne quarrée. III. 5. b. Chaînes en S. Maniere de les fabriquer. Chaînes à quatre faces: comment elles se fabriquent. Chaînes à trois faces. Chaînes à bouts renforcés. Chaîne appelée *catalogne double*. III. 6. a. Chaînes d'Angleterre destinées à pendre des montres, des étuis d'or, &c. Description.

Commerce des chaînes. Vente des grosses de fer, des médiocres, de celles de cuivre, & de tout autre métal. Petites chaînes d'Allemagne, d'un travail si délicat qu'on en peut enchaîner les plus petites insectes. Chaînes que les Romains portoient avec eux en guerre pour enchaîner les prisonniers. Pour accorder la liberté on n'ouvrait pas la chaîne, on la brisoit, &c. La chaîne, marque d'autorité chez les Gaulois: elle est une marque de dignité du lord-maire à Londres. Usage de la chaîne dans le blason. *Ibid.* b.

Chaîne, en terme de justice. III. 6. b.

CHAINE, (*Arpentage*) description de cette mesure. III. 6. b. Étalon auquel on a recours à Paris pour la toise. Usage de la chaîne. Inconvéniens de l'usage de la corde. Maniere de préparer une corde pour éviter ces inconvéniens. Usage de la chaîne dans l'arpentage. Maniere d'enregistrer les dimensions prises avec la chaîne. Prendre avec la chaîne un angle sur le terrain. Lever le plan ou faire le dessin d'un lieu en se servant de la chaîne. *Ibid.* 7. a. Trouver avec la chaîne la distance entre deux objets inaccessibles l'un par rapport à l'autre. Trouver la distance d'un objet inaccessible, comme la largeur d'une riviere, par le moyen de la chaîne. *Ibid.* b.

Chaîne sans fin, (*Art méchaniq.*) III. 7. b.

CHAINES, (*Architect.*) leur description. A quoi elles servent. III. 7. b.

CHAINES de fer, (*Architect. & Serrurerie*) assemblage de plusieurs barres de fer plat, &c. Où se pose cet assemblage, & quel en est l'usage. III. 7. b.

CHAINE de Port, (*Marine*) destinées à en fermer l'entrée. III. 7. b.

Chaînes de vergues, (*Marine*) III. 8. a.

Chaînes de chaudiere, (*Marine*) III. 8. a.

CHAINE, (*Commerce*) mesure qui s'applique à diverses marchandises. Grandeur de la chaîne pour la mesure du bois à Paris. Comment on distingue les bois qui doivent se mesurer à la chaîne. III. 8. a.

CHAINE, (*Agriculture*) pour l'usage de la charrue. Sa description & son usage. III. 8. a.

Chaînes, mettre en, maniere de faire sécher le chanvre & le lin. III. 8. a.

Chaînes de foin. III. 8. b.

CHAINE, (*Pêche*) comme se fait la pêche à la chaîne. III. 8. b.

Chaînes, dans les salines. III. 8. b.

Chaîne, outil de charron. Sa description & son usage. III. 8. b.

CHAINE de montre, (*Horlog.*) sa description. Comment elle se fabrique. Invention de la chaîne attribuée à un nommé Gruet, genevois. III. 8. b. Voyez *CHAINETTE*.

Chaînes d'étuis de pieces, &c. (*Metteur en œuvre*) III. 8. b.

CHAINES, dans l'ourdissage du fil, de la laine, du lin, &c. Les chaînes varient chez les différens ouvriers, relativement à la matiere, à la quantité des fils, au nombre des portées, à la longueur. Toutes ces différences influent sur la nature des étoffes. Ce que les réglemens ont statué sur ce sujet. III. 9. a.

Chaînes. De l'ourdissage, du collage, & de l'étendage des chaînes. IX. 188. a, b. Vol. III. des planch. article *Draperie*, pl. 3. Ourdissage des chaînes des toiles de coton. IV. 312. b. Façon de donner de l'ordre aux différens brins qui composent la chaîne. V. 634. b.

Chaînes de montagnes. X. 676. b. &c.

CHAINETIER, faiseur & vendeur de chaînes. Autres ouvrages de ces ouvriers. Ce qu'étoient anciennement leur communauté. Comment elle a dégénéré. III. 9. b.

Chainetier. Filiere des chainetiers. VI. 797. b. Jauge. VIII. 472. a. Soudure dont ils se servent. XV. 388. b. Les chainetiers prennent à Paris la qualité de *treffliers*. XVI. 577. a. Voyez les planch. de cet article, vol. II.

CHAINETTE, (*Géométrie transcend.*) espece de courbe. Sa nature. Équation de cette courbe par le pere Reyneau. Le même problème résolu par M. Bernoulli dans son essai sur la manœuvre des vaisseaux. III. 9. b. Instruction donnée pour parvenir à l'équation de la chainette. Une voûte, pour être en équilibre, doit avoir la même figure que la chainette. *Ibid.* 10. a.

Chainette, chez les hourreliers. Description & usage. III. 10. a.

Chainette, point de, en terme de brodeur. Espece d'ornement courant, qui forme une sorte de lac continu. Comment elle s'exécute, 1^o. au métier, III. 10. a; 2^o. à l'aiguille. En quoi consiste la beauté du point de chainette. Matieres dont il se fait. *Ibid.* b.

Chainette, point de, (*Couturiere*) *Suppl.* III. 753. b.

Chainette, en terme d'éperonnier, de rubanier. III. 10. b.

Chainettes de montre. Leur description: maniere dont on les fabrique. X. 692. b, &c. Voyez les planches du chainetier, vol. II.

CHAIR, viande, différence entre ces mots. III. 10. b.

CHAIR, (*Anatomie*) cinq différentes sortes distinguées par les anciens. Les modernes n'en admettent qu'une sorte; cependant ils distinguent encore la chair glanduleuse. Ce qu'est la chair *parenchymateuse* que distinguoient les anciens. III. 11. a.

CHAIR, (*Hist. anc. & mod.*) doctrine des pythagoriciens sur l'usage de la chair. III. 11. a. Chairs impures selon les Hébreux. Chairs consacrées aux idoles. Usage de la chair humaine chez certains peuples sauvages. *Ibid.* b.

Chair, dans le style de l'écriture-sainte. Plusieurs sens

de ce mot. Son usage en théologie, & dans un sens moral. III. 11. b.

Chair. Observations sur le passage de saint Paul : *Tout est pur pour ceux qui sont purs*, cité dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 302. b.

CHAIR, (*Peinture*) couleur de chair, ou carnation. III. 11. b.

CHAIR, (*Fauconnerie*) être bien à la chair. III. 11. b.

CHAIR, (*Maréchal.*) III. 12. a.

CHAIR, (*Jardin.*) partie du fruit. III. 12. a.

CHAIR, (*Art méchaniq.*) ce que les tanneurs, chamouffeurs, &c. appellent *chair* & *fleur* dans la peau qu'ils travaillent. Veaux à chair grasse, veaux à chair douce. Tenir de la chair. III. 12. a. *Voyez* CHAMOISEUR.

Chair fossile, espece d'amiant. Sa description. Deux especes de cette pierre. III. 12. a.

CHAIRCUTIER. En quoi consiste le métier des chaircutiers. Premiers statuts qui les concernent, donnés par Louis XI. Précautions & réglemens pour s'assurer de la qualité saine de leurs viandes. III. 12. a. Conseils à ceux qui se pourvoient de leurs marchandises. *Ibid.* b.

CHAIRE. Description : ce terme employé métaphoriquement. Chaires des Italiens, des protestans, des rabbins. Chaire de Moïse : sens métaphorique de ce mot. Chaire de pestilence. Chaires d'honneur chez les Juifs. III. 12. b.

Chaire. De l'éloquence de la chaire. V. 530. b.

Chaire de professeurs, sens propre & métaphorique. III. 12. b.

Chaire de S. Pierre, fête de l'église catholique. En mémoire de quel événement on la célèbre. III. 12. b. La chaire de S. Pierre a toujours été regardée comme le centre de l'église catholique. *Ibid.* 13. a.

CHAIRE stercoraire, (*Hist. des Papes*) XV. 510. a.

CHAISE, espece de meuble sur lequel on s'assied. Anciennes chaises de bois. Celles dont le luxe a aujourd'hui établi l'usage. III. 13. a. Application de ce mot à beaucoup d'autres ouvrages. *Ibid.* b.

Chaises, ouvrages de menuiserie. Vol. VII. des planches. Menuiserie en meubles, planch. 4.

Chaise, *cathedra*, des Romains. Le mot *cathedra* se dit aussi du siege de l'évêque. Origine du mot *cathédrale*. III. 13. b.

CHAISE, (*Art méchaniq. Antiq.*) chaises de différentes formes qu'on trouve sur les monumens, & qui étoient les sieges en usage dans les maisons. *Suppl.* II. 302. b. Du tems d'Homère, & dans les siècles suivans, on s'asseroit sur des chaises autour de la table comme aujourd'hui. Autres especes de chaises chez les Romains, qui n'entroient pas dans l'ameublement. Chaises sur lesquelles les dames romaines se faisoient porter. Chaises pour s'asseoir, en usage chez différens peuples. Les chaises rembourrées nuisibles à la santé. Quelles sont celles dont les personnes qui travaillent long-tems dans leur cabinet, devroient se servir. *Ibid.* 303. a.

Chaise. Grandes chaises vitrées que les Romains avoient dans leurs maisons. IX. 592. b. Chaise dite *sella*. XIV. 932. b. Chaise curule. IV. 579. a. Chaise curule, figure symbolique. XV. 729. a. Sur les chaises des Romains, *voyez* LITIERE.

CHAISE curule, (*Hist. anc.*) comment donnoient leur suffrage dans le senat, les chevaliers qui avoient eu permission de sieger sur la chaise curule. *Suppl.* II. 303. b.

Chaise percée, sur laquelle on élève le pape nouvellement élu. Railleries des protestans sur cette chaise, tombées aujourd'hui. Raison mystérieuse de cette cérémonie. III. 13. b.

CHAISE, (*terme de Jurispr. féodale*) III. 13. b.

Chaise de Sanctorius, machine qui fait connoître le moment où il faut mettre des bornes à son appétit. Raison pour laquelle elle fut inventée. L'usage de cette chaise assez peu fondé. III. 13. b.

Chaise de Sanctorius : il en est parlé à l'article *Transpiration*. XVI. 559. a.

CHAISE, (*Chirur.*) pour l'opération de la taille. Sa description. Comment on la doit situer. III. 14. a.

Chaise chirurgicale, chaise propre à faire les opérations qu'on ne pourroit pas faire aussi commodément, ni aussi promptement sur une chaise ordinaire, ni sur un lit. — Cette machine est de l'invention de M. G. Arnaud, docteur en médecine, &c. Avantages de la chaise chirurgicale. *Suppl.* II. 303. b. Sa construction & son mécanisme. *Ibid.* 304. a. Parties dont elle est composée, avec leurs dimensions, en pieds, pouces & lignes, mesure de France. *Ibid.* b. Usages des différentes parties de la chaise chirurgicale. Opérations de la tête, *Ibid.* 308. a. de la poitrine, du bas-ventre, pour lesquelles le malade doit être couché. Maladies de la vulve, du vagin, du périnée & du fondement. *Ibid.* b. Lithotomie, fistule à l'anus, accouchemens, opérations des extrémités. Usage de cette chaise dans les hôpitaux. Facilité de transporter un blessé à l'aide de cette machine. Comment on peut la simplifier, quand on ne veut s'en servir que pour examiner les maladies de la vulve, du vagin, & du col de la matrice. *Ibid.* 309. a.

Chaise de poste. Sa description. Premières chaises de poste qui parurent en 1664. Leur inventeur. Chaises de crenan. On leur substitua les soufflets. Suivirent les chaises de poste. Poids des hardes dont on peut les charger. Deux parties principales à distinguer, le train ou brancard, qui est l'ouvrage du charron ; & le corps, le coffre ou la caisse. III. 14. a. Description très-détaillée du brancard & des pieces qui le composent. *Ibid.* b. Description du corps de la chaise. *Ibid.* 15. b. Comment la chaise est suspendue dans le brancard du train, de maniere qu'elle ne se ressent presque pas des chocs ou cahots que les roues peuvent éprouver dans les chemins pierreux. *Ibid.* 16. b. La chaise de poste, dont la description vient d'être indiquée, s'appelle *chaise de poste en écrevisse*. *Ibid.* 17. b. Quoique la chaise de poste soit légère, relativement aux autres voitures, elle est très-pesante en elle-même. Raison de cette pesanteur. C'est pour remédier à cet inconvénient qu'on a inventé les ressorts à la Dalême. Description de cette autre maniere de ressorts. Il y a quelque différence dans la construction des chaises à la Dalême, introduite par l'application différente des ressorts. Perfection qu'on pourroit donner encore à cette voiture. *Ibid.* 18. b.

Chaise. On a substitué les cordes de nerfs aux ressorts des chaises & d'autres voitures, & elles y ont très-bien réussi. IV. 208. a. Chevaux de chaises. VI. 811. a. Sur les chaises, *voyez* VOITURE.

Chaise à porteur, en usage dans le Japon. XI. 227. b. Chaise à porteur, représentée, vol. VII. des planch. Menuiserie en voitures, pl. 26. 27. & vol. IX. des planch. *Sellier-carrossier*, planch. 4.

CHAISE portative à la promenade, (*Menuis.*) invention de cette sorte de chaise par un particulier de Grenoble, *Suppl.* II. 303. a. perfectionnée ensuite par un autre particulier de la même ville. Description de cette chaise. *Ibid.* b.

Chaise de poste, représentée, vol. VII. des planch. Menuiserie en voitures, planch. 19 & 20. Chaise de poste à l'écrevisse, vol. IX. des planch. *Sellier-carrossier*, planch. 13. Chaise de poste à cul de finge, pl. 14. Chaise ou cabriolet, pl. 15.

Chaise de grues, & autres machines destinées à élever des fardeaux pesans. III. 18. b.

CHAISE, la, (*Géogr.*) en Beaujolois, très-beau château. *Suppl.* II. 309. b.

CHAISE-DIEU, ou CHEZE-DIEU, la, (*Géogr.*) ville d'Auvergne. Son origine. Monastere de ce lieu, érigé ensuite en abbaye. Hommes célèbres qui y ont été inhumés. *Suppl.* II. 309. b.

CHALAND, différence entre chaland & pratique. III. 18. b.

CHALAND, bateau plat destiné au transport des marchandises. Rivières que ces bateaux fréquentent. Leurs dimensions. III. 18. b.

CHALAXIA, (*Hist. nat.*) pierre singulière. Propriété que lui donnoient les anciens. III. 18. b.

CHALAZIA, (*Chirurg.*) petite tumeur dans les paupieres. On ne l'enleve que par l'opération. III. 18. b.

CHALCÉDOÏNE, (*Géogr.*) ville d'Asie dans la Bythynie. Origine de son nom. Maladie qu'envoya Vénus aux Chalcédoïniens, pour avoir négligé son culte. Prodiges qui empêcha Constantin de rebâtir cette ville. III. 19. a.

Chalcédoine, concile de Chalcédoine. III. 808. b. 815. a. *Chalcédoine*, sorte d'agate. *Voyez* ce qui en est dit. I. 168. a, b. 169. a.

CHALCÉES, fêtes en l'honneur de Vulcain. Pourquoi elles furent appellées *chalcées*. III. 19. a.

CHALCIDIQUE, salle spacieuse dans une basilique, ou temple. Etymologie du mot. III. 19. b.

CHALCIDIUS, philosophe platonicien ; sa doctrine. VIII. 518. b. Son sentiment sur la météphysique. XVI. 556. b.

CHALCIS, principaux lieux anciennement, appellés de ce nom. III. 19. b.

CHALCITIS, (*Hist. nat.*) substance minérale dont parlent quelques anciens ; conjectures sur cette substance. D'où elle se tiroit. Celle qu'on trouve en Auvergne, & qui lui ressemble. Divers sentimens sur le chalcitis. On le fait entrer dans la composition de la thériaque. III. 19. b.

CHALCITIS, (*Géogr. anc.*) diverses contrées de ce nom. III. 19. b.

CHALCOPHONUS, (*Hist. nat.*) pierre connue des anciens. Pierre semblable dont parle Anderson. D'où vient qu'elle rend un son tel que celui de l'airain. Pierre de cette espece en Canada. III. 20. a.

CHALCOSTHENE, sculpteur ancien. XIV. 818. b.

CHALDAÏQUE, période ou faros chaldaïque. IV. 587. a. Trois dialectes de la langue chaldaïque. XV. 912. b. Eglises où l'on se sert encore de cette langue. 911. b. Bibles chaldaïques. II. 225. b. Paraphrases chaldaïques. XI. 920. b. XV. 911. b. &c. Usage de ces paraphrases dans les synagogues. XVII. 163. b. La divinité du Verbe reconnue dans les paraphrases chaldaïques. 52. b. Pourquoi la langue chaldaïque a été celle de la plupart des contrées d'Asie. VIII. 84. b. Comparaison

Comparaison de l'hébreu avec cette langue, par rapport à l'agrément du parler. 91. a.

CHALDÉENS. (*Philosophie des*) Les Chaldéens sont les plus anciens peuples de l'Orient, qui se soient appliqués à la philosophie. Les Egyptiens leur ont contesté ce titre. Si les inondations du Nil ont donné naissance à la géométrie en Egypte, le grand loisir dont jouissoient les Chaldéens, jointe à la beauté de leur climat, produisit les premières observations d'astronomie. D'ailleurs la Chaldée étant le premier pays que les hommes ont habité, il est naturel de penser qu'il fut le premier éclairé de la philosophie. Ténèbres répandues sur la philosophie de ces premiers tems. III. 20. a. On n'a pu découvrir quel pouvoit être ce Zoroastre si vanté dans tout l'Orient. Ce qu'on a supposé sur sa naissance & sur ces ouvrages. Les Chaldéens jouissoient chez les Babyloniens de la même considération que les mages chez les Perses. *Ibid.* b. On peut remarquer que chez tous les anciens peuples, ceux-là seuls étoient regardés comme les sages qui avoient usurpé la qualité de ministres de la religion. Doctrine des Chaldéens sur la divinité, sur l'origine du monde, sur l'opération des génies ou dieux subalternes dont ils distinguoient les bons & les mauvais. *Ibid.* 21. a. Docilité de leurs néophytes. C'est déshonorer la raison, que de la mettre dans des entraves, ainsi que le faisoient les Chaldéens. Les Grecs & les Romains, qui pensoient par eux-mêmes, méritoient seuls le titre de philosophes. Doctrine que les Chaldéens enseignoient publiquement, qui conduisit le peuple à faire résider la divinité dans les astres. *Ibid.* b. Et de-là naquit l'astrologie judiciaire, dans laquelle les Chaldéens avoient la réputation d'exceller. Combien les Orientaux ont toujours été infatués de cette prétendue science. Empire qu'elle donnoit aux Chaldéens sur les peuples. Mépris que concurrent pour eux Alexandre & les Romains dans un certain tems. Il ne paroît pas que l'astronomie ait fait parmi eux des progrès considérables. *Ibid.* 22. a. Antiquité que s'attribuoient les Chaldéens, démentie par les observations astronomiques trouvées à Babylone, du tems d'Alexandre. Epoque où remontoient les observations qui se trouvoient inscrites sur des briques à Babylone. Les calculs par lesquels ils prétendoient démontrer leur antiquité, n'opèrent la conviction, qu'autant qu'on y attache des faits dont la réalité ne soit point suspecte. Les calculs astronomiques appliqués aux tems anciens, peuvent donner un système d'observations pour des tems qui n'ont jamais existé. Tel est le cas des Chaldéens, touchant ces observations qui ne comprennoient pas moins que 470,000 ans. *Ibid.* b.

Chaldéens. La Chaldée fut le premier pays habité par les hommes, d'où ils se dispersèrent ensuite dans les divers pays du monde. IX. 254. b. Royaume des Chaldéens. XIV. 421. a. La grande étude des Chaldéens étoit plutôt l'astrologie, que l'astronomie. I. 785. a. Différence entre les Egyptiens & les Chaldéens, sur la primauté de leurs dieux. II. 620. a, b. Du calendrier des Chaldéens. XVI. 773. a. 774. a, b. Division qu'ils faisoient du tems dans la chronologie. XI. 99. b. XIV. 659. a. Fausse antiquité qu'ils s'attribuoient. I. 516. a. Leurs énormes calculs à cet égard peuvent se réduire à quel qu'un des systèmes de nos auteurs, sur la chronologie sacrée. III. 392. b. 393. a. Grand dieu des Chaldéens. *Suppl.* I. 845. b.

CHALEUR, (*Physiq.*) définition. La chaleur est une perception particulière ou une modification de notre ame. La sensation de chaleur est proprement une sensation relative. Diversité des sentimens des philosophes sur la chaleur telle qu'elle existe dans le corps chaud. Celui d'Aristote & des péripatéticiens, réfuté. III. 23. a. Celui des épicuriens & autres corpusculaires. Nos derniers auteurs en philosophie pensent fort diversement sur ce sujet. Leur recherche consiste à savoir si la chaleur est une propriété immuable d'un certain corps appelé feu, ou si elle peut être produite en d'autres corps en altérant leurs parties.

I. *Philosophes qui ont embrassé le premier sentiment.* Définition de Boerrhaave. Les effets de ce corps particulier sont la chaleur, la lumière, les couleurs, la raréfaction, la brûlure. *Ibid.* b. Le feu peut exister ou demeurer caché sans produire aucun effet, ou, selon certaines circonstances, ne se rendre sensible que par une partie de ses effets. Il n'y a qu'une chose que tous ces effets demandent en général; savoir que le feu soit amassé ou réduit dans un espace plus étroit. L'on peut dire en un sens, qu'il chauffe, brûle & luit actuellement par-tout, & dans un autre sens, qu'il n'chauffe, ne brûle & ne luit nulle part. *Ibid.* 24. a. L'amas ou la collection du feu se fait de deux manières, ou en déterminant le feu vague vers un seul point, en l'amasant purement & simplement dans un espace plus étroit. Autres circonstances particulières qui doivent concourir pour rendre le feu sensible.

II. *Philosophes mécaniciens,* tels que Bacon, Boyle, Newton, qui ont embrassé le second sentiment. *Ibid.* b. Bacon, dans un traité exprès, soutient que la chaleur est une sorte de mouvement; que c'est un mouvement d'extension; que ce

mouvement est dirigé du centre vers la circonférence, & de bas en haut; que ce mouvement n'est point égal, ni dans tout le corps. Sentiment de Descartes. Boyle soutient l'opinion de la producibilité du chaud: expériences & réflexions sur lesquelles il se fonde. *Ibid.* 25. a. Une preuve que la chaleur peut être produite mécaniquement, selon cet auteur, c'est qu'il n'y a qu'à réfléchir sur sa nature qui semble consister principalement dans le mouvement. Conditions qui doivent accompagner ce mouvement: 1°. que l'agitation des parties du corps soit violente, & que les particules agitées soient assez petites, pour qu'aucune d'elles ne puisse tomber sous les sens; 2°. que la détermination du mouvement soit diversifiée & dirigée en tout sens. *Ibid.* b. Ce système est poussé plus loin par Newton. Il ne regarde pas le feu comme une espèce particulière de corps doué originairement de telle & telle propriété; mais, selon lui, le feu n'est qu'un corps fortement igné, c'est-à-dire, chaud & échauffé au point de jeter une lumière abondante. Observations & expériences en faveur de cette opinion. *Ibid.* 26. a. M. Homberg soutient que le principe ou élément chymique qu'on appelle soufre est du feu réel, & par conséquent que le feu est un corps aussi ancien que les autres. Le docteur Sgravesande est à-peu-près dans le même sentiment, &c. M. Lémery ne se contente point de placer le feu dans les corps, comme un élément; il le prétend répandu également par-tout, & dans les espaces vuides, aussi-bien que dans les intervalles insensibles qui se trouvent entre les parties des corps. *Ibid.* b. Expérience de Boyle par laquelle on échauffe des liqueurs froides avec de la glace. Différens degrés de froid & de chaud qu'on éprouve en pénétrant dans la terre. Causes qu'on en imagine. A mesure que l'on monte sur de hautes montagnes, l'air devient froid & perçant. *Ibid.* 27. a. A quoi on l'attribue. Cause de la diversité de chaleur dans les différens climats de la terre. Calcul mathématique de l'effet du soleil en différens saisons & sous différens climats, donné par M. Halley. Diverses causes de chaleur ou de froid, tirées de la situation particulière & de la nature d'un lieu. *Ibid.* b. Conséquences des calculs de M. Halley. Objections qu'on pourroit lui faire sur cette théorie de la chaleur. *Ibid.* 28. a. Pourquoi la plus grande chaleur d'été & le plus grand froid de l'hiver n'ont pas lieu les jours des solstices. *Ibid.* b. Selon M. de Mairan, il y a sur la terre une chaleur permanente de 393 degrés, auxquels le soleil en ajoute 66 en été, & un en hiver. *Ibid.* 29. a. Source de cette chaleur permanente. Méthode par laquelle il parvient à trouver le rapport de 66 à 1. La chaleur d'été & le froid de l'hiver doivent être plus forts dans le climat opposé au nôtre, toutes choses d'ailleurs égales. *Ibid.* b.

Chaleur, en philosophie scholastique, se distingue en actuelle & potentielle. Les péripatéticiens expliquent la chaleur de la chaux vive par antipéristase. Cause de la chaleur potentielle, selon les épicuriens. III. 29. b. M. Lémery observe que dans la calcination de la chaux vive, du régule d'antimoine, de l'étain, &c. le feu dont ces corps s'imbibent fait une addition sensible à leur poids; que pendant cet emprisonnement, ce feu conserve toutes les propriétés particulières du feu, comme il paroît, parce qu'étant une fois remis en liberté, il produit tous les effets du feu naturel. Objections & réponses. *Ibid.* 30. a. Expérience de M. Boyle sur la chaux vive: son sentiment sur la cause de cette disposition qu'elle a de s'échauffer dans l'eau. Pourquoi, selon lui, les fels produisent plus promptement les mêmes effets que ne fait l'eau chaude, en versant des esprits acides sur de bonne chaux vive. *Ibid.* b. De toutes les opinions des philosophes sur la chaleur, celle de M. Lémery paroît être la plus suivie. *Ibid.* 31. a.

Chaleur. I. *Quelques observations sur la lumière & la chaleur.* En quoi l'une diffère de l'autre. IX. 720. a. Examen de la question, s'il peut y avoir de la chaleur sans lumière, & de la lumière sans chaleur. *Ibid.* La chaleur qui accompagne la lumière n'est que le toucher de la lumière qui agit comme corps solide, ou comme une masse de matière en mouvement. XV. 30. a.

II. *De la nature de la chaleur.* Cause de la chaleur, selon Newton. XVII. 230. b. Corps dans lesquels la fermentation produit une chaleur spontanée. 285. a. Augmentation de chaleur par le mélange de l'eau avec l'esprit-de-vin. 289. a. Conjecture de Newton sur la communication de la chaleur dans le vuide. 574. a. La putréfaction peut donner une certaine chaleur aux corps dans lesquels elle est excitée. VII. 321. a. Les corps élastiques paroissent les plus propres à rassembler le feu. VI. 601. b. De la chaleur produite par les effervescences. V. 404. b. De la chaleur acquise par le frottement: les corps noirs s'échauffent plus facilement que les blancs. Les terres blanches donnent beaucoup de chaleur, & en conservent peu. VI. 601. b. IV. 330. b. Chaleur potentielle. XIII. 182. a.

III. *Observations chymiques sur la chaleur.* La chaleur considérée comme l'un des deux agens généraux en chymie, dont le deuxième est le menstrue. Loix selon lesquelles leur action se complique. III. 417. b. Les rapports & la chaleur

font les deux grands principes de tous les phénomènes en chimie. 419. a. Usages chimiques de la chaleur. VI. 609. b. &c. De la chaleur des effervescences. V. 404. b. 405. a. De la chaleur par fermentation. VI. 517. b.

IV. Des effets de la chaleur sur les corps en général. Il n'y a aucun corps dans la nature qui ne soit plus ou moins pénétré par la chaleur. VII. 320. a. Principes généraux sur la manière dont les corps sont affectés par la chaleur. *Suppl.* IV. 938. a. Les corps sont susceptibles de chaleur en raison inverse de leur volatilité. *Suppl.* III. 469. a. La chaleur se répand avec moins de facilité dans un corps fait de plusieurs pièces, que s'il étoit d'une seule. VII. 728. b. Tous les corps renfermés dans un même lieu deviennent également chauds. VI. 601. a. Chaleur qu'acquiert un boulet de canon en traversant l'air. *Ibid.* b. Les effets de la chaleur & du froid ne se communiquent jamais avec plus de difficulté, qu'au travers des corps solides, qui sont rares, caverneux & spongieux. VII. 240. a. Dilatation des corps par la chaleur. IV. 1005. b. Celle des fluides en particulier. XIII. 812. a. La chaleur nécessaire à la germination. XVI. 954. a. Effet de la chaleur de la terre sur les plantes. I. 437. a. Des corps élevés dans l'atmosphère par l'action de la chaleur. VI. 124. b. Matières durcies par la chaleur. III. 607. a. De l'expansion des corps produite par cette même cause. VI. 277. a, b. De la chaleur que produit dans les corps la matière électrique. *Suppl.* III. 105. a.

V. De la chaleur par rapport à l'homme & aux animaux. Des effets de la chaleur sur nos organes. *Suppl.* I. 754. a, b. 755. a. Excès de chaleur que l'homme peut supporter. *Suppl.* IV. 721. b. Degré de chaleur extérieure dans laquelle on peut vivre. 621. b. Danger des chaleurs excessives pour notre corps. I. 233. b. XI. 219. a. C'est la chaleur animale qui fixe l'idée du chaud & du froid. VII. 320. b. 321. a, b. Effets des grandes chaleurs sur le corps des animaux. 323. a. Pourquoi la chaleur assoupit. XV. 333. a. De la sensation que fait sur nous la chaleur qui précède un orage en été. *Suppl.* III. 101. b. Plus un pays est chaud, plus le sang s'y dissout avec facilité. *Ibid.* IV. 722. a. Comment le sens du toucher juge du chaud & du froid. XV. 821. a.

VI. Chaleur du globe terrestre. Il y a dans l'intérieur de la terre une chaleur qui n'est point assujettie à la variation des saisons. VII. 315. a. Chaleur qui regne en certains endroits dans le sein de la terre. X. 779. a.

VII. Chaleur des climats & de la saison. Effets de la chaleur du soleil. VIII. 734. a, b. La chaleur considérée comme cause & non comme effet du vent du sud. XVII. 21. b. Pourquoi le tems de la plus grande chaleur n'arrive ordinairement que cinq ou six semaines après le commencement de l'été. VI. 40. a. L'étage supérieur d'une maison est le plus chaud dans le jour, & le plus froid la nuit. Observation sur la chaleur d'été des différens climats. VI. 601. a. Observations météorologiques sur le chaud & le froid. XVI. 118. a. Causes de la chaleur dans les différens zones. XVII. 725. a. De la chaleur sous la zone torride. 725. b. — 729. b. Sous les zones tempérées. 733. a, b. Sous les zones glaciales. 731. a. 724. a. Rapport entre la chaleur de l'été & le froid de l'hiver des climats tempérés. VII. 326. b. Des divers degrés de chaleur qui regnent dans les différens parties du globe. 624. b.

CHALEUR, (*Economie animale*) distinction faite par quelques zoologistes des animaux en chauds & en froids. Chaleur absolue de l'homme dans l'état de santé. Rapport des excès de chaleur & de froid dans les climats avec cette chaleur de l'homme. La température de l'homme est uniforme dans ces différens degrés de chaleur ou de froid extérieur, &c. On appelle proprement *chaleur animale*, l'excès dont la chaleur absolue d'un animal surpasse celle du milieu qui l'environne. III. 31. a. Degré de cette chaleur dans l'homme. Distinction du docteur Douglas entre la chaleur innée des animaux & la chaleur commune ou dépendante d'une cause externe; distinction qui revient à celle que faisoient les anciens entre la chaleur primitive & la chaleur naturelle ou vitale. Principaux phénomènes de la chaleur animale. Il y a un certain degré de chaleur extérieure, dans lequel la chaleur innée d'un animal, quoique vivant & en bonne santé, est totalement détruite. Depuis ce terme de la chaleur innée d'un animal, son accroissement est proportionnel à celui du froid jusqu'à une certaine limite. *Ibid.* b. La latitude de la chaleur diffère dans les différens parties d'un animal & dans les différens animaux, suivant les vitesses respectives de leur circulation, &c. Les grands animaux éprouvent une moindre perte de chaleur que les petits de la même température, &c. Les quantités de chaleur produites par les animaux de la même température, sont, volume pour volume, réciproquement comme le diamètre de ces animaux. La latitude de la chaleur est plus grande dans le tronc, & diminue dans les autres parties à-peu-près à raison de leur distance du tronc. *Ibid.* 32. a. Chaleur de la fièvre. Terme où la chaleur d'un bain n'est plus supportable. Il ne faut qu'une certaine habitude pour laver impunément les mains avec du plomb fondu, Chaleur capable de tuer un chien, un oiseau, &c.

Chaleur des parties dans lesquelles le mouvement naturel seroit intercepté. Explication de la chaleur animale donnée par différens physiologistes. *Ibid.* b. Celle du docteur Mortimer; celle du docteur Douglas. La chaleur animale, suivant ce docteur, est produite par le frottement des globules du sang dans les vaisseaux capillaires. Démonstration de cette proposition. Comment le docteur Douglas déduit de son principe l'uniformité de la chaleur animale dans les différens degrés de température du milieu environnant. *Ibid.* 33. a. Défense du sentiment des Galénistes & des Arabes. Explication du même phénomène d'uniformité de chaleur animale selon l'ancienne école. Les substances inflammables dont les parties des animaux sont composées, ont excité quelquefois dans les animaux un véritable incendie. *Ibid.* b. Observations sur le système même du docteur Douglas. Objections contre ce système. *Ibid.* 34. a. C'est une question à décider; savoir si le sang est rafraîchi ou échauffé par le jeu des poumons. *Ibid.* 35. a.

CHALEUR, animale, (*Physiol.*) chaleur de l'homme selon le thermomètre de Fahrenheit. Chaleur dans les fièvres. Incommodités qu'on éprouve dans une eau thermale trop chaude. L'homme peut vivre dans un air considérablement plus chaud que ne l'est son sang. La chaleur animale ne monte jamais au-delà d'un degré fixe & médiocre, mais elle se produit très-aîsément dans une atmosphère très-froide. *Suppl.* II. 309. a. L'homme & les animaux vivent dans les froids énormes du Nord. Degrés de chaleur que l'animal se procure à lui-même au-delà de celle qu'une atmosphère aussi rigoureuse lui ôte continuellement. La chaleur animale paroît être l'effet du mouvement. Objections contre cette théorie, tirées de ce que dans certains cas, la chaleur a été plus forte avec un moindre nombre de pouls, & plus petite avec un plus grand nombre. Réponse à ces objections. Pourquoi la chaleur a subsisté plusieurs heures dans certains cadavres. De la chaleur des poissons. *Ibid.* b.

Chaleur animale. Sa cause, ses différens degrés, ses effets. *Suppl.* I. 753. b. Ce que les anciens entendoient par chaleur innée. III. 564. a. Feu vital que plusieurs anciens & quelques modernes placent dans le cœur des animaux. VI. 839. a. Théorie des anciens sur le foyer du chaud inné. VII. 263. a. Chaleur animale indépendante de l'air: degré de cette chaleur dans l'homme, 318. a. & dans les différens animaux. III. 37. b. Chaleur du sang. *Suppl.* IV. 617. a. 621. b. 721. a. La chaleur propre à l'animal augmente jusqu'à un certain point à proportion qu'il en reçoit moins du milieu dans lequel il vit. VII. 327. a. Il s'engendre moins de chaleur animale dans les parties préservées du froid par l'habillement, que dans celles qui y sont exposées. 330. b. De la cause de la chaleur animale. Cette chaleur ne peut s'expliquer par l'ame. XII. 538. a. Cause de cette chaleur selon Helmont. VI. 519. b. La partie rouge du sang paroît sur-tout propre à produire la chaleur. XIV. 612. b. Il n'est pas besoin de fermentation dans le sang pour former & entretenir la chaleur dans le corps humain. 614. a. Expérience qui prouve que la cause primitive de la chaleur est l'action des vaisseaux. *Ibid.* b. Les animaux les plus chauds sont ceux dont les vaisseaux ont beaucoup d'élasticité. VI. 601. b. Découverte de la véritable cause de la chaleur naturelle dans l'action des vaisseaux, & sur-tout des artères: importance de cette découverte. III. 567. b. La chaleur du sang causée par son mouvement dans les artères. *Suppl.* IV. 731. a, b. Effets de la chaleur animale. Effets de la chaleur sur l'embryon & sur le fœtus. *Suppl.* I. 127. a. *Suppl.* III. 66. a. 71. b. 72. a. Les anciens lui attribuoient la coction des matières nourissantes & des humeurs. III. 564. a. Elle contribue à la préparation du chyle & des autres humeurs, mais elle ne suffit pas seule. 567. a, b. Comment elle contribue à la digestion. *Suppl.* II. 877. b. La chaleur vitale contribue à dissoudre les parties les plus grossières de nos fluides. XI. 286. b. Effets de la diminution de la chaleur animale sur les humeurs. *Suppl.* I. 754. b. Sur les solides & les nerfs. 755. a. Si la chaleur contribue au mouvement du cœur. *Suppl.* II. 439. b.

Analyse de l'article *Chaleur animale* de l'Encyclopédie. VII. 322. a, b. Objections que l'auteur de cet article oppose au système du docteur Douglas. *Ibid.* b. Réponses à ces objections. 323. a, b. &c. Corrections faites au système de ce docteur. 325. a, b. &c.

Chaleur animale contre nature. Pour que ce phénomène soit un signe de maladie, il faut qu'il soit accompagné de la lésion des fonctions, ou au moins de mal-aise, d'incommodité. Chaleur générale idiopathique. Chaleur générale symptomatique. L'augmentation idiopathique de la chaleur générale ne peut jamais être regardée que comme une incommodité, &c. Conseils à ceux qui sont sujets à s'y exposer. Le symptôme le mieux caractérisé de l'échauffement c'est la conspigation; état d'une moindre conséquence qu'on ne l'imagine. *Ibid.* b. La chaleur augmentée symptomatique générale est la même chose que la chaleur fébrile. Degré de la chaleur fébrile. Dans le froid de la fièvre la peau est

ependant plus chaude que dans l'état naturel. La chaleur fébrile ne peut être poussée au point de coaguler le sang. Autres effets généraux attribués à la chaleur fébrile, mais qui ne sont pas plus à craindre que celui du sang coagulé par la fièvre. *Ibid.* 36. a. Si le danger de la chaleur excessive n'est prouvé par aucun effet sensible, il est établi au contraire que ce symptôme peut accompagner un grand nombre de maladies ordinairement peu funestes. S'il est permis quelquefois au médecin de redouter cette chaleur, ce n'est que comme signe d'un vice plus à craindre. *Ibid.* b. La considération de la chaleur comme signe, doit entrer dans l'établissement régulier du diagnostic & du pronostic des maladies aiguës. Chaleur humide, chaleur sèche, chaleur douce & chaleur âcre, observées par les praticiens. L'augmentation particulière de la chaleur est regardée par la saine partie des médecins comme une espèce de fièvre locale. Observations sur cette chaleur. Chaleurs particulières passagères. *Ibid.* 37. a. Chaleur spontanée passagère qu'on regarde comme annonçant la fièvre hectique. Chaleur brûlante causée par les paroxysmes de passion hystérique. Cas le plus grave de chaleur augmentée. Le rapport des malades n'est pas toujours un moyen suffisant pour s'assurer d'une augmentation réelle de chaleur. *Ibid.* b.

Chaleur animale contre nature. Voyez FIEVRE, ÉCHAUFFEMENT. Effet de cette chaleur sur la graisse. VII. 840. a. Effets de la saignée dans ce cas. XIV. 512. a, b.

CHALEUR, (*Degrés de*) des différens animaux. Quels sont ceux que nous appellons chauds, & ceux que nous appellons froids. Les insectes sont ceux qui supportent les plus grands froids. Exemples qui le prouvent. III. 37. b. Chaleur remarquable des abeilles. La chaleur des poissons est très-peu au-dessus de celle du milieu qui les environne. Celle des serpens, des grenouilles, des tortues de mer, des crapauds, &c. des hirondelles. *Ibid.* 38. a. Chaleur des animaux chauds. Chaleur du corps humain. Chaleur de l'urine. *Ibid.* b. L'espèce humaine est presque la dernière de la classe des animaux chauds. Degré de chaleur que donnent au thermomètre les quadrupèdes ordinaires. Celle des poissons cetacés. Chaleur des oiseaux. *Ibid.* 39. a. Voyez ANIMAUX.

Chaleur des animaux. Expérience de Brauns sur ce sujet. *Suppl.* IV. 364. a.

Chaleur, par laquelle un animal en recherche un autre de son espèce & d'un autre sexe. L'homme n'a besoin que de la présence de l'objet pour ressentir cette espèce de chaleur, qu'il peut toujours soumettre aux loix qu'il a reçues pour la régler. III. 39. a.

Chaleur, dans les animaux disposés à l'accouplement. *Suppl.* I. 124. b.

CHALIGNY, (*M. de*) ses tables sur la précession des équinoxes. *Suppl.* IV. 919. a.

CHALIL, (*Musiq. instr. des Hébreux*) espèce de flûte ou de tambour dont se servoient les Hébreux. *Suppl.* II. 310. b.

CHALINGUE, petit navire dont on se sert dans les Indes. Sa description. III. 39. b.

CHALINISTE, (*Mythol.*) surnom de Minerve. Etymologie du mot. Sa statue. III. 39. b.

CHALLULA, (*Ichth.*) poisson sans écailles, mal décrit par les voyageurs. Lieux où on le pêche. Qualité de sa chair. III. 39. b.

CHALONS, ou *Chalons-sur-Marne*, (*Géogr.*) ville de la Gaule Belgique de la cité des Rémois. Auteurs anciens qui en parlent. Evêque de Chalons. Promenade du Jard. Porte dauphine. Académie des sciences & belles-lettres. Cathédrale. Hommes distingués dont cette ville est la patrie. *Suppl.* II. 310. b.

CHALON, ou *Challon-sur-Saone*, (*Géogr.*) état de cette ville sous les Romains. Monumens de son antiquité. Les rois de Bourgogne y ont fait leur séjour. Révolutions de cette ville. *Suppl.* II. 310. b. Ses abbayes. Hommes célèbres qui y sont nés. *Ibid.* 311. a.

CHALOUPÉ, (*Marine*) petit bâtiment. Son usage. Elle va très-bien à la voile. Dans le cours d'un voyage elle se hale dans le vaisseau & s'embarque. Proportions de sa longueur & de sa largeur avec le vaisseau auquel elle appartient. III. 39. b. Description par figures. Son équipage. Chaloupe *borne de nage*, chaloupe bien armée, chaloupe à la toue, chaloupe en *sagot*. *Ibid.* 40. a.

Chaloupe d'un grand vaisseau, vol. VII. des pl. Marine, pl. 16. Cordages de la chaloupe d'un vaisseau du premier rang. IV. 202. b. Haubans de chaloupe. VIII. 64. a. Maître de chaloupe. IX. 905. b. Patrons de chaloupe. XII. 185. a.

CHALQUE, (*Science monét.*) monnaie ancienne d'Athènes. Deux endroits de l'évangile selon S. Marc, où il est parlé du chalque. *Suppl.* II. 311. a.

CHALUC, (*Ichth.*) poisson de mer semblable au chabot. Sa description. Il est peu estimé comme aliment. III. 40. a.

CHALUCET, (*Louis Bonnin de*) évêque de Toulon. XVI. 449. b.

CHALUMEAU, (*Musiq.*) celui des anciens. Inventeurs

de cet instrument. Description de notre chalumeau. III. 40. a. Il a le son désagréable & sauvage. Celui dont la longueur est moindre que d'un pied peut sonner l'unisson des tailles & du dessus du clavecin. III. 40. b.

Chalumeau des Grecs, nommé *bombyx*. *Suppl.* II. 11. a.

CHALUMEAU, chez les orfèvres, émailleurs, &c. Description & usage de cet instrument. III. 40. b.

CHALUT, (*pêche*) drague ou rets traversier. Dimensions de ce filet. L'on pêche quelquefois avec ce filet sur huit à dix brasses de fond. Autrefois les pêcheurs chargeoient le bas de leurs chaluts de vieilles savates. Lieux où ce filet est en usage. Description de tout ce qui appartient à ce filet. III. 40. b. On y pêche également le poisson rond & le poisson plat. Comment on retient dans le sac celui de cette dernière espèce. Comment on fait caler le fond du sac pour le retenir en état. *Ibid.* 41. a.

Chalut à l'angloise: description de ce filet. III. 41. a. Temps de la pêche. Observations sur la manœuvre. *Ibid.* b.

Chalut, ce filet représenté vol. VIII des planches, article *Pêche*, pl. 14.

CHALYBES, divers peuples de ce nom. III. 42. a.

CHALYBS, fleuve d'Espagne auquel on attribuoit la vertu de tremper l'acier. Delà vient qu'on appelloit l'acier *chalybs*. III. 42. a.

CHAM, (*Hist. sainte*) fils de Noé. Malédiction qu'il s'attira. Sa postérité peupla l'Afrique. Culte qu'on lui rendit. *Suppl.* II. 311. a.

CHAM, ou KAN, prince Tartare. Il n'est permis qu'au légitime successeur de prendre ce nom. Pourquoi les princes Tartares n'ont rien à craindre pour leur vie & leurs biens de la part du gouvernement. Dignité du grand cham des Kalmoucs. Dépendance du cham de la petite Tartarie. III. 42. a. Titre de *cham* donné en Perse à certains seigneurs. Dérivation du nom de *kan*. *Ibid.* b. Voyez ce mot.

CHAMADE, battre ou sonner la chamade. Dérivation du mot *chamade*. III. 42. b.

CHAMÆCERISE, (*Botan.*) c'est-à-dire, *cerisier* près de terre. Ses noms en différentes langues. *Suppl.* II. 311. a. Énumération de cinq espèces qui lui appartiennent. Description commune à ces espèces. Description particulière de chaque espèce. Leurs usages & leur culture. *Ibid.* b.

CHAMERODODENDROS, (*Botan.*) noms de cette plante en différentes langues. Son caractère générique. Énumération de six espèces renfermées dans ce genre. *Suppl.* II. 313. b. Leur description, culture & usages. Lieux où elles croissent. *Ibid.* 314. a.

CHAMARES, (*Géogr.*) *lisez* CHAMAVES. Observations sur ces peuples. *Suppl.* II. 314. b.

CHAMARIER, ou CHAMBRIER, (*Hist. eccl.*) c'est la première dignité de l'église collégiale de St. Paul de Lyon. Pourquoi il a été ainsi nommé. III. 43. a.

CHAMAS, *Saint-*, (*Géogr.*) *Suppl.* IV. 696. a.

CHAMBELLAGE, droit qui se paie au seigneur dominant pour chaque mutation de vassal. Origine du terme de *chambellage*. Autres noms qu'on donne à ce droit en certaines coutumes. Il n'est pas de droit commun. Coutumes où il est usité. Il est soumis à différentes règles selon les lieux. III. 43. a.

Chambellage, droit que les prélats du royaume payoient au roi, en lui prêtant serment de fidélité. Origine de ce droit: Quelle en étoit la quotité. En quoi il consiste aujourd'hui. III. 43. b.

Chambellage, droit que la chambre des comptes taxe à la réception d'un vassal en foi & hommage. Son origine. Ordonnance en 1272 sur ce droit. Il est dévolu au premier huissier de la chambre. III. 43. b.

CHAMBELLAN. Quels officiers on a substitués aux anciens chambellans de la cour des rois de France. Les rois de Perse, les empereurs des Romains avoient leurs chambellans. III. 43. b.

CHAMBELLAN, (*grand*) en France. Sa principale fonction: Il étoit inférieur au grand chambrier. Diverses fonctions de sa charge. Marques de sa dignité. Ancienneté de cet office. On a une suite des grands chambellans depuis l'an 1200. Prerogatives autrefois attachées à cette charge. III. 44. a. Familles qui ont prétendu qu'elle leur étoit héréditaire. *Ibid.* b. Armes du grand chambellan, planch. 18 du blason, vol. II.

Chambellan. Archi-chambellan. I. 612. b. Vice-chambellan. XVII. 235. b.

CHAMBERI, fontaine remarquable près de cette ville. VII. 100. a. Parlement de Chamberi. XII. 51. b.

CHAMBERLAIN, en Angleterre, la même chose que *chambellan* en France. Dignité & offices du grand chamberlain. Ses droits. Maisons qui ont possédé ou qui possèdent cette charge. Chamberlains dans la plupart des cours d'Angleterre. Cette charge est beaucoup plus étendue en Angleterre que celle de grand chambellan en France. III. 44. b.

CHAMBERS, observations sur l'Encyclopédie angloise de Chambers. I. xxxv. III. iv. v.

CHAMBRANLE, (*Archit.*) définition. III. 44. *b.* Ornaments du chambranle. Chambranles en menuiserie. Chambranles qui servent à décorer les cheminées. *Ibid.* 45. *a.* Voyez **CHEMINÉE**.

CHAMBRE, (*Archit.*) chambre d'écluse. Chambre de port. Chambre civile ou criminelle. Chambre du trône. Chambres du dais. III. 45. *a.*

CHAMBRE du conseil, celle où s'assemblent les conseillers d'état, &c. Chambre du conseil dans une ville de guerre. Chambre du conseil aux Invalides. Chambre de communauté. Chambres de parade. Chambres à coucher; leurs ornemens. III. 45. *a.* Ce qu'il faut observer dans la disposition d'une chambre à coucher. Ordinairement on affecte sur les murs de refends des portes feintes opposées à celles d'enfilade, qui par cette affectation mettent les cheminées au milieu de la pièce. *Ibid.* *b.* Inconvénient qui en résulte. De la hauteur des chambres à coucher. Des commodités qui doivent les accompagner. *Ibid.* 46. *a.* Chambres à alcoves. Chambres en niche. Chambres en galetas. Observations sur les acceptions figurées du mot *chambre*. *Ibid.* *b.*

CHAMBRE. Gentilshommes de la chambre. VIII. 604. *a.*, *b.* Huissiers. VIII. 341. *b.*

CHAMBRE, (*en matière de justice & de police*) il y a plusieurs juridictions & assemblées auxquelles le titre de *chambre* est commun, & qu'on ne distingue que par un second titre qui leur est propre à chacune. On va les indiquer, renvoyant néanmoins sous les autres lettres l'explication des juridictions dont le nom peut être séparé du mot *chambre*, ou qui se trouvent liées avec quelque autre matière. III. 46. *b.*

CHAMBRE des aliénations faites par les gens de main-morte. III. 46. *b.*

CHAMBRE d'Anjou, une des six divisions que l'on fait des auditeurs de la chambre des comptes de Paris, pour distribuer à chacun d'eux les comptes qu'il doit rapporter. Explication de ces divisions, & pourquoi on les appelle *chambres*. Il n'est pas d'usage de distribuer à chaque auditeur d'autres comptes que ceux qui sont du ressort de la chambre où il est lui-même distribué. Il n'y a point de rang particulier entre ces chambres, &c. III. 47. *a.*

CHAMBRE apostolique, conseil des finances du pape. Officiers de cette chambre. Objets de ce conseil. La voie de la chambre apostolique sert à faire expédier toutes provisions de bénéfices, autres que les consistoriaux, &c. III. 47. *a.* Ordre établi dans les affaires de cette chambre. La cour de Rome prétend appliquer au profit de la chambre les fruits des bénéfices qui n'ont pas été perçus légitimement. Ouvrage à consulter sur le sujet de cette chambre. *Ibid.* *b.*

Chambre apostolique, clerks de cette chambre. III. 527. *a.* Notaires. XI. 220. *b.*

Chambre apostolique de l'abbé de sainte Geneviève. Limitation du pouvoir qu'elle avoit autrefois. III. 47. *b.*

Chambre ardente. Lieu où l'on jugeoit les criminels d'état qui étoient de grande naissance. Origine de ce nom. Chambre ardente établie par François II. pour les causes d'hérésie. Chambre ardente établie en 1679 pour la poursuite des empoisonneurs. III. 47. *b.* Ce qui donna lieu à son établissement. Plusieurs personnes impliquées dans l'affaire de la Brinvilliers. Condamnation de la Voisin. Fin des séances de la chambre. Autre application qu'on fait du terme de *chambre ardente*. *Ibid.* 48. *a.*

CHAMBRE de l'Arsenal. III. 48. *a.*

CHAMBRES assemblées. Deux sens de cette expression. Qui sont ceux qui ont droit de demander d'être jugés par les chambres assemblées. Ce qu'on appelle l'assemblée du cabinet. Arrêt rendu *consultis classibus*. III. 48. *a.* Ordonnances qui reglent les cas où les chambres peuvent être assemblées. *Ibid.* *b.*

CHAMBRE basse ou *des communes*. Comment la chambre basse a commencé à faire partie du parlement. Comment les villes & provinces commencèrent à être leurs représentans. Les communes n'avoient point alors voix délibérative. Comment le peuple augmenta ses prétentions & ses droits. Sous Edouard II. le parlement s'arrogea le pouvoir législatif conjointement avec le roi. III. 48. *b.* Et sous Edouard IV. la chambre basse partagea le pouvoir législatif. Son pouvoir augmenta sous Henri VII. — Sous Charles I. le parlement obtint de ne pouvoir être cassé que du consentement des deux chambres. Suppression de la chambre des pairs par Cromwel, rétablie par Charles II. La chambre des communes augmentée en 1707 des députés du royaume d'Écosse. Comment elle est aujourd'hui composée. Elle n'a point de juriconsultes. Manière de convoquer le parlement. Comment se font les délibérations. *Ibid.* 49. *a.* Les députés des communes sont debout, au lieu que les seigneurs sont assis. Sur quel pié sont considérés les députés des communes. Ouvrage à consulter. *Ibid.* *b.*

Chambre basse ou *des communes*. Voyez ce qui en est dit aux articles *Commune*, III. 726. *b.* & *Parlement d'Angleterre*.

XII. 38. *a.* &c. Anciens représentans du clergé dans la chambre basse. IV. 169. *b.* Voyez aussi *Représentant*. XIV. 143. *b.*

CHAMBRE des blés. Origine & suppression de cette chambre. Ouvrage à consulter. III. 49. *b.*

CHAMBRE de Champagne. III. 49. *b.*

CHAMBRE civile du châtelet de Paris. Ses tems de séance. Affaires qui y sont portées. Ordre suivi dans l'exercice de sa justice. III. 49. *b.*

CHAMBRE de la commission. III. 50. *a.*

CHAMBRE des comptes. III. 782. *a.*, *b.* — 795. *b.*

CHAMBRE du conseil-lex-la chambre des comptes. Raison de son établissement en 1461. Objets de son ressort. III. 50. *a.*

CHAMBRE du conseil, dans les autres tribunaux. Elle est ordinairement derrière la chambre d'audience. Il y a des tribunaux qui n'en ont point. *Chambre du conseil* signifie aussi ceux qui composent l'assemblée. Etablissement d'une telle chambre au parlement de Paris par François I. & auparavant au parlement de Dijon. Quatre chambres entre lesquelles est partagé le service des conseillers au châtelet de Paris. III. 50. *a.*

CHAMBRE du conseil. XII. 28. *a.*

CHAMBRE des conseillers généraux sur le fait des aides. III. 50. *b.*

CHAMBRE des consultations. Plusieurs chambres destinées à cet usage. Le bâtonnier, les anciens bâtonniers, &c. s'y assemblent quelquefois, &c. Pareille chambre dans les autres parlemens. III. 50. *b.*

CHAMBRE de la couronne de France. La Rochelle est spécialement qualifiée de ce nom. Il y avoit plusieurs de ces chambres du domaine. Noms qu'elles recevoient. Autres en possession de ce titre. III. 50. *b.*

CHAMBRE criminelle du parlement. Chambre criminelle au parlement de Rouen, créée par François I. pour les matières d'hérésie. III. 50. *b.*

CHAMBRE criminelle du châtelet de Paris. Comment s'y jugent les matières de petit & de grand criminel. Les conseillers distribués en quatre colonnes qui changent de service tous les mois. III. 51. *a.*

CHAMBRE aux deniers, où se paient les dépenses de bouche de la maison du roi. Ordre de cette chambre. III. 51. *a.*

CHAMBRE dorée du palais, grand-chambre du parlement. D'où lui vient le nom de *chambre dorée*. III. 51. *a.*

CHAMBRES de l'édit. V. 394. *a.* III. 55. *a.* Leurs chancelleries. III. 113. *a.*

CHAMBRE des enquêtes. XII. 29. *b.* Voyez **ENQUÊTE**.

CHAMBRE de l'étoile. Origine de ce nom. Son autorité augmentée par Henri VII. & Henri VIII. Son abolition. III. 51. *a.*

CHAMBRE de France, l'une des six divisions de la chambre des comptes de Paris. III. 51. *a.*

CHAMBRE des fiefs, à la chambre des comptes de Paris. III. 51. *a.*

CHAMBRE, GRAND' ou *chambre du plaidoyer*. Première chambre de chaque parlement. A quoi elle est destinée. Pourquoi on la nomme *grand-chambre*. Ses autres noms. Elle étoit quelquefois simplement appelée *le parlement*. Depuis quel tems elle fut appelée la *grand-chambre*. Dans une ordonnance de 1344, on trouve un état de ceux qui devoient tenir la *grand-chambre*. Elle est nommée aussi *camera parlamenti*. *Ibid.* *b.* Magistrats qui la composent. Comment elle est composée aujourd'hui. Objets de son ressort. La grande & la petite audience. Audience de relevée, le mardi & le vendredi. Réparation du vaisseau de la chambre. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 52. *a.*

CHAMBRE, grand', du parlement de Paris. XII. 25. *b.*

CHAMBRE haute du parlement d'Angleterre. III. 52. *a.* Origine du nom de chambre haute. Origine du parlement. Époque de la distinction de chambre haute & de basse. Officiers qui composent la première. Variations qu'a souffertes cette chambre. Le nombre des pairs séculiers qui la composent ne peut être déterminé. Lieu de ses assemblées. Juriconsultes qui y sont admis. Ouvrage à consulter. *Ibid.* *b.* Voyez **PARLEMENT**.

CHAMBRE haute & chambre basse, dans les convocations du clergé en Angleterre. IV. 169. *b.*

CHAMBRE impériale, premier tribunal de l'empire germanique. Tems de son établissement. Comment le traité de Westphalie la compose. Par qui sont créés ses officiers. III. 52. *b.* Objets de son ressort. Observation sur l'efficacité de ses jugemens. Différence entre cette chambre & le conseil aulique. Lieu de ses assemblées. Visitation de la chambre impériale. *Ibid.* 53. *a.*

Chambre impériale. Affecteurs de ce tribunal. I. 768. *a.*

CHAMBRE de justice. Commission du conseil établie extraordinairement pour la recherche de ceux qui ont malversé dans les finances. Cette commission n'est que passagère. La plus ancienne dont il soit fait mention. III. 53. *a.* Énumération de celles qui ont été établies en différens tems, jusqu'à

jusqu'à la dernière en 1716. Chambre de justice en 1581, établie pour connoître des contraventions à l'édit de pacification en 1577. Projet d'une chambre de justice en chaque parlement, demeuré sans effet par la mort de Henri IV. *Ibid. b.*

CHAMBRES de justice. Réflexions sur leur établissement. IX. 100. *b.*

CHAMBRE de Languedoc, l'une des six divisions des auditeurs de la chambre des comptes de Paris. III. 53. *b.*

Chambre de Languedoc. XII. 27. *b.*

CHAMBRE des maladreries. III. 53. *b.* Deux chambres de ce nom établies en différens tems. *Ibid. 54. a.*

CHAMBRE de la marée. Lieu de ses assemblées. Objets dont elle connoissoit. Comment s'exerçoit la police sur ces mêmes objets, avant son établissement. III. 54. *a.* Tems de cet établissement. *Ibid. b.*

CHAMBRE mi-partie, pour juger les affaires auxquelles les gens de la religion réformée étoient intéressés. Premier édit de pacification en 1570. Chambre mi-partie au parlement de Paris en 1576. III. 54. *b.* Celles qui furent établies en d'autres parlemens. Chambre de l'édit qui apporta du changement à la chambre mi-partie. Suppression des chambres mi-parties. Ouvrages à consulter. *Ibid. 55. a.* Voyez *Chambre de l'édit.*

CHAMBRE des Monnoies. (ancienne) III. 55. *a.*

Chambre des Monnoies. L'une des six divisions de la chambre des comptes. Origine de son nom. III. 55. *a.*

CHAMBRE de Normandie. (ancienne) III. 55. *a.*

CHAMBRE des pairs, à Paris, en Angleterre. III. 55. *a.*

CHAMBRE du plaider, la grande ou première chambre de chaque parlement. III. 55. *a.*

CHAMBRE des prélats, la grand chambre du parlement de Paris. Pourquoi elle fut nommée d'abord chambre des prélats. Prélats admis en cette chambre par diverses ordonnances, jusqu'en 1461. Arrêt du parlement de cette année. Ce qui s'est pratiqué depuis sur l'admission des prélats. III. 53. *b.*

CHAMBRE de la police. Son origine. Deux sortes d'audiences du lieutenant de police. Création de lieutenans & de chambres de police dans toutes les villes où il y a juridiction royale. III. 55. *b.*

CHAMBRE privée, (*Gentilshommes de la*) en Angleterre. III. 55. *b.*

CHAMBRE du procureur du roi au châtelet. Fonction qu'y fait le procureur du roi. III. 56. *a.*

CHAMBRE quarrée, ou de *tour quarrée.* (ancienne) III. 56. *a.*

Chambre de la question. III. 56. *a.*

Chambre rigoureuse, juridiction établie dans quelques villes du parlement de Toulouse: en quoi elle consiste. Il y en avoit une à Aix. Ouvrages à consulter. III. 56. *a.*

CHAMBRE du roi, en matière de domaine. (ancienne) III. 56. *a.*

CHAMBRE royale. (ancienne) III. 56. *a.*

CHAMBRE royale de Metz. Son établissement. Plainte du cardinal Nicolas François, sur l'établissement de cette chambre. III. 56. *b.*

CHAMBRE royale de Verdun. Son établissement. Sa durée. III. 56. *b.*

Chambre de la santé, bureau établi dans la ville de Lyon. Objets de son ressort. Comment elle est composée. Capitaine-baillif ou prévôt de la santé, qu'on établit à Paris dans les tems de contagion. III. 56. *b.*

Chambre à sel, lieu établi dans certaines petites villes, pour renfermer le sel qu'on distribue au public. III. 56. *b.* Juges établis pour y juger des affaires concernant les sels. L'établissement des greniers à sel est plus ancien que celui des chambres. Quelques-unes érigées en greniers à sel. Création de plusieurs chambres à sel depuis cette érection. Recueils & mémoires à consulter. *Ibid. 57. a.*

CHAMBRE royale & syndicale de la librairie & imprimerie. Objets de son ressort. III. 57. *a.*

CHAMBRE des terriers, à la chambre des comptes de Paris. Pièces qu'on y dépose. Commissaires au dépôt des terriers. Ce dépôt endommagé par incendie en 1737, se trouve en partie rétabli. Commissaires en office. III. 57. *a.*

CHAMBRE du trésor, à la chambre des comptes. La première des six divisions de la chambre des comptes. Objets de cette chambre. III. 57. *b.*

Chambre du trésor. Anciens officiers de ce tribunal. V. 26. *a.*, *b.* Étendue de sa juridiction. *Ibid. b.*

CHAMBRE des tiers, ou des *procureurs-tiers.* XVI. 323. *b.*

CHAMBRE de la tour quarrée. XVI. 462. *b.*

CHAMBRE tri-partie, pour connoître des affaires où les catholiques associés & les religionnaires étoient parties. Pourquoi ces chambres étoient appelées *tri-parties.* Elles sont quelquefois confondues avec les chambres *mi-parties* & les chambres de l'édit. Ouvrages à consulter. III. 57. *b.*

CHAMBRE des vacations. XII. 31. *b.*

CHAMBRE des assurances. Police d'assurance. Prime d'assurance. Objets sur lesquels se peuvent faire les assurances. Pourquoi l'on a excepté en France de ces objets d'assuran-

tes, ceux qui regardent la vie des hommes. Il faut que la valeur assurée soit effective. III. 57. *b.* Ces associations peuvent se faire ou par société générale ou par commende. Ce qu'on entend par société générale. En quoi consiste l'assurance. Société d'assurance en commende. D'où dépend son crédit. Utilité de ces chambres à l'état. Ce qui leur assure la confiance. D'où dépend le prix des assurances. *Ibid. 58. a.* D'où dépend le risque effectif en tems de paix & en tems de guerre. Le risque effectif a deux effets, celui de la perte totale, & celui des *avaries.* Réglemens que ce dernier effet occasionne. Evaluation de la perte annuelle pendant dix-huit années de paix. Celle des *avaries.* La loi donne par-tout la préférence aux assureurs. La concurrence des chambres d'assurance est très-précieuse à l'état. Tems de l'établissement des sociétés d'assurances. Exemples qu'on cite pour montrer que les anciens ont connu les assurances. *Ibid. b.* Les Anglois prétendent que ce commerce a commencé chez eux. Un peu avant 1668, il y avoit à Paris quelques assemblées d'assureurs. Règlement donné par la chambre d'assurance. Comment les choses se pratiquoient dans cette chambre. Autre chambre formée en 1686, avec un fonds déposé de 300,000 liv. Peu d'effet qu'eut cet établissement. III. 59. *a.* Esprit de gêne introduit alors dans l'administration politique du commerce. Nouvelle chambre formée en 1750. Son fonds est de six millions, &c. Chambres pareilles dans diverses villes maritimes. Celle de Saint-Malo formée pendant la guerre. Assurances particulières. Celles qui se font en Hoilande. Polices d'assurances en Angleterre. Statuts de la reine Elisabeth sur cette matière. *Ibid. b.* Chambres d'assurances formées en Angleterre en 1720. Chartes & statuts qui les concernent. Comment elles sont composées. *Ibid. 60. a.* Leurs appointemens. Défense de faire aucune assurance sur les vaisseaux ennemis. Les loix de l'Angleterre sur les assurances, sont assez semblables aux nôtres. Ouvrage à consulter. *Ibid. b.*

CHAMBRE de commerce. Établissement de ces chambres en France. Leur objet. Villes où elles se trouvent. Comment on supplée à leur défaut en certaines villes. III. 60. *b.* Consultez le dictionnaire de commerce, sur le détail de chacune de ces chambres.

Chambre de commerce. Ce qui donna lieu en 1563, à l'établissement de la chambre de commerce de Paris. IV. 103. *b.* Directeurs des chambres de commerce. 1027. *a.*

Chambre garnie, celle que l'hôtel loue toute meublée. III. 60. *b.* Origine des chambres garnies. Attentions de la police. Offices du *magister censûs*, établi par Auguste. Réglemens de police établis en France sur cet objet. On les renouvelle en tems de guerre. *Ibid. 61. a.*

CHAMBRE de port, (*Marine*) pour recevoir & réparer un vaisseau. Description de ces chambres. III. 61. *a.*

Chambre des vaisseaux. Lieux destinés pour le logement du capitaine & des officiers. Disposition de ces chambres dans les vaisseaux du premier rang & dans les moindres. III. 61. *b.*

CHAMBRE garnie ou tapissée, (*Jurispr.*) don de nocces & de survie. Provinces où ces stipulations sont usitées. Ancienneté de cet usage. III. 61. *b.*

CHAMBRE de l'œil, (*Anatom.*) espace compris entre le cristallin & la cornée. Chambre antérieure, chambre postérieure. Contestations entre les anatomistes sur la cataracte; les uns étant pour la membraneuse, les autres pour la glaucomique. III. 61. *b.* Difficulté de connoître la capacité des deux chambres, & laquelle est plus grande que l'autre. Expérience par laquelle la postérieure s'est trouvée plus petite. *Ibid. 62. a.* Dans quelle proportion. Expériences semblables faites en Allemagne & en Italie. Ophthalmomètre de M. Petit. *Ibid. b.* — Voyez *Suppl. IV. 113. b. 629. a.*

Chambre obscure. Description, inventeur, utilité de cette machine. Théorie de la chambre obscure. III. 62. *b.* Construction d'une chambre obscure, où les objets du dehors seront représentés dans leur vraie situation. Construction d'une chambre obscure portative. *Ibid. 63. a.*

Chambre obscure. Comment on peut y multiplier les objets. XII. 944. *a.* Voyez les planches de dessin, vol. III. planch. 4 & 5, & les pl. d'optique, vol. V. pl. 1. Tableau que présente une chambre obscure, *Suppl. I. 178. b.*

CHAMBRE, (*dans l'Artillerie*) cavité dans le métal. III. 63. *b.*

CHAMBRE, (*Fabrique des armes. Fusil.*) cavité dans l'intérieur d'un canon. Instrument avec lequel on juge de sa profondeur. Les chambres sont un défaut capital & dangereux. Comment les ouvriers adroits les font disparaître pour un peu de tems, *Suppl. II. 314. b.*

Chambre, *dans les canons & mortiers.* Chambre cylindrique. Chambre sphérique. Pourquoi ces cavités sphériques ont été inventées. Chambres cylindriques dans les pièces de 24 & de 16. Pourquoi les pièces au-dessous de 16 n'en ont point. III. 63. *b.* Inconvéniens de ces chambres. Moyen d'y remédier. L'inconvénient des chambres sphériques est plus grand. Com-

ment le fond de l'ame de toutes les pieces est arrondi. Avantage de cet arrondissement. *Ibid.* 64. a.

Chambres, dans les canons de fusil. *Suppl.* II. 831. b.

Chambre ou *fourneau*, où se met la poudre d'une mine. Observations pour que la poudre agisse efficacement dans la mine. Détermination de la grandeur du fourneau. Combien de livres contient un pié cubique de poudre. Forme de la chambre. III. 64. a. Maniere de déterminer un cube qui tienne telle quantité de poudre qu'on voudra. Table pour la charge des mines, suivant M. de Vauban, dans laquelle on trouve la mesure des chambres des mines déterminée à la quantité de poudre qu'elles doivent contenir, & à la hauteur des terres du rempart, au-dessus des chambres. *Ibid.* b.

Chambre, cylindre. Enfoncement cylindrique dans le mortier. Autres formes de chambres pour le mortier. III. 65. a.

CHAMBRE, (*Maréchal.*) vuide qu'on pratique dans une selle de cheval, &c. lorsqu'il est blessé, &c. III. 65. a.

CHAMBRE, (*Manufact. en toiles coton,*) intervalle compris entre deux lames du peigne. III. 65. a.

CHAMBRE, (*Verrerie*) ouvertures pratiquées dans les murailles du four, &c. III. 65. a.

CHAMBRE, (*Vitrier*) III. 65. a.

CHAMBRE, (*Chasse*) piège qu'on tend aux loups, &c. Description de ce piège. III. 65. a.

CHAMBRE, (*Marin Cureau de la*) sa patrie, ses ouvrages. IX. 882. a.

CHAMBRE, (*François Illarhart de la*) ses observations sur les déistes. IV. 774. a, b. Regles de critique pour l'intelligence de l'écriture-sainte. VI. 762. a, b.

CHAMBRES, (*Géogr. anc.*) peuples anciens de la Germanie inférieure. Leurs divers changemens. III. 43. a.

CHAMBRÉE de *soldats*. Ustensiles dont elle doit être pourvue. XIII. 8. b.

CHAMBRERIE, ancienne justice attachée à l'office de chambrier de France, & à la maison de Bourbon, qui possédoit cet office. Sa suppression. III. 65. b.

Chambrière, office dans certaines églises collégiales, & dans quelques monasteres. III. 65. b.

CHAMBRIER de France, (*grand*) dignité de cet officier. Ses fonctions. Il tenoit sa charge à fief & hommage du roi. Maison royale qui possédoit cette charge. III. 65. b. Sa suppression en 1545. *Ibid.* 66. a.

Chambrier, dans quelques églises & monasteres. Autres noms qu'on donne à cet officier. III. 66. a.

CHAMBRIERE & son *martinet*, espece de chandelier à l'usage des charrons, &c. III. 65. a.

Chambrière, fouet dont on se sert dans les maneges. III. 66. a.

CHAMCHU, espece de liqueur que font les Chinois. VIII. 244. b.

CHAME, (*Conchyliol.*) coquillage. Ses autres noms. III. 66. a.

CHAMEAU, (*Zoolog.*) animal quadrupede ruminant. Comment on en distingue les especes. Chameau à deux bosses. Chameau à une bosse, appelé *dromadaire*. Trois especes de chameaux en Afrique. III. 66. a. Description des chameaux à une bosse. Chûte du poil des chameaux, usage qu'on en fait. Nourriture des chameaux. *Ibid.* b. Cause & effets de l'amaigrissement des chameaux en voyage. Leur sobriété dans le manger & dans le boire. Le froid funeste à ces animaux. Leur utilité en Asie & en Afrique. Leur force & leur vitesse. Comment on les charge. Ils deviennent furieux lorsqu'ils sont en rut. Temps du rut. Portée de la femelle. On coupe les mâles pour les rendre plus forts. On ne les charge qu'à trois ou quatre ans. III. 67. a. Comment on les panse. Utilité de leur fumier. Maniere de gouverner leur marche. Durée de leur vie. *Ibid.* b.

Chameau. En quoi cet animal est différent des autres animaux qui ruminent, par la disposition de ses dents. IV. 837. b. Pourquoi les chameaux peuvent long-tems se passer de boire. XIV. 434. b. XV. 306. b. Effet de la musique sur ces animaux. X. 905. a. Espece de chameau appelé *pacos*, en Amérique. XI. 737. b.

CHAMEAU, (*Matiere médic.*) III. 67. b.

Chameau, figure symbolique, XV. 733. a.

CHAMEAU, (*Blason*) meuble de l'écu. Signification de cette figure. Chameau emmufelé. *Suppl.* II. 315. a.

CHAMEAU de *Ceram*, (*Ichthy.*) poisson des Moluques. Sa description & ses mœurs. Ses qualités & usages. 2^e espece, *kamel-visch*. Sa description. Maniere de classer ces deux especes. *Suppl.* II. 315. a.

CHAMEAU, (*Marine*) machine inventée à Amsterdam en 1688, par laquelle on enlève un vaisseau à la hauteur de 5 à 6 piés, &c. Description de cette machine. Son usage. III. 67. b.

CHAMELÉE, (*Botan.*) laurier de S. Antoine. *Suppl.* II. 315. a. Ses noms en différentes langues. Etymologie du mot *chamelée*. Caractere générale de cette plante. Sa description. Sa culture. *Ibid.* b. Voyez sur sa classification, *Suppl.* II. 487. a, b.

CHAMFREIN, signification de ce mot en architecture,

menuiserie, horlogerie, jardinage, manège, ferrurerie. III. 68. a.

Chamfrein, terme de manège, voyez FACE. VI. 357. b. Chamfrein, arme défensive, anciennement en usage pour les chevaux. I. 688. b. 689. a. Vous en trouverez la figure dans les planches de l'Armurier, vol. I.

CHAMICO, (*Botan.*) graine qui croît au Pérou. Vertu merveilleuse qu'on lui attribue. III. 68. a.

CHAMOIS, (*Zoologie*) quadrupede ruminant, du genre des chevres. Description de cet animal. III. 68. a. Celui dont on a donné la description dans les mémoires de l'académie royale des sciences. Lieux où on voit les chamois par troupes. Leur nourriture, leur agilité. *Ibid.* b.

Chamois. Il n'est pas une espece de chevre, comme le pense M. de Buffon. *Suppl.* II. 606. b. Espece de chamois, nommé *corine*. *Ibid.* a, b.

CHAMOIS, (*Mat. médic.*) les propriétés attribuées au sang, suif, foie, fiel & fiente de chamois, sont communes avec celles des mêmes matieres tirées des animaux de la même classe. Son *ægagropile* ou *bézoard germanique*. — III. 69. a. Voyez BOULE DE CHAMOIS. II. 361. b.

CHAMOIS, (*Art méchan.*) utilité de sa peau. On la contrefait avec les peaux de boucs, &c. III. 69. a.

CHAMOISEUR. On ne sépare point ici le travail du chamoiseur de celui du mégissier, voyez dans le vol. II. des planch. celles qui se rapportent à cet art. Détail de ce travail dans toutes ses circonstances. Soin qu'il faut avoir des peaux quand on les a achetées. Trempage & lavage. III. 69. a. Du retalage des peaux. On les met en chaux. *Ibid.* b. On les met en pile. On les déchauffe. Autres opérations; celle de dépeler, *Ibid.* 70. a. de jeter les cuirets en plains, de les rincer de chaux. On les effleure: après quoi, on les met à l'eau. *Ibid.* b. Travail sur le chevalet avec le fer à écharner.

Façons de fleur & façons de chair. Opération du foulon. Celle de donner l'huile. *Ibid.* 71. a. On continue la foule & les vents alternativement jusqu'à huit vents. On met les peaux en échauffe. On les remue. Lessive des peaux, après quoi on les tord avec la bille. Description de la bille. *Ibid.* b. Dégraissage. On ouvre les peaux sur un instrument appelé *palisson*. Description du palisson simple. On pare à la lunette.

Description des paroirs, *Ibid.* 72. a. & de la lunette. S'il reste de l'eau quand on met les peaux en échauffe, si elles sont mal passées, c'est autant de gâté. Usage qu'on fait du dégras. On ne se sert plus d'ocre. Ce qu'il faut observer par rapport aux peaux de boucs, de chevres, de chamois, de biches, de cerfs, quand elles sont revenues du foulon, & qu'elles ont souffert l'échauffe. Opération du ramailage. Ce qui suit cette opération: Des vents & des foulés, selon la force des peaux. *Ibid.* b. Attention dans l'emplète des peaux, qu'elles ne soient point coutelées. Prix qu'on paie au foulon.

Tyrannie qu'exercent le tanneurs sur les chamoiseurs & les bouchers. Apprêt des peaux de castor. Divers usages des peaux travaillées par les chamoiseurs. Inconvéniens en vendant une peau forte avec une foible. *Ibid.* 73. a. Différence entre le mégissier & le chamoiseur. Manœuvre du premier. *Ibid.* b. Précautions qu'a prises la police contre la corruption de l'air, occasionnée par le travail dont on vient de parler. *Ibid.* 74. b.

CHAMOS, (*Myth.*) idole des Moabites. Autres divinités avec lesquelles les mythologues l'ont confondue. Salomon lui éleva des autels par complaisance pour une de ses maîtresses. III. 74. b.

CHAMOUNI, glacier de Chamouni en Savoie. VII. 692. b.

CHAMP, plusieurs champs forment la piece de terre; plusieurs pieces forment un territoire. Champ se prend en général pour la campagne. Exemple tiré d'un poëte. III. 75. a.

Champ, (*Agric.*) des différentes sortes de champs ou terres à blé, voyez TERRE. Proportion entre les champs & les prairies dans un domaine bien monté. *Suppl.* I. 326. b. De la culture des champs: voyez les articles particuliers des différentes opérations de cette culture, & des plantes qu'on y cultive. De la quantité de semence nécessaire pour ensemer un champ d'une grandeur déterminée. XIV. 942. a. De la maniere de l'ensemencer. *Ibid.* a, b. Diverses productions que les Anglois font porter alternativement à leurs champs. IV. 563. b. Sur l'alternative dans la culture des champs, voyez *Suppl.* I. 325. a, b. — 329. b. *Suppl.* II. 871. a, b. Utilité des arrosemens pour convertir les terres à différents usages. *Suppl.* II. 186. b. Des mauvaises herbes des champs & des moyens de les extirper. VIII. 148. b. Avantages de la clôture des champs. *Suppl.* II. 468. b. Fossé autour d'un champ. VII. 209. a, b. — Voyez TERRE, (*Agric.*)

CHAMP, (*Hist. anc.*) lieu ouvert dans la campagne, fréquenté pour certains exercices, spectacles ou assemblées. Grand nombre de ces places à Rome. *Campanus agonius*. Champ d'Agrippa. Champ Brutien. Le *Caudetanus*. Le *Celmontanus*. L'*Æquilinus*: usages auxquels on le destina. Le

Figulus. Campus Floræ : exercices qu'on y pratiquoit. Jeux floraux. III. 75. a. *Campus Horatorum. Campus Jovis. Le Lanatarius. Campus Martialis. Campus Martius* : sa consécration au dieu Mars : usage qu'on en faisoit : son étendue. Dans quel tems il fut enfermé dans la ville. Nombreuses statues qui le décoroient. Ses autres ornemens. Son obélisque relevé par les soins de Benoît XIV. Choses remarquables qu'il comprenoit. *Campus Martius minor. Ibid. b.*

CHAMP de Mars, partie de cette place appelée *ovilia* ou *septa*. XI. 709. a. Lieu élevé dans le champ de Mars d'où l'on haranguoit le peuple. XV. 639. a.

Campus octavius. Campus pecuarius. Campus rediculi. Campus sceleratus. Campus terginorum. Campus vaticanus. Campus viminalis. III. 76. b.

CHAMP de Mars, ou de Mai. Assemblée générale de la nation françoise que le roi convoquoit tous les ans, &c. Origine du nom. Dons annuels ou royaux qu'on payoit alors au roi. Les ecclésiastiques soumis à ce tribut, ainsi que quelques monastères. Sous la seconde race on tint ces assemblées deux fois l'an. Sous la troisième elles prirent le nom de *parlement, d'états généraux.* III. 76. a. Ce même usage d'assemblées annuelles établi chez les anciens Anglois. *Ibid. b.*

CHAMP de Mars, ou de Mai, assemblées de la nation françoise. VI. 21. b. Exercices militaires que les soldats y faisoient. 239. b.

CHAMPS élysées. V. 532. b.

Champ clos. III. 76. b.

Champ de bataille. III. 76. b.

CHAMP, (Blason) fond de l'écu. Origine de ce nom. Ordre à observer en blasonnant un écu. Émail du champ, ou semblable à celui d'un champ. *Suppl. II. 315. b.*

Champ. Origine de l'usage de ce mot en blason. III. 76. b.

Champ dans les armoiries. *Suppl. II. 745. a.* Champ émanché. 796. b. Voyez ÉCU. Champ d'une médaille. X. 239. b.

CHAMP d'une lunette. La grandeur du champ nuit souvent à la netteté des objets. Comment on y remédie. III. 76. b.

CHAMP, en terme d'orfèvre en grosserie. En terme de menuiserie. III. 76. b.

CHAMP, (Peinture, Haute-lisse, &c.) synonyme à étendue. III. 76. b. Quelques personnes ont donné une autre acception à ce terme : ils ont dit qu'un corps étoit de champ à un autre, quand celui-ci étoit placé derrière.... Ce terme se restreint quelquefois à une seule partie d'un tableau, d'une tapisserie, &c. Explication du terme *être de champ*, en menuiserie, charpenterie, horlogerie. III. 77. a.

Champ béfale, dans la coutume d'Acqs. III. 77. a.

CHAMPACAM, (Bot.) arbre des Indes orientales. Réflexion sur les prétendues vertus qu'on lui attribue. III. 77. a.

CHAMPACAM, arbre du Malabar. Ses différens noms. *Suppl. II. 315. b.* Description, culture, qualités & usages de cet arbre. *Ibid. 316. a.* Erreurs de Linnæus sur le champacam. Manière de le classer. Autres especes de champacam. *Ibid. b.* Voyez CHAMPE.

Champacam, plante parasite qui croît sur cet arbre. *Suppl. II. 483. b.*

CHAMPADA, arbre qui croît au Malaque. Description de l'arbre & de son fruit. Les habitans du pays l'aiment parce qu'il échauffe & entête. III. 77. a.

CHAMPAGNE, (Géogr.) étendue de cette province. Ses bornes. Ses rivières. Sa division. Productions naturelles & de l'art. Caractère des Champenois. La Champagne est à la France ce que la Béotie étoit à la Grèce. Poètes nés dans l'une & dans l'autre. III. 77. a.

Champagne, vins de. XVII. 291. a, b. Le projet d'un canal d'arrosemment dans cette province. *Suppl. III. 190. a.*

CHAMPAGNE, (Droit de) droit que les auditeurs des comptes prenoient sur les baux à ferme des domaines de Champagne, pour être payés aux présidens, maîtres & auditeurs. Valeur en argent. III. 77. a.

Champagne, (Droit de) cour de Champagne. VIII. 894. b. Pairs de Champagne. XI. 766. a. Charrre de Champagne. III. 220. b. Chancellerie des comtes de Champagne. III. 113. a, b. Chancelier de Champagne. 92. a. Grands-jours des comtes de Champagne. VII. 853. b. Entre-cours entre les seigneurs de Champagne & de Bar. V. 729. a, b. La noblesse utérine reconnue en Champagne. XI. 180. a, b. Foires de Champagne & de Brie, voyez FOIRE.

CHAMPAGNE, point de (Blason) *Suppl. IV. 394. b. 451. b.*

CHAMPAGNE, (Teinture) cercle de fer, &c. Son usage. III. 78. a.

CHAMPAGNE, (Blason) ou plaine piece d'armoirie. *Suppl. II. 316. b.*

CHAMPAGNE, (Philippe de) peintre. V. 320. a.

CHAMPANE, (Marine) bâtiment en usage au Japon. Description. Il ne peut naviger dans la haute mer. III. 78. a.

CHAMPANELLES, grands singes fort ressemblans à l'homme. On en a trouvé à Bornéo. Les Indiens les nomment Ourang-outang. III. 78. a.

CHAMPART, redevance qui consiste en une portion de fruits, &c. Étym. du mot. Autres noms qu'on lui donne. Ce droit a lieu en différentes provinces. Coutumes qui en font mention. Trois sortes de champart. III. 78. a. Le plus ancien règlement sur le droit de champart. Ce que les établissemens de saint Louis disent de ce droit. Ce qu'en disent Philippe VI dans un mandement de 1331, le roi Jean dans des lettres de 1361, Charles VI 1393. Usage qui s'observe présentement par rapport à ce droit. Autre droit sur les vignes, semblable au champart. *Ibid. b.* Quel est le droit de champ art dans les pays de droit écrit. La dixme se perçoit avant ce droit. Maxime des pays coutumiers que le champart n'est pas vraiment seigneurial, à moins qu'il ne tienne lieu du cens. Et dans ceux de droit écrit, il n'est seigneurial que quand il est joint au cens. Prerogatives du champart seigneurial. Quotité de ce droit. Il oblige à cultiver l'héritage soumis à ce droit. *Ibid. 79. a.* Le champart se prend chaque année dans le champ. Manière d'avertir le seigneur avant d'enlever la dépouille. Tems où le seigneur doit comparoître. Le champart seigneurial & qui tient lieu du cens est imprescriptible. Prescription de celui de Dauphiné appelé *vingtain*. Ouvrages à consulter. *Ibid. b.*

Champart, droit de champart appelé *cinquieme.* III. 457. a.

CHAMPARTAGE, second droit de champart dans la coutume de Mantes. III. 79. b. En quoi il consiste. Ouvrages à consulter. *Ibid. 80. a.*

CHAMPARTERESSE, (Grange) possesseurs d'héritage obligés de porter le champart en la grange champarteresse du seigneur. Ouvrages à consulter. Dame champarteresse. III. 80. a.

CHAMPARTEUR, celui qui perçoit le champart, &c. Celui qui a droit de champart. III. 80. a.

CHAMPARTIR, prendre & lever le champart. Coutumes où ce mot est en usage. III. 80. a.

CHAMPE, (Botan.) nom javanois d'une espece de champacam. Ses différens noms. Caractères qui distinguent cette plante. *Suppl. II. 316. b.* Sa culture & ses qualités. Divers usages qu'on en retire. *Ibid. 317. a.* Autres especes de champacam dites *cambang, biru, cubane, copattum.* Leur description. Lieux où elles croissent. Leurs qualités & usages. Classification de ces plantes. *Ibid. b.*

CHAMPEAUX, (Guillaume des) philosophe scholastique. XIV. 771. a.

CHAMPÊTRE, voyez RUSTIQUE. Danses champêtres. IV. 625. b.

CHAMPIGNON, (Hist. nat.) Néron appelloit les champignons le ragoût des dieux. Négligence des physiciens à en examiner la nature. Utilité de cette connoissance. Comparaison des champignons aux lichens. III. 80. b. Auteurs qui se sont persuadés que les champignons étoient, ou des maladies des plantes sur lesquelles ils croissoient, ou des expansions de quelques fibres de plantes pourries, ou des productions causées par la fermentation de certains suc. Toutes ces idées se détruisent par l'examen de leur substance, de leur organisation, &c. Existence aperçue de leur semence. Observations qui ne permettent pas de douter qu'ils ne soient de véritables plantes. *Ibid. 81. b.* Caractères essentiels des champignons. Deux sections générales des plantes fongueuses ; les lichens & les champignons. Subdivision des champignons. Ceux qui ne portent que des graines, ceux qui ont des graines & des fleurs. Histoire botanique des champignons, projetée par M. de Jussieu, mais qu'il n'a pas exécutée. Ce qu'on a raconté de la grosseur prodigieuse de quelques champignons doit être mis au rang des fables. Champignons distingués en nuisibles, & en bons à manger. *Ibid. b.* Description du champignon ordinaire. Lieux où il vient. Manière d'élever des champignons de couches. *Ibid. 82. a.* A qui on doit la découverte de l'origine de cette plante dans le crotin du cheval. Il n'est point nécessaire de l'arroser avec de la lèvre de champignon. *Ibid. b.* Champignons produits d'une bien étrange manière. Le bois du peuplier a la vertu d'en produire beaucoup, de même que les collines dont on a brûlé le chaume ou les landes. On peut encore élever des champignons en plaine campagne. Lieux de la campagne où croissent les bons. *Ibid. 83. a.* Caractères distinctifs des bons & des mauvais. Leur analyse. Elle rend fort suspecte leur nature, même celle qui est réputée bienfaisante. Danger d'en faire usage. Symptômes que causent les mauvais. *Ibid. b.* L'odeur de quelques-uns est même dangereuse. Champignons qui ont causé la folie. A quoi l'on peut attribuer cette propriété vénéneuse. Comment on prétend la corriger. Remèdes à employer s'il arrivoit qu'on eût mangé des champignons empoisonnés. *Ibid. b.*

CHAMPIGNON, pierre qui a la propriété de produire des champignons. VII. 375. b. Différentes especes de champignons appelées oreille de Judas. XI. 620. b. Vesce-de-loup. XVII. 190. b. Sa qualité malfaisante. *Ibid.* Agaric de chêne. I. 166. a, b. Agaric de mélese. X. 314. a. Moufferon. X. 824. a. Morille. 713. a, b. Truffe. XVI. 723. b. Champi-

ignon de la Martinique, qui croît sur les corps morts des cigales du pays. *Suppl.* III. 966. b.

CHAMPIGNON de mer, (*Hist. nat.*) il est fort analogue à l'astroite & à l'œiller de mer. Il doit être mis au nombre des productions des insectes de mer. Description. III. 84. a.

Champignon de mer, voyez FUNGITES. VIII. 375. b. *Bonnet de Neptune.* XI. 99. a. Champignons représentés VI. vol. des pl. *Regne anim.* pl. 89.

CHAMPIGNON marin, (*Hist. nat.*) voyez la pl. 2 d'*Hist. nat.* du *Suppl.* Description de ce zoophyte. *Suppl.* II. 317. b.

CHAMPIGNON d'eau, (*Hydrauliq.*) III. 84. a.

Champignon formé à l'extrémité du lumignon des lampes ou des chandelles. Les champignons peuvent causer des incendies. III. 84. a.

Champignon philosophique. XVII. 366. b.

Champignons dans les urines. XVII. 513. a.

CHAMPION, proprement, celui qui entreprend un combat pour un autre. Ces gens-là passoient pour infâmes. Quelquefois cependant le vassal devenoit champion de son seigneur. Quelles personnes étoient reçues à servir de champions. Quelles personnes en devoient fournir pour prouver leur innocence. Origine de cette coutume de décider les différends par un combat. III. 84. a. Ce qui se pratiquoit lorsque les champions avoient été choisis. Peine du vaincu & de la partie qu'il soutenoit. Réflexions de M. de Montesquieu sur cet objet. Mœurs des anciens Germains qui y donnerent lieu. *Ibid.* 85. a. Cette sorte de preuve avoit quelque raison fondée sur l'expérience. Cet usage fut une des causes de l'oubli des loix saliques, romaines & capitulaires, & l'origine du point d'honneur, &c. *Ibid.* b.

Champion, voyez COMBAT. III. 662. b. voyez VICAIRE. XVII. 232. a. Défi d'armes entre les champions. IV. 743. a, b.

CHAMPION du roi, en Angleterre, qui présente un cartel à quiconque oseroit nier que le prince qu'on vient d'élire soit légitime roi d'Angleterre. Quel est le premier dont l'histoire fait mention. Ancienneté de cette coutume. III. 85. b.

CHAMPLAIN, gouverneur du Canada. *Suppl.* II. 166. a.

CHAMP-LEVER, terme de bijoutier : terme de fourbisseur & de ciseleur. III. 85. b.

CHAMYNA, furnom sous lequel Cérés étoit adorée à Pyse. Son temple dans cette ville. III. 85. b. Étymologie du mot. *Ibid.* 86. a.

CHANAAN, *Chananéens*. Quels étoient ces peuples. Leur premier pays. Leur destruction & dispersion. III. 86. b. Voyez PHÉNICIE.

CHANAAN, conquête de ce pays par les Juifs. *Suppl.* III. 654. a.

CHANANÉENS, voyez CANANÉENS.

CHANCE, bonheur. Différence entre ces mots. III. 86. a.

CHANCEAU, *Chancel*, ou *Cancel*. Ce qu'on entend par *cancel* dans les églises. A qui étoit accordé le droit d'entrer au *cancel*. A qui appartient le soin de faire réparer le chœur ou *cancel*. Ouvrage à consulter. *Cancel*, lieu où se tenoit le grand référendaire pour ses expéditions. III. 86. a. Étymologie du mot *chancelier*. *Ibid.* b.

CHANCEAU, (*Géogr.*) bourg du diocèse d'Autun. Marchandises qu'on y fait. Lieu où la Seine prend sa source. Moulin à poudre autrefois près de Chanceau. Monument trouvé en 1763, dans une chenevière près de ce même lieu. III. 86. b.

CHANCELAGUA, (*Botan.*) plante de la nouvelle Espagne. Lieux où elle croît. Son goût & son odeur. Ses propriétés. Manière d'en faire usage. On l'emploie assez peu. III. 86. b.

CHANCELER, voyez DEBOUT. III. 86. b.

CHANCELIER de France. Chef de la justice & de tous les conseils du Roi. Ses privilèges, sa dignité, ses fonctions. III. 86. b. Ses pouvoirs, &c. La foi & hommage des fiefs de dignité mouvans immédiatement du roi, peut être faite entre les mains du chancelier. Le chancelier Duprat abolit l'usage des hommages que le roi faisoit par procureurs pour certaines seigneuries qui étoient mouvantes de ses sujets. Étymologie du mot *chancelier*; & origine de cet office. Il revient à-peu-près à celui qu'on appelloit *questeur du sacré palais* chez les Romains, & qui fut établi par Constantin. *Ibid.* 87. a. Cet office en France est presque aussi ancien que la monarchie. Divers officiers qui portoient le nom de *chanceliers*. Premiers chanceliers connus dans l'histoire de France. Autres noms qu'ils portoient. *Ibid.* b. Chanceliers sous la seconde race. Sous la troisième. Depuis Baudouin ils n'ont plus été appelés que *chanceliers de France*. Prétentions de l'archevêque de Rheims sur cette charge. De l'élection du chancelier. Anciennement cet office n'annobliroit point. Aujourd'hui le chancelier est qualifié de *chevalier* & de *monseigneur*. Droits & pouvoirs du chancelier en divers tems de la monarchie. *Ibid.* 88. a. Chanceliers qui ont été de grands capitaines & ont commandé dans les armées. *Ibid.* 89. a. Habit de cérémonie du chancelier. Comment il marche dans les cérémonies. Anciennement il portoit le deuil & assistoit aux obseques des rois. Gages

du chancelier sous le roi saint Louis & dans les tems suivans. Exemptions dont il jouissoit. Cet article peut être complété par celui de *Chancelier de France*. Voyez aussi GARDE DES SCEAUX DE FRANCE. Ouvrage à consulter. *Ibid.* b.

Chancelier des académies, leurs fonctions. Leur élection. Chancelier des universités d'Allemagne. III. 90. a.

Chancelier d'Alençon. Énumération de quelques-uns de ces chanceliers. Il n'y a plus de chancelier d'Alençon sous ce titre. III. 90. a.

Chancelier d'Angleterre. Premiers chanceliers dont parlent les histoires & chroniques. III. 90. a. Il est le seul juge de la chancellerie. Il peut modérer la rigueur de la loi. Cour de la chancellerie. Droits & fonction du chancelier. Thomas Morus & François Bacon ont possédé cette charge. Chanceliers du duché de Lancastre & de la cour de l'échiquier. *Ibid.* b.

Chancelier du comte ou du duc d'Anjou & du Maine. Énumération de quelques-uns de ces chanceliers. III. 90. b.

Chancelier d'Aquitaine, cette fonction a été éteinte avant de fois que l'Aquitaine a été réunie à la couronne. III. 90. b. Dispute entre le chancelier d'Aquitaine & celui de France en 1412. Suppression des chanceliers d'Aquitaine depuis 1453. *Ibid.* 91. a.

Chancelier de l'archiduc d'Autriche. Institution de cet office, lorsque l'Autriche fut érigée en archiduché en 1477. Circonstance qui prouve qu'en 1499 l'archiduc avoit son chancelier. III. 91. a.

Chancelier des arts, celui de l'église de sainte Genevieve. Origine de ce titre. Chancelier des arts dans l'université de Montpellier. III. 91. a.

Chancelier d'Auvergne. Il y avoit de semblables chanceliers dans différentes provinces. Où & comment il est parlé des chanceliers d'Auvergne. III. 91. a. Il paroît aussi que quelques seigneurs particuliers de la province avoient leur chancelier. *Ibid.* b.

Chancelier de la basoche, président d'une juridiction où se jugent les contestations qui surviennent entre les clercs des procureurs au parlement de Paris. Il y avoit autrefois un roi & un chancelier de la basoche. Élection du chancelier. Durée de son emploi. Il ne peut être marié ni bénéficier. Son habit de cérémonie. III. 91. b. Mandemens de convocation qu'il peut donner. *Ibid.* 92. a.

Chancelier du duc de Berri. Où il en est fait mention. Deux de ces chanceliers ici rapportés. III. 92. a.

Chancelier de Bohême. III. 92. a.

Chancelier de Bourbon. III. 92. a.

Chancelier de Bourgogne. Cette dignité fut accordée aux archevêques de Vienne. III. 92. a.

Chancelier de Bretagne. Abolition de cet office en 1494. III. 92. a.

Chancelier de Champagne. III. 92. a.

Chancelier du chafelain du chafel narbonnois. III. 92. b.

Chancelier de la coutume de Meaux. III. 92. b.

Chancelier des consuls de France. Lieux où ils sont établis. Ordonnance de la marine, du mois d'août 1681, où il est parlé de la chancellerie & de l'élection des chanceliers des consuls. Ce qui regarde cette élection a été changé par l'édit de juillet 1720. III. 92. b. Détail des fonctions de ces chanceliers. *Ibid.* 93. a.

Chancelier de Danemarck. Conseil de la chancellerie dont il est le chef. III. 93. a.

Chancelier du dauphin. Institution de cet office. C'étoit le plus considérable des officiers du dauphin. Ses principales fonctions. III. 93. a. Outre cet office, il y avoit celui de *garde du scel* du conseil delphinal. Quand le Dauphin eut été cédé à la couronne, le dauphin & ses successeurs continuèrent d'avoir un chancelier. Il avoit entrée au conseil du roi, & à la chambre des comptes de Paris. *Ibid.* b. Il ne paroît pas qu'il y ait eu de chancelier du dauphin depuis Louis XI. *Ibid.* 94. a.

Chancelier de Dombes, ses fonctions & pouvoirs. Titre que lui donne le prince. Tems de l'institution de cet office. III. 94. a.

Chancelier de l'échiquier, en Angleterre. III. 94. a.

Chanceliers des églises, ce qu'ils étoient dans l'origine. Ancienneté de leur établissement. Il paroît que les chanceliers d'église ont emprunté ce nom des chanceliers séculiers. III. 94. a. Différens noms que reçoivent ceux qui sont proposés pour avoir inspection sur les études. Variétés dans la dignité des chanceliers, selon les églises. Dispositions du concile de Tours en 1583, sur les chanceliers. Il y en a encore dans plusieurs églises cathédrales & collégiales. Ouvrages à consulter. *Ibid.* b.

Chancelier de l'église de Paris, ou de Notre-Dame & de l'université. Sa fonction comme chancelier de l'église de Paris. Sa fonction comme chancelier de l'université. Écoles publiques sur lesquelles l'évêque avoit inspection du tems de la première & de la seconde race. III. 94. b. Celui qui scelloit les lettres par lesquelles on étoit reçu maître en quelque science, fut appelé *chancelier*. Ancienneté de l'institution du chancelier de

de l'église de Paris. Tems où il prit le titre de *chancelier de l'université*. Bulles & lettres des papes qui font mention du chancelier de l'église de Paris. Boniface VIII se réserva la place de chancelier de l'université, qui après sa mort fut rendue à l'université, attachée à un chanoine de l'église de Paris. Cependant il n'y a point de canonicat attaché aujourd'hui à la dignité de chancelier. Pouvoir d'enseigner par toute la terre, qu'il obtint de Benoît XI. Il étoit quelquefois de ceux qu'on nommoit pour tenir le parlement. *Ibid.* 95. a. Son ministère devoit être gratuit. Il donne seul la bénédiction de licence dans les facultés de théologie & de médecine. Avec qui il partage le droit de donner le degré de *maître-ès-arts*. Comment se fait la cérémonie de donner le bonnet de docteur aux théologiens & aux médecins. Ordonnance de Philippe VI, sur l'examen que doit faire le chancelier des écoliers en médecine, pour être licenciés. Autre arrêt de règlement au sujet des licenciands, concernant aussi les fonctions de chancelier. *Ibid.* b. Accord entre le chancelier & la faculté de droit, sur le sujet des licenciés. Autres droits du chancelier de Notre-Dame. Ouvrage à consulter. *Ibid.* 96. a.

Chancelier de l'église de sainte Genevieve & de l'université. Origine de cet office. De quoi fut chargé le chancelier. Dans quel tems il prit le titre de chancelier de l'université. Disputé en 1240, entre le chancelier de sainte Genevieve & celui de Notre-Dame. III. 96. b. Prérogatives de l'abbé & du chancelier de sainte Genevieve confirmées par la bulle d'Alexandre IV. Il fut le seul chancelier de l'université jusqu'en 1334. Fonctions qu'il partagea dès-lors avec le chancelier de l'église de Paris. Dans le douzième & treizième siècles il recevoit les candidats sans les concours d'aucun examinateur, jusqu'en 1230. Lui-même a le droit de choisir chaque année quatre examinateurs. Deux lots de tous les colleges de l'université par lesquels certaines fonctions des deux chanceliers sont partagées entr'eux. *Ibid.* 97. a. Ordre & maniere dont ces chanceliers ont coutume de procéder aujourd'hui dans l'exercice de leurs fonctions. Acte du cardinal de Vendôme, légat en France, qui confirma en 1668 le chancelier de Sainte-Genevieve dans plusieurs droits. Il doit être *maître-ès-arts* ou élire un sous-chancelier qui le soit. *Ibid.* b.

Chancelier de l'église romaine. Ancienneté de cet office. III. 97. b. Boniface VIII ôta le chancelier de Rome, & établit seulement un vice-chancelier, à ce que quelques-uns prétendent. Onaphre dit que ce fut du tems d'Honoré III, qu'il n'y eut plus de chancelier. D'où l'on prétend que ce changement provint. Ouvrage à consulter. *Ibid.* 98. a.

Chancelier de l'église de Vienne en Dauphiné. Lettres où il en est parlé. Droit que s'attribuoit ce chancelier, qui fut supprimé par le roi. Ouvrage à consulter. III. 98. a.

Chancelier de l'empire (grand) ou archichancelier. Division de cette dignité entre les trois électeurs ecclésiastiques. III. 98. a. L'électeur de Mayence est grand-chancelier de l'empire en Allemagne, l'électeur de Trèves dans les Gaules, celui de Cologne en Italie. Ouvrages à consulter. III. 98. b.

Chancelier de l'empire de Galilée. Le chef de cette juridiction prenoit le titre d'empereur; mais Henri III ayant supprimé ce titre, le chancelier devint le premier officier. Le chancelier est soumis au protecteur, qui est le doyen des maîtres des comptes, &c. Cérémonies de l'élection du chancelier. III. 98. b. Président de la chambre de l'Empire, quand la place de chancelier n'est pas remplie. Droits & privilèges du chancelier. Règlemens à consulter. *Ibid.* 99. a.

Chancelier d'Ecosse. Ancienneté de cet office. Fonction & pouvoir de ce chancelier. III. 99. a.

Chancelier d'Espagne. Origine de cette dignité. Ses anciennes prérogatives. Comment on appelloit le chancelier, du tems des Goths. III. 99. a. Qui furent les premiers qui prirent le titre de chancelier. Haute considération dont jouissoit le chancelier. Chanceliers de Castille & de Léon. Séparation de l'office de notaire mayor, de celui de chancelier, en 1180. Extinction de l'autorité des chanceliers de Castille & de Léon. Comment est composé le conseil-suprême des Indes. *Ibid.* b.

Chancelier de l'évêque de Clermont. Lettres où il en est parlé. III. 99. b.

Chanceliers des facultés de l'université de Montpellier. Ces facultés ne sont point unies; elles ont chacune leur chancelier. Lettres où il est parlé du chancelier de l'étude de médecine. III. 99. b. Recueil à consulter. *Ibid.* 100. a.

Chanceliers des fils & petits-fils de France, donnés à ces princes pour leur maison & appanage. De quels officiers sont composés la chancellerie pour l'appanage, & le conseil des finances du prince. Tous les puînés de la maison royale ont leur appanage & un chancelier. Création que fit le roi en 1724, pour le feu duc d'Orléans, d'un chancelier & autres officiers. III. 100. a. Voyez GARDES DES SCEAUX DES APPANAGES.

Chancelier des foires de Champagne & de Brie. Création de cet office. III. 100. a. Fonctions & autorité de ce chancelier.

Dispositions de deux ordonnances de Philippe VI, l'une de 1344, l'autre de 1349, sur cet office de chancelier. Lettres du roi Jean, 1362, qui supposent que le chancelier étoit alors regardé comme le premier officier de ces foires. Cessation de cet office. *Ibid.* b.

Chancelier du roi de Jérusalem & de Chypre. Philippe de Mai-zieres, chancelier de Pierre de Lusignan. III. 101. a.

Chancelier de l'impératrice, titre que les abbés de Fulde prennent depuis plus de 400 ans. Prérogative qu'y ajouta l'empereur Charles IV. De l'abbaye de Fulde. III. 101. a.

Chancelier d'Irlande. Conseil du lord-lieutenant. C'est entre les mains du chancelier qu'il prête serment. Le chancelier est le seul juge de la chancellerie. III. 101. a.

Chanceliers des juridictions royales. Il y en avoit dans les sénéchaussées, vigueries & autres sieges du Languedoc. Lettres qui en parlent. III. 101. a. Autres lettres où il est parlé du receveur royal de la chancellerie de Rouergue. *Ibid.* b.

Chancelier de Langeac & de Nonette. III. 101. b.

Chancelier de Lorraine & Barrois. Les anciens ducs n'avoient point de chancelier. On tient pourtant qu'il y a eu anciennement un chancelier en Lorraine. Mais il y avoit peut-être plus de deux siècles qu'il n'y en avoit point eu, lorsque la Lorraine fut cédée au roi Stanislas. Il créa alors un office de chancelier. Qualités qui y furent attachées. III. 101. b. Le Barrois mouvant a toujours été du ressort de la grande chancellerie de France. *Ibid.* 102. a.

Chancelier de Lyon. Lettres qui en parlent. Quels étoient ses droits. III. 102. a.

Chancelier de la maison commune de Toulouse. III. 102. a.

Chancelier de la Marche. III. 102. a.

Chancelier de Milan, après que François I eut conquis le Milanais. III. 102. a.

Chancelier de Navarre, avant qu'elle eut été jointe à la France par le mariage de Philippe III, avec Jeanne, reine de Navarre. III. 102. a. Il y a apparence que ce chancelier fut supprimé après l'avènement de Henri IV à la couronne de France. Ouvrages à consulter. *Ibid.* b.

Chancelier de Normandie. Il y en avoit un lors même que Philippe-Auguste eut conquis ce pays. Gages de cet office. Le chancelier jugeoit certaines affaires. Cette chancellerie fut supprimée par Charles V. Recueils à consulter. III. 102. b.

Chancelier dans les ordres de chevalerie. Chancelier de l'ordre de S. Michel. III. 102. b. Chancelier de l'ordre du S. Esprit: ses autres titres. L'office du garde des sceaux des ordres du roi a été plusieurs fois désuni de celui de chancelier. Chancelier de l'ordre royal & militaire de S. Louis. *Ibid.* 103. a. Edits à consulter. Chancelier de l'ordre royal, militaire & hospitalier de N. D. de Mont-Carmel, &c. Chanceliers dans l'ordre de Malthe. *Ibid.* b.

Chancelier dans les ordres religieux. Celui de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés-lez-Paris. Celui de l'église de Remiremont. Celui de l'église de sainte Genevieve. III. 103. b.

Chancelier d'Orléans. III. 103. b.

Chancelier de Poitiers, ou des comtes de Poitiers. Lettres où il en est fait mention. III. 103. b.

Chancelier de Pologne: celui de la couronne & celui du grand duché de Lithuanie. Des chancelier & vice-chancelier de la couronne: leur autorité, leurs fonctions. Des chancelier & vice-chancelier de Lithuanie. III. 104. a.

Chancelier en Portugal. III. 104. a.

Chancelier de la régence, ou du régent du royaume. Celui du régent Charles V, pendant la prison du roi Jean. Sceau dont le chancelier du régent scelloit les actes de chancellerie. Recueils à consulter. III. 104. b.

Chancelier de la reine. Ses fonctions. Conseil de la reine où il préside. Ses droits & autorité. III. 104. b. Les reines de France ont de tems immémorial toujours eu leur chancelier particulier, différent de celui du roi. Preuves qu'en fournit l'histoire. Ancien usage de sceller en cire rouge, rétabli par M. le comte de Saint-Florentin. *Ibid.* 105. a. La reine de Navarre avoit aussi son chancelier. *Ibid.* b.

Chancelier du roi. Il est parlé de ces chanceliers royaux dès le tems de Clotaire I. Titres dont ils se qualifioient. Depuis Baudouin, le titre de chancelier demeura réservé au chancelier de France, & ceux qu'on appelloit *chanceliers du roi* ne furent plus nommés que *notaires* ou *secrétaires du roi*. Histoire à consulter. III. 105. b.

Chanceliers, chez les Romains du tems des empereurs, on les payoit par rôles d'écriture. Cet emploi étoit peu considérable, si l'on en juge d'après un passage de Vopiscus. III. 105. b. Observation sur un mot de ce passage. Les magistrats des provinces avoient aussi leurs chanceliers: pourquoi ces officiers furent appelés *chanceliers*. Disposition des loix romaines par rapport à eux. De la maniere dont ils devoient être élus. Ils n'étoient pas les seuls scribes attachés aux juges, il y avoit avant eux ceux qu'on appelloit *exceptores* & *regerendarii*. Il y avoit aussi ceux qu'on appelloit *ab actis* ou *actuarii*. Considération que le chancelier acquit dans la suite sur tous ces scribes. Lettres de Cassiodore citées. *Ibid.* 106. a. C'étoit le

préfet du prétoire qui choissoit les chanceliers des gouverneurs des provinces. Loix à consulter. *Ibid.* b.

Chanceliers de Russie. Grand-chancelier : chancelleries particulières. Ouvrage à consulter. III. 106. b.

Chancelier du sous-viguier de Narbonne. Lettres où il en est parlé. III. 106. b.

Chancelier de Suede. Conseil de la chancellerie où il préside, ses fonctions. Il y a au-dessus de lui le drossart ou grand justicier. Il y a un chancelier de la cour différent de celui de justice. Ouvrages à consulter. III. 106. b.

Chancelier dans les universités. Il y en a deux dans celle de Paris. III. 106. b. Chancelier de l'étude de médecine de Montpellier. Celui de l'université de Caën. Arrêts du parlement de Paris, concernant le chancelier. Arrêt de celui de Toulouse, concernant le chancelier de l'université de Cahors. Chancelier de l'université de Valence. Lettres de Charles VI, où il est parlé du chancelier de l'université de Toulouse. Chancelier de l'université de Dijon. Celui de l'université de Cambridge. Celui de l'université d'Oxford. Ouvrages à consulter. Chancelier de l'université d'Alcala. *Ibid.* 107. a. Celui de l'université d'Upsal. *Ibid.* b.

CHANCELLERIE, (*Architect.*) définition. III. 107. b.

CHANCELLERIES, (*Jurisp.*) on les distingue en civiles & ecclésiastiques. Chancellerie, corps des officiers pour le service de la chancellerie. III. 107. b.

Chancellerie, conseil de chancellerie : objets qui en dépendent : par qui sont nommés ceux qui y assistent. IV. 19. b. Lettres de chancellerie. IX. 417. b. Étymologie du mot *chancellerie*. III. 86. b. Maître de chancellerie en Angleterre. IX. 893. b.

CHANCELLERIE de France, ou *grande chancellerie*. Son établissement aussi ancien que la monarchie. Elle n'a point emprunté son nom du titre de chancelier de France. Ce ne fut que sous la seconde race que ceux qui faisoient la fonction de chancelier du roi commencent à être appelés *grand-chancelier*, *archi-chancelier*, &c. Lorsque cet office se trouvoit vacant, on disoit que la *chancellerie* étoit vacante. Ce terme se prenoit aussi pour l'émolument du sceau. III. 107. b. Le chancelier avoit un clerc ou secrétaire particulier. Il y avoit déjà depuis long-tems plusieurs sortes d'officiers pour l'expédition des lettres.... Sous la troisième race, l'office de garde des sceaux fut quelquefois séparé de celui de chancelier. Comment se forma insensiblement le corps de la chancellerie. Trois chancelleries établies ensuite dans le royaume. Règlement général de Philippe-le-Long, en 1321, pour ces chancelleries. *Ibid.* 108. a. Dès l'an 1358, il y avoit des registres en la chancellerie, & le lieu où se tenoit le sceau s'appelloit *l'audience de la chancellerie*. Gages des clercs-notaires, dès 1320. Ancienneté de l'usage de la distribution des bourses. Depuis quel tems la chancellerie de France a été appelée *grande chancellerie*. Les petites chancelleries des parlemens & présidiaux sont des démembremens de la grande. A qui appartient le scel, lorsque la garde des sceaux est séparée de l'office de chancelier. Création & augmentation des officiers des chancelleries. *Ibid.* b. Voyez GARDE DES SCEAUX DE FRANCE. VII. 495. b. &c.

Chancellerie de France. Greffiers de cette chancellerie. VII. 926. b. Gardes des rôles des offices de France. VII. 494. a, b. Grands-audienciers. 850. a, b. Scel de la chancellerie. XIV. 749. a. *Sciendum* de la chancellerie. 793. b. Commissions de la chancellerie. III. 711. a. Cires de la chancellerie. 474. a. Chauffe-cire. 256. a, b.

Chancellerie d'Aix, ou de *Provence*. Création de cette chancellerie par François I. Dans toutes les lettres émanées du roi, concernant la Provence, on ne manque pas de lui donner le titre de *comte de Provence*, &c. Règlement du 18 avril 1536, sur cette chancellerie. III. 108. b. Edits, déclarations & arrêts, concernant cette chancellerie, depuis 1540 jusqu'en 1624. Arrêt du parlement d'Aix, sur le droit de voix délibérative du conseiller garde des sceaux de la chancellerie. Création d'officiers en 1692. Création & suppression d'une chancellerie particulière. *Ibid.* 109. a.

Chancellerie d'Alsace. Lieu & tems de son établissement. Officiers dont elle fut composée. Suppression de cette chancellerie. Établissement d'une chancellerie près du conseil de Brisach, en 1694. Translation à Colmar, en 1701. III. 109. a.

Chancellerie de Besançon. Son établissement en 1692. III. 109. b.

Chancelleries de Bordeaux. III. 109. b.

Chancelleries de Bourgogne : quatre sortes. Celle des ducs de Bourgogne ; elle ne subsiste plus. Celle qui est près le parlement de Dijon. Les chancelleries présidiales. Les chancelleries aux contrats. III. 109. b. Le chancelier avoit sous lui un officier qui avoit le titre de *gouverneur de la chancellerie*. Ce gouverneur avoit des lieutenans dans tous les bailliages, qui gardoient les sceaux des sièges particuliers, &c. Dans quelques villes particulières de Bourgogne, il y avoit un garde des sceaux aux contrats. Etat présent des chancelleries aux contrats. *Ibid.* 110. a. Règlement de François I, concernant les

officiers des chancelleries & ceux des bailliages royaux. L'appel des chancelleries de Dijon & de celles qui en dépendent, va directement au parlement de Dijon. Chancelleries aux contrats dans neuf autres villes, qui ne reconnoissent point le gouverneur de la chancellerie de Dijon pour supérieur. Leur appel va au parlement de Dijon. À l'égard des contrats qui se passent dans toutes ces chancelleries, on n'y intitule point le nom du gouverneur. *Ibid.* b. Ouvrages à consulter sur les chancelleries aux contrats. *Ibid.* 111. a.

Chancellerie, (*bourse de*) portion des émolumens du sceau qui appartient à certains officiers de la chancellerie. Il n'en est point parlé avant 1357, quoique l'émolument se partageât, mais sous un titre différent. La part des clercs suspendue en 1293. Règlement de Philippe V, sur la recette des émolumens. Les clercs-notaires du roi avoient aussi des gages qu'on leur payoit sur l'émolument du sceau. Manière dont on usoit anciennement pour l'émolument du grand sceau. Gages que Charles V, étant régent, attribua à Jean de Dormans son chancelier. III. 111. a. Bourse accordée aux religieux cèlestins, & réglée sur celle que chaque secrétaire du roi avoit droit de prendre tous les mois sur l'émolument du sceau. Ordonnance du roi Jean, pour restreindre le nombre de ses notaires & secrétaires qui prenoient gages & bourses. Règlement de Charles VI, qui impose une condition aux secrétaires du roi pour avoir part à la distribution des droits de collation. Dispositif du *sciendum* de la chancellerie, écrit en 1413 ou 1415. *Ibid.* b. Règlement fait pour les chancelleries en 1599. Ancien college des secrétaires du roi divisé en boursiers & en gagés. Bourses des petites chancelleries établies près des cours souveraines. Réglemens sur la confession des bourses. Droit attribué au sixième college des secrétaires du roi sur l'émolument du sceau. Arrêté en 1643, que les droits de bourse des secrétaires du roi, &c. ne pouvoient être saisis, &c. Règlement fort étendu pour les chancelleries, donné par Louis XIV, en 1673. *Ibid.* 112. a. Variations sur le nombre des secrétaires du roi. Recueil & histoire à consulter. *Ibid.* b.

Chancellerie de Bretagne, avant la réunion à la couronne : depuis cette réunion. Édit de Charles VIII, touchant cette chancellerie. Henri II ayant institué un parlement de Bretagne, supprima l'ancienne chancellerie, & en créa une nouvelle. Ouvrage à consulter. III. 112. b.

Chancelleries des bureaux des finances. Création en 1633 d'un office de trésorier général des finances, garde de scel. III. 112. b. Création d'officiers, en 1636 & en 1707, pour chaque chancellerie des bureaux des finances. Suppression de ces offices en 1716. Comment il y est suppléé. *Ibid.* 113. a.

Chancellerie des chambres de l'édit, *mi-parties* & *tri-parties*. La première fut établie près la chambre mi-partie de Montpellier, en 1576. Règlement qui la concerne. Autres chancelleries semblables. III. 113. a.

Chancellerie de Champagne, ou des *comtes de Champagne*. Elle fut conservée après la réunion de cette province à la couronne. Disposition de Philippe V, sur les émolumens de cette chancellerie. III. 113. a. Lettres de Philippe V, pour savoir combien les chanceliers prenoient en toutes lettres de Champagne. Le *sciendum* de la chancellerie fait connoître que l'on conservoit encore à la grande chancellerie l'usage de celle de Champagne, pour les lettres qui concernoient cette province, & que le droit de la chancellerie de Champagne étoit beaucoup plus fort que celui qu'on payoit pour les lettres de France, c'est-à-dire, des autres provinces. Ce que payoient les chartes des Juifs pour la province de Champagne ; & comment se distribuait l'émolument de ces chartes. Le règlement fait pour le sceau par Charles IX, conserve encore quelque vestige de la distinction que l'on faisoit de la chancellerie de Champagne. Ouvrage à consulter sur ces distinctions. *Ibid.* b.

Chancellerie du châtelet de Paris. Pourquoi établie. III. 113. b. Suppression en 1594. Chancelleries présidiales créées en 1674 dans l'ancien & le nouveau châtelet. Attribution des droits & émolumens du sceau de ces chancelleries. Suppression des deux chancelleries en 1685. Comment il y est suppléé. *Ibid.* 114. a.

Chancellerie commune ; émolumens du sceau qui se partageoit entre tous les officiers de la grande chancellerie. III. 114. a.

Chancelleries près les conseils souverains & provinciaux. III. 114. a.

Chancelleries près la cour des Aides. Établissement de la première en 1574 à Montpellier. III. 114. a. D'une autre à Mont-Ferrand. Il n'y a pas communément de ces chancelleries dans les villes où il y a un parlement. III. 114. b.

Chancellerie près la cour des monnoies de Lyon. Son établissement en 1705. Officiers qui la composent. III. 114. b.

Chancelleries près les cours supérieures. Énumération de ces chancelleries. Garde des sceaux en l'absence des maîtres des requêtes. Officiers qui composent ces chancelleries. Chancelleries de cette sorte qui ont été supprimées avec les cours

auxquelles elles appartenent. Recueil à consulter. III. 114. b. Voyez *Gardes des sceaux des chancelleries établies près les cours.*

Chancelleries près les cours supérieures. Audienciers. VII. 851. b. Greffiers. VII. 926. b.

Chancellerie du Dauphiné. Trois différens états sous lesquels on peut la considérer en suivant l'ordre des tems. Elle ne fut érigée en titre d'offices formés, que par édit de 1535. Ses officiers. Leurs fonctions & émolumens réglés à l'instar de la chancellerie de Paris. Règlement de 1646 à l'occasion de la chancellerie de Dauphiné. Autre en 1667. Création de quelques offices en 1692. Déclaration du 30 mars 1706. Articles du Dictionnaire à consulter. III. 115. a.

Chancelleries de Dijon, savoir la chancellerie près le parlement, & celle aux contrats. III. 115. b.

Chancellerie de Dole. Sa création en 1696. III. 115. b.

Chancellerie d'église. En quoi consiste celle de l'église de Meaux. Dispositions sur cette chancellerie. III. 115. b.

Chancellerie des empereurs romains. XIV. 813. a.

Chancelleries d'Espagne, tribunaux souverains. Elles doivent leur établissement à dom Henri II. Dom Jean I y fit quelques changemens. En 1494 la chancellerie fut réglée comme elle l'est aujourd'hui. Etablissement d'une seconde en 1494, qui fut celle de Grenade. III. 115. b. Comment sont composées la chancellerie de Valladolid, & celle de Grenade. Pouvoir de l'une & de l'autre. Comment les juges y donnent leur suffrage. Ouvrage à consulter. *Ibid.* 116. a.

Chancelleries des grands jours. Chancelleries de cette sorte, l'une à Poitiers, l'autre à Clermont en Auvergne. Elles ne subsistoient que pendant la séance des grands jours. Ouvrages à consulter. III. 116. a.

Chancellerie, grosse; lettres de chancellerie les plus importantes qui étoient expédiées en cire verte. Piece & lettres qui en parlent. III. 116. a.

Chancellerie des Juifs. Quel étoit le scel dont on se servoit pour les Juifs. Ordonnance de Philippe-Auguste, qui établit en chaque ville deux hommes pour garder le sceau des Juifs. Dispositions de Louis VIII & de Philippe V sur cette chancellerie, jusqu'à l'expulsion des Juifs en 1321. Mention indirecte de cette chancellerie que fait le *sciendum.* Ouvrages à consulter. III. 116. b.

Chancellerie de Languedoc, celle qui est près le parlement de Toulouse. Autres chancelleries. III. 116. b.

Menue chancellerie par opposition à la grosse chancellerie. III. 116. b.

Chancellerie de Metz. Sa création en 1633. Augmentation du nombre des officiers en 1661 & en 1691. III. 117. a.

Chancellerie de Montpellier. III. 117. a.

Chancellerie du palais, ou *petite chancellerie.* Elle est la plus ancienne des chancelleries particulières établies près les cours souveraines. Pourquoi elle fut appelée du *palais.* Recherches sur le tems & la maniere dont elle s'est formée. III. 117. a. En 1370 Charles V, à la prière du college de ses clercs-secrétaires & notaires, leur accorda une chambre dans le palais, &c. Ce fut là le premier endroit où se tint la chancellerie; mais depuis l'incendie arrivé au palais en 1618, elle a été transférée dans l'ancien appartement de S. Louis. Arrêté entre les secrétaires du roi en 1389 qu'ils feront bourse commune de tous les droits de collation des lettres qu'ils signeroient ou collationneroient, &c. *Ibid.* b. La première fois qu'il est parlé de *chancelleries* au pluriel, c'est dans l'édit de Louis XI en 1482. On ne peut douter que la chancellerie du palais ne fut établie en 1490. Avantage de cette chancellerie sur celle des autres cours. Le procureur général des requêtes de l'hôtel a droit d'assister au sceau de la chancellerie du palais. Officiers particuliers pour cette chancellerie. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 118. a.

Chancellerie du palais. Greffier de cette chancellerie. VII. 926. b.

Chancelleries près les parlemens. Etablissmens successifs de ces chancelleries particulières. Entre les mains de quel officier est le sceau. Comment elles sont composées. *Ibid.* b.

Chancelleries près les parlemens. Celle qui est près le parlement de Paris. XII. 35. a, b.

Chancellerie, petite. La grande chancellerie est unique, au lieu qu'il y a grand nombre de petites. Deux sortes de celles-ci; savoir, celles établies près des cours supérieures, au nombre de vingt-deux, & les présidiales. Lettres scellées dans ces chancelleries. Officiers qui les composent. Ouvrages à consulter. III. 118. b.

Chancellerie de Poitiers. Etablissement de la première à Niort en 1418, elle subsista jusqu'en 1436. III. 118. b. Etablissement d'une chancellerie près la cour des grands jours en 1634. Chancellerie présidiale établie à Poitiers en 1557, qui subsiste encore. III. 119. a.

Chancelleries présidiales. Création des premières en 1557. Suppression de quelques-unes dans la suite. Leur scel particulier. Officier qui tient le sceau. Créations successives de leurs officiers, &c. Leur nombre fixé en 1715. Tous les

offices supprimés en 1727. III. 119. a. Ouvrage à consulter. *Ibid.* b.

Chancelleries présidiales: leurs gardes des sceaux. VII. 508. a, b.

Chancellerie provinciale. III. 119. b.

Chancellerie romaine. Le premier officier de la chancellerie étoit connu dans le septième siècle. On prétend néanmoins que la chancellerie ne fut établie que vers le treizième siècle. Le vice-chancelier devenu premier officier de la chancellerie depuis Boniface VIII ou Honoré III. Pouvoir du régent de la chancellerie. Prélats abrégiateurs: leurs fonctions. III. 119. b. Distributeur des signatures, qu'on appelle aussi *secrétaire des prélats de la chancellerie.* Ses fonctions. Il n'y a qu'un seul notaire en la chancellerie, qui se qualifie député: sa fonction. En quoi consistent les regles de cette chancellerie. Leur renouvellement à chaque pontificat. Il en est qui ne sont point reconnues en France, & d'autres qui ne le sont dans aucun état de la chrétienté. *Ibid.* 120. a. Formes ordonnées pour l'expédition des provisions. Regle qui ordonne d'exprimer la véritable valeur des bénéfices, à peine de nullité des provisions. La réserve des mois apostoliques, qui n'a lieu que dans les pays d'obédience, cesse à la mort du pape. On n'a reçu en France que trois regles de chancellerie; on en compte ordinairement quatre; la première est celle de *viginti diebus, seu de infirmis resignantibus.* La seconde est celle de *publicandis resignationibus.* La troisième celle de *verisimili notitia obitus.* Autres regles de chancellerie qui n'ont pas été reçues en France, & que néanmoins l'on y suit, &c. Regles de *annali possessore, de triennali possessore, de impetrandis beneficiis viventium, de non tollendo jus alteri quasitum, de idiomate.* *Ibid.* b. Auteurs qui ont fait des notes sur quelques-unes de ces regles. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 121. a.

Chancellerie romaine. Maniere de dater de cette chancellerie. VIII. 496. a, b. Notaire de la chancellerie romaine. XI. 240. b.

Chancellerie de Rouen, établie près le parlement. Son origine. Création d'une chancellerie particulière près la cour des aides en 1701, réunie à celle du parlement en 1704. Ouvrages à consulter. III. 121. a.

Chancellerie de Rouergue. Lettres où il en est parlé. III. 121. a.

CHANCELLERIE, (Sciendum de la) Instruction pour les notaires & secrétaires du roi, &c. Origine de ce nom. Tems où ce mémoire parut. III. 121. a. Exposé sommaire des articles renfermés dans cette instruction. *Ibid.* b. Les choses sont changées à plusieurs égards, de maniere que plusieurs ne font plus suivis. *Ibid.* 122. a. Voyez **SCIENDUM.**

Chancellerie de Toulouse ou *de Languedoc,* la seconde des petites chancelleries. Il paroît qu'elle étoit établie dès l'an 1482. Premier règlement que l'on trouve concernant cette chancellerie. Charles VIII, par son ordonnance de Moulins en 1490, fit quelques réglemens pour elle. III. 122. a. Peu après il fut établi de semblables chancelleries aux parlemens de Bordeaux, Dijon, &c. &c. *Ibid.* b.

Chancellerie de Tournai. Sa création en 1680. Il y a eu plusieurs réglemens qui la concernent, &c. Ouvrage à consulter. III. 122. b.

CHANCELLIER, CHANCELLERIE, fautes à corriger dans ces articles de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 318. a.

CHANCRE, (Chirurg.) il tient de la nature du *carcinome.* Petits ulcères de la bouche appellés *chancres,* & distingués en simples, scorbutiques & vénériens. III. 122. b. Guérison des chancres vénériens. Chancres vénériens aux parties sexuelles. Sentiment de quelques praticiens sur la maniere de les guérir. *Ibid.* 123. a.

Chancre dans l'estomac. V. 1008. b.

CHANCRE, (Jardin.) maladie assez ordinaire aux arbres. Moyen de la guérir. III. 123. a. Voyez aussi **TAILLE DES ARBRES.**

CHANDELEUR, (Théolog.) d'où cette fête tire son nom. Celui que les Grecs lui donnoient. Deux sentimens sur le tems de son institution. III. 123. a.

Chandeleur. Observations sur cette fête. XIII. 381. a. Conjecture sur l'origine de l'illumination de la chandeleur. IX. 236. a. Parlement de la chandeleur. XII. 51. b. Parlement des octaves de la chandeleur. 61. b.

CHANDELIER, (Art méchan.) chandeliers d'église. Chandeliers de ménage. Chandeliers d'ateliers. Celui des tailleurs. Ouvriers qui fabriquent les chandeliers. Diverses matieres dont on les fait. Ceux des anciens ne différoient pas des nôtres. On ne fait si nous avons emprunté ceux de nos églises des temples des Païens ou des synagogues des Juifs. III. 123. b.

Chandelier d'or à sept branches. L'un réel ordonné par Moïse. Sa description. Son usage. Son emplacement. Salomon en fit fondre dix pareils. III. 123. b. Second chandelier fait au retour de la captivité, enlevé par les Romains, placé dans le temple de la Paix. L'autre chandelier étoit mystérieux, de la vision du prophète Zacharie: en quoi il différoit du premier. *Ibid.* 124. a.

CHANDELIERS, (*Art milit.*) en usage dans les sièges. Leur description & usage. Parole d'un officier Vénitien qui déceloit son ignorance sur l'usage des chandeliers. III. 124. a.

CHANDELIER, (*Blason*) meuble d'armoirie. Différentes sortes de chandeliers. *Suppl.* II. 318. a.

CHANDELIERS, (*Marine*) chandeliers de pierriers, de fer de pierrier, de chaloupe, de petits bâtimens, d'échelles, de fanal. III. 124. a.

CHANDELIER, (*Hydrauliq.*) En quoi il diffère du champignon. III. 124. a.

CHANDELIER, *mettre en*, (*Jardin.*) manière de tailler les arbres qu'on prétend être pernicieuse. II. 124. b.

CHANDELIER, marchand ou ouvrier de chandelles. Ancienneté de cette communauté. Tems de l'apprentissage & du compagnonage. Quatre jurés de cette communauté. Chandeliers privilégiés. III. 124. b.

CHANDELLE, deux sortes de chandelles, les unes plongées, les autres moulées. Opérations communes à la fabrique de ces deux sortes. Préparation des meches. III. 124. b. Qualité du suif à employer. Comment on le dépece sur une table dont on trouve ici la description. Fonte & préparation du suif. Travail des chandelles plongées. *Ibid.* 125. a. Travail des chandelles moulées. Elles se font fort vite & sont beaucoup plus belles en apparence que les plongées. Manière de les blanchir. C'est la rosée qui les rend blanches. *Ibid.* 126. a. On distingue les chandelles par quelques noms particuliers. Chandelle de cordonniers. Chandelle à carrièr. Chandelle des rois. Chandelle de noix. Chandelle de roufine. En quoi consistoient les chandelles des anciens. *Ibid.* b.

Des couronnes & des iris des chandelles; phénomènes qui ont leur cause dans certaines irrégularités de l'organe de l'œil. Exposition de ces causes. *Ibid.* b.

Chandelle. Quelques instrumens dont se servent les chandeliers: moule. X. 788. a, b. Pot à mouler. 791. a. Aiguille à meche. I. 207. a. Couteau à meche. IV. 407. a. Baguettes. II. 14. a. Noms que l'on donne aux différentes trempe des chandelles communes. XII. 771. a. Opérations: tordre la meche. XVI. 422. b. Colleter les chandelles. III. 639. a. *Voyez* les planches du chandelier, vol. II.

Chandelle. Champignon formé à l'extrémité du lumignon de la chandelle. III. 84. b. Comment l'on voit la lumière d'une chandelle en clignant les yeux. 531. b. XVII. 346. b. Degré de lumière que donne une chandelle. *Suppl.* IV. 632. a.

CHANDELLE éteinte, (*Jurispr.*) les adjudications à l'extinction de la chandelle sont un usage fort ancien. Lettres où il en est parlé. Coutumes qui ont adopté cet usage pour les adjudications qui se font en justice. Il en est fait mention dans plusieurs ordonnances. Cet usage est encore observé dans l'adjudication des fermes du roi & des choses publiques. Pourquoi il a été défendu pour les ventes & baux des biens des particuliers. Dans le Cambresis, l'adjudication se fait à trois coups de bâton. Ouvrages à consulter. Excommunications prononcées en éteignant une chandelle. III. 127. a.

Chandelles des rois. Sentence de police qui les défend. III. 127. a.

Chandelle, en charpenterie III. 127. a.

CHANÉE, (*Manufact. en soie*) cannelure pratiquée à l'enfuple. Ses dimensions. Son usage. III. 127. b.

CHANGE, *troc, échange, permutation*: différence entre ces mots. Diverses acceptions du mot *change*. III. 127. b. Deux espèces de changes permis dans le commerce; le change réel d'une monnaie pour une autre, & la négociation par laquelle un négociant transporte à un autre les fonds qu'il a en pays étranger, à un prix dont ils conviennent. On distingue, dans cette négociation, le transport & le prix du transport. Origine du change. Invention des signes qui représentent les marchandises. Invention des signes qui représentent les métaux même. Le change suppose des dettes réciproques. *Ibid.* 128. a. Sa nature consiste dans l'échange de ces dettes ou des débiteurs. Son objet est d'épargner le risque & les frais du transport des métaux. Son effet, que les contrats ou lettres de change qu'il emploie, représentent tellement les métaux, qu'il n'y ait aucune différence quant à l'effet. Exemple qui éclaircit ces propositions.

Il y a dans chaque pays une monnaie réelle & une monnaie idéale. On a conservé dans les comptes les monnaies idéales pour la commodité. *Ibid.* b. Différentes valeurs des monnaies. Origine de la comparaison qu'il faut faire de ces monnaies pour les échanger ou les compenser. Leur compensation, ou le prix du change, renferme deux rapports. Dans deux rapports, celui qui résulte de la combinaison des monnaies, est plus essentiel, & la base nécessaire de la compensation, ou du prix du change. Ce qu'il faut connoître pour trouver ce rapport juste de la combinaison des deux monnaies. Recherche des rapports entre la monnaie d'Angleterre & la monnaie de France. *Ibid.* 129. a. C'est le poids & le titre d'une monnaie qui forment évidemment sa valeur relative avec une autre, & les valeurs numériques ne servent qu'à la dénomination de cette valeur relative. Ce rapport, qui indi-

que la quantité précise qu'il faut de l'une pour égaler une quantité de l'autre, est appelé le *pair du prix du change*.

Outre la proportion générale & uniforme dans tous les pays, entre les degrés de bonté de l'or & de l'argent, il y en a une particulière dans chaque état entre la valeur de ces métaux. Sur quoi elle est réglée. *Ibid.* b. Le change étant à 30 den. sterling avec l'Angleterre, nous pourrions lui payer une balance considérable, quoique le pair du prix de l'argent indiquât un bénéfice. La proportion entre l'or & l'argent est en France comme de 1 à 14 $\frac{7}{19}$, elle est en Angleterre comme de 1 à 15 $\frac{1}{5}$. Dès-lors, si nous avons à payer en Angleterre, il y a de l'avantage à porter des matières d'or; & pour l'Angleterre, à payer en France avec les monnoies d'argent. Altération du pair du prix du change, d'où naît ce qu'on appelle le *cours du prix du change*. Causes de cette altération. *Ibid.* 130. a. Ce qui occasionne la rareté ou l'abondance des créances d'un pays sur un autre. L'objet du change est d'épargner le transport des métaux; par conséquent chaque particulier, avant de s'y déterminer, cherchera des créances sur le pays où il doit: ces créances seront chères à mesure qu'elles seront plus difficiles à acquérir. La hausse ou la baisse du prix du change s'entend toujours du pays sur lequel on voudroit tirer une lettre de change, &c. *Ibid.* b. La propriété du cours du prix du change est d'indiquer de quel côté penche la balance du commerce. Causes qui font varier ce cours. Effets qui résultent de cette instabilité. 1°. De ce que cette variation est indéfinie d'une semaine à l'autre, il s'ensuit qu'entre les deux états commerçans, l'un propose un prix certain, & l'autre un prix incertain. Si les quantités étoient certaines de part & d'autre, il n'y auroit point de variation dans le pair du prix du change, & par conséquent point de cours; mais tandis qu'une place donne le certain à une autre, elle donne quelquefois l'incertain à une troisième. 2°. Le second effet de l'instabilité du cours dans le prix du change, est un commerce d'argent, par le moyen des représentations d'espèces, ou de lettres de change. *Ibid.* 131. a. Le négociant veille sans cesse à ces changemens, pour faire passer ses créances sur une ville, dans celle qui les paiera le plus cher. En quoi consiste la science de ce commerce. Ce qu'on entend par le *pair politique*. Exemples qui éclaircissent l'objet de cette science. *Ibid.* b. Ce commerce n'est lucratif, qu'autant qu'il rend un bénéfice plus fort que ne l'eût été l'intérêt de l'argent placé pendant le même tems dans le pays de celui qui fait l'opération. Ce commerce n'est pas celui qui augmente le plus la masse d'argent dans un état; mais il est le plus savant & le plus lié avec les opérations politiques du gouvernement. Principes généraux qu'on peut tirer de ce qui a été dit sur le change. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 132. a.

Change. Différence entre le change & l'escompte. VII. 227. b. Le change a appris à se préserver des tromperies des princes en fait de monnaie. X. 650. b. Ce qu'on entend par le pair dans le change des monnoies. V. 958. b. Règle de change. V. 944. b. Lettres de change. IX. 417. b, &c. Bille de change. II. 254. a, b. Nom qu'on donne à ceux qui se mêlent du négoce des lettres & billets de change. 568. b. Agens de change. I. 172. a, b. Courtiers de change. IV. 399. b. Places du change dans les villes de commerce. XII. 674. a, b. Sur le change, *voyez* l'article *Especies*. V. 958. b.

CHANGE, (*Archit.*) bâtiment public connu sous différens noms, &c. Comment ces édifices doivent être disposés. Situation du change à Paris. III. 132. a. *Voyez* BOURSE.

CHANGE-ROYAL, (*Comm.*) nom que l'on donne à la bourse de Londres. Description de cet édifice. *Suppl.* II. 318. a.

CHANGEANT. Lieu où se fabrique le camelot de ce nom. Aunage qu'il doit avoir en largeur & en longueur. III. 132. b. *Changeante*, pierre, VIII. 375. b.

CHANGEANTES, (*Astron.*) étoiles sujettes à des diminutions & augmentations alternatives de lumière. Observations faites sur la changeante de la baleine, & sur trois changeantes du cygne. *Suppl.* II. 318. b. — *Voyez* ETOILES nouvelles.

CHANGEMENT, *variation, variété*: différence entre ces mots. III. 132. b. *Voyez* VARIATION.

Changement. Comment nous acquérons l'idée de changement. VI. 261. b.

CHANGEMENS de main, (*Manege*) *voyez* vol. VII. des pl. *Manege*, pl. 18.

CHANGEMENT, machine d'opéra, par laquelle toute la décoration change dans le même moment. III. 132. b.

CHANGER. Explications des divers usages de ce terme en marine. III. 132. b.

Changer un cheval ou changer de main. Instruction sur tout ce qui concerne ce mouvement. III. 133. a.

CHANGER, en terme de raffineur de sucre. III. 133. a.

CHANGER, en manufacture de soierie. III. 133. a.

CHANGEURS, (*Comm.*) leurs fonctions. III. 133. a. *Changeurs*, *voyez* BANQUIERS. Changeurs du Malabar, appelés *xaraffes*. XVII. 650. a, b.

CHANGEUX. Notice d'un ouvrage de cet auteur sur la science de la réalité. *Suppl.* II. 928. b. — 932. a.

CHANGÉ,

CHANGPÉ, montagne de la Chine. IX. 330. b.
CHANNSSI ou **XANSI**, province de la Chine. Puits qui, au lieu d'eau, ne contiennent que du feu, selon Martini. III.

133. a.
CHANOINE, étymologie du mot. Chanoines laïques, chanoines réguliers. Ils étoient tous réguliers dans la première institution. Plusieurs prétendent tirer l'origine des chanoines des apôtres même. Quoique les noms de *clerc* & de *chanoine* ne fussent pas usités dans la primitive église, il paroît que les prêtres & diacres de chaque église formoient entr'eux un collège. Autre observation sur la vie commune des premiers chrétiens. La distinction faite en 324, des églises cathédrales & des particulières, peut cependant être regardée comme le commencement des communautés de chanoines (Voyez ci-dessous **CHANOINES réguliers**). Tems de l'institution des communautés de clercs en Occident. S. Augustin, évêque d'Hippone, en 391, est considéré comme le premier qui a rétabli la vie commune des clercs en Occident. III. 133. b. Recherches historiques sur l'état des chanoines, durant les premiers siècles. S. Chrodegand, évêque de Metz, rétablit, dans le septième siècle, la vie commune des chanoines dans son église. Il fit une règle qui fut approuvée & reçue en France, &c. *Ibid.* 134. a. Exposé de cette règle. *Ibid.* b. Quelques-uns tiennent que l'établissement des chanoines précéda de peu de tems l'empire de Charlemagne; d'autres, qu'on ne connoissoit point le nom de *chanoine* avant cet empereur : ces sentimens réfutés. Conciles du quatrième siècle qui en parlent. Conciles du neuvième siècle qui s'en font occupés. Institution des collégiales au dixième siècle, dans les villes où il n'y avoit point d'évêque. Conciles de Rome du onzième siècle, qui ordonnent aux clercs de reprendre la vie commune. Age requis pour être chanoine. De la condition de noblesse. De l'ordre ecclésiastique que doivent avoir les chanoines. Réglemens de quelques conciles provinciaux. Les chanoines qui ne sont pas au moins sous-diacres, n'ont point de voix en chapitre, &c. De l'absence des chanoines du lieu de leur canonicat. *Ibid.* b. Pour être réputés présens dans la journée, ils doivent assister au moins aux trois grandes heures de la journée. Chanoine pointeur. Les malades sont réputés présens. Autres chanoines employés hors du lieu du canonicat, réputés néanmoins présens. *Ibid.* 136. a.

CHANOINE. Des chapitres de chanoines. III. 180. b. Collèges de chanoines. 632. b. Titre du bénéfice d'un chanoine. 139. a. Revenu temporel d'un chanoine. XIII. 267. a. Les sorts pratiqués en certains lieux dans l'élection des chanoines. XV. 380. a. Chanoine prébendé. XIII. 267. a. Chanoine-vicaire. XVII. 232. a. Résidence que chaque nouveau chanoine doit faire dans son église. XV. 489. a. Comment les chanoines exempts peuvent devenir justiciables de l'évêque. III. 181. b. Distributions manuelles ou quotidiennes qui se font à chacun des chanoines qui ont assisté à l'office. IV. 1062. b. Qui sont ceux qui sont réputés présens à l'office. Qui sont ceux qui ne gagnent que les gros fruits. *Ibid.* Absens qui ne perdent pas les distributions manuelles. 1063. a. Durée des absences permises aux chanoines. XIV. 170. b.

CHANOINES capitulans. III. 136. a.

CHANOINES cardinaux, clercs qui recevoient ce nom. Ceux qui le prennent encore aujourd'hui. Ce titre n'ajoute rien à la qualité de chanoine. III. 136. a.

CHANOINES damoiseaux ou **domicellaires**. Dix-huit de ce nom dans l'église de Mayence. Il y en a aussi dans celle de Strasbourg. III. 136. b.

CHANOINES ad effectum, dignitaires auxquels le pape confère le titre nud de chanoine sans prébende, à l'effet de pouvoir posséder la dignité dont il est pourvu dans une église cathédrale. Condition nécessaire pour obtenir une dignité dans une église cathédrale. Nature du canonicat *ad effectum*. Ouvrages à consulter. III. 136. b.

CHANOINES expectans, ceux qui, en attendant une prébende, avoient le titre & la dignité de chanoines, &c. Le pape n'en peut créer en France. Ouvrage à consulter. III. 136. b.

CHANOINES forains, ceux qui ne desservent pas en personne la chanoinie dont ils sont pourvus. Il y en avoit beaucoup autrefois. Chanoines actuels qu'on peut mettre en ce rang. Bourse foraine dans certaines églises différentes de la bourse commune du chapitre. III. 137. a.

CHANOINES héréditaires, laïcs en possession du titre de chanoines honoraires : exemples. L'empereur, chanoine de saint Pierre de Rome. Le roi, chanoine de quelques églises. Divers seigneurs titrés de la sorte. Les comtes de Chatelus prennent aussi le titre de premiers chanoines héréditaires de l'église cathédrale d'Auxerre : origine de ce droit. Les seigneurs de Chailly, &c. ont aussi un droit à-peu-près semblable. Son origine. III. 137. a.

CHANOINES honoraires. Il y en a de laïcs & d'ecclésiastiques. Distinction de six sortes de chanoines, à qui appartient ce titre. III. 137. b.

Tome I.

CHANOINES jubilaires. Dans l'église cathédrale de Metz on est jubilaire au bout de 40 ans. III. 137. b.

CHANOINES laïcs. Exemple de chanoines titulaires qui sont laïcs, & même mariés, à Tirlémont en Flandres. III. 137. b.

CHANOINES majeurs, ceux qui ont les grandes prébendes d'une église. Distinction de prébendes majeures & mineures à Saint-Omer. III. 137. b.

CHANOINES mansionnaires ou **résidens**. III. 138. a.

CHANOINES mineurs. Il y en avoit dans l'église de Londres, qui faisoient les fonctions de grands chanoines. III. 138. a.

CHANOINES in minoribus. III. 138. a.

CHANOINES mitrés. Eglises où il s'en trouve. III. 138. a.

CHANOINES moines, chanoines réguliers. Où il en est parlé. III. 138. a.

CHANOINE pointeur. Ses fonctions. Origine de son nom. III. 138. a.

CHANOINES réguliers. Les clercs-chanoines qui observoient une règle, subsisterent pendant quelque tems sans aucune distinction entr'eux. Ensuite vint la distinction de chanoines simplement dits, & de chanoines réguliers. Règle qu'ils suivent. Différence entr'eux & les moines. III. 138. a. Ce qu'il y a de commun entr'eux. Eglises cathédrales, dont les chapitres sont composés de chanoines réguliers. Leur instituteur en France. Ouvrages à consulter. *Ibid.* b.

Chanoines réguliers de l'ordre de S. Augustin. I. 877. b. Les cures desservies par eux ou par leurs vicaires dans les tems d'ignorance. XIII. 148. b. Chanoines réguliers nommés *bouchards*. II. 347. b. Congrégation de chanoines réguliers, répandue autrefois dans les îles d'Angleterre. III. 643. b. Congrégation de chanoines réguliers appellés *croisiers*. IV. 507. b. Définiteurs élus par les chanoines réguliers de la congrégation de France. IV. 745. a. Chambres dont ce chapitre est composé. *Ibid.*

CHANOINES sécularisés. **CHANOINE séculier**. **CHANOINE semi-prébendé**. **CHANOINE ad succurrendum**. **CHANOINE surnuméraire**. Ouvrages à consulter. **CHANOINE tertiaire**. **CHANOINE de treize mars**. III. 138. b.

CHANOINE de treize mars. Observations sur l'article de l'Encyclopédie, où il est parlé des chanoines de treize mars, de la cathédrale de Rouen. *Suppl.* II. 319. a.

CHANOINESSE. Origine des chanoinesses. Loix qui en parlent. Lieux où il s'en trouve encore. Réunion des chanoines & chanoinesses pour l'office dans l'église de Sainte-Marie du Capitole, à Cologne. III. 138. b. Condition de leur réception. Règle qu'elles observent. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 139. a.

Chanoinesses régulières. En quoi elles diffèrent des autres. III. 139. a.

CHANOINIE, titre du bénéfice d'un chanoine. Différence entre la chanoinie & la prébende. III. 139. a. Voyez **CANONICAT**.

CHANQUO, nacre de perle ainsi nommée à Bengale. Usage qu'on en fait. Danger que courroient les filles qui n'avoient point de bracelets de chanquo. III. 139. a.

CHANSON, l'usage des chansons est fort naturel à l'homme. III. 139. a. Caractère des vers des chansons. Celles des anciens. Airs de table. Pratique des premiers tems. Changemens arrivés ensuite dans la manière de chanter à table, à proportion des progrès que fit la musique. Inventeur des chansons accompagnées de la lyre. Pourquoi elles furent appellées *scolies*. Divers sujets des chansons : ce que c'étoit que *chanter au myrthe*. Chanson d'Aristote sur la mort d'Hermias, son ami & son allié. *Ibid.* b. Autre chanson tirée d'Athènes. Autre d'Anacréon. Chansons pour diverses professions, pour les femmes, les filles, les amans, les nourrices. Chansons pour diverses occasions particulières ; en l'honneur des dieux & des héros. Des chansons des modernes ; supériorité des François en ce genre, sur-tout des Provençaux & des Languedociens. *Ibid.* 140. a. Les autres pays ont aussi leurs provinces chansonniers. Diverses espèces de nos chansons. Eloge de cet amusement. Parodies : leur vogue ne peut montrer qu'un très-mauvais goût. *Ibid.* b.

CHANSON, (*Belles-lett. Poésie*) le François est de tous les peuples de l'Europe, celui dont le naturel est le plus porté à ce genre de poésie. Exemples de chansons bachiques. *Suppl.* II. 319. b. Caractères de différens genres de poésie, que prend la chanson. Des vaudevilles. Exemples tirés du recueil des œuvres de Panard. *Ibid.* 320. a. Chansons naïves : exemple. Chansons plaintives appellées *romances*. Observation sur les chansons à plusieurs couplets sur un même air. *Ibid.* b.

Chanson. Chansons pour les femmes chez les anciens. *Suppl.* II. 147. Des chansons des anciens dans les bains. II. 15. b. Ballets aux chansons. 46. b. Chanson en usage parmi les bergers de l'ancienne Grèce. 458. a. Chanson nommée *harpallice* que les Grecs chantoient en certaines occasions. VIII. 56. b. Chanson des puits d'eau chez les Grecs. 209. a. Espèce de chanson chez les Grecs accompagnée de danse. 412. a.

A A a

Chanfon lugubre en ufage parmi eux. 438. a, b. Chanfon de leurs moissonneurs. IX. 593. a. Chanfon nuptiale. V. 818. a, b. Chanfons à boire des Grecs: cérémonie qu'ils obfervoient en chantant dans leurs feftins. XIV. 801. a. Chanfons en l'honneur de Bacchus, appellées *thymélées*. XVI. 310. a. Voyez **BACHIQUE**. Chanfons employées par certains peuples avant les combats. *Suppl.* I. 806. b. &c. *Ibid.* 934. a.

Chanfons modernes. Différence entre l'aria & la chanfon. XIII. 826. a. Efpèce de vers propre à nos chanfons. XVII. 160. a. Graces qui doivent caractériser les chanfons érotiques. V. 909. a. Chanfons appellées *vaudevilles*. XVI. 861. b. 862. a. Sorte de chanfon nommée *canevas*. II. 597. a. Efpèce de chanfon appellée *brunette*. *Suppl.* II. 74. a. Parodie. *Ibid.* IV. 240. b. Romance. 675. a. Rondeau. 678. b. Des chanfons à boire. *Suppl.* II. 730. b. 731. a. *Ibid.* IV. 94. a.

CHANT, (*Mufique*) différence entre la parole & le chant. III. 140. b. Diverfes acceptions de ce mot. Inventer des chants nouveaux n'appartient qu'à l'homme de génie, trouver de beaux chants appartient à l'homme de goût. Le chant est l'ame des premières expreffions du fentiment données par la nature. La formation des mots fuccéda à ce premier langage. Ce chant naturel s'unit dans tous les pays avec les mots, mais il perd alors une partie de fa force. On l'appelle *accent*. Il est plus ou moins marqué felon les climats. Lorsque les mots furent trouvés, les hommes qui avoient déjà le chant s'en fervirent pour exprimer plus vivement le plaifir & la joie. Les regles fuivirent long-tems après. III. 141. a. Usages folemnels auxquels le chant fut appliqué. On trouve l'ufage du chant dans l'antiquité la plus reculée. Chants imitatifs. Ufage des instrumens. Premiers chants connus chez les Juifs, dans l'Egypte & dans la Grece. Les Grecs n'eurent point de poëte qui ne fût chantée. Les Latins ne chanterent point leur poëfie. Les inflexions de la voix des animaux font un vrai chant. *Ibid.* b. Description d'un orgue qui au lieu de tuyaux renfermoit des chats, & dont les touches tiroient leurs queues: cet orgue étoit joué par un ours. Danfe bizarre qui accompagnoit ce jeu. Morceau de mufique où l'on entend un chœur de grenouilles & une imitation de différens cris d'oiseaux. Différences dans le chant mufical des peuples felon les variétés de leur chant naturel, &c. La mufique instrumentale des différentes nations doit avoir néceffairement quelque air du pays où elle est compofée. Mais ce qui est vraiment beau doit l'être par-tout. III. 142. a.

CHANT, (*Littér. Poëfie lyriq.*) ce n'est pas la vérité, mais une refsemblance embellie que nous demandons aux arts. C'est à nous donner mieux que la nature, que l'art s'engage en l'imitant. Tous les arts font pour cela une efpèce de pacte avec l'ame & les fens qu'ils affectent: ce pacte confifte à demander des licences, & à promettre des plaifirs, qu'ils ne donneroient pas fans ces licences heureufes. *Suppl.* II. 320. b. — Voilà fur quoi fe fonde la licence du chant, & pourquoi il a été permis d'affocier la parole avec la mufique. — Le drame lyrique doit donner lieu à une expreffion vive, mélodieufe & variée. — C'est le mélange des ombres & des lumieres qui fait le charme & la magie du poëme destiné à être mis en chant. *Ibid.* 321. a. Ce doit être l'esquiffe d'un tableau: le poëte le compofe, le muficien l'acheve. C'est au premier à ménager à l'autre les paffages du clair-obscur; mais ces paffages ne doivent être ni trop fréquens, ni trop rapides. — Du chant françois. — Nombre d'effais en divers genres, ont prouvé que ni la fyntaxe, ni la profodie, ni les élémens de notre langue, ni fon génie, n'étoient incompatibles avec une bonne mufique. — Mais l'homme de lettres qui a pris la défenfe de notre langue, contre celui qui vouloit lui interdire l'efpérance même d'avoir une mufique, a été trop loin en avançant que la mufique est indépendante des langues. *Ibid.* b. — Si notre langue est muficale, ce n'est point parce que toutes les langues font indifférentes à la mufique, mais parce qu'elle a réellement de la mélodie & du nombre, & que fes inflexions naturelles font affez fenfibles pour fervir de modele aux inflexions du chant. — Un autre homme de lettres non moins éclairé, a donné dans un excès contraire. *Ibid.* 322. a. Il diftingue deux fortes de mufique, favoir une mufique de concert, pour laquelle on doit choisir de beaux motifs, fuivre bien fes chants, les phrafer exactement, & les rendre périodiques; & une mufique de théâtre pour laquelle il ne faut, felon cet auteur, avoir égard qu'aux paroles, & fe contenter d'en renforcer l'expreffion par toutes les puiffances de l'art. — Réflexions par lesquelles cette diftinction est combattue, & démontrée contraire aux regles de l'art & du goût. *Ibid.* b.

Chant. L'imitation de la nature par le chant a dû être une des premières qui fe foit offerte à l'imagination. XII. 823. b. Sources d'où le chant tire fa force esthétique. *Suppl.* IV. 643. a. Observation fur ceux qui ont appellé le chant le plus fabuleux de tous les langages. XI. 495. a. XII. 824. a. Analogie entre l'harmonie des vers & la mélodie du chant. VIII. 53. a. Chants & danfes sacrées en ufage chez tous les peuples, & dans tous les tems. IV. 623. a, b. 624. a. Vives

impreflions que le chant fait fur les hommes. XI. 495. a, X. 903. a, b. Effet du chant fur la fanté. *Ibid.* & I. 407. a. Des charmes du chant. *Suppl.* IV. 584. a, b. 585. b. Combien la mufique instrumentale est éloignée de l'énergie du chant. XV. 348. b. Pourquoi il convient d'accompagner le chant de quelque instrument. I. 77. a. Effet de la reunion du chant avec les instrumens. *Suppl.* III. 618. a. La danfe & le chant partagés entre deux acteurs fur le théâtre des anciens. IV. 686. b. De l'expreffion que le chant doit avoir. VI. 315. a, 318. a, b. *Suppl.* II. 923. b. Du geste qui doit accompagner le chant. VII. 652. b. Goût du chant. 770. b. Agrémens dans le chant, voy. **AGRÈMENT**. Chants appellés *cantabiles*. *Suppl.* IV. 214. b. Chant exécuté avec propreté. *Suppl.* II. 539. a. Du chant de l'aria. *Suppl.* I. 554. a, b. 555. a. Du chant des castrati, voyez ce mot. Chevrotement dans le chant. *Suppl.* II. 397. a. Pourquoi les Grecs chantoient jufté, & nous chantons faux. *Suppl.* III. 258. a. Sur le chant, voyez **EXÉCUTION**, **MÉLODIE**.

Chants lugubres, dans les funérailles des Romains. VI. 893. b. Chant des anciens Germains, nommé *bardit*. II. 76. a. Chant de victoire. V. 808. a. Chant nuptial. 818. a, b. Pourquoi l'on appelloit *nome* le chant des muficiens. VI. 894. a. Chant magadifé dans la mufique grecque. *Suppl.* III. 830. b. Sorte de chant appellé *pavane*. XII. 192. b. Chant françois: la lenteur est un de fes grands défauts: moyen d'y remédier. IV. 651. b. Progrès que le chant fit fous Lulli. VI. 234. b. Défaut des chants de ce muficien. VI. 316. b.

De la voix de chant. IV. 687. b. De l'étendue de la voix. VI. 46. a, b. Chant avec effort. V. 410. a. Du débit dans le chant. IV. 651. b. 652. a.

Chant sacré. Du chant dans le fervice divin. De l'origine du chant dans le culte. IX. 598. b. David l'introduisit parmi les Hébreux. 596. b. Diverfes observations fur le chant de l'office divin. XI. 413. a, b. Religieux qui obfervoient une pſalmodie perpétuelle. I. 109. a, b. Chant de l'*Alleluia* dans l'églife. 281. a. Le chant des pſeaumes introduit en Occident par S. Ambroife. I. 326. b. Chant grégorien. VII. 928. b. Chant des antiennes. I. 500. b. Origine de la pſalmodie à deux chœurs dans l'églife. VI. 212. b. De l'ufage des profes dans le fervice divin. XIII. 494. b. 495. a. Sur le chant sacré, voyez **CANTIQUE** & **PLAIN-CHANT**. Chant à quatre parties, voyez **CONTRE-POINT**.

Chant en ifon, ou *chant égal*, pſalmodie qui ne roule que fur deux fons, & ne forme par conféquent qu'un feul intervalle. *Suppl.* II. 323. a.

Chant fur le livre, plain-chant ou contre-point à quatre parties, que les muficiens compofent & chantent in-promptu fur une feule. — Ce chant demande beaucoup de ſcience, d'habitude & d'oreille dans ceux qui l'exécutent. *Suppl.* II. 323. a.

CHANT, (*Littér.*) une des parties du poëme épique. D'où vient cette divifion par chants. Diverfité d'intérêts que peut causer un même chant. En quoi paroît l'art du poëte dans la diftribution de fes chants: le Taſſé pris pour exemple en cela. Les Italiens ont plus droit que nous d'appeller les parties de leurs poëmes épiques des chants. L'intérêt devoit croître dans le poëme épique d'événement en événement, de chants en chants jufqu'à la conclusion. III. 142. a.

CHANT, (*Belles-lett.*) pieces de notre ancienne poëſie. Chant royal. III. 142. a. Chant de mai. Chant nuptial. Chant de joie. Chant paſtoral. Chant de folie. *Ibid.* 143. a.

Chant. Du chant des oiseaux. XVII. 432. a, b. 433. a, b. 735. a, b.

CHANTAL, (*Sainte Françoife de*) lieu où elle paſſa les tems de fa viduité. *Suppl.* I. 711. a. Mariage de fa fille. *Ibid.*

CHANTEAU, (*Juriſp.*) ſignifie part ou partage. Sens de cette maxime, le *château part* ou *le vilain*, qui est de la coutume de la Marche. Article de la coutume d'Auvergne, où il est parlé du chanteau, & qui fert à expliquer le ſens de ce mot. Ce terme peut auſſi être pris pour *pain ſeparé*. III. 143. a. Coutumes à conſulter. Conclusion à tirer pour l'application de la maxime déjà citée. Ouvrages à conſulter. *Ibid.* b.

Château, terme de tailleur, terme de tonnelier. III. 143. b.

CHANTELAGE, (*Juriſp.*) droit dû au feigneur pour la vente du vin. Où il en est parlé. Autre cas dans lequel ſe payoit ce droit. Arbalétriers exempts de chantelage par lettres de 1359. Recueil à conſulter. III. 143. b.

CHANTELLE, (*Juriſp.*) taille perſonnelle en quelques provinces. Origine de ce nom. III. 143. b. La coutume de Bourbonnois parle d'un droit appellé *les quatre deniers de chantelle*. Raifon que M. de Lauriere donne de cette expreffion. *Ibid.* 144. a.

CHANTE-LOUP, *édit de*, V. 391. b.

CHANTEPLEURE. (*Archit.*) III. 144. a.

CHANTEPLEURE, (*Tonnell.*) eſpèce d'entonnoir. Sa description & fon ufage. III. 144. a.

CHANTEPLEURE, (*Écon. ruſt.*) canelles qu'on adapte à la campagne au bas des vaiſſeaux remplis de liqueur. III. 144. a.

CHANTER, méthode par laquelle on apprend à chanter. III. 144. *b.* Observation, si l'on devoit commencer à exercer sa voix par les consonances. Difficulté d'intonation du *fa* au *fi*. On a fait un art du chant; mais il y a bien des découvertes à faire sur la manière la plus facile de l'acquiescir. Sans son secours tous les hommes chantent. C'est de toutes leurs actions la plus familière. Le chant est une expression propre, distincte de la parole. Personnes obligées par état à exceller dans l'art de chanter. *Ibid.* *b.* L'opéra est le lieu d'où la médiocrité dans la manière de chanter devoit être bannie; mais l'art est cependant bien loin encore de cette perfection. Caractère que doit avoir l'opéra, comme poème qui doit être chanté. *Ibid.* 145. *a.*

Chanter. Lieu destiné chez les anciens pour la répétition de la musique qui devoit être chantée sur le théâtre. XI. 349. *a.*, *b.* Pourquoi des personnes qui ont la voix agréable en parlant, l'ont désagréable en chantant, & au contraire. XVII. 431. *b.* Etendue d'une voix qui chante sans s'efforcer. 446. *b.* De la voix des femmes dans le chant. *Ibid.* Chanter à livre ouvert, *Suppl.* III. 766. *a.* proprement. *Suppl.* IV. 539. *a.* Chanter faux, cause de ce défaut. VI. 442. *a.* Pourquoi l'on chante ordinairement sur la fin des repas. X. 905. *b.* Comment les anciens chantoient leurs poèmes. *Suppl.* IV. 586. *a.* 589. *b.* Maître à chanter. *Suppl.* III. 835. *a.*

CHANTERELLE, chasse de la perdrix au filet & à la chanterelle, vol. III. des pl. article *Chasse*, pl. 13.

CHANTERRES, poètes provençaux. XII. 840. *a.*, *b.* Voy. TROUBADOURS.

CHANTEUR, *chanteuse*. Chanteurs récitants & choristes. Chanteurs distingués par la partie qu'ils exécutent. Différence entre les premiers chanteurs & les doubles. III. 145. *a.* Comment est composé actuellement l'opéra de Paris. Eloge du chanteur Jéliote & de la chanteuse Fel. Les chanteurs & chanteuses de l'opéra ne dérogent point. Chanteurs & chanteuses ordinaires de la musique du roi. Bonté de Louis XIV pour les musiciens, & pour les castrati de sa chapelle. *Ibid.* *b.* Chanteurs d'hymnes. VIII. 397. *a.*

CHANTIER, diverses acceptions de ce mot. III. 145. *b.* **CHANTIER**, (*Marine*) lieu qu'on entend par-là. Ce qu'il faut faire pour bien mettre la quille sur le chantier. Chantier dans un arsenal. *Ibid.* 146. *a.*

Chantier. Différence entre atelier, boutique, chantier & magasin. I. 839. *b.* Chantier de charpenterie, vol. II des planch. Charpenterie, pl. I. Chantier de marine, vol. VII des pl. Marine, pl. 8. Terrain creusé dans un chantier de construction, pour tirer les vaisseaux à terre. II. 548. *a.* Chantier de menuiserie, vol. VII. des pl. Menuiserie en bâtimens, pl. 1.

Chantier, en terme de menuisier & charpentier. — En terme de marchand de bois, de marchand de vin, de constructeur de trains, de marchand de blé. III. 146. *a.*

Chantier à commettre. (*Corderie*) Description. Façon de parler à laquelle ces diverses acceptions du mot *chantier* ont donné lieu. III. 146. *a.*

CHANTILLI, statue du connétable de Montmorenci à Chantilli. II. 442. *b.* Fêtes données à Chantilli, lors du sacre de Louis XV. 593. *b.*

CHANTRE, les chantres de la musique des chapitres sont soumis au grand chantre. Musiciens qui s'offensent du nom de *chantre*. Moquerie réciproque des chantres romains, & de ceux de Charlemagne, en faveur desquels prononça l'empereur. On dit *chantre* en poésie, pour dire *poète*. III. 146. *b.*

CHANTRE, (*Jurisp.*) Conciles qui en parlent. Fonctions d'un chantre. III. 146. *b.* Ses armes. Voyez planche 14 du blason, vol. II. Nom qu'on lui donne. Jurisdiction de chantre dans le chapitre de l'église de Paris. Arrêt pour les curés contre le chantre, au sujet des écoles de charité. Divers degrés de cette dignité selon les églises. *Ibid.* 147. *a.*

Chantre, premier chantre des églises. XIII. 268. *a.* Bâton de chantre. II. 144. *a.*

CHANVRE, (*Botan.*) caractères de ce genre de plante. Chanvre sauvage. Chanvre domestique. Chanvre à fruits, chanvre à fleurs. III. 147. *a.* Sa description. Climat & qualité des terres qui conviennent au chanvre. Engrais des chenevrières. *Ibid.* *b.* Culture de cette plante. *Ibid.* 148. *a.* Caractère auquel on reconnoît que le chanvre qui ne porte point de graine, doit être arraché, ce qui arrive vers le commencement d'août. Manière de l'arracher, de le déposer & de le sécher. Bottes de chanvre qu'on porte au rouloir, (description de ce lieu) pour le rouir. Manière de le rouir. *Ibid.* *b.* Observations sur cette opération. Récolte de l'autre espèce de chanvre que nous appellons *chanvre femelle*, parce qu'il porte graine. Ce qu'on pratique en certains pays pour achever la maturité du chenevis. *Ibid.* 149. *a.* Usage de l'instrument appelé égrugeoir. Ensuite on porte le chanvre au rouloir pour y souffrir la même préparation que le chanvre mâle. Opération de le sécher. Opération de le tiller. Celle de le broyer. *Ibid.* *b.* Description du hâloir, & du travail qui s'y fait: après lequel on porte le chanvre à la

broie. Description de cet instrument. Manière de s'en servir. *Ibid.* 150. *a.* Il faut plus ou moins rouir le chanvre selon l'usage auquel on le destine. Causes qui doivent concourir pour avoir de la filasse fine. Examen qu'il faut faire des balots de chanvre lorsqu'on l'achète. *Ibid.* *b.* Queues de chanvre, comment elles sont faites, comment elles doivent être, pour être bien conditionnées. *Ibid.* 151. *a.* Avantages & désavantages des deux pratiques dont on a parlé, l'une de tiller, l'autre de broyer. Couleur que doit avoir le chanvre. Il vaut mieux encore s'attacher à son odeur qu'à sa couleur. Différence de bonté entre les brins plats & les ronds. *Ibid.* *b.* Autres observations sur la qualité que doivent avoir les chanvres pour être bons. *Ibid.* 152. *a.* Précautions à prendre pour conserver les chanvres dans les magasins sans aucun risque. *Ibid.* *b.* Continuation de la préparation du chanvre. Celle que doivent lui donner les espadeurs dès que le chanvre est dans leur atelier. Le débarrasser des petites parcelles de chenevottes qui y restent, &c. Séparer les unes des autres, les fibres longitudinales qui, par leur union, forment des espèces de rubans: méthodes indiquées pour cela. Description de l'atelier des espadeurs. *Ibid.* 153. *a.* Opération d'espader. *Ibid.* *b.* Description de l'atelier des peigneurs. *Ibid.* 154. *a.* Leurs opérations sur le chanvre. *Ibid.* *b.* Quelqu'habile que soit un peigneur, jamais le milieu des poignées ne sera aussi bien affiné que les extrémités; parce qu'il n'est pas possible que le milieu passe aussi fréquemment & aussi parfaitement sur le peigne. Fers ou frotoirs que M. Duhamel a inventés pour remédier à cet inconvénient. Description de ces machines & de leur usage. *Ibid.* 155. *b.* Distinction du premier brin & du second brin que tirent les peigneurs. Comment on prépare le second brin. Celui-ci est beaucoup moins parfait que le premier. *Ibid.* 156. *a.* Défauts des cordages faits du second brin. Usage qu'on fait des étoupes. On examine si l'on doit tirer peu ou beaucoup du premier brin. *Ibid.* *b.* De la manière de faire ce qu'on appelle les ceintures ou peignons. Quantité de chanvre qu'un peigneur peut préparer par jour. Il ne faut le peigner qu'à mesure qu'on en a besoin pour faire le fil. *Ibid.* 157. *b.*

Chanvre, observations sur l'opération de semer le chanvre, III. 289. *a.* sur le terrain où on le sème & les labours qu'il exige. *Ibid.* *a.*, *b.* Manière de le sécher. III. 8. *a.* Fosse où l'on met pourrir le chanvre: différentes manières de le rouir. XIV. 328. *b.* &c. 409. *a.* Infection qu'il donne aux eaux où on l'a fait rouir. 329. *a.*, *b.* Outil à préparer les chanvres, appelé *seran*: son usage. XV. 78. *a.* Tiller le chanvre. XVI. 329. *b.* Tillote pour briser le chanvre. 332. *a.* Manière de le briser au moyen de la broie. II. 446. *b.* 447. *a.* De la filasse de chanvre. VI. 791. *b.* Ce qu'on entend par queue de chanvre ou filasse brute. II. 447. *a.* Espader le chanvre, préparation qu'on donne à la filasse après avoir été broyée. V. 952. *b.* Opération de peigner le chanvre. XII. 245. *a.* Moucher le chanvre, terme de corderie. X. 777. *a.* Possibilité de faire du papier avec la filasse de chanvre. XI. 847. *a.* Encouragemens à perfectionner les apprêts des chanvres du Berry. VI. 793. *a.* Espèce de chanvre qu'on tire en Suede de la tige du houblon, manière de le tirer. VIII. 322. *a.* Espèce de chanvre d'Amérique appelé *pite*. XII. 662. *a.* Chanvre des Indes. II. 59. *a.* Chanvre nommé *bangi*. Voyez ce mot.

CHANVRE, (*Mat. médic.*) usage & propriété de sa semence. Cataplasmes de semence & feuilles écrasées. III. 157. *a.* Qualité empoisonnante de l'eau où l'on a fait rouir le chanvre. Usage de l'huile du chenevis. Auteurs où l'on trouve des émulsions décrites sous le nom d'*emulsio cannabina*. *Ibid.* *b.*

Chanvre, ses effets sur les affections de l'ame, *Suppl.* I. 792. *b.* sur le sperme. *Ibid.* *a.*

CHAOLOGIE, histoire du chaos. Celle d'Orphée. Celle du docteur Burnet. III. 157. *b.*

CHAONIE, (*Géogr.*) faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 323. *a.*

CHAOS, pere de l'érebe & de la nuit, selon les poètes. Ce que les anciens philosophes ont entendu par ce nom. Ils regardoient la création comme une idée contradictoire. III. 157. *a.* Peuples, philosophes, naturalistes, &c. qui ont regardé le chaos comme éternel, le premier des principes de l'univers. Il n'est pas impossible que cette idée du chaos n'ait été tirée de ce que dit Moïse du premier état du monde qu'il représente comme n'ayant été d'abord qu'une masse informe, &c. Le chaos de Moïse renfermoit dans son sein toutes les natures déjà déterminées, & leur assortiment ménagé par la main du Tout-Puissant enfanta bientôt l'univers avec ses beautés. *Ibid.* 158. *a.* Système de Whiston sur la formation du monde, combattu. Préférence que nous devons donner à la physique de Moïse sur les systèmes des philosophes. Variations des philosophes dans leurs principes sur l'origine de l'univers. *Ibid.* *b.* Comment nous devons entendre le récit de Moïse sur la création. Tous les peuples paroissent avoir tiré de la même source que nous l'idée qu'ils ont eue d'un état de ténèbres & de confusion antérieur à l'arrangement du monde.

Attention que doit avoir un philosophe de ne former aucun système qui limite les vérités que Moïse nous enseigne. On ne peut accuser d'impiété un philosophe qui soutiendrait que la terre fut couverte autrefois par des eaux différentes de celles du déluge, ou toute autre hypothèse qui ne contredit point la révélation. *Ibid.* 159. a. On peut entendre le mot *creavit* du premier verset de la Genèse, comme synonyme au mot *formavit*, pourvu qu'on regarde toujours la matière de l'univers comme créée antérieurement. *Ibid.* b.

CHAOSIN, (*Géogr.*) observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 313. a.

CHAP, (*Jurisp.*) droit qui s'impose en la ville de Mende en Gévaudan, &c. Autres sens de ce mot. III. 159. b.

CHAPE, ornement d'église. Description. Origine du nom. Quelques-uns ont cru que les rois de la première race faisoient porter en guerre la chape de saint Martin. III. 159. b.

Chape, voyez COULE. Origine des chapes : la chasuble a succédé à la chape. III. 234. a. Ornement des chapes appelé orfroy. XI. 629. a. Chape de saint Martin qu'on portoit à la guerre. V. 710. a.

CHAPE, terme d'architecture, de teinturier, de cuisine, de fondeur. III. 160. a.

CHAPE, (*Orfèverie*) partie de la boucle. Description. Quatre parties distinguées dans la boucle. III. 160. a.

CHAPE, en terme de fourbisseur. III. 160. a.

CHAPE, (*Méchan.*) appartenant à la poulie. III. 160. a.

CHAPE, (*à la Monnoie*) III. 160. a.

CHAPE, (*dans l'Orgue*) chape de plein jeu : description & usage. III. 160. a.

CHAPE, (*Potier d'étain*) description. Chapes de moules de pots. III. 160. b.

CHAPE, (*Manuf. de poudre*) double barril dont on revêt celui qu'on remplit de poudre. Raison de cet usage. On en chape aussi les vins. III. 160. b.

CHAPE, (*Blason*) III. 160. b.

CHAPEAU, deux acceptions de ce mot. Il signifie, ou la matière du chapeau, ou le chapeau même. I. *Explication de la manière dont on fabrique l'un & l'autre.* Matière dont on se sert pour la fabrication des chapeaux, & d'où on la tire. On distingue communément deux poils à la peau du castor. III. 160. b. Comment se fait l'opération d'arracher le poil. Description de la plante. Travail de la repasseuse. *Ibid.* 161. a. Les peaux planées & repassées sont livrées à des ouvrières qu'on appelle *coupeuses*. Ce qu'on entend par rougir les peaux. Continuation du travail des coupeuses. *Ibid.* b. On distingue le poil en gros & en fin avant que la peau soit arrachée ; & quand on la coupe on distingue le fin en trois sortes ; le blanc, le beau noir & l'anglois. Destinations de ces trois qualités. Deux espèces de peau de castor, le gras & le sec. Utilité du gras. Comment on peut fabriquer le poil de castor au défaut de gras. A qui se vendent les peaux de castor sec coupées. Opération d'éplucher la vigogne. Préparation du poil de lievre. *Ibid.* 162. a. On en distingue deux sortes, l'arrête & le doux. Préparation des peaux de lapin. Comment on distingue les peaux de recette des peaux communes. *Ibid.* b. Préparation particulière à donner aux peaux de lapin, quand on se propose de faire des chapeaux avec ce poil seul. Celle des peaux de lievre dans le même cas. Quand tous les poils sont préparés on les met dans des tonneaux. Différentes qualités de chapeaux : divers mélanges qui les constituent. II. *Fabrication du chapeau à plumet.* Choix du poil. *Ibid.* 163. a. Opération du cardeur. Manière de traiter avec le cardeur. Distribution de la matière aux compagnons : prix de leur travail : description de l'arçon. *Ibid.* b. Et de l'opération d'arçonner. Formation de quatre capades. Description de ce qu'on appelle *voguer*. *Ibid.* 164. a. Manière de donner la forme aux capades. Travail de la dorure : on l'arçonne, on la divise en deux petites capades, &c. &c. *Ibid.* b. On marche les capades au bassin. Le marcher des capades est le commencement de ce qu'on appelle le *bâtissage*. Appareil des capades sur la feutrière. *Ibid.* 165. a. Ce qu'on appelle former ses croisées, marcher sur la tête ; décroiser les capades. *Ibid.* b. Travail des deux secondes capades. L'appareil des quatre capades s'appelle un chapeau bâti au bassin. Opération de l'étoupage. *Ibid.* 166. a. Appareil appelé *bâtissage*. Description de la foule & du travail de fouler. *Ibid.* b. Comment on place les petites capades appelées *pointus*. *Ibid.* 167. b. Chapeau bâti à la foule. Usage de la manique pour fouler plus chaud & plus clos. *Ibid.* 168. a. On décroise ensuite le chapeau en tout sens pour s'assurer s'il est à-peu-près rond, & s'il n'y a point de lippes. Ce qu'on appelle arranger le chapeau, le torquer ou le mettre en coquille, le décroquer, le presser. Quand le chapeau est pressé on le dresse. Ensuite on le choque. *Ibid.* b. On l'abbat. Lorsque le bord du chapeau est à-peu-près plat, on le piece. Le chapeau forti de la foule est porté dans l'étuve pour y être séché. Opération de poncer. *Ibid.* 169. a. De pelotonner. Lorsque le chapeau est pelotonné, on marque avec de la craie son poids, & s'il est doré ou non. Pratique à suivre pour faire le plu-

met. *Ibid.* b. Avant de teindre les chapeaux, on les robe. Description de ce travail. Quand les chapeaux sont robés, les teinturiers s'en emparent & les assortissent. Description de la foule appelée *dégorgeage*. Manière de s'en servir. *Ibid.* 170. b. Manière dont on teint. Ingrédients de la teinture, comment on la compose. Suite des procédés jusqu'à ce que les chapeaux soient en état d'être vendus au maître. *Ibid.* 171. a. Du maître ils passent chez l'apprêteur. En quoi consiste son travail. *Ibid.* b. Opérations qui suivent l'apprêtage. *Ibid.* 172. a. Le chapeau passé en premier est donné à une ouvrière qu'on appelle une *éjarreuse*. Quand il est éjarré on le donne à garnir. Quand il est garni, on finit de le repasser au fer. C'est ainsi qu'on achève un chapeau ordinaire après la teinture. Différences à observer s'il est à plumet. *Ibid.* b. Les castors dorés qui viennent après les superfins se travaillent de même. Castors non dorés. Demi-castors dorés. Demi-castors sans dorure. Les croix se travaillent avec moins de précaution que les superfins. Travail des communs. Prix des différentes sortes de chapeaux. *Ibid.* 173. a. Travail des chapeaux blancs. Repassage des vieux chapeaux. Autres espèces de chapeaux, comme de crin, de paille, de canne, &c. Principaux réglemens sur la fabrication des chapeaux. *Ibid.* b. Temps où commença l'usage des chapeaux. Ils furent tous dans l'origine défendus aux ecclésiastiques, quoiqu'ils en portaient impunément en Angleterre depuis 200 ans. III. 174. b.

CHAPEAU, (*Art méchan.*) manière de repasser un chapeau, de le retourner. *Suppl.* II. 323. a. Tableau raccourci des principales opérations de l'art de fabriquer les chapeaux. *Ibid.* b.

Chapeau. Epoque de l'usage des bonnets & des chapeaux en France. II. 324. a. Énumération de quelques instrumens de chapelier. Arçon. I. 620. b. Avaloire. I. 858. b. Choque. III. 367. a. Couteaux. IV. 407. a. Forme. VII. 180. b. Foulerie. 221. b. Fourneaux. 233. a. Frotoir. 355. a. Quelques opérations du chapelier. Fouler le feutre. VII. 221. a. Arracher le jarre. VIII. 462. a. Donner au feutre la figure du chapeau. V. 111. a. Unir & applatir les bords & le haut de la tête. *Ibid.* b. Art de teindre les chapeaux. XVI. 32. a. Tondre un chapeau. 406. b. Apprêt des chapeaux. I. 556. b. Préparation qui sert à leur donner le lustre. IX. 751. b. Crieuses de vieux chapeaux. IV. 466. b. Voyez II. vol. des pl. l'article CHAPELIER.

CHAPEAU, (*Archit.*) chapeau de lucarne, chapeau d'étage. Chapeau dans certains bâtimens de charpente. III. 174. a.

CHAPEAU, terme d'hydraulique, de tireur d'or. III. 174. a.

CHAPEAU, mesure de dix tonnes, &c. III. 174. a.

CHAPEAU, (*Chymie*) III. 174. a.

CHAPEAU, sorte de présent. III. 174. a.

Chapeau, ou *Chapel de roses*, léger don que le pere fait à sa fille en la mariant. III. 174. a. A quoi ce nom fait allusion. Coutumes qui parlent du chapeau de roses. Ouvrage à consulter. *Ibid.* b.

CHAPEAU, (*Musique*) III. 174. b.

CHAPEAU, (*Blason*) III. 174. b.

Chapeau, meuble d'armoirie. Le chapeau est l'hieroglyphe de la liberté. *Suppl.* II. 324. b.

Chapeau, ornement extérieur de l'écu d'un prélat ou d'un abbé. Chapeau des cardinaux, des archevêques, des évêques, des abbés & protonotaires. Invention des chapeaux dans les cérémonies à Rome. En quel temps a commencé l'usage des chapeaux sur les armoiries. *Suppl.* II. 324. b.

CHAPEAU, sinople des évêques dans les armoiries. *Suppl.* IV. 794. b.

CHAPELAIN. Devoirs mutuels des chanoines & des chapelains, des cathédrales & collégiales. Auteurs à consulter sur les chapelains. III. 174. b. Chapelains du roi : leurs privilèges. Auteurs à consulter. Chapelains du roi, de la reine, de madame la dauphine, des princes & princesses, &c. Ce titre est en usage parmi les protestans. Chapelains de l'ordre de Malthe. On appelle chapelain un prêtre qui vient dire la messe dans les maisons des particuliers. Chapelains du roi d'Angleterre. Origine des chapelains. Premier chapelain qu'il y a eu. Les notaires, secrétaires & chanceliers ont porté ce titre. III. 175. a.

Chapelain. Deux sortes de chapelains du pape. III. 175. a.

Chapelains du roi de France : leur service. *Ibid.* b.

Chapelain, college de chapelains. III. 632. a. Archichapelain en France. I. 613. a.

CHAPELAIN, (*Jean*) observations sur son poème de la pucelle. XII. 823. a.

CHAPELER, (*Boulang.*) pourquoi on chapele le pain. Usage qu'on fait de la chapelure. III. 175. b.

CHAPELET, (*Hist. eccl.*) étymologie du mot. Différens noms du chapellet. Origine de l'usage du chapellet : instituteur du rosaire. Chapellet du sauveur. Chapellets des Orientaux qu'ils appellent *chaines*. III. 175. b. Sur le chapellet, voyez ROSAIRE.

Chapelet des Turcs, composé de 99 grains : paroles qu'ils prononcent sur ce chapelet. III. 176. a.

CHAPELET, (*Blason*) *Suppl.* IV. 256. a.

CHAPELET, (*Jurisp.*) signe de justice dans les fourches patibulaires de certaines seigneuries. Ce que dit là-dessus la coutume d'Angoumois. III. 176. a.

CHAPELET, (*Arch.*) *Chapelet* en terme de fonderie. III. 176. a.

CHAPELET, (*Hydraul.*) espece de pompe. Inconvénient de sa construction. Observation sur le mouvement qu'il faut lui donner. A quel usage on l'emploie. III. 176. a.

CHAPELET, (*Manege*) III. 176. a.

Chapelet, ce qu'on entend par-là. VI. 79. a. De l'usage du chapelet ; ses inconvénients, moyens d'y remédier. 84. b.

Usage du chapelet dans les maneges, où les élèves ne peuvent monter à cheval que par le secours d'un étrier. 85. a. Description du chapelet dont on se sert pour empêcher le cheval malade du farcin de lécher ses ulcères. 407. a.

CHAPELET, (*Jardin.*) III. 176. b.

CHAPELET, (*Machine d'opéra*) moment où elle paroît le plus agréable. Observation sur la perfection de cette machine. III. 176. b.

CHAPELET, terme de distillateur d'eau-de-vie. III. 176. b.

CHAPELLIER, (*Art méchanic.*) de la communauté des chapeliers, & des principaux objets qui la concernent. On donne aussi le nom de *chapelier* à l'ouvrier, compagnon du maître. III. 176. b.

Chapelier : teinturier-chapelier. XVI. 33. a. Saint qui est le patron des chapeliers. *Suppl.* IV. 258. b.

CHAPELLE, diverses sortes de chapelles. Observation sur le lieu où doit être placée la chapelle d'un hôtel. III. 176. a. On nomme ici quelques-unes des plus remarquables. Défauts à éviter dans les symboles extérieurs par lesquels on les désigne. *Ibid.* 177. a.

Chapelle : différence entre une chapelle & un oratoire. XI. 574. a. Chapelles que les Gaulois élevoient en l'honneur des déesses meres. II. 587. b. Noms des chapelles chez les anciens Romains. XVI. 89. b.

CHAPELLE, (*Musiq.*) ce mot signifie le lieu de l'église où l'on exécute la musique, ou le corps des musiciens qui l'exécutent, ou enfin un certain nombre de ces musiciens qui ne se joignent aux autres que de tems en tems. — Style de chapelle ou d'église. — Etymologie du mot *chapelle*. *Suppl.* II. 324. b.

CHAPELLE, (*Jurisp.*) diverses significations de ce terme. Chapelles que les canonistes appellent *sub dio*. Celles qui font partie d'une grande église, appelée *sub testis*. Chapelles domestiques. Canon du concile d'Agde, touchant ces chapelles. Chapelle, c'est-à-dire, bénéfice attaché à la chapelle. Conditions requises pour le posséder. A quel titre une chapelle peut être régulièrement réputée bénéfice. Différence entre chapellenie & prestimonie. Chapelle en patronage mixte. III. 177. a. Deux chapelles *sub eodem testis* ne peuvent être tenues par un seul. Ouvrages de jurisprudence à consulter sur les chapelles. Saintes-Chapelles & leurs privilèges. *Ibid.* b.

CHAPELLE, (*droit de*) jurisprudence. III. 177. b.

Chapelle, clerc de chapelle. III. 527. a. Chapelle donative. V. 44. a.

CHAPELLE, *faire chapelle*, (*Marine*) virer malgré soi. Causes de ce mouvement. Ce qu'on doit faire quand on a fait chapelle. Ce qu'on appelle la *chapelle* dans les vaisseaux. *Chapelle de compas*. III. 187. b.

CHAPELLE, (*Chymie*) vaisseau distillatoire appelé par quelques-uns *rosaire*, &c. Description. Comment on le chauffe. III. 177. b.

CHAPELLÉNIE, (*Jurisp.*) divers sens attachés à ce mot. III. 177. b.

CHAPERON, ancienne coëffure ordinaire en France. Tems où elle fut en mode. III. 177. b. Ce que dit Pasquier de l'usage du chaperon. On s'en est servi jusqu'au regne de Charles VI en France. Chaperons dans l'ordre monastique, ceux des docteurs & licenciés. Chaperons d'usage dans les cérémonies de deuil. *Ibid.* 178. a.

CHAPERONS, deux factions en France, désignées par ce nom. III. 178. a. Autre faction désignée par ce nom, formée en Flandre en 1566. *Ibid.* b.

CHAPERON, (*Archit.*) Chaperon en bahut. III. 178. b.

CHAPERON, outil de cartier. III. 178. b.

CHAPERON, (*Eperonnier*) III. 178. b.

CHAPERON, parmi les horlogers : plaque ronde qui a un canon, &c. Chaperon, roue de compte dans les pendules sonnantes. Différentes dispositions de cette roue. III. 178. b.

CHAPERON, (*Imprimerie*) III. 178. b.

CHAPERON, (*Fauconnerie*) III. 178. b.

CHAPITEAU, (*Archit.*) Il y en a de cinq especes, quoi qu'on puisse en composer à l'infini, &c. Chapiteau toscan. Chapiteau dorique. Chapiteau ionique, se fait de trois manieres. Description. Chapiteau corinthien. III. 179. a. A qui l'invention en est attribuée. Chapiteau composite. Il ne faut

pas le confondre avec le chapiteau composé. Tous ces chapiteaux sont également applicables aux colonnes & aux pilastres. *Ibid.* b. Voyez les planches d'architecture, vol. I.

Chapiteau, volutes des chapiteaux ionique, corinthien & composite. XVII. 461. b. 462. a. Caulicoles du chapiteau corinthien. 761. a, b. Invention du chapiteau corinthien : on croit qu'il fut exécuté au temple de Jérusalem. I. 58. b.

CHAPITEAU, dans l'artillerie. III. 179. b.

CHAPITEAU d'artifice. III. 179. b.

CHAPITEAU, (*Chymie*) piece supérieure de l'alembic des chymistes modernes, qui est composé d'une cucurbitre & de son chapiteau. III. 179. b. Usage du chapiteau à bec, & du chapiteau aveugle. Usage d'un chapiteau d'étain, appelé à réfrigérant. On a renoncé à ceux qu'on faisoit de cuivre étamé. Chapiteau de verre muni d'un réfrigérant. Espece de chapiteau appelé *tête de more*. Il n'est plus d'usage que chez les distillateurs d'eau-de-vie. *Ibid.* 180. a.

CHAPITEAU, (*Papetier*) III. 180. a.

CHAPITRE, (*Archit.*) grande piece dans une communauté, où s'assemblent les chefs. III. 180. a.

CHAPITRE, (*Jurisp.*) trois significations de ce mot en matiere ecclésiastique. III. 180. a. Tems où le titre de chapitre, pris pour un corps ecclésiastique, a commencé d'être en usage. Dignités qui composent un chapitre de chanoines. Droits & privilèges des chapitres des églises cathédrales. D'où est venu l'usage de considérer les chapitres comme le conseil de l'évêque. Aujourd'hui les chapitres des cathédrales n'ont plus de part dans le gouvernement du diocèse. Du gouvernement du diocèse pendant la vacance. *Ibid.* b. Du droit des grands-vicaires & officiaux nommés par le chapitre, *sede vacante*. Des prétentions formées par quelques chapitres pour être exempts de la juridiction de l'évêque. Des droits de juridiction correctionnelle & contentieuse des chapitres. *Ibid.* 181. a. Comment les chanoines exempts peuvent devenir justiciables de l'évêque. Des statuts particuliers de certains chapitres, soit de cathédrales ou de collégiales. Comment les chapitres de réguliers peuvent être sécularisés. Trois sortes de chapitres ou assemblées que tiennent les ordres religieux. Les ordres de chevalerie tiennent aussi de tems en tems chapitre. Auteurs à consulter sur les droits des chapitres. Réglemens à consulter sur ce qui est particulier aux différens chapitres des églises cathédrales & collégiales. *Ibid.* b.

Chapitre. Chapitres acéphales. I. 93. b. Chapitres exempts de l'ordinaire : leur juridiction. VI. 236. b. 237. a, b. Chapitres généraux : l'ordre de Cîteaux est le premier qui les ait établis. III. 487. a. De la juridiction de quelques chapitres de cathédrales. IX. 79. b. En quel tems les chapitres des cathédrales s'attribuerent le droit d'élire seuls les évêques. V. 456. a. Le chapitre des cathédrales étoit autrefois le conseil de l'évêque. VI. 144. a. Droit qu'un chapitre a de conférer *sede vacante*. VII. 810. b. Doyen du chapitre. V. 94. a. Pain de chapitre. XI. 751. b.

CHAPITRES, *trois*, (*Hist. eccl.*) trois écrits fameux du VI^e. siecle. Défenseurs des trois chapitres partagés en différentes classes. Par une erreur de fait, plusieurs catholiques croyoient que le concile de Chalcedoine avoit approuvé les trois chapitres. Loix, décrets & conciles qui les ont condamnés. Schisme causé par cette condamnation. III. 182. a. Voyez TROIS-CHAPITRES.

CHAPITRE, (*Théolog.*) de la division de la bible par chapitres & par versets. XVII. 163. a, b. — 165. a. La même division faite dans l'alcoran. I. 251. b. XV. 683. b.

CHAPON, usage de chaponner très-ancien. Défense de chaponner les poules. Diverses manieres de faire cette opération. Tems où elle se fait. Sa description. III. 182. a. Comment on dresse un chapon à élever & conduire les poussins. *Ibid.* b.

CHAPON, (*Diète, Mat. méd.*) qualité de sa chair. Conformément qu'on en fait. L'eau distillée de chapon n'est plus guere en usage. Propriété de graisse de chapon. III. 182. b.

Chapon, analyse de la chair de chapon, considérée comme aliment. I. 267. b. Projet ridicule de nourrir un malade avec de l'eau distillée de chapon. V. 198. a.

CHAPON, *vol du*, (*Jurisp.*) voyez CHEZÉ, III. 326. a. & VOL. XVII. 440. b.

CHAPON, (*Agric.*) sarmens qu'on détache pour servir de plant. III. 182. b.

CHAPPARS, courriers persans chargés des dépêches de la cour. S'ils rencontrent un cavalier mieux monté qu'eux, ils ont le droit de s'emparer de son cheval. Pourquoi le sultan Amurat les supprima en Turquie. III. 182. b.

CHAPUT, instrument dont on se sert pour le travail des ardoises. III. 183. a.

CHAQUE, observation sur la nature de ce mot. XIII. 454. b.

CHAR. Chars des anciens. Invention des chars. Etymologie du mot. Chars de course. Chars attelés de deux chevaux. Tems où leur course fut introduite aux jeux olympiques. Chars à trois chevaux, III. 183. a. à quatre chevaux.

De la course à quatre chevaux. Description de cette course. La race des chevaux qui avoient vaincu dans ces combats d'honneur étoit illustrée. On prétend que les attelages à quatre chevaux se faisoient en l'honneur du Soleil. Chars à six, à sept chevaux. Noms de ceux qui conduisoient les chars. Usage du char couvert. Du char armé de faulx. Sa description. *Ibid. b.* Peu de cas qu'en faisoient les Romains. L'usage des chars à la guerre est très-ancien. Du char de triomphe. Paroles qu'on prononçoit quand le triomphateur montoit. Description de nos chars de triomphe. Ceux dont on se sert dans les processions publiques à Lille en Flandre. Les païens avoient aussi des processions & des chars de triomphe pour certaines occasions. *Ibid. 184. a.*

Char. Les chars tirent leur origine des traîneaux. XVI. 529. *b.* Antiquité de l'usage des chars. III. 204. *b.* Chars armés de faulx : comment on s'en défendoit. VI. 435. *a.* Inconvéniens attachés à l'ancien usage de combattre dans des chars. V. 887. *a.* Première invention des chars dans la Grece. *Suppl. II. 391. b.* Des courses de chars chez les Grecs. *Ibid.* Char dans les jeux olympiques, nommé *apène*. I. 522. *b.* Diverses sortes de chars chez les Romains : magnificence de quelques-uns. III. 204. *b.* Chars couverts & chars découverts dont ils faisoient usage. XII. 620. *b.* La mode des litières fut abolie sous Alexandre-Sévère, pour faire place à celle des chars. IX. 593. *a.* Char à deux roues. II. 260. *a.* Char des Romains nommé *carpentum*. 698. *a.* Autre dit *carruque*. 706. *a.* Char à trois chevaux, XVI. 639. *b.* à quatre chevaux. XIII. 642. *a, b.* Char de triomphe. XVI. 655. *b.* Char nommé *essedum*, dont les Belges faisoient usage. V. 995. *b.* Chars élevés sur des arcades. XVI. 212. *b.* Sur les chars, voyez encore l'article VOITURE.

Chars, figure symbolique. XV. 729. *a, b.*

CHAR, (*Art méch.*) règle à suivre sur la hauteur des roues d'un char. XIV. 386. *b.* 389. *b.* Observations sur le tirage des chars. XVI. 339. *b.* Voyez CHARIOT. III. 204. *a.*

CHAR, (*Mach. d'opéra*) description. III. 184. *a.* C'est la machine la plus ordinaire à l'opéra, & la moins soignée. Moyen de cacher les cordes de ce char. Chars des Grecs sur le théâtre. On exécute plusieurs vols avec les chars. *Ibid. b.*

CHARA, (*Bot.*) voyez LUSTRE. IX. 750. *b.* Mouvement singulier remarqué dans le *chara flexilis*. *Suppl. IV. 784. a, b. &c.*

CHARADE, espèce de rébus. *Suppl. III. 681. b.*

CHARAG, tribut que le grand-seigneur fait lever sur les enfans mâles des Juifs. Autres droits qu'ils paient pour le privilège de tenir synagogue, pour ensevelir les morts. III. 184. *b.* Les chrétiens grecs, dans Constantinople ou Péra, paient le charag. Autres tributs pour la conservation de leurs églises, & le droit d'avoir un patriarche. *Ibid. 185. a.*

Charag que paient les chrétiens latins de Constantinople ou Péra. Celui que paient les négocians ou voyageurs chrétiens. Quelles personnes en sont exemptes. III. 185. *a.*

CHARAMEIS, (*Bot.*) arbre exotique. Deux espèces. Leur description. Usage qu'en font les Indiens. III. 185. *a.*

CHARAN, (*Géogr.*) voyez ARA.

CHARANIENS, habitans de la ville de Charan : déclaration qu'ils firent de leur religion à Almamon. XIV. 460. *a.*

CHARANFON, (*Insectol.*) description du vrai charanfon. Description de ceux qui sont représentés vol. VI des planch. *Histoire naturelle*, pl. 78, & qui ne sont point de même genre que le précédent, mais de celui que nous appellons du nom de *curlagus*. Lieux d'où ces insectes sont originaires. Classification du charanfon. *Suppl. II. 325. a.* Voyez CHARANFON.

CHARAPETI, arbrisseau des Indes occidentales. Description. Usage de son bois. III. 185. *a.*

CHARAS, (*Moyse*) pharmacopole & chymiste. XVII. 581. *a.*

CHARAX, huit villes anciennes de ce nom. III. 185. *a.*

CHARBON, deux sortes, l'artificiel & le naturel. Définition du charbon artificiel. Comment on prévient la destruction des substances une fois allumées, dont on fait le charbon. Deux causes d'où dépend la destruction du charbon. III. 185. *b.*

CHARBON de bois: comment on le fait à Aussois, à Pontquarré en Brie, &c. Instrumens nécessaires aux charbonniers. Un fourneau contient jusqu'à sept ou neuf cordes de bois. On conduit ordinairement deux fourneaux à la fois. Choix du bois. III. 185. *b.* Distance où les tas de bois doivent être des fourneaux. Lorsque le bois est prêt, il faut travailler à faire la charbonnière, qui est l'endroit où l'on doit construire les fourneaux à charbon. Construction du fourneau. *Ibid. 186. a.* Comment le charbonnier se fera du fraïn. A quel usage il doit être employé dans la construction du fourneau. Manière d'allumer le fourneau. Attentions qu'il doit avoir depuis que le feu est allumé. *Ibid. 187. a.* Divers accidens auxquels le charbonnier doit remédier. Soins de la première nuit, du second jour; à l'approche de la nuit du second jour, le

charbonnier ne pourra plus quitter son fourneau. Apparition du grand feu. Opération pour étouffer le feu, & empêcher le charbon de se consumer, qu'on appelle *polir le fourneau*. *Ibid. b.* Opération de rafraîchir. Le quatrième jour le charbon sera censé fait & prêt à être tiré. Manière d'ouvrir le fourneau. Du tems convenable pour faire le charbon. Manière de placer le gros & le menu bois en construisant le fourneau.

Procédés qu'on suit en Bourgogne pour faire le charbon. Ibid. 188. a. Cette manière ne diffère de la précédente que dans la construction des fourneaux. Troisième manière de le construire. Qualité du bois dont il faut faire le charbon, selon les divers métiers auxquels on l'emploie. *Ibid. b.* Ce qu'on appelle *tue-vents* ou *brise-vents*. Espace de tems qu'on emploie à faire le charbon, selon que le bois est vert ou sec. Observations à suivre pendant & après la cuisson. De la vente du charbon. Diverses instructions utiles. Du lieu où l'on doit faire le charbon. Fourneau qui reste en meule. *Ibid. 189. a.*

CHARBON, (*Chym.*) élémens dont il est formé. Pourquoi l'eau-forte n'attaque point l'ivoire calciné ordinaire des boutiques. III. 189. *a.* Pourquoi certaines substances pierreuses & calcaires, après avoir été calcinées, ne font plus une effervescence aussi marquée, qu'elles faisoient avant la calcination. Il est très-vraisemblable que l'air entre dans la mixture charbonneuse. Le charbon ne donne pas de flamme sensible. Effet du sel marin sur le charbon. Principes fixes du charbon qu'on retrouve dans sa cendre. Comment les charbons des trois regnes sont spécifiés. Incorruptibilité du charbon. Conséquences pratiques qu'en tirent les anciens. Usages chymiques du charbon. *Ibid. b.* Des effets de la vapeur du charbon, stagnante dans un lieu fermé ou peu aéré. Les vertus médicinales du charbon ne sont pas confirmées par l'observation. *Ibid. 190. a.*

Charbon de bois. Nature du charbon. *Suppl. III. 348. a.* Détails sur la manière de faire le charbon destiné aux usines, sur les différentes qualités des charbons, & sur la manière d'en faire usage. VII. 146. *b. &c.* Charbon du bois de l'arbre appelé *andjuri*. *Suppl. I. 422. b.* Du choix à faire dans le charbon pour les opérations chymiques. Lieux secs où l'on doit le tenir. VII. 248. *3. a.* En quoi les cendres diffèrent du charbon. II. 813. *b.* Inaltérabilité du charbon dans des vaisseaux fermés. 544. *a. I. 234. b. Suppl. I. 235. a. Suppl. II. 515. b.* Les charbons ardents considérés en métallurgie comme réductifs. VI. 914. *b. Suppl. IV. 338. a.* La poudre de charbon regardée aussi comme réductive. VI. 914. *b.* Usage qu'on fait en métallurgie du mélange du poussier de charbon à l'argille. VII. 240. *a.* De la suffocation par la vapeur du charbon. VII. 520. *a, b. XIII. 806. a.*

CHARBON, (*Comm.*) de la mesure du charbon par minots. X. 558. *a.* Voiture à transporter le charbon. II. 60. *a.*

CHARBON minéral. Sa description. Deux espèces de ce charbon. De la différence entre ces deux espèces, est venue la distinction de charbon de terre & charbon de pierre. III. 190. *a.* Divers sentimens des naturalistes sur la formation & la nature du charbon minéral. Il paroît très-probable qu'on doit lui attribuer, ainsi qu'aux différens bitumes, une origine végétale. Observations qui prouvent que c'est à du bois qu'il doit son origine. Pierres feuilletées & écaillées dont les veines & couches de charbon sont ordinairement couvertes. Bois fossile trouvé en Allemagne, dans le comté de Nassau. *Ibid. b.* Conjectures sur ce bois & le charbon minéral qui se trouve en fouillant plus bas. Contrées où se trouve le charbon minéral. Signes auxquels on reconnoît le voisinage d'une mine. Le charbon minéral se trouve, ou par couches, ou par veines dans le sein de la terre. ... *Ibid. 191. a.* Figures qui représentent les différentes inclinaisons & directions que l'on a remarquées dans les mines de charbon de terre. Ce charbon se rencontre entre plusieurs lits de terres & de pierres de différentes espèces. Dignes ou roches qui interrompent la direction des couches, & forment de grands obstacles au travail des ouvriers. A quels signes, dans la mine, on reconnoît le voisinage d'une digue. Rien n'est plus avantageux que lorsqu'une mine suit une pente douce, & n'est que peu inclinée à l'horizon. *Ibid. b.* Mines dont la couche descend presque perpendiculairement à l'horizon. De plusieurs couches les unes sur les autres, c'est ordinairement la principale qui est la plus enfoncée en terre. Exploitation de la mine. Puits ou bures qu'on doit creuser. Leur usage. Bures à charbon, bures à pompe. Comment on supplée à cette dernière, d'une manière plus avantageuse, par un percement. Vapeurs qui s'exhalent de la mine. Effets mortels de celle qu'on appelle *pouffe* ou *mouffette*. *Ibid. 192. a.* Remèdes à procurer aux ouvriers qui en sont atteints. Cause de ces funestes effets, selon M. Tricwald. Autre vapeur appelée *feu sauvage*. Comment elle se manifeste. *Ibid. b.* Précautions que les ouvriers prennent pour s'en garantir. Explosion que produit cette vapeur. Exemple des effets terribles causés par elle. Phénomènes singuliers opérés par une vapeur inflammable sortie d'une mine de charbon. *Ibid. 193. a.* Une portion de cette

vapeur renfermée dans une vessie de bœuf, & enflammée ensuite comme de l'esprit de vin. Imitation artificielle de cette vapeur. Nécessité & moyen de renouveler l'air dans les mines de charbon. Mines qui se sont enflammées, & qui n'ont pas cessé de brûler en Angleterre & en Allemagne. Mine d'alun qui s'allume à l'air, lorsqu'elle y a été exposée quelque tems. *Ibid. b.* Analyse chymique du charbon minéral. Son utilité dans les usages de la vie. Comment certains peuples le ménagent. Son utilité dans plusieurs arts & métiers. Examen de la question, si l'on peut s'en servir avec succès pour la fusion des minerais. Bien des gens ont regardé la fumée du charbon minéral comme nuisible à la santé. Sentiment de quelques auteurs sur ce sujet. *Ibid. 194. a.* Propriétés de l'huile tenue, tirée par la distillation du charbon minéral. *Ibid. b.*

Charbon minéral. Propriétés du charbon de terre. VII. 248. 3. a. Effet du sable sur le feu de ce charbon. *Suppl. II. 66. b.* De la découverte, de l'exploitation & des usages du charbon minéral. VIII. 323. a, b. &c. Vol. VI. des planches, article *Minéralogie.* Disposition des lits des mines de charbon dans la province de Lancastre. XV. 541. a. Sorte de couche appelée *plateau* dans les mines de charbon de terre. XII. 740. a. Usage de la bouffole dans ces mines. II. 378. b. Vapeurs qui s'élèvent des mines de charbon. X. 779. b. XVI. 580. b. 581. a. L'usage du charbon minéral préviendrait les funestes conséquences de la disette des bois. II. 307. a. Les villes où l'on brûle du charbon de pierre, moins sujettes aux épidémies. V. 788. b. Poussière du charbon de terre dont on se sert dans la province de Pembroke. XII. 291. a. Négoce du charbon de terre à Newcastle. XI. 121. b. Voie de charbon de terre. XVII. 421. b. Charbon fossile trouvé près de Lons-le-Saunier. *Suppl. III. 777. b.*

Charbon végétal & fossile. Observations faites sur une mine de charbon découverte près de la ville d'Altorff en Franconie. III. 194. b.

CHARBON, (*Botan. Agricul. Maladie des grains*) Voyez *CARIÉ, BLEU.* En quoi consiste cette maladie. *Suppl. II. 325. a.* Il paroît que les anciens ne l'ont point connue. Conjectures sur la cause qui peut en avoir étendu la contagion. Caractères auxquels on distingue les épis charbonnés. Développement de la plante atteinte de cette maladie. Affinité entre la poussière du charbon & celle de la vessie-de-loup. Contagion du charbon. Son odeur putride. Forme des grains charbonnés. *Ibid. b.* Poussière dont ils sont pleins. Les plantes qui doivent porter cet épi, faciles à distinguer dès le mois d'avril, & avant qu'elles aient épié. Observations de M. Duhamel sur ces plantes. M. Tillet les croit plus sensibles à la gelée que les autres. Il paroît que le charbon procède d'un vice interne de la plante, & que cette maladie n'est qu'une espèce du même genre que la nielle, & qui n'en diffère que par ses effets. *Ibid. 226. a.* Epis moitié sains, moitié charbonnés. Plantes formées de plusieurs tuyaux dont les uns portent des épis entièrement mauvais, & les autres des épis entièrement sains. Mélange qui se fait lorsqu'on bat le bled, de la poussière des grains charbonnés avec le bon grain; caractère & mauvais effets de la farine qui en provient. Précaution qu'il faudroit prendre avant la mouture du bled. Caractère auquel on peut distinguer le grain qui a reçu cette poussière. *Ibid. b.* Expériences qui prouvent que ce grain moucheté mis en terre donne des plantes charbonnées. Le charbonnage & la nielle ne font point l'effet de certains terroirs ou de certaines expositions, mais celui d'un certain fumier. Réfutation de quelques autres sentimens sur la cause de ces maladies. *Ibid. 327. a.* L'auteur distingue deux causes capables de les produire; l'une contagieuse, procédant du contact des poussières de charbon; l'autre interne procédant du vice de la semence, ou plutôt du défaut de conformation des ovaires qui sont seuls affectés dans le charbon. Différence entre cette maladie & la nielle. Le charbon inconnu en Italie avant 1730. Hypothèses sur la manière dont se fait l'altération dans la plante. *Ibid. b.* Moyens de la prévenir, soit lorsqu'elle vient de la contagion des grains infectés. Manière de mettre les grains en chaux, par laquelle on les garantit de la nielle ou du charbon. *Ibid. 328. a.* Voyez *CHARBONNÉ.*

Charbons ardents. Usage de quelques prêtres païens de marcher en certaines cérémonies sur des charbons ardents. VI. 542. a. VIII. 220. a, b.

CHARBON, (*Ordre du*) XI. 603. a.

CHARBON, (*Chirurg.*) signe pathognomonique du charbon. Il est ordinairement un symptôme des fièvres pestilentiennes. Remèdes intérieurs. Voyez *Peste.* Secours chirurgicaux. III. 195. a.

Charbon, différence entre ce qu'on appelle en chirurgie, *charbon, clou, anthrax & furoncle.* XVII. 791. a. Charbon des paupières. I. 497. a.

CHARBON, (*Maréch.*) III. 195. a.

CHARBONNÉ, (*Agricul.*) deux sortes de grains charbonnés. Effets du blé charbonné par le bout, employé par

le boulanger, ou le laboureur. Mauvais tems qui produisent le grain charbonné. Expérience de M. Tull, pour en rechercher la cause. III. 195. a. Les lieux bas ne donnent pas plus de grains charbonnés que les lieux hauts. Pratiques des agriculteurs pour prévenir le charbonnage. *Ibid. b.*

Charbonnés, épis. *Suppl. I. 917. a.* Cause commune de l'ergot & du charbon. *Suppl. II. 859. a.* Il ne vient point de l'excès d'humidité. *Suppl. III. 219. a.* Sa principale cause. 222. a. Voyez *CHARBON.*

CHARBONNIER, devoirs d'un charbonnier dans les grosses forges. VII. 136. a. Des mesureurs de charbon. X. 427. a. Des porteurs de charbon. XIII. 146. b.

CHARCE, action glorieuse de Mad. Philis de la Tour-Dupin-la-Charce. *Suppl. IV. 75. b.*

CHARDON, caractères de ce genre de plante. III. 195. b.

Chardon, espèce de chardon appelé *chauffe-trape.* III. 258. b. Espèce connue des anciens sous le nom de *struthium.* XV. 548. b. Genre de chardon nommé *acanos.* *Suppl. I. 100. b.*

CHARDON-BENIT, (*Mat. médic.*) combien ses vertus ont été vantées. III. 195. b. Propriétés que les auteurs lui ont attribuées. Ce qu'on en doit croire; propriétés véritables de cette plante. Son eau distillée ne mérite pas tous les éloges qu'on lui a donnés. Celle que la plupart des apothicaires de Paris préparent à la place de la première est infiniment préférable. Préparations où entrent les feuilles, la semence, les sommités, & l'extrait de cette plante. *Ibid. 196. a.*

Chardon à bonnetier, caractères de ce genre de plante. Son usage pour les manufactures en laine. Défense d'en sortir du royaume. III. 196. a.

Chardon-rolland. Caractères de ce genre de plante. Propriétés de sa racine. Comment on la prépare. Préparations où elle entre. III. 196. b.

CHARDON, (*Archit. & Serrur.*) III. 196. b.

CHARDON, (*Plas.*) manière de représenter cette plante dans l'écu. Signification de ce symbole. *Suppl. II. 328. b.*

CHARDON, (*Notre-Dame de*) ordre militaire. Son institution. Chevaliers qui le composoient. Ouvrages à consulter. III. 198. b. Voyez *Suppl. II. 40. b.*

CHARDON, (*Saint-André du*) ordre de chevalerie en Ecoffe. Sa devise. Son origine. Jacques VII d'Ecoffe voulut le remettre en vigueur. Il subsiste faiblement. III. 196. b.

CHARDON, voie de, (*lainage.*) XVII. 421. b.

CHARDONNERET, description de cet oiseau. Caractères distinctifs de la femelle. Cas qu'on fait de cet oiseau. Il est très-facile à apprivoiser. Sa nourriture. Variations dans ses couleurs qui viennent du sexe, de l'âge ou d'autres accidens. III. 197. a.

Chardonneret, espèce de chardonneret du Brésil, appelé *jacarini.* VIII. 428. a. Vers qui s'engendrent à la cuisse des chardonnerets. XVII. 44. b.

CHARENÇON, petit insecte. Classe où le met Linnæus. Sa description. Il ronge le froment & les fèves. III. 197. a.

Charençon, odeur qu'il donne au blé. *Suppl. I. 918. a.* Il rend le blé coulant. *Ibid.* Moyen d'en préserver les blés dans les greniers. *Suppl. III. 12. a.* Méthode de M. du Hamel qui préserve les blés de ces insectes. VII. 336. b. Charençons représentés, vol. VI des pl. Règne animal, pl. 77. Voyez *CHARANSON.*

CHARENTON, (*Géogr.*) bourg ancien, diocèse & élection de Paris. Son pont sur la Marne. Evénemens qui rendent ce lieu remarquable. Droits & privilèges qui lui ont été accordés. Temple, bibliothèque & imprimerie que les protestans avoient à Charenton. Ministres distingués de cette église. Couvent établi ensuite dans ce même lieu. *Suppl. II. 328. b.* Maison des frères de la Charité. Château des ducs de Bourgogne. Hôtel du roi. Carmes établis à Charenton. Echo remarquable dans leur enclos. Observation sur les ouvrages d'André Lesuay de Prémonval, né à Charenton. Mémoires publiés par sa femme. *Ibid. 329. a.*

CHARÈS de Linde, sculpteur ancien. XIV. 818. b.

CHARGE, fardeau, poids, faix: différence entre ces mots. III. 197. b.

CHARGE, (*Jurispr.*) diverses acceptions de ce mot. Réflexions de l'illustre auteur de l'esprit des loix, sur la vénalité des charges. III. 197. b. Voyez *VÉNALITÉ.*

Charge, différence entre charge & office. XI. 414. a. De l'âge requis pour être propre à différentes charges. I. 170. a. Aspirant aux charges. II. 590. a. Fait de charge. VI. 384. b.

CHARGES de la communauté de biens entre conjoints. Dépenses & dettes qui sont du nombre de ces charges. Traité à consulter. III. 198. a.

Charges des comptes ou sur les comptes. Ce qu'on entend par-là en style de la chambre des comptes. Quels officiers sont chargés de faire poursuite de ces charges. III. 198. a.

Charges foncières. Toutes charges de cette nature ne peuvent être créées que lors de la tradition du fonds. Il en faut seulement excepter les servitudes. Ces charges une fois établies suivent toujours la chose en quelque main qu'elle passe.

De l'action pour l'acquiescement de ces charges. Différence entre les charges foncières & les dettes & obligations personnelles, entre ces mêmes charges & les simples hypothèques. Douze différences entre les charges ou rentes foncières & les rentes constituées, indiquées par Loiseau. III. 198. b.

Charges & informations; différences entre ces deux mots. III. 198. b. Ce qu'on doit entendre sous le terme de charges proprement dites, en matière criminelle. *Ibid.* 199. a.

Charges & informations: apprêter les charges aux gens du roi. III. 730. b.

Charges du mariage, choses qui doivent être acquittées pendant que le mariage subsiste. Qui sont ceux qui doivent les acquitter. III. 199. a.

Charges municipales; définition, étymologie du mot. Quelles sont les charges comprises sous ce nom. De l'élection pour les places municipales. Les élus peuvent être contraints, &c. III. 199. a. Causes d'exemptions. Causes d'exclusion. Traités à consulter. *Ibid.* b.

Charges & offices. Étymologie du mot charge pris pour office. Chez les Romains il n'y avoit point d'offices en titre; ces fonctions n'étoient que par commission. Quelles étoient les commissions appelées *munera*, mot relatif à *mera*; d'où est venu notre usage de les appeler *charges*. On a aussi donné aux offices le nom de *charges*, mais improprement. Distinction que quelques-uns admettent entre *charge* & *office*. III. 199. b.

Charges de police, fonctions que chacun est obligé de remplir pour le bon ordre & la police des villes. III. 199. b.

Charges publiques, quatre sortes de charges comprises sous ce terme. 1°. Les impositions établies pour les besoins de l'état. 2°. Certaines charges locales communes aux habitans d'un certain pays seulement. III. 199. b. 3°. Les charges de police. 4°. Certains engagements que chacun est obligé de remplir dans sa famille. Chacun peut être contraint d'acquiescer toutes ses différentes charges. *Ibid.* 200. a.

Charges publiques. Engagement onéreux, surcharge. XV. 685. b. Privilèges qui dispensent d'une charge publique & pécuniaire. VI. 238. a, b. De l'exemption des charges. *Ibid.* & VIII. 577. b.

Charges réelles ou foncières. Voy. *Charges foncières*. III. 200. a.

Charges d'une succession, donation ou testament; obligations imposées à l'héritier donataire ou légataire. Comme il y a des charges pour la succession en général, il y en a aussi de communes à l'héritier, & au légataire ou donataire universel. Il y en a de propres au donataire ou légataire particulier. III. 200. a. Voyez SUCCESSION.

Charges universelles, celles qui affectent toute une masse de biens. Traité à consulter. III. 200. a.

Charge, dans les communautés de marchands & d'artistes. III. 200. a.

CHARGE, (*Architect.*) sorte de maçonnerie. Obligation de payer une toise sur six, lorsqu'on bâtit sur ou contre un mur mitoyen. III. 200. a.

CHARGE, (*Artill.*) comment on charge le canon. Effet de la charge. Proportion qu'il faut suivre entre la charge & la pesanteur du boulet. Une charge extraordinaire n'augmente point le mouvement du boulet. III. 200. b. On ne peut déterminer la quantité de la charge que par l'expérience; encore ne peut-elle la donner avec précision. Résultat des expériences faites à cet égard sur des pièces de différens poids de boulets. Ordre des canoniers & méthode à suivre pour charger une pièce de canon. Récapitulation des différentes fonctions des canoniers & soldats servant une pièce de 24. *Ibid.* 201. a.

Charge d'un canon, ou autre pièce d'artillerie. Proportion de la charge suivant les canons. XVI. 525. b. On doit diminuer la charge, lorsqu'on a tiré plusieurs coups de suite. XIII. 847. a. Observation sur l'usage du tampon dans la charge d'une pièce d'artillerie. XV. 879. b. Comment on doit charger le canon, lorsqu'on manque de cartouche ou de gargouze. II. 732. a. De la charge des bombes. II. 316. b. Observations sur l'usage de charger le canon à cartouche, à mitraille, &c. *Suppl.* I. 618. b. — 620. b.

CHARGE, (*Art milit.*) manière de charger les fusils dont le canon est rayé ou cannelé. *Suppl.* II. 211. b.

CHARGE, (*Musiq.*) air militaire des trompettes, tambours, rymbales, &c. Sonner la charge. Battre la charge. *Suppl.* II. 329. a.

CHARGE, en terme de forges & d'hydraulique. III. 201. b.

CHARGE, (*Maréchal.*) sorte de cataplasmes. Leur usage. Comment on les emploie. Les maréchaux confondent les noms de charge, d'emmiellure & de rémolade. III. 201. b.

CHARGE, (*Peinture & Belles-lett.*) représentation d'un sujet où la vérité n'est altérée que par l'excès du ridicule. III. 201. b. En quoi consiste l'art de ces représentations. Le chevalier Guichi a excellé en ce genre. La prose & la poésie ont leurs charges. Il importe, dans les sujets de ce genre,

qu'il soit évident qu'on s'est proposé de faire une charge, & que la charge ne rende pas toutefois l'objet méconnoissable. Une charge est peut-être plus propre à consoler l'amour-propre qu'à le mortifier. *Ibid.* 202. a. Voyez CARICATURE & COMEDIE.

CHARGE, en terme de rubannerie, de vénerie. III. 202. a.

CHARGE, (*Blason*) tout ce qu'on porte sur l'écusson. Un grand nombre de charges moins honorable qu'un petit. Charges propres, ou pièces ordinaires. Quelques-uns restreignent ce terme aux additions ou récompenses d'honneur. III. 202. a.

CHARGE, (*Comm.*) mesure pour les grains, usitée en Provence & en Candie. Mesure d'épicerie à Venise. III. 202. a. Mesure des galles, cotons, &c. Mesures de différens poids & matières. *Ibid.* b.

CHARGE d'un vaisseau. Des vaisseaux de charge des anciens. III. 805. a. Port de décharge. XIII. 131. a.

CHARGE d'épaules, de ganache, de chair, (*Maréch.*) III. 202. b.

CHARGÉ, (*Blason*) III. 202. b.

CHARGÉ, (*Jeux*) se dit des dés dont on a rendu une face plus pesante que les autres. Comment les escrocs le pratiquent. Cela arrive quelquefois naturellement, lorsque la matière des dés n'est pas d'une consistance uniforme. III. 202. b.

CHARGÉ, (*Monnoie*) III. 202. b.

CHARGÉE, croix, (*Blason*) voyez vol. II. des planch. de blason, pl. 3.

CHARGÈMENT, (*Comm. de mer*) police de chargement. XII. 912. b. III. 898. a.

CHARGER, (*Jurispr.*) en matière criminelle. III. 203. a.

CHARGER, (*Marine*) charger à cueillette sur l'Océan, & au quintal sur la Méditerranée. Charger au tonneau. Charger en grenier. III. 203. a.

Charger à cueillette. IV. 533. b.

CHARGER à la côte, (*Marine*) vent qui charge à la côte. Diverses acceptions de ce mot dans le commerce, dans les arts & métiers. III. 203. a.

CHARGER la glace, (*Miroitier*) III. 203. b.

CHARGER, (*Orfèvr.*) arranger les pailions de soudure. XVII. 762. b.

CHARGER, (*Émail.*) XVII. 762. b.

CHARGER l'ennemi, (*Art milit.*) voyez FEU.

CHARIDOTES, (*Myth.*) surnom sous lequel on adoroit Mercure dans l'isle de Samos. Anecdote de son culte, qui prouve combien il est essentiel que les hommes aient des idées justes de la divinité. III. 203. b. Dans Térence un jeune libertin s'excuse d'une action infame par l'exemple de Jupiter. Reproche de Pétrone au sénat, sur les présens que ce Sénat faisoit aux dieux. Pourquoi Platon chassoit les poètes de sa république. Excellence des exemples que nous présente le christianisme. *Ibid.* 204. a.

CHARILES, fêtes instituées en l'honneur d'une jeune delphienne, qui se pendit de désespoir d'avoir été séduite par le roi de Delphes. Comment elles se célébroient. III. 204. a.

CHARIOT, plus les roues sont grandes, plus le mouvement en est doux, &c... mais le chariot est alors plus sujet à verser. Il faut donc donner aux roues une grandeur moyenne. Principe pour déterminer en général l'effort de la puissance. III. 204. a. Voyez CHAR.

CHARIOT, (*Hist. anc.*) antiquité de l'usage des chariots. Diverses sortes de chariots des Romains. Magnificence de quelques-uns. Passage de Pline sur ce sujet. III. 204. b. Voyez CHAR.

Chariot pour applanir & entretenir les chemins, voyez vol. I. des planch. d'agriculture, pl. 4. Description de cet instrument. *Suppl.* II. 329. a.

Chariots des anciens, appelés *basternes* & *carpentes*, voyez ces mots.

CHARISIES, (*Mythol.*) fêtes en l'honneur des Graces. Particularités de ces fêtes. III. 205. a.

CHARISTERIES, fêtes athéniennes en mémoire de la liberté rendue par Thrastibule. III. 205. a.

CHARISTICAIRE, (*Hist. eccl.*) commendataires à qui on avoit accordé la jouissance des revenus des hôpitaux & monastères. A quelles personnes se sont faites ces concessions injustes. Leur origine. Pourquoi les empereurs grecs les continuoient. III. 205. a.

CHARISTIÉS, (*Myth.*) fêtes des Romains en l'honneur de la Concorde. Ce qui se pratiquoit alors. Vestiges de ces fêtes parmi nous. III. 205. a.

CHARISTIÉS, (*Hist. anc.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 329. b.

CHARITATIF, don, (*Jurispr.*) III. 205. a.

CHARITÉ: définition. La question de l'amour de Dieu a excité bien des disputes. III. 205. a. Les uns ont prétendu qu'il n'y avoit de véritable amour de Dieu que la charité. D'autres

D'autres ne taxent point de péchés les actions faites par d'autres motifs, & s'accordent à traiter d'erreur le rigorisme des premiers, qui font des péchés de toute action qui n'a pas le motif de la charité. Deux excès à éviter dans cette matière : il y en a qui aiment Dieu en pensant tellement à eux, que Dieu ne tient que le second rang dans leur affection. Il y en a qui ont horreur de tout motif d'intérêt. *Ibid. b.* Les théologiens modérés s'accordent à tempérer cet amour pur & cet amour mercénaire ; mais ils ne s'accordent pas sur la manière. Observations sur ce principe. *Nous cherchons tous naturellement à nous rendre heureux.* Son application au sujet ici traité. Réponse à la question, si nous ne pourrions pas nous élever à l'amour de Dieu par la contemplation seule de ses perfections infinies. Il est impossible d'aimer Dieu sans le voir comme un être infiniment parfait ; & il est impossible de le voir tel, sans être convaincu qu'il peut & veut notre bonheur. *Ibid. 206. a.* Nombreuses conséquences tirées de cette doctrine, dont voici quelques-unes.

Entre les attributs divins, il n'y a proprement que ceux qui constituent la liaison du créateur à la créature, qui excitent en nous des sentimens d'amour. Le sentiment d'amour peut occasionner en nous de bons desirs, & nous porter à des actions excellentes, animer notre vie, sans que nous en ayons sans cesse une perception distincte & présente. Les motifs naturels & surnaturels ne s'excluent point. Nous ne pouvons cependant avoir la perception nette & claire de plusieurs motifs à la fois. Il ne dépend nullement de nous d'établir une priorité d'ordre dans ces motifs. *Ibid. b.* Le passage que l'impulsion de la charité suggère au chrétien, de la perception d'un motif surnaturel, présent à l'esprit dans l'instant de l'action, à un motif surnaturel subséquent, ne rend pas, à parler exactement, l'action bonne, mais la rend avantageuse pour l'avenir. Pour s'assurer tout l'avantage de ses bonnes actions, il y a des précautions que le chrétien ne négligera point, comme de perfectionner, par des actes d'amour anticipés, ses actions subséquentes, &c. Il suffit à la perfection d'une action, qu'elle ait été faite par une habitude d'amour virtuel, &c. &c.

Autres sens du mot *charité*. La charité des conseils est la plus commune ; il faut un peu s'en défier. *Ibid. 207. a.*

Charité. Différence entre la justice & la charité. IX. 88. *a.* entre la charité & l'amitié. I. 361. *b.* On examine s'il est vrai qu'en blessant le prochain par les fautes contraires à la charité, & par celles qui sont contre la justice, on ne blesse point son droit dans les unes comme dans les autres. IX. 88. *b.* Devoirs de charité envers le prochain. IV. 916. *a.* Ces devoirs dérivent de l'égalité naturelle. V. 415. *a.* La charité est de devoir étroit dans toutes ses parties. II. 329. *b.* Manière de réparer les fautes contraires à la charité. IX. 88. *b.* Repas de charité. I. 165. *a.* *b.* *Suppl.* I. 196. *a.* Sur la charité, voyez PHILANTROPIE.

Charité. Devoirs de charité envers les pauvres. I. 881. *a.* *b.* Comment la charité envers les voyageurs est exercée chez les mahométans. VIII. 320. *a.* *b.* Des établissemens de charité. III. 207. *b.* VIII. 294. *a.* Observations sur ces établissemens. VII. 73. *a.*

Charité, nom de quelques ordres religieux. Freres de la charité. Institution & vœux de leur ordre. III. 207. *a.* Quêtes du fondateur pour les malades. *Ibid. b.*

Charité de la sainte Vierge, ordre religieux. III. 207. *b.*
CHARITÉ, (*Sœurs de la*) (*Dames de la*) III. 207. *b.*
CHARITÉ de Montoire, *sœurs de la*, (*Hist. eccl.*) XVII. 762. *b.*

CHARITÉ, (*Freres de la*) VII. 301. *a.*

CHARITÉ, (*Ecoles de*) en Angleterre. Etat de ces écoles dans Londres & aux environs, tel qu'il étoit en 1710. Association pour le soulagement des pauvres industrieux, formée sous la reine Anne. Etablissemens de charité en France. III. 207. *b.*

CHARITÉ chrétienne, ordre institué par Henri III, roi de France. III. 207. *b.* Son projet n'eut point toute son exécution. Louis XIV l'a réalisé par la fondation de l'hôtel des invalides. *Ibid. 208. a.*

CHARITÉ chrétienne, (*l'Ordre de la*) son institution. Maison de cet ordre à Paris. Marque & devise. Cet établissement interrompu par la mort de Henri III, qui l'avoit fondé. *Suppl.* II. 329. *b.* Voyez vol. II. des pl. *Blason*, pl. 26.

CHARIVARI, (*Hist. mod.*) étymologie de ce mot. Passage tiré d'un traité des jeux & divertissemens, par M. Thiers, sur la coutume des charivaris. Diverses observations sur ce sujet. *Suppl.* II. 329. *b.*

Charivari : les reines même qui se remarioient autrefois n'étoient pas épargnées par le charivari. Arrêts & défenses contre cet abus. Il est encore toléré à Lyon. Il y a 30 ans qu'on n'en souffre plus à Paris. III. 208. *a.*

Charivari, terme du jeu de l'ombre. III. 208. *a.*

CHARLATAN. Il faut bien distinguer les charlatans des médecins, dont l'empirisme est éclairé. Faux empiriques.

Depuis que les hommes vivent en société, il y a eu des charlatans & des dupes. III. 208. *a.* Modestie du vrai médecin ; présomption du charlatan. Comment se forme la liaison entre le charlatan & le malade. Ancienneté de la charlatanerie. Comment les Grecs & les Romains appelloient ces gens-là. Nos Barteleurs, nos Endamus, nos Charitons, nos Clodius, ne diffèrent point des anciens pour le caractère. Quelques traits de charlatans qui ont eu le plus de vogue en France sur la fin du dernier siècle. *Ibid. b.* Etat de la charlatanerie médicale en Angleterre. Adresse d'un charlatan, cité par Addison, à escroquer l'argent de la multitude. Comment ces gens-là tâchent d'en imposer au vulgaire, en étonnant son imagination, & entretenant sa surprise. *Ibid. 209. b.* Manière dont un seigneur anglois, attaqué de la goutte, congédia un charlatan qu'on lui annonçoit. *Ibid. 210. a.*

Charlatan. Espece de charlatans chez les anciens. XII. 492. *b.* Pourquoi le public est si souvent la dupe des charlatans. V. 9. *b.* Danger d'abandonner sa fanté à de tels hommes. 398. *b.* Contradiction des hommes dans le mépris qu'ils ont pour la médecine, & leur empressement pour les charlatans. I. 603. *a.* Réflexions sur leur penchant à les écouter, *ibid. b.* & sur la confiance que certaines gens accordent à de prétendus secrets de divers charlatans. XIV. 862. *b.* Observation sur les prétendus spécifiques qu'ils ont mis en vogue. V. 511. *b.* Défiance qu'on doit avoir des pilules qu'ils débitent. XII. 626. *a.* Espece de charlatans connus sous le nom de médecins des urines. XVII. 504. *b.* 505. *b.* 514. *b.* Charlatans qui ont prétendu n'avoir rien à craindre du plomb fondu. III. 32. *b.* Charlatans qui ont paru se jouer des serpens. XIII. 544. *b.*

CHARLATANERIE. Les charlatans sont de tout état. En quoi consiste la charlatanerie en général. Différence entre le pédant & le charlatan. III. 210. *a.*

CHARLES IV, (*Hist. d'Allem.*) de Luxembourg, successeur de Louis V, vingt-troisième roi ou empereur d'Allemagne, depuis Conrad I. Histoire abrégée de son regne. *Suppl.* II. 330. *a.* Publication de la bulle d'or. *Ibid. b.* XIII. 262. *a.* Horrible persécution que les Juifs souffrirent pendant son regne. *Suppl.* II. 331. *b.*

CHARLES-QUINT, (*Hist. d'Allem. & d'Espag.*) quarantième empereur. Principaux événemens de son regne. *Suppl.* II. 331. *b.* Lieu de sa naissance. Tableau de son regne. VI. 465. *b.* Manière dont il fut élevé par Chievres, son gouverneur. 798. *a.* *b.* Histoire de l'interim proposé par cet empereur. VIII. 829. *b.* Son traité de paix avec les protestans d'Allemagne. XI. 770. *a.* Il persécute les Mennoites. X. 335. *a.* *b.* Son projet de monarchie universelle. V. 953. *a.* Réponse de François I aux titres de cet empereur. XVI. 359. *b.* Sa puissance funeste à l'humanité. XIII. 95. *a.* Trait de grandeur de la part d'un négociant, qui le reçut dans sa maison. VII. 848. *b.* Arrêt de l'inquisition pour l'exhumation de Charles-Quint, considéré comme hérétique. VI. 259. *a.*

CHARLES VI, (*Hist. d'Allem. de Hong. & de Boh.*) archiduc d'Autriche, quarante-deuxième empereur depuis Conrad I, trente-huitième roi de Bohême, quarante-deuxième roi de Hongrie, second roi héréditaire de cette couronne. Principaux événemens de son regne. *Suppl.* II. 333. *a.* *b.* &c.

CHARLES VII, (*Hist. d'Allem.*) électeur de Bavière, quarante-troisième empereur. Tableau de son regne. *Suppl.* II. 335. *a.* *b.*

CHARLES, surnommé MARTEL, (*Hist. de France*) troisième prince ou duc d'Austrasie. Histoire abrégée de sa vie & de son regne. *Suppl.* II. 336. *a.*

CHARLES-MARTEL ; observations sur ce maire de Neustrie. *Suppl.* IV. 287. *b.*

CHARLES I, vulgairement nommé Charlemagne, (*Hist. de France*) vingt-troisième roi de France. Principaux événemens de sa vie & de son regne. *Suppl.* II. 337. *a.*

Charlemagne. Empire de Charlemagne. V. 582. *b.* Le titre d'empereur décerné à ce prince. *Suppl.* I. 309. *a.* Observation sur le gouvernement qu'il introduisit. VI. 695. *a.* Son empire fut destructeur de l'espece humaine. XIII. 95. *a.* Caractère de ses loix. IX. 646. *a.* Guerre injuste & cruelle qu'il fit aux Saxons. VIII. 905. *b.* XIV. 734. *a.* Précautions qu'il prit contre les Normands. XI. 228. *b.* Charlemagne devenu roi des Lombards. IX. 681. *b.* Il reconnut les donations faites au S. Siege, en se réservant la suzeraineté. XI. 833. *a.* Accroissement de la juridiction ecclésiastique sous cet empereur. IX. 76. *b.* Etat de l'agriculture en France pendant son regne. *Suppl.* I. 215. *a.* Services qu'il rendit aux lettres. VIII. 520. *a.* *b.* Ses connoissances astronomiques. I. 788. *a.* Colleges & bibliothèques qu'il fonda. II. 232. *a.* Etablissement des postes dans son empire. XIII. 171. *b.* Signature de cet empereur. X. 667. *b.* Sur ses descendans, voyez CARLOVINGIENS.

CHARLES II, surnommé le chauve, (*Hist. de France*) vingt-cinquième roi de Neustrie. Nom que porta la France jusqu'au dixième siècle. Histoire de sa vie & de son regne. *Suppl.* II. 339. *b.* Ravages que firent les Normands sous son regne. XI.

229. a. Observations sur ce prince, lieu de sa sépulture. XI. 15. b.

CHARLES, roi de Provence & de Bourgogne, fils de Lothaire I. *Suppl.* II. 345. b.

CHARLES, arrière-fils de Charlemagne, fils de Pepin, roi d'Aquitaine. *Suppl.* II. 345. b.

CHARLES, fils de Charles-le-chauve, roi d'Aquitaine. *Suppl.* II. 345. b.

CHARLES, autre fils de Charles-le-chauve, mourut au berceau. *Suppl.* II. 345. b.

CHARLES, surnommé *le gros*, (*Hist. de France*) vingt-huitième roi de France, sixième empereur du sang de Charlemagne. Précis de son regne. *Suppl.* II. 345. b. Ravages des Normands sous son regne. XI. 229. b. Révolte formée contre lui. *Suppl.* I. 563. b.

CHARLES III, surnommé *le simple*, (*Hist. de France*) trentième roi de France, fils de Louis-le-bègue & d'Adélaïde. Tableau de son regne. *Suppl.* II. 347. a. Observations sur son regne. XII. 390. a, b.

CHARLES IV, dit *le bel*, roi de France. XVII. 305. b.

CHARLES V, dit *le sage*, roi de France, (*Hist. de France*) fils & successeur du roi Jean. Précis de son regne. *Suppl.* II. 349. a. XVII. 305. b. Interdit qu'il fit prononcer contre le comte de Nevers. VIII. 817. a.

CHARLES VI, dit *le bien-aimé*, roi de France, (*Hist. de France*) fils & successeur de Charles V. Principaux évènements de son regne. *Suppl.* II. 350. a. Sa passion pour les tournois. XVI. 489. a.

CHARLES VII, dit *le victorieux*, roi de France, (*Hist. de France*) tableau de son regne. *Suppl.* II. 351. a. Observations & anecdotes sur ce prince, lieu de son tombeau. X. 306. b. Comment il se distingua au siège de Montreuil-Faut-Yone. *Suppl.* III. 959. a. Ses affaires rétablies par la Pucelle d'Orléans. XVI. 860. a, b. *Suppl.* I. 529. b. &c. Pragmatique sanction dressée sous son regne. XIII. 260. a, b. Son amour pour Agnès Sorel. IX. 625. a, b.

CHARLES VIII, roi de France, (*Hist. de France*) précis de son regne. *Suppl.* II. 352. a.

CHARLES IX, roi de France, (*Hist. de France*) tableau des principaux évènements de son regne. *Suppl.* II. 352. b. Lieu de sa naissance. VII. 643. a. Age auquel il fut déclaré majeur. IX. 645. a. Observations sur ce roi. XVII. 305. b. Principe de son caractère cruel. IV. 518. b. Raïson des fêtes qui amusèrent la cour pendant son regne. VI. 580. a. Rapport de l'ouverture du corps de ce roi. XII. 807. a.

CHARLES I, roi d'Espagne, (*Hist. d'Esp.*) *Suppl.* II. 353. b. voyez ci-devant CHARLES-QUINT, empereur.

CHARLES II, roi d'Espagne, (*Hist. d'Esp.*) précis de sa vie & de son regne. *Suppl.* II. 353. b.

CHARLES I, roi d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, (*Hist. d'Angl.*) évènements & agitations de son regne. *Suppl.* II. 354. a. Du caractère de ce prince & des malheurs de son regne. XVII. 625. b. Parole de Johnson sur ce roi. 603. b. Il fut la victime du fanatisme des puritains. XIII. 582. a. Cause de sa mort. IX. 599. a.

CHARLES II, roi d'Angleterre, (*Hist. d'Angl.*) principaux évènements de son regne. *Suppl.* II. 355. b. Lieu où il se cacha lorsque son armée eut été défaits par celle de Cromwel. XIV. 417. a. *Suppl.* II. 387. a. Altération dans l'esprit national depuis son rétablissement. XIV. 193. a. Ses intérêts négligés dans le traité des Pyrénées. XIII. 600. b. Progrès des sciences sous son regne. XV. 259. b. 260. a. Belle maxime que lui proposa le chevalier Temple. 425. a.

CHARLES II, cœur de, (*Astronom.*) constellation. *Suppl.* II. 397. b. 496. a.

CHARLES, (*Hist. de Danem.*) seigneur Danois, qui trama avec Canut, Benoît ses frères, & Magnus, une conspiration contre Valdemar I. Histoire de cette conspiration. *Suppl.* II. 356. b.

CHARLES I, (*Hist. de Suede*) roi de Suede. *Suppl.* II. 356. a.

CHARLES VII, surnommé *Suercherfon*, (*Hist. de Suede*) roi de Suede, fils de Suercher. Tableau de son regne. *Suppl.* II. 356. a.

CHARLES VIII, (*Hist. de Suede*) surnommé *Canufon*, c'est-à-dire, fils de Canut. Histoire abrégée de son regne. *Suppl.* II. 356. b.

CHARLES *Canufon*, roi de Suede. Affaires entre ce roi & Christiern I, roi de Danemarck. Voyez l'article CHRISTIERN I. Administrateur de la Suede pendant les troubles de son regne. *Suppl.* IV. 830. b.

CHARLES IX, (*Hist. de Suede*) roi de Suede, fils de Jean III. Principaux évènements de son regne. *Suppl.* II. 358. a, b.

CHARLES *Gustave*, ou CHARLES X, (*Hist. de Sued.*) roi de Suede. Tableau de son regne. *Suppl.* II. 359. a, b.

CHARLES XI, (*Hist. de Suede*) fils & successeur de Charles *Gustave*. Précis de son regne. *Suppl.* II. 360. b.

CHARLES XII, (*Hist. de Suede*) fils & successeur de Charles XI. Evènements remarquables de sa vie & de son regne. *Suppl.* II. 362. a. Trait remarquable de ce prince sur l'égalité naturelle entre les hommes. XV. 253. a. Sa défaite à Pultava. Réflexions sur cette bataille. XIII. 568. b. Ses efforts inutiles pour défendre l'isle de Rugen contre les Danois & les Prussiens. XIV. 432. b. Provision que la Porte lui fournit pendant un tems. XVI. 217. b. Sa mort au siège de Fridericks-Hall. VII. 307. b. Quels étoient ses équipages de guerre. V. 882. a, b.

CHARLES de France, frère de S. Louis, investi du royaume de Naples & de Sicile. XI. 19. a.

CHARLES I, duc de Lorraine : lieu de sa naissance : observations historiques sur ce prince. IX. 281. b.

CHARLES V, duc de Lorraine : lettre qu'il écrivit à l'empereur en mourant. XVI. 908. b.

CHARLES de Lorraine, cardinal, né à Joinville en 1529. Divers traits qui le caractérisent. VIII. 870. b.

CHARLES de Lorraine, duc de Mayenne : son caractère. XV. 308. a. Chef de la ligue après la mort de son frère. IX. 529. a. Comment il parut au concile de Trente. XVI. 589. b.

CHARLES-EMMANUEL I, duc de Savoie : observations sur ce prince. XIV. 306. a. 719. a.

CHARLES. Princes de ce nom qui ont régné en Savoie. XIV. 719. a.

CHARLES-LE-HARDI, duc de Bourgogne. Sa défaite près de Morat. X. 703. b. Ouvrage à consulter sur la guerre des Suisses contre ce duc. XV. 319. a. Principaux évènements de son regne. *Suppl.* III. 797. a.

CHARLES, racine de Saint- (*Botan.*) XIII. 747. a.

CHARLETON, (*Gautier*) XV. 334. b.

CHARLEVAL, (*Jean-Louis Faucon de Ris, seigneur de*) observations sur sa vie & ses ouvrages. XIV. 393. b. Ouvrages de son frère Charles de Charleval. *Suppl.* I. 803. a.

CHARLEVILLE, (*Géogr.*) ville de Champagne. Mont Olympe près de ce lieu. Savant distingué dont cette ville est la patrie. Ancien village dont elle occupe la place. *Suppl.* II. 367. a.

CHARLEVILLE, (*Géogr.*) petite ville d'Irlande. *Suppl.* II. 368. a.

CHARLOTTENBERG, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne dans la Westphalie : elle est habitée par des Vaudois. Son origine. Château de même nom en Franconie. *Suppl.* II. 367. b.

CHARLOTTENBOURG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne en Haute-Saxe, connue sous ce nom & sous celui de ville depuis 1708. Agréments de sa situation. Histoire de son origine & de ses commencemens. Palais du roi de Prusse à Charlottenbourg. *Suppl.* II. 368. a.

CHARME, enchantement, sort ; différence entre ces mots. III. 210. a.

Charmes, appas, attrait : différences entre ces mots. I. 547. a. Espèce de charme invisible qu'il y a quelquefois dans les personnes ou dans les choses, & qu'on a rendu par l'expression de *je ne fais quoi*. VII. 765. b.

Charme, pouvoir ou caractère magique. Etymologie du mot. La crédulité sur cet article a été de tous les tems. Tison fatal de Mélèagre ; enchantemens de Médée ; conjurations magiques de Sagane & de Canidie. Ce que dit Tacite des maléfices de Pilon auxquels on attribuoit la mort de Germanicus. Superstitions pratiquées par des prêtres & d'autres furieux du tems de la ligue. Auteurs qui ont traité de la magie, parmi lesquels les uns ont adopté tous les faits sur cette matière, les autres les ont tous rejetés : milieu que l'auteur conseille à cet égard. Charme magique, par lequel on prétend qu'il s'est exécuté des choses fort singulières en fait d'empoisonnemens de bestiaux, de maladies aiguës, & de douleurs causées à différentes personnes. III. 210. b.

CHARMES, (*Magie*) pourquoi les Latins les ont appelés *carmina*. II. 687. b. Usage des charmes aussi ancien que la médecine. X. 262. b. Plusieurs prodiges que les charmes ont produits, rapportés à la musique. 903. b. Espèce de charme qu'on appelloit *scopelissime*. XIV. 802. a. Amulettes & talismans, espèces de charmes. I. 383. a, b. XV. 866. b. Contre-charme. IV. 132. b. Sur les charmes, voyez ENCHANTEMENT, PHILTRE.

CHARME, (*Botan.*) genre d'arbre : sa description. Il est fort commun dans les forêts. Pourquoi l'on en fait peu de cas. En le soumettant à l'art du jardinage, on a trouvé moyen d'en tirer le plus grand parti pour l'embellissement des jardins. Avant d'entrer dans le détail de ce qui dépend de l'art, on considère ici le charme dans la simple nature. Terrain, exposition. Il remplit dans les bois les places où presque tous les autres arbres se refusent, & s'accommode de tous les terrains. III. 211. a. Mais par-tout son bois est de mauvaise essence, son accroissement trop lent. Qualités qui compensent ses défauts. A quel âge il faut le couper. Usages du bois. On le

débite pour le charonnage, & principalement pour bois à brûler. *Usages de l'arbre.* Il est le plus propre de tous à recevoir toutes les formes qu'on lui veut donner. Différence entre la charmille des pépinières & celle des bois. *Multipliation.* Maniere de le multiplier de graine. Celle de le multiplier de branches couchées. *Ibid. b.* *Plantation* des grandes charmilles. Terrain & saison qu'il faut choisir. Maniere de les planter, pour les avoir promptement à une grande hauteur. *Petites charmilles. Entretien & culture des charmilles. Ibid. 212. a.* Tems & maniere de les tondre. Autres especes: le charme à feuilles panachées. Le charme à feuilles plus longues & plus étroites. Le charme de Virginie à larges feuilles. Le charme à fleur de Virginie. Le charme d'Orient. Le charme à fruit de houblon. Le charme de Virginie à fruit de houblon. On indique la maniere de multiplier les principales de ces especes. *Ibid. b.*

CHARME, (*Botan.*) noms de cet arbre en différentes langues. Son caractère générique. *Suppl. II. 367. a.* Énumération & description de quatre especes de charmes. Leur culture; qualités & usages. *Ibid. b.*

CHARMÉS, (*Arbres*) ceux auxquels on a fait, à mauvais dessein, quelque chose pour les faire périr. Origine de cette expression. Ouvrages à consulter. *III. 213. a.*

CHARMILLE, (*Jard.*) définition. *III. 213. a.* Voy. CHARME.

CHARNAGE, *dime de. IV. 1094. a.*

CHARNEL, (*Jurispr.*) ami charnel dans les anciens actes, signifie *parent.* Lettres où il en est parlé. Origine du terme. *III. 213. a.*

CHARNEL, (*Adject.*) étymologie de l'expression *ami charnel*, qui se trouve dans les anciens actes. *Suppl. II. 368. b.*

CHARNI, en Bourgogne, (*Géogr.*) village de l'Auxois. Observations sur Geoffroi de Charni, gouverneur de Picardie. *Suppl. II. 368. b.* Charni érigé en comté en 1456. Leonor Chabot, comte de Charni, empêcha en Bourgogne l'exécution de la S. Barthélemi. A qui appartient aujourd'hui ce comté. *Ibid. 369. a.*

CHARNIE, la, (*Géogr.*) canton du Maine, qui, dans le onzieme siecle n'étoit qu'une forêt. Sainte-Suzanne, chef-lieu de ce canton. Ses abbayes & monasteres. *Suppl. II. 369. a.*

CHARNIER, (*Archit.*) définition. *III. 213. b.*

CHARNIERE, (*Orfèvre.*) pieces qui la composent. *III. 213. b.*

Charniere: description de la maniere d'exécuter la charniere d'une tabatiere. *XV. 792. a, b.*

CHARNIERE, (*Graveur en pierre*) *III. 213. b.*

Charniere, petite, celle du mouvement d'une montre. Qualités pour être bien faite. *III. 213. b.*

Charniere, usage que les faiseurs d'instrumens de mathématique font de ce terme. *III. 213. b.*

CHARNIERE, (*Serrurerie*) *III. 213. b.*

Charniere; voyez à l'article SERRURERIE. *XVII. 826. a. & vol. IX. des planches, article SERRURERIE, pl. 33.*

CHARNON, c'est l'ensemble des charnons qui forme la charniere. Comment ils doivent être disposés. Le grand art du bijoutier consiste à bien faire une charniere. *III. 213. b.* Comment se fait le charnon en ferrurerie. *Ibid. 214. a.*

Charnon: coulisse où l'on fonde les charnons qui composent la charniere. *IV. 336. a.*

CHAROLLES, (*Géogr.*) capitale du Charolois. *Suppl. II. 369. b.*

CHAROLOIS, (*Géogr.*) pays de France en Bourgogne. Son étendue, ses baronies & principales places. Histoire de ce pays. *Suppl. II. 369. a.* Son principal commerce. Ses rivières. Le Charolois étoit autrefois régi par des états particuliers. Observations sur Charolles, capitale de ce pays & sur les hommes de lettres qu'elle a produits. *Ibid. b.*

Charolois, états du, *VI. 29. a.*

CHARON, (*Myth.*) étymologie du nom. Ce que nous en dit la fable. Du tribut que les ames lui payoient. Il étoit défendu à Charon de prendre sur sa barque aucun vivant. Conditions sous lesquelles il admettoit les morts. Origine de la fable de Charon. *III. 214. a.* Voyez CARON.

CHARONDAS, législateur de Thurium. *VII. 908. b.*

CHARPENTE, ou CHARPENTERIE. La plus ancienne construction des édifices est celle de charpente. L'application de la charpente dans l'art de bâtir est infiniment utile, principalement en France: usage qu'on en fait dans ce royaume. Circonstances où l'on doit éviter d'employer la charpente. Perfection qu'il est à désirer que l'art de la charpente acquierre. *III. 214. a.*

Charpenterie, l'article concernant cet art a été traité au mot PONT. *XIII. 26. b. — 71. a.* Voyez aussi vol. II des planches, l'article CHARPENTERIE. Ouvrage de Nicolas Fourneau sur cet art. *Suppl. IV. 684. a.*

CHARPENTE, (*Bois de*) Il faut qu'il soit équarri ou scié. *III. 214. b.* Choix qu'il faut faire, & attentions qu'il faut

avoir dans l'emploi du bois de charpente, & dans son achat. Ce qu'on entend par un cent de bois. *Ibid. 215. a.*

Charpente, (*bois de*) Voyez l'article BOIS. *II. 304. b. 305. a.*

CHARPENTIER, deux fortes de maitres; les jurés du roi & les maitres simples. Doyen & syndic de la communauté. De ses réglemens. Noms par lesquels on distinguoit les charpentiers des menuisiers. *III. 215. a.*

Charpentier. Création des jurés-charpentiers. *VI. 302. a.* Cognées du charpentier. *III. 605. a.* Effette. *V. 998. a.* Feuilleret. *VI. 657. a.* Herminette. *VIII. 172. b.* Voyez les planches sur l'art du charpentier.

CHARPENTIER, (*Marine*) ordonnance qui regle les fonctions des maitres charpentiers, des contre-maitres, & des charpentiers entretenus. Celles des maitres charpentiers en particulier. *III. 215. a.* Conditions pour être reçu maitre charpentier. *Ibid. b.*

CHARPENTIER, (*Herbe à*) plante des isles Antilles. Sa description. Ses propriétés. *III. 215. b.*

CHARPIE, dans quels cas on préfere la charpie brute. *III. 215. b.*

Charpie, rouleau de charpie, bourdonnet. *II. 369. b.* Voyez aussi TENTE.

CHARPY, (*Emplâtre de*) sa composition tirée de la pharmacopée de Charas. *III. 215. b.*

CHARRAN, ville de Mésopotamie. *III. 398. b.*

CHARRÉE, (*Insectol.*) insecte aquatique. Enveloppe qu'il se fait autour du corps. Sa description. On en trouve quantité dans les eaux courantes. Poissons auxquels il sert d'appât. *III. 216. a.*

Charrée, cendres qui ont servi à la lessive, & dont l'expérience a fait connoître l'utilité aux jardiniers. *III. 216. a.*

CHARRETTE, description de cette voiture. *III. 216. a.*

CHARROIS, deux significations de ce mot. *III. 216. a.* Charrois comptés au nombre des charges. Ouvrages à consulter. *Ibid. b.*

Charrette. Réflexions de M. Couplet sur la force qu'exige le tirage des charrettes & des traîneaux. *VII. 123. b.* Construction des charrettes. Voyez les planches du charron, vol. III.

CHARRON, de la communauté des charrons. *III. 216. b.*

CHARRONNAGE, quels sont les bois que le charron emploie particulièrement. *III. 216. b.*

Charron, Charronnage. Divers outils des charrons. Chaîne. *III. 8. b.* Chevre. *323. a.* Cognées. *604. b.* Compas. *758. a.* Efferet. *V. 998. a.* Effette. *Ibid.* Filière. *VI. 797. b.* Fourchette. *VII. 226. a.* Herminette. *VIII. 172. b.* Plâne. *XII. 702. a.* Tarreaux & tarrières. *XV. 917. a, b.* Temple. *XVI. 87. b.* A qui appartient dans Paris la police sur les bois de charonnage. *IX. 511. a.* Voyez les planches du Charron, vol. III.

CHARRUAGES, (*Juris.*) terres labourables. La coutume de Vitri en fait mention. *Charruage*, droit que les seigneurs levoient en Champagne sur leurs sujets, à raison des charries. *III. 216. b.*

CHARRUE, celle des Grecs & des Romains étoit extrêmement simple. Description de la nôtre. *III. 216. b.* Charrues de plusieurs façons. Il est bon d'en avoir de toutes, & deux au moins de celles dont on fait le plus d'usage. Objet qu'on se propose en labourant les terres. La charrue perfectionnée par M. de Tull. Description détaillée de la charrue ordinaire à deux roues, dont l'usage est pour toutes terres labourables, &c. *Ibid. 217. a.* Correction faite à cette charrue par M. de Tull. Les anciens se servoient de la charrue pour tracer l'enceinte des villes qu'ils bâtissoient, & pour fillonner sur les ruines de celles qu'ils avoient détruites. Origine du mot *portu.* *Ibid. b.*

Charrue propre à faire des tranchées d'un pied de profondeur, d'un pied huit pouces de large au sommet, & de dix pouces au fond, dont le talus soit égal des deux côtés. Inventeur de cet instrument. Sa description. *Suppl. II. 370. a.* Voyez planch. d'Agriculture, Economie rustique, *Suppl. pl. 5.*

Charrue double, ou qui trace deux sillons à la fois. Voyez pl. d'Agriculture, *Suppl. pl. 1.* Son inventeur. Observation sur sa construction. *Suppl. II. 370. a.*

Charrue à versoir, voyez vol. I des planch. d'Agriculture, pl. 2.

Charrue à tourne-oreille, voyez vol. I des pl. d'Agriculture, pl. 3.

Charrue, (*Jardin.*) espece de raissaire, &c. *Suppl. II. 370. b.*

Charrue, description de différentes charrues, voyez planch. d'Economie rustique, vol. I. Chaîne qui appartient à la charrue. *III. 8. a.* Oreille de la charrue. *XI. 622. b.* 623. a. Piece de la charrue à versoir nommée *aiguille.* *Suppl. I. 230. a.* Charrue du sieur Despommiers. *218. a.* Combien peu la charrue a été perfectionnée. *II. 343. b.* Aumône des charrues en Angleterre. *I. 881. b.* Voyez SEMOIR.

CHARRUE, (*Jurispr.*) ne peut être saisie, &c. Ce privilège avoit déjà lieu chez les Romains. Ordonnances qui l'établissent & le confirment dans le droit françois. Exception en

faveur du seigneur de Mantor, proche Abbeville. III. 217. b. Une *charrue* en matière de privilège, signifie la quantité de terre que chaque charrue peut labourer. Édits, réglemens & déclarations où le mot de *charrue* est pris dans ce sens. Évaluation de la charrue dans l'Orléanois. *Ibid.* 218. a.

CHARTE, (*Jurisp.*) du latin *charta*. Divers sens de ce mot. Coutumes dans lesquelles il se prend pour *lettres* ou *ancien titre & enseignement*. Ce qu'on appelloit de ce nom sous les deux premières races. III. 218. a. Dans quel sens on l'entend lorsqu'on l'emploie aujourd'hui. *Ibid.* 218. b.

Charte. On appelloit anciennement *chartes* ce que nous appellons *lettres-patentes*. IX. 426. b. Sur les chartes, voyez DIPLOME, ORDONNANCE.

CHARTE-PARTIE, (*Comm.*) dans l'ordonnance de marine, ce mot a deux synonymes, *affrètement & nolissement*. La charte-partie est plutôt le nom de l'acte par lequel on affrète & on nolise. Dans quels cas la charte-partie est en usage: utilité de ce contrat. A qui s'adressent ceux qui veulent affréter ou louer un vaisseau, lorsqu'il appartient à plusieurs propriétaires. Articles spécifiés dans la charte-partie. III. 218. b. Comment cet acte doit être passé; précision dans les termes. L'ordonnance de la marine & les us & coutumes de la mer, ont pourvu à presque tous les cas; on en rapporte ici quelques-uns pour faire connoître l'esprit de cette loi. C'est altérer l'égalité de condition entre les contractans, que d'en soulager un par préférence; & dès-lors c'est une extrême injustice. Articles de l'ordonnance qui déclarent l'effet que doit avoir la charte-partie, s'il y a déclaration de guerre avant le départ du vaisseau. Les chartes-parties faites pendant la guerre, subsisteront lorsque ses risques seront passés. *Ibid.* 219. a. Une charte-partie ne laisse pas de subsister, quoique le vaisseau soit arrêté dans un port par force majeure, parce que le voyage n'a été entrepris qu'à cause du chargement. En cas de pillage, &c. la charte-partie sera résiliée respectivement à la portion enlevée, parce que le contrat n'est pas rempli quant à cette portion. Autres cas ici énoncés, tirés de l'ordonnance de la marine. *Ibid.* b. Auteurs, ordonnances & loix à consulter sur les chartes-parties. *Ibid.* 220. a.

Charte-partie, voyez BOURGEOIS. II. 370. a.

CHARTOPHILAX, (*Hist. anc.*) gardien des archives à Constantinople. III. 220. a. Étymologie du mot. Dignité & fonctions de cet officier. Deux officiers de ce nom, l'un pour la cour, l'autre pour le patriarche. Il ne faut pas les confondre avec le chartulaire des Romains. L'Angleterre a aussi un chartophilax, c'est-à-dire, un garde des rôles & de plus un garde des archives de la chancellerie. Le chartophilax en France, c'est le procureur-général du parlement. Titres dont il est le gardien. Comment on peut en obtenir copie. *Ibid.* b. Voyez SCEVOPHYLACTE.

CHARTRE, par corruption pour *charte*. Ce mot signifie des titres fort anciens, comme du dixième, treizième siècle. D'où viennent les difficultés de fixer les dates des chartes & des chroniques. III. 220. b.

Chartre. Moyen de distinguer les chartres supposées ou altérées d'avec les pièces authentiques. IV. 1018. b. &c. Trésor des chartres du roi de France. III. 223. b. XVI. 597. b. — 599. b. Époque du trésor des chartres. *Suppl.* III. 147. b. Dépôt des chartres. III. 223. b. Les vassaux signoient autrefois les chartres après les grands officiers. XVI. 855. b. Voyez DIPLOME.

Chartre de Champagne, lettres en forme de chartre, qui devoient avoir leur exécution dans la province de Champagne. III. 220. b. Origine de cette distinction des chartres de Champagne, d'avec les chartres de France. *Ibid.* 221. a.

CHARTRES, (*Commissaire aux*) III. 221. a.

CHARTRE de commune, lettres par lesquelles les habitans d'une ville étoient érigés en corps & communauté. Origine de ces lettres. Temps où elles furent multipliées. Principal objet de l'établissement de ces communes. Principaux droits de commune. Autres objets renfermés dans ces chartres. Les chartres de commune sont les ébauches des coutumes. On ne trouve point que Paris en ait jamais obtenu. III. 221. a.

Chartre de commune. Première chartre de commune qui soit connue. III. 725. a.

CHARTRE, demi- III. 211. a.

CHARTRES françoises, greffiers des chartres, chartres en jaine, intendans des chartres, chartres de Juifs ou Marans. III. 221. b.

CHARTRES, (*lettres de*) expédiées en forme de chartres. Leur effet perpétuel, adresse qu'elles contiennent. III. 221. a.

CHARTRES, lettres de. Voyez IX. 420. b.

CHARTRES de Navarre, lettres destinées pour la Navarre françoise. Origine de cette distinction en faveur de la Navarre. III. 221. b.

CHARTRE aux Normands, chartre normande: la seconde des deux chartres que Louis X donna à la Normandie pour confirmation de ses privilèges. III. 221. b. La plupart de ces articles sont ou abolis ou altérés. Articles un peu en vigueur, mais qui reçoivent tous les jours diverses atteintes

par le privilège accordé à l'université de Paris, dont les causes sont attribuées au prévôt de Paris. Autorité que cette chartre ne laisse pas de conserver en Normandie. Recueil à consulter. Voyez ci-dessous *Chartre au roi Philippe*.

CHARTRE de paix. Chartre ou prison: d'où vient le nom de S. Denis de la Chartre. III. 222. a.

CHARTRE privée, lieu autre que la prison où quelqu'un est détenu par force, &c. Défenses contre les chartres privées. III. 222. a.

CHARTRE au roi Philippe, donnée par Philippe Auguste pour la Normandie. III. 222. a. Cette chartre employée dans l'ancien coutumier de Normandie, & insérée dans le cahier de la nouvelle coutume en 1585. Recueils à consulter. *Ibid.* b.

CHARTRE, taxe-chartre. III. 222. b.

CHARTRES à deux visages. Ce qu'en dit M. de la Roque en son traité de la noblesse. III. 222. b. Observations sur quelques endroits de cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 370. b.

CHARTRE, (*la grande*) ancienne patente contenant les privilèges de la nation angloise: raisons pour lesquelles on l'appelle *grande*. Son origine: Rois qui l'ont confirmée. Confection de la grande chartre par Henri III. III. 222. b. Serment qu'il fit de l'observer. Elle est la base du droit & des libertés du peuple anglois. Concession que la nation avoit faite au roi pour l'obtenir. *Ibid.* 223. b.

Chartre, la grande. Comment elle a été formée. V. 120. a. Observations sur cette ancienne patente. VII. 855. a. XVII. 591. b.

CHARTRE, (*Médecine*) enfant en chartre. Origine de cette expression. III. 223. a.

CHARTRES, (*Géogr.*) ancienne capitale du pays chartrain dans l'Orléannois. Son érection en duché. Siège de cette ville par les protestans. Sa cathédrale. Grands hommes que cette ville a produits. *Suppl.* II. 370. b.

CHARTREUSE, monastère à cinq lieues de Grenoble. Son fondateur. Ce nom a passé à tous les monastères de chartreux. Collège appelé *hôpital de Sutton*, fondé à la place de la chartreuse de Londres. État de ce collège. III. 223. a.

CHARTREUSES. (*Hist. des ordres relig.*) Des filles chartreuses. Il paroît que leur premier monastère a été fondé du vivant du bienheureux Guignes, vicaire général de l'ordre. Monastère de Sallobrand en Provence, diocèse de Fréjus. Cinq monastères de chartreuses, aujourd'hui existans. Leurs statuts & discipline. *Suppl.* II. 371. a. Consécration des vierges. Leur promesse d'obéissance. Les monastères de ces religieuses ont leurs termes ou limites, au delà desquels il est défendu aux vicaires & prieurs d'envoyer les religieuses qui demeurent chez elles, sans la permission du chapitre général. Pourquoi il n'y a qu'un petit nombre de monastères de chartreuses. Leur habillement. Silence qu'elles gardent sur ce qui concerne leur ordre. *Ibid.* b.

CHARTREUX, (*Hist. eccl.*) ordre de religieux, institué par S. Bruno en 1086. III. 223. a. Austerité de sa règle. La piété monastique s'est mieux conservée dans cet ordre que dans les autres, comme l'a démontré dom Innocent Masson contre M. l'abbé de Rancé. Personnages distingués que les chartreux ont donnés à l'église. Titre que prend leur général. *Ibid.* b.

Chartreux, cloîtres remarquables de chartreux. III. 547. a. Cellules de chartreux. II. 808. a.

Chartreux, sorte de chat. Chartreux, laine très-fine. III. 223. b.

CHARTRIER, (*Jurisp.*) lieu où sont renfermées les chartres. Chartrier du roi ou de France: ce chartrier enlevé par Richard, roi d'Angleterre. Établissement du trésor des chartres. Chartrier, prisonnier. III. 213. b.

CHARTULAIRE, officier dans l'église latine, semblable au chartophilax de l'église grecque. III. 223. b.

CHARYBDE, (*Mythol.*) histoire de charybde selon les poètes. III. 223. b. Le détroit appelé de ce nom, a perdu aujourd'hui tout ce qu'il avoit d'effrayant. Voyez *Scylla*, *Carybde*. *Ibid.* 224. a.

CHAS, diverses acceptions de ce mot dans les arts & métiers. III. 224. a.

CHASNADAR AGASI. Eunuque qui garde le trésor de la sultane-mère. Son crédit. III. 224. a.

Chasnadar Bachi, grand trésorier du ferrail. En quoi il diffère du testerdar ou grand trésorier d'état. La chambre du trésor est la seconde du ferrail. La première est celle des favoris du sultan: officiers qui composent la chambre du trésor. III. 224. a.

CHAS-ODA, un des appartemens intérieurs du ferrail. III. 224. a.

CHAS-ODA-BACHI, nom d'un officier du grand seigneur. III. 224. a. Explication du terme. III. 224. b.

CHASSE, poursuite de toutes sortes d'animaux sauvages. Chasses appellées vénerie & fauconnerie. Chasse aux chiens, aux armes offensives, aux pièges. La chasse prend différens noms,

noms, selon les animaux chassés, le tems où elle se fait, & les moyens employés. On se borne à parler ici de la chasse en général. La chasse est un des plus anciens exercices. III. 224. *b.* C'est une occupation proscrite dans le livre de Moïse, & divinifiée dans la théologie païenne. Ce que le bon sens nous suggère sur l'origine de la chasse. C'est exercice a été chez toutes les nations d'autant plus commun, qu'elles étoient moins civilisées. Comment les anciens ont fait la chasse aux quadrupèdes & aux oiseaux. *Ibid.* 225. *a.* Observations contre l'usage de la chasse. *Ibid.* *b.*

Chasse, il est dit dans l'Encyclopédie, que « sous Salluste » la chasse étoit tombée dans un souverain mépris, & que » les Romains n'y employoient plus que des esclaves. » Observations critiques sur ce passage. Citations d'Horace & de Pline le jeune. *Suppl.* II. 372. *a.*

Chasse. Réflexions de Thompson sur cet exercice. XVII. 739. *a.* Observations sur l'art de tendre des pièges. XII. 570. *b.* De la manière de dresser les chiens à la chasse. III. 330. *b.* X. 478. *b.* 479. *a.* Différente manière de parler au chien selon l'espèce d'animal que le veneur lance. XVII. 3. *b.* Rufes des animaux poursuivis à la chasse. VIII. 796. *a.*, *b.* De la chasse du cerf. II. 841. *b.* De la chasse du sanglier. XIV. 619. *b.* Chasse du vautrait ou des bêtes noires. XVI. 864. *b.* Chasse avec les oiseaux de proie. XVII. 440. *b.* Voyez les articles particuliers des différentes sortes d'animaux qui sont l'objet de la chasse. Voyez encore dans les planches de l'Encyclopédie, vol. III, l'article CHASSE, & particulièrement le traité sur la chasse, au mot VÉNERIE. XVI. 915. *b.* — 953. *b.* Voiture de chasse, vol. IX de planch. Sellier-Carrossier, pl. 17.

CHASSE, (*Musiq.*) airs de chasse. *Suppl.* II. 372. *a.*

CHASSE, (*Jurispr.*) suivant le droit naturel & le droit des gens, la chasse étoit libre à tous les hommes; mais le droit civil apporta des restrictions à cette liberté. Défense de Solon de s'adonner à la chasse. Droit des Romains sur cet objet. III. 225. *b.* En France, la loi salique contenoit plusieurs réglemens pour la chasse; mais on ne trouve aucune loi dans les commencemens, qui restreignît la liberté de cet exercice. On ignore le tems où cette liberté commença à être restreinte. Soins que les rois de France donnerent dès les premiers tems à la chasse. Défenses sous la première & la seconde race, ne concernant encore que les forêts. Concile de Tours en 813, qui défend aux ecclésiastiques la chasse, le bal & la comédie. Réserves en faveur des seigneurs vers la fin de la seconde race, & le commencement de la troisième. Ce qu'on appelloit *garenne* du tems de S. Louis. Défenses portées dans les anciennes coutumes de Beauvoisis. *Ibid.* 226. *a.* Citation des privilèges accordés par Charles V, aux habitans de Mailly-le-Château. Jusqu'alors il n'étoit pas défendu, soit aux nobles, soit aux roturiers, de chasser sur leurs propres terres. A l'égard des roturiers, on voit que les habitans de certaines villes & provinces obtinrent aussi la permission de la chasse. Exemples tirés de la permission accordée aux habitans du bailliage de Rivel en 1357, aux habitans de la ville de Joigny, de Saint-Antoine, de Montauban, de Tonnay, en Nivernois. *Ibid.* *b.* Outre ces permissions générales, les rois de France en accorderent aussi à certains particuliers. Réglemens de Charles VI, qui défendoient la chasse aux roturiers. L'ordonnance des eaux & forêts en 1669, contient un titre des chasses qui forme présentement la principale loi. Quel est actuellement l'état du droit de chasse en France. *Ibid.* 227. *a.* A qui appartient la connoissance des contestations au sujet de la chasse. Etablissement des capitaineries royales sous François I. De la chasse des loups: soins des rois de France pour encourager cette chasse. *Ibid.* *b.* Ouvrages à consulter sur le droit de chasse. *Ibid.* 228. *a.*

Chasse. Réflexions sur le droit de chasse. VII. 658. *b.* Code des chasses. III. 571. *b.* Garde-chasse. VII. 510. *a.* En quoi consiste en Angleterre le droit de chasse du propriétaire du pur lieu. XIII. 583. *a.*, *b.*

Chasse amphithéâtrale, en usage chez les Romains. Divers spectacles en ce genre donnés au peuple romain en différens tems. III. 228. *a.* Voyez SYLVE.

Chasse de meunier; recherche que font les meuniers des blés & autres grains qu'on veut leur faire moudre. Ancienneté du droit d'empêcher les meuniers de chasser ou quêter les blés. Trois maximes sur cette matière dans notre droit coutumier. III. 228. *a.* Arrêts favorables aux meuniers de certains cantons. *Ibid.* *b.*

CHASSE, (*Marine*) donner & prendre chasse en parlant des vaisseaux. Manœuvre qui s'appelle *soutenir chasse*. Utilité de cette manœuvre. III. 228. *b.*

Chasse de proue. Chasse, en termes d'artificiers. III. 228. *b.*

Chasse d'une balance. Chasse, outil de charbon, outil de batteurs d'or. III. 228. *b.*

CHASSE, (*Coutel.*) deux sens de ce mot chez les couteliers. III. 228. *b.*

CHASSE, (*Chirur.*) manche de quelques instrumens de chirurgie. *Suppl.* II. 372. *a.*

CHASSE, (*Lunettier*) monture d'une lunette dans laquelle les verres sont enchâssés. Il y en a de corne, de métal; il y en a de brisées, &c. III. 229. *a.*

CHASSE, (*Cheval de*) les chevaux anglois sont en réputation pour cet usage. III. 229. *a.*

Chasse, terme très-usité en mécanique. Trop ou trop peu de chasse nuit à l'action. Ce qu'on entend par la chasse, dans la scie à scier du marbre. III. 229. *a.*

CHASSE, (*Jeu de paume*) *chasse*, en terme d'orfèvre. III. 229. *a.*

Chasse de parcs, terme de pêche. III. 229. *a.*

Chasse quarrée, marteau à deux têtes quarrées. Son usage. III. 229. *a.* Chasse à biseau.

Chasse des raffineurs de sucre. Sa forme & son usage. III. 229. *b.*

Chasse, partie du métier du tisserand. Description & usage. III. 229. *b.*

Chasse, en verrerie. III. 229. *b.*

Chasse-avant, celui qui est commis à la conduite des grands ouvrages, & tient registre des heures des ouvriers. III. 229. *b.*

Chasse-fleurée, planche de bois en usage chez les teinturiers. III. 229. *b.*

CHASSE-MARÉE, (*Comm.*) sorte de marchand de poisson. Effet des nouveaux impôts sur le poisson. III. 230. *a.*

Chasse-poignée, outil de fourbisseur; sa description. III. 230. *a.*

Chasse-pommeau, outil de fourbisseur; sa description. III. 230. *a.*

Chasse-pointe, outil à l'usage d'un grand nombre d'ouvriers en métaux & en bois. Manière de s'en servir. Chasse-pointé à main: son usage. III. 230. *a.*

Chasse-rivet, en terme de chaudronnier, &c. III. 230. *a.*

Chasse. Espèce de châsse dans laquelle on portoit les statues des dieux. XVI. 246. *a.* Châsse où on renfermoit les reliques des saints. I. 563. *a.* Châsse de S. Romain en Normandie. VI. 719. *b.*

CHASSÉ, (*Danse*) manière de faire ce pas, en tout sens, & plusieurs de suite. III. 230. *a.*

CHASSÉ, acteur de l'opéra. IV. 683. *a.* Son éloge. *Suppl.* I. 156. *a.*

CHASSELAS, raisins de ce nom. XIII. 767. *b.* Leur qualité. 772. *a.*

CHASSENON, (*Géogr.*) bourg de l'Angoumois: son nom ancien: monumens d'antiquité qu'on y trouve. *Suppl.* IV. 783. *a.*

CHASSERANDERIE, droit que les meuniers paient en Poitou. III. 230. *b.*

CHASSEURS, peuples, (*Politiq.*) *Suppl.* I. 31. *a.* Leur population. *Ibid.* Ces peuples sont de la plus haute stature. *Suppl.* IV. 829. *b.* Leur usage de boucaner la chair. *Suppl.* I. 348. *b.* Usage qu'ils font de certaines compositions nutritives. *Ibid.* Ridicule sentiment de quelques jurisconsultes, qui ont prétendu que ces peuples n'étoient pas véritablement possesseurs du terrain qu'ils occupoient, 353. *b.*

CHASSIE, ou LIPPITUDE, (*Médecine*) maladie de l'œil. III. 230. *b.* Il ne faut pas la confondre avec l'ophtalmie. Humeur produite par les glandes sebacées de Meibomius, qui bordent les paupières; lorsque cette humeur s'épaissit & devient gluante, elle produit la *chassie*. Cause de cet épaississement. Définition de cette maladie. La chassie est ou simple ou compliquée avec d'autres maladies de l'œil, comme dans l'ophtalmie, dans la fistule lachrymale, dans l'ulcération des glandes des yeux ou des paupières, qui naît des fluxions qui s'y sont formées. *Ibid.* 231. *a.* Quelquefois la chassie est mêlée de larmes âcres & salées. Quelquefois elle est sèche. Quelquefois le bord des paupières est enflé, rouge & douloureux. Il résulte de-là que souvent la chassie est un effet de diverses maladies du globe de l'œil, & en particulier un mal des glandes ciliaires des paupières. Il faut donc la distinguer de l'ophtalmie & autres maladies de l'œil. Elle naît souvent dans l'enfance & continue toute la vie: elle n'est que passagère lorsqu'elle dépend d'une ophtalmie. Pourquoi la chassie s'amasse la nuit plus abondamment que pendant le jour. Caractères des différens degrés de la maladie. *Ibid.* *b.* Les petits ulcères qui la causent sont très-difficiles à guérir. On est presque réduit aux seuls palliatifs. Quels sont ceux qui conviennent à la chassie simple. Ouvrages à consulter sur les ulcères prurigineux, la galle & la gratelle des paupières. Observations sur le sens de ce vers d'Horace: *Præcipue sanus nisi cum pituita molesta est.* *Ibid.* 232. *a.*

Chassie, vraie cause de ce mal, selon Celse. XII. 665. *b.* Remèdes indiqués. V. 616. *a.* IX. 562. *b.*

CHASSIPOLERIE, droit singulier usité en Bresse. Étymologie du mot. III. 232. *a.*

CHASSIS, (*Mécaniq. & Arts*) définition générale. Il y a peu d'arts & assez peu de machines considérables où il ne se rencontre des chassis. III. 232. *a.*

CHASSIS, en architecture, en termes de cirier. III. 232. *b.*

CHASSIS dont se servent les graveurs. Description. Usage III. 232. b.

CHASSIS, (*Hydr.*) qui se place au bas d'une pompe. III. 232. b.

CHASSIS de verre, (*Jardin.*) description. Plantes qu'on y élève. Comment on y donne de l'air aux plantes. III. 232. b.

CHASSIS d'imprimerie : assemblage de quatre tringles de fer plat, &c. Chassis pour les différens formats. III. 232. b.

CHASSIS de clavier, des épinettes, &c. partie de ces instrumens sur laquelle les touches sont montées. III. 232. b. Chassis des clavecins à deux claviers. *Ibid.* 233. a.

CHASSIS de lit. Chassis, à la monnoie. Chassis à l'opéra. III. 233. a.

CHASSIS, (*Dessin*) pour réduire les figures du petit au grand & du grand au petit; ou ceux sur lesquels on tend la toile pour peindre. III. 233. a. Voyez vol. III des pl. article *Dessin*, pl. 2.

CHASSIS, terme de plombier, de rubannier. III. 233. b.

Chassis, pour le moulage des pieces d'orfèvrerie. V. vol. des pl. article *fonte de l'or*, de l'argent & du cuivre.

CHASSIS, faux. — Machine d'opéra. VI. 443. a.

CHASSOIRE, instrument de tonnelier. III. 233. b.

CHASTETÉ. Il est arrivé parmi les hommes, ce qu'on n'a jamais remarqué parmi les autres animaux, c'est de tromper la nature, en jouissant du plaisir qu'elle a attaché à la propagation de l'espèce humaine, & en négligeant le but de cet attrait : telle est l'impureté. La vertu opposée c'est la chasteté. Comment elle a lieu dans le mariage & hors du mariage. Différence entre la chasteté & la continence. III. 233. b. En quoi consiste la chasteté prescrite au chrétien. *Ibid.* 234. a.

Chasteté. Différence entre la chasteté & la continence. IV. 113. a. XVI. 59. a. La chasteté désignée par le nom particulier de vertu. XVII. 185. a. Les peres de l'église ont approuvé l'action de ceux & de celles qui se tuent pour conserver leur chasteté. XII. 348. b. Opération par laquelle divers peuples d'Afrique & d'Asie s'assurent de la chasteté de leurs filles. VIII. 259. a. Vœu de chasteté. XVII. 411. b. Sur la chasteté, voyez CÉLIBAT.

CHASUBLE, habillement ecclésiastique. Description de celle des anciens. La chasuble a succédé à la chape. Origine des chapes. Il paroît que nos ornemens d'église sont, pour la plupart, les vêtemens mêmes ordinaires des premiers chrétiens qu'on a conservés par respect. III. 234. a.

Chasuble, ancienne chasuble en usage dans l'église. IV. 614. a.

CHAT. Chats sauvages appellés en terme de chasse *chats-harefts*. Description de ces chats sauvages, d'après Gesner. III. 234. a. Quelques caractères des chats domestiques. Témis où ils entrent en chaleur. Dans cette espèce, la femelle paroît plus ardente que le mâle. Fruit de l'accouplement d'un gros rat avec une chatte, au rapport de Boyle. Portée des chattes. Quelquefois le mâle tue les petits. Durée de la vie des chats. Animaux auxquels ils donnent la chasse. Des caresses des chats : danger de leur haleine. On a dit qu'il y avoit dans les Indes des chats sauvages qui voloient. Singularité de leur prunelle, par laquelle les chats sont en état de voir la nuit. *Ibid.* b. D'où vient l'éclat, le brillant qu'on remarque dans les yeux du chat. Lorsque le chat est plongé dans l'eau, sa prunelle se dilate malgré la grande lumière, & l'on aperçoit distinctement le fond de ses yeux. Explications que donnent de ces phénomènes MM. Meri & de la Hire. *Ibid.* 235. a. Structure particulière des ongles des chats & des tigres. Leur talon n'étant pas éloigné du reste du pié, ils peuvent aisément s'accroupir. Pourquoi les chats & plusieurs animaux du même genre, quand ils tombent d'un lieu élevé, tombent ordinairement sur leurs pattes. Pourquoi l'on voit luire le dos d'un chat, lorsqu'on le frotte à contre-poil. De la couleur des chats. On dit qu'il n'y a aucun chat mâle de trois couleurs. Il s'en trouve qui tirent sur le bleu. *Ibid.* b.

Chat. Structure des ongles des chats. XI. 479. a, b. *Suppl.* IV. 150. a, b. Observation sur la prunelle de ces animaux. XIII. 275. a. Description de l'iris des chats. *Suppl.* IV. 628. b. Les chats ne fuient jamais. IV. 583. b. Herbe aux chats. VIII. 146. a. Impression qu'ils reçoivent de la plante nommée le vrai marum. X. 170. a, b. Effet singulier que la vapeur du régule d'antimoine produit sur les chats. II. 655. a. Pourquoi les chats ont des hôpitaux en Egypte. X. 36. b. Chat des chartreux. III. 223. b. Chat sauvage appellé quincajou. XIII. 714. a. Chat monstre. *Suppl.* III. 553. b.

CHAT, (*Mat. méd.*) vertus admirables attribuées à différentes parties du chat, mais qu'aucun des auteurs qui en parlent, n'a confirmées par sa propre expérience. Énumération de ces vertus. Auteurs qui se sont là-dessus copiés les uns les autres. On recommande d'avoir grand soin de choisir un chat mâle ou femelle, selon qu'on a un homme ou une femme à traiter. III. 236. a.

CHAT, (*Art méch.*) usage qu'on fait de sa peau en pelletterie. III. 236. a.

CHAT, (*Myth.*) honneurs qu'on lui rendoit en Egypte. Il est à présumer qu'un chat en danger eût été mieux secouru qu'un pere ou un ami. Hérodote raconte que quand il arrivoit quelque incendie en Egypte, les chats étoient agités d'un mouvement divin, &c. III. 236. a. — Voyez *Suppl.* III. 165. b.

CHAT, (*Pierre de*) espèce de pierre calcaire. Son usage. III. 236. b.

CHAT, nom qu'on donne à certaines ardoises. III. 236. b.

CHAT, (*Marine*) description de ce bâtiment dans ses principales parties, ses dimensions : c'est un mauvais bâtiment dont on se sert dans le nord, mais il contient beaucoup d'espace & porte grande cargaison. Bois dont on le fait. III. 236. b.

CHAT, (*Artill.*) instrument dont on se sert pour examiner si les pieces de canon n'ont point de chambre ou de défaut. III. 236. b.

CHAT, (*Art milit.*) espèce de tour qui seroit anciennement en France à porter des soldats pour assiéger des places. XVII. 762. b.

CHAT d'un plomb : instrument qui sert à connoître si une piece de bois est à plomb. III. 236. b.

CHAT, à la monnoie. III. 236. b.

CHAT, (*Bot.*) pié de chat. XII. 559. a, b. Herbe aux chats. VIII. 149. a.

CHAT-HUANT, oiseaux auxquels on a donné ce nom, & pourquoi. Chat-huants cornus. III. 5. a.

Chat-huant, voyez HIBOU. Article sur les chats-huants. III. 5. b. Chat-huant du Brésil nommé ibijau. VIII. 479. b.

Chat-huant, attribut de Minerve. XV. 730. b.

CHATAIGNES, diverses manières de les préparer. Quels sont les marrons les plus estimés de la France. Peuples à qui les châtaignes tiennent lieu de pain. Elles causent des vents & sont difficiles à digérer. Tempéramens qui doivent s'en abstenir : tempéramens auxquels elles conviennent. Electuaire contre le crachement de sang composé de farine de châtaignes. III. 240. a. Maladie pour lesquelles on les recommande. Cataplasme pour résoudre les durétés des mammelles, &c. Les châtaignes sont très-propres à rétablir les convalescens des maladies d'automne, & sur-tout les enfans qui, après ces maladies, restent bouffis, pâles, maigres, avec un gros ventre & peu d'appétit. Châtaignes en chocolat, béchique très-salutaire : cette préparation n'a cependant aucun avantage sur les châtaignes bouillies, &c. Les marrons bouillis sont plus faciles à digérer que les rôtis. Préparation qui se fait dans les Cévennes des châtaignes séchées, connues sous le nom de *châtaignes blanches* : il y a lieu de conjecturer qu'elles seroient très-propres à fournir une bonne bière. *Ibid.* b. — Voyez MARRONS.

Châtaignes, (*pain de*) *Suppl.* III. 233. a, b.

CHATAIGNIER, (*Bot.*) caractères de ce genre d'arbre. III. 236. b. Disposition & forme des fruits. Le châtaignier est un arbre dont on fait beaucoup de cas. Il croît naturellement dans les climats tempérés de l'Europe occidentale. Sa description. Il tient l'un des premiers rangs parmi les arbres forestiers, & l'on convient que ce n'est qu'au chêne seul qu'il doit céder. On regrette de ne trouver que rarement à présent des forêts de cet arbre, qui étoit autrefois si commun. Cause de la perte des châtaigniers dans plusieurs contrées. Pourquoi il se trouve à présent une assez grande quantité de ces arbres dans des pays plus méridionaux que ceux où l'on présume que les châtaigniers ont été détruits. *Ibid.* 237. a. Pourquoi ces arbres ne se sont pas repeuplés par succession des tems. Il leur faut une exposition & un terrain convenables, sans quoi ils s'y refusent absolument. Les végétaux ont une sorte de migration qui les fait passer d'un pays à un autre, à mesure qu'ils se trouvent contrariés par diverses causes. Exposition & terrain que les châtaigniers demandent. Ils forment de très-belles futaies. Ils sont très-bons à faire du bois-taillis, & au bout de vingt ans ils forment déjà de jolis bois de service. *Semence des châtaigniers*. Témis de l'année qu'il faut choisir pour cela. *Ibid.* b. Précautions à prendre pour conserver les châtaignes jusqu'au printemps, pour les semer dans cette saison. *Plantation en grand*. Ce que Miller a écrit sur la façon de faire ces plantations. *Ibid.* 238. a. Autre façon de les faire. *Semence des châtaignes en pépinière*. Manière de les semer ; tems & manière de les mettre en pépinière. Culture que les plants exigent lorsqu'ils sont en pépinière. Après trois ou quatre ans on pourra les employer à former des avenues. *Ibid.* b. Ces arbres ne gagnent jamais à la transplantation. On doit se dispenser de les étêter en les transplantant. *Grefte*. Si l'on veut avoir de meilleur fruit du châtaignier, il faut le greffer, & alors on l'appelle *maronnier*. Manière de le faire. Il peut encore se multiplier de branches couchées. *Usage du bois*. Pour bien des ouvrages il est aussi bon que le meilleur chêne, & pour quelques cas il est meilleur. Mais il lui est inférieur pour le chauffage, & pour la qualité du charbon & des cendres. *Châtaignes*. Le climat influe beaucoup sur leur qualité & leur grosseur. Il ne faut pas

attendre qu'elles tombent de l'arbre elles-mêmes. Les châtaigniers ne produisent abondamment que de deux années l'une. Comment on conserve le fruit. Manière dont les monagnards l'emploient. *Ibid.* 239. a. Feuilles. Les insectes ne les attaquent point. Usage qu'on en fait, soit pour garnir des lits, soit pour la litière du bétail. *Variétés de cette espece.* Le maronnier : contrée où il réussit. Maronnier à feuilles panachées. Manière de le multiplier : terrain qu'il demande. Petit châtaignier à grappes. Châtaignier de Virginie, ou *chinkapin*. Sa description. Terres où il se plaît : température qui lui convient. *Ibid.* b. Manière de le multiplier. Châtaignier d'Amérique à larges feuilles & à gros fruit. Voyageur qui l'a découvert. Il est rare en France & en Angleterre. Manière de le semer & de le cultiver. Caractère distinctif de cet arbre. *Ibid.* 240. a.

Châtaignier, noms de cet arbre en différentes langues. *Suppl.* II. 372. a. Son caractère générique. Énumération de trois espèces de châtaigniers. Observations sur la manière de les cultiver. *Ibid.* b. Des marronniers. Ils ne sont que des variétés du châtaignier provenues de graine. Climat qui leur convient. Marron du Limousin. Marron de Lyon. Comment on peut se procurer ces variétés. Leur culture. Espece de châtaignier nommé *chinkapin*. *Ibid.* 373. b.

Châtaignier : en quoi le marronnier en diffère. X. 144. b. Culture des châtaigniers en pépinière. XII. 322. b. Châtaigne d'eau. XVI. 626. b. Observations sur la greffe du châtaignier. *Suppl.* III. 261. b.

CHATEAU, (*Archit.*) comment les châteaux étoient anciennement construits : comment ils le sont aujourd'hui. La plupart de ceux où se fait la résidence des rois de France n'ont point de fossés, & conservent cependant le nom de châteaux, sur-tout s'ils sont en campagne. III. 241. a.

Château d'eau. Deux sortes de bâtimens de ce nom. Décorations dont ces édifices devoient être enrichis. III. 241. a.

Château, lieu fortifié pour tenir le peuple dans son devoir, ou résister à l'ennemi. III. 241. a.

Château, (*Art milit.*) attaque des châteaux. I. 834. b. Défense des châteaux. IV. 739. b.

Château, (*Jurisp.*) principal manoir du fief. Maisons auxquelles ce titre convient proprement. A qui appartient le château en succession de fief. Il y a des seigneurs qui peuvent obliger les vassaux à la garde du château. Vassaux auxquels a été communiqué le droit de bâtir des châteaux. Conditions requises pour bâtir château dans la seigneurie d'un seigneur châtelain. Ouvrage à consulter. III. 241. a.

CHATEAU, (*Marine*) château d'avant. Château d'arrière. Voyez GAILLARDS.

CHATEAU, (*Blason*) meuble de l'écu. Château ouvert, herlé, ajouré, maçonné, essoré, girouetté. *Suppl.* II. 373. a.

Château, *Suppl.* I. 918. a. château girouetté. *Suppl.* III. 226. b.

CHATEAU, (*Guillaume*) graveur. VII. 867. a.

CHATEAU-BRIANT, *édit de* V. 391. b.

CHATEAU-GAILLARD, près Andely, (*Géogr. Hist.*) anecdote sur la prise de cette place par Philippe-Auguste. *Suppl.* II. 373. b.

CHATEAU-LONDON, petite ville du Gatinois, autrefois *Vellauodunum*. XVI. 880. b.

CHATEAU-SAINT-ANGE, (*Géogr.*) fort de la ville de Rome. Il fut fait par l'empereur Adrien pour lui servir de tombe. Description de ce monument. Il devint une espece de citadelle vers le tems d'Honorius, ou du moins sous Belisaire. Dans la guerre des Goths, les Romains s'y défendirent souvent, & le prirent plusieurs fois. Les évêques de Ravenne, & d'autres ensuite, l'occupèrent successivement, & continuèrent de le ruiner. Origine du nom de château-saint-ange donné à cet édifice. Statue qui lui sert de couronnement. Il fut aussi appelé *Rocca di crescenzo*. *Suppl.* II. 373. b. Trésor, bijoux & archives déposées dans ce château. Prisonniers qu'on y renferme. Cet édifice réuni au palais du Vatican par une galerie couverte ou corridor fait par Alexandre VI, &c. *Suppl.* II. 374. a.

Château-Thierry, (*Géogr.*) vieux château dans le comté de Namur. *Suppl.* II. 374. a.

CHATELAIN, (*Jurisp.*) deux sens de ce mot. Châtelain royal. Origine des châtelains. Ces officiers destitués en 1310 & 1316. Leurs fonctions. On donna aussi ce nom, en quelques provinces, aux juges des villes. Comment le nom de *châtelain* est devenu un titre de seigneurie, au lieu qu'il ne désignoit auparavant qu'un simple office. Ces seigneurs peuvent empêcher de construire château ou maison forte dans leur seigneurie sans leur permission. Ils sont inférieurs aux barons. III. 242. a. Ouvrages à consulter. *Ibid.* b.

Châtelain, anciens lieutenans des comtes, qu'on nommoit châtelains. XVII. 238. b. Sergent châtelain. XV. 87. a.

CHATELAIN, (*Martin*) observations sur cet aveugle né. XVII. 598. a.

CHATELET, (*Jurisp.*) deux sens de ce mot. Différence entre *châtelet* & *châtellenie*. III. 242. b.

Châtelet de Paris : justice royale ordinaire de la capitale du royaume. Pourquoi on lui a donné ce titre. Comment il est prouvé que la forteresse appelée le grand châtelet a été bâtie par Jules-César. Il établit à Paris le conseil souverain des Gaules ; & l'on tient que le proconsul qui présidoit à ce conseil, demuroit à Paris. Ce qui paroît par le séjour qu'y fit Julien, premier magistrat de Paris, appelé *praefectus urbis*, & ensuite comte de Paris. Diverses dispositions faites du comté de Paris, tantôt inféodé, tantôt réuni à la couronne. Ce comté sous-inféodé à des vicomtes. III. 242. b. Le châtelet fut la demeure des comtes & ensuite des prévôts. Plusieurs rois y alloient rendre la justice. Les offices du châtelet s'étant donnés à ferme, saint Louis réforma cet abus, & institua un prévôt de Paris. Officiers que nommoit ce prévôt. Prévôté des marchands. Bailliage de Paris réuni à la prévôté en 1526. Réédification du grand châtelet en 1666. Érigé en présidial en 1551. Division du châtelet en ancien & en nouveau. Leur réunion dix ans après. Jurisdictions que comprend le châtelet. Assesseurs à cette justice. Attributions particulieres du châtelet. *Audiences du châtelet.* *Ibid.* 243. a. Chambres d'audience. Celle des criées. Celle de l'ordinaire. *Avocats du châtelet.* Il y eut de tems immémorial des avocats attachés au châtelet. Ordonnances où il en est parlé. Origine du serment que les avocats prêtoient à chaque rentrée. Il y a eu pendant long-tems au châtelet des avocats qui n'avoient été reçus que dans ce siege. Cependant ceux du parlement avoient la liberté d'y aller. Présentement ils sont tous avocats au parlement. *Avocats de l'université, jurés au châtelet.* *Avocats du roi du châtelet.* Ancienneté de leur établissement. Leur nombre en différens tems. *Ibid.* b. Fonctions des quatre avocats du roi, établis par un règlement de 1685. Leur robe de cérémonie. Visite qu'ils font des rues de Paris le jour de la fête du saint Sacrement. *Érection du bailliage de Paris ou conservation*, par François I. Cérémonial du châtelet. *Entrées des rois & reines à Paris*, dans la cérémonie desquelles le châtelet a toujours marché. *Ibid.* 244. a. Fixation du rang du châtelet dans ces cérémonies par Henri II. Suite des entrées des rois & reines à Paris. *Ibid.* b. Complimens adressés par le châtelet. Pompes funebres où il a assisté après les cours, & avant toutes les autres compagnies. *Ibid.* 245. a. Les *Te Deum* auxquels il a assisté. Publications de paix : le châtelet y tient le premier rang. Prises de possession d'évêques de Paris. Processions générales. *Ibid.* b. Assemblées des notables où s'est trouvé le lieutenant-civil pour le châtelet. Assemblées générales de police. Rédaction de la coutume. Officiers appellés *certificateurs des criées*. Chambres du châtelet. Châtellenies royales ressortissantes au châtelet. Chevalier d'honneur. Chirugiens du châtelet. *Ibid.* 246. a. Droits des officiers du châtelet. Geoliers du châtelet. Huissiers-audenciers. Lieutenans. Matrones ou sages-femmes du châtelet. *Ibid.* b. Médecins. Officiers du châtelet. Ordre dans lequel ils sont employés sur les états du châtelet. *Ibid.* 247. a. Anciens offices supprimés. Payeur des gages du châtelet. *Ibid.* b. Président au présidial. Siege de la prévôté. Prévôtés royales ressortissantes par appel au présidial du châtelet. Receveur des amendes. Receveur & payeur des épices. Réunions faites au siege du châtelet. Substituts du procureur du roi. *Ibid.* 248. a. Translation du siege du châtelet. On a renvoyé plusieurs articles concernant les officiers du châtelet à la lettre qui leur est propre. *Ibid.* b.

Châtelet de Paris. Conseil du roi du châtelet. IV. 22. a. 31. a. Saint Louis a fait enregistrer & publier au châtelet plusieurs ordonnances. V. 703. b. Registre sur lequel les nouvelles ordonnances y sont inscrites. 705. b. Le châtelet de Paris fut le premier siege qui commença à user du scel royal. VII. 509. a. Conservation ou bailliage de ce châtelet. IV. 41. a. Droit de suite qui lui appartient. XV. 649. b. Sa chancellerie. III. 113. b. Conseillers au châtelet. IV. 25. a. Quatre chambres entre lesquelles est partagé le service des conseillers. III. 50. a. Chambre civile. 49. b. Chambre criminelle. 51. a. Colonnes du châtelet, division des conseillers en plusieurs services différens : distinction des différens services : de la durée de tems pendant lequel les conseillers sont employés à chaque service. III. 655. a, b. Il paroît que le châtelet de Paris est le premier tribunal où il y ait eu des places de conseillers affectées à des clercs. IV. 27. a. Les conseillers au châtelet sont les premiers, après les gens du conseil, qui ont porté le titre de conseillers du roi. IV. 31. a. Prévôt de Paris, chef du châtelet. XIII. 350. a, b. &c. Des lieutenans du prévôt du châtelet. IX. 504. a. 505. b. 507. a. 508. a. Conseillers honoraires. IV. 30. a. Commissaires au châtelet. III. 705. Juge auditeur. IX. 10. a, b. Notaires. XI. 240. b. — 242. b. Papier timbré dont ils se servent. 867. b. — 869. a. Scel du châtelet. XIV. 749. a, b. Institution des procureurs au châtelet. XIII. 413. a. Doyen du châtelet. V. 95. a. Garde des décrets & immatricules & *ita est*. VII. 493. a. Sergens du châtelet. XV. 87. a, b. Chambre du procureur du roi au châtelet. III. 56. a.

CHATELET, (*Géogr.*) marquisat du Châtelet en Bourgogne.

Suppl. IV. 58. b. Forteresse du Châtelet dans le Soulois. 815. b.

CHATE-LEVANT, *chate-prenant*, (*Jurispr.*) clause qui se mettoit dans les contrats au pays Meffin. III. 249. a.

CHATELLENAGE, (*Jurispr.*) en quoi consistoit ce fief. Il existoit dès le milieu du XII^e siècle. III. 249. a.

CHATELLENIE, (*Jurispr.*) origine du terme. Ce qu'étoient anciennement les châtellenies, & ce qu'elles devinrent ensuite. Il y a des châtellenies qui ne sont encore que de simples offices. On se sert indifféremment du titre de prévôté ou de châtellenie. Les châtellenies n'avoient anciennement que la basse justice. Présentement la plupart sont en possession de la haute. Il y en a donc de royales & de seigneuriales. III. 249. a.

Châtellenie. Différence entre châtellenie & châtelet. III. 242. b.

CHATELUS, titre de chanoines que prennent les comtes de Chatelus. III. 137. a. Suppl. I. 726. b.

CHATENOI, (*Géogr.*) dans le Soulois. Suppl. IV. 815. b.

CHAT-HUANT, voyez ce mot après l'article *Chat*.

CHATIB, ministre dans la religion mahométane. Ce que sont les imams. III. 249. a.

Chatib. Erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. Suppl. II. 374. a.

CHATIER, *punir*, (*Synon.*) XIII. 573. a.

CHATIERE, (*Hydraul.*) en quoi elle diffère de la pierrée. III. 249. b.

CHÂTILLON-SUR-SEINE, (*Géogr.*) ville de Bourgogne. - Histoire & révolutions de cette ville. Ses abbayes & monastères. Suppl. II. 374. a. Guillaume Philandrier, célèbre architecte, né dans ce lieu. Histoire de Châtillon. *Ibid.* b.

CHATIMENT. Différence entre la peine & le châtement. III. 249. b. La distribution des peines & des châtements relative au degré d'énormité des fautes, à quelque chose d'arbitraire; mais que la compensation soit trop forte, on s'y est soumis librement; il n'est plus question de réclamer contre la rigueur. Il n'y a d'injustice que lorsque l'autorité est au-dessus des loix. Maximes d'équité que les juges doivent toujours avoir présentes à l'esprit. *Ibid.* 250. a.

Châtiment. Les pays où les châtements sont les plus terribles, sont aussi ceux où ils deviennent le plus fréquents. V. 340. a. Voyez les articles *Peine*, *Punition*, *Supplice*.

CHATIMENS militaires. Exemples qui prouvent que les Romains les ont portés jusqu'à la plus grande rigueur. Ancienne sévérité des François, insensiblement adoucie. Exemples de sévérité militaire en France. Châtiments du capitaine Franget, en 1523; de M. du Pas, en 1673, III. 250. a. du comte Darco, en 1703; d'une garnison commandée par le maréchal de Créquy. Peine de désertion. Autres peines militaires en France. *Ibid.* b. Voyez *PEINES militaires*.

Châtiments militaires chez les Romains. Suppl. IV. 674. b. Observations sur la nature des châtements qu'il faudroit employer pour établir une bonne discipline dans les armées françoises. Voyez *TRANSFUGE*.

CHATOIER, verb. neut. (*Lithol.*) III. 250. b.

CHATON, (*Botan.*) fleurs stériles. Description de ces fleurs. D'où vient le nom de *chaton*. III. 250. b. Voyez *JULE*.

CHATON, (*Mett. en œuvre*) ajustage de la portée sur le chaton, pour y placer la pierre. XIII. 144. b.

CHATOUILLEMENT. Cause de cette sensation dans un ébranlement de l'organe du toucher, qui soit léger, mais cependant assez vif pour jeter l'âme dans quelque agitation, &c. III. 250. b. D'où vient l'ébranlement vif qui produit le chatouillement. *Ibid.* 251. a. Voyez *TITILLATION*.

Chatouillement. Les mouvemens qu'il excite regardés comme volontaires. Suppl. IV. 637. a.

CHATOUILLEUX, (*Manege*) cheval chatouilleux. Ces chevaux ont quelque chose des ramingues. En quoi ils en diffèrent. III. 251. a.

CHATOYANTE, *pierre*, voyez *AVENTURINE*.

CHAT-PARD. On a cru qu'il provenoit d'un léopard & d'une chatte, ou d'un chat & d'une panthere. Description d'un chat-pard. III. 251. a. On dit qu'on apprivoise aisément cet animal. *Ibid.* b.

CHATRÉ, (*Médecine*) qualité de la viande des animaux châtés. Cette opération perpétue, pour ainsi dire, l'enfance des animaux; c'est pourquoi on la pratique sur ceux qu'on destine à être mangés dans un âge un peu avancé. Cette pratique est ancienne chez les nations civilisées. III. 251. b.

CHATRER un cheval. Manière de le faire avec le feu. III. 251. b. Autre manière avec le caustic. Il est plus rare que la partie enflée avec le caustic qu'avec le feu; mais l'une de ces opérations n'est pas plus dangereuse que l'autre. Le grand froid & le grand chaud sont contraires à cette opération. *Ibid.* 252. a. Voyez *HONGRER*.

Châtrer. Castration du bœuf. II. 291. b.

CHATRER, (*Jardin.*) se dit d'un arbre, des melons, des concombres. III. 252. a.

CHATZOTZEROTH, (*Musiq. instr. des Hébr.*) description de cette espèce de trompette dont se servoient les Juifs. Quel en étoit l'usage. Suppl. II. 374. b.

CHAVARIGTÈS, hérétiques mahométans, opposés aux *Scythes*. Ils nient l'infaillibilité de la prophétie de Mahomer. Ils ajoutent que cette prophétie étoit superflue; qu'il n'a eu aucun droit d'établir une loi contraire à la loi antérieure; & que si la fonction de prophète devient un jour nécessaire, ce ne fera point le privilège de quelques-uns d'entr'eux; mais que tout homme juste pourra être élevé à cette dignité. III. 252. b.

CHAUCER, (*Geoffroi*) père de la poésie angloise. XVII. 636. b. 627. a. Suppl. I. 429. a, b.

CHAUD, (*Docimastie*) donner chaud: ce qu'on entend par-là. III. 252. b.

CHAUDE, action de faire chauffer le fer pour être forgé. Chaud grasse ou suante. On la donne au fer lorsqu'il est pailleux, & qu'il s'agit de le fonder. Ce fer ne doit être frappé qu'à petits coups. Il faut chauffer le fer plus ou moins, selon qu'il est aigre ou doux. III. 252. b.

Chaud. De la manière de chauffer & forger le fer. XVII. 813. b. 814. a.

CHAUDE-COLLE, (*Jurispr.*) se dit d'une action faite du premier mouvement de colère, & non de dessein prémédité. Où cette expression se trouve employée. Ouvrages à consulter. III. 253. a.

CHAUDEPISSE, ou *gonorrhée*, (*Chir.*) ulcération qui la cause dans les hommes & dans les femmes. Premier période de la maladie. Temps où elle se déclare, & de quelle manière. *Gonorrhée virulente*, second période. Cure de cette maladie. III. 253. a. D'où provient l'ardeur d'urine qui a donné le nom à cette maladie. Les chaudepisses négligées ou mal guéries, produisent des maladies très-fâcheuses. *Ibid.* b.

CHAUDERET, (*Batteur d'or*) livre contenant 850 feuilles de boyaux de bœuf. Le chauderet est partagé en deux, &c. Le chauderet commence à donner la perfection, & le moule achevé. Manière de faire les chauderets. III. 253. b. Voyez *BATTEUR D'OR*.

CHAUDERON. On a transporté les mots *chaudérons* & *chaudieres*, à des ustensiles avec lesquels ils avoient seulement de la conformité. III. 254. a.

Chauderon. Tour des chauderonniers. XVI. 455. a, b. Chevalet. III. 310. b. Enclumeau. V. 629. b. Grattoirs. VII. 864. b. Travail des chaudérons dans les usines pour le lait. IX. 220. a, b. Manière de donner le lustre aux ouvrages. IV. 706. b. Voyez plus de détails sur cet art dans les planches du chauderonnier, vol III.

CHAUDERONS de *Dodone*, (*Myth.*) leur description. D'où vient le proverbe *airain de Dodone*, qu'on appliquoit à un babillard, ou à un bruit qui duroit trop. Application du proverbe aux auteurs & aux critiques. III. 254. a.

CHAUDERON, terme de boyaudier, terme de marine, ustensile de cuisine, terme de bottier. III. 254. a.

CHAUDERONNIER. De la communauté des maîtres chauderonniers. Chauderonniers au sifflet. III. 254. a.

CHAUDIERE. Définition générale. III. 254. b.

Chaudière: pourquoï en appliquant la main sous une chaudière pleine d'eau bouillante, on ne se brûle pas. II. 357. a.

CHAUDIERE, en terme d'argenteur. III. 254. b.

CHAUDIERE, vaisseau dont on se sert dans les navires pour faire cuire les viandes. III. 254. b.

CHAUDIERE d'étuve, (*Marine*) description, avec figure. III. 254. b.

CHAUDIERE, terme de brasseur, de chapelier, d'épinglier; ustensile de cuisine. III. 254. b.

CHAUDIERE de papeterie. Description, avec figures. III. 254. b.

CHAUDIERE, ustensile de pêche, espèce de filet. III. 254. b. Manière de faire cette pêche. Temps où elle se fait. *Ibid.* 255. a.

CHAUDIERE, terme de fondeur de petit plomb, terme de raffineur de sucre. III. 255. a.

Chaudière à claire, chaudière à clarifier, chaudière à cuire, termes de raffineur. III. 255. a.

CHAUDIERE, (*Blason*) meuble d'armoirie que l'on trouve dans beaucoup d'écus en Espagne & en Portugal. Signification de ce symbole. Manière de le représenter. Suppl. II. 374. b.

CHAUDIERE. Noblesse de chaudière en Espagne. XI. 172. a.

CHAUDRAIS, hameau près de Mantes. Charlatan établi dans ce lieu. III. 209. b.

CHAUFFAGE. Bois qu'on appelle de *chauffage*. Espèces d'arbres qui fournissent le meilleur. III. 255. b. Voyez *BOIS*.

CHAUFFAGE, (*Jurispr.*) droit de chauffage. Il ne consiste

fiste qu'*in usu*. Plusieurs seigneurs, &c. ont droit de chauffage dans les forêts du roi. Dispositions au sujet du droit de chauffage, contenues dans l'ordonnance des eaux & forêts. III. 255. b.

Chauffage, droit de, suppression de ce droit. *Suppl.* II. 29. b.

CHAUFFAGE, (*Marine*) employé lorsqu'on donne la carene au vaisseau. III. 256. a.

CHAUFFÉ. Ce que les fondeurs entendent par-là. III.

256. a. CHAUFFE-CHEMISE, panier à faire chauffer les linges.

III. 256. a.

CHAUFFE-CIRE, (*Jurispr.*) officier de la chancellerie. Autres noms qu'on lui donne. Institution de cet officier. Le nombre en a été augmenté jusqu'à quatre. Il est commensal du roi. Ces offices n'étoient que par commission. Comment ils devinrent héréditaires. Leurs émolumens. Il y avoit autrefois les chauffe-cires scelleurs & les valets chauffe-cires. Ceux de la grande chancellerie servent aussi à la chancellerie du palais. Ceux des autres chancelleries, près les cours supérieures. III. 256. a. Chauffe-cire dans la chancellerie des foires de Champagne. Chauffe-cire dans celle de la reine & des princes. Ouvrages à consulter. *Ibid.* b.

CHAUFFER. Observation sur la manière de chauffer le fer. III. 256. b.

Chauffer un vaisseau, lui donner le feu, chauffer un bordage. Observation sur les planches & bordages qu'on veut chauffer. Chauffer les foutes. III. 256. b.

Chauffer les chambres. Disposition que doivent avoir pour cela les cheminées. III. 281. b. Comment les anciens chauffoient leurs appartemens. VI. 97. b. Brasiers dont ils se servoient pour cela, & dont les Grecs modernes se servent encore aujourd'hui. *Suppl.* II. 51. b. *Suppl.* III. 483. b. Des moyens de chauffer plusieurs chambres à la fois. VII. 248. 5. d. Degré de chaleur qu'on ne doit point passer en chauffant les poêles. 331. a. Manière de chauffer plusieurs appartemens avec les cheminées-poêles, *Suppl.* II. 383. a. avec les hypocauftes. *Suppl.* III. 483. a. Voyez les articles Poêle & Cheminée.

CHAUFFURE, mauvaise qualité de fer & d'acier. A quoi on la reconnoît. III. 256. b.

CHAUFRETTE, en terme de layetier; en terme d'ouvriers en soie. III. 256. b.

CHAUFOURNIER, (*Art méchan.*) ouvrier qui convertit en chaux, par le moyen du feu & dans des fourneaux, les pierres qui en sont le plus susceptibles. Le choix des pierres, la construction la plus favorable des fourneaux, la conduite la plus prudente du feu, sont les trois principales parties de son art. Caractère & propriétés des pierres à chaux. Choix des meilleures. Chaux de la Lorraine. Chaux faite avec des coquilles calcinées. Différentes sortes de pierres dont on fait la chaux. Autres substances dont on fait usage pour cela. Lieu où l'on place les fourneaux. Manière de diriger le feu. *Suppl.* II. 375. a. Éloge de l'ouvrage de M. Fourcroy de Ramecourt, sur l'art du chauxfournier. Différentes espèces de four dont il est parlé dans cet ouvrage. Description de la méthode de faire la chaux, que cet auteur juge la meilleure. Fours en cône renversé. Lieux où ils sont en usage. Qualité de la chaux qu'on y fait. Dimensions & constructions de ces fours. *Ibid.* b. Charge de ce four en pierres dures. *Ibid.* 376. a, b. Du feu de ce four & de sa conduite. *Ibid.* 377. a. De l'extraction de la chaux & des recharges du four. *Ibid.* b. Du chomage des fours allumés. *Ibid.* 378. b. De la cendrée. Des déchets sur la chaux de ces fours. Du rendage ou produit de ces fours en chaux. *Ibid.* 379. a. Des hommes nécessaires auprès des fours. Conformation de la houille. De la dépense pour fabriquer la chaux dans ces fours. Charge & conduite de ces fours en pierres tendres. *Ibid.* b. Leur rendage. Leur conformation en houille. Leur nombre d'ouvriers. Chaux de pierres dures & tendres mêlées ensemble, que l'on fait quelquefois à ces fours. Chaux brûlée. *Ibid.* 380. a. De l'opération d'éteindre la chaux. Qualités de la chaux éteinte. Travail du mortier. Ses différentes qualités, selon les mélanges & le travail. *Ibid.* b.

CHAUL & CIAUL, (*Géogr.*) une des principales villes de la côte du Malabar. Son port. Marchandises de son territoire. *Suppl.* II. 380. b.

CHAUL, autre ville dans la contrée de l'Inde. Avantages de sa situation pour le commerce. Arts qu'exercent les habitans. *Suppl.* II. 380. b.

CHAULIEU, (*Guillaume Ausrie, abbé de*) V. 830. b. XVII. 225. b. Éloge d'un morceau de son épître au chevalier de Bouillon. *Suppl.* IV. 92. b. Ses vers à M. de la Fare. 94. a.

CHAULIEU, (*Gui de*) chirurgien. III. 352. a, b.

CHAUME, (*Jurispr.*) à qui on le laisse dans les campagnes. Divers usages selon les lieux, sur ce que le propriétaire peut en prendre. Temps où il est permis de chaumer, où il est permis de mener les bestiaux dans les nouveaux chaumes. Les défenses faites pour les chaumes de blé ont également lieu pour les chaumes d'avoine. Ouvrages à consulter. III. 257. a. — Toits de chaume. *Suppl.* II. 644. b.

CHAUMIERE, d'où vient ce nom. Ce que dit Tacite des cabanes où les anciens Finnois se retiroient sans travailler. III. 257. a.

Chaumiere. Couverture des chaumieres. I. 240. a. Chaumieres construites de bauge. II. 163. a.

CHAUMONT en Lyonnais, (*Saint*) *Suppl.* IV. 696. b. Pierres figurées qui se trouvent dans les mines de ce lieu. XII. 340. b.

CHAUMONT en Bassigni. Sa coutume. V. 130. a.

CHAUNE, (*Epinglier*) description & usage de cet instrument. III. 257. b.

CHAUNI, (*Géogr.*) petite ville de Picardie. Hommes distingués dont elle est la patrie. *Suppl.* II. 380. b.

CHAUSSE, (*Pêche*) espèce de filet. Chauffé du chalus. III. 257. b. Voyez au mot chalus, & le vol. VIII. des planches, Pêche, pl. 6.

CHAUSSE, (*Pharmacie*) chauffé d'Hippocrate. Les apothicaires s'en servent moins que du blanchet. D'où vient le nom de chauffé d'Hippocrate, ou plutôt d'*hyppocras*. III. 257. a. Voyez FILTRATION & FILTRE.

CHAUSSE d'aisance, en bâtiment. III. 257. b.

CHAUSSE, carte & cauche, (*Pêche*) sorte de filet. III. 257. b. Sa description. Il y a peu de différence de cet instrument à la dreige des Anglois. L'ordonnance ne le spécifie point parmi ceux qu'elle a défendus. Autre sorte de chauffé qu'une chaloupe porte au large. Chauffé ou carte des pêcheurs de l'amirauté de Dunkerque. C'est un instrument très-pernicieux à la multiplication des poissons. Sac de la carte. Sa description. Chaque bateau pêcheur a sa carte. Usage qu'en font les pêcheurs. *Ibid.* 258. a.

CHAUSSE, ou de la Calza, (*l'Ordre de la*) à Venise. Son renouvellement. Marque de cette chevalerie. *Suppl.* II. 381. a.

CHAUSSE, (*Michel-Ange de la*) observations sur cet anti-quaire & sur ses ouvrages. XII. 391. a.

CHAUSSE trop haut, en parlant d'un cheval. III. 258. a.

CHAUSSE, en terme de blason; c'est l'opposé de chappé. III. 258. b.

CHAUSSEE, (*Archit.*) étym. du mot. Chauffée de pavé. III. 258. b. Voyez PONTS & CHAUSSÉES.

Chauffée. Étym. de ce mot. *Suppl.* IV. 783. a.

CHAUSSEE, (*Horlogerie*) description, avec figure. III. 258. b.

CHAUSSE-PIÉ, terme de cordonnier. III. 258. b.

CHAUSSE-TRAPE, plante qui se rapporte au genre des chardons. Usages de sa racine. Description d'un remède par lequel M. de Lamoignon, intendant de Languedoc, a été guéri d'une colique néphrétique. III. 258. b. Usage de la plante entière: de la semence pilée, des fleurs de la plante. *Ibid.* 259. a.

CHAUSSE-TRAPE, (*Fortificat.*) instrument à quatre pointes de fer, &c. Son usage. III. 259. a.

Chauffe-trapes que font les Indiens. *Suppl.* I. 771. a.

CHAUSSE-TRAPE, (*Blason*) meuble d'armoirie. Usage de ces machines à la guerre. *Suppl.* II. 381. a.

CHAUSSETTE, partie de l'habillement des jambes. Diverses sortes de chaussettes. III. 259. a.

CHAUSSIN, (*Géogr.*) petite ville de Bourgogne. Siège que soutint le château en 1636. Singulier devoir qu'avoient anciennement à remplir les habitans de ce lieu. Monnaie battue à Chaussin. *Suppl.* II. 381. a.

CHAUSSON, partie de l'habillement. Diverses sortes. III. 259. a. Ce vêtement étoit à l'usage des dames romaines. Comment il étoit fait. Chaussion dont on se sert en jouant à la paume; en tirant des armes. *Ibid.* b.

CHAUSSURE: celle de différentes nations. Chaussures des Grecs, différentes sortes. Age où les Lacédémoniens commençoient à porter des chaussures. Les philosophes n'avoient que des semelles: celles de Pythagore, d'Empédocle, de Philéas. Chaussure des Romains, différentes sortes. III. 259. b. Chaussures des Juifs. Ils alloient souvent pieds nus. Oter sa chaussure & la donner, étoit le signe du transport de la propriété d'une chose. Chaussure des anciens Germains & sur-tout des Goths. Celle des Orientaux, des Européens. *Ibid.* 260. a. Observations anatomiques sur quelques chaussures modernes. 1°. La chaussure haute des femmes change tout-à-fait la conformation naturelle des os du pied. 2°. Les personnes ainsi chaussées, ne peuvent que très-difficilement descendre d'une montagne, marcher long-tems ou vite, ou sauter. 3°. Avantages des chaussures basses dans les mêmes circonstances, 4°. sur-tout des socques des recollés. 5°. Observations sur les fouliers du petit peuple à semelles de bois. *Ibid.* b. 6°. Etat de contrainte des muscles du pied dans les chaussures hautes. 7°. Infirmités qui en peuvent naître. 8°. Les chaussures hautes peuvent faire courber la taille aux jeunes personnes. 9°. Inconvéniens des fouliers trop étroits ou trop courts. *Ibid.* 261. a.

Chaussure, combien la petitesse extrême que les femmes recherchent dans la chaussure est éloignée de la beauté. VI. 340. a. Cette prétendue beauté très-recherchée des dames

aponnoïses & chinoïses. XII. 555. *b.* Chaussure des soldats romains. I. 687. *a.* X. 508. *a.* Diverses chaussures anciennes, désignées par les noms suivans: *baxea*, II. 166. *b.* *brodequin*, 433. *a.* *compes*, III. 762. *a.* *crepides*, IV. 454. *a.* *crupera*, 522. *a.* *endromis*, V. 650. *a.* *phacasia*, XII. 481. *b.* Chaussure des rois de Rome & des empereurs. X. 855. *b.* Voyez l'article *Souliers des anciens*, & l'article *Antiquités*, vol. I des planch. — Sur le travail des différentes sortes de chaussures modernes, voyez les articles *CORDONNIER* & *SOULIER*.

CHAUVE, observations sur cet effet de la vieillesse. VIII. 259. *b.* Pourquoi l'on devient chauve dans un âge avancé. XIV. 939. *b.* Cause de la chute des cheveux. I. 393. *a.* II. 566. *b.*

CHAUVEAU, (*François*) graveur. VII. 867. *a.* *b.*

CHAUVE-SOURIS. Pourquoi cet animal ne doit pas être compté parmi les oiseaux. Chauve-souris de ce pays; celles d'Amérique. III. 261. *a.* Chauve-souris différentes par la couleur, par la forme. Leur description. Lieux qu'elles habitent, tems où elles en sortent: leur nourriture: combien celles d'Amérique sont redoutables. Des petits des chauve-souris, & des foins de la mere. *Ibid.* *b.*

Chauve-souris de l'Isle de France. *Suppl.* III. 668. *a.* Espece de chauve-souris appelée *andira-guacu*. I. 447. *a.*

CHAUX, (*Chymie*) produits des calcinations proprement dites qui peuvent être appelés du nom de *chaux*; savoir les cendres vraies, le plâtre, les *chaux communes* & les *chaux métalliques*. III. 261. *b.* Ce qu'on appelle *chaux commune*, *chaux vive*, *chaux*, &c. *Ibid.* 262. *a.*

Chaux commune, celle qui se fait dans le ressort de l'amirauté de Brest. Usages auxquels elle sert. Construction des fours à chaux. Maniere d'y ranger les pierres qu'on se propose de convertir en chaux. III. 262. *a.* Description des opérations par lesquelles on fait la chaux. Comment on connoit que la chaux est faite. Comment on laisse refroidir le four. Ce qu'on fait de la chaux après que le four est froid.

Observations sur la manœuvre de faire la chaux: 1°. sur le tems le plus favorable, 2°. sur les bourées, 3°. sur la maniere de disposer la bourée dans l'âtre, *Ibid.* *b.* 4°. sur la violence du feu, 5°. Il doit être poussé sans intermission. 6°. Caractere de la chaux bien cuite. 7°. Sur la diversité des manieres de faire la chaux. 8°. Il faut creuser un puits aux environs du four. 9°. Maniere de transporter la chaux; celle d'allumer du feu avec la chaux. Préparation de la chaux pour la maçonnerie. *Ibid.* 263. *a.* Ce qu'il faut faire pour avoir du mortier incontinent. Epreuve pour s'assurer si la chaux est bien éteinte. *Ibid.* *b.*

Chaux. Différence entre le gypse & la pierre à chaux. VII. 1023. *b.* Espece de pierre à chaux appelée *liais*. IX. 453. *b.* Pierres dont on fait la chaux en Amérique. VII. 730. *a.* Chaux faite avec le marbre. X. 71. *a.* D'où dépend la bonne qualité de la chaux. XII. 577. *a.* Fabrication de la chaux. *Suppl.* II. 375. *a.* *b.* — 380. *b.* Renslement de son volume lorsqu'elle est réduite en pâte. *Suppl.* III. 81. *a.* Chaux brûlée. *Suppl.* II. 380. *a.* Chaux de coquilles d'huitres. *Suppl.* III. 462. *a.* Considérations sur la chaux relativement à la maçonnerie. IX. 822. *b.* — 824. *b.* Des mesureurs & porteurs de chaux. X. 427. *b.*

CHAUX, (*Chaufournier & Maçon.*) différentes qualités de chaux. Chaux aigre. Chaux âpre. Chaux brûlée. *Suppl.* II. 381. *a.* Chaux coulée. Chaux étouffée. Chaux gardée. Chaux grasse. Chaux retournée. Excellente qualité de la chaux de Metz. *Ibid.* *b.*

Examens du chymiste sur la chaux. Ses qualités extérieures. Ses propriétés physiques-générales: ses propriétés communes aux alkalis fixes: ses propriétés communes aux alkalis terreux, parmi lesquelles se trouve celle de précipiter les alkalis volatils, & d'être réciproquement précipitée par ces sels. III. 263. *b.* Cette réciprocity d'action dérange l'ordre de rapport des substances alkales avec les acides, établi dans la table des rapports de M. Geoffroi. Comment cet auteur répond à l'objection dont il s'agit ici. La chaux doit être moins regardée comme une simple terre que comme un sel, selon M. Geoffroi. La chaux, dit-il, de même que les alkalis fixes, absorbe l'acide dans le sel ammoniac, & détache le sel volatil urinaire, ce que ne font point les terres absorbantes. Cette proposition attaquée. Propriétés communes à la chaux & aux alkalis fixes salins. Qualités spéciales de la chaux. *Ibid.* 264. *a.* Extinction de la chaux. Lait de chaux. Eau de chaux. Chaux lavée. Résidu cristallisé de l'eau de chaux, selon M. Stahl. Le fond du problème sur le sel de chaux a roulé sur ce point; savoir si la chaux produisoit ses effets d'alkali par un sel, par conséquent alkali, ou par sa substance terreuse. *Ibid.* *b.* Fruit des expériences de M. du Fay, pour la solution du problème. Le sel de chaux n'existe point. Observations sur les sels acides admis dans la chaux par quelques chymistes. De la crème de chaux. Expériences de M. Malouin, sur la crème de chaux. Acide vitriolique soupçonné dans la crème de chaux. *Ibid.* 265. *a.* Effervescence avec chaleur de la chaux & de l'eau. La théorie chymique de la chaleur des effe-

vescences nous manque absolument. Comment l'expliquoit l'école chymique du dernier siècle. Chaux éteinte; son union à l'eau, châtre beaucoup son activité. En quoi consiste ce principe viv & pénétrant qui s'éleve de la chaux pendant son effervescence avec l'eau. *Ibid.* *b.* En quoi differe la chaux éteinte à l'air de celle qui est éteinte avec effervescence. Résurrection de la chaux: moyen de rétablir la chaux éteinte dans son état de chaux vive. Changement que la chaux opere sur les alkalis salins. C'est un des faits chymiques les moins expliqués: système des chymistes sur ce phénomène. *Ibid.* 266. *a.* De la formation du mortier. La théorie de cette formation est peu connue des chymistes. La chaux éteinte à l'air ne se lie pas avec le sable; celle qui est éteinte à l'eau est d'autant meilleure qu'elle est plus ancienne. Union de la chaux au blanc d'œuf & aux laitages, dureté considérable où parviennent ces mélanges: théorie de ces phénomènes encore inconnue. Usages qu'on en tire dans les arts. La chaux coagule aussi les corps muqueux. Dissolution de la chaux par les acides. Principales circonstances de sa combinaison avec chacun des acides: 1°. avec l'acide vitriolique, *Ibid.* *b.* 2°. avec l'acide nitreux, 3°. avec l'acide du sel marin. 4°. Le vinaigre distillé dissout la chaux avec effervescence. *Ibid.* 267. *a.* Expérience curieuse faite sur la chaux de Melun éteinte avec le vinaigre distillé. La crème de tartre s'unit aussi avec la chaux. Tous ces acides forment avec l'eau de chaux les mêmes sels que chacun forme avec la chaux vive ou la chaux éteinte. Chaux employée à corriger ou prévenir l'acidité de certains vins. Action de la chaux sur le soufre, les huiles, &c. *Ibid.* *b.* D'où résulte sa propriété à manifester les sels neutres contenus dans les suc ou les décoctions des plantes. Son utilité dans la fabrique du salpêtre, à blanchir le fil & les toiles, &c. Causticité de la chaux. Variétés des chaux. Rapports & différences de la chaux & du plâtre. *Ibid.* 268. *a.* Rapport & différences de la chaux vive & de la chaux métallique. Vertus médicales de la chaux. *Ibid.* *b.* Usages de l'eau de chaux en médecine. Qualités vénéneuses de la chaux. *Ibid.* 269. *a.* Quelques médecins ont cependant osé donner intérieurement la chaux, même en substance. Usage intérieur de la chaux: maladies contre lesquelles on a principalement célébré son efficacité. Elle est plus utile & moins dangereuse dans les pays froids & humides, que dans les contrées plus tempérées. Préparation de l'eau de chaux première, & de l'eau de chaux seconde. *Ibid.* *b.* L'eau de chaux mêlée au lait, le rend plus propre à certains estomacs. Maniere de prendre ce remède. Il ne convient pas dans l'état de maigreur. Usage de la chaux dans la pharmacie chymique. *Ibid.* 270. *a.*

Chaux. Suite des expériences & observations des chymistes & des physiciens sur la chaux. La chaux n'est telle que parce qu'elle est privée de l'air fixe. *Suppl.* I. 235. *a.* Comment les péripatéticiens expliquent la chaleur de la chaux vive. III. 29. *b.* M. Lémery observe que dans la calcination de la chaux vive, le feu dont elle s'imbibe fait une addition sensible à son poids; que pendant cet emprisonnement ce feu conserve toutes les propriétés particulières du feu, &c. Objections & réponses. 30. *a.* Expérience de Boyle sur la chaux vive. Son sentiment sur la disposition qu'elle a de s'échauffer dans l'eau. Pourquoi les sels produisent plus promptement les mêmes effets que l'eau chaude. *Ibid.* *b.* De la causticité de la chaux. *Suppl.* II. 275. *a.* La pierre à chaux ne se vitrifie point, traitée seule; mais dans son mélange avec la mine de fer grillée, elle se vitrifie. VI. 497. *a.* La chaux considérée comme fondant pour les métaux. 922. *a.* Pourquoi la chaux a la vertu de détruire certains corps. IX. 826. *a.* *b.* Huile de chaux. VIII. 338. *a.*

CHAUX métallique, (*Chym.*) définition. Les chaux conservent encore leur caractère spécifique. Dans toute chaux métallique il se trouve une portion de matière qu'on ne réussira jamais à rétablir dans sa première forme de métal. Trois questions dont la solution n'est point connue encore. Cette matière irréductible est-elle dépouillée de tout caractère spécifique? III. 270. *a.* La destruction absolue des métaux même parfaits est-elle possible? La terre mercurielle de Bècher reste-t-elle unie aux chaux métalliques réductibles? *Ibid.* *b.*

Chaux métallique. Ce qu'on entend en chymie par chaux, chaux d'or ou d'argent. II. 543. *a.* Chaux métalliques chargées par la calcination d'une matière qui en augmente le poids. 545. *a.* Chaux préparées par le soufre: chaux préparées par le nitre & le soufre: chaux de cette espece la plus parfaite: il ne faut pas confondre ici ces chaux avec les précipités métalliques. *Ibid.* Rapports & différences entre la chaux vive & la chaux métallique. III. 268. *b.* En quoi les chaux métalliques diffèrent de l'arsenic. *Suppl.* I. 581. *a.* Chaux d'or: comment on la fait. I. 314. *a.* XI. 526. *b.* Résultat du mélange de l'acide marin, avec une espece de chaux d'or. XIV. 923. *a.* Edulcoration de la chaux d'or. IV. 852. *a.* Fusion de cette chaux. *Ibid.* *b.* — Chaux d'argent. IX. 739. *b.* I. 641. *b.* — Chaux de cuivre. IV. 540. *b.* Chaux nommée *æs ustum*, safran de vénus. 545. *b.* — Chaux d'étain qui se forme sur la surface de ce métal en fusion. VI. 7. *b.* — Chaux de plomb, plus

pesante dans cet état qu'avant la calcination. X. 191. b. Sur cette chaux métallique, consultez l'article PLOMB. XII. 774. b. &c. Emplâtres dans lesquelles on fait entrer la chaux de plomb. V. 589. b. — Chaux de fer ou de mars. VI. 496. b. &c. X. 152. a, b. — Chaux des métaux appelée *spodium*. XV. 479. b. Chaux de zinc. XVII. 717. a, b. Chaux d'antimoine. I. 509. b. XIV. 40. a. Chaux d'antimoine appelée *fondant de Rotrou*. VII. 64. b. — Réductions des chaux. XIII. 881. b. Sur les propriétés médicinales des chaux métalliques, voyez ANTIMOINE, MATIERE PERLÉE, MAGNÉSIE BLANCHE, VITRIOL, MARS, MATIERE MÉDICALE. Sur l'opération qui consiste à faire les chaux métalliques, voyez CALCINATION.

CHAY, (Botan.) planté qui ne croît qu'en Golconde, d'où l'on tire ce beau rouge des toiles de Masulipatan qui ne se déteint jamais. III. 357. b.

CHAZELLES, (Jean-Mathieu de) ses voyages, sa patrie, ses talens. IX. 777. b.

CHAZINZARIENS, (Hist. ecclésiast.) hérétiques d'Arménie, au septième siècle. Dérivation de ce mot. Autres noms qu'on leur a donnés. Leurs dogmes. III. 270. b.

CHEBECS *barbaresques*, (Marine) observations sur ces bâtimens. Quelle est la meilleure manière de s'en rendre maître. Suppl. III. 170. a, b.

CHECAIA, (Hist. mod.) nom commun en Turquie à plusieurs officiers. Trois principaux checaia, celui des janissaires, celui de cuisine, celui de l'écurie. III. 270. b.

CHEDA, (Comm.) monnaie d'étain du royaume de Chéda, dans les Indes orientales. Valeur du chéda octogonal, & du chéda rond. III. 270. b.

CHEDDER, (Géogr.) riche village d'Angleterre, dans la province de Sommerfet. Ses excellens fromages. Cidre qui s'y prépare. Curiosité naturelle dans son voisinage. Suppl. II. 381. b.

CHEF, partie de la tête qui seroit coupée par un plan horizontal qui passeroit au-dessus des sourcils. Acceptions figurées de ce mot. III. 271. a.

CHEF, (Jurisp.) Chef d'accusation. III. 271. a.

CHEF d'un arrêt, sentence, &c. On peut exécuter un ou plusieurs chefs d'un jugement & appeler des autres. III. 271. a.

CHEF-CENS, principal cens imposé par le seigneur direct, &c. Ainsi appelé pour le distinguer du sur-cens. Différence entre l'un & l'autre. Ce que la Coutume de Paris, art. 357, dit du chef-cens. Dans tous les anciens titres & praticiens, le cens ordinaire est appelé *chef-cens*. III. 271. a. Voy. CHEVAGE.

CHEF, crime de leze-majesté au premier chef, au second chef, au troisième chef. III. 271. a. Ouvrage à consulter. *Ibid.* b.

CHEF de demande : affaires où il y a trois chefs, & six chefs de demande. III. 271. b.

CHEF de l'édit, premier & second chef de l'édit des présidiaux. III. 271. b.

CHEF d'hommage en Poitou. III. 271. b.

CHEF d'hosties, ou d'hosties ; seigneur censier ou foncier. Explication du mot : anciens titres & auteurs où il est employé. III. 271. b.

CHEF-LIEU, le principal lieu d'une seigneurie. Quel il est. Il appartient à l'aîné par préciput. Divers sens de ce mot selon différentes coutumes. III. 272. a.

CHEF-METS, ou *chef-mois*. Ouvrages à consulter. III. 272. a.

CHEF du nom & armes. III. 272. a.

CHEF-D'ORDRE, la principale maison d'un ordre régulier ou hospitalier. Les abbayes chefs-d'ordre sont toutes régulières. Dispositif de l'ordonnance de Blois, sur la manière de pourvoir aux chefs-d'ordre. III. 272. a.

CHEF-SEIGNEUR, diverses significations, selon les coutumes. Observations sur le chef-seigneur, selon la coutume de Normandie. III. 272. a. Ouvrages à consulter. *Ibid.* b.

CHEF-DE-SENS. III. 272. b.

CHEF d'escadre, ses fonctions, son rang, sa marque distinctive. Il fait les fonctions du lieutenant-général de la marine en son absence. Les chefs-d'escadre ont voix délibérative dans le conseil de guerre. Ancienne division de la marine du roi en six escadres. Actuellement il y en a quatorze en France. III. 272. b.

CHEF d'académie, (Manege) III. 272. b.

CHEF de parti. VI. 360. a.

CHEF, (Blason) Chef abaissé, surmonté, bandé, &c. III. 272. b.

CHEF, pièce honorable qui représente le casque de l'homme de guerre ou de l'ancien chevalier. Différentes épithètes qu'on joint à ce mot dans l'art héraldique. Etymologie du mot *chef*. Suppl. II. 382. a.

CHEF, pièce honorable de l'écu. Suppl. IV. 367. a. Chefs cousus de couleur sur couleur. *Ibid.* II. 642. b. Chefs émanchés. 796. a. Chef sur un autre chef. *Ibid.* IV. 367. b. Chef soutenu d'une devise. 368. a.

CHEF, Saint-, (Géogr.) Suppl. IV. 696. b.

CHEF, (Manuf. en soie, laine, toile) la première partie ourdie. Observations sur les chefs des pièces en toile, en

laine, en soie. Les pièces s'entament par la queue, & le chef se vend le dernier. III. 273. a.

CHEF, (Economi. rustiq.) synonyme à *pièce* : objets auxquels il s'applique. Il ne s'emploie que quand la collection est un peu considérable. III. 273. a.

CHEF-D'ŒUVRE, en présence de qui il se fait & à qui on le présente. Il y a des communautés où l'on donne le choix entre plusieurs chefs-d'œuvre, d'autres où l'on en exige plusieurs. Chefs-d'œuvre de l'architecte, du charpentier, des ouvriers en soie. Inutilité des chefs-d'œuvre. Comment les choses se passent aux réceptions. III. 273. a.

CHEF-d'œuvres : leur inutilité. IX. 913. a. Observations sur la nécessité d'un chef-d'œuvre pour être admis à la maîtrise d'orfèvrerie. XI. 628. a.

CHEFCIER, (Hist. ecclésiast.) Origine du mot : c'est le premier marqué dans la table des noms des ecclésiastiques. On donne encore aujourd'hui ce nom au chef de quelques églises collégiales. Dignité que ce nom désignoit au tems de Grégoire-le-grand. III. 273. b.

CHEGROS, (Cordonn. Bourreliers, Selliers, &c.) espèce de bout de filet. Manière de le faire : on en arme les extrémités avec de la soie de sanglier. III. 273. b.

CHEIROBALISTE, (Hist. anc.) description de cette machine & de son usage. III. 273. b.

CHEIROMOCRATE, architecte du temple d'Ephèse. XVI. 71. a.

CHEIRHOTONIE ; voyez KEIROTONIE.

CHEKAO, pierre que les Chinois font entrer dans la composition de la couverte de la porcelaine. Fausse idée que les premières relations en avoient donnée. Définition du chekao. III. 274. a.

Chekao : voyez sur cette pierre. XIII. 108. a. 120. b.

CHELIDOINE, (Bot.) grande chelidoine. V. 269. a.

CHELMINARD ; (Antiquités) voyez cet article III. 338. a.

CHELONE, description de cette plante. III. 274. a.

CHELONITE, pierre de ce nom, voyez BRONTIAS.

CHELVET, cri usité dans le ferrail lorsque le grand seigneur veut aller dans le jardin des sultanes. Effet de ce cri : danger d'y désobéir. III. 274. b.

CHEMA, mesure ancienne. Celui des Athéniens, celui des Romains. Il est difficile de déterminer la capacité des mesures par le poids des fluides, à moins qu'on ne connoisse individuellement le fluide même qu'on mesuroit. III. 274. b.

CHEMAGE, ou *Chinage*, droit de péage qui se paie à Sens. Ancienneté de ce droit. Où il en est parlé. III. 274. a.

CHEMERAGE, (Jurisp.) droit usité dans les coutumes appelées de *parage*. Etymologie du mot. C'est une question si ce droit est attaché à la personne de l'aîné, ou à celui qui se trouve propriétaire du chef-lieu. Le chemerage peut se constituer de différentes manières. III. 274. b.

CHEMIER, (Jurisp.) l'aîné mâle des cohéritiers, en certaines coutumes. Origine du mot. La qualité du chemier vient de lignage. Elle s'acquiert néanmoins encore de deux manières ici indiquées. III. 274. b. Le chemier a les qualités du fief & la garde des titres. Tant que le parage dure, les puînés ne doivent aucun hommage à leur chemier, &c. Divers articles de jurisprudence sur cette matière. Ouvrage à consulter. *Ibid.* b.

CHEMIN, route, voie : différences entre ces mots. Voyez ROUTE. III. 175. a. Ancienneté des grands chemins. Règles de police sur cet objet établies à Athènes, Lacédémone, Thèbes, &c. Etat des chemins dans la Grèce ancienne. On attribue le pavé des premières voies aux Carthaginois. Travaux des Romains à cet égard. La voie Appienne. La voie Aurelienne. La voie Flaminienne. Multiplication de ces routes qui conduisoient à Rome. La voie Domitienne. Travaux d'Auguste pour les grands chemins. *Ibid.* b. Ceux que construisit Agrippa dans les Gaules. Chemins de communication de l'Italie aux provinces orientales de l'Europe. Les mers ont pu couper les chemins entrepris par les Romains, mais non les arrêter, témoins la Sicile, la Sardaigne, l'île de Corse, l'Angleterre, l'Asie, l'Afrique, dont les chemins communiquoient avec ceux de l'Europe par les ports les plus commodes. Grandeur de ces travaux. Manière dont ces routes étoient construites. *Ibid.* 276. a. On ne se contentoit pas de les rendre commodes & durables, on les embellissoit encore. Ouvrages à consulter sur ce sujet. Chemin remarquable de Cusco à Quito en Amérique. La police des grands chemins suivit chez les Romains toutes les révolutions du gouvernement & de l'empire, & s'éteignit avec celui-ci. Travaux de Charlemagne pour les rétablir & en construire de nouveaux. Soins de Philippe-Auguste pour cet objet. *Ibid.* b. Création du grand-voyer par Henri IV. Soins actuels du gouvernement. *Ibid.* 277. a. Voyez PONT & CHAUSSÉE.

Chemin, voyez les articles Route & Voie. Colonnes milliaires des Romains : comment les Romains & les Gaulois désignoient les distances sur les colonnes placées dans les grands chemins. III. 652. b. Comment les Romains payoient leurs

grands chemins. XII. 193. a. Divinités qui présidoient à la sûreté des chemins. XVII. 228. a. Symbole des chemins publics. XV. 730. a. Chemin des Yncas en Amérique. VII. 974. b. Mauvais état des chemins ruraux en France. VII. 829. a. De la plantation des arbres qui bordent les grands chemins. *Suppl.* I. 523. b.

CHEMIN, (*Jurisp.*) on en distingue deux sortes, les chemins publics & les chemins privés. Ce qu'on entendoit chez les Romains par les mots *via*, *iter* & *actus*. Ils distinguoient trois sortes de chemins, les chemins publics, les chemins privés, & ceux qui n'alloient que d'un bourg à un autre, appellés *via vicinales*. Ce qui est dit dans les loix romaines sur la construction & la police des chemins. III. 277. a. & sur les droits de passage. Nous distinguons aujourd'hui les chemins royaux, les chemins de traversé, & les chemins privés. Divers noms que les coutumes leur donnent. Réglemens faits en France sur les chemins, par Dagobert, par Charlemagne, par Louis le Débonnaire. Le rétablissement de la police à cet égard est de même date que celle du pavé de Paris par Philippe-Auguste. A qui appartient alors l'inspection des chemins. Police établie dans le 14^e siècle. Soins de Henri IV, *Ibid.* b. de Louis XIII. Etablissement d'un directeur général des ponts & chaussées. Arrêt du conseil du 3 mai 1720. Dispositif de cet arrêt. Divers articles de police sur ce sujet. *Ibid.* 278. a. Recueils & ouvrages à consulter. *Ibid.* b.

Chemin, officiers Romains qui veilloient à l'entretien des chemins. XIII. 696. a. De la police des chemins. XVII. 422. a, b. Chemin vicomtier. 240. a.

Chemin appellé *carriere* dans quelques coutumes. Ce qu'elles en disent. III. 278. b.

Chemins *charruaux*, ou de traversé, ou vicinaux. *Chemin chatelain*, *chemin croister*, *chemin finerot*, *chemin forain*, *grands chemins*, *chemin du hallage*, *chemin pour issue volontaire*, *chemin péageau*, *chemin appellé pié-sente en Artois*, *chemin privé*, *chemin public*, *chemin réal*. III. 278. b.

Chemin royal, ses diverses largeurs selon les tems & les coutumes. Disposition de l'ordonnance des eaux & forêts. III. 279. a.

Chemin de terroir, l'une des cinq especes de chemins publics que l'on distingue en Artois. Énumération de ces cinq especes. III. 279. a.

Chemin de traversé. III. 279. a. Chemin vicomtier, chemins vicinaux. *Ibid.* b.

CHEMIN-COUVERT, (*Art milit.*) partie de la fortification. Description & dimensions. Lorsqu'il est plus bas que le niveau de la campagne, comment on y remédie. Tems où s'est établi l'usage du chemin-couvert. A quoi il sert. III. 279. b. Le chemin-couvert & le glacis sont appellés quelquefois du nom de *contrescarpe*. Comment on trace le chemin-couvert. *Ibid.* 280. a. Sur la construction des places d'armes, voyez PLACE D'ARMES.

Chemin-couvert. Il doit envelopper les dehors & toutes les fortifications. IV. 770. a. Place d'armes du chemin-couvert. XII. 672. a, b. Ses traverses. XVI. 570. a. Batterie du chemin-couvert. II. 150. b. 152. b. 153. a. Avant-chemin couvert. I. 860. b. Attaque du chemin-couvert. I. 836. a, b. IV. 739. a. Défense. IV. 738. a, b. 739. a.

Chemins militaires, *via militares*, qu'Agrippa fit faire sous Auguste. Histoire de ces chemins par M. Bergier. III. 280. a.

CHEMIN des rondes, (*Fortificat.*) il n'est pas d'un grand usage. Description & dimensions. Il ne se trouve plus guere que dans les anciennes fortifications. III. 280. a.

Chemin, en bâtiment. III. 280. a.

Chemin de carriere. III. 280. a.

CHEMIN, (*Chorégraphie*) lignes qui représentent la figure d'une danse. En quoi consiste toute la chorégraphie. III. 280. a.

Chemin, terme de diamantaire. III. 280. a.

CHEMIN, (*Tonnell.*) pieces de bois qui servent à conduire les tonneaux de dessus une riviere à terre. III. 280. a. Proportion à observer dans leur longueur & inclinaison. *Ibid.* b.

CHEMINÉE, étymologie du mot. Définition. Comment on faisoit anciennement les cheminées. Situation de la cheminée. Sa construction consiste aujourd'hui dans l'art de dévoyer son tuyau dans l'épaisseur du mur. Inconvénient de l'ancien usage d'adosser les cheminées les unes devant les autres à chaque étage. III. 280. b. Profondeur à donner au foyer. Matière à employer pour la construction. De la décoration des cheminées : décoration du manteau. Du chambranle. *Ibid.* b.

Cheminée : ses différentes parties : ailes. I. 212. b. Atre. 823. b. Contre-cœur. IV. 132. b. Fantons pour les tuyaux de cheminée. VI. 404. a, b. Foyer. VII. 263. b. Gorge. 742. b. Souche de cheminée. XV. 385. a, b. Tuyau. XVI. 769. b. Espece de soupirail pratiqué dans les cheminées pour chasser la fumée. XVII. 30. a. — Construction des cheminées de Gauger, qui renferme tout à la fois l'avantage des poêles, & n'en a pas les inconvénients. VII. 248. 5. c. Usage que Gauger a fait des figures elliptiques & paraboliques pour ses cheminées : cheminées à la Nanci comparées à celles de Gauger. 248. 7. a. Des moyens de chauffer plusieurs cham-

bres à la fois. 248. 5. d. Comment on peut rendre les plaques de cheminées propres à renvoyer beaucoup de chaleur. I. 627. b. Espece de cheminée appellée hypocauste. *Suppl.* III. 483. a, b. Espece de cheminée que les Persans pratiquent pour donner de l'air à leurs appartemens. VI. 139. a.

CHEMINÉE-POELE, (*Physiq.*) nous devons à M. de Montalembert l'ingénieuse invention de pouvoir convertir à volonté une cheminée en poêle. Divers avantages de cette invention. *Suppl.* II. 382. a. Construction de cette sorte de cheminée. Maniere de s'en servir comme d'une cheminée ordinaire. Maniere de la convertir en poêle. Comment on entretient sa chaleur. *Ibid.* b. Disposition à donner aux tuyaux de cette sorte de cheminée, par laquelle on pourroit échauffer toutes les chambres d'une maison, par un ou deux feux allumés au rez-de-chaussée, & arrêter la communication de la chaleur dans tel appartement qu'on voudroit. Ces tuyaux peu sujets à amasser la suie. *Ibid.* 383. a, b. Description des différentes parties de ces cheminées, représentées *planch. du Suppl. Physiq. pl. 3.*

CHEMINÉE, (*Hist. anc.*) M. Perrault pense que si les anciens avoient des cheminées, elles étoient rares. III. 281. a. Cependant on ne peut douter qu'ils n'en eussent & en grand nombre. Preuves tirées d'Appian Alexandrin, d'Aristophane, de Virgile. Nous n'avons de ces cheminées qu'une légère connoissance. Elles étoient construites au milieu de la chambre : passages d'Horace qui le prouvent. Leur luxe ne s'étoit pas tourné de ce côté-là. Quelle en est la raison. Vice de construction dans les cheminées qui empêche en partie les effets de la chaleur. *Ibid.* b. Autre inconvénient de nos cheminées, celui de fumer. Remedes inutiles qu'on a employés pour cela. Moyens plus sûrs. Ouvrages à consulter sur ce sujet. *Ibid.* 282. a.

Cheminée. Comment les Romains avoient suppléé au défaut des cheminées. IX. 890. b.

CHEMINÉE, (*Lutherie*) tuyau de plomb dans les orgues. Description avec figure. III. 282. a.

CHEMINON, (*Géog. Hist. Lit.*) village de Champagne, diocèse de Châlons, élection de Vitry. Lieu remarquable par une abbaye de l'ordre de Cîteaux. Observations sur les ouvrages de Pierre-César Richelet, avocat, poète, critique & littérateur, né dans ce lieu. *Suppl.* II. 384. a.

CHEMISE. Description de celle des femmes & de celle des hommes, de toutes leurs parties & ornemens. III. 282. a. Quantité de toile qu'elles exigent communément. Chemises en amadis. Les anciens n'ont point usé de chemises. Divers usages de ce mot, en fortification, dans l'art militaire, dans l'écriture, le commerce, la maçonnerie. *Ibid.* b.

Chemise. Tunique de dessous, chemise de lin des anciens Romains. VIII. 14. a. XV. 594. b. Chemises des hommes & des femmes chez les Romains. XVI. 746. a, b. Chemises des modernes : manches en amadis. I. 313. b. Des chemises & de leur fabrication. *Suppl.* III. 755. b. 756. a. 757. a, b. 758. a, b. 759. a.

CHEMISE, (*Métallurg.*) partie intérieure du fourneau à manche, dans lequel on fait fondre les mines, &c. Briques employées pour cela. On est très-souvent obligé de renouveler la chemise. Il faut lier les pierres avec le moins de ciment qu'il est possible. III. 283. a.

CHEMISE, ou demi-chemise, (*Verrerie*) III. 283. a.

CHEMOSIS, (*Médec.*) la plus grave espece d'ophtalmie. Sa définition : caractères de cette maladie. Ses causes. III. 283. a. Voyez OPHTHALMIE.

CHÊNE, caractères de ce genre d'arbre. Distinctions que cet arbre a reçues dans l'antiquité chez plusieurs nations. Eloge moins relevé, mais mieux fondé que les naturalistes en font. Caractères de sa tige & de ses feuilles. Il est lent à croître, mais il vit long-tems. Son bois est le plus durable de tous. Il tient à plusieurs égards le premier rang parmi les arbres forestiers. Tems qu'il emploie à croître dans un terrain gras. III. 283. b. Exposition. Terrain. Presque toutes les expositions lui conviennent : mais il réussit mieux dans les terres douces, limoneuses, profondes & fertiles. Différens effets que produisent sur lui les autres especes de terrains où on le fait croître. Quel est celui auquel il se refuse. *Plantations.* Si nous en croyons les meilleurs auteurs Anglois, il faut bien des précautions & de la dépense pour faire des plantations de chêne. Préparation du terrain, choix du gland, tems & maniere de le semer. *Ibid.* 284. a. Soins de sarcler fréquemment ; labour avec la charrue ou à la main ; distance où il faut tenir les jeunes plants les uns des autres dès l'âge de deux ans ; retranchemens qu'il faut faire à mesure qu'ils avancent pour augmenter leurs distances : après deux ou trois ans, il sera à propos de couper, pour en faire des sèpes de taillis, les plants qui paroîtront les moins disposés à devenir futaie. Il faut dégarnir avec ménagement les endroits exposés aux vents. Distance de vingt-cinq à trente piés qu'il faut donner aux arbres qu'on veut élever en futaie. Après une coupe ou deux du taillis, il faut en faire arracher les fouches, afin que tous les sucs de la terre puissent profiter

profiter à la futaie. *Ce qu'on vient de lire jusqu'ici est tiré du dictionnaire de M. Miller. Ibid. b.* Réflexion de l'auteur sur la dépense que cette manière de culture entraîneroit, dont M. de Buffon a fait l'expérience. Inconvéniens attachés à cette culture, que l'expérience lui a fait connoître. En essayant au contraire à faire des plantations par une méthode toute opposée, M. de Buffon a éprouvé des succès plus satisfaisans & beaucoup moins dispendieux. Il a imité de plus près la simplicité des opérations de la nature, en ajoutant seulement quelques moyens pour en accélérer l'effet: ces moyens sont; ménager l'abri, semer abondamment, & couper souvent. Trois façons de semer le gland. *Ibid. 285. a.* Soins qu'il faut prendre des jeunes plants. Témoignages de Bradley & d'Elbis qui viennent à l'appui de cette méthode. Manière de conserver le gland pendant l'hiver, si l'on avoit des raisons d'attendre le printemps pour semer. Autres manières de multiplier le chêne pour se procurer des especes curieuses & étrangères. *Transplantation.* Age de la transplantation. Ce qu'il faut observer dans cette opération. *Usage du bois.* Divers ouvrages pour lesquels il est recherché. Ses qualités excellentes pour les charpentes. *Ibid. b.* Quand on veut l'employer à l'air, il doit être bien sec & saisonné; préparation par laquelle on peut le rendre propre à être employé, quoique encore verd. De l'usage de ce bois pour le chauffage. *Aubier du bois.* En quoi il consiste: caractère de celui du chêne. Il est défendu aux ouvriers de l'employer. Moyen de lui donner presque autant de solidité & de durée qu'en a le cœur du bois. *Ecorce.* Son usage pour les tanneurs: le bois auroit à-peu-près la même qualité. *Usage du tan.* *Gland.* Choix à faire & précautions à prendre pour la récolte du gland, lorsqu'on veut faire des plantations. *Ibid. 286. a.* Son utilité pour la nourriture de quelques bêtes. *Gui de chêne.* Vertus que les druides attribuoient à cette plante parasite. Usages auxquels elle est encore employée. Sa rareté. *Excrescences.* Combien le chêne est sujet à celles qui proviennent des piquures d'insectes. Pourquoi l'on se sert si peu du chêne pour l'ornement des jardins. *Especes.* Les botanistes en comptent au moins quarante, parmi lesquelles il faut donner la préférence à nos chênes communs & à ceux d'Amérique. Voici l'énumération de trente-sept especes, avec quelques observations sur les principales. Le chêne à gros gland. Le chêne à gland moyen. *Ibid. b.* Le chêne à petit gland; le chêne à feuilles panachées; le chêne toujours verd; le chêne cerrus; le petit chêne cerrus; le petit chêne portant plusieurs galles jointes ensemble; le chêne esculus; celui de Bourgogne; le chêne nain; le chêne roure; *Ibid. 287. a.* le petit roure; le roure portant galles; le roure à feuilles lisses; le chêne à gros gland, dont le calice est tout couvert de tubercules. Celui d'orient, à gland cylindrique avec un long pédicule; celui d'orient, à feuilles de châtaignier; celui d'orient, à très-gros gland, dont le calice est hérissé de filets. Quatre autres especes de chêne d'orient: le chêne rouge de Virginie; le chêne de Virginie, à feuilles de châtaignier; le chêne blanc de Virginie; *Ibid. b.* le chêne de Virginie, à feuilles de saule; le chêne toujours verd, à feuilles oblongues & sans sinuosités; le chêne noir; le chêne d'eau d'Amérique; le chêne blanc de la Caroline; le petit chêne à feuilles de saule; le chêne rouge de Marylande; *Ibid. 288. a.* le chêne d'eau d'Espagne; le chêne de Marylande; le chêne saule; le chêne d'Afrique. *Ibid. b.*

Chêne, noms de cet arbre en différentes langues. Son caractère générique. Énumération de vingt especes de chêne, bien constatées, qui se trouvent en Angleterre dans les jardins. *Suppl. II. 384. a.* Observations sur ces especes, leur culture, leurs usages, &c. *Ibid. 385. a.*

Chêne, qualité des terrains où le chêne peut être semé. *III. 300. a.* Age de la consistance du chêne. *IV. 47. a.* Durée d'un chêne en bon fonds. *III. 654. a.* Sorte de chêne appelé *rouvre*. *XI. 192. a. b. XIV. 416. b.* Chêne verd. *XVII. 668. a.* Observations sur les qualités & usages du chêne dans la menuiserie. *X. 346. b.* Force d'un pilier de bois de chêne. *III. 654. a.* Du gui de chêne. *VII. 1000. b. Suppl. II. 286. b.* Cérémonie à son occasion. *I. 191. b.* Des nymphes qui présidoient aux chênes. *VIII. 33. a. b.* Vénération des Celtes pour celui qui leur représentoit la divinité. *Suppl. II. 282. b.*

CHÈNE, (*Mat. méd.*) usages & propriétés de la feuille, de l'écorce, du gland, de la calote du gland, des galles, pommes & raisins de chêne. *III. 288. b.*

CHÈNE verd, *Ilex*: caractères de ce genre d'arbre. *III. 288. b.*

CHÈNE, (*Blason*) meuble de l'écu. Comment on le distingue des autres arbres. Chêne fruité. Signification de cette figure symbolique. Cet arbre honoré par les anciens. Couronnes de chêne. *Suppl. II. 387. a.*

CHÈNE, (*Myth.*) arbre consacré à Jupiter & à Cybele. Vénération des Gaulois pour le chêne. *Suppl. II. 387. a.*

CHÈNE royal, (*Hist. d'Angl.*) *XIV. 417. a.*

CHÈNE royal, ou *chêne de Charles*, (*Astron.*) constellation. *III. 288. b.*

Chêne de Charles II, constellation méridionale, introduite par M. Halley, en mémoire du chêne royal sur lequel se

retra Charles II, lorsqu'il eut été défait à Worcester. Relation de cet événement. *Suppl. II. 387. a.* Etoiles qui forment la constellation du chêne. Longitude & latitude de la principale. *Ibid. b.* Cette constellation changée par M. l'abbé de la Caille. *Ibid. 565. b.*

CHENELLES, ou *Tenelles*, (*Jurisp.*) droit de gambage usité dans l'Artois. *III. 289. a.*

CHENET, ustensile domestique: on le place par paire dans les âtres de cheminées. Description du chenet de cuisine. De ceux des appartemens. Ce que le luxe a ajouté dans cette partie aux usages de nos peres. *III. 289. a.*

CHENEVI, danger de le semer trop tôt & trop tard. Manière de le semer. Soins à prendre lorsqu'il est semé. *III. 289. a.*

CHENEVIÈRE, qualité que doit avoir la terre. Il faut fumer tous les ans les chenevières. Temps de fumer. Du premier labour. Comment on prépare la terre des chenevières au printemps. *III. 289. b.* — Sur la manière de les arroser, voyez *Suppl. I. 53. a.*

CHENICE, (*Hist. anc.*) mesure attique, adoptée par les Romains. Sa contenance. Passage de Fannius. On distingue à Athènes quatre mesures de ce nom. *III. 289. b.*

CHENIL, (*Archit.*) observations sur les commodités qu'il faut rassembler autour des chenils, & sur l'exposition qu'il faut leur donner. *III. 289. b.*

Chenil. Voyez sur la construction & le gouvernement du chenil l'article *Venerie*. *XVI. 924. b. &c.* & l'article *Chien*. *III. 330. b.*

CHENILLE, description des insectes de ce nom. *III. 289. b.* Leurs jambes écaillées: leur nombre en est constant. Leurs jambes membraneuses; leur nombre est variable selon les especes: c'est par leur nombre & leur arrangement qu'on a distribué les chenilles en certaines classes. *La première* comprend celles qui ont huit jambes intermédiaires, quatre de chaque côté, c'est-à-dire, seize en tout. Caractère de la *quatrième*, de la *cinquième* & de la *sixième*. On a comparé à des arpenteurs celles de ces deux dernières, à cause de leur démarche. Singularité de leur marche & bizarrerie de leurs attitudes. *Ibid. 290. a.* Caractères de la *septième* classe. Trois différens degrés de grandeur à distinguer dans les chenilles de chaque classe. *Caractères des chenilles rasées*: chenilles chagrénées; chenilles à corne; celles qui ont des tubercules distribués sur chaque anneau, ou disposés sur des lignes parallèles à la longueur du corps. Ce genre comprend les plus grosses & celles qui donnent les plus beaux papillons. Autres diversités remarquables dans les anneaux des chenilles. *Chenilles* à deux petites cornes ou antennes sur la tête. Caractères des chenilles à gros poils, qu'on pourroit appeller *chenilles épineuses*. *Ibid. b.* *Chenilles velues* de plusieurs genres: demi-velues, chenilles-cloportes, chenilles veloutées: le poil de quantité de chenilles est disposé par bouquets, par houpes, par aigrettes. Les touffes de poils partent de tubercules arrondis & hémisphériques, &c. Il y a d'autres chenilles dont les tubercules sont charnus & faits en pyramide conique, &c. *Chenilles velues* qui ont sur le dos des houpes ressemblantes parfaitement à des broches. *Ibid. 291. a.* Autres qui ont des mammelons qui s'élevent & qui s'affaissent, &c. *Corne charnue* de la chenille rase qui vit sur le fenouil. Diversité dans le diamètre du corps des chenilles. Des couleurs de ces insectes. *Chenilles solitaires*, chenilles qui vivent en société. Autres distinctions tirées de leur manière de vivre, de leurs instincts, du genre de leur nourriture. Observations anatomiques sur les chenilles. Crochets dont leurs jambes sont armées. *Ibid. b.* Usage qu'elles en font. Subdivision de la première classe que nous avons indiquée. Observations sur la tête & ses différentes parties. Dents qui leur servent à couper les feuilles; les unes détachent seulement le parenchyme des feuilles: la plupart prennent les feuilles dans leur épaisseur. Le ver à soie mange en un jour autant de feuilles pesant qu'il pèse lui-même. Autres chenilles plus voraces: filière d'où sort la soie que filent les chenilles. Petites cornes mobiles sur la tête de la chenille, ses yeux, ses stigmates. *Ibid. 292. a.* Divers changemens de peaux que subissent les chenilles: comment se font ces changemens. On trouve alors la chenille considérablement plus grosse qu'elle n'étoit avec la dépouille. Forme de la chrysalide. Si on enleve la peau à une chenille un jour ou deux avant celui de la métamorphose, on met le papillon à découvert, & on distingue toutes ses parties & même ses œufs. Différentes especes de coques de soie que filent les chenilles. Ce qu'on observe dans les chenilles quelques jours avant la métamorphose. *Ibid. b.* Comment la chrysalide se dégage de son fourreau. La grandeur des coques n'est pas proportionnée à celle des chenilles qui les font. Grandes différences entre les coques des différentes especes de chenilles. *Ibid. 293. a.* Il y a peut-être plus de la moitié des chenilles qui font leurs coques dans la terre: quelques-unes s'y enfoncent sans faire des coques; cependant la plupart en font. Coques des chenilles qui vivent en société. Remarques sur la société des chenilles. Description de la chenille appelée

commune. Papillon qui en provient. Nids que les femelles arrangent. Temps où les œufs éclosent. Comment les petites chenilles s'arrangent pour manger la feuille où elles se trouvent en naissant. *Ibid. b.* Nids & toiles qu'elles se forment. Temps où elles s'y retirent; celui où elles en sortent. Au commencement de juillet elles forment des coques pour se transformer en chrysalides. Chenilles qui vivent dans l'eau, & qui s'y forment en chrysalides. Chenilles qui vivent dans les tiges, les branches, les racines, les fruits des arbres. Chenille qui vit dans le blé. *Ibid. 294. a.* L'averfion que quelques personnes ont pour ces insectes n'est que l'effet de la prévention. Quel est le seul risque à courir en les touchant. Usage du persil contre la démangeaison que quelques-unes causent. Les nids dans lesquels elles font entrer de leur poil, sont encore plus à craindre. Les chenilles rasées ne peuvent faire aucun mal à ceux qui les touchent, pas même à ceux qui les avaleroient. *Fausse chenille*, insectes qui leur ressemblent à certains égards, & dont il vient des mouches au lieu de papillons. En quoi elles diffèrent des chenilles. *Ibid. b.*

CHENILLE. (*Insectol.*) On a lieu de soupçonner que plusieurs espèces de chenilles, & peut-être même toutes celles dont les papillons sont phalènes, peuvent provenir d'œufs non fécondés ou pondus sans accouplement. — Observations sur lesquelles cette conjecture est fondée. *Suppl. II. 387. b.* Si les expériences entreprises d'après ces observations n'ont pas toujours eu le même succès, c'est que peut-être une même fécondation fert pour deux ou trois générations, & n'a plus d'efficacité au-delà de ce terme: peut-être aussi les essais infructueux ont-ils été faits sur des papillons diurnes. *Ibid. 388. a.* Au reste, quelqu'un qui n'a pas voulu croire qu'un papillon puisse produire des œufs féconds sans accouplement, a convenu du moins qu'il y en a d'hermaphrodites pour les couleurs. C'est un point qui invite à des recherches ultérieures. *Ibid. b.*

Chenilles, nombre des jambes de celles qui se convertissent en papillons. XI. 872. *b.* Rampement des chenilles. XIII. 787. *a.* Stygmates & respiration de ces insectes. XV. 518. *b.* Vers que les chenilles nourrissent quelquefois dans leurs entrailles. XVII. 41. *a.* Chenille de pin. XII. 634. *b.* Observations sur la petite chenille épineuse qui est en société sur l'ortie. 796. *b.* Chenilles que M. Tillet a trouvées sur le grain ergotté. V. 907. *a.* Des chenilles qui se logent dans des fruits. III. 357. *a.* Chenilles arpeuteuses. *Suppl. I. 568. a.* Chenille qui s'attache à une espèce de bananier. 780. *a.* Chenilles des papillons ou lépidoptères. *Suppl. III. 729. a.* Une bonne observation du changement du ver à soie peut donner une idée générale des changemens de toutes les chenilles. XVII. 40. *a.* Expériences qui prouvent qu'on peut faire du papier avec la soie de la chenille commune. XI. 847. *a.* Usage de la houille pour tuer les chenilles qui s'attachent aux légumes. VIII. 324. *b.* Arrosemens qui détruisent ces insectes. *Suppl. I. 578. a, b.*

CHENILLE, (*Conchyliol.*) le vrai nom de ce coquillage représenté vol. VI des pl. d'hist. nat. pl. 65. est *Popel.* *Suppl. II. 388. b.* Voyez ce mot.

CHENILLE, (*Botan.*) Caractères de ce genre de plantes. III. 294. *b.*

CHENILLE, (*Ruban.*) petit ouvrage en soie, &c. III. 294. *b.* Manière de faire de la chenille. D'où dépendent sa grosseur & sa beauté. Le mécanisme selon lequel elle se travaille, est le même que celui dont on couvre les grosses cordes d'instrumens avec le fil d'argent ou de laiton. Pourquoi cet ouvrage s'appelle *chenille.* *Ibid. 295. a.*

CHENILLE, (*Passement.*) manière de fabriquer la chenille. XII. 131. *a.*

CHENISQUE, espèce d'ornement que les anciens pratiquoient à la poupe de leurs vaisseaux. Dérivation de ce mot. L'étymologie de ce mot place le chenisque à la proue. III. 295. *a.*

CHEOPS ou *Chemnis* (*Hist. des Egypt.*) premier roi de la vingt-unième dynastie. Son caractère odieux. Pyramide qu'il fit construire. *Suppl. II. 388. b.*

CHEPTEL, (*Jurispr.*) bail à cheptel. Ce contrat reçoit différens noms, selon les différentes provinces où il est usité. Etymologie de ce mot. Origine de ce contrat. Coutumes où il est usité. Sa nature. Comment ces sortes de baux doivent être passés. On en distingue deux sortes, le simple & celui de métairie. Ce qu'on appelle *bail à moitié*, en fait de cheptel. III. 295. *b.* Cheptel affranchi dont parle la coutume de Nivernois, ce qu'on appelle en Berri & ailleurs *bêtes de fer.* Observations sur les effets des différentes espèces de cheptels & de baux. Ce qui arrive si le cheptelier dispose des bestiaux en fraude du bailleur. Ce qu'on entend par le *croît* & le *profit.* Dans le cheptel simple, le *croît* & le *profit* se partagent entre le bailleur & le preneur, &c. Ce qu'on appelle *droit de moisson.* Dans le cheptel à moitié ou affranchi, la perte des bestiaux est supportée de moitié entre le bailleur & le preneur, &c. Dans le simple, la perte tombe sur le

bailleur, &c. Ce que porte l'article 553 de la coutume de Bourbonnois. *Ibid. 296. a.* Ouvrages à consulter. *Ibid. b.*

CHEPTEL, exigé du bétail donné en cheptel. VI. 259. *b.* **CHEQ,** ou *Cherif*, prince ou grand-prêtre de la Mecque. Présens qu'il reçoit. Il est obligé de défrayer pendant dix-sept jours toute la caravane qui se rend chaque année à la Mecque. III. 296. *b.*

CHERASCO, ville d'Italie. XIII. 698. *b.*

CHERBURY, (*Herbert*) sa patrie: ses ouvrages. VII. 448. *b.*

CHER-CENS, (*Jurispr.*) dans la coutume d'Orléans, se dit d'un cens plus fort que le cens ordinaire, &c. Rentes seigneuriales qui reviennent au même que le cher-cens d'Orléans & le cher-prix de Blois & de Dunois. III. 297. *a.*

CHERCHE, on donne ce nom, 1°. aux différentes courbes selon lesquelles on pratique le renflement léger qu'on donne aux colonnes; 2°. au trait d'un arc surbaissé ou rampant, &c. 3°. au développement de plusieurs circonférences fait selon quelque ligne verticale, &c. 4°. au profil d'un contour courbe découpé sur une planche, &c. III. 297. *a.*

CHERCHÉE, (*Alg. & Géom.*) ce qu'on appelle quantité cherchée. On distingue dans un problème les quantités connues & les cherchées. En quoi consiste l'art des équations. III. 297. *a.*

CHERCHE-FICHE, (*Serrur.*) description & usage. III. 297. *b.*

CHERCHEURS, hérétiques: ce qu'ils pensent des diverses églises chrétiennes. Ils sont dans le christianisme ce que les sceptiques sont en philosophie. Il s'en trouve en Angleterre & en Hollande. Plus l'incrédulité sera grande, plus le nombre de chercheurs sera petit. III. 297. *b.*

CHERIF, ou *SHERIF*, titre fort en usage chez les Mahométans. Ce qu'il signifie en Arabe. Il se donne au souverain de la Mecque. Princes d'Afrique auxquels on le donne: de qui ces princes se disent descendus. III. 297. *b.*

CHERILLE, observations sur ce poète grec & sur ses ouvrages. VIII. 468. *a.*

CHERMEZ, (*Géogr.*) lieu situé dans l'élection d'Angoulême. *Suppl. IV. 783. a.* Son ancien nom. *Ibid.*

CHERNIPS, (*Mythol.*) observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl. II. 388. b.*

CHERONDE, article de l'Encyclopédie, lisez *CHERONÉE.*

CHERONÉE, victoire de Philippe à Chéronée. VII. 914. *b.* *Suppl. IV. 325. a.*

CHERSONÈSE, voyez *PRESQU'ISLE & QUERSONESE.* Chersonèse cimbrique. III. 452. *b.* Chersonèse taurique, aujourd'hui Crimée. IV. 470. *a.* Ses habitans. *Suppl. IV. 228. b.* Chersonèse d'or des anciens; c'est l'île de Sumatra selon *Maflai.* XV. 658. *a.*

CHERSYDRE, (*Hist. nat.*) description très-incomplète que les anciens nous ont donnée de cet animal. Les anciens n'ont point reconnu la nécessité de décrire avec exactitude les objets de la nature qu'ils avoient continuellement sous leurs yeux. III. 298. *a.*

CHERTÉ, des denrées: en quels cas elle est avantageuse à l'état. VII. 830. *b.* &c.

CHERU, (*Botan.*) arbre du Malabar. Ses différens noms. Sa description. *Suppl. II. 388. b.* Sa culture, ses qualités & usages. *Ibid. 389. a.* Seconde espèce. *Bibo*, en quoi il diffère du cheru. Classification de ces espèces. *Ibid. b.*

CHÉRUBIN, ange du second ordre de la première hiérarchie. Etymologie du mot. Divers sentimens sur la véritable origine du mot hébreu. III. 298. *a.* Comment les peintres représentent les chérubins. Ce que dit Joseph de la figure des chérubins qui couvroient l'arche. Celle des chérubins que vit Ezechiel. S. Jean, dans l'apocalypse, les nomme des animaux. But des écrivains sacrés en employant ces symboles. Il falloit au peuple hébreu des images fortes pour lui peindre des objets incorporels, &c. Ce qu'entendent quelques-uns par le chérubin placé à l'entrée du paradis terrestre. *Ibid. b.*

CHÉRUBIN, ordre militaire de Suède; autres noms qu'on lui donne. Son institution. Il ne subsiste plus depuis que Charles IX introduisit dans ses états la confession d'Augsbourg. Ouvrage à consulter. III. 298. *b.*

CHERVI, (*Botan.*) caractères de ce genre de plantes. Qualité très-saine de sa racine servie à titre d'aliment. Maladies pour lesquelles elle est recommandée. Ses propriétés. On en a retiré un beau sucre blanc. Ouvrages à consulter. III. 299. *a.*

Chervi, description de la seule espèce de ce genre de plante, connue de Tournefort. XV. 228. *b.* Sucre qu'on en tire. 617. *b.*

CHESAL, *Cheseau, Chesolage,* (*Jurispr.*) Etymologie du mot. Ces termes signifioient une habitation en général. Application particulière qu'on en faisoit. Lorsque les seigneurs affranchirent leurs serfs, ils se réservèrent les mêmes droits qu'ils avoient sur leurs tenemens, qui retinrent toujours le nom de *chéseaux.* Où il en est parlé. III. 299. *a.* Il paroît que les *chéseaux* étoient originairement d'une valeur égale.

Chaque particulier y construisit des bâtimens pour se loger qu'on nomma un *chisal*, &c. *Ibid. b.*

CHESELDEN, (Guillaume) fameux chirurgien anglois : aveugle qu'il a guéri. I. 872. a, b. XV. 27. a. Ses ouvrages anatomiques. *Suppl. I.* 405. b. & physiologiques. *Suppl. IV.*

355. b. **CHESIADÉ** ; observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl. II.* 389. b.

CHESNEAU, canal de plomb... pour recevoir les eaux, &c. Chefneaux à bavettes, chefneaux à bords. Chefneaux en terme de fontainier. III. 299. b.

CHESNEAU, (Nicolas) médecin : ses ouvrages. VII, pag. 1. de la préface.

CHESNEGHIR-BACHI, un des douze principaux officiers de la cour du grand-seigneur. Sa dignité. Dérivation de ce mot. III. 299. b.

CHEVAGE, (Jurispr.) signifioit autrefois le chef-cens. Autre droit désigné par ce mot. Où il en est parlé. III. 300. a.

CHEVAL ; caractère du cheval sauvage. En quels pays il y en a eu. Chevaux sauvages d'Amérique. Diverses manières dont les auteurs en parlent. III. 300. a. Description qu'en donne l'auteur de *l'histoire des sibustiers*. Manière de les prendre. Leur état en captivité. Manière d'appriivoiser les chevaux sauvages. Modèle d'un cheval parfait auquel on peut rapporter tous les autres chevaux pour juger de leurs perfections & de leurs défauts. *Ibid. b.* Chevaux arabes. Ce sont de tous ceux que nous connoissons les plus conformes à ce modèle. Chevaux barbes, plus communs que les arabes : leur description. Ceux du royaume de Maroc passent pour les meilleurs. Chevaux turcs : leur description. Chevaux d'Espagne. Ils tiennent le second rang après les barbes : leur description. *Ibid. 301. a.* Ils ont rarement les jambes blanches & le nez blanc. Les Espagnols ont en aversion ces taches : ils estiment les zains. Marque qu'on leur fait à la cuisse. Ceux de la haute-Andalousie passent pour les meilleurs. Les chevaux d'Espagne ont plus de souplesse que les barbes : on les préfère à tous les autres pour la guerre, la pompe & le manège. Chevaux anglais : ils sont assez ressemblans aux arabes & aux barbes : en quoi il en diffèrent : leurs qualités. Chevaux d'Italie : leurs caractères : pour quel usage on en fait cas. Chevaux danois : on les préfère à tous pour l'attelage. Leurs caractères. Ils sont bons pour l'appareil & la guerre. Chevaux d'Allemagne : leurs défauts. Les transilvains, les hongrois sont bons coureurs. Les hongrois, cravates & polonois sont sujets à être béguts. Chevaux de Hollande : bons pour le carrosse. D'où viennent les meilleurs. Défauts des flamands dans la conformation. Chevaux de France : les meilleurs chevaux de selle viennent du Limousin : leurs caractères : chevaux normands. *Ibid. b.* D'où viennent les bons chevaux de carrosse, & les bons de tirage. Défauts des chevaux de France.

Des haras. Importance de prendre soin des haras. Manière d'établir un haras, & d'y soigner les chevaux. *Des étalons & des jumens poulainiers.* Age où l'on peut permettre aux chevaux d'engendrer. Temps de la chaleur des jumens : qualités de l'étalon qu'on doit leur donner, selon le caractère & l'usage des chevaux qu'on desire. *Ibid. 302. a.* Qualités des jumens qu'on doit donner à l'étalon. Observations à suivre pour parvenir à avoir de beaux chevaux. Sur quoi peut être fondé l'usage de croiser les races, même dans l'espece humaine. Eloge de ce qu'ont écrit MM. de Buffon & Daubenton sur l'histoire naturelle du cheval, qu'on fera bien de consulter. Il ne faut point exposer le poulain à naître dans les grands froids ni dans les grandes chaleurs. Usage du cheval, entier pour choisir parmi les femelles celle qu'il faut donner à l'étalon. Soins & attentions lorsqu'on donne la jument à l'étalon. *Ibid. b.* Manière d'employer l'étalon pendant le tems que dure la monte. Ce que les Grecs appelloient *hippomane*. A quels signes on reconnoit la chaleur de la jument. Autres observations à suivre pour le bon effet de l'accouplement. Accouplement : *hippomane* du poulain. Manière de tirer du haras tout le produit possible. Diverses observations sur la fécondité des jumens & des chevaux. *Ibid. 303. a.* Des poulains. Leur éducation. A tout âge & dans tous les tems les chevaux sont farcis d'une telle quantité de vers qu'ils semblent faire partie de leur constitution : il en est de même des ânes. Opération d'hongrer les poulains. En quels pays on ne la pratique point. Effet de cette opération sur le caractère du cheval. *Dresser un cheval.* A quel âge on le dresse. *Ibid. b.* Manière de dresser les chevaux de selle & ceux de carrosse. *Monter un cheval.* Leçon sur la manière de commander & de diriger. Les anciens furent très-bien se faire entendre sans la bride & l'éperon. Ils n'ont connu que tard l'équitation. Manières dont ils montoient à cheval. De l'usage de ferrer les chevaux parmi les anciens. Différentes manières dont ils les équipaient. *Ibid. 304. a.* Combien les chevaux de course étoient estimés. Comment ils les marquoient. Utilité de la bride. Manière de monter à cheval & d'en descendre. Utilité de s'exercer sur un cheval de bois. Moyen pour instruire

un régiment de cavalerie à monter à cheval. Leçons sur la manière de se tenir à cheval. *Ibid. b.* Sur celle de le faire partir & d'en diriger les principaux mouvemens. *Des allures du cheval.* Du pas : quel il doit être pour qu'il ait de la légèreté, de la fermeté, de l'égalité. *Ibid. 305. a.* Quelle est l'allure ordinaire des quadrupèdes. Mouvement du cheval dans le pas. Mouvement du trot. Mouvement du galop. *Ibid. b.* Il seroit à propos d'exercer les chevaux à galoper indifféremment des deux piés de derrière. Comment doivent être le pas, le trot & le galop, pour être bons. *Des allures non naturelles.* De l'amble. Allure fatigante pour le cheval & douce pour le cavalier. Quels sont les chevaux qui la prennent. Mouvements de l'entre-pas & de l'aubin : quelles en sont les causes. *Observations sur la connoissance des chevaux.* Signes qu'on tire du mouvement des oreilles, de la forme des yeux, d'une bouche sèche. *Ibid. 306. a.* Observations sur d'autres parties du cheval. Des dents du cheval. Moyen de juger de l'âge. Depuis dix jusqu'à treize à quatorze ans il n'y a plus d'indice. Chevaux béguts. *Ibid. b.* Durée de la vie des chevaux. Temps de leurs mue. Cinq hennissemens du cheval. Du dormir ; de la manière de boire ; de la maladie appelée *morve* ; sa cause. Principales marchandises que le cheval fournit après sa mort. Du cheval, selon la mythologie. Chevaux symboliques. Chevaux sacrés des Germains. Il y a peu d'animaux qu'on ait autant étudiés que le cheval. Il n'y en a point, après l'homme, à qui l'on reconnoisse autant de maladies. *Ibid. 307. a.* Ouvrages à consulter. *Ibid. b.*

CHEVAL. I. Description de cet animal. De sa conformation : considération de ses parties extérieures. *Suppl. III.* 395. b. &c. La tête. XVI. 203. b. 204. a, b. Le front. VII. 339. a. Variation dans la couleur des yeux. XI. 389. a. 390. a. Qualités qu'ils doivent avoir. 398. a. Nez, parties qui en dépendent. X. 736. a. Bouche. II. 349. b. Dents. IV. 840. b. Barres. II. 92. a. Gouffier. VII. 747. a, b. Mâchoire, voyez ce mot. Garrot. 519. a, b. Différentes tailles des chevaux. XV. 857. a. Encolure. V. 630. a, b. Crinière. IV. 471. a. Crins. 470. b. Croupe. 515. a, b. Flancs. VI. 842. b. Côtes. *Suppl. II.* 623. b. Reins. XIV. 48. a. Boulet. II. 364. b. Jarrets. VIII. 462. a. Hanches. 36. b. Jambes. 442. b. Pié. V. 626. b. XII. 565. a. Quartiers du pié. XIII. 692. b. Caractères d'un beau pié. VI. 450. a. Talons. XV. 869. a. Poil. XII. 865. b. *Suppl. III.* 395. b. 400. a. Queue. XIII. 707. a. Anatomie du cheval. *Suppl. III.* 377. b. &c.

II. Diverses observations d'histoire naturelle. Eloge du cheval. V. 883. b. *Suppl. III.* 374. a, b. 375. a. Comparaison de la force du cheval à celle de l'homme. VII. 122. a. 123. a, b. Prix considérable de quelques chevaux de l'antiquité. *Suppl. III.* 375. b. Attachement de quelques personnes pour leurs chevaux. *Ibid.* Ebrouement, espece d'éternement du cheval. V. 216. a, b. Pourquoi le cheval vomit & respire par les naseaux. X. 736. b. Du hennissement de cet animal. XVII. 434. a. De l'haleine du cheval. VIII. 27. b. Ecume sur la superficie du corps du cheval en sueur. V. 379. a. Sa manière de paître. IV. 838. a. Du sommeil des chevaux. VI. 415. a. Moyen d'acquérir la connoissance du naturel d'un cheval. VIII. 799. b. Réflexions sur la difficulté de comprendre les diverses passions du cheval par les signes extérieurs qu'il en donne. VIII. 132. a. Examen des défauts & des qualités de chaque partie du cheval. *Suppl. III.* 397. a, b. &c. Marques qui font connoître son âge. I. 171. a, b. *Suppl. III.* 380. b. Instructions très-détaillées sur les moyens de le découvrir. VI. 445. a, b. &c. Parties qui blanchissent les premières quand l'animal vieillit. *Suppl. III.* 400. a. Artifice des marchands de chevaux pour le cacher. III. 452. b. Espece de friponnerie des maquignons, appelée *contre-marque*. VI. 445. a, b. *Suppl. II.* 576. a.

III. Diverses qualités des chevaux. IV. 268. b. Caractères des chevaux de différens climats. *Suppl. III.* 292. a. Qualités particulières que doivent avoir les chevaux, relativement aux différens usages auxquels on les emploie. VI. 810. b. 811. a. Cheval de chasse. III. 229. a. Equipage du cheval de selle, vol. IX des planch. article *sellier*, pl. 3. Rareté des bons & beaux chevaux. V. 753. b. Chevaux béguts. II. 191. b. VI. 447. b. Balzans. II. 50. b. Travats & trastravats. XVI. 567. b. 569. b. Cheval bouleté, II. 364. b. qui a beaucoup de boyau. II. 388. b. Etroit de boyau, *Ibid.* bien ou mal coëffé. III. 589. b. Crochu ou jarretté, IV. 500. b. marqué en tête. VI. 66. b. Chevaux appelés *belle-face* : étoile ou pelotte au milieu du front : cheval qui boit dans le blanc, dans le lait. 357. b. Cheval droit, V. 147. b. écouteux, retenu, qui se retient : différence entre ces expressions. V. 352. b. Cheval qui a du feu : en quoi il diffère de celui qui a de l'ardeur. VI. 635. b. Cheval qui a des marques de feu. 636. b. Cheval qui a un beau mouvement, X. 841. b. Cheval sage. XIV. 495. b. Différence entre un cheval de selle & un cheval de carrosse. *Suppl. III.* 396. a, b. &c.

IV. Défauts des chevaux. Des vices & défauts des chevaux, & des moyens d'y remédier. *Suppl. III.* 416. b. 417. a, b. Chevaux qui battent à la main, qui battent la poudre, qui

battent du flanc. II. 155. *b.* Chatouilleux. III. 251. *a.* Cheval de deux cœurs. 602. *b.* Cheval qui se coupe. IV. 351. *b.* Cheval effilé, V. 408. *a.* efflanqué, *Ibid.* *b.* éhanché, 439. *a.*, *b.* Cheval qui s'embarre. 550. *b.* Cheval qui s'emporte. 594. *a.*, *b.* Cheval encapuchonné, 606. *a.*, *b.* encastellé, *Ibid.* *b.* enchevêtré, 621. *b.* enfellé, 713. *a.* entablé, 715. *b.* acculé, 716. *b.* entier, 723. *a.*, *b.* irrésolu. 724. *a.* Cheval qui s'entrecoupe, 728. *b.* qui s'attrappe. *Ibid.* Chevaux craignant l'eau, chevaux qui s'y couchent: moyen de les guérir. 209. *a.*, *b.* 210. *a.*, *b.* Défauts des épaules des chevaux. 757. *b.* — 762. *b.* Cheval farouche. VI. 414. *b.* Cheval cousu, 843. *a.* lunatique. 925. *a.* Cheval qui forge. VII. 170. *a.* Cheval gros d'haleine. 953. *a.*, *b.* Chevaux plats. *Suppl.* II. 623. *b.* Cheval ramingue. XIII. 785. *a.* Effet de l'ivroie sur les chevaux vicieux. XVII. 684. *b.* Garantie dans la vente des chevaux. VII. 481. *a.*, *b.*

V. *Quelques maladies des chevaux.* De l'art de guérir les chevaux, voyez HIPPIATRIQUE. VIII. 210. *b.* Description & traitement de leurs maladies, soit externes, soit internes. *Suppl.* III. 401. *a.*, *b.* &c. Réflexions sur les maladies des chevaux & les livres qui en traitent. V. 579. *b.* La nature fait plus pour la guérison du cheval que pour celle de l'homme. VI. 74. *b.* Maladie des chevaux appelée *les eaux*. V. 210. *a.*, *b.* Autres maladies dont le principe est le même. 212. *a.*, *b.* Ecart, accident qui survient aux chevaux. 219. *b.* 220. *a.*, *b.* Ebullitions. 217. *b.* Surdents du cheval. XV. 686. *a.* Cheval encloué, ferré, piqué. V. 625. *b.* Entlure du cheval. 673. *a.* Tumeurs du jarret. 751. *a.*, *b.* Maladies des épaules. 757. *b.* &c. Epauler un cheval. 763. *a.* Châtrer un cheval. III. 251. *b.* Les autres maladies & opérations de maréchallerie se trouveront décrites à leurs articles particuliers.

VI. *Des chevaux par rapport à leurs différentes especes.* Chevaux de Barbarie. II. 71. *b.* *Suppl.* III. 295. *a.* Petite espece nommée *bidets*. II. 242. *b.* Des chevaux arabes & de leurs généalogies. I. 566. *b.* *Suppl.* I. 509. *a.* Espèces de chevaux qu'il faut dans un état militaire & commerçant. VIII. 42. *a.* Chevaux de Thessalie. XVI. 276. *b.* Chevaux d'Espagne. *Suppl.* III. 295. *a.*

VII. *Des chevaux par rapport à l'équitation.* Ancienneté de l'usage des chevaux. *Suppl.* III. 373. *a.* Il est difficile de fixer le tems où les hommes ont imaginé de réduire le cheval & de le maîtriser. V. 558. *a.* Comment il est vraisemblable qu'on parvint insensiblement à emboucher les chevaux. *Ibid.* *b.* Ancienneté de l'usage que l'homme tire du cheval: histoire de l'art de monter à cheval. 883. *b.* &c. Armes défensives des chevaux dans les anciens tems. I. 688. *b.* Cheval bardé. *Suppl.* I. 808. *b.* De l'exercice du cheval par rapport à la santé. V. 894. *a.*, *b.* *Suppl.* II. 848. *a.*, *b.* Caparaçons des chevaux. II. 625. *b.* De la danse des chevaux. 46. *a.* Courses des chevaux; voyez COURSE, ÉQUITATION.

VIII. *De l'entretien du cheval.* Du soin que l'on doit avoir des chevaux. *Suppl.* III. 400. *b.* De leur nourriture. *Ibid.* *a.*, *b.* Du fourrage. VII. 248. *9. a.*, *b.*, *c.*, *d.* 249. *a.*, *b.* VII. 39. *b.* 250. *a.* Usage de l'eau pour les chevaux, comme boisson ordinaire, comme boisson dans leurs maladies, avec préparation, comme employée à l'extérieur de l'animal. V. 206. *a.*, *b.* &c. Soins qu'exigent les pieds des chevaux. IV. 575. *b.* Nouveau système sur les moyens d'avoir en France, sans recourir à l'étranger, les meilleures espèces de chevaux, pour les divers usages du royaume. VIII. 42. *b.* &c. De l'art de perfectionner les races & d'élever les chevaux, voyez HARAS. Des exercices auxquels on assujettit les chevaux. *Suppl.* III. 400. *b.*

IX. *Du cheval par rapport au manege.* Des mouvemens du cheval. *Suppl.* III. 396. *a.*, *b.* Airs du cheval. I. 239. *a.* Allures. 289. *b.* Pas. XII. 110. *a.* Enchaînement & dépendance des divers mouvemens de l'animal. V. 239. *b.* Cheval uni, XVII. 380. *b.* déuni, IV. 900. *a.* qui dévide. 909. *a.* Méthode à suivre pour donner au cheval ses premières leçons. III. 689. *a.* Moyens de gagner sa volonté. VII. 423. *a.* De l'art de donner de la souplesse aux mouvemens de l'animal. V. 630. *b.* Gourmer un cheval. VII. 755. *b.* Conduire son cheval étroit ou large. III. 843. *b.* Elargir un cheval. V. 441. *b.* Embrasser un cheval. 560. *b.* Faire falquer un cheval. VI. 388. *a.*, *b.*

CHEVAL, (*Agricult.*) examen de la question, s'il vaut mieux se servir de bœufs ou de chevaux dans le labourage. VI. 529. *a.*, *b.*

CHEVAL de rencontre, (*Jurispr.*) ce qu'on entend par-là dans la coutume de Poitou. III. 307. *b.*

Cheval de service. Cheval dû par le vassal au seigneur féodal. ancienne coutume qui a donné lieu à ce droit. Différence entre le service du cheval & le cheval de service. Coutumes où il est parlé du cheval de service. Diverses manières d'estimer & de payer ce droit, selon les différentes coutumes. III. 307. *b.* Qualités que devoit avoir anciennement le cheval de service. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 308. *a.*

Cheval traversant, est le cheval de service que le vassal, qui tient à hommage plein, doit par la mutation du seigneur féodal en certains endroits du Poitou. Il ne faut pas confondre ce cheval avec celui qui est dû par la mutation du vassal. Arti-

cles où il en est parlé. Diverses dispositions de la coutume de Poitou, relatives à ce droit. III. 308. *a.*

CHEVAL marin, poisson de mer. Selon Arthedi, on l'avoit mis au nombre des insectes. Pourquoi on l'a nommé *cheval marin*. III. 308. *a.* Sa description. *Ibid.* *b.*

CHEVAL, ou *petit cheval*, (*Astron.*) constellation. Son origine. Étoiles qu'elle contient. Longitude & latitude de la principale. *Suppl.* II. 390. *a.*

Cheval, *petit*, constellation. III. 308. *b.*

CHEVAL de bois, *cheval de frise*, (*Art milit.*) Usage qu'on en fait. Origine du nom. Description. III. 308. *b.*

CHEVAL de terre, (*Marbrier*) III. 308. *b.*

CHEVAL, (*Litt. Mythol.*) figure symbolique. XV. 733. *a.* Déesse des chevaux. VIII. 217. *a.* Chevaux de plusieurs divinités. *Suppl.* III. 376. *b.*

CHEVAL, (*Blason*) animal qui paroît de profil dans l'écu. Différentes épithètes qu'on lui donne, selon la manière dont il est représenté. Éloge & qualités du cheval. Il est l'hieroglyphe de la valeur & de l'intrépidité. *Suppl.* II. 390. *a.*

CHEVAL, (*Blason*) cheval effaré, *Suppl.* II. 775. *b.* gai. *Suppl.* III. 166. *a.*

CHEVAL, (*Mythol.*) animal consacré à Mars. Sa vue étoit un présage de guerre. Les Perses, les Arméniens, les Massagètes immoloient des chevaux au soleil. Les Sueves nourrissoient des chevaux blancs, dont ils tiroient des présages. *Suppl.* II. 389. *b.*

Cheval de Troie. Histoire de cette machine, par le moyen de laquelle les Grecs prirent la ville de Troie. Cette fiction, qui nous paroît aujourd'hui si folle, étoit appuyée sur une vieille tradition, & sur la crédulité des peuples. Pausanias croit que ce cheval étoit une espece de bélier, qu'Épéus imagina pour battre les murs de Troie, & qu'on y fit une large breche, par laquelle l'armée entra la nuit dans la ville. *Suppl.* II. 389. *b.*

CHEVAUX, *courses de*, (*Hist. anc.*) origine & progrès des courses de chevaux. *Suppl.* II. 390. *a.* La fable en rapporte l'origine à Hercule, l'aîné des Curetes, qui proposa un jour à ses frères de s'exercer à la course, & de voir qui d'entr'eux remporteroit le prix. D'autres disent que Jupiter, après avoir triomphé des Titans, institua lui-même les exercices de la course à Olympie, & qu'Apollon fut vainqueur. Il est hors de doute que ces premières courses se firent à pied; le cheval n'étoit point encore alors un animal domestique. Le premier héros dans la Grèce qui trouva le secret de le dompter, fut Bellerophon, & ils s'en servit utilement à combattre un monstre terrible, qu'il tua enfin à coups de fleches. *Ibid.* *b.* Il paroît de-là que l'usage de monter à cheval ne commença en Grèce, que l'an du monde 2650, 13 ou 14 cent ans avant l'ère chrétienne. — Mais il est certain, d'après l'Histoire sainte, qu'en Égypte on se servoit de chevaux long-tems auparavant. — Les poètes ont fait Neptune créateur du cheval; mais les historiens plus amateurs du vrai que du merveilleux, ont abandonné ce conte, dont on n'a pu trouver le sens allégorique. — L'exemple de Bellerophon donna aux princes de la Grèce le goût des chevaux & de l'équitation. Les haras de l'Épire, d'Argos & de Mycenes, l'emportèrent sur tous les autres. — Les Thessaliens, peuples voisins de la Grèce, *Ibid.* 391. *a.* & parmi eux les Lapites, excellèrent dans l'art de manier un cheval. — Ce fut à-peu-près dans ce tems que Pélops fit célébrer les jeux olympiques en l'honneur de Jupiter, avec plus de pompe que n'avoient fait ses prédécesseurs; & l'on peut croire, avec assez de fondement, qu'il y eut à ces jeux des courses de chevaux & de chars; mais il paroît que les chevaux étoient encore alors rares & précieux. — On ne peut douter qu'à toutes les célébrations suivantes des jeux olympiques, il n'y eût des courses de chevaux & de chars. *Ibid.* *b.* Interruption de ces jeux depuis Oxylus, roi des Éléens. Les divers combats qui en formoient le spectacle, ne se maintinrent dès-lors tout au plus qu'aux funérailles des princes & des héros de la Grèce, dans lesquelles les courses de chevaux & de chars avoient été introduites dès les premiers tems. — Mais quatre siècles environ après la prise de Troie, Iphitus, un des descendans d'Oxylus, rétablit les jeux olympiques. Alors ils prirent une forme régulière, & on les polia par de bonnes loix. — Mais ce ne fut que peu-à-peu qu'on y rétablit les différens exercices qui avoient été auparavant en usage. *Ibid.* 392. *a.* Et il est certain que la course des chars n'y fut ramenée qu'en la XXV^e olympiade, plus de cent ans après le rétablissement de ces jeux. — *En combien de manières se diversifioient les courses de chevaux.* 1^o. On couroit avec des chevaux de selle, 2^o. avec des poulains montés comme des chevaux de selle, 3^o. on couroit avec des jumens, dont on montoit l'une, & l'on menoit l'autre en main. — Dans toutes ces courses, les enfans étoient admis à disputer le prix aussi bien que les hommes. — Avant que d'achever la carrière, il falloit tourner autour d'une borne, plantée dans un endroit si ferré, si périlleux, que quiconque n'étoit pas fort adroit, couroit risque de tomber du cheval & de perdre la victoire. *Ibid.*

Ibid. b. La cavale de Phidolas obtint la victoire, quoique son maître fut tombé dès le commencement de la course. Il paroît que le lieu où l'on couroit à cheval, étoit différent de celui où l'on couroit en char. Le stade seroit pour les courses à pied, & sans doute étoit moins long que l'hippodrome qui seroit pour les courses de chevaux. *Ibid.* 393. a.

Chevaux de cirque. Honneurs qu'on faisoit aux chevaux qui avoient couru dans le cirque. Dans certaines inscriptions, les différentes couleurs de ces chevaux sont marquées; on trouve dans d'autres le nom de leur patrie. *Suppl.* II. 393. a.

CHEVAUX du soleil, (*Mythol.*) signification des noms que les poètes leur ont donnés. *Suppl.* II. 393. a.

Chevaux de Mars. Servius les nomme *emos & phobos*. *Suppl.* II. 393. a.

Chevaux de Laomedon. Ceux que ce prince promit à Hercule. *Suppl.* II. 393. a.

Chevaux d'Enée. Comment Anchise se procura de la race de ceux que Jupiter avoit donnés à Trés, lorsqu'il lui enleva son fils Ganymède. *Suppl.* II. 393. b.

Chevaux d'Achille: balios & xante. Ils étoient immortels. *Suppl.* II. 393. b.

CHEVALEMENT, espece d'étau, composé d'une ou de plusieurs pieces de bois. Description & usage. III. 308. b.

Chevalement, tête de, XVI. 203. a.

CHEVALER, (*Manege*) III. 308. b.

Chevaler. Usage de ce verbe dans presque tous les arts où l'on se sert de cheval. III. 308. b.

CHEVALERIE. Diverses significations de ce mot. Quatre sortes de chevaleries. *Chevalerie militaire*; d'où vient le nom de chevaliers dorés. Cette chevalerie n'est point héréditaire: elle s'obtient, & ne peut être révoquée. *Chevalerie régulière.* *Chevalerie honorifique.* *Chevalerie sociale.* Auteurs qui ont traité de la chevalerie. III. 309. a. Ce que dit M. de Montesquieu sur l'origine de la chevalerie. Naissance de la galanterie. *Ibid.* b.

Chevalerie. Romans de chevalerie. Temps de l'origine de la chevalerie. XIV. 342. b. *Suppl.* I. 565. b. Origine de l'institution de divers ordres de chevalerie. III. 312. a. Des ordres de chevalerie. XI. 602. a, b. — 605. b. La chevalerie étoit autrefois le premier degré d'honneur dans les armées. III. 312. a. Différentes causes qui firent naître l'esprit de chevalerie. XIV. 343. a. Accolade dans la chevalerie. I. 73. b. Noblesse de chevalerie. XI. 172. a. Vœux de chevalerie. XVII. 414. b. V. 679. a, b. Liqueurs que servoient les écuyers dans les festins de chevalerie. Vin du coucher. XII. 628. a.

CHEVALERIE, (*Jurispr.*) cas de chevalerie. Aide de chevalerie. III. 309. b.

CHEVALERIE, terme de coutumes. III. 309. b.

CHEVALET. Chevalet ordinaire. Sa description. III. 309. b.

CHEVALET, (*Hist. anc.*) sorte de torture pour tirer la vérité des coupables. Pourquoi ce supplice a été aboli. Il ne s'employoit d'abord que pour des esclaves. En quoi il consistoit. On s'en est servi contre les chrétiens. III. 309. b. Cet instrument employé en Angleterre par le duc d'Exeter, gouverneur de la tour sous le regne de Henri VI. III. 310. a.

Chevalet, supplice. XV. 676. b.

CHEVALET du peintre, (*Astron.*) constellation méridionale. *Suppl.* II. 393. b.

CHEVALET, outil d'arquebuzier. Description & usage. III. 310. a.

CHEVALET, terme de passémentier-boutonnier. Description & usage. III. 310. a.

CHEVALET, en terme de cardeur, de chamoiseur, en charpenterie, III. 310. a. en termes de chaudronnier, de corderie, de corroyeur, de couvreur, de doreurs sur bois, en terme d'hydraulique. *Ibid.* b.

Chevalet. Travail du chamoiseur sur le cheval. III. 71. a.

CHEVALET du tympan, en terme d'imprimerie. III. 310. b.

CHEVALET, dans les instrumens de musique. III. 311. a.

CHEVALET dont se servent les tanneurs, mégissiers, pelletiers, &c. III. 311. a.

CHEVALET, (*Peinture*) description de cet instrument. Manière de l'employer. III. 311. a. Voyez vol. VIII. des planch. Peinture, pl. 4, 5, 6.

CHEVALET, (*Rubann.*) III. 311. a.

CHEVALET, ou machine à forer, (*Serrur.*) description & usage. III. 311. a.

CHEVALET, terme de tonnelier. III. 311. b.

CHEVALIER, (*Hist. anc.*) second ordre de la république romaine. Ce qu'étoient les chevaliers dans les premiers temps. Dans les derniers temps, ils devinrent publicains, fermiers des impôts. Marque de leur ordre. Boisseaux d'anneaux de chevaliers, recueillis par Annibal. Pierres gravées de ces anneaux que conservent les antiquaires. Revue que les censeurs faisoient des chevaliers à chaque lustre. Causes qui les faisoient exclure de cet ordre. Son avilissement sous les empereurs. III. 311. b.

CHEVALIERS romains. Leur origine. 355. a. *Suppl.* IV. 672. b. Anneau des chevaliers. I. 480. a. Tunique des chevaliers. VIII. 13. a. Comment ceux qui avoient exercé une magistrature curule, donnoient leur suffrage dans le sénat. *Suppl.* II. 303. b. Compte que rendoient ceux qui avoient servi. Comment ils s'exempterent dans la suite du service. *Suppl.* IV. 672. b.

CHEVALIER, (*Hist. mod.*) une personne élevée ou par dignité, ou par attribution, au-dessus du rang de simple gentilhomme. La chevalerie étoit autrefois le premier degré d'honneur dans les armées. Ce qu'on entendoit par *adouber* un chevalier. Cérémonies pratiquées autrefois pour la création d'un chevalier. Manteaux qu'ils portoient. Chevaliers en loix qui s'introduisirent en France vers le quinzième siècle. Comment on les distinguoit des autres. Il falloit être chevalier pour armer un chevalier. Manière dont on fait un chevalier en Angleterre. Cérémonies pour la dégradation d'un chevalier. Avilissement de la qualité de chevalier par le grand nombre qu'on en fit. Origine de l'institution de nouveaux ordres de chevalerie. III. 312. a. *Chevalier* s'entend aussi d'une personne admise dans quelque ordre, soit militaire, soit religieux. *Ibid.* b.

Chevaliers. Comment ils étoient distingués des écuyers. V. 386. b. Comment on en acquéroit le titre: leur solde. *Ibid.* Comment l'écuyer passoit la veille du jour où il devoit être armé chevalier. XV. 422. a, b. XVI. 874. b. Le titre de bachelier synonyme à celui de simple chevalier. XVII. 756. a. En quoi consistoit la distinction des simples chevaliers. *Ibid.* Les bacheliers formoient le plus bas ordre des chevaliers. II. 7. a. Des lances des chevaliers. IX. 236. b. 237. a, b. Manteau d'honneur du chevalier. X. 55. a. Epées remarquables des anciens chevaliers. *Suppl.* II. 814. a. Noms qu'ils leur donnoient. 816. a. Engagemens des anciens chevaliers dans leurs entreprises d'armes. V. 679. a, b. Vœux des chevaliers. *Ibid.* & XVII. 414. b. Leurs faits extraordinaires. V. 763. b. Quête des chevaliers. XIII. 705. b. Combats des chevaliers dans les joutes & tournois. VIII. 898. b. XVI. 486. b. Association entre deux chevaliers. VII. 290. a, b. Chevaliers freres d'armes. XVII. 790. a, b. Chevaliers de la table ronde. XV. 800. b. Chevaliers appelés *milités adobati*. I. 142. b. Comment les chevaliers français réussirent à se rendre presque invulnérables. I. 687. b. Leur armure. 688. a. Comment cette dignité étoit conférée. II. 7. a. Chevaliers dorés. Origine de ce nom. II. 7. a. III. 309. a. A quelles personnes cet honneur est conféré. V. 55. b. Origine des chevaliers en loix & des chevaliers d'armes. VI. 27. a. XII. 11. a. Chevaliers d'honneur. VIII. 291. a. Chevaliers poursuivans d'amour. XIII. 249. b. Chevaliers de Malche, appelés *servans d'armes*. XV. 120. b. Chevaliers de différens ordres dans l'histoire moderne. XI. 602. a, b. — 605. b.

Chevalier errant. La bravoure romanesque des anciens chevaliers étoit la chimere des Espagnols. Le duc d'Albè attaqué de cette manie. But du roman de dom Quichotte. Ce qu'étoient, dans leur origine, les chevaliers errans. Brigandage des gentilshommes dans les provinces. III. 312. b. Voyez PALADIN.

Chevalier-maréchal, en Angleterre. III. 312. b.

Chevaliers de la province ou du parlement; gentilshommes anglois, élus par une province, pour être ses représentatifs en parlement. Il falloit autrefois que ces chevaliers fussent *milités gladio cinti*. Chaque chevalier de province doit avoir au moins 500 liv. sterling de rente. III. 312. b.

Chevalier du bain, ordre militaire en Angleterre. On en ignore l'origine. Temps où il fut en honneur. Il fut ressuscité par le roi Georges I. Ce que fit ce roi pour le mettre en honneur. III. 313. a.

Chevalier baronet, classe entre les barons & les simples chevaliers en Angleterre. Création de cet ordre par Jacques I. Leur titre & celui de leurs femmes: leur place à l'armée: soldats qu'ils doivent entretenir en Hollande. Quittance endossée à leurs lettres-patentes de 1095 liv. sterling. III. 313. a. Voyez SIRÉ.

CHEVALIER, (*Jurispr.*) *chevalier du guet*: pourquoi on le nommoit *praefectus vigilum*. Celui de Paris supprimé, de même qu'en plusieurs autres villes. III. 313. a. *Chevalier d'honneur.* *Chevalier de justice.* *Chevalier-ès-loix*: divers chevaliers de cette sorte rapportés ici. Ouvrage à consulter. *Ibid.* b.

Chevalier. Fief de chevalier. VI. 700. b. Sergent chevalier. XV. 89. a.

CHEVALIER, (*Ornith.*) oiseau aquatique: sa description. On l'a aussi nommé *chevalier aux pieds verts*: Autre nommé *chevalier aux pieds rouges*. III. 313. b.

CHEVALIER, *calidris*, (*Ornith.*) pourquoi ainsi nommé. On distingue le rouge & le noir. Description du rouge. Lieux où on le trouve; il est excellent à manger. Description du noir. Willughby soupçonne qu'ils sont l'un & l'autre mâle & femelle de la même espece. III. 314. a.

CHEVANT, fief chevaut & levant. VI. 700. b.

CHEVAUCHÉE, (*Jurispr.*) service que les vassaux &

Sujets étoient tenus de faire à cheval, &c. Devoir chevauchée & devoir l'ost, selon l'ancienne coutume d'Anjou. Différence entre houst & chevauchée. Etymologie du mot *houst*. III. 314. a. Ce que dit Fontanella de la calvacata & de l'ost. Les baillis & sénéchaux convoquoient autrefois des chevauchées. Ordonnance de S. Louis sur ce sujet. Exemptions accordées d'ost & chevauchée. Privilèges accordés à la ville d'Auxonne en 1229, où il est fait mention de ce droit. Recueils & traités à consulter. *Ibid.* b.

Chevauchée, différence entre le service d'ost & celui de chevauchée. VIII. 316. b.

Chevauchées des commissaires députés par la cour des monnoies. III. 314. b.

Chevauchées des élus. Ordonnances, édits & réglemens où il en est parlé. Devoirs des élus dans leurs chevauchées. III. 314. b.

CHEVAUCHÉE, (*Droit de*) qui étoit dû au lieu des corvées de chevaux & charroi, pour le passage du roi. Ordonnance de S. Louis, 1254, sur les chevaux qu'on doit prendre pour le service du roi. III. 315. a.

Chevauchée d'une justice, procès-verbaux qu'on faisoit pour reconnoître & constater les limites d'une justice. Pourquoi on les appelloit *chevauchées*. Comment se faisoient ces procès-verbaux. III. 315. a.

Chevauchées des grands-mâtres des eaux & forêts. Ordonnance où il en est parlé. III. 315. a.

Chevauchées des lieutenans criminels. Ordonnance qui en parle. A qui ce soin est présentement confié. III. 315. a.

Chevauchées des maîtres des requêtes. Ordonnance qui en parle. Objet de ces visites. Quels officiers les font aujourd'hui. III. 315. b.

Chevauchées des prévôts des maréchaux. Où il en est parlé. *Chevauchées* des trésoriers de France. Règlement à consulter. III. 315. b.

CHEVAUCHEUR, *sergent*. XV. 89. a.

CHEVAUX, (*Art milit.*) cavalerie : différens corps dont elle est composée. III. 315. b.

CHEVAUX-LÉGERS, corps de cavalerie de la maison du roi, &c. Henri IV l'agréa en 1570. Tous les princes & seigneurs avoient de pareilles compagnies. Henri IV créa cette compagnie sous le titre de *chevaux-légers* en 1593. III. 315. b. Uniforme des chevaux-légers. Caractères de distinctions accordées à cette compagnie, & ceux qu'elle s'est acquis elle-même. Officiers de cette compagnie dont le roi s'est toujours réservé le titre de *capitaine*. Elle monte à 210 chevaux-légers de la garde, &c. Ses quatre étendards. Il y a une des quatre brigades détachée sur leguet, qui sert toujours à la garde ordinaire du roi avec les officiers, &c. III. 416. a.

Chevaux-légers, de ce corps étoit anciennement celui des carabins. II. 644. b. Espèce de chevaux-légers appelés *carabiniers*. 642. b.

CHEUCU, philosophe chinois. III. 343. b.

CHEVECHÉ, (*Ornith.*) oiseau de proie qui ne sort que la nuit, on l'appelle aussi *petite chouette*, *civet* & *jouette*. Description de cet oiseau. III. 316. a.

CHEVEL, fief en chef ou chevel. VI. 700. b.

CHEVELURE de *Bérénice*, constellation, &c. Origine du nom donné à cette constellation. Différente distribution qu'en fait Ptolomée. Comment elle est située. Nom que lui donne Bayer. III. 316. b.

Chevelure de feu, (*Artific.*) manières de faire cet artifice. III. 316. b.

CHEVET, (*Jurisp.*) droit que les seigneurs exigeoient des nouveaux mariés. Abolition de semblables droits. Voyez *CULAGE*. Autre droit de chevet dû par les nouveaux mariés en certaines compagnies. En quoi il consiste. III. 317. b.

CHEVEU, ce que pensoient les anciens sur la cause des cheveux. M. Mariotte, plus d'accord avec les anciens qu'avec la vérité, crut trouver que les cheveux ne croissoient qu'à la manière des ongles, où les parties anciennes avancent devant les nouvelles. Fibres dont les cheveux sont composés. III. 317. b. Ce que pensent les modernes sur la vie & la nutrition des cheveux. Observations faites sur la végétation extraordinaire des cheveux sur certains cadavres. Maladie appelée *plica* en Pologne dans laquelle le sang dégoutte par les extrémités des cheveux. Suite de l'examen des différentes parties du cheveu. Parties de la tête où les cheveux blanchissent les premiers. D'où dépendent le diamètre, la figure des cheveux, *Ibid.* 318. a. leur longueur & leur couleur. Examen d'un poil de souris au microscope, d'où l'on a inféré que le poil est un organe de transpiration. Raisons qui portent à croire qu'il en est de même de la chevelure de l'homme. *Ibid.* b.

CHEVEUX, (*Physiolog.*) de la nature des cheveux, de leur dureté, de leur force, nourriture, accroissement, &c. Voyez *POILS*. *Suppl.* IV. 451. a, b. Tête & pointe des cheveux. XVI. 204. a. Cuir qui porte les cheveux. VIII. 264. a. Pourquoi les nègres ont les cheveux crépés. XI. 78. b. Qualités des cheveux, suivant l'âge, le sexe, le genre de vie, les

mœurs des personnes. XII. 402. a. Différentes remarques sur les cheveux. 863. b. 864. a. Cause de la chute des cheveux. II. 566. b. Des cheveux & de leur chute dans la vieillesse. VIII. 259. b.

La longue chevelure étoit chez les anciens Gaulois une marque d'honneur & de liberté. Cas que les premiers François faisoient des longues chevelures. Le droit de les porter étoit commun aux rois & fils de rois. Raser les cheveux, signe de dégradation. Origine de l'usage de se couper les cheveux. Divers degrés de longueur des cheveux, selon les conditions. Au huitième siècle les gens de qualité faisoient couper les premiers cheveux de leurs enfans par des personnes qu'ils honoroient. III. 318. b. Les longues chevelures ont été principalement défendues aux ecclésiastiques. Abus sur ce sujet réprimé par plusieurs conciles. Il y eut même des tems où les longues chevelures furent interdites à tous les chrétiens. Importance qu'on a donnée à l'affaire des cheveux longs & des cheveux courts. Cheveux considérés comme objet de commerce pour les perruques. Observations sur leurs qualités, leurs couleurs & leurs prix. Avantage qu'il y auroit à ce que l'usage des perruques de fil d'archal prévalût. Explication de différentes phrases relatives aux cheveux. *Ibid.* 319. a. Moyens de noircir les cheveux. *Ibid.* b.

CHEVEUX, (*Hist.*) circonstances fâcheuses dans lesquelles les femmes des anciens ont donné leurs cheveux pour en faire des cordes. IV. 208. a. Les Israélites portoient les cheveux fort longs, & quelques-uns les pouvoient de paillettes d'or. XII. 854. b. Les anciens Grecs aimoient les cheveux couleur blonds dorés. XVI. 220. b. Ornaments des cheveux des dames romaines. 383. a, b. Leurs aiguilles de cheveux. I. 209. b. De l'usage de couper les cheveux, voyez *RASER*.

CHEVEUX. (*Myth.*) Cheveu fatal, selon les païens. XIII. 496. b. Usage des anciens de consacrer leurs cheveux à un fleuve. XI. 71. a. Age auquel les jeunes gens les consacroient à un dieu. IV. 575. b.

CHEVEUX, (*Art*) moyen de détruire les cheveux qui viennent jusques vers la racine du nez. VII. 338. b. Médicaments qui font tomber les cheveux. IV. 861. a, b. De la méthode de retrousser les cheveux de derrière. *Suppl.* II. 398. a. De la poudre à cheveux, & de quelques usages sur la manière de les teindre. *Suppl.* IV. 520. b. Cheveux herbés ou rendus blonds par artifice. VIII. 149. a. Moyen de les teindre en noir. IX. 740. b. Observations à faire sur le choix des cheveux pour les perruques. XII. 401. b. Tour de cheveux. XVI. 456. a. Tresse de cheveux. 602. b. Aiguilles de cheveux. I. 206. b.

CHEVEUX, (*Médecine*) maladie qui cause la chute des cheveux. I. 293. a. Maladie des cheveux appelée *plica polonica*. XII. 767. a, b. Sorte d'abcès dont le pus se change comme en un peloton de cheveux. XVII. 630. a. Cheveux qui se forment dans certaines tumeurs. *Suppl.* I. 134. a.

Cheveux : supplice dans lequel on arrachoit les cheveux du coupable. XV. 676. b.

CHEVILLE, morceau de bois ou de fer destiné à remplir un trou. Ce qu'on appelle en menuiserie & en charpente, *cheville-coulisse*, *cheville-rance*; divers métiers qui ont leurs chevilles. III. 319. b.

Chevilles de presse d'imprimerie. Description & usage. III. 319. b.

Chevilles, en vénerie, en reliure, en manufacture en soie. III. 320. a.

CHEVILLE, (*Maréch.*) cheval qui n'est propre qu'à être mis en cheville. III. 320. a.

CHEVILLE. (*Arts*) Chevilles des instrumens à cordes. Chevilles de fer dans la construction des vaisseaux. Cheville ouvrière en terme de charonnage. Chevilles de pompe en terme de marine. Cheville d'affut dans l'artillerie. *Suppl.* II. 393. b.

Cheville en terme de charpente. *Suppl.* II. 394. a.

CHEVILLES de *Gagliardi*, (*Anat.*) les prétendues chevilles destinées à tenir les lames osseuses assujetties les unes aux autres, sont uniquement le fruit de l'imagination de *Gagliardi*, & n'ont été aperçues par aucun anatomiste éclairé. *Suppl.* II. 394. a.

CHEVILLES, en terme de tonnelier. *Suppl.* II. 394. a.

CHEVILLE, *Mont*, (*Géogr.*) *Suppl.* III. 231. b.

CHEVILLETTE, outil dont se servent les couturiers de livres. Description & usage. III. 320. a.

CHEVILLOIR, instrument du métier des étoffes de soie. Description. III. 320. a.

CHEVIR, (*Jurisp.*) traiter, composer, capituler. Coutumes qui en parlent. Chevir signifie aussi se nourrir, alimenter son chef. III. 320. b.

CHEVRE, femelle du bouc. Description de ces animaux. Leur histoire naturelle. On garde les boucs plus long-tems que les chevres. Leur population dans les pays du Nord. Caractère courageux des boucs de ces pays. III. 320. b.

CHEVRE, (*Econom. rustiq.*) manière de la nourrir. Abondance de son lait. III. 320. b. Caractère d'une bonne chevre. Observations pour l'entretien de cet animal. Il porte

un dommage considérable aux arbres. Tems où les chevres sont en chaleur. Comment on les nourrit avant qu'elles chevrotent, & après. Tems où il faut commencer à les traire. Ce qu'il faut observer à l'égard de celles qui ont des petits. Maladies des chevres & leurs traitemens. Chevre indiennes & de Barbarie. *Ibid.* 321. a.

CHEVRE, (*Médec.*) de l'usage de se servir de cet animal pour nourrir les enfans. *Suppl.* III. 960. b. Observations sur son lait. IX. 201. b.

CHEVRES, (*Jurisp.*) ce qu'elles ont de malfaisant. Diverses précautions prises contre elles selon différentes coutumes. III. 321. a. Canon qui décide que la dime est due des chevres qui sont à la garde du pasteur, &c. *Ibid.* b.

CHEVRE, (*Médec.*) on en mange très-peu en Europe. Sa chair étoit plus usitée chez les anciens Grecs. Mauvaise qualité de sa chair. Emploi du lait de chevre pour les usages de la table en plusieurs pays. Ses propriétés médicinales se trouvent au mot *Lait*. Propriétés de sa fiente. III. 321. b.

Chevre du bézoard. On prétend que les bézoards orientaux viennent d'une chevre, mais elle est peu connue. Ce que les auteurs en écrivent. III. 321. b.

Chevre du musc. III. 321. b.

Chevre sauvage d'Afrique. Sa description. Liqueur qu'elle fournit. III. 321. b.

Chevre de Syrie. Où se trouvent ces animaux. Leur description. III. 321. b.

Chevres de Scyros. XIV. 846. a. Chevres d'Angouri. I. 466. a.

Chevres, poil de, poil des chevres d'Angouri. I. 466. a. Aristote dit qu'en Cilicie on tondoit les chevres. III. 451. b.

Poil de chevre pour la teinture. XVI. 10. b. De la teinture du poil de chevre. 26. a. 31. b.

CHEVRE, (*Mythol.*) III. 322. a.

CHEVRE, (*Astron.*) longitude & latitude de cette étoile. Constellation de ce nom selon quelques astronomes. Fiction des poètes sur cette constellation. III. 322. a.

Chevre, étoile du cocher. *Suppl.* II. 566. b. Heures de son passage au méridien. 894. a.

Chevre dansante, phénomène lumineux. Cause de la lumière que donnent les météores ignés. Celui dont il s'agit ici a besoin de vent pour se manifester. Météores appellés par les anciens des noms de poutre, torche, fleche. On n'est pas plus habile en physique par la connoissance de ces noms, qu'avancé dans le chemin de la fortune par les paroles d'un ministre. III. 322. a.

CHEVRE de guideau, (*Pêche*) pieux sur lesquels on oppose les rets ou le sac de guideau. Description de celles qui se trouvent dans le ressort de l'amirauté de Touques & Dives à la bande du Ponant. Ces guideaux se distinguent en guideaux de flot & d'ebbe. En quel nombre ils se trouvent. III. 322. b.

CHEVRES. (*Salines*) Description & usage. III. 322. b.

Chevre, pié de. Différentes significations de ces mots. XII. 564. a, b.

CHEVRE, (*Arts méch.*) machine qui est l'ouvrage du charpentier, & qui sert aux maçons & autres ouvriers qui ont des poids pesans à élever. Description de cette machine. III. 322. b. Elle est un composé du treuil & de la poulie, & réunit les avantages de ces deux machines. *Ibid.* 323. a.

Chevre, instrument à l'usage des charpentiers. XIII. 69. b.

Chevre, trois outils de charron appellés chevre: grande chevre & petite chevre. Leurs descriptions. III. 323. b.

Chevre, barbe de (*Botan.*) II. 72. a.

CHEVREAU, il vient à-peu-près dans le même tems que l'agneau: bonnes qualités de sa chair. Comment on le gouverne. Usages de sa peau. III. 323. a.

CHEVREAU, (*Médec.*) Observations sur les qualités de sa chair. C'est un assez mauvais aliment, malgré le sentiment de plusieurs médecins. Dans quels cas elle peut devenir utile. Meilleure façon de l'apprêter. III. 323. a.

CHEVREAU, (*Urbain*) observations sur ce savant & sur ses ouvrages. IX. 698. b. *Suppl.* IV. 468. b.

CHEVREAU, (*Astron.*) dans la constellation du cocher. Leur origine selon la fable. Ce que présageoit leur lever. *Suppl.* II. 394. a.

CHEVRE-FEUILLE, caractère de sa fleur. III. 323. a. Cas qu'on en fait dans les jardins. Différentes especes de chevre-feuille dont l'assemblage fait l'agrément des jardins. Divers usages qu'on en fait pour l'ornement des jardins. Ces arbrisseaux croissent promptement, sont robustes & réussissent en toute terre. Manieres de les multiplier. Comment on les préserve des pucerons.

Especes & variétés du chevre-feuille. 1°. Le chevre-feuille précoce. 2°. Le chevre-feuille romain. Ces deux especes ne sont pas tant estimées que les autres. 3°. Le chevre-feuille blanc d'Angleterre. 4°. Le rouge. *Ibid.* b. 5°. Le chevre-feuille à feuille de chêne. 6°. Le panaché à feuille de chêne. 7°. Le chevre-feuille blanc d'Angleterre à feuille panachée de jaune. 8°. Le chevre-feuille d'Allemagne: où il se trouve: on doit

lui donner la préférence sur les précédens. 9°. Le rouge tardif; c'est l'une des plus belles especes, &c. 10°. Le chevre-feuille toujours verd, très-belle espece encore, &c. Maniere de le multiplier. 11°. Le chevre-feuille de Canada. 12°. Celui de Candie. 13°. Celui de Virginie, l'un des plus beaux arbrisseaux, &c. Ses bonnes qualités. Maniere de le multiplier. III. 314. a. — Voyez *Suppl.* I. 730. b.

CHEVRE-FEUILLE, (*Botan.*) noms de cette plante en différentes langues. Son caractère générique. Enumération de huit especes de chevre-feuille. *Suppl.* II. 294. a. Leur description. Lieux où elles croissent. Culture & usages. Nature du sel qu'on en tire par l'analyse. *Ibid.* b.

CHEVRE-FEUILLE, (*Mat. médic.*) Propriétés des feuilles, de leur suc, & de l'eau distillée des fleurs. III. 324. b.

CHEVRETTE d'Amboine, (*Insectol.*) auteur qui en a donné la figure. Sa description. Sa classification. *Suppl.* II. 396. a.

CHEVREUIL, on en prendroit une fausse idée si l'on s'arrêtoit à son nom: il ressemble plus au cerf qu'à la chevre. Caractères de cet animal. Pays où il se trouve. Importance de sa chasse. Lieux où le veneur doit aller en quête selon les saisons. Soins de la chevrette pour ses faons. Tems où ils peuvent marcher. On dit qu'ils ont à craindre d'être blessés des vieux lorsqu'ils sont en rut. III. 314. b. Connoissances que les chasseurs doivent acquérir sur le chevreuil. De la chasse de cet animal. *Ibid.* 325. a.

Chevreuil. On distingue au pié les mâles des femelles. XII. 561. b.

CHEVREUIL, (*Mat. médic.*) éloges que divers auteurs ont faits de sa chair. Propriétés de sa graisse, de son sang, de son fiel, de ses cornes. III. 325. a.

CHEVRONS, (*Archit. & Charp.*) pieces de bois qui s'élevant par paire sur le toit, & forment la faite. Leurs longueur, largeur, épaisseur, distance, fixées par le parlement d'Angleterre. III. 325. a.

Chevron de cheron, chevron de croupe, (*Charp.*) III. 325. a.

Chevrons de gazon, (*Jard.*) III. 325. b.

CHEVRON, (*Comm.*) sorte de laine qui vient du levant. III. 325. b.

Chevron, manigette, menue guildre ou gildre; toutes sortes de petits poissons désignés par ces termes. Descriptions de deux sortes d'instrumens de pêche pour ces poissons, dont l'usage est défendu. III. 325. b.

CHEVRON, (*Blason*) Sens de ce mot joint à divers adjectifs qui en indiquent la figure, la situation, &c. III. 325. b.

CHEVRON, (*Blason*) une des sept pieces honorables. Maniere de poser les chevrons dans l'écu, explication des épithetes par lesquelles on désigne les différentes manieres de les représenter. Signification de cette figure symbolique. *Suppl.* II. 396. b.

Chevron, piece honorable, *Suppl.* IV. 367. a. deux chevrons, *ibid.* b. trois chevrons, 368. a. Chevron contrepointé. IV. 140. b.

CHEVRONNÉ, (*Blason*) écu divisé en six parties dans le sens des chevrons des deux émaux alternés. Proportions. Etymologie des termes *chevron* & *chevronné*. *Suppl.* II. 396. b.

CHEVROTIN, (*Hist. nat.*) nom impropre donné à deux genres d'animaux de la famille des gazelles, particuliers à l'Afrique. Observations sur ces animaux. *Suppl.* II. 397. a.

Chevrotin, animal décrit vol. VI. des pl. regne anim. pl. 5.

CHEVROTTER, (*Musiq.*) en quoi consiste le chevrottement dans le chant: quelle en est la cause mécanique. *Suppl.* II. 397. a.

CHEYNI, (*George*) Physiologiste. *Suppl.* IV. 355. a.

CHEZÉ, (*Jurisp.*) en quoi il consiste. Coutumes où il en est parlé. Il est appelé aussi le vol du chapon. Observation sur la maniere de lire, d'écrire & de prononcer ce mot. III. 326. a. Voyez VOL.

CHIA, surnom de Diane. Son origine. On croyoit que sa statue regardoit avec sévérité ceux qui entroient dans son temple, & avec satisfaction ceux qui en sortoient. III. 326. a.

CHIABRERA, (*Gabriel*) poète italien. XIV. 722. b.

CHIAOUS, huissier de la cour du grand Seigneur. Sens propre de ce mot. Armes du chiaous, sa marque de dignité. Prisonniers qu'on lui confie. C'est du nombre des chiaous qu'il tire ses ambassadeurs. Ces Officiers sont regardés comme de mauvais augure. Officier qui les commande. III. 326. a. Voyez TCHIAOUSCH-BAGHI.

CHIARVATAR, (*Comm.*) Officier de douane en Perse, &c. Droit d'entrée que chaque personne paie en quelques villes de Perse. III. 326. b.

CHIBRATH, mesure de distance chez les Hébreux; la loi ne leur permettoit pas de faire plus de deux chibraths un jour de sabbat. III. 326. b.

CHICANE, (*Art milit.*) poste de chicane. II. 132. a.

CHICORÉE, (*Bot.*) caractère de ce genre de plantes. III. 327. b.

CHICORÉE sauvage, (*Mat. méd.*) elle est de l'ordre des plantes extractives, ameres & laiteuses, ou très-légèrement résineuses. Ses vertus médicinales. Maladies dans lesquelles

on l'emploie. Préparations de chicorée, magistrales & officinales. Celles où l'on emploie sa racine, ses feuilles, son suc. Syrop de chicorée composé. III. 327. a. Usages qu'on en fait. Comment se prépare le suc, l'eau distillée, l'extrait, le syrop simple & le sel lixiviel de chicorée. Le pissenlit est le succédané ordinaire de la chicorée. *Ibid.* b.

Chicorée, espece de ce genre appelée endive. V. 649. a, b.

CHICORÉE sauvage, (*Médec. Diète*) elle s'adoucit par la culture, & devient agréable en salade, &c. III. 327. b.

CHICORÉE, (*Conchyl.*) le coquillage ainsi nommé vol. VI des pl. d'hist. nat. pl. 70. n'est pas une espece de buccin, & ce nom n'est pas des mieux appliqués. C'est une espece de pourpre. Description de la coquille. *Suppl.* II. 397. a. Sa classification. *Ibid.* b.

CHICOTS, dans la taille des arbres. XV. 836. a. Chicots des dents, instrument destiné à les arracher. XIV. 141. a.

CHIEN, animaux du genre des chiens: en quoi ils diffèrent du genre des chats. Caractères généraux des chiens, selon M. Linnæus. III. 327. b. Les chiens sont peut-être de tous les animaux ceux qui ont le plus d'instinct & de docilité. Leur férocité naturelle. Fidélité du chien. Son odorat. Combien il a d'instinct, même pour des choses hors de sa portée. Sa docilité & ses gentilleses. Ces bonnes qualités ont rendu les chiens dignes de la compagnie des hommes. Temps où les femelles sont en chaleur. Durée de leur gestation. De l'accouplement des mâles & des femelles. Jusqu'à quel âge les femelles sont fécondes. *Ibid.* 327. a. Elles portent cinq ou six petits à la fois, &c. Les chiens naissent les yeux fermés. Durée de leur vie. Caractère auxquels on reconnoît leur âge. Animaux étrangers à l'espece avec lesquels on dit qu'ils se sont accouplés. Toutes les races de chiens n'appartiennent qu'à une même espece. Les variétés parmi les chiens sont un objet de mode. Ces animaux distingués en trois classes. Première classe, chiens à poil ras. *Le dogue d'Angleterre*: sa description. *Le doguin d'Allemagne*: ses caractères. *Le doguin de la petite espece*: sa description. *Le danois de carrosse*. Cette espece est très-recherchée, &c. On leur coupe les oreilles, &c. Sa description. *Ibid.* b. *Le danois de la petite espece*, *l'arlequin*, *le roquet*, *l'arfois* ou *le quatre-vingt*, *le grand levrier à poil ras*, *le grand levrier à poil long*, *le levrier de la moyenne espece*, *le levrier de la petite espece*, *le braque* ou *chien couchant*, *le limier*, *le basset*. Seconde classe, chiens à poil long, *l'épagneul de la grande espece*, *de la petite espece*, *l'épagneul noir* ou *gredin*, *chiens pyrames*, *le bichon bouffé* ou *chien lion*, *ibid.* 329. a. *le chien loup* ou *de Sibérie*, *le barbet de la grande espece*, *de la petite espece*. Troisième classe, chien sans poil. *Le chien turc*. Chiens qui n'ont le poil ni ras ni long, appelés, *chiens de forte race*: leur utilité. *Mâtins* ou *chiens des rues*. Leur utilité. *Ibid.* b.

Chien. Précis des idées de M. de Buffon sur les chiens. XVI. 935. b. — 937. b. Observations sur le cerveau. *Suppl.* II. 299. b. De leurs testicules. 793. a. Chien qui a fait sa gueule. *Suppl.* III. 277. a. Chien monstre. 553. b. Singulier effet de l'odorat d'un chien. *Suppl.* IV. 102. b. Expériences sur la régénération des pattes des chiens. 946. a, b. Pratique usitée pour empêcher les jeunes chiens de grossir. XI. 688. b. Les chiens ne rient jamais. IV. 583. b. Effet de la musique sur quelques chiens. X. 905. a. De la manière de dresser les chiens à la chasse. 478. b. 479. a. *Voyez* aussi vol. III. des planches, article *Chasse*, page 21. a, b, &c. Enlever ou évrer les chiens. XVI. 932. a, b. Effets des yeux d'un chien couchant sur la perdrix. IX. 945. a. Différentes manières de parler au chien à la chasse. XVII. 3. b. *Voyez* surtout vol. III. des planches, article *Chasse*, pag. 1, b. 3, a, b, &c. Chiens nommés adires. I. 139. b. Chiens baubis. II. 161. b. Chiens épagneuls. V. 745. b. Chiens sages. XIV. 495. b. Chiens limiers. Leur usage à la chasse. XVI. 916. a. Des chiens courans: leurs différentes especes: Part de les multiplier, de les élever, de les dresser, de les gouverner à la chasse & après cet exercice, &c. 920. a, b. — 937. b. Dissections de chiens par Drelincourt. II. 597. b.

CHIENS, (*Econ. rustiq.*) distribution des chiens relativement à leurs usages. Chiens de basse-cour. Chiens de chasse: les bassets, leur usage à la chasse. III. 329. b. Les braques, leurs qualités & usage. Les chiens couchans, leurs qualités & usage. Les épagneuls, à quelle chasse on les emploie, leurs qualités. Les barbets; les limiers; les dogues; les mâtins; les lévriers, diverses épithetes par lesquelles on distingue ceux-ci; les chiens courans: on a quelque égard au poil pour les chiens de chasse: forme que doivent avoir les chiens courans. Ce qu'on doit observer pour avoir de bons chiens. *Ibid.* 330. a. Comment on les dresse à la chasse. Attention par rapport au chenil. Education du chien couchant. Différens noms que leur ont fait donner leurs allures & leurs défauts. *Ibid.* b. Maladies des chiens. Chien de berger. Les Grecs & les Romains dressoient leurs chiens avec beaucoup de soin. Chien considéré relativement aux cultes du paganisme. Peuple d'Ethiopie gouverné par un chien. Chien de Xan-

tippe. Attachement de quelques personnes pour cet animal: celui de Henri III. Hôpitaux pour les chiens chez les mahométans. Chien qui parloit. *Ibid.* 331. a.

CHIENS, (*Hist. Littérat.*) statue d'un chien gardée soigneusement dans l'ancienne Rome. XV. 504. a. Les chiens regardés autrefois en Ethiopie comme le symbole de la divinité. XI. 376. b. Le chien, figure symbolique. XV. 733. b. Chiens de garde chez les Romains. XIII. 135. b. Attachement des mahométans pour les chiens. XVI. 936. a.

CHIENS, (*Jurisp.*) loix & arrêts concernant cet objet. III. 331. a.

CHIEN, (*Mat. méd.*) application du petit chien ouvert dans certaines maladies. Propriétés de la graisse du chien. III. 331. a. Usage des gants & bas de sa peau. Préparation de la crotte de chien ou *album græcum*. Propriétés que plusieurs auteurs lui ont attribuées. Dans quel cas on s'en sert aujourd'hui. Préparation de l'huile appelée huile de petits chiens. Maladies pour lesquelles on la recommande. *Ibid.* b. Usage qu'on fait des petits chiens dans les maladies des femmes. *Ibid.* 332. a.

Chien, (*commerce*) usage que les fourreurs font de sa peau. III. 332. a.

Chiens, isle des. VIII. 922. a.

Chien, grotte du. VII. 968. a, b.

Chien de mer, description de ce poisson. On le pêche dans la Méditerranée: on lui donne en Provence & en Languedoc le nom d'aiguillar. Peau du chien de mer. Usage qu'on en fait. III. 332. a. — *Voyez* SYRIUS, PROCION.

Chien de mer, pêche de ce poisson. VII. 46. a. Différentes especes de ce genre: l'emissolle. V. 568. a. Le forrat. XV. 374. a. Le squalus. 482. b.

Chien, espece de fourmi. VII. 228. b.

CHIEN, dent de. (*Botan.*) IV. 840. b.

CHIEN, (*Astron.*) le grand & le petit. Deux constellations. III. 332. b.

Chiens de chasse, les lévriers, constellation boréale, introduite par Hevelius. Raison de cette dénomination. Etoiles que renferme cette constellation. Longitude & latitude de la principale que M. Halley appelloit le cœur de Charles II. *Suppl.* II. 397. b.

CHIEN, (*Blason*) sa représentation dans les armoiries; signification de cette figure symbolique. *Suppl.* II. 397. b.

Chiens couplés. *Suppl.* II. 641. b.

CHIEN-FOU, (*Comm.*) drogue médicinale qui vient de la Chine. Son commerce. *Suppl.* II. 397. b.

CHIENS d'avoine, ou *quienne avoine*, (*Jurisp.*) redevance seigneuriale, commune en Artois & dans le Boulenois, qui est due par les habitans au seigneur du lieu. En quoi elle consiste. Ce qu'on trouve sur cette redevance dans les registres de la chambre des comptes de Lille. Contestation au sujet de la solidité d'une de ces redevances due par les habitans du hameau de Quindal. III. 332. b.

CHIENS, (*Païs de*) charge que les seigneurs imposoient à leurs tenanciers de nourrir leurs chiens de chasse. Où il en est parlé. Ouvrage à consulter. III. 332. b.

CHIEN, (*Arquebus.*) III. 333. a.

CHIEN, partie du métier de l'étoffe de soie. III. 333. a.

CHIEN, instrument de tonnelier. III. 333. a.

CHIENDENT, caractère des fleurs de ce genre de plante; Chiendent ordinaire & chiendent pié de poule, les seuls employés en médecine. Propriété de la racine. Tisane de chiendent. Usages de la racine. III. 333. a.

Chiendent, espece de chiendent du Japon. X. 641. b.

CHIENDENT, (*Vergetier*) comment ils le dépouillent de son écorce. Ils en distinguent deux especes, &c. III. 333. a.

CHIERI, ville du Piémont, *voyez* QUIERS.

CHIETI, ville du royaume de Naples, autrefois Teate. XVI. 1. a.

CHIETSE VISCH, (*Ichthy.*) c'est-à-dire *toile peinte*. Poisson des Moluques. Sa description. *Suppl.* II. 397. b. Manière de le classer. *Ibid.* 398. a.

CHIEVRE, gouverneur des Pays-Bas: comment il éleva Charles-Quint. VII. 798. a.

CHIFFONNIER, gens qui commercent de vieux chiffons. L'exportation des chiffons est défendue. Autres matières qu'on pourroit employer en papier. Soins de la police pour que les chiffonniers n'infectent ni l'air ni les eaux.

CHIFFRE, (*Arithm.*) chiffres arabes, les seuls en usage en Europe. Origine du mot *chiffre*. On doit regarder l'invention des chiffres comme une des plus utiles, & qui fait le plus d'honneur à l'esprit humain. En quoi consiste le mérite de cette invention. III. 333. b.

Chiffre. Pour aller aux progressions les plus étendues du calcul, nous ne pouvons nous passer de chiffres. III. 796. a. Observations sur l'invention des chiffres. XI. 248. a. Chiffres arithmétiques des Juifs. I. 254. b. Chiffres arabes, comment ils nous sont parvenus. I. 566. a. Chiffres principalement en usage aujourd'hui, l'arabe & le romain: chiffres grecs, hébraïques: caractères appellés chiffres de compte. II. 647. a.

a, b. Préceptes sur la maniere de lire les chiffres dans l'arithmétique vulgaire, & sur la maniere de mettre en chiffres un nombre proposé. XI. 282. a, b. Pourquoi nous avons dix caracteres d'arithmétique différens. IV. 611. a.

Chiffre, caractere énigmatique composé de plusieurs lettres initiales du nom de la personne qui s'en sert. III. 334. a.

Chiffres, caracteres inconnus dont on se sert pour écrire des lettres qui contiennent quelque secret, &c. Art particulier qu'on en a fait. Auteur qui prétend que les Lacédémoniens en ont été les inventeurs. Ce qu'étoient leurs scytales, usage qu'ils en faisoient. Auteurs qui ont écrit sur cette maniere. Chiffre à simple clé, chiffre à double clé. Autre maniere plus simple, c'est de convenir de quelque livre de parole & même édition, & trois chiffres font la clé. III. 334. a. L'un pour la page, l'autre pour la ligne, & le troisieme pour le mot. *Ibid.* b.

CHIFFRE, (*Musiq.*) de l'accompagnement sans chiffre. *Suppl.* I. 116. b. 117. a, b.

Chiffre, écriture secrete : art d'en trouver la clé. IV. 666. b. — Voyez sur ce sujet ÉCRITURE SECRETE, POLYGRAPHIE, STÉGANOGRAPHIE.

Chiffre, ou marque des marchands. III. 334. b.

CHIFFRER. Chiffre en musique. On s'est attaché, autant qu'on a cru le pouvoir, à caractériser chaque accord par un seul chiffre, de sorte que ce chiffre peut suffire pour indiquer l'espece de l'accord, & par conséquent tous les sons qui doivent le composer. Le chiffre qui indique chaque accord, est ordinairement celui qui répond au nom de l'accord. Il y a des accords qui portent un double nom, & on les exprime aussi par un double chiffre; quelquefois même on en met trois, &c. Il y a plusieurs accords qui se chiffrent différemment en différens pays, ou dans le même pays par différens auteurs. Table générale de tous les chiffres de l'accompagnement. *Ibid.* b. Usage qui n'est plus suivi de couvrir d'un trait toutes les notes de basse qui passent sous un même accord. Aujourd'hui, quand on soutient le même accord sur quatre différentes notes de basse, ce sont quatre chiffres différens qu'on leur fait porter. On chiffre tout, jusqu'aux accords les plus évidens. Les chiffres ne devoient servir qu'à déterminer le choix de l'harmonie dans les cas douteux. Du reste c'est très-bien fait d'avoir des basses chiffrées exprès pour les écoliers. Défauts que M. Rameau a trouvés dans les chiffres établis. Ces défauts viennent d'avoir voulu rapporter les chiffres aux notes arbitraires de la basse-continue, au lieu de les avoir appliqués immédiatement à l'harmonie fondamentale. *Ibid.* 336. b. M. Rameau propose d'autres chiffres beaucoup plus simples, qui rendent l'accompagnement tout-à-fait indépendant de la basse-continue. Explication des chiffres inventés par cet auteur, par lesquels un petit nombre de signes suffit pour exprimer toute bonne harmonie possible. Inconvéniens de cette méthode. *Ibid.* 337. a. Pourquoi elle n'a pas prévalu. *Ibid.* b.

CHIGNOLLE, (*Boutonn.*) espece de dévidoir à trois ailes, &c. Pourquoi l'on mesure les matieres qui doivent faire des tresses. III. 337. b.

CHIGNON du cou, (*Anatom.*) partie postérieure du cou. Elle est très-sensible. La méthode de retrousser les cheveux qui la couvrent est nuisible à la santé, & peut causer des rhumes de cerveau. *Suppl.* II. 398. b.

CHIGNON, (*Perruq.*) perruques de femmes appellées chignons. XII. 413. b.

CHILD, (*Josias*) ses réflexions sur les compagnies de commerce. III. 741. a, b.

CHILDEBERT, sixieme roi de France, *Thierry I. Clodomir I. Clotaire I.* Division du royaume de France entre ces quatre freres, fils de Clovis. Childebert fut roi de Paris, Thierry de Metz, Clodomir d'Orléans, Clotaire de Soissons. Principaux évènements de leur regne. *Suppl.* II. 398. a.

CHILDEBERT III, dix-septieme roi de France, frere & successeur de Clovis III. Précis de son regne. *Suppl.* II. 399. a.

CHILDERIC I, quatrieme roi de France, fils & successeur de Méronée. Tableau de son regne. *Suppl.* II. 400. a.

CHILDERIC I, monumens précieux trouvés dans son tombeau. VI. 864. b.

CHILDERIC II, quatorzieme roi de France, ou d'Austrasie, fils de Clovis II, & successeur de Sigebert. Description de son regne. *Suppl.* II. 400. b.

CHILDERIC II, assassiné par Bodillon. *Suppl.* III. 766. a. Symboles trouvés dans son tombeau. VI. 864. b.

CHILDERIC III, vingt-unieme roi de France, ou de Neustrie & de Bourgogne. Sa déposition. *Suppl.* II. 400. b.

CHILIASTES, (*Théol.*) millénaires : leur opinion. Quel est celui qu'on en croit l'auteur; docteurs qui l'ont embrassée. Leur sentiment a été rejeté par l'église depuis le 5^e siecle. Deux sortes de chiliastes. III. 337. b.

Chiliastes. Regne de mille ans enseigné par Cérinthe. II. 844. b.

CHILIOGONE, (*Géomé.*) figure plane & réguliere de

mille côtés, &c. La somme de tous ses angles est égale à 1996 angles droits : démonstration. III. 337. b.

CHILLINGWORTH, (*Guillaume*) Observations sur ce théologien & sur ses ouvrages. XI. 728. a.

CHELMINARD, ou *Tchelminard*, les plus belles & les plus magnifiques ruines qui nous restent de l'antiquité. Ce sont celles en partie du fameux palais de Persepolis, &c. Description que les voyageurs nous en ont donnée. Ce monument sert de retraite aux bêtes farouches & aux oiseaux de proie. Voyage qu'entreprit le Brun pour les voir. III. 338. a.

CHILON, l'un des sept sages. VII. 909. b. Anecdote à son sujet. VIII. 531. b.

Chilon, athlete. IX. 760. a. XII. 174. b.

CHILPERIC, fils & successeur de Clovis, (*Hist. de Fr.*) durée de son regne. *Suppl.* II. 401. a.

CHILPERIC II, dix-neuvieme roi de France, successeur de Dagobert III, fils de Childeric II. Abrégé de son regne. — Voyez *Suppl.* II. 238. b.

CHILY, (*le*) pays de l'Amérique, sa longueur, ses productions : ses habitans : gouvernement des Indiens. Ports du Chily, d'où se fait le commerce. Commerce de Baldivia avec Lima. Celui de la Conception & de Valparaïson. III. 338. a.

Chily, du climat de ce pays. XVII. 733. b. De ses habitans. VIII. 347. b. Mines d'or du Chily. XI. 522. a.

CHIMBORAÇO, l'une des plus grosses montagnes du monde, & vraisemblablement la plus haute. Sa situation : on la voit à plus de 60 lieues de distance. Sa hauteur. Observations de MM. Bouguer & de la Condamine sur la déviation du fil d'un pendule auprès de cette montagne. Il y a beaucoup d'apparence qu'elle est remplie de grandes cavités. La tradition porte qu'elle fut autrefois un volcan. Etymologie de son nom. *Carguai-raco*, volcan écroulé en 1698, &c. est un prolongement de Chimborazo, vers le nord. Sa hauteur. III. 338. b.

Chimborazo, remarques sur cette montagne. IV. 214. b. Déviation de la perpendiculaire d'un fil à plomb auprès de cette montagne. I. 856. a. Sa hauteur au-dessus de la mer. *Suppl.* III. 317. a. 956. b.

CHIM-CI, philosophe Chinois. III. 343. b.

CHIMERE, (*Mythol.*) monstre fabuleux, &c. Fondement de cette fable. Autres explications, l'une de M. Freret, l'autre de l'abbé Pluche. III. 338. b. — Voyez aussi *Suppl.* I. 859. b. 860. a.

CHINDASUINTE, roi des Visigoths, (*Hist. d'Espag.*) principaux évènements de son regne. *Suppl.* II. 401. a.

CHINE, (*la*) ses bornes. Son étendue. Sa population. Ses rivieres & canaux. Inclination des Chinois pour les arts & les sciences. Découvertes qu'ils ont faites avant nous. De leur gouvernement. Les peuples y sont idolâtres, la polygamie y est en usage. En quoi consiste leur commerce. III. 339. a.

Chine, noms donnés à la Chine. XV. 206. a. Pays de la Chine appellé anciennement le pays des Sères ou la Sérique. 82. a, b. 98. b. Il paroît qu'une grande partie de la Chine étoit mer autrefois. XI. 336. a. Du climat de ce pays. XVII. 733. b. Montagnes de la Chine. X. 677. a. Muraille qui la sépare de la Tartarie. X. 866. a. Peuples nommés Miao-Pses, répandus dans quelques provinces de la Chine. X. 484. b. Du canal royal de la Chine. *Suppl.* II. 182. a. Des canaux de ce pays. 184. a. L'agriculture perfectionnée par le moyen de ces canaux. 185. b. Ponts de la Chine. XIII. 72. a, b. Postes établies dans cet empire. 172. a. Origine des statues gigantesques qu'on voit dans ce pays. *Suppl.* III. 191. b. Conquêtes des Tartares dans la Chine. XV. 925. a, b. Observation sur une inscription qui porte que le christianisme fut prêché à la Chine l'an 631 de Jesus-Christ. XV. 182. b. Encre de la Chine. V. a. Soies de la Chine. XV. 278. a, b. Armes de l'empereur, voyez pl. 16 du blason, vol. II.

CHINE-KABOE, (*Ichthy.*) espece de poisson. *Suppl.* I. 306. b.

CHINER, (*Manuf. en soie*) ce qu'on entend par-là. III. 339. a. Le chiner est une des manœuvres les plus délicates qu'on ait imaginées dans les arts. Différence des étoffes chinoises & des étoffes faites à la tire. Notion générale du travail des étoffes figurées qui sert à en faire connoître la longueur & la difficulté. Comment la recherche des moyens d'abrèger le tems & de diminuer les frais de l'étoffe à fleurs a fait rencontrer le chiner. *Ibid.* b. On ne chine ordinairement que les étoffes unies & minces. Pourquoi l'on n'a pas eu dans le chiner des velours tout le succès qu'on s'étoit promis. Les taffetas sont les étoffes qu'on chine ordinairement : on ne chine pas les satins. Méthode à suivre pour chiner une étoffe à une seule couleur avec le fond. *Ibid.* b. Pratique à suivre pour chiner un velours. Ce qu'il faut faire, lorsqu'il y a plusieurs couleurs à un dessin. La meilleure étoffe chinée fera celle qui aura le moins de couleurs différentes, & la plus belle celle où les couleurs seront mieux assorties, & où les contours des dessins seront le mieux déterminés.

Ibid. 341 *b.* Voyez vol. XI. des planches. Soierie, section 5. CHINGIUS, empereur Chinois, fait brûler tous les livres.

II. 232. *b.*

CHINGOU, voyez XAINGU, grande & belle riviere de l'Amérique méridionale, nommée *Paranaiba*, dans quelques anciennes cartes. Son cours. Saut qu'elle éprouve dans son cours. Il faut deux mois pour la remonter. Arbres aromatiques qui la bordent. III. 341. *b.*

CHING-TSE, fondateur d'une sorte d'athées à la Chine, leur doctrine. IX. 53. *b.*

CHINGULAIS, habitants de l'île de Ceilan. II. 798. *a.*

CHINOIS, (*Philosophie des*) combien certains auteurs ont exalté ces peuples. III. 341. *b.* Il est vrai que d'autres écrivains ne nous les peignent pas si avantageusement. Difficultés de juger de leur mérite par les productions qu'on leur attribue. Notion générale de ce qui est contenu dans la collection publiée à Paris en 1687, de trois ouvrages de Confucius. Réflexion sur la collection publiée en 1711 de six livres classiques Chinois, entre lesquels on trouve quelques morceaux de Mencius, philosophe Chinois. En suivant la chronologie sacrée du P. Petau, il s'ensuit, selon les Chinois, que Fohi a régné quelques siècles avant le déluge, & qu'il faut abandonner, ou la chronologie sacrée, ou celle des Chinois. Raison qui détermine en faveur de la première. *Ibid.* 342. *a.* Inventions & ouvrage qu'on attribue à Fohi. Comment Leibnitz a déchiffré ce qui étoit contenu dans le livre de Fohi, appelé le *Ye-kim*. Travaux de ses successeurs. On reçut de Xin-num des préceptes d'agriculture, & quelques connoissances des plantes, & les premiers essais de médecine. On ignore quelle étoit alors la religion des Chinois. La philosophie des souverains de la Chine paroît avoir été longtemps toute politique & morale. Idée générale de ce qui est contenu dans le recueil intitulé *U-kim*. Commentaire qui a été fait de ce recueil intitulé le *Su-xiu*. *Ibid.* *b.* Premier & second âge de la philosophie chinoise. Ce qu'on débite sur Roofi ou Li-lao-kim. Jusqu'alors la philosophie avoit été morale; voici maintenant de la métaphysique, des sectes & des troubles. Confucius ne paroît pas avoir cultivé beaucoup cette dernière philosophie. Ce que les Chinois racontent sur ce philosophe. Honneurs qu'on lui rend. Il paroît qu'il s'appliqua davantage à l'étude de l'homme & des mœurs, qu'à celle de la nature & de ses causes. *Ibid.* 343. *a.* Mencius passe pour l'avoir emporté en éloquence sur Confucius, mais lui avoir beaucoup cédé par l'innocence des mœurs. La plupart des écrits brûlés, & les favans persécutés par Xi-hoam-ti. Comment on recouvra dans la suite un exemplaire à demi-pourri de Confucius. Renouveau des lettres, troisième période de la philosophie chinoise. Secte de Foë, avec laquelle se répandirent l'idolâtrie, l'athéisme & les superstitions. Secte des Quétistes trois siècles après Jésus-Christ. Secte d'Epicuriens nommés *Fanchin* dans le cinquième siècle. La philosophie chinoise du moyen âge commence aux dixième & onzième siècles, sous les deux philosophes *Cheu-cu* & *Chim-ci*. Secte des lettrés qui a divisé l'empire sous le nom de *Ju-kiao*, avec les sectes *Foë-kiao* & *Lao-kiao*. *Ibid.* *b.* Principes des philosophes Chinois du moyen âge & des lettrés de celui-ci. 1. En quoi consiste le devoir du philosophe. 2. La science est, ou antécédente & s'occupe de l'être & de la substance du premier principe, du lieu, du mode, de l'opération des causes premières considérées en puissance; ou subséquente, & elle traite de l'influence des principes immatériels dans les cas particuliers; de l'application des forces actives, pour augmenter, altérer, diminuer; des ouvrages; des choses de la vie civile; de l'administration de l'empire, &c. Science antécédente exposée en 29 propositions. *Ibid.* 344. *a.* Métaphysique de la secte de *Taoçu*. Science subséquente. Ses inventeurs. *Ibid.* *b.* Principes de cette science, contenus aussi en vingt-neuf articles. *Ibid.* 345. *a. b.* Chacun voit dans cette exposition ou l'athéisme, ou le déisme, ou le polythéisme, ou l'idolâtrie, selon le sens qu'il attache aux mots. Si ce système est aussi ancien qu'on le prétend, on ne peut qu'être étonné de la multitude surprenante d'expressions abstraites dans lesquelles il est conçu. Arrivée des Européens à la Chine, époque de la philosophie moderne des Chinois. L'admiration qu'on eut pour eux ne nous donne pas une haute idée des connoissances des lettrés de la Chine. Sort de nos missionnaires sous les régnes de *Cham-hy*, de son fils *Yong-tching*, & du fils de celui-ci, *Kien-long*. Pour faire connoître la philosophie pratique des Chinois, on donne ici quelques sentences morales de ce Confucius, dont un homme qui aspire à la réputation de lettré doit savoir par cœur au moins quelques ouvrages entiers. Exposé de cette morale en trente-cinq propositions. *Ibid.* 346. *a. b.* On peut consulter Bulfinger, sur les maximes qu'il a laissées du gouvernement de la famille, des fonctions de la magistrature & de l'administration de l'empire.

Observations générales sur les Chinois: 1°. la date de leur empire est très-voisine du déluge; 2°. l'imperfection de la langue d'un peuple à qui l'on attribue tant d'esprit est inconcevable; 3°. ils ne sont vraisemblablement ni grands orateurs,

ni grands poètes; 4°. imperfection de leurs drames; 5°. idolâtrie de ce peuple. Caractères de cette idolâtrie. *Ibid.* 347. *a.* Vengeance qu'ils exercent sur leurs idoles, lorsqu'ils ne s'en croient pas exaucés. 6°. Parmi les religions étrangères, la chrétienne y tient le premier rang. Piété des Chinoises converties. Les Chinois n'ont pas embrassé le christianisme en aveugles. Objection d'un empereur, réponse des missionnaires. 7°. Si les Chinois dans leurs ouvrages excellent par la matière, ils pechent absolument par le goût & la forme: l'esprit d'orient est plus paresseux, moins avide de nouveauté que l'esprit d'occident. *Ibid.* 347. *b.* Permanence qui en résulte dans le gouvernement, & les usages. Il n'est pas étonnant que quoique les Chinois soient les plus anciens, nous les ayons devancés de si loin. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 348. *a.*

CHINOIS, (*de la littérature des*) une des raisons qui ont retardé le progrès des sciences à la Chine, c'est le peu d'encouragement qu'on y a toujours eu pour les cultiver. *Suppl.* II. 401. *b.* Mais cette raison est insuffisante. L'étude de la philosophie ne fut jamais chez les Grecs le chemin de la fortune, & cependant combien les sciences ne leur doivent-elles pas? Et parmi nous peut-on refuser à la plupart de ceux qui se jettent dans la carrière des lettres le mérite du désintéressement, & même du mépris des richesses? Si donc les progrès des Chinois ont été si lents, c'est principalement faute de ce génie inventeur qui distingue particulièrement les Grecs, & qui semble être propre depuis quelque temps aux Européens. C'est aussi l'effet naturel de ce respect extrême qu'ils ont pour leurs ancêtres, de cette vénération qui ne leur permet plus de faire un pas au-delà de ceux qui ont déjà été faits. *Ibid.* 402. *a.*

Chinois. 1°. Antiquité de cette nation. Celle qu'ils s'attribuent. I. 785. *a.* VIII. 221. *a. b.* Recherches de M. Freret sur la chronologie chinoise. IV. 981. *b.* Cette chronologie ramenée à la nôtre. III. 393. *b.* Probabilité d'une transmigration des Chinois en Amérique. *Suppl.* I. 361. *b.*

2°. De la langue & de l'écriture chinoise. Les Chinois ont avec les Japonais des caractères communs, par lesquels ils s'entendent, sans parler cependant le même langage. II. 646. *a.* Observation sur les lettres & les mots de la langue chinoise. IV. 54. *a.* Voyez quelques exemples de leurs caractères dans le vol. II. des planch. article *Caractère*, pl. 25. Cordes nouées qui tenoient lieu d'écriture aux Chinois. 211. *a.* Comment ils gravoient leurs caractères. VII. 890. *a.* D'où vient la grande difficulté de la langue chinoise pour les étrangers. Comment on concilie le petit nombre de mots de cette langue, avec la prodigieuse quantité de caractères chinois. Nature de l'écriture chinoise. Monotonie de cette langue. VIII. 283. *a.* Caractère qui lui est propre. IX. 262. *a.* Écriture chinoise. V. 360. *a. b.* Combien il nous conviendrait de cultiver cette langue. 916. *b.* Langue savante des Chinois. X. 12. *a.*

3°. Du gouvernement. Influence du gouvernement paternel des empereurs de la Chine sur les mœurs. IX. 359. *a.* Comment le législateur donne à la Chine des preuves de sa bienveillance envers les peuples. 360. *b.* Défaut dans l'objet de la législation de la Chine. 362. *a.* Pourquoi les législateurs chinois ont lié ensemble les mœurs, les loix & les manières. X. 36. *a.* Sagesse des loix de la Chine sur l'agriculture. *Suppl.* II. 186. *a.* Stabilité des loix de la Chine. XIII. 94. *a.* Maxime que suit le gouvernement, lorsqu'il s'élève des altercations entre le peuple & les gouverneurs des provinces. V. 346. *b.* Nul Chinois ne peut être mis à mort, si sa sentence n'a été signée par l'empereur. VIII. 210. *a.* Les Chinois se persuadent qu'en changeant de souverain, ils se conforment à la volonté du ciel. IV. 888. *a.* De la taille des gardes-du-corps de l'empereur. *Suppl.* III. 191. *b.* Titre qu'on donne aux fils des empereurs. XIV. 43. *a.* Nobles Chinois. XI. 174. *b.* Mandarins. X. 11. *b.* 12. *a.* Tribunaux mi-partis, depuis l'invasion de la Chine par les Tartares. *Ibid.* *a.* Tribunal chargé du département de la guerre. XII. 640. *b.* Tribunal destiné à veiller sur les affaires de religion. XIV. 302. *a.* Tribunal dont la juridiction s'étend sur tout le militaire de la cour de l'empereur. XVII. 671. *a.* Espece d'inspecteur sur tous les tribunaux. III. 621. *b.*

4°. De la religion. Temples. XVI. 82. *b.* Dieu des Chinois. 319. *a.* Tribunal destiné à veiller sur les affaires de la religion. XIV. 302. *a.* Jeûnes établis chez les Chinois. VIII. 542. *b.* Sagesse avec laquelle la superstition est combattue. IX. 359. *b.* Revenus de l'état que le sacerdoce absorboit, lorsque l'empereur Tchuen-Hio se fit rendre compte du nombre des prêtres répandus dans l'empire. XVII. 865. *a.* Trois principales sectes dans l'empire. I. 800. *a.* Secte nommée *lançu*. IX. 240. *a.* Secte nommée *lao-kiun*. 281. *a.* XV. 946. *b.* Religion de Xaca établie à la Chine. III. 3. *b.* Idole de Foë. VI. 640. *b.* Bonzes chinois. II. 388. *a.* De l'athéisme parmi les Chinois. I. 800. *a. b.* IX. 53. *b.*

5°. Des mœurs & usages. Description des Chinois. VIII. 345. *a.* Pourquoi les peuplades chinoises & égyptiennes ont

eu de très-bonne heure plus de conformité que les autres avec les anciens habitans de Chaldée. IX. 254. *b.* Influence du gouvernement sur les mœurs. 359. *a.* Longues barbes aimées des Chinois. II. 71. *a.* Leurs bonnets. 324. *b.* Petits piés des femmes chinoises. XII. 555. *b.* Beautés chinoises. *Suppl.* II. 546. *a.* Des yeux des Chinois : des fenêtres de leurs maisons. Beaucoup d'aveugles à la Chine. *Suppl.* III. 11. *b.* On dit que les Chinois engraisent les crocodiles pour les manger. IV. 501. *b.* Biere dont ils font usage. XV. 903. *a.* Cause de l'amour que les enfans des Chinois ont pour leurs parens. X. 35. *a.* Regles de civilité parmi les Chinois. III. 497. *b.* Il n'y a point d'argent monnoyé à la Chine. Argent dont on se sert pour payer la taille. XIII. 111. *b.* Passion des Chinois pour le jeu. VIII. 884. *b.* Fêtes établies parmi eux. VI. 565. *a.* Fête des lanternes. IX. 278. *a.* Funérailles des Chinois. VII. 372. *a.* *b.* Leur sépulture. XV. 76. *a.*

6°. Des arts & des sciences. Estime qu'on fait de la science à la Chine. II. 232. *b.* Des lettrés chinois. IX. 433. *a.* *b.* Cérémonie que pratique l'empereur, pour inspirer à ses sujets le goût de l'agriculture. I. 184. *a.* Commencement de l'année chez les Chinois. 391. *b.* Papier des Chinois. XI. 851. *b.* — 853. *a.* Tachygraphie chinoise. XV. 818. *b.* Flottes chinoises. VI. 879. *b.* Vaisseaux marchands & de guerre des Chinois. Quelques observations sur leur marine. XV. 266. *b.* 329. *b.* XVI. 805. *b.* La gloire de l'invention de l'imprimerie ne peut leur appartenir. VIII. 608. *a.* Langue savante des Chinois. X. 12. *a.* Leur arithmétique. I. 674. *b.* État de l'astronomie parmi eux. 789. *a.* Leur ignorance en géographie. *Suppl.* I. 344. *a.* Leurs connoissances physiologiques. *Suppl.* IV. 348. *b.* Antiquité de la médecine chez les Chinois. Leurs connoissances en cet art. X. 263. *b.* Observations sur les médecins & la médecine des Chinois, & en particulier sur leur doctrine sur le pouls. XIII. 221. *b.* — 228. *a.* Leur système de musique, vol. VII. des plans. *Musique*, pl. 16. *bis.* Morceau de musique chinoise. X. 902. *a.* Air chinois, vol. VII. des plans. *Musique*, pl. 3. Rapport que les Chinois ont établi entre la musique, la science des nombres & l'astronomie. *Suppl.* IV. 765. *b.* De leur peinture. XII. 277. *a.* 278. *a.* Leur talent à broder des fleurs à l'aiguille. *Suppl.* III. 50. *a.* *b.* 51. *a.* *b.* De leur porcelaine. XIII. 106. *b.* &c. Jongleurs chinois. XV. 946. *b.* Volumes chinois déposés dans la bibliothèque du roi. II. 239. *a.* Énigme chinoise que M. Leibnitz crut avoir découverte. 257. *b.* L'opinion du phœnix reçue chez les Chinois. XII. 500. *a.* Tambours & violons des Chinois. *Suppl.* IV. 930. *a.* 988. *b.* — Voyez ORIENTAUX.

CHINTILA, (*Hist. d'Espagne*) roi des Visigoths. Description de son regne. *Suppl.* II. 402. *a.*

CHIO, voyez SCIO. Elle se vantoit d'être la patrie d'Homère. XV. 245. *a.* Marbre de Chio. XVII. 763. *a.* Vins de Chio. 299. *a.* *b.* Diane de Chio. III. 326. *a.* Bon mot de Cicéron aux habitans de cette île. XVI. 317. *a.*

CHIONANTHUS, (*Botan.*) noms de cette plante en différentes langues. Son caractère générique. *Suppl.* II. 402. *a.* Description & culture de deux especes renfermées dans ce genre. Lieux où elles croissent naturellement. *Ibid.* 403. *a.*

Chionanthus. Cette plante greffée sur le frêne. *Suppl.* III. 259. *b.*

CHIONE, (*Myth.*) fille de Dédalion. Ses aventures. *Suppl.* II. 403. *b.*

CHIOURME, voyez GALERE, GALERIEN.

CHIPPER les peaux, (*Tann.*) leur donner l'apprêt. Manière de chipper. III. 348. *a.*

CHIQUÉ, insecte des pays chauds de l'Amérique, semblable à la puce, mais plus petit. Lieux où il se rencontre. Incommodités qu'il cause. Danger de le négliger dans l'endroit où il s'est fixé. Préservatif contre les chiques. III. 348. *b.* Voyez NIGUA, TON & TUNG.

CHIQUITOS, peuples de l'Amérique méridionale. Comment ils remédient aux maladies contagieuses qui sont fréquentes parmi eux. III. 348. *b.*

CHIRAC, (*Pierre*) médecin. Ses ouvrages anatomiques. *Suppl.* I. 401. *b.* Observations sur le chiracisme. IV. 480. *a.* *b.* Doctrine de ce médecin sur les crises, *Ibid.* sur la nature du sang, sur les causes de la fièvre & des inflammations. VIII. 711. *a.*

CHIRAGRE, (*Médec.*) goutte aux mains. Étym. du mot. Où elle a son siège. Chiragre en fauconnerie. Signes de cette maladie, & remèdes. III. 348. *b.*

CHIRBI. Observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 403. *b.*

CHIRCHA, empereur du Mogol. X. 613. *a.*

CHIRIMOYA, fruit du Pérou, de l'espece qu'on nomme pomme de cannelle. Avantage de celui-ci, même sur l'ananas. Description de ce fruit & de sa fleur. III. 349. *a.*

CHIROGRAPHAIRE, (*Jurispr.*) dette & créancier fondé seulement sur un billet ou promesse sous signature privée. Distinction établie par les loix romaines entre les créanciers hypothécaires & les chirographaires. Préférence

donnée aux premiers en pays de droit écrit, & en quelques coutumes. Dispositions du droit commun & général du pays coutumier sur ce sujet. Loix à consulter. III. 349. *a.*

Chirographaire, créance. V. 437. *b.*

CHIROGRAPHE, (*Jurispr.*) acte qui demandoit, par sa nature, d'être fait double. Comment cela se faisoit. III. 349. *a.* Etym. du mot. Le chirographe est aussi appelé *dividende*. Premier usage de cet acte en Angleterre. Distinction du fyngraphe & du chirographe. Autres sens de ce mot. *Ibid.* *b.*

CHIROMANCIE, (*Divination*) étymologie du mot. Auteurs qui ont écrit de cet art. Ce qu'enseigne M. de la Chambre sur les principes de la chiromancie. Delrio en distingue deux sortes, l'une physique qu'il admet, l'autre astrologique qu'il condamne. Les anciens étoient fort adonnés à cette dernière. C'est par elle que ces imposteurs, connus sous les noms de *bohémien* ou *égyptien*, abusent le peuple. III. 349. *b.* Raisons de ne les pas tolérer. Autre chiromancie, qui s'exerce par l'inspection des ongles. *Ibid.* 350. *a.*

Chiromancie. Son origine. IV. 1072. *b.*

CHIRON, ses talens en médecine & chirurgie. Elèves qu'il forma. X. 262. *b.* Il inventa le zodiaque. XVII. 722. *a.* *b.* Explication de la fable allégorique de Chiron. *Suppl.* III. 376. *a.*

CHIRONIEN, (*Chirurg.*) ulcères malins & invétérés. Leurs caractères. Parties qu'ils attaquent. Origine du nom qu'on leur donne. On les nomme aussi *téléphiens*. III. 350. *a.*

CHIRONOMIE, (*Hist. anc.*) mouvement fort usité parmi les comédiens. Signe dont on usoit avec les enfans, &c. Un des exercices de la gymnastique. III. 350. *a.*

CHIROTONIE, (*Théol.*) imposition des mains. Étymologie du mot. Chez les Grecs & les Romains l'élection des magistrats s'appelloit de ce nom. Deux sens de ce mot dans les écrits des apôtres. Théodore de Beze a abusé de cette équivoque. III. 350. *a.* Dans les auteurs ecclésiastiques, ce mot signifie proprement une consécration particulière qui imprime caractère. *Ibid.* *b.* Voyez IMPOSITION.

CHIRVAN, (*Géogr.*) voyez ALBANIE.

CHIRURGICAL. Maladies chirurgicales. IX. 936. *b.* A quoi il faut particulièrement faire attention dans leur traitement. XI. 497. *a.* *b.* Opérations chirurgicales. 496. *b.* 497. *a.* *b.* 498. *a.* Chaise chirurgicale, voyez CHAISE.

CHIRURGIE. Étymologie du mot. Les maladies chirurgicales sont rangées sous cinq classes. Avantages de la chirurgie sur la médecine, selon Chambers. Elle est plus ancienne que la médecine. Quels sont les premiers qui se sont occupés de chirurgie. Ce que Pline rapporte touchant Arcagathus, le premier chirurgien qui s'établit à Rome. Médecins & philosophes qui la cultivèrent. Traité de chirurgie de M. Wiseman, chirurgien-major du roi d'Angleterre Charles II. III. 350. *b.* La chirurgie se divise en spéculative & en pratique. La théorie se divise en générale & particulière. La théorie générale n'est autre chose que la science de la médecine même; mais outre la science, il faut encore l'habileté d'appliquer les règles de cette science aux maladies; & c'est par l'exercice qu'on l'acquiert. L'anatomie, la physiologie, la pathologie, la séméiotique, l'hygiène & la thérapeutique sont en médecine & en chirurgie les sources des connoissances générales, *Ibid.* 351. *a.* mais elles ne doivent être regardées que comme des préludes ou des préparations nécessaires. Connoissances particulières que doit acquérir le chirurgien. *Ibid.* *b.* Notice des auteurs les plus célèbres en chirurgie. Il ne s'agit pas ici seulement des auteurs sur les principes de l'art; un seul de ces livres suffit à un commençant; mais de ceux d'entre les anciens & les modernes qui ont donné les meilleurs ouvrages généraux de chirurgie.

Egineta (*Pauli*) opera, &c. Remarques sur l'auteur; sur son ouvrage, & sur les éditions qui en ont été faites.

Ætii (*Amideni*) opera, &c. Observations du même genre. Chaque ouvrage cité est accompagné d'observations à-peu-près semblables.

Cauliaco (*Guido de*) chirurgica tractatus septem. III. 352. *a.*

Celsi (*Aurel. Cornel.*) de re medica, libri octo.

Chirurgia scriptores optimi veteres & recentiores in unum conjuncti volumen, operâ Gesneri Cornelii.

Thesaurus chirurgiæ continens præstantissimorum autorum opera chirurgica.

Cruce, (*Johan. Andr. à*) *venetus. Chirurgiæ universalis opus absolutum, cum fig.*

Dionis, cours d'opérations de chirurgie.

Fabricii (*Hieron. ab Aquapendente*) opera chirurgica.

Fallopil (*Gabriel*) chirurgica. *Ibid.* *b.*

Fienus (*Thomas*) libri chirurgici duodecim.

Garengot, traité des opérations de chirurgie.

Glandorpii opera omnia chirurgica.

Gorter, chirurgica repurgata.

Guillemeau, œuvres de chirurgie.

Heisteri, institutiones chirurgicæ: le meilleur ouvrage complet de chirurgie qui ait paru jusqu'à ce jour.

Hildanus, opera chirurgica.

Hippocrates in operibus. Principaux traits de la vie d'Hippocrate. III. 353. a. Observations sur ses ouvrages & leurs commentaires. *Ibid.* b.

Magatus, de rarâ medicatione vulnerum.

Nuck, operationes & experimenta chirurgica.

Palsyn, anatomie chirurgicale.

Paré, (Ambroise) œuvres. *Ibid.* b.

Peccettii chirurgica.

Severini trimembris chirurgica.

Vesalii chirurgica magna.

Vigo, (Joh. de) practica in arte chirurgica.

Wiseman, surgical treatises.

Énumération des principaux auteurs qui ont donné des observations chirurgicales. III. 354. a.

Autres ouvrages que les étudiants en chirurgie doivent connoître. *Ibid.* b. Académie royale de chirurgie établie depuis 1731. Son président. Ses assemblées. Prix qu'elle propose chaque année. *Ibid.* 355. a.

Chirurgie. Hippocrate habile dans cet art. VIII. 212. b. *Suppl.* III. 428. a. Instrumens de chirurgie. VIII. 802. b. 803. a. Voyez les planches de chirurgie, vol. III.

CHIRURGIEN, trois différens états où l'on a vu la chirurgie. *Premier état*, celui où elle se trouva après la renaissance des lettres en Europe. On vit alors dans les mêmes savans, des chirurgiens admirables & de très-grands médecins. Mais ces hommes illustres abandonnerent insensiblement les fonctions de la chirurgie pour celles de la médecine, & la première dégénéra. *Second état.* Les médecins-chirurgiens, en quittant l'exercice de l'art retinrent le droit de le diriger, & commirent aux barbiers les fonctions de la chirurgie. III. 355. a. De sorte qu'après la mort de ces médecins, l'art de la chirurgie fut presque éteint. La chirurgie françoise ne fut point exposée aux mêmes inconvéniens. *Troisième état.* Celui où elle s'est vue en France. Long-tems avant François I, la chirurgie faisoit un corps savant, mais uniquement occupé à la culture de la chirurgie. Mais la faculté de médecine étant parvenue à faire unir les barbiers au corps des chirurgiens, la chirurgie fut dégradée, &c. Cependant par une espece de prodige, malgré les lettres presque éteintes dans le nouveau corps, la théorie s'y conserva. On en fut redevable au précieux reste de l'ancien corps de chirurgie. *Ibid.* b. Cependant, les dictées & les lectures publiques étant interdites, en faveur des élèves, la chirurgie se voyoit toujours sur le penchant de sa ruine; lorsque le gouvernement prit soin de la relever. Etablissement de cinq démonstrateurs en 1724. Formation de l'académie royale de chirurgie dans le corps de S. Côme en 1731. Loi mémorable qui assure à jamais la conservation & les progrès de la chirurgie. *Ibid.* 356. a. Contestations entre les médecins, l'université & le corps des chirurgiens sur le droit d'enseigner, dans lesquelles la cause de la chirurgie fut victorieuse. *Ibid.* b. Dispositif de l'arrêt du conseil d'état, rendu en 1750 pour terminer ces contestations; le roi prescrivit par cet arrêt, 1°. un cours complet d'études; 2°. il institua une école pratique d'anatomie & d'opérations chirurgicales; 3°. le roi prescrivit les conditions sous lesquelles les étudiants pourront être reçus à la maîtrise, & accorde à la faculté de médecine la part qu'elle doit avoir à l'acte public que les élèves soutiennent. 4°. Sa Majesté s'explique sur les droits & prérogatives dont les maîtres en chirurgie doivent jouir. 5°. Elle met à ces droits les restrictions convenables. *Ibid.* 357. a.

Chirurgien. Le chirurgien doit joindre à l'art d'opérer d'autres connoissances pour juger sagement de la maladie & pour la traiter. II. 386. a. Qualités nécessaires dans un chirurgien considéré comme opérateur. XI. 496. b. 497. a. 498. a. Semaines d'épreuves pour les aspirans à la maîtrise de chirurgie. XIV. 936. a, b. Maître en chirurgie. IX. 902. a. — 905. a. Jurisdiction du premier chirurgien du roi. 73. b. Greffiers qui lui appartiennent. VII. 926. b. Chirurgiens du Châtelet. III. 240. a. Chirurgien major; ses fonctions. *Suppl.* III. 448. a, b. 449. a. Chirurgiens experts jurés: de leurs rapports, voyez *Experts*, médecine légale & rapport. Chirurgiens royaux. *Suppl.* III. 882. a, b. Garçons chirurgiens; leurs fonctions dans les hôpitaux militaires, 448. a.

CHIRURGIENS, (*Jurispr.*) articles de jurisprudence qui les concernent. III. 357. b.

CHITARRONE, (*Luth.*) espece de théorbe fort usité à Rome pendant les seize & dix-septième siècles. Sa description. *Suppl.* II. 403. b.

CHITES, (*Comm.*) mouffelines ou toiles de coton des Indes orientales, imprimées & peintes, dont les couleurs durent autant que la toile même, &c. Lieux d'où elles viennent. Plante d'où l'on tire le beau rouge. Comment les Hollandois & les Flamands les contrefont. III. 357. b. Etoffes & taffetas légers de soie qui nous viennent aussi des Indes, que les Européens ne peuvent contrefaire. Le trait du dessin des broderies des mouffelines est frappé avec des planches de bois. Quantité sont brodées en Hollande, en France, &c. *Ibid.* 358. a.

CHIT-SE, arbre des plus estimés à la Chine, &c. Campagnes qui en sont couvertes. Description du fruit. Description du *chi* sauvage. III. 358. a. Culture de ces arbres. Avantages que les Chinois leur reconnoissent. Maniere dont ils préparent le fruit pour qu'il soit de garde. Moyen de s'assurer de la vérité des relations sur cet arbre en le cultivant en Europe, ce qui seroit très-pratiquable. *Ibid.* b.

CHLAMYDE, vêtement militaire qui se portoit sur la tunique. Description. A qui ce vêtement convenoit. III. 358. b. Quatre ou cinq especes de chlamydes. Noms modernes que nous donnons à ce vêtement. *Ibid.* 359. a. Voyez *COTTE D'ARMES*.

CHLANIDION, manteau des femmes grecques aussi appelé *hymation*. Sa longueur. Usage qu'en faisoient les Babyloniens. III. 359. a.

CHLENE, ancien habillement. Usage qu'on en faisoit. III. 359. a.

CHLOIES. Observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 403. b.

CHLOROSE, (*Médec.*) voyez *PALES COULEURS*.

CHMELNIZKI, (*Bogdan*) hetmann des Cosaques. *Suppl.* II. 621. b.

CHO, (*Botan.*) espece de bambou. *Suppl.* I. 771. b.

CHOC, en mécanique. III. 359. a.

CHOC, les loix du choc des corps durs & des corps élastiques déterminées par un seul principe, par M. de Maupertuis. IV. 296. a. Examen de la question si ces loix sont telles, qu'il ne peut pas y en avoir d'autres. V. 873. b. Un corps qui communique une partie de son mouvement à un autre, en doit garder le plus qu'il est possible. 874. a. Sur le choc des corps, voyez *COMMUNICATION*, *IMPULSION*, *PERCUSSION*.

CHOC, en minéralogie, espece de puits, &c. Usage de ces puits. III. 359. a.

CHOCOLAT; maniere dont les Indiens préparent la boisson du chocolat. Ce que c'est que l'atolle dont ils se servent en préparant le chocolat. Les Espagnols méprisèrent d'abord cette boisson grossiere; mais ensuite ils s'appliquèrent à la perfectionner. Ce que c'est que la vanille: elle échauffe extrêmement, & la plupart s'en abstiennent. Cependant comme il y a encore bien des gens prévenus en faveur de la vanille, on va employer la vanille dans le chocolat dont on donne ici la composition. III. 359. b. Maniere de préparer le chocolat. Avantage de ce chocolat en voyage ou lorsqu'on est pressé. Préparation du chocolat à la maniere des isles françoises de l'Amérique. *Ibid.* 360. a. Avantages de ce chocolat, pour le goût, pour la santé, pour l'économie. *Ibid.* b.

Chocolat. Préparation du chocolat sans vanille dans la Nouvelle-Espagne. XVI. 831. a.

CHOCOLAT, (*Diète*) l'usage du chocolat est assez indifférent pour la santé. Chez les Espagnols manquer de chocolat est une misere égale à celle de manquer de pain. Il y a long-tems qu'on a appelé le chocolat le lait des vieillards, & cette expression n'est pas sans fondement. Différens effets qu'il produit sur ceux qui n'en usent que rarement & sur ceux qui en prennent habituellement. III. 360. b.

CHOCOLATIERE, (*Econom. domest.*) observations sur la matiere & la forme dont les vases de ce nom doivent être faits. Description du moulinet qui sert à faire mousser le chocolat. *Suppl.* II. 404. a.

CHODOLAHOMOR, (*Hist. sacr.*) roi des Elimiens ou Elamites, descendu d'Elam, fils de Sem. Précis de ce que l'histoire sacrée nous raconte sur ce prince. *Suppl.* II. 404. a.

CHÉRILE, poëte samien. XIV. 600. a.

CHŒUR, (*Belles-lettres*) dans la poésie dramatique. La tragédie n'étoit dans son origine qu'un chœur qui chantoit des dithyrambes en l'honneur de Bacchus: degrés de perfection ajoutés à la tragédie par Thespis & Eschyle. On nomma épisodes ce que nous nommons actes. Et ces épisodes étant devenus la partie principale, le chœur ne fut plus que l'accessoire. Le chœur devint partie intéressée dans l'action, & ceux qui y concouroient rendoient la tragédie plus régulière, plus variée, plus utile, & en augmentoient la pompe. Fonctions du choryphée. Par ce moyen le théâtre ne demeureroit jamais vuide, & le chœur n'y pouvoit être regardé comme inutile. III. 361. a. Défauts de quelques pieces dont les chants du chœur ne naissent point du fonds du sujet. Dans la tragédie moderne on a supprimé les chœurs, &c. M. Dacier blâme, avec raison, cet usage. . . . Principales raisons qu'on apporte pour justifier la suppression des chœurs. Dans l'ancienne comédie il y avoit un chœur que l'on nommoit *grex*. Comment on l'augmenta peu-à-peu. Cause de sa suppression dans la comédie nouvelle. Donner le chœur. Ce que les Grecs entendoient par-là. *Ibid.* b.

CHŒUR, (*Belles-lettres. Poésie dram.*) inconvéniens de l'usage du chœur dans la tragédie ancienne. Cet usage seroit surtout incompatible avec le système de la tragédie moderne. — Exemples

Exemples de l'heureux emploi du chœur dans le théâtre grec : ces exemples sont tirés de la tragédie des Perses. *Suppl.* II. 404. a. de celle des Euménides, & de celle d'Œdipe. — Mais s'il est des occasions où le chœur a fait un grand effet, combien de fois ne l'y voit-on pas inutile, oisif, importun & contre toute vraisemblance. *Ibid.* b. Ses deux grands inconvéniens étoient, l'un d'exiger nécessairement pour le lieu de la scène un endroit public; l'autre de rendre indispensable l'unité de lieu & de tems. — Règle qu'il eût fallu suivre pour l'employer avec avantage. — Raison naturelle qui l'exclut de nos théâtres. — Nos premiers poètes tragiques, en imitant les Grecs, ne manquèrent pas d'adopter le chœur, & jusqu'au tems de Hardy, le chœur étoit chanté. *Ibid.* 405. a. Quelle est la seule espèce de chœur qu'admette la scène française. — Dans ce qu'on appelle chez les Grecs la comédie ancienne, comme ce n'étoit communément qu'une satire politique, le chœur représentoit le peuple, & il y étoit très-bien placé. *Ibid.* b.

Chœurs. Ils faisoient autrefois la partie essentielle du spectacle dramatique. *Suppl.* I. 153. b. L'usage des chœurs dans les tragédies anciennes justifié. 419. a. Ce qu'on entendoit par maître du chœur. *Suppl.* II. 407. b. Quelles étoient les distinctions du chœur, 543. a. Les chœurs des anciens considérés comme des odes du ton le plus sublime. *Suppl.* IV. 99. a. De l'usage des chœurs dans les pastorales. *Suppl.* I. 882. a.

Chœur, dans les églises. Sa description. Etymologie du mot. III. 361. b. Quels sont ceux qui doivent faire réparer le chœur. Des armoiries à la vitre du chœur. A qui appartient le droit de banc fermé dans le chœur, celui de sépulture. Le chœur séparé de la nef depuis Constantin. Dans le douzième siècle on le fermoit de murailles. Chœur des monastères de filles. *Chœur*, assemblée de ceux qui doivent chanter dans le chœur. Haut-chœur, bas-chœur, enfans de chœur. *Ibid.* 362. a. Voyez CHANCEL.

Chœur. Celui des églises anciennement destiné aux chants & aux danses sacrées. IV. 624. b. Dispositions des chaises du chœur dans nos églises. VII. 179. a.

CHŒUR, (*Musique*) c'est le chef-d'œuvre d'un compositeur. Avantage des François en ce genre. Grand-chœur & petit-chœur. Petit-chœur dans l'orchestre de l'opéra. Musique à deux ou plusieurs chœurs qui se répondent, &c. III. 362. a. Exemples cités de quelques beaux chœurs. *Ibid.* b.

Chœur d'opéra; agrémens qu'il procure; du concert de vingt voix différentes peuvent résulter les plus grands effets. Sa vraisemblance; voyez sur ce sujet l'article DUO. Il arrive souvent dans la réalité qu'un peuple entier pousse le même cri, qu'une foule de monde dit à la fois la même chose; c'est ce langage unanime d'une multitude que le chœur imite. — Mais il faut distinguer dans l'hypothèse théâtrale le chœur appris, & le chœur in-promptu. Le premier peut paroître composé avec art sans détruire la vraisemblance; mais dans l'autre, l'on ne doit voir que l'unanimité momentanée des sentimens dont une multitude est émue à la fois. *Suppl.* II. 405. b. Cependant une des plus grandes beautés du chœur c'est le dessein. Ce dessein demande quelque étendue pour se développer, & quelque suite pour se donner de la rondeur & de l'ensemble. — Comment le chœur peut devenir une scène étendue & développée, & qui dans son imitation, a toute la vérité de la nature. — Réponse à quelques critiques qui ont été faites des chœurs de l'opéra français. *Ibid.* b.

Chœur. Détails sur les chœurs dans les opéras français & italiens: modèle d'un chœur d'une espèce nouvelle. XII. 832. a, b.

CHŒURS, (*les*) ceux qui exécutent les chœurs de l'opéra. Leur place. Défaut dans leur inaction. III. 362. b.

Chœurs de femmes à l'opéra. IV. 896. a.

Chœurs, par qui les poèmes séculaires étoient chantés. XII. 837. a.

CHOGIA, *Codgia*, *Hogia*, *Cozza*; en langue turque, un maître, un docteur, un gouverneur, &c. Emploi des chogias dans le ferraill. *Codgia* des enfans de sa hauteur. III. 362. b.

CHOISI, (*François-Timoléon de*) observations sur la vie & ses ouvrages. XIV. 393. b. 394. a. Epigraphe qu'il fit au frontispice d'un livre qu'il dédia à madame de Maintenon. V. 794. a.

CHOISIR, faire choix, élire, opter, préférer: différence entre ces mots. III. 362. b.

CHOIX, (*Peint.*) en quoi consiste la beauté du choix de sujet, de composition & d'attitude. Les professeurs des académies, curieux de la réputation que donne le talent de ce qu'on appelle bien poser le modèle, font un tort considérable aux étudiants, par l'attention qu'ils ont à ne les leur présenter que par ces côtés de choix. III. 363. a.

CHOIX, éléction, (*Synon.*) VIII. 631. b. Faire choix, choisir, élire, opter, préférer. III. 362. b.

CHOLAGOGUE, (*Médec.*) purgatifs cholagogues selon les anciens. Etymologie du mot. III. 363. a. Nous avons quelques médicamens auxquels nous supposons une espèce de vertu cholagogue ou même hépatique. Matières indiquées pour cet usage. *Ibid.* b.

CHOLERA MORBUS, (*Médec.*) maladie des plus aiguës. Etymologie du mot. Définition de cette maladie. Ses espèces, savoir la sèche & l'humide. Sa distinction d'avec d'autres maladies; savoir la dysentérie, & la diarrhée bilieuse. Ses différences, en ce qu'elle est, ou idiopatique, ou symptomatique. III. 363. b. Attentions à observer lorsqu'elle est symptomatique. Symptômes du cholera morbus idiopatique. Il se déclare presque toujours à la fin de l'été, & devient quelquefois épidémique: il est plus cruel dans les climats chauds. Dérangemens qu'on découvre dans la dissection des sujets qui en sont morts. *Ibid.* 364. a. Son siège, ses causes, ses effets. Son siège dans le duodénum & les conduits biliaires. Le picotement de la tunique nerveuse qui tapisse l'estomac & les intestins est la cause immédiate du cholera. La matière peccante doit être extrêmement âcre & caustique, & tenir quelque chose des poisons. Causes procatarctiques qui se joignent aux causes générales & particulières de cette maladie. Son pronostic. Le nombre & la violence des symptômes régleront le pronostic. Symptômes regardés comme mortels. *Ibid.* b. Méthode curative. *Ibid.* 365. a. Méthode de traitement du docteur Douglas, qui rappelle celle qu'avoient indiquée Cœlius Aurelianus & Aretée, & la confirme par le succès de plusieurs expériences. *Ibid.* b.

Cholera morbus, espèce de cholera morbus nommée *mordexin*. X. 707. b. De l'usage des narcotiques dans le cholera morbus. XI. 25. a. De l'usage des ventouses. XVII. 30. a. Evacuations dans cette maladie. IV. 948. a.

CHOLÉRIQUE, tempérament, (*Médec.*) *Suppl.* IV. 726. a.

CHOLIDOQUE, (*Anatom.*) conduit commun ou cholidoque. Etymologie du mot. Usage de ce canal. III. 366. a. Voyez FIEL.

Cholidoque, conduit. *Suppl.* I. 893. b. *Suppl.* III. 78. b, 80. a.

CHOLLET, (*Jean*) *Suppl.* IV. 365. b.

CHOMEL, son dictionnaire économique. *Suppl.* I. 220. b.

CHOMMAGE des moulins, (*Jurispr.*) comment l'ordonnance des eaux & forêts règle & fixe le chommage des moulins établis sur les rivières navigables & flottables, &c. Par qui seront réglés les différends pour les droits de chommage des moulins. Ancienneté de l'obligation de payer ce chommage. Quand le moulin bannal chomme, ceux qui sont sujets à la bannalité, après avoir attendu vingt-quatre heures, peuvent aller ailleurs. Ouvrage à consulter. III. 366. b.

CHOMPRÉ, (*Pierre*) nouvelle opinion de cet auteur sur les inversions grammaticales, & sur la manière d'enseigner le grec & le latin: cette opinion examinée & réfutée. VIII. 852. b. &c.

CHOPINE, étymologie de ce mot. VIII. 88. b.

CHOQUANT, (*Beaux-Arts*) défauts choquans, ceux qui blessent les règles fondamentales de l'art. — Tout ce qui est opposé à la nature d'une chose est choquant lorsqu'on l'y aperçoit. C'est ce qu'on remarque fréquemment en architecture. *Suppl.* II. 406. a. Dans la peinture, toute faute contre la perspective est choquante. — Les ouvrages dramatiques ne fournissent que trop d'exemples de défauts qui choquent. — Le choquant est un des défauts les plus essentiels, en ce qu'il détruit totalement l'illusion, & blesse l'imagination. — Les artistes l'éviteront en consultant soigneusement la nature sur chaque partie de leur ouvrage. *Ibid.* b.

CHOQUE ou **CHOC**, outil de chapelier: sa description & son usage. Précautions à prendre en s'en servant. III. 367. a.

CHORASMIE, (*Géogr.*) voyez KHOVAREZM.

CHORDAPSUS, colique autrement dite *volvulus*; passion iliaque, *miserere*. Etymologie du mot. Définition de Galien. Celle d'Archigène. III. 367. a. Voyez PASSION ILIAQUE.

CHORÉGRAPHIE, art d'écrire la danse, &c. Le dictionnaire de Furetière est le premier auteur qui en parle. Traité de Thoinet Arbeau, 1588, intitulé *Orchésographie*. Imperfection de cet ouvrage. *Énumération des mouvemens usités dans la danse*: description de la salle ou théâtre où l'on danse. III. 367. b. Caractères de chorégraphie par lesquels on désigne la présence du corps par rapport aux quatre côtés de la salle. *Des positions*. Dix sortes de positions en usage; on les divise en bonnes & en fausses. Description de chacune. *Du pas*. On réduit les pas à cinq, qui peuvent démontrer toutes les différentes figures que la jambe peut faire en marchant: explication des caractères qui se rapportent au pas. *Ibid.* 368. a. Description des cinq sortes de pas. Agrémens qu'on pratique en faisant les pas: figures qui les désignent. *Ibid.* b. *Des sauts* & de leurs signes. Comment sont marquées les mesures. Trois sortes de mesures dans la danse. Les figures des danses se divisent en régulières & irrégulières. Des mouvemens des bras & des mains & des signes qui leur appartiennent. *Ibid.* 369. a. Exemples des différentes attitudes des bras. Exemples des mouvemens des bras. *Ibid.* b. Explication des cinq premières mesures du pas de deux lutteurs, dansé par MM. Dupré & Javiliers, dans l'opéra des fêtes grecques & romaines, représentées dans la dernière planche de chorégraphie. *Ibid.* 370. a.

Système du sieur Favier. Son jugement sur les méthodes de chorégraphie, sur lesquelles il prétend que la sienne doit prévaloir. Exposé de son système : différens caractères avec lesquels il décrit les mouvemens, actions, positions que l'on peut faire dans la danse. *Ibid.* 371. a. Méthode de l'auteur pour assembler ces caractères dans la description d'une danse. *Ibid.* 372. b. Jugement de l'auteur de cet article sur cette invention du sieur Favier. *Ibid.* 373. a.

Chorégraphie, observations sur les contre-danses. *Suppl.* II. 575. a. Les planches de chorégraphie se trouvent dans le vol. II.

Chorégraphie, voyez CHEMIN, III. 280. a. & particulièrement l'article *Chorégraphie* dans le vol. III. des planch.

CHORÉVÊQUE, (*Théolog.*) celui qui exerçoit quelques fonctions épiscopales dans les bourgades & les villages; vicaire de l'évêque. Premier concile qui en parle dans le IV^e siècle. Léon III eût établi cette fonction, s'il n'en eût été empêché par le concile de Ratisbonne. Dignités, fonctions & autorité du chorévêque. Les chorévêques cessèrent presque entièrement au X^e siècle; il paroît qu'ils ont eu pour successeurs les archiprêtres & les doyens ruraux, &c. Dignitaires qui ont encore le titre de *chorévêques*. Etymologie du mot. III. 373. b.

Chorévêque: pourquoi les chorévêques ont été supprimés. VIII. 204. b.

CHORI, (*Botan.*) nom brame d'un arbre du Malabar. Ses différens noms. Sa description. *Suppl.* II. 406. b. Sa culture. Ses qualités & usages. Classification de cette plante. *Ibid.* 407. a.

CHORIAMBE, (*Belles-lettres*) III. 273. b. IV. 241. a.

CHORIER, (*Nicolas*) avocat. XVII. 264. a.

CHORION, (*Musiq.*) musique qui se chantoit en l'honneur de la mère des dieux. Son inventeur. *Suppl.* II. 407. a.

CHORION, (*Anat.*) membrane extérieure qui enveloppe le fœtus. Etymologie du mot. Sa description. Autres membranes qui forment l'arrière-faix. III. 373. b.

Chorion, membrane la plus extérieure de l'œuf du quadrupède. — La partie du chorion qui s'attache naturellement entre les orifices des trompes, prend beaucoup plus d'accroissement dans la femme, & devient une masse épaisse qui prend le nom de *placenta*. — Description du reste de la surface extérieure de la première enveloppe du fœtus. — La face intérieure du chorion est unie à la membrane moyenne par une fine cellulose. *Suppl.* II. 407. a. Découverte très-considérable que M. Hunter a faite sur le chorion. *Ibid.* b.

Chorion, description de cette membrane. VII. 2. b. Glandes qui la couvrent. IV. 317. b. Membrane moyenne qui en est la base. *Suppl.* I. 296. b. Manière dont le chorion s'attache à la matrice. *Suppl.* IV. 387. b.

CHOROBATE, (*Méch.*) espèce de niveau dont se servoient les anciens. Description de ce niveau. Les modernes en ont inventé de meilleurs. III. 374. a.

CHORODIDASCALÉ, (*Musiq. anc.*) maître du chœur. Les Latins l'appelloient *præcantor*. *Suppl.* II. 407. b.

CHOROGRAPHIE, étymologie du mot. En quoi elle diffère de la géographie & de la topographie. III. 374. a.

Chorographie, différence entre la chorographie & la topographie. XVI. 420. a. Cartes chorographiques. II. 709. a. En quoi consiste le travail d'un chorographe. VII. 613. a. Instrumens dont on se sert pour les cartes chorographiques: méthode pour les lever. 626. a.

CHOROÏDE, (*Anat.*) se dit de plusieurs parties qui ont quelque ressemblance avec le chorion. Etymologie du mot. Sens particulier de ce mot. Membrane qui revêt immédiatement le cerveau; seconde tunique de l'œil: description de cette dernière: ses variétés selon les âges & les espèces. M. Mariotte & quelques autres soutiennent que la vision se fait plutôt dans la choroïde, que dans la rétine. III. 374. a.

Choroïde, tunique de l'œil. XI. 386. b. *Suppl.* IV. 109. b. Ses usages dans la vision. XIV. 205. a. Réfutation du sentiment de Mariotte sur sa nature & ses usages. *Suppl.* IV. 625. a. 631. a.

CHOROÏDE, (*plexus*) description de cette membrane. III. 374. a.

CHOROÏDE, (*Anat. Physiol.*) Il est tout-à-fait hors d'usage d'appeler de ce nom la membrane intérieure qui couvre le cerveau. Description d'une espèce de voile qui est une production de la pie-mère. Additions à l'article de la membrane de l'œil appelée *choroïde*. *Suppl.* II. 407. b.

CHORUS, (*Luth.*) instrument à vent & à bocal. Sa description. Ouvrage où il en est parlé. *Suppl.* II. 408. a.

CHORYPHÉE, ses fonctions chez les anciens. III. 561. a.

CHOSE, (*Gramm.*) sens de ce mot. III. 374. b.

CHOSSES, les, (*Jurisp.*) tout le droit se rapporte à trois objets; les choses, les personnes, les actions. Ce qu'on entend par les choses. Diverses qualités ou modes qui leur sont attribués. *Choses* hors du commerce, ou hors le patrimoine. III. 374. b.

Choses: les loix romaines ont divisé les choses en saintes, religieuses & sacrées. XIV. 477. a.

Choses communes; celles dont l'usage est commun à tous. Choses dont l'usage est commun, & dont la propriété en France est réservée au roi. Choses communes dont les puissances peuvent empêcher l'usage. III. 374. b. Distinction qu'il faut faire entre les *choses des communes* & les *choses communes*. *Ibid.* 375. a.

Choses corporelles, celles qui ont un corps matériel, soit animé ou inanimé, &c. III. 375. a.

Choses douteuses, en droit. III. 375. a.

Choses de faculté, ou de pure faculté. III. 375. a.

Choses fungibles. III. 375. a.

Choses impossibles, en droit. Loix à consulter. III. 375. a.

Choses jugées, en droit. Divers sens de ce mot. Autorité de la chose jugée. Sentences & jugemens qui doivent passer en force de chose jugée. III. 375. a. Ceux dont l'appel n'est plus recevable. *Ibid.* b.

Choses, appelées *mancipi*, chez les Romains. Différence entre les choses appelées *res mancipi*, & les choses appelées *res nec mancipi*. III. 375. b.

Choses profanes, en droit. III. 375. b.

Choses publiques, celles dont le public a l'usage. Chez les Romains le peuple en avoit la propriété, au lieu que parmi nous, elles appartiennent au roi ou au seigneur. En quoi les choses publiques & les choses communes conviennent & diffèrent. III. 375. b.

Choses religieuses: lieux qui servent à la sépulture des fidèles. Différence sur ce point entre les anciens Romains & nous. III. 375. b.

Choses sacrées. III. 375. b.

Choses saintes, en droit. III. 375. b.

CHOTTÉ, (*Agric.*) se dit du blé qui a été passé à la chaux, pour être semé ensuite. Dix boisseaux en font communément douze, étant chotté. Manière de faire cette opération. Avantage du blé chotté. *Suppl.* II. 408. a.

Chotté, blé. De la manière de passer le blé à l'eau de chaux, & des avantages de cette pratique. *Suppl.* III. 217. a, b.

CHOU, caractère de ce genre de plante. III. 376. a.

CHOU, (*Jardin.*) diverses espèces. Choux rouges. Rejets appellés *brocolis*. Choux-fleurs: leur culture. Choux de Milan: leur culture. Les choux ne se perpétuent que de graine. III. 376. a.

Chou, ses différentes espèces: chou karaïbe des Américains. III. 643. b. Choux appellés *brocolis*. II. 433. a. Colfat, chou sauvage. III. 660. b. Semotte. XIV. 949. a. Chou de l'isle de Madagascar, nommé *sonzès*. XV. 362. a. Chou marin, voyez SOLDANELLE.

CHOU, (*Mat. méd.*) syrop de chou-rouge. Les choux doivent être rangés avec les plantes alcalines. Quelques anciens ont regardé les choux comme un remède universel. III. 376. a. Ce qu'en dit l'école de Salerne. Propriétés du chou, selon plusieurs anciens; selon les modernes. Qualités malfaisantes que quelques-uns lui ont attribuées. On ne voit pas que l'expérience réponde à cette opinion, vu le grand usage que certains peuples & les habitans des campagnes en font sans en être incommodés. C'est avec moins de fondement que les mêmes auteurs ont assuré que le chou nourrissoit peu, & se digérait difficilement. Ce que c'est que le *sauer-kraut* des Allemands. *Ibid.* b. Voyez l'article de ce mot.

CHOUCAS. Description de cet oiseau. Il a beaucoup d'instinct. Endroits qu'il habite, & où il fait son nid. Ponte de la femelle. III. 377. a.

Choucas rouge. Description de cet oiseau. Endroits où il se retire. III. 377. a. Il a la voix du choucas, mais plus enrouée. *Ibid.* b.

CHOUETTE. Description de cet oiseau. III. 377. b.

Chouette, les anciens la nommoient *strix*. XV. 546. a. Petite chouette ou cheveche. III. 316. a.

CHOUETTE, (*Myth.*) elle étoit consacrée à Minerve. III. 377. b. Les Athéniens en firent un de leurs signes militaires, & la gravoient sur leurs monnoies. Bon mot d'un esclave lacédémonien, sur les richesses de son maître. *Ibid.* 378. a.

CHOUETTE, (*Médec.*) Propriété que lui attribuoit Pline. III. 378. a.

CHOUN, (*Myth.*) divinité adorée dans le Pérou, avant le règne des Incas. Merveilles que les Péruviens en racontent. *Suppl.* II. 408. a.

CHOUQUET, *chuquet*, *bloc*, *tête de more*. (*Marine*) Description de cette pièce du vaisseau, & son usage. La grandeur des chouquets se règle sur celle des vaisseaux. Proportions & mesures des chouquets des différens mâts. III. 378. a.

Chouquet, collier de chouquet. III. 640. b.

CHOURSES, (*Jean de*) comte de Malicorne, gouverneur de Poitou. *Suppl.* III. 837. a.

CHOUSSET, boisson en usage chez les Turcs. Comment elle se prépare. Son effet. On se lave avec sa mousse. III. 378. b.

CHOUWER, (*Ichthy.*) poisson des Moluques. Sa description & ses mœurs. Manière de le classer. *Suppl.* II. 408. b.

CHR, lettres initiales de quelques mots grecs, dont vous trouverez les articles. XVII. 657. a.

CHRAMNE, fils naturel de Clotaire : il consulte les forts des saints. XV. 379. b.

CHRASONOWSKI, anecdote sur ce juif devenu chrétien, & sur sa femme. XV. 584. b.

CHRÈME, (Théolog.) usage qu'en font les églises grecques & latines. D'où est formé ce mot. Deux sortes de chrêmes. Comment les maronites le composoient. Réformation que fit à ce chrême le P. Dandini, jésuite. Onction du saint chrême dans la confirmation. III. 378. b. Onctions que l'évêque seul a droit de faire. Rétribution qu'exigeoient autrefois les évêques, & qu'on retire encore aujourd'hui des fabriques, pour la distribution du saint chrême. *Ibid.* 379. a.

CHRÈS, (Géogr. anc.) fleuve d'Afrique. XII. 375. a.

CHRESTOS, mot qui se trouve dans quelques inscriptions. XVII. 657. a.

CHRESTUS, (Hist. anc.) chef d'une faction de juifs, qui causa du tumulte dans Rome, sous l'empereur Claude. — C'est mal-à-propos que quelques auteurs ont appliqué ceci à J. C. — Il est vrai que notre sauveur fut souvent appelé le *Chrest*, & que ce nom même fut donné aux chrétiens. L'auteur en explique la raison dans le reste de cet article. *Suppl.* II. 408. b.

CHRÉTIEN. Ce fut à Antioche, l'an 41, que ce nom fut donné aux fideles. Divers noms qu'on leur a donnés. Origine du titre de *roi très-chrétien* donné au roi de France. III. 379. a.

Chrétien, principes philosophiques du chrétien. *Suppl.* IV.

332. b. — 335. b. Les vrais chrétiens appelés *parfaits* dans l'écriture. XI. 940. a. Nature du bonheur du chrétien. II.

322. b. Sacrifices des chrétiens. XIV. 484. b. Matières sur lesquelles les chrétiens devoient se supporter mutuellement, lorsqu'ils sont d'un sentiment différent. I. 751. a. Préjugé des chrétiens en faveur des livres composés par les Juifs. IX. 42. b. Cause des excès d'adoration où les chrétiens sont tombés envers les saints. IX. 61. b. Des premiers chrétiens. Leur vêtement. XVII. 221. a, b. Communauté de biens entre les premiers chrétiens de Jérusalem. V. 422. b. Leurs repas publics. XII. 501. b. Voyez AGAPES. Leur service divin. XV. 121. a. Liturgie des premiers chrétiens. IX. 597. a. Leur fréquente communion. III. 732. b. Leurs danses sacrées. IV. 624. b. Abstinenances qu'ils observoient. I. 44. a. Des vœux parmi eux. XVII. 222. a, b. Des vierges. 265. b. Assemblées nocturnes des premiers chrétiens. XI. 183. a. — Jamais les chrétiens ne disputèrent plus fortement contre les Juifs, qu'immédiatement après la ruine de Jérusalem. IX. 41. b. Pourquoi les païens accusoient les chrétiens d'anthropophage. I. 498. b. Les premiers chrétiens traités de barbares par les Romains. II. 68. b. Motif des injures dont se couvroient mutuellement les chrétiens & les païens. V. 281. b. Persécutions exercées 1°. contre les chrétiens, & ensuite celles des chrétiens entr'eux. XII. 425. a. 426. a. Martyre des premiers chrétiens. X. 168. a, b. 169. a. Apologies écrites en leur faveur. I. 532. a, b.

Chrétien de S. Jean, aussi nommés *Sabéens* & *Mandaïtes*. Ce qu'on dit de leur première habitation. Ils ne sont ni juifs ni chrétiens, ni musulmans. Ce que M. Chambers dit de leurs baptêmes. Origine qu'ils s'attribuent. Leurs pratiques sont un mélange de judaïsme & de paganisme. Dogmes forgés par les mathématiciens qui les gouvernoient. Il est fait mention d'eux dans l'alcoran. Ils se disent les disciples de S. Jean. &c. III. 379. b. Voyez SABIISME.

Chrétien de S. Thomas, dans les Indes occidentales. Ambassade qu'ils députèrent aux Portugais à leur arrivée dans les Indes. III. 379. b. Nom qu'ils se donnent. Ils forment une tribu considérable, mais toujours divisée par des factions. Ils se regardent comme étrangers dans leur pays. Ils attribuent leur conversion à S. Thomas, &c. Ce qu'on pense de ce saint. La suite de l'histoire de cette église n'est pas moins difficile à développer que son origine. Evêques qu'elle reçoit. Comment ces évêques la gouvernoient à l'arrivée des Portugais. En quelle langue se faisoit leur office. Chaos où se trouva leur religion. Manière dont ils célébroient l'eucharistie, quand les Portugais y arrivèrent. *Ibid.* 380. a. Soins inutiles que prirent ceux-ci à les réformer. Histoire de leurs erreurs écrite par Antoine Govée. En quoi consistent leur doctrine & leur culte. *Ibid.* b. Le pere Simon ne convient pas de toutes les erreurs qu'on leur attribue. *Ibid.* 381. a. Voyez THOMAS.

Chrétien orientaux ou arméniens. I. 695. a, b. Chrétiens de la ceinture. II. 799. b. Chrétiens coptes. IV. 175. a, b. Chrétiens maronites. X. 134. b.

CHRETIENÉ, signifioit autrefois le clergé. Sens de ce mot aujourd'hui. III. 381. a.

CHRISIPPE, Médecin. X. 282. b.

CHRIST. Etymologie de ce mot. Ce mot se dit par antonomase d'une personne en particulier qui est envoyée de Dieu. Il se dit par excellence du Sauveur du monde, &c. Voyez MESSIE.

CHRIST, faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 408. b.

CHRIST, le nom de *Chrestus* donné à J. C. *Suppl.* II. 408. b.

CHRIST, (Ordre de) ordre militaire en Portugal. Son institution, sa regle, &c. La grande maîtrise réunie à la couronne. Armes de l'ordre. Lieu de la résidence des chevaliers. Autre ordre de ce nom en Livonie. III. 381. a.

CHRISTIANI, son ouvrage italien sur les mesures. *Suppl.* I. 566. b.

CHRISTIANISME, c'est plutôt avec les législateurs qu'avec les philosophes qu'on peut comparer l'auteur du christianisme. Le christianisme peut être considéré dans son rapport avec les vérités révélées, ou avec les intérêts politiques. Envisagé sous le premier aspect; titres de sa divinité. Les autres législateurs, pour inspirer aux peuples le respect, ont aussi aspiré à l'honneur d'en être regardés comme les organes de la Divinité. III. 381. b. Cette conduite prouve évidemment qu'on a toujours cru que le dogme d'une providence est le plus puissant frein qu'on puisse donner aux hommes. Mais les législateurs nous montrent dans leurs personnes des fourbes & des imposteurs. En sacrifiant le vrai à l'utile, ils auroient dû s'apercevoir que le coup qui frappoit sur le premier, frappoit aussi sur le second. Pourquoi les législateurs ont tenu une telle conduite. Ils n'osèrent hasarder la vérité que dans les grands mystères où ils n'admettoient que des personnes choisies. C'étoit sans doute une mauvaise politique, car tant qu'ils ne tarisoient pas la source empoisonnée d'où les maux se répandoient sur les états, il ne leur étoit pas possible d'en arrêter l'affreux débordement. *Ibid.* 382. a. Le législateur des chrétiens animé d'un esprit bien différent, commença par détruire les erreurs qui tyrannisoient le monde, afin de rendre sa religion plus utile. Il rétablit dans sa splendeur primitive la loi naturelle que les passions avoient si fort obscurcie: il révéla aux hommes une morale jusqu'alors inconnue dans les autres religions. Ici l'impiété se confond, & ne voyant aucune ressource à attaquer la morale chrétienne du côté de sa perfection, elle se retranche à dire que c'est cette perfection même qui la rend nuisible aux états. *Ibid.* b. Défense de la morale du christianisme dans ses principaux points. I. *Objection* proposée par les adversaires, sur le célibat que le christianisme fait considérer comme un degré de perfection en morale. *Réponse.* Quelle est l'espèce de célibat vraiment condamnable. Effets du célibat recommandé par le christianisme. II. *Objection* par rapport au luxe défendu par la loi des chrétiens. *Ibid.* 383. a. *Réponse.* Effet du luxe sur les ames. Influence fatale du luxe sur les états. Si leur est utile quelquefois, ce n'est point par sa nature; mais par certaines circonstances qui lui sont étrangères. Du luxe dans les monarchies: M. de Montesquieu cité sur ce sujet: en quel sens il faut entendre sa pensée, lorsqu'il admet l'utilité du luxe dans les monarchies. *Ibid.* b. Le christianisme n'est point tel que le figurent à nos yeux tous les rigoristes, dont l'austerité farouche nuit extrêmement à la religion. Le caractère des hérésies est de porter tout à l'excès en matière de morale. Exemples. 3°. Comment a répondu M. de Montesquieu à l'accusation que Bayle fait au christianisme d'être peu propre à former des héros & des soldats. IV. *Objection* contre le christianisme. Son intolérance, ses sectes, ses genres de religion. *Ibid.* 384. a. *Réponse.* En quel sens le christianisme est intolérant, caractère qui n'exclut pas la tolérance juste & raisonnable. Les guerres sont l'effet du fanatisme, vice des particuliers & non de la religion de Jesus-Christ. V. *Objection.* Le meilleur remède contre le fanatisme & la superstition, seroit de s'en tenir à une religion qui prescrivant une morale pure, ne commanderoit point à l'esprit de recevoir des dogmes qu'il ne comprend pas. *Ibid.* b. *Réponse.* Nécessité d'un culte révélé pour fixer dans l'esprit des hommes les grands principes de religion. On ne réussit à échauffer les esprits, qu'autant qu'on démontre aux hommes l'intervention particulière de la Divinité pour l'établissement de son culte. VI. *Objection.* La religion chrétienne n'est pas la meilleure de toutes pour tous les pays. Une religion comme naturalisée par son antiquité, est liée avec la constitution de l'état. On ne peut s'assurer que les avantages d'une meilleure religion compensent les inconvénients qui résultent d'un changement de religion. *Ibid.* 385. a. *Réponse.* C'est une maxime fautive qu'une religion fondée sur l'erreur, soit jamais la meilleure pour la nation qui l'a adoptée. Extrême avantage du christianisme considéré politiquement, sur l'ancien paganisme, sur le mahométisme & les autres religions des Asiatiques. Non-seulement le christianisme établit le dogme de l'immortalité de l'ame, mais il fait admirablement bien le diriger. *Ibid.* b. Suite des avantages du christianisme sur les religions des orientaux. M. de Montesquieu cité pour prouver les avantages que la religion chrétienne procure aux états. *Espr. des loix, liv. XXIV. ch. III.* *Ibid.* 386. a. Le christianisme se lie très-bien avec les intérêts politiques des états, il y conserve les mœurs qui sont elles-mêmes le bonheur des peuples. Manière dont on doit l'établir pour éviter les inconvénients qui résultent d'un changement de religion. Manière dont il s'établit autrefois. *Ibid.* b. Si l'ancienne religion nationale est mauvaise, dès-

lors son vice intérieur influe sur la constitution même de l'état à laquelle elle se lie ; il faut donc la changer. Si la nature du climat semble se refuser au christianisme, la raison de l'y établir devient encore plus forte : la religion doit être plus réprimante là où les désordres font le plus de ravage. Effets que produisit autrefois le christianisme dans ces mêmes lieux dont le climat, dit-on, ne peut compatir avec sa morale. *Ibid.* 387. a.

Christianisme, son éloge. I. 196. b. Conformité de sa morale avec les lumières de la raison. X. 702. a. Réflexions sur l'alliage du christianisme avec la philosophie. 741. a, b, &c. Les peres mettent une trop grande différence entre l'homme & le chrétien. XII. 349. a. But essentiel du christianisme. XIV. 88. b. De la révélation chrétienne. 225. a, b, &c. Sa morale n'a rien ajouté à celle des païens. 279. a, b. 280. a, b. Le christianisme bien entendu fait le bon citoyen ; mais le chrétien fanatique a rompu la plupart des liens qui l'attachoient à la patrie. XVII. 857. b. 858. a. Il est plus propre à procurer le bien de la société qu'à y empêcher le mal. VII. 189. a. Il ne peut y avoir de souveraineté illimitée dans le christianisme. IV. 888. b. Quelles sont les seules austerités auxquelles le christianisme veut nous soumettre. VI. 571. a, b. Cause de cette aversion pour le mariage, la richesse & la société qu'on remarque dans presque toutes les premières sectes du christianisme. VIII. 202. b. Effets du christianisme sur la population. XIII. 92. a, b, &c. Dissertation sur la vérité & la divinité de cette religion. II. 846. b. — 862. a. Danger de la défendre par de mauvaises réponses. 862. a. Ses progrès dans les premiers siècles. V. 271. b. Pourquoi les éclectiques lui préféreroient le paganisme. 276. b. Comment la providence protégea le christianisme contre Julien. 280. b. Pourquoi la persécution a éteint l'éclectisme & fait fleurir le christianisme. 281. a. Histoire du christianisme dans le Japon. VIII. 455. a. La moitié de l'Europe convertie par les femmes. XII. 930. a. Elles ont beaucoup contribué à l'établissement du christianisme en différens lieux. XIV. 444. a. Espece de jeu pour enseigner aux enfans les élémens du christianisme. 792. b. Sur le christianisme, voyez l'article JESUS-CHRIST.

CHRISTIANSHAAB, (*Géogr.*) établissement formé par les Danois sur les côtes occidentales du Groënland. *Suppl.* II. 409. a.

CHRISTIERN I, surnommé le riche, roi de Danemarck, (*Hist. de Danem.*) principaux événemens de son regne. *Suppl.* II. 409. a.

CHRISTIERN I, roi de Danemarck, se fait un parti en Suede, où il est couronné roi. *Suppl.* II. 357. b.

CHRISTIERN II, (*Hist. de Dan. & de Suede*) roi de Danemarck. Histoire abrégée de son regne. *Suppl.* II. 411. a.

CHRISTIERN II, roi de Danemarck : massacre du sénat de Suede, exécuté par ses ordres. XV. 523. a. Sa conduite à l'égard de Christine, veuve de l'administrateur Streensture. *Suppl.* II. 416. a, b. Ses cruautés, sa déposition, sa mort. IX. 109. a. Magistrat qui lui annonça sa déposition. XIV. 298. a.

CHRISTIERN III, (*Hist. de Dan.*) Précis du regne de ce roi. *Suppl.* 412. a.

CHRISTIERN III, roi de Danemarck. Révolte excitée sous son regne par George Munter. *Suppl.* III. 965. b.

CHRISTIERN IV, (*Hist. de Dan.*) roi de Danemarck. Tableau de son regne. *Suppl.* II. 413. b.

CHRISTIERN V, (*Hist. de Dan.*) histoire abrégée de son regne. *Suppl.* II. 414. b.

CHRISTINE, (*Hist. de Polog.*) reine de Pologne, épouse d'Uladislas, fils de Boleslas III. *Suppl.* II. 415. a. L'ambition de cette princesse fit les malheurs de son époux. Mort d'Uladislas. Christine reléguée en Allemagne, n'y mena plus qu'une vie obscure jusqu'à sa mort. Férocité de son caractère. *Ibid.* 416. a.

CHRISTINE, (*Hist. de Suede*) épouse de l'administrateur Streensture, qui souleva la Suede contre le roi Jean en 1487. Services éclatans qu'elle rendit à sa patrie après la mort de son époux. *Suppl.* II. 416. a. Comment elle plaida sa cause devant Christiern II, roi de Danemarck. Perte de ses biens & de sa liberté. *Ibid.* b.

CHRISTINE, (*Hist. de Dan. & de Suede.*) reine de Danemarck, de Suede & de Norwege, épouse de Jean, fils de Christiern I, roi de Danemarck. Courage avec lequel elle défendit le royaume, tandis que dans les bras d'une maîtresse, le roi oublioit ses devoirs & sa gloire. *Suppl.* II. 416. b. Sa retraite au monastere de Wadstene. Son retour en Danemarck. Sa piété. *Ibid.* 417. a.

CHRISTINE, (*Hist. de Suede*) fille de Gustave-Adolphe, reine de Suede. Histoire de sa vie & de son regne. *Suppl.* II. 417. a.

CHRISTINE, reine de Suede. Son caractère. Principaux événemens de sa vie. XV. 523. b. Sa réponse à ceux qui lui reprochoient d'avoir nommé sénateur un homme qui n'étoit pas d'une maison assez noble. XIV. 137. b. Elle prend

le parti de Molinos. XIII. 709. a. Fête qu'elle célébroit, & à l'occasion de laquelle elle institua l'ordre de l'amarante. *Suppl.* I. 334. b.

CHRISTOLYTES, hérétiques du sixième siècle. Leurs erreurs. III. 387. a.

CHRISTOPHE I, (*Hist. de Dan.*) fils de Valdemar II, roi de Danemarck, surnommé le Victorieux. Evénemens de son regne. *Suppl.* II. 421. b.

CHRISTOPHE II, (*Hist. de Dan.*) fils d'Eric VII, & frere d'Eric VIII, roi de Danemarck. Histoire de sa vie & de son regne. *Suppl.* II. 422. a.

CHRISTOPHE III, roi de Baviere (*Hist. de Dan. & de Suede*) roi de Danemarck, & ensuite de Suede, sous le nom de Christophe I. Principaux événemens de son regne. *Suppl.* II. 424. a.

CHRISTOPHE, herbe de saint- (*Botan.*) VIII. 146. a, b.

CHRISTOPHE, isle de saint- (*Antilles*) XIV. 525. b.

CHROA, terme de musique ancienne. XVII. 657. a.

CHROMATIQUE, (*Musiq.*) genre de musique qui procede par plusieurs demi-tons de suite. Raisons pour lesquelles ce genre est appellé chromatique. Son inventeur. Division de ce genre selon ses especes, suivant les anciens. En quoi il consiste aujourd'hui. Route la plus commune de la basse fondamentale pour engendrer le chromatique ascendant & le descendant. Comme on change de ton à chaque note, il faut borner ses successions de peur de s'égarer : ce qu'on doit observer pour cela. Le genre chromatique est admirable pour exprimer la douleur & l'affliction, &c. Mais il doit être ménagé sobrement. III. 387. b.

Chromatique, en quoi consistoit le genre chromatique des anciens. VII. 595. b. *Suppl.* IV. 872. b. 873. a. Basse fondamentale dans le chromatique. VII. 596. b. Affront que Timothée reçut à Lacédémone pour l'avoir introduit. VIII. 537. b. Tetracorde chromatique vol. VII des pl. Musique, pl. 13. Trois échelles chromatiques différentes. V. 250. b. 251. a. vol. VII des pl. Musique, pl. 14. Progression d'où résulte, selon Rameau, le genre chromatique. 688. b. Du chromatique des modernes. VII. 596. a. Chromatique enharmonique. V. 689. a. VII. 596. b. Exemple du genre chromatique employé dans le chant & dans la basse. 597. a. Ce genre particulièrement propre au pathétique. XII. 170. a. Dieze chromatique. IV. 972. a.

CHRONIQUE, définition de cette maniere d'écrire l'histoire. III. 387. b. Habileté qu'elle exige de l'écrivain pour devenir instructive. *Ibid.* 388. a.

Chroniques, livres sacrés de ce nom. *Vieille chronique des Egyptiens*, contenant l'espace de 36525 ans. M. Marsham ne la croit pas antérieure au tems des Ptolémées. D'où vient cette prodigieuse antiquité des Egyptiens dans leur chronique. Deux périodes fameuses sur lesquelles elle étoit réglée. III. 388. a.

Chroniques. Targum sur les deux livres de la bible intitulés les *Chroniques*. XV. 913. a.

Chroniques des Juifs. La grande chronique.... La seconde qui a pour titre les réponses du Rabi Serira, le docteur sublime. La petite chronique.... III. 388. a. Le livre de la tradition.... Le livre des généalogies.... La chaîne de la tradition.... Le rejetton de David.... Chronique du prophete Moysse.... *Chroniques des saints*, écrites par des moines vers les neuf, dix.... & quinzième siècles. *Ibid.* b.

Chroniques hébraïques, intitulées *Seder-olam*. XIV. 885. b.

Chroniques martinienes. X. 166. b.

CHRONIQUE, (*Médec.*) Définition des maladies de ce nom. Boerhaave remontant à leur première cause, & déduit avec une sagacité singulière la doctrine générale & la méthode curative ou palliative de toutes les maladies de ce genre.

I. Elles naissent des diverses acrimonies des liquides. D'où proviennent ces vices de nos liquides. III. 388. b. En quoi ils consistent 1°. dans l'acrimonie acide, qui procede des sucs acides, récents, cruds, déjà fermentans, de la foiblesse des vaisseaux, & du défaut de mouvement animal. 2°. Dans l'acrimonie austere qui naît de l'union de l'acide avec plusieurs matieres âcres & terrestres. 3°. Dans une acrimonie aromatique & grasse, &c. 4°. Dans une acrimonie grasse & inactive, &c. 5°. Dans une acrimonie salée & muriatique, &c. 6°. Dans une acrimonie alcaline, volatile, &c. 7°. Dans la viscosité ou glutinosité, &c. Chacun de ces articles porte avec soi l'indication du remède qui lui est propre. Il en est de même des articles suivans. III. 389. a.

II. Les maladies chroniques naissent de la nature des sucs difficiles à assimiler.

III. De leur altération spontanée.

IV. Des maladies aiguës mal traitées.

Résultat de tout ce détail. Différentes especes de maladies chroniques, les unes guérissables, les autres incurables. Les maladies chroniques simples peuvent en créer une infinité d'autres compliquées. Ces maladies demandent en général une thérapeutique commune ; en quoi elle consiste. Quelquefois

Quelquefois l'origine & les symptômes d'une maladie chronique sont très-complicés, & alors elle devient d'autant plus difficile à guérir. *Ibid. b.* Réflexion sur la différence de conduite que tiennent les hommes dans leurs maladies aiguës & chroniques. Plan fixe & uniforme qu'ils suivent dans les premières; fautes que commettent dans la conduite des secondes, soit le médecin en perdant insensiblement le fil du mal, soit le malade en ne suivant point de plan fixe, & se dégoûtant de son médecin pour s'abandonner à mille conseils contradictoires & toujours funestes. Tableau de cette scène de la vie humaine dépeinte par Montfleury. *Ibid. 390. a.*

Chroniques, maladies. Leur cause générale. *Suppl. III. 467. a.* Doctrine d'Hippocrate sur ces maladies, 428. *a. b.* elles ont la plupart leur siège principal dans le foie. Difficulté de les guérir. VII. 38. *b.* Observation sur ces maladies dans le tems des équinoxes. VIII. 735. *b.* De la mort à la suite de ces maladies. X. 723. *b.* Prognostics, traitement des maladies chroniques. *Voyez ces articles, voyez aussi MALADIE, FIEVRE.*

CHRONOLOGIE, étymologie du mot. Origine & disposition des choses dans le tems & dans l'espace; passage de Newton. Le tems & l'espace définis par Leibnitz. Définition de la chronologie. C'est principalement à la chronologie des premiers tems que les plus savans hommes se sont appliqués. Ingénieuse comparaison de M. de Fontenelle qui peint admirablement l'état où nous trouvons l'histoire ancienne. Difficulté de concilier les historiens entr'eux, & de dresser un système de chronologie. Soixante-dix opinions différentes sur la chronologie. Auteurs les plus célèbres qui s'y sont appliqués. Les difficultés d'établir un système roulent sur les points les plus importants de l'histoire ancienne. III. 491. *a.* Au lieu de se fatiguer inutilement à imaginer de nouveaux systèmes, il suffit d'en choisir un & de le suivre. Quels sont les plus suivis aujourd'hui. Principales opinions sur la durée du monde, depuis la création jusqu'à Jesus-Christ. Différence de sept à huit ans entre les auteurs sur le tems de la naissance de Jesus-Christ. Exposition du système de chronologie de M. Newton selon lequel le monde est moins vieux de 500 ans que ne le croient les chronologistes. Ses preuves sont de deux especes. Les premières roulent sur l'évaluation des générations. III. 391. *a.* Les secondes sont tirées de l'astronomie. Comment M. Freret attaque ce système. M. Newton avoit évalué chaque génération des rois à vingt ans. M. Freret trouve qu'elles doivent être évaluées à trente ans au moins, ou plutôt entre trente & quarante ans. D'où vient une si grande différence entre ces deux auteurs. Ne seroit-il point permis de penser que si le calcul de M. Newton est trop foible en moins, celui de M. Freret est trop fort en plus? A l'égard des preuves astronomiques, M. Freret observe que la position des étoiles sur laquelle M. Newton se fonde, n'est nullement exacte dans les écrits des anciens. *Ibid. b.* Deux sortes de chronologie; l'une purement historique, l'autre mathématique & astronomique, qui emploie les observations & les calculs, tant pour débrouiller les époques que pour les usages de la religion, comme pour fixer les fêtes mobiles, & construire le calendrier. Précis & éloge de l'ouvrage intitulé *L'art de vérifier les dates.* *Ibid. 392. a.* Division de tems très-commode imaginée par M. Bianchini, dont M. de Fontenelle fait mention dans l'éloge de ce savant. *Ibid. b.*

Chronologie. On ne sauroit attribuer aucune autorité à l'histoire chronologique de Manéthon. IV. 981. *a.* Division que les Chaldéens faisoient du tems dans leur chronologie. XI. 99. *b.* XIV. 659. *a.* Comment les Athéniens avant les Olympiades comptoient le nombre des années. II. 5. *b.* De la chronologie des Chinois. III. 342. *a.* L'âge du monde divisé par les chronologistes en six époques. I. 169. *b.* Travaux de Seth Calvisius dans la chronologie. XIII. 699. *b.* Ouvrage de Guillaume Bévérige sur la chronologie. XVII. 605. *a.* Système chronologique de Newton. 633. *b.* Du vieux & du nouveau style en chronologie. XV. 556. *b.* Utilité des sobriquets pour la chronologie. 249. *b.* Sur la chronologie, voyez **ANTIQUITÉ.**

Chronologie sacrée. Incertitude où nous jettent les divers sentimens de plusieurs nations sur l'antiquité du monde. Choix que nous devons faire pour fixer cette incertitude. But de cet article: montrer que les énormes calculs des Chaldéens & autres, peuvent se réduire à quelqu'un des systèmes de nos auteurs sur la chronologie sacrée: secondement indiquer l'usage qu'on pourroit faire des différens textes de l'écriture, pour fixer les époques principales. III. 391. *b.*

Des annales babyloniennes, égyptiennes, réduites à notre chronologie. C'est à M. Gibert que nous sommes redevables de cette réduction. Il prétend que les anciens désignoient quelquefois par le nom d'année un seul jour, & que quand les Chaldéens s'arrogèrent 473000 ans d'observations, il s'ensuivoit que ces années n'étoient que des jours devoient se réduire à 1297, & environ neuf mois de nos années solaires, ce qui s'accorde avec le nombre d'années qu'Eusebe compte

depuis les découvertes d'Atlas en astronomie jusqu'au tems d'Alexandre. Bérose ajoutoit 17000 ans aux observations des Chaldéens; or ces années évaluées à la manière de M. Gibert donnent 46 ans $\frac{1}{2}$, ou l'intervalle précis du passage d'Alexandre en Asie, jusqu'au moment où Bérose avoit conduit son histoire. Même accord dans les calculs, en réduisant de la même sorte les 720 mille années qu'Epigene donnoit aux observations conservées à Babylone. Autre preuve en faveur de M. Gibert; les mémoires de 150 mille ans, que l'on conservoit, selon Bérose, à Babylone, se réduisent à 410 ou 411 ans, & remontent exactement depuis Alexandre jusqu'à l'ère de Nabonassar, qui détruisit tous les monumens historiques des tems qui l'avoient précédé. III. 393. *a.* Autres réductions de M. Gibert dans la chronologie égyptienne. *De la chronologie chinoise rappelée à notre chronologie.* Selon la table de Nien, auteur très-estimé à la Chine, l'histoire de la Chine n'a point d'époque certaine plus ancienne que l'an 400 avant Jesus-Christ. Calcul d'après lequel l'époque des premières observations chinoises coïncide avec celle des premières observations chaldéennes. Considérations qui nous engagent à ramener les différentes chronologies des peuples à quelqu'un de nos systèmes de chronologie sacrée. *Ibid. b.* Variations entre les trois textes sacrés sur la chronologie. Selon le texte Hébreu, il y a depuis Adam jusqu'au déluge 1656 ans; selon le Samaritain 1307; selon les Septante entre 2242 & 2262. Division des chronologistes sur les tems postérieurs au déluge. Système de Marsham, système de Pezron. Sentiment de M. l'abbé de Prades sur cette diversité entre les trois textes, & des trois textes avec la chronologie chinoise, diversité qui, selon la remarque de cet auteur, fournit une grande difficulté aux impies contre le récit de Moïse. *Ibid. 394. a.* M. l'abbé de Prades a prétendu donc que Moïse n'est auteur d'aucune des trois chronologies, & que ce sont trois systèmes inventés après coup. Preuves sur lesquelles il appuie son sentiment. Le défaut de ce système est d'ébranler la preuve de l'authenticité des faits contenus dans les livres sacrés, en supposant que des hommes auroient pu pousser la hardiesse, soit à insérer une chronologie dans le texte, si Moïse n'en a fait aucune, soit à y en substituer une autre que la sienne. *Ibid. b.* Rien n'empêche donc qu'on n'admette les trois textes, & qu'on ne cherche à les concilier, d'autant plus qu'on trouve dans tous les trois pris collectivement de quoi satisfaire à beaucoup de difficultés. Prerogatives de chacun des textes. Il est autant probable qu'il se fera glissé quelques fautes dans le texte Hébreu & dans le Samaritain, que dans la version des Septante, par l'inadvertence des copistes. *Ibid. 395. a.* Les trois textes ayant à-peu-près les mêmes prerogatives, c'est de leur propre fonds qu'il s'agit de tirer des raisons de préférer l'un à l'autre dans les endroits où ils se contredisent, sans se fixer à un seul à l'exclusion des autres. Ces principes posés, le système qui va suivre n'est proposé que sur le pié de conjectures, & n'embrasse que les tems qui ont suivi le déluge, sur lesquels nos recherches ont le plus d'importance. Observation sur l'autorité qu'on doit attribuer à Joseph. Raisons pour lesquelles l'auteur s'attache au texte Samaritain & à la version des Septante, pour ce qui concerne les âges des patriarches. *Ibid. b.* Observations sur la durée du premier âge après le déluge, qui, selon le texte hébreu, ne seroit que de 367 ans, terme probablement trop court, vu le grand nombre d'événemens qu'il renferme. Autres circonstances qui ne sont guère moins sentir le besoin d'étendre la durée du second âge. La Genèse fait mention de la monnoie d'argent dont Abraham acheta un tombeau, comme d'une chose commune & d'une origine ancienne: or chacun fait que l'invention de la monnoie suppose bien des découvertes que les hommes n'auroient faites que très-lentement. *Ibid. 396. a.* Le bon sens & l'expérience nous disent que les hommes n'ont formé qu'une société, jusqu'à ce qu'ils aient été assez nombreux pour se séparer, & que par conséquent les chronologistes qui, avant la confusion des langues, envoient les fils de Noé habiter des pays éloignés, & donnent à Cham, après 69 ans écoulés, trois successeurs en trois royaumes différens, ne nous donnent ici que l'histoire de leurs imaginations. Le bon sens d'accord avec l'écriture, nous dit encore que les hommes ne s'étant dispersés qu'après la division des langues, ces petits peuples s'étendirent, & les distances qui les sépareroient s'évanouirent: alors chacun d'eux se trouva voisin d'un peuple qu'il ne connoissoit pas, & dont il ignoroit la langue. *Ibid. b.* Ces colonies trouverent entr'elles tant de diversité, qu'il ne leur vint pas en pensée qu'elles parloient toutes d'une même tige. Ce voisinage produisit des guerres: les disputes sur l'ancienneté d'origine commencèrent, les idiomes se multiplièrent encore, & les empires se formèrent: or tout cela n'est pas l'ouvrage de trois siècles que le texte hébreu compte depuis le déluge jusqu'à Abraham. D'ailleurs ce texte est incompatible avec les dynasties d'Egypte & d'autres chronologies qui, selon le calcul de ce texte, remonteroit bien au-delà de l'époque du déluge. Raisons qui engagent l'auteur à placer

la naissance de Tharé, pere d'Abraham, à la 129^e année de l'âge de Nacor, quoique ce sentiment ne s'accorde avec aucun des textes, ni avec celui de Jofephe, qui tous sont différens les uns des autres. Par rapport à Cainan, troisieme patriarche, depuis Sem, selon les Septante, l'auteur appuyé des autres textes & de plusieurs autorités, pense qu'il doit être rayé de ce rang, & que ce personnage est le même que le Cainan d'avant le déluge, répété seulement dans les Septante par erreur de copistes. *Ibid.* 397. a. Il paroît encore que la somme totale de la vie des patriarches, marquée dans le texte hébreu & le samaritain, est celle qu'il faut admettre, l'un & l'autre étant d'accord, & n'ayant de différence que sur la durée de la vie d'Héber & de Tharé, sur lesquels l'auteur propose son opinion. Observations sur la naissance d'Abraham & la mort de Tharé. Quoique tous les textes s'accordent à mettre la naissance d'Abraham à la 70^e année de l'âge de Tharé, cela n'a pas empêché plusieurs chronologistes de la reculer jusqu'à la 130^e. Raisons qu'ils en ont données, fondées sur un passage de la Genèse, combiné avec le récit de saint Etienne, au livre des actes. *Ibid.* b. Argumens sur lesquels se fondent ceux qui ont persisté à faire naître Abraham la 70^e année de Tharé, malgré les observations tirées du récit de saint Etienne. Comment le P. Petau travaille à concilier le récit de saint Etienne avec le dernier sentiment. *Ibid.* 398. a. Réfutation de cette hypothèse. Observations sur ce que Dieu apparut en Mésopotamie, avant que le patriarche habitât à Charran, quoique Charran soit en Mésopotamie. *Ibid.* b. Conjecture de l'auteur sur la naissance & la sortie d'Abraham. 1^o. Abraham n'est point revenu dans son pays, après l'avoir quitté (comme le prétend le P. Petau), & il n'est sorti de Haran qu'après la mort de son pere Tharé, selon ce que dit saint Etienne, & ce que la Genèse infinue. 2^o. Le discours de saint Etienne ne jette aucune lumière sur la chronologie. 3^o. Moÿse a exactement marqué le tems de la naissance d'Abraham. 4^o. On n'a pas de raison de croire que le nombre centenaire soit omis dans le texte où il est dit que Tharé engendra à 70 ans. 5^o. Le seul moyen de concilier Moÿse avec saint Etienne, c'est de diminuer la vie de Tharé, & de suivre en ce point le texte Samaritain qui lui donne 145 ans de vie. *Ibid.* 399. a. Considérations en faveur du texte Samaritain sur cet objet contre les Septante & l'Hébreu, qui s'accordent à donner à Tharé 205 ans de vie. L'auteur termine cet article par l'énumération des difficultés qui s'opposent naturellement au succès des travaux des plus habiles chronologistes. *Ibid.* b.

CHRONOLOGIQUE, *adj.* Caracteres chronologiques, marques par lesquelles on distingue les tems; il y en a d'astronomiques, d'artificiels & d'historiques. Tables chronologiques. Abrégé chronologique. III. 400. a.

Chronologiques, tables, des sept âges du monde. *Suppl.* I. 201. a. b. Des olympiades. *Suppl.* IV. 127. b. — 141. a.

CHRONOLOGIQUE, (*Machine*) Description d'une carte chronologique, & de son usage. III. 400. a. Description de la machine à laquelle cette carte est appliquée, & qui de-là prend le nom de *machine chronologique*. *Ibid.* b. Construction de la machine. Son auteur. *Ibid.* 401. a.

CHRONOMETRE, (*Musiq.*) tout instrument qui sert à mesurer le tems. Etymologie du mot. Chronometre particulier que M. Sauveur décrit dans ses principes d'acoustique. Autre instrument semblable sous le nom de métrometre, dont on a vu le projet il y a quelques années. Utilité qu'auroit une telle machine, au jugement de plusieurs. Comment s'expliquent à cet égard les musiciens d'un sentiment contraire. On ne peut disconvenir que cet instrument n'eût son utilité dans la musique italienne soumise irrémisiblement à la plus exacte mesure. Mais en admettant l'utilité d'un chronometre, il faut également rejeter tous ceux qu'on a proposés jusqu'à présent. Impossibilité d'admettre dans la pratique quelque instrument qu'on pût trouver pour régler la mesure. III. 401. b.

CHRONOMETRE, (*Horlog.*) petite pendule de M. Graham marquant les tierces. Description de cette machine. Maniere de s'en servir. III. 402. a.

CHROUET, (*Warner*) anatomiste. *Suppl.* I. 401. a.

CHRYSALIDE, nom des insectes pendant leur métamorphose. Etat de l'insecte lorsqu'il est en chrysalide. III. 402. a. Commencement de la chrysalide. Différentes figures qu'elles prennent selon les especes. Il y a de ces enveloppes sous lesquelles on aperçoit toutes les parties du papillon. Différentes couleurs des chrysalides. Lieux à l'abri où elles sont cachées. Du tems & de la durée des chrysalides. *Ibid.* b.

Chrysalide. Description de l'état de chrysalide. VIII. 783. b. 784. a. Forme de la plupart des chrysalides: état des papillons sous cette forme: leur sortie de la chrysalide. III. 292. b. XI. 875. a. Comment la chrysalide se dégage de son fourreau. III. 293. a. Chrysalides qui se forment dans l'eau. 294. a.

CHRYSANTHIUS, instituteur de l'empereur Julien. V. 279. a, b.

CHRYSIPPE, philosophe stoïcien. VI. 425. b. XV. 320. a. 532. a. 918. b.

CHRYSIPPE, medecin: sa doctrine sur la saignée. XIV. 501. b.

CHRYSOCERAS, (*Géogr.*) voyez GALATA.

CHRYSOCOLLE, (*Hist. nat.*) Quelques auteurs ont cru que la chrysofolle des anciens n'étoit que la substance que les modernes appellent borax. Mais il est très-difficile de déterminer ce que c'étoit. A quoi se réduit ce que nous en savons. M. Hill pense que c'étoit une espece d'émeraude, ou de spath, ... ce qui ne paroît point s'accorder avec ce que Plin en a dit. Les minéralogistes modernes désignent par-là une mine de cuivre, dans laquelle ce métal, après avoir été dissous, s'est précipité. Autre application de ce nom. III. 403. a.

Chrysofolle, verte, IV. 540. b. bleue. 541. a.

CHRYSOGRAPHES, écrivains en lettres d'or. L'empereur Artémisus avoit été chrysographe. De l'usage des lettres d'or. Son ancienneté, tems où il étoit commun. On en a aujourd'hui perdu la maniere. Livres en lettres d'or, qui se voient encore. III. 403. a.

CHRYSOLITE, définition. Chrysolite factice, comment on la fait. III. 403. a.

Chrysolite, en quoi elle differe de l'hyacinthe. VIII. 358.

b. Espece de chrysolite des anciens nommée *prafus*. XIII. 263. b. Chrysolite que Plin a décrite sous le nom de *topase*. XVI. 416. b.

CHRYSOMELE, espece d'insecte, vol. VI des planch. *Regne animal*, pl. 77.

CHRYSOPHULAX, ministre du temple de Delphes. XVII. 657. a, b.

CHRYSOPOLIS, voyez SCUTARI.

CHRYSOPRASE, sorte de pierre précieuse des anciens. XII. 357. b. XIII. 368. a.

CHRYSORROAS, fleuve qui se déchargeoit à l'embouchure du Bosphore de Thrace: description du phare célèbre qui étoit à son embouchure. XII. 488. b.

CHRYSOSTOME, (*S. Jean*) observations sur ce pere & sur ses ouvrages. XII. 343. b. 344. a. Son sentiment sur la prédestination. XIII. 276. b. Son zele contre les fouliers brodés. XV. 406. a. Censure qu'il fait du luxe de table de son tems. 803. b. Editions de ses œuvres. XVII. 675. a. Ceux qui lui demeurèrent attachés dans ses disgrâces, désignés sous le nom de *joannites*. VIII. 866. a.

CHTONIES, fêtes que les Hermioniens célébroient en l'honneur de Cérés, à laquelle on immoloit plusieurs vaches. Comment se faisoit ce sacrifice. *Suppl.* II. 425. b.

CHUNDA, (*Bot.*) espece de solanum, morelle du Malabar. Sa description. *Suppl.* II. 425. b. Lieux où croit cette plante ses qualités & usages. *Ibid.* 426. a.

CHUPMESSATHITES, secte de mahométans, chrétiens dans le cœur, &c. Sens propre de ce mot. On dit cette secte nombreuse & distinguée. III. 403. b.

Chupmessathites. Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 426. a.

CHURCHILL, (*Jean, duc & comte de Marleborough*) La ville de Woodstock aliénée en sa faveur. XVII. 635. b. Poëme d'Addison sur ses succès. 618. a. Vices dont on accuse ce duc. IX. 453. a. Son mausolée encore sans épitaphe: & pour quoi. V. 817. a, b.

CHUS ou **CHOA**, mesure de liquides chez les Grecs. Divers sentimens sur la contenance de cette mesure. D'où vient la difficulté d'évaluer les mesures des anciens. Les mêmes difficultés ont encore lieu parmi les modernes. Ouvrages à consulter pour s'instruire sur le chus, & sur la conge. III. 403. b.

CHUS, (*Hist. sacr.*) premier fils de Cham, & pere de Nemrod. Différens pays, qui dans l'écriture portent le nom de Chus. *Suppl.* II. 426. a.

CHUSAI, (*Hist. sacr.*) l'un des plus fideles serviteurs de David. Service qu'il lui rendit dans le tems de la révolte d'Absalon. *Suppl.* II. 426. a.

CHUSAN, (*Hist. sacr.*) roi de Mésopotamie qui réduisit en servitude les Israélites. *Suppl.* II. 426. a.

CHUSI, (*Hist. sacr.*) différentes personnes qui ont eu ce nom. *Suppl.* II. 426. b.

CHUTE, (*Physiq.*) Galilée a découvert le premier la loi de la chute des corps. III. 404. a. Voyez DESCENTE.

Chûte. Des bosses que les enfans se font par leurs chûtes. VII. 338. b. Pourquoi les femmes enceintes sont sujettes à faire des chûtes. 966. a. Commotions du cerveau dans certaines chûtes. *Suppl.* II. 529. b. Préfages que les païens tiroient des chûtes imprévues. XIII. 308. b.

CHUTE de l'anus, (*Chirurg.*) c'est quelquefois une maladie chronique. Ses causes. Moyens de la guérir. Bandage de M. Suret pour la chute du rectum. Avantage de cet instrument. III. 404. a. Voyez l'article ANUS.

Chûte de la matrice: trois degrés de cette maladie; abaissement, chûte & renversement de matrice. Ses causes. III.

404. a. Ce qu'il faut faire lorsque le renversement de matrice est la suite de l'extraction d'un placenta adhérent à cet organe. *Ibid. b. Voyez MATRICE.*

Chûte de la luette. III. 404. b.

CHUTE. (*Architect.*) III. 404. b.

CHUTE, (*Horlog.*) ce qu'on entend par-là dans l'échappement. Pourquoi elle est nécessaire. Inconvénients qui résultent de trop de chute à un échappement. Comment on rend la chute égale sur chaque palette. *Chûte* se dit aussi dans un engrenage, &c. III. 404. b.

CHUTE d'eau. (*Hydraul.*) III. 404. b.

CHUTE de terrain. (*Jardin.*) III. 404. b.

CHUTE de voile. (*Marine.*) III. 404. b.

CHUTE. (*Théolog.*) Chûte d'Adam. Fable de Platon qui a fait croire que ce philosophe avoit connoissance de la chute d'Adam. III. 404. b.

Chûte, comment les Juifs rapportent la chute des anges & celle de l'homme. IX. 48. a. Chûte des mauvais anges décrite par Milton. X. 854. a.

CHUTE, (*Musiq.*) agrément du chant & des instrumens. Différentes espèces de chûtes, *voyez* planch. 9. de musique. *Suppl.* La marque & l'effet de la chute, suivant Loulié. *Suppl.* II. 426. b.

CHUTÉENS, (*Hist. sacr.*) peuple de Perse qu'Assarhadon envoya dans la Samarie, en la place des dix tribus qu'il avoit transportées en Assyrie. — Religion qu'ils embrassèrent dans leur nouvel établissement. — En quel tems ils bâtirent leur temple sur la montagne de Garizim. *Suppl.* II. 426. b.

CHU-TSE & CHING-TSÉ, fondateurs d'une sorte d'athées à la Chine : leur doctrine. IX. 53. a.

CHYLAAT, robe à l'usage des Turcs; le grand seigneur la donne par distinction. Trois sortes de chylaat que les courtisans du sultan distinguent. Matière dont ils sont faits. III. 405. a.

CHYLE, (*Anat.*) Étymologie du mot. Ce que dit le docteur Drake sur le chyle. Route que suit le chyle depuis l'estomac jusqu'à ce qu'il se convertisse en sang. Du lieu où le chyle se change en sang. Quelques auteurs prétendent qu'il est la matière immédiate de la nutrition. Sentiment du docteur Lister sur le chyle. III. 405. a.

Chyle, mouvement péristaltique des intestins, qui fait entrer le chyle dans les vaisseaux lactés. IX. 171. a. Sur la circulation du chyle. *Voyez* LACTÉES, VEINES. Réservoirs du chyle. XIV. 169. b. *Voyez* les articles PECQUET & MÉSENTERE. Conduit par lequel le chyle est porté dans le cœur. XVI. 297. a, b. Chyle fourni par les lavemens nourrissans. IV. 1001. b. Maux qui résultent de la dépravation du chyle. II. 504. b. Maladie dans laquelle le chyle sort par la voie des excréments. III. 591. a.

CHYLIFICATION. Idée de l'élaboration du chyle. Les préparations que les alimens reçoivent pour opérer la nutrition, se réduisent à trois principales; la première se fait dans la bouche, la seconde dans le ventricule, la troisième dans le premier des intestins grêles. Détails sur la manière de chacune de ces opérations. Opinion la plus généralement reçue de la cause du changement que les alimens subissent dans l'estomac. III. 405. b. Comment cette matière alimentaire transformée dans l'estomac en pâte molle & grisâtre, passant dans le duodenum, commence à se transformer en chyle, & se dépouille dans toute l'étendue des intestins grêles de ce qu'elle contient de plus épuré. Passage de la matière grossière dans les gros intestins. Détail de toutes les routes que suit le chyle, jusqu'à ce que parvenu à la veine souclavière, il se convertit peu-à-peu en sang. Ce sang élaboré toujours davantage par la circulation forme enfin la lymphé, la bile, la salive, &c. Quelles sont les causes qui font avancer le chyle depuis les intestins jusqu'à la veine souclavière. III. 406.

Détails particuliers sur la chylification. Disposition des vaisseaux lactés du premier genre. Effet des valvules dans les petits vaisseaux. Les ouvertures des veines lactées sont très-subtiles pour n'admettre que la portion du chyle la plus fluide; mais ensuite elles deviennent toujours plus grosses, ce qui sert à rendre le chyle plus fluide. Glandes où ces vaisseaux aboutissent, répandues entre les deux lames du mésentère. Rien ne se sépare du chyle dans ces glandes, il n'y est que délayé. *Ibid. b.* Vaisseaux lactés du second genre où passe le chyle, & qui vont se rendre au réservoir de Pecquet. Utilité de ce réservoir : d'où le chyle est porté dans le canal thorachique, & ensuite déterminé dans la souclavière. Il y a lieu de croire qu'une portion du chyle se rend au foie par les veines mésentériques, &c. *Ibid. 407. a.* Causes qui concourent à pousser le chyle de bas en haut, même lorsqu'on est debout, dans des tuyaux grêles, comprimés, &c. Comment il parvient à la veine souclavière, ensuite à la veine-cave, dans les sinus veineux, dans le premier ventricule du cœur, dans l'artère pulmonaire, &c. Suite des effets de la circulation. *Ibid. b.* Réparation nécessaire au chyle qui se consume par les circulations répétées. Fausses hypothèses sur la chylification. *Ibid. 408. a.*

Chylification. Réflexions sur les systèmes touchant la chylification. III. 567. a. Doctrine des fermentations sur ce sujet. VI. 519. b. &c. sur la chylification, *voyez* DIGESTION.

CHYME, distinction que quelques auteurs mettent entre le chyme & le chyle. III. 408. a.

CHYMIE ou CHIMIE. Cette science trop peu cultivée parmi nous. III. 408. a. Les personnes les moins instruites ne distinguent pas le chymiste du souffleur. D'autres restreignent l'idée de la chymie à ses usages médicaux. Reproches mal fondés qu'on fait aux chymistes. Les ouvrages des maîtres de l'art sont presque entièrement ignorés. Ce qu'on trouve de chymie chez les physiciens proprement dits, n'a point été vérifié sur le détail & la comparaison des faits. On pourroit puiser la science dans plusieurs des anciens chymistes, mais leur obscurité effraie, & leur enthousiasme déconcerte le grave maintien de la philosophie. *Ibid. b.* Depuis que la chimie a pris la forme de science, différens chymistes en ont donné des idées plus claires. Mais ces chymistes n'ont-ils pas trop fait pour se rapprocher? L'enthousiasme diffère-t-il réellement du génie créateur de l'esprit systématique? & cet esprit le faut-il proscrire à jamais, parce qu'il a produit des erreurs dans des tems moins heureux? Ainsi nos livres élémentaires ne sont que des collections de faits choisis avec soin; mais le nœud, l'ensemble, le système manquent. De-là vient qu'on ne regarde les chymistes que comme de simples manœuvres. Jugement qu'a prononcé entre la chymie & la physique le premier historien de l'académie royale des sciences. *Ibid. 409. a.* Critique de ce jugement. La fausse opinion qui l'a dicté, prévalant encore, fait un dommage irréparable à la chymie, en éloignant de l'étude de cette science. Quel est le moyen qui pourroit placer la chymie dans le rang qu'elle mérite. *Ibid. b.* On se propose ici d'exposer dans un jour suffisant sa méthode, sa doctrine, l'étendue de son objet, & sur-tout ses rapports avec les autres sciences physiques. Division de la physique en deux branches; savoir la connoissance des corps par leurs qualités extérieures, & ensuite celle des forces ou propriétés internes des corps, de ce qui fait la vie de la nature. Cette seconde branche se subdivise en deux parties, dont l'une comprend l'étude des changemens opérés seulement par des gens non intelligens, & l'autre celle des opérations & des expériences des hommes. *Ibid. 410. a.* C'est ce qu'on appelle *laboratoire de la nature, & laboratoire de l'art.* On réduit à trois classes tous les changemens opérés dans les corps. La première comprend ceux qui sont passés des corps de l'état organique à l'état non organique, & réciproquement. La seconde comprend tous les phénomènes de la composition & décomposition. La troisième ceux qui sont passés les masses du repos au mouvement, ou du mouvement au repos. Utilité de ces divisions. Les affections des principes de la composition des corps, sont essentiellement diverses de celles des corps agrégés ou des masses. C'est une vérité qu'on se propose ici d'éclaircir & d'approfondir.

Ce qu'on entend par masse ou corps agrégé, & par rapport de masse. Le rapport de masse suppose dans l'agrégé l'homogénéité. *Ibid. b.* Les tas des parties simplement contiguës ne sont point des agrégés. Les parties de l'agrégé sont appelées molécules, parties intégrantes, corpuscules. Ces corpuscules, en tant que matériaux immédiats de l'agrégé, sont inaltérables. Agrégés parfaits & imparfaits : exemples des uns & des autres. *Ibid. 411. a.* Les parties intégrantes d'un agrégé peuvent être ou simples ou mixtes, ou composées, &c. Exemples. Ce petit nombre de notions peut servir à distinguer dans un corps, ce qui appartient à la masse, de ce qui appartient à la partie intégrante. Quelles sont les affections de la masse ou de l'agrégé : les propriétés mécaniques des corps; tous les changemens qu'éprouve un agrégé dans la disposition & la vicinité de ses parties. *Ibid. b.* Certains mouvemens intestins, comme, par exemple, celui qui constitue la liquidité, sont aussi des affections de l'agrégé. Tout liquide est un corps insensiblement bouillant, c'est-à-dire, agité par un agent étranger, par le feu. Les qualités sensibles des corps peuvent ne pas appartenir à leurs parties intégrantes : il est possible de concevoir au moins une masse formée par des particules qui n'aient aucune des propriétés qui se rencontrent dans la masse. *Ibid. 412. a.* Toutes ces qualités on les appelle *extérieures*; elles sont *accidentelles*, & peuvent périr sans que le corpuscule soit détruit ou cesse d'être un corps tel. Quoiqu'il soit très-difficile de trouver dans un corps intérieurement différent, un grand nombre de qualités extérieurement semblables, cependant cette ressemblance extérieure ne répugne point avec une différence intérieure essentielle. Outre les propriétés *extérieures*, on observe dans tout agrégé des qualités *intérieures* qui appartiennent essentiellement aux parties intégrantes. Toutes ces qualités sont dépendantes les unes des autres, & sont plus ou moins communes. *Ibid. b.* Les distinctions proposées jusqu'ici, peuvent n'être regardées que comme des vérités de

précision analytique ; nous allons voir présentement les différences que nous présenteront les corps comme agens physiques. 1°. Les masses exercent les unes sur les autres, des actions très-distinctes de celles qui sont propres aux corpuscules, & cela selon des loix absolument différentes de celles qui reglent les affections mutuelles des corpuscules. 2°. Toutes les masses gravitent vers un centre commun ; la gravité des corpuscules n'est pas démontrée. 3°. Différence entre les masses & les corpuscules par la maniere dont ils adherent ; 4°. par la maniere dont ils peuvent être écartés ; 5°. par la volatilisation. Autres caractères distinctifs tirés de la constitution intérieure des corpuscules. 1°. Les agrégés sont homogènes, & les corpuscules sont ou simples ou composés de matériaux essentiellement différens. 2°. Les matériaux des corpuscules composés différent du corpuscule qui résulte de leur union, & par conséquent de l'agrégé. 3°. Les principes de la composition des corpuscules sont unis entr'eux par un nœud bien différent de celui qui opere l'union agrégative. Conclusion tirée des propositions précédentes. La physique des corps non organisés peut être divisée en deux sciences indépendantes l'une de l'autre ; savoir, la physique ordinaire & la chymie. *Ibid. b.* Il est prouvé que la physique ordinaire se borne aux affections des masses, &c. La plupart des objets physiques sont sensibles ou en eux-mêmes, ou par leurs effets immédiats. La physique d'aujourd'hui est proprement la collection de toutes les sciences physico-mathématiques. Les physiciens sont très-curieux de ramener tous les phénomènes de la nature aux loix mécaniques. *Ibid. 414. a.*

La chymie ne s'occupe essentiellement que des affections des différens ordres de principes qui forment les corps sensibles. Autres différences entre la physique & la chymie. 1°. Quoique le chymiste ne traite que des agrégés, ces agrégés ne sont jamais proprement pour lui que des promptuaria de sujets vraiment chymiques, de corpuscules. Les altérations qu'il leur fait effuyer, se réduisent à deux : ou il attaque directement les parties intégrantes par la dissolution chymique ou la *syncrese*, ou il décompose les parties intégrantes de l'agrégé, & c'est l'analyse chymique ou la *diacrese*. *Ibid. b.* Cependant, quoique certains changemens intestins que la chaleur fait éprouver aux corps agrégés, ne soient chymiques à la rigueur que lorsque leur énergie porte sur la constitution intérieure des corpuscules, ils doivent être considérés par le chymiste dans toute leur extension. 2°. Les objets chymiques n'agissent pas sensiblement. 3°. Les chymistes ne s'honorent d'aucun agent mécanique, non qu'ils prétendent que leurs agens sont exempts de mécanisme, mais parce que ce mécanisme est encore inconnu. *Ibid. 415. a.* Application de ce principe à la recherche des causes de la fermentation, de l'effervescence, de la dissolution (les explications mécaniques de la dissolution qu'on donne ici, tombent par les observations faites, vol. X. 339. b. 340. a.), de la fixité, de la volatilité. Autres différences entre le chymiste & le physicien dans la maniere d'envisager & de traiter leurs sujets. *Ibid. 416. a.* Le génie physicien produira les principes mathématiques de Newton ; le génie chymiste, le *specimen becherianum* de Stahl ; mais tout ira mal, si l'on traite *more chymico*, les choses physiques, & *more physico*, les choses chymiques. La science générale sera également défectueuse, lorsqu'il arrivera au physicien de descendre par la synthèse des principes qu'il prendra pour généraux, & pour des données sur lesquelles il peut compter : il faudra nécessairement qu'il s'égare. On peut dire de la plupart des vérités prétendues générales qui servent de base aux systèmes généraux subsistans, que c'est dans le passage de l'abstraction à la réalité, que ces vérités trouvent leur terme fatal. *Ibid. b.* Le catalogue de toutes les erreurs provenant des sources que nous venons d'indiquer, seroit très-important à l'intérêt de la vérité, mais il seroit infini.

Définition de la chymie. Objets particuliers de cette science ; savoir, tous les phénomènes, soit naturels, soit artificiels, qui dépendent des séparations & des unions des principes des corps. Ce qu'on appelle *opération chymique*. Ce qu'on entend par *diacrese* & *syncrese*. *Ibid. 417. a.* Les noms les plus usités parmi les François, sont ceux d'*analyse* & *décomposition*, pour le premier effet général ; & ceux de *combinaison* & de *mixture* pour le deuxième. La plupart des effets chymiques tiennent à la fois de l'une & de l'autre. Deux agens généraux en chymie, la chaleur & les menstrues. Loix selon lesquelles l'action de ces deux causes se complique.

1°. La chaleur seule opere rarement des séparations pures.

2°. La chaleur est nécessaire à toute action menstruelle.

3°. L'activité du menstrue est proportionnelle au degré de chaleur dont il est animé.

4°. La chaleur appliquée à un composé, non-seulement désunit ses principes, mais les met ordinairement en jeu, & favorise par-là de nouvelles combinaisons. *Ibid. b.* Instrumens que les chymistes emploient dans leurs opérations. Nous n'admettons pas l'inutile distinction de ces instrumens appelés

particuliers & artificiels par la plupart des chymistes, & des instrumens appelés *naturels & généraux* ; savoir, le feu, l'air, l'eau & la terre. Quelles en sont les raisons. *Ibid. 418. a.* Utilité dont seroit un traité de chymie pratique, un traité élémentaire, des institutions pratiques.

Les trois regnes de la nature sont trois grandes divisions, dans lesquelles sont distribués tous les sujets chymiques. Les corps de ces trois regnes sont distingués entr'eux en simples, mixtes, composés & sur-composés. Jusqu'à quel point de décomposition l'on a pu parvenir au moyen de l'analyse. Ce que les chymistes ont appelé *premiers principes* ou *élémens*, *principes secondaires* ou *principes principiels*. Si le chymiste réussit à recomposer le corps qu'il avoit analysé, il parvient au complément de la démonstration chymique. L'emploi des menstrues nous a découvert dans les petits corps une propriété généralisée ici sous le nom de *solubilité* ou *miscibilité*, & que l'auteur met à la place de l'attraction de cohésion des newtoniens. *Ibid. b.* On peut démontrer que cette solubilité en acte est sans cesse contrebalancée par la chaleur, & non pas alternée par la répulsion, en quoi l'auteur diffère des newtoniens. Les rapports & la chaleur sont les deux grands principes de tous les phénomènes sur la chymie. Ce qu'on vient d'exposer, sont les premiers linéamens de ce qu'on peut appeler *sapientia chymica*. Différence entre le langage de manœuvre & le langage scientifique dans les opérations de chymie. *Ibid. 419. a.* La plupart des qualités des corps que la physique regarde comme des modes, sont des substances réelles que le chymiste fait en séparer, &c. Exemples tirés de ce qu'on appelle en physique, *feu*, *couleur*. *Ibid. b.* Les deux branches de la chymie qui ont été le plus cultivées, sont l'art de préparer les médicamens, & celui de traiter les mines & de purifier des métaux. Les connoissances que la chymie a fournies à la médecine rationnelle, peuvent faire regarder aussi la théorie médicinale tirée de ces connoissances, comme une branche de la chymie. Énumération de plusieurs arts, qui, à cause de la nature de leurs opérations, sont appelés *chymiques*. Autres arts auxquels la chymie fournit des secours essentiels. La branche la plus curieuse & la plus magique de la magie naturelle, est celle qui opere ses prodiges par les agens, & sur les sujets chymiques. *Ibid. 420. a.* Deux questions très-importantes examinées. 1°. Jusqu'à quel point chacun des arts chymiques peut-il être corrigé & perfectionné par la science de la chymie ? 2°. Combien la science chymique peut-elle être avancée à son tour par les connoissances particulières puisées dans l'exercice de chacun de ces arts ? Utilité de l'habitude & de l'expérience dans les manœuvres de l'artiste. *Ibid. b.* Les phénomènes qui naissent à chaque pas dans le travail, ouvrent au chymiste les sources de connoissances les plus lumineuses & les plus vastes. Ce qui a fait dire aux chymistes les plus sensés, que le goût de la chymie est une passion de fou. Les savans qui ont le courage de braver les difficultés attachées à la chymie, méritent toute notre reconnoissance.

Histoire de la chymie. Il y a peu d'arts dont les commencemens soient plus obscurs que celui dont nous traitons. *Ibid. 421. a.* Recherches ridicules des antiquaires chymistes, pour trouver l'origine & montrer l'antiquité de l'art. Explication de la fable de la toison d'or & des argonautes, selon les chymistes. Autres fables tournées en allégories par les mêmes auteurs. *Ibid. b.* Anciens mystères dont les chymistes conduits par les mêmes principes, auroient pu s'emparer. Explication de la fable de Prométhée par le célèbre Blaise Vigenere. *Ibid. 422. a.* Autres auteurs chymistes qui ont cherché les principes & les mystères de l'art dans nos livres sacrés. Ce qu'a écrit le chymiste Olaus Borrichius sur l'antiquité de la chymie, dont il fait remonter l'origine jusqu'aux tems qui ont précédé le déluge. *Ibid. b.* Autorités sur lesquelles Borrichius se fonde, & qu'un auteur célèbre a réduites à leur juste valeur. Selon le même chymiste, l'art de traiter les métaux a été inspiré par le souffle immédiat de l'esprit de Dieu. *Ibid. 423. b.* Sentiment de Hecquet, opposé à celui de Borrichius. Suite des opinions de ce dernier, sur les prétendus monumens qui constatent l'antiquité de la chymie. *Ibid. 424. a.* Dans tout ce qu'on vient de voir sur les recherches de Borrichius & autres, il faut bien distinguer les faits des inductions, le positif du raisonnement. Rien n'est plus faux que toute invention soit le résultat d'une vraie science. Preuves de cette assertion. Faits & monumens qui constatent, selon les historiens chymiques, le renouvellement ; ou plutôt la naissance de la chymie, peu de temps après le déluge. La métallurgie a été exercée dans les tems les plus reculés. Preuves qui le démontrent. *Ibid. b.* Autres arts dépendans de la chymie, dont l'antiquité est incontestable. La connoissance des mordans en peinture est très-ancienne : passage de Pline à ce sujet, sur une pratique des Égyptiens. Cependant nous ferons ici la réflexion que tous ces arts ne supposent pas la science. Quant à l'art de transmuter les métaux ou à l'alchimie, on peut le

le regarder comme ayant toujours été accompagné de science. *Ibid.* 425. a. Preuves qui démontrent que l'alchimie doit sa naissance à l'Égypte, & qu'elle a été cultivée par les hiérophantes ou prêtres de la nation. Manière d'écrire la chimie toute conforme au goût égyptien. Malgré ces preuves, il n'en est pas plus facile de fixer la date de la naissance de l'art. On en attribue l'invention à Hermès ou à Taut; mais cette adoption d'Hermès est tout-à-fait gratuite; & d'ailleurs, combien de personnages réformateurs, inventeurs, législateurs, ont porté ce nom, de même que celui de *trismegiste*, trois fois grand? *Ibid.* b. Diverfes opinions des chymistes sur celui des Hermès, auxquels ils font honneur de l'invention de la chimie. Aucune de ces opinions ne se trouve appuyée sur un titre assuré. *Ibid.* 426. a. Le *Minerva mundi* attribue l'invention de la chimie à Asclépias, fils d'Imuth. C'est dans ce *Minerva mundi* que la chimie est appelée *trionium*, d'où les chymistes ont donné à leur art le nom de *trionis*; elle a aussi été appelée du nom d'*art grand & sacré*. *Ibid.* b. Les chymistes ont prétendu trouver des traces de leur art dans les ouvrages de Moïse, dans Orphée, Homère, Hésiode, Pindare, Sapho, Hippocrate & Platon. Borrichius prétend que Démocrite d'Abdère avoit été initié en Égypte dans les mystères de l'art. Ancienneté de l'usage des noms des sept plantes, donnés aux métaux, selon l'opinion de Borrichius. Mauvaise opinion que cet auteur a de l'intelligence des anciens Grecs en fait de chimie. *Ibid.* 427. a. Ces oracles chymiques de l'Égypte, transmis jusqu'à nous de poètes en poètes, ne forment pas une tradition assez sûre pour prouver seulement que la chimie existât en Égypte au tems où Diodore de Sicile & d'autres Grecs ses contemporains y voyagerent. Il ne paroît pas un mot de chimie dans les anciens, soit médecins, soit pharmacologistes, tels que Théophraste, Dioscoride, Galien, ni dans ceux du moyen âge, que nous appellons *medicinæ principes*; d'où il suit que les Romains devoient ignorer ce que les Grecs eux-mêmes ne favoient pas encore. Examen de la preuve que la chimie existoit en Égypte, tiré de l'immense richesse de ses peuples. *Ibid.* b. Conclusion tirée de ce qui précède. Les antiquités chymiques sont pleines d'obscurités jusqu'au quatrième siècle, & le nom de l'art ne se trouve dans aucun auteur. Julius Maternus Firmicus au commencement du quatrième siècle, & Aeneas Gazeus sur la fin, sont les premiers qui en ont parlé. Corps d'ouvrages chymiques publiés sous les noms d'auteurs très-anciens, lequel se trouve dans plusieurs bibliothèques de l'Europe. Autres productions apocryphes, attribuées, par des auteurs inconnus, aux hommes les plus illustres de l'antiquité. Ceux qu'on peut soupçonner avoir réellement écrit les ouvrages qui portent leur nom, sont postérieurs au règne de Constantin-le-grand, & c'est de l'alchimie pure qu'on trouve dans ces premiers auteurs. *Ibid.* 428. a. Ouvrages à consulter sur les antiquités chymiques. Ce que Corringius a écrit touchant les commencemens de l'art dans le moyen âge. Peu de fruit que nous pouvons retirer de ces commencemens. C'est un nommé Geber qui a porté la chimie chez les Arabes dans le huitième siècle. *Ibid.* b. On peut le regarder comme le pere de la chimie écrite. Éloge de ses ouvrages. Auteurs arabes qui ont suivi Geber. Leurs ouvrages n'ont point contribué aux progrès de l'art; en sorte que depuis Geber, jusqu'aux chymistes européens dont on va parler, nous ne trouvons rien pour la science. Nous n'avons point le livre qu'Avicenne avoit écrit sur l'alchimie. Ce sont les Arabes qui ont appliqué les premiers la chimie aux usages de médecine.

Etablissement de la chimie en Europe au 13^e siècle. *Ibid.* 429. a. Ses premiers sectateurs furent Albert-le-grand & Roger Bacon. Observations sur ces deux auteurs, leurs travaux & leurs ouvrages. *Ibid.* b. Le célèbre disciple d'Albert-le-grand, Thomas d'Aquin, a aussi connu la chimie. On trouve dans les auteurs de médecine de ce siècle quelque remède chymique. Le plus célèbre d'entre ces médecins, est Arnauld de Villeneuve. Quelques traits de sa vie. *Ibid.* 430. a. Ses connoissances en chimie. Son célèbre disciple, R. Lulle. Son origine: c'est un des philosophes qui a fait le plus de bruit. Ses ouvrages: ses traités de chimie. Basile Valentin. *Ibid.* b. On a de lui plusieurs ouvrages: ce qu'il a écrit sur l'antimoine; il paroît être l'auteur des trois principes chymiques. Isaac & Jean Isaac Hollandus: ils ont particulièrement travaillé sur les métaux. Ils paroissent avoir connu deux des principes de Becker. Paracelse, l'un des plus singuliers personnages que nous présente l'histoire littéraire. Il a été l'auteur de la plus grande révolution qui ait changé la face de la médecine. Il a fait en chimie la même figure qu'Aristote en philosophie. Il a été le propagateur de la fameuse doctrine des trois principes. *Ibid.* 431. a. Caractère de ses écrits. Ses ennemis parmi les chymistes. Sa naissance & sa mort. Les chaires établies dans les écoles de médecine vers le milieu du dernier siècle, ont rendu l'étude de la chimie plus propre encore aux médecins. Utilité qu'en a retiré la chimie. *Ibid.* b. Célèbres métallurgistes qui suivirent immédiatement

Paracelse: Agricola, Ercker & Fuchs. Il exista dans le même tems Bernard Palissy, saintongeois. Génie de cet auteur. Ses dialogues entre théorique & pratique. Ses leçons publiques d'histoire naturelle. Pourquoi il est mis au rang des chymistes. *Ibid.* 432. a. André Libavius, défenseur zélé de l'alchimie: c'est à lui que nous devons le premier corps d'ouvrage de chimie que nous ayons. Éloge de son traité intitulé *alchymia*. Son *commentarium alchymie*. On voit dans ses ouvrages que sur la bonne maniere de philosopher, la chimie est d'un demi-siècle au moins plus vieille que la physique.

Jean-Baptiste Vanhélmont. Ses rapports avec Paracelse. *Ibid.* b. En quoi il lui fut supérieur. Caractères de son génie. Éloge qu'il mérite: ce qu'on trouve de neuf & d'important dans ses ouvrages. *Ibid.* 433. a.

Jean-Rodolphe Glauber, l'un des plus infatigables & des plus expérimentés artistes qu'ait eus la chimie. Découvertes dont nous lui sommes redevables. Il est admirable dans l'industrie avec laquelle il a réussi à abrégier plusieurs opérations, & à en diminuer les frais. *Ibid.* b. Combien il importe de le lire & de l'étudier. Reproches que lui fait Stahl. Autres reproches qu'on a lieu de lui faire. *Ibid.* 434. a. Une époque considérable pour la chimie, c'est la conquête qu'elle fit vers le milieu du dernier siècle, de la théorie de la médecine. Chefs & propagateurs de la secte chymique des médecins. Il n'est pas aisé de décider si cette conquête fut plus funeste à la médecine qu'à la chimie. Dans le tems où cette dernière effuyoit cette espèce d'éclipse, parut l'illustre Jean-Joachim Becker. Principaux événemens de sa vie. Son éloge. Sa physique souterraine: *specimen Beckerinum*, de Stahl. Éloges que ce commentateur lui donne. *Ibid.* b. Défauts qu'on trouve dans son ouvrage. La doctrine de Becker est sur-tout connue par l'exposition des trois principes, connus sous le nom des *trois terres* de Becker. Ses autres ouvrages, dont la plupart sont purement alchymiques. Ses traités sur d'autres sciences.

Robert Boyle. Il a entrepris la réforme de la doctrine chymique, sans être muni de connoissances suffisantes pour exécuter ce dessein, étant plutôt physicien que chymiste, &c. *Ibid.* 435. a. Jugement qu'il porte de Vanhélmont. Ses ouvrages: *Chymista scepticus*. Ouvrage intitulé: *de imperfectâ chymicorum circa qualitates doctrinâ*. Essai sur les parties du nitre. Traité de *producibilitate principiorum chymicorum*. *Ibid.* b. Essais physiologiques. Expériences sur la pondérabilité de la flamme. Ouvrage intitulé, *chymie philosophique*, où l'auteur avoit commencé à rédiger en un corps cette doctrine, *chymico-mécanique*, combattue au commencement de cet article. Voyez sur-tout page 415. a. Jugement de l'auteur sur Boyle.

Jean Kunckel. Circonstances qui lui faciliterent ses études & expériences chymiques. Son *laboratorium experimentale*. Théorie ridicule qu'il s'étoit faite sur le fer. *Ibid.* 436. a.

George-Ernest Stahl. Principaux événemens de sa vie. Éloges de son génie & de ses ouvrages. Il a porté la doctrine chymique au point où elle est aujourd'hui. Obscurité de son style. . . regardée comme très-avantageuse par ceux qui n'ont vu qu'à regret que l'art a été prostitué aux profanes. Danger d'écrire la chimie dans un langage trop vulgaire. *Ibid.* b. On ne peut reprocher à Stahl qu'une obscurité relative, qui n'arrêtera jamais des lecteurs éclairés, tels qu'il s'en trouvera toujours cinq ou six dans une nation savante. Disciples de ce maître.

Jean-Frédéric Henckel. Éloge de ses ouvrages.

Frédéric Hoffman, rival de Stahl. On prétend qu'il n'eut d'autre vocation à la chimie, que la célébrité de Stahl dans cette partie. On ne peut le regarder comme chymiste.

Lémery. Sa chimie traduite en Allemand. Il a été le seul proprement classique & élémentaire en France, jusqu'en 1723, où s'établit le stahlianisme.

Théorie de l'attraction adaptée aux phénomènes chymiques, par Newton, Keil & Freind. Sources où l'on peut recourir pour trouver les fonds de doctrine & d'expériences chymiques, telles qu'elles existent aujourd'hui. *Ibid.* 437. a. Méthode à suivre pour l'étude de la chimie élémentaire. Éloge des cours que M. Rouelle fait à Paris.

Chymie. Inventeurs de la chimie, selon les Arabes. XV. 201. a. La chimie peut avoir été portée autrefois à un haut point de perfection. Causes qui s'opposent aujourd'hui à ses progrès. I. 249. a. Union de la chimie & de la physique. *Suppl.* IV. 336. b. Comment la chimie a imité la nature dans la minéralisation des métaux. X. 541. b. Partie de la chimie, appelée *simia* par les Arabes. XV. 201. a. Avantages que la chimie a tirés de l'invention du verre. XVII. 92. b. L'influence des astres établie dans la chimie par les alchymistes. VIII. 731. a. rétablie par Urbain Hierne. 732. b. La connoissance de la chimie nécessaire au médecin. *Suppl.* III. 880. b. Façon métaphorique de s'exprimer, que les médecins arabes portèrent dans la chimie. X. 272. b. Chimie hydraulique de M. le comte de la Garaye. VIII. 367. a, b. La chimie introduite dans la médecine par Arnauld de

Villeneuve. X. 272. *b.* Secours que la chymie prête au minéralogiste. X. 542. *b.* Comparaison de la chymie avec la poésie. I. 247. *b.* Description d'un laboratoire de chymie. IX. 145. *a, b.* Voyez les planch. de chymie, vol. III.

CHYMIQUE. Des caractères chymiques. II. 649. *b.* 650. *a.* Voyez aussi vol. III. des planch. article *Chymie*, pl. 1. 2, 3 & 4. Instrumens chymiques. VIII. 803. *a.* Vaisseaux chymiques. XVI. 802. *b.* 803. *a, b.* Cuvettes & vases chymiques représentés vol. VIII. des planch. article *Potier de terre*, pl. 3. Poëles & fourneaux chymiques, pl. 4. De la fabrication de quelques vases chymiques. *Suppl.* IV. 518. *b.* Opérations chymiques. XI. 499. *a, b.* — 501. *b.* Procédés chymiques. XIII. 402. *b.* Analyses chymiques. I. 403. *a, b.* Produits chymiques. XIII. 424. *b.* Des végétaux. XVI. 869. *b.* 870. *a, b.* Des animaux. XV. 585. *b.*

CHYMISTE. Auteurs chymistes : voyez l'histoire de la chymie. III. 421. *a, b.* &c. Négligence des chymistes qui ont écrit avant Geber. VII. 248. 1. *a.* Différence entre les procédés du naturaliste & du chymiste. VIII. 228. *a.* Médecins chymistes, distingués en humoristes & fermentateurs. VI. 519. *a, b.* VIII. 353. *a.* Voyez aussi *Médecins*.

CHYNDONAX, (*Hist. anc.*) nom d'un chef des druides. Monument trouvé dans son tombeau, découvert auprès de Dijon en 1598. Son épitaphe. *Suppl.* II. 427. *a.*

CHYPRE ou CYPRE, (*Géogr.*) culte qu'on y rendoit à Vénus. Lieux de cette île célébrés par les poëtes. Ses productions. Nom de *Fortunée* que les Grecs lui donnerent, & qu'elle n'a plus mérité dans la suite. III. 437. *b.*

Chypre. Cette île anciennement nommée *Cerastis*. II. 832. *b.* Chancelier du roi de Jérusalem & de Chypre. III. 101. *a.* Voyez *CYPRE*.

C I

CI, particule postpositive en François. XII. 102. *a.*

CIACOLA, (*Géogr.*) observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 427. *a.*

CIBAUDIERE, terme de pêche; espèce de filets. On en distingue de deux sortes, les cibaudieres flottées & les non-flottées. Description & usage des unes & des autres. III. 438. *a.* Voyez *RIEUX*.

CIBOIRE, description du ciboire sacré : comment on le gardoit autrefois. III. 438. *a.* Lieu où on le place aujourd'hui. Autres applications de ce mot : critique faite à ce sujet de l'espèce de ciboire qu'on voit sous la coupole du Val-de-Grace. Origine du mot *ciboire*. Ce mot employé par Horace. *Ibid.* *b.*

CIBOULE, *ciboulette,* (*Jardin.*) caractère de cette plante, qu'on sème tous les mois de l'année, &c. On lui donne souvent de l'eau. Trois espèces de ciboules. III. 438. *b.* Voyez *OIGNON*.

CICATRICE, (*Chirurg.*) formation de la cicatrice. III. 438. *b.* Cicatrice légère & peu sensible. Cicatrice large résultant de la perte ou abcession d'une grande partie de chair. Signes de la cicatrice naissante. Remèdes cicatrisans. Conditions d'où dépend la beauté de la cicatrice. Moyens de procurer une belle cicatrice. *Ibid.* 439. *a.* Souvent on ne peut empêcher qu'il ne reste une cicatrice creuse & profonde. Pourquoi le chirurgien doit éviter les caustiques, les styptiques, les astringens. Comment on doit chercher à détruire les bords de la chair fongueuse près des extrémités de la peau. Observations de pratique. Dans les grandes plaies, il est inutile d'appliquer les remèdes corrosifs sur toute leur surface. La perte d'une partie du corps ne sauroit être réparée que par les fluides propres à cette partie. Combien est vaine la promesse de ceux qui prétendent guérir toutes sortes de plaies sans cicatrice. *Ibid.* *b.* Fomentations fréquentes qu'il faut faire à la cicatrice : emplâtre qu'il faut y appliquer. Exemple d'une cicatrice de la tête au travers de laquelle une portion du cerveau fut poussée par les efforts d'une toux violente. La marque blanche d'une cicatrice est ineffaçable, &c. *Ibid.* 440. *a.*

Cicatrice, les brides que forment les cicatrices profondes à la suite de certaines plaies, laissent des engorgemens pâteux qui subsistent long-tems. VIII. 702. *a.* Remèdes. *Ibid.* Pourquoi les cicatrices de la peau ne s'effacent pas. *Suppl.* IV. 73. *a.*

CICATRISANS, remèdes. Voyez *DESSICATIFS*.

CICATRISATION, manière dont elle se fait. VIII. 643. *a, b.* Remèdes qui la procurent. I. 407. *a.* IV. 893. *a.*

CICEREIUS, trait de modestie de ce romain. XIV. 812. *a.*

CICÉRO, (*Fond. en caract.*) proportion de ce corps. Ce caractère est le plus en usage dans l'imprimerie. III. 440. *a.* Voyez *CARACTÈRE*.

CICÉRON, observations sur la vie, le caractère, l'éloquence & les ouvrages de Cicéron. XI. 570. *a, b.* 571. *a, b.* Maison de plaisance où il naquit, & dont il héritoit le séjour. XVII. 273. *b.* Maisons de plaisance qu'il possédoit. IX. 892. *a.* Sa maison de campagne appelée *académie*. I. 51. *b.* Son amitié pour Atticus. *Suppl.* I. 685. *a, b.* &c. Sa réponse à ceux

qui lui reprochoient d'être un homme nouveau. VIII. 279. *a.* XI. 9. *a.* Son genre de vie à Tusculum. XVI. 762. *b.* Découverte qu'il fit du tombeau d'Archimède. XV. 769. *a.* Repas qu'il donna à César dans sa maison de campagne pendant les saturnales. XVII. 468. *a.* Caractère faux qu'il fit paroître sur la fin de sa vie. *Suppl.* I. 705. *a.* Mort de Cicéron. IX. 592. *b.* XVI. 675. *a.*

Philosophie de Cicéron. XIV. 340. *a.* Immortalité à laquelle il aspirait. XVI. 86. *b.* Passage de ce philosophe sur l'influence de la religion dans la société. I. 813. *a, b.* Il se moquoit de la divination. IV. 1071. *b.* Ce qu'il pensoit de la spiritualité de Dieu. VIII. 570. *b.* Sa doctrine sur la mort. I. 340. *a.*

De l'éloquence de cet orateur. Bel exemple d'éloquence dans son plaidoyer pour Milon. XV. 568. *b.* Observations sur ses philippiques. XII. 506. *b.* Pourquoi Cicéron l'emportoit sur Démosthène dans le genre délicat & tendre. XII. 147. *a.* Son éloquence dans les péroraisons. XII. 391. *a.* V. 522. *b.* Cas qu'il faisoit de l'arrangement des mots. V. 522. *a, b.* Art avec lequel il développoit un objet, soit pour en affoiblir l'impression, soit pour la renforcer. *Suppl.* II. 708. *a.*

De ses ouvrages. Ses œuvres de morale. X. 701. *a.* Ses philippiques. XII. 506. *b.* Art d'écrire en notes abrégées, connu de Cicéron. XV. 815. *a, b.* Ses tusculanes. XVI. 761. *b.* Ses lettres. V. 816. *a, b.* IX. 411. *a, b.* Ses lettres de recommandation. 413. *b.* Ouvrages qu'il composa dans sa maison de Pompeii. XIII. 13. *b.* Comment il est parlé dans ses lettres des maux de la république. XIV. 158. *a.* Ses oraisons *De lege agraria*. I. 182. *a, b.* Cas que nous faisons de ses livres sur la nature des dieux & sur la divination. IV. 1073. *a.* Observations sur les offices & le traité des loix. V. 132. *a.* Du livre intitulé *de l'orateur*. V. 530. *a.* Ses livres sur l'invention. VIII. 849. *b.*

CICOGNE, voyez *CIGOGNE*.

CIDARIS, ou *CITTARIS*, bonnet pointu qu'on portoit en Perse & autres contrées de l'orient, &c. Ceux qu'on portoit chez les Hébreux. III. 440. *b.*

CIDRE, boisson très-ancienne. Etymologie du mot. Cidre de Normandie. Pommes dont il se tire. Tems à choisir pour la récolte. Comment elle se fait. Point de maturité à choisir pour piler les pommes. III. 440. *b.* Construction de la pile. Manière dont on en fait usage. Ceux qui n'ont pas de grandes piles à meules tournantes, se servent de pilons & de massues, dont ils pilent le fruit à force de bras. Alors on travaille à affeoir le marc sur l'émoi du pressoir. Description de cette machine & de son usage. Comment on dispose le marc sur l'émoi. *Ibid.* 441. *a.* Manière de le presser, jusqu'à ce que le marc soit épuisé. Manière de remplir les tonneaux. Différentes qualités qu'on peut donner au cidre : cidre fort, cidre paré. Comment se fait le petit cidre à l'usage du menu peuple. Celui-ci paie ordinairement les frais de la cueillette. Usage du marc rout-à-fait sec. Après un certain tems, on met le cidre en bouteilles. Caractère du bon cidre. Combien de tems on peut le garder. Trente-six boisseaux de pommes font un muid de cidre. Espèce de croûte à laquelle le cidre est sujet. Cause de cet accident. *Ibid.* *b.* Moyen d'y remédier. Cidre poiré. Cidre cormé. Eau-de-vie du cidre pommé. On en peut aussi tirer un aigre. Propriétés du cidre par rapport à la santé. *Ibid.* 442. *a.*

Cidre, description & usage du pressoir à cidre. XIII. 331. *a, b.* &c. Méthode pour faire du cidre. XVII. 293. *a.* Cidre de poires. XII. 881. *b.* Cidre de pommes. XIII. 6. *b.* Manière de faire le vinaigre de cidre. XVII. 303. *a.*

CIEL, (*Physiq.*) idée populaire du ciel. Ciel des astronomes. C'est ce que Moïse appelle le *firmament*, selon quelques interpretes. Sens du mot hébreu. Les Septante le traduisirent par le mot *firmamentum*, conformément à la philosophie de leur tems. Division du ciel par les astronomes. III. 442. *a.* Réfutation de cette vieille opinion des sectateurs d'Aristote, qui prétendoient que les cieus étoient incorruptibles. Opinion des cartésiens sur le ciel. Opinion contraire des newtoniens. Etrange raréfaction de la matière répandue, selon Newton, dans tout l'espace planétaire. Division du ciel en deux parties, le ciel aérien, & la région éthérée. *Ibid.* *b.*

Ciel, pourquoi le ciel paroît bleu. I. 912. *b.* II. 281. *b.* VI. 819. *a.* De la division du ciel en constellations : autre division du ciel en trois parties principales. IV. 59. *b.* Cartes du ciel. *Suppl.* II. 253. *a, b.* Milieu du ciel. *Ibid.* III. 939. *a.*

CIEL, (*dans l'Astron. anc.*) différens cieus que les anciens admettoient : leur solidité, leur forme. Cieus crystallins d'Alphonse, roi de Castille. Ciel empyrée. Les astronomes ne se mettoient pas fort en peine si les cieus qu'ils admettoient étoient réels ou non, pourvu qu'ils satisfissent aux phénomènes. Lieu où les cieus & la terre se joignent, selon les rabbins. III. 443. *a.*

Ciel, idée que les anciens astronomes s'étoient faite des cieus. XI. 575. *a.* Cieus de crystal. IV. 527. *a.* VI. 819. *a.* Leur mouvement de trépidation. XVI. 594. *a.* Huitième ciel. VI. 819. *a.*

CIEL, (*Théol.*) divers noms que l'écriture lui donne. III.

443. a. Idée que l'homme essaie d'en concevoir. Auteurs inspirés qui en font de superbes descriptions. Rapport entre Platon & ces auteurs sur ce sujet. Ciel des anciens Romains. Ciel des mahométans. *Ibid.* b.

Ciel. Du royaume des cieux. XIV. 419. b. Ciel empyrée. V. 601. a, b.

Ciel, reine du. XIV. 48. a, b. 50. a.

CIEL, (*Décor. théat.*) un ciel bien peint est une des plus agréables parties de la décoration. Comment on pourroit augmenter la beauté de l'effai. III. 443. b.

CIEL, (*Gramm.*) en quelles occasions ce mot a un pluriel régulier. XII. 802. b.

CIERGE épineux, (*Botan.*) autres noms de cette plante. Description du cierge épineux du jardin du roi. Défauts des descriptions données de cette plante, par les voyageurs & les botanistes. III. 443. b. Dimensions de cette plante lorsqu'elle fut envoyée au jardin du roi. Ses progrès annuels. D'où lui vient le nom de *cierge*. Description très-détaillée du cierge épineux. De sa fleur. *Ibid.* 444. a. De son fruit. *Ibid.* b.

Observations sur cette plante. 1°. Elle n'a du rapport qu'à celle dont Tabernomontanus donne une figure. 2°. Cette espèce est différente de celles rapportées par Herman & le P. Plumier. 3°. On peut établir le caractère de cette plante par la seule inspection de la figure de la plante, sans l'examen de la fleur & du fruit. 4°. Rapports du cierge avec la roquette ou *opuntia*: en quoi il en diffère. III. 444. b. Observations sur la culture de ce cierge. Manière de le multiplier. Ses caractères. Ses espèces, rapportées au nombre de treize. *Ibid.* 445. a. Remarques sur chacune de ces espèces & leur culture. Instruction sur la manière de multiplier cette plante. Saison qu'il faut choisir: soins qu'exigent les boutures. Les vieilles plantes fournissent toujours de nouveaux jets. *Ibid.* b. Ce que doivent faire ceux qui voudront en apporter des Indes. *Ibid.* 446. a.

Cierge du Pérou, description de deux espèces de ce genre, gravées vol. VI des planch. *Histoire naturelle*, pl. 95. *Suppl.* II. 427. a. Classification du cierge. *Ibid.* b.

Cierge rampant. pl. 95. du vol. VI, *Regne végétal*.

CIERGE, chandelle de cire que l'on brûle sur les autels. On fait des cierges de différentes grandeurs & figures. Ancienneté de l'usage des cierges dans les cérémonies religieuses. Origine de cet usage parmi les chrétiens. Les chrétiens du cinquième siècle aimoient si fort les cierges, qu'ils en représentoient en peinture dans leurs églises. Signification mystique des cierges allumés en plein jour. Deux manières de faire les cierges; l'une à la cuillère, l'autre à la main. Description de l'une, III. 446. b. & de l'autre. *Ibid.* Voyez les planches du *Cirier*, vol. III, & l'article *CIRIER*.

Cierge, quète qui se faisoit pour les cierges. I. 191. b. A qui appartiennent les cierges. III. 474. b. Abus sur leur usage. XI. 751. a, b.

Cierge paschal, dans l'église romaine. Description de cette cérémonie. Origine de la bénédiction du cierge paschal. III. 446. b. Catalogue qu'on faisoit tous les ans des fêtes mobiles, que l'on écrivoit sur un cierge. Ce qu'étoit ce cierge. Différentes matières sur lesquelles on écrivoit les choses dont on vouloit conserver la mémoire, selon le plus ou le moins de durée qu'on se proposoit de lui donner. Coutume d'attacher au cierge paschal le papier sur lequel on écrivoit les fêtes mobiles. *Ibid.* 447. a.

CIERGES d'eau, (*Hydraul.*) description: exemple: les cierges d'eau sont plus éloignés les uns des autres que les grilles. III. 447. a.

CIGALE, espèce de mouche. Description de cet insecte. On en distingue de trois grandeurs différentes; les grandes, les moyennes & les petites: caractères qui les distinguent. III. 447. a. Organes d'où résulte le bruit qu'on désigne du nom de *chant de la cigale*. Ces organes ne sont point dans les femelles. *Ibid.* b. Espèce de tarière que renferme le dernier anneau du corps des femelles. Sa description. Mouvement qu'elle lui donne pour faire des trous dans le bois où elle dépose ses œufs. Qualité du bois qu'elles choisissent. A quoi on reconnoît ces trous: manière dont ils sont arrangés; leur longueur. *Ibid.* 448. a. Œufs qu'elles y déposent: histoire naturelle du ver qui en sort, jusqu'à son état de cigale. *Ibid.* b.

Cigale, observations sur l'espèce représentée vol. VI des planches, *Histoire naturelle*, pl. 79. *Suppl.* II. 427. b.

CIGALES, petits rouleaux de tabac que les Espagnols de l'Amérique nomment ainsi, dont on se sert pour fumer sans pipe. Nos insulaires les nomment *bouts de tabac*. Singulière façon de fumer usitée chez les Caraïbes des îles Antilles. III. 448. b.

CIGNA, (*J. François*) anatomiste. *Suppl.* I. 413. b. Physiologiste. *Ibid.* IV. 362. b.

CIGNANI, (*Carlo*) peintre. V. 328. a.

CIGOGNE, description qu'a donnée de cet oiseau, M. Perrault, dans le recueil de l'académie royale des sciences. III. 448. b. Nourriture de la cigogne. *Ibid.* 449. a.

Cigogne noire, description de cet oiseau. III. 449. a.

Cigogne, (*Mat. méd.*) partie de cet oiseau dont on se sert

en médecine. Cet animal est un grand alexipharmaque. Diverses propriétés de chacune de ses parties. III. 449. a.

Cigogne, pourquoi elle étoit appelée *crotalifera*. IV. 515. a.

Cigogne, figure symbolique. XV. 733. b.

CIGOLI, peintre. Ouvrage estimé de cet artiste. *Suppl.* I. 92. a.

CIGUË, caractère de ce genre de plante. *Cicuta major*. C. B. La mort de Socrate a seule suffi pour en immortaliser les effets. Description de notre ciguë. III. 449. a. Sa saveur & son odeur. Elle contient un sel ammoniacal enveloppé de beaucoup d'huile & de terre. Il est prouvé qu'elle n'est point aussi venimeuse qu'en Grece. Usage de la poudre de ses racines dans la fièvre-quotidienne pour les skirrhes du foie & du pancréas. Cependant le plus prudent est de s'abstenir de l'usage interne de cette plante. Quel est son meilleur antidote. Elle ne passoit point pour venimeuse à Rome: on la regardoit comme un remède propre à tempérer la bile. Perse & Horace cités sur ce sujet. *Ibid.* b. Elogé que Plinè fait de cette plante. Salade de ciguë ordinaire en Lombardie: animaux qui en mangent. Les autorités qu'on vient de citer ne sauroient cependant contrebalancer le poids de celles qu'on leur oppose. Usage extérieur que nous faisons de cette plante. Emplâtre de ciguë. Elle entre dans le diabolanthum. *Ibid.* 450. a.

De la petite ciguë. On la substitue à la grande pour l'usage externe. Sa description: on l'a nommée *le persil des fous*. Observation sur la coupe de ciguë que burent Socrate & Phocion. *Ibid.* 450. a. Préparation de l'emplâtre de ciguë, selon la pharmacopée de Paris. *Ibid.* b.

Ciguë aquatique, caractère de cette plante. Lieux où elle croît, tems où elle fleurit: on l'estime plus venimeuse que la ciguë ordinaire. Exemple de trois soldats morts subitement pour en avoir mangé; ravage qu'elle avoit fait dans leur corps. Ouvrage à consulter sur cette matière. Secours les plus efficaces contre ce poison. III. 450. b.

Ciguë aquatique, il est aisé de la confondre avec l'œnanthe vénéneuse. XI. 401. a.

CILIAIRES, (*Anat.*) se dit de différentes parties de l'œil. Glandes ciliaires. Procès ciliaires. III. 451. a.

Ciliaire, corps ciliaire. *Suppl.* IV. 111. a. Arteres ciliaires. *Ibid.* II. 248. *Ibid.* IV. 115. a, b. Veines ciliaires. 116. a.

Ciliaire, (*ligament*) description de ces ligamens. Descartes a dit que la contraction des ligamens du cristallin lui donnoit un mouvement par lequel il devenoit plus convexe pour voir. Auteurs qui l'ont suivi. D'autres veulent que l'action du corps ciliaire soit d'aplatir le cristallin. Porterfields conteste ce changement de la figure du cristallin: raisonnement sur lequel il se fonde. III. 451. a. Voyez *TUNIQUE*, (*Anat.*).

Ciliaire, couronne, face intérieure de la choroïde continuée. Description de cette partie. Les poissons n'ont pas de couronne ciliaire. Comment la nature a pourvu à ce défaut. *Suppl.* II. 427. b.

CILICE, vêtement de poil de chevre & de bouc. Origine du mot & de la chose. III. 451. a. Virgile cité: observation sur ce passage. *Ibid.* b.

CILICIE, pays de l'Asie mineure: ses bornes. On la divisoit en champêtre & en montagnueuse, &c. Cette contrée étoit très-peuplée. Vêtements appelés *cilices*, que ces peuples avoient inventés. Usage qu'en faisoient les Hébreux. Cilices modernes. Aristote dit qu'en Cilicie on tondoit les chevres. III. 451. b.

CILICIE, terre de (*Hist. nat.*) Ce qu'en dit Théophraste. Usage qu'on en faisoit. Sentiment de M. Hill sur la nature de cette terre. III. 451. b.

CILLEMENT, monument alternatif & synchronique des paupières. Nature de ce mouvement qui se fait sur-tout dans la paupière supérieure. Mécanisme de ce mouvement. III. 451. b. Muscle élévateur de la paupière: muscle orbiculaire. Effet de sa contraction: cause des larmes: ouverture de la paupière inférieure. Usage des petits grains glanduleux placés sur le bord cartilagineux des paupières. Différentes parties qui concourent aux cillemens des paupières: passage de Cicéron sur ce sujet. Mouvement involontaire trop prompt ou trop lent des paupières: quelle en peut être la cause. Moyens de la guérir. *Ibid.* 452. a. Il ne faut pas confondre le cillement avec le clignement. *Ibid.* b.

CILLER, (*March.*) sens de ce mot appliqué au cheval; signe de vieillesse: âge où les chevaux cillent. Artifice des marchands des chevaux pour cacher ce signe de vieillesse. III. 452. b.

CILS, poils dont le bord des paupières est garni. Leur usage. Glandes d'où ils prennent leur origine. III. 452. b.

Cils, il n'y a que l'homme & le singe qui aient des cils aux paupières. VIII. 259. b. Dérangement des cils. XII. 207. a. XVI. 633. a, b.

CIMABUË, (*Jean*) premier peintre moderne, dans l'ordre du tems. V. 317. b. XII. 275. b.

CIMBRES, anciens peuples les plus septentrionaux de l'Allemagne. Chersonèse cimbrique. Ce que devinrent ces

peuples après leur défaite par les Romains. III. 452. *b.* Voyez JUTLAND & CIMMÉRIENS.

CIMBRIQUE *Chersonnese*. XIII. 700. *a.*

CIMENT, étymologie du mot. Ce que les anciens entendoient par ciment. III. 452. *b.* Le mortier, la soudure, la glu font des cimens. Celui qu'on employa aux murs de Babylone. Composition du meilleur ciment que l'on connoisse. Jus d'ail pour recoller le verre & la porcelaine. Ce qu'on entend par ciment en architecture. Deux sortes : le chaud, maniere de s'en servir, & le froid. Ciment des orfèvres, son usage. Ciment des chymistes; deux sortes, le commun & le royal. Auteurs à consulter. *Ibid.* 453. *a.*

Ciment, voyez BITUME. Ciment connu des anciens sous le nom de *maltha*. IX. 950. *a.* Du ciment & de son usage en maçonnerie. 825. *a.* Différentes sortes de cimens pour lier les pierres. *Ibid.* *a.*, *b.* Ciment qui sert à attacher les pierres précieuses à un manche pour les travailler. 587. *b.* Cimens fait avec la pouzolano. *Suppl.* IV. 525. *a.*

CIMENTO, (*Académie del*) *Suppl.* I. 88. *b.*

CIMETERRE des anciens. XVII. 786. *a.* Voyez les planches du Fourbisseur, vol. IV, planche 2.

CIMETIERE, différence entre la coutume des Romains & la nôtre, sur la maniere de rendre un lieu religieux & hors du commerce. Lieux où étoient autrefois les cimetières. III. 453. *a.* En quel tems il fut permis d'enterrer dans les villes. Situation ordinaire des cimetières. Permissions à obtenir pour remettre un cimetière dans le commerce. Un cimetière où depuis long-tems personne n'auroit été inhumé, est sujet à prescription. Usages profanes défendus sur les cimetières. Réconciliation d'un cimetière pollué par quelque scandale. Ouvrages à consulter sur ce sujet. Les protestans ont des cimetières assignés par le juge royal : auteurs à consulter. *Ibid.* *b.*

CIMETIERE, (*Médec.*) émanations cadavereuses qui s'exhalent des cimetières. Faire en sorte que l'air n'y soit jamais assez infecté pour être dangereux, ou que l'infection, lorsque son intensité est inévitable, ne puisse y causer aucun funeste accident, voilà ce que l'on doit se proposer. — De l'effet de la terre sur les émanations cadavereuses. Ces émanations auront d'autant moins de densité, que les cadavres seront plus profondément enfouis, & qu'il y aura plus de distance entr'eux. — De la formation des vapeurs qui résultent du mélange de ces exhalations avec l'air. — *Suppl.* II. 428. *a.* De l'action de l'air sur ces vapeurs. L'air des cimetières, par l'effet des pluies & de la chaleur, ou par leur concours, deviendra souvent capable d'infecter ceux qui le respireront, soit dans le lieu même, soit dans le voisinage, suivant la direction & la véhémence des vents. — D'où il résulte qu'on doit placer les cimetières dans des endroits où l'air soit le moins humide qu'il est possible, & jouisse d'une liberté qui puisse favoriser le mouvement de toutes ses couches, & qu'ils doivent être situés de façon que les vapeurs qu'ils fournissent ne puissent être portées sur des lieux habités. *Ibid.* *b.* Profondeur à laquelle on doit enterrer les morts. Espace qu'on doit assigner à chaque sépulture. De l'étendue à donner à un cimetière. *Ibid.* 429. *a.* Danger d'ouvrir la terre avant que les émanations cadavereuses aient été épuisées. Terme après lequel on peut sans inquiétude r'ouvrir d'anciennes fosses. Un cimetière destiné pour la desserte d'une paroisse, dans laquelle, année commune, il mourroit quarante personnes, doit avoir huit à dix mille pieds carrés de surface, mais jamais moins de huit mille quatre cens. Résumé de toutes les règles qu'on doit observer pour prévenir le funeste effet des émanations cadavereuses. *Ibid.* *b.* La situation des cimetières hors des villes a été de tous tems, chez les peuples policés, un effet de leur attention à écarter tout ce qui peut altérer la santé des hommes. — Anciennement les chrétiens ne permettoient pas que l'on construisit des églises dans les endroits où les morts avoient été enterrés. — En quel tems s'introduisit l'usage d'enterrer dans les villes. — Vœu pour son abolition. *Ibid.* 430. *a.*

Cimetière, noms que l'on donnoit anciennement aux cimetières. VII. 374. *b.* Prières sur les cimetières des martyrs. XIV. 521. *b.* Arrêt du parlement de Paris, qui défend l'usage des cimetières dans la ville. *Suppl.* II. 808. *b.* &c.

CIMIER, la partie la plus élevée dans les ornemens de l'écu. Voyez-en la figure dans le vol. I des planches, article de l'Armurier. C'étoit autrefois en Europe une plus grande marque de noblesse que l'armoirie. Le gentilhomme qui avoit assisté deux fois au tournoi solennel portoit deux trompes en cimier sur son casque. Du cimier de plumes. Son usage renouvelé par le maréchal de Saxe. Le cimier n'est plus qu'un ornement de blason, &c. III. 453. *b.* Consultez là-dessus le P. Menestrier. *Ibid.* 454. *a.*

CIMMÉRIENS, les Grecs plaçoient le Bosphore cimmérien sur les confins de l'enfer. Divers peuples de ce nom. III. 454. *a.*

Cimmérien, Bosphore. II. 337. *b.* Sa capitale. XII. 318. *b.*

CIMMÉRIENS, (*Géogr.*) Homère dit qu'Ulysse alla au pays des Cimmériens. George Carleton entend par ce pays l'Angleterre. Observations qui appuient ce sentiment. *Suppl.* II.

430. *a.* Homère ajoute qu'Ulysse s'en retourna sur le fleuve océan. Le même savant anglois pense qu'il faut entendre par là le canal d'Angleterre, qui se trouvoit anciennement à-peu-près de la largeur d'un fleuve. Cette conjecture appuyée par différentes observations. Peuples de la Grande-Bretagne qu'Hérodote nomme *Kóveras*, & César *cantios*. *Ibid.* *b.*

CIMOLÉE, (*terre*) espèce de terre dont parlent les anciens naturalistes. Deux espèces. Origine du nom. Ce que dit Tournefort sur cette terre. Usage qu'on en fait au levant. On s'en servoit en médecine. Divers sentimens des naturalistes sur la cimolée des anciens. III. 454. *a.*

Cimolée, caractères de cette terre : origine de son nom. XIII. 110. *a.*

CIMON, général Athénien, *Suppl.* I. 675. *a.* condamné au bannissement de l'ostracisme. XI. 694. *a.* Conquête qu'il fit de l'île de Scyros. XIV. 846. *b.*

CIMON Cléonien : ses talens en peinture. XII. 257. *b.*

CINAMOME, (*Comm.*) ce sont les jeunes pousses de l'arbre cannellier, qui donnent le vrai cinamome, & les vieilles branches donnent la casse qui est plus dure & ligneuse. Le cinamome, ou cannelle d'aujourd'hui, étoit beaucoup plus rare & plus précieux dans les anciens tems : c'est ce qui donnoit lieu souvent de se servir des différentes espèces de casse ligneuse. *Suppl.* II. 430. *b.* Triage de la casse que les Hollandois ont soin de faire dans leurs magasins de Colombo, à l'île de Ceylan. Cette casse est toujours brûlée avec soin sous les yeux des surveillans, & autres inspecteurs de la cannelle. *Ibid.* 431. *a.* Voyez CINNAMOME.

CINCLA, loi. IX. 654. *b.*

CINCINNATUS, (*Quintus*) éloge de ce grand homme. XIV. 121. *a.* Comment il reçut les ordres de la république qui l'avoit élu dictateur. XVII. 229. *b.*

CINÉRAIRES, urnes. XVII. 513. *b.* 514. *a.*

CINGULUM, (*Géogr. anc.*) ancienne ville d'Italie dans le Picenum, bâtie aux dépens de Labienus, lieutenant de César dans les Gaules. Sa situation. Médaille qu'on a cru frappée à l'occasion de sa fondation. Cette ville est aujourd'hui *Cingoli*. *Suppl.* II. 431. *a.*

CINNA, tragédie de Corneille. Dénouement de Cinna. II. 773. *a.* Exemples du genre sublime tirés de cette pièce. XV. 567. *a.*, *b.* Principale cause des applaudissemens qu'elle a reçus. XI. 185. *b.*

CINNABRE, deux espèces, le naturel & l'artificiel. Description du cinnabre naturel. Comment il se forme. Moyen qu'on emploie pour séparer le soufre du mercure, qui l'un & l'autre entrent dans la composition du cinnabre. Proportion de ces deux matières dans le cinnabre pur. L'opération ici décrite s'appelle *revivification*. Matrices dans lesquelles le cinnabre se forme. Minéraux où elles se trouvent. III. 454. *b.* Le cinnabre a aussi des filons qui lui sont particuliers. Principales mines de divers pays qui en fournissent : la plus riche est celle d'Almaden en Espagne, sur laquelle M. de Jussieu a donné un mémoire très-circonscancé. Précis de ce mémoire sur la maniere dont on y tire le mercure du cinnabre. Avantage de cette méthode sur quelques autres. *Ibid.* 455. *a.* Maniere de s'assurer si un minéral contient du mercure, ou est un vrai cinnabre. Moyen de reconnoître si le cinnabre a été falsifié. Ce que les anciens entendoient par cinnabre naturel qu'ils appelloient *minium*. Usage qu'ils en faisoient. Ce qu'ils entendoient par cinnabre artificiel. Autre espèce de cinnabre des anciens connu parmi nous sous le nom de *sang-dragon*. Ce qu'on entend aujourd'hui par cinnabre artificiel. Il faut avoir soin de l'acheter en gros morceaux & non en poudre. Travail du cinnabre en Angleterre, à Venise & en Hollande. *Ibid.* *b.* Diverses recettes pour le faire. Maniere indiquée par Stahl. Maniere de faire le cinnabre en grand, selon le même auteur. *Ibid.* 456. *a.*

Cinnabre, divers lieux de l'Europe où l'on a trouvé des mines de mercure en cinnabre. X. 372. *b.* Cinnabre artificiel : revivification du cinnabre. 374. *b.* vol. VI des planches, *Métallurgie*, travail du mercure. Comment on fait le cinnabre. I. 98. *a.*, *b.* Cinnabre pour la peinture à fresque. VII. 304. *a.*, *b.* Cinnabre d'antimoine. I. 509. *a.* XIV. 40. *b.*

Cinnabre artificiel, (*Mat. méd.*) raisons qui doivent faire préférer en médecine le cinnabre artificiel au cinnabre natif. Maladies pour lesquelles on recommande l'usage intérieur du premier. III. 456. *a.* Son utilité en pareils cas contestée. Maladie où cette matière employée en suffumigation est véritablement utile. *Ibid.* *b.*

CINNAMOME, observation sur le cinnamome des anciens. II. 593. *a.*, *b.* Voyez CINAMOME.

CINQ, propriétés de ce nombre selon les Pythagoriciens. XI. 205. *b.* Règle de cinq. XIV. 22. *a.*

CINQUAIN, (*Art milit.*) ancien ordre de bataille composé de cinq bataillons. Comment on les détache. Leur disposition sur le champ de bataille. Comment on les met en état de combattre. III. 456. *b.*

CINQUANTENIERS, officiers de police à Paris. XIII. 680. *b.* 682. *b.*

CINQUANTIÈME, (*Jurispr.*) imposition levée en certains tems pour le besoin de l'état. Levée de cette imposition en diverses occasions. III. 456. *b.* Il paroît que les rois de France ont levé en divers tems une imposition, qui étoit tantôt du centième, tantôt du cinquantième. En quelle nature ce cinquantième devoit être perçu. Sa suppression en 1728. *Ibid.* 457. *a.* Voyez DÉCIME.

CINQUIÈME, (*Jurispr.*) on payoit autrefois le cinquième en Egypte. Cinquième levé par Philippe-le-Bel sur les églises du royaume. Ce qu'on entend par ce mot, en matière de fiefs. III. 457. *a.*

CINTRE, (*Architect. & Coupe des pierres*) Mémoire à consulter pour connoître & calculer la force des cintres. Définition du cintre que les Italiens nomment *armatura*. Rien de plus important en fait de construction de voûtes que le travail des cintres. III. 457. *a.* Auteurs auxquels il faut recourir pour connoître les différentes façons de les construire. Principes sur lesquels on les construit. Effort que peut soutenir une pièce de bois de chêne posée verticalement. Comme la plupart des pièces sont nécessairement inclinées dans le cintre, M. Pitot fait le calcul de leur résistance selon leurs divers angles d'inclinaison, par où l'on connoît le rapport de la force du cintre à celle de la voûte. *Ibid.* *b.*

CINTRE, (*Décorat. théâtre.*) partie du plancher de la salle de l'opéra qui est sur l'orchestre. Sa structure, & autres objets qui s'y rapportent. III. 457. *b.* Loges qu'on y a pratiquées. *Ibid.* 458. *a.*

CIOFANI, (*Ercole*) ouvrage de ce littérateur. XV. 655. *a.*

CIPPE, petite colonne à inscription qu'on élevoit autrefois dans les grands chemins ou ailleurs. Cippes appelés *colonnes militaires*. Traité de Hottinger sur les cippes des Juifs. Cippe étoit encore une espèce d'entraves, &c. Cippes, pierres élevées d'espace en espace sur le terrain où l'on marquoit avec la charrue l'enceinte d'une nouvelle ville, &c. III. 458. *a.*

CIR, (*Saint*) quatrième vœu des religieuses de S. Cir. III. 458. *a.*

CIRCASSIE, situation de ce pays. Religion des habitans. A qui appartient le pays. Son commerce. III. 458. *a.*

CIRCASSIENS, observations sur ces peuples. VIII. 346. *a.* Comment ils inoculent la petite vérole. 758. *a.* Ils ne se mêlent avec aucun autre peuple. *Suppl.* I. 349. *b.* Tartares circassiens. XIV. 761. *b.* XV. 921. *a.*

CIRCÉ, adorée à Minturne. X. 120. *a.*

CIRCENSES, ce qu'on entendoit par les jeux du cirque. Jeux des gladiateurs; quels hommes s'y étoient employés. En quelles circonstances se donnoient les jeux du cirque. Jeux plébéens institués par Adrien. III. 458. *b.* - Voyez CIRQUE.

CIRCENSES, jeux. Observation sur ce qui en est dit dans l'Encyclopédie, qu'Adrien institua de nouveaux jeux du cirque nommés *Plébéens*. *Suppl.* II. 431. *a.* Du cirque qui portoit le nom de cet empereur. *Ibid.* *b.*

CIRCOLOMEZZO, (*Musiq.*) espèce d'agrément ainsi nommé autrefois. *Suppl.* II. 431. *b.*

CIRCELLIONS ou **SCOTOPITES**: secte de Donatistes en Afrique dans le quatrième siècle. Origine de leur nom. Chefs de ces brigands enthousiastes; bâtons qu'ils portoient. Donat les appelloit les chefs des saints: un faux zèle de martyr porta plusieurs d'entr'eux à se donner la mort. Comment les autres furent réprimés. Les femmes imitèrent la fureur des circellions. III. 458. *b.*

CIRCONCISION, cérémonie religieuse chez les Juifs & les Mahométans. D'autres peuples la pratiquent, mais non dans des vues de religion. III. 458. *b.* Circoncision prescrite à Abraham, comme sceau de l'alliance. Toute sa maison fut soumise à la même loi. Ce précepte réitéré à Moïse. La circoncision distinguoit les Juifs des autres nations: passages de Tacite & de S. Jérôme. Auteurs qui prétendent que les Juifs avoient emprunté la circoncision des Egyptiens: passage d'Hérodote sur lequel ils s'appuient. Réfutation de ce sentiment. *Ibid.* 459. *a.* Comment se pratiquoit la circoncision chez les anciens Hébreux. Mutilation que se faisoient les prêtres de Cybele. Cérémonies de la circoncision chez les Juifs modernes. *Ibid.* *b.* Cérémonies pratiquées chez les Juifs, selon D. Calmet, à la réception d'un profélyte qui venoit d'une nation où la circoncision étoit établie. Les Juifs apostats s'efforçoient d'effacer en eux le signe de la circoncision. Auteurs qui le nient. Leur sentiment réfuté. *Ibid.* 460. *a.* Effets moraux de la circoncision. Deux sentimens des Juifs sur la nécessité de cette cérémonie. Les théologiens la considèrent comme un sacrement de l'ancienne loi. S. Augustin a prétendu qu'elle remettoit le péché originel aux enfans. S. Grégoire le grand n'est pas moins formel. Autres théologiens qui pensent de même. Cependant le sentiment le plus commun est que la circoncision n'avoit point été instituée pour servir de remède au péché originel. Autorités qui le prouvent. *Ibid.* *b.* Raisonnemens qui viennent à l'appui de

Tome I,

cès autorités. Réfutation du sentiment de S. Augustin. Cependant la circoncision conféroit quelques grâces, mais moins abondantes & moins efficaces que celles de l'évangile. Origine & usage de la circoncision chez d'autres peuples que les Hébreux; savoir, les Arabes, les Sarrasins, les Turcs, les Phéniciens & les Syriens. *Ibid.* 461. *a.* Origine de la coutume des princes Phéniciens d'immoler leurs enfans dans certaines circonstances. En quel tems la circoncision s'établit chez les Iduméens. Comment & à quel âge elle se pratique chez les Turcs. Henri III, roi de France, fut invité à assister à la circoncision du fils aîné d'Amurat III. Age auquel se pratique la circoncision chez les Persans & les Arabes. Celle des habitans de Madagascar. Celle qui étoit en usage chez les Mexicains. En quels endroits la circoncision des femmes s'est pratiquée. Passage de M. Huet sur cette circoncision. *Ibid.* *b.* Elle est un signe de noblesse pour les femmes du prêtre-Jean. Cérémonie pratiquée chez les Juifs modernes à l'égard des filles au lieu de la circoncision. *Ibid.* 462. *a.*

Circoncision. De la circoncision établie chez différens peuples, VIII. 258. *a.* chez les Arabes. *Suppl.* I. 503. *b.* chez les Coptes. IV. 175. *b.* *Suppl.* II. 593. *a.* Raison physique de son établissement chez les Juifs. XIII. 306. *b.* En quoi peut consister celle des femmes. III. 538. *a.* Cette circoncision opérée chez certains peuples. XI. 293. *a.* 294. *a.* Effort que faisoient quelques Juifs pour effacer la marque de leur circoncision. XIII. 307. *a.*

Circoncision de N. S. Jesus-Christ. Fête de l'église romaine. En quel lieu on croit que le seigneur fut circoncis. On l'appelloit autrefois l'octave de la *Nativité*. En quel tems & en quel lieu elle fut établie sous le nom de circoncision. Comment on la célébroit en France. III. 462. *a.*

CIRCONFÉRENCE. Egalité des rayons. Définition de l'arc & de la corde. Division de la circonférence en 360 degrés. Angle à la circonférence. III. 462. *a.* Triangle rectiligne égal au cercle. Rapport du diamètre à la circonférence. Moyen d'avoir l'aire du cercle, le diamètre étant donné. *Ibid.* *b.*

Circonférence, pour la mesure naturelle de la circonférence d'un cercle est un arc. X. 426. *b.* Angle à la circonférence. I. 462. *a.* Division de la circonférence du cercle selon la géométrie souterraine. VII. 638. *a.* Du rapport du diamètre du cercle à la circonférence. IV. 941. *b.* Trouver ce rapport. II. 834. *b.* Trouver par le compas de proportion une ligne droite égale à la circonférence d'un cercle. III. 753. *a.* Voyez PÉRIPHÉRIE.

CIRCONFLEXES, artères, (*Anat.*) qui viennent de la crurale. *Suppl.* II. 657. *b.* 658. *a.*

CIRCONLOCUTION, (*Belles-lettres*) à quel dessein cette figure est employée en rhétorique. Exemple tiré de Cicéron. III. 462. *b.* Voyez PÉRIPHRASE.

Circonlocution. Elle fait la richesse du style, & contribue quelquefois à l'élégance & à la noblesse, en évitant les idées basses & rebutantes que le terme propre rappellerait. On en fait sur-tout usage dans les choses de délicatesse, de finesse ou de décence. *Suppl.* II. 431. *b.*

CIRCONPOLAIRE, (*Astron.*) étoiles circonfolaires qui ne se couchent jamais. Manière de déterminer la partie du ciel qui les renferme. III. 462. *b.*

Circonfolaires, étoiles. Tables d'étoiles voisines du pôle: elles contiennent la précession annuelle en ascension droite & en déclinaison, pour le premier de chaque mois. *Suppl.* IV. 898. *b.*

CIRCONSCRIPTION. En quoi consiste la circonscription des polygones. III. 462. *b.*

CIRCONSCRIRE, (*Géom. élément.*) décrire une figure régulière autour d'un cercle, ou un cercle autour d'un polygone. Une figure régulière quelconque inscrite dans un cercle se résout en des triangles semblables & égaux. Mesure de son aire. Il en est de même du polygone circonscrit. Principe d'où Archimède est parti pour chercher la quadrature du cercle. Valeur du côté de l'hexagone régulier. Circonscrire un cercle à un polygone régulier donné. Circonscrire un carré autour d'un cercle. Circonscrire un polygone régulier quelconque autour d'un cercle. Inscire un polygone régulier quelconque dans un cercle. III. 463. *a.*

Circonscrire, un cercle à un polygone, & un polygone à un cercle. II. 834. *b.* Voyez aussi POLYGONE.

CIRCONSCRIT, hyperbole circonscrite. III. 463. *a.*

CIRCONSPÉCTION, retenue, considération, égards, ménagemens; différence entre ces mots. Réflexion sur ces qualités. III. 463. *b.* Voyez ÉGARDS.

CIRCONSTANCE, conjoncture: différence entre ces mots. III. 463. *b.* Voyez CONJONCTURE.

Circonstances: elles font varier nos jugemens. V. 832. *a.*

CIRCONVALLATION, (*Art milit.*) ce qu'on doit observer dans la disposition de la circonvallation. III. 463. *b.* La portée du canon étant de 1200 toises, la queue des camps des troupes qui campent dans la circonvallation doit être à cette distance de la place. . . . La circonvallation doit être

M M m m

dirigée à-peu-près parallèlement à la place, à la distance au moins de 1350 à 1400 toises. Elle est flanquée de distance en distance par des angles saillans qu'on appelle *redans*. Mesure des lignes de circonvallation d'une pointe de redans à l'autre. Lieux où il faut placer les redans. Ouverture de leurs angles; ouverture, profondeur, largeur du fossé, &c. Table des mesures de six profils pour toutes sortes de circonvallations & du tems nécessaire à sa façon. *Ibid.* 464. a. Ordre qu'on doit établir pour avoir soin que les mesures soient exactement observées. Epaulement qu'on faisoit autrefois dans l'intervalle des lignes & de la tête des camps. Comment on fortifioit les lignes de circonvallation. On peut les fraiser quelquefois. Avant-fossé qu'on fait aussi quelquefois devant les lignes. Quel en est l'objet. *Ibid.* b. M. de Vauban le désapprouvoit. Il semble néanmoins qu'on peut dans plusieurs cas s'en servir avantageusement. Description de la circonvallation de Philisbourg en 1734; de celle que firent les Espagnols au siege d'Arras en 1654; de celle de César à Alexia. En quels cas on fait des bastions pour flanquer la ligne. *Ibid.* 465. a. Batteries à la pointe des redans. Les lignes de circonvallation exigent de très-fortes armées pour les défendre; cette considération a partagé les sentimens des plus célèbres généraux sur l'utilité de ces sortes de lignes. De la défense des lignes attaquées. Deux partis à prendre à cet égard; ou en disputant l'entrée à l'ennemi, ou laisser une partie de l'armée pour la garde des travaux du siege, & aller avec le reste au devant de l'ennemi pour le combattre. Inconvéniens attachés au premier parti: raisons qui l'appuient. *Ibid.* b. Sentiment du chevalier Folard. Le prince Eugene n'osa forcer les lignes au siege de Philisbourg en 1734, tant elles étoient bien défendues. En quel cas on peut attendre l'ennemi tranquillement; circonstances contraires où l'on doit aller au devant de lui. Revers qui résulta de la négligence de ce dernier parti au siege de Turin en 1706. Ce qu'on auroit dû faire alors, selon le chevalier Folard. Conclusion tirée de cet exemple. *Ibid.* 466. a.

Circonvallation, en quoi elle differe de la contrevallation. IV. 143. a. Lignes de circonvallation & de contrevallation. IX. 524. a, b. Barrieres qui ferment les ouvertures des lignes de circonvallation. II. 95. a. Puits pratiqués devant ces lignes. XIII. 564. a. Des quartiers des troupes dans la circonvallation. XIII. 688. b. Attaque de ces lignes. I. 829. a, b. Voyez les planches XIV & XV, de l'art militaire, vol. I, & l'article LIGNES.

CIRCONVOLUTION, (*Musiq.*) maniere de terminer l'intonation dans le plain-chant. *Suppl.* II. 431. b.

CIRCUIT, en droit. III. 466. a.

CIRCUIT, diverses provinces d'Angleterre où les juges vont rendre la justice au peuple deux fois par année. Partage de l'Angleterre en six circuits par Henri II, 1175. Caractere de ce prince. En quel tems & comment les juges sont envoyés dans les circuits par le chancelier. III. 466. b.

CIRCULAIRE, tout ce qui appartient au cercle ou qui y a rapport. III. 466. b. Nombres circulaires. Navigation circulaire; elle est la plus courte de toutes. Vitesse circulaire, en astronomie, celle d'une planete ou d'un corps qui tourne; laquelle se mesure par un arc de cercle: exemple. Lettre circulaire. *Ibid.* 467. a.

Circulaire, nombre circulaire. XI. 204. a. Pouce circulaire. XIII. 186. b. Mouvement circulaire: expérience sur ce mouvement. XVII. 613. b.

CIRCULATION, *du sang*, (*Physiol.*) le principal organe de cette fonction vitale c'est le cœur: son mouvement de diastole & de systole. Effet naturel de ce mouvement alternatif: court exposé de la circulation. Quel est le premier qui en a fait la découverte. III. 467. a. Divers sentimens à cet égard. Observations par lesquelles on prouve la circulation du sang. Direction de son cours. Ligature d'une veine par laquelle on démontre quel est le cours du sang. *Ibid.* b. Conclusion tirée des observations précédentes. Comment la circulation se continue lorsque le sang est arrivé au cœur. Mécanisme par lequel le sang est porté du sinus ou du tronc de la veine-cave par l'oreillette droite dans le ventricule droit, d'où il est porté dans l'artere pulmonaire. Distribution du sang dans les poumons; son retour au cœur dans le ventricule gauche, & du cœur dans l'aorte, &c. Phénomènes ou circonstances dont ce mouvement est accompagné dans les animaux vivans. *Ibid.* 468. a. Deux sentimens sur la maniere dont le sang passe des arteres dans les veines pour revenir au cœur. Inoculations des extrémités des veines & des arteres découvertes par Leuwenhoek, dans les poissons & les grenouilles. Il y a des auteurs qui doutent des conséquences qu'on en tire par rapport à la structure des mêmes vaisseaux dans le corps humain. *Ibid.* b. Expériences de Cowper pour le même objet sur un chat & un chien. Ses observations dans un tétard, dans de jeunes poissons & de petites anguilles. Comment sont disposées dans le fœtus les parties qui servent à la circulation. Raison de ce mécanisme, selon Harvey & Lower, & selon M. Mery. Toute la question se réduit à

savoir si le sang qui passe par le trou ovale, passe du côté droit du cœur dans le gauche, selon l'opinion commune, ou du gauche dans le droit, selon M. Mery. *Ibid.* 469. a. Diverses expériences, qui favorisant tour-à-tour les deux opinions, laissent la question indécise. Cause de la circulation du sang dans le fœtus: deux sentimens sur ce sujet. *Ibid.* b. Lequel doit être préféré. Observation de M. Mery, qui prouve que les veines rapportent à la mere le sang de l'enfant, & qu'il ne se fait entre l'une & l'autre qu'une circulation commune. Observation qui prouve que l'enfant reçoit quelques portions d'air par les vaisseaux ombilicaux. Vitesse de la circulation selon le docteur Keil. Comment on a déterminé l'espace de tems dans lequel toute la masse du sang fait sa circulation. V. *Le traité du cœur* de M. Senac. *Ibid.* 470. a. Eloge du traité de Harvey sur la circulation. *Ibid.* b.

Circulation du sang: il paroît qu'Hippocrate l'avoit entrevue. VIII. 212. b. On en attribue la découverte à Harvey. X. 274. a. *Suppl.* I. 396. a. Cependant André Cæsalpin la connoissoit auparavant. I. 669. a. Changement arrivé dans la médecine ensuite de cette découverte. XI. 364. a. *Système abrégé de la circulation*. III. 594. a. De la vitesse de la circulation dans le poumon. *Suppl.* IV. 622. a, b. Nombre de fois que le même sang passe par le cœur dans une heure. 720. b. Effets de la circulation. III. 407. b. Cause mécanique du passage du sang du ventricule droit dans le gauche par les poumons. 595. a. Vitesse avec laquelle le sang est poussé dans l'aorte. 597. b. Trois théorèmes sur le mouvement du sang, que le docteur Jurin entreprend de démontrer. 599. a. Table qui contient le résultat de plusieurs expériences que M. Hales a faites sur la vitesse du sang dans les animaux, & sur d'autres considérations de la même nature; appareil de ces expériences. 599. b. Principe de la circulation dans les mouvemens du cœur. *Suppl.* II. 492. a, b. Recherches sur les causes de ces mouvemens. 493. a, b. De la maniere dont les vaisseaux artériels transmettent le sang aux veines. I. 408. a. XVI. 875. a. Circulation du sang dans le fœtus. VII. 3. a, b. &c. Voyez TROU OVALE. Cette proposition, que le cours du sang se fait en passant du cœur dans les arteres, & de-là dans les veines, souffre une exception par rapport au sang des viscères qui concourent à la formation de la bile. VII. 33. b. La chaleur animale proportionnelle à la vitesse de la circulation. III. 32. a. Des causes de la dilatation & de la contraction des arteres dans la circulation. XIII. 240. a, b. Cause de la circulation selon Sylvius. VI. 523. b. Cette cause attribuée à la respiration. XIV. 183. a. De l'effet des poumons & de la respiration sur la circulation. *Suppl.* IV. 622. a, b. Effet de la respiration sur la circulation dans le poumon. *Suppl.* II. 717. a. Dans le foie. *Suppl.* III. 80. b. Expérience qui prouve que la cause primitive de la circulation est l'action des vaisseaux. XIX. 614. b. Degré de solidité nécessaire aux liquides mus par la force du cœur, pour qu'ils conservent plus long-tems le mouvement reçu. XVII. 239. a. Erreur de lieu dans la circulation. *Suppl.* II. 867. b. Ouvrage d'Etienne Hales, sur le mouvement du sang. *Suppl.* I. 407. a. Voyez l'article mouvement du sang. *Suppl.* IV. 726. b. — 732. b.

CIRCULATION du sang dans le cœur du fœtus, (*Physiol.*) l'oreillette droite est extrêmement petite dans les premiers tems du fœtus, le sang de la veine-cave n'y reste donc pas: s'il s'y arrêtoit, il dilateroit proportionnellement cette oreillette. A cet âge, il est donc évident que le sang passe de droite à gauche. — Réponse aux objections de M. Mery. *Suppl.* II. 432. a.

Circulation de la mere au fœtus. C'est une des questions les plus difficiles de la physiologie. Recherches sur ce sujet. *Suppl.* II. 432. b. Voyez encore *Suppl.* III. 70. b.

Circulation du chyle, voyez CHYLIFICATION.

Circulation de la matiere, d'un regne dans un autre. X. 534. a. Utilité de la circulation qui se fait de tant de matieres différentes par l'évaporation. VI. 130. b. Circulation de la matiere, qui d'organisée redevient brute, &c. VII. 559. b.

Circulation des fluides dans les végétaux, cause de ce mouvement. I. 233. a. XII. 713. a. XVI. 960. b. 961. a, b. La circulation de la seve se fait d'abord de bas en haut. *Suppl.* II. 45. b. L'expression de circulation de la seve est impropre. *Suppl.* IV. 786. a, b.

CIRCULATION, (*Chym.*) opération chymique. Vaisseau dont on se sert. Les usages de la circulation sont les mêmes que ceux de la digestion, & sa théorie la même que celle de la distillation. II. 470. b.

CIRCULATION des especes. (*Comm.*) C'est la circulation, soit intérieure, soit extérieure, qui fait le bonheur d'un peuple. IV. 448. a. De la circulation, du surhaussement & de l'abaissement des especes. V. 959. a, b. Examen de la question, si le luxe favorise la circulation. IX. 763. b. Comment les actionistes y contribuent. *Suppl.* I. 162. a. Ce que devient l'argent qui, sortant de l'Amérique, & passant en Europe, va se perdre dans le Mogol. X. 614. a. Observation sur la taxe que la poste exige en France, lorsqu'on fait

passer de l'argent d'un lieu dans un autre. XVII. 542. a.

Circulation des denrées. IV. 552. a, b. &c.

CIRCULATION, (*Géom.*) ce que le P. Guldin appelle *voie de circulation*. Usage de la voie de circulation pour déterminer les surfaces & les solides. Cette méthode n'est presque plus d'usage. III. 470. b. *Voyez* CENTROBARIQUE.

CIRCULATOIRE, (*Chymie*) deux especes de vaisseaux circulatoires, le pélican & les jumeaux. Des vaisseaux de rencontre sont circulatoires. Ce qu'on entend par-là. III. 470. b.

CIRCULER, sens de ce mot, en astronomie, en physiologie, en chymie. III. 470. b.

CIRCUM-INCESSION, (*Théolog.*) existence intime & mutuelle des personnes divines dans le mystère de la Trinité. Origine de cette expression. Deux sortes de circum-incessions distinguées par quelques Théologiens, l'une parfaite & l'autre imparfaite, dont ils admettent la dernière, entre les deux natures de Jésus-Christ. III. 471. a. *Voyez* TRINITÉ.

CIRE, (*Hist. nat.*) matière tirée des végétaux, & élaborée dans le corps d'un animal. Distinction entre la cire brute des abeilles & la vraie cire. Ce qu'elles font de la cire brute, quand elles sont arrivées à la ruche. III. 471. a. On croit qu'il faut qu'elles la digèrent pour la convertir en vraie cire. Lorsqu'on leur présente quelque cire auprès de leur ruche, elles ne s'en chargent pas, mais elles en tirent tout le miel qu'elle contient. Lorsqu'on renferme des abeilles dans une nouvelle ruche entièrement vuide, on trouve ensuite qu'elles y ont fait des gâteaux de cire, quoiqu'elles n'aient pu sortir. La cire des alvéoles est blanche, quoique les pelottes de cire brute qu'elles apportent soient de différentes couleurs. Toutes les cires ne sont pas propres à recevoir un beau blanc dans les blanchisseries. *Ibid.* b.

Cire. Objections contre l'hypothèse de M. de Réaumur sur l'origine de la cire. Selon plusieurs observateurs exacts, la cire est une matière animale qui sort du corps des abeilles par une sécrétion analogue à celle de la transpiration, ou plutôt à celle de la cire des oreilles des grands animaux. Ouvrages à consulter. *Suppl.* II. 433. a.

Cire, ce qu'on entend par cire brute. II. 273. a. Travail des abeilles pour faire la cire. I. 21. b. Alvéoles des gâteaux de cire. I. 306. a. Qualité & usages de la cire des abeilles d'Amérique. X. 774. b.

CIRE, (*Hist. anc. & mod.*) divers usages auxquels les hommes l'ont employée. Tablettes de cire sur lesquelles les anciens écrivoient. Cire à cacheter des anciens. III. 471. b. Celle dont les particuliers se servent aujourd'hui. Celle dont on fait usage pour les sceaux des princes, &c. Portraits de cire qui se faisoient chez les Romains. Plus les grands étoient de tels portraits dans leurs vestibules, plus ils étoient nobles. Perfection à laquelle cet art a été poussé de nos jours. Portraits & figures anatomiques en cire faits par le sieur Benoit. Préparation de la cire : manière de la blanchir. De qui nous vient cet art. *Ibid.* 472. a. Préparation des cires pour les chancelleries. Qualités propres à la cire. Emploi prodigieux qui se fait de la cire en France. *Cire végétale de Mississipi*. Comment on la prépare. Usage qu'on en fait dans la Caroline. Son abondance. *Ibid.* b. Sa qualité. *Cire des îles Antilles*. Nous n'avons pu parvenir à la blanchir, ni la rendre propre à la fabrication des bougies. Usage qu'en font les Indiens.

CIRE, (*Comm. Manuf. Arts & Métiers*) cire brute, cire vierge, cire maurine ou mauresque. Cires qui ne blanchissent jamais parfaitement. Quantité de cire que fournit une ruche annuellement. *Suppl.* II. 433. a. Lieux d'où l'on tire la meilleure. Epreuve par laquelle on reconnoit les cires qui peuvent acquérir le plus beau blanc. Substance qui reste dans les sacs après qu'on en a exprimé la cire par la presse : ses usages. Exposition des procédés par lesquels on purifie la cire. *Ibid.* b. Comment on distingue la cire pure de celle qui a été sophistiquée avec de la graisse ou du beurre. Couleur de celle qui est beaucoup chargée de cire brute. Effet de l'air sur la couleur de la cire jaune. Usages de la cire dans les arts. Description de la manière dont on la blanchit. *Ibid.* 434. a. Ustensiles nécessaires pour la purification & le blanchiment de la cire. *Ibid.* 435. b.

Cire. Détail des procédés pour blanchir la cire. II. 273. a, b. Description de la fonderie d'Antoni, où l'on fond la cire. VII. 79. b. Observation sur la manière de fondre la cire, & d'en disposer après avoir été fondue. 80. a. Cire dont les habitants de la Caroline font leurs bougies. *Suppl.* II. 437. a, b. Espèce de cire dont on se sert dans la plantation & la greffe des arbres. X. 634. b. Composition de la cire destinée à lever des empreintes. V. 596. b. Détails sur une nouvelle manière de peinture en cire. V. 607. b, &c. Eau de cire. 613. a, b. Modèles de sculptures en cire. X. 599. a, b. 600. a. Livres en cire. IX. 605. a. Tablettes en cire des anciens. XV. 807. a, b.

CIRE de la Chine. Singularités sur cette cire. III. 473. a. *Voyez* CIRIER de la Chine.

CIRE, (*Mat. médic.*) d'où vient sa faculté d'être blanchie. Produits de la cire distillée sans intermédiaire. III. 473. a. La cire

est un composé d'huile & d'acide. La théorie de la distillation de la cire avec intermédiaires, &c. n'a pas été donnée jusqu'à présent. Usage de la cire pour certaines applications extérieures. Ses usages pharmaceutiques sont très-étendus. *Ibid.* b.

CIRE, (*Médec.*) on peut retirer de la lavande & du romarin de la cire pure, & on peut appercevoir cette substance sur les feuilles de ces plantes, à l'aide du microscope. — Autre preuve que la cire est une substance végétale. — Huile que le chymiste sépare de la cire. Beurre de cire. Moyen employé à sa préparation. *Suppl.* II. 436. a. Il n'y a point de terre dans la cire. L'huile de cire ne perd rien par les distillations répétées. D'où vient la solidité de la cire. Comment on rend son huile plus claire. Origine & formation de la cire. Espèce de camphre qu'on découvre sur les feuilles de sauge & de thym. Baumes ou huiles contenues dans les végétaux. Usages médicaux de l'huile de cire. *Ibid.* b.

Cire, onguent dont la cire fait la base. II. 833. a. Emplâtre avec la cire blanche. V. 390. b.

Cire à cacheter. Manière de la mettre en bâtons, de la rendre compacte & luisante. II. 473. b.

Préparation de la cire à cacheter rouge. III. 473. b. Cire verte, cire jaune d'or, cire noire. *Ibid.* 474. a.

Cire à cacheter, cire d'Espagne, *voyez* vol. III. des planches, celles qui représentent les diverses opérations de la fabrique de cette cire. *Suppl.* II. 436. b.

CIRE du Roi, (*Jurispr.*) émoulement du sceau. Diverses couleurs des cires de la chancellerie de France. Cire que devoient payer pour l'hôtel du roi & de la reine les marchands de bois, selon une ordonnance de Philippe V. III. 474. a.

Cire de l'église. Qui sont ceux qui la doivent fournir. III. 474. a. A qui appartiennent les cierges, &c. Le curé doit fournir la cire pour les messes de dévotion. Ouvrages à consulter. *Ibid.* b. *Voyez* CIERGE.

CIRE, (*Fonderie en statue équestre & en cloches*) modèle en cire que font les fondeurs, semblable au premier modèle de plâtre. Méthode dont se servoient les anciens. Qualité que doit avoir cette cire. Comment on la prépare. III. 474. b.

CIRE, (*Divinat.*) divination par le moyen de la cire. II. 845. a, b. Figures de cire, par lesquelles on croyoit faire périr ceux qu'on haïssoit. V. 618. a.

CIRE des oreilles, (*Anatom.*) réseau réticulaire, qui est le siège des glandes, d'où sort cette espèce de cire. III. 474. b. Duverney a donné de ces glandes une description si exacte, qu'il passe pour en être l'inventeur. Autres anatomistes qui en ont parlé. Ce qu'on a découvert de l'usage de la matière cérumineuse. Inconvénients qui résultent de sa trop grande abondance. Comment on nettoie le conduit auditif, & l'on guérit la surdité qui provient de la grande quantité de cette humeur. Maux qui résultent de l'abondance de cette matière accompagnée d'acrimonie. Manière de les guérir. La cire pétrifiée cause une surdité presque incurable : la privation de sa sécrétion cause la surdité dans la vieillesse. Quelques-uns l'ont prise pour un excrément du cerveau. Goût de cette cire. *Ibid.* 475. a. Diverses propriétés chimériques qu'on lui a attribuées. Médiocres qualités qu'on lui peut reconnoître. Ouvrage écrit sur l'usage de la cire des oreilles. *Ibid.* b.

CIRÉE, toile, XVI. 380. a, b.

CIRIER, (*Botan.*) cirier de la Louisiane, représenté vol. VI. des planches. *Hist. nat. pl.* 99. Différens auteurs qui en ont donné la figure. Désignations de cette plante. Sa description. Lieux où elle croît. Ses qualités & usages. Bougies des habitants de la Caroline. *Suppl.* II. 437. a. Observation sur la nomenclature de Linnæus. Classification du cirier ou gale. Deux espèces de cirier très-curieuses, dont l'une qui croît à la Louisiane, y est appelée *arbre de vie*; & l'autre, qui est petite, croît dans la Caroline, dans l'Arcadie & le Canada : on l'y nomme *laurier sauvage*. De la culture de ces deux espèces. Leur produit. *Ibid.* b. Le principal usage du cirier est l'espèce de cire que l'on retire de ses baies. Manière de la cueillir. Couleur verte qu'elle prend par son mélange avec le suif. Les bougies que l'on fait de cette cire, durent beaucoup plus que celles de la cire des abeilles : elles répandent une odeur d'anis en brûlant. Bougies qu'a faites M. Duhamel avec cette cire mêlée de cire ordinaire, & d'une portion de suif. Qualité médicinale de l'eau qui a bouilli avec la cire du cirier. Manière de blanchir cette cire, *Suppl.* II. 438. a. & d'en faire des bougies. Observation économique sur leur usage. De la culture des arbres de cire dans notre climat. *Ibid.* b.

Cirier, espèce d'arbrisseau, vol. VI. des planches. *Regne végétal*, planch. 99. Cirier de la Chine. *Suppl.* IV. 273. a, b, &c.

Cirier. Tour du cirier. XVI. 455. b. Baguette. II. 14. a. Bassine. 125. b. Fourneau. 530. b. Cerceau. 834. a. Filière. VI. 797. b. Meche, *voyez* ce mot. — *Voyez* les planches de l'art du cirier, vol. III. & l'article *Cierge*.

CIRKNITZ ou **ZIRKNITZA**, (*Géogr.*) bourg d'Allemagne,

dans le cercle d'Autriche, duché de Carniole. Lac de Cirknitz. Son étendue & sa situation. *Suppl.* II. 438. *b.* Sa profondeur. Ses îles. Eaux qui entrent dans ce lac. Ses débouchés ordinaires quand il est plein. Pêches abondantes dans le tems de l'écoulement de ses eaux. Seigneuries auxquelles appartient le droit d'y pêcher. Observations sur les creux & entonnoirs qui paroissent contribuer le plus à son dessèchement. *Ibid.* 439. *a.* Causes du repeuplement du lac au retour de ses eaux. Double récolte qu'on y fait, lorsqu'il se dessèche de bonne heure dans l'année. Chasse pratiquée dans ce même lieu, lorsque l'absence des eaux est de quelque durée. D'où dépend la lenteur ou la vitesse de leur retour. Comment il se fait. Oiseaux aquatiques qui fréquentent ce lac, dès qu'il est rempli. Principales bouches du lac, d'où sortent, avec l'abondance des eaux, des canards d'une espèce extraordinaire. Élévation de ces eaux en hiver. *Ibid.* *b.*

Cirknitz, lac de Carniole. Singularité de ce lac. IX. 150. *b.* Grotte dans son voisinage. 925. *b.*

CIRLE ou *ZIRL*, (*Géogr.*) village d'Allemagne, dans le cercle d'Autriche, comté du Tirol. Périlleuse aventure arrivée à l'empereur Maximilien I, près de ce lieu, sur un rocher nommé *Martins ward*. *Suppl.* II. 439. *b.*

CIRITA, (*Botan.*) nom brame d'un arbrisseau du Malabar. Ses différens noms. Description de cet arbre. Lieux où il croit. *Suppl.* II. 440. *a.* Ses qualités & usages. Sa classification. *Ibid.* *b.*

CIRON, insecte fort petit. On ne l'aperçoit qu'à l'aide du microscope. Sa description. Sillons que ces insectes font avec leurs pattes à la paume de la main & à la plante du pied. III. 475. *b.* Pustules & démangeaisons qu'ils causent. Il y a de tels insectes dans la cire & les fromages. *Ibid.* 476. *a.*

CIRON, (*Médec.*) parties malades où on l'a trouvé quelquefois. Remèdes qui le détruisent. *Ciron* d'Amérique nommé *nigas*, *chique*, &c. III. 476. *a.*

Ciron. Différentes espèces de cirons. VIII. 787. *a.* Cirons qui se traient sous la peau. XVII. 44. *b.*

CIRQUE. Description de ce bâtiment. Les Grecs l'appelloient *hippodrome*. Nom que Romulus donna aux cirques. Les jeux qui se célébroient dans les cirques, se faisoient auparavant en pleine campagne, &c. III. 476. *a.* Courses, exercices & combats qu'on célébroit dans les cirques. Diverses observations sur chacun des cirques qu'il y avoit à Rome. On y en comptoit quinze.

Cirques d'Adrien, d'Alexandre, d'Antonin Caracalla, d'Aurélien; cirque *castrensis*; cirques de Domitia, d'Eligabale, de Flaminius, de Flore; *circus intimus*. *Ibid.* *b.* Cirque de Jules-César. Le grand cirque. Pourquoi on l'appelloit du nom de grand. Sa place: tems où il fut commencé. Banquettes des sénateurs & des chevaliers. Ses dimensions. Description de ce bâtiment. *Ibid.* 477. *a.* Il fut brûlé sous Néron; il s'écroula sous Antonin-le-pieux; on le releva; mais ensuite il fut rasé sans qu'on sache à quelle occasion. Vestiges qu'il en reste.

Cirques de Néron, de Saluste. Des six prisons du cirque. Factions de diverses couleurs. Qui étoient les factionnaires. *Ibid.* *b.*

Cirque. Différence entre le cirque des Romains & l'hippodrome des Grecs. VIII. 215. *b.* Endroit du cirque où les consuls & ensuite les empereurs avoient leur siège. XII. 811. *a.* Cirque de Caracalla. XIV. 350. *a.* Voyez ANTIQUITÉS, vol. I. des planch. Cirque d'Adrien. *Suppl.* II. 431. *b.* Le grand cirque. XIV. 350. *b.* Borne de cirque. II. 336. *a.* Dauphins employés comme ornemens dans les cirques. IV. 646. *a.* Canaux pleins d'eaux qui environnoient les cirques. VI. 211. *a.* Des jeux du cirque. III. 458. *b.* Courses du cirque. IV. 397. *b.* Factions des combattans qui couroient dans ces jeux. VI. 360. *a.* Rouleau dont on se servoit pour annoncer le commencement des jeux. X. 65. *b.* Courses des chars dans le cirque. XIII. 642. *a.* Des chevaux qui y avoient couru. *Suppl.* II. 393. *a.*

CIRQUINÇON, (*Quadrup.*) espèce de taton ou tatou. Lieux de son origine. Ses différentes désignations. Sa description, *Suppl.* II. 440. *a.* & ses mœurs. Comment les negres prennent ces animaux. *Ibid.* 441. *a.* Manière d'en faire la chasse avec des lévriers. Fécondité des femelles. Qualité de la chair du cirquinçon. Usages qu'on en retire. Sa classification. Observations sur les différens noms que les naturalistes lui ont donnés. *Ibid.* *b.*

CIRSIUM, (*Botan.*) espèce de ce genre nommée *acanthion*. *Suppl.* I. 101. *a.*

CIRSOCELE, (*Chir.*) multitude de varices aux testicules, &c. Hernie variqueuse. Étymologie du mot. M. Petit a fait souvent l'opération d'emporter les vaisseaux variqueux, en conservant le testicule, &c. III. 477. *b.* Voyez VARICOCELE.

CISALPIN, *adj.* qui est en-deçà des Alpes. Les Pyrénées, l'Apennin, &c. ont été quelquefois appelées *Alpes*. III. 477. *b.* Gaule cisalpine. Gaule transalpine. *Ibid.* 478. *a.*

CISALPINE, Gaule, (*Géogr.*) *Suppl.* II. 280. *a.*

CISAILLE, outil à l'usage des chaudronniers, ferblantiers, &c. Description & usage de cet instrument. D'où vient la plus grande force des cisailles. Ce qu'il faut observer pour leur durée & leur solidité. Cisaille du cloutier d'épingles. III. 478. *a.*

Cisaille, voyez les planch. de taillanderie, vol. IX. sur la manière de faire cet instrument, pl. 3.

CISAILLES, à la monnoie. Ce qu'on entend par *cisailles*. III. 478. *a.*

CISEAU. Deux espèces; l'une en usage dans les arts & dans l'économie domestique, l'autre pour les ouvriers en bois & en fer. Instruction sur la manière de faire & construire les uns & les autres. III. 478. *a.*

CISEAU, (*Instr. de Chir.*) ciseaux pour les appareils. Ciseaux à incision. Ciseaux courbes. Traité de M. Garengot, où il parle de la construction des ciseaux. Ciseaux de M. Petit pour l'opération du filet. III. 479. *a.*

CISEAU d'embas, à l'usage de ceux qui travaillent à l'ardoise. III. 479. *a.*

CISEAU, à l'usage des arquebusiers. On en distingue particulièrement quatre, le ciseau à bride, le ciseau à cheval, le ciseau de côté, le ciseau à ébaucher. Description des uns & des autres. III. 479. *a.*

CISEAU des cartiers. Description. III. 479. *a.*

CISEAU de charbon. III. 479. *b.*

CISEAU à un biseau, des charpentiers. III. 479. *b.*

CISEAU des cloutiers. Description. III. 479. *b.*

CISEAU de cordonnier, de doreur sur bois, de ferblantier, de fourbisseur, de gainier, de jardinage, de maçon, ou tailleur de pierres. III. 479. *b.*

CISEAU de menuisier, d'orfèvre, de perruquier, de relieur. III. 480. *a.*

CISEAU de ferrurier, ciseau à chaud, ciseau à froid, ciseaux à ferrer. III. 480. *a.*

Ciseau. Espèces de ciseaux appelés *forces*, VII. 110. *a.* gouges. VII. 752. *a.* *b.* Ciseaux de fourbisseur, XVII. 788. *b.* de ferrurier. 828. *a.* 830. *a.* *b.* 831. *a.* IV. 756. *a.*

CISELER, (*Art méch. en métaux*) on cisele les pièces de relief comme celles qui ne le sont point. Ciseleur, c'est aussi réparer les pièces qui ont été moulées. III. 480. *a.*

CISELETS. Diverses sortes de ciselets, selon leurs usages. Manière de faire un ciselet pointillé. III. 480. *a.* Ouvriers à l'usage desquels sont ces outils. Différens noms qu'ils prennent. *Ibid.* *b.*

CISELEUR, (*Grav. antiq. sur métal.*) quels furent, selon Plin, les plus célèbres ciseleurs. Leurs principaux ouvrages. XVII. 763. *a.*

CISELURE. Détail des opérations du ciseleur pour ciseleur les ouvrages creux & de peu d'épaisseur. On emploie quelquefois les ciseleurs à réparer les ouvrages de métal au sortir de la fonte. Outils dont ils se servent. III. 480. *b.* Voyez planch. du ciseleur, vol. III.

CISNER, (*Nicolas*) sa patrie, ses ouvrages. X. 750. *b.*

CISOIRES. Description de ces outils. Ouvriers qui les emploient. III. 480. *b.*

CISOIRES, leur usage en chirurgie. XVI. 123. *b.*

CISSEIDE, (*Géom.*) courbe algébrique, imaginée par Dioclès. Manière de concevoir la formation de la cisseide. III. 480. *b.* Propriétés de la cisseide. Les anciens faisoient usage de la cisseide pour trouver deux moyennes proportionnelles entre deux droites données: comment ils s'y prenoient. Propriétés principales de la cisseide, expliquées dans l'application de l'algèbre à la géométrie, par M. Guisné. Problème de la longueur d'un arc quelconque de la cisseide. *Ibid.* 481. *a.*

CISTE, (*Botan.*) noms de cette plante en différentes langues. Son caractère générique. Énumération de dix-huit espèces de cistes. *Suppl.* II. 441. *b.* Leur description, culture, lieux où elles croissent. Usages qu'on en peut tirer pour la décoration des jardins & bosquets. *Ibid.* 442. *b.* Manière dont on recueille, sur une espèce de ciste, le *cadanium* ou *labdanum* dans les îles de l'Archipel & en Espagne. Usages de cette substance. *Ibid.* 443. *b.*

CISTE, (*Bot.*) espèce de ciste appelé *lède*. IX. 336. *b.* Ciste des Indes. XVI. 2. *a.* Plante nommée *hypociste*, qui naît sur les racines ou collets de différentes espèces de cistes. VIII. 409. *a.* *b.*

CISTOPHORE, Médaille. X. 252. *a.*

CISTRE, (*Musiq. inst. des anc.*) instrument de musique des Egyptiens. Voyez vol. V des pl. Lutherie, pl. 1. Sa description selon Furetière. *Suppl.* II. 444. *a.*

Cistre d'Isis, représenté vol. V des planch. article Lutherie. Autres cistres. *Ibid.* Voyez *SISTRE*.

CITADELLE, bastions, figure, situation des citadelles. La ville n'est point fortifiée du côté de la citadelle. Celle-ci doit être fortifiée avec beaucoup de soin. Esplanade entre la citadelle & la ville. On n'en fait point que hors des villes auxquelles elles sont jointes par quelque ouvrage de communication

communication. Observations sur la place qu'on doit choisir pour une citadelle. Idée de la manière dont on peut tracer le dessin d'une citadelle. Citadelle pentagone. Les citadelles ne doivent avoir que deux portes. III. 481. *b.* La citadelle doit être placée de manière que la ville n'ait aucun ouvrage qui batte la citadelle. Comment on joint l'enceinte de la place à la citadelle. Dispositions des citadelles pour les villes maritimes. Celle du Havre-de-Grace. Jettées que l'on construit ordinairement dans ces sortes de villes; forts que l'on établit à leur extrémité. On construit aussi des réduits qui ont le même objet que les citadelles. *Ibid.* 482. *a.*

Citadelle: attaque d'une citadelle. I. 828. *b.* Du siège d'une place où il y a une citadelle. *Ibid.*

CITADIN, (*Politiq.*) caractère du citadin. *Suppl.* III. 948. *b.* 952. *b.*

CITAMBEL, (*Bot.*) espèce de nénuphar du Malabar. Ses autres noms. Caractères qui le distinguent du nénuphar commun & de l'ambel. Lieux où il croit. Ses usages. Sa classification. *Suppl.* II. 444. *a.*

CIT-AMERDU, (*Bot.*) nom Malabare d'une espèce de cocculus. Sa description. *Suppl.* II. 444. *a.* Sa culture. Ses qualités & usages. Manière de classer cette plante. *Ibid.* *b.*

CITATION, (*Gramm.*) manière de distinguer les citations dans l'écriture & l'imprimerie. Jugement & attention avec laquelle on doit les employer. Elles ont quelquefois embelli certains écrits à peu de frais. Citations des prédicateurs. III. 482. *a.* Une application détournée qui n'est point dangereuse en des sujets profanes, peut devenir abusive quand il s'agit de l'écriture. On en donne un exemple dans la fautive application si souvent faite de ces paroles de J. C. *Multi vocati, pauci vero electi.* Explication de ces paroles & de la parabole d'où elles sont tirées; *Ibid.* *b.* par où l'on voit que ce passage est cité mal-à-propos dans un sens sinistre, & qu'on a tort d'en tirer des inductions désespérantes. Autre exemple d'une citation abusive; celle de cette exclamation de S. Paul: *O altitudo!* qui, présentée de manière à inspirer la frayeur, est véritablement dans le texte un sujet d'espérance & de consolation. Certains prédicateurs, abusant de ces expressions, n'ont que trop souvent alarmé les consciences, lorsqu'ils devoient inspirer les plus tendres sentiments de reconnaissance pour le dieu des miséricordes: telle a été l'une des causes de l'incrédulité. *Ibid.* 483. *a.*

Citation, voyez à l'art. PLAGIAT, quelques observations sur ceux qui empruntent les pensées d'autres auteurs sans les citer.

CITATION, (*Théolog.*) objection des incrédules tirée des citations que les écrivains du nouveau testament ont faites de quelques passages ou prophéties de l'ancien: passages qui ne s'y trouvent point, ou qui sont rapportés dans un sens manifestement différent de celui qu'ils présentent naturellement. Différentes routes que les théologiens ont prises pour résoudre cette difficulté. Ouvrage de M. Surenhusius, intitulé *Βι λυ καλαμαρις: in quo secundum veterem theologorum hebraeorum formulam allegandi, & modos interpretandi, conciliantur loca ex veteri in novo testamento allegata.* Idée de cet ouvrage. III. 483. *b.* Dix règles de citations & d'interprétation pratiquées par les rabbins, rapportées dans cet ouvrage. Explication de la manière dont l'évêque de Kidder, M. Leclerc & M. Sike levent la difficulté. *Ibid.* 484. *a.* Grotius avoit imaginé le premier cette méthode, M. Richard Simon l'a soutenue; mais Bossuet en a montré la fausseté, aussi-bien que le P. Balthus, jésuite. Consulter aussi sur ce sujet Maldonat dans son commentaire sur le chapitre second de S. Matthieu. Manière d'indiquer par abréviation le livre de l'ecclésiaste & celui de l'ecclésiastique, lorsqu'on en cite quelques passages. Explication de la manière de citer S. Thomas. *Ibid.* *b.*

CITATIONS de droit, textes de droit que l'on indique pour appuyer ce qui est avancé. Les citations fréquentes en plaçant furent introduites sous le président de Thou. Ce que dit Pasquier des avocats de ce tems-là. III. 484. *b.* Les jurisprudences du seizième siècle sont tombés dans le même excès. Excès opposé où l'on se jette présentement. Explication des abréviations qu'on emploie lorsqu'on cite en matière de droit, soit civil, soit canon. *Ibid.* 485. *a.*

CITATION en jugement, (*Jurisp.*) ce que les Romains entendoient par-là. Il étoit ordonné au défendeur, par la loi des douze tables, de suivre le demandeur devant le juge. III. 485. *a.* Comment cette citation se fit dans la suite. Diverses personnes qu'il n'étoit pas permis de citer en jugement. Il falloit obtenir une permission du prêteur pour citer quelque personne que ce fût. La citation en jugement étoit quelque chose de plus fort qu'une simple action. Ouvrages à consulter. *Ibid.* *b.*

Citation, ajournement qui se donne par un appariteur pour comparoître devant un juge d'église. Les citations générales sont abusives. Un laïc cité devant un juge d'église, pour une cause qui n'est pas de sa compétence, peut interjeter appel comme d'abus de la citation. Ouvrages à consulter. Les sujets du roi ne peuvent être cités en cour de Rome. Ouvrages à consulter. III. 485. *b.*

Tome I.

CITÉ, (*Polit.*) définition. L'idée de cité suppose le rapport d'une personne physique ou d'un être moral public qui veut seul, à des êtres physiques privés qui n'ont plus de volonté. Toute cité a deux origines, l'une philosophique, l'autre historique. III. 485. *b.* Diverses hypothèses sur la première. L'histoire & la philosophie sont d'accord sur l'origine des cités. Obligation de se soumettre aux loix de la cité. Passage des hommes de l'égalité à la subordination, dans la formation des cités. Les cités réunies entr'elles, doivent aussi reconnoître la même subordination. Mais les souverains absolus restent égaux, & dans l'état de nature les uns à l'égard des autres. Quel est le mauvais citoyen, le mauvais sujet, le mauvais souverain. Une cité peut être considérée comme une seule personne; & la réunion des cités, aussi comme une seule personne soumise à une autorité, &c. Le mot cité désignoit anciennement un état, un peuple avec toutes les dépendances, une république particulière. Des cités des anciens Gaulois. Dans la suite, on n'appella cités que les villes épiscopales, distinction qui ne subsiste plus guère qu'en Angleterre. *Ibid.* 486. *a.* Nombre des cités de France. Quand une ville s'est agrandie, on donne le nom de cité à l'espace qu'elle occupoit primitivement. *Ibid.* *b.*

Cité, ce que les Celtes entendoient par ce mot. *Suppl.* II. 286. *b.* Cités que les Romains désignoit par le nom de *præfectures*. XIII. 283. *a.* Défenseurs des cités chez les Romains. IV. 38. *a.*

CITÉ, (*droit de*) du droit de cité chez les Romains: peuples auxquels il fut communiqué. Comment s'acquiert la qualité d'habitant & celle de citoyen. En quoi consistoit chez les Romains les droits de cité. Comment ils se perdoient. III. 486. *b.* Comment on acquiert aujourd'hui en France les droits de cité. Différence entre ces droits & ceux de bourgeoisie. On peut perdre les droits de cité sans perdre la liberté; mais la perte de cette dernière emporte celle des premiers. *Ibid.* 487. *a.* Voyez CITOYEN.

CITEAUX, ordre religieux. Commencement de cet ordre en 1075. Dignité de l'abbé de citeaux. Collège des bernardins que les religieux de citeaux ont à Paris. Hommes illustres que cet ordre a produits. Il est le premier qui ait établi des chapitres généraux. III. 487. *a.*

CITEAUX, ou Cisteaux, (*Hist. des ord. rel.*) célèbre abbaye, chef d'ordre, en Bourgogne, dans le Dijonois. *Suppl.* II. 444. *b.* Son fondateur. Papes que cet ordre a donnés à l'église. Abbayes sur lesquelles l'abbé de Citeaux a juridiction. Ses droits & pouvoirs. Manuscrit précieux de la bible renfermé dans la bibliothèque de Citeaux. Tombeaux remarquables dans son église. Arrivée de S. Louis à Citeaux. Comment il répondit à la prière que les abbés & la communauté lui firent de la part du pape Innocent IV, de le défendre contre l'empereur Frédéric. *Ibid.* 445. *a.* Conduite de ce pape après les refus de secours & de protection qu'il reçut de la France, de l'Aragon & de l'Angleterre. Anecdote sur une visite que fit le poète Boileau à l'abbaye de Citeaux. On voit dans ce lieu une bible corrigée par les soins de S. Etienne, troisième abbé. Statuts qu'il forma sous le nom de *charte de charité*. Monastères qu'il établit. Ses premiers successeurs. Nombreuses abbayes de cet ordre, qu'il y avoit en France en 1226. Statut par lequel dans le quatorzième siècle, l'ordre résolut de ne plus faire canoniser aucun des religieux, *ne multitudine, sancti vilescerent in ordine.* *Ibid.* *b.*

Citeaux, fondation de l'ordre de Citeaux. XI. 599. *b.* Religieux de Citeaux, fondés par S. Robert, abbé de Citeaux: pourquoi appelés *bernardins*: leur habit: abbayes de ces religieux en France: ordres compris dans celui-ci. II. 211. *b.* Des abbés des monastères de l'ordre de Citeaux. I. 13. *a.* Disciples d'Aristote dans cet ordre. XII. 372. *b.* Théologiens distingués. I. 664. *a.*

CITERNE, celles de la Hollande. La plus belle citerne se trouve à Constantinople. Qualité de l'eau de citerne. III. 487. *a.* On observe de n'y point laisser entrer les eaux de neige & celles des pluies d'orage. Moyens donnés par M. de la Hire, pour pratiquer en tout pays des citernes qui fouroient à chaque maison assez d'eau pour l'usage & le besoin de ceux qui y demeurent. Calcul qui montre qu'une maison qui auroit en superficie quarante toises, peut ramasser assez d'eau pour abreuver vingt-cinq personnes par année. Avis de M. de la Hire, sur le lieu & la manière de construire ces sortes de citernes. Citernes qu'on voit dans quelques villes maritimes de Flandres. *Ibid.* *b.*

Citerne. Celles que les Romains avoient dans leurs maisons. IX. 891. *a.*

CITHARE, comment cet instrument étoit formé. C'étoit l'instrument de ceux qui disputoient les prix dans les jeux pythiens. Division de leur chant en cinq parties. III. 488. *a.* Terpandre, excellent joueur de cithare. Quelques-uns prétendent que notre mot *guitare* vient de cithare. *Ibid.* *b.*

Cithare, en quoi elle diffère de la lyre. IX. 778. *b.* Espèce de cithare appelée *fides*. *Suppl.* III. 38. *a.* Voyez les planches de Lutherie, vol. V.

CITHERON, antre de ce mont. XV. 461. a. Nymphes qui l'habitoient. *Ibid.*

CITHERON, (*Myth.*) roi de Platée en Béotie. Comment il réconcilia Jupiter & Junon. *Suppl.* II. 446. a.

CITIA, (*Botan.*) nom brame d'une plante du Malabar. Ses différentes désignations. Sa description. *Suppl.* II. 446. a. Lieux où elle croît. Ses qualités & usages. Sa classification. *Ibid.* b.

CITOCI, (*Botan.*) nom brame d'une espèce de calaba du Malabar. Ses différentes dénominations. *Suppl.* II. 446. b. Description, culture, qualités & usages de cet arbre. Observations sur quelques erreurs des botanistes au sujet de cette plante. *Ibid.* 447. a. Sa classification. *Ibid.* b.

CITOLE, (*Luth.*) instrument de musique. *Suppl.* II. 447. b.

CITOYEN, deux sortes de citoyens; les originaires & les naturalistes. Les Athéniens ont été très-réservés à accorder la qualité de citoyens de leur ville à des étrangers. On enregistroit un jeune homme à l'âge de vingt ans au nombre des citoyens. Serment qu'il prononçoit. On devenoit citoyen d'Athènes par l'adoption d'un citoyen & le consentement du peuple. En quels cas on n'étoit plus regardé comme citoyen. Conditions qui étoient nécessaires pour constituer un citoyen Romain. III. 488. b. Dénombrement des citoyens fait sous Auguste. Différence qu'il y avoit entre un citoyen & un domicilié. Privilèges dont jouissoit un citoyen Romain. Le nom de citoyen ne convient ni à ceux qui vivent subjugués, ni à ceux qui vivent isolés. Le citoyen peut être considéré & relativement aux loix de la société, & relativement au rang qu'il occupe dans l'ordre hiérarchique qui y est établi. Aristote ne reconnoît de vrais citoyens que ceux qui peuvent parvenir aux grades de magistrature. *Ibid.* 489. a. Restriction que fait Puffendorf du nom de citoyen à ceux qui par une réunion première de familles ont fondé l'état, & à leurs successeurs de père en fils. Le citoyen a des droits qu'il se réserve & dont il ne se départ jamais. Il y a des occasions où il se trouve sur la même ligne avec l'être moral qui commande à tous. Deux caractères, l'un particulier, l'autre public, sous lesquels cet être peut se considérer. Occasions où il est juge & partie. Parti auquel s'attachera le citoyen dans le tems de trouble. Plus les citoyens approcheront de l'égalité, & plus l'état sera tranquille. *Ibid.* b. Voyez **CITÉ**, *droit de.*

Citoyen, différence entre citoyen, bourgeois & habitant. II. 370. a. Différence entre sujet & citoyen. XV. 643. a. Du droit de citoyen à Lacédémone. XVII. 651. b. — 654. a. *Des citoyens Romains.* Selon la jurisprudence, un enfant n'étoit point citoyen du lieu de sa naissance, mais du lieu de celle de son père. XIV. 34. a. Nombre des citoyens romains, selon plusieurs dénombremens. V. 738. b. Distinction de trois sortes de citoyens romains. XI. 59. b. Citoyens de la première classe. III. 507. a. Trois sortes de nouveaux citoyens que les Romains distinguoient. XVI. 625. a. Tribus dans lesquelles ils étoient distribués. *Ibid.* Le droit de citoyen romain recherché des peuples d'Italie. XIV. 156. b. — Obligations & droits du citoyen. XVII. 856. a, b. Liberté du citoyen. IX. 472. a. Cas qu'on faisoit dans les républiques anciennes de la vie des citoyens. V. 342. a, b. La vie & les biens des citoyens ont été des objets de la plus haute importance, sous les gouvernemens qui se sont distingués par leur sagesse. XVII. 864. a. Comment la mauvaise volonté des chefs anéantit les droits des citoyens sans paroître les attaquer. V. 342. b. Principe des devoirs du citoyen. XVII. 178. a, b.

CITROENVISCH, (*Ichthy.*) poisson des îles Moluques. Auteurs qui en ont donné la figure. Sa description & ses mœurs. Usages qu'on en tire. Sa classification. *Suppl.* II. 448. a.

CITRON, (*Chym. Mat. médic.*) à quelle classe de substances végétales le suc de citron doit être rapporté. III. 491. b. Il est employé à titre d'acide & comme précipitant dans certaines teintures, & à exalter certaines couleurs. Ses usages à titre d'aliment. Propriétés médicinales de ce suc. Le scorbut de mer est guéri très-promptement par l'usage des citrons: cette dernière propriété mise en doute. Manière dont les apothicaires conservent le suc de citron. Préparation du sirop de limon. *Ibid.* 492. a. Les Allemands & les Anglois emploient l'acide du citron combiné avec différentes matières alcalines. Attention que doit avoir le médecin en prescrivant le sirop de citron dans les mélanges. Teinture d'antimoine préparée avec le suc de citron. Goût & propriétés de l'écorce de ce fruit. Préparation du sirop de cette écorce, connu sous le nom de *syropus flavedinum citrei*. Huile essentielle de citron: ses propriétés. *Ibid.* b. Propriétés de l'eau retirée par la cohobation des écorces de citron. Eau connue sous le nom d'*esprit de citron*. Eau sans pareille. Propriétés de l'écorce blanche de citron. Usages médicaux des graines de citron. Usage du citron dans les tisannes royales. Celui qu'on en fait dans les tems de peste. Celui qu'on peut faire des différentes confitures de citron. Préparation d'un électuaire, connu sous le nom de tablettes purgatives de citron. *Ibid.* 493. a. Son usage a été abandonné. *Ibid.* b.

CITRONNELLE, (*Botan.*) mélisse des jardins. X. 327. a. Description de la grande citronnelle. *Suppl.* I. 562. a.

CITRONNIER, caractères de ce genre de plante. Définition tirée de Virgile. III. 489. b. Le printems se confond avec l'automne dans cet arbre admirable. En quoi il diffère de l'oranger: ce qu'en dit Virgile. *Georg.* II. 131. Sa description: celle de l'arbre, des feuilles, des fleurs, des fruits. *Ibid.* 490. a. Son origine: divers lieux où on le cultive. Ses espèces. Les botanistes en distinguent une dizaine: la plus estimée. Son usage chez les Romains: en quel tems il commença. Il y a des citrons qui sont en même tems oranges. *Ibid.* b. Citrons en forme de main. Citron appelé *main de dieu* par les Chinois. Citron qui naît enfermé dans un autre. Du bois de citronnier des anciens. L'usage de ce bois étoit très-rare & très-estimé à Rome. Prix énorme de certaines tables faites de ce bois. Promesse que fait Horace à Vénus de la part de Maximus, de dresser une statue à la déesse dans un temple de bois de citronnier. Bois *almugim* dont il est parlé dans l'écriture. Divers sentimens sur ce bois. *Ibid.* 491. a. Auteurs anciens & modernes qui ont traité du citronnier. M. Geoffroi a enseigné le procédé de tirer le sel essentiel du citron, & celui d'en tirer l'huile essentielle. *Ibid.* b.

Citronnier, espèce appelée *pommier d'Adam*. XIII. 7. a. Autre dite *cédra*. II. 796. b. Comment on tire l'huile essentielle des citrons. VIII. 334. b.

CITRONVISCH, (*Ichthy.*) poisson des Moluques. Caractères qui le distinguent du *citroëvisch*. Sa classification. *Suppl.* II. 448. a.

CITROUILLE, description de cette plante. Usage de son fruit. Lieux où elle croît. Description de celle qu'on appelle *pepo oblongus*. III. 493. b. Cette plante est devenue très-commune dans nos jardins, &c. *Ibid.* 494. a.

Citrouille, espèce appelée *bonnet de prêtre*. II. 325. a.

CITROUILLE, (*Mat. médic.*) sa semence est une des quatre semences froides. Propriété de l'huile qu'on en retire. III. 494. a.

CITROUILLE, (*Diète*) comment on la prépare. Propriétés de cet aliment. Pain fait avec sa pulpe. III. 494. a.

CITTA, *di Castello*, autrefois *Tifernum tiberinum*. XVI. 326. a.

CITVISCH, (*Ichthy.*) poisson des Moluques. Auteurs qui en ont donné la figure. Ses différens noms. *Suppl.* II. 448. a. Sa description & ses mœurs. Usages auxquels on l'emploie. Manière de le classer. Il ne doit pas être confondu avec le chiersévich. *Ibid.* b.

CIVADIÈRE, (*Marin.*) voile du mât de beaupré. Son usage. III. 494. a.

CIVE ou **CIVETTE**, (*Jardin.*) trois espèces. Sa racine. III. 494. a. Sa feuille, ses fleurs. A quoi on l'emploie. Sa culture. *Ibid.* b.

CIVELLE, (*Pêche*) petit poisson. Usage qu'en font les pauvres gens. Tems & manière de faire cette pêche. III. 494. b.

CIVETTE, (*Zoolog.*) à quel genre appartient cet animal. Pays que la civette habite. Divers noms qu'on lui a donnés. Étymologie du nom *civette*. III. 494. b. Description anatomique de cet animal. Dans quelle partie s'amasse la matière odorante que les Arabes appellent *zibet*. *Ibid.* 495. a. L'odeur de cette matière se conserve. Elle est aussi répandue partout le corps de l'animal. Ce que Pline dit des yeux de l'hyène qui paroît être le même animal que la civette. Selon ce prétendu que la civette & l'hyène des anciens ne sont point des animaux différens. Particularités sur le sac où la civette porte son parfum. *Ibid.* b. & sur le parfum lui-même. Autres animaux, qui comme la civette ont une poche pour y contenir un parfum particulier. *Ibid.* 496. a.

CIVETTE, (*Hist. nat. quadrup.*) voyez vol. VI des planches. *Hist. nat. pl.* 12. Caractères qui distinguent cet animal du zibet. *Suppl.* II. 448. b. Combien Linnæus a été embarrassé pour placer la civette dans sa méthode. Ses variations sur ce sujet. Classification de la civette & du zibet. *Ibid.* 449. a.

CIVETTE, (*Mat. médic.*) propriétés de la matière balsamique de cet animal. Manière de l'employer. Préparations où elle entre. III. 496. a. Choix de la meilleure qualité. D'où il faut se la procurer. Prix auquel on la vend. *Ibid.* b.

CIVIERÈ. Machine à porter des fardeaux. Description. Ouvriers qui s'en servent. III. 496. b. Voyez **BAR**.

CIVIL, (*Jurispr.*) droit civil. Corps civil. III. 496. b. Loix civiles. Le terme *civil* est quelquefois opposé à *canon*. On dit quelquefois le droit civil par opposition au droit coutumier. *Civil* est encore opposé à *criminel*. Jouir des effets civils. Partie, conclusions civiles, intérêts civils, &c. *Ibid.* 497. a.

Civil, divers usages de ce mot. Action civile. I. 123. a. Année civile. 387. a. 388. a, b. Code civil. III. 571. b. Contrat civil. IV. 124. b. Dépôt civil. 865. a. Droit civil. V. 123. b. Effets civils. 406. a. Exception civile. VI. 219. a. Intérêts civils. VIII. 824. b. Juge civil. IX. 11. b. Jurisdiction civile. 74. b. Justice civile. 94. a. Lieutenant civil. 505. b. Des loix

civiles. 654. b. 655. a, b. Noblesse civile. XI. 174. b. 178. b. Obligation civile. 304. b. Office civil. 418. b. Greffier civil du parlement. XII. 11. b. Tournelle civile au parlement de Paris. 29. b. Partie civile. 103. b. Peine civile. 246. b. Possession civile. XIII. 165. b. Procédure civile. 404. a. Procès civil. *Ibid.* Requête civile. XIV. 162. b. Société civile. XV. 259. a, b. Tens civil. XVI. 96. a. Testament civil. 192. b. Tradition civile. 510. a. Vie civile. XVII. 254. b. 257. b.

CIVIL, poli, honnête, affable, gracieux, (Synon.) XII. 904. a. Suppl. I. 179. b.

CIVILISER, (Jurispr.) civiliser une affaire; rendre civil un procès qui s'instruisoit comme criminel: ce que dit là-dessus l'ordonnance de 1670, titre 20. Lorsque les charges paroissent légères, on renvoie quelquefois les parties à l'audience, &c. III. 497. a.

Civiliser; procédure civilisée, procès civilisé. XIII. 404. a, b.

CIVILITÉ, politesse, affabilité. Différences & rapports entre ces expressions. Définition de chacune de ces qualités. III. 497. a. Montaigne cité sur ce sujet. La civilité cérémonieuse est fatigante & inutile. Eloge de la vraie civilité. Quelques législateurs ont voulu que les manières représentassent les mœurs. Regles de la civilité chez les Chinois. *Ibid.* b.

Civilité, différence entre la politesse & la civilité. V. 416. a. Différence entre la politesse, la flatterie & la civilité. XII. 916. a.

CIVIQUE, (Couronne) celle que les Romains accordoient à ceux qui avoient sauvé la vie à un citoyen. III. 497. b. Voyez COURONNE. Elle fut accordée à Auguste & à Cicéron. *Ibid.* 498. a.

CIVITA TURCHINO, (Antiq. d'Italie) montagne à trois milles, au nord de Carneto. Suppl. II. 449. a. Sa description. Apparemens souterrains qu'on y a découverts. Antiquités qu'on y trouve. Peintures & inscriptions. *Ibid.* b. Voyez pl. IV. d'antiq. Suppl.

CIVITA, autrefois Teanum. XVI. 1. a.

CIVITAS, ce qu'on entendoit par ce mot. XI. 747. a.

CIVOLI, (Ludovico) peintre. V. 318. b.

C L

CLAIE, usage qu'on en fait dans le jardinage pour passer les terres. Claie sur laquelle on traîne par les rues ceux qui se font défais, &c. III. 498. a.

Claie, passer à la claie. XII. 140. a.

CLAIE, (Fortif.) III. 498. a.

Claie portative derrière laquelle les archers tiroient, XII. 195. b. dont se couvroient les assiégés. Suppl. IV. 238. a.

Claie, dont se servent les bergers. III. 498. b.

Claie, en terme d'orfèvre. Description & usage. III. 498. b.

CLAIN, (Jurispr.) diverses significations de ce mot. Clain & arrêt. Clain de cerquemage. Clain de dégagement. Clain de rétablissement. Clain de simple faisine. III. 498. b.

CLAIONNAGE, (Maç. & Jardin.) utilité de ce travail. Comment il se fait. III. 498. b.

CLAIR, (Logiq.) notion claire. XI. 252. b. Pensée claire. XII. 309. b. Voyez CLARTÉ.

CLAIR, Saint- (Géogr.) Suppl. IV. 697. a.

CLAIR-OBSCUR, (Peint.) importance de la connoissance de la lumière. Ce qu'on entend par l'incidence des lumières. L'incidence des lumières forme le peintre à suivre les loix de la perspective, au lieu que le clair-obscur dépend absolument de l'imagination du peintre. Ce qu'on entend par clair & par obscur. III. 499. a. Trois moyens conduisent à la pratique du clair-obscur. 1°. La distribution des objets. Explication de ce que Titien appelle la grappe de raisin. 2°. Le corps des couleurs. 3°. Les accidens. Ce qu'on entend par un dessin de clair-obscur. III. 499. b.

CLAIR-OBSCUR, (Peinture) l'intelligence du clair-obscur consiste dans l'habileté à choisir les couleurs locales, claires ou sombres, les plus propres à renforcer ou à mitiger selon le besoin, les jours & les ombres naturelles. — Il ne faut pas confondre le clair & l'obscur, qui dépend des jours & des ombres, avec le clair-obscur, qui ne dépend que des couleurs locales, quoique ces deux choses très-différentes puissent produire un même effet. Suppl. II. 450. a. Etude que doit faire le peintre pour acquérir l'intelligence du clair-obscur. Les graveurs ont aussi trouvé l'art d'exprimer les couleurs locales, tantôt claires, tantôt sombres, tantôt douces, tantôt tranquilles. *Ibid.* b.

Clair-obscur. La partie du coloris, qui comprend aussi celle du clair-obscur, est une des plus essentielles de la peinture. III. 658. b. Leçons de clair-obscur que le Titien tiroit d'une grappe de raisin. VII. 860. a.

CLAIRANGUE, grattes ou verveux emmanché, (Pêche) Instrument pour la pêche. Où se pratique la pêche de la clairangue. III. 500. a.

CLAIRAUT, (Alexis) sa géométrie. V. 497. b. Elémens d'algebre de cet auteur. *Ibid.* Théorie sur la figure de la terre. VI. 757. a, b. Mémoire sur la conservation des forces vives. VII. 115. b. Ses ouvrages astronomiques. Suppl. I. 665. a. Tables du mouvement de la lune. IX. 735. b. Recherches sur les moyens de construire un télescope dioptrique acromatique. XVI. 49. a, b. Ses formules pour la courbure de ses verres. Suppl. III. 814. a.

CLAIRE, (Religieuses de sainte) commencemens de cette communauté: leur regle: on les distingue aujourd'hui en Damianistes & en Urbanistes. III. 500. a.

CLAIRE, (Sainte) observations sur cette sainte. X. 683. b.

CLAIRE, (Chym. & Docim.) cendre d'os calcinés, &c. Usage qu'on en fait en docimastie. Avantages de la claire. Comment on fait calciner les os ou arrêtes, & on les lessive. III. 500. a. Instructions sur la maniere de s'en servir. *Ibid.* b.

CLAIRÉE, (Rafin.) passer la clairee. XII. 140. a.

CLAIRET, (Pharmac.) différentes sortes de vins claires.

Quelques-uns substituent au vin dans la composition des claires, l'eau-de-vie ou l'esprit-de-vin. III. 500. b.

CLAIRETS, (les) maison de religieuses, &c. III. 500. b.

CLAIRE VOIE, différens ouvrages faits à claire-voie. III. 500. b.

CLAIRIERE ou CLARIERE, (Econ. rustiq.) moyen de remédier aux clairieres dans les endroits aquatiques. Voyez BOIS. Comment on y peut remédier dans les autres expositions. Comment les baliveaux donnent lieu aux clairieres. Suppl. II. 450. a.

CLAIRON, (Luth.) cet instrument fut en usage chez les Mores, qui le transmirent aux Portugais. III. 501. a.

Clairon, jeu d'orgue. III. 501. a.

Clairon, pédale de clairon. XII. 235. b.

CLAIRON, (Blason) III. 501. a.

CLAIRON, (Mademoiselle) espece d'applaudissement qu'elle reçut d'un spectateur. IV. 684. a.

CLAIRVOYANT, éclairé, (Synon.) V. 269. b.

CLAMER, (Jurispr.) divers sens & usages de ce mot. III. 501. b.

CLAMEUR, (Jurispr.) divers sens de ce mot. Clameur de bourse, clameur de bourse gagée, clameur à droit conventionnel, clameur à droit de lettre lue. III. 501. b. Clameur fautive; forte clameur; clameur de gage plége, clameur gagée; clameur de haro; origine de cette expression; premier exemple mémorable de l'usage que l'on faisoit de cette clameur de haro; la même clameur de haro faite contre Henri V, roi d'Angleterre, lorsqu'il assiégeoit Rouen. Clause des ordonnances, &c. Nonobstant clameur de haro. III. 502. a. Ce que l'ancien coutumier de Normandie dit du haro. Extension de la pratique du haro au-delà des cas prononcés par la coutume. Sur la maniere d'intenter le haro. A quoi chacun étoit obligé lorsqu'on crioit haro. La clameur de haro ne peut être intentée qu'en Normandie, &c. *Ibid.* b. Par qui & contre qui elle peut l'être. Effet du haro. A qui en appartient la connoissance. Comment la clameur du haro tombe en péremption: le juge du haro doit prononcer une amende contre l'une ou l'autre des parties. Les parties ne peuvent transiger dans cette matiere. Recueils & ouvrages à consulter.

Clameur lignagere ou clameur de bourse. III. 503. a. Clameur de loi apparente; clameur seigneuriale; clameur révo-catoire; clameurs ou rigueurs; ouverture de clameur; clameur du petit scel de Montpellier; clameur pour dettes. *Ibid.* b.

Clameurs, décime des, IV. 679. b.

CLAMEUR, cri, (Synon.) IV. 461. a.

CLAMP, gaburon, gemelle, (Marine) clamp ou clan de mât; clamp de beau-pré. III. 503. b.

CLAPET, (Méchan.) espece de soupape faite d'un rond de cuir, &c. Description & usage. III. 504. a.

CLAPIER, (Econ. rust. & Chasse) terrain clos où l'on nourrit des lapins. Détails sur tout ce qui concerne la construction d'un clapier, & sur la maniere d'y élever les lapins. III. 504. a.

CLAQUES, (Cordonn.) maniere de les travailler. Suppl. IV. 814. b. 815. b.

CLAUQUEBOIS, (Luth.) instrument de percussion & à touches. Il a été en usage chez les Flamands. III. 504. a. Description de cette espece d'épinette; maniere de s'en servir. *Ibid.* b.

CLAUQUEBOIS, (Luth.) voyez vol. V des planch. de Luth. planch. 1.

CLARAMONT, poudre de. XVI. 180. b.

CLARENCE ou CLARENCE, (Hist. mod.) nom affecté au second roi ou héraut-d'armes d'Angleterre. Création de ce héraut par Edouard IV. Son office. III. 504. b.

CLARENIN, ancienne congrégation de l'ordre de S. François, &c. Ses commencemens, ses révolutions. III. 504. b.

CLARICORDE, (Luth.) instrument de musique. Voyez MANICORDE, CLAYICORDE, & Suppl. II. 820. b.

CLARIFICATION, (*Pharm.*) dépuration qui s'opere par le moyen du blanc d'œuf, & d'autres substances animales, &c. But de cette opération. Liqueurs qui en font l'objet. Liqueurs qui doivent être exclus du nombre des sujets de la clarification. Matières employées pour la clarification dans les travaux en grand. Manière de faire la clarification avec les blancs d'œufs. III. 505. a. On entend encore par ce mot la défécation du suc des plantes, &c. *Ibid.* b.

Clarification des liqueurs par l'alun. I. 312. a. Clarification par défécation. IV. 733. b. Clarification des sucres de plantes & de fruits. 867. a. Clarification des vins. XVII. 294. b. 297. b. III. 638. b. *Suppl.* III. 514. a.

CLARIFIER, en termes de raffineur de sucre. Comment on s'y prend pour cette opération. III. 505. b.

CLARINÉ, (*Blason*) se dit de quelques animaux qui ont la clochette attachée au cou. *Etymologie de ce mot.* *Suppl.* II. 450. b.

CLARINETTE, (*Luth.*) instrument à anche. Son invention. *Suppl.* II. 450. b. *Voyez* vol. V des pl. de luth, pl. 8. & pl. 4. de luth. *Suppl.* Description de la clarinette. Manière de jouer de cet instrument. Sa tablature. Son étendue. Lorsqu'il est accompagné d'autres instrumens, il faut noter sa partie d'une tierce mineure plus haut que la leur. Son peu de variété causé par la difficulté du doigter. Comment on y remédie. Musicien qui jouoit d'une clarinette à six clefs, sur laquelle il exécutoit tous les modes. *Suppl.* II. 451. a.

CLARK, anecdote sur cet anglois qui avoit trouvé le secret de déboîter & disloquer la plupart des jointures de son corps. VIII. 870. a.

CLARKE, (*Samuel*) preuves de l'existence de Dieu. IV. 978. b. — 980. a. Sentiment de ce philosophe sur l'espace. V. 950. a, b. Sur le froid. VII. 308. a. Sur la gravité. 875. a.

CLAROS en Ionie: bois de Claros consacré à Apollon. II. 310. a. Oracle de Claros. XI. 537. b.

CLARTÉ, lueur, éclat, splendeur. (*Synon.*) V. 269. b.

Clarté de la vue: sa cause. XVII. 569. a.

CLARTÉ, (*Beaux-arts*) nous nommons distincts les objets de nos connoissances dans lesquels nous démêlons clairement ce qui constitue leur genre ou leur espèce. III. 451. b. C'est donc par la clarté distincte d'un objet, qu'on reconnoit ce qu'il est ou ce qu'il représente. Il y entre toujours quelque chose de relatif. Dans les ouvrages de l'art, chaque objet doit avoir le degré de clarté que sa connexion avec le tout exige, afin qu'il soit reconnu avec précision pour ce qu'il doit représenter. Les objets accessoires ne doivent recevoir que le degré de développement & de clarté que leur importance exige; c'est-là l'unique moyen de rendre distinct un tout qui est composé de plusieurs parties différentes. *Ibid.* 452. a. Dans les arts de la parole, les ouvrages de quelque étendue, les narrations, les descriptions, les dissertations, acquièrent cette clarté distincte par une division exacte des divers objets, par l'ordre dans lequel ils se succèdent, & par la traçation détaillée des objets principaux. Règle la plus générale & la plus importante sur ce sujet: n'entreprenez aucun plan avant de bien connoître tous les matériaux que vous emploierez dans votre ouvrage; qu'à force de méditer votre sujet, il vous soit si familier, que vous puissiez en saisir l'ensemble d'un coup d'œil. Alors il ne vous faudra plus qu'un bon discernement pour faire la distribution & l'ordonnance. *Ibid.* b.

Clarté du discours, (*Littér.*) Causes qui nuisent à cette clarté. III. 452. b. 1°. Le sujet même qui souvent est hors de la portée des lecteurs. 2°. L'emploi des termes de l'art & des expressions scientifiques. 3°. La trop grande brièveté. 4°. Le défaut de méthode. 5°. Le défaut de clarté dans les conceptions, & de distinction dans les idées de celui qui parle. 6°. Le défaut de style. *Ibid.* 453. a. 7°. Le trop grand desir de montrer de l'esprit. *Ibid.* b.

Clarté dans le discours. I. 376. a. V. 523. b. dans l'expression. VI. 315. a. dans l'expression & dans la pensée. *Suppl.* II. 918. b. 919. a. dans les idées. VIII. 492. a, b. 493. a. dans le style, XV. 553. b. dans les images. *Suppl.* III. 562. b. 563. a, b. 564. a. dans les tropes, XVI. 702. b. dans la narration. *Suppl.* IV. 14. b. *Voyez* CLAIR.

CLASSE, terme relatif à ceux de regne & de genre. Distribution des objets de l'histoire naturelle en regnes, de chaque regne en classes, de chaque classe en genres, des genres en espèces. Comment cette distribution se forme. III. 505. b. Exemple tiré du regne animal. On peut multiplier ces divisions autant qu'on le veut. *Voyez* MÉTHODE.

CLASSE, (*Gramm.*) étymologie de ce mot. Classes des colleges. Divisions appellées du nom de classe par Quintilien. III. 506. a. Cet auteur préfère l'éducation publique à l'éducation particulière, pourvu qu'on suive pour cette première le plan & les divisions qu'il indique. Moyens indiqués par Quintilien, pour transporter dans l'éducation publique les avantages de l'éducation particulière, & réciproquement. Ce qu'il dit sur la vertu & la probité que l'on

doit chercher dans les maîtres, & sur les châtimens des écoliers. *Ibid.* b.

CLASSE, (*Marine*) ce qu'on entend en France par ce mot. Extrait de l'ordonnance de Louis XIV, pour les armées navales, publiée en 1689, & qui règle tout ce qui concerne les classes. *Ibid.* 506. b.

CLASSIFIER, (*Métaphysiq.*) comment notre esprit parvient à classifier les êtres. *Suppl.* I. 69. b. 73. a. *Voyez* GENRE.

CLASSIQUE, (*Gramm.*) Quels sont les auteurs classiques. Divers sens du mot latin *classicus*. 1°. Il se dit de ce qui concerne les flotes. 2°. Citoyens de la première classe appellés *classici cives*. Ce qu'on entendoit par *classici testes*. III. 507. a. Dans Aulugelle, *autores classici*, signifie les auteurs du premier ordre. Auteurs françois qu'on pourroit appeler classiques dans ce même sens. *Ibid.* b. — Sur les auteurs classiques, *voyez* AUTEUR.

CLASSIQUES, auteurs (*Art de la parole*) ceux qui peuvent servir de modèle par la beauté & l'excellence du style. On ne doit les chercher que chez les nations où la raison est parvenue à un haut degré de culture, où la vie sociale & le commerce des hommes ont porté l'entendement & le bon goût fort au-dessus des sens grossiers. Chez un peuple dont la raison n'est pas encore cultivée au plus haut point, le meilleur auteur qui s'y formera, fera applaudi parmi ses contemporains, & cependant ne fera jamais auteur classique. III. 463. b. La simple culture de l'entendement, qui ne s'attache qu'aux abstractions & à l'analyse des idées, ne forme point d'auteur classique. L'entendement classique n'analyse point les diverses parties d'un objet; il fait l'énoncer dans toute son étendue avec énergie & simplicité: ce sont plutôt des observations fines qui supposent un coup-d'œil perçant, que des raisonnemens exacts, fondés sur le développement des idées. — Comment s'acquiert l'esprit d'observation, cette première qualité d'un auteur classique. — Pourquoi en tout pays le nombre des poètes classiques l'a emporté sur celui des bons profateurs. *Ibid.* 454. a.

CLAUDE, (*Jean*) observations sur la vie & les ouvrages de ce théologien. XIV. 583. b.

CLAUDE, terre de saint- (*Géogr.*) en Bourgogne. *Suppl.* III. 677. b. *Suppl.* IV. 697. a, b.

CLAUDEBERGE, l'un des premiers sectateurs de Descartes. XV. 326. b.

CLAUDIA, loi. IX. 656. a.

CLAUDIA, (*Hist. rom.*) Vestale qui fut accusée d'avoir laissé éteindre le feu sacré. Miracle par lequel elle manifesta son innocence. III. 454. a.

CLAUDIA, sœur de Claudius Pulcher. Peine que lui attira son orgueil. III. 454. a.

CLAUDICATION, (*Médec. Chir.*) Diverses causes de cette maladie: claudication de naissance: causes accidentelles. III. 508. a. Remède à la claudication qui vient de ce que la jambe, par la seule contraction ou roidissement de ses muscles, s'est retirée. Remède à celle qui vient de foiblesse des hanches dans les enfans. Mot d'une femme Lacédémonienne à son fils, devenu boiteux à la guerre. *Ibid.* b.

CLAUDIEN, poète, sa patrie. *Suppl.* II. 214. a.

CLAUDIUS-NERON, (*Hist. rom.*) fils de Drusus & de Livie. Histoire de la vie & du regne de cet empereur. *Suppl.* II. 454. b.

CLAUDIUS-NERON, empereur: lieu de sa naissance: son caractère. IX. 777. b. Musée qu'il construisit dans Alexandrie. X. 894. a. Combat donné sur l'eau pendant son regne. XI. 60. b. Cause de sa mort. X. 713. b. Lieu où il mourut. XV. 227. b.

CLAUDIUS, *M. Aurelius* (*Hist. rom.*) surnommé le Gothique, second du nom, parvint à l'empire après la mort de Gallien. Principaux événemens de son regne. *Suppl.* II. 456. a.

CLAUDIUS II, surnommé le Gothique, empereur, consulta les sorts de Virgile. XV. 378. b.

CLAUDIUS Pulcher, ne doit sa célébrité qu'à ses défaites & à son mépris pour la religion dominante. Principaux traits qui le caractérisent. *Suppl.* II. 456. b.

CLAUDIUS, *Publius*, eut l'orgueil & l'envie de ses ancêtres, sans avoir aucune de leurs vertus. Événemens qui le démontrent. *Suppl.* II. 456. b.

CLAUDIUS, (*Publius*) amoureur de Pompeia, femme de César: il profane les mystères de Cérés. X. 923. b.

CLAUDIUS, (*Appius*) fils d'Appius Claudius Cæcus, attaqué dans son triomphe par un tribun, & protégé par sa fille qui étoit Vestale. XVII. 213. b.

CLAUDIUS, (*Appius*) décemvir qui se rendit honteusement célèbre par sa passion pour Virginie. Sa mort. *Suppl.* II. 456. b. *Voyez* APPIUS.

CLAUDIUS Nero, consul; victoire qu'il remporta sur Afrubal. *Suppl.* III. 916. b.

CLAUDIUS, éditeur d'une bible hébraïque. II. 224. a.

CLAVEAU, (*Archit.*) pierre en forme de coin qui sert à fermer une plate-bande. Claveau à croquette. Observation sur

sur les ornemens dont on décore cette partie du bâtiment. III. 508. b.

CLAVEAU, (*Art vétérin.*) maladie de brebis. Symptômes & progrès de cette maladie. Siege dans le corps de l'animal. Elle a beaucoup de rapport à la petite vérole qui regne parmi les hommes. III. 509. a.

CLAVECIN, (*Luth.*) instrument de mélodie & d'harmonie, &c. Détails pour la construction d'un clavecin. III. 309. a. 510. a, b. Table des numéros des cordes, & du nombre qu'on doit mettre de chacune, en commençant par les basses, & en montant selon la suite des fautreaux. De la tablature de cet instrument. *Lut* du milieu doit être à l'unisson d'un tuyau de prestant de deux piés, ouvert, &c. Clé pour tourner les chevilles. *Ibid.* 511. b.

Clavecín, inventeur de cet instrument. XVI. 57. a. Imperfection des premiers clavecins. *Suppl.* II. 820. b. Registres de clavecin. XIV. 19. b. Sommier. XV. 336. b. Doubles claviers du clavecin. III. 513. b. Forte-piano, appelé pantalon. *Suppl.* IV. 231. a. Clavecín de M. Berger, dont les sons pouvoient être renforcés. *Ibid.* II. 651. a. 821. b. Clef ou accordoir pour tourner les chevilles. I. 80. b. III. 518. b. Principes sur la maniere d'accorder cet instrument. XVI. 57. a, b. &c. XII. 107. a. Préceptes sur le doigt du clavecin. V. 16. b. Accompagnement sur le clavecin. I. 75. a, b. Arpègement. 701. b. — Facteur de clavecin. *Voyez* LUTHIER, & les planches de lutherie. Table du rapport de l'étendue des voix & des instrumens de musique, comparés au clavecin, vol. V des planches, *Lutherie*, pl. 22.

Clavecín à roue, description de cet instrument. *Suppl.* II. 457. a. Défaut qui lui est propre. *Ibid.* b.

Clavecín brisé; clavecin vertical. *Suppl.* II. 457. b.

Clavecín oculaire, définition. III. 511. a. Description de cette machine. Principes sur lesquels elle est construite. Effets du jeu de ce clavecin. La seule différence importante entre le clavecin auriculaire & celui-ci, vient de ce que, dans le premier, l'oreille n'apperçoit point de discontinuité dans les sons, au lieu que les couleurs paroissent distantes & disjointes à la vue. *Ibid.* b. Il paroît impossible encore qu'on eût la mémoire d'un air de couleurs, comme on a celle d'un air de sons. Comment les couleurs d'un clavecin oculaire devoient être placées. Inventeurs de cette machine. *Ibid.* 512. a.

CLAVETTE, (*Art méchan.*) définition. Différentes formes de clavettes. Clavettes des tourneurs en fer. III. 512. a.

CLAVICORDE, (*Luth.*) *voyez* CLARICORDE. Origine de cet instrument. Défaut qui lui est attaché. Son usage, préférable pour les commencemens à celui du clavecin. *Suppl.* II. 457. b.

CLAVICULE, (*Anat.*) nom de deux os situés à la base du cou & au haut de la poitrine. Leur description. Pourquoi ces os sont appelés de ce nom. Leur usage. III. 512. a. Différence entre les clavicules des hommes & celles des femmes. Toutes fortes d'animaux n'ont pas des clavicules. Leur usage. Elles sont sujettes à se fracturer : difficulté de les réduire parfaitement. De leurs luxations : la cure en est d'autant plus difficile, qu'on diffère la réduction. *Ibid.* b.

CLAVICULE, (*Chirurg.*) nouveau moyen de favoriser la curation des maladies de la clavicule, lorsqu'elles sont compliquées de fracture & de luxation. Etat de souffrance où se trouvent certains muscles, lorsque la clavicule est cassée ou déarticulée. Accidens qui en résultent. Le point le plus embarrassant dans la curation de ces maladies, est de maintenir les parties réduites dans leur situation naturelle pour en obtenir le plus convenablement la réunion. Moyen proposé pour remplir cet objet. *Suppl.* II. 458. a. Avantages de cette méthode. *Ibid.* b.

Clavicule, bandage pour la fracture du bout externe de la clavicule. XV. 461. b.

CLAVIER, (*Luth.*) partie de l'orgue, &c. Instruction sur la maniere de faire le clavier de l'orgue. III. 512. b. Comment le clavier du grand orgue se tire sur le premier clavier dans celles où il y a un positif. Figure qui montre la position des trois clés, & quelles notes répondent aux touches du clavier. Figure qui représente un clavier à grand ravalement. *Ibid.* 513. b.

Doubles claviers des clavecins. Description & usage. III. 513. b.

Clavier, ce qu'on appelle en musique *clavier général*. III. 516. b. Clavier de l'orgue. XI. 636. a. Clavier de pédale. XII. 235. a. Clavier à ravalement. *Suppl.* IV. 577. b. Clavier de carrillon. II. 685. b. Chassis de clavier. III. 232. b. Guide de clavier. VII. 1005. a. Arrangement du clavier, vol. VII des planches, *Musique*, pl. 12.

CLAVIER, (*Musiq.*) portée générale, ou somme des sons de tout le système qui résulte de la position relative de trois clés. *Suppl.* II. 458. b. Les notes ou touches diatoniques du clavier s'expriment par des lettres de l'alphabet. Chaque octave du clavier comprend treize tons, sept diatoniques & cinq chromatiques, représentés sur le clavier instrumental par autant de touches. *Ibid.* 459. a.

CLAVIER, en terme d'épinglier. III. 513. b.

CLAVIUS, (*Christophe*) jésuite. Attention dont il étoit capable. I. 842. b.

CLAUSE, (*Jurispr.*) partie d'un acte, soit public, soit privé, qui contient quelque disposition particulière. III. 513. b. Etymologie du mot. Il y a plus ou moins de clauses dans les actes. Il y en a de sous-entendues : il y en a qui sont de style, mais non pas de droit. Comment s'explique une clause obscure. Clauses usitées dans les bulles & signatures de cour de Rome. *Ibid.* 514. a.

Clause, *voyez* ACCORD, CONTRAT, CONVENTION, OBLIGATION, PACTE, STIPULATION. Clauses pénales dans les actes. III. 701. a. Clauses de condition, 836. b. de style. XV. 556. b. Clauses commissaires. XVII. 791. b.

Clause codicillaire, dans les testamens. Définition. Origine de cette clause. Elle n'est d'usage que dans les pays de droit écrit. On suppléoit quelquefois cette clause chez les Romains. Effets de cette clause, lorsque le testament est revêtu de ses formalités. Cette clause ne peut valider un testament qui est nul. Auteurs où il est parlé de la clause codicillaire. Ce que porte sur ce sujet la nouvelle ordonnance des testamens. III. 514. a.

Clause dérogoire. Ce terme étoit usité principalement en matière de testament. Auteurs & ordonnance où il en est parlé. III. 514. b.

Clause irritante. III. 514. b.

Clause pénale. Ces clauses ne sont que comminatoires quand elles sont insérées dans des conventions. Dans les dispositions de dernière volonté, ces clauses ajoutées aux libéralités, doivent être exécutées à la rigueur. III. 514. b.

Clause résolutoire. Ces clauses peuvent s'appliquer à différentes conventions. Comment on les met à effet. Elles ne se prennent point à la rigueur. III. 514. b.

Clause des six mois. III. 514. b.

CLAUSSEN, (*Laurent*) anatomiste. *Suppl.* I. 413. b.

CLAUSTRAL, (*Jurispr.*) prieur claustral. Offices claustraux ; ils ont été la plupart supprimés dans les maisons où l'on a introduit la réforme. Quels étoient les offices claustraux de l'abbaye de S. Denis en France. III. 515. a.

CLAVUS, (*Médec.*) douleur lancinante à la tête. On regarde cette maladie comme une espèce de fièvre intermittente. Comment on la guérit. Ce que Sydenham appelle *clavus hystericus*. III. 515. a.

Clavus, ce qu'on entendoit par là dans l'habillement des Romains. III. 515. a.

CLAZOMENIENS. Sentence des éphores de Lacédémone contre eux. V. 775. a. XVII. 654. a.

CLÉ, (*Serrur.*) description de cet instrument. Opérations nécessaires pour faire une clé. Diverses sortes de clés. III. 515. b. Divers usages métaphoriques du mot clé. *Ibid.* 516. a.

Clé. Des différentes espèces de clés, & de la maniere de les travailler. XVII. 821. a, b. Forure à l'extrémité d'une clé. VII. 207. a, b. *Voyez* les planch. de ferrurerie dans le vol. IX, planch. 20. — 23.

Clé. Divination par le moyen des clés. III. 520. a.

Clé, (*dans un sens moral & théolog.*) marque de puissance ; *Isaïe*, XXII. 22. de prééminence, d'intelligence. III. 516. a.

Clé. Pouvoir des clés. Examen de celui que les papes s'attribuent sur le temporel des rois. XVI. 90. b, &c. *Voyez* aussi POUVOIR.

Clé, (*Musiq.*) anciennement on appelloit *clés*, les lettres par lesquelles on désignoit les sons de la gamme De ces sept lettres, on en a choisi trois, qu'on a nommées *clés marquées*, dont on se contente d'en marquer une au commencement des lignes. Rapports de la figure de nos clés avec la lettre qu'elle représente. Quelles sont nos trois clés & leur position. III. 516. a. Le système total des notes qu'on peut placer sur les degrés déterminés par ces clés, se monte à vingt-quatre ; ce qu'on appelle *clavier général*. Signification du mot *portée*. Usage de la clé. Retranchement d'une clé lorsqu'on en trouve deux. De quelque maniere qu'on prenne cinq lignes de suite dans le clavier, on y trouve une clé comprise, & quelquefois deux. La succession des clés du grave à l'aigu, fait en tout huit portées, &c. De quelque caractère que puisse être une voix ou un instrument, on peut lui trouver, dans le clavier général, une portée & une clé convenable. *Ibid.* b. Moyen d'élever ou d'abaisser la portée par le changement de la clé. Moyen de rapporter une clé à l'autre. Figure qui montre par la suite des clés, la suite des notes montant de tierce en tierce, toutes placées sur la troisième ligne. Autre figure représentant différentes positions de la note *ut*. Positions qui paroissent s'abolir de jour en jour. *Ibid.* 517. a.

Clé. Usage des signes que nos anciens musiciens ajoutoient à la clé. XVI. 121. a, b. Ce qu'on entend par *armer la clé*. *Suppl.* I. 561. a. Position des dièses à la clé. IV. 972. a. Celle des b mols. II. 2. b. *Voyez* CLEF.

Clé transposée. La nécessité des transpositions naît de la similitude des modes dans tous les tems. Douze combinaisons auxquelles se bornent toutes les variétés possibles des

tons. Formule générale pour transporter la clé convenablement à un ton ou mode quelconque. 1°. Pour le mode majcur. III. 517. a. 2°. Pour le mode mineur. *Ibid.* b.

CLÉ. Art qui apprend à faire des caractères secrets, &c. Pourquoi ces alphabets sont appellés clés. On entend par clé tout ce qui sert à éclaircir ce qui a d'abord été présenté sous quelque voile. Par la même figure, on dit que la logique est la clé des sciences. III. 518. a.

CLÉ D'OR, (*Gentilshommes de la*) grands officiers de la cour d'Espagne, ou de celle de l'empereur. III. 518. a.

CLÉ, terme de blason, — (*Voyez* CLEF.) de venerie, de fauconnerie. III. 518. a.

CLÉ, (*Archit.*) clé d'un arc, d'une voûte, &c. Différences dans la clé selon les ordres. III. 518. a.

Clé de la voûte, voyez VOUSOIR & VOUTE. Clé d'une arcade. Boffage de la clé. *Suppl.* I. 532. b. Têtes dont les clés sont quelquefois ornées. XVI. 203. a. 204. b.

CLÉ, en terme de bottier, III. 518. a. en terme de bourreliers, selliers, carrossiers; en terme de brasserie. *Ibid.* b.

CLÉS, petites & grandes, en terme de charron. III. 518. b. Clé du trépan. III. 518. b.

CLÉ, (*Fontainier*) clé, en terme de formier. III. 518. b.

CLÉ ou ACCORDOIR, (*Luther.*) description. III. 518. b. Voyez ACCORDOIR.

CLÉ des étains, (*Marine*) clés du guindas, clé de fond de mât, clé de mât de hune. III. 519. a.

CLÉ, (*Menuiserie*) III. 519. a.

CLÉ, en termes d'orfèvre-bijoutier, de plombier, de relieur, de manuf. en soie, de tourneur. III. 519. a.

CLÉS, (*Jurisp.*) mettre ou jeter les clés sur la fosse du défunt. Explication de cette formalité. Circonstances dans lesquelles la femme perdoit ou renvoyoit les clés (comparer cet article avec l'article Ceinture). Exemples de quelques veuves, qui, renonçant aux biens de leurs maris, mirent, sur sa représentation, leurs clés, leur ceinture ou leur bourse (*Voyez* CESSION). III. 519. a. Ce privilège qui n'appartenoit qu'aux femmes des nobles, fut étendu ensuite aux femmes des roturiers. Coutumes à consulter. *Ibid.* b. Voyez COMMUNAUTÉ de biens entre conjoints.

CLÉANTHE, second fondateur du portique. Principaux événemens de sa vie. XV. 532. a. Hymne de ce philosophe. VIII. 396. b.

CLEARQUE, disciple d'Aristote. XV. 320. a.

CLEARQUE, tyran d'Héraclée, fonda une bibliothèque dans cette ville. II. 230. b.

CLÉCHÉ, (*Blason*) divers sentimens sur ce qu'on doit entendre par une croix cléchée. III. 519. b.

Cléchée. Croix de cléchée. Origine de cette expression. *Suppl.* II. 459. a.

CLÉDONISME, espece de divination chez les anciens. On n'est pas d'accord sur l'objet & la maniere de cette divination. Diverses significations que les auteurs donnent à ce mot. III. 519. b.

CLEF, (*Blason*) meuble qui entre dans plusieurs écus. Manieres de la représenter. *Suppl.* II. 459. a. Voyez CLÉ.

CLEF, petite, (*Musiq.*) dénomination hors d'usage. Voyez CLÉ.

CLEF, (*Archit. nav.*) pieces de bois qu'on établit dans les mailles des varangues & des couples, de distance en distance, pour l'affermissement des fonds du vaisseau. *Suppl.* II. 549. a. Leurs dimensions & structure. Maniere de les établir. *Ibid.* b. Voyez CLÉ.

CLÉIDOMANCIE, (*Divin.*) divination par le moyen des clés. Erymologie du mot. On ignore comment elle se pratiquoit. Comment elle l'a été dans le christianisme. III. 520. a.

CLELIE, (*Hist. rom.*) fut une des dames romaines données en otage à Persenna. Action héroïque de cette femme. Statue qui lui fut érigée. *Suppl.* II. 459. b.

CLEMATITE. Caractères de ce genre de plante. Quelques especes de ce genre considérées par rapport au jardinage. Qualités qui doivent leur faire trouver place dans nos jardins.

Arbrisseaux grimpans. Clématite commune ou herbe aux gueux. Origine de ce nom. Observations sur cette plante. III. 520. a. Clématite à feuille entière. Clématite du Canada. Clématite du Levant. Clématite à fleur bleue. Clématite à fleur bleue double, l'un des plus beaux arbrisseaux floridans. Observations sur son feuillage & sa fleur. Maniere de le multiplier & de le cultiver. Eloge de cette plante. *Ibid.* b. Clématite à fleur pourprée, ciématite à fleur double pourprée, clématite à fleur rouge, clématite à fleur double incarnate. Observations sur ces quatre especes. On peut multiplier de graine toutes les especes de clématite à fleurs simples.

Clématite à fleur bleue, clématite à fleur blanche, petite clématite d'Espagne. Observations sur ces trois especes. *Ibid.* 521. a.

Clématite. Noms de cette plante en différentes langues. Son caractère générique. *Suppl.* II. 459. b. Énumération de ses

especes. *Ibid.* 460. a. Leur description. Culture & usages. Lieux d'où elles sont originaires. *Ibid.* b.

CLÉMATITE, ou herbe aux gueux, (*Mat. méd.*) usage extérieur des différentes parties de cette plante. Pourquoi on l'appelle herbe aux gueux. III. 521. a.

CLEMENCE, (*Droit polit.*) définitions de cette vertu. Dans quels cas le souverain doit user de clémence, & faire grace. S'il n'y a point de fortes raisons de faire grace, le souverain doit pencher à mitiger la peine. Quels sont les contraires de la clémence, & pourquoi elle est nécessaire. On la distingue aisément de cette foiblesse qui mene le prince au mépris. Passage de M. de Montesquieu sur cette vertu. III. 521. b. La faculté de l'exercer est une heureuse prérogative dont les grands jouissent, & le caractère d'une belle ame, quand ils en font usage. Passage de Cicéron dans son oraison pour Ligarius. *Ibid.* 522. a.

CLÉMENCE, (*Mythol.*) divinité païenne, &c. III. 522. a. Clémence. Figure symbolique de cette vertu. XV. 731. a.

CLEMENCET, (*Dom*) de la congrégation de S. Maur, Ses ouvrages. *Suppl.* IV. 218. b.

CLÉMENT, évêque de Rome. Recueil des pieces qui lui ont été faussement attribuées. III. 522. a.

CLÉMENT d'Alexandrie. Sa doctrine. VIII. 518. a. Examen de ses ouvrages. XII. 340. b. Son sentiment sur la nature de Dieu & des esprits, VIII. 572. a. sur les oracles des païens, XI. 533. a. sur un feu purifiant, XII. 251. a. sur la prédestination & sur le franc-arbitre. XIII. 276. b. 277. a. sur l'universalité du salut. 874. a, b. Ce pere de l'église est un des premiers qui a tâché d'introduire dans le christianisme une science secrète réservée aux parfaits. XIV. 791. a, b. Ses stromates. XV. 547. a. Ce pere cité au sujet des traditions. XVI. 509. a, b. Sa modération à l'égard de la parure des femmes. XVII. 221. b. Il défend de manger des viandes sacrifiées aux idoles. 229. a.

CLÉMENT II, pape. Conditions qu'il imposa aux Polonois, lorsqu'il releva Casimir de ses vœux. XII. 931. a.

CLÉMENT IV. Observations sur ce pape. XIII. 589. b.

CLÉMENT V. Observations sur ce pape. XIV. 361. b. Son recueil des décrétales. IV. 720. a. III. 522. a.

CLÉMENT VIII. Ses soins pour la correction de la vulgate. XVII. 577. a.

CLÉMENT IX. Sa patrie. Cause de sa mort. XII. 661. a.

CLÉMENT XI. Événemens auxquels il fut intéressé pendant la guerre de Louis XIV & de l'empereur. Sa conduite à l'égard du livre du P. Quesnel. XII. 448. b. XVII. 381. b.

CLÉMENT, (*Prosper*) de Modene. Mausolée qu'il a sculpté. *Suppl.* I. 91. b.

CLÉMENTINES, (*Jurisp.*) recueil des décrétales du pape Clément V, fait par l'autorité du pape Jean XXIII. III. 522. a.

Clémentines. Recueil de pieces apocryphes attribuées faussement à S. Clément. III. 522. a. Voyez CONSTITUTIONS apostoliques.

CLÉOBIENS, (*Théolog.*) secte des simoniens dans le premier siecle. Chef qu'on leur attribue. Auteurs à consulter. III. 522. b.

CLÉOBIS & BITON, (*Hist. anc.*) piété de ces deux freres. *Suppl.* I. 552. b.

CLÉOBULE, l'un des sept sages. VII. 910. a. IX. 554. a.

CLÉOMENE, I du nom, (*Hist. de Lacéd.*) fils d'Anaxandride, dont il fut l'héritier au trône. Détail de son regne. *Suppl.* II. 461. b.

CLÉOMENE II, fils & successeur de Léonidas. Principaux événemens de son regne. *Suppl.* II. 462. a.

CLÉOMENE II, roi de Lacédémone. Il fait égorger les éphores. V. 775. a. Sentimens vertueux que sa femme Agiaty lui inspira. *Suppl.* I. 206. b. Sort malheureux de ce roi. *Suppl.* II. 650. b.

CLÉON, (*Hist. anc.*) athénien. *Suppl.* I. 675. b.

CLÉOPATRE, (*Hist. des Égypt.*) fille d'Antiochus, roi de Syrie, mariée à Ptolomée Epiphane. Effets de cette union. *Suppl.* II. 463. a. Son administration après la mort de son mari. *Ibid.* b.

CLÉOPATRE, sœur & femme de Philometor. Suites funestes de son second mariage avec Phiscon. *Suppl.* II. 463. b.

CLÉOPATRE, femme de Phiscon, fille de la précédente. Rivalité entre ses deux fils, Alexandre, & Soter, aussi nommé Ptolomée Lathur. Respect de celui-ci pour sa mere, qui n'a pour lui que les sentimens d'une marâtre. Ingratitude d'Alexandre envers elle. Il est replacé sur le trône & la fait mourir. *Suppl.* II. 463. b.

CLÉOPATRE, reine d'Égypte, fille de Ptolomée Auleto. Principaux événemens de son regne. *Suppl.* II. 464. a.

CLÉOPATRE, reine d'Égypte. Son caractère peint par Horace. X. 99. a. Surnom qu'elle se donna. XI. 96. a. Son arrivée à Tarse. Comment elle y séduisit le cœur d'Antoine. XV. 918. b. Séjour qu'ils firent à Samos. XIV. 598. b. Empire qu'elle prit sur Antoine. XVI. 689. a. Société de

plaisir qu'ils lierent ensemble. I. 359. b. Présens qu'elle fit dans un repas qu'elle donna à Marc-Antoine. IV. 269. a. Bon mot de Cléopâtre sur ce qu'Octave, avant la bataille d'Actium, s'étoit emparé du poste appelé *toryne*. XVI. 440. a. Elle cause la perte d'Antoine. XVI. 680. b. Projet singulier qu'elle forme d'abord après la bataille d'Actium. XV. 633. b. Moyen inutile qu'on employa pour la guérir de la piquure d'un aspic. XV. 608. a. Sa sœur Arsinoë. *Suppl.* I. 584. a.

CLÉOPHANTE, de Corinthe, inventeur de la peinture monochrome. XII. 258. a. 271. a.

CLÉOPHAS, (*Hist. eccl.*) frere de S. Joseph, & fils, comme lui, de Jacob, épousa Marie, sœur de la sainte Vierge. Jesus lui apparut sur le chemin d'Emmaüs. Ses fils. *Suppl.* II. 465. b.

CLÉOSTRATE, astronome. XVI. 135. a.

CLEPSIAMBE. Observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 465. b.

CLEPSIANGOS, (*Musiq. instrum. des anc.*) instrument de musique étranger aux Grecs. *Suppl.* II. 465. b.

CLEPSYDRE, (*Physico-mathem.*) horloge à eau (*Voyez ce mot*). Etymologie du mot *clepsydre*. Clepsydras de mercure. Qui sont ceux qui en ont fait usage. Origine des clepsydras. Défauts de ces machines. M. Amontons a proposé une clepsydre qui n'est sujette à aucun de ces défauts. Maniere de construire une clepsydre. III. 522. b. Recherches de M. Varignon & de M. Daniel Bernoulli sur les loix du mouvement des clepsydras. En quoi consiste la difficulté de les trouver avec précision. Ouvrage à consulter. *Ibid.* 523. a.

CLEPSYDRE, (*Musiq. instrum. des anc.*) instrument de musique à tuyau, espece d'orgue hydraulique. Son invention. Sa description. *Suppl.* II. 466. a.

CLERC, (*Jurispr.*) étymologie & origine de ce mot. Origine de la distinction des clercs d'avec le reste de l'église. Différens degrés qui les distinguent. III. 523. a. Par qui les clercs doivent être ordonnés. Leurs fonctions ne peuvent être remplies par des laïcs. De leurs immunités & privilèges. Occupations qui leur sont défendues. De leurs habits. De leur juge. *Ibid.* b.

Clerc. Dans les premiers siècles, il n'y avoit aucune distinction entre les clercs & les laïcs quant à l'extérieur. XVI. 414. a. Défense aux clercs de porter de longs cheveux & de longues barbes. II. 71. a. Pourquoi les laïcs ne pouvoient être clercs. VII. 300. a. Des habits des clercs. VIII. 15. a, b. Les clercs qui avoient pension du roi, ne la conservoient plus dès qu'ils avoient un bénéfice. VII. 418. b. Défense aux clercs de prêter à intérêt. VIII. 823. b. 824. a. Juges devant lesquels les procès où les clercs étoient impliqués, devoient être poursuivis, selon quelques conciles. IX. 76. a, b. Congrégations de clercs réguliers, formées depuis le commencement du seizieme siècle. X. 617. b. Obligation imposée aux clercs de vaquer à l'office. XI. 413. b. Clerc attaché particulièrement au patriarche de Constantinople. XV. 746. a.

Clerc. Titre commun à plusieurs offices relatifs à l'administration de la justice & de la police. Pourquoi le titre de clerc, qui signifie *ecclésiastique*, a été transporté à ceux qui exercent ces fonctions.

Réponse de Charles V, roi de France, à quelqu'un qui murmuroit de l'honneur qu'il portoit aux clercs ou gens de lettres. III. 523. b. Clerc des aides. Clercs des arrêts. Clercs d'avocat : leurs fonctions. Règlemens qui les concernent. Clercs des baillifs, sénéchaux, prévôts. Clerc & changeur du trésor du roi. Clercs des commissaires du roi ou du parlement. Ordonnance où il en est parlé. *Ibid.* 524. a. Clercs de commissaires au châtelet, & autres commissaires de police. Clerc de la commune de Rouen. Clercs du conseil. Clercs du conseil des officiers & ouvriers de la monnoie. Clerc de conseiller ou président. Clerc du consular. Clercs des élus. Clerc-examineur. Clercs-experts. *Ibid.* b.

Clerc des foires. Clercs-greffiers ou secrétaires : diverses ordonnances où il en est parlé. Clercs du greffier : divers édicts de leurs créations. Clercs des greniers à sel. III. 525. a. Clerc de la halle de Douay. Clercs d'honneur. Incertitude sur le sens de ce titre. Maître-clerc. Clerc de la marchandise de Paris, quant au fait de l'eau. Clercs des monnoies de France. Clercs ou notaires. Clercs des notaires du roi. *Ibid.* b. Clerc de la prévôté de Paris. *Ibid.* 526. a.

Clercs de procureur : leur origine. Pourquoi le lieu où ils travaillent s'appelle l'étude du procureur. Les clercs doivent s'inscrire sur les registres de la communauté. Ce qu'on entend chez les clercs par *basoche*, par haut & souverain empire de Galilée. Les clercs de procureurs à Lyon & autres lieux font quelques fonctions de personnes publiques. Défense aux clercs de porter épée, canne ou bâton. III. 526. a. Ouvrages à consulter. *Ibid.* b.

Clercs de procureur. Jurisdiction où se jugent leurs contestations. *Voyez* BASOCHE. Jurisdiction des clercs de procureurs de la chambre des comptes. V. 583. b.

Clercs du roi. Clerc du roi, juge. III. 526. b.

Clercs du secret : ce qu'on entendoit par ce titre : leur origine. Première origine des secrétaires d'état. Pourquoi ces clercs furent appelés *du secret*. III. 526. b.

Clercs du secret, il en est parlé, X. 554. a.

Clerc du roi, receveur. III. 526. b.

Clercs des villes de commerce; ordonnance & lettres où il en est parlé. III. 527. a.

Clercs de chapelle. *Clercs du cabinet*, en Angleterre. III. 527. a.

Clercs de la chambre, à Rome. Prix que coûtent ces charges; revenu qu'elles procurent. Jurisdiction des clercs de la chambre apostolique. III. 527. a.

CLERC du guet, (*Marine*) III. 527. a.

Clerc dans les corps des marchands, & les communautés des arts & métiers. III. 527. b.

Clercs de marchands ou communautés. XVII. 763. a.

CLERC, (*Sébastien le*) graveur. VII. 867. b. Dessinateur. *Suppl.* III. 918. a.

CLERC, (*Jean le*) son sentiment sur l'inspiration des auteurs sacrés. V. 363. b. VIII. 793. b. Sur la Trinité. XII. 753. a. Examen de sa logique. IX. 639. a.

CLERC, (*Perrinet le*) massacre qu'il causa dans Paris en 1418 : statue qui lui fut érigée. XIII. 678. a.

CLERGÉ, étym. du mot. Pourquoi le corps des ecclésiastiques est appelé de ce nom. Distinctions que le clergé a toujours reçues dans l'état. Il est reconnu en France pour le premier corps & le premier des ordres du royaume. Honneurs qui lui sont réservés en France, soit au clergé en général, soit à quelques prélats en particulier; en Suede, en Pologne. III. 527. a. en Angleterre, en Allemagne. Du rang des chapitres, & communautés régulières, &c. Haut & bas clergé en France & en Angleterre. Des immunités ou exemptions du clergé : fermeté des évêques & conciles à les maintenir. L'immunité ecclésiastique est de deux sortes; la personnelle & la réelle : en quoi consistent l'une & l'autre. *Ibid.* 528. a. L'immunité réelle n'est point telle que les biens du clergé soient exempts de toute charge publique. Droits honorifiques du clergé. Droits utiles. Assemblées du clergé de France, ordinaires ou extraordinaires : les ordinaires sont particulieres ou générales. *Ibid.* b. Les assemblées générales sont ou grandes, ou les appelle assemblées du contrat; ou petites, ou les nomme assemblées des comptes. Temps, lieu & durée des assemblées. Des députés aux assemblées. Des présidens, promoteurs & secrétaires de l'assemblée. Les assemblées extraordinaires sont de deux sortes; ou générales ou particulieres. En quelle forme se fait la convocation des assemblées extraordinaires particulieres. Quels ecclésiastiques y sont appelés. Mémoires à consulter. *Ibid.* 529. a. Réflexions tirées de l'esprit des loix, sur la puissance ecclésiastique. *Ibid.* b.

CLERGÉ, *voyez* ECCLÉSIASTIQUES, SACERDOCE, PRÊTRES. Comment le clergé étoit entretenu dans les premiers tems du christianisme. IV. 1091. b. Capitulaires par lesquels on chercha en France à régler le clergé; mais qui furent insensiblement négligés. II. 633. b. Introduction du clergé aux assemblées nationales. XIV. 144. a. 145. a. Des subventions fournies par le clergé. IV. 670. b. Assemblées décennales du clergé. 676. b. Agens généraux du clergé. I. 172. b. Ses députés. IV. 868. a. Elu du clergé, ou pour le clergé. V. 531. b. Dons gratuits du clergé. 38. a, b. &c. IV. 675. b. &c. Le nombre surabondant des gens d'église, contraire à l'opulence nationale : réforme à établir sur cet objet. V. 748. a, b.

Clergé anglois. XV. 637. b. Autorité que les rois saxons s'étoient réservée sur le clergé. XVII. 587. a. Assemblée du clergé en Angleterre. IV. 169. a, b. Défense du clergé par Lancelot Addison. XVII. 602. a.

Clergé turc. XVII. 374. a.

Clergé, dans quelques anciennes ordonnances signifie les gens de justice. III. 529. b.

CLERGIE, (*Jurispr.*) anciennement signifioit science. On appella aussi de ce nom les greffes des jurisdictions. Ordonnances & mandement qui le prouvent. III. 529. b.

CLÉRI, (*Géogr.*) petite ville de l'Orléanois. Monument de Louis XI dans ce lieu. Description que La Fontaine en fait dans une de ses lettres. *Suppl.* II. 466. a.

CLÉRICALE. Couronne cléricale. IV. 394. b. XVI. 413. b. Noblesse cléricale. XI. 174. b. Titre clérical. XVI. 360. a.

CLÉRICATURE, (*Jurispr.*) ce qui concerne l'état de cléricature est expliqué au mot *Clerc*, *Clergé*, *Ecclésiastique*. En quoi consistent les privilèges de cléricature. 1°. En ce que le clergé forme le premier ordre du royaume; 2°. en matière criminelle, les clercs peuvent demander leur renvoi pardevant le juge d'église, &c. Autres privilèges dans les jugemens qui les concernent. 3°. En matière civile, . . . ils ne peuvent être traduits que devant les juges d'église, &c. & ils ne peuvent être contraints par corps, &c. 4°. Ils sont exemts de taille. 5°. Diverses autres exemptions dont ils jouissent. III. 530. a. 6°. En matière d'aide, ils sont exemts des nouveaux cinq sous pour les vendanges, le vin du crû de leur

bénéfice; &c. &c. Conditions qui les mettent en possession de ces bénéfices. Comment ils les perdent. Privilèges accordés au clergé, & qui ne sont point reconnus en France. Les clercs sont sujets du roi comme les autres particuliers: conséquences qui en résultent. *Ibid.* b.

CLERMONT en Auvergne. (Géogr.) Ses anciens noms. Evénemens qui la rendent célèbre. Evêques de Clermont. Hommes distingués dont elle est la patrie. Etablissmens remarquables dans cette ville. Fontaine dont les eaux ont la vertu de pétrifier. *Suppl.* II. 466. a.

Clermont en Auvergne. Cour des aides de Clermont. IV. 356. a. Chancelier de l'évêque de Clermont. III. 99. b. Huile minérale qu'on retire près de Clermont. XII. 472. a.

CLERMONT en Beauvoisis, (Géogr.) ville sur la Breche. Comté dont elle est capitale. Saint dont le culte y attire un grand concours de peuple au mois de mai. *Suppl.* II. 466. b.

CLÉROMANCIE, espece de divination: étymologie de ce mot. On en trouve des traces dans le chapitre premier du prophete Jonas. III. 530. b. Cléromancie qui étoit pratiquée dans un temple d'Hercule à Bura en Achaïe. Autres oracles connus sous le nom de sorts. *Ibid.* 531. a.

CLÉSIDÈS, peintre: anecdote sur un de ses tableaux représentant la reine Stratonice. VIII. 752. a. XII. 258. a.

CLÉTHRA. (Bot.) Caractere générique de cette plante. Description de la seule espece connue. Sa culture. *Suppl.* II. 466. b.

CLEVELAND, (la duchesse de) son commerce avec Wycherley. XV. 145. b.

CLIENT, (Hist. anc.) services mutuels que se rendoient les patrons & les cliens. But de l'institution du droit de patronage. Comment cette coutume s'étendit. Lazius & Budée rapportent l'origine des fiefs aux patrons & cliens de l'ancienne Rome: ce sentiment combattu. III. 531. a.

Client, origine du droit de clientèle & de patronage. IX. 70. b. Patronage clientélaire. XII. 186. a. Présens que les cliens recevoient de leurs patrons. XV. 481. b. Heure à laquelle les cliens visitoient leurs patrons. XVII. 255. a.

CLIENS, (Jurisp.) deux significations de ce mot, l'une ancienne & l'autre actuelle. Défenses faites aux avocats & procureurs par rapport à leurs cliens. III. 531. b.

CLIGNEMENT, (Anat. Physiol.) action par laquelle ce mouvement s'exécute. Raison des plis qui environnent l'œil. Pourquoi l'on cligne les paupieres pour regarder un objet éloigné, au lieu qu'on les dilate pour voir un objet de près. Comment l'on voit la lumiere d'une chandelle en clignant les yeux; cause de cette apparence. III. 531. b.

Clignement, pourquoi, lorsqu'on cligne les yeux en regardant une chandelle allumée, les rayons paroissent alors être dardés de la partie supérieure & inférieure de la flamme vers les yeux. XVII. 346. b. Clignement des paupieres. VIII. 411. a.

CLIMACTÉRIQUE, (année) période de la vie dans laquelle les astrologues prétendent qu'il se fait dans le corps une altération considérable, &c. Perte que fit Evélius dans son année climactérique. Etymologie de ce mot. Quelles sont ces années durant la vie. Inventeur de cette opinion. Fondement de cette opinion, selon Marfile Ficin. Auguste l'avoit adoptée. On a prétendu aussi que les années climactériques étoient fatales au corps politique. Raisonnement de Jean Bodin, pour détacher la ville de Laon du parti de Henri III, fondée sur l'influence climactérique sur le royaume de France. III. 532. a. Auteurs célèbres qui ont écrit sur l'année climactérique. *Ibid.* b.

CLIMAT. (Géogr.) L'intervalle du premier climat est de 8° 30', & celui du dernier n'a pas plus de 3'. Raison de cette inégalité. Durée des plus grands & des plus petits jours dans chaque climat d'heures. III. 532. b. Climats de mois. Les anciens n'avoient que sept climats. Pour mieux les distinguer, ils en faisoient passer le milieu par les lieux les plus considérables du vieux continent. A ces sept climats on en ajouta depuis deux autres. Paralleles des climats ou demi-climats. Les modernes ont mis trente climats dans chaque hémisphere. Les climats distingués par Abulfeda, en réels & en apparens. Longueur des jours dans chaque climat de mois. Cercles qui les distinguent. *Ibid.* 533. a. Table des climats de demi-heure. Table des climats de demi-mois. Il ne faut pas croire que la température soit la même dans les pays situés sous le même climat, ou sous les climats placés des deux côtés de l'équateur à distances égales. *Ibid.* b. Influence du climat sur les mœurs, le caractère & les loix des peuples, selon l'auteur de l'esprit des loix. Le sentiment de cet auteur défendu contre les reproches que lui ont faits quelques écrivains. *Ibid.* 534. a.

Climat, premier géographe qui divisa la terre par climats. VII. 609. a. Cause de la diversité de chaleur dans les différens climats. III. 27. b. Calcul mathématique de l'effet du soleil sous différens climats, donné par M. Hallei. *Ibid.* La chaleur de l'été, & le froid de l'hiver, doivent être plus forts dans le climat opposé au nôtre, toutes choses d'ailleurs

égales. 29. b. Observation sur la chaleur d'été de différens climats. VI. 601. a. XII. 501. b. Quelle est la mesure ordinaire de la chaleur & du froid dans les climats tempérés. VII. 326. b. Des saisons selon les différens climats. XIV. 528. b. &c. Dérangement dans leur température causé par les vents. VII. 316. b. Pourquoi les lieux de la terre où l'on doit observer en été les plus longs jours, sont les plus éloignés de l'équateur. XI. 908. a. Climats de vingt-quatre heures. XII. 900. b. Qualité des climats des différens pays de la terre. XVII. 725. b. - 743. a. L'intervalle qui se trouve entre le plus grand chaud & le plus grand froid croit à mesure qu'on s'éloigne de l'équateur. V. 625. a. Peuples des différens climats distingués par leurs ombres. XI. 464. a, b. 465. a, b. Peuples qui habitent sous l'équateur. Nature de ce climat. V. 841. b. Diversité dans les productions de chaque climat pour la nourriture des animaux qui lui sont propres. XI. 264. a.

CLIMAT, (Médec.) ce mot est synonyme à celui de température, selon le langage des médecins. III. 534. a. Différences entre les peuples, causées par le climat. On ne sauroit contester l'influence du climat sur le physique des passions, des goûts, des mœurs. La partie médicinale des observations de l'auteur de l'esprit des loix sur les climats, mérite l'éloge des médecins. Principales questions de médecine qui se présentent sur cette matiere. 1°. Quel est le tempérament, la taille, la vigueur, & les autres qualités corporelles particulières à chaque climat? Observations relatives à cette question sur les habitans des climats chauds, froids & tempérés, tant hommes que femmes: sur le caractère de leur amour. Exceptions. Pourquoi les filles qui habitent dans Paris sont plutôt formées que celles des provinces méridionales de la France, ou même celles des campagnes des environs de Paris. *Ibid.* b. 2°. Quel est le régime, la maniere de vivre la plus propre à chaque climat? De l'usage des liqueurs spiritueuses, aromatiques, acides, de celui des épiceries, &c. relativement à la nature du climat. Des boissons aqueuses tièdes. *Ibid.* 535. a. Régime que doivent observer, selon la différence des climats, les personnes qui ne font pas obligées aux travaux pénibles. Usage des boissons à la glace dans les climats chauds. Les excès avec les femmes très-pernicieux dans les climats chauds. Des exercices. Du sommeil. *Ibid.* b. Régime par rapport aux passions ou affections de l'ame, selon la nature du climat. Les observations faites sur le régime propre aux climats, conviennent à-peu-près dans le même sens aux saisons. 3°. Quelles sont les maladies particulières aux différens climats? 4°. Diverses questions sur les maladies & leurs traitemens selon les climats. De l'impression du climat sur des hommes qui se transplantent. *Ibid.* 536. a.

Climats, leur influence sur les hommes. Influence des climats sur la constitution des peuples & sur leur maniere de penser. *Suppl.* III. 255. b. sur les arts qu'ils exercent, 518. b. sur leur caractère & leurs mœurs. 947. b. Parallele des peuples du nord & de ceux du midi. IX. 357. b. 358. a. Influences du climat sur les langues. 243. a. Les habitans des climats chauds aiment beaucoup plus les alimens de haut goût que ceux des climats tempérés. VIII. 70. b. *Suppl.* I. 348. b. L'homme est plus chaste dans les climats froids que dans les méridionaux. VIII. 346. a. Les hommes blonds plus communs dans les climats du nord. *Ibid.* L'ivrognerie plus commune dans les pays froids. IX. 83. b. Climats qui contribuent à l'embonpoint. XI. 300. b. Pourquoi les peuples des pays chauds acquierent plus promptement leur grandeur & leur force que ceux des pays froids. XI. 688. b. La chaleur des climats avance l'âge de puberté. XIII. 549. b. De la sensibilité par rapport aux climats. XV. 49. b. Influence du climat sur les loix. V. x. b. note. Sur la servitude politique. V. xj. b. note.

Climat, Rapport des excès de chaleur & de froid dans les climats avec la chaleur de l'homme. III. 31. a. Fievre qui attaque ceux qui voyagent dans les climats chauds. II. 555. a, b. Régimes convenables selon les différens climats. XIV. 13. a. L'usage du vin & des liqueurs spiritueuses est beaucoup plus salutaire dans les climats chauds que dans les pays froids. XVII. 289. a. VIII. 70. b. *Suppl.* I. 348. b. Maladies dangereuses dans certains climats & légères dans d'autres. XV. 47. b.

CLIMAX, (Belles-Lettres) figure de rhétorique. Etymologie de ce mot. Exemples de cette figure tirés de Cicéron. III. 536. a.

Climax, il est parlé de cette figure. VI. 770. b.

CLIMAX, (Musiq.) significations de ce mot employé dans la musique. *Suppl.* II. 466. b.

CLIMENE, mere d'Homere; sa patrie. XI. 145. b.

CLINIQUE, (Médecine) médecins & médecine cliniques. Esclaves destinés chez les Romains à garder les malades. Epigramme de Martial sur un chirurgien qu'il appelle Clinicus. Auteur & inventeur de la médecine clinique. Succès merveilleux de la méthode clinique d'Esculape. III. 536. b.

Clinique, auteur de la médecine clinique. VIII. 211. a.

CLINIQUES, (Hist. eccl.) ceux qui avoient été baptisés dans leur lit. Plusieurs dans les premiers siècles différoient leur

leur baptême jusqu'à l'article de la mort. Les peres s'élevèrent contre cet abus. Le concile de Néocésarée cité sur ce sujet. III. 537. a.

CLINOÏDES, (*Anat.*) les quatre apophyses de l'os sphénoïde. Etym. de ce mot. III. 537. a.

CLINOMAQUE, philosophe de la secte Mégarique. X. 305. a.

CLINQUANT, comment on le met dans les galons & rubans. III. 537. a.

CLIO, (*Myth.*) la première des muses. Manière de la représenter. *Suppl.* II. 467. a, b.

CLIQUET, (*Horlog.*) usage de cette pièce. V. 623. b.

CLIQUETIS, (*Médec.*) espèce de craquement des os dans certaines maladies : sa cause : maladies que le craquement des os accompagne. Cause du craquement des doigts lorsqu'on les tire avec force. De la guérison du cliquetis des os. III. 537. b. *Voyez* CRÉPITATION.

CLISSA. Erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 467. a.

CLITOMAQUE, deux hommes de ce nom, l'un philosophe académicien. XII. 752. a, & l'autre athlète. XVI. 240. b.

CLITOMNE, fleuve d'Italie, trait d'histoire sur ce fleuve. VI. 874. a. Oracle de Clitomne. XI. 538. a. Surnom de Jupiter. *Suppl.* III. 52. b.

CLITOPHON, géographe. XIV. 256. a.

CLITORIS, (*Anat.*) Etymologie du mot. Description de cette partie. En quoi peut consister la circoncision des femmes. Pourquoi l'on a regardé certaines femmes comme hermaphrodites. Cuisses du clitoris. III. 538. a. *Voyez* ÉRECTEUR du clitoris.

Clitoris, branches ou cuisses du clitoris. II. 394. b. Corps caverneux du clitoris. 787. a. Gland du clitoris. VII. 700. b. Muscles éjaculateurs du clitoris. V. 439. b. Erection du clitoris. V. 903. a.

CLOAQUE, (*Hist. anc. & Archit.*) étymologie du mot. Tarquin l'ancien commença le premier cette sorte d'ouvrage qui fut porté à sa perfection sous les empereurs. Origine de la déesse Cloacine. Les Romains méloient une sorte de sentiment religieux à leur attachement pour la ville de Rome. L'exemple, l'émulation, l'amour de la patrie, &c. produisirent ces édifices superbes qu'on admirera toujours. . . . Description des cloaques bâtis sous la ville de Rome. Ce qu'en dit Cassiodore. Ce que dit Pline des aqueducs construits par Agrippa. III. 538. b. Autres ouvrages dont ce favori d'Auguste décora Rome. A qui appartenoit le soin & l'inspection des cloaques. Emulation d'Appius & de Flaminius à embellir Rome, excitée, selon M. de Voltaire, par le simple mémoire d'un citoyen obscur, communiqué au consul Appius. *Ibid.* 539. a.

Cloaques, aqueducs souterrains de Rome ; leur description. I. 564. b. Différence entre égout & cloaque. V. 431. b.

CLOCHE, étymologie du mot. Antiquité de l'usage des cloches. Divers peuples anciens qui en ont connu l'usage. Auteurs anciens qui en ont parlé. Usage auxquels on employoit les cloches. III. 539. a. Par qui l'usage en a été introduit parmi les Chrétiens. Il fut aboli par les Turcs à Constantinople. Comment on y suppléa. On ne fait rien sur l'origine de la fonderie des grosses cloches. L'usage n'en est pas antérieur au sixième siècle. Bénédiction des cloches. Baptême des cloches. Description des parties de la cloche ; proportions qu'elles doivent avoir pour rendre la cloche sonore. *Ibid.* b. Méthode à suivre pour les trouver. *Ibid.* 540. a. Nature du son d'une cloche. Éléments sur lesquels on peut le déterminer. *Ibid.* b. Les sons de deux cloches de même matière & de figures semblables seront entr'eux réciproquement comme les racines cubiques de leurs poids. La pratique des fondeurs démontrée fautive, en ce qu'ils n'observent pas dans la division de leur brochette ou règle, les rapports harmoniques connus entre les tons de l'octave. Table à construire au moyen de laquelle on pourroit donner à une cloche tel son déterminé. Compas dont les fondeurs se servent pour prendre le diamètre d'une cloche. *Ibid.* 541. a. Instructions sur la manière de former le moule. *Ibid.* b. Composition du métal : sa fonte : manière dont il est conduit dans le moule. Comment on règle la quantité de métal qu'on met dans le fourneau. *Ibid.* 542. b. Rapport que le battant doit avoir avec la cloche. Description du battant. Description du mouton auquel on pend la cloche. Manière de monter la cloche, & de la fixer dans le mouton. *Ibid.* 543. a. Ensuite on arme la cloche de son battant. Leviers qu'on adapte au mouton. Bessroi dans lequel on place les cloches. *Ibid.* b.

Cloche. Métal dont on fait les cloches. I. 237. b. Cerveau d'une cloche. II. 865. a. Modèle en cire que font les fondeurs. III. 474. b. Compas dont ils se servent. 759. a. Pont de la cloche. XIII. 74. b. - *Voyez* FONDEUR, FONDERIE, & les planches qui se rapportent à l'art du fondeur de cloches, vol. V. Battant de cloche représenté, vol. IX des pl. taillanderie, pl. 8.

CLOCHE, (*Physiq.*) du son des cloches pendant les orages.

XVI. 413. a. Vibrations & oscillations d'une cloche. XVII. 850. a.

CLOCHE, (*Jurispr.*) droits du fondeur sur les cloches qui ne sont pas payées. III. 543. b. A qui appartient le droit de faire sonner les cloches dans les cathédrales. L'émolument de la sonnerie dans les paroisses, appartient de droit commun à la fabrique. Ordre de sonner à l'instant que les bénéficiers viennent de décéder. Les monastères ne doivent point avoir de cloche qui empêche d'entendre celle de l'église principale. A qui appartient l'entretien des cloches. *Ibid.* 544. a.

CLOCHE, (*Médec.*) ampoule pleine de férofité, &c. Comment ces ampoules restent gonflées, sans laisser échapper par les trous la férofité. Comment les cloches se guérissent. III. 544. a.

Cloche. Comment les cloches restent gonflées sans laisser la férofité extravasée échapper par les trous, qui doivent être agrandis par l'extension de l'épiderme soulevée. V. 790. a.

CLOCHE, (*Marine*) machine dans laquelle un homme est enfermé, & au moyen de laquelle il peut rester quelque tems sous l'eau. Description de cette machine. III. 544. a. Situation de l'homme dans la cloche. Manière de s'en servir. Etat où l'homme se trouve sous l'eau. Durée du tems qu'il y peut demeurer. Signal qu'il donne pour être retiré. Comment il se procure un changement de place. Comment on saisit les fardeaux qui sont au fond de l'eau. *Ibid.* b. *Voyez* PLONGER.

CLOCHE, (*Jardin.*) deux sortes de cloches ; leur usage. III. 544. b. *Voyez* les planches de jardinage, vol. I.

Cloche, en terme d'orfèvrerie. III. 544. b.

Cloche, poids appelé de ce nom. XII. 859. a.

CLOCHER, (*Archit.*) Description des clochers. Leurs différentes formes. Clocher qu'on appelle de fond. Disposition singulière du clocher de Pise. III. 545. a.

Clocher, aiguille de clocher. I. 263. a. Clochers des Persans, appelés alcorans. I. 251. b. Ceux des Turcs appelés minarets. X. 521. a.

CLOCHER, (*Jurispr.*) Par qui doit être réparé le clocher d'une église paroissiale. Changemens qu'il est permis de faire aux clochers construits avec des fleches de pierre, & d'une trop grande élévation. III. 545. a.

CLODIA, loi. IX. 656. a. Voie clodienne. XVII. 420. a.

CLODION ou CLOGION, deuxième roi de France, (*Hist. de France*) surnommé le chevelu. Précis de son regne. *Suppl.* II. 467. a. Ses enfans. *Ibid.* b.

CLODOMIRI, (*Hist. de France*) roi d'Orléans. *Suppl.* II. 398. a, b.

CLOFIE, oiseau dont les negres regardent le chant comme de mauvais augure. III. 545. b.

CLOISON, ce qu'on appelle cloisons pleines, cloisons creuses, cloisons de menuiserie. Cloisons de maçonnerie. Cloisons de charpente, *voyez* les planches de charpenterie, vol. II. planch. 5 & 6.

Cloison, différentes espèces de cloisons en charpenterie. XIII. 33. b.

Cloison, terme de fontainier. III. 545. b.

Cloisons, dans les écuries. III. 545. b.

Cloisons, qui servent à séparer les chambres dans les navires. Explication avec figures. III. 545. b.

Cloison, en terme de ferrurier. III. 545. b.

CLOISON, (*Anat.*) nom de différentes parties qui font l'office de mur mitoyen entre deux autres. Énumération de diverses cloisons anatomiques. III. 546. a.

CLOISON du palais, (*Anat.*) Description de cette membrane par M. Littre. III. 546. a. Ses divers usages. *Ibid.* b.

CLOISON d'Angers, ou Clouaison, (*Jurispr.*) III. 546. b.

CLOITRE, (*Archit.*) description du bâtiment. III. 546. b. Deux cloîtres remarquables de Chartreux, l'un à Rome, l'autre à Paris. III. 347. b.

CLOITRE, (*Hist. eccl.*) sens de ce mot. La plupart des cloîtres ont été non-seulement des maisons de piété, mais aussi des écoles. Privilèges accordés à quelques-uns de ces cloîtres : ils servoient aussi de prison. *Voyez* COUVENT, MONASTÈRE, CLAUSTRAL.

CLOITRE, (*Comm.*) comptoir que quelques villes d'Allemagne ont à Berg. Histoire de ce bâtiment. Comment les négocians qui l'occupent ont affecté la vie de moines. III. 547. a.

CLONISSE, (*Conchyl.*) espèce de canne ainsi nommée à Marseille. Ses différentes dénominations. Description de sa coquille. *Suppl.* II. 467. b. Ses variétés. Animal qu'elle renferme. *Ibid.* 468. a. Lieux où ce coquillage se trouve. Sa situation dans les sables. Usage que les Negres en tirent. Sa classification. *Ibid.* b.

CLOPINEL, (*Jean*) sa patrie, ouvrage de cet homme de lettres. X. 306. b. XI. 888. b. XII. 914. a. Il en est parlé sous le nom de Jean de Meun.

CLOPORTE, (*Hist. nat.*) Description de ces insectes. III. 547. a. Maladies dans lesquelles ils sont recommandés. Avis de Juncker sur leur usage. Manière d'en user & de les préparer. *Ibid.* b.

CLOQUE, maladie qui attaque les feuilles de pêcher. XVII. 763. b.

CLORE, (*Jurisp.*) différentes règles à observer par rapport au droit ou à l'obligation dans lesquels chacun peut être de clorre son héritage. III. 347. b.

Clorre un compte; clorre un inventaire; clorre, en terme de vannier. III. 547. b.

CLOS, (*Agricult.*) comment un propriétaire obtient le droit de clôture dans les pays où les terres sont assujetties au parcours. Observation sur cette servitude. Avantage de la clôture des prés, & de celle des champs. *Suppl.* II. 468. b. Nécessité de celle des bois, sur-tout pendant qu'ils sont jeunes. Les montagnes que l'on fait pâturer, & où l'on ne sème point, devraient aussi être fermées. Divers inconvéniens qui résultent de ce que les terres sont privées de clôture. *Ibid.* 469. a.

CLOS, Codicille clos. III. 586. b. *Testament clos.* XVI. 192. b.

CLOSETS, (*Pêche*) espèce de hauts parcs: description de ces rêts. Espèce de poisson qu'on prend dans les closets. III. 548. a.

CLOTAIRE I, roi de Soissons. *Suppl.* II. 398. a, b.

CLOTAIRE II, dixième roi de France, (*Hist. de Fr.*) fils & successeur de Chilperic. Evénemens remarquables arrivés sous ce roi. *Suppl.* II. 469. a. Tableau de son règne par Velly. *Ibid.* b.

Clotaire II. Comment ce roi fut reconnu pour fils de Chilperic. IX. 69. b. XIII. 579. b.

CLOTAIRE III, treizième roi de France, fils & successeur de Clovis II. Il remet à Childeric II, son frère, le sceptre d'Austrasie, & se contente de celui de Neustrie & de Bourgogne. Précis de son règne. *Suppl.* II. 470. a.

CLOTURE, (*Jurisp.*) deux significations de ce mot dans les monastères de filles: l'une a rapport aux vœux, l'autre est pour exprimer les murs, portes & grilles, &c. qu'il n'est pas permis aux religieuses de passer, & dans l'intérieur desquels les étrangers ne peuvent entrer. Exceptions à l'une & l'autre défense. Les supérieurs ecclésiastiques en visitant les monastères examinent si la clôture y est bien observée. III. 548. a.

CLOTURE, (Agricult.) voyez CLOS.

CLOU, description. Les clous en fer se forgent, les autres se fondent. Deux sortes de clous en fer, les ordinaires & les clous d'épingles. III. 548. b.

Des clous ordinaires. Outils du cloutier, leur description. Manière dont les outils du cloutier sont disposés. III. 548. b.

Quel est le fer dont on se sert pour les clous. Travail des clous, tant de ceux qu'on appelle d'une seule venue, que des clous à patte, à crochet, à crampons, à gond, à tête de champignon. III. 549. a. Lorsque les clous sont achevés, l'on a une caisse nommée l'assortissoire, où l'on range les clous: disposition de cette caisse: manière dont on y range les clous. Espèces principales de clous, & leurs usages. *Ibid.* b.

Clou, différentes sortes de clous indiqués à l'article Tête. XVI. 203. b. Clous de ferruriers. XVII. 817. b. La plus petite espèce de clou. II. 443. b. Clous à fouliers. 494. b. *Voyez les planches de cloutier, vol. III.*

CLOU, (*Arts méch.*) avant d'acheter de grosses parties de clous, il convient de les essayer: car on en fait de métal si cassant, que sur cent clous qu'on emploie, il s'en cassera peut-être plus d'un quart. Composition de la matière dont ils doivent être faits. Précaution à prendre pour que les clous soient sans soufure. *Suppl.* II. 470. a. Qualité que doivent avoir ceux de fer. Epreuve qu'on en doit faire avant que de les acheter. *Ibid.* b.

Clou, ce que les lapidaires appellent clou dans leur métier. Sens de ce mot chez les marbriers & sculpteurs, chez les bas-lissiers. III. 550. a.

Des clous d'épingles. Description de l'atelier & des outils de ce cloutier. III. 550. a. *Voyez les planches vol. III.* Ce qu'on entend par clous d'épingle. Opération de l'ouvrier qui les fait. *Ibid.* b. Diverses acceptions du mot clou. *Ibid.* 551. a.

CLOU, (*Hist. anc.*) usage qu'en faisoient les premiers Romains & les Etruriens pour leurs annales. Clou mystérieux que le premier magistrat attachoit le jour des ides de septembre. III. 551. a. Divers emplois du clou mystérieux dans les tems de calamités, & pour corriger l'esprit des femmes Romaines. Premier magistrat créé pour la fonction de placer le clou. *Ibid.* b.

CLOU, (*Médec.*) maladie de l'œil. Description de cette maladie. Elle est incurable. III. 351. b.

Clou, différence entre ce que les chirurgiens appellent clous, furoncles, antrax & charbon. XVII. 791. a. *Voyez chacun de ces articles.*

Clou de rue, (*Maréch.*) observations sur la manière de traiter cette maladie. V. 626. a, b. *Suppl.* III. 404. b. Cure du clou de rue simple: celle du clou de rue grave & compliqué. V. 627. a. Ferrure contre les clous de rue, & contre les chicots. VI. 554. b. Clou qui serre la veine. *Suppl.* III. 405. a.

CLOUD, (*Saint-*) *Suppl.* IV. 697. b. Galerie de Saint-Cloud. V. 320. b.

CLOUÉ, (*Blason*) *Suppl.* II. 471. b. *Voyez vol. II des planches, Blason, pl. 5.*

CLOVIS le grand, cinquième roi de France, (*Hist. de France*) histoire de son règne. *Suppl.* II. 471. b. Anecdote sur ce prince au sujet de l'arme ancienne appelée *francisque*. VII. 284. b. Vrai nom de ce roi. *Suppl.* II. 302. a.

CLOVIS II, douzième roi de France, fils & successeur de Dagobert I. *Suppl.* II. 472. b. *Voyez SIGEBERT II.* Article sur ce roi. *Suppl.* IV. 789. b. Conduite de Pepin & d'Ega, sous son règne. 284. b.

CLOVIS III, seizième roi de France, fils & successeur de Thierry II. Durée de son règne. *Suppl.* II. 472. b.

CLOUS de la passion, (*Blason*) XII. 153. a.

CLOUS de vernis, (*Médec.*) maladie connue à la Chine. *Suppl.* I. 851. a.

CLOUTIER, deux sortes; les cloutiers d'épingles, & les cloutiers. Observations sur la communauté de ceux-ci, & sur quelques-uns de leurs statuts. III. 552. a.

CLOURA, oiseau mal connu, qui se trouve à la Chine, &c. Comment on l'emploie à la pêche. III. 552. b.

CLUNY, (*Hist. ecclési.*) fondation de l'abbaye de Cluny. Personnages illustres qui en sont sortis. Elle fut unie sous la protection immédiate du S. Siege. Contestation qui en résulta. Cette abbaye réstue en commende par un abbé nommé par le roi. Ancienneté de cette congrégation. La maison chef-d'ordre étoit autrefois d'une étendue immense. Malheurs qu'elle a soufferts. III. 552. b.

CLUNY, (*Géogr. Hist. ecclési.*) ville du Mâconnois. Abbaye fondée dans ce lieu. Son église. Papes que cette abbaye a donnés à l'église. *Suppl.* II. 472. b. Evénemens qui la rendent remarquable. Nombreux monastères qui ont été sous sa dépendance. Ses premiers abbés. Commerce de sa ville. *Ibid.* 473. a.

Cluny, réunion de plusieurs monastères sous l'abbé de Cluny, au dixième siècle. X. 639. a. Observations sur la maison de Cluny, & ses privilèges. *Ibid.* b. De l'ordre de Cluny. XI. 599. a. Définites élus dans cet ordre. IV. 745. a. Observations sur quelques personnes de cette maison. *Suppl.* II. 544. a.

CLUYD, vallée de. XVI. 823. b.

CLYSSUS, (*Chymie*) signification générale de ce mot. On l'applique plus particulièrement au produit volatil des détonations du nitre avec différentes substances; ainsi l'on dit clyssus d'antimoine, de soufre, de tartre, &c. Manière de les préparer. Explication de leur nature aux mots *Détonation*, *Nitre*. Le clyssus d'antimoine employé autrefois comme médicament, a perdu aujourd'hui sa célébrité. On a aussi nommé clyssus, les vapeurs qui se détachent des menstrues agissans avec effervescence. Absorption de l'air par l'action de ces clyssus dans certaines effervescences. Pierre végétale, appelée aussi clyssus. III. 553. a. On peut regarder comme un clyssus de cette espèce, le *potus medicatus* de Boerhaave. *Clyssus* synonyme à quintessence. *Ibid.* b.

Clyssus simple d'antimoine, & clyssus composé. VII. 66. b. Appareil pour attrapper les clyssus de poudre à canon, d'antimoine, de charbon, &c. *Voyez vol. III. des planches article Chymie, pl. 11.*

CLYSTERE, *lavement, remède*. Le mot lavement mis au rang des mots deshonnêtes. *Remède* est équivoque, mais par là même honnête. Comment les Chinois appellent les lavemens. III. 553. b.

Clystere. Catholicon pour les clystères. II. 778. b. *Voyez LAVEMENT.*

C M

CMIELNISKI Bogdan, (*Hist. des Cosaq.*) herman ou chef des Cosaques. Il naquit dans l'obscurité, & son élévation fut la récompense de ses services. Principaux traits de la vie de cet homme célèbre, qui fit la guerre à la Pologne sous le règne d'Uladislas VII & de Casimir V, & qui mit cette république à deux doigts de sa perte. *Suppl.* II. 473. — 475. a. Débauches & excès auxquels il se livroit dans les intervalles que lui laissoient ses expéditions. *Ibid.* b.

C N

CNEPH, (*Myth.*) l'être suprême dans le système des Egyptiens. Origine des choses selon ce système. Comment on représentoit ce dieu. *Suppl.* II. 475. b.

CNIDE, voyez **GNIDE**.

C O

CO, particule prépositive en françois. XII. 101. a.

COACTIF. Les loix de l'église n'ont que force directive, au lieu que celles de l'état ont force coactive. III. 554. a.

Coactif. Jurisdiction coactive. IX. 74. b. Pouvoir coactif. XV. 426. a.

COADJUTEUR, (*Hist. eccl.*) l'adjoind d'un officier ecclésiastique. Ancienneté des coadjutoreries. Elles sont une manière de désigner le successeur. En quels cas le roi de France donne un coadjuteur aux prélats. Coadjuteurs élus par bulles du pape. III. 554. a. Des coadjuteurs des évêques. Rang de ceux des archevêques-coadjuteurs donnés aux curés ignorans. Espèce de coadjuteurs abolie en France. Ouvrages à consulter. *Ibid.* b.

Coadjuteur. Observations sur quelques faits rapportés dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 476. a.

Coadjuteur donné à l'évêque. IV. 144. b.

COAGIS, voyez **FACTEUR**. VI. 359. b.

COAGULATION, (*Physiq. & Chymie*) coagulations improprement dites. Espèces de coagulations auxquelles cette dénomination a été consacrée. III. 554. b. Recherches sur les causes des coagulations, dont l'auteur de cet article a distingué trois espèces. *Ibid.* 555. a.

Coagulation. Cause de la coagulation de divers liquides. I. 849. a. 853. b. Les acides coagulent les liqueurs animales. I. 99. a. 100. a. La chaleur coagule les corps muqueux. III. 266. b. Degré de froid capable de coaguler le sang. VII. 327. b. Détails sur la coagulation du lait. IX. 200. a. Précipité de Van-Helmont, qui donne les apparences d'une coagulation. X. 412. a.

COAGULER, *cailler*. Différence entre ces mots. II. 533. a.

COAGULUM, (*Chir.*) la partie rouge du sang. Le sang divisé en deux parties dans une palette; savoir, la partie rouge & la lymphatique. Pourquoi le coagulum est d'un rouge plus vif à la surface, & plus foncé au fond. Causes des coènes qui paroissent quelquefois sur le sang qu'on a tiré. Le coagulum lavé dans de l'eau tiède, se sépare en deux parties, &c. III. 555. a.

Coagulum. *Suppl.* IV. 721. a. Causes des différentes couleurs qui se trouvent quelquefois sur la superficie du coagulum. III. 592. b.

COAITA, (*Quadrup.*) nom que les habitans du Brésil donnent à une sorte de singe représenté vol. IV. des planch. *Hist. nat.* pl. 22. Différentes désignations de cet animal. Sa description & ses mœurs. *Suppl.* II. 476. a. Ses facultés. Sa nourriture. Qualités de sa chair. Manière de le classer. *Ibid.* b.

COASE, (*Quadrup.*) nom sous lequel M. de Buffon a décrit & fait graver un animal envoyé à M. l'abbé Aubry, sous le nom de *pekan*, enfant du diable, ou chat sauvage de Virginie. Ses autres noms. Description du coase dont parle M. de Buffon, & du *quasje* de Surinam, gravé par Seba. *Suppl.* II. 476. b. On voit par ces descriptions que ces animaux sont très-différens, & qu'on ne doit pas les confondre. *Ibid.* 477. a.

COATI, (*Hist. nat.*) ce nom donné à plusieurs espèces de quadrupèdes du Brésil. Description du coati-mondi, donnée par M. Perrault. Deux autres animaux apportés au même naturaliste, sous le nom de coati-mondi, mais fort différens du premier. III. 555. b. Quatrième animal donné à M. Perrault, sous le nom de coati. *Ibid.* 554. a.

COBALT, *cobolt* ou *kobold*, (*Minéral.*) caractère de ce demi-métal. Raïsons de M. Brondt, chymiste suédois, pour placer cette substance au rang des demi-métaux. Métaux avec lesquels il s'unit, & ceux avec lesquels il ne s'unit point. Diverses espèces de mines dont on tire le cobalt. La mine de cobalt cendrée, la mine de cobalt spéculaire, la mine de cobalt vitreuse, III. 556. a. la mine de cobalt cristallisée; les fleurs de cobalt, la mine de cobalt terreuse. Diverses autres mines où l'on rencontre fréquemment du cobalt. Les ouvriers des mines d'Allemagne ont souvent confondu les mines de cobalt avec celles d'arsenic. Comment on dégage l'arsenic des mines de cobalt. Détails de cette opération. Manière de faire le saffre, smalte ou azur. *Ibid.* b. L'exportation du cobalt crud défendue en Saxe. L'argent ne se trouve qu'accidentellement dans la mine du cobalt. Manière d'éprouver si une mine fournira du beau bleu. Diverses contrées où l'on trouve des mines de cobalt. Danger de leur exploitation. Gnome souterrain auquel les mineurs allemands donnent le nom de cobalt. *Ibid.* 557. a.

Cobalt arsenical. *Suppl.* I. 580. a. Comment on peut tirer du cobalt l'arsenic blanc & jaune. I. 713. a. *Suppl.* I. 583. a. Union & ressemblance du bismuth au cobalt. II. 263. a. Union du régule du cobalt avec le fer. VI. 496. b. Réduction du cobalt. 917. b. Nouvelles expériences sur le cobalt. Résultats de ces expériences. XIV. 490. b. — 491. b. Matière qui se dépose au fond des creusets, où l'on a fait vitrifier le cobalt avec la fritte de verre. XV. 449. b. Travail du cobalt, décrit vol. VI. des planch. artic. *Métallurgie*, *Cobalt*.

COBELLA, (*Ophiolog.*) nom que les Hollandois donnent à un petit serpent de l'Amérique. Ses différens noms. Sa description. Observation sur la manière de la classer. *Suppl.* II. 477. a.

COBLENTZ. Écho remarquable près de cette ville. V. 263. b.

COBLIN, (*Ichthy.*) poisson des îles Moluques. Sa description. Lieux où on le pêche. Sa classification. *Suppl.* II. 477. b.

COBRA-CAPELLA, (*Ophiolog.*) serpent aussi peu connu qu'il est souvent cité dans les dictionnaires. Origine du nom portugais qui lui est ici donné. Son caractère générique. Première espèce, *heretimandel*. Lieu où elle se trouve. Sa description & ses mœurs. *Suppl.* II. 477. b. 2^e espèce, *cabelo*. Description & mœurs de cette sorte de serpent. 3^e espèce, *diadema*. Sa description. 4^e espèce, *conspicillum*. Description & mœurs. *Ibid.* 478. a. 5^e espèce, *cobra de capello*. Description. 6^e espèce, *naja*. Description & mœurs. 7^e espèce. Description & mœurs. 8^e Description & mœurs. *Ibid.* b. 9^e espèce. Description & mœurs. Remarques sur ces neuf espèces. Leur classification. *Ibid.* 479. a.

COCA, (*Botan.*) arbrisseau du Pérou, dont les fruits secs servent de petite monnoie, & les feuilles font les délices des Péruviens. Description de cette plante & de son fruit. Elle n'est connue par aucune description de botaniste. Ce que les voyageurs ont dit du produit de son commerce. III. 557. b.

COCAGNE, (*Botan.*) nom des pains formés de la guede ou vouede, dont on tire la couleur bleue appelée *pastel*. Pays de cocagne. *Suppl.* II. 479. a.

COCCEIENS, sectateurs de Jean Cox, né à Breme en 1603. Ce qu'il croyoit de la venue de l'antechrist & de la seconde venue de J. C. III. 557. b.

COCCHI, (*Antoine*) notice des tablettes de Florence par ce docteur. XV. 807. b.

COCCULUS, (*Botan.*) espèce de cocculus nommé *cit-amerdu*. *Suppl.* II. 444. a, b.

COCCUS, voyez **KERMÈS DU NORD**.

COCCYGIEN, (*Anatom.*) muscle coccygien antérieur, muscle postérieur. III. 558. a.

COCCYX. Description de cet os. Sa situation. Cartilages qui lient les différentes parties du coccyx. Disposition du coccyx dans les femmes. Paire de muscles propres au coccyx; Observation d'un coccyx long de 13 à 14 pouces. Prétendus hommes à queues; dont quelques voyageurs ont parlé, III. 558. a. qui ne sont que de gros singes nommés *cercopitheci*. Mauvaise pratique de quelques sages-femmes de pousser le coccyx en arrière dans l'accouchement. Véritable cause qui met obstacle au passage de l'enfant par l'engagement de la tête. Manière de réduire le coccyx luxé. M. Petit remarque que le dérangement du coccyx n'est point, à proprement parler, une luxation. Cause de la luxation du coccyx en dedans. *Ibid.* b.

Coccyx. Fausses vertèbres qui composent cet os. XVII. 171. b. Coccygienne, artère. *Suppl.* III. 485. b.

COCHE. Coches d'eau, coches de terre. III. 558. b. Première institution de ces coches. Inspecteur des coches, supprimé par Henri IV. Police de ces voitures. *Ibid.* 559. a.

COCHE, (*Art méchan.*) voyez **HOCHE**.

COCHÉES, (*Pharm.*) manière de préparer les pilules cochées majeures de Rhafis, & les pilules cochées mineures. Les unes & les autres sont des hydragogues très-violens. III. 559. a.

COCHEMAR, (*Médec.*) espèce d'oppression accompagnée de frayer, qu'on éprouve durant le sommeil. Etym. du mot. Autres noms donnés à cette maladie. *Suppl.* II. 479. a. Ses symptômes. Ses causes. Cochemar pléthorique. Comment on le prévient. *Ibid.* b. Cochemar stomachique. Ses causes & son traitement. Exemples de cochemars causés par un hydrocéphale, & par une hydropisie de poitrine. Cochemar vermineux qui attaque les enfans. *Ibid.* 480. a. Cochemar tertianaire. Exemple singulier de cette espèce. Le cochemar est ordinaire aux hypocondriaques & aux mélancoliques. Manière de le traiter dans ce cas. Exemples de cochemars qui ne présentent pas de tristes fantômes à l'esprit. Prognostics sur le cochemar. Inspection anatomique des personnes mortes de cette maladie. *Ibid.* b. Avis sur la manière de la traiter. *Ibid.* 481. a.

COCHENE, (*Botan.*) ou forbier des oïseleurs, forbier sauvage. Ses différentes désignations. Caractères qui le distinguent du cormier. Lieux où il croit. Ses usages. Classification de ces plantes. *Suppl.* II. 481. a.

COCHENILLE. Celle qu'on nous apporte d'Amérique. Couleur de celle qui est la plus recherchée. Il n'est plus douteux qu'elle ne soit un insecte desséché. III. 559. a. Plantes sur lesquelles on la recueille. Comment les Indiens du Mexique se procurent des récoltes de cochenille. Diverses récoltes qu'on en fait chaque année. *Ibid.* b. Pourquoi & comment les Indiens font périr les cochenilles, dès qu'ils les ont recueillies. Les différentes façons de les faire mourir influent sur leur couleur. Deux sortes de cochenilles; l'une cultivée & l'autre sauvage. Provinces où l'on en recueille le plus. Il en entre chaque année en Europe environ 880000 liv. III. 560. a.

Cochenille, description de la cochenille, tant du mâle que de la femelle. Lettre de M. Ellis, extraite des Transactions philosophiques de la société royale de Londres. *Suppl.* II. 481. *b.* Caractères de cet insecte, selon la méthode de Linnæus, qui l'a placé entre les insectes hémiptères. *Ibid.* 482. *a.* Voyez planche 3, d'Histoire naturelle, *Supplément.*

Cochenille de Pologne, (*Insect.*) la progallinsecte de la graine d'écarlate, décrite par Réaumur. Le kermès des racines de Geoffroy. Description & mœurs du mâle & de la femelle. *Suppl.* II. 482. *b.* Manière dont les Polonois en font la récolte. Usages qu'on en tire. *Ibid.* 483. *a.* Sa classification. *Ibid.* *b.*

Cochenille, différentes cochenilles. XVI. 10. *b.* Cochenille de Pologne, voyez KERMÈS du nord. Plante du Mexique sur laquelle s'élevèrent les cochenilles. XI. 225. *b.* Espèce d'opuntia sur laquelle la cochenille se nourrit. 520. *b.*

Cochenille, (*Mat. méd.*) ses propriétés; maladies auxquelles on la dit propre. Préparations où elle entre. III. 560. *b.*

COCHER, place qu'occupent les cochers espagnols, lorsqu'ils conduisent le carrosse. II. 704. *b.*

COCHER, (*Astron.*) cette constellation nommée *erichon*. *Suppl.* II. 867. *a.* Chevreux dans cette constellation. 394. *a.* Etoile de la chevre. Voyez ce mot.

COCHERE, porte. XIII. 134. *b.*

COCHEVIS, oiseau plus gros que l'alouette ordinaire, &c. Description de cet oiseau. En quoi il diffère de l'alouette. Lieux qu'il habite: sa manière de voler. III. 560. *b.*

COCHIN, ville d'Asie. Observation sur les habitans & les femmes de cette ville. III. 561. *a.*

COCHINCHINE, grand royaume d'Asie. Choses précieuses qu'on y trouve. III. 561. *a.*

Cochinchine, observations sur les habitans. VIII. 345. *b.*

COCHLEARIA, (*Botan.*) plante antiscorbutique. Ses caractères. On en connoît six espèces; mais on ne donne ici que la description de la principale qui est celle des boutiques. Lieux où elle croît sans culture. Temps où on la sème dans nos jardins, celui où elle fleurit. III. 561. *a.*

COCHLEARIA, (*Mat. médic.*) Cette plante est alcaline. III. 561. *a.* Le suc est presque la seule préparation extemporanée en usage. Manière de préparer l'esprit & l'eau de cochlearia. Observation sur ce que contiennent le suc, la conserve, l'extrait, & l'eau distillée de cette plante: manière d'animer l'extrait. Cette plante tient le premier rang parmi les antiscorbutiques. Comment on prépare les bouillons antiscorbutiques. Usages extérieurs du suc & de l'esprit de cochlearia. *Ibid.* *b.* Maladies internes dans lesquelles Stahl recommande l'usage de cette plante. Diverses préparations où ses feuilles sont employées; son eau distillée, ses semences, son esprit, son extrait. *Ibid.* 562. *a.*

Cochlearia, caractères de ce genre de plante. VIII. 146. *b.* Conserve de cochlearia. IV. 43. *a.*

COCHLITES, (*Conchyl.*) espèces de coquilles distinguées par ce nom. *Suppl.* II. 483. *b.*

COCHLITES, vol. VI des planches, coquilles fossiles, pl. 1.

COCHON, description de cet animal. Portée des femelles. Durée de la vie de cet animal. Diverses observations relatives à l'économie rustique, sur la manière d'élever & de nourrir les cochons. III. 562. *a.* Opérations qui concernent la saleté de cet animal. Signes de ladrerie à laquelle il est sujet. De la digestion de sa chair. Propriétés médicinales de diverses parties de cochon. Pourquoi cette viande a été proscrite en Arabie. *Ibid.* *b.* La chair de cochon se transpire peu. Sacrifices des anciens où le cochon étoit immolé. *Ibid.* 563. *a.*

Cochon; comment on distingue au pié le sanglier du cochon domestique. XII. 561. *b.* En quoi le cochon diffère des animaux à pié fourchu. XIV. 618. *b.* Cochon monstrueux. *Suppl.* III. 554. *a.* Mécanisme de la voix du cochon. XVII. 434. *b.* Aire des toits à porc. I. 238. *b.* Moyen de nourrir les cochons avec des marrons. X. 145. *b.* Article de charcuterie & de commerce sur le cochon. XIII. 105. *b.* Cochon fursé ou ladre. XV. 696. *b.* Graisse de cochon nommée *campouis*. II. 568. *b.* La chair de cet animal défendue par plusieurs législateurs orientaux. *Suppl.* I. 506. *b.* — Voyez POURCEAU & PORC.

Cochon de Guinée. Sa description. III. 563. *a.*

Cochon d'Inde ou de Guinée. Sa description. Portée de la femelle. Nourriture des cochons d'Inde. On les élève aisément. III. 563. *a.*

Cochon chinois. III. 563. *a.*

Cochon maron; on nomme ainsi les cochons qu'on a portés en Amérique & qui sont devenus sauvages. Description des trois espèces qu'on y distingue. III. 563. *a.*

Cochon, terme de métallurgie. XIII. 105. *b.*

COCKBURNE, (*Guillaume*) anatomiste. *Suppl.* I. 403. *a.*

COCO, fruit d'une espèce de palmier. Suc qu'on tire de cet arbre. Usage qu'on fait de ses feuilles. Description du fruit. Eau qu'on en tire, avant qu'il soit mûr. Substance moelleuse de ce fruit: lait qu'on en extrait. Usages de l'écorce qui enveloppe cette moelle. III. 563. *b.*

Coco, espèce d'oiseau, vol. VI des planch. Règne animal, planch. 31.

COCOMAR, espèce d'opium liquide. XI. 510. *a.*

COCON, voyez COQUE.

COCOTIER, liqueur tirée du palmier cocotier. XV. 689.

a. Vin du cocotier: comment il devient vinaigre: eau-de-vie qu'on en tire. 932. *a.* Moyen qu'emploient les Indiens pour en tirer le vin. *Suppl.* I. 771. *a.* Plante parasite qui croît sur cet arbre.

431. *a.*, *b.* &c. Sucre du vin de cocotier. VIII. 434. *b.* Cocotier représenté vol. VI des planches. Règne végétal, planche 97.

CO-CRÉANCIERS, (*Jurispr.*) pour que chacun d'eux soit créancier solidaire de la totalité de la dette, il faut que cela soit exprimé dans l'acte. Ce qu'on entend par *correi-stipulandi* & *correi-promittendi*. Loix à consulter. III. 564. *a.*

COCTION, (*Médecine*) les anciens l'attribuoient à la chaleur innée: ce qu'ils entendoient par-là. C'est de-là qu'ils ont donné le nom de coction à toutes les élaborations opérées dans le corps humain, &c. Trois espèces de coction selon eux; la maturation, l'assation, & l'élixation. III. 564. *a.*

Ils faisoient consister la principale coction animale dans l'assimilation des sucs alimentaires aux parties qui les reçoivent. Comment ils distinguoient la coction de la nutrition. Ils établissoient trois sortes de concrétion de ce genre; la chylification, la sanguification & l'élaboration de toutes les humeurs nourricières, &c. Excréments de ces différentes coctions.

Causes de ce qu'ils appelloient *pepsie* & *apepsie* ou crudité. Toute matière crue étoit traitée comme peccante & humeur morbifique. Coction des matières morbifiques; cause de convalescence, selon les anciens. *Ibid.* *b.* En quoi consiste la différence entre la coction proprement dite & celle de la matière morbifique. Les premiers maîtres de l'art s'appliquèrent soigneusement à observer dans les différentes sortes d'excréments les signes qui annoncent le *pepasmus*, ou son défaut qui est la crudité: exemples tirés d'Hippocrate & de Galien. Rien ne signifie plus sûrement une heureuse terminaison, que de voir les marques de coction dans les excréments en général. III. 565. *a.*

Toutes sortes d'évacuations qui arrivent après la coction, sont toujours salutaires: quels doivent être les signes de la coction pour qu'elle annonce une sûreté de succès. Attention des grands maîtres aux divers signes de la coction, & au tems où ils paroissent dans les différentes maladies. On doit toujours craindre, lorsqu'il n'y a que des signes de crudité, lors même qu'ils sont joints aux meilleurs signes. Pour imiter la conduite de la nature dans le cours des maladies, il ne faut jamais entreprendre de procurer des évacuations dans leur commencement. *Ibid.* *b.* Il n'étoit pas permis aux médecins d'Egypte de produire aucun changement dans les maladies avant le quatrième jour de leur durée. Cependant il est permis de procurer l'évacuation de bonne-heure lorsque la surabondance de la matière morbifique s'annonce dès le commencement. La théorie des anciens sur la coction est presque tout ce qu'on peut dire de mieux sur cette matière. *Ibid.* 566. *a.*

De la cause de la coction. Les anciens attribuoient la digestion des alimens dans le ventricule à une coction faite dans ce viscère, semblable à celle qui se fait dans les cuisines. Première réfutation de cette hypothèse par Pierre Castellus, professeur à Messine; ensuite par Vanhelmont. A cette opinion succéda celle d'un ferment acide spécifique; mais elle fut de courte durée: comment on réfuta cette erreur. *Ibid.* *b.*

Il a fallu rendre à la chaleur naturelle une partie de l'efficacité qu'on lui avoit presque ôtée pour la préparation du chyle & des autres humeurs; mais elle ne suffit pas seule. Le défaut de tous les systèmes est que l'on a toujours cherché dans les fluides les agens principaux pour convertir les alimens en chyle, &c. On est enfin parvenu à faire jouer ici un rôle aux solides, on a même tout attribué d'abord à la trituration; mais on est ensuite revenu de cet excès. *Ibid.* 567. *a.*

Découverte de la véritable cause de notre chaleur naturelle dans l'action des vaisseaux & sur-tout des artères. Importance de cette découverte. Co-opération de la chaleur naturelle dans la digestion des alimens & l'élaboration des humeurs. Pourquoi l'on a retenu en médecine le terme de *coction*, quoiqu'il exprime mal le résultat de plusieurs espèces d'actions différentes de la coction. On ne peut rien savoir de ce qui se passe dans le corps d'un homme vivant, & l'on ne peut connoître que les changemens qui paroissent dans les maladies.

La cause occasionnelle de ces changemens, c'est la matière morbifique: en quel cas elle est dite crue; ce qu'on appelle état de crudité. *Ibid.* *b.* Il peut y avoir une infinité d'espèces de crudités. Ce qu'on doit entendre par matière crue relativement aux maladies, & par concoction. Par cette dernière, les matières sont rendues susceptibles d'être converties en la propre substance du corps, ou deviennent moins nuisibles & disposées à être évacuées. Eclaircissements sur ces deux opérations. Espèce de fièvre qui accompagne quelquefois la digestion. *Ibid.* 568. *a.*

Nature des matières qui sont évacuées par l'expectoration dans les maladies inflammatoires de la poitrine. C'est toujours la fièvre ou l'action de la vie rendue plus forte qui produit la coction de quelque espèce qu'elle soit. La principale attention du médecin dans la cure des maladies, doit

doit être de régler cette action de la vie de maniere qu'elle ne soit ni trop forte ni trop foible. Combien il importe de laisser à la nature seule le soin de la guérison, dans le cas où l'action de la vie est convenablement animée & excitée : exemples des plus grands maitres qui ont suivi cette maxime. *Ibid. b.* Dans les fievres éphémères & autres maladies légères, la nature n'a souvent pas besoin de procurer le pépafine. Dans les fievres putrides, dans les inflammatoires, la nature a souvent besoin d'être aidée : moyens ordinairement employés pour cela. Conduite à observer dans les fievres malignes, où il faut la coction la plus forte pour détruire la cause du mal. Grande difficulté d'opérer cette coction dans les maladies pestilentielles. Il résulte de ce qui a été dit, que la coction ne peut avoir lieu que dans les maladies qui sont avec matiere. *Ibid. 569. a.*

COCTION, différencé entre la caléfaction & la coction. II. 550. *a.* Ce que signifie le mot de *coction* en médecine. IV. 520. *a. b.* Remarque d'Hippocrate sur le tems où se fait la coction parfaite des alimens. 487. *a.* Doctrine de Boërhaave sur la coction : remarques sur cette doctrine. 478. *b.* Danger d'arrêter la fievre avant la coction parfaite de la matiere morbifique. V. 409. *b.* Sur la coction des alimens, voyez DIGESTION.

COCTION, (*Pharm.*) différencé entre la coction & la décoction. Les oignons de lys & quelques autres corps très-aqueux qu'on fait ramollir sous la cendre chaude doivent être rangés parmi les sujets de la coction pharmaceutique. III. 569. *a.* Signification de ce mot en alchymie. *Ibid. b.*

COCYTE, situation géographique de ce fleuve. Pourquoi on l'a mis au nombre des fleuves d'enfer. Quel étoit le cocyte des poètes latins. Le lac d'Averne d'Italie & les fontaines d'eaux chaudes aux environs ont aussi donné lieu aux fleuves d'enfer. Changemens arrivés à ces eaux par les soins d'Agrippa, favori d'Auguste. Passage d'Horace sur la nécessité de mourir. III. 569. *b.*

CODAGA-PALE, (*Botan.*) arbrisseau des Indes orientales. Ses divers noms en botanique. Description de cet arbrisseau. III. 569. *b.* De ses fleurs & de son fruit. Usages médicaux de sa racine & de son écorce. Vertus merveilleuses de l'écorce contre la diarrhée; maniere d'en faire usage. *Ibid. 570. a.* Exemple d'un dyssenterie très-invétérée usagée par cette écorce. *Ibid. b.*

CODAGA-PALE, arbrisseau du Malabar. Ses différens noms. Sa description. *Suppl. II. 483. b.* Lieux où il croît. Ses qualités & usages. Caractères qui le distinguent du validda de Ceylan. Sa classification. *Ibid. 484. a.*

CODAGEN, (*Botan.*) espece d'écuelle d'eau ou d'hydrocotyle. *Suppl. II. 484. a.* Ses différentes désignations. Sa description & culture. Ses qualités & usages. *Ibid. b.* Maniere de classer cette plante. *Ibid. 485. a.*

CODDAM PULLI, (*Botan.*) nom malabare d'un grand arbre. Ses différentes dénominations. Sa description. *Suppl. II. 485. a.* Lieux où il croît. Ses qualités & usages. La gomme gutte qu'on en tire, distinguée de la gomme gutte commune. Seconde espece. *Kanna-ghoraka*. Caractères qui distinguent cet arbre du précédent. Lieux où il croît. Suc qu'on en tire. Classification du coddam pulli.

CODDA PANA, (*Botan.*) palmier des plus singuliers du Malabar. Ses différens noms. Description de cet arbre. *Suppl. II. 486. a.* Sa culture. Usages qu'on en tire. Sa classification. *Ibid. b.*

CODE, (*Jurispr.*) diverses compilations & collections auxquelles ce nom a été donné. On a aussi intitulé code le texte détaché de certaines ordonnances, & enfin certains traités de droit qui rassemblent les réglemens sur une certaine matiere. III. 570. *b.* Voyez ORDONNANCE, LOI, DÉCLARATION, ÉDIT, LETTRES, RÉGLEMENT.

Code des aides, titre donné quelquefois à l'ordonnance de Louis XIV, juin 1680, sur le fait des aides, &c. III. 570. *b.*

Code d'Alaric, compilation du droit romain, que fit faire Alaric II, roi des Visigoths en Espagne, par les soins d'Anian son chancelier; publiée en 506 sous le nom de code Théodosien. Ce code fut long-tems en usage, mais il n'étoit que pour les Romains ou les Gaulois, &c. III. 570. *b.*

Code d'Anian, code d'Alaric ainsi appelé, parce qu'Anian en fut le compositeur. III. 571. *a.*

Code d'Aragon & de Castille; tems où il parut, &c. III. 571. *a.*

Code canonique ou **code des canons**, corps de droit canonique : plusieurs de ces collections faites en différens tems. Tems où parut la premiere : additions successives faites à ce code : combien les Grecs le révéroient. Quel étoit alors le code de l'église romaine, qui fut ensuite augmenté des canons des conciles d'Afrique & de divers autres, ainsi que de différentes lettres des papes. Corps des canons donné au cinquième siècle par Denys le petit ou l'abbé. III. 571. *a.* Codes dont on s'est servi en France. Code canonique de Gratien. Code de l'église universelle. Ouvrages à consulter. *Ibid. b.*

Code Carolin, fait en 1752 par dom Carlos, roi des Deux-Siciles. III. 571. *b.*

Code des chasses: contenu de ce recueil. III. 571. *b.*

Code civil, ou **code Louis**. III. 571. *b.*

Code des commensaux. III. 571. *b.*

Code des committimus. III. 571. *b.*

Code criminel. III. 571. *b.*

Code des curés. III. 571. *b.*

Code des décisions pieuses. III. 572. *a.*

Code du droit des gens. III. 572. *a.*

Code des eaux & forêts. III. 572. *a.*

Code des donations pieuses. III. 572. *a.*

Code d'Evairix, ou **d'Euric**: corrections faites à ce code, qui s'appelle le *livre de la loi gothique*. Il étoit encore observé dans la Gaule Narbonnoise vers l'an 880, &c. III. 572. *a.*

Code Favre, ou **Fabre**. III. 572. *a.*

Code Frédéric, raisons qui ont engagé Charles Frédéric, roi de Prusse, à faire composer ce corps de droit. Etat de la jurisprudence d'Allemagne jusqu'au tems où ce code a été donné. III. 572. *b.* Inconvéniens attachés à divers codes composés pour réformer la jurisprudence de l'Empire. Quelle étoit celle des états du roi de Prusse avant la confection du code Frédéric. Plan de réformation de la justice, donné par le roi, pour y remédier, & exécuté premièrement dans la Poméranie. Comment le code s'établit ensuite. *Ibid. 573. a.* Précis de cet ouvrage. Il est divisé en trois parties. La premiere traite de l'état des personnes. Le titre second du premier livre ordonne que le code Frédéric soit à l'avenir la principale loi des états du roi de Prusse. *Ibid. b.* Diverses loix sur la maniere de l'exécuter. *Ibid. 574. a.* On voit dans le titre cinq, qu'il n'y a point d'esclaves proprement dits dans les états du roi de Prusse. Devoirs réciproques du mari & de la femme. De bâtards simples. Des adoptions. De la puissance paternelle. De la loi des mariages. *Ibid. b.* La seconde partie traite du droit réel que les personnes ont sur les choses, &c. La troisieme traite des obligations de la personne & de la procédure. Réforme de l'ordre judiciaire. *Ibid. 575. a.*

Code des gabelles. III. 575. *a.*

Code Gillet, ou **des procureurs**; son contenu. Pourquoi il a été nommé *code Gillet*. III. 575. *b.*

Code Grégorien: on ne fait précisément si ce code a précédé ou suivi le code hermogénien. Incertitude sur l'auteur de ce recueil. En quel tems il paroît qu'il a vécu. Les codes grégorien & hermogénien n'ont point été revêtus de l'autorité publique. III. 575. *b.* On croit cependant que Justinien s'en est servi pour former le sien. Il n'en est resté que quelques fragmens : diverses publications qui en ont été faites. *Ibid. 576. a.* Voyez DIGESTE.

Code Henri, ou **de Henri III**, roi de France. Quel est celui qui fut chargé de cette compilation. Il faut faire attention à ne pas confondre dans ce code les véritables ordonnances avec les articles qui ne sont que de simples projets de loix. III. 576. *a.* Henri III ayant eu dessein de donner force de loi à cette compilation, ce projet fut arrêté par les guerres civiles, &c. Fin tragique du président Brisson qui avoit été chargé du soin de cet ouvrage. Ce code revu & perfectionné par Carondas. Diverses éditions qu'on en a faites. Idée sommaire des matieres qui y sont contenues. *Ibid. b.* Usage qu'on en fait aujourd'hui. Auteurs qui en parlent. *Ibid. 577. a.*

Code du roi Henri IV. Thomas Cormier en fut l'éditeur. Singularité remarquable sur cet homme. III. 577. *a.*

Code Hermogénien, incertitude sur l'auteur. Ce que disent Jacques Godefroy & M. Terrasson sur ce code. III. 577. *a.* En quoi il diffère du code grégorien. *Ibid. b.* Voyez DIGESTE.

Code Justinien. Différentes collections des constitutions des empereurs, faites avant Justinien. Raisons qui l'engagerent à faire rédiger un nouveau code. Jurisconsultes chargés de l'exécution de ce projet. III. 577. *b.* Diligence avec laquelle ils s'en acquitterent. Premiere & seconde rédaction de ce code. Comment il reçut force de loi. Reproches faits par Godefroy à Tribonien, compilateur de cet ouvrage. Comment M. Terrasson le justifie. Autres reproches mieux fondés que ce dernier lui fait. *Ibid. 578. a.* Jugement que l'éditeur du code Frédéric porte sur le code Justinien. Utilité de ce code, que les critiques ne sauroient contester. Distribution de tout l'ouvrage, avec un abrégé du contenu de chaque livre. *Ibid. b.* Défauts qu'on y trouva, lorsque la premiere édition parut. Révision que Justinien fit faire du code, en conséquence de ces observations. *Ibid. 579. a.* Tems de la publication du nouveau code. Godefroy lui préfere le code Théodosien. Quel est le défaut le plus réel du code Justinien. Commentateurs de cet ouvrage. *Ibid. b.*

Code Justinien, voyez au mot *Digeste*. IV. 991. *a. b.* &c. & à l'article *Droit romain*, V. 140. *a. b.*

Code Léopold, ou **de Léopold I**, duc de Lorraine. III. 579. *b.* **Code des loix antiques**, recueil de loix anciennement observées dans les Gaules. III. 579. *b.* Lindembroge a fait des notes sur plusieurs de ces loix. Ouvrages à consulter. *Ibid. 580. a.*

Code Louis XIII. III. 780. a.
Code Louis, ou Code Louis XIV. III. 579. a.
Code Louis XV. III. 580. a.
Code marchand, ordonnance du commerce, du mois de mars 1673. Principaux articles contenus dans ce code. III. 580. a. Cette ordonnance forme une loi générale qui s'observe entre toute sorte de personnes, lorsqu'elles sont dans les cas prévus par cette ordonnance. *Ibid.* b.
Code de la marine, ordonnance de Louis XIV, touchant la marine. Matières traitées dans les cinq livres qu'elle renferme. III. 580. b.
Code Michault, ou Marillac, ordonnance de 1629. III. 580. b. Ce qui donna lieu à la rédaction de ce code. Temps de sa publication. Eloge de cette ordonnance : objets qu'elle règle. Erreur où sont tombés sur ce code les continuateurs du dictionnaire de Moréri. Disgrace de Michel de Marillac & de son frere, qui fit tomber l'ordonnance en discrédit, excepté en quelques endroits du royaume. Cependant la sagesse de cette ordonnance l'a emporté peu-à-peu sur la mauvaise fortune, *Ibid.* 581. a. à l'exception de quelques dispositions introductives d'un droit nouveau qui n'ont pas été reçues partout. *Ibid.* b.
Code militaire, compilation d'ordonnances pour les gens de guerre, depuis 1651, jusqu'à présent, par M. le baron de Sparre. Autre *code militaire* des Pays-Bas. III. 581. b.
Code Néron, recueil d'ordonnances, édits & déclarations, fait par Pierre Néron & Girard, avocats au parlement. Imperfection de ce recueil qui est cependant le plus ample qu'on ait. Comment on peut suppléer à ce qui lui manque. III. 581. b.
Code noir, édit de Louis XIV, pour la police des isles françoises de l'Amérique. Pourquoi on l'a nommé *code noir*. III. 581. b. Matières que traitent les soixante articles qu'il renferme. *Ibid.* 582. a.
Code noir, dispositions de ce code. V. 941. a, b. & c.
Code Papyrien. A quelle occasion Papyrius le composa. Temps où il vivoit. III. 582. a. Auteurs qui ont travaillé à rassembler les fragmens qui nous restent du code Papyrien. Ouvrage M. Terraffon. Il rapporte quinze textes de loix, & vingt-une autres loix dont on n'a que le sens. Ce que ces loix portent en substance. *Ibid.* b. Soins que M. Terraffon a donnés à cet ouvrage, pour en faciliter l'intelligence. Ces loix sont en langue osque, qui étoit celle des peuples de la Campanie. Dissertation de l'éditeur sur cette langue. *Ibid.* 583. a.
Code Papyrien, fautes à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 486. b.
Code pénal, traité donné en 1752, par un anonyme. Contenu de cet ouvrage. III. 583. b.
Code Pontchartrain. III. 583. b.
Code des privilégiés. III. 583. b.
Code rural; il parut en 1749. Son auteur. Matières qu'il traite. III. 583. b.
Code Savary, surnom que quelques-uns ont donné au code marchand. Origine de ce surnom. III. 583. b.
Code du tabac. III. 583. b.
Code des tailles. III. 583. b.
Code Le Tellier. III. 584. a.
Code Théodosien, collection des constitutions des empereurs chrétiens, jusqu'à Théodose le jeune. Il ne nous est rien resté des loix faites par les empereurs, jusqu'au tems d'Adrien. Le premier code fait par ordre du prince est le Théodosien. Diverses constitutions faites par Théodose le jeune. Sa sœur Pulcherie avoit le plus de part au gouvernement. Motifs qui donnerent lieu à la rédaction & publication de son code. Jurisconsultes qui furent chargés de le former. Il fut divisé en seize livres. Sommaire de chacun. III. 584. a. Nouvelles faites par l'empereur pendant les dix années qui suivirent la publication de son code. Défauts & contradictions qui se trouvent dans le code. Espace de tems pendant lequel il fut observé. *Ibid.* b. A quoi on peut attribuer la suppression de ce code qui avoit été répandu par toute l'Europe, & qui se perdit tout-à-coup en Occident. Comment on a tâché de le rétablir en son entier. Divers auteurs qui y ont travaillé. Il n'est pas douteux que le code Théodosien a été autrefois observé en France. Temps où il perdit son autorité. Comment M. Brétonnier a prétendu prouver qu'il n'a jamais cessé d'y être observé. *Ibid.* 585. a. Ce paradoxe révolta contre lui tout le palais, & fut réfuté par M. Terraffon le pere. *Ibid.* b.
Code Théodosien, voyez IV. 992. b. V. 139. b. 140. a. Observations sur une prétendue loi de ce code tendant à augmenter la juridiction ecclésiastique. IX. 76. b.
Code de la ville. III. 585. b.
Code voiturin. III. 585. b.
Code de la voirie. III. 585. b.

CO-DEBITEURS. (*Jurisp.*) Les co-débiteurs ne sont pas obligés solidairement, à moins que la solidité ne soit exprimée dans l'acte. Ils sont appelés en droit: *Correi debendi sive promittendi.* III. 585. b.

CO-DÉCIMATEUR, (*Jurisp.*) à quoi sont tenus les co-décimateurs qui jouissent des grosses dimes. III. 586. a.

CO-DÉTENTEURS, (*Jurisp.*) regles de droit qui les concernent. III. 586. a.

CODI AVANACU, (*Bot.*) plante du Malabar. Ses différens noms. *Suppl.* II. 486. b. Description, culture & usages de ce sous-arbrisseau. Caractères qui le distinguent de la plante que Burmann appelle *chamelæa.* *Ibid.* 487. a. Classification de l'une & de l'autre. *Ibid.* b.

CODICILLAIRE, *clause.* III. 514. a.

CODICILLE, (*Jurisp.*) différences dans cette sorte d'actes, selon qu'ils sont faits en pays de droit écrit, ou en pays coutumier; en quoi ils diffèrent des testamens. Regles que l'on suit pour les codicilles en pays de droit écrit. D'où vient le mot de *codicille.* III. 586. a. Ce qu'on entend par *codicillant,* l'usage des codicilles étoit moins ancien chez les Romains, que celui des testamens. Il ne fut point permis d'abord de faire des legs par codicilles. Le droit romain ne permet point d'instituer un héritier, ni d'exhérer par codicille. Les codicilles peuvent concourir avec un testament, subsister sans lui, le précéder ou le suivre. Trois sortes de codicilles distingués dans le droit romain. On ne doit pas prendre à la lettre quelques textes qui disent que les codicilles ne demandent aucune formalité. Ce qu'on doit observer pour la validité du codicille. Ce que prescrit, touchant les codicilles, l'ordonnance des testamens. *Ibid.* b. En pays de droit écrit les dispositions faites par codicille ne saisissent point, mais sont sujettes à délivrance. En pays coutumier, la forme des testamens & celle des codicilles est la même. Codicilles militaires. Capacité qu'il faut avoir pour faire un codicille. *Ibid.* 587. a. Traité à consulter sur la matière des codicilles. *Ibid.* b.

CODIGI, (*Bot.*) plante du Malabar. Ses différens noms. Sa description. Lieux où elle croît. Manière de la classer. *Suppl.* II. 487. b.

CODIVI, (*Bot.*) nom brame d'une plante du Malabar. Ses différentes dénominations. *Suppl.* II. 487. b. Description, culture, qualités & usages de cette plante. Sa classification. *Ibid.* 488. a.

CO-DONATAIRES, (*Jurisp.*) le donateur peut les associer, soit par un même acte, soit par des actes séparés, &c. III. 587. b.

CODUVO, (*Bot.*) nom brame d'un arbre du Malabar. Ses autres noms. Description. *Suppl.* II. 488. a. Culture, qualités & usages de cette plante. Manière de la classer. *Ibid.* b.

CŒCALES, *arteres.* (*Anat.*) *Suppl.* III. 909. b.

COECH; (*Pierre*) graveur. VII. 887. b.

CŒCITÉ, (*Physiol.*) réflexions de Milton sur la perte de la vue. Causes internes de la cécité. III. 587. b. Causes externes. Causes particulières à certains peuples & à certaines personnes, selon leur état & profession. Avis aux gens qui lisent & qui écrivent long-tems de suite. *Ibid.* 588. a. Cause de la cécité dans la vieillesse. Différentes especes de cécité qu'on peut guérir; savoir la symptomatique, celle qui est produite par la suppression d'un ulcère ou de toute matière morbifique, portée par la circulation dans le cerveau. Celle qui est causée par l'altération du cristallin, & enfin par des vapeurs de lieux souterrains. Especes de cécités incurables. *Ibid.* b.

Cécité, réflexions philosophiques sur la cécité. I. 870. b. Ses causes: aveuglemens périodiques. 873. b. Espece de cécité qui a lieu dès que le soleil se couche. XI. 291. a, b.

CŒCUM, (*Anat.*) pourquoi le premier des gros intestins appellé de ce nom. Sa forme, sa situation, ses dimensions: bandes ligamenteuses, tuniques de cet intestin. Usage du cœcum. III. 588. b. Appendice appellé *vermiculaire* ou *vermiforme* qui se trouve sur le côté du fond du cœcum. Ce qu'on pense sur son usage. Pour connoître la structure de cet appendice, il faut s'en instruire sur le cadavre. Diverses observations singulieres sur le cœcum & l'appendice vermiculaire. *Ibid.* 589. a.

Cœcum, description de cet intestin. VIII. 841. b. *Suppl.* II. 613. b. *Suppl.* III. 636. a, b. Parties qui appartiennent à cet intestin, voyez **CŒCALE.**

COEFFAGE. Du coëffage des romaines. XVI. 382. b, & c. 767. a.

COEFFE, ajustement de femmes. III. 589. a. Comment les coëffes étoient composées autrefois. Divers noms qu'elles prennent selon leur forme. Voyez **COEFFURE.** *Ibid.* b.

COEFFE à perruque. III. 589. b.

COEFFE, en anatomie. Vertus que les avocats attribuoient autrefois à ces coëffes. Les canons en ont défendu l'usage. III. 589. b.

Coëffe, pourquoi quelques enfans naissent coëffés. I. 83. b. Préjugés attachés à cette coëffe. 365. a.

COEFFE, terme de chasse, de draperie, de manège & maréchallerie. III. 589. b.

COEFFER, *se,* (*Marine*) en quel sens on le dit des voiles. III. 589. b.

COEFFER un livre, terme de relieurs : comment se fait cette opération. III. 590. a.

COEFFER, (*Fer à*) terme de marchands de modes. Comment ces fers étoient anciennement. Description & usage de ceux du tems présent. III. 590. a.

COEFFEUSES chez les Romains. XVI. 382. b.

COEFFICIENT, (*Algeb.*) ce qu'on entend par-là. Lorsqu'une lettre n'est précédée d'aucun nombre, elle est censée avoir 1 pour coefficient. Différence entre le coefficient & l'exposant. Dans une équation ordonnée, le coefficient du second terme est la somme de toutes les racines : coefficient du troisième terme, du quatrième terme, dans la même équation ordonnée. De la méthode des coefficients indéterminés. En quoi elle consiste. III. 590. a.

Coefficient. Les propositions connues sur les coefficients des équations, servent quelquefois à démontrer, d'une manière simple & élégante, des propositions de géométrie. V. 849. a. Coefficients indéterminés. *Suppl.* III. 572. b.

COEFFURE, (*Marchande de modes*) variations que cette partie de l'ajustement des femmes a subies dans tous les tems. Nous n'avons point les noms des coëffures des anciennes Romaines. Diverses sortes de coëffures en usage aujourd'hui selon les états & les conditions. Détails sur les coëffures à quatre barbes. Coëffures à bavolet. Garnitures de rubans pour les coëffures. Coëffures qui étoient en usage il y a quarante-cinq ans. III. 590. b. Petites coëffures d'aujourd'hui, (1753.) Coëffures en comète. *Ibid.* 591. a.

Coëffures. Celles des dames romaines, représentées vol. I, des planches, article *Antiquités*. Ancienne coëffure, nommée *chaperon*. III. 177. b. Coëffure colossale des dames françoises du quinzième siècle. VIII. 131. a, b. Autre appelée *fontange*. *Ibid.* b. Coëffures, pièces de toilette. *Suppl.* III. 754. b. Coëffure de nos soldats. VIII. 10. a.

COEHORN, (*Baron de*) son système de fortification. VII. 200. b. *Voyez* les planches de l'art militaire, vol. I des planches.

CŒLIAQUE, (*Anatom.*) description de l'artere qui porte ce nom. III. 591. a.

CŒLIAQUE, (*Anat. Physiolog.*) artere très-considérable du bas-ventre. Description très-détaillée de ce vaisseau & de ses ramifications. *Suppl.* II. 489. b.

CŒLIAQUE, (*Médec.*) affection ou passion cœliaque. Arétée est le premier des Grecs qui en a donné la description. Différence entre cette maladie & celle que Celse appelle maladie cœliaque de l'estomac. La lienterie & la passion cœliaque ne diffèrent que dans le degré. III. 591. a. Distinction trop raffinée que Freind fait entre la passion cœliaque & le flux chyleux. En quoi consiste la cure de cette maladie. *Ibid.* b.

CŒLIUS, *mont.* X. 678. b.

Cœlius, médecin méthodiste. X. 462. a.

CŒNA, *cœna recta*, *cœna dapsilis*, *cœna acroamatica*, explication de ces expressions latines. XV. 410. b.

COENDOU, (*Quadrup.*) *voyez* CUANDU. *Suppl.* II. 489. b.

COENE, (*Anat.*) étymologie du mot. Dans quelles sortes de maladies la coëne se forme sur le sang qu'on a tiré. III. 591. b. Pourquoi les médecins lui ont donné le nom de croûte plaurétique. Lorsque le sang ne sort pas horizontalement de la veine, il ne se couvre point de cette pellicule, & le malade en est moins soulagé. Autres circonstances étrangères à la qualité du sang qui empêchent qu'elle ne se forme. Divers sentimens sur la cause de cette pellicule. Le sentiment le mieux fondé est, qu'elle provient d'une lymphé grossière & visqueuse du sang, &c. *Ibid.* 592. a. Cause des différentes couleurs qui se trouvent quelquefois sur la superficie du *coagulum*. III. 592. b. *Voyez* COAGULUM.

COEQUE, roi des Cafres chococas : étendue de domination qu'il s'attribue. III. 592. a.

COEQUE, observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 400. a.

COERCITION, (*Jurispr.*) certains officiers de police ont *jus vocacionis* & *prehensionis*, mais non pas celui de coercition. Différence entre le droit de correction & celui de coercition. III. 592. b.

COERLIN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne en Haute-Saxe. Sa situation. Travail des habitans. *Suppl.* II. 490. a.

COESSLIN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne en Haute-Saxe. Sa situation. Différentes observations sur ce lieu. *Suppl.* II. 490. a.

COETHEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne en Haute-Saxe. Résidence des princes d'Anhalt qui prennent le surnom de Coethen. Son ancienneté. Ses embellissemens. Etablissemens des luthériens & des réformés dans ce lieu. III. 490. a. Société fructifère. Qualité du terroir. Bailliage de Coethen. Assemblée ecclésiastique tenue en 1569. *Ibid.* b.

CŒUR, (*Anat.*) définition de ce viscère. III. 592. b. Énumération & description de ses principales parties. Capsule, appelée *péricarde*, qui enserme le cœur. Figure extérieure du cœur. Sa grandeur, sa situation. Comment il est attaché & soutenu dans le péricarde. Membrane qui l'enveloppe. Ses deux ventricules. *Ibid.* 593. a. Le ventricule droit n'a

été fait, à ce qu'il paroît, qu'en faveur des poulmons. Vaisseaux qui sortent du cœur & ceux qui s'y rendent. Valvules des artères à leur embouchure dans chaque ventricule. Valvules, appelées *tricuspidés*, leurs fonctions & celles des valvules mitrales. De quoi est composée la substance du cœur. Diverses couches fibreuses qu'on rencontre dans la dissection de cette partie. *Ibid.* b. Pourquoi quelques-uns regardent le cœur comme un vrai muscle. D'autres le regardent comme un double muscle. Vaisseaux sanguins qui sont propres au cœur. Ses nerfs. Ses vaisseaux lymphatiques. Usage du cœur, ses mouvemens de diastole & de systole. Système abrégé de la circulation. Insectes qui ont plusieurs cœurs. On a trouvé deux cœurs dans la même personne. On a trouvé des cœurs que des vers avoient rongés. Cœurs velus. *Ibid.* 594. a. Cœurs qu'on a trouvés renversés dans le corps. Les animaux timides ont le cœur plus grand que les courageux. Os dans le cœur de certains animaux. Autres animaux dont le cœur n'a qu'un ventricule. *Ibid.* b.

Cœur. Description de ce muscle. VIII. 271. a. Sac où il est renfermé. *Ibid.* b. Ses oreillettes. XI. 623. b. Son union avec le péricarde. XII. 356. b. *Suppl.* IV. 297. b. Utilité que le cœur en retire. *Suppl.* IV. 299. a. Valvules qu'on découvre dans le cœur. XVI. 827. b. 828. a, b. Ses ventricules. XVII. 31. b. Base du cœur. II. 116. a. Accroissement du cœur dans le fœtus. *Suppl.* III. 67. a, b. Formation des fibres & ligamens qui l'attachent au péricarde. *Suppl.* I. 129. a. Comment se fait l'accroissement & le développement du cœur. 132. b. Disproportion de l'accroissement entre la tête, le cœur, & les parties inférieures. 135. a. Irritabilité du cœur, *voyez* ce mot. Sympathie entre le cœur & les viscères du bas-ventre. XV. 740. a. Sympathie entre la tête, l'estomac & le cœur. V. 1006. b. Jeux de la nature sur ce muscle. *Suppl.* III. 551. b. 552. a. Cœurs velus. *Suppl.* IV. 299. a. Ouvrage de Senac sur le cœur. *Suppl.* I. 406. b.

Théorie du mouvement du cœur. Les anatomistes modernes ne s'accordent point sur le principe de ce mouvement. Résistance prodigieuse que le sang rencontre dans les artères & que la force motrice du cœur doit surmonter. Lower a expliqué d'une manière admirable le mouvement de systole, & le docteur Drake celui de diastole. La raison & l'expérience prouvent que la contraction est l'état naturel de tous les muscles. III. 594. b. Ainsi les muscles ordinaires n'ont d'autre mouvement de restitution, que celui qu'ils reçoivent de leurs antagonistes par lesquels ils sont balancés. Autre cause qui contribue à la contraction du cœur, les muscles intercostaux & le diaphragme, qui aident cette contraction en ouvrant un passage au sang dans les poulmons : outre cela, l'artere & la veine pulmonaires souffrent les mêmes altérations dans leurs dimensions superficielles, que les bronches des poulmons dans l'élevation & la dépression des côtes : & par ce moyen, le sang passe du ventricule droit dans le gauche par les poulmons. Quant à la diastole, M. Lower l'attribue au mouvement que font les fibres pour se remettre dans l'état où elles étoient avant la contraction. Improbabilité de cette hypothèse. *Ibid.* 595. a. M. Cowper l'explique en comparant le cœur aux pendules des horloges, en ce que son mouvement se fait, dit-il, par le moyen du sang qui fait l'office d'un poids. Mais il est aisé de démontrer que ce poids seroit insuffisant pour dilater le cœur. Sentimens de quelques physiciens qui ont cherché dans l'action de l'air, la cause de cette dilatation, par le mélange de l'air avec le sang qui est dans les poulmons : ces sentimens rejettés. *Ibid.* b. Quoi qu'il en soit, la masse de l'atmosphère paroît être le véritable antagoniste de tous les muscles qui servent à l'inspiration ordinaire & à la contraction du cœur. Développement de cette hypothèse. *Ibid.* 596. a. La dilatation & la contraction des dimensions extérieures du corps sont si nécessaires à la vie de l'animal, qu'il n'y en a aucun dans lequel elles ne se trouvent. Mécanisme qui répare dans les poissons le défaut de dilatation de la poitrine. Disposition dans le corps des insectes, par laquelle le corps s'enfle dans chaque inspiration, & se resserre dans chaque expiration. Le fœtus est le seul animal qui soit exempt de la nécessité de recevoir & de chasser alternativement quelque fluide. Objection contre la doctrine qu'on vient d'établir. *Ibid.* b.

Estimation de la force du cœur On peut déterminer la force du cœur par le mouvement d'un poids qui étant opposé au sang, tel qu'il existe hors du cœur, soit capable d'en arrêter le cours. Toute l'action du cœur consiste dans la construction de ses ventricules, par laquelle le sang est pressé & poussé avec violence dans les passages qu'il trouve ouverts. La force du cœur estimée à 3000 livres avec laquelle il doit surmonter une résistance de 135000 livres, ce qu'il fait, selon Borelli, par la force de percussion. Ce sentiment réfuté. Autre calcul du docteur Keill, pour estimer la force du cœur. *Ibid.* 597. a. Expérience dont il s'est servi. Vitesse absolue avec laquelle le sang est poussé dans l'aorte. *Ibid.* b. Il suit de son calcul que la force du cœur est égale à un

poids de cinq onces. D'où vient l'erreur du calcul de Borelli. La force du cœur n'est point employée à donner du mouvement au sang qui est en repos, mais à l'entretenir dans celui qu'il avoit déjà. Cette force doit nécessairement être égale à la résistance que le sang rencontre lorsqu'il se meut. Ce système du docteur Keill attaqué par le docteur Jurin. *Ibid.* 598. a. Autre calcul qu'a donné ce dernier. *Ibid.* b. D'où il résulte que la force du ventricule gauche est de 9 livres une once, celle du droit, 6 livres 3 onces, la force totale du cœur, 15 livres 4 onces. Cause mécanique de l'accélération du pouls. Trois théorèmes sur le mouvement du sang que le docteur Jurin entreprend de démontrer par ses principes. *Ibid.* 599. a. Table qui contient le résultat de plusieurs expériences que M. Hales a faites sur la vitesse du sang dans les animaux, & sur d'autres considérations de la même nature. Appareil de ces expériences. *Ibid.* b. Conséquences tirées de ce qui est porté dans ces tables. Une des principales différences entre l'homme & les bêtes, consiste en ce qu'il y a beaucoup plus de correspondance entre la tête & le cœur de l'homme que dans les autres animaux. Cause finale de cette différence. *Ibid.* 600. a.

Du mouvement du cœur : battemens & pulsations. II. 148. a. XIII. 567. b. Ces mouvemens plus sensibles durant le sommeil. XV. 331. b. Mouvement de diastole & de systole : effet naturel de ce mouvement alternatif. III. 467. a. De la diastole en particulier. IV. 951. b. 952. a, b. *Suppl.* II. 717. b. De la systole. XV. 781. b. Colonnes charnues des ventricules, leur usage dans la systole. III. 656. a. Force du cœur. VII. 109. b. Comment Descartes expliquoit les mouvemens du cœur. VI. 524. a. L'action du cerveau nécessaire à ces mouvemens. X. 721. a. *Articles des Supplémens sur le mouvement du cœur.* Le mouvement du cœur reste invisible aussi long-tems que dure sa transparence dans l'embryon. *Suppl.* I. 136. a. Il paroît que le cœur bat dans le germe avant la fécondation. 125. b. Circulation du sang dans le cœur du fœtus. *Ibid.* II. 432. a. Le cœur considéré comme principale force mouvante du fœtus, *Ibid.* III. 72. a. & en général comme le seul moteur interne du corps animal. *Ibid.* I. 127. b. Pourquoi ses mouvemens sont indépendans de la volonté. *Ibid.* III. 664. a. Erreur de M. de Sauvages sur la cause des mouvemens du cœur. 876. b. Mouvement de contraction & de relâchement excité dans le cœur séparé du corps. 979. b. *Ibid.* IV. 30. b. Les nerfs du cœur irrités ne produisent aucun changement dans ses mouvemens. *Ibid.* Les nerfs n'en font point la cause efficiente. 31. a. Sur cette cause, voyez IRRITABILITÉ.

CŒUR, (*Anat. Physiol.*) tous les animaux doués de vaisseaux des deux especes ont un cœur dans lequel les veines répandent leur sang, & qui pousse ce sang dans les artères. La situation du cœur de l'homme diffère de celle du cœur de tous les quadrupèdes, & cette différence tient exactement à sa démarche droite. Diverses observations sur sa situation. En quoi consiste la diversité du sinus & de l'oreillette droite. De la capacité des ventricules. *Suppl.* II. 490. b. Leurs valvules veineuses. Fonctions de ces valvules. Tendons des orifices du cœur. Description de ses nerfs. *Ibid.* 491. a. Arteres coronaires. *Ibid.* b. Veines coronaires. Veines innomées. Autres petites veines qui appartiennent au cœur. Ses mouvemens de systole & diastole. Leurs effets sur la circulation. *Ibid.* 492. a. Comment les approches de la mort troublent l'ordre de ces mouvemens. *Ibid.* b. Force étonnante du cœur. Sa cause. Le cœur est le grand moteur de la machine animale. — On a voulu lui agréger des associés, la force contractive des artères, *Ibid.* 493. a. L'oscillation des petits vaisseaux capillaires, la chaleur, la respiration; mais il est certain qu'aucune de ces puissances ne soulage le cœur dans ses fonctions. *Ibid.* b. Les vaisseaux invisibles tirent leurs humeurs & leur mouvement du cœur. On en voit la preuve par l'injection. Liqueurs dont le mouvement ne paroît pas dépendre du cœur. Des causes du mouvement de cet organe. La cause immédiate n'est point obscure, ce sont les fibres charnues du cœur. *Ibid.* 494. a. Recherches de la cause physique dont ces fibres sont animées. Vie continuée après l'extirpation du cœur. Différentes observations qui montrent que l'ame n'est point la source de ses mouvemens. Ce mouvement n'est point non plus uniquement dans les nerfs. *Ibid.* b. Mais outre la force nerveuse, il y a dans le cœur une source de mouvement qui ne dépend pas du cerveau. — Cette force, qu'on nomme *irritabilité*, paroît résider dans la fibre musculaire elle-même. — Différens stimulus propres à l'exciter. — L'avantage que le cœur a sur tous les autres muscles, c'est la force de son irritabilité & la constance de cette force. — Mais d'où vient cette supériorité dans le mouvement du cœur? Il paroît que sa figure cave donnant au sang qui l'irrite la facilité d'en toucher une grande surface, & la membrane qui revêt cette cavité étant extrêmement mince, les fibres & les nerfs plus à découvert, sentent plus vivement l'impression du sang. *Ibid.* 495. a. — Ainsi la constance du cœur à se mouvoir, a pour cause principale l'application perpétuelle du stimulus. L'expérience démontre que le mouvement subsiste

le mieux dans les parties qui reçoivent le plus long-tems du sang. — Cause qui fait perdre au cœur son mouvement. Diminution de son irritabilité dans l'animal mourant. La destruction totale de cette irritabilité est le véritable terme de la vie, & la mort complete de l'animal. *Ibid.* b.

CŒUR, (*maladies du*) extrait d'un excellent traité de M. de Sénac sur cette matière. Dérail des causes qui augmentent ou qui diminuent l'action du cœur. Causes apparentes de la possibilité des maladies propres du cœur. Ces maladies sont rares. Il est difficile de donner des regles fixes pour distinguer ces maladies d'avec celles qui ont quelques symptômes communs avec elles. Indices qui peuvent faire distinguer les cas où ces symptômes dépendent essentiellement du cœur. III. 600. b. Signes auxquels on peut distinguer les unes des autres les maladies propres du cœur. Principes généraux qui doivent régler la cure des maladies du cœur. Cure palliative. *Ibid.* 601. a. Les détails sur les cas particuliers se trouvent aux mots, PÉRICARDE, POLYPE, PALPITATION, SYNCOPE. Observations sur les blessures & les plaies du cœur. Diagnostic de ces plaies. Remèdes à employer en ce cas. Des inflammations, abcès & ulcères du cœur. Flétrissure, dessèchement, skirrosité, phthisie du cœur. *Ibid.* b. Grande dilatation du cœur, diminution de cet organe. Cœurs velus; ceux dans lesquels il se forme des couches d'une matière condensée: pierres, concrétions osseuses dans le cœur. Autres maladies étranges de cette partie. *Ibid.* 602. a.

CŒUR, des plaies du cœur. XII. 683. b. Des polypes dans cette partie. 947. b. — 950. a. Vers dans le cœur. XVII. 43. b. Maux de cœur, voyez CARDIALGIE, VOMISSEMENT.

CŒUR, (*Morale*) différence entre bravoure, cœur, courage, intrépidité, valeur. II. 406. b. Des plaisirs & des peines qui affectent vivement le cœur. XII. 143. a. 145. b. Des plaisirs du cœur. 690. a. 691. a, b. Despotisme que le cœur exerce sur la raison. 352. b. Cœur foible. VII. 27. a. Foibles qui viennent du cœur. *Ibid.* b.

CŒUR, (*Géomet.*) c'est le solide que formeroit une demi-ellipse en tournant, non autour de son axe, mais autour d'un de ses diamètres. Méthode pour en trouver aisément la dimension. III. 602. a.

CŒUR, (*Astron.*) cœur du lion, ou Regulus, cœur de l'hydre, cœur de Charles II. Voyez *Suppl.* II. 397. b.

CŒUR de Charles, (*Astron.*) petite constellation boréale. Cartes & planisphères où elle est désignée. Son origine. Longitude & latitude de cette étoile. *Suppl.* II. 496. a.

CŒUR, en termes de blason. III. 602. b.

CŒUR, (*Blason*) meuble de l'écu. Signification de cette figure symbolique. *Suppl.* II. 496. a.

CŒUR, en termes d'horlogerie. III. 602. b.

CŒUR, cheval de deux cœurs, (*Manege.*) III. 502. b.

CŒUR de bœuf, (*Bot.*) espece anona. Description & culture de cet arbre. Ses qualités & usages. *Suppl.* II. 496. a. Sa classification. *Ibid.* b.

CŒUR de bœuf, (*Conchyl.*) espece de coquillage bivalve, représenté sous le nom de *bucardite*. Vol. VI. des pl. *Hist. nat. pl. 5 des fossiles.* *Suppl.* II. 496. b.

CŒUR de Saint-Thomas, (*Bot.*) tige d'une gouffe articulée d'une plante rampante de l'isle de S. Thomas sur la côte d'Afrique. Cette plante est une espece d'entada. Son caractère. Classification de l'entada. *Suppl.* II. 496. b.

CŒUR de Venus, (*Conchyl.*) coquillage bivalve des Indes. Sa description & classification. Voyez vol. VI. des pl. *Hist. nat. pl. 73.*

CO-EXISTENCE, (*Métaphys.*) définition. III. 890. a. De la connoissance que nous avons de la convenance ou disconvenance de nos idées par rapport à leur co-existence. 893. b.

COFFER DE NASSELAW, (*Ichthy.*) poisson des Moluques. Sa description. Maniere de le classer. *Suppl.* II. 496. b.

COFFER-VISCH, (*Ichthy.*) poisson des Moluques. Caractères qui le distinguent du coffer de nasselaw. *Suppl.* II. 497. b.

COFFO, (*Botan.*) Voyez ABACA, & *Suppl.* I. 783. b.

COFFRE, poisson qui se trouve vers les Antilles. Description de ce poisson. Qualité de sa chair. III. 602. b.

COFFRE, (*Ichthy.*) poisson. Origine de son nom. Description de celui qui est figuré. Vol. VI. des pl. *Hist. nat. pl. 56.* Lieux où on le trouve. Qualité de sa chair. Ses usages. Sa classification. *Suppl.* II. 497. b.

Coffre. Espece de coffre, nommé *baro*. *Suppl.* I. 810. a. Antidote contre le poison de l'espece de coffre nommé *utricularis*. 899. a.

COFFRE, (*Layetier & Gainier*) coffres forts. Ouvriers qui font les différentes sortes de coffres. Voyez les planches du coffretier dans le volume III, & la planche 27 de l'art du ferrurier dans le volume IX.

COFFRE, (*Jurisp.*) don de coffre, hardes, trousseau & bijoux, c'est un gain nuptial de survie, &c. Comment on le stipule. Effet de cette stipulation, soit pour la femme, soit pour le mari, en cas de survie. Traité à consulter. III. 603. a.

COFFRE, (*Forific.*) définition. En quoi il differe de la traverse & de la galerie. Usage qu'en faisoient autrefois les assiégés. Ce qu'on a substitué à cette sorte d'ouvrage. Coffre en artillerie. III. 603. a.

COFFRE, terme de mineur, vol. VI des planches, article *Métallurgie*, *Exploitation des mines*, pl. 1 & 2.

COFFRE, (*Marine*) Coffre de bord, coffres à gargouilles, coffres à feu. III. 603. a.

COFFRE, en terme de blanchisserie de cire. III. 603. a.

COFFRE, (*Maréchal. & Maneg.*) en parlant du ventre du cheval. Coffre à avoine dans une écurie. III. 603. b.

COFFRES, (*Hydraul.*) III. 603. b.

COFFRET, ceux des confiseurs, ceux des cordonniers; l'usage des coffrets est prodigieux. III. 603. b.

COFFRETIER. Coffretiers-malletiers. Coffretiers-bahutiers. Statuts concernant la communauté des premiers. III. 603. b.

CO-FIDEJUSSEUR, (*Jurisp.*) maxime du droit romain sur les co-fidélusseurs. Usage commun sur le même sujet. III. 603. b.

COGNA, ville d'Asie où réside le général des dervis. IV. 870. b.

COGNAC, (*Géogr.*) seconde ville de l'Angoumois. Sa situation. Hommes célèbres dont elle est la patrie. *Suppl.* II. 497. a.

COGNATION, (*Jurisp.*) on en distingue trois sortes; la naturelle, la civile & la mixte. On distingue dans la cognation deux choses principales, faveur; la ligne qui est directe ou collatérale, & le degré. Tous les cognats sont agnats, mais tous les agnats ne sont pas cognats. Loix à consulter. Cognation spirituelle. III. 604. a.

Cognition, en quoi elle differe de l'agnation. I. 176. b.

COGNATIQUE, (*Droit polit.*) sorte de succession à la couronne. Deux principales sortes de successions linéales à la couronne; la cognatique & l'agnatique. Observations sur la succession cognatique, aussi appelée *castillanne*. Comment on peut savoir si l'on doit suivre cette sorte de succession, au défaut de loi & d'exemple. Fondement de cette succession. De la succession agnatique, aussi appelée *françoise*. III. 604. a. Sur quoi elle est fondée. On examine s'il n'eût pas été plus avantageux de borner la succession du stathouderat à la ligne agnatique. Auteurs à consulter sur cette matière. On demande si dans un royaume indivisible, un fils né avant que son pere parvienne à la couronne, doit être préféré à celui qui est né depuis. Décision de Grotius. Dans la succession cognatique, le fils de l'aîné doit l'emporter, & la fille même de l'aîné a la préférence. Exemple tiré de Richard II, roi d'Angleterre. La succession linéale, tant cognatique qu'agnatique, a souffert des changemens dans plusieurs états. Exemple tiré de l'histoire d'Espagne. III. 604. b.

COGNATS & agnats, chez les Romains: leurs droits de succession. III. 604. a. Succession des cognats. XV. 598. a.

COGNÉE. Cognées du charbon. III. 604. b. Cognées des bucherons. Celles des charpentiers. Celles des jardiniers. *Ibid.* 605. a.

COGNÉE, (*Rubann.*) description & usage de cet outil. III. 605. a.

COGNI, ville d'Asie. Voyez **ICONE**.

COGNOMEN, usage du *cognomen* chez les Romains. XI. 198. b. 200. b. 201. Voyez **SURNOM**.

COHABITATION, (*Jurisp.*) la cohabitation emporte dans certaines coutumes une société tacite. III. 605. a. Cohabitation entre personnes conjointes par mariage: elle doit être publique. La cohabitation seule n'est pas capable de faire présumer le mariage. Maximes de droit sur la cohabitation, lorsque ce terme est employé pour signifier la consommation du mariage. Cohabitation, commerce charnel entre un homme & une femme qui ne sont point unis par mariage légitime: à quoi la preuve de cohabitation oblige le pere envers la mere & l'enfant. A quoi l'on condamnoit l'homme suivant l'ancienne jurisprudence. *Ibid.* b.

COHEN, (*Hist. sacr.*) sacrificeur. Les juifs se servent encore de ce mot: personne parmi eux ne peut se dire de race lévitique sans des prétentions imaginaires. Petits privilèges accordés à ceux qui y prétendent, au moyen de quelques titres apparens. *Ibid.* b.

COHERITIERS, (*Jurisp.*) deux sortes de cohéritiers. III. 605. b.

Cohéritiers, l'aîné des cohéritiers appelé *chemier*, dans quelques coutumes. III. 274. b. Retrait de cohéritier. XIV. 208. b.

COHÉSIBILITÉ, différence entre la cohésibilité & la miscibilité. X. 574. b.

COHÉSION, (*Physiq.*) définition. III. 605. b. La cause de la cohésion a embarrassé les philosophes dans tous les systèmes de physique. Réfutation du sentiment de Jacques Bernoulli, qui attribue la cohésion à la pression uniforme de notre atmosphère. Newton enseigne que les particules s'attirent mutuellement par une force qui dans le contact immédiat est extrêmement puissante, qui à de petites distances est

encore sensible, mais qui à de fort grandes distances ne se fait plus appercevoir. *Ibid.* 606. a. Les différens degrés de cohésion constituent les différentes formes & propriétés des corps. D'où se forme ce que les chymistes appellent *corps volatil*, & ce qu'ils appellent *corps fixe*. Recherches de M. Muffchenbroek sur la cohésion & l'adhérence des corps. Moins les corps sont raboteux, plus ils se touchent: moyen de rendre leurs surfaces unies. Substance huileuse qui lie ensemble les parties terrestres des plantes & des os. Des os devenus fragiles dans la machine de Papin, reprennent leur consistance lorsqu'on les a plongés dans l'huile. Divers degrés d'adhérence mutuelle communiqués à différens corps en faisant pénétrer une matière grasseuse dans les pores de leurs surfaces polies. *Ibid.* b. Mélange de deux liquides d'où résulte un corps solide. Comment se fait le tartre vitriolé. Matières durcies par le froid. Autres matières durcies par la chaleur. *Ibid.* 607. a.

Cohésion, d'où dépend la force de cohésion. I. 851. b. VII. 313. a. X. 190. a. Effet de la cohésion dans la distractibilité & l'élasticité des corps. VI. 666. a. De la force de cohésion dans les mixtes, X. 586. b. & dans les agrégés. *Ibid.* Différens degrés de cohésion des particules des corps, en raison inverse de leur grosseur, selon les Newtoniens. Hypothese des Epicuriens sur ce sujet. XII. 103. a. — Différence de cohésion dans les fibres des animaux. VI. 670. a. Principe de la cohésion des particules dont le corps humain est composé. XI. 287. a. Sur la cohésion, voyez **ADHÉRENCE**.

COHÉSION, (*Méd.*) maux qui peuvent résulter d'une cohésion trop forte ou trop foible dans les fluides du corps humain. Les solides peuvent aussi pécher par défaut ou par excès de cohésion. III. 607. a. Cohésion des vaisseaux & des solides, diverse selon l'âge & selon les usages & les fonctions de ces parties dans notre corps. En quoi consiste l'excès de débilité de ces parties. Maux qui proviennent d'une trop facile dilatation & du relâchement des solides. Remedes propres à donner une cohésion plus forte. Maladies qui naissent de l'excès de cohésion dans les solides. Remedes contre ces maux: on ne doit les regarder que comme des palliatifs. La doctrine du resserrement & du relâchement des solides étoit inconnue avant Boerhaave. *Ibid.* b. Voyez **RESSERREMENT & RELACHEMENT**.

COHOBATION, *appareil de*, (*Chymie*) voyez vol. III des planches, article *Chymie*, planch. 9.

COHORTE, (*Hist. anc.*) dixième partie d'une légion; quatre sortes de fantassins dans les cohortes romaines. La cohorte étoit de 420 soldats; mais ce nombre a varié. Comment étoit composée la première cohorte. Disposition des cohortes dans l'ordre de bataille. Cohortes auxiliaires. Cohorte dite *equitata*. Cohorte dite *peditata*. Cohorte prétorienne: par qui elle fut instituée: soins de P. Scipion en faveur de cette cohorte. Augmentation qu'Auguste fit à ce corps. Nouvelle augmentation faite par Septime Severus: Diverses observations sur ce corps. III. 608. a. Pouvoir étonnant qu'il avoit usurpé. Cohorte dite *togata*. Cohortes dites *vigilum*. Cohortes dites *urbanae*. Auguste les institua pour la défense de la ville; on les nommoit encore *milités urbanitiani*: par qui elles étoient commandées. *Ibid.* b.

Cohorte, divisions de la légion en cohortes. IX. 354. b. Des cohortes. X. 506. a. Voyez aussi **ROMAINS**, *milice des*. Leurs divisions par centuriales, II. 830. b. par manipules. IX. 354. b. Premier centurion de la première cohorte. II. 831. a. Cohortes nocturnes. XIII. 281. b. Cohorte prétorienne. 340. b.

COHUAGE, (*Jurisp.*) droit qui se leve sur les marchandises qu'on porte au marché, &c. Etymologie du mot. Les templiers vouloient exempter leurs sujets de ce paiement. Ce droit est différent de celui d'entrée & de coutume. III. 608. b.

COHYNE, (*Hist. nat.*) arbre de l'Amérique. Usage que font les Indiens de son écorce. III. 608. b.

COIGNASSIER, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Description de cet arbre, de son écorce, de sa fleur & de son fruit. On ne fait nul cas de cet arbre dans les jardins. Usage qu'on en fait pour greffer le poirier. Manieres de le multiplier. Différens arbres sur lesquels on peut greffer le coignassier. III. 609. a. Autres arbres pour la greffe desquels il peut servir de sujet. Autres observations sur sa culture. On fait peu d'usage de son bois. Six especes de coignassiers. Le coignassier sauvage, le coignassier à fruit long, celui à fruit rond, celui à petit fruit très-âpre, le coignassier à fruit doux, le coignassier de Portugal, c'est la plus belle especes, &c. Ce qui le distingue des autres. Son fruit est le meilleur de tous à confire. *Ibid.* b.

Coignassier. Ses noms en différentes langues. Son caractère générique. *Suppl.* II. 497. a. Énumération de quatre especes. Éloge du coignassier. De la greffe des poiriers sur cet arbre. *Ibid.* b. De la culture de ses différentes especes. *Ibid.* 498. a.

Coignassier. De sa greffe. *Suppl.* I. 284. a. De l'usage

du coignassier considéré comme sujet de greffe. *Suppl.* IV. 457. b.

COIN, (*Méchan.*) la dernière des cinq machines simples. Sa description. III. 609. b. Divers sentimens sur le principe de la force du coin. Proposition dans laquelle est contenue la théorie du coin. Démonstration de ce théorème. On rapporte au coin tous les instrumens à pointe & à tranchant, comme couteaux, hâches, épées, poinçons, &c. Parmi ces instrumens, qui agissent comme des coins, il y en a aussi qui agissent comme des leviers. *Ibid.* 610. a.

COIN, (*le*) la tête de porc ou l'embolon. Disposition de troupes dont les anciens se servoient dans les armées. Ce qu'en dit M. de Folard. Différence de sentimens entre Vegece & M. de Folard sur ce sujet. Sens du mot *cuneus*, chez les anciens, suivant ce dernier. Ses remarques sur les passages de Tacite, de Tite-Live & de Polybe, où il est parlé de l'embolon & du coin. Comment M. de Folard infirme le témoignage d'Elie, qui prétend, ainsi que Vegece, que le coin étoit un triangle. Ammien Marcellin cité sur ce sujet, pour appuyer le sentiment de M. de Folard. III. 610. b.

COIN, (*Art milit.*) cette disposition en usage chez les Grecs, les Scythes, les Thraces & les Macédoniens. Description du coin, voyez LOSANGE, & fig. 10 des pl. *Milit.* *Suppl.* Description du coin que formoit l'armée des Francs dans la bataille de Casilin. *Suppl.* II. 498. b.

Coin. Escadrons des anciens en forme de coin. *Suppl.* II. 869. a. C'est la forme que quelques nations ont donnée, & que quelques-unes donnent encore à leurs escadrons de cavalerie. V. 924. a. Disposition de la phalange qu'on employoit contre un corps de cavalerie ordonné en forme de coin. *Suppl.* IV. 317. a, b.

COIN de mire, (*Artillerie*) III. 611. a.

COIN, (*Archit.*) III. 611. a.

COINS, (*Diamant.*) III. 611. a.

COIN, (*Boutonn.*) III. 611. a.

COIN, (*Fauconn.*) III. 611. a.

COIN ou couteau de bois, (*Jardin.*) III. 611. a.

COINS, (*Imprim.*) III. 611. a.

COIN, (*Luther.*) dans la facture des orgues. III. 611. a.

COINS, (*Maréch.*) III. 611. a. Voyez DENTS.

COINS, (*Marine*) coins de chantier, d'arrimage, de mât. III. 611. b.

COIN, à la monnoie. III. 611. b.

COIN de médailles, appelé *quarré*. XIII. 663. b. Coin de médailles. X. 239. b.

COINS de cheveux, terme de perruquier. III. 611. b.

COINS, (*Relieur.*) III. 611. b.

COINS, (*Tablett.*) différentes especes. III. 611. b.

COIN, au trictrac. Regles à suivre par rapport au coin de repos. Coin bourgeois. III. 611. b.

COÏNCIDENCE, (*Géométr.*) la coïncidence désigne une égalité parfaite. Utilité du principe de coïncidence ou de superposition, pour démontrer plusieurs propositions de géométrie élémentaire. III. 612. a. Voyez SUPERPOSITION.

COING, (*Pharm. & Diète*) qualités & propriétés du suc de ce fruit. Moyen de le conserver. Préparation du syrop. Usage des confitures faites avec ce fruit. Préparation d'une gelée de coing qu'on appelle *myva cidoniorum*. III. 612. a. Usage d'un mucilage de semence de coing contre les ophthalmies. Préparations dans lesquelles entrent le suc & la chair confite du coing. *Ibid.* b.

Coing. Confiture de coing. IV. 305. b. Gelée de coing. 932. a.

COINTE, (*Charles le*) pere de l'oratoire. XVI. 719. b.

COIPA, (*Botan.*) nom brame d'une plante du Malabar. Sa description. Lieux où elle croit. Ses qualités & usages. Sa classification. *Suppl.* II. 499. a.

COIRE, (*Géogr.*) observations météorologiques faites dans cette ville des Grisons. *Suppl.* IV. 417. b.

COÏT, (*Physiolog. Médec.*) les excès avec les femmes, dangereux dans les pays chauds. III. 535. b. Conditions requises dans l'homme & dans la femme, pour qu'ils soient habiles à la génération. Phénomènes qui accompagnent le coït. VII. 561. a, b. V. 439. b. Affoiblissement qu'il cause au mâle. *Suppl.* II. 688. a. *Suppl.* IV. 770. a. Cause mécanique de l'excrétion de la semence. *Ibid.* Accidens qu'éprouvent ceux qui se livrent à l'acte vénérien trop fréquent & prématuré. VI. 161. a. Les anciens ont cru être souillés par le commerce légitime des femmes. 470. a. Du plaisir attaché à cet acte, voyez PLAISIRS de l'amour. Sur le sujet dont il s'agit ici, voyez encore, X. 116. a, b. 117. a, b. 118. a, b. 119. a. & les articles *Accouplement & Conception*.

COITADE, (*Ichthy.*) poisson des Moluques. Sa description. *Suppl.* II. 499. a. Lieux où on le pêche. Sa classification. *Ibid.* b.

COITIER, (*Jacques*) médecin de Louis X, roi de France. *Suppl.* IV. 688. a.

COJER, (*Ichthy.*) poisson des Moluques. Sa description. Lieux qu'il habite. Sa classification. *Suppl.* II. 499. b.

COL, particule prépositive en français. XII. 101. a.

COL, (*Anat.*) voyez COU.

Col. Sorte de défilés dans les Pyrénées & dans les Alpes. IV. 744. a.

COLAGE ou COLLAGE, (*Jurispr.*) espece de droit que le seigneur leve, &c. Etym. du mot. III. 613. a.

COLANGES, ou *Coulanges-les-Vineuses*, (*Géogr.*) petite ville de l'Auxerrois. Diverses observations historiques sur ce lieu. Productions du territoire. Sa population. Comment on a remédié au défaut d'eau dans cette ville. Hommes distingués dont elle est la patrie. *Suppl.* II. 499. b.

COLARBASIENS, (*Hist. eccl.*) hérétiques du deuxième siècle. Réveries de Colarbase, leur chef. Auteurs qui l'ont confondu. Docteurs qui en ont parlé. III. 613. a.

COLASSO, (*Botan.*) plante du Malabar. Autres noms que lui ont donnés les botanistes. Sa description. *Suppl.* II. 500. a. Lieux où elle croit. Ses variétés. Usages qu'on en tire. Sa classification. *Ibid.* b.

COLATURE, (*Pharm.*) dans quels cas on pratique cette filtration. Deux significations de ce mot. III. 613. a.

COLBERT, (*Jean-Baptiste*) du ministère de Colbert. IV. 154. b. Effet de son gouvernement économique. VII. 817. a. Observations sur ses réglemens de commerce. XVII. 871. b. 872. a. Comment il favoit se ménager la ressource des emprunts pour les occasions importantes. V. 598. a. Projet qu'il forma d'affranchir l'intérieur du royaume de tous les droits locaux. VI. 515. a, b. Réduction de l'intérêt par ce ministre. VIII. 825. b. 826. a, b. Canal du Languedoc construit par ses soins. IX. 273. b. Comment il pourvut à la propagation des muriers. X. 872. b. Ses soins à enrichir la bibliothèque du roi. II. 238. b. Faveur & protection qu'il accorda au journal des savans. *Suppl.* III. 656. b. In-promptu de Poisson sur ce ministre. VIII. 630. b.

COLCHIDE, (*Géogr.*) ce pays passoit pour être fertile en poissons. Différence extrême entre la Colchide de nos jours & celle d'autrefois. Passage de Montesquieu. III. 613. b. Voyez MINGRELIE.

Colchide. Expédition de la toison d'or en Colchide. XVI. 385. b. 386. a.

COLCHIQUE, (*Botan.*) caractères de ce genre de plante & de sa fleur. III. 613. b. Voyez HERMODACTE.

COLCHIQUE, (*Mat. médic.*) on s'accorde à regarder toutes les parties de cette plante comme un poison. Comment on remédie aux accidens qu'il cause à ceux qui en ont avalé. Propriété de la racine ou de la bulbe appliquée extérieurement. Exemples par lesquels Wedelius entreprend de prouver que cette racine pendue au cou en amulette, préserve de la peste & de toute maladie épidémique, pourvu qu'on joigne encore à cette précaution, l'abstinence de six choses non naturelles. M. Geoffroi a donné un extrait de la dissertation de Wedelius sur cette racine. III. 613. a.

COLCOTHAR, espece de terre: ce qui lui arrive lorsqu'on la laisse exposée à l'air. I. 236. a.

COLDINGHAM, (*Géogr.*) ville de l'Ecosse méridionale. Fameuse abbaye qu'elle avoit autrefois. *Suppl.* II. 500. b.

COLDSTREAM, (*Géogr.*) ville de l'Ecosse méridionale. Ce qu'elle a de remarquable. *Suppl.* II. 500. b.

COLEBROOK, ville d'Angleterre. Son nom ancien. XIII. 77. b.

COLEOPTERES, (*Insectol.*) insectes. Caractère des insectes de cette famille. *Suppl.* II. 500. b. Maniere dont Linnæus & Geoffroi ont divisé cette section. La méthode de ce dernier préférée. Histoire naturelle de ces insectes. *Ibid.* 501. a.

Coleopteres, insectes. VIII. 785. a, b.

COLERE, *courroux, emportement*, (*Synon.*) différences qui caractérisent ces mots. *Suppl.* II. 501. b.

COLERE, (*Morale*) définition de cette passion. On distingue ici la colere couverte, durable, jointe à la haine, de celle qui est ouverte, ingénue, sans mauvaise intention. La colere de Coriolan contre sa patrie étoit de la première espece. Causes qui produisent ce désordre. Colere de la femme. Effets lamentables de cette passion. III. 614. a. Remedes contre la colere, indiqués par Charron. Elle peut être cependant quelquefois légitime; mais elle n'est jamais nécessaire. *La raison ne veut point de ces officiers*, dit Charron, qui sont de leur tête, sans attendre son ordonnance. Ceux qui prétendent qu'un meurtre commis dans la colere, ne doit pas être mis au nombre des injustices punissables, n'ont pas une idée juste du droit naturel. Il est vrai cependant que les actions qui procedent de la colere sont moins odieuses que celles qui naissent du désir des plaisirs. Aristote cité. Nous remuons les autres armes, mais au contraire cette arme nous remue. *Ibid.* b.

Colere. Ses symptômes. XV. 32. a. Action faite du premier mouvement de colere. III. 253. a. Les mouvemens de colere comparés par Horace à ceux des Corybantes. IV. 289. a. Comment on flatte les personnes en colere. *Suppl.* III. 48. a. Parole d'Achille contre cette passion. 961. b.

COLERE, (*Médec.*) ses effets physiques sur notre corps. Symptômes extérieurs par lesquels elle se manifeste. Maladies qui en font quelquefois la suite. III. 615. a. Exemples singuliers des funestes effets de la colere sur celui qui en est possédé. Remedes à employer à la suite d'une violente colere. *Ibid.* b.

COLERET, terme de pêche. Description de cet instrument pour la pêche. Maniere de s'en servir. Cette pêche est une des plus nuisibles. Quatre especes de colerets, voyez **TRAINE**, & le vol. VIII. des planches, article **PÊCHE**, planch. 5.

COLERETTES, (*Pêche*) sorte de courtines volantes & variables. Description de ces filets. Maniere dont on fait cette pêche. Courtines à double fond. Différentes manieres dont on les tend. III. 616. a.

COLETTA, (*Botan.*) plante du Malabar. Ses différens noms. Sa description. *Suppl.* II. 501. b. Lieux où elle croit. Ses qualités & usages. Sa classification. *Ibid.* 502. a.

COLIART, poisson cartilagineux plat & lisse, qui a de très-grandes nageoires. On en a vu qui pesoient jusqu'à deux cens livres. Description de ce poisson. III. 616. b.

COLIBRI, oiseau commun dans plusieurs contrées de l'Amérique. Il y en a de différentes especes. Divers noms qu'on leur a donnés. Leur description. Leur maniere de voler. Nourriture qu'ils recherchent le matin. Leurs nids. Araignées qui mangent leurs œufs. Ce qu'ils font lorsqu'ils ne trouvent plus de fleurs. III. 616. b. On leur donne le nom de *suce-fleurs* ou d'*oiseaux-abeilles*. Colibris des Indes orientales. Diverses especes de colibris dont Edwards fait mention. Description du colibri rouge, d'après cet auteur. Autre description du colibri hupé, d'après le même. III. 617. a.

Colibri, voyez **PICCA-FLOR** & **OISEAU-MOUCHE**. Araignée qui mange ses œufs. I. 574. a.

COLIBRI, (*Ornith.*) il ne faut pas le confondre avec l'oiseau-mouche, comme on l'a fait dans l'Encyclopédie. Description du colibri de Cayenne, qui est représenté vol. VI. des planch. *Hist. nat.* pl. 42. Sa classification. *Suppl.* II. 502. a.

COLIGNI, (*Gaspard de*) amiral. Son assassinat. IX. 528. a.

COLIMBE, oiseau de riviere, à-peu-près de la grosseur d'une oie. Sa description. III. 617. b. Voyez **PLONGEON**.

COLIN, *Caniart* ou *Grisart*, oiseau de mer plus fréquent sur les côtes de l'Océan que sur celles de la Méditerranée. Sa description. Il prend quelquefois de gros poissons. III. 617. b. Sa maniere de voler. Sa course. Son cri. Mauvaise qualité de sa chair. *Ibid.* 618. a.

COLINES, (*Simon de*) imprimeur. VIII. 625. a.

COLINIL, (*Botan.*) plante du Malabar. Ses différens noms. Description de ce sous-arbrisseau. *Suppl.* II. 502. a. Sa culture. Ses qualités & usages. Maniere de le classer. *Ibid.* b.

COLIQUE, (*Anat.*) qui appartient au colon. Artere colique. *Suppl.* III. 909. b.

COLIQUE, (*Médec.*) définition. D'où dérive le mot de colique. Cette maladie est très-générale. Quels tempérament elle attaque particulièrement. Ce qu'il faut observer pour en développer la nature & en former le pronostic. *Ses causes*: 1°. Des matieres inhérentes dans les intestins. Diverses sortes de matieres. Remedes à appliquer en conséquence. III. 618. a. 2°. Des matieres nées d'ailleurs & portées dans les entrailles. Les humeurs viciées du corps étant portées aux intestins, y causent diverses douleurs de colique. Secours à employer. 3°. La correspondance des nerfs affectés. Énumération des différens cas où ces coliques peuvent avoir lieu. Comment on les guérit. *Ibid.* b. 4°. Les maladies propres aux intestins & au méfentere, produisent de vives douleurs de colique.

Especes particulieres de colique. Quelquefois elles sont la suite de plusieurs maladies mal traitées. Colique spasmodique ou sanguine. Qui sont ceux qu'elle attaque sur-tout. Colique spasmodique endémique. Exemples de quelques-unes de ces maladies. Remedes qui leur conviennent.

Symptômes de la colique. III. 619. a. Pronostics favorables & funestes. Cure générale, lorsque la cause de la colique est inconnue. Cure préservative. Observations cliniques. Divers abus à éviter dans la cure de cette maladie. *Ibid.* b. Ancienneté de cette maladie parmi les hommes. On ne peut douter que son existence ne soit un appanage inséparable de l'humanité. Sous quel nom Hippocrate en a parlé. Pline a cru mal-à-propos que cette maladie étoit nouvelle du tems de Tibere, parce que le nom en étoit nouveau. *Ibid.* 620. a.

Colique. En quel tems de l'année les coliques deviennent épidémiques & dangereuses pour les enfans. V. 661. a. Comment on guérit la colique à Java. X. 708. a.

Colique bilieuse. Tems où elle regne, personnes qu'elle attaque. Ses symptômes. Maniere de la guérir. III. 620. b.

Colique de Poitou. Origine de cette maladie, & description de ses symptômes, par M. de Thou. Ses causes. Gens qu'elle

attaque. III. 620. b. Médicamens qui la produisent. Sophistication des vins qui la donnent encore. Toutes les parties du plomb, ses exhalaisons, sa poudre, ses préparations, produisent principalement la colique du Poitou. Symptômes de cette maladie. Sa cure. *Ibid.* 621. a.

Colique, appelée *chordapsus*, *iliaque passion*, *miserere*; voyez ces mots. Colique néphrétique. Remede contre cette maladie. III. 258. b. XVII. 338. a. III. 258. b. Usage des noyaux de saporille dans cette maladie. XIV. 639. a. — Voyez **NÉPHRÉTIQUE**. Colique des plombiers ou des peintres. Ses causes. Ses symptômes. Son traitement. XII. 776. a.

COLIQUE, (*Conchyl.*) nom impropre d'une espece de pucelage nommé communément *monnoie de Guinée*. *Suppl.* II. 502. b.

COLIR, (*Hist. mod.*) officier de l'empire de la Chine. Sa fonction d'inspecteur ou de contrôleur. Comment on le rend impartial. Combien il est redoutable. III. 621. b.

COLISÉE, (*Hist. anc.*) amphithéatre de Vespasien. Statue qu'on y voyoit. (Voyez **ANTIQUITÉS**. I. vol. des pl.) Autre colisée de l'empereur Severus. Jeux & combats qu'on y donnoit. III. 621. b.

Colisée de Vespasien: il en est parlé aux articles *Amphithéatre*. I. 377. b. & *Rome*. XIV. 350. b.

COLL, (*Géogr.*) l'une des isles Westernes, séparée par un canal étroit de celle de Tire-Y. Rapport dans les naissances des garçons & des filles de ces deux isles. Etendue de l'isle de Coll. Ses productions. Seigneurs qui la possèdent. *Suppl.* II. 502. b.

COLL, (*Guillaume*) physiologiste. *Suppl.* IV. 352. b.

COLLADI, (*Bot.*) nom brame d'une plante du Malabar. Ses autres désignations. Description & culture de cet arbre. Ses qualités & usages. Sa classification. *Suppl.* II. 503. a.

COLLAGE, terme de papeterie; dernière préparation qu'on donne au papier pour le rendre propre à recevoir l'écriture. Détails sur la maniere dont elle se fait. III. 621. b.

COLLATÉRAL, (*Géogr.*) points collatéraux: ils se divisent en principaux & en secondaires. Vents collatéraux. III. 622. a.

COLLATÉRAL, (*Jurisp.*) on distingue deux sortes de collatéraux; savoir, les ascendans, & ceux qui sont en parité de degré ou en degré inférieur. On distingue aussi les successions directes des successions collatérales. III. 622. a.

Collatéral, degrés en ligne collatérale. IV. 765. b. Descendans collatéraux. 873. b. Exhérédation des collatéraux. VI. 257. a. Héritier collatéral. VIII. 163. b. Légitime des collatéraux. IX. 366. b. Succession des collatéraux. XV. 597. b. 598. b.

COLLATÉRAL à Rome, juge civil, &c. Il y en a deux. III. 622. a.

COLLATÉRALES arteres, (*Anat.*) trois rameaux qui naissent de l'artere brachiale, un peu au-dessus du pli du bras. Leur description. *Suppl.* II. 503. b.

COLLATÉRAUX, ou *latéraux*, (*Jurisp.*) les bas côtés d'une église. Dans les églises paroissiales on distingue les collatéraux du chœur & ceux de la nef. Qui sont ceux qui doivent les réparer. III. 622. a.

COLLATEUR, (*Jurisp.*) différence entre le collateur & le patron ou présentateur. Quels sont en France les collateurs des bénéfices. Le collateur ne peut se conférer le bénéfice. Comment le droit de conférer passe du collateur inférieur au collateur supérieur. III. 622. b.

Collateur absolu. Qui sont ceux qui jouissent en France de cette prérogative. Les patrons qui sont collateurs absolus, n'ont pas communément le droit de donner le *visa* ou institution canonique, &c. Exceptions. III. 622. b.

Collateur alternatif. III. 622. b.

Collateur direct. III. 622. b.

Collateur étranger. III. 623. a.

Collateur inférieur. III. 623. a.

Collateur laïc. C'étoit un principe autrefois, que la collation d'un bénéfice ecclésiastique étoit un droit purement spirituel. Vénalité & rachat des autels, condamnés dans le onzième siècle. On a distingué ensuite la collation du bénéfice d'avec l'ordination du bénéficiaire. Pourquoi la collation des bénéfices a été accordée à quelques laïcs. Quels sont ceux dont le roi est collateur. Énumération de quelques collateurs laïcs en France. III. 623. a.

Collateur ordinaire, par opposition au collateur supérieur. III. 623. b.

Collateur patron. *Collateur plein*. *Collateur supérieur*. III. 623. b.

Collateur, par dévolution. IV. 919. b. Collateur en pays d'obédience. XI. 297. b. 298. a. Collateur ordinaire. XI. 580. b. Tour des collateurs. XVI. 462. a. Droit du pape de prévenir les collateurs ordinaires. XIII. 345. b. Des indulgences accordés par les papes aux collateurs de bénéfices. VIII. 692. b. Ce qui a lieu, lorsqu'un collateur a donné le même bénéfice à deux personnes différentes, ou lorsque le bénéfice est pourvu par deux collateurs. III. 828. a.

COLLATIF, (*Jurisp.*) bénéfice collatif. Les bénéfices purement collatifs sont ainsi appelés pour les distinguer des bénéfices électifs-confirmatifs, & de ceux qui sont électifs-collatifs. III. 623. b.

Collatif, prieuré. XIII. 364. a.

COLLATION, (*Jurisp.*) en matière civile; ce qu'on entend par copie collationnée. Ancienneté de l'usage de ces collations. Première ordonnance où le terme de *collation* est employé, celle de Philippe de Valois, février 1327. Ordonnance de Charles, V du 17 janvier 1367, dans laquelle est prescrite la collation des causes plaidées au châtelet. Droit de collation que possèdent les secrétaires du roi. III. 624. a. Droit de délivrer des copies collationnées de différens actes. De la force & autorité de la collation. Collation judiciaire & extrajudiciaire. L'ordonnance de 1667, traite de compulsoires & collations de pièces: disposition de cette ordonnance. *Ibid.* b.

COLLATION, (*Jurisp.*) en matière bénéficiale. III. 624. b. Le droit de collation distingué de celui de simple nomination ou présentation, & de celui d'insitution. A qui appartient la collation des bénéfices. Deux sortes de collations; savoir la collation libre ou volontaire, & la collation nécessaire, forcée ou involontaire. Comment le collateur établit & prouve son droit de collation. Maxime concernant ceux qui ont des collations de bénéfices hors le royaume. *Ibid.* 625. a. La collation peut être faite à un absent. Un collateur ne peut pas se conférer à lui-même le bénéfice. Effet du concours de deux collations d'un même bénéfice à deux personnes différentes. Un collateur ecclésiastique ne peut varier, &c. Les collateurs laïcs peuvent varier dans leur collation. Collations alternatives entre l'évêque & le chapitre. Collations alternatives entre les membres d'un chapitre. *Ibid.* b. Pour la collation libre, le collateur n'a que six mois pour conférer. Dans les collations forcées, l'expectant peut obliger le collateur même après les six mois. Clauses inadmissibles dans la collation. Formalités à suivre pour les provisions. Ce que doit contenir l'acte pour sa validité. *Ibid.* 626. a.

Collation, comment les papes vinrent à s'approprier peu à peu la collation de presque tous les bénéfices. VI. 286. a. Ce ne fut que vers le douzième siècle qu'ils commencèrent à user du droit qu'ils ont présentement dans la collation des bénéfices de France. 290. b. Prerogatives dont ils jouissent par rapport à cet objet. Concours du pape & du roi dans la collation des bénéfices & dignités ecclésiastiques de France. Formalités employées lorsque, sans cause légitime, le pape refuse des bulles à celui qui est nommé par le roi. XI. ** 831. b. Droit de prévention du pape pour la collation des bénéfices. XIII. 345. b. Faculté que le pape prétend avoir de retenir à sa collation les bénéfices qu'il veut, au préjudice des collateurs ordinaires. XIV. 168. a, b. De l'alternative entre le pape & les évêques pour la collation des bénéfices. Accord entre Martin V & Charles VI, pour user en France de cette règle de chancellerie. III. 738. b. Compact breton, autre accord concernant la collation des bénéfices. *Ibid.* Concordat germanique sur la collation de ceux d'Allemagne. III. 825. b. Concours dans cette collation. 828. a. Mois de faveur & de rigueur dans la collation des bénéfices. VII. 808. a. 809. a, b. Mois apostoliques. X. 620. a. Regles de chancellerie romaine en matière de collation de bénéfices. XIV. 23. a. - 25. b. Droit de régale sur ce sujet. XIII. 908. b. Prébendes que peuvent conférer nos rois, après leur première entrée dans les églises dont ils sont chanoines. VI. 287. a. Droit de collation attaché à celui de joyeux avènement. VIII. 868. b. Collation d'un bénéfice par dévolut. IV. 918. b. Différence entre le droit de dévolution, & la collation par dévolut. 919. b. Du droit de conférer par dévolution de l'inférieur au supérieur. VII. 810. b. Collation par mandat apostolique. X. 12. b. Droit de conférer d'un chapitre *sede vacante*. VII. 810. b.

COLLATION, (*Econom. domestiq.*) repas très-frugal. Autre repas de ce nom qui se prend en visite ou à la suite de quelque fête. III. 626. a.

Collation des Romains après le souper. XV. 410. a, b.

COLLATIONNÉE, copie. IV. 176. a. Différence entre *duplicata* & copie collationnée. V. 168. a.

COLLE, (*Art méch.*) quelle est la raison, selon M. Muffchembroek, pour laquelle une colle unit deux corps. III. 626. b.

Colle d'Angleterre, ou *colle-forte*. Manière de la faire. D'où on tire la meilleure. III. 626. b.

COLLE-FORTE, (*Art méch. Comm.*) description détaillée des procédés par lesquels on fait cette colle. *Suppl.* II. 503. b. Caractère de la meilleure. *Ibid.* 505. a.

Colle pour dorer. III. 626. b.

Colle de farine. III. 626. b.

Colle de farine, comment on la fait. *Suppl.* II. 505. a. Autres colles des cartonniers. *Ibid.* b.

Colle d'amidon, manière de la faire. *Suppl.* II. 505. b.

Colle de Flandre. III. 626. b.

Colle de gant. *Colle à miel*. *Colle d'Orléans*. III. 627. a.

Colle de parchemin, manière de la faire. *Suppl.* II. 505. b.

Colle pour fortifier le papier & en réparer les défauts. Description de la manière de la préparer. *Suppl.* II. 505. b.

Colle à pierre, pour rejoindre les mardres. III. 627. a.

Colle de poisson, d'où elle se tire. On n'est point d'accord sur l'espèce de ce poisson. Comment les Moscovites préparent cette colle. Choix de la meilleure. Ouvriers qui l'emploient. Autre colle de poisson qu'on tire de Hollande ou d'Angleterre en petits livres. Comment on rend cette colle très-forte. III. 627. a. — *Voyez* ICHTCHYOCOLLE.

Colle, pour le verre. III. 627. b.

Colle, composition d'une colle avec la chaux commune. III. 266. b. Divers degrés d'adhérence mutuelle communiqués à différens corps, en faisant pénétrer une matière graisseuse dans les pores de leurs surfaces polies. 606. b. Colle de poisson. *Suppl.* III. 513. b. 514. a. Ses divers usages: comment en l'emploi pour coller la fayance & la porcelaine. *Ibid.* Colle pour le verre cassé. 860. b. Colle de parchemin. XI. 931. b. 932. a. XIII. 829. b. Colle de taureau. XV. 944. b. Colle pour la porcelaine cassée. III. 453. a. Manière de coller sur toile une estampe, un dessin. V. 725. a.

COLLE, (*Hist. nat. Anatom.*) *Voyez* GLUTEN. Colle animale: comment elle contribue à la nutrition. *Suppl.* IV. 73. b.

COLLECTE, (*Jurisp.*) perception & recouvrement des tributs, ou l'imposition même. Chez les Romains la collecte des tributs n'étoit point considérée comme un emploi ignoble. Il n'en est pas de même parmi nous. Impôts dont la collecte se fait par le ministère de collecteurs proprement dits. III. 627. b. — *Voyez* LEVÉE.

Collecte des amendes, restitution, &c. Sergens collecteurs en matière d'eaux & forêts. Dispositions de l'ordonnance relatives à cet objet. III. 627. b. Collecteur des amendes qui sont prononcées en manière de voirie. *Ibid.* 628. a.

Collecte d'une aide particulière; lorsque les habitans d'une province ou d'une ville accordoient quelques aides, ils en faisoient faire la collecte. Exemples. III. 628. a.

Collecte imposée par une ville. Exemple qui sert d'éclaircissement. III. 628. a.

Collecte du sel. L'ordonnance des gabelles distingue les greniers à sel d'impôt, & ceux de vente volontaire. . . . Ce qu'elle dit sur la nomination des assésurs & collecteurs. III. 628. a. Fonctions & devoirs des collecteurs. *Ibid.* b. Ordonnance & déclarations à consulter. *Ibid.* 629. a.

Collecte des tailles. Ancienneté de l'usage de cette collecte. Le terme de collecte & celui de taille étoient synonymes au commencement. Règlement, ordonnance, & lettres où il est parlé des collecteurs des tailles. Diverses choses à observer par rapport à la collecte & aux collecteurs des tailles. Sur l'âge des collecteurs. Apothicaires ne sont exempts de la collecte. Assésurs: leurs fonctions étoient différentes de celles des collecteurs; ensuite ces deux charges furent réunies. Avocats exempts de faire la collecte. III. 629. a. Chirurgiens non exempts. Classes ou échelles, pour que chaque contribuable soit collecteur à son tour. Décès d'un collecteur. Décharge des collecteurs. Changement de domicile d'un habitant. Exemptions de la collecte. Maladie incurable en exempt. Exemption des marguilliers en charge. Exemption des médecins. Nombre des assésurs & collecteurs. *Ibid.* b. Nomination des collecteurs. Collecteurs prisonniers. Rôle ou assiette des tailles. Solidarité des collecteurs. Taxe: les collecteurs ne peuvent se taxer, ni leurs parens & alliés, à moins qu'ils l'étoient l'année précédente, &c. *ibid.* 630. a. ni être augmentés en sortant de charge. *Ibid.* b.

COLLECTE, (*Hist. eccl. Liturg.*) prière propre à certains jours de fêtes. En général toutes les oraisons de chaque office peuvent être appelées collectes. Origine de ces collectes. Auteur d'un traité sur ce sujet. Autres sens du mot *collecte*. III. 630. b.

COLLECTE des aumônes. (*Hist. eccl.*) *voyez* AUMÔNE.

COLLECTEUR, (*Jurisp.*) III. 630. b.

Collecteur des taxes chez les Romains. IV. 662. a. Sergent collecteur. XV. 89. a.

Collecteurs de l'assise, ou aide sur les marchandises & denrées qui se vendent à Paris. III. 630. b.

Collecteurs du droit d'aubaine. III. 630. b.

Collecteurs des décimes. III. 630. b.

Collecteurs députés sur les finances des nouveaux acquêts. III. 631. a.

Collecteurs des fouages. Ce qu'avoit réglé l'ordonnance de Charles V sur ces collecteurs. On observoit alors à-peu-près le même ordre pour les collecteurs, que l'on observe aujourd'hui pour ceux des tailles, qui ont pris la place du droit de fouage. III. 531. a.

Collecteurs d'impositions. III. 631. a.

Collecteur du pape en France. Impositions & droits pour lesquels les papes ont eu des collecteurs dans le royaume. Lettres de Charles V & de Charles VI, où il en est parlé. III. 631. b.

Collecteurs des subides. III. 631. b.

Collecteurs des subventions. III. 631. b.

COLLECTIF, *adj.* (*Gramm.*) divers exemples de noms collectifs. III. 631. *b.* Pour qu'un nom soit collectif, il ne suffit pas que le tout soit composé de parties divisibles, il faut qu'elles soient actuellement séparées. Maxime importante de grammaire; le sens est la principale règle de la construction. III. 632. *b.*

Collectif, individus collectifs. I. 731. *a.* Sens collectif. IV. 1062. *a.* XV. 19. *a.*

COLLECTION, (*Médec.*) Voyez CONGESTION.

COLLÉGATAIRES, (*Jurispr.*) plusieurs légataires d'une même chose peuvent être conjoints en trois manières différentes, savoir *re, verbis*, ou *re & verbis*. Quels sont les légataires entre lesquels le droit d'accroissement a lieu. III. 632. *a.*

COLLEGE, sens de ce mot chez les anciens Romains. Divers colleges que l'on comptoit parmi eux. III. 632. *a.* Plutarque prétend que cette division du peuple en colleges étoit un effet de la politique de Numa. Comment ces colleges étoient distingués des autres sociétés formées sans l'aveu de l'autorité publique. Divers droits de ces colleges. *Ibid.* *b.* Voyez COMMUNAUTÉ.

College, grand nombre de colleges chez les Romains: à quel dessein Numa les institua: diverses observations sur ces colleges. III. 716. *b.* 724. *a.* College de Silvain, ou le grand college. XV. 197. *b.* 198. *a, b.*

COLLEGE des avocats. III. 632. *b.*

COLLEGE des avocats au conseil. III. 632. *b.*

COLLEGE, corps d'ecclésiastiques. Colleges de chanoines, colleges de chapelains. III. 632. *b.*

COLLEGE des cardinaux. III. 632. *b.*

College, sacré: marque de respect qu'il s'attribue pendant l'interregne. III. 819. *b.*

COLLEGE des secrétaires du roi. Il y a le grand & le petit college. Du grand college: cette compagnie étoit autrefois composée de six colleges différens: leur énumération. III. 632. *b.* Ce qu'on entend par le petit college. *Ibid.* 633. *a.*

College, en parlant de l'Allemagne; division de tous les états du corps germanique en trois ordres, qu'on nomme colleges; celui des électeurs, celui des princes, celui des villes libres ou impériales. Comment les deux premiers corps qui ne formoient d'abord qu'une même assemblée se sont ensuite séparés. En quel tems fut reçue la distinction des trois colleges. Privilèges du college des villes impériales. Electeurs qui composent le college électoral. III. 633. *a.* Princes & seigneurs compris dans le college des princes. College des villes impériales: pourquoi elles sont ainsi nommées: depuis quel tems elles ont voix délibérative: nombre de ces villes: par qui est exercé le directoire de ces villes. *Ibid.* *b.*

Colleges de l'empire. *Suppl.* I. 310. *a, b.* Au nombre de trois dans les assemblées de la diète. IV. 973. *a, b.* VIII. 590. *a.* College des électeurs. IV. 64. *a, b.* — 67. *b.* V. 469. *a.* College des villes impériales. VIII. 591. *a.*

College de Sion ou du clergé de Londres; maison religieuse. Présentement ce college est composé du college du clergé de Londres. Officiers de ce college: leur bibliothèque: ils ont aussi une classe avec des chambres pour les étudiants. III. 633. *b.*

College des docteurs en droit de Londres. Sa fondation. Vie commune de ceux qui la composent. III. 633. *b.*

College des hérauts d'armes, en Angleterre. III. 634. *a.*

Colleges d'Angleterre, appellés temples. XVI. 78. *b.* College royal des médecins de Londres. XIV. 418. *a.*

College des marchands, dans les villes anseatiques. Gresham college à Londres. Voyez ci-dessous COLLEGE DE GRESHAM. College signifie aussi en quelques endroits la même chose que communauté. Chambres d'amirauté en Hollande appellées college. III. 634. *a.*

COLLEGE, (*terme d'Architect.*) grand bâtiment établi pour enseigner. Colleges des peres Jésuites à Rome appellé college romain; autres colleges considérables. Il faut un assemblage de plusieurs colleges pour composer une université. Colleges des universités d'Oxford, Cambridge, Paris. III. 634. *a.* Comment se fait l'érection des colleges. Colleges chez les Grecs, chez les Romains, chez les Juifs, &c. À quel ordre de gens ces établissemens ont été confiés. Après l'établissement du christianisme, il y eut autant de colleges que de monastères. III. 634. *b.*

De l'éducation des colleges. Quintilien & plusieurs modernes ont préféré l'éducation publique à l'éducation particulière. III. 634. *b.* On peut réduire à cinq chefs l'éducation publique: les humanités, la rhétorique, la philosophie, les mœurs, & la religion. On indique ici la manière dont chacun de ces cours se remplit dans les différens colleges de Paris. *Ibid.* 635. *a.* Remarques particulières sur les mœurs & la religion. Excès où les maîtres tombent en enseignant la religion aux jeunes gens. À quoi se réduit tout le fruit de l'éducation d'un homme au sortir du college. *Ibid.* *b.* Parmi les différentes inutilités qu'on apprend aux enfans dans les colleges, on doit compter l'usage de faire représenter dans les colleges des

Tome I,

pièces de théâtre aux jeunes gens, & réciter d'autres appendices encore plus ridicules. Le tems qu'on emploie à composer en latin est un tems perdu. *Ibid.* 636. *a.* Ce tems seroit mieux employé à apprendre par principes sa propre langue. Mauvaise latinité à laquelle on s'exerce dans certains colleges. Latinité du P. Porée. Il est plus difficile d'écrire & de parler bien sa langue, que de parler & d'écrire bien une langue morte: exemples qui le prouvent. *Ibid.* *b.* Les langues étrangères modernes devroient aussi entrer dans l'éducation des colleges. On en peut dire autant de l'histoire & des sciences qui s'y rapportent. Utilité de l'histoire pour les enfans. Age où il convient de l'étudier. Il faudroit l'enseigner en commençant par notre tems, & remontant aux siècles passés. Réflexions sur la manière dont il faudroit enseigner la rhétorique, la logique, la métaphysique, la morale, la physique. À quoi l'on devroit ajouter l'étude des beaux arts & sur-tout de la musique. Ce nouveau plan d'étude iroit à multiplier les maîtres & le tems de l'éducation: réponse à cette objection. *Ibid.* 637. *a.* L'auteur préfère l'éducation particulière à l'éducation publique, telle qu'on la pratique aujourd'hui. Les partisans de l'éducation publique alleguent la société & l'émulation comme deux avantages propres à cette éducation: réponse de l'auteur. Orgueil qu'on inspire dans les colleges aux jeunes gens de noblesse. Autres inconvéniens des colleges. Peu de considération qu'on témoigne à ceux qui se chargent de former les jeunes gens. *Ibid.* *b.*

Colleges pour l'éducation. Colleges ou académies en Angleterre. I. 56. *b.* Colleges de France où l'on enseigne les humanités. VIII. 348. *a.* Colleges militaires. VI. 249. *a, b.* Réflexions sur le peu d'utilité des colleges destinés à l'éducation. VII. 74. *b.* Observations sur les classes des colleges, & sur l'éducation qu'on y reçoit. III. 506. *a, b.* Fausses idées qu'on acquiert de l'éloquence dans les colleges. V. 526. *a.* *Suppl.* II. 686. *b.* Principal d'un college. XIII. 373. *a, b.* Des fêtes de colleges. VI. 567. *b.* Spectacles usités lors de la distribution des prix. II. 46. *b.* Pièces de théâtre qu'on représente dans les colleges. IV. 692. *a.*

COLLEGE, (*Jurispr.*) les colleges ne sont considérés que comme des corps laïcs, quoique de fait ils soient mixtes. Les places de principal, ni les bourses des colleges ne sont point des bénéfices, &c. III. 637. *b.* Droit d'inspection sur les colleges que les évêques ont en quelques lieux. Règlement du Châtelet pour la police des colleges. Usage qu'on fait du surplus des logemens dans les colleges où il n'y a pas plein exercice. Officiers du châtelet autorisés à visiter les colleges. *Ibid.* 638. *a.*

College de Gresham ou de philosophie. Comment le fondateur de ce college pourvut aux moyens de lui procurer en tout tems des maîtres en divers arts & sciences. La société royale y a tenu ses assemblées. III. 638. *a.*

COLLÉGIALE, (*Jurispr.*) église collégiale; différence entre une collégiale & une cathédrale. Une église en patronage ne peut être érigée en collégiale sans le consentement du patron. III. 638. *a.* Plusieurs collégiales sont de fondation royale, d'autres de fondation ecclésiastique, &c. Abbayes devenues de simples collégiales. Eglises collégiales qui jouissent de certains droits épiscopaux. *Ibid.* *b.*

Collégiale, institution des collégiales au dixième siècle, dans les villes où il n'y avoit point d'évêque. III. 135. *a.* Chapitre de collégiale. III. 181. *b.* Doyen d'une collégiale. V. 95. *a.*

COLLÉGIENS, secte formée des Arméniens & Anabaptistes en Hollande: d'où leur vient le nom de collégiens. Leur manière de communier & de baptiser. III. 638. *b.*

COLLEGUE, usages de ce mot. Collegues généraux dans l'ordre des Minimes. Collegues provinciaux. *Suppl.* II. 505. *b.*

COLLEGUE, empereurs collegues se donnoient le nom de freres. VII. 301. *b.*

COLLENUCCIO, (*Pandolfe*) observations sur sa vie & ses ouvrages. XII. 449. *a.*

COLLER le vin, l'éclaircir. Tems & manière de faire cette opération. III. 638. *b.*

COLLET, (*Chasse*) filet ou piège: description des trois manières différentes de le pratiquer. III. 639. *a.* Voyez *vol.* III. des planches, article *Chasse*, planch. 13 & 17. Diverses autres acceptations du mot COLLET. *Ibid.* *b.*

Collet d'ecclésiastique, (*Hist. eccl.*) voyez RABAT.

COLLÉTIQUES, (*Médec.*) espèce de rémedes. Etym. du mot. En quoi ils diffèrent des farcotiques & des épuloriques. Substances collétiques. III. 639. *b.*

COLLIER, ornement que les femmes portent au cou. III. 639. *b.* Usage des colliers chez les Grecs & chez les Romains. Diverses sortes de colliers parmi nous; collier à la dauphine, collier en esclavage, collier d'homme, collier d'homme aux amours, collier d'un seul rang. *Ibid.* 640. *a.*

Collier, *naud de*, XI. 186. *a.*

COLLIER, (*Hist. mod.*) dans les ordres militaires: collier de l'ordre de la jarretière: collier du S. Esprit: collier de

SSSS

l'ordre de S. Michel. III. 640. a. Maximilien fut le premier qui mit un collier autour de ses armes. Cet usage a été suivi par tous les chevaliers de quelque ordre, excepté les prélats, commandeurs dans l'ordre du S. Esprit. *Ibid.* b.

COLLIER, (*Hist. & Blason*) les colliers étoient une marque de distinction chez les Celtes. *Suppl.* II. 285. b. Collier bouclé dans les armoiries, 33. b.

Ordre du collier, dans la république de Venise; chaîne que portent ces chevaliers. III. 640. b.

COLLIER d'étai, (*Mar.*) III. 640. b.

COLLIERS de défense, (*Mar.*) III. 640. b.

COLLIER du ton, (*Mar.*) III. 640. b.

COLLIER de veuf, (*Boucher.*) III. 640. b.

COLLIER de cheval, (*Bourrel.*) III. 640. b.

COLLIER à la reine, (*terme de Bourserie.*) III. 640. b.

COLLIER, (*Pêche*) corde qui part du bout du filet appelé verveux, &c. III. 640. b.

COLLIER de limier ou bote, (*Vénérerie*) III. 640. b.

COLLIMATION, ligne de (*Astron.*) elle doit être parallèle à la ligne de foi, & elle en prend souvent le nom. *Suppl.* II. 505. b.

COLLINE, (*Hist. anc.*) une des quatre parties de Rome. Pourquoi elle étoit ainsi appelée. Tribu colline. Porte colline ou du fel. Colline des jardins. III. 641. a.

Colline sacrée. XIV. 471. b. 477. a. b.

COLLINS, (*Samuel*) anatomiste. *Suppl.* I. 402. a.

COLLIQUATIF, (*Médec.*) maladie ou poison qui fait perdre aux humeurs leur consistance naturelle: exemples cités. On applique aussi ce terme aux symptômes produits par la colliquation. III. 641. a.

COLLIQUATION, (*Médec.*) elle est différente selon la nature du vice dominant des humeurs: colliquation acide, colliquation alcaline putride, colliquation acré muriatique, colliquation acré, huileuse, bilieuse. Causes diverses de la colliquation des humeurs. Effets qu'elle produit. III. 641. a. La consommation, si commune parmi les Anglois, est l'effet d'une véritable colliquation: avis sur les remèdes convenables à cette maladie. Lorsqu'il se filtre une grande quantité de bile qui est portée dans le sang, ou qu'elle y reflue du foie, ... il en résulte une dissolution totale. L'ictère est presque toujours suivi de l'hydropisie. Dissolution du sang dans le scorbut putride. Dissolution du sang dans les maladies pestilentielles de Marseille & de Breda. Traité à consulter sur cette matière. Voyez aussi les articles des maladies particulières dont la colliquation est la cause ou l'effet, & les mots, *humeur, sang, bile, sueur.* *Ibid.* b.

Colliquation, diarrhée colliquative. IV. 949. b. Fievre colliquative. VI. 727. b. Fievre colliquative putride. 728. a. 740. b. 741. a. Comment on modère les sueurs colliquatives. XII. 533. b. Spécifique contre la colliquation des humeurs. XV. 445. a. — Voyez INCRASSANT & DISSOLUTION.

COLLOCATION, (*Jurispr.*) rang qu'on donne aux créanciers dans l'ordre du prix d'un bien vendu par décret. Pour être colloqué dans un ordre, il faut rapporter la grosse de l'obligation. Ordre qu'on suit dans les collocations. On distingue les collocations utiles, de celles qui ne le sont pas; les collocations en ordre, de celles qui se font seulement en sous-ordre. Comment les créanciers, selon leur ordre, peuvent demander à toucher le montant de leur collocation. Cas où l'on ne peut toucher le montant des collocations sans donner caution. Traité à consulter. III. 642. a.

COLLOCATION, (*Jurispr.*) voie de poursuite usitée en Provence au lieu des saisies-réelles & décrets que l'on n'y pratique point. III. 642. a. Cet usage confirmé pour la Provence par Louis XIII, & par la déclaration du 20 mars 1706. *Ibid.* b.

COLLUSION, (*Jurispr.*) intelligence secrète entre deux parties au préjudice d'un tiers, &c. Collusion dans un acte authentique ou privé, dans les actes judiciaires. Titre du code de collusionne detegenda. III. 642. b.

COLLYRE, (*Médec.*) collyres liquides, collyres secs, onguens de ce nom. Collyre, remède liquide pour les ulcères vénériens. Collyre de Lanfranc. III. 642. b.

Collyre de sang de coq. IV. 179. a. de tuthie, XVI. 766. b. Observation sur l'usage des collyres. 419. a.

COLLUTHIENS, (*Hist. eccl.*) hérétiques du quatorzième siècle. A quelle occasion Colluthus, leur chef, devint schismatique. Ses sentimens & sa conduite. III. 642. b.

COLLYRIDIENS, (*Hist. eccl.*) anciens hérétiques, &c. Femmes d'Arabie entêtées du collyridianisme. III. 642. b.

COLOBIUM, sorte de tunique. VIII. 16. b.

COLOCASIE, plante étrangère, espèce d'arum ou de pié de veau. La botanique & l'histoire ancienne ont quelquefois besoin de se prêter un secours mutuel. Nous n'avons pu juger avec certitude de certaines plantes dont parlent les anciens, parce que leurs descriptions sont trop imparfaites. Quels sont les seuls moyens d'y suppléer. Comment on a découvert ce qu'étoit la colocasie des anciens. Description des différentes parties de cette plante. III. 643. a. Figures

égyptiennes sur lesquelles les antiquaires pourront la reconnaître. Soins que prennent les curieux pour la cultiver. Quantité de sa racine: usage qu'on en fait dans les régions auxquelles elle appartient. Le chou karaïbe des Américains répond presque parfaitement à la colocasie d'Egypte. *Ibid.* b.

COLËNA, (*Myth.*) correction à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 506. a.

COLOGNE, (*Electorat de*) titres de l'électeur. III. 643. b. Cologne. De l'archevêque de Cologne. IV. 65. a. Son titre de grand-chancelier en Italie. III. 98. b. Ses armes, planch. 16 du Blason, vol. II.

COLOMB, ou Colm, ou Colmkis, (*Congrégation de St.*) congrégation de chanoines réguliers répandue autrefois dans les îles d'Angleterre. III. 643. b. Fondateur de cette congrégation. Où étoit le principal monastère ou chef de l'ordre. Règle de cet ordre écrite en vers. *Ibid.* 644. a.

COLOMB, (*Christophe*) célèbre navigateur. XI. 52. a. b. Sa découverte de l'Amérique. *Suppl.* I. 344. a. Avantage qu'il fut tirer dans la Jamaïque d'une éclipse de lune. *Ibid.* II. 753. a.

COLOMB, Saint- (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans la province de Cornouailles. Observations sur ce lieu. *Suppl.* II. 506. a.

COLOMB, Saint- (*Géogr.*) l'une des îles Westernes. Son étendue. Ses autres noms. Séminaire de religieux & de prêtres, fondé dans ce lieu par un irlandais nommé Colomb ou Colomban, qui s'y retira dans le sixième siècle. Diocèse moderne de cette île. Religion qu'on y professe. *Suppl.* II. 506. a.

COLOMBE, voyez PIGEON. Différens oiseaux qui portent le nom de colombe. III. 644. a.

Colombe du Brésil, dite jacana. VIII. 427. b.

COLOMBE, (*Myth.*) ce que la fable raconte sur cet oiseau & sur diverses colombes fameuses. III. 644. a. Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 506. b.

COLOMBE, (*Astron.*) constellation méridionale. Son origine. Nombre de ses étoiles. Ascension droite & déclinaison de la principale. *Suppl.* II. 506. a.

COLOMBE, (*Ordre de la*) III. 644. a.

Colombe, (*l'ordre de la*) ou du S. Esprit. Son institution. Marque de l'ordre. *Suppl.* II. 506. b.

COLOMBE, usage de ce mot dans quelques arts & métiers. III. 644. a.

COLOMBIER, (*Econ. rustiq.*) description de ses différentes parties, & de la disposition qu'elles doivent avoir. III. 644. a. Voyez l'article Basse-cour, vol. I des planches.

COLOMBIERS, (*Jurispr.*) les loix romaines n'ont point de disposition au sujet des colombiers. Ce qu'elles avoient décidé par rapport aux pigeons. En France on a poussé beaucoup plus loin l'attention sur les colombiers & les pigeons. Il est défendu dans toutes les villes d'en avoir. Conditions sous lesquelles on en peut tenir en campagne. A l'égard des pigeons bizets ou fuyards qui vont aux champs, quelques-uns ont prétendu que selon le droit naturel, il étoit permis d'en entretenir. III. 644. b. Il est néanmoins constant que la nourriture que les pigeons prennent aux champs est une charge, ce que les Romains ont bien senti. Ce qu'on entend par colombier à pied, qui est une marque de seigneurie. Colombiers sur piliers, volets, fuies ou volières. La liberté des colombiers est moins restreinte en pays de droit écrit qu'en pays coutumier. Ce qui est établi à cet égard en Dauphiné, *Ibid.* 645. a. en Provence, en Languedoc, dans le Lyonnais, le Bordelois & la principauté de Dombes. Usages des pays de coutume, celui de la coutume de Paris & de celle d'Orléans, celui du Nivernois, de la Bourgogne, Bar, Tours & Château-neuf. *Ibid.* b. Coutume de Bretagne, de Blois, de Normandie. Aucune coutume n'a interdit aux seigneurs la liberté de faire bâtir plusieurs colombiers dans une même seigneurie. Le nombre des pigeons n'est point non plus limité. Colombier à Châteautilain en Champagne, qui contient près de 12000 pigeons. A l'égard des simples particuliers, ils ne peuvent avoir que de simples volets: dispositions de diverses coutumes à cet égard. Les curés ne peuvent avoir ni colombier, ni volet. Les particuliers qui ont droit d'avoir un volet, ne sont point tenus communément de renfermer leurs pigeons dans aucun tems de l'année: exception. *Ibid.* 646. a. Pigeons meubles, pigeons immeubles. Il n'est permis ni de dérober, ni de tuer les pigeons d'autrui. *Ibid.* b.

COLOMBIERS, instrumens nécessaires dans la construction d'un navire. III. 646. b.

COLOMBIER, dans la pratique de l'imprimerie. III. 646. b.

COLOMBINE, (*Jardin.*) fumier de pigeon. Il ne faut pas l'employer trop promptement. Terres auxquelles il convient. III. 646. b.

COLOMBO, (*Réald*) anatomiste. *Suppl.* I. 394. b. Physiologiste. *Ibid.* IV. 348. b.

COLOMIÉS, (*Paul*) observations sur ce savant & sur ses ouvrages. XIV. 313. b.

COLON, (*Comm.*) habitant, concessionnaire, planteur. III. 646. b.

COLON, (*Jurisp.*) fermier d'un bien de campagne. Colon partiaire, métayer. III. 647. a.

COLON, (*Anat.*) le second & le plus ample des gros boyaux. Étymologie du mot. Description de cet intestin; ses couleures; ses bandes ligamenteuses; cellules du colon; ses valvules; III. 647. a. contraction de sa membrane musculeuse; le colon a dans quelques sujets des contours différens & tout-à-fait singuliers. Situation qu'on doit tenir pour garder ou pour rendre les lavemens. *Ibid.* b.

Colon, structure de cet intestin dans le fœtus, l'homme, les animaux herbivores & les carnivores. Epiploons qu'il produit dans l'homme. Ligamens du colon dans différentes especes d'animaux. *Suppl.* II. 506. b. Suite de la description de cet intestin. *Ibid.* 507. a. Voyez VALVULE du colon.

Colon, description de cet intestin. VIII. 841. b. *Suppl.* III. 636. b. 637. a. Valvules du colon. XVI. 828. b. Humeur qui s'écoule continuellement dans la cavité du colon. IV. 1000. a. Arc du colon. *Suppl.* I. 529. a. Parties appartenantes au colon, voyez COLIQUE.

COLON, (*Gramm.*) κολων signifie membre. Exclusion qu'on a donnée à ce mot. Les Grammairiens françois ne se servent de ce mot que lorsqu'ils citent en même tems le grec. C'est ainsi que Cicéron en a usé. III. 647. b.

COLONADE, (*Architect.*) péristyle est le terme d'art pour les colonades droites, & colonade est le mot vulgaire. Magnifique péristyle du vieux Louvre. Ce qu'on entend par colonade péristyle. Colonade de la place de S. Pierre à Rome. III. 647. b. Voyez COLONNADE.

COLONADES vertes, (*Jardin.*) arbres qui y sont le plus propres. III. 647. b. Voyez VERDURE.

COLONATE, observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 507. a.

COLONEL, (*Art. milit.*) étymologie du mot. Divers officiers qui reçoivent ce titre. Colonels réformés; colonels en pied; le colonel commande dans une place fermée, lorsqu'il n'y a pas de gouverneur ni de lieutenant du roi. Poste du colonel dans l'arrangement de bataille. Ses armes. III. 648. a.

Colonel, travaux particuliers par lesquels les colonels devoient se mettre au fait de tout ce qui concerne le détail de la guerre en campagne, le génie & l'artillerie. XI. 426. b.

COLONEL général de l'infanterie françoise. Cette charge érigée en charge de la couronne par Henri III. Dispositions que fit le roi en faveur de cette charge. III. 648. a. Sa suppression en 1661. Son rétablissement & sa seconde suppression. Le roi a ordonné que les mestres-de-camp de ses régimens d'infanterie françoise & étrangere porteroient à l'avenir le titre de colonels. Trois colonels généraux en France, celui des Suisses, celui de la cavalerie & celui des dragons; leur pouvoir. Le roi nomme à toutes les charges. Mestres-de-camp. *Ibid.* b. Armes des colonels généraux, planch. 18 du Blason.

COLONIE, (*Hist. anc. & mod. & Comm.*) les diverses migrations de ce nom distinguées en six classes.

I. Premières colonies que formerent les descendans de Noé.

II. A mesure que les terres s'éloignoient du centre commun d'où les nations étoient parties, chaque famille erroit au gré de son caprice. Formation des sociétés dans les pays où il étoit resté un plus grand nombre d'hommes. III. 648. b. Causes qui donnerent lieu aux membres de ces sociétés de chercher de nouvelles demeures. Diverses colonies venues en Grece, en Afrique, en Italie. Sociétés qu'elles formerent. Origine de la plupart des colonies des Grecs en Asie, en Sicile, en Italie & dans les Gaules; comment chaque colonie demouroit unie à ses fondateurs. Effet qui caractérise cette seconde espece de colonies.

III. Troisième espece à laquelle l'esprit de conquêtes donna lieu. Exemples de ces colonies dans l'histoire ancienne.

IV. Les excursions des Gaulois en Italie, de divers barbares en Europe & en Afrique, des Tartares dans la Chine, forment une quatrième espece. *Ibid.* 649. a. Effet de ces colonies.

V. Cinquième espece, celles qu'a fondées l'esprit de commerce. Tyr, Carthage & Marseille, les seules villes de l'antiquité qui aient fondé leur puissance sur le commerce, sont les seules qui aient suivi ce plan dans quelques-unes de leurs colonies. Objet de l'établissement, & moyens d'agrandissement de Carthage. Marseille. Morifs qui portoient les peuples qui s'adonnoient au commerce, à fonder des colonies. Forme & nature de ces colonies.

VI. Sixième espece de colonies, occasionnée par la découverte de l'Amérique. *Ibid.* b. Dépendance sous laquelle ces dernières doivent demeurer à l'égard de leurs fondateurs. Avantages qu'elles doivent procurer à la métropole. En quel cas elles sont ruineuses. En quoi consiste le profit du commerce & de la culture de nos colonies. Conséquences qui résultent de cette observation. 1°. Les colonies ne seroient plus utiles, si elles pouvoient se passer de la métropole. 2°. Si la colonie entretient un commerce avec les étrangers, ou comme les marchandises étrangères, le montant de ce

commerce & de ces marchandises est un vol fait à la métropole. 3°. Une colonie sera plus utile, si elle est bien peuplée, & les terres bien cultivées. Comment on y parviendra. *Ibid.* 650. a. Dépenses d'un état avec ses colonies. Ce seroit aller contre l'objet même des colonies, que de les établir en dépeuplant le pays de la domination. Législation des colonies de l'Amérique. Le véritable secret d'augmenter les forces & les richesses des colonies d'une même domination, est d'établir entr'elles une correspondance & une navigation suivies. Des maximes auxquelles doit être assujéti le commerce dans les colonies & avec elles. Tout exclusif, tout ce qui prive le négociant & l'habitant du bénéfice, de la concurrence, les péages, les servitudes, ont des effets plus pernicieux dans une colonie, qu'en aucun autre endroit. *Ibid.* b. Auteurs à consulter sur les anciennes colonies & sur les nouvelles. *Ibid.* 651. a.

Colonie, (*Hist. anc.*) des premières colonies qui se formerent depuis Noé: cause des différencés qui s'introduisirent entr'elles, & la source d'où elles partoient. IX. 254. b. Du tems où les colonies vinrent s'établir en Grece. VII. 912. a. Première colonie grecque qui alla habiter une terre étrangere. XI. 402. a. Comment l'établissement des colonies a pu donner lieu à plusieurs fables du paganisme. VI. 343. a. — Des colonies de commerce que les anciens établirent. XIII. 99. b. 100. a. Des colonies des Tyriens. XVI. 783. a. Colonies Carthaginoises que Hannon établit le long des côtes d'Afrique. XII. 374. b.

Colonie, (*Hist. Rom.*) différencé entre les municipales & les colonies. X. 862. b. Places auxquelles les Romains donnoient le nom de colonies. XV. 651. a. Colonies qui prenoient le titre d'heureuses sous les empereurs. VI. 467. a. Colonies romaines dans les places conquises. XV. 216. a. Officiers qui conduisoient les colonies dans les provinces. XIII. 695. b. XVI. 666. b. Sénateurs des colonies. IV. 727. b. Duumvirs des colonies. V. 174. a.

Colonie, (*Littérat.*) médailles de colonies. X. 252. b. 253. a. Médaillons frappés par les colonies. 360. a. Symboles des colonies. XV. 728. b. 730. a.

Colonie, (*Comm.*) origine des colonies de commerce. III. 691. a. De la protection du commerce des colonies. X. 126. a. L'établissement des colonies considéré comme souvent injuste & toujours funeste à la population. XIII. 99. a, b. Colonies fondées principalement pour la culture. *Suppl.* IV. 404. b. Deux sortes d'habitans dans les colonies angloises. I. 869. a. Passage des engagés dans les colonies. V. 675. b. Habitation dans les colonies. VIII. 17. a. Les negres font la principale richesse des habitans des colonies. XI. 80. b. Travaux des negres dans les colonies. 81. b. Utilité des mulâtres dans les colonies françoises. *Suppl.* III. 973. b. Les colonies Européennes plus florissantes dans les zones tempérées que dans la torride. *Ibid.* IV. 254. b.

COLONNADES, (*Archit.*) de l'intervalle entre les colonnes dans les colonnades. *Suppl.* II. 812. a, b. Voyez INTERCOLONNATION & COLONADE.

COLONNE, (*Archit.*) trois parties qui la composent: cinq especes de colonnes: différencés de leurs diametres: différencé entre les anciens & les modernes dans la diminution du fust des colonnes. III. 651. a. Les architectes ont aussi différencé sur la quantité de diminution qu'ils doivent donner au diametre supérieur des colonnes. La diminution des colonnes ne se détermine pas par deux lignes droites, mais par des courbes nommées *conchoïdes*. Les fusts des colonnes sont susceptibles de diverses richesses, selon les différens ordres auxquels ils appartiennent. Ornemens du fust toscain, du fust dorique, du fust ionique, *Ibid.* b. du fust corinthien & composite. Quelquefois l'on fait le fust des colonnes en spirale, qui pour cette raison sont nommées *torfes*. Colonnes colossales: celle de Trajan: celle d'Antonin: celle de Médicis. *Ibid.* 652. a.

Colonne, proportions des colonnes selon les différens ordres. XI. 610. a, b. De leur diminution. *Suppl.* II. 722. a. De leur renflement. XIV. 108. a. *Suppl.* IV. 605. b. Bande de colonne. II. 57. a. Cannelures des colonnes. 660. a. *Suppl.* II. 201. a. Leur accouplement. I. 86. b. *Suppl.* II. 812. b. De l'intervalle entre les colonnes, voyez COLONNADES. Intercolonnation appellée *arostyle*. I. 635. a. Distance la plus convenable des colonnes d'un édifice. VI. 213. a. Différentes especes de colonnes: colonne gothique. VII. 749. b. Caryatide. II. 734. a. Médiane, médiane. X. 333. b. Phosphorique. XII. 528. a. Colonne rudentée. *Suppl.* IV. 689. a. Colonne statique: colonne statuaire. XV. 497. a. Torse. XVI. 434. a. Colonnes qui accompagnent les arcades. *Suppl.* I. 531. b. 532. a. De la taille des colonnes. *Suppl.* IV. 605. b.

COLONNE, (*Hist. anc.*) dans la première antiquité, elles ont servi de monument historique. Ce que Joseph rapporte de deux colonnes érigées par les enfans de Seth. III. 652. a. Divers usages que les différens peuples de l'antiquité ont faits des colonnes. Colonnes milliaires des Romains. Comment les Romains & les Gaulois désignoient les distances sur les colonnes placées sur les grands chemins. *Ibid.* b.

COLONNE. (*Hist. Littér.*) Colonnes élevées par les descendants de Seth. I. 494. *b.* Colonne funebre. VII. 368. *a.* Colonne de bronze élevée dans l'hippodrome de Constantinople. VIII. 216. *a.* De l'ancien usage de graver sur des colonnes les loix du pays. 776. *b.* Colonne itinéraire. VIII. 935. *b.* Colonnes leugaires. IX. 445. *b.* *Suppl.* IV. 56. *b.* Des colonnes milliaires : celles qu'on appelloit *cippes*. III. 458. *a.* Colonnes milliaires en France. *Suppl.* III. 939. *a.* A Périgueux. *Suppl.* IV. 299. *b.* A Sacquenot, village du diocèse de Langres, 737. *a.* sur le chemin de Nîmes. X. 250. *b.* Colonne milliaire au milieu de Rome. X. 518. *b.* XVII. 418. *b.* Colonnes semblables dans les principales villes de l'Empire. *Ibid.* Colonnes dont Rome est remplie. XIV. 349. *a.* Colonne rostrale. 377. *a.* Escaliers dans quelques colonnes à Rome. *Suppl.* II. 869. *b.* Colonne sépulchrale. XV. 73. *b.* 74. *a.* Celles sur lesquelles on plaçoit des statues. 501. *b.* Colonne symbolique. 729. *b.* 734. *b.* Colonne trajane. XVI. 523. *a.* Observations sur les mors de chevaux que nous peignent les colonnes trajane, antonine & de Théodose. V. 559. *a.* Colonne triomphale. XVI. 651. *b.* Colonnes que les Scythes érigeoient en l'honneur de leurs dieux. XVII. 720. *a.* Colonnes sur lesquelles certains solitaires passoient leur vie. XV. 557. *a.*

Colonne antonine. Description de cette colonne. Comment Sixte-Quint la répara & l'orna. Lieux où elle est placée. Inscriptions qu'on lit sur chaque face de la plate-forme qui lui sert de chapiteau. Inscriptions du piedestal. C'est une erreur de l'avoir attribuée à Antonin-le-pieux. Découverte de la véritable colonne de cet empereur. Sa description. III. 652. *b.* Voyez ANTIQUITÉS, vol. I des planch.

Colonne bellique. Cérémonie qui se pratiquoit auprès. III. 653. *a.*

Colonne de César. Vénération que le peuple avoit pour elle. Dolabella la fit abattre. Quelques-uns prétendent que cette colonne fut élevée sur un ancien autel. III. 653. *a.*

COLONNE, (*Blason*) meuble d'armoirie. Manière de la représenter. Signification de ce hiéroglyphe. Origine du nom & des armes de la maison de Colonne. *Suppl.* II. 507. *a.*

COLONNE torse. (*Archit.*) Regles sur la construction de cette espece de colonnes. Leur usage. Manière de les tracer. *Suppl.* II. 507. *b.*

COLONNE de Cussy. (*Antiq.*) On admire en Bourgogne un des plus beaux monumens de l'antiquité, unique en France, & peut-être dans le monde entier, c'est la colonne de Cussy. Auteurs qui en ont parlé & donné la description. L'auteur de cet article rapporte ici celle qu'en a donnée M. Thomassin, fameux ingénieur, habile dans la connoissance des antiquités. *Suppl.* II. 507. *b.* Voyez pl. 1 & 2, *Colonne de Cussy*, pl. d'antiq. du Supplément. Autres éclaircissements sur ce monument tirés d'une lettre écrite en 1753 par M. Tisserand, ancien curé de Crugé & de Savigny. Tombeaux trouvés dans un bois voisin. *Ibid.* 509. *b.* Recherches sur le tems & l'occasion à laquelle cette colonne a été élevée. Le P. Lempereur la met au rang des tombeaux qu'on élevoit sur les cendres des princes. Le P. Montfaucon regarde cet édifice comme un monument de la dévotion des Gaulois. Saumaïse le considère comme un trophée élevé en mémoire de la célèbre victoire de César sur les Helvétiens. *Ibid.* 510. *a.* M. Moreau de Mautour, savant antiquaire, pense que ce monument a été construit en l'honneur de la victoire remportée par Tetricus, l'an 267, sur les troupes du parti de Claude. — Diverses pieces d'antiquité trouvées auprès de cette colonne, dans deux fouilles différentes, faites en 1700 & 1703. — Les médailles du Bas-Empire trouvées alors, ont donné lieu à quelques antiquaires de fixer l'érection de ce monument sur la fin du troisième siècle. — Mais comme on y trouve également des médailles des premiers empereurs, & que l'ouvrage de la colonne est des plus beaux jours de Rome, M. Thomassin croit qu'on ne peut en retarder l'érection plus bas que Tibère, & qu'elle fut élevée par Auguste, en mémoire de la célèbre victoire remportée sur les Suisses par César, son pere adoptif. — Dissertation qui doit encore paroître sur ce monument. *Ibid.* *b.*

COLONNE de feu & colonne de fumée. (*Hist. sacr.*) III. 653. *a.*

Colonne de feu, voyez sur ce sujet. XI. 278. *b.* 279. *a.*, *b.*

Colonne du tabernacle. III. 653. *a.*

Colonne d'Hercule. Charles V substitua plus ultra au non plus ultra d'Hercule. III. 653. *a.*

Colonne lactaire. III. 653. *a.*

Colonnes légales. III. 653. *a.*

Colonne Mœnienne. III. 653. *a.*

Colonnes rostrées. III. 653. *a.*

Colonne Trajane. Eloge de la beauté de ce monument. Sa description. Combien la gloire & les vertus de Trajan méritoient d'être célébrées par les plus sublimes efforts de l'architecture. Ce que firent le sénat & le peuple romain pour les immortaliser sur cette colonne, qui fut prise de l'ordre toscan. Elle subsiste entière au milieu des ruines dont Rome est remplie. III. 653. *b.* Sixte-Quint qui la releva fit placer

au-dessus la statue de S. Pierre. *Ibid.* 654. *a.* Voyez ANTIQUITÉS, vol. I des planch.

Observations sur la force des colonnes. Expériences de Muffchenbroek pour éprouver cette force. Recherches du poids que pourra supporter un pilier de pierre de briques dont toutes les dimensions sont données. Conséquence qu'on en tire pour estimer la charge que peut supporter un mur dont les dimensions sont aussi données. Un pilier de bois de chêne pourra supporter presque davantage qu'un pilier de pierre de même hauteur. On peut calculer le poids que pouvoient supporter les 127 colonnes du temple de Diane d'Ephèse. III. 654. *a.*

COLONNE. (*Art milit.*) Il ne convient point à une armée de marcher en bataille, hors le moment d'un combat. Ce qu'on entend par mettre l'armée en colonne. La méthode de bien distribuer une armée sur un nombre de colonnes convenable, est un objet des plus importants. Ouvrage à consulter sur ce sujet.

La colonne est encore un corps d'infanterie ferré & pressé, rangé sur un quarré long, dont le front est beaucoup moindre que la hauteur. Cette colonne est celle de M. de Folard. On a prétendu qu'à la bataille de Fontenoi les Anglois avoient combattu en colonne, &c. Ce que les plus habiles militaires pensent de cette colonne. Ouvrages à consulter. III. 654. *b.*

Colonne militaire, chez les Romains. III. 655. *a.*

COLONNE, marcher en, (Marine) III. 655. *a.*

Colonne, marches en colonnes, des anciens Grecs. *Suppl.* III. 846. *b.* De la colonne d'attaque. VI. 194. *a.*, *b.* &c. De la colonne de retraite. 196. *a.*, *b.* Voyez les planches *Art militaire*, vol. I des planches. Comment la colonne du chevalier de Folard doit être fraisée. VII. 276. *a.*, *b.* Colonnes dans la marche d'une armée navale. VI. 204. *a.*, *b.*

COLONNE du châtelet, (*Jurisp.*) division de cinquante-six conseillers en plusieurs services différens, que chaque colonne ou division remplit alternativement de mois en mois. D'où vient ce terme de *colonne*.

I. *Distinction des différens services.* Anciennement il n'y en avoit que deux au châtelet, le civil & le criminel. Ensuite il y eut trois services, parce qu'on ajouta celui de la conservation pour les causes de l'université. Mais celui-ci ayant été supprimé, celui du présidial prit sa place, & la chambre du conseil forma un quatrième service pour juger. Créations de nouveaux officiers pour former deux semestres avec les anciens. Division du châtelet en deux sieges, l'ancien & le nouveau en 1674. Ce qui s'ensuivit pour la distribution des services. III. 655. *a.* Réunion des deux sieges en 1684.

II. *Du nombre des conseillers employés à chaque service.* Comment ce nombre a varié en différens tems. La chambre de la police n'a jamais formé une colonne particulière pour les conseillers. *Ibid.* *b.*

III. *De la durée du tems pendant lequel les conseillers sont employés à chaque service.* Ce qui a été pratiqué à cet égard en différens tems jusqu'à l'édit de 1685, qui regle cet objet. Dispositions de cet édit. Occasions dans lesquelles les quatre colonnes ou services se réunissent. *Ibid.* 656. *a.*

COLONNES charnues, (*Anat.*) plusieurs petits muscles des ventricules du cœur, &c. Leur usage dans la systole du cœur. III. 656. *a.*

COLONNE. (*Hydrauliq.*) On en distingue deux sortes, celle d'air & celle d'eau. III. 656. *a.* Poids de celle d'air. Ce qu'on entend par la colonne d'eau. *Ibid.* *b.*

COLONNES de Protée. (*Géogr. anc.*) XIII. 505. *a.*

COLONNES d'Hercule. (*Géogr. anc.*) VIII. 156. *a.*

COLONNE de treillage. (*Jardin.*) XVI. 577. *b.*

COLONNE, (*Gilles*) docteur scholastique. XIV. 775. *a.*

COLOPHONE, (*Pharm. & Arts méch.*) préparation de térébenthine. Usage qu'en font les joueurs d'instrumens à cordes de boyau. III. 656. *b.*

Colophone, considérée en métallurgie comme un réductif. VI. 914. *b.* Poix grecque appelée *colophone* par les anciens. XII. 899. *b.*

COLOQUINTE. (*Bot.*) En quoi ce genre de plante diffère des autres cucurbitacées. III. 656. *b.*

Coloquinte à fruit rond, description de ses différentes parties. Lieux où elle naît. Culture de cette plante dans nos climats. III. 656. *b.*

COLOQUINTE, (*Mat. médic.*) nature de ce purgatif aussi ancien que la médecine. III. 656. *b.* Dans quelles circonstances, & pour quels effets on le recommande. On s'en sert dans tous les cas où il faut se tirer d'un danger par un autre. C'est à tort que quelques médecins ont voulu proscrire la coloquinte; il y a bien des cas où l'on peut l'employer, pourvu qu'on la fasse avec discernement. Purgatifs faits par la décoction & infusion de coloquinte dans l'eau ou le vin. Extrait de coloquinte en forme de pilule. Sous quelque forme que ce soit, elle est rarement employée seule. Tempéramens qui la supportent. Il faut se garder de la donner aux femmes

femmes enceintes. Son usage dans les maladies chroniques. Son élogé & celui de la scammonée. *Ibid.* 657. a. Différentes corrections de la coloquinte proposées par plusieurs auteurs. Correction en usage dans les boutiques. Trochisques alhandal. Analyse de la coloquinte. Différentes doses de coloquinte qu'on doit donner selon la forme sous laquelle on l'administre; dose de l'extrait. *Ibid.* b. Dose de la coloquinte en substance, des trochisques ou de la poudre: dose de la coloquinte en décoction. Diverses préparations dans lesquelles elle entre. Composition de l'électuaire de coloquinte: maniere d'employer ce puissant hydragogue. *Ibid.* 658. a.

COLOR, (*Ichthy.*) poisson des isles Moluques. Sa description. Lieux qu'il fréquente. Sa classification. *Suppl.* II. 511. a.

COLORATION, (*Pharm.*) dans quel but on colore en pharmacie. Pourquoi l'on a fait entrer le cinnabre dans la poudre tempérante de Sthal. Pourquoi l'on colore l'huile ou l'onguent rosat. Comment se fait la coloration des matieres seches & des matieres liquides. III. 658. a.

COLORER les vins: procédés par lesquels on remplit cet objet. XVII. 295. a, b. 297. b.

COLORIS, (*Peint.*) différence entre la couleur & le coloris. La partie du coloris qui comprend aussi celle du clair-obscur, est une des plus essentielles de la peinture. Quoique le terme de coloris s'étende sur tous les objets, on l'emploie plus généralement sur les carnations. Le coloris étoit connu & pratiqué avant Homere. Sa description du bouclier d'Achille. III. 658. b.

Coloris, si la peinture n'avoit qu'une couleur pour tous les objets, elle seroit sans doute privée d'une partie considérable de sa beauté. C'est l'illusion qui produit le plus haut degré d'énergie: or il n'y a point d'illusion où la vérité n'est pas parfaitement représentée, & par conséquent en fait d'objets visibles, la perfection du coloris est un article très-essentiel pour atteindre au grand but de l'art. *Suppl.* II. 511. a. Mais en quoi consiste cette perfection du coloris, & par quelle voie, par quelle étude le peintre parvient-il à la posséder? C'est peut-être là le problème le plus difficile de l'art. — Pour s'accoutumer à sentir la beauté du coloris, c'est à l'école de la nature que l'artiste doit recourir. Il y verra, sous toutes les formes possibles, les plus parfaits modes dans tous les genres du beau. *Ibid.* b. Et d'après des observations souvent répétées, il comprendra qu'une des principales causes des beautés du coloris, est le ton gracieux d'une lumière adoucie, soit qu'elle vienne immédiatement du soleil, soit que réfléchi par un ciel serein, elle répande sur les ombres une douceur agréable & variée. — Il apprendra de plus qu'un objet paroît dans sa plus grande beauté, lorsque la lumière incidente le divise en deux grandes masses bien proportionnées, l'une claire & l'autre obscure. — L'artiste passera ensuite de la contemplation de la nature à celle de l'art. — *Ibid.* 512. a. Et enfin il se servira de ce double secours pour apprendre l'art difficile de colorier. — Il recherchera comment ce qu'on nomme l'effet est produit uniquement au moyen des jours & des ombres. Il observera en général les modifications & la dégradation des couleurs à mesure que l'œil s'en éloigne davantage. — Comment l'artiste acquerra la connoissance des causes qui produisent l'harmonie des couleurs, & celle de l'affoiblissement successif des couleurs propres de chaque objet, depuis le point le plus éclairé jusqu'à l'ombre la plus forte. — Voyez l'article *Demi-teintes*. — Étude des reflets. *Ibid.* b. — Celle des carnations. — De la manipulation des couleurs. L'étude du coloris exige tant d'observations & de travail, que c'est ici où la maxime d'Apelle, *nulla dies sine linea*, est plus indispensable que par-tout ailleurs, & où l'art est le plus inépuisable. — Divers caractères par lesquels les grands peintres se sont distingués dans leur coloris. *Ibid.* 513. a.

Coloris, examen de la question si le mérite du coloris l'emporte sur celui du dessin & de l'expression. V. 331. a. Effet du coloris: écueil où tombent la plupart des artistes à l'égard du coloris: de l'art de favoriser l'effet de la couleur par la disposition des lumières. 406. b. 407. a. Quelle est une des meilleures études de coloris qu'un élève doive faire. VI. 859. b. Traité du coloris par le Blond. VII. 899. a. Voyez **COULEURS & CARNATION**.

COLORIS, (*Jardin.*) Maniere de faire prendre aux fruits des couleurs vives. III. 658. b.

COLORIS, (*Belles-lett.*) du coloris du style de l'épopée. V. 830. b. Brillant coloris. *Suppl.* II. 53. a. Propriété du coloris. *Suppl.* IV. 539. b. Du coloris dans l'expression. 953. b.

COLOSSAL. Des figures colossales dans la peinture. XII. 678. a, b. XIII. 154. b. Statue colossale. XV. 497. b. Colonne colossale. III. 652. a.

COLOSSE, (*Archit.*) étymologie du mot. Deux sortes d'ouvrages désignés par ce nom. III. 659. a.

Colosse de Rhodes. Dimensions de cette statue. Occasion qui donna lieu à son élévation. Sa chute soixante-six ans

après par l'effet d'un tremblement de terre. Quête que firent les Rhodiens pour réparer le dommage que cet accident leur avoit causé. Combien elle fut avantageuse. III. 659. a. Vente qui fut faite du colosse, l'an de J. C. 672, à un marchand Juif. Autres statues colossales connues dans l'histoire. *Ibid.* b. Voyez **RHODES**.

Colosse, article très-étendu sur ce colosse. XIV. 256. b. & c. Autres observations sur le même sujet. 818. b. Comment ce colosse peut avoir été fait. II. 442. b. Colosse qu'on voyoit près de Thebes, en Egypte. XV. 773. b.

COLOSSIENS, ce nom donné aux Rhodiens par quelques auteurs. XIV. 258. a.

COLPORTEURS, ce qu'ils étoient anciennement. Ce que nous entendons aujourd'hui par ce nom. III. 659. b.

COLPORTEURS, (*Jurisp.*) Ils sont mis dans la classe des menu-fenestriers, & les uns & les autres étoient exempts de certaines impositions. Défenses qui les concernent en tems de contagion. Piece de cuivre que portent à leur habit les colporteurs de livres pour annoncer leur état. Défenses qui les concernent. III. 660. a.

COLSAT, (*Agric.*) chou sauvage... dont la graine fournit de l'huile. (*Voyez NAVETTE*.) Quelle est la meilleure pour le moulin. Son prix le plus ordinaire. Il en faut une livre pour semer un cent de terre. Choix du terrain qu'on veut ensemer. Comment on le prépare. Terre destinée à planter. Tems & maniere de la préparer. Tems de semer & de planter. Maniere de transplanter. Autres observations sur la culture du colsat. III. 660. b. Tems & maniere de faire la récolte. Le colsat repose ordinairement jusqu'après la moisson. Observations sur tout ce qui concerne l'opération de battre. Quand tout est battu, on nettoie par le moyen d'un puroir. La graine purifiée est portée dans des sacs au grenier. Quel doit être le plancher du grenier. Cette graine doit être promptement vendue. Ce qu'on fait de la paille & des tiges battues. *Ibid.* 661. a. Produit que donnent en huile vingt rasières de graine. Usage du marc d'huile. Tourteaux qu'on fait avec ce marc. *Ibid.* b.

COLTIE, (*Archit. navale*) voyez **COLTIS**.

COLTIS, (*Archit. navale*) voyez **COLTIE**. C'est le premier couple de l'avant du vaisseau. De sa coupe & de sa position. *Suppl.* II. 513. a.

COLOMBO, (*Ichthy.*) nom que les habitans d'Amboine donnent à un poisson décrit dans cet article. Lieux qu'il fréquente. Qualité de sa chair. Sa classification. *Suppl.* II. 513. b.

COLUMBARIA, (*Hist. anc.*) trous pratiqués aux navires pour y passer les rames. Mausolées des familles de distinction. III. 661. b.

Columbaria, niches sépulcrales. XV. 74. a. XVII. 489. b.

COLUMELLE, (*Marc*) soins qu'il prit en Espagne pour améliorer & augmenter les laines du pays. IX. 179. a, b.

COLUMNA, (*Géogr.*) lieu ancien dans l'Orléanois. *Suppl.* IV. 704. a, b.

COLUMNA, (*Fabius*) observations sur sa méthode botanique. *Suppl.* IV. 404. b.

COLUPPA, (*Botan.*) plante du Malabar. Ses différentes désignations. Sa description. *Suppl.* II. 513. Sa culture. Qualités qu'on lui remarque. Usages que les Malabares en tirent. Sa classification. *Ibid.* 514. a.

COLUPPA, (*Ichthy.*) espece de ce genre de poisson nommé *coipa*. *Suppl.* II. 499. a.

COLURE, (*Géogr. & Astr.*) description & usages des cercles de ce nom dans la sphere. III. 661. b.

COLURE ou Coloure, (*Géogr.*) mines de diamans de Colure. IV. 938. a, b.

COLYBES, (*Hist. eccl.*) offrande que font les Grecs. Comment elle se compose. Formule qu'ils ont pour la bénédiction des colybes. Origine de cette cérémonie. Les Grecs donnent à cet usage des interprétations mystiques. III. 662. a.

Colybes. Correction à faire dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 514. a.

COLYTOS, fameux quartier d'Athenes. XI. 960. a.

COM, particule prépositive en françois. XII. 101. a.

COMA, (*Médec.*) les anciens ont subdivisé cette maladie en *coma vigil* & *coma somnolentum*. Différens degrés de cette même maladie. III. 662. a. Voyez **SOPOREUSE & ASSOUPISSMENT**.

Coma. Différence entre le carus & le coma. II. 733. b. Fievre comateuse. VI. 728. a. Coma vigil. XVI. 781. b.

COMANE. Cinq villes anciennes de ce nom. Noms modernes de quelques-unes. III. 662. b.

COMATI, (*Botan.*) nom brame d'un arbre du Malabar. Ses autres noms. Description, culture, qualités & usages de cet arbre. Maniere de le classer. *Suppl.* II. 514. b.

COMBADAXI, chef des bonzes philosophes du Japon. II. 329. b.

COMBAT. Différence entre bataille & combat. Combat naval. III. 662. b.

COMBAT, (*Art milit.*) deux fortes de combats; les uns généraux, nommés *batailles*; les autres particuliers, où l'action se passe tantôt entre les avant-gardes des deux armées, tantôt entre l'avant-garde de l'une & l'arrière-garde de l'autre, tantôt entre leurs détachemens. *Suppl.* II. 514. *b.* Voyez **BATAILLE**, **ESCARMOUCHE**, **EMBUSCADE**, **SURPRISE**, **FOURRAGE**, **CONVOI**, **RETRAITE**, &c. Un général ne doit jamais en venir à un combat malgré lui, ni sans savoir quelle est la force du corps ennemi qu'il veut combattre. — Quels sont les cas où à nombre égal, & même inférieur, il peut attaquer un corps d'ennemis avec espérance de remporter l'avantage. — Conduite prudente que doit tenir un corps peu considérable détaché d'une armée, pour n'être pas attaqué. Ouvrage à consulter. *Ibid.* 515. *a.*

Combat. Différence entre action, bataille & combat. II. 131. *b.* 132. *a.* Expiation des armées avant & après le combat. IV. 305. *b.* Cri pour s'exciter au combat. IV. 461. *a.*, *b.* De l'usage de certains peuples sauvages, de chanter avant le combat. De la manière d'exciter leur courage. *Suppl.* I. 807. *b.* Les mêmes observations sur les Grecs. *Suppl.* II. 934. *a.* Comment ils combattoient. 931. *b.* 932. *a.*, *b.* 934. *b.* Usage que les anciens ont fait des éléphants dans les combats. V. 502. *b.* Celui des chars armés de faux. VI. 435. *a.* Combat selon l'art militaire moderne, voyez **FEU**, **BATAILLE** (*ordre de*), & **ARTILLERIE**. Du genre de combat qui convient à la nation françoise, voyez **MOUSQUETERIE**.

Combat naval. Des combats sur mer des anciens. XVI. 805. *a.* Disposition d'une armée navale pour le combat. IX. 525. *b.* Signaux de combat. XV. 186. *a.* Combats donnés sur l'eau dans certaines fêtes sous les empereurs romains. XI. 60. *b.*

Combat singulier. En quels cas il avoit lieu. Ancienneté de cet usage. Quel fut le dernier qu'on admit en Angleterre. Ce qui se passoit entre l'accusateur & l'accusé avant le combat. III. 662. *b.* Voyez **CHAMPION**. Application singulière que Alphonse, roi de Castille, fit de cet usage, voulant choisir entre la lithurgie mosaïque & l'office romain. Dernier combat de cette espèce qui s'est fait en France sous Henri II. III. 663. *a.*

Combat singulier. Origine de la coutume de décider les différends par un combat. III. 84. *b.* Diverses observations sur cet usage. 85. *a.*, *b.* Anciennes maximes & usages sur les combats singuliers. II. 143. *b.* Combats avec le bâton, ordonnés ou autorisés par certaines lois. II. 134. *b.* Par l'ordonnance de l'empereur Othon II, le combat judiciaire devint le privilège de la noblesse. IV. 809. *a.* Observation sur le mot *craven*, que le vaincu chez les Anglois étoit obligé de prononcer. IV. 437. *a.* Du combat pour un démenti. 808. *b.* Champions dans les combats singuliers. III. 84. *b.* — Sur cette sorte de combats, voyez **DUEL** & **JOUTE**.

Combats en champ-clos. III. 76. *b.* VII. 697. *b.* Combats de lances. II. 192. *b.* VIII. 898. *b.* Combats à la lance & à l'épée. IX. 237. *a.*, *b.* — Voyez **JOUTE** & **TOURNOIS**.

Combat pour la supériorité dans quelque exercice du corps ou de l'esprit. I. 179. *b.* Combats littéraires des anciens. XVI. 210. *a.*, *b.* 211. *a.*

COMBATS, (*Hist. anc.*) ceux que célébroient dans leurs jeux les Grecs & les Romains. III. 663. *a.*

Combats dans les jeux des anciens. Combats périodiques. XII. 363. *b.* Combats des gladiateurs. I. 378. *a.* VII. 695. *a.*, *b.* &c. Combats gymniques ou athlétiques. VII. 1019. *a.*, *b.* Combats dans l'amphithéâtre. I. 378. *a.* Combat du pancrace, XI. 812. *a.* du pugilat. XIII. 554. *b.* Combats que les jeunes Lacédémoniens se livroient dans le cirque. VI. 211. *a.* Prédicteurs des combats athlétiques. VIII. 106. *a.*, *b.* Officier qui proclamait les statuts, le nom des combattans, des vainqueurs, &c. 143. *b.* Lieu dans le palais des empereurs romains, où ils se donnoient le divertissement de différens combats. IX. 749. *b.*

Combats des bêtes, voyez **BÊTES** & **BESTIAIRES**.

COMBAT du pont de Pise, (*Hist. mod.*) description du combat qui se pratique sur le pont de Pise à la saint Antoine. III. 663. *a.*

Combat à Plaisance. A quelles occasions & dans quel but ces tournois se pratiquoient. III. 663. *a.*

COMBE, (*Jean*) gentilhomme anglois, ami de Shakespeare. Son épitaphe. XV. 542. *a.*

COMBEFIS, (*François*) sa patrie, ses ouvrages. X. 130. *b.*

COMBINAISON, (*Mathém.*) combinaisons qu'a données le P. Merfenne de toutes les notes & sons de la musique. Combinaisons des carreaux d'échiquier données par le P. Sébastien. Doctrine des combinaisons. *Problèmes*. Un nombre de quantités étant donné avec celui des quantités qui doit entrer dans chaque combinaison, trouver le nombre des combinaisons. Solution du problème. III. 663. *b.* Un nombre quelconque de quantités étant donné, trouver le nombre des combinaisons & d'alternations qu'elles peuvent recevoir, en les prenant de toutes les manières possibles. *Ibid.* 664. *a.*

Ouvrages à consulter sur cette matière. C'est sur cette théorie que roule toute la science des probabilités. La science des anagrammes dépend de celle des combinaisons. Vingt-quatre combinaisons du mot *Roma*. *Ibid.* *b.*

COMBINAISON, (*Calcul*) manières différentes d'écrire le nom *Hainaut* en françois, dans la supposition que l'h ne s'aspire pas. *Suppl.* II. 515. *a.* Il suit de ces combinaisons, que ce mot peut être écrit de 2304 différentes manières, sans qu'un françois le prononce différemment. *Ibid.* *b.*

Combinaison, voyez **PERMUTATION**, **ALTERNATION**. Combinaisons des carreaux mi-partis. II. 699. *b.* Des combinaisons possibles avec deux dés. IV. 647. *b.*

COMBINAISON, (*Chymie*) de différentes substances, voyez **MÉLANGE**, **MIXTION**. Préparation qui rend les substances propres à être combinées. *Suppl.* I. 492. *b.*

COMBLE, (*Archit.*) étym. du mot. La construction des combles est ordinairement de charpente. Leur hauteur. Dans le dernier siècle, on regardoit comme une beauté de faire les combles d'une élévation extraordinaire; aujourd'hui l'on masque les couvertures par des balustrades. Règles qui déterminent leur pente & leur hauteur, relativement à leur largeur. Différences à observer selon la température des climats des lieux où l'on bâtit. On appelle aussi *combles*, les dômes de forme quadrangulaire & circulaire qui terminent les principaux avant-corps des façades. Trois espèces de combles les plus ordinaires. III. 664. *b.*

COMBLE, terme de mesureur. Deux manières de mesurer; l'une à mesure comble, l'autre à mesure rasée. III. 665. *a.*

Comble. Campan de comble. II. 576. *a.*, *b.* Travée de comble. XVI. 569. *b.* Construction de différentes espèces de combles. XIII. 34. *b.* — 38. *a.* Voyez l'article *Charpenterie*, vol. II. des planch.

COMBUSTIBLE. De l'ignition des corps combustibles. VIII. 548. *b.* Différens degrés par lesquels un corps combustible peut passer, depuis l'ignition jusqu'au moment où il est consumé. V. 560. *a.* Matières combustibles qui se trouvent dans la terre. XVI. 580. *b.*

COMBUSTION, (*Chym. & Physiq.*) ce que les chymistes entendent par-là. La combustion diffère essentiellement des opérations qui s'exécutent par le moyen du feu dans les vaisseaux fermés. III. 665. *a.*

Combustion. En quoi consiste la combustion. Comment l'air lui est nécessaire. Pourquoi un charbon n'éprouve aucune altération, aucun déchet, quand on l'expose en vaisseaux clos à un feu violent. *Suppl.* II. 515. *b.*

Combustion. Observations sur la combustion & la combustibilité. *Suppl.* IV. 340. *a.*

COMBUSTION, (*Astron. anc.*) espèce de conjonction d'une planète avec le soleil, appelée *combustion*. III. 665. *a.*

COME, (*Géogr.*) diverses observations sur cette ville. *Suppl.* II. 516. *a.*

COMÉ I, grand duc de Toscane, fondateur de Livourne. IX. 600. *a.*

Côme. Fontaine de Côme. Observations de Plin sur cette fontaine. VII. 97. *b.* 100. *a.* Maisons de campagne que Plin le jeune possédoit près du lac de Côme. XVI. 513. *a.*

COMÉDIE, (*Belles-lett.*) définition. Elle diffère de la tragédie dans son principe, dans ses moyens & dans sa fin. Mal-à-propos l'a-t-on distinguée de la tragédie par la qualité de ses personnages, ou par le degré des passions. Le vice n'appartient à la comédie qu'autant qu'il est ridicule & méprisable. Examen de la question si la comédie est un poème. Les règles du poème dramatique doivent être plus rigoureusement observées dans la comédie que dans la tragédie. III. 665. *b.* Si l'on considère le nombre de traits qui caractérisent un personnage comique, on peut dire que la comédie est une imitation exagérée; mais cette exagération devient vraisemblable par l'art d'amener & de ménager les circonstances. La perspective du théâtre exige aussi un coloris fort & de grandes touches, mais dans de justes proportions; d'ailleurs il faut que tout ce qui se passe sur la scène, soit une peinture si naïve de la société, qu'on oublie qu'on est au spectacle. Le possible qui suffit à la vraisemblance d'un caractère tragique, ne suffit pas à la vérité des mœurs de la comédie. *Ibid.* 666. *a.* Révolutions & progrès de la comédie. Époque de la naissance de la comédie grecque. On la divise en *ancienne*, *moyenne* & *nouvelle*. État de la comédie *ancienne* & *moyenne*. Face avantageuse sous laquelle la comédie satyrique se présentait d'abord. Raifons tirées du caractère & de la nature du gouvernement des Athéniens qui durent la favoriser. La comédie des *Nuées* est un exemple mémorable de la scélératesse des envieux, & des combats que doit soutenir celui qui ose être plus vertueux que son siècle. *Ibid.* *b.* Pourquoi les tableaux d'Aristophane plaisoient dans le même tems que Sophocle & Euripide réussissoient à rendre la vertu intéressante & le crime odieux. Jugemens opposés que Plutarque & madame Dacier ont portés d'Aristophane. Nouvelle loi des magistrats d'Athènes, qui bannit du théâtre toute

imitation personnelle. Époque de la comédie nouvelle. Éloge de Ménandre par Plutarque. Aristophane imité par Plaute, & Ménandre par Térence. Reproche que faisoit César à ce dernier. Caractères distinctifs de Plaute & de Térence. *Ibid.* 667. a. Causes des révolutions que la comédie a éprouvées. Les licences de la comédie furent réprimées à mesure que le gouvernement devenoit moins populaire. Pourquoi les premiers comiques latins hasardèrent la satire personnelle, mais jamais la satire politique. Le luxe changea l'apreté de la comédie en douceur. Caractère du théâtre espagnol. Éloge du poète Lope de Vega. Caractère du comique italien. *Ibid.* b. Mélange bizarre de caractères, & uniformité grossière dans la comédie italienne, qui en rend la lecture insoutenable à un homme de goût. Villes d'Italie qui ont proscrit ces farces, & leur ont substitué les comédies de Molière. Caractère du comique anglais : celui du comique français. On distingue le comique bas, le comique bourgeois, & le haut comique (voyez sur ces distinctions l'article *Comique*). Autre distinction. Comique de caractère, de situation ; comique attendrissant. Le premier est le plus utile, le plus fort & le plus difficile. *Ibid.* 668. a. Talent qui distinguoit à cet égard Molière. Pourquoi le comique de situation nous excite à rire. Utilité du comique attendrissant ; difficultés attachées à ce genre : son origine. Mauvais genres comiques proscrits du théâtre. Un genre supérieur à tous les autres, est celui qui réunit le comique de caractère & celui de situation. Comment les habiles poètes ont disposé des caractères trop peu marqués pour fournir une action soutenue. Différence entre Dufreny & Molière dans leur manière de peindre. *Ibid.* b. Parallele qu'a fait la Bruyère de Molière avec Térence. L'auteur examine ici s'il est vrai qu'on ne puisse plus faire des comédies de caractères. Utilité de la comédie morale & décente. Autre division de la comédie, relativement aux états. *Ibid.* 669. a.

COMÉDIE, (*Art dramat.*) sa définition. On entend souvent dire que le but de la comédie est de tourner en ridicule les folies des hommes ; mais cela n'est vrai ni de la comédie ancienne, ni de celle d'aujourd'hui. *Suppl.* II. 516. a. La comédie est plutôt la représentation de ce que la vie civile, les caractères, les mœurs, les actions, ont d'amusant & de réjouissant. Il est très-utile sans doute d'exposer les folies des hommes dans leur vrai jour ; mais seroit-il moins utile de mettre sous nos yeux des exemples de procédés honnêtes, de sentimens nobles, de droiture, de toutes les vertus civiles, en sorte que ces exemples nous touchant, nous attendrissent & fissent sur nous une impression durable ? En conséquence le premier soin du comique sera d'observer attentivement les mœurs des hommes de tout état, afin de mettre de la vérité & de la force dans les portraits. *Ibid.* b. Il fera une étude très-particulière des hommes ; & pour exciter notre attention, il fera contraster ensemble les caractères, les devoirs, les passions & les situations, &c. Des différentes espèces de comédies. — Une de ces espèces, c'est la comédie de caractère, inépuisable dans les sujets qu'elle offre à traiter. Dans ce genre de comédie, il faut faire choix d'une action qui place le personnage principal dans des circonstances opposées à son caractère. Il ne faut qu'un seul caractère principal, auquel tout le reste soit subordonné. Le plan d'une telle pièce bien conduit, doit intéresser pendant toute la durée de l'action, & les personnages subalternes peuvent encore y répandre une grande variété d'idées. *Ibid.* 517. a. But des comédies de caractère. Seconde espèce, la comédie des mœurs. Elle met sous les yeux du spectateur un tableau des usages ou du genre de vie particulier, que les hommes d'un certain état ou condition ont généralement adoptés. Variété & agrémens dont elle est susceptible. *Ibid.* b. Troisième espèce, celle qui s'attacheroit à représenter une situation particulière & intéressante. La moindre espèce de toutes, c'est la comédie d'intrigue. Elle n'intéresse que par la singularité des événemens & le merveilleux de l'intrigue. Ce genre est le plus facile de tous : il exige plus d'imagination que de jugement. — En examinant de près le genre de poésie dont il s'agit ici, nous trouverons peut-être que le prix de la comédie dépend moins du sujet, que de la manière de le traiter. Il lui faut principalement de la vie, une ame qui pense & qui ait du sentiment. Or, cette vie se manifeste par le dialogue, par la manière dont les personnages expriment ce qui se passe en eux, par des impressions exactement conformes à la nature des circonstances. *Ibid.* 518. a. De-là naissent les principales règles que le poète doit suivre. La première & la plus importante, c'est que les personnages suivent exactement la nature dans leurs discours & dans leurs actions. Chaque discours, chaque mot qui n'a pas un rapport sensible & naturel au caractère & à la situation de la personne qui parle, blesse un auditeur intelligent : il faut même, pour suivre la nature, que l'auteur sur la scène, s'exprime précisément comme celui qu'il représente a dû s'enoncer. *Ibid.* b. La seconde règle à observer dans la comédie, c'est que tout y soit intéressant. Ce n'est pas en imaginant quel-

ques scènes épisodiques, qui ne tiennent point au sujet, ni en donnant aux personnages subalternes des caractères burlesques, pour amuser le spectateur par leurs faillies, que l'action deviendra intéressante ; mais en mettant sur la scène des personnages qui, dans toutes les conjonctures & les situations, se distinguent du commun des hommes par leur raison, leur esprit, ou leurs sentimens. Leur manière de penser & de sentir répand de l'intérêt sur la scène la moins importante. *Ibid.* 519. a. Comment il est possible de donner de l'intérêt à celles qui ne sont placées que pour remplir le vuide de l'action, lorsque celle-ci est arrêtée par quelque cause inévitable. — Avantage de la comédie sur la tragédie, en ce que la première est beaucoup plus propre à donner des scènes instructives. — C'est à mettre sous nos yeux des modèles exacts & bien dessinés qui nous indiquent d'une manière lumineuse, ce qu'il nous convient de faire & d'éviter en mille rencontres, d'où dépendent notre tranquillité, notre honneur, souvent tout le bonheur de notre vie, que le poète comique doit s'appliquer. *Ibid.* b. Études & talens que le théâtre comique exige du poète, pour que ses ouvrages aient du succès. — Pourquoi la comédie n'a point encore atteint la perfection dont elle est susceptible. *Ibid.* 520. a. De l'origine de ce genre de poème. Epicharme & Phormys, tous deux Siciliens, furent les premiers, selon Aristote, qui introduisirent dans la comédie, une action suivie & déterminée. Cratès, à leur imitation, composa des pièces d'une forme régulière. Jusqu'alors ce n'avoit été apparemment qu'un simple divertissement de fêtes bacchantes, comme presque tous les peuples libres en ont eu dans tous les tems. — La comédie proprement dite eut successivement trois formes dans Athènes. L'ancienne comédie s'y introduisit vers la 82^e olympiade. Horace ne nous nomme que trois poètes qui se soient distingués dans ce genre, *Eupolis*, *Cratinus* & *Aristophane*. Il ne nous reste de pièces que de ce dernier. Caractère de ces pièces. Réflexions sur les licences effrénées que ce poète se permettoit. *Ibid.* b. Ces licences ayant été réprimées par un édit, c'est à cette époque que commença dans Athènes la comédie moyenne. On y donnoit, sous des noms déguisés, des événemens vrais ; ce qui la rendit, à peu de chose près, aussi mordante que l'ancienne. — Il fallut un second édit pour réformer ce nouvel abus. La comédie prit alors sa troisième forme ; c'est ce qu'on nomma la *nouvelle comédie*. Ce n'est qu'alors qu'elle devint véritablement un ouvrage de l'art, assujéti à un plan & à des règles fixes. *Ibid.* b. Elle ne s'introduisit à Rome que dans la 135^e olympiade. Les Romains l'avoient reçue des Étrusques. Quels furent leurs premiers poètes comiques. Caractère de leurs pièces. La comédie romaine étoit distinguée en diverses espèces, d'après la condition & l'habillement des personnages. De-là les noms de *prætextata*, *trabeata*, *togata*, *tabernaria*, *atellana* & *palliata*, donnés à ces différentes espèces. De la comédie moderne. De son origine. Caractère des pièces du seizième siècle. — Ce n'est qu'au siècle passé, qu'elle reprit une forme supportable ; & vers le milieu, qu'elle parut avec la dignité qui lui convient. *Ibid.* b.

COMÉDIE, (*Hist. anc. & mod.*) étymologie du mot *comédie*. III. 801. b. Différence entre les anciennes comédies & les satyres. XIV. 698. a. 700. a. *Suppl.* IV. 743. b. 744. a. Histoire de la comédie ancienne, tant grecque que romaine. XIV. 754. a, b. Ce qui favorisoit la comédie chez les Grecs, *Suppl.* IV. 429. b. & chez les Romains. 431. a. Des chœurs dans la comédie ancienne. III. 361. b. *Suppl.* II. 405. b. Ville de Sicile qui passe pour avoir vu naître la comédie. VIII. 209. b. Divisions des comédies romaines en quatre espèces. XIV. 754. b. Comédies qui tenoient le milieu entre la comédie & la farce. XV. 797. a. De l'usage de jouer de deux flûtes à la représentation des comédies chez les Romains. VI. 893. a. L'ardeur des Romains pour les pantomimes fut une des causes de la chute de la bonne comédie. XI. 829. a, b. Caractère distinctif de l'ancienne comédie italienne. *Suppl.* I. 558. b. Peu de succès que la comédie a eu en Italie. *Suppl.* IV. 433. b. De la comédie hollandaise, *Suppl.* III. 431. b. 432. a. espagnole, *Suppl.* IV. 434. b. angloise. 436. a. Histoire abrégée de la comédie française. 439. a, b. Comédies saintes en usage dans le quinzième & seizième siècles. X. 703. a. 923. a, b. Causes qui resserrèrent aujourd'hui le champ de la comédie. *Suppl.* IV. 440. a. Des comédies représentées par les jeunes gens dans les collèges. III. 636. a. IV. 692. a. Comédies que composoient les philosophes du Pérou, sous les Incas. I. 317. b.

COMÉDIE, (*Poésie*) du sujet de la comédie. XV. 644. a. De l'exposition du sujet. *Suppl.* II. 917. b. Sa distribution en actes. *Suppl.* I. 153. b, &c. De l'intrigue. *Suppl.* III. 639. b. 640. a, b. Des mœurs. 949. a, b. Des caractères. II. 667. b. 668. a. Ton qui convient à la comédie. XVI. 403. b. Du ridicule dans la comédie. En quoi consiste le vrai comique. XIV. 287. a, b. L'abus de la comédie est de jeter du ridicule sur les professions les plus sérieuses. XVII. 799. a. Du style de la comédie. XV. 552. b. *Suppl.* II. 709. a, b. 710. a, b. Du jargon

employé dans les comédies. *Suppl.* III. 502. a. De l'intérêt. *Suppl.* I. 157. b. De l'illusion. *Suppl.* III. 560. b. Situation dans la comédie. *Suppl.* IV. 800. a, b. Cause du rire qu'elle excite. XIV. 299. b. Du dénouement de la comédie. IV. 832. b. *Suppl.* II. 693. b. De la reconnaissance. *Suppl.* IV. 592. a. De l'achèvement. *Suppl.* I. 144. b. Des différentes unités. *Suppl.* IV. 990. a, b, &c. Des comédies satyriques. 743. a, b. Différence entre la satire & la comédie. *Ibid.* b. 744. a. Des comédies qui doivent être traitées en vers. 964. b. Espèces de comédies appelées *parades*, XI. 888. a, b. & *farces*. VI. 405. b. Talens & connoissances que suppose la critique par rapport à la comédie. IV. 494. b. Sur la comédie, voyez encore les articles *Drame & Comique*.

COMÉDIE, (*Hist. anc.*) la comédie des anciens prit différents noms, relativement à différentes circonstances. Comédies attelanes, III. 669. a. comédies mixtes, comédies appelées *motoria*, *palliatæ*, *planipedia*, *prætextata*, *rhintonica*, *stataria*, *tabernaria*, *togata*, *trabeata*. *Ibid.* b.

Comédie. Observation sur ce qui est dit dans l'Encyclopédie, de l'origine du nom d'*attelane*, donné anciennement à une espèce de comédie. *Suppl.* II. 516. a.

COMÉDIE sainte, (*Hist. mod.*) vers de l'art poétique de Boileau sur ce sujet. Origine de ce genre de comédie sous Charles VI. Oppositions inutiles du prévôt de Paris. Titre que prirent ces comédiens, de *confreres de la passion de Notre-Seigneur*. Lettres-patentes qu'ils obtinrent pour leur établissement en 1402. III. 669. a. Cette société fonda dans la chapelle de la Trinité, le service de la confrairie. Ils nommèrent leurs jeux, *moralités* & ensuite *mysteres*. Faveur qu'acquiescèrent ces comédiens. La fête-Dieu d'Aix en Provence en est encore un reste ridicule. Comédies pieuses qui furent représentées dans la rue S. Denis, lorsque Charles VII fit son entrée dans Paris. Théâtre de la même espèce, appelé le *paradis*, qu'on avoit dressé à Lyon. François I confirma les privilèges des confreres de la passion. Titres de deux de leurs pièces. *Ibid.* 670. a. Oppositions du parlement aux représentations du mystere de l'ancien testament en 1541. La représentation de ces pièces dura près d'un siècle & demi. Le théâtre des freres de la passion transporté en la place de l'hôtel de Bourgogne. Arrêt du parlement en 1548, par rapport à eux. Cession que les confreres de la passion firent de leur théâtre à une nouvelle troupe. Pièces profanes qui y furent représentées. *Ibid.* b. Le royaume infecté de farceurs par Henri III. Il fit venir de Venise les comédiens surnommés *li Gelosi*. Concours qu'ils attiroient. Leurs représentations malgré les défenses du parlement, par un effet de la protection que le roi leur accordoit. Permission du parlement accordée aux comédiens de province en 1596, de jouer à la foire S. Germain. Autre ordonnance de police en 1609, concernant les comédiens. Réunion du revenu de la confrairie de la passion à l'hôpital-général. Etat du théâtre, lorsque parurent Corneille & Moliere. *Ibid.* 671. a.

Comédie-ballet. Ce qu'on appelle de ce nom au théâtre françois & au théâtre lyrique. III. 671. a. Première comédie-ballet donnée au théâtre de l'opéra. Celle de la Mothe, intitulée *le carnaval & la folie*. Appréciation des ouvrages de cet auteur. *Ibid.* b.

Comédie, maison de campagne de Plin le jeune. XVI. 513. a.

COMÉDIENS, (*Belles-lett.*) nos premiers comédiens ont été les troubadours & les jongleurs. Les confreres de la passion leur succederent. Ensuite sont venues les troupes de comédiens, &c. État des comédiens en Angleterre & en France. Considérations qui doivent mettre en honneur cet état parmi nous. III. 671. b.

COMÉDIENS, (*Jurispr.*) état des comédiens chez les Romains. III. 671. b. Il leur a toujours été défendu de représenter les ecclésiastiques & les religieux. Les comédiens regardés comme infâmes. Défenses aux ecclésiastiques d'assister à aucun spectacle. Ces peines cependant ont moins été prononcées contre des comédiens proprement dits, que contre des histrions. Néanmoins les comédiens dérogent, si l'on excepte ceux du roi. Les acteurs & actrices de l'opéra ne dérogent pas. Traité à consulter sur les réglemens pour la profession de comédien. *Ibid.* 672. a.

Comédiens, appelés *lysiodes* & *magodes*, chez les anciens Grecs, voyez ces mots. Nombre prodigieux de comédiens à Rome sous les empereurs. XI. 829. a. De leur paiement. IX. 710. b. XV. 447. a. Usage qu'ils faisoient des lupins. IX. 748. a. Masques des anciens comédiens. X. 172. b, &c. Des statues des fameux comédiens romains. XV. 499. a. Préceptes sur l'art du comédien. IV. 632. a, b, &c. Voyez ACTEUR. Sur les troupes des anciens comédiens Grecs, voyez SCENIQUE, COLLEGE.

COMENIUS, (*Jean Amos*) observations sur sa vie & ses ouvrages. X. 743. b. 744. a, b. 745. a.

COMESSATIO. Significations de ce mot. XIV. 323. b.

COMESTOR, (*Pierre*) philosophe scholastique. XIV. 772. b.

COMETE, (*Phys. & Astron.*) ce qui distingue les comètes des autres astres. Comètes à queue, à barbe, à chevelure. Nature des comètes. Avant Aristote, on regardoit les comètes comme un assemblage de petites étoiles qui s'étoient rencontrées. Aristote a prétendu que les comètes étoient des feux passagers, ou des météores sublunaires. Cette hypothèse aisément réfutée. Observation tirée de la très-petite parallaxe des comètes. Par l'observation de la parallaxe de l'orbite annuel, on a connu que ces astres descendent dans la région des planètes. III. 672. b. On a découvert dans leur mouvement apparent des irrégularités semblables à celles que le mouvement annuel de la terre fait observer dans les planètes. Hévélius croit que les comètes sortent du soleil, & les regarde d'une même nature que les taches. Képler pense comme Aristote. Mais Newton a prouvé que la comète de 1680 auroit été dissipée par la chaleur du soleil, si elle n'avoit été qu'un corps composé d'exhalaisons, sa chaleur ayant dû être 2000 fois plus grande que celle du fer rouge. Temps qu'elle doit demeurer à se refroidir. Singulière hypothèse de Jacques Bernoulli sur les comètes. *Ibid.* 673. a. Celle de Descartes. *Exposition des principaux phénomènes des comètes*, rapportés au nombre de dix, qui sont la pierre de touche de toutes les théories. Anciens philosophes qui ont eu de justes idées sur la nature des comètes: opinion de Démocrite rapportée par Sénèque. *Ibid.* b. On ignore si le nombre des comètes avoit été fixé, ou si quelques-unes avoient été distinguées par des noms particuliers. Opinion d'Apollonius le Myndien. Il dit que les Chaldéens plaçoient depuis long-tems les comètes au nombre des étoiles errantes. Sentiment de Sénèque; prédiction qu'il donne des progrès que feront les hommes dans la connoissance de ces corps célestes. *Ibid.* 674. a. *Doctrine de Newton sur le même sujet*. Explication des principaux phénomènes observés dans les comètes: 1°. D'où viennent les irrégularités dans la vitesse apparente des comètes. 2°. Pourquoi lorsque leur vitesse augmente, elles paroissent décrire à-peu-près de grands cercles, au lieu que vers la fin de leur course elles s'en écartent, & dans le cas où la terre va du même côté qu'elles, elles paroissent aller du côté opposé. 3°. Les observations s'accordent encore avec la théorie en ce que les comètes paroissent se mouvoir dans les ellipses qui ont le soleil à un de leurs foyers. 4°. La lumière de leur tête augmente en s'approchant du soleil; ce qui s'accorde avec les phénomènes des autres planètes. Vitesse avec laquelle la vapeur de la queue de la comète de 1680 s'élevoit, selon les observations de Newton. *Ibid.* b. Quelle est la nature des queues de ces astres. 5°. Les queues paroissent les plus grandes après qu'elles ont passé près du soleil. Quelle en est la cause. 6°. Pourquoi les queues déclinent un peu de la ligne tirée par le soleil & par la comète. 7°. Autres observations sur cette déviation. 8°. La queue est plus brillante & mieux terminée dans sa partie convexe que dans sa partie concave: pourquoi. 9°. Pourquoi la queue paroît plus large vers l'extrémité. 10°. Pourquoi les queues sont transparentes. *Ibid.* 675. a.

Phases des comètes. Le noyau étant regardé au travers du télescope, paroît d'une forme différente de celle des étoiles fixes ou des planètes. Observation du corps de la comète de 1680 par Sturmius; de celle de 1661 par Hévélius. III. 675. a. de celle de 1664 par Weigelius. Variations dans la longueur de la queue de celle de 1680. *Formation des queues des comètes*, selon M. Newton. Cause de l'ascension des vapeurs qui forment la queue des comètes. Pourquoi la queue accompagne le corps de la comète dans toute son orbite: il paroît naturel que ces queues se détruisent peu-à-peu, & qu'en se rapprochant du soleil, les comètes en reprennent de nouvelles. Utilité des comètes dans l'univers, selon Newton, *ibid.* b. d'après le principe duquel il y auroit quelque fondement aux opinions populaires des présages des comètes. Variétés dans la grandeur des différentes comètes. Utilité qu'on pourroit tirer du passage d'une comète près de la terre pour avoir avec précision la parallaxe du soleil. Aucune n'a plus menacé la terre de son voisinage, que celle de 1680. *Mouvement des comètes*; *ibid.* 676. a. Variétés de ce mouvement: conséquence qu'on en tire contre le système des Cartésiens. Nature de leurs orbites. Diversité de sentimens sur le retour des comètes. Preuves de ce retour selon Newton. Diverses comètes dont on a soupçonné le retour. *Ibid.* b. M. Cassini est très-réservé dans l'assertion du retour des comètes. Objection générale que fait M. de la Hire contre le système entier des comètes, qui sembleroit retrancher ces astres du nombre des planètes: réponse à cette objection. Utilité de la table des comètes donnée par le docteur Halley. La même comète observée en 1532, en 1607, en 1682. *Ibid.* 677. a. Période de cette comète. Période de celle de 1737, selon M. Machin. Période de celle de 1680, selon M. Halley; coïncidence de l'apparition de cette comète avec le tems où arriva le déluge universel. Conséquence qu'en tire Whiston sur la cause du déluge. Déterminer le lieu & le cours d'une comète. Déterminer le cours d'une

d'une comete mécaniquement & sans les instrumens ordinaires, méthode ingénieuse de Longomontan. *Ibid. b.* Ouvrages à consulter sur la théorie des cometes. Exposition de l'ouvrage de M. le Monnier sur cette matiere: éloge de cet ouvrage. Traité de M. de Maupertuis. *Ibid. 678. a.* Ouvrage de M. Euler. Diverses cometes qui ont paru depuis le commencement de ce siecle, jusqu'en 1744. M. Jacques Bernoulli regardoit les cometes comme un signe de la colere du ciel: fautive prédiction qu'il donna du retour de celle de 1680. *Ibid. b.*

COMETES, (*Astron.*) le retour de la comete de 1682 observée en 1759, a donné le dernier degré de certitude & d'évidence à la théorie qui se trouve expliquée dans l'Encyclopédie. Sa période s'est trouvée à la vérité plus longue que la précédente d'environ 600 jours; mais il est prouvé que les attractions de Jupiter & de Saturne pouvoient produire cette différence. — Calculs de l'auteur & de M. Clairaut sur cette comete. — Ouvrages à consulter. — Autres cometes dont la période paroît connue. *Suppl. II. 522. a.* Principales règles du mouvement parabolique des cometes. *Ibid. b.* Nombre des cometes connues. — Ce qu'on entend par éléments d'une comete. — Comment on reconnoît son retour. — *Ibid. 523. b.* Des cometes dont les orbites passent très-près de celle de la terre. — Observations à l'occasion d'un ouvrage de l'auteur sur ce sujet. — Problèmes à résoudre sur le calcul des cometes. Le premier est de déterminer par les observations leur orbite supposée parabolique; & le second est de s'assurer si une seule apparition ne peut point faire déterminer l'orbite elliptique, ou du moins servir à en déterminer les limites. — Méthodes à suivre pour leur solution. *Ibid. 524. a.* — Observations sur les causes qui retarderent le retour de la comete de 1682, & sur le calcul de ce retour. *Ibid. b.* Autres remarques sur la perturbation des cometes. *Ibid. 525. a.*

Cometes, sentimens de Galilée & de Cassini sur leur nature. *Suppl. III. 175. 176. a.* Noyau d'une comete. *XI. 267. a.* Ressemblance entre la queue des cometes & la lumiere zodiacale. *IX. 723. a.* Orbite des cometes. *XI. 576. b.* De la trajectoire de ces astres. *XVI. 524. a, b.* Zodiacque des cometes. *721. a.* Espece de comete appellée *ceratias*. *II. 833. a.* Celle que les anciens appelloient *peritica*. *XII. 439. b.* Théorie de Newton sur les cometes. *XI. 125. b.* D'où vient que quelques cometes ont paru, après s'être approchées jusqu'à un certain point du soleil, s'en retourner tout-à-coup en fuyant. *IX. 353. b.* Difficulté d'admettre des habitans dans les cometes. *X. 640. b.* Périodes de trois cometes connues. *XII. 360. b.* Description poétique de l'apparition des cometes. *XVII. 738. a.* Remarques sur cette terre universelle que cause cette apparition. *IV. 799. b.* Préfages qu'on leur attribuoit. *Suppl. II. 897. b. 898. a.* Observations de Newton & de Whiston sur celle de 1680. *III. 856. b.* Selon ce dernier, ce fut une comete qui causa le déluge. *IV. 799. a, b.* Selon quelques auteurs, la fin du monde aura lieu par l'incendie universel que causera l'approche d'une comete revenant de son périhélie. *III. 856. b.* La production des monstres attribuée à ces corps célestes. *X. 671. b.* Ouvrages sur les cometes de Clairaut. *Suppl. I. 665. a. de Halley, 664. b.* Auteurs qui ont écrit sur les perturbations des cometes. *Suppl. IV. 534. a.* Tables des cometes, *923. a, b.*

Comete, en terme d'artificier. *III. 678. b.*

COMETE, ou de Manille, (*Jeu de la*) instruction détaillée sur la maniere de le jouer. *III. 678. b.*

COMETE, (*Blason*) meuble d'armoirie. Maniere de la représenter. *Suppl. II. 525. a.*

COMEUS, (*Myth.*) surnom de l'Apollon de Séleucie. Peste qui survint lorsque les soldats Romains voulurent piller le temple de Séleucie. *III. 679. a.* D'où est venue l'idée de donner à Apollon une chevelure blonde. Comment les Naucratiens célébroient sa fête. *Ibid. b.*

COMI, (*Bot.*) plante. *Suppl. I. 786. b.*

COMICES, (*Hist. anc.*) Par qui ces assemblées étoient convoquées & dirigées. Objet pour lequel on les tenoit. Lieu de l'assemblée. Ceux qui y étoient admis. Temps où il ne pouvoit y avoir de comices. La liberté des assemblées plus ou moins gênée sous les empereurs. Distinction & diverses désignations des comices. Comices dits *adilitia*. Comices dits *calata*. Comices dits *ensoria*. Comices dits *centuriata*: *III. 679. b.* leur institution: objets de ces assemblées: temps où on les tenoit: pouvoir du peuple augmenté par les soins de Quintus Publius Philo: comment on recueilloit les suffrages. *III. 680. a.* Election des magistrats. D'où vient l'expression, *omne tulit punctum*. Comices consulaires. Comices dits *curiata*. *Ibid. b.* Comices dits *pontificia*. Comices dits *pratoria*. Comices dits *proconsularia* & *propraetoria*. Comices dits *quaestoria*. Comices dits *sacerdotum*. Comices dits *tribunitia*. Comices dits *tributa*. Magistrats qu'on y éliroit. *III. 681. a.* Autres objets de ces assemblées: par qui elles étoient tenues. Aucun patricien n'y assistoit. *Ibid. b.*

Tome 1,

Comices, différence entre les comices & les conciles chez les anciens Romains. *III. 806. a.* Qui fut le président des premiers comices Romains. *IV. 101. b.* Des jours où ils s'assembloient. *Suppl. II. 117. a.* Objets des assemblées des comices. Différentes manieres dont le peuple a été distribué dans les assemblées. Comment le peuple y étoit consulté. Cessation des comices sous les empereurs. *VI. 20. b.* Sur les différentes distributions du peuple dans les comices, voyez CURIE, CENTURIE & TRIBU. Maladie qui étoit causée que les comices se rompoient sur le champ, dès qu'un homme de l'assemblée en recevoit un accès. *IX. 938. a.* Comment on recueilloit les opinions. *XI. 508. a. XV. 638. b.* Officiers des comices appellés *rogatores* & *custodes*. *XIV. 319. b.* Introduction des scrutins dans les comices. *815. b.* Comices assemblés pour une loi proposée. *IX. 626. b.* Partie du peuple assemblé qu'on appelloit *prerogative*. *XI. 467. b.*

Comice, endroit de Rome dans la huitieme région, &c. Comment ce lieu étoit disposé. Divers monumens qui le décoreoient. Supplices qu'on y exécutoit. Exercices qu'on y pratiquoit. *III. 681. b.*

COMIQUE, *plaisant, bouffon*, (*Synon.*) *Suppl. IV. 395. a.*

Comique, l'effet du comique résulte de la comparaison qu'on fait de ses mœurs avec les mœurs qu'on voit tourner en ridicule. *III. 681. b.* Le même homme peut rire cependant de sa propre image: quelle en est la raison. Quelle est la sorte de comique qui peut intéresser dans tous les tems. Comique local & momentané. Ce qu'il a de louable. Observations sur les dénouemens des Précieuses ridicules & du Tartuffe de Moliere. Le genre comique français se divise en comique noble, comique bourgeois, & bas comique. *Ibid. 682. a.* Caractere du comique noble. Pourquoi il est rarement traité. Exhortation adressée aux auteurs comiques. Caractere du comique bourgeois. Utilité de ce genre. Pièces de Moliere qui peuvent servir d'exemple en ce genre. *Ibid. b.* Critique injuste qu'a faite Boileau de quelques endroits de certaines piéces de Moliere. Caractere du comique bas, qu'il ne faut pas confondre avec le grossier. Exemples tirés de Moliere. Mélange qu'il a fait des comiques. *Ibid. 683. a.*

Comique, opéra comique. *XI. 495. b. 496. a.* Déclamation comique. *IV. 682. a.* Poètes comiques. *XII. 842. a, b, &c.* En quoi consiste le vrai comique. *XIV. 287. a, b.*

COMITE, origine de ce nom donné à ceux qui commandent les forçats. *III. 800. b.*

COMITIAUX, (*Calendr. romain*) jours de ce nom. *Suppl. II. 116. b. 117. a.*

COMMA, (*Gramm. & Impr.*) étymologie du mot, qui signifie *incise*. Ce que dit Quintilien des incisives. On donne aussi le nom d'incise aux divers sens particuliers du style coupé. On appelle aussi comma la ponctuation qui se marque avec les deux points. Contestation sur ce sujet. *III. 683. b.*

Comma, terme de musique. Trois especes de comma. Le mineur, le majeur, le maxime qu'on appelle comma de Pythagore. *III. 683. b.*

Comma, (*Musiq.*) suivant M. de Bois Gelou, le rapport d'un intervalle doit être incommensurable, lorsque les musiciens lui assignent plusieurs expressions, dont la différence est ce qu'on appelle une comma. *Suppl. II. 525. a.* Preuve de cette théorie. *Ibid. b.*

COMMAND, (*Jurisp.*) deux sens de ce mot. 1°. Celui qui déclare qu'il achete pour lui ou pour un ami élu ou à élire. 2°. Celui qui a donné charge à un autre d'acquérir pour lui. *III. 683. b.* Coutumes où cette maniere d'acquérir a lieu. Comment se fait la déclaration de command dans les ventes volontaires, & dans celles par décret. Dans quel tems l'acquéreur ou adjudicataire doit nommer le command. La nomination du command doit être faite pour le même prix, charges, clauses & conditions; & il faut que l'acquéreur n'ait pas fait acte de propriétaire en son propre nom. Comment l'acquéreur demeurera propriétaire au refus du command. *III. 684. a.*

COMMANDATAIRE, ou *Commendataire*. Différence entre le bénéficiaire commendataire & le titulaire. Ce que prononce le concile d'Aix tenu en 1585 sur les bénéficiaires commendataires. Abbés commendataires, leurs dignités & privilèges: ils sont tenus de se faire promouvoir à l'ordre de prêtrise dans l'an de leurs provisions. Leurs droits sur les religieux. Bénéfices & offices auxquels ils peuvent nommer. Prieurs commendataires. Autres observations sur les commendataires. *III. 684. b.* Traités à consulter. *Ibid. 685. a.*

COMMANDE, ou *Commende*, (*Mat. bénéfic.*) Donner un bénéfice en commende. Ancienneté de l'établissement des commendes. Exemples qui montrent que les évêques conféroient des bénéfices réguliers en commende. Les princes donnerent même des abbayes à des laïcs. *Abbatés militaires*, ou *abbi-comites*. Les commendes ecclésiastiques n'ont été pratiquées en France que pour les abbayes & les prieurés. Temps que devoit durer la commende. *III. 685. a.* Abus de l'usage des commendes, contre lesquels l'église s'est élevée.

V V V V

Deux sortes de commendes en usage en France, qui ne sont plus pour un tems, mais à vie. *Ibid. b.* La commende ne change point le bénéfice de nature. Un bénéfice retourné en règle ne peut plus être possédé en commende, &c. Commende libre, & commende décrétée. Diverses maximes de jurisprudence sur ce sujet. Auteurs à consulter. *Ibid. 686. a.*

Commande ou *Commende*, en la coutume de Bayonne. Diverses autres significations de ce mot. Droit de commende en l'ancienne coutume de Mehun en Berry. Commande de bestiaux. III. 686. a.

Commande, terme de commerce, de manufacture & de marine. III. 686. b.

Commande, société en, XV. 259. b.

COMMANDEMENT, (*Gramm.*) sens de ce mot. III. 686. b.

Commandement, précepte, ordre, injonction, jussion. Différences entre ces mots. XIII. 268. a. Bâton marque de commandement. II. 143. b.

Commandemens de la loi de Dieu. IV. 659. a. b.

COMMANDEMENT, (*Fortific.*) éminence, &c. Trois sortes de commandemens; de front, de revers, d'enfilade. Commandement simple ou double. Comment on pourvoit aux désavantages qui pourroient résulter d'un commandement dans les environs d'une place. III. 686. b.

Commandement, comment on pourvoit au défaut d'une place qui se trouve commandée. II. 782. b.

COMMANDEMENT, (*Jurisp.*) injonction faite à quelqu'un de la part du roi ou de la justice. Arrêt en commandement. Diverses dépêches signées en commandement. III. 686. b.

Commandement, lettres en commandement. IX. 420. b. Commission en commandement. III. 711. b.

Commandement, en terme de pratique. En quoi le commandement diffère d'une simple sommation. Commandement qui doit précéder une exécution sur la personne ou les biens d'un débiteur. Dans l'usage commun, un simple commandement.... interrompt la prescription pendant trente ans. Exception dans le parlement de Bordeaux. Itératif commandement. Commandement recordé. III. 687. a.

Commandement des armées, voyez GÉNÉRAL & OFFICIERS GÉNÉRAUX.

COMMANDER à la route, (*Marine*) Officiers à qui ce pouvoir appartient. III. 587. a.

COMMANDEURIE, (*Hist. mod.*) Comment on obtient les commanderies régulières. Différence entre les commanderies & les prieurés. Commanderies de l'ordre de Malthe. Ce que signifie le nom de commandeur. Les commanderies simples de Malthe sont plutôt des fermes que des bénéfices. Commandeurs de l'ordre du S. Esprit; commandeurs des ordres du roi: leur revenu. Celui des commanderies en Espagne. III. 687. b.

COMMANDEURIE, (*Jurisp.*) ce que c'étoit dans l'origine. Deux sortes de commanderies, les régulières; maximes qui les concernent; III. 687. b. commanderies séculières. Il y en a de rigueur, & d'autres de grace. Celles de l'ordre de Malthe. *Ibid.* 688.

COMMANDEUR, celui qui est pourvu d'une commanderie. Significations de ce mot dans le commerce. Fonctions du commandeur dans le détail d'une sucrerie ou d'une habitation. III. 688. a.

COMMANDIN, (*Frédéric*) mathématicien. XVII. 489. a.

COMMANDITE, (*Comm.*) Il est du bon ordre que cette espèce de société soit enregistrée, III. 688. a. de même que toute société quelconque. Lieux où cette forme est usitée. Un négociant prudent doit exactement s'informer des changemens qui surviennent dans les associations de ses correspondans. III. 688. b.

Commandite, société en, XV. 259. b.

Commelin, imprimeur. VIII. 625. a.

COMMÉMORATIF, (*Médec.*) les signes commémoratifs ou anamnesticques nous apprennent ce qui s'est passé avant la maladie, & se tirent de tout ce qui l'a précédé. Pourquoi il convient d'y faire attention. III. 688. b. Ces signes comparés à ce qu'on nomme indices en matière de droit. III. 689. a.

COMMENCEMENT, (*Beaux arts*) le commencement, selon Aristote, est ce qui dans l'objet précède tout le reste, & que rien ne doit précéder. C'est ce qui sert à donner aux choses une liaison, & rend raison de leur existence. Un ouvrage de goût, pour être parfait, doit avoir un commencement bien marqué. — Il suit delà que le poète épique ou le dramatique doit être attentif à mettre distinctement sous nos yeux le commencement de l'action. — Exposition de la manière de le faire, pour que l'effet soit le meilleur possible. — 1°. L'action ne doit pas débiter par des choses qui ont précédé son commencement: ce seroit une abondance viciieuse: l'imagination seroit occupée mal-à-propos par des hors-d'œuvre. *Suppl.* II. 526. a. 2°. Il ne faut pas faire remonter le

commencement trop haut. Le drame exige nécessairement que le commencement ne soit pas éloigné de la fin de l'action. Les anciens ont été pour l'ordinaire très-exacts à suivre ce précepte, de même qu'à marquer avec précision le commencement de la pièce. En musique, chaque pièce doit commencer de manière que l'oreille sente que rien n'a dû précéder. Autant qu'il est possible, il faut que la première période annonce déjà le caractère de toute la pièce. — La règle du commencement exigée aussi dans la danse. *Ibid. b.* En quoi consiste le commencement dans un discours d'apparat. *Ibid.* 527. a.

COMMENCER un cheval, (*Manège*) lui apprendre ses premières leçons. Méthode à suivre pour cela. Cheval commencé, acheminé, achevé. III. 689. a.

COMMENDATAIRE, évêque. VI. 145. b.

COMMENDATRICES, lettres. IX. 420. b.

COMMENSAUX de la maison du roi, de la reine, des enfans & petits-enfans de France: leurs privilèges spécifiés en onze articles. III. 689. a.

COMMENSAUX, (*Code des*) III. 571. b.

Commensaux des évêques: leurs privilèges. III. 689. b.

COMMENSURABLE, (*Math.*) quantités commensurables. III. 689. b. Les quantités commensurables sont l'une à l'autre comme l'unité est à un nombre entier rationnel, ou comme un nombre entier rationnel est à un autre entier rationnel. Nombres commensurables. Commensurables en puissance. Nombres sourds commensurables. Les nombres commensurables sont proprement les seuls & vrais nombres. Les fractions même ne sont des nombres commensurables que parce qu'elles représentent proprement des nombres entiers. Ainsi on ne doit pas être surpris que pour comparer entr'elles les fractions, on change leur rapport en celui de nombres entiers. *Ibid.* 690. a.

Commensurable. Qualité commensurable en puissance. XIII. 556. b. Les quantités commensurables sont celles qui sont entr'elles, comme un nombre rationnel à un autre nombre rationnel. 827. b. Problèmes de Diophante sur les nombres commensurables. IV. 1013. b.

COMMENTATEURS, ceux à qui nous devons la restitution de la littérature ancienne. IV. 490. a. Commentateurs connus sous le nom de Dauphins. 646. b. Commentateurs scholastes. XIV. 778. a. Respect outré des commentateurs pour les ouvrages sur lesquels ils ont travaillé. XII. 515. a. XIII. 295. b.

COMMERCE. Le commerce établi entre les sociétés, entre dans les vues de la providence. Productions naturelles d'un pays; productions de l'industrie. Trois sortes de besoins auxquels le commerce doit son origine. III. 690. b. Matière, essence, effet du commerce. Il suppose l'art de traverser les mers. Les métaux devenus marchandise. Origine des colonies de commerce. Sept branches du commerce. En quoi consiste l'opération du commerce par rapport aux corps politiques, & par rapport au citoyen qui l'exerce. *Histoire du commerce*. Il a dû exister dès que la terre a eu des habitans. Dans les premiers tems, les échanges se firent en nature. Comment cette manière d'échange devint embarrassante. *Ibid.* 691. a. Etablissement des juges. Origine du luxe. L'industrie animée par la cupidité. Les échanges en nature devenus impossibles: delà naquirent deux sortes de richesses; les richesses naturelles & celles de convention ou les métaux: ce fut la seconde époque du commerce. L'Asie, premier théâtre du commerce, borné d'abord à l'intérieur des états. Premier commerce extérieur exercé par les Phéniciens. Pourquoi il a été appelé commerce d'économie. Quels furent les différens lieux avec lesquels ils commercerent. *Ibid.* b. Splendeur de la première Tyr. Supériorité de la seconde sur la première. Commerce de Carthage. La Grèce, quoiqu'industrielle, forte & peuplée, ne songea point à étendre son commerce. Quel fut celui d'Athènes & de Corinthe. Fondation de Marseille par les Phocéens: sa puissance allarme Carthage. Règne d'Alexandre, troisième époque du commerce: quatre évènements qui contribuèrent à la révolution du commerce sous ce prince. Celui des Ptolémées après sa mort. Pendant ces révolutions, Rome jettoit les fondemens de sa domination. Républiques commerçantes qui s'appuyèrent de son alliance contre les Carthaginois; *Ibid.* 692. a. Rhodes, Marseille. Rome enfin maîtresse de l'univers se contenta de favoriser le commerce des peuples qui lui étoient soumis. Bizance rebâtie par Constantin en établit un considérable. La chute de l'empire d'occident forme une quatrième époque pour le commerce. L'Italie seule fit le commerce de l'Europe. Venise, Gènes, Florence, Pise, rivales en fait de commerce, firent celui de l'Inde & de l'Arabie par Alexandrie. Mais ayant fait de la Flandre l'entrepôt de leurs marchandises dans leur commerce du nord, la Flandre devenue elle-même commerçante, entreprit l'emploi des laines d'Angleterre, des lins & chanvres de son propre produit, & vers l'an 960 on y fabriqua des draps & des toiles. *Ibid.* b. La Flandre devint le centre des échanges de l'Europe. Origine

de l'association des villes anféatiques en 1164. Progrès de cette association, qui tint presque tout le commerce extérieur de l'Europe. Celui de l'intérieur se faisoit par les Juifs qui inventerent les lettres de change, d'où naquit une nouvelle branche de commerce. Comment la Flandre perdit son commerce, & ses ouvriers se répandirent en Hollande & en Angleterre. Avantages qu'elle continua de tirer de sa manière de saler les harengs. Etat du commerce dans le quinzième siècle. Progrès d'Amsterdam & d'Anvers. Navigations de Dieppe. Etablissement des Portugais : manufacture de Tours. Ruine de Bruges. La fin de ce siècle célèbre par deux événemens, cinquième époque du commerce. *Ibid.* 693. a. Les Portugais s'ouvrent la route des Indes orientales. Chûte des Italiens. Découverte de l'Amérique ; possessions des Espagnols. Les Portugais acquirèrent les mines du Brésil. Découvertes des François dans le nord de l'Amérique. Commerce immense des Pays-Bas & de la ville d'Anvers, lorsque commença la tyrannie de Philippe II. Réunion des sept provinces, tandis que l'Espagne envahit le Portugal. Navigation des Hollandois du nord au midi de l'Europe. Deux événemens qui concoururent à élever leur commerce. 1. Les Espagnols ayant pris Anvers, firent pour détourner le commerce en faveur de la Flandre des efforts, dont la Hollande profita seule. 2. Déclin de la puissance de la hanse teutonique. *Ibid.* b. Navigations des Anglois dans le nord & la mer Baltique. Réduction des villes anféatiques au nombre de six. Commencemens des Hollandois dans les Indes orientales : leurs conquêtes sur les Portugais & les Indiens. Leur premier commerce d'Afrique. Accroissement & affermissement de leur commerce dans toutes les parties du monde à la faveur d'une trêve avec l'Espagne. Conquêtes de la compagnie des Indes occidentales en 1621. Le Portugal affranchi en 1640 de la domination espagnole. Ses pertes en Asie & dans l'île de Ceylan, tandis qu'en Amérique les Portugais chassent les Hollandois du Brésil. Etablissement de ceux-ci au Cap de Bonne Espérance : places qu'ils gardèrent en Amérique. *Ibid.* 694. a. Elévation de l'Angleterre par ses manufactures de laine. Formation d'une compagnie pour le commerce des Indes orientales, par la reine Elizabeth. Ce ne fut que vers le milieu du dix-septième siècle que les Anglois formerent de grands établissemens en Amérique. Etablissemens des François dans cette même partie par les soins du cardinal de Richelieu. L'an 1664 est l'époque de notre commerce, & la sixième époque générale. Progrès de la France sous Louis XIV. Mais la Hollande & l'Angleterre conserverent la supériorité. Echec que souffrit notre commerce par la révocation de l'édit de Nantes. *Ibid.* b. Efforts d'agrandissement de chaque état de l'Europe. Ceux de la France, de l'Angleterre, de la Hollande. Réflexions que présente l'histoire du commerce. 1°. En quoi consiste cette industrie de commerce qui procure à un peuple les richesses de convention. 2°. Un peuple perd insensiblement son commerce, s'il ne fait pas tout celui qu'il pourroit entreprendre. 3°. Une grande population est inséparable d'un grand commerce, dont le passage est toujours marqué par l'opulence. Ces trois réflexions nous indiquent les principes du commerce dans un corps politique en particulier. L'agriculture & l'industrie en sont l'essence. Quels en sont l'objet & l'effet. *Ibid.* 695. a. En quoi consistent la richesse réelle & la richesse relative d'un état. En quoi consistent l'art & la science de l'administration du commerce politique. Tel commerce peut être utile au marchand & nuisible à l'état. Réciproquement le marchand peut perdre lorsque l'état gagne. Exposition des principes que les Anglois proposent pour juger de l'utilité ou du désavantage des opérations du commerce. *Ibid.* b. Définition de l'opération générale du commerce, par laquelle il se divise en intérieur & en extérieur, deux parties dont les principes sont très-différens. En quoi consiste la circulation intérieure. Richesse réelle d'une nation. Valeur du commerce intérieur. En quoi consistent l'ame, la perfection & la conservation de ce commerce. Avantages d'un peuple dont le pays produit les choses qui servent à ses commodités & à son luxe. *Ibid.* 696. a. Application de ce principe aux productions de l'esprit & des arts libéraux. L'art le plus frivole & la denrée la plus commune sont des objets essentiels dans le commerce politique. Utilité de l'inconstance des modes. En quoi consisteroit l'abus du luxe. Moyens du législateur pour le réprimer.

Du commerce extérieur. Il s'applique sur-tout à procurer les richesses relatives. Maximes que sont obligés de suivre les princes qui veulent procurer à leurs sujets une grande exportation. En quoi consistent l'opération, la perfection & la conservation du commerce extérieur. Avantages des pays fertiles. *Ibid.* b. Avantages réciproques d'une grande population & de l'exercice du commerce extérieur. D'où dépend la population, & comment un législateur contribue à l'entretenir. Moyens de faire préférer les denrées à celles des autres peuples. Premier moyen. 1. La concurrence ; elle est un des plus importans principes du commerce : danger de la

général ou altérer. 2. Economie du travail des hommes, en y suppléant par les machines ou les animaux. Importance de cette économie. 3. Modicité des frais d'exportation : la voiture par terre plus coûteuse que celle par eau. *Ibid.* 697. a. Droits des douanes, règles à suivre à cet égard. Quelquefois le législateur, au lieu de prendre des droits sur l'exportation, l'encourage par des récompenses. Il ne suffit pas de ne faire le commerce que de ses propres denrées. Ce qu'on appelle commerce d'économie. Une nation habile ne renonce à aucun. Ce qui se pratique chez différentes nations pour favoriser la réexportation des marchandises étrangères. D'où dépend le plus haut degré de perfection du commerce extérieur d'un peuple. *Ibid.* b. Commerce actif & commerce passif. Désavantage de celui-ci. La différence qui résulte de la compensation des exportations & des importations s'appelle *balance du commerce*. Effets d'une balance avantageuse & d'une balance désavantageuse. Cette balance doit être envisagée comme particulière & comme générale. La balance particulière est celle du commerce entre deux états : elle est l'objet de leurs traités mutuels. Connoissance qu'exige la confection de ces traités. Egalité parfaite du commerce entre deux peuples, celle des valeurs & du nombre d'hommes occupés de part & d'autre. Lorsqu'un pays est dans la disette d'une denrée, la facilité qu'on apporte pour le rapprocher de l'égalité du commerce, dépend du point de concurrence où est cette denrée. *Ibid.* 698. a. Enfin la confection d'un pareil traité exige une profonde connoissance du commerce des deux nations contractantes. La balance générale du commerce d'une nation est la perte ou le gain qui résulte de la compensation des balances particulières. Entre divers peuples, celui dont la balance générale est constamment la plus avantageuse, deviendra le plus puissant. Soins de l'administration qui tendent à la lui procurer. Les restrictions que l'intérêt politique apporte au commerce ne peuvent être appelées une gêne. Formalités pour l'examen des cas de fraude & de mauvaise foi. Principes d'administration par rapport à la concurrence. *Du commerce considéré comme l'occupation d'un citoyen.* *Ibid.* b. Trois manières de s'occuper personnellement du commerce. Comme détaillé, comme manufacturier, comme négociant. Devoir commun, objet & effet de ces trois manières d'exercer le commerce. Il est plus utile, dans le cas où le commerce seroit borné, d'avoir beaucoup de négocians riches, qu'un moindre nombre de très-riches. Cependant la grande disproportion des fortunes par le commerce n'est pas onéreuse à l'état. A l'égard des grandes entreprises, le gouvernement n'a besoin que de son propre crédit. Savoir faire le commerce ou favoir le conduire sont deux choses très-distinctes. *Ibid.* 699. a. Sentimens que le négociant doit à la société dont il est membre. Ce n'est point y manquer que de faire passer d'un pays étranger à un autre des marchandises qui seroient proscrites dans la société dont on est membre. C'est être mauvais citoyen que de préférer une protection étrangère à celle du gouvernement sous lequel on est né. Ouvrages à consulter sur cette matière. *Ibid.* b.

COMMERCE, (*Histoire du Commerce*) celui que les Phéniciens avoient établi avec l'Europe grossière & sauvage. VIII. 87. b. Du commerce des Tyriens. XVI. 783. a. Des anciens Etrusques. *Suppl.* II. 901. a, b. Colonies auxquelles l'esprit de commerce a donné lieu. III. 649. b. Commencemens du commerce des Portugais. XV. 208. a, b. Révolutions que le nouveau commerce opéra dans l'Europe. VIII. 661. b. Anciennes compagnies de commerce. XI. 61. b. 62. a. Traité favorable au commerce de l'Allemagne avec les états du Grand-Seigneur. I. 281. b. Pourquoi le commerce ne peut fleurir en Tartarie. XV. 924. b. Pour l'histoire du commerce, voyez LETTRES DE CHANGE. IX. 417. b. — Ouvrage à consulter sur le commerce des Indes, soit pour les tems anciens, soit pour les modernes. VIII. 661. a. Sur celui des différentes nations, voyez leurs articles particuliers.

Observations sur le commerce. Secours mutuel que se présentent le commerce & l'agriculture. IV. 552. a, b. Du commerce intérieur des denrées. 555. b. Union de la navigation avec le commerce. XI. 55. b. Voyez au mot *Négoce* quelques réflexions sur le commerce. 75. a. Balance du commerce. II. 28. b. Compagnies de commerce. III. 739. b. De la concurrence par rapport au commerce. 832. b. Du trafic de l'or & de l'argent monnoyé & non monnoyé. X. 194. b. Observations sur le commerce d'échange. XVII. 872. b. 873. a. Du change dans le commerce. III. 127. b. — 132. a. De l'effet des banques. II. 61. b. Analyse des réflexions de l'auteur de *l'esprit des loix* sur le commerce. V. xj. b. Note. Des effets de la circulation des especes par le commerce. V. 957. a, b, &c.

Maux attachés à un commerce qui n'est entretenu que par le désordre du luxe. VI. 538. b. XIII. 100. b. Commerce précaire. XIII. 267. b. Désavantage d'un état qui ne peut se soutenir que par la fabrication & le commerce de trafic. VII. 821. b. Quelques observations sur le bien & le mal qu'a fait l'esprit de commerce. VIII. 316. b. Ses avantages & désavantages moraux. IX. 362. b. 363. a. L'esprit de commerce

peu compatible avec le goût de la philosophie. XII. 499. b.

Observations fondamentales sur le commerce en général, & principalement sur celui des marchandises de main-d'œuvre, & sur celui des denrées du cru. VII. 826. a, b, &c. Regles générales, dont les gens qui ne font point au fait du commerce & qui veulent s'y intéresser, doivent se prémunir : causes ordinaires qui font échouer les projets dans le commerce. III. 740. a. Du choix des sujets qui doivent être chargés d'une entreprise. *Ibid.* b. A quoi l'on peut reconnoître si une nation qui n'a point de mines, fait autant de commerce que les autres. 833. a. Matières premières, fondement du commerce. VI. 538. b. 812. a. L'état ne connoît de véritable commerce que l'extérieur. 812. a. XVII. 771. a. Avantages du commerce extérieur & intérieur bien administrés. VI. 812. b. La grandeur & l'étendue du commerce de certaines foires, n'est point une preuve de la grandeur du commerce d'un état. VII. 40. b. De la protection du commerce des colonies. X. 126. a. Maximes auxquelles doit être assujéti le commerce avec les colonies, & de ces colonies entr'elles. III. 650. b. Les nations qui cherchent à s'établir sur la mer Pacifique, n'y peuvent réussir que par la route du nord. Places qu'elles doivent chercher à s'y procurer. Les pays tempérés plus convenables aux établissemens des Européens que ceux de la zone torride. *Suppl.* IV. 254. b. Principes à observer pour que le commerce soit favorable à la population. XIII. 100. a. Règlement le plus propre à augmenter le commerce. XV. 581. a. Effets que produit dans l'état le commerce extérieur des objets de luxe, ou la réexportation des matières étrangères après qu'elles ont été fabriquées. XVII. 871. a. Considérations sur le commerce d'économie des républiques, qui par leur situation sont obligées de le faire. *Ibid.* La ruine du commerce est l'effet nécessaire des impôts sur les marchandises. 875. a, b. Ce qui doit résulter de la trop grande abondance d'or & d'argent dans le commerce. I. 642. b. En quel cas l'argent peut être destructeur du commerce. VIII. 825. b. La nation qui possédera la main-d'œuvre au meilleur marché, & dont les négocians se contenteront du gain le plus modéré, fera le commerce le plus lucratif. VIII. 695. a. De la permission de trafiquer dans les ports de l'Amérique espagnole. XIV. 19. a. Caractères d'abréviation d'usage en commerce. II. 670. b.

Considérations particulières sur le commerce de la France. Principaux objets de ce commerce. VII. 812. a. Moyen de l'encourager. IX. 914. b. Pourquoi certaines nations donnent presque tout à meilleur marché que les François. *Ibid.* De la nécessité de croiser contre le commerce anglois. X. 124. b. Notre commerce avec la Barbarie. II. 69. b. Observations sur les réglemens de commerce de Colbert, & sur les principes d'économie de Sully. XVII. 871. b. 872. a, b. Balance du commerce de la France & de la Hollande. V. 969. b.

COMMERCE, (*Conseil de*) établi en 1700. Officiers qui le composent. Il ne décide pas souverainement. III. 699. b.

COMMERCE, (*Jurispr.*) bureau du commerce. II. 466. a. IV. 18. a. Chambre de commerce. III. 60. b. Conseil royal de commerce. IV. 18. a. Députés du commerce. IV. 867. b. 868. a. Départemens du commerce. 856. a. Des intendans du commerce. VIII. 810. a, b. Interdiction du commerce. 814. b. Surintendant du commerce. XV. 690. a. Villes de commerce. XVII. 280. a. Sociétés de commerce, voyez SOCIÉTÉ.

Commerce de la vie, vertu dont il exige la pratique. VIII. 253. a. XVII. 178. a, b. Voyez PROCHAIN.

COMMERCE, (*Jeu du*) détails sur les regles de ce jeu. III. 699. b.

COMMERCE, pour argent, (*au jeu du commerce*) Commercer à la banque. Commercer troc pour troc. III. 700. a.

COMMERE ACCOMMODEZ-MOI, (*Jeu de*) Exposition des regles de ce jeu. III. 700. a.

COMMÉTTRE, (*Corderie*) voyez CORDERIE. Les cordages d'un vaisseau ne doivent pas tous être commis à un degré semblable. *Suppl.* I. 315. a.

COMMILITON, (*Hist. anc.*) soldat d'une même centurie. Addition de l'épithete *sacratu* au mot *commilito*. III. 700. b.

COMMUNICATOIRE, (*Jurispr.*) ce qu'on entend par peines comminatoires. III. 700. b. Les clauses pénales apposées dans les actes ne doivent tenir lieu que de dommages & intérêts. Dans les lettres de chancellerie, les peines ne sont pas toujours réputées comminatoires. Mais les peines pécuniaires, telles que du double, triple & quadruple droit, ne sont ordinairement réputées que comminatoires. Celles qui sont prononcées en matière de police sont aussi réputées telles. Lorsqu'il y a dans un jugement rendu quelque disposition qui ordonne à une partie de faire quelque chose à peine de déchéance de quelque droit, cette disposition n'est que comminatoire. *Ibid.* 701. a.

Comminatoire, clauses comminatoires. III. 514. b. Dispositions comminatoires. IV. 1043. b. Peines comminatoires. XII. 251. b.

COMMINGES, (*Géogr.*) petite contrée de Gascogne. Son étendue. Etymologie de son nom. Ville que bâtirent dans ce pays les Espagnols que Pompée y rassembla. Ancienneté du siège épiscopal de la métropole d'Auch. Réunion du comté de Comminges à la couronne. Son commerce & ses productions. *Suppl.* II. 527. a.

COMMINGES, (*Géogr. Hist.*) siège de Comminges par Landegésile, général de l'armée de Gontran, roi de Bourgogne. *Suppl.* IV. 238. a.

COMMIS, (*Jurispr.*) préposé; comment différentes sortes de commis sont nommés dans les loix romaines. III. 701. a. *Commis*: juge commis. IX. 11. b. Jurisdiction commise. 74. b.

COMMIS, (*Comm.*) principaux commis des douanes, & particulièrement de celle de Paris. III. 701. b.

Commis ambulant, *commis aux portes*, *commis aux descentes*, *commis aux recherches*. III. 701. b.

Commis, en termes de commerce de mer, *commis & sous-commis* des négocians, banquiers, &c. III. 701. b.

Commis aux aides, ce qu'exige d'eux l'ordonnance des aides de 1680. Ils doivent être deux lorsqu'ils font leurs exercices. Les vendans vin sont obligés de leur ouvrir leurs caves, &c. pour y faire la visite. Leurs privilèges. III. 701. b.

Commis des fermes. Ce que dit par rapport à eux l'ordonnance de 1681. III. 701. b. Les fermiers responsables des commis. Leurs privilèges & exemptions. De l'action qu'on peut avoir contre eux. Actes qu'ils doivent faire sans exiger de frais. Conditions qui leur sont imposées: autorité de leurs procès-verbaux. Fraudes des commis punies de mort. Autres loix pénales contre eux. Par qui seuls ils peuvent être décrétés. Tableau qu'ils doivent mettre sur la porte du bureau. III. 702. a.

COMMIS, (*Droit de*) espèce de confiscation en faveur du seigneur pour le forfait ou désaveu du vassal ou emphythéote. Coutumes qui en parlent. Comment ce droit s'exerce au parlement de Toulouse. Auteurs à consulter. III. 702. b.

Commis, dans la congrégation de S. Maur, frere donné oblat, laïc qui se donne au couvent sans faire de vœu. Exemple. III. 702. a.

COMMISE, (*Jurispr.*) confiscation d'une chose, &c. Loix à consulter là-dessus. Usage de ce terme parmi nous. III. 702. b. Voyez CONFISCATION.

Commise, active & passive. III. 702. b.

Commise bordelière, ou d'un héritage tenu en bordelage. Coutumes où cette commise a lieu. La commise emporte la totalité de l'héritage, quoiqu'il soit divisé entre deux particuliers, si le seigneur n'a pas consenti à cette division. III. 702. b. Diverses maximes de droit sur cette matière. *Ibid.* 703. a.

Commise censuelle ou en censive, confiscation au profit du seigneur d'un héritage roturier tenu en censive pour cause de désaveu ou félonie. Coutumes où cette commise a lieu. Auteurs à consulter. III. 703. a.

Commise emphythéotique; loix sur lesquelles cette commise est fondée. Dispositions de ces loix. III. 703. a. Cet usage appartient plus aux pays de droit écrit qu'aux pays coutumiers. Exceptions: énumération de divers parlemens où cette commise n'a pas lieu, ou du moins dans quelques-uns avec restriction. Comment elle a lieu dans l'emphythéose d'un bien d'église: elle s'exécute aussi lorsque l'emphythéote détériore le fonds. L'emphythéote évincé perd ses améliorations. Auteurs à consulter. III. 703. b. Voyez EMPHYTHÉOSE.

Commise féodale, cas où elle a lieu. Origine de cette commise. Divers cas où elle s'exécutoit selon l'ancien droit des fiefs. III. 703. b. Il falloit un jugement qui prononçât la commise. Il y avoit réciprocité de commise entre le vassal & le seigneur. Deux cas où elle peut avoir actuellement lieu; le désaveu & la félonie: troisième cas établi dans quelques coutumes, lorsque le vassal récele quelque droit qu'il ne comprend pas dans son dénombrement. Divers cas de contestations entre le seigneur & le vassal où elle n'a pas lieu. *Ibid.* 704. a. Comment doit se faire la confiscation du fief. Tout ce qu'emporte cette confiscation. Un bénéficiaire ne peut commettre la propriété du fief attaché à son bénéfice. Biens que le mari & la femme ne peuvent commettre. La commise n'est point solidaire. Peine du seigneur qui commet félonie envers son vassal. Ouvrages à consulter. *Ibid.* b.

Commise féodale. Des commises de fief pour cause de désaveu mal fondé. IV. 873. a, b. Commise de fief, appelée autrefois *exhérédation de vassal*. VI. 259. a. Commise de fief pour cause de félonie. 467. a, b. Commise du fief de danger. 702. a. Espèce de confiscation appelée *droit de commis*. III. 702. b. Différentes causes qui faisoient perdre un fief à un vassal. XVI. 856. a, b.

Commise d'un héritage taillable, coutumes où elle a lieu. Cas à excepter qui ne rendent point sujet à la commise. III. 704. b. Celui qui a aliéné un héritage taillable sans le consentement du seigneur, n'est pas tenu de le livrer, si le seigneur

seigneur n'y consent, &c. Le seigneur doit faire prononcer la commise en justice. Quand le seigneur use de la commise, l'usufruitier de la seigneurie jouit pendant le tems de sa ferme de l'usufruit de l'héritage tombé en commise. Le droit de commise ne se prescrit point pour n'en avoir pas usé dans certains cas. Le roi n'use pas du droit de commise pour les héritages raillables qui sont tenus de lui. L'église n'use de commise que dans les lieux où elle est en possession de la faire. Auteurs à consulter. *Ibid.* 705. a.

Commise passive, celle qui a lieu contre le seigneur. Celle qui fut exécutée contre Clotaire II. III. 705. b.

COMMISSAIRES, (*Jurispr.*) officiers commis par le roi ou par quelque juge, pour certaines fonctions de justice ou de police. Diverses sortes de commissaires. Première ordonnance où ce terme est employé. III. 705. b.

Commissaires, appelés anciennement *missi dominici*. VIII. 807. b. XII. 2. b. XVII. 232. a. Intendants & commissaires départis dans les généralités du royaume. VIII. 807. b.

Commissaire aux chartres. III. 221. a.

COMMISSAIRES au Châtelet, (*Jurispr.*) quoi qu'en dise le commissaire de la Mare, les conseillers au châtelet sont plus anciens que les enquêteurs-examineurs : preuves de cette assertion. Deux arrêts dans lesquels ceux-ci ont reconnu que les conseillers étoient plus anciens. III. 705. b. Lettres de Philippe-le-Bel 1301 où il est question des examinateurs ; leur suppression en 1313. Ordonnance de Philippe V en 1320, où il est fait mention des examinateurs. Leur nombre fixé à douze en 1327, par une ordonnance qui règle diverses choses par rapport à eux. *Ibid.* 706. a. Leur nombre fixé à treize en 1337. Empressement avec lequel ces charges étoient recherchées. Diverses créations d'offices d'examineurs en différens tems. Leur nombre parvenu à quarante en 1586, & réduit ensuite à trente-deux. Nouvelles variations dans le nombre de ces commissaires. Titres qu'ils prennent. *Ibid.* b. Droits & privilèges qui leur furent accordés en 1668. Nouveaux changemens dans leur nombre. Il ne reste aujourd'hui que 48 titulaires. Leur fonction en matière civile & de police. Celles qu'ils exercent en matière criminelle. Prerogatives, privilèges, droits, exemptions dont ils jouissent. *Ibid.* 707. a. Voyez le *Traité de la Police*.

Commissaires conservateurs généraux de décrets volontaires. Etablissement de ces offices en 1708, &c. . . . Leur suppression pour la Bourgogne en la même année, & pour tout le royaume en 1718. *Traité* à consulter. III. 707. b.

Commissaires des décimes. III. 707. b.

Commissaires enquêteurs, examineurs. De la Mare en fait remonter l'origine aux tems les plus reculés. Officiers semblables établis autrefois, selon lui, chez les Hébreux, les Grecs & les Romains. Leurs fonctions chez ces derniers ; origine du nom de conseiller selon cet auteur. III. 707. b. Divers noms qu'ils recevoient chez les Romains. Comment l'établissement de ces offices passa dans les Gaules. Edit de Clotaire II où il en est parlé, en 615. Différentes fonctions de police que de la Mare dit avoir été remplies par ces officiers, & par lesquelles ils avoient toute l'autorité des comtes. Il convient que les comtes avoient des conseillers, mais il les distingue des commissaires ou enquêteurs. Dans la suite, depuis l'an 922 jusqu'à Philippe Auguste, ce ne fut plus que dans quelques villes que ces officiers furent conservés. *Ibid.* 708. a. Auteurs du onzième siècle, qu'il cite pour prouver qu'il y avoit alors de tels officiers établis. Ainsi, selon lui, ces offices ont existé de tout tems, au lieu que ceux de conseillers ne furent établis à Paris qu'en 1327. La réponse à ces assertions se trouvera au mot *Conseillers au châtelet*. Tout ce que les anciens auteurs ont dit des enquêteurs ne doit s'entendre que des assesseurs ou conseillers des juges, &c. Observations sur les autres commissaires enquêteurs, examineurs. *Ibid.* b. Voyez *ENQUÊTEUR*.

Commissaires experts. III. 708. b.

Commissaires des foires, ou des gardes des foires de Champagne & de Brie. III. 708. b.

Commissaires aux inventaires. III. 708. a. Leur création en 1622 & 1639 dans les ressorts des parlemens de Toulouse, Bordeaux & Aix. Leur suppression en 1702. A leur place on créa les conseillers du roi commissaires aux inventaires. Leurs fonctions. Création de greffiers. Suppression de ces offices en 1714. *Ibid.* 709. a.

Commissaires aux main-mises. III. 709. a.

Commissaires jurés de la marée. III. 709. a.

Commissaires nommés par le roi. III. 709. a.

Commissaires sur les ordonnances du roi. III. 709. a.

Commissaires ad partes. III. 709. a.

Commissaires de police. III. 709. b.

Commissaires de police, reçoivent à Paris les ordres du lieutenant de police & lui rendent compte. IX. 512. b. Des fonctions de ces magistrats. XII. 910. b.

Commissaires receveurs & gardes dépositaires dans les sièges d'amirauté. III. 709. b.

Commissaires du roi, contre les usures. III. 709. b.

Tome I.

Commissaires des tailles. III. 709. b.

Commissaire vérificateur des rôles des tailles. III. 709. b.

Commissaires provinciaux, dans l'artillerie. Leurs fonctions. III. 709. b. Après les commissaires provinciaux, il y a encore les commissaires ordinaires & extraordinaires, chargés des mêmes fonctions. *Ibid.* 710. a.

Commissaires général des fontes. III. 710. a.

Commissaire général de la cavalerie. III. 710. a.

Commissaire des guerres. III. 710. a.

Commissaire des guerres, assemblée de ces commissaires dans la connétable. III. 887. b. Revues qu'ils doivent faire des troupes. XIV. 240. a.

Commissaire général des vivres. III. 710. a.

Commissaires des montres, dans la marine de la Hollande. III. 710. a. Commissaires des ports. Commissaires des ventes. *Ibid.* b.

Commissaire général des revues, en Angleterre. III. 710. b.

Commissaire de la chambre des assurances, en Hollande. III. 710. b.

Commissaires des manufactures. III. 710. b.

Commissaire des pauvres. *Commissaire du grand bureau des pauvres*. III. 710. b.

COMMISSION, (*Gramm.*) trois significations différentes de ce mot. III. 710. b.

Commission, péché de. XII. 226. a.

Commission, (Hist. anc.) III. 710. b.

Commission, différence entre les commissions & les offices chez les Romains. IV. 897. b. Commissions qu'ils appelloient *perpétuelles*. Commissions exercées par le peuple ou par des commissaires créés extraordinairement. IX. 20. b. Distinction faite sous Charles VIII des offices en titre & des commissions. IV. 898. b. Lettres de commission. IX. 420. b. Commissions extraordinaires du conseil. IV. 21. b. Chambre de la commission. III. 50. a.

Commission, (Jurispr.) mandement par lequel le roi commet un officier de justice pour quelque fonction. La commission doit être écrite, & le commissaire doit faire apparoir de sa commission, &c. III. 710. b. A qui appartient l'exécution d'une commission adressée au lieutenant général d'un siège, ou au lieutenant particulier, &c. au premier huissier, ou enfin à un juge nommé. *Ibid.* 711. a.

Commission attributive de juridiction. Il n'y a que le roi qui puisse la donner, &c. III. 711. a.

Commission de la chancellerie, divers objets pour lesquels on obtient de telles commissions. Deux sortes de commissions de chancellerie. III. 711. a.

Commission en commandement. III. 711. a.

Commission de dettes des communautés de Bourgogne. III. 711. a.

Commission excitative de juridiction. III. 711. b.

Commission en sommation. III. 711. b.

Commission de pacificis possessoribus. III. 711. b.

Commission rogatoire. III. 711. b.

Commissions d'intendants du commerce. VIII. 807. b, &c.

Commission, dans le commerce, ou droit de commission. En fait de banque on se sert plus ordinairement du terme de *provision*. Quelques autres significations de ce mot. III. 711. b.

Commissions, livre des. IX. 616. a.

COMMISSIONS, (*Chanc. rom.*) règle de *commissionibus*. XIV. 23. a.

COMMISSIONNAIRE, (*Commerc.*) Commissionnaire d'achat, commissionnaire de vente, commissionnaire de banque. III. 711. b. Commissionnaire d'entrepôt, commissionnaire de voituriers. Compagnie de commissionnaires, facteurs anglois établis dans le Levant. *Ibid.* 712. a.

Commissionnaire, voyez *FACTEUR*. Commissionnaire d'entrepôt. V. 732. b. Commissionnaire expéditeur. VI. 289. b. Les commissionnaires doivent convenir avec leurs correspondans s'ils demeureront du croire ou non. IV. 810. a.

COMMISSOIRE, formes commissaires, en matière bénéficiaire. VII. 178. b. Loi commissaire. IX. 656. b. Clause commissaire. XVII. 791. b.

COMMISSURE, (*Anat.*) le lieu où s'abouchent certaines parties du corps. Commissures des levres, des paupières ; commissure antérieure du cerveau. Ce qu'on doit observer sur la commissure des paupières, dans l'opération de la fistule lacrymale. III. 712. a.

COMMITTIMUS, (*Jurispr.*) ce qu'on entend par ce droit : lettres de commitimus. Ce droit a beaucoup de rapport avec celui qu'on appelloit *privilegium fori*, aut *jus revocandi domum*. En quoi il consistoit. III. 712. a. Juges réservés à divers ordres de gens chez les anciens Romains. Ancienneté de l'origine des commitimus en France. Droit qu'avoient les maîtres des requêtes de connoître de toutes les requêtes présentées au roi. Ce droit limité par Philippe de Valois. Etablissement de la chambre des requêtes du palais en 1320. Privilège accordé aux commenfaux de la maison du roi, d'intenter leurs causes aux requêtes du palais, &c. L'usage de ces commissions étendu à diverses matières. Ces commitimus étoient tous au grand sceau. On donna aux requêtes du palais le droit d'être juges de leur propre compétence, &c. &c. Il est au choix de ceux qui ont commitimus de se

XXX

pourvoir aux requêtes de l'hôtel ou aux requêtes du palais : exception. *Ibid. b.* Juge des requêtes du palais des différens parlemens. Quelles sont les personnes à qui le privilege du committimus fut réservé. Depuis l'établissement des petites chancelleries on a distingué deux sortes de committimus. I. *Committimus au grand sceau.* Qui sont ceux qui en jouissent. II. *Committimus au petit sceau.* Qui sont ceux qui en jouissent. *Ibid. 713. a.* Maniere d'en jouir. Les lettres de committimus ne sont plus valables après l'année. Certains cas dans lesquels les privilégiés ne peuvent user de leur committimus. *Ibid. 713. a.*

Committimus, provinces où les committimus & les évocations générales n'ont point lieu. VI. 165. *b.* Lettres de committimus. IX. 421. *a.* Etablissement de l'usage des committimus aux requêtes du palais. XII. 34. *b.*

COMMITTITUR. (*Jurispr.*) Ce qu'on entend par cette ordonnance. Dans certains cas le juge qui répond la requête se commet lui-même pour faire l'instruction. III. 714. *a.*

COMMODAT. (*Jurispr.*) espece de prêt. En droit on distingue trois sortes de prêts; savoir le précaire, le prêt proprement dit, & le commodat. Définition de chacun. III. 714. *a.* Le dernier est synallagmatique, c'est-à-dire, obligatoire des deux côtés : il produit de part & d'autre une action, l'action directe, & l'action appelée contraire. Des personnes qui peuvent prêter, & des choses qui peuvent être prêtées. Quel est l'effet de ce contrat. La chose prêtée ne peut être retenue par le commodataire que pour raison des impenses nécessaires qu'il y a faites, &c. Le véritable propriétaire a aussi une action pour répéter la chose, quoiqu'il ne soit pas lui qui l'ait prêtée. Autres maximes de droit sur ce sujet. Loix à consulter. *Ibid. b.* Voyez PRÊT A USAGE.

COMMODE. (*Hist. rom.*) Lucius-Aurélius Commode, empereur romain. Description de son regne. *Suppl. II. 527. a.* Commode, culte de la déesse Isis rétabli par cet empereur. VIII. 913. *a.* Statues d'argent érigées en son honneur. XV. 500. *b.*

COMMODOU. (*Bot.*) nom brame d'une plante du Malabar. Ses différentes désignations. Sa description. Lieux où elle croit. Ses qualités & usages. Caractères qui la distinguent du menianthe. Maniere de la classer. *Suppl. II. 528. a.*

COMMOTE. (*Hist. mod.*) terme anciennement usité dans la province de Galles, qui signifie cinquante villages. III. 715. *a.* Ancienne division de cette province. *Ibid. b.*

COMMOTION. (*Chirurg.*) Accident que produit la commotion du cerveau. Remèdes à administrer selon la nature & le degré de ces accidens. Consulter là-dessus le premier volume des mémoires de l'académie royale de chirurgie. III. 715. *a.* Voyez PLAIES de la tête.

COMMOTION. (*Physiq.*) Voyez COUP foudroyant, ELECTRICITÉ.

COMMOTION. (*Chirurg.*) De l'effet de la commotion au cerveau. Expérience par laquelle il paroît que les praticiens ont confondu la commotion avec le contre-coup. L'on doit entendre par commotion un ébranlement avec une agitation confuse & indéterminée, produite par la continuité d'un mouvement quelconque, jusqu'aux plus petites parties du corps qui en est frappé, sans néanmoins le contondre, le diviser ou le rompre. *Suppl. II. 528. b.* Etablissement de quelques principes sur les effets de la commotion en général. — Examen de ce que doit produire un coup sur la tête, & de la révolution qu'il doit faire éprouver à nos fluides en changeant le diametre des vaisseaux. *Ibid. 529. a.* — Les mêmes effets auront lieu par la pression subite & violente de l'air contre nos solides, quelle qu'en soit la cause. — Divers accidens, comme saignement du nez, des yeux, de la bouche & des oreilles; vomissement ou issue involontaire des déjections, qui sont quelquefois les suites du choc. *Ibid. b.* — Remèdes à employer dans ces cas. — Autres accidens qui doivent être considérés comme les symptômes d'une maladie par contre-coup. — Opération nécessaire en ce cas. *Ibid. 530. a.*

COMMUN. (*Gramm.*) ce qu'on entend par genre masculin, genre féminin dans les mots qui expriment des êtres inanimés. Ce qu'on entend par genre commun. (*Voy. GENRE.*) Ce que sont les verbes qu'on appelle communs. III. 715. *b.*

COMMUN. (*Morale*) ce n'est point une raison de dédaigner les bonnes choses, parce qu'elles sont communes. *Suppl. III. 857. a.*

COMMUN. (*Géom.*) les parties communes à deux figures servent souvent à trouver l'égalité entre deux figures différentes. III. 716. *a.*

COMMUN, le. (*Beaux-arts*) c'est ce qui ne se distingue par aucun degré sensible de beauté ou de perfection des autres objets du même genre, ou ce qui n'a que le degré médiocre de perfection, qui est commun à la plupart des choses. — Une chose peut être commune en deux manieres; ou par sa nature, ou par ses dehors, sa forme extérieure, la façon dont elle est représentée. — Le commun est souvent nécessaire à compléter l'ensemble; mais il ne doit jamais domi-

ner, puisqu'il ne contribue point au plaisir. — Exemples d'ouvrages qui, par le choix du sujet sont communs, mais qui sont devenus grands par la maniere de les traiter. *Suppl. II. 530. a.* — C'est un défaut d'être trop scrupuleux à admettre le commun. — Quelle est la maniere de le traiter, lorsque la nature de l'ouvrage oblige l'artiste à l'admettre. *Ibid. b.*

COMMUN. (*Jurispr.*) Etre commun en bien avec quelqu'un. III. 716. *a.*

Commun, choses communes. III. 374. *b.* Délits communs. IV. 789. *a, b.* Droit commun. V. 123. *b.*

COMMUN de paix. (*Jurispr.*) droit qui appartient au roi dans le pays de Rouergue. Son origine. Valeur de ce droit. III. 716. *a.*

COMMUN. (*Myth.*) épithete qu'on donnoit à plusieurs divinités. Les Latins appelloient aussi *dii communes* ceux que les Grecs appelloient *ἀσσοι*. On nommoit aussi communs ceux qui étoient reconnus de toutes les nations. III. 716. *a.*

COMMUN. (*Archit.*) il y a chez le roi le grand & le petit commun. III. 716. *a.*

COMMUN. (*Hist. mod.*) chez le roi & les seigneurs. Le grand-commun, le petit-commun. III. 716. *b.*

COMMUNAUTÉ. (*Jurispr.*) assemblée de plusieurs personnes unies en un corps formé par la permission des puissances qui ont droit de l'autoriser, &c. Divers corps qui prennent ce nom. But de l'établissement des communautés; elles sont perpétuelles. Grand nombre de communautés ou colleges chez les Romains. A quel dessein Numa les institua. Ces colleges pouvoient avoir leurs juges propres. Ils succédoient à leurs membres décédés *intestati*. On n'en pouvoit établir sans l'autorité de l'empereur. Des patrons de ces colleges. Divers droits qu'ils possédoient. Deux sortes de communautés en France; les ecclésiastiques & les laïques. III. 716. *b.* Il n'y a point de communauté qui soit partie ecclésiastique, partie laïque. Objet que l'on se propose dans l'établissement des communautés; quelques-unes ont la religion pour objet, d'autres la police temporelle, d'autres la religion & la police en même tems. Comment une communauté peut s'établir. Dans les pays d'états, les habitans forment une communauté. Différence entre ce qu'on appelle *ordre & communauté*. Les communautés sont perpétuelles. Chaque communauté a ses biens, ses droits, ses statuts. Observations sur les unes & les autres. Préposés & délibérations de la communauté. *Ibid. 717. a.*

Communauté, autorité nécessaire pour former un corps en communauté: pourquoi il ne peut s'en former que par lettres-patentes du prince, dûment enregistrées. IV. 266. *b.* Sur les communautés, voyez SOCIÉTÉS PARTICULIÈRES.

Communauté, esprit de, un législateur doit s'appliquer à l'inspirer. IX. 358. *b.* &c. 766. *a.*

Communautés semblables à celles des freres moraves: exemples. X. 704. *b.* Projet d'association par lequel de bons citoyens, en remplissant les devoirs du christianisme, travailleroient de concert à diminuer les peines, & à se procurer les douceurs de la vie. 705. *a, b.* 706. *a, b.*

Communauté des avocats & procureurs de la cour du parlement. Son objet. Sous le nom de communauté, on entend quelquefois la chambre de la juridiction, &c. Les avocats & procureurs ne forment point une même compagnie. Comment s'est formée la communauté des avocats & procureurs. Commencement de l'ordre des avocats au parlement. L'institution des procureurs *ad lites*, n'est pas si ancienne. Confratrie des procureurs en 1342, qui fut le commencement de leur communauté. Ensuite les avocats se mirent de la confratrie, & y tinrent le premier rang. Bâtonnier de la confratrie. III. 717. *b.* En quoi consistoit la communauté des procureurs. Arrêt du 18 mars 1508, concernant cette communauté. Les avocats ayant été appelés à cette assemblée avec les procureurs, elle a été nommée *la communauté des avocats & procureurs*. Où se tient cette assemblée. Qui en est le président, & qui sont ses assesseurs. Procureur président en la place du bâtonnier & des anciens bâtonniers & autres avocats qu'il appelle avec lui. *Ibid. 718. a.*

COMMUNAUTÉ de biens entre conjoints. Vestiges qu'on trouve de cette communauté dans une loi attribuée à Romulus. En quoi consistoit cette communauté. Il ne paroît pas que celle qui est usitée dans la plupart des pays coutumiers ait été empruntée des Romains. Quelques-uns prétendent en tirer l'origine de ce qui se pratiquoit chez les Gaulois. Ce qu'en dit César. Il y a plus lieu de croire que les pays coutumiers l'ont empruntée des anciens Germains. Loi des Saxons. En quoi consistoit cette communauté sous la première & la seconde race des rois de France. La communauté avoit lieu alors pour les reines. III. 718. *b.* Présentement elle n'a plus lieu. Comment le mari peut disposer des biens de la communauté. Les coutumes de Bourgogne sont les premières qui parlent de la communauté de biens. Cet usage pourroit avoir été introduit en France par les Anglois. Pourquoi le droit de communauté est accordé à la femme. La plupart des coutumes l'établissent de plein droit. Il est

permis en tout pays aux futurs conjoints de stipuler cette communauté, & de l'exclure aussi dans les coutumes où elle a lieu. Comment on peut savoir s'il y a communauté, lorsque le contrat ne règle rien à ce sujet. Il est aussi permis de régler par contrat de mariage de différentes manières la part de chacun des conjoints. Temps où commence la communauté. *Ibid.* 719. *a.* Clauses les plus ordinaires qu'on insère dans les contrats de mariage par rapport à la communauté. Le mariage une fois célébré, les droits ne changent plus. Un mariage nul ne produit pas de communauté. Quant aux biens qui entrent dans la communauté, il faut distinguer, la communauté légale, & la conventionnelle. Observation sur les meubles à mettre en communauté. Comment on en peut réaliser par fiction une partie pour l'empêcher d'entrer en communauté. *Ibid.* *b.* Stipulation nécessaire pour transmettre le droit d'un conjoint à ses enfans. La pratique d'un office entre en la communauté comme les autres meubles. Biens qui entrent & ceux qui n'entrent pas en la communauté. Tous biens acquis pendant le mariage sont censés acquis des deniers de la communauté. Des droits du mari & de la femme sur la communauté. Examen de ce que doit souffrir chacun des conjoints par la confiscation des biens. *Ibid.* 720. *a.* Des charges de la communauté. On distingue à cet égard les dettes créées avant le mariage, & celles qui ont été formées après. Les premières, si elles sont mobilières, sont à la charge de la communauté, les secondes le sont de quelque nature qu'elles soient, &c. Sur quels biens se prennent les frais de la dernière maladie du prédécédé, & les frais funéraires, & le deuil de la veuve. Des dettes des successions échues aux conjoints pendant le mariage. Comment finit la communauté. *Ibid.* *b.* Maximes de droit sur les suites de la dissolution de la communauté. De la faculté de renoncer à la communauté. Elle ne fut d'abord accordée qu'en faveur des nobles. Cérémonie de cette renonciation faite par la veuve. Forme nécessaire pour la validité de la renonciation. Cette faculté accordée aux veuves des roturiers par la coutume de Paris. Ce que la femme reprend sur les biens du mari après sa renonciation à la communauté. *Ibid.* 721. *a.* Causes qui privent la femme de son droit en la communauté. Droit des mineurs dans la dissolution de la communauté. Pour empêcher la continuation de la communauté, il faut que le survivant fasse faire un inventaire solennel avec un légitime contradicteur. Biens qui entrent dans la communauté continuée. Le second mariage du survivant n'opère point la dissolution. Compte que doit rendre le survivant après cette dissolution. Ouvrages à consulter sur cette matière. *Ibid.* *b.*

Communauté de biens entre conjoints. Ceux qui possèdent des biens en commun, nommés *frerescheurs*. VII. 289. *b.* Charges qui résultent de la communauté des biens entre conjoints. III. 198. *a.* Quels sont les biens confisqués dans les cas de communauté entre conjoints. 855. *a.* Communauté de biens appelée en Alsace coutume de ferrete. IV. 416. *a.* Dissolution de communauté de biens. 1049. *a.* Partage de communauté. XII. 85. *a.* Propres de communauté. XIII. 489. *a.*

COMMUNAUTÉS ecclésiastiques, (Hist. eccl. & mod.) elles sont ou régulières ou séculières. Concours de deux puissances pour établir une communauté. On attribue à S. Augustin l'institution des communautés séculières. On en trouve beaucoup d'exemples dans l'occident depuis S. Augustin. Communautés composées de trois sortes de clercs. Celles d'Espagne. Communautés ecclésiastiques & monastiques tout ensemble. Ce que nous appellons aujourd'hui communauté ecclésiastique. III. 722. *a.*

Communautés ecclésiastiques. De leur origine. III. 133. *b.* Des diplômes de ces communautés : pourquoi on y ajoute peu de foi. IV. 1019. *a.* Vie commune des premiers moines. X. 615. *b.* Voyez COUVENT, MONASTERE, MOINE, RELIGIEUX.

Communauté d'habitans. Objet de la communauté que forment ensemble les habitans d'une ville, bourg, ou paroisse. Quand & comment doivent être données les assignations aux communautés. Quels sont les préalables nécessaires pour autoriser une communauté à entreprendre quelque affaire. Assemblées de la communauté. Comment ils doivent nommer les assésés & collecteurs, & arrêter ce qui regarde les surtaxes & la taille. Biens communaux que possède la communauté. Ce qu'on entend par deniers patrimoniaux. Oâtrois que possèdent quelques villes. Edit de 1683 concernant l'aliénation & vente des biens communaux. Forme en laquelle on doit faire le procès aux communautés d'habitans. III. 722. *b.* En quoi peuvent consister les condamnations. Procès des principaux auteurs du crime. *Ibid.* 723. *a.* Voyez COMMUNE & SOCIÉTÉS PARTICULIÈRES.

Communauté d'habitans : des condamnations de dépens obtenues contre une telle communauté. IV. 858. *b.*

Communautés laïques ou séculières. III. 723. *a.*

Communauté légale de biens. III. 723. *a.*

Communauté des procureurs. III. 723. *a.*

Communautés régulières. III. 723. *a.*

Communautés séculières. III. 723. *a.*

Communautés tacites. Depuis la rédaction des coutumes par écrit, l'usage n'en a été retenu que dans un petit nombre de coutumes. III. 723. *a.* Différentes manières dont il se pratique. Comment sont appelés ceux entre lesquels ces communautés se forment. Conditions requises par les coutumes pour que la communauté ait lieu. Biens qui entrent dans la communauté. Du maître ou chef qu'on établit sur elle. Facteur ou agent de la communauté. Comment la communauté finit. *Ibid.* *b.* De la reddition des comptes. Du partage des biens. Traités à consulter. *Ibid.* 724. *a.*

COMMUNAUTÉ, (Comm.) réunion des particuliers qui exercent un même art ou métier, &c. Institution de ces corps chez les Romains par Numa, & dans quelle vue. Ils étoient connus sous le nom de *college*. Origine du renouvellement des communautés dans les empires fondés par les barbares sur celui des Romains. Ces corps ont quelquefois facilité la rébellion : de ces communautés en Angleterre. Leurs loix presque toutes opposées au bien général. III. 724. *a.* Le premier principe du commerce est la concurrence. Ce qu'il y a de nuisible à cet égard dans les communautés. Ce que dit là-dessus Jean de Wit. Autres principes nuisibles à l'état & admis dans les communautés. Comment la communauté des marchands & des artistes doit chercher à se distinguer. Abus à réformer. *Ibid.* *b.* Voyez MAÎTRISES.

Communauté d'arts & métiers. Réflexions sur ces communautés & sur les maîtrises. IX. 425. *a.*, *b.* 911. *a.* — 915. *b.* Sages dispositions par lesquelles on pourroit dans les corps & communautés procurer des ressources à tous les membres contre le désastre des faillites. 913. *b.* Des privilèges exclusifs accordés aux communautés. XIII. 390. *a.*, *b.* Pourquoi les femmes n'y sont point admises. VI. 476. *a.* Statuts des communautés. XV. 506. *a.* Observations sur les fêtes de ces corps. VI. 567. *b.* Registre des communautés de Paris. XIV. 18. *b.* Nombre de ces communautés. XV. 506. *a.* Consuls des communautés. IV. 103. *a.* Chambre de communauté. III. 45. *a.* Clercs de communautés. 527. *b.*

COMMUNE ou COMMUNES, (Jurispr.) ancienneté de l'origine des concessions des communes. Louis-le-Gros passe pour le premier qui les ait établies. Première charte de commune qui soit connue. Multiplication de l'établissement de ces communes. Officiers que les bourgeois de la commune élevoient pour les gouverner. Origine des corps de ville. Milice que la commune tenoit sur pié. Le roi n'établissoit des communes que dans ses domaines. Villes qui n'avoient point de communes. Divers usages des villes de communes. Quelques villes du premier ordre étoient tenues pour libres & avoient leurs officiers sans avoir eu de charte de commune. Protection que le roi donna aux villes de communes contre les seigneurs & les ecclésiastiques. III. 725. *a.* Etablissement de communes par la plupart des seigneurs. Les concessions de communes sont irrévocables, &c. Retranchement qui s'est fait peu-à-peu des privilèges accordés aux communes. Ouvrages à consulter. *Ibid.* *b.* Voyez COMMUNAUTÉ D'HABITANS, & CHARTRE DE COMMUNE.

COMMUNE, (Jurispr.) pâturage appartenant à une communauté d'habitans. A qui appartient la propriété des communes. Elles ne peuvent être saisies ni vendues. A qui en appartient l'usage. Différence entre les communes & les terres des particuliers sujettes à la vaine pâture. III. 257. *b.* Le seigneur du lieu participe à l'usage des communes, comme son premier habitant. En quel cas il peut demander qu'on lui en réserve un tiers à son usage. Les seigneurs qui ont leur triage ne peuvent plus user du surplus des communes. Lorsqu'une même commune sert pour plusieurs paroisses, les habitans de ces différens lieux peuvent aussi demander qu'il leur soit fait un partage. L'ordonnance de 1669 porte qu'on pourra donner à ferme les endroits inutiles dont la communauté pourroit profiter sans incommoder le pâturage. III. 726. *a.* Un habitant ne peut demander sa part distincte, mais il peut louer son droit de commune. Triages rendus aux communes en 1667. Les amendes qui s'adjugent pour les pâtis communs contre les particuliers, appartiennent au seigneur haut-justicier, &c. Les bois des communes sont quelquefois compris sous le nom de communes. *Ibid.* *b.*

Commune de tourberie. XVI. 470. *b.*

COMMUNE, (Jurispr.) femme commune, ou commune en biens. Femme non commune : différence entre la femme non commune & celle qui est séparée de biens. III. 726. *b.*

Commune vie, celle des premiers chrétiens. V. 422. *b.* Des premiers clercs. III. 133. *b.* Des premiers moines. X. 615. *b.* Des chanoines. III. 133. *b.* Voyez COMMUNAUTÉ.

COMMUNES, (Hist. mod.) chambre des communes dans le parlement d'Angleterre. Voyez CHAMBRE BASSE, & PARLEMENT D'ANGLETERRE. III. 726. *b.* Tout le peuple donnoit anciennement sa voix pour l'élection de ses députés. Restriction que Henri VI apporta à ce droit. Caractères que devoient

avoir les personnes éligibles. Pendant la séance du parlement, tous les membres de la chambre basse jouissent des mêmes privilèges que ceux de la chambre haute. Les membres de la chambre basse siegent confusément & sans habit de cérémonie. Place qu'occupe leur orateur. Serment que prêtent les membres des communes : élection de l'orateur, second serment. Principaux privilèges de la chambre des communes. Autrefois on accordoit aux membres, des sommes pour leurs dépenses pendant la séance du parlement. III. 727. a. Aujourd'hui les communes ne reçoivent plus d'appointemens. Les communes, ou plutôt le tiers-état, en Angleterre, se dit par opposition aux nobles & aux pairs, de toute personne au-dessous du rang de baron. Ce qu'on entend par gentilhomme en Angleterre. *Ibid. b.*

COMMUNIBUS LOCIS, (*Physiq.*) terme ou rapport moyen qui résulte de la combinaison de plusieurs rapports; profondeur moyenne de l'océan. III. 727. b.

COMMUNICATION du mouvement; les philosophes ont enfin découvert les loix suivant lesquelles se fait cette communication. Mais la raison métaphysique & le principe, sont encore sujets à plusieurs difficultés. III. 727. b. Le P. Mallebranche prétend que cette communication procède de la volonté immédiate de Dieu; qu'il n'y a pas plus de connexion entre le mouvement d'un corps & celui d'un autre, qu'entre la figure & la couleur de ces corps. Examen de ce dernier principe. Il a été nécessaire que le Créateur établit des loix pour les changemens qui doivent résulter de la percussion des corps; quelques-unes de ces loix ont dû être nécessairement déterminées par la seule impénétrabilité; & en général, ces loix sont celles que le Créateur a dû établir par préférence, puisqu'elles sont fondées sur des principes aussi simples qu'on pourroit le désirer. Loix de la communication du mouvement. Comment on mesure le degré de mouvement. Si un corps qui se meut frappe un autre corps déjà en mouvement, & qui se meut dans la même direction, le premier augmentera la vitesse du second, mais perdra moins de sa vitesse propre, que si ce dernier avoit été en repos. *Ibid. 728. a.* Tout corps qui en rencontre un autre, perd nécessairement une partie plus ou moins grande du mouvement qu'il avoit avant cette rencontre. D'où il suit, 1°. que si deux corps homogènes de différentes masses, se meuvent dans un fluide avec la même vitesse, le plus grand conservera plus long-tems son mouvement que le plus petit. 2°. De-là nous voyons pourquoi un corps fort long, lancé selon sa longueur, demeure en mouvement beaucoup plus long-tems que lorsqu'il est lancé transversalement. *Ibid. b.* 3°. Un corps qui se meut sur lui-même doit conserver son mouvement pendant un long tems. Ignorance où nous sommes sur le principe métaphysique de la communication du mouvement. *Ibid. 729. a.*

Communication, &c. Voyez PERCUSSION, IMPULSION, CHOC. Principe par lequel M. de Maupertuis a déterminé les loix du choc des corps durs & des corps élastiques. IV. 296. a.

COMMUNICATION d'idiomes, (*Théolog.*) application d'un attribut d'une des deux natures de Jésus-Christ à l'autre nature. Cette communication est fondée sur l'union hypostatique des deux natures en Jésus-Christ. Mais on ne fauroit par la communication d'idiomes attribuer à J. C. ce qui seroit supposer qu'il ne seroit pas Dieu. Les nestoriens rejetoient cette communication. Et les luthériens sont tombés dans un excès opposé. III. 729. a.

COMMUNICATION, (*Belles-Lettres*) en quoi consiste cette figure de rhétorique. Exemples tirés de Cicéron. III. 729. a.

COMMUNICATION de pieces, (*Jurispr.*) exhibition ou remise d'une piece à la partie intéressée pour l'examiner. On ne doit pas confondre la signification ni l'acte de baillé d'une piece avec la communication. Pourquoi & comment se fait cette communication. Effet de la communication. III. 729. b.

COMMUNICATION sans déplacer, (*Jurispr.*) III. 729. b.

Communication aux gens du roi, au ministère public, ou au parquet. Elle se fait en plusieurs manières & pour différens objets. III. 729. b.

Communication au ministère public des ordonnances, &c. pour l'enregistrement desquelles il doit donner des conclusions. Dans les affaires civiles où le ministère public doit porter la parole, les parties doivent lui communiquer leurs pieces, &c. & lorsque le ministère public est partie, il communique aussi ses pieces à l'avocat qui agit contre lui. III. 729. b. On appelle aussi communication au ministère public une brève exposition que les avocats font de leurs moyens à celui qui doit porter la parole pour le ministère public. Cette communication n'est point d'obligation. Ancienneté de l'usage des communications soit de pieces ou de moyens au ministère public. Autrefois les communications des causes se faisoient avec moins d'appareil qu'aujourd'hui. Cérémonial selon lequel se fait aujourd'hui la communication. *Ibid. 730. a.* Ordonnances & arrêts qui prescrivent ces communications. Au parlement, toutes les causes des grandes audiences sont communiquées. Procès communiqués au procureur général

pour qu'il donne ses conclusions. Substitution du plus ancien des avocats au procureur du roi. Ce qu'on entend par appréter les charges aux gens du roi. *Ibid. b.*

Communication au greffe, ou par la voie du greffe. III. 731. a.

Communication du jugement. III. 731. a.

Communication de la main à la main. Les avocats se communiquent leurs pieces de cette manière, mais non les procureurs. III. 731. a.

Communication d'une production, instance, ou procès. Ce sont les procureurs qui prennent en communication les instances & procès. Articles de l'ordonnance de 1667, qui se rapportent à cet objet. Moyens contre celui qui retient trop long-tems les pieces. III. 731. a.

Communication des sacs. III. 731. b.

COMMUNICATION, (*Fortific.*) ouverture faite pour aller à un fort ou bastion, &c. Communications pour joindre les différentes parties des attaques & des logemens, ou les batteries aux places d'armes. Utilité de ces communications. III. 731. b.

COMMUNICATOIRES, lettres. IX. 421. a.

COMMUNION, (*Théolog.*) créance uniforme de plusieurs personnes, qui les unit sous un même chef, &c. III. 731. b.

Communion des saints, ce qu'on entend par-là: conséquences qui en résultent. La communion des saints est un dogme de foi. III. 731. b.

Communion, action par laquelle on reçoit le corps & le sang de J. C. au très-saint sacrement de l'Eucharistie. Comment cette action est décrite par S. Paul; comment il explique l'esprit de cette cérémonie religieuse. Ferveur avec laquelle les premiers fideles célébroient cette action. III. 731. b.

Communion, dans les premiers siècles, tous les fideles qui assistoient aux saints mystères participoient à la communion. XI. 751. a. Voyez EUCHARISTIE. Partie du culte de la primitive église, appelée *post-communion*. XIII. 170. a.

Communion sous les deux especes. La discipline de l'église a varié sur cet article, quoique sa foi ait toujours été la même. Dans le neuvième siècle, on donnoit l'espece du pain trempée dans celle du vin. Le concile de Clermont ordonne la communion sous les deux especes séparément, avec deux exceptions, l'une pour les malades, l'autre pour les abstèmes. Combien étoient mal fondées les instances des Hussites, des Calixtins & de Carlostad. Sur quoi étoit fondé le retranchement de la coupe. Ce qui se passa au concile de Trente sur cet objet. III. 732. a. Voyez RETRANCHEMENT de la coupe.

Communion fréquente. Usage des premiers fideles. III. 732. a. Ralentissement de la ferveur. L'église obligée de fixer le tems des communions. Combien de fois l'on communioit par année du tems de S. Ambroise, & de S. Chrysostome; passages de ces docteurs. Ce que dit Gennade, prêtre de Marseille, qui vivoit au cinquième siècle, sur la communion journalière. Ces peres dans leurs exhortations, ne séparaient jamais ces deux choses, la fréquentation du sacrement, & les dispositions nécessaires pour y participer dignement. Vers le huitième siècle, la communion étant devenue très-rare, l'église obligea les chrétiens à communier trois fois l'année. Vers le treizième siècle, la tiédeur ayant augmenté, le quatrième concile de Latran ordonna de communier au moins chaque année à Pâques. *Ibid. b.* Comment s'exprime le concile de Trente sur la fréquence de la communion. Dispositions qu'exige ce concile de ceux qui s'approchent du sacrement. Excès dans lesquels sont tombés quelques théologiens modernes sur la suffisance des dispositions requises pour la communion. Doctrine rigoureuse des uns, doctrine relâchée des autres, *Ibid. 733. a.* en vue de rendre plus aisée la fréquente communion sur laquelle ils ont fortement insisté. Comme on a accusé M. Arnauld d'avoir établi le rigorisme dans son livre de la fréquente communion, l'on donne ici l'analyse de cet ouvrage pour le faire mieux connoître au public. Il parut en 1643. Il est divisé en trois parties. La première traite de la véritable intelligence de l'écriture & des peres, que le pere de Sainchaïsons allegue pour la fréquente communion; 2°. des conditions d'un bon directeur pour régler les communions; 3°. il examine si l'on doit porter indifféremment toutes sortes de personnes à communier tous les huit jours. Enfin l'auteur examine l'indisposition que les péchés véniels peuvent apporter à la fréquente communion. Dans la deuxième partie, il examine s'il est meilleur, lorsqu'on se sent coupable de péché mortel, de communier aussi-tôt qu'on s'est confessé, ou de prendre quelque tems pour se purifier par la pénitence. *Ibid. b.* La troisième partie roule sur quelques dispositions plus particulières pour communier avec fruit. Il résulte de cet ouvrage que l'auteur exige pour la fréquente communion des dispositions bien sublimes & bien rares parmi les chrétiens. Approbations qui furent accordées à ce livre lorsqu'il parut. Contestations sur ce sujet élevées à la cour de Rome, & terminées en faveur de M. Arnauld. *Ibid. 734. a.* Réponses de M. Arnauld au pere Nouet, jésuite, & au pere

pere Pétau, pour la défense de son ouvrage. Analyse d'un autre traité; celui du pere Pichon, accusé de favoriser le relâchement. Approbations dont il fut muni lorsqu'il parut en 1745. Prélats qui n'en portèrent pas le même jugement. Ils furent choqués de l'entendre enseigner: 1°. que l'épreuve que S. Paul exige consiste à examiner si l'on est exempt de péché mortel, & si on l'est, de communier; 2°. que la coutume de l'église déclare que cette épreuve consiste en ce que nulle personne sentant sa conscience souillée d'un péché mortel... ne doit communier sans avoir fait précéder l'absolution sacramentelle. Comment il explique les dispositions du concile de Trente sur cette matière. *Ibid.* b. 3°. Ils furent choqués de la distinction de sainteté commandée & de sainteté conseillée, ou de bienfaisance. On rapporte sur ce sujet le texte de l'auteur. *Ibid.* 735. a. 4°. De ce qu'il dit qu'on peut donner pour pénitence de communier souvent, puisque la fréquente communion est le moyen le plus efficace de conversion & de sanctification; & d'avoir en conséquence substitué la fréquente communion aux œuvres satisfaites. *Ibid.* b. 5°. 6°. 7°. Autres reproches qui lui sont faits. Rétraction de l'auteur, qui mit sa personne à couvert, mais qui ne garantit pas son livre de la condamnation qu'en portèrent vingt évêques de France. *Ibid.* 736. a. Quelques-uns rétractèrent l'approbation qu'ils avoient donnée à l'ouvrage. Autorités qu'on a opposées au pere Pichon. 1°. Un passage de la dix-septième homélie de S. Chrysostome, sur l'épître aux Hébreux, où il est parlé du cri du diacre pendant la célébration des saints mystères, comme si le ministre sacré disoit, *si quelqu'un n'est pas saint, qu'il se retire*; &c. 2°. Outre l'exemption de péché mortel, le concile de Trente exige, du moins pour les communions fréquentes, d'autres dispositions de ferveur. 3°. A la distinction de sainteté commandée & de sainteté conseillée, on a opposé ce passage de Salazar, où à l'exemption de péché mortel il ajoute la droiture d'intentions, l'attention, la révérence, & la dévotion ou desir, &c. *Ibid.* b. Paroles de S. François de Sales qu'on lui oppose, dans lesquelles ce saint évêque déclare que l'esprit doit être *sans aucune affection de pécher*, &c. pour communier dignement. 4°. On a fait voir par une foule de passages que la pénitence étant un *baptême laborieux*, &c. on ne pouvoit regarder l'eucharistie comme une pénitence; &c. 5°. On lui a fait sentir le faux de la comparaison entre le baptême & l'eucharistie. 6°. On lui a reproché de s'être approché de Mélanchton, lorsqu'il a appelé l'ancienne pénitence publique, une pénitence de cérémonie; &c. *Ibid.* 737. a.

Communione laïque: espece de châtement pour les clercs. III. 737. a.

Communione étrangere. Nature de cette peine qu'on infligeoit aux évêques & aux clercs. III. 737. a.

Communione, dans la liturgie. III. 737. a.

COMMUNION, (*Jurispr.*) 1. Société de biens entre toutes sortes de personnes. 2. La portion de la dot qui entre en communauté. 3. Associations entre toutes sortes de personnes & singulièrement entre main-mortables. Cette communion est, ou *tacite*; entre quelles personnes elle a lieu; ou *expresse*; qui sont ceux qui peuvent la contracter. Comment la communion de main-mortables doit avoir lieu, à l'effet d'exclure le seigneur de son droit d'échôte. III. 727. b. Circonstances qui rompent la communion, distinguées de celles qui ne peuvent la rompre. Auteurs à consulter. III. 738. a.

Communione des mains-mortables. IX. 878. b. Communione pègrine, dégradation des clercs. XII. 350. a.

COMMUTATION, (*Astron.*) l'angle de commutation est la distance entre le véritable lieu du soleil ou de la terre, & le lieu d'une planète, réduit à l'écliptique. Comment on trouve cet angle. *Voyez Suppl.* I. 427. b.

COMMUTATION de peine, (*Jurispr.*) autorité par laquelle elle peut avoir lieu. Jusqu'à où elle peut s'étendre. Auteurs à consulter. III. 735. a.

Commution de peine, lettres de. IX. 421. a.

COMMUTATIVE, *justice*. IX. 94. a.

COMNENE, *Isaac*, (*Hist. du Bas-Empire*) tableau du regne de cet empereur. *Suppl.* II. 530. b.

COMNENE, (*Alexis*) fils de l'empereur *Isaac*. *Suppl.* II. 531. a.

COMNENE, (*Calo-Jean*) fils d'*Alexis*. *Suppl.* II. 531. a.

COMNENE, (*Manuel ou Emmanuel*) le plus jeune des fils de *Calo-Jean*. *Suppl.* II. 531. b.

COMNENE, (*Alexis*) fils de *Manuel*. *Suppl.* II. 532. a.

COMNENE, (*Andronic*) fils d'*Isaac* & neveu de *Calo-Jean*. Sa fin cruelle & ignominieuse. *Suppl.* II. 532. a.

COMODI, (*Botan.*) nom brame d'une plante du Malabar. Ses autres dénominations. Sa description. *Suppl.* II. 532. a.

Lieux où elle croit. Sa classification. *Ibid.* b.

COMPACT, (*Jurispr.*) accord fait entre les cardinaux avant l'élection de Paul IV, que celui qui seroit élu ne pourroit déroger aux indulgences des cardinaux. III. 738. a. Bulle du compact en ratification de cet acte. Articles principaux du compact. *Ibid.* b.

Tome I

COMPACT de l'alternative. III. 738. b.

COMPACT breton: accord fait entre le pape & le saint siege d'une part, & tous les collateurs & la nation bretonne d'autre, pour la partition des mois par rapport à la collation des bénéfices. Origine de cet arrangement. En quoi il consiste. III. 738. b.

COMPAGNIE, *bande, troupe*, (*Synon.*) II. 56. b. XVI. 712. b.

COMPAGNIE, (*Art milit.*) les régimens sont composés de compagnies. Compagnies en France qui ne sont point enrégimentées. III. 739. a.

Compagnie franche. VII. 283. b. Compagnie en second. XIV. 857. b.

Compagnies d'ordonnance, créées par Charles VII. Compagnies des seigneurs supprimées vers le tems de la paix des Pyrénées. Le roi est capitaine de toutes les compagnies de gendarmerie. Elles sont fort différentes des anciennes compagnies d'ordonnance. III. 739. a.

Compagnies d'ordonnance: montre ou revue qui s'en faisoit autrefois. X. 690. b.

Compagnies, especes de troupes de brigands que les princes prenoient à leur solde dans le besoin. Divers noms qu'on leur donne. Philippe Auguste s'en servit le premier. III. 739. a. Comment Charles V en délivra la France. *Ibid.* b. *Voyez* BRIGAND.

COMPAGNIE, (*Jurispr.*) Compagnies de justice, tribunaux composés de plusieurs juges. III. 739. b.

Compagnies de justice. Comment elles vont aux cérémonies; IV. 267. a. Doyens de ces compagnies. V. 95. a, b.

Compagnies semestres. III. 739. b.

Compagnies souveraines, cours supérieures. Les présidiaux ne sont pas compagnies souveraines. III. 739. b. *Voyez* COURS SOUVERAINES.

Compagnie de commerce: les compagnies sont ou particulières, ou privilégiées. Les premières s'appellent plus communément *sociétés*. L'usage a cependant conservé ce nom à des associations particulières, lorsque les membres sont nombreux, les capitaux considérables, & les entreprises importantes. Elles sont regardées de mauvais œil dans les places de commerce; mais elles sont utiles à l'état. III. 739. a. Comment elles sont cependant utiles aux commerçans. Elles sont un signe & une cause de la prospérité publique. En quels cas cependant elles pourroient être nuisibles. Causes ordinaires qui font échouer les projets dans le commerce. Regles générales dont les gens qui ne sont point au fait du commerce & qui veulent s'y intéresser doivent se prémunir. *Ibid.* 740. a. Du choix des sujets qui doivent être chargés de la conduite d'une entreprise. Reflexions sur les plans & les projets de commerce formés depuis le renouvellement de la paix qui presque tous se sont dirigés vers Cadix, la Martinique & Saint-Domingue. Avis sur ce qu'on auroit dû faire au lieu de diriger ses vues de cette manière. III. 740. b.

Compagnies de commerce. Du crédit de ces compagnies. IV. 446. b. Leurs directeurs. 1026. b. Anciennes compagnies de commerce. XI. 61. b. 62. a. Comment ces compagnies peuvent devenir ou nuisibles, ou nulles, ou utiles à l'état. XV. 581. a. Actions d'une compagnie. I. 132. a, b.

Compagnies privilégiées. Tems & circonstances où elles ont commencé. Préjugés qui leur furent favorables. On examine s'il est vrai qu'il y a des cas où il soit utile de restreindre la concurrence. III. 740. b. Sentiment de M. Josias Child, sur cette matière. 1°. Les compagnies lui paroissent absolument nécessaires pour faire le commerce dans les pays avec lesquels le roi ne peut avoir d'alliance. 2°. La plus grande partie de ces commerces doit être faite par une compagnie dont les fonds soient réunis. 3°. Il est difficile de décider qu'aucune autre compagnie privilégiée soit utile ou non. 4°. Cependant une compagnie à laquelle on ne peut être admis pour la valeur de vingt livres sterling porte dans le commerce une restriction nuisible. *Ibid.* 741. a. Raisons que M. Child en donne, tirées de l'état du commerce en Hollande, où les associations sont ouvertes à tous, & avec lesquels on ne pourra soutenir la concurrence qu'en les imitant, &c. Etat du commerce du Nord avec l'Angleterre. Conséquences que tire M. Child de cet exposé, contre l'usage des compagnies limitées. *Ibid.* b. Six objections que cet Auteur présente contre son sentiment, & réfute ensuite. *Ibid.* 742. a.

Compagnies privilégiées. Des compagnies angloises, savoir; 1°. de la compagnie du Sud, 2°. de la compagnie des Indes. XV. 619. b. — 620. b. Capital de cette compagnie des Indes; source des malheurs qui arriverent en 1720 à celle du Sud. II. 631. a. Détails sur la compagnie établie près de la baie d'Hudson. VIII. 332. a, b. Histoire de la compagnie françoise des Indes orientales. 662. b, &c. Celle des compagnies hollandoises des deux Indes. 664. a, b. Repartitions que la compagnie hollandoise des Indes orientales fit à ses actionnaires en 1610 & 1616. XIV. 126. b. Directeurs de cette compagnie, & de la compagnie françoise des mêmes Indes.

Y Y y

IV. 1026. *b.* Compagnie d'Ostende. XI. 690. *a, b.* Histoire de la compagnie des Indes orientales en Danemarck. VIII. 665. *a, b, &c.* Des privileges exclusifs accordés aux compagnies. XIII. 390. *a, b.* De ceux qui empiètent sur ces privileges. VIII. 831. *a.*

COMPAGNIE, (*regle de*) en arithmétique. La regle de trois répétée plusieurs fois en est le fondement. Cette regle a deux cas ; il y a différens tems à observer, ou il n'y en a point. Regle de compagnie sans distinction de tems. Exemple qui rendra facile l'opération qu'elle exige. Regle de compagnie par tems, c'est-à-dire, lorsque le tems de chaque mise est différent. De quelle maniere on la doit partager. III. 743. *a.* Ou l'intérêt est simple, ou il est composé. Exposition de la regle dans l'une & l'autre supposition. *Ibid. b.* Cas à résoudre : un pere en mourant laisse sa femme enceinte, & ordonne par testament que si elle accouche d'un fils, elle partagera son bien avec ce fils, de maniere que la part du fils soit à celle de la mere, comme *a* est à *b*, & que si elle accouche d'une fille, elle partagera avec la fille, de maniere que la part de la mere soit à celle de la fille comme *c* est à *d*. La mere accouche d'un fils & d'une fille, on demande comment le partage doit se faire. Solution du cas proposé. *Ibid. 744. a.*

COMPAGNON, (*Arts & Métiers*) adoucissements qu'on deyroit procurer aux compagnons. IX. 913. *a.* Congé des compagnons. III. 864. *a.* Du compagnonage en orfèvrerie. XI. 628. *a.*

COMPAIR, (*Musiq.*) tons compairs dans le plain-chant. *Suppl. II. 352. b.*

COMPARAISON, (*Philos. & Log.*) comment se fait cette opération de l'esprit. Plus les notions sont composées, plus il est difficile de les comparer. Utilité de cette opération de l'esprit pour augmenter la mémoire, l'imagination & fortifier la réflexion. Par la composition & décomposition des idées, nous pouvons les comparer sous toutes sortes de rapports. De la faculté de comparer dans les bêtes. III. 744. *b.* Il n'y a rien que l'esprit humain fasse si souvent que des comparaisons. Toute comparaison exige 1°. que les objets comparés existent ; 2°. qu'on ait idée de l'un & de l'autre ; 3°. qu'on aperçoive ces deux idées d'un seul coup. Deux objets nous peuvent être présens sans que nous les comparions : il y a donc un acte de l'esprit qui fait la comparaison & saisit la relation. Comment les comparaisons peuvent induire en erreur & leur abus rendre l'esprit faux. Ce goût à chercher des rapports fait qu'on en suppose où il n'y en a point : les objets les plus ressemblans ne forment point une identité, & ne concluent rien en matiere de raisonnement. *Ibid. 745. a.*

Comparaison. Cause du penchant que nous avons à la comparaison. II. 173. *a.* Résultat de la comparaison des objets. *Suppl. I. 68. b.*

COMPARAISON, (*Rhet. & Poësie*) en quoi elle differe de la métaphore. Ce qu'il faut pour rendre une comparaison juste. Les comparaisons qui ne sont pas justes, rendent le discours ridicule. Autres qualités qu'elles doivent avoir pour faire l'ornement du discours. Genre d'écrits en prose où elles conviennent sur-tout. III. 745. *b.*

COMPARAISON. (*Belles-lett.*) On en distingue deux especes ; la métaphore ou l'allégorie, & la similitude ou comparaison proprement dite. Le mérite de la comparaison est dans un rapport imprévu & frappant. L'intention la plus commune dans l'emploi de cette figure est de rendre l'objet plus sensible. *Suppl. II. 532. b.* Si elle peint vivement son objet, c'est assez ; il n'est pas besoin qu'elle le releve. Tout ce qu'on peut exiger, c'est que l'image soit noble, c'est-à-dire, que l'opinion commune n'y ait point attaché l'idée factice de la bassesse. Il faut encore que l'intention du poëte ou de l'orateur, en employant une image, soit parfaitement remplie, ensuite que tout son objet s'y fasse voir, au moins dans ce qu'il y a de relatif au sentiment qu'il veut exciter. C'est la plénitude de l'idée qui fait la beauté de la comparaison. — Une épreuve sûre de la bonté ou du vice des comparaisons, c'est de cacher le premier terme, & de demander à ses juges à quoi ressemble le second : si le rapport est juste & sensible, il se présentera naturellement. *Ibid. 533. a.* Il est difficile qu'un objet vil ait une parfaite ressemblance avec un objet important & noble ; & l'analogie de l'un à l'autre est une preuve que si l'image a été avilie par le caprice de l'opinion, c'est une tache passagere que le bon sens effacera. — Souvent la comparaison est employée à relever & agrandir son objet : quelquefois aussi elle est destinée à le ravalier. Enfin, elle sert à rassembler en un tableau circonscrit & frappant une collection d'idées abstraites, que l'esprit, sans cet artifice, auroit de la peine à saisir. *Ibid. b.* Quelquefois aussi elle est inversee, c'est-à-dire qu'elle emploie le terme abstrait pour mieux peindre l'objet sensible. — Il est de l'essence de la comparaison de circonscire son objet : tout ce qui en excède l'image est superflu, & par conséquent nuisible au dessein du poëte. — Du sage emploi de cette figure.

— Des sources d'où elle doit être tirée. — Exemple de la plus belle & de la plus touchante comparaison qu'il soit possible de transmettre à la mémoire des hommes. *Ibid. 534. a.*

Comparaison : Différence entre comparaison & métaphore. X. 437. *a.* Comparaison de deux hommes illustres. XI. 906. *b.* Comparaisons qui plaisent davantage. VII. 767. *a, b.* Voyez SIMILITUDE & IMAGE.

COMPARAISON d'écritures, (*Jurisp.*) c'est une preuve que l'on peut employer pour connoître l'auteur d'une écriture. Trois manieres d'en faire la vérification. La comparaison d'écriture est usitée en matiere civile & en matiere criminelle. Ancienneté de cet usage en matiere civile. Loix de Justinien où il en est parlé. III. 745. *b.* Ce que dit Justinien sur l'incertitude de cette preuve. On voit par la nouvelle 73°, que son intention étoit qu'on eût peu d'égard à cette preuve, du moins en matiere civile. Ce que les interpretes du droit ont dit sur ce sujet. *Ibid. 746. a.* Dans l'usage de France, la comparaison d'écriture est admise, tant en matiere civile, qu'en matiere criminelle. Comment la forme en est réglée en matiere civile. Cette preuve étoit aussi admise en matiere criminelle chez les Romains, du moins en matiere de faux. Ce que dit M. Le Vayer de Boutigny, contre l'usage de cette preuve dans le civil & dans le criminel. *Ibid. b.* Malgré l'érudition qui regne dans cet ouvrage, cette preuve est admise aujourd'hui. Ce que disent sur ce sujet les ordonnances de 1670 & de 1737. La seconde, regle les formalités de cette preuve. Pieces qui pourront être admises pour pieces de comparaison. *Ibid. 747. a.* Procès-verbal qui doit être dressé sur la présentation de ces pieces. Maniere de procéder à l'audition des experts. Suite de la disposition des ordonnances pour chaque point de la procédure. *Ibid. b.* La disposition même uniforme des experts ne fait jamais seule qu'une semi-preuve. Auteurs à consulter. *Ibid. 748. b.*

Comparaison d'écritures, article sur ce sujet. VI. 369. *b. 370. a.* Fait qui prouve combien il est facile à quelques personnes d'imiter les anciennes écritures. IV. 1022. *b.* De l'usage qu'on peut faire de cette comparaison, pour distinguer dans les anciens actes ceux qui sont faux ou altérés. *Ibid. a, b.* Voyez Vérification d'écritures.

COMPARAISON, degrés de. (*Gramm.*) Degrés de comparaison des adjectifs. I. 137. *a.* 138. *a.* Adverbes qui servent dans les degrés de comparaison : adverbes qui se comparent eux-mêmes. 149. *a.* Définition exacte de la comparaison. XV. 662. *b.* Ni le positif, ni le comparatif, ni le superlatif n'expriment par eux-mêmes la comparaison. *Ibid.* Nouveau système sur les degrés de comparaison. 664. *b. &c.* D'où ces degrés se forment en latin. VII. 586. *b.* Les Hébreux ne les connoissent point. XV. 663. *a.*

COMPARATIF. (*Gramm.*) Lorsqu'on qualifie un objet absolument, l'adjectif qualificatif est dit être au positif. Lorsque qualifiant un objet relativement à un autre, on trouve entr'eux un rapport d'égalité, l'adjectif qualificatif est toujours au positif. Lorsqu'on trouve un rapport de plus ou de moins dans la qualité des deux choses comparées, l'adjectif qui énonce ce rapport est un comparatif, c'est le second degré de comparaison ; le troisieme est le superlatif qui est ou absolu ou relatif. Superlatifs françois imités du latin. III. 749. *a.* Comment se forment en latin les comparatifs & les superlatifs. Adjectifs qui n'ont ni l'un ni l'autre ; moyens d'y suppléer. Ce que dit Cicéron sur le mot *piissimus*, qui étoit nouveau de son tems. Comparatifs & superlatifs des quatre adjectifs, *bonus, malus, magnus, parvus*. Divers sentimens sur l'étymologie du mot *melior*. *Ibid. b.* Etymologie du mot *optimus* ; du mot *pejor* ; du mot *peissimus* ; du mot *major* ; du mot *maximus*, de *minor* & de *minus*. Les adverbes ont aussi des degrés de signification. Formation des comparatifs & des superlatifs dans la langue angloise. Comment les Italiens les expriment. *Ibid. 750. a.*

Comparatif, en grec & en latin, les comparatifs sont par-là-même relatifs. XIV. 53. *b.* Le comparatif n'exprime par lui-même aucune comparaison. XV. 662. *a, b.* 663. *a.* Observations sur les comparatifs en françois. *Suppl. III. 128. a.*

COMPARER des équations, (*Algeb.*) réduire plusieurs équations en une seule. Exemple qui suffira pour en faire imaginer d'autres. III. 750. *a.*

COMPAROIR, (*Jurisp.*) comment un bourgeois de Bourges se justifioit autrefois de son défaut de comparoir par le moyen du duel. III. 750. *b.* Louis VI abolit cette coutume, &c. *Ibid. b.*

Comparoir, refus de comparoir. IV. 158. *a, b.* Défaut de comparoir. 732. *a.* Excuse de celui qui ne comparoit pas en personne en justice, quoiqu'il y fût obligé. VI. 268. *b.*

COMPARTIMENT. (*Archit. Peint. Sculpt. &c.*) Compartimens polygones, compartimens de rues, compartimens de tuiles, de vitres, de parterre. III. 750. *b.*

Compartimens de carreaux mi-partis, II. 700. *a.* de pavés en marbre. X. 78. *a, b.* 79. *a.* Voyez les planches de marbrerie, vol. V. De placages en menuiserie. XII. 670. *a.* Rose de compartiment. XIV. 365. *b.* Voûtes à compartimens. XVII. 474.

2. Des compartimens en ferrurerie. 818. a, b. Compartimens de marqueterie, voyez vol. IV des pl. article *Ebeniste*. pl. 8. Compartimens en mosaïque. X. 745. a, b.

COMPARTITEUR, (*Jurisp.*) juge qui a ouvert le premier un avis contraire à celui du rapporteur : ce qui n'arrive qu'en matière civile ; en matière criminelle il n'y a jamais partage d'opinion. Ce qu'on fait dans les affaires civiles d'audience, lorsqu'il y a partage. Ce qu'on fait en pareil cas dans le parlement. III. 750. b.

COMPARUIT, acte délivré par le juge à l'une des parties, pour certifier sa comparution, au défaut de l'autre. Coutumes où il en est parlé. Cedule de présentation, qui tient lieu aujourd'hui de cet acte. III. 750. b.

COMPARUTION. (*Jurisp.*) Comparution en personne, III. 750. b. ou par le ministère de son avocat ou procureur. Comparution devant notaire, ou autre officier public. En conséquence de quoi se fait la comparution. Dans les procès-verbaux, & autres actes, &c. on donne acte respectivement aux parties, &c. de leurs comparutions, &c. *Ibid.* 751. a.

COMPAS, instrument de mathématique. Description du compas ordinaire. Effet de l'envie de Dédale contre Talais, inventeur du compas. III. 751. a.

Compas à trois branches ; son usage. III. 751. a.

Compas à verge ; son usage. III. 751. a.

Compas d'artisan. III. 751. a.

Compas à l'allemande. III. 751. a.

Compas à pointes changeantes ; III. 751. a. son utilité. *Ibid.* b.

Compas à ressort ; son utilité. III. 751. b.

Compas à pointes tournantes. Comment ces pointes doivent être trempées. III. 751. b.

Compas. Voyez les planches des artistes qui se servent de cet instrument.

Compas de proportion, appelé *secteur* par les Anglois. Son usage, son grand avantage sur les échelles communes. Principe sur lequel il est construit. Description de ce compas, selon la construction angloise. III. 751. b.

Usage de la ligne des parties égales. 1°. Pour diviser une ligne donnée en un nombre quelconque de parties égales. 2°. Pour mesurer les lignes du périmètre d'un polygone, dont un des côtés contient un nombre donné de parties égales. 3°. Pour retrancher d'une ligne, divisée en un nombre quelconque de parties égales, tel nombre qu'on voudra. 4°. Pour trouver une troisième proportionnelle à deux lignes données, ou une quatrième à trois. 5°. Pour diviser une ligne en une raison donnée quelconque. *Ibid.* 752. b. 6°. Pour ouvrir le compas de proportion, de sorte que les deux lignes des parties égales fassent un angle droit. 7°. Pour trouver une ligne droite égale à la circonférence du cercle. *Ibid.* 753. a.

Usage de la ligne des cordes. 1°. Pour ouvrir cet instrument en sorte que les deux lignes des cordes fassent un angle d'un nombre quelconque de degrés. 2°. L'instrument étant ouvert, pour trouver les degrés de son ouverture. 3°. Pour faire un angle d'un nombre donné de degrés sur une ligne donnée. 4°. Pour trouver les degrés que contient un angle donné. 5°. Pour retrancher un arc d'une grandeur quelconque de la circonférence d'un cercle.

Usage de la ligne des polygones. 1°. Pour inscrire un polygone régulier dans un cercle donné. III. 753. a. 2°. Pour décrire un polygone régulier. 3°. Pour décrire un triangle isocèle, dont les angles à la base soient doubles chacun de l'angle au sommet.

Usage de la ligne des plans du compas de proportion. Construire un triangle semblable à un triangle donné & triple en surface. Moyen de réduire en triangle le plan proposé, s'il a plus de trois côtés. Etant données deux figures planes semblables, trouver le rapport qu'elles ont entr'elles. *Ibid.* b. Entre deux lignes droites données trouver une moyenne proportionnelle.

Usage de la ligne des solides. Augmenter ou diminuer des solides semblables selon une raison donnée. Etant donnés deux corps semblables, trouver le rapport qu'ils ont entre eux.

Usage de la ligne des métaux. Etant donné le diamètre d'un globe ou boulet de quelqu'un des six métaux, trouver le diamètre d'un autre globe de même poids, & duquel on voudra desdits métaux. III. 754. a. La même opération se fait à l'égard de corps semblables à plusieurs faces.

Usages des lignes des sinus, des tangentes, des sécantes, lorsqu'il y en a de tracées sur le compas de proportion. Par plusieurs lignes placées sur cet instrument, nous avons des échelles pour différens rayons ; en sorte qu'ayant un rayon donné, on en trouve les cordes, les sinus, &c. & réciproquement l'on peut avoir le rayon dont une ligne donnée est le sinus, la tangente ou la sécante.

Usage du compas de proportion en trigonométrie. 1°. La base & la perpendiculaire d'un triangle rectangle étant données, trouver l'hypothénuse. *Ibid.* b. 2°. Etant donné un côté d'un triangle rectangle & l'angle opposé, trouver l'hypothénuse. 3°. L'hypothénuse & la base étant données, trouver la perpendiculaire. 4°. L'hypothénuse & l'angle de la base adja-

cent étant donnés, trouver la perpendiculaire. 5°. La base & la perpendiculaire étant données, trouver l'angle opposé à la perpendiculaire. 6°. En tout triangle rectiligne, deux côtés étant donnés avec l'angle compris, trouver le troisième côté. 7°. l'angle au sommet, & l'un des angles à la base étant donnés avec le côté commun, trouver la base. 8°. Les trois angles étant donnés trouver la proportion des côtés. 9°. Les trois côtés étant donnés trouver un angle. 10°. L'hypothénuse d'un triangle rectangle sphérique étant donné, & l'un des angles adjacens, trouver le côté opposé à l'angle. 11°. La perpendiculaire & l'hypothénuse étant données trouver la base. III. 755. a.

Usages particuliers du compas de proportion en géométrie. 1°. Faire un polygone régulier dont l'aire soit d'une grandeur donnée. 2°. Un cercle étant donné, trouver un carré qui lui soit égal. 3°. Trouver le diamètre d'un cercle égal à un carré donné. 4°. Trouver le côté d'un carré égal à une ellipse, dont les diamètres sont donnés. 5°. Décrire une ellipse dont les diamètres aient un rapport quelconque, & qui soit égale en surface à un carré donné. 6°. Décrire une ellipse dont les diamètres sont donnés. *Ibid.* b.

Usage du compas de proportion dans l'arpentage. Etant donnée la position respective de trois lieux, a, b, c, c'est-à-dire étant donnés les trois angles a b c, b c a, c a b, & la distance de chacun de ces endroits à un quatrième point d, pris entr'eux, étant aussi donnée, trouver les distances respectives des différens endroits a, b, c. Le compas de proportion sert particulièrement à faciliter la projection, tant orthographique que stéréographique.

Compas à coulisse ou de réduction. Description & usage. III. 756. a. Usage de la branche pour les polygones.

Compas de réduction avec les lignes du compas de proportion. Usage de ce compas. 1°. Diviser une ligne dans un nombre de parties égales moindre que cent. 2°. Une ligne étant donnée divisée en cent parties, prendre un nombre quelconque de ces parties. 3°. Un rayon étant donné, trouver la corde de tout arc au-dessous de 60 degrés. 4°. La corde d'un arc au-dessous de 60 degrés étant donnée, trouver le rayon. *Ibid.* b. 5°. Un rayon étant donné, trouver le sinus d'un arc quelconque. 6°. Un rayon étant donné, trouver la tangente d'un arc quelconque au-dessous de 71 degrés. III. 757. a.

Compas sphérique ou d'épaisseur. Usage & description. III. 757. a.

Compas elliptiques. On en a imaginé de différentes sortes, dont la construction est fondée sur différentes propriétés de l'ellipse. Cette espèce de compas est assez peu commode. Quelle est la méthode qu'on préfère pour tracer des ellipses.

Compas azimuthal. Description. III. 757. a. Son usage pour trouver l'azimuth du soleil, ou plutôt son amplitude magnétique, pour en déduire ensuite la variation du compas. L'amplitude magnétique étant trouvée, manière de déterminer la variation de l'aiguille aimantée. *Ibid.* b.

Compas de mer. Voyez BOUSSOLE. Points du compas. XII. 872. a. Rose du compas. XIV. 365. a. b. Armoire du vaisseau où l'on place le compas. VIII. 17. a. Compas de variation pour reconnoître la déclinaison de l'aiguille. II. 379. a.

Compas d'appareilleur. Description. III. 758. a.

Compas d'épaisseur à l'usage des arquebusiers. III. 758. a.

Compas à lunette, compas à pointe, compas à tête, compas à ressort à l'usage des arquebusiers. III. 758. a.

Compas à quart de cercle, à l'usage des bijoutiers. III. 758. a.

Compas, (grand) à l'usage des charrons: petit compas. III. 758. a.

Compas à l'usage des charpentiers. III. 758. a.

Compas à cylindre, par lequel on peut connoître les plus petites différences des diamètres d'un cylindre fait sur le tour. III. 758. a. Description & usage de ce compas. *Ibid.* b.

Compas à l'usage des fondeurs de cloches. III. 759. a.

Compas de construction pour les mêmes ouvriers. III. 759. a.

Compas à l'usage des cordonniers. III. 759. a.

Compas à l'usage des écrivains. III. 759. b.

Compas à l'usage des épingliers. III. 759. b.

Compas à l'usage des ferblantiers. III. 759. b.

Compas à l'usage des gainiers. III. 759. b.

Compas en horlogerie. Description de deux espèces. III. 759. b.

Compas d'épaisseur, ou huit de chiffre. Son usage. En quoi consiste sa perfection. III. 759. b. Pièce qu'on ajoute quelquefois à ce compas pour mettre des balanciers ou des roues droites. Le compas sert encore à mettre des balanciers de pesantier. III. 760. a.

Compas au tiers, à l'usage des horlogers, pour avoir tout d'un coup le tiers d'une grandeur. Description & usage de cet instrument. III. 760. a.

Compas à l'usage des menuisiers. III. 760. a.

Compas d'épaisseur à l'usage des orfèvres en grosserie. III. 760. a.

Compas à l'usage des facteurs d'orgue. Description de cet outil. Manière de s'en servir. III. 760. a.

Compas à l'usage des peintres, dessinateurs, &c. III. 760. a.

Compas cambré à ature, à l'usage des relieurs-doreurs. III. 760. a. Description & usage. *Ibid.* b.

Compas courbé & brisé à l'usage des sculpteurs & des graveurs. III. 760. b.

Compas de forge, *Compas* d'épaisseur à l'usage des ferruriers. III. 760. b.

Compas droit & courbe à l'usage des ouvriers qui travaillent en pierres de rapport & en tabletterie. III. 760. b.

Compas à l'usage des tonneliers. III. 760. b.

Compas à l'usage des vergetiers. III. 760. b.

COMPASSEUR, (le) maison de ce nom. *Suppl.* II. 642. b.

COMPASSION, (Morale) on s'y livre avec une sorte de plaisir. Plus on a été malheureux, plus on en est susceptible. On cherche quelquefois les occasions d'exciter en soi ce sentiment. III. 760. b.

Compassion, source de la compassion, éloge de ce sentiment. XII. 143. a, b. 662. b. 663. a. Son universalité. 143. b. Ce sentiment prouve une providence. XIII. 516. a. Il est le principe des vertus sociales. XVII. 178. b. Les afflictions rendent compatissant. *Suppl.* I. 186. b. Des exemples qui excitent la compassion. *Suppl.* II. 913. a. Il faut proscrire tout combat qui pourroit familiariser les hommes avec des sentimens contraires à la compassion. VII. 697. b. *Compassion* qu'excite le poète tragique. *Voyez* PITIÉ.

COMPATIBILITÉ, (Jurispr.) faculté de posséder en même tems plusieurs bénéfices ou offices, &c. Quels sont les bénéfices & offices compatibles. III. 761. a.

COMPENSATION, (Jurispr.) confusion qui se fait d'une dette mobilière liquide, avec une autre de même nature. La compensation est fondée sur l'équité naturelle. Son objet ou son but. L'exception tirée de la compensation est admise en pays coutumier & en pays de droit écrit. Elle n'a lieu que de liquide à liquide. Le cessionnaire est sujet à la compensation, de même que l'auroit été son cédant. Divers cas où la compensation n'a pas lieu, quoique les deux dettes soient liquides de part & d'autre. III. 761. a. Elle n'a lieu qu'entre personnes qui ont de leur chef la double qualité de créancier & de débiteur. Différens autres cas où elle ne peut avoir lieu. Auteurs à consulter. *Ibid.* b.

Compensation de dépens. IV. 859. a. Intérêts compensatoires. VIII. 825. a. Lettres de compensation. IX. 421. a.

COMPERENDINATIO, *ampliatio*, (Jurispr. rom.) différentes significations de ces mots. *Suppl.* I. 372. a.

COMPES, (Hist. anc.) 1°. espèce de chaussure des Romains. 2°. Sortes d'entraves de fer, &c. 3°. Manière de donner la question aux criminels. III. 762. a.

COMPÉTENCE, (Jurispr.) droit qui appartient à un juge de prendre connoissance d'une affaire. Principe général; le défendeur doit être assigné devant le juge de son domicile. Diverses causes qui peuvent rendre un autre juge compétent, pour connoître de l'affaire. Les prévôts des maréchaux & les lieutenans criminels ne peuvent juger en dernier ressort un accusé, qu'ils n'aient préalablement fait juger leur compétence par le présidial, &c. Ce que prononce l'ordonnance criminelle sur les jugemens de compétence. III. 762. a. Où se relevent les appels comme de juge compétent. En matière civile tous juges sont compétens pour reconnoître une promesse. Traités à consulter sur la compétence des juges. *Ibid.* b. *Voyez* INCOMPÉTENCE.

Compétence. Juge compétent. IX. 12. a. *Voyez* aussi JUGE d'attribution, JUGE d'église, JUGE de privilège, JUGE de seigneur, JUSTICE seigneuriale, PRÉVÔT des maréchaux, PRÉSIDENTIAL, PROCÈS criminel.

COMPILATEUR. Qualités nécessaires à un compilateur. Autrefois ce nom se prenoit en mauvaise part. Passage d'Horace. *Ety.* de ce mot. III. 762. b.

COMPILATION. Caractères d'une compilation estimable. III. 762. b.

COMPITALES, (Myth.) fêtes en l'honneur des dieux Lares ou Pénates. Où elles se célébroient. Qui en étoient les ministres. III. 762. b. Sacrifices qu'on y faisoit. Figures qu'on plaçoit dans les carrefours. Instituteur de ces fêtes. Tems où on les célébroit. *Ibid.* 763. a.

Compitales. Observation sur le tems où cette fête annuelle étoit célébrée. *Suppl.* II. 534. b.

COMPLAINANT, (Jurispr.) il ne faut pas confondre le complainant avec le demandeur en complainte. III. 763. a.

COMPLAINTE, (Jurispr.) action par laquelle celui qui est troublé en la possession d'un droit réel, se plaint à la justice de ce trouble. Qui sont ceux qui peuvent intenter complainte. Contre qui on ne peut l'intenter. Ce qui donne droit d'intenter complainte. Objets pour lesquels on peut l'intenter. Juges à qui doit s'adresser la complainte. Comment elle s'intente. III. 763. a. Auteurs à consulter. *Ibid.* b.

Complainte. Différence entre complainte & réintégrande. XIV. 51. a.

Complainte bénéficiaire. Les juges royaux connoissent de cette complainte. Anciennement le parlement en prenoit connoissance en première instance. Les baillis & sénéchaux étoient d'abord les seuls qui en pussent connoître en première instance. Les juges des seigneurs ne peuvent en aucun cas en prendre connoissance. La connoissance du petitoire appartient de droit au juge d'église. En quoi la complainte bénéficiaire diffère de la profane. Il n'y a jamais de complainte contre le roi. Tems où elle doit être intentée. Ce que doit exprimer dans sa demande le demandeur en complainte. III. 763. a. Ce que doit faire le demandeur lorsqu'il ignore le domicile de son adversaire. On prenoit autrefois deux appointemens sur une complainte. Des sentences de maintenue, de récréance & de séquestre, & de leur exécution. *Ibid.* 764. a.

Complainte, en matière profane, en cas de nouveauté. III. 764. a.

Complainte possessoire. III. 764. a.

Complainte, en cas de simple faisine. En quoi elle consistoit. Aujourd'hui elle n'a plus lieu. III. 764. a.

COMPLAISANCE, (Morale) définition. III. 764. b.

COMPLAISANCE, en matière de jurisprudence. Complaisance aux quatre cas. III. 764. b.

COMPLANT, (Jurispr.) concession d'un héritage, à la charge d'y faire quelque plantation, &c. Coutume qui en parle. III. 764. b.

COMPLÉMENT. Complément arithmétique d'un logarithme. Complément de la hauteur d'une étoile. III. 764. b.

COMPLÉMENT de la courtine, en fortification. III. 764. b.

COMPLÉMENT d'un angle ou d'un arc, en géométrie. III. 764. b. Ce qu'on entend par co-sinus & co-tangente. Complément d'un angle à 180 degrés. Complément d'un parallélogramme. L'on démontre que dans tous parallélogrammes les complémens sont égaux. *Ibid.* 765. a.

COMPLÉMENT d'un intervalle, en musique. III. 765. a.

COMPLÉMENT de route, terme de navigation. III. 765. a.

COMPLÉMENT, (Gramm.) ce mot devoit être substitué à celui de régime. VII. 791. b, &c. Des complémens des prépositions. X. 757. b. XIII. 301. a, b, &c. *Voyez* RÉGIME.

COMPLEXE, en logique. Quantité complexe en algèbre; III. 765. a.

Complexe. Sujet complexe. Attribut complexe. IV. 82. a. Termes complexes. XVI. 155. b. Syllabe complexe. XV. 718. b. Proposition complexe. XIII. 474. b. Syllogisme complexe. XV. 721. b.

COMPLEXION, figure de rhétorique. Exemple. Cette figure est commune & triviale. III. 765. a.

COMPLEXION, (Médec.) quatre complexions générales que les anciens philosophes distinguoient dans l'homme. III. 765. a. On ne fait plus guère d'attention à ces divisions. *Ibid.* b.

Complexion, habitude, (Synon.) VIII. 18. b.

COMPLEXUS, (Anatom.) quatre muscles de la tête. Grands & petits complexus. III. 765. b.

COMPLICATION, (Médec.) ce terme employé en différens sens. 1°. On entend ordinairement par maladie compliquée, celle à laquelle est jointe une autre maladie dans le même sujet. 2°. D'autres entendent par-là des maladies simples à la vérité, mais qui constituent lésion de plusieurs manières dans l'économie animale. Comment la péripneumonie peut être considérée comme telle. III. 765. b. Il paroît plus utile & plus clair d'appeler maladie simple, ce qu'on appelle communément symptôme, & de donner le nom de maladie compliquée, à ce qu'on appelle simplement maladie. Au reste, il paroît que par maladie compliquée, les auteurs entendent la même chose que par maladie composée. *Ibid.* 766. a.

Complication, fièvre compliquée. VI. 728. b.

COMPLICATION, (Jurispr.) complication de crimes, affaire compliquée. III. 766. a.

COMPLICE, (Jurispr.) termes par lesquels on désigne les différentes manières dont les complices peuvent avoir part au délit. Divers degrés de crimes dans un complice. La déclaration des complices sert seulement d'indice. La déposition d'un seul complice ne suffit pas pour faire appliquer ses complices à la question. Crimes qu'on excepte de cette règle. III. 766. a.

Complice, adhérent, différence entre ces mots. I. 132. b. Différence entre complice & participe. XII. 98. b. En quoi consiste le crime de complice. VIII. 639. a, b. Vers latins qui renferment toutes les circonstances qui peuvent nous rendre complices d'un crime. XVI. 2. a. Confrontation des complices. III. 861. a.

COMPLIES, (Hist. eccl.) la dernière partie de l'office du jour dans l'église romaine. Quel en est le but. On ignore le tems de son institution; on sait seulement qu'elle étoit inconnue dans la primitive église. III. 766. b.

COMPLIMENTEURS, sont ordinairement pleins d'affectation, I. 157. a.

COMPLIQUÉE,

COMPLIQUÉE, maladie, (*Médec.*) Voyez **COMPOSÉE**.
COMPLUTE, bible de. II. 224. a. Voyez aussi **XIMENÈS**.
COMPONCTION, (*Théolog.*) douleur d'avoir offensé Dieu. La confession n'est bonne que quand on a une grande componction. Signification plus étendue de ce mot dans la vie spirituelle. III. 766. b.

COMPONCTION, vin de. (*Critiq. sacr.*) XVII. 301. b.
COMPONÉ, (*Blason*) bordure componée; pal, fasce, émaux componés: bordure contre-componée. III. 766. b.
Componé, croix componée. Voyez vol. II des planch. de Blason, pl. 3.

COMPONENDE, (*Jurisp.*) composition ou taxe que l'on paie à la chambre apostolique de Rome pour certains actes, &c. Cette prétention n'est point reconnue en France. Taxe que paie en certains cas la plus grande partie des abbayes consistoriales. Alexandre VI, premier auteur des componendes. Office ou bureau des componendes qui est à la daterie. Officier qui l'exerce. III. 767. a.

COMPOSÉ, être, (*Métaphys.*) chaque être composé est un tout, dont l'essence consiste dans la manière dont certaines parties données sont liées entr'elles. III. 767. a. C'est donc dans la qualité des parties & leur combinaison, que consiste la raison de tout ce qui convient au composé. Êtres composés semblables ou dissemblables entr'eux. Les genres & les espèces des composés se déterminent par les qualités des parties & par leur liaison. Un être composé est produit sans création, il est détruit sans anéantissement. III. 767. b.

COMPOSÉ, (*Arithm.*) ce qu'on appelle nombre composé. Les nombres composés entr'eux sont ceux qui ont quelque mesure commune différente de l'unité: cette dénomination est peu en usage. Raison composée. III. 767. b.

Composés, nombres. XI. 203. a. Raisons composées. XIII. 775. b.

COMPOSÉ, (*Méchan.*) mouvement composé. III. 767. b. Tout mouvement dans une ligne courbe est composé. Les deux puissances par lesquelles est produit le mouvement composé, sont exprimées par les deux côtés d'un parallélogramme, &c. *Ibid.* 768. a. Voyez **MOUVEMENT & COMPOSITION**.

COMPOSÉ, (*Pendule*) ce qu'on entend par-là. Tous les pendules sont de cette nature, même ceux que nous appelons *simples*. Trouver les vibrations d'un pendule composé. III. 768. a.

COMPOSÉ, (*Musiq.*) intervalles composés. Mesures composées. *Suppl.* II. 534. b.

COMPOSÉ & COMPOSITION, (*Pharm.*) médicamens composés; ils sont ou officinaux ou magistraux. Diverses sortes de préparations officinales composées. Dans quel sens le mot *composé* s'emploie sur-tout en pharmacie. III. 768. a. Ce qu'on entend par compositions magistrales. L'usage d'employer des remèdes composés est un des principaux obstacles aux progrès de cette partie de la médecine qui s'occupe de la vertu des médicamens. Il ne seroit pourtant pas sage de vouloir les abandonner absolument. *Ibid.* b.

Composés qui sont le sujet des distillations chymiques. IV. 1055. a, b. Des excipients qui servent à lier les différens ingrédients d'une composition. VI. 220. a. Base d'un composé. *Suppl.* I. 821. a, b.

COMPOSÉ, (*Gramm.*) différence entre les dérivés & les composés. IV. 964. a. VII. 172. b. Des mots composés. I. 70. a. Mots composés de diverses langues. VIII. 201. b. Sens composé. XV. 19. a. Proposition composée. IV. 85. b. XIII. 473. a, b. 482. a.

COMPOSÉ, ordre. (*Architect.*) XI. 611. a.

COMPOSÉ, (*Algeb.*) quantités composées, aussi appelées *complexes* ou *multinomes*. III. 768. b.

COMPOSÉE, maladie, (*Médec.*) trois sortes de compositions suivant que les différens vices ou des solides ou des fluides concourent ensemble & entr'eux, ou avec les parties solides & fluides. Les espèces de l'un & de l'autre genre sont innombrables. Méthode par laquelle on peut établir les caractères certains par lesquels les différentes maladies se rapportent réciproquement ou différemment les unes aux autres. *Suppl.* II. 534. b.

COMPOSÉES de simples, (*Glandes*) anatomie. III. 768. b.

COMPOSER, (*Comm.*) composer la cargaison d'un vaisseau, le fond d'une boutique, une facture. III. 768. b. Composer de ses dettes avec ses créanciers. Composer une somme totale, soit de la recette, soit de la dépense, soit du finit d'un compte. *Ibid.* 769. a.

COMPOSITE, (*Architect.*) ordre composite. XI. 610. b. Chapiteau composite. III. 179. b. Ornement du fût composite. 652. a. Origine de cet ordre. *Suppl.* I. 528. a.

COMPOSITEUR, (*Jurisp.*) Amiable compositeur. III. 769. a.

COMPOSITEUR, (*Musique*) toute la science possible ne suffit point au compositeur, sans le génie qui la met en œuvre. Ce qu'on doit entendre par génie. III. 769. a.

COMPOSITEUR, (*Musiq.*) talens & connoissances qu'il doit posséder. La théorie de l'harmonie, l'art du déclamateur, la connoissance des poètes: il doit donner en général un ton plus noble & plus touchant au premier personnage de la pièce, & il doit dégrader le ton à mesure que les

sujets sont moins intéressans. Fermeté avec laquelle il doit travailler à ramener le bon goût & la vraie expression sur le théâtre. *Suppl.* II. 525. a.

COMPOSITEUR, (*Imprim.*) III. 769. a.

Compositeur, ses fonctions. VII. 51. b. Celle qu'on appelle imposition. VIII. 600. a. Voyez **IMPRIMERIE & IMPRIMEUR**.

COMPOSITION, en rhétorique, ordre & liaison que doit mettre l'orateur dans les parties d'un discours. Choix & distribution des parties du discours & des moyens propres à persuader. III. 769. a.

COMPOSITION, (*Arith.*) ce qu'on entend par composition de raison. III. 769. b.

Composition du mouvement. Réduction de plusieurs mouvemens à un seul. Loix du mouvement composé. Si un point qui se meut en ligne droite est poussé par une ou plusieurs puissances dans la direction de son mouvement, cette direction ne changera point, mais sa vitesse seule. Mais si les puissances n'ont pas la même direction, le mouvement composé n'aura aucune de leurs directions particulières, mais une autre toute différente qui sera dans une ligne droite ou courbe, &c. Si les deux mouvemens composans sont toujours uniformes, quelque angle qu'ils fassent entr'eux, la ligne du mouvement composé sera une ligne droite, &c. III. 769. b. Comment on trouve le mouvement composé qui résulte de trois, de quatre forces, &c. Si les mouvemens composans ne gardent pas entr'eux une proportion constante, le point qui est mù décrira une courbe par son mouvement composé. Voilà les principes dont tous les mécaniciens conviennent. Ils ne sont pas aussi parfaitement d'accord sur la manière de les démontrer. *Ibid.* 770. a. Observations sur la manière dont M. Daniel Bernoulli démontre la composition des mouvemens dans une dissertation, imprimée dans le premier volume des mémoires de l'académie de Pétersbourg. Méthode par laquelle l'auteur du traité de Dynamique, imprimé à Paris en 1743, a essayé de démontrer en toute rigueur le principe de la composition des mouvemens. Les loix de la composition des forces suivent celles de la composition des mouvemens, & on en déduit aussi les loix de l'équilibre des puissances. *Ibid.* b.

Composition du mouvement, voyez quelques observations sur ce sujet à l'article *Mécanique*. X. 225. b. Voyez aussi **COMPOSÉ & MOUVEMENT**.

COMPOSITION, (*Hist. & Droit des Barbares*) stipulation qui se faisoit entre les parens de la personne offensée & ceux de l'offenseur. III. 770. b. Quelle personne cette satisfaction regardoit. Vengeance permise à chaque famille, jusqu'à ce qu'elle eût été satisfaite par composition. Les sages réglerent ensuite cette composition. La principale composition étoit celle que le meurtrier devoit payer aux parens du mort, à proportion de son rang & de sa dignité. A quoi ces loix s'attachèrent principalement. Crime de celui qui se vengeoit après la satisfaction reçue, & de l'agresseur qui ne vouloit point satisfaire. A quelle sorte de gens on n'accordoit point de composition, quoiqu'ils eussent été offensés. Composition pour des actions involontaires. Défense à celui qui auroit été volé de recevoir sa composition en secret & sans l'ordonnance du juge. Droit appelé *fredum*, qu'on payoit pour la protection accordée contre le droit de vengeance. *Ibid.* 771. a. Comment les compositions ont produit par filiation les justices des seigneurs; & les immunités ecclésiastiques. *Ibid.* b. Voyez *Suppl.* I. 653. b.

COMPOSITION, (*Jurisp.*) accord, transaction, remise, diminution. Il est parlé dans plusieurs ordonnances de compositions faites avec des officiers qui avoient malversé. Règlement & lettres où il en est parlé. III. 771. b.

Compositions de rentes. III. 771. b.

Composition, espèce d'imposition concertée avec les habitans d'une province ou d'une ville. III. 771. b.

COMPOSITION, (*Musiq.*) connoissances qui sont le fondement de la composition. III. 771. b. Les règles de la composition sont toujours les mêmes; mais elles reçoivent plus ou moins d'extension ou de relâchement, selon le nombre des parties. Compositions pour les voix seulement. Compositions instrumentales. Compositions destinées pour les voix & les instrumens. Musiques destinées pour l'église. Musique française. *Ibid.* 772. a.

COMPOSITION, (*Musiq.*) fonctions du compositeur, selon qu'il a pour objet le seul plaisir de l'oreille, ou le dessein d'émeouvoir les auditeurs par des effets moraux. *Suppl.* II. 535. a.

Composition. Différence entre le contrepoint & la composition. IV. 139. b. La musique qui se chante le plus facilement est la plus difficile à composer. VII. 767. a. Dessein dans la composition musicale: règles sur ce sujet. IV. 891, a, b. Etude du compositeur par rapport aux instrumens. VIII. 804. a. Articles sur la composition musicale, tirés des *Supplémens*. Morceaux propres à la composition. *Suppl.* IV. 155. a, b. De la composition de l'aria, *Suppl.* I. 254. a, b, de l'air, 237. a, b. 239. b. des pièces destinées à être exécutées par les instrumens: de celles qui sont destinées aux instru-

mens & à la voix. *Suppl.* III. 618. *b.* Du récitatif. *Suppl.* IV. 587. *a.*, *b.*, &c. Regles sur la maniere dont il faut avoir égard aux diverses especes d'accent. *Ibid.* I. 108. *b.* 109. *a.* Des accords admissibles dans la composition. 118. *a.*, *b.* Regles du contre-point sur la composition des parties, voyez **CONTRE-POINT**. De l'art de donner de l'expression à une composition musicale. *Ibid.* II. 922. *b.* Des moyens de bien phraser en composant. *Ibid.* IV. 344. *a.* Regles sur le rythme dans les compositions. 647. *a.*, *b.* Compositions appelées *di prima intenzione*. 533. *a.* Licences dans la composition. *Ibid.* III. 741. *a.* De la négligence de la prosodie en composant. *Ibid.* IV. 540. *b.* Sur la composition musicale, voyez **SYSTÈME**.

COMPOSITION des corps, (*Chym.*) définition. Différence entre la composition & la mixture. Différens degrés de composition des corps. *Suppl.* II. 505. *b.*

COMPOSITION, (*Peinture*) qualités & talens qu'elle suppose. Ce qu'on entend par un tableau bien composé. III. 772. *a.* L'observation des trois unités, d'action, de lieu, de tems, n'est pas moins essentielle dans la peinture historique que dans la poésie dramatique. De l'unité de tems en peinture. La loi de cette unité est plus sévère pour le peintre que pour le poète. On peut distinguer dans chaque action une multitude d'instans différens, entre lesquels il y auroit de la maladresse à ne pas choisir le plus intéressant. Chaque instant a ses avantages & ses désavantages; l'instant une fois choisi, tout le reste est donné. Prodicus suppose qu'Hercule, après la défaite du sanglier d'Erimanthe, fut accueilli par la déesse de la gloire & par celle des plaisirs qui se le disputèrent. Diversité d'instans qu'offre cette fable. Choix du plus intéressant. *Ibid.* *b.* Le choix d'un instant interdit au peintre tous les avantages des autres. Il y a pourtant des occasions où la présence d'un instant n'est pas incompatible avec des traces d'un instant passé. Ce n'est pas assez que de savoir rendre une passion simple; tous les instans délicats sont perdus pour celui qui ne porte son talent que jusques-là. De l'unité d'action. Elle tient beaucoup à celle de tems. Il faut qu'il y ait entre l'action principale & celles qui en dépendent, tant de liaison, que le spectateur ne soit jamais perplexe. La loi d'unité d'action est plus sévère pour le peintre que pour le poète. De l'unité de lieu. Comment cette loi oblige le peintre & le poète. *Ibid.* 773. *a.* De la subordination des figures. Des ornemens, des draperies & autres objets accessoires. Divers préceptes sur tous ces objets. *Ibid.* *b.* Des figures allégoriques dans les tableaux d'histoire. Compositions extravagantes. Compositions forcées. Compositions confuses. Compositions froides, maigres, chargées, &c. Une composition peut aisément être riche en figures, & pauvre d'idées. Une autre excitera beaucoup d'idées ou en inculquera fortement une seule, & n'aura qu'une figure. Tableau d'une solitude habitée par un anachorete ou un philosophe. Secours mutuel que tireroient les poètes de l'étude de la peinture, & les peintres de celle des poètes. Conseil à un peintre de s'attacher à Homere & à Platon. Vérités pittoresques qui se trouvent dans les ouvrages de ce dernier. Le Banquet de Platon est une des apologies les plus délicates de Socrate. *Ibid.* 774. *a.* Articles à consulter sur les parties de la peinture dont la composition suppose la connoissance. *Ibid.* *b.*

Composition, en quoi consiste en général la beauté de la composition dans les arts. VI. 679. *b.* Beau choix de composition en peinture. III. 363. *a.* Composition pittoresque. XII. 664. *a.* Composition poétique. XII. 849. *a.* Composition riche. XIV. 271. *b.* Equilibre ou pondération dans la composition d'un tableau. V. 878. *a.*, *b.* &c. XIII. 24. *b.*

COMPOSITION, dans le commerce, & en termes d'imprimerie. III. 774. *b.*

COMPOSITION, (*Pharm.*) voyez **COMPOSÉ**.

COMPOSITION, (*Gramm.*) sur les compositions ou thèmes, voyez ce dernier mot. XVI. 245. *a.* Il convient d'accoutumer les jeunes gens à marquer les accens dans leurs compositions. I. 66. *b.* De la formation des mots par dérivation & par composition. VII. 172. *b.* &c.

COMPOSTEUR, instrument d'imprimerie. Sa description & son usage. Diverses sortes d'instrumens de ce nom. III. 774. *b.*

COMPOSITEUR, (*Fonderie en caracteres d'imprimerie*) description des instrumens de ce nom. III. 775. *a.* Voy. **CARACTERE**.

COMPOSITEUR, (*Manufact. en soie*) III. 775. *a.*

COMPOTES d'abricots, (*Confis.*) *Suppl.* I. 54. *a.*, *b.* 55. *a.*

COMPREHENSION d'une idée, (*Logiq.*) *Suppl.* I. 184. *b.*

COMPRESSE, (*Chirurg.*) comment les anciens faisoient leurs compresses. Usage de ces linges. Compresses simples & composées, unies ou irrégulieres, égales ou inégales. Utilité des compresses expulives vuides des sinus. Diverses autres especes de compresses distinguées par leurs usages ou leurs formes. III. 775. *b.*

COMPRESSION, (*Physiq.*) en quoi la compression differe de la pression prise en général. En quoi elle differe de la condensation. III. 775. *b.* L'eau est incapable de compression. Compression de l'air par son propre poids, & par le secours de l'art. Comment Newton l'explique. Il ne faut point

confondre la compression avec la condensation. *Ibid.* 776. *a.* Compression de l'air sur la terre. I. 229. *b.* Son utilité. *Ibid.* La regle des compressions de l'air en raison directe des poids qui le compriment, n'est pas entièrement exacte. 230. *b.* Si la compression de l'air lui peut faire perdre son élasticité. 231. *a.* Observation de Newton sur la compression des fluides. VI. 275. *a.* Loix de la compression des fluides élastiques. V. 446. *a.* Voyez **CONDENSATION**.

COMPRESSION, (*Médec.*) maladie, & quelquefois excellent remede. Compression en tant que maladie. Définition. Ses causes, soit externes, soit internes. Remedes qui leur conviennent. III. 776. *a.* Pour entendre le mal qu'occasionne une longue & trop forte compression, il faut bien connoître 1°. les effets qui en dérivent; 2°. la nature de la partie comprimée. *Ibid.* *b.*

Compression considérée comme remede. Secours dont elle est dans les maladies qui naissent de la débilité & du relâchement des fibres. Ses avantages dans les hydropisies anasarques & ascites, dans les jambes qui deviennent variqueuses. Belles cures opérées par les frictions. III. 776. *b.*

COMPRESSION du cerveau, (*Chirurg.*) effets qui peuvent résulter d'un coup frappé à la tête. 1°. La commotion du cerveau; 2°. la compression. Symptômes de cette compression. Explication physiologique de ces symptômes. Cas fort singulier qui montre que la plus légère compression du cerveau peut troubler son action. Examen de chacun des symptômes indiqués. 1°. La rougeur du visage, l'inflammation des yeux, le saignement du nez, des oreilles, &c. III. 777. *a.* 2°. le frissonnement, 3°. l'engourdissement des sens, 4°. l'assoupissement, 5°. la léthargie, 6°. le vertige, 7°. les tintemens d'oreilles, 8°. le délire, 9°. le vomissement de la bile. *Ibid.* *b.* 10°. les douleurs de tête, 11°. les convulsions, 12°. la paralyse, 13°. la décharge involontaire des urines & de la matiere fécale, 14°. l'apoplexie, 15°. la structure du cervelet détruite, & la mort.

Cause de la compression du cerveau. Cure: en quoi elle consiste: lorsqu'il est question de l'enfoncement du crâne. *Ibid.* 778. *a.* Lorsqu'il n'y a que contusion du péricrâne: dans le cas d'épanchement: lorsque quelque pointe d'os pique la dure-mere ou blesse le cerveau: lorsque l'os enfoncé plie ou cede sous le trépan. Réflexion: quelque tristes que soient la plupart des symptômes dont on a parlé, on ne manque pas d'exemples d'heureuses cures, &c. *Ibid.* *b.*

Compression du cerveau causée par l'enfoncement du crâne. IV. 433. *a.* XII. 683. *a.*

COMPRESSION, (*Chirurg.*) action de presser une partie par le moyen d'un appareil ou d'un bandage. Utilité & nécessité de la compression dans certains cas. Nécessité de comprimer l'endroit par où le pus sort, pour le retenir dans les sinus. III. 778. *b.*

Compression dans les hémorrhagies à la suite des amputations. VIII. 122. *a.* Compression d'une artere pour y arrêter le sang. XVI. 485. *b.* Compressions employées en médecine. XVII. 200. *a.* Facilité avec laquelle on comprime le cerveau des enfans nouveaux nés sans inconvenient sensible. *Suppl.* III. 598. *a.* Bandages compressifs, voyez **BANDAGE**.

COMPROMIS, (*Jurispr.*) écrit par lequel les parties conviennent de s'en tenir à la décision des arbitres, ou des arbitrateurs. Ce qu'il faut observer pour la validité du compromis. Pouvoir qui en résulte. Celui qui n'est pas content de la sentence arbitrale, peut en interjetter appel. De la peine stipulée par le compromis chez les Romains. Objets sur lesquels on peut, & ceux sur lesquels on ne peut pas compromettre. Quelles personnes ne peuvent compromettre; quelles personnes ne peuvent être relevées de la peine portée au compromis. III. 779. *a.* Comment le pouvoir donné aux arbitres ou arbitrateurs par le compromis est résolu. Compromis des évêques en usage autrefois dans des matieres de justice séculiere. Auteurs à consulter. *Ibid.* *b.*

Compromis, peine du compromis. XII. 251. *b.* Prorogation du compromis. XIII. 492. *a.*, *b.*

COMPTABILITÉ dans les chambres des comptes. III. 792. *b.*

COMPTABLE, (*Jurispr.*) celui qui manie des deniers dont il doit rendre compte. Tout comptable réputé débiteur. Juge devant lequel il peut être poursuivi. III. 779. *b.*

Comptable, diverses sortes de personnes comptables. III. 781. *a.* De la poursuite du comptable. *Ibid.* *b.* Comptables des deniers royaux & publics: présentation de leurs comptes. 792. *a.*, *b.* 793. *a.*, *b.* Comptables de la chambre des comptes, 794. *a.*, *b.* Office comptable. XI. 416. *b.* Tutelle comptable. XVI. 764. *a.*

COMPTABLE, (*Quittance*) quittance non comptable; comptable, receveur du droit de comptable. III. 779. *b.*

COMPTABLE de Bordeaux, (*Jurispr.*) bureau où l'on paie les droits dus au roi à Bordeaux. III. 779. *b.* Ce qu'on entend par droit de comptable, & en quoi il differe des droits qui se paient ailleurs à l'entrée & à la sortie de toutes les marchandises. Deux sortes de droits qui se perçoivent dans la sénéchaussée de Bordeaux, ceux de coutume & de

comptable & ceux de convoi. Histoire de ce droit de comptable. *Ibid.* 780. a.

Comptable. Droits qu'on paie à la comptable de Bordeaux.

IV. 418. b.

COMPTANT, diverses significations de ce mot dans le commerce. Ordonnance de comptant, en terme de finance.

III. 780. a.

COMPTE, (*Comm.*) trois sortes de comptes nécessaires pour la clôture des livres en partie double. Compte de capital. III. 780. a. Compte de profits & de pertes. Compte de bilan, soit de sortie, soit d'entrée. *Ibid.* b.

COMPTE, (*Livres de*) ouvrir un compte, apostiller, vérifier, clore un compte, finito de compte, coucher une somme sur un compte, pointer les parties d'un compte, contre-partie d'un compte, ordre d'un compte, examiner, folder un compte, passer en compte, rendre compte, apurer un compte, bordereau de compte, débet, solde de compte. III. 780. b. Ligne de compte, affirmer un compte, débattre un compte. *Ibid.* 781. a.

Compte, bordereau de compte. II. 334. b. Ligne de compte.

IX. 526. a. Espece de compte appelé *cote mal taillée*. IV.

300. b. Débats de compte. 649. a. Emploi dans un compte.

V. 592. a. Livres de comptes des anciens. IX. 611. b. Livre

de comptes courans. 612. a. 616. a. Monnoies de compte.

X. 652. a. 654. b. &c.

Compte, en banque, compte en participation. III. 781. a.

Compte, autres sens de ce mot dans le commerce. III.

781. a.

COMPTE, (*Grand*) ou compte marchand, & petit compte.

III. 781. a.

Comptes faits. III. 781. a.

COMPTE, (*Jurispr.*) état de recette & de dépense de biens dont on a eu l'administration. Toute personne qui a géré le bien d'autrui doit en rendre compte. Diverses sortes de personnes comptables. III. 781. a. Comment le compte doit être rendu. Comment il doit être dressé. De la poursuite du comptable. On appointe ordinairement les parties, lorsqu'il s'agit de fournir débats & soutemens. On ne peut demander la révision du compte jugé, mais sa réformation s'il y a des erreurs. *Ibid.* b.

Compte, par bref état. III. 781. b.

Compte, de clerc à maître. III. 781. b.

Compte, par colonnes. III. 781. b.

Compte, par échelle. III. 782. a.

Compte, par livres, sous & deniers. Temps où cet usage fut introduit, ensuite abrogé, & encore rétabli. Anciennement on pouvoit compter par livres, sous & deniers tournois ou parisis; mais l'ordonnance de 1667 ordonne de ne compter que par livres tournois, &c. Maniere de compter des Hollandois, Anglois, Vénitiens. III. 782. a.

COMPTE, (*Chambres des*) dans l'origine il n'y avoit que celle de Paris. Avant 1566 il y avoit outre celle de Paris, celles de Dijon, de Grenoble, d'Aix, de Nantes, de Montpellier & de Blois. Par qui elles furent établies. III. 782. a. Leur suppression en 1566. Leur rétablissement par Charles IX en 1568. *Ibid.* b.

Chambre des comptes de Rouen; celle de Pau, celle de Dole, celle de Metz. Il y en a eu d'autres établies en différens tems, par des reines ou par des enfans France; mais il n'y en a actuellement aucune. III. 782. b.

COMPTE, de Paris, (*Chambre des*) l'une des deux compagnies matrices du royaume. Administration de la justice confiée anciennement par les rois au parlement & à la chambre des comptes. Il paroît que la chambre des comptes étoit sédentaire sous le règne de S. Louis. Marques d'estime que les rois ont données à cette compagnie. III. 782. b. Conseil secret ou grand conseil qui se tenoit souvent à la chambre des comptes. Quelquefois aussi cette compagnie étoit mandée près de la personne du roi. Marques d'honneur & de confiance qu'elle a reçues de Philippe de Valois, & en d'autres occasions. Prerogatives & privilèges que ses souverains lui ont accordés. Importance des titres dont le dépôt lui est confié. On considère ici cette chambre, 1°. en égard aux officiers dont elle est composée; 2°. à la forme dont on y procède à l'instruction & au jugement des affaires; 3°. à l'étendue de sa juridiction. III. 783. a.

La chambre des comptes considérée en égard à ses officiers. Enumération de ces officiers. Ils servent par semestre. Occasions où les semestres s'assemblent. La chambre partagée en deux bureaux. Ordonnances qui reglent les formes judiciaires. Objets d'examen & de jugement du second bureau. Objets du grand bureau. Les fonctions exercées par les officiers de la chambre, distinguées en trois parties.

1°. Pour l'ordre public; ce que comprend cette première classe. *Ibid.* b.

2°. Pour l'administration des finances; ce que comprend cette classe. Anciennement les prévôts, baillis, sénéchaux, venoient rendre leurs comptes à la chambre, & elle nommoit à leurs offices. Changement arrivé ensuite. Les charges

prononcées au jugement des comptes doivent être élevées en vertu de requêtes d'apurement présentées par les comptables. Lettres à enregistrer dans cette compagnie. Autres objets d'administration de cette chambre. *Ibid.* 784. a. Officiers établis pour les poursuites qui résultent des charges subsistantes sur les comptes.

3°. Pour la conservation des domaines du roi & des droits réguliers. Edits & ordonnances que la chambre vérifie. Elle reçoit les actes de féodalité de tous les vassaux du roi dans l'étendue de son ressort. Elle a souvent ordonné des ouvrages publics, poids & mesures, droit de péage & de barrage. Anciennement elle passoit les baux des fermes, elle faisoit des recherches sur les usurpations & dégradations des domaines, elle avoit l'administration des monnoies. Lettres à enregistrer à la chambre. Cette chambre connoit privativement à toutes autres de ce qui concerne la régale. Etat dans lequel la régale se trouve actuellement. *Ibid.* b. Archevêques & évêques obligés de faire enregistrer leur serment de fidélité. Les lettres concernant les apanages des enfans de France, les douaires des reines, les contrats d'échange, sont adressées à la chambre.

Du premier président. Deux présidens dès l'origine. Réception du premier président. Cette charge possédée par les plus grands personnages du royaume. Les premiers présidens ont donné plusieurs chanceliers à l'état. Pierre Doriole, chancelier, devenu ensuite premier président. Jean de Nicolai, revêtu de cet office en 1506. *Ibid.* 785. a. Fonctions, offices, pouvoirs & distinctions du premier président: sa robe de cérémonie.

Présidens de la chambre. Leur nombre & leur service. Ils sont à l'égard de cette cour, ce que sont les présidens du parlement dans leur compagnie. On ne peut être reçu président de la chambre ou d'un parlement, qu'à l'âge de 40 ans, & après avoir exercé pendant dix ans un office de judicature dans une cour supérieure. *Ibid.* b. L'un des présidens devoit assister aux chapitres généraux de l'ordre du S. Esprit. Privilège de sépulture accordé à la femme d'un président par Charles V. Fonctions du président qui préside au second bureau. Autres observations sur les offices des présidens: leur robe de cérémonie.

Maîtres des comptes. Des maîtres des requêtes, des présidens des enquêtes & requêtes, & des conseillers du grand conseil ont passé de leurs offices à ceux de maîtres des comptes. Le titre de maîtres leur étoit commun avec les magistrats du parlement. *Ibid.* 786. a. Pourquoi ils ont la qualité de maîtres ordinaires. De leur nombre & de leur semestre. Fonctions des conseillers-maîtres. Ceux d'entr'eux qui ont droit de bourse en la grande chancellerie. Le doyen des maîtres porte seul le titre de doyen de la chambre: robe des conseillers-maîtres.

Correcteurs, corrections des comptes. Etablissement des conseillers-correcteurs. *Ibid.* b. Leur nombre: leur robe de cérémonie. Chambre de la correction. En quels cas les correcteurs ont séance au grand bureau, au nombre de deux. Du renvoi des comptes à la correction. Conseillers qui travaillent à la vérification des comptes. Par qui les comptes doivent leur être administrés. Objet principal des corrections. Maniere d'y travailler. Avis de correction signifié au comptable. *Ibid.* 787. a. Formalités observées dans ces instances. La partie assignée fournit ses défenses, sur lesquelles il doit être pris un appointment au greffe, &c. sauf à renvoyer à l'audience les tierces oppositions ou autres incidens. Instruction de l'instance. Rapport & jugement de l'instance.

Auditeurs des comptes. Leur nombre & semestre. Leur distribution en six chambres. Du lieu où les conseillers-auditeurs travaillent aux comptes qui leur sont distribués. *Ibid.* b. Ils étoient autrefois appelés *clercs*, Louis XII les a qualifiés d'*auditeurs*. Henri II leur a donné le titre de *conseillers*. La fonction qui les occupe le plus est l'examen de tous les comptes qui se rendent en la chambre. Maniere dont se fait cet examen. Comptes que peuvent rapporter les conseillers-auditeurs du semestre de janvier & ceux du semestre de juillet; exercices pairs & impairs. Le roi a permis aux officiers de juger les comptes des exercices pairs & impairs dans les semestres de janvier & de juillet, sans aucune distinction, ni différence d'année d'exercice. Première année de service d'un conseiller-auditeur. *Ibid.* 788. a. Autres fonctions de ces officiers. Ce qu'a ordonné Henri IV sur les comptes du college de Navarre. Pièces dont les conseillers-auditeurs ont le dépôt. Attaches & commissions de main-levées que les auditeurs expédient. Dépôt créé par Louis XIV, pour les expéditions des papiers-terriers, les doubles des inventaires des titres du domaine, & les états de la consistance, de la valeur & des revenus du domaine. Combien il conviendrait de relever ce dépôt qui a été détruit en partie par un incendie en 1737. Conseiller dépositaire de ces titres créé par Louis XIV, & uni aux offices de conseillers-auditeurs. Officier nommé particulièrement pour vaquer tous les jours aux fonctions de délivrer des extraits des registres des terriers, &c. *Ibid.* b. Droit de collationner réservé aux conseillers-

auditeurs. Autres droits, distinctions & privileges qui leur sont accordés.

Avocat général. Création de cette charge : comment s'exerçoit le ministère de cette charge avant la création. Personnes distinguées qui l'ont exercée. Rang & fonctions de l'avocat-général : sa robe de cérémonie.

Procureur général. Sa création par Charles VII. *Ibid.* 789. a. Son concours est presque toujours nécessaire dans les affaires qui se jugent en la chambre. Ses principales fonctions : sa robe de cérémonie.

Gresse, greffiers en chef, & autres. Deux greffiers en chef, de toute ancienneté. Ils ont dû être revêtus de la charge de secrétaires du roi. Créations d'un office de greffier en chef triennal, & de trois offices de contrôleurs du greffe, par édit de 1639. Fonctions de greffier en chef de la chambre. Dépôt du greffe ; pieces qu'il contient. *Ibid.* b. Ce dépôt endommagé par l'incendie de 1737. Soins & travaux qui ont contribué à son rétablissement. Autres officiers après les deux greffiers en chef.

Contrôleur-général des restes. Diverses suppressions & rétablissements de cet office, enfin il fut créé deux offices séparés ; l'un sous le titre de *contrôleur-général des restes*, & l'autre sous celui de *contrôleur-général des bons d'état du conseil*. Fonctions du contrôleur-général des restes de la chambre. Pour-suites de cet officier pour faire acquitter les débits dus au roi. *Ibid.* 790. a. Ce que doivent faire les comptables pour éviter ces poursuites. Deux différens comptes de sa gestion que le contrôleur-général doit à la chambre.

Premier huissier. Cet office établi de toute ancienneté. Fonctions qui en dépendent aujourd'hui. Privileges & droits de cet officier. Son habit de cérémonie. *Ibid.* b.

Substitut du procureur-général de la chambre des comptes, créé en 1586. Divers changemens arrivés à cet égard. Ses fonctions en la chambre.

Garde des livres. Création de cet office par François I. Officiers de la chambre qui s'opposèrent à la réception du premier pourvu de cet office : conditions sous lesquelles il fut reçu. Création d'un second office pareil en 1551. Divers changemens arrivés à ces nouveaux offices. Dépôt dont cet officier est chargé. *Ibid.* 791. a. Ses fonctions.

Procureurs des comptes. Divers changemens arrivés au nombre & à la nature de ces charges. Divers offices qui leur ont été réunis. Droits & privileges dont ces officiers jouissent. *Ibid.* b. Leurs fonctions principales. C'est de leur nombre qu'est pris le contrôleur de la sainte-chapelle. Ils peuvent amener à la chambre un ou deux clercs.

Huissiers de la chambre. Ils sont de très-ancienne institution. Leur nombre. Leurs fonctions.

Comptabilité : terme particulier aux chambres des comptes.

Comptes des deniers royaux & publics. Ils doivent se rendre à la chambre des comptes. *Ibid.* 792. a. Ordonnances & réglemens qui prescrivirent la forme dans laquelle ils doivent être dressés. Tous les comptes doivent être présentés une année après celle de l'exercice expiré. Pour présenter un compte, & le faire juger, il faut le compte principal, un bordereau, les états du roi, & au vrai, & les acquits. Par quelles personnes les comptes sont présentés. Forme de cette présentation. Distribution qui se fait ensuite. Bordereaux déposés au parquet. Fonction du conseiller-auditeur, rapporteur, après l'examen du compte. *Ibid.* b. Suite des choses qui s'observent à l'égard des comptes présentés. En quels cas le comptable est soumis à l'amende. Après le jugement de l'amende, on juge en détail les chapitres de la recette & de dépense du compte. Ce qui arrive, lorsqu'il se trouve dans le compte des sommes payées au trésor royal, dont les quittances sont de dates postérieures au tems où le compte a dû être clos ; lorsque le comptable se trouve omissionnaire de recette, ou avoir fait de faux emplois. Compte daté & signé après le jugement. Ce que le conseiller-auditeur rapporteur doit écrire sur le compte original. Etat final écrit en fin de compte. *Ibid.* 793. a. Terme prescrit au comptable, pour acquitter le fonds des souffrances pour débits de quittances, & pour formalités. Sommes qui doivent être payées aussi-tôt après la clôture du compte. Ce qui arrive, lorsque le comptable se trouve en avance. Terme accordé au conseiller-auditeur rapporteur pour asséoir l'état final. Comment il se fait décharger sur le registre. L'état final transcrit sur un registre pour être communiqué au contrôleur-général. Ensuite on remet le compte au garde des livres, qui en charge le relieur de la chambre. *Ibid.* b. Comment les comptables font procéder à l'apurement de leurs comptes ; & en font ensuite signifier les états finaux au contrôleur-général des restes, pour en obtenir le certificat qu'il ne reste plus de charges ni débits sur ses comptes. Ce que doivent faire encore les comptables, pour être entièrement tranquilles.

Comptables de la chambre des comptes ; quels ils sont. *Ibid.* 794. a. Création de différentes charges comptables par François I. Offices comptables alternatifs créés par Henri II. Offices triennaux créés par Henri IV, les quatriennaux par

Louis XIV. Quels ne peuvent exercer un office comptable. Nul ne peut s'immiscer en office comptable sans lettres de provisions ou de commissions du roi. Caution du comptable. Devoirs auxquels sont soumis les comptables. *Ibid.* b. À quoi s'exposeroit un comptable qui prévariqueroit dans ses fonctions. Poursuites faites contre les comptables en retard ; & lorsqu'il s'agit d'apurement des comptes. Privileges que le roi a sur les biens du comptable. La chambre des comptes met le scellé chez tous les comptables, décédés, absens, ou en faillite. Les comptables, ni leurs enfans ne peuvent être reçus dans aucun office de la chambre. *Ibid.* 795. a. Principales ordonnances qui les concernent. *Ibid.* b.

Chambre des comptes, six divisions de cette chambre. III. 47. a. Chambre de la commission qui en dépendoit autrefois. *Ibid.* 50. a. Chambre du conseil lez la chambre des comptes. *Ibid.* Chambre des terriers à la chambre des comptes. 57. a. Chambre du trésor. *Ibid.* b. Charges des comptes : officiers de la chambre des comptes, qui doivent faire poursuite de ces charges. 198. a. Cour des comptes. IV. 372. a. Quel est le plus ancien des registres de la chambre des comptes. V. 703. b. Ce qui se pratiquoit dans cette chambre, quand on refusoit d'enregistrer des lettres. 702. b. Droit de suite dont la chambre des comptes jouit. XV. 650. a.

Compte, bordereau de compte. II. 334. b. Ligne de compte. IX. 526. a. Espece de compte appelé cote mal-taillée. IV. 300. b. Débats de compte. 649. a. Emploi dans un compte. V. 592. a. Livres de comptes des anciens. IX. 611. b. Livres de comptes courans. 612. a. 616. a. Monnoies de compte. X. 652. a. 654. b. &c.

COMPTEPAS, voyez ODOMETRE & PÉDOMETRE. III. 795. b.

COMPTEUR, (*Art de*) opération de l'esprit. Pourquoi la plupart savent compter sans entendre le moins du monde cette mécanique, &c. Définition métaphysique de l'opération de compter. Celui qui fait ajouter un à un, & avancer de cette maniere dans son calcul, & qui d'autre part étant une unité de chaque collection, peut les diminuer autant qu'il veut, est capable d'acquiescer toutes les idées des nombres, dont les noms sont en usage dans sa langue. Raison pourquoi certains peuples ne peuvent compter au-delà de 20, de 100, de 1000. Les Toupinambes, au rapport de Jean de Léry, ne pouvoient compter au-delà de cinq. III. 795. a. Pour aller aux progressions les plus étendues du calcul, les langues ont besoin de dénominations & de signes propres, que nous appellons *chiffres*, pour exprimer ces progressions. Comment cela s'exécute dans notre langue. Pourquoi les enfans commencent tard à compter. Pourquoi certaines personnes sont incapables durant toute leur vie de compter, ou de suivre régulièrement une assez petite suite de nombres. Ce que l'opération de compter exige de la part de l'esprit qui l'exerce. Nous ne discernons différentes collections, que parce que nous avons des chiffres qui sont eux-mêmes fort distincts. *Ibid.* 796. a. Nécessité des signes pour avoir des idées des nombres claires & déterminées. L'opération de compter est la mesure de tout ce qui existe. Nos notions ne sont exactes qu'autant que nous avons inventé avec ordre les signes qui doivent les fixer. Les matériaux sont les mêmes chez tous les hommes, mais l'adresse à s'en servir les distingue. *Ibid.* b. Voyez ARITHMÉTIQUE, CALCULER.

COMPTEUR, (*Comm.*) il se dit 1°. des paiemens en especes, 2°. relativement aux arrêts de paiement que font entre eux les négocians. Les marchands doivent compter tous les ans au moins avec leurs débiteurs. III. 796. b.

Compter par bref état, compter en forme, compter de clerc à maître, compter une chose à quelqu'un, compter par pieces. III. 796. b.

COMPTEUR, comptable, receveur, officier de l'échiquier en Angleterre. Ses fonctions. III. 796. b. Celles des autres officiers des comptes qui reçoivent ses billets. Nombre des compteurs & de leurs clercs. *Ibid.* 797. a.

Compteurs, dix officiers de police à Paris, déchargeurs de poissons de mer, &c. Leurs fonctions. Compteur de saline sur la riviere. III. 797. a.

COMPULSEUR. (*Hist. anc.*) nom d'office sous les empereurs romains. Ils furent cassés par Honorius. Compulseurs de l'armée chez les Goths. Compulseurs dans les monasteres. III. 797. a.

COMPULSOIRE, (*Jurisp.*) mandement en vertu duquel le dépositaire d'une piece est tenu de la représenter. III. 797. a. Ce que dit une loi du code Théodosien sur les compulseurs. Il en est aussi parlé dans une ordonnance de Charles VII en 1446. Autres ordonnances des tems suivans qui en parlent. A l'égard des coutumes, on ne connoît que celle de Bourbonnois qui en parle. L'ordonnance du juge sursisoir anciennement pour autoriser une partie à compulser une piece. Lettres de compulsoire qui sont nécessaires aujourd'hui. Deux objets que peut avoir un compulsoire. *Ibid.* b. Du lieu à compulser où la partie est assignée. Un avocat qui a en communication

munication le fac de son confrere, ne fait point compulser les pieces entre les mains, ... mais la partie peut faire compulser la piece entre les mains du clerc de l'avocat adverse. Pieces qu'on ne peut obliger un particulier de laisser compulser. Pieces qui doivent être communiquées sans qu'il soit besoin de lettres compulsoires. Pour quelles sortes d'actes elles sont nécessaires. Comment on procede, lorsque le dépositaire ne veut pas obéir aux lettres. Les assignations peuvent être données aux personnes ou domiciles des procureurs. Tems où peut être commencé le procès-verbal de compulsoire & de collation de pieces. A quoi est condamnée par défaut la partie qui a requis le compulsoire. *Ibid.* 798. a. Ouvrages à consulter. *Ibid.* b.

Compulsoire, dispositions de l'ordonnance de 1667, où il est traité de compulsoires & de collations de pieces. III. 624. b. Lettres de compulsoire. IX. 421. a.

COMPURGATEUR, (*Jurisp.*) ancien usage de se purger par serment, lorsque la notoriété du fait dont on étoit accusé ne présentait pas la preuve la plus claire. Appareil imposant qui fut ensuite ajouté à cet acte pour le rendre plus respectable. Espece de témoins appelés *compurgateurs*, qui furent exigés dans la suite pour donner plus de poids au serment de l'accusé, en jurant eux-mêmes. Leur nombre varioit selon l'importance de l'objet qui étoit en litige. Cette nouvelle formalité n'offrit encore qu'une ressource plus apparente que réelle contre le mensonge & le parjure. *Suppl.* II. 535. b.

COMTAL: Juge comtal. IX. 12. a. Taille comtale. XV. 844. a.

COMTE. (*Hist. anc.*) Origine des comtes suivant ceux qui en font remonter le titre jusqu'à Auguste, & suivant d'autres, qui ne remontent qu'au tems d'Adrien. Quels étoient ceux qu'on appelloit *comites* au tems de la république. Constantin fit trois classes de comtes; les illustres, les considérés, les très-parfaits. Ce titre devenu commun & peu honorable. Exposition des titres & des fonctions des principaux officiers qui ont porté ce nom, selon l'acception antérieure à celle qu'il a aujourd'hui en Europe.

Comes Aegypti. Comes ararii ou largitionum. Comes Africa. Comes alanus. III. 798. b. Comes annonæ. Comes archiatrorum sacri palatii. Comes Argenteratensis. Comes auri. Comes Britannia. Comes buccinatorum. Comes Castrensis. Comes cataphractarius. Comes civitatis. Comes clibanarius. Comes commerciorum. Comes sacri consistorii. Comes contariorum. Comes dispositionum. Comes domesticorum. Comes domorum. Comes equorum regionum. Comes excubitorum. Comes exercitibus. Comes federatorum. Comes formarum. Comes Gildoniaci. Comes horreorum. Comes Italia. Comes italicianus ou gallicanus. Comes largitionum comitatensium. Comes largitionum privatarum. Ibid. 799. a. Comes largitionum sacrarum. Comes legum. Comes limitis. Comes maritimæ. Comes matronæ. Comes metallorum per Illyricum. Comes notariorum. Comes numeri cohortis. Comes obsequii. Comes officiorum. Comes orientis. Comes pagi. Comes portuum. Comes palatinus, vel à latere. Comes patrimonii sacri. Comes præsens. Comes provincie. Comes rei militaris. Comes rei privatae. Comes remunerationum sacrarum. Comes riparum & alvei. Comes sagittarius. Comes scholæ. Comes vacans. Comes vestiarii.

Tous ces comtes jettent beaucoup d'obscurité dans les auteurs du droit romain. Autres personnes honorées du même titre. Dans le Bas-Empire, le premier comte s'appella *protocomes*. *Ibid.* b.

COMTE, *Comes sacrarum largitionum. Comes rei privatae.* VII. 600. b.

COMTE, (*Hist. mod.*) cette qualité differe beaucoup de ce qu'elle étoit anciennement. *Comte*, possesseur d'un comté. Distinction qu'il prend dans ses armes. Ce titre est au-dessus de vicomte, & au-dessous de marquis. Des premiers comtes sous les empereurs. Comment ce titre s'étendit. Ce qui distinguoit alors les comtes des ducs. Ce qu'étoient les comtes sous Charlemagne. Tems où ces seigneurs rendirent en France leur dignité héréditaire, & en usurperent la souveraineté. D'où leur est venu le privilege de porter une couronne dans leurs armes. Peu-à-peu les comtés sont revenus à la couronne. Clause de réversion à la couronne, mise dans les lettres-patentes d'érection. Contestation pour la préférence entre les marquis & les comtes. III. 800. a. Origine du nom de *comite* donné à ceux qui commandent les forçats, & de celui de *vicomte*. Titre de comte que s'attribuent nos ambassadeurs & plénipotentiaires. Des comtes en Angleterre: cérémonie de leur création: couronne qu'ils prennent dans leurs armes. *Ibid.* b.

Comte. Origine des comtes sous les empereurs. XII. 908. b. Police qu'ils exercèrent en France depuis Hugues Capet. 909. b. Les comtes, magistrats des provinces en France étoient révocables. IV. 898. a. Tems où les comtes ou gouverneurs des villes s'érigerent en seigneurs propriétaires. VI. 692. a. 695. a. Conseillers des comtes ou gouverneurs. IV. 24. a. Notaires des comtes. XI. 242. b. Vicaires des comtes. XVII. 232. a. 238. b. 239. a. Comte du palais. XI. 774. a. *Suppl.* IV. 530. b. 662. b. Anciens comtes de Paris. XI. 960. a. Palais

Tome I,

qu'ils habitoient. 947. a. Comtes immédiats de l'Empire. IV. 69. b. Pourquoi l'on ceint du glaive celui qu'on crée comte en Angleterre. VII. 700. b. Casque de comte, voyez planch. 14 du Blason, vol. II. Couronne de comte. *Ibid.* pl. 19, & *Suppl.* II. 642. a.

COMTE-MARÉCHAL, (*Hist. mod.*) officiers de la couronne en Angleterre. Chevalier-maréchal. Famille en possession de la dignité de comte-maréchal. III. 800. b.

COMTES de Lyon, de Brioude, de Saint-Pierre, de Mâcon, &c. Chanoines décorés de ce titre. III. 800. b.

COMTES de Lyon, (*l'Ordre des*) son institution. Marques de l'ordre. *Suppl.* II. 636. a.

COMTES Palatins, (*Jurisp. & Hist.*) dignité dont l'empereur décore quelquefois des gens de lettres. Quels pouvoirs leur donne cette dignité. Elle est peu estimée. Les papes la conferent aussi. Comte palatin condamné à Toulouze en 1472, pour avoir abusé de son pouvoir. III. 801. a.

Comtes palatins, princes qui prennent aujourd'hui ce titre. XI. 776. a. Droits des comtes palatins. IX. 364. b. Leurs notaires. XI. 242. b.

COMTE, (*Louis le*) sculpteur. XIV. 830. a.

COMTE, (*Hist.*) L'Empire divisé en deux comtés par Constantin. III. 801. a.

COMTE, (*Hist. mod.*) domaine d'un comte. Division de l'Angleterre en cinquante-deux comtés: leurs subdivisions. Fonctions des officiers nommés tous les ans pour la manutention des loix de ces comtés. Quatre comtés en Angleterre nommés *comtés palatins*. III. 801. a. Pouvoirs qu'exerçoient autrefois leurs gouverneurs. Le mot *comté* est quelquefois féminin. *Ibid.* b.

Comté, division des Gaules en duchés & comtés par les Francs. V. 153. b. Edit pour la réunion des duchés, marquissats, ou comtés à la couronne, à défaut d'hoirs mâles. 155. a.

COMTÉS-PAIRIES, (*Jurisp.*) semblables aux duchés-pairies. Le privilege attaché à ces grands fiefs, est de relever immédiatement de la couronne. Changemens arrivés dans un grand nombre de comtés-pairies. Il y en a trois ecclésiastiques. Justices de ces grands fiefs. III. 801. b.

Comtés-pairies. V. 155. b. Observations sur les justices des duchés-pairies & comtés-pairies des évêchés de Beauvais, Châlons & Noyon. XVII. 805. b. 806. a.

Comté, en Angleterre, voyez SHIRE. Cour de comté. IV. 373. b. Lords des comtés. IX. 691. b.

COMUS, (*Myth.*) dieu des festins. Comment on le représentait. Etymologie du mot *comédie*. III. 801. b.

CONANI-FRANC, (*Bor.*) nom caraïbe d'un arbrisseau. Sa description. Lieux où il croit. Ses qualités & usages. Sa classification. *Suppl.* II. 536. a.

CONARDS, ou CORNARDS, ancienne société qui subsistait dans les villes d'Evreux & de Rouen. L'objet de cette compagnie étoit ridicule. Pourquoi elle fut abolie. Du chef de cette société. III. 801. b. Les conards avoient droit de juridiction pendant leur divertissement. Ce qu'en dit Taillepie. Pompe ridicule de cette compagnie. Confrérie établie en sa place par l'évêque d'Evreux. *Ibid.* 802. a.

CONARION, ou CONOÏDE, (*Anatom.*) c'est la glande pinéale. Pourquoi Descartes en avoit fait le siege de l'ame. III. 802. a.

Conarion, glande pinéale des modernes. Sa situation & sa description. Observation qui démontre qu'elle ne peut être le siege du principe vital. Ses maladies. *Suppl.* II. 536. b.

CONCASSER, (*Pharm.*) opération préparative. Quel en est le but. III. 802. a.

CONCAVE, différentes sortes de verres concaves. Leur propriété, celle des verres convexes. Pourquoi les objets vus au travers des concaves paroissent plus petits. Propriété des miroirs concaves. III. 802. b.

Concave: des miroirs concaves. I. 623. b. &c. X. 568. a, b. &c. Verre plan concave. XII. 697. a.

CONCENTRATION, (*Chymie*) opération qui tend à rapprocher les parties d'un corps dissous dans une quantité de liqueur plus que suffisante pour sa dissolution. Divers exemples de concentrations. III. 802. b.

Concentration, voyez DÉPHLEGMER. Concentration chymique. XI. 500. a. Concentration des vins par la gelée. XVII. 295. b. Celle des vinaigres par le même moyen. 302. a.

CONCENTRIQUES, cercles. II. 835. a.

CONCEPTION, (*Logiq.*) pourquoi il arrive que l'esprit ne conçoit pas, ou conçoit mal. Condition essentielle pour bien concevoir. Facilité à concevoir les objets qui nous sont familiers. Progression de la conception par la liaison des idées qui quadrent avec notre intérêt présent. D'où dépend l'étendue de la conception. Un certain degré de perfection dans la conception fournit souvent le fond & la forme des raisonnemens, sans le secours de la raison. Combien il importe de se rendre la conception familière, & de l'étendre. III. 803. a.

CONCEPTION, (*Physiol.*) en quoi elle consiste. VII. 573. b. Description de ce qui se passe au moment de la conception,

A A a a

Voyez GÉNÉRATION dans le *Suppl.* Années de leur vie pendant lesquelles les femmes sont en état de concevoir. VII. 959. a. Comment s'annonce la conception. 958. a. VIII. 259. b. Des signes de la conception. *Suppl.* III. 269. b. 270. b. Des premiers dérangemens de fanté qui la suivent. 270. a. Mois de l'année les plus & les moins favorables à la conception. *Suppl.* IV. 505. b. Conceptions successives, voyez SUPERFÉTATION. La conception de deux jumeaux ne se fait pas toujours en même tems. VIII. 259. b. Conceptions opérées, quoique l'hymen bouchât le vagin. 393. b. Pourquoi les conceptions réussissent mieux immédiatement après les regles. VII. 960. b. Dieu qui présidoit à la conception. IV. 43. a, b.

CONCEPTION immaculée. (*Théolog.*) VIII. 569. b.

CONCEPTION, ville du Chili : son commerce. III. 338. a.

CONCERT, (*Musiq.*) définition & usage de ce mot. Les concerts des anciens ne s'exécutoient probablement qu'à l'unisson & à l'octave. Concert de symphonies, établis en différentes villes de province. Du concert de Lyon. Peu de villes en Europe où on ait tant de goût pour les arts, dont les habitans soient aussi bons citoyens, & où les grands principes des mœurs soient si bien conservés. Concert que donne l'académie royale de musique, le 24 août, auprès de la grande porte des Tuileries. III. 803. b.

CONCERT, *salle de.* II. 488. b. Vol. X des planch. article THÉÂTRES.

Concert spirituel, lieu où il est établi à Paris. Premier musicien qui en donna l'idée en 1725. C'est un spectacle tributaire de l'académie royale de musique. III. 803. b. C'est le plus beau concert de l'Europe. Comment il peut devenir le meilleur qui soit possible. Eloge de toutes les parties qui le composent. Ce n'est que là & à la chapelle du roi, qu'on peut jouir des beaux motets de M. Mondonville. Perfection des ouvrages de ce célèbre compositeur. *Ibid.* 804. a.

CONCERT spirituel, (*Belles-lett. Poéf.*) observations sur le faux goût qui regne ordinairement dans la musique de cette sorte de concert. *Suppl.* II. 536. b. Il seroit à souhaiter, 1°. qu'on abandonnât l'usage de mettre en musique un pseaume tel qu'il se présente, & qu'on se donnât la liberté de choisir dans tout le texte des livres saints, des versets analogues à une idée principale, & assortis entr'eux pour former une belle suite de chant : 2°. qu'on élevât son ame à la hauteur de celle du prophète ; qu'on le remplît du même esprit qui l'animoit, & qu'on fit parler à la musique un langage sublime & divin. Petits drames pieux que les Italiens exécutoient en concert. *Ibid.* 537. a.

CONCERTO. Il y en a qui sont faits pour quelque instrument particulier, lequel alterne avec l'orchestre. III. 804. a.

CONCESSION. (*Rhetor.*) Définition. Exemple. III. 804. a. Voyez PARHOMOLOGIE.

CONCESSION, (*Jurisp.*) diverses sortes de concessions. III. 804. b.

CONCESSION. (*Comm.*) Ce qu'on entend par concessions. Qui sont ceux qui les donnent. III. 804. b.

CONCESSUM ut petitur, (*Jurisp.*) réponse que le préfet de la signature de cour de Rome met entre la supplique & les clauses des provisions. En quels termes sont apposées les signatures du pape. Dans le concours de deux signatures, laquelle doit être préférée. III. 804. b. Voyez FIAT.

CONCHES. (*Géogr.*) Observation sur cette ville. *Suppl.* II. 537. a.

CONCHITE, (*Hist. nat.*) espece de pétrification. Deux sentimens différens sur la nature de cette pierre. III. 804. a.

CONCHOÏDE, (*Géom.*) courbe géométrique qui a une asymptote. Sa description. Nicomede en est l'inventeur ; c'est pourquoi on la nomme conchoïde de Nicomede, pour la distinguer des autres courbes analogues. Recherches de MM. de la Hire & de la Condamine sur les conchoïdes. Remarque de M. de Mairan sur l'espace conchoïdal. III. 805. a.

Conchoïde. Asymptote de la conchoïde. I. 795. b. C'est par la courbure de la conchoïde que se détermine la diminution des colonnes. III. 651. b.

CONCHOLEPAS, (*Conchyliol.*) espece de lepas ou de coquillage univalve. Origine de son nom. Caractere qui le distingue des bivalves. *Suppl.* II. 537. a.

CONCHYLIOLOGIE, voyez COQUILLAGE & COQUILLE.

CONCIERGE. On confond quelquefois les termes de concierge & de géoliet. III. 805. a. Ces termes sont synonymes. Ce que dit l'ordonnance de 1670, sur les concierges & géoliers. *Ibid.* b.

CONCIERGE du palais, (*Hist. mod. Jurisp.*) juge royal auquel a succédé le bailli du palais. Comment étoit exercée la justice du palais sous la premiere & la seconde race. Moyenne & basse justice du concierge du palais, dont Philippe-Auguste étendit le territoire. Histoire de ce qui concerne le concierge du palais. Droits qui lui furent accordés en 1358, par Charles V, régent du royaume. Etat de sa justice selon les mêmes lettres. Droit qui lui revenoit lorsqu'on faisoit un nouveau boucher en la boucherie du châtelet. III. 805. b.

Autres droits que possédoit le concierge du palais. En 1413, la reine tint la conciergerie en ses mains, le roi lui en ayant fait don ; mais en 1416, cet office fut réuni au domaine. Ceux qui ont été pourvus de cet office, qualifiés depuis 1461, de baillis du palais. Officiers de cette juridiction, ou baillis du palais. *Ibid.* 806. a.

CONCIERGERIE du palais. Séances que la cour des aides tient dans ce lieu. IV. 369. a.

CONCILE, (*Hist. anc.*) assemblée publique chez les Romains. Différence entre les comices & les conciles. III. 806. a.

CONCILE, (*Hist. eccl.*) suivant la discipline moderne, les simples prêtres n'ont point séance aux conciles, quoique dans les premiers siècles, ils y fussent admis. Exemples tirés du concile de Jérusalem, III. 806. a. de celui de Nicée. Sur quoi se fondent ceux qui veulent que les prêtres & les diacres ont eu anciennement droit de suffrage dans les conciles. Actes du concile d'Aquilée qui le prouvent, de même que ce qui se passa dans le concile tenu à Antioche contre Paul de Samosate. *Ibid.* b. Autorité de S. Augustin, qu'employoit le cardinal d'Arles dans le concile de Bâle, pour soutenir le même sentiment. Autres auteurs qui pensent de même. Opinion contraire de Doujat, qui s'appuie principalement sur quelques paroles du concile de Chalcédoine, qui ne forment pas un argument sans replique. L'éloignement des tems jette sur cette matiere une grande obscurité. Observations qu'on peut faire sur les exemples qui semblent prouver en faveur des prêtres. *Ibid.* 807. a. On se propose d'examiner ici l'origine des conciles, de passer ensuite à leurs divisions, & de développer les principes de chacun d'eux en particulier.

Selon Isidore, l'origine des conciles ne remonte pas plus haut que Constantin ; mais il faut remarquer que cela ne peut être vrai que des conciles généraux. Il est vrai cependant qu'ils prennent leur source dans la nature même de l'église. Passages du nouveau testament qui établissent l'union des membres de l'église avec son chef, qui est Jesus-Christ ; union qui n'a pu être mieux affirmée que par les évêques rassemblés, pour apprendre aux nations la parole de la foi qui leur a été transmise. *Ibid.* b. Considérations sur lesquelles le cardinal Bellarmin fonde la nécessité des conciles.

Division des conciles en généraux & particuliers.

I. Des conciles généraux ou œcuméniques.

1°. Par qui ces conciles doivent être indiqués. Si l'on consulte les neuf premiers siècles de l'église, ils semblent déposer en faveur des princes. Le premier concile général tenu à Nicée, fut convoqué par l'empereur Constantin. Le second, qui est le premier de Constantinople, fut indiqué par Théodose-le-grand. *Ibid.* 808. a. Sentiment de Doujat, auquel on répond ici. Le troisieme concile général, ou le premier d'Ephefe, en 431, fut convoqué par Théodose le jeune. Le concile de Chalcédoine, qui fut le quatrieme général, en 451, fut convoqué par l'empereur Marcien. *Ibid.* b. Le cinquieme concile œcuménique, ou le second de Constantinople, fut indiqué par Justinien. Le sixieme, qui est le troisieme de Constantinople, fut indiqué par l'empereur Constantin Pogonat, & tenu contre les Monothélites en 680. Le septieme, qui est le second de Nicée, fut convoqué l'an 785, par l'impératrice Irene & Constantin son fils. Enfin le huitieme, ou le quatrieme de Constantinople, fut indiqué par l'empereur Basile, surnommé le Macédonien, dans un tems où Rome & l'Italie ne faisoient plus partie de l'empire d'orient. *Ibid.* 809. a. Ce droit qu'ont exercé les empereurs, leur convenoit & leur appartenoit, soit en vertu de leur dignité, soit parce qu'eux seuls ont en main la puissance coactive si nécessaire quelquefois contre les hommes impies & déréglés, afin que personne n'osât résister aux conciles assemblés par leur autorité. Ce sentiment est opposé à celui de Gratien ; mais un court examen des canons sur lesquels il s'appuie, suffira pour le réfuter.

Dans le premier canon, il est dit que l'empereur ne peut régulièrement assembler un concile sans l'autorité du pape, &c. mais ce canon est tiré de la fausse décrétale du pape Marcel au tyran Maxence. Preuves de sa fausseté. *Ibid.* b. Le second canon renferme la même maxime ; mais il n'a pas une source plus pure. Les canons 3 & 4, cités dans la même vue, ne prouvent nullement que le concile œcuménique doive être assemblé par l'autorité du pape. Sens de ce qu'ils renferment. Addition suspecte à la suite du quatrieme canon. Peut-être même la lettre entière d'où le canon est tiré, attribuée à Pélage, est-elle fautive. Le canon 5 est tiré de la lettre qui porte le nom de Pélage II, & dont on reconnoit la supposition à plusieurs caractères. *Ibid.* 810. a. A l'égard du sixieme, on ne peut lui imputer d'être falsifié ; mais il ne peut appuyer le système de Gratien. Histoire & exposition de ce canon.

Si depuis le huitieme concile œcuménique les empereurs ont cessé d'exercer le droit de les convoquer, il faut l'attribuer aux changemens arrivés depuis dans la chrétienté. *Ibid.*

3. L'empire ayant été divisé, cette convocation de la part de l'empereur, devint impraticable; ce qui a été cause que ce droit a été déferé au pape: cependant il ne peut assembler un concile général sans le consentement des princes. Observons encore que les princes n'ont pas perdu irrévocablement le droit de célébrer un concile œcuménique. On a même été plus loin. Les cardinaux s'étant assemblés pendant le schisme d'Avignon, il fut prouvé dans cette assemblée qu'un concile convoqué par les seuls cardinaux, dans un cas tel que celui où l'église étoit alors, seroit légitime. Gerson prouva la même chose. *Ibid.* 811. a. Concile assemblé à Pise, en 1511, par les cardinaux, sous le bon plaisir de Maximilien, empereur, & de Louis XII. Décius établit alors le même sentiment.

En conséquence, un concile général peut, à plus forte raison, en indiquer un autre du consentement des princes, puisqu'il représente l'église universelle. Exemple du concile de Bâle, qui appuie ce sentiment.

2°. Maniere dont se fait la convocation des conciles. Edits des empereurs par lesquels ils mandoient au concile les prélats, & sur-tout l'évêque de Rome, & ceux des principaux sièges. *Ibid.* b. A l'égard de l'évêque de Rome, il est de règle qu'on ne peut tenir un concile général, sans demander son consentement, & l'inviter d'y assister. Cet usage constamment pratiqué dès les premiers tems. On doit pareillement inviter les évêques de l'univers entier. Deux règles à observer pour qu'un concile soit réputé universel: la première, que la convocation soit notifiée à toutes les grandes provinces de la chrétienté. Comment se fait cette notification. La seconde, qu'on ne donne exclusion à aucun évêque qui n'est pas excommunié.

3°. Quelles sont les matières qu'on traite dans les conciles. Les décisions ecclésiastiques ont deux objets principaux; la foi & la discipline. Monumens où se trouve contenue la foi. *Ibid.* 812. a. L'église ne peut rien statuer de nouveau par rapport à la foi, mais elle fait des loix par rapport à la discipline. Différences entre les dogmes & les canons. Comme la foi est une, & la discipline différente selon les lieux, on traite séparément dans les conciles ces deux objets, ou quelquefois même un seul. Quelquefois encore on y agite les causes ecclésiastiques, & elles y sont terminées par un jugement de l'église assemblée.

4°. De la forme suivant laquelle se tient un concile, & premièrement de l'ordre de la séance. L'un des prélats doit y présider. *Ibid.* b. Quel est ce prélat. Les pères du concile de Chalcédoine distinguent deux sortes de présidence, l'une qui appartient aux pontifes, & l'autre aux princes. Le même concile donne la première à l'évêque de Rome; mais ensuite les avis sont partagés sur la présidence de ses légats. M. de Marca réduit la question de la prééminence du pape dans les conciles à trois chefs; à la prérogative de la séance, au droit de recueillir les voix, à la ratification de tout ce qui a été fait. Il ajoute que cette prérogative passe à ses légats. Examen du sentiment de M. de Marca. *Ibid.* 813. a. En conséquence de cet examen on réduit ici la présidence du pape à deux chefs; au droit de tenir le premier rang de la séance, & à celui de recueillir les voix. Le même auteur veut prouver, d'après l'histoire, que le droit de présidence a passé aux légats des souverains pontifes.

D'un autre côté, Simon Vigor prétend qu'en l'absence du pape, ses légats ne succèdent point à sa place, mais le second patriarche, & ensuite le troisième, &c. Exemple qu'il tire du concile de Nicée pour fonder son sentiment. *Ibid.* b. M. Richer contrebalance l'autorité sur laquelle s'appuie Vigor, &c. Du reste, il s'accorde avec lui. Sentiment de l'auteur. Ce sentiment est que le droit de présider appartient au pape & aux autres patriarches; que les légats n'ont point présidé jusqu'au concile de Chalcédoine; qu'à l'exception du premier concile de Constantinople, ils y ont eu cependant une place honorable, quoique ce ne fût pas la première. On examine la question; savoir, s'il est vrai qu'Osius, évêque de Cordoue, présida, de la part de Sylvestre, au concile de Nicée. *Ibid.* 814. a. Quoique Athanasé ait parlé d'Osius en termes extrêmement honorables, il ne dit rien d'où il faille absolument conclure qu'il tint au concile la place du légat du pape. Si, à la tête des souscriptions du concile, on trouve le nom d'Osius, suivi de ceux de Vite & de Vincent, cela vient de ce que les évêques ont souscrit suivant l'ordre de leurs provinces, d'abord les Occidentaux, & ensuite ceux d'Orient. Ainsi les présidens du concile furent Osius, Alexandre & Eustathe; mais ils ne se trouverent au concile que *jure suo*, & en vertu de leur dignité. *Ibid.* b. Dans les deux conciles généraux qui suivirent, les légats du pape ne paroissent pas y avoir présidé. Au premier concile de Constantinople il ne se trouva aucun évêque d'Occident. Les légats du pape Célestin I assistèrent au concile d'Ephèse, mais n'y présidèrent point. Le concile de Chalcédoine qui condamna Dioscore, fut présidé par les légats du pape S. Léon. Quelle en fut la raison particu-

lière, selon Vigor. Son opinion réfutée. C'est d'après cet exemple que les légats du pape ont présidé dans tous les conciles. Ordre suivant lequel les autres évêques assistent au concile.

Seconde observation sur la forme selon laquelle se tient un concile, la division des assemblées. Ordre observé à cet égard. *Ibid.* 815. a. Comment chaque affaire se discutoit autrefois. Maniere de recueillir les suffrages. Usage introduit dans le concile de Constance, de recueillir les suffrages par nation.

Troisième observation sur la liberté des suffrages. Cette liberté est la marque la plus certaine qu'un concile a été œcuménique. Violences employées dans le faux concile d'Ephèse. Comment on reconnoît si un concile a été libre. Faux concile de Rimini. *Ibid.* b.

5°. Quelle est l'autorité des conciles généraux. Divers passages de l'écriture & la tradition constante enseignent qu'elle est des plus respectables. Comment le second concile de Constantinople démontre leur autorité suprême. Les souverains pontifes ont aussi élevé l'autorité des conciles œcuméniques au-dessus de toute autre. Ce qu'en disent Célestin I, Grégoire-le-grand. Le commencement du canon 3, de la distinction 3, renferme les mêmes sentimens. *Ibid.* 816. a. Vénération accordée par quelques-uns aux quatre premiers conciles. Les papes ont reçu avec le même respect, les quatre suivans; c'est ce que prouve la profession de foi qu'ils faisoient d'une manière solennelle. Combien il est déraisonnable de penser que les conciles œcuméniques soient sujets à erreur. Explication d'un passage de S. Augustin, qui sembleroit insinuer l'opinion contraire. *Ibid.* b. C'est une entreprise téméraire que de vouloir jeter des doutes sur l'infaillibilité des conciles généraux. Il n'est pas moins absurde de prétendre qu'ils n'ont de validité qu'autant que les souverains pontifes les approuvent. Si le pape refuse de souscrire au concile général, alors le concile peut exercer envers lui son autorité, comme envers les autres membres de l'église. Différence de sentiment à cet égard entre les ultramontains & l'église gallicane. Ce sentiment soutenu par les conciles de Constance & de Bâle, par Gerson & la pragmatique-sanction de Charles VII. Cette doctrine mise dans tout son jour par Dupin. Il est donc permis d'appeler des décisions du pape au concile général. *Ibid.* 817. a. Cependant cette autorité des conciles ne regarde que la foi & non la discipline qui peut changer. Exemples de divers conciles dont les points de foi ont été adoptés & ceux de discipline rejetés.

II. Des conciles particuliers. Ils sont de trois sortes; les nationaux, les provinciaux & les diocésains.

Les conciles nationaux sont ceux qui sont convoqués, soit par le prince, soit par le patriarche, soit par le primat. Comment il est démontré que ce droit appartient aux souverains. *Ibid.* b. De l'autorité de ces conciles. Elle est considérable dans l'église; mais cependant toujours plus grande dans le royaume où ils ont été célébrés.

Les conciles provinciaux sont ceux qui sont convoqués par le métropolitain ou l'archevêque, & dans lesquels il rassemble tous les évêques & autres clercs de sa province. Objets de ces conciles. Si l'archevêque ne le convoque pas au moins une fois l'année, il encourt les peines canoniques. *Ibid.* 818. a. Lettres du métropolitain pour la convocation de ses suffragans. Les évêques de la province sont obligés de se trouver au concile. Excommunication épiscopale, à laquelle les conciles d'Afrique condamnent les évêques qui auront été absens. L'église gallicane a tenu une conduite aussi rigoureuse, même à l'égard de ceux qui abandonnoient le concile avant qu'il fût terminé. L'Espagne a embrassé la même discipline. Causes de dispense admises. *Ibid.* b. Les conciles provinciaux, suivant le concile de Nicée, devoient se tenir deux fois tous les ans. Ces conciles ayant été négligés, on obligea au moins de tenir un concile par an. En Occident les conciles provinciaux furent rares sous la seconde race de nos rois. L'obligation établie de les tenir tous les trois ans, est absolument négligée. Il ne s'en est point tenu de nos jours que celui d'Embrun en 1728. Objet de ce concile.

Les conciles diocésains ou synodes sont ceux qui sont célébrés par chaque évêque, & composés des abbés, prêtres, diacres, & autres clercs de son diocèse. Objet de ces conciles. On doit les célébrer tous les ans. *Ibid.* 819. a.

Concile. Conciles où l'on travailla à la réunion des Grecs & des Latins. IX. 302. a. Personne n'a mieux connu que S. Grégoire de Nazianze les abus qui régnoient dans les assemblées ecclésiastiques. XI. 66. a. XII. 343. a. Origine du droit de suprématie des papes, pour la convocation des conciles. XV. 682. b. Moyen par lequel la cour de Rome peut corrompre les écrits des conciles. XVII. 613. a. Autorité que les empereurs avoient anciennement sur les conciles. 623. a. Conciles œcuméniques. XI. 383. b. Conciles provinciaux. Cause de leur cessation. IV. 725. b. IX. 342. b. Canons des conciles. II. 604. b. Décrets des conciles. IV. 716. a. Editeurs des conciles. V. 396. a.

CONCISION, dans le style. V. 525. b. XIV. 217. a. Différence entre concis & laconique. *Suppl.* III. 696. a.

CONCLAMATION, (*Hist. anc.*) signal donné aux soldats romains de plier bagage. Autre acception du mot *conclamen*. III. 819. b.

Conclamation, cérémonie que les Romains pratiquoient à l'égard des morts. VII. 369. b.

CONCLAVE, (*Hist. mod. eccl.*) assemblée de tous les cardinaux qui font à Rome, pour faire l'élection du pape. D'où est venue la coutume d'enfermer les cardinaux dans un seul palais pour l'élection du pape.

Le conclave est aussi le lieu où se fait cette élection. Description de ce lieu. Conclavistes & médecins renfermés avec les cardinaux. Autres ferviteurs. Maîtres des cérémonies établis pour les audiences à la porte du conclave. Marques de respect que s'attribue le sacré college durant l'interregne. III. 819. b. Par qui sont gardées les clés du conclave. *Ibid.* 820. a.

CONCLAVISTE, domestique d'un cardinal enfermé dans le conclave. Les places de conclaviste sont recherchées par des abbés même de la plus haute distinction. Ce qu'on leur accorde quand le conclave est fini. III. 820. a.

CONCLURE. Quelquefois ce mot est synonyme à *terminer*. Sens de ce mot en jurisprudence. Conclure en procès par écrit, ou conclure un procès. Ce qu'on entend par appointment de conclusion. Congé faute de conclure. Défaut faute de conclure. III. 820. a.

CONCLUSION, (*Logiq.*) sens de ce mot. Ce qu'on entend par conclusions de philosophie. III. 820. a.

Conclusion. Différence entre la conclusion & la conséquence. IV. 33. b. Tirer une conclusion. VIII. 700. b. Conclusion dans les syllogismes. XV. 719. b, &c. Conclusion conditionnelle. 723. a.

Conclusion, dans l'art oratoire. Deux parties qu'elle renferme. Comment l'orateur doit les traiter. III. 820. a.

CONCLUSIONS, (*Jurisp.*) celles que prend un huissier par exploit de demande. Celles que prennent les procureurs. Celles que le parlement reconnoît valables. Conclusions des Avocats; du ministère public. Cas où l'on peut changer ses conclusions; celui où l'on ne peut le faire. Frais que doit supporter celui qui varie dans ses conclusions. Conclusions alternatives. III. 820. b.

Conclusions des avocats. Ils prennent les unes en plaidant, les autres en écrivant. Ils ne peuvent en audience en prendre d'autres que celles qui sont portées par leurs pièces. Anciennement au parlement de Paris, c'étoit le procureur & non les avocats qui prenoit les conclusions à la fin de la cause. Changement introduit depuis. III. 820. b. Vestiges demeurés de l'ancien usage. Conclusions que les avocats prennent dans leurs écritures. *Ibid.* 821. a.

Conclusions. Autrefois ne se prenoient qu'à la fin du plaidoyer. XII. 681. a, b.

Conclusions sur le barreau. III. 821. a.

Conclusions conditionnelles. III. 821. a.

Conclusions définitives. Ce terme n'est guère usité qu'en matière criminelle. Comment se donnent ces conclusions. Formules usitées dans ces conclusions. III. 821. a.

Conclusions des gens du roi ou du ministère public, du parquet, du procureur général, &c. III. 821. a.

Conclusions préparatoires. III. 821. a.

Conclusions principales. III. 821. a.

Conclusions subsidiaires. III. 821. a.

CONCLUSIVES, conjonctions, (*Gramm.*) III. 873. b. X. 760. a.

CONCOCTION, (*Physiolog.*) en quoi consiste cette opération. III. 568. a.

CONCOMBRE, (*Botan.*) caractère de ce genre de plante. III. 821. b.

CONCOMBRE, (*Pharm. Diète*) qualité de ce fruit employé comme aliment. Quelques médecins le recommandent dans les maladies des reins & de la vessie. Usage de la pulpe & de la graine. Manière de conserver les jeunes concombres pour les préparer en salade, &c. III. 821. b.

Concombre. Maladie des concombres, appelée *blanc*. II. 271. b. Préparation du concombre pour le purgatif appelé *elaterium*. V. 448. a.

CONCOMBRE marin, (*Zoophyte*) animal-plante de la famille des holothuries. Origine de son nom. Sa description. Ses moeurs & qualités. *Suppl.* II. 537. b.

CONCORDANCE, (*Gramm.*) division de la syntaxe en deux ordres. Syntaxe de convenance & celle de régime. Définition de la première. Ce qu'on appelle *concordance*. Plusieurs sortes de concordance distinguées par les grammairiens. Ce qu'on entend par syntaxe de régime. Ce qu'on dit communément sur ces syntaxes, n'éclaire pas l'esprit des jeunes gens. Autre manière d'exposer les principes.

Les mots n'ont entr'eux de rapport grammatical, que pour concourir à former un sens. Pour faire concevoir la raison grammaticale d'une phrase, il faut ranger les mots selon

l'ordre de leurs rapports, & exprimer les mots sous-entendus; c'est ce qu'on appelle *faire la construction*. III. 822. a. Une phrase ne formeroit aucun sens, si l'esprit n'apercevoit cet ordre. Il n'y a que deux sortes de rapports entre les mots, celui d'identité & celui de détermination. Effet du rapport d'identité, qu'on appelle *concordance*. Explication du rapport de détermination. Le rapport d'identité n'exclut pas celui-ci, mais il se trouve souvent sans lui. Exemples qui éclaircissent ces distinctions. Il y a autant de sortes de rapports de détermination, qu'il y a de questions qu'un mot à déterminer donne lieu de faire. *Ibid.* b. Un nom détermine un nom d'espèce, un verbe, & enfin une proposition. Application de ces principes à la règle commune de concordance entre l'interrogatif & le responif. Priscien, grammairien du cinquième siècle, reconnoît qu'il y a une raison de l'ordre des mots pour former les sens particuliers du discours. *Ibid.* 823. a. Autre autorité citée d'un célèbre grammairien du quinzième siècle. Importance de bien faire la construction. *Ibid.* b.

Concordance, voyez IDENTITÉ. VIII. 495. a, b. 496. a. Règles sur la concordance. VII. 844. b.

CONCORDANCE, (*Théol.*) usage des dictionnaires de la bible qui portent ce nom. Diverses langues dans lesquelles on en a composé. III. 823. b.

Concordances. Premières qui ont été faites. XVII. 164. a, b.

CONCORDANT, (*Rhétor.*) vers concordans. III. 823. b.

CONCORDANT ou BASSE-TAILLE, (*Musiq.*) ce qu'on appelle à l'opéra de Paris, basse-taille & concordant. Clés du concordant, de la taille, de la basse-taille. III. 824. a.

Concordant. Le concordant & le fauffet sont regardés comme des voix batardes & inutiles. VI. 46. b.

CONCORDAT, accord, transaction, (*Jurisp.*) ce terme est usité pour désigner, 1°. quelques traités faits entre princes séculiers; 2°. certains accords en matière bénéficiale. Comment ces derniers doivent être faits. III. 824. a.

CONCORDAT entre le pape Léon X & le roi François I. Pragmatique-sanction faite sous Charles VII, à Bourges en 1438. Efforts de quelques rois de France pour la soutenir, & des papes pour l'abolir. III. 824. a. De quelle manière le concordat fut fait & inséré dans les actes du concile de Latran. Comment la pragmatique-sanction fut abolie par ce traité. Exposition des titres contenus dans le concordat. Oppositions du parlement, du clergé & de l'université contre ce traité. Motifs de ces oppositions. Ce que le chancelier du Prat répondit à ces motifs. *Ibid.* b. Comment le concordat fut enregistré au parlement contre la volonté de cette cour. Oppositions entre les jugemens du grand-conseil & ceux du parlement, qui furent une occasion par laquelle la juridiction du premier fut augmentée. Effets de diverses bulles postérieures au concordat. Nouvelles instances pour l'abolition du concordat. Il est présentement observé sans contradiction. Les annates contre lesquelles on s'est beaucoup récrié, n'ont point été établies par le concordat, mais par une bulle qui suivit de près. Réflexions qui montrent la justice du concordat. Auteurs à consulter. *Ibid.* 825. a.

Concordat. Sommaire des articles du concordat. V. 456. b. Dispositions du concordat sur la nomination aux évêchés. VI. 142. a. VIII. 864. b. Il confirme au roi le droit de régale. XIII. 909. a. Pays d'obédience dans lesquels le concordat n'a pas lieu. XI. 297. b. Sur le concordat, voyez PRAGMATIQUE. XIII. 261. a.

Concordat entre Sixte IV & Louis XI. Objet de ce traité. III. 825. a. Le procureur général s'opposa à son exécution. *Ibid.* b.

Concordat germanique entre le légat du pape, l'empereur Frédéric III & les princes d'Allemagne en 1447. Par ce concordat, le pape se réserve tous les bénéfices mentionnés dans les extravagantes *execrabilis 4*, & *ad regimen 13*. Modifications rapportées dans ce même concordat. Déclaration du pape Grégoire XIII au sujet de la réversion du droit de conférer, en cas que le pape n'ait pas pourvu dans les trois mois. III. 825. b. Le bénéfice doit être obtenu dans les trois mois, & conféré par le S. siege, &c. Eglises de Liege, de Cambrai, de Metz, comprises sous ce concordat. *Ibid.* 826. b.

Concordat triangulaire; ce qu'on entend par-là. Les cercles de résignation ne sont point considérés comme des permutations canoniques. Concordats *quatriangulaires*. Ces sortes d'accord ne sont point regardés comme licites. III. 826. b.

Concordat vénitien. III. 826. a.

CONCORDE, son culte en Grèce & à Rome. Ses temples chez les Romains. Sa fête. Comment elle étoit représentée. III. 826. a.

Concorde, fête des Romains en l'honneur de cette divinité. III. 205. a. Statue de la concorde transportée dans le lieu où s'assembloit le sénat. XVI. 66. b. Temples de la concorde. 69. b. Symbole de la concorde. XV. 728. b.

CONCORDE, (*L'ordre de la*) son institution. Marque de l'ordre. *Suppl.* II. 537. b.

CONCOURANTES;

CONCOURANTES, *Puissances*, (*Méchan.*) Celles dont les directions concourent. Celles qui concourent à produire un effet. III. 826. *b.*

CONCOURS, (*Métaph.*) deux sortes de concours, selon les scholastiques, le médiat & l'immédiat. Dieu concourt médiatement avec toutes les créatures pour les rendre capables d'agir. Mais on dispute s'il n'est pas nécessaire qu'il concoure de plus immédiatement. Le concours des scholastiques est pour l'affirmative. Durand de S. Portien, évêque de Meaux, se déclara pour le concours médiat. Comment il soutenoit son opinion. III. 826. *b.* Comment disputent ceux qui sont pour le concours immédiat. Ce sentiment paroît blesser la liberté; c'est la conséquence que tire M. Bayle. Manière dont il raisonne. Quelque système qu'on suive sur cet article, il restera toujours de l'obscurité. *Ibid.* 827. *a.* Le système qui attribue aux ames le pouvoir de remuer les corps est un sentiment si naturel & si général, qu'on ne devroit point s'y opposer, à moins qu'il ne fût combattu par des raisons convaincantes. Observations tirées de l'écriture contre le concours immédiat, & en faveur de l'opinion qui attribue aux ames le pouvoir de remuer les corps. Autres raisonnemens métaphysiques contre le concours immédiat. *Voyez* PRÉMOTION PHYSIQUE.

CONCOURS, (*Jurisp.*) en matière civile, lorsque plusieurs personnes prétendent droit au même objet. III. 827. *b.* Concours de privilèges attributif de juridiction. Plusieurs actions peuvent concourir en faveur du créancier pour une même créance. Concours de privilèges entre créanciers. Concours d'hypothèques, &c. *Ibid.* 828. *a.*

CONCOURS, (*Mat. bénéfic.*) arrive de deux manières; ou lorsqu'un collateur a donné le même bénéfice à deux personnes, ou lorsque le bénéfice est pourvu par deux collateurs différens. Ce qui doit arriver dans l'un & l'autre cas. Concours de deux signatures ou provisions de cour de Rome. Ce qu'on pratique à Rome pour ne pas tomber dans l'inconvénient du concours. Auteurs à consulter. III. 828. *a.*

Concours pour les cures; examen de tous ceux qui se présentent pour une cure vacante. Ce qui se pratique à Metz & à Toul, lorsqu'une cure vient à vaquer au mois du pape. III. 828. *a.* Ce concours avoit aussi lieu en Artois. Ce qui se pratique en Bretagne dans le concours pour une cure vacante. *Ibid.* *b.*

CONCOURS, (*Musiq.*) musiciens assemblés pour l'élection d'un maître de musique ou d'un organiste: le concours étoit en usage autrefois dans la plupart des cathédrales. *Suppl.* II. 577. *b.*

CONCRET, terme concret. Nombre concret & nombre abstrait. On ne multiplie point les nombres concrets les uns par les autres. On peut diviser des concrets par des abstraits ou par des concrets. III. 828. *b.*

Concret, grandeur concrete. VII. 855. *b.* Corps concrets: nombres concrets: termes concrets. XVII. 763. *b.* *Suppl.* I. 71. *b.*

CONCRET, (*Gram. & Rhet.*) verbes adjectifs ou concrets, *voyez* ADJECTIF. Termes concrets. I. 45. *b.* XVI. 155. *a.* XVII. 763. *b.* Le nom abstrait pour le concret, sorte de figure. X. 469. *b.*

CONCRÉTION, (*Hist. nat.*) substances terreuses, pierreuses ou minérales, qui après avoir été désunies, se sont rassemblées pour former un nouveau tout; ou substances qui se forment en des lieux particuliers de matières qu'on n'y soupçonnoit pas. Propriétés qu'elles ont. On les divise en quatre classes, les pierres poreuses, les pétrifications, les pierres figurées, & les calculs. III. 829. *a.*

Concrétions, leur origine, *voyez* FOSSILES. Leur distribution méthodique. *Suppl.* III. 96. *a.*, *b.*

CONCRÉTION, (*Médec.*) concrétion des solides. Exemples de cette concrétion; l'union des doigts, des narines, des paupières, &c. Ce qui tend à la produire. Ses effets. III. 829. *a.*

Concrétion des fluides; cohérence de leurs parties qui en fait cesser le mouvement. Ses causes. Ses effets. Sa cure. III. 829. *b.*

Concrétions pierreuses trouvées dans la vésicule du fiel. VI. 718. *a.* Celles qu'on trouve dans le corps de divers animaux. XV. 586. *a.* Concrétions polypeuses. XII. 947. *b.* = 952. *b.*

CONÇU, (*Jurisp.*) Ceux qui sont conçus sont censés nés lorsqu'il s'agit de leur intérêt; mais non lorsqu'il s'agit de celui d'un autre. III. 829. *b.*

CONCUBINAGE, (*Jurisp. Hist. anc.*) Deux significations différentes de ce mot. Quelques-uns des patriarches avoient en même tems plusieurs femmes. Les descendans de Seth avoient à la vérité plusieurs femmes, mais toutes n'avoient pas le titre d'épouse. Depuis Noé jusqu'à Abraham, on ne voit point que la pluralité de femmes fût usitée. Etat d'Agar dans la maison d'Abraham. III. 829. *b.* Dans le même tems, il étoit commun chez les autres nations d'avoir des concubines; mais il étoit défendu de prendre la femme d'autrui. Concubinage de Jacob, d'Esau, d'Eliphaz. Du concubinage

chez les Juifs. Loix du Lévitique. Femmes & concubines de Salomon. Celles de Darius. Concubines de l'empereur de la Chine, du sopher de Perse, & du grand-seigneur. Celles d'Alexandre le grand. On distinguoit chez les Romains deux sortes de mariages légitimes, & deux sortes de concubinages. *Ibid.* 830. *a.* Loi de Numa concernant les concubines. En quel tems on substitua le terme de *concubina* à l'ancien terme *pellex*. Quels étoient ceux à qui le concubinage étoit permis selon l'ancien droit. Disposition de la loi des douze tables & autres loix postérieures sur ce sujet. Le concubinage n'étoit pas absolument deshonorant chez les Romains. Etat des concubines. Loix de Jules César & de Valentinien sur le mariage & le concubinage. Du droit d'héritage des concubines selon l'ancien droit romain. *Ibid.* *b.* Etat des enfans. Le concubinage refraint par Constantin, & aboli par l'empereur Léon dans l'empire d'orient. Nations d'occident où il continua d'être en usage. Il est encore usité dans quelques pays d'Allemagne: noms qu'on lui donne. Suivant le droit canon, le concubinage & même la simple fornication sont expressément défendus. Paroles de S. Paul & de S. Augustin sur ce sujet. Les concubines paroissent avoir été tolérées, mais cela doit s'entendre de mariages moins solennels. Disposition du dix-septième canon du premier concile de Tolède sur cette matière. Du concubinage des ecclésiastiques. *Ibid.* 831. *a.* Tems où cet usage fut commun. Peines décernées contre ce désordre. Comment le concubinage est regardé en France. Nos loix réprouvent toutes donations faites entre concubinaires. Ce qu'elles accordent à la concubine, *ibid.* *b.* pourvu qu'elle ne soit pas mariée ou livrée à une débauche publique. Les reconnoissances faites au profit des concubinaires sont nulles, aussi-bien que les donations. Auteurs à consulter. *Ibid.* 832. *a.*

Concubinage. Du concubinage usité chez les Romains. Durée de cet usage. Diverses nations qui l'ont pratiqué. X. 114. *a.*, *b.* Du concubinage des premiers patriarches. XII. 937. *b.* 938. *b.*

CONCUPISCENCE, sens de ce mot parmi les théologiens. Définition du P. Mallebranche. Elle est selon lui le péché originel. Comment il l'explique. Ce que les scholastiques entendent par appétit concupiscible & appétit irascible. Quatre choses que S. Augustin distingue dans la concupiscence. III. 832. *a.*

CONCUPISCIBLE, appétit. I. 549. *a.*

CONCURRENCE, (*Jurisp.*) concurrence d'hypothèque entre deux créanciers; concurrence de privilège. *Voyez* ce qui est dit au mot **CONCOURS**.

Concurrence entre juges: différence entre la prévention & la concurrence. XIII. 345. *a.*

CONCURRENCE, (*Comm.*) de plusieurs personnes qui aspirent à la préférence. Elle est l'ame de l'industrie & du commerce. En quoi consiste la concurrence extérieure du commerce d'une nation avec d'autres. Celle qui ne soutient pas cette concurrence, a une puissance inférieure à celle des autres. Comment cette concurrence s'obtient. La concurrence intérieure est de deux sortes; l'une entre les denrées de l'état & les denrées étrangères de même usage; elle doit être proscrite; l'autre, celle du travail entre les sujets: elle est la base de la liberté du commerce, & contribue sur-tout à procurer cette concurrence extérieure, qui enrichit & rend puissant un état. III. 832. *b.* L'augmentation du prix des denrées est le premier effet des progrès de l'industrie; mais un cercle heureux de nouvelles concurrences y apporte les tempéramens convenables. Les denrées qui sont l'objet de la consommation, deviennent journellement plus abondantes, & cette abondance modère en partie leur augmentation. Comment se trouve compensée la diminution du bénéfice de ceux qui font les ouvrages. Diminution de l'intérêt de l'argent. A quoi l'on peut reconnoître si une nation qui n'a point de mines fait autant de commerce que les autres. Le luxe est inséparable des progrès & de la prospérité du commerce: ce qui en arrête l'excès. Autres effets heureux de la concurrence. *Ibid.* 833. *a.*

Concurrence. *Voyez* sur ce sujet III. 697. *a.* 698. *a.*, *b.* 724. *b.* S'il est vrai qu'il y a des cas où il soit utile de restreindre la concurrence dans le commerce. 740. *b.*

CONCURRENS, (*Jours*) jours surnuméraires au-delà du nombre de semaines que l'année renferme. Pourquoi ils sont appelés *concurrans*. Ils sont appelés quelquefois *épattes du soleil*. III. 833. *a.*

CONCUSSION, (*Jurisp.*) divers cas de concussion dont il est parlé dans le digeste & le code. La prohibition d'acquiescer faite aux magistrats étoit autrefois usitée en France. Ce qui nous est resté de cet ancien usage. Exactions qu'un gouverneur de province, chez les Romains, étoit obligé de rendre. Le crime de concussion n'étoit mis au nombre des publics, que quand il étoit commis par un magistrat. Cette distinction n'est point usitée parmi nous. Ce qui contient les ordonnances par rapport à ce qu'il est permis ou défendu aux juges de recevoir. De l'accusation du crime de con-

cussion. De la peine. Autorités à consulter. III. 833. *b.*
Concussion, du jugement de. IX. 20. *b.*

CONDAMINE, (*Charles-Marie de la*) voyage de cet académicien sur les bords du fleuve des Amazones. I. 318. *b.* Ses mémoires sur l'inoculation. VIII. 757. *a.*, *b.* 766. *a.* 767. *a.* Connoissances qu'il nous a données sur le quinquina. XIII. 717. *a.*, *b.* Ses ouvrages sur la figure de la terre. *Suppl.* I. 664. *b.*

CONDAMNATION, (*Hist. anc.*) formalités usitées chez les Romains en cas de condamnation. On appelloit aussi *condamnation* ce qu'on faisoit payer au coupable. *Condamnation des édifices.* III. 834. *a.*

Condamnation; le theta marquoit à Rome le suffrage pour la condamnation à mort. XVI. 277. *b.* Le *c* étoit autrefois signe de condamnation. II. 474. *a.* Calculs qui portoit condamnation. 545. *b.* Cailloux qui en étoient le signe chez les Athéniens. *Suppl.* II. 109. *a.* Chez les Juifs on condamnoit à mort un accusé sur sa seule déclaration. III. 849. *b.* Vin de condamnation. XVII. 301. *b.*

CONDAMNATION, (*Jurispr.*) passer condamnation, subir sa condamnation. Condamnations, choses auxquelles la partie est condamnée. Examen de l'axiome, *on ne condamne personne sans l'entendre.* Instruction qui doit précéder toute condamnation. En quel cas il arrive en Angleterre qu'on prononce condamnation sans formalité & sans preuve juridique. III. 834. *a.* L'acte qui contient cette déclaration s'appelle *atteinder.* Il n'y a que les juges ou les arbitres qui puissent condamner. D'où vient qu'en Bretagne & quelques autres provinces, les notaires se servent du terme de condamnation, pour obliger ceux qui contractent devant eux. Condamnations prononcées en audience. Prononciation des jugemens de la chambre du conseil. L'accusé tient prison jusqu'à qu'il ait payé les condamnations pécuniaires. Les condamnations sont ordinairement personnelles: exceptions. Exécution de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, dont on fit couler le sang sur la tête de ses enfans. Effets civils des condamnations à mort naturelle ou civile. *Ibid.* *b.* Les lettres de grace ne détruisent pas la flétrissure. Comment elle peut être effacée. Effets des condamnations pour délit militaire. *Ibid.* 835. *a.*

Condamnation consulaire. Condamnation contradictoire. Condamnation par contumace. Condamnation par corps. Condamnation flétrissante, infamante. *Voyez* INFAME, INFAMIE. Condamnation *ad omnia citra mortem.* Condamnation pécuniaire. Condamnation solidaire. III. 835. *a.*

CONDAMNÉ, (*Jurispr.*) le condamné à mort naturelle ou civile est déchu des effets civils aussi-tôt que son jugement lui est prononcé. III. 835. *a.* Différens effets de la condamnation, s'il y a appel de la sentence, si le condamné meurt avant la prononciation du jugement, si la sentence est confirmée; de l'administration des sacremens aux condamnés. De la sépulture des exécutés à mort. Ceux qui sont condamnés par contumace à mort naturelle ou civile n'encourent la mort civile que du jour de l'exécution par effigie. III. 835. *b.*

Condamné, le droit coutumier refusoit la confession aux criminels condamnés à mort. III. 848. *b.* Chez les Juifs & chez les Romains on condamnoit à mort un accusé sur sa seule déclaration. 849. *b.* Si le condamné meurt en prison, la confiscation qu'il auroit encourue n'a point lieu. 855. *a.* Réhabilitation d'un condamné. XIV. 43. *a.*

CONDÉ, (*Louis de Bourbon, prince de*) *voyez* LOUIS.

CONDÉ-SUR-ITON, (*Géogr.*) bourg de Normandie, donné à l'évêque d'Evreux par Richard I, roi d'Angleterre. Fait honorable à l'humanité arrivé dans ce lieu. *Suppl.* II. 537. *b.*

CONDÉ-SUR-NOIREAU, (*Géogr.*) gros bourg de Basse-Normandie. Diverses observations sur ce lieu. *Suppl.* II. 538. *a.*

CONDÉ, en Lorraine, (*Géogr.*) châtellenie sur la Moselle. Observations historiques sur cet ancien château. *Suppl.* II. 538. *a.*

CONDENSATEUR, (*Physiq.*) machine à condenser l'air. Manière de le condenser dans un globe & dans un récipient. III. 835. *b.*

CONDENSATION, en quoi elle consiste. III. 835. *b.* L'air se condense aisément; mais l'eau ne peut être condensée. Condensation opérée sur les corps les plus durs par le froid de l'année 1670. A quoi on doit attribuer la dilatation de l'eau par le froid. La condensation de l'air dans un vase le rend plus pesant; il en sort avec violence quand on le laisse échapper: conséquences tirées de ces deux expériences. L'air condensé produit des effets directement opposés à ceux de l'air raréfié. III. 836. *a.*

Condensation de l'air: on n'en connoît point encore les bornes. I. 231. *b.* Différence entre la condensation & la compression. III. 775. *b.* 776. *a.* La loi des condensations proportionnelles aux poids dont l'air est chargé, cesse d'avoir lieu dans les derniers extrêmes de compression & d'expansion. VI. 276. *a.* La condensation de l'air regardée comme cause des vents. XVII. 20. — De la condensation des fluides en

général. VI. 274. *b.* Condensation des corps par le froid. 600. *a.* VII. 312. *a.* Corps solides que le feu condense. VI. 600. *a.*

CONDESCENDANCE, louable ou blâmable selon les circonstances. XVII. 764. *a.*, *b.*

CONDIGNITÉ, (*Théol.*) mérite de condignité. Conditions que cette condignité exige de la part de l'homme, de la part de l'acte méritoire, & de la part de Dieu: conséquences de ces principes. III. 836. *a.*

CONDILLAC, (*Etienne Bonnot de*) ouvrage de cet auteur sur l'origine des connoissances humaines: analyse de ce livre. IX. 639. *b.* Sur l'origine de la divination. IV. 1071. *b.* Nouvelle opinion sur l'inversion grammaticale: cette opinion examinée & réfutée. VIII. 854. *b.* &c. Ses ouvrages en physiologie. *Suppl.* IV. 360. *b.*

CONDIT, (*Pharm.*) mot synonyme à confiture. III. 836. *a.* L'usage de confire certaines écorces, racines ou fruits, est presque tombé chez les apothicaires. Manière de confire les racines de *satyrium* ou *d'eringium*. En quoi les conferves diffèrent de cette sorte de confiture. *Ibid.* *b.*

CONDITION, (*Gramm. & Jurispr.*) clause qui fait dépendre l'exécution d'un acte de quelque événement incertain ou de l'accomplissement d'une clause particulière. Actes susceptibles de conditions. Quelle est la forme pour établir une condition. On distingue dans un acte la cause, le mode & la démonstration d'avec la condition. La cause est le principe qui fait agir. Le mode est la même chose que la cause finale. Différence entre la condition & le mode. III. 836. *b.* La démonstration est une désignation de quelque personne ou chose. Une démonstration vicieuse ne rend pas la disposition nulle. L'effet de la condition est de tenir tout en suspens jusqu'à ce que la condition soit remplie. Effet que donne à l'acte l'accomplissement de la condition. Ce qui arrive lorsque la convention est déjà exécutée, mais qu'elle peut être résolue par l'événement d'une condition. Effet des conditions qui se rapportent au présent ou au passé. Cas d'une condition impossible ou contraire aux bonnes mœurs. Du décès d'une personne qui a promis de remplir une condition & qui ne l'a pas fait. La justice peut donner délai à l'accomplissement de certaines conditions. Ce qui arrive lorsqu'une des parties empêche l'accomplissement d'une condition. *Ibid.* 837. *a.* Condition affirmative. Conditions alternatives. Condition casuelle. Conditions conjointes. Condition dérisoire. Condition deshonnête. Condition dividue. Condition de droit ou légale. Condition expresse. *Ibid.* *b.* Condition de fait. Condition de futuro. Condition honnête ou licite. Condition impossible. Condition individuelle. Condition inepte. Condition inutile. Condition de faire serment sur un fait passé, présent ou à venir. *Ibid.* 838. *a.* Condition licite. Condition de se marier. Condition de ne se point marier. Condition mixte. Condition momentanée. Condition nécessaire. Condition négative. Condition pendante. Condition possible. Condition potestative. Condition de *presenti*. *Ibid.* *b.* Condition de *praterito*. Condition redoublée. Condition résolutive. Condition respectueuse. Condition successive. Condition suspensive. Condition tacite. Condition de viduité ou de ne point se remarier. Condition volontaire. Condition vraie. Condition utile. *Ibid.* 839. *a.* Auteurs à consulter sur la qualité & l'effet des différentes conditions. *Ibid.* *b.*

CONDITION, (*Jurispr.*) gens de condition serve ou de main-morte, dans quelques coutumes. Droit de main-morte appelé quelquefois *condition*; droit de condition; emphiteôte conditionné; héritage conditionné. III. 839. *b.*

Conditions, de l'inégalité des conditions dans la société; *voyez* INÉGALITÉ. La différence des conditions marquée autrefois par la différente longueur des cheveux. III. 318. *b.* Influence des conditions de la vie sur les mœurs. *Suppl.* III. 948. *b.*

CONDITION, (*Comm.*) terme relatif à la qualité d'une marchandise. III. 839. *b.*

CONDITIONNÉ, (*Jurispr.*) homme de serve condition, de main-morte ou de suite, dans la coutume d'Auvergne. Origine de ce nom. Ce que dit la coutume d'Auvergne sur ce sujet. Hommes de serve condition au pays de Combraille. Maximes de jurisprudence sur les conditionnés de ce pays. III. 839. *b.*

CONDITIONNEL, (*Gramm.*) décrets de Dieu conditionnels selon les Arméniens, absolus selon les Gomaristes. Propositions conditionnelles en logique. III. 840. *a.*

CONDITIONNEL, (*Théolog.*) sentiment des Thomistes sur la science des conditionnels attribuée à Dieu. XIV. 791. *a.*

CONDITIONNEL, (*Logiq.*) proposition conditionnelle. IV. 85. *b.* Tems appellés par Restaut conditionnels présens & passés. XV. 563. *a.* 677. *b.* 678. *a.* Syllogisme conditionnel. 722. *b.* Conclusion conditionnelle. 723. *a.* Science des conditionnels. XIV. 791. *a.* Nécessité conditionnelle. IV. 114. *b.* Impossible conditionnel. VIII. 600. *b.* Forme conditionnelle des sacremens. VII. 178. *a.* Syllogisme conditionnel. XV. 722. *b.* *Voyez* HYPOTHÉTIQUE. L'opposé de conditionnel est *absolu*, *voyez* ce mot.

CONDITIONNEL, (*Jurispr.*) III. 840. a.

Conditionnel, fidéi-commis conditionnel. VI. 684. a. Fief conditionnel. 701. a. Substitution conditionnelle. XV. 592. b. Vœu conditionnel. XVII. 412. b.

CONDIVIENUM, nom de Nantes ancienne. XI. 13. b.

CONDOM, (*Géogr.*) ville de Gascogne, capitale du Condomois. Diverses observations sur ce lieu. Hommes distingués dont elle est la patrie. *Suppl.* II. 578. a.

CONDOMA, (*Quadrup.*) animal dont on n'a encore vu en Europe que la tête armée de ses cornes. *Suppl.* II. 538. a. Observations sur les noms que les naturalistes lui ont donnés. Sa description. Lieux qu'il habite. Sa classification. Ses rapports avec le gib. *Ibid.* b.

CONDORI, (*Botan.*) trois sortes d'arbres de ce nom connus à la Chine & dans les Indes. Description de la première espèce. *Suppl.* II. 538. b. Sa culture; ses qualités & usages. *Ibid.* 539. a. Seconde espèce, *aylaru*; ses différens noms. Caractères qui la distinguent de la précédente. Sa culture & ses usages. Troisième espèce, *goafil*; ses autres désignations. En quoi elle diffère des précédentes. Culture, qualités & usages de cette plante. Sa classification. *Ibid.* b.

CORDORMANT, (*Hist. eccl.*) deux sectes de ce nom. Culte & mœurs des premiers qui étoient du treizième siècle, & n'infestèrent que l'Allemagne. Les autres du seizième siècle étoient une branche d'anabaptistes. Pourquoi le nom de condormant fut donné aux uns & aux autres. III. 840. a.

CONDUCTEUR, (*Physiq.*) ce qu'on appelle de ce nom en électricité. Deux différentes sortes de conducteurs. Relation de quelques faits au moyen desquels on pourra déterminer plus précisément tout ce qu'il faut observer à l'égard des conducteurs.

Premier fait. L'eau, les métaux & quelques êtres animés sont les seules substances connues qui transmettent l'électricité en entier.

Second fait. Dans un corps électrique, les pointes, les angles, & en général toutes les parties saillantes sur sa surface dont les extrémités sont aiguës, sont autant d'issues par où se dissipe le fluide électrique. III. 840. b.

Troisième fait. Le verre & les autres substances électrisables par frottement, ont la propriété de repousser le fluide électrique, de façon qu'elles l'empêchent de s'échapper. Ces faits une fois connus, on voit que par rapport aux conducteurs en général, il faut employer les substances les plus électrisables par communication, comme l'eau, les métaux, &c. Substances imbuës d'eau qui peuvent devenir de fort bons conducteurs. Forme que doivent avoir les conducteurs: il est à propos qu'ils soient recouverts de tuyaux de verre ou de rubans de soie. Diverses questions sur les conducteurs auxquelles on répond ici: sur leur volume, & sur leur longueur. *Ibid.* 841. a.

Observations sur ce qu'on appelle particulièrement le conducteur. Plus ces sortes de conducteurs sont grands, plus les étincelles qu'on en tire sont fortes. Mais l'intensité de l'électricité augmente-t-elle dans les corps, dans la raison de leurs masses ou dans celle de leurs surfaces? Sentimens de M. Noller & de M. le Monnier. Il est toujours bien d'avoir un grand conducteur cylindrique, & quand même il seroit creux, pourvu qu'il ait une certaine épaisseur, les étincelles que l'on en tirera seront très-belles & très-fortes. Conducteur de M. Franklin préférable à ceux dont on se sert en Allemagne, en Hollande & en Angleterre. *Ibid.* b.

De la manière dont le conducteur doit recevoir l'électricité du globe. Méthodes ordinaires. Leur inconvénient dans la dissipation de l'électricité. Pratique de l'auteur qui y remédie. *Ibid.* 842. a.

CONDUCTEUR, (*Physiq.*) différens corps qu'on regarde comme conducteurs. Divers degrés de perfection des métaux employés à cet usage. Ordre que M. Priestley a observé dans la fusibilité des métaux par le feu électrique. Pouvoir conducteur de l'eau & du terrain. Ouvrages à consulter. *Suppl.* II. 540. a.

Conducteur; des matières propres à isoler un conducteur. *Suppl.* III. 670. a, b. & de la manière de les employer. *Ibid.* b. Diverses matières électriques, lorsqu'elles sont trop échauffées, deviennent des conducteurs. *Ibid.* b.

CONDUCTEUR de la foudre, (*Physiq.*) verge de métal érigée sur des bâtimens ou dans les environs, afin de les garantir de la foudre. — Succès de cette expérience. — *Suppl.* II. 540. a. Toutes les observations nous montrent que les verges de métal, qui sont un peu élevées, attirent à elles de très-loin le feu électrique ou la foudre. — Il ne faut cependant pas s'imaginer qu'on puisse attirer par ces verges tout le feu électrique des nuages. — Comment on pourroit parvenir à découvrir l'art de se garantir généralement de la foudre. — Manière d'ériger un conducteur sur un édifice. *Ibid.* b. Observations sur les différentes qualités des couches de terre auxquelles on transmet le feu électrique. — Pourquoi certaines régions sont plus souvent frappées de la foudre que d'autres. Après les métaux, l'eau & les lits de terre humide sont les

meilleurs conducteurs. — Regles à suivre lorsqu'on veut exécuter sur un édifice l'appareil nécessaire pour le préserver des coups de la foudre. *Ibid.* b.

Conducteurs para-tonnerres. Histoire de l'invention des grands conducteurs élevés sur les tours. *Suppl.* III. 98. b. Des conducteurs para-tonnerres & des conducteurs isolés destinés à manifester l'électricité des nuages. *Suppl.* IV. 949. a, b. — 952. a. Différente forme du feu électrique à l'extrémité du conducteur. *Suppl.* II. 292. b. Son usage pour connoître l'électricité des nuages. *Ibid.* Précautions à prendre dans les expériences faites avec la barre, 294. a. De la profondeur à laquelle il faut enfoncer les conducteurs en terre. *Suppl.* III. 104. a. Expériences faites avec ces instrumens sur l'électricité des nuages, voyez **FOUDRE**.

CONDUCTEUR, (*instrum. de Chirur.*) dont on se sert dans l'opération de la taille. Il y en a de deux sortes, le mâle & la femelle. Leur description. III. 842. a. Manière de s'en servir. Les conducteurs sont plus en usage pour la taille des femmes, que pour celle des hommes. *Ibid.* b.

CONDUIRE, (*Hydraul.*) conduire les eaux. Manière de conduire l'eau dans une ville. Manière de la conduire dans la campagne. Le plus difficile à ménager en conduisant les eaux pendant un long chemin, ce sont les fonds & les vallées appelées *ventre* ou *gorges*: directions à cet égard. III. 842. b. Moyens à employer, si dans un long chemin il se rencontre deux ou trois contre-pentes, si le contre-foulement se trouvoit d'une hauteur considérable, &c. Moyens de conduire l'eau dans les jardins. *Ibid.* 843. a. Ce qu'on a soin de pratiquer dans les conduites un peu longues & fort chargées; quand après une pente roide les conduites se remettent de niveau. Autres observations sur les lieux où il faut faire passer les tuyaux. Comment il faut tenir les tuyaux de décharge. *Ibid.* b. Voyez **CONDUITE**.

CONDUIRE, (*Manege*) conduire son cheval étroit ou large. III. 843. b.

CONDUIRE, (*en Peint.*) une belle conduite, lumière bien conduite. III. 843. b.

CONDUIT, (*Physiq.*) connoissances des anciens dans l'art de conduire les eaux. Conduit souterrain en forme de grotte dans le nouveau Mexique, long de 200 lieues. III. 843. b.

CONDUIT auditif, (*Anatom.*) description. III. 843. b.

Conduit cystique. III. 844. a.

Conduit artériel; son usage dans le fœtus. VII. 3. a. 4. a.

CONDUITS lacteux, (*Anat.*) tuyaux excréteurs des glandes qui composent les mammelles & filtrent le lait. Leur description & leurs usages. *Suppl.* II. 741. b.

Conduit urinaire, dans les femmes. III. 844. a.

CONDUIT à vent, (*Architect.*) description. Ils sont fort en usage en Italie. III. 844. a.

CONDUITE, d'eau, (*Hydr.*) elle prend son nom de la qualité des tuyaux; conduite de fer, de plomb, &c. III. 844. a.

CONDUITE, (*Hydr.*) moyen de connoître la fuite dans une conduite & d'y remédier. VI. 439. a. Jarrêt dans une conduite. VIII. 462. a. Précaution à prendre dans la conduite des eaux, à cause des frottemens causés dans les coudes & les jarrêts des tuyaux. VII. 345. b. XI. 164. a. Conduite des eaux pour l'agriculture. *Suppl.* I. 48. b. &c. Voyez **AQUEDUC**, **CANAL**, **TUBE**, **TUYAU**, **CONDUIRE**, **CONDUIT**.

CONDUITE, (*Morale*) III. 844. a.

Conduite. Comment on doit suivre dans sa conduite les mouvemens de sa conscience. III. 902. b.

CONDUITE, (*Horlog.*) tringle de fer destinée dans les grandes horloges à transmettre le mouvement à de grandes distances. La partie qui sert à faire tourner les aiguilles. III. 844. a. Lorsqu'on veut changer la direction d'un mouvement on en emploie de différentes espèces. Exemples. *Ibid.* b.

CONDYLEATIS, (*Mythol.*) Diane adorée à Condyleis en Arcadie. Pourquoi ce surnom fut changé dans la suite, en celui d'étranglée. III. 844. b.

CONDYLOME, (*Chirurg.*) excroissance à l'anus ou au col de la matrice. Etymologie du mot. Progrès de ce mal, aussi appelé *fic*. Il peut devenir un chancre. Sa cure. III. 844. b. Voyez **FIG**.

Condylome. Invention d'un nouvel instrument pour couper les condylomes du fondement. *Suppl.* IV. 735. b.

CÔNE, (*Géomér.*) axé du cône. Cône droit, scalène, obtusangle, acutangle. Définition & description du cône. Ses principales propriétés. 1°. L'aire ou la surface de tout cône droit, faisant abstraction de la base, est égale à un triangle, dont la base est la circonférence de celle du cône, & la hauteur son côté. Méthode de tracer une surface qui enveloppe exactement celle d'un cône droit proposé. III. 845. a. Celle d'avoir le développement d'un cône droit tronqué. 2°. Les cônes de même base & de même hauteur sont égaux en solidité. Un cône est le tiers d'un cylindre de même base & de même hauteur. Mesurer la surface & la solidité d'un cône. *Ibid.* b. Sur le rapport des cônes & des cylindres,

Voyez CYLINDRE. Méthode pour déterminer la solidité d'un cône oblique. Sur le moyen de trouver la surface du cône oblique, voyez le mémoire de M. Euler, tom. I. des nouv. Mém. de Petersb. Méthode de Barrow pour trouver la surface d'un cône qui a pour base une ellipse. Cône de rayons en optique. *Ibid.* 846. a.

Cône, axe du cône. I. 904. b. Cônes opposés. XI. 513. a. Cinq sections du cône. III. 875. a, b. &c. XIV. 881. a. Rapport du cône au cylindre. IV. 593. a. Mesurer la solidité d'un cône tronqué. XVI. 698. a. Trouver le centre de gravité d'un cône & d'une pyramide. II. 825. b.

Cône, fruit du pin. XII. 629. b.

CONE, (*Chymie*) espece de moule de fer, &c. Son usage. III. 846. a.

CONEPATE, (*Quadrup.*) animal du Mexique. Auteurs qui en ont donné la figure. Ses différens noms. Sa description. Variétés de cette espece. Mœurs de cet animal. Odeur qu'il répand. *Suppl.* II. 542. a. Usages qu'on en tire. Maniere de le classer. *Ibid.* b.

CONFARRÉATION, (*Hist. anc.*) description de cette cérémonie. C'étoit la plus sacrée des trois manieres de conférer le mariage. Ce qu'on entendoit par diffarréation. III. 846. b.

Confarréation, mariage par, X. 109. b. Etym. de ce mot. *Suppl.* I. 914. a.

CONFECTEUR, (*Hist. anc.*) sorte de gladiateurs chez les anciens Romains. Dérivation de ce nom. III. 846. b.

CONFÉCTION, (*Pharm.*) elles ne diffèrent des électuaires, ni par leur consistance ni par le manuel de leur préparation. Conféctions en usage parmi nous : la confécion hyacinthe, l'alkermé, & l'hamec.

Composition de la confécion d'hyacinthe réformée de Lémery. Les éloges qu'on a donnés à cet électuaire sont peu fondés en raison. Examen des matieres & poudres dont elle est composée, qui démontre combien l'estime qu'on en a faite étoit exagérée. III. 846. b. La poudre de confécion d'hyacinthe pourroit avoir de bons effets dans certains cas, mais il n'arrive jamais qu'on la prescrive. La confécion de Montpellier & de Lyon est faite avec le sirop de limon ; sirop acide qui ne manque pas de saturer les alkalins terreux, sur la vertu desquels on ne peut plus compter. Propriété de la confécion d'hyacinthe qu'il faudroit prendre à la dose d'une demi-once.

Confécion alkermé. Combien elle étoit imparfaite dans son origine. Sa composition selon la pharmacopée de Paris. *Ibid.* 847. a. Dose qu'il en faut prendre. Sa propriété. Voyez ALKERMÈS.

Composition de la confécion hamec de Lémery. Ses propriétés. Sa dose. *Ibid.* b.

CONFÉDÉRATION, de deux ou plusieurs états. Voyez ÉTATS COMPOSÉS. VI. 19. b. 20. a. & RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE. XIV. 158. b.

CONFÉRENCE, (*Jurispr.*) 1°. Rapprochement & comparaison de différentes loix. Ouvrages qui ont été faits en ce genre. III. 847. b. 2°. Assemblée de magistrats ou d'avocats où l'on traite des matieres de jurisprudence. Ouvrages auxquels elles ont donné lieu. *Ibid.* 848. a.

CONFESSEUR, (*Hist. eccl. & Théol.*) quels sont les saints qui ont porté ce nom. Celui qui se présentoit de lui-même au martyr étoit appelé professeur. Celui qui s'exiloit par crainte extorris. Ce qu'on entend aujourd'hui par confesseur. De quels ordres ont été tirés les confesseurs des rois de France, & ceux de la maison d'Autriche. III. 848. a.

Confesseur, différence entre martyr & confesseur. X. 168. a.

CONFESSION, (*Hist. eccl. & Théol.*) confession, partie du sacrement de pénitence. Ses caractères. Elle est de droit divin. Elle étoit autrefois publique. III. 848. a. Ancienneté de cet usage. Elle fut prescrite par le quatrième concile de Latran. Confiscation des meubles de celui qui étoit mort sans avoir voulu se confesser. Celui qui n'avoit rien donné à l'église étoit censé mort sans confession. Le droit coutumier refusoit la confession aux criminels condamnés à mort. Entreprises pour changer cet usage. Son abolition. Secret que le confesseur doit garder de ce qu'on lui révéle. *Ibid.* b. Les Indiens ont une espece de confession. Détails sur celle que pratiquent les Juifs. *Ibid.* 849. a.

Confession. La confession des péchés est d'obligation chez les Juifs. XII. 304. b. A qui se faisoit autrefois la confession dans l'église catholique. 305. a. Elle n'est bonne que quand on a une grande componction. III. 766. b. Comment les Coptes la pratiquent. *Suppl.* II. 593. a. La confession des péchés véniels n'est pas de nécessité. XVII. 4. b. Les abbessees recevoient autrefois les confessions de leurs religieuses. I. 15. a. Confession accordée aux criminels par Charles VI, roi de France. IV. 470. b. Ce que pensoient deux Lacédémoniens de la confession des crimes faite à des prêtres. XI. 534. b. Sur la confession, voyez EXOMOLOGÈSE.

Confession de foi. Confession d'Augsbourg. Des dates dans une confession de foi. III. 849. a.

CONFESSION. Au concile de Rimini, est-il dit dans l'Encyclopédie, les évêques catholiques blâmoient les dates dans une confession de foi, & soutenoient que l'église ne datoit point. Eclaircissement de ce fait. *Suppl.* II. 542. b.

CONFESSION d'Augsbourg, voyez AUSBOURG & LUTHÉRANISME.

CONFESSION, lieu dans les églises où reposoient les corps des martyrs. III. 849. a.

CONFESSION. (*Jurispr.*) Confession judiciaire, extrajudicielle. On ne divise point la confession en matiere civile. Exceptions. Mais en matiere criminelle on peut la diviser. Elle ne fert pas de conviction parfaite contre l'accusé. III. 849. a. Chez les Juifs on condamnoit à mort un accusé sur sa seule déclaration : & de même chez les Romains. La confession faite à la question peut être révoquée. Celle d'un criminel contre un tiers ne fait pas preuve. Pour qu'on puisse tirer avantage d'une confession contre celui qui l'a faite, il faut qu'elle ait été faite librement par une personne capable, qu'elle soit certaine & déterminée, &c. La confession faite devant un juge incompetent n'emporte jamais condamnation. Qui non potest dare, non potest confiteri. Autorités à consulter. *Ibid.* b.

CONFESSIONNISTES, ou PROTESTANS, Luthériens. III. 849. b.

CONFIANCE, (*Morale*) définition. III. 849. b.

Confiance. Excès de confiance. VIII. 683. b. Confiance religieuse. VII. 7. b.

CONFIDENCE, (*Jurispr.*) passion simoniaque & illicite en matiere bénéficiale. On dit communément que la confiance est la sœur de la simonie. Premier exemple de cette confiance en 928. Autre exemple semblable. Ce désordre fut commun en France dans le seizième siècle. Les loix se font toujours élevées contre cet abus. Présomptions par lesquelles on peut établir la confiance, selon les bulles de Pie IV & de Pie V. En France on n'admet que les présomptions qui sont de droit commun. III. 850. a. Concile de Bourges, édit & ordonnance qui s'élevèrent contre cet abus. Pélus dit qu'on ne peut contraindre un confidentiaire à résigner, à moins qu'il n'y ait promesse par écrit. Autres maximes sur cet objet. *Ibid.* b.

CONFIDENT, (*Poés. Dram.*) deux sortes de confidens dans la tragédie ancienne ; les uns publics, les autres intimes. *Suppl.* II. 542. b. Les premiers composoient le chœur. Ainsi le chœur avoit son avantage comme témoin, ou nécessaire ou vraisemblable ; mais comme confident intime, il étoit souvent déplacé. Notre théâtre, en renonçant à l'usage du chœur, a conservé les confidens intimes ; mais il en a porté l'abus jusqu'à un excès ridicule. Dans la tragédie, presque pas un héros ne paroît sans un confident à sa suite, & ce personnage est aussi communément dénué d'esprit que d'intérêt. *Ibid.* 543. a.

CONFIGURATION, (*Physiq.*) ce qui fait, selon plusieurs philosophes, la différence spécifique entre les corps, c'est la diverse configuration & situation des parties. Vraisemblance de ce sentiment. III. 850. b. Cependant cette hypothese élude la question plutôt qu'elle ne la résout. Deux difficultés qu'elle ne résout point. Nous ne connoissons que la surface des corps, encore très-imparfaitement, parce qu'ils n'ont été donnés que pour nos besoins. Ce que vouloit dire Descartes quand il disoit, donnez-moi de la matiere & du mouvement, & je ferai un monde. *Ibid.* 851. a.

Configuration. Plusieurs modernes ont prétendu que les corps ne différoient les uns des autres que par l'arrangement & la figure de leurs parties. VI. 748. b.

CONFIGURATION des planetes, (*Astron.*) III. 851. a.

Configuration. Maniere de former les configurations des satellites de jupiter pour chaque jour du mois, & pour un certain moment déterminé. Description & usage du jovilabe. *Suppl.* II. 543. b.

CONFINS, (*Jurispr.*) il ne faut pas confondre les bornes avec les confins. Espace de cinq piés que la loi des douze tables avoit ordonné de laisser entre les héritages ; III. 851. a. ce que confirmerent la loi *Mamilia* & la dernière du code Théodosien. Il étoit cependant d'usage de mettre les bornes chez les Romains. Cet espace entre les héritages n'a plus lieu. Dispositions du titre *finium regundorum*, du code Théodosien. La position des confins peut être établie ou par bornes, ou par titres, ou par témoins. On entend aussi par confins, les endroits auxquels un héritage tient de chaque côté. *Ibid.* b. Il est bon de marquer les anciens & nouveaux confins. Pour mieux les reconnoître, il faut les orienter. Tens où a commencé l'usage de marquer les confins dans les terriers. Ce qu'exige à cet égard l'ordonnance de 1667, de ceux qui forment quelque demande pour une censive, ou sur un héritage. Autres actes dans lesquels il faut désigner les confins d'un héritage. *Ibid.* 852. a.

Confins, voyez BORNAGE. Déclaration des confins. IV. 692. a.

CONFIRMATION, (*Théol.*) définition de ce sacrement. Divers

Divers sentimens sur ce qui constitue la matiere essentielle de ce sacrement. III. 852. a. Du tems où il s'administre. Preuves de l'établissement de ce sacrement. Il paroît, par toute l'antiquité, que les évêques ont toujours été en droit de le conférer. Il est certain que parmi les Grecs, le prêtre qui donne le baptême, confère aussi la confirmation. La confirmation imprime caractère, voyez II. 667. a. Tems où l'on donnoit la confirmation. Ceux qui la reçoivent, doivent être à jeun. *Ibid.* b.

Confirmation. Aversion que marquerent pour ce sacrement les chrétiens de S. Thomas. XII. 108. b.

CONFIRMATION, (*Belles-lett.*) définition. Confirmation directe & indirecte. Cette partie est comme l'ame de l'oraison. III. 852. b. C'est la partie la plus essentielle de l'éloquence. Préceptes sur la maniere dont il faut la traiter. De la forme des preuves. Ordre qu'il faut leur donner. *Ibid.* 853. a. Voyez PREUVE.

CONFIRMER, (*Jurispr.*) déclarer ou reconnoître valable un acte. Confirmation d'une donation ou d'un testament. Celle des statuts, privileges, & autres actes par lettres-patentes. Deux maximes en fait de confirmation. Confirmation d'une sentence, lorsqu'il y a eu appel à un juge supérieur. Auteurs à consulter. III. 853. a.

Confirmer, affirmer, assurer. Différentes significations de ces mots. I. 775. a. Lettres de confirmation. IX. 421. a.

CONFISCATION, (*Jurispr.*) chez les Romains la confiscation fut inconnue dans les premiers tems. Loi *cornelia*, par laquelle cet usage commença. Divers cas qui ne sont pas de notre usage, dans lesquels la confiscation avoit lieu sous les empereurs; d'où il paroît que les loix romaines étoient plus séveres que les nôtres en bien des occasions. Empereurs qui ne se sont pas prévalu de la rigueur de ces loix; Trajan, Antonin-le-pieux, Valentinien, Justinien. En France la confiscation a été établie dès le commencement de la monarchie. Défense de Dagobert I, en faveur de l'observation du dimanche. III. 853. b. Emploi des confiscations qui échoient au roi du tems de Philippe V. Confiscation des monnoies étrangères. Diverses dispositions des loix & coutumes anciennes sur les confiscations & leurs destinations. Coutumes de Limoges, de Ville-Franche en Périgord, de Langres, Tournay, Avesnes, Saint-Amand-en-Perle, diocèse de Tournay. *Ibid.* 854. a. Dans le pays de droit écrit, la confiscation n'a pas lieu, si ce n'est pour crime de lèse-majesté divine & humaine. Usage du parlement de Toulouse à excepter. A l'égard des pays coutumiers, on distingue les coutumes en cinq classes, par rapport à la confiscation.

Les dettes actives suivent le domicile du condamné; mais les meubles appartiennent au roi, ou autre seigneur dans la justice duquel ils se trouvent de fait. Exception pour le crime de lèse-majesté. *Ibid.* b. Pour que la confiscation ait lieu, il faut que le jugement soit irrévocable, & que la mort civile soit encourue. Si le condamné meurt dans la prison, ... la confiscation n'a point lieu. Des confiscations ensuite de sentences par contumace. Tems où la confiscation est acquise en cas d'hérésie, de lèse-majesté humaine, péculat, concussion, fausse monnoie, sacrilege, apostasie. Quels sont les biens confisqués dans les cas de communauté entre mari & femme. *Ibid.* 855. a. Autorités à consulter sur ce sujet. Autres sortes de confiscations qui ont lieu au profit de différentes personnes; 1°. confiscations qui ont lieu au profit des traitans, fermiers des messageries, communautés, &c. 2°. Confiscation du fief d'un vassal. 3°. Autres especes de confiscations au profit du seigneur. *Ibid.* b.

Confiscation, voyez COMMISE. III. 702. b. — 705. b. Origine du mot *confiscation*. Fréquentes confiscations sous les empereurs. VI. 819. b. Elles étoient inconnues dans l'âge d'or de la république. Premières confiscations sous Sylla. Trajan loué sur sa modération à cet égard. *Ibid.* Empereurs qui se relâcherent des droits du fisc par rapport aux confiscations. Justinien abolit ce droit. 820. a. Formalité qui se pratiquoit lorsque la maison d'un particulier étoit confisquée au domaine de l'empereur. XVI. 361. a. Choses confisquées à Dieu. IV. 850. b. Confiscation des meubles de celui qui étoit mort sans avoir voulu se confesser. III. 848. b. Confiscation du fief contre le vassal. XVI. 856. b. Confiscation pour félonie. VI. 467. a, b. Examen de ce que doit souffrir par la confiscation chacun des conjoints en communauté de biens. III. 720. a, b.

CONFISEUR. Four de campagne du confiseur. VII. 222. a. Différentes sortes de cuissons distinguées dans l'art du confiseur. IV. 540. a. Voyez les planches du confiseur, vol. III.

CONFITURE. Les anciens ne confisoient qu'avec du miel. III. 855. b. Confitures demi-sucrées. Toutes les confitures réduites à huit sortes. Confitures liquides. Marmelades. Gelées. Pâtes. Confitures seches. Conserves. Fruits candis. Dragées. *Ibid.* 856. a.

Confiture, voyez CONDIT. De l'usage de présenter des confitures aux juges. V. 776. b. 777. b. 778. a.

CONFISQUANT, homme. VIII. 380. a.

Tome I.

CONFLAGRATION, (*Phys.*) celle par laquelle la terre sera consumée. Philosophes païens qui paroissent en avoir eu quelque idée. Passage de Seneque. Doctrine des Siamois & des bramines Siamois sur cette matiere. Divers sentimens sur les causes de cet incendie. Réflexion de l'auteur. Sur la fin du monde. III. 856. b. Voyez MONDE.

CONFLIT de juridiction, (*Jurispr.*) maniere de régler ces conflits lorsqu'ils surviennent entre deux juridictions inférieures. Par qui sont jugés ceux qui surviennent entre les deux chambres des requêtes du palais, entre la grand'chambre & une chambre des enquêtes, entre deux chambres des enquêtes. Ce qui se pratique à l'égard des conflits formés entre deux cours. III. 857. a.

CONFLUENT. D'où vient le nom du village de Conflans près de Paris. Direction que doivent suivre deux rivières après leur jonction. III. 857. a. Comment M. Pitot la détermine. Quelle sera la vitesse de ces deux mêmes rivières réunies. *Ibid.* b. Sentiment de M. Guill. Imini sur cette vitesse. Expériences de MM. Dufay & Varignon sur les mouvemens de deux liquides qui se croisent. *Ibid.* 858. a.

Confluent. Pourquoi un petit fleuve peut entrer dans un grand sans en augmenter la largeur ni la profondeur. Un fleuve qui entre dans un autre, selon une direction peu favorable au courant, est insensiblement détourné de cette direction. L'union de deux rivières doit les faire couler plus vite, d'où il arrive souvent qu'elles occupent moins d'espace. VI. 872. a.

CONFOLANS ou CONFOULANS, (*Géogr.*) petite ville du Poitou. Diverses observations sur ce lieu. Savant distingué dont il est la patrie. *Suppl.* II. 544. a.

CONFORGIEN, (*Géogr.*) village du Morvan en Bourgogne. Seigneurs qui l'ont possédé. Observations historiques sur ce lieu. *Suppl.* II. 544. a.

CONFORMATION, (*Physiq.*) c'est à la différente conformation des corps que les newtoniens attribuent la réflexion des différentes couleurs de la lumiere. III. 858. a.

CONFORMATION, (*Médecin.*) de l'exacte justesse qui regne dans les proportions du corps humain. Examen des différentes parties du corps, & de leurs proportions relatives. *Suppl.* II. 544. b. Variations dans leur conformation. *Ibid.* 545. a. De ces différentes conformations, il n'en est aucune qui ne soit dans l'ordre de la nature par rapport aux autres parties, & qui n'ait, avec ces mêmes parties, une proportion nécessaire. *Ibid.* b. Ainsi la nature ayant gardé ses regles, le visage le plus laid est aussi parfait & régulier dans son espece, que celui qui nous paroît le plus beau. — Il est vrai que la nature s'écarte quelquefois essentiellement des regles qu'elle semble se prescrire, & dès-lors il peut bien en résulter des difformités réelles. Différens sentimens des Tartares, des Maures, des Chinois, &c. sur la beauté du corps. *Ibid.* 546. a.

Conformation. Bonne & mauvaise conformation. Quatre classes de maladies produites par vice de conformation. La première contient les maladies qui naissent de la grandeur disproportionnée de quelque partie. III. 858. a. La seconde, celles qui procedent de la mauvaise figure d'une partie. La troisième, celles qui consistent dans le nombre extraordinaire de certaines parties. La quatrième, celles qui viennent de la situation déplacée des parties. Autres maladies particulieres qu'on ne peut rapporter à aucune de ces classes, rangées ici sous six chefs. Réflexion sur la cure de ces maladies. *Ibid.* b.

CONFORMATION, (*Chirurg.*) art de rapprocher dans les fractures les bouts des os rompus, &c. III. 858. b. Après avoir fait l'extension & la contre-extension nécessaires pour remettre en place les os fracturés, on doit procéder à la conformation. Comment on peut la faire. Du degré de force qu'on doit employer pour agencer & replacer les os. Comment on finit la cure quand la conformation est faite. *Ibid.* 859. a.

CONFORMISTES, (*non*) leurs assemblées à Londres. IX. 683. a.

CONFORMITÉ, ressemblance. Rapports & différences entre ces deux mots. III. 859. a.

CONFORTE-MAIN, (*Jurispr.*) lettres de confort-main. Elles sont demandées par un seigneur féodal qui n'a point de droit de justice, attaché à son fief. Quelques-uns prétendoient autrefois que le seigneur féodal avoit une justice fociere, & qu'il n'avoit besoin de lettres de confort-main, que pour fortifier son propre mandement. III. 859. a. Clause dont on usoit dans les confort-mains en Saint-ongé. Remarque d'Imbert à ce sujet. Les lettres de confort-main ne sont plus usitées aujourd'hui. *Ibid.* b.

CONFRAIRIE, (*Hist. eccl. Jurispr.*) diverses confrairies établies en l'honneur d'un mystere ou d'un saint. Elles ne peuvent être établies sans le consentement de l'évêque. Des biens des confrairies, de leur administration, &c. Chacun des membres doit porter sa part des charges communes, & peut se retirer quand il veut. III. 859. b.

Confrairies établies en différens lieux de la Grece, & qui

CCCC

s'assembloient pour la célébration de certaines cérémonies. XII. 530. a. Bâton de confrairie. II. 144. a.

CONFRATERNITÉ, voyez FRATERNITÉ.

CONFRERES de la passion, espèce de comédiens. III. 669. b.

CONFRONTATION, (*Jurispr.*) on l'appelle en Languedoc, *acarement*, *acaration*. III. 859. b. Présentation des témoins à l'accusé en matière criminelle. Coutume usitée chez les Hébreux dans la confrontation des témoins. Moyen employé sous l'empereur Claude, pour éprouver la fidélité d'un témoin. Moyen à-peu-près semblable, employé dans un concile des Ariens. La confrontation a lieu suivant le droit canon. On la pratiquoit en France dès les premiers tems de la monarchie. Ordonnances qui en parlent. Dispositions de ces ordonnances. *Ibid.* 860. a. Détails sur tout ce qui concerne la confrontation des témoins. *Ibid.* b. On observe les mêmes formalités dans les confrontations des accusés ou complices les uns aux autres, qui ne doivent être faites qu'après celles des témoins. De la confrontation d'accusés laïques avec des accusés ecclésiastiques. *Ibid.* 861. a.

Confrontation, différente de l'acarement. *Suppl.* I. 105. b.

Confrontation des accusés, voyez ce qui précède. III. 861. a.

Confrontation d'écritures, voyez COMPARAISON.

Confrontation d'experts, voyez vers la fin du mot CONFRONTATION.

Confrontation figurative, confrontation d'un témoin à l'accusé, sans néanmoins lui représenter le témoin. Comment elle se fait. Dans quelles circonstances elle a lieu. Où il en est parlé, & où elle s'est pratiquée. III. 861. a. Comment l'ordonnance de 1670 suppose cette confrontation. *Ibid.* b.

Confrontation littérale. III. 861. b.

Confrontation en tourbe. Exemple de cette confrontation page 860. a.

CONFUCIUS, observations sur ce philosophe. III. 343. a. Ses livres II. 233. a. III. 342. a. Sentences morales de Confucius. 346. a, b. Progrès de sa doctrine dans le Japon. VIII. 454. b. 456. a.

CONFUSION, (*Jurispr.*) d'actions & de droits. III. 861. b. Comment elle a lieu. Autorités à consulter. *Ibid.* b.

CONFUSION, (*Chymie*) ce que les chymistes modernes entendent par-là. Comment la confusion diffère de la mixtion. Autres sens de ce mot adopté par quelques Chymistes. Union de diverses substances que M. Henckel a regardées comme des confusions, qui cependant rentrent dans la classe des mixtions. Quelques anciens ont employé le mot de confusion dans le même sens que nous prenons ceux de *solution*, *dissolution*, *combinaison*. III. 862. a.

Confusion, dans la vue. Pourquoi les objets trop rapprochés paroissent confus. XVII. 568. a. Confusion d'idées. VIII. 492. b. &c. Notion confuse. XI. 252. b. Image confuse. *Suppl.* III. 564. a.

CONFUTATION, (*Rhét.*) Comment on réfute les objections de son adversaire & l'on découvre ses faux raisonnemens. Art de répandre du ridicule sur les preuves de son adversaire. Voyez RÉFUTATION.

CONGE, (*Hist. anc. Pharm.*) mesure des anciens. On a distingué le conge romain du conge attique. Galon ou conge des Anglois. III. 862. b.

CONGÉ, (*Hist. Art milit.*) on a distingué chez les Romains comme parmi nous plusieurs sortes de congés; conge absolu; conge à tems; conge de pure faveur; III. 862. b. conge infamant, exemples. Deux degrés de conge légitime établis par Auguste. *Ibid.* 863. a.

Congé dans la milice romaine. X. 513. b. 577. b. Réflexions sur les congés militaires. XVII. 835. a. Partie de l'habillement que les soldats emportent lorsqu'ils ont leur conge. VIII. 8. a.

CONGÉ, (*Jurispr.*) III. 863. a.

Congé d'adjuger, jugement portant qu'un bien saisi sera vendu & adjugé quarante jours après ce jugement. Quels sont à cet égard les usages du parlement & des requêtes du palais. III. 863. a.

Congé faute de conclure. Congé de cour. Congé déchu de l'appel. Congé faute de venir plaider. Congé faute de se présenter. Congé d'entrée. III. 863. a. Congé de remuage. *Ibid.* b.

Congé, en fait de marine. III. 863. b.

Congé en fait de louage. Tems où il doit être donné, ce terme varie selon différentes circonstances. Un conge donné verbalement ne suffit pas. Quand il y a un bail écrit, il n'est pas nécessaire de donner conge à la fin du bail. III. 863. b.

Congé du seigneur. III. 863. b.

CONGÉ, (*Comm.*) permission donnée de faire un commerce interdit à d'autres. Des congés pour la traite du castor. III. 863. b.

CONGÉ au menu. (*Comm.*)

CONGÉ, (*Comm.*) celui qu'obtiennent de leurs maîtres les garçons & compagnons. III. 864. a.

CONGÉ, (*aller au*) chez les rubanniers & autres artisans. Démarche du maître qui prend un ouvrier, auprès du maître de chez lequel l'ouvrier est parti. III. 864. a.

CONGELATION, (*Physiq.*) comment les cartésiens la définissent. Principaux phénomènes de la congélation. 1°. La dilatation de l'eau & de tous les fluides, excepté les huiles.

2°. Les fluides perdent de leur pesanteur spécifique & de leur poids absolu. III. 864. a. Sept autres phénomènes sur la congélation rapportés. Principes que différens auteurs ont posés pour expliquer la congélation. Comment les cartésiens l'expliquent. Sentiment des gassendistes & autres philosophes corpusculaires. Comment ils expliquent la différence entre la congélation & la coagulation. Particules frigorifiques qu'ils ont imaginées. *Ibid.* b. Quelques-uns ont attribué la congélation à l'introduction de l'air commun dans le fluide, &c. Comment M. Boyle a combattu cette opinion. La plupart prétendent que la matière de la congélation est un sel, du genre du nitre. Comment les particules nitreuses peuvent faire perdre à l'eau sa fluidité. Pourquoi cet effet n'est produit qu'en hiver. Expérience de la glace artificielle qui confirme cette opinion. Objections que fait contre ce système l'auteur de la nouvelle conjecture pour expliquer la nature de la glace. *Ibid.* 865. a. Exposition de sa nouvelle théorie. Difficultés élevées contre elle. Autre hypothèse par laquelle quelques-uns expliquent d'où vient l'augmentation du volume & la diminution de la gravité spécifique de l'eau convertie en glace: elle est peu digne qu'on s'y arrête. Pour nous faire une théorie de la congélation, nous devons recourir, soit aux particules frigorifiques des gassendistes, considérées avec tous les avantages que leur a donnés la philosophie de Newton, soit à la matière subtile des cartésiens, avec tous les correctifs de M. Gauteron. *Exposition du premier système.* *Ibid.* b. Tous les corps solides donnent de la roideur aux parties des corps dans lesquels ils sont introduits. Pourquoi les particules de quelques sels se soutiennent dans l'eau lorsqu'elles sont élevées, quoique spécifiquement plus pesantes que l'eau. Pourquoi le volume de l'eau convertie en glace est augmenté, & sa pesanteur spécifique diminuée. Comment l'eau imprégnée de soufre, de sels & de terre peut être changée en métaux, minéraux, gommes & autres fossiles. *Exposition du second système.* *Ibid.* 866. a. Pourquoi selon ce système l'évaporation est considérable dans un tems de gelée. *Ibid.* b.

Congélation de l'eau. *Suppl.* III. 469. a. La congélation expliquée par les principes de l'attraction. I. 853. b. Cause de la congélation selon M. Musschenbroeck. VII. 313. b. 314. a. 679. b. Dilatation de l'eau par son changement en glace. 312. a. 313. b. Eau refroidie au-dessous du terme de la congélation sans être gelée. 318. a. Congélation artificielles. 318. b. 319. a. 683. a, b. Expérience dans laquelle on est parvenu à geler le mercure. X. 373. a. Comment on doit chercher le terme de la congélation pour la construction des thermomètres. *Suppl.* IV. 940. a, b. Sur la congélation. Voyez GEL, GELÉE, GLACE.

CONGELATION, (*Physiq.*) phénomènes singuliers que présente la congélation de l'eau distillée. *Suppl.* II. 546. b.

Congélation en chymie, fixation d'un fluide. Terme de congélation dans un thermomètre. III. 866. b.

CONGELER, principes capables de congeler la plupart des liqueurs. Moyen de produire un degré de froid très-considérable. Autre moyen de faire un froid artificiel, indiqué par M. Homberg. III. 866. b.

CONGESTION, (*Médecine*) maladie des humeurs. Amas de quelque matière morbifique des humeurs dans une partie du corps. Elle résulte ou de l'inaction de la partie solide, ou de la dérivation de la matière peccante déjà formée ailleurs dans la partie maintenant affectée. Causes de cette dérivation. Désordres que produisent les congestions. Cure de ce mal. Divers termes employés pour caractériser les différentes sortes de congestions morbifiques, & dont l'auteur donne ici la définition. III. 867. a. Ces termes sont ceux de *collection*, *fluxion*, *dépôt*, *apostème*, *abcès*, *dilatescence*, *métastase*. *Ibid.* b.

Congestions, elles se font dans différentes parties du corps, selon les différens tems de la vie, par une disposition particulière dans l'économie animale. VIII. 125. a. Différence entre congestion & fluxion. VI. 926. a.

CONGIAIRE, (*Hist. anc.*) terme de médailleur, don ou présent représenté sur une médaille. Etymologie de ce mot. Différence entre les présens congiaires & les présens donatifs. Divers exemples de congiaires donnés au peuple par les empereurs. Il n'est plus fait mention de congiaires dans les médailles des empereurs depuis Quintillus. III. 867. b.

CONGO, (*Géogr.*) ses bornes, ses habitans, commerce qu'y font les Portugais. Productions du pays, marchandises qu'on y porte. III. 868. a.

Congo, qualité du climat de ce pays. XVII. 726. b. Observations sur les negres de Congo. VIII. 337. a. XI. 81. a. Prêtres de Congo nommés ngombos. XI. 129. a. Formalité qu'observent les filles de ce pays, lorsque leurs menstrues paroissent pour la première fois. X. 342. b. Oiseau favori des rois de Congo. XI. 833. a. Instrumens de musique en usage dans ce pays. *Suppl.* II. 799. b. *Suppl.* III. 683. a. 815. b. *Suppl.* IV. 54. b. 71. b. 560. a. 979. b.

CONGRÉ, (*Ichthyol.*) Description de ce poisson de mer. Qualité de sa chair. III. 868. a.

CONGRE, (*Pêche du*) tems où elle se fait. Maniere de la faire. III. 868. *a.* Part des pêcheurs à cette pêche. Comment on fait sécher ce poisson. Paquets qu'on en fait ensuite. Produit de cette pêche. *Ibid.* *b.*

CONGRÉGATION, (*Physiq.*) le plus petit degré de mélange des parties d'un mixte. M. Grew pense que les particules de tous les fluides se touchent, que leur cohésion n'est qu'une congrégation. Comment quelques auteurs ont expliqué la facilité avec laquelle les particules d'un fluide cedent au mouvement qu'on leur donne. III. 868. *b.*

CONGRÉGATION, (*Hist. mod.*) assemblées désignées par ce nom. Différens bureaux de cardinaux commis par le pape, & distribués en plusieurs chambres pour la direction de certaines affaires. La premiere est la congrégation du saint office, ou l'inquisition: la seconde, celle qui a juridiction sur les évêques & sur les réguliers. La troisieme est celle de l'immunité ecclésiastique. III. 868. *b.* La quatrieme est celle du concile; la cinquieme celle des coutumes, cérémonies; la sixieme celle de la fabrique de S. Pierre; la septieme celle des eaux; la huitieme, celle des fontaines & ruis; la neuvieme, celle de l'*index*; la dixieme, le conseil d'état; la onzieme, celle de *bono regimine*; la douzieme, celle de la monnoie; la treizieme, celle des évêques; la quatorzieme, celle des matieres consistoriales; la quinzieme, celle de *propagandâ fide*; enfin, celle des aumônes. *Ibid.* 869. *a.*

Congrégation, société de religieux: quelques-unes citées en exemples. Liste des ouvrages considérables que font ou qu'ont fait des bénédictins actuellement vivans, &c. *Ibid.* 869. *a.*

Congrégations, origine des congrégations religieuses répandues en diverses provinces. X. 639. *a.* *Congrégations* régulières. XIV. 42. *a. b.*

CONGRÈS, (*Hist. mod.*) assemblée de députés de différentes cours. III. 869. *b.*

CONGRÈS, (*Jurisp.*) preuve juridique employée autrefois dans les causes de mariage. Son introduction vers le milieu du seizieme siecle. A quoi l'on en attribue l'origine. Abolition de cet usage en 1677. III. 869. *b.*

CONGREVÉ, (*Guillaume*) poète anglois. XVI. 517. *a.*

CONGRIER, (*Jurisp.*) terme usité en Anjou, espece de garenne à poisson dans une riviere. Droit de congrier. III. 869. *b.*

CONGRUE, *portion*. XIII. 148. *a.*

CONGRUENCE, (*Métaph.*) égalité & similitude de deux choses, qui établit entre elles identité des quantités & des qualités. Exemple tiré de deux triangles semblables & égaux. III. 869. *b.* Euclide se bornant à la notion confuse de la congruence, s'est contenté de mettre entre les axiomes cette proposition; *quæ sibi mutuò congruunt, ea inter se æqualia sunt*. Il suppose cependant dans sa notion la ressemblance jointe à l'égalité. *Ibid.* 870. *a.*

CONGRUISME, (*Théol.*) système sur l'efficacité de la grace, imaginé... pour adoucir celui de Molina. Ordre que les théologiens qui le suivent mettent dans les décrets de Dieu. III. 870. *a.* A quoi se réduit tout ce système. *Ibid.* *b.*

Congruisme, doctrine des congruistes sur la grace. VII. 802. *a.* XV. 634. *b.*

CONGRUITÉ, (*Théol.*) rapport de la grace avec la volonté. Deux sortes de congruités; l'une intrinsèque, l'autre extrinsèque. III. 870. *b.*

CONJECTURE, (*Gramm.*) la force de la conjecture est dans le rapport des événemens connus pour, aux événemens connus contre. Ce qui n'est qu'une foible conjecture pour l'un, peut devenir une conjecture très-forte pour l'autre. Il y a un certain point où nous cessons de conjecturer, & où nous assurons positivement; ce point varie d'un homme à un autre, & d'un instant à l'autre, &c. III. 870. *b.* Il y a dans toutes les choses une unité qui devrait être la même pour tous les hommes, puisqu'elle est fondée sur les expériences, &c. Une connoissance de cette unité vraie, & la conformité de la conduite & des sentimens à cette connoissance, sont indispensables pour constituer le caractère philosophique. *Ibid.* 871. *a.*

Conjectures, leur utilité en physique. VI. 301. *b.*

CONFÈRE, *arbre*. (*Bot.*) Ces arbres sont moins sujets à la pourriture & à la corruption, que les autres. Il paroît qu'ils viennent tous d'une semence. Stapel prétend qu'ils ne peuvent se multiplier de bouture. Fruit des arbres confères. III. 871. *a.*

CONING, (*Ichthy.*) nom que les habitans des Moluques donnent à un poisson décrit dans cet article. Lieux où on le pêche. Sa classification. *Suppl.* II. 547. *a.*

CONINGINE, (*Ichthy.*) poisson des Moluques. Sa description. Lieux qu'il fréquente. Maniere de le classer. *Suppl.* II. 547. *a.*

CONJOINT, (*Musiq.*) tétracorde conjoint. III. 871. *a.* Le système de la musique ancienne étoit composé de quatre tétracordes. Ce qu'on appelle *degré conjoint* dans la musique moderne. *Ibid.* *b.*

CONJOINTS, (*Jurisp.*) leur état considéré avant & après le mariage. Divers rapports sous lesquels on peut considérer l'état des conjoints. III. 871. *b.*

Conjoints; ceux qui ont quelque droit ou titre commun. Ils peuvent être conjoints, *re, verbis*, ou *re & verbis*. III. 871. *b.*

Conjoint, communauté de biens entre conjoints. III. 718. *a. b.* Donation entre conjoints. V. 49. *b.* Comment le survivant des conjoints se rend indigne de ses avantages. VIII. 679. *b.* Frere conjoint. VII. 299. *b.*

CONJONCTIF, (*Gramm.*) particules conjonctives. Mode conjonctif; pourquoi le subjonctif a été appelé de ce nom. III. 871. *b.* Pourquoi ce mode est appelé *subjonctif*. Ce dernier terme préférable à l'autre. *Ibid.* 872. *a.*

Conjonctifs, pronoms ainsi nommés par quelques grammairiens. XIII. 452. *a.* Adjectifs conjonctifs. XIV. 55. *b.* — 61. *a.* *Conjonctifs*, *sylogismes*. XV. 722. *b.*

CONJONCTION. (*Gramm.*) La conjonction marque que l'esprit aperçoit un rapport, ou d'accompagnement, ou d'opposition, ou de quelque autre espece, entre deux objets. Les anciens grammairiens ont balancé s'ils placeroient les conjonctions au nombre des parties du discours. Si on ne regarde dans les conjonctions que la propriété de lier un sens à un autre, on doit reconnoître que ce service leur est commun. III. 872. *a.* 1°. avec le verbe, 2°. avec des adjectifs relatifs, 3°. avec certains adverbés. Différentes sortes de conjonctions. Deux sortes d'accidens dans les conjonctions; 1°. la simplicité & la composition; 2°. leur signification, leur effet & leur valeur. I°. Conjonctions *copulatives*. *Ibid.* *b.* Suppression des conjonctions pour rendre le discours plus vif. II°. Conjonctions *augmentatives*. III°. Conjonctions *alternatives* appelées plus communément *disjonctives*. IV°. Conjonctions *hypothétiques*. V°. Conjonctions *adversatives*. VI°. Celles qui marquent un motif, un but, une raison. Remarques sur *d'autant, d'autant que, d'autant mieux que*. *Ibid.* 873. *a.* VII°. Conjonctions *conclusives*. VIII. Conjonctions *explicatives*, & les *transitives*. IX°. Conjonction *que*, appelée *conductive* par M. Girard. Diverses observations sur son usage. Son étymologie. *Ibid.* *b.*

Conjonction. De la conjonction dans la langue françoise.

Suppl. III. 127. *b.* Deux accidens dans la conjonction. I. 71. *b.* Les adverbés & les conjonctions ont quelque chose de commun: définition des conjonctions: différentes sortes de conjonctions. X. 759. *b.* 760. *a.* Principes qui servent à donner des notions claires sur cette partie du discours. 759. *a.* Les conjonctions font la partie systématique du discours. 860. *a.* Usage des conjonctions. 758. *b.* Conjonctions adversatives, I. 149. *a.* disjonctives. IV. 1037. *b.* Différence entre les adversatives & les disjonctives. I. 149. *b.* Conjonctions qui supposent un terme antécédent. XIV. 61. *a.*

CONJONCTION. (*Astron.*) Ce qu'on entend par conjonction vraie & centrale de deux astres. Conjonction partielle; conjonction apparente. Autre sorte de conjonction; la situation de deux astres, dont les centres se trouvent avec le centre de la terre dans un même plan perpendiculaire au plan de l'écliptique. On divise aussi les conjonctions en grandes & en très-grandes. Celle de sature & de jupiter arrivetous les vingt ans. Celle des trois planetes supérieures tous les 500 ans: elle arriva en 1743: ce qui fut observé alors. La conjonction est le premier des aspects. Importance des observations des conjonctions de planetes dans l'astronomie. III. 874. *a.* Deux sortes de conjonctions des planetes inférieures. Conjonctions de la lune avec le soleil. *Ibid.* *b.*

Conjonction, définition. XIV. 857. *b.* Conjonction de la lune au soleil, l'une des deux syzygies, voyez ce mot. Conjonction apparente. I. 544. *a.* Conjonction appelée *combustion*. III. 665. *a.* Conjonction appelée *synode*. XV. 755. *b.* Des moyens de trouver les conjonctions moyennes de la lune au soleil. *Suppl.* II. 813. *a.* Angle de conjonction. *Suppl.* I. 427. *b.*

CONJONCTIVE, (*Anat.*) premiere tunique de l'œil. Son origine, sa structure & son usage. Le blanc de l'œil vu dans de violentes ophthalmies comme une excroissance charnue d'un rouge très-vif. Comment M. Woolhouse guérissoit cette inflammation. Comment on guérit la légère inflammation de la conjonctive, procédant du simple relâchement des vaisseaux sanguins. III. 874. *b.*

Conjonctive, description de cette membrane & de la peau dont elle est la production. *Suppl.* II. 547. *a.* Sa sensibilité. *Ibid.* *b.*

Conjonctive, voyez ŒIL. XI. 387. *b.* Union de la paupiere avec la conjonctive. XII. 207. *a.* Pourquoi ses vaisseaux sont invisibles dans l'état naturel. *Suppl.* III. 600. *b.*

CONJONCTURE, *circonstance*: différence entre ces deux mots. III. 875. *a.* Voyez CIRCONSTANCE.

CONIQUE. (*Géom.*) Diverses sortes de sections coniques; Comment se forment les diverses sections coniques, l'hyperbole, l'ellipse, la parabole. On les examine par leur description sur un plan. Description de l'ellipse. III. 875. *a.* En quoi elle differe du cercle. Différentes especes d'ellipses. Définition des termes qui lui appartiennent. Ses propriétés indi-

quées en treize articles. *Ibid. b.* Description de la parabole ; définition des termes relatifs à cette figure. Propriétés de la parabole indiquées en quinze articles. *Ibid. 876. a.* Description de l'hyperbole. Définition des termes. *Ibid. b.* Autre manière de décrire l'hyperbole. Hyperboles opposées, hyperboles conjuguées, &c. Propriétés de l'hyperbole contenues en douze articles. *Ibid. 877. a.* Conséquences qu'on peut tirer de toutes les propriétés des sections coniques. *Ibid. b.* Traités à consulter pour s'instruire de toutes les propriétés des sections coniques. Les sections coniques composent tout le système des lignes du second ordre, ou courbes du premier genre. Ces lignes sont celles dans l'équation desquelles les indéterminées montent au second degré. Equation générale des sections coniques. Comment on peut réduire cette équation à représenter quelqu'une des sections coniques en particulier. Comment on pourroit parvenir à donner un traité analytique des sections coniques, ou les propriétés de ces courbes seroient déduites de l'équation générale. Plan d'un pareil traité tracé par M. l'abbé de Gua. Comment M. le marquis de l'Hôpital a divisé son ouvrage sur les sections coniques. *Ibid. 878. a.* Quelle seroit la meilleure manière de traiter ces courbes. Sujet du sixième livre de l'ouvrage de M. de l'Hôpital. Pour montrer les propriétés des sections coniques dans le cône, il est bon de prouver d'abord que toute section conique est une courbe du second ordre, &c. Méthode à suivre pour le prouver. Cela bien démontré, il est visible que la section d'un cône par un plan... ne peut être qu'une ellipse ou un cercle ; dans quels cas elle est une ellipse. Démonstrations de ces différens cas. *Ibid. b.*

CONIQUE, axe d'une section conique. I. 905. a. Base. II. 116. a. Centre. 824. a. Diamètre. IV. 941. b. Sections opposées. XI. 513. a. Sections semblables. XIV. 937. a. Cône coupé d'une manière sous-contraire à la base. XV. 416. b. La section d'un cône par un plan est toujours du même degré que la courbe qui est la base du cône. XI. 463. b. Quelle est la meilleure manière de traiter de toutes les sections coniques géométriquement. V. 516. a. Voyez SECTION.

CONIQUE, section, (*Géom.*) de la connoissance que quelques géomètres de l'antiquité ont eue de cette partie de la géométrie. *Suppl. II. 547. b.*

CONIQUE, (*Artill.*) pièce d'artillerie dont l'ame est plus large vers la bouche, que vers la culasse. Les premiers canons étoient coniques. Inconvéniens de cette forme. III. 879. a.

CONISE, (*Botan.*) caractères des fleurs de ce genre de plante. Sa fumée chasse les bêtes venimeuses, &c. Propriétés que quelques-uns lui ont attribuées en médecine. III. 879. a.

CONISTERIUM, (*Hist. anc.*) lieu dans les gymnases, &c. III. 879. a.

CONJUGAISON, (*Gramm.*) définition. III. 879. a. Les terminaisons des verbes sont renfermées en deux classes ; celles qui sont de la voix active, celles qui sont de la voix passive. Pourquoi l'on emploie ici le mot *voix*. Les Grecs ont encore la voix moyenne. Ce qu'on entend par modes. Quatre principaux modes, & leur explication ; l'indicatif, le subjonctif ou l'optatif, l'impératif, l'infinitif. Des tems des verbes. *Ibid. b.* Trois tems principaux ; le présent, le passé, l'avenir, auxquels on ajoute les tems relatifs & combinés. Des nombres dans les verbes. Du duel des Grecs. Des personnes. Combien de fortes de vues de l'esprit sont énoncées dans le verbe. *Ibid. 880. a.* Le mot de *conjugaison* regardé comme un terme métaphorique. Les anciens grammairiens se servoient du mot *déclinaison*. Comment se sont formées les distinctions des différentes classes de conjugaisons. Indication des quatre conjugaisons latines, & d'une cinquième introduite par quelques-uns, qu'on appelle *mixte* : telle est celle du verbe *accipio*, qui est composée de la troisième & de la quatrième. Verbes irréguliers & défectifs des Latins. *Ibid. b.* D'où vient que plusieurs préterits & supins des verbes latins paroissent n'avoir point conservé l'analogie ; que *fero*, par exemple, fait au préterit *tuli*, &c. De la cause des irrégularités dans les langues. Des conjugaisons hébraïques. *Ibid. 881. a.* Des conjugaisons grecques. On en comptoit trois espèces, celle des verbes barytons, celle des verbes circonflexes, & celle des verbes en μ . Il y a six conjugaisons des verbes barytons, trois des circonflexes, & quatre des verbes en μ . La méthode de P. R. réduit ces treize conjugaisons à deux. Quatre observations à faire pour bien conjuguer les verbes grecs. 1°. Il faut observer la terminaison ; 2°. la figurative ou caractéristique ; *Ibid. 881. a.* 3°. la voyelle ou diphongue qui précède la terminaison ; 4°. l'augment. Deux fortes d'augment ; le syllabique & le temporel. Différences entre les verbes grecs & les verbes latins.

Des conjugaisons des verbes allemands. Le verbe *lieben* est le paradigme de tous les verbes réguliers. Les Allemands n'ont point de passifs en un seul mot. Ils ont trois verbes auxiliaires, *haben*, *seyn*, *werden*.

Des conjugaisons des verbes anglais. *Ibid. 882. a.* Facilité d'apprendre à conjuguer, selon Wallis. Grandes diffé-

rences qui se trouvent dans la terminaison des infinitifs. Ces infinitifs ne se conjuguent pas par le changement de terminaison. Des participes anglais. C'est avec l'infinitif & les participes que l'on conjugue les verbes anglais par le secours de certains mots, & de certains verbes auxiliaires, qui sont proprement les seuls verbes. Comment se marquent les personnes. Défaut des grammairiens anglais, dans la manière d'enseigner les conjugaisons. *Ibid. b.* Comment s'exprime le sens passif en anglais. Conseil pour se familiariser avec la langue angloise.

Des conjugaisons dans la langue espagnole. Il y en a trois distinguées par la terminaison de l'infinitif. Quatre auxiliaires. La manière de conjuguer des Espagnols est plus analogue que la nôtre à celle des Latins. Modèle de leurs trois conjugaisons. *Ibid. 883. a.*

Des conjugaisons dans la langue italienne. Il y en a trois ; leurs terminaisons de l'infinitif. Conseil pour apprendre à conjuguer en cette langue.

Des conjugaisons en françois. On en distingue quatre par la terminaison de l'infinitif. Conseil à ceux qui veulent apprendre les conjugaisons françoises. *Ibid. b.*

CONJUGAISON de nerfs, en anatomie. III. 883. b.

CONJUGAISON. De la conjugaison des verbes. I. 70. b. 71. a. Paradigmes des conjugaisons. XI. 891. b. C'est avec peu de fondement que les grammairiens ont imaginé six conjugaisons grecques des verbes barytons. VI. 748. b. Dans chaque conjugaison grecque il y a trois figuratives, celle du présent, du futur & du préterit. *Ibid.* Richesse de conjugaison dans la langue hébraïque. VIII. 90. b. XVII. 437. b. Modèle de conjugaison pour l'exécution du projet d'une langue nouvelle. IX. 268. b. — 270. b. Conjugaison des verbes auxiliaires françois, & d'un verbe actif. *Suppl. III. 126. a, b.*

CONJUGAL, amour. I. 369. b. Communauté conjugale. III. 718. a, b.

CONJUGUÉ, (*Géom.*) diamètres conjugués dans les sections coniques. Axe conjugué dans l'ellipse. Les deux axes étant donnés, moyen de trouver les foyers par lesquels on peut ensuite tracer l'ellipse. III. 883. b. De l'ovale conjugué, dans la haute géométrie. M. l'abbé de Gua prouve que la courbe appelée *causticoïde*, doit dans certains cas être composée de deux ovales conjugués, &c. & que ces ovales peuvent même se réduire chacune à un seul point conjugué. Pour qu'une courbe se réduise à un point conjugué, il faut que la valeur de y , en x soit telle, que cette valeur ne soit réelle que quand x a elle-même une valeur déterminée. L'hyperbole nous fournit en quelque manière un exemple de courbes, dont les parties sont détachées ; car les deux hyperboles opposées paroissent n'avoir rien de commun, & appartiennent cependant à une seule & même courbe. Explication de cette singularité. *Ibid. 884. a.*

CONJUGUÉ. Diamètre conjugué. IV. 942. a. Axe conjugué. I. 905. a.

CONJUGUÉES, (*Hyperboles*) le système des hyperboles conjuguées & des hyperboles opposées ne forment pas un seul & même système de courbes, comme quelques-uns se le sont imaginé. III. 884. b.

CONJUGUER, différens usages des mots *décliner* & *conjuguer*. Etymologie du mot *conjuguer*. II. 734. b.

CONJURATEURS. Ceux qui étoient ainsi nommés dans les loix anciennes. III. 885. b.

CONJURATION, (*Hist. anc.*) cérémonie qui se pratiquoit à Rome dans les grands dangers. III. 884. b.

Conjuration. Sorte d'engagement des soldats romains. XV. 102. b.

CONJURATION, (*Divinat.*) conjuration pratiquée dans l'église catholique pour expulser les démons. Différence entre la conjuration & le sortilège. Différence entre l'un & l'autre, l'enchantement & les maléfices. Faux moyen qu'ont donné quelques démonographes, pour reconnoître les sorciers. Formule par laquelle les païens conjuroient les animaux nuisibles aux biens & aux fruits de la terre. III. 885. a.

Conjuration. Voyez EXORCISME.

Conjuration, conspiration, (*Synon.*) IV. 58. a.

CONJURE, (*Jurispr.*) sémence faite par le bailli ou gouverneur aux hommes de fiefs, de venir juger une affaire ; ce qui n'a lieu que dans quelques coutumes des Pays-bas. III. 885. a. Etymologie de ce mot. Anciennement le seigneur pouvoit lui-même conjurer ses hommes ; aujourd'hui il ne peut le faire que par son bailli, &c. *Conjure*, assemblée de ceux qui ont prêté serment de rendre la justice, &c. Qui sont ceux qui sont appelés *conjurateurs* dans les loix anciennes. Cour de *conjure*. *Conjure* signifie aussi dans quelques coutumes, demande & sémence. Conjuré la cour ou le juge. *Ibid. b.*

CONNÉTABLE, (*Hist. mod.*) grand connétable. Officier de la couronne qui ne subsiste plus ni en France ni en Angleterre. Etymologie du mot.

Fonction du connétable d'Angleterre. III. 885. b. Cette charge créée par Guillaume-le-conquérant, fut abolie par Henri

Henri VIII. Connétables des cantons créés par Edouard I. Petits connétables. Il y a encore d'autres connétables qui tirent leurs noms de différentes places.

Du connétable en France. Comment il devint insensiblement le premier officier de la couronne. Pouvoirs de cette charge. Elle n'étoit que personnelle. Elle fut supprimée en 1627. Un seigneur représente le connétable au sacre des rois. Tribunal de la connétable qui se tient à Paris. Depuis la suppression du connétable, on a créé le maréchal général des camps & armées du roi. *Ibid.* 886. a.

Connétable. Sa bannière. VI. 42. a. Son lieutenant. IX. 504. b. **CONNÉTABLIE & maréchaussée de France.** C'est la première des trois juridictions comprises sous le titre de *siège de la table de marbre du palais à Paris.* Elle a aussi le titre de justice militaire. On voulut établir en 1602, une connétable à Rouen. Ancienneté de l'établissement de la connétable. Il paroît que ce siège a subsisté depuis l'an 1255. Ce que dit Miraulmont sur la manière dont cette juridiction s'exerçoit autrefois. Quel est le plus ancien vestige de son ancienneté. Ce que Charles V ordonna en 1374, par rapport à elle. Les connétables & ensuite les maréchaux de France tenoient cette juridiction en fief du roi. III. 886. b. Ensuite elle est devenue royale, & les officiers ont le titre de conseillers du roi. Cette juridiction d'abord ambulatoire, ne fut fixée à Paris que vers le tems où le parlement y fut fixé. Divers endroits où il a été transporté. Établissement d'un lieutenant général & d'un procureur d'office par les connétables; celui d'un lieutenant particulier. Officiers actuels de la connétable. Des maréchaux de France considérés comme présidens de cette juridiction. Cérémonies dans lesquelles ils s'y rendent & ils en sortent. Comment ils opinent & délibèrent. Du lieutenant général & des droits qui lui appartiennent. *Ibid.* 887. a. Comment il est reçu dans l'isle de la Maréchaussée, vis-à-vis d'Argenteuil, lorsqu'il s'y rend le lundi de Pentecôte, qui est le jour de la fête du lieu. Redevance des habitans de Nanterre. Droit appelé *ceinture de la reine.* Le lieutenant général a la garde du sceau du premier maréchal de France. Observations sur ce sceau. Juges subsidiaires, employés par la connétable dans les procès criminels, & dans certaines affaires civiles. Assemblée des commissaires des guerres dans la connétable. *Ibid.* b. Ordre & rang de séance des autres officiers de la connétable. Énumération de tous les objets qui sont du ressort de ce tribunal, *Ibid.* 888. a. contenus en onze articles. Voyez **MARÉCHAL de France.** *Ibid.* b. Ouvrages à consulter sur cette matière. *Ibid.* 889. a. **CONNETTI**, (*Botan.*) nom brame d'une plante du Malabar. Ses autres dénominations. Sa description. *Suppl.* II. 547. b. Culture & usage de cette plante. Manière de la classer *Ibid.* 548. a.

CONNEXION ou CONNEXITÉ. Différence entre ces mots. III. 889. a.

CONNOISSANCE, (*Mythol.*) définition de M. Locke. On peut réduire à quatre especes, la convenance ou disconvenance qui se trouve, ou que nous appercevons entre nos idées: l'identité ou diversité, la relation, la coexistence, l'existence réelle. *Le premier pas de notre esprit dans la connoissance de la vérité, est de connoître qu'une de ses idées n'est pas l'autre, quand elles sont différentes. En quoi consiste l'identité d'une idée avec une autre.* III. 889. a. Cette connoissance qu'un objet est ce qu'il est, est le principe de toute connoissance réflexive de logique; elle est appelée *intuitive.* M. Locke ne paroît pas exact quand il apporte pour exemple de connoissance intuitive, que *trois est plus que deux, & trois est égal à deux & un.* Cette dernière proposition est plus identique, mais conjonctive & logique, parce qu'il se trouve dans celle-ci une modification qui n'est pas dans la proposition identique *trois est trois.* La connoissance conjonctive devient plus composée & plus obscure à mesure que ces sortes de modifications surviennent à la connoissance intuitive. Opération de l'esprit pour retrouver pleinement dans la connoissance conjonctive, l'identité d'idées qui fait la connoissance intuitive. *Ibid.* b. La seconde sorte de convenance ou disconvenance que l'esprit apperçoit dans ses idées, peut être appelée *relative.* Toute la différence qui se trouve entre la convenance d'identité & la convenance de relation, c'est que l'une est une identité numérique, & l'autre une identité spécifique ou de ressemblance. La troisième espece est la *coexistence ou non-coexistence* dans le même sujet, ce qui regarde particulièrement les substances. La quatrième est celle d'une existence *actuelle & réelle*, qui convient à quelque chose dont nous avons l'idée dans l'esprit. *Divers sens du mot de connoissance.* 1°. Connoissance *actuelle.* 2°. Connoissance *habituelle*, fondée sur le sentiment intime d'avoir eu autrefois la perception actuelle de telle ou telle vérité. *Ibid.* 890. a. Deux degrés de cette connoissance. Certitude parfaite qu'elle renferme, fondée sur l'immutabilité des mêmes rapports entre les mêmes choses immuables. C'est sur ce fondement que dans les mathématiques, les démonstrations particulières fournissent des connoissances générales; mais parce que le

simple souvenir n'est pas toujours si clair que la perception actuelle, il en résulte que la connoissance démonstrative n'a pas la même vivacité d'évidence que la connoissance intuitive.

L'évidence a différens degrés: d'où viennent ces différences. *Ibid.* b. Quelquefois l'esprit apperçoit la convenance ou disconvenance des idées immédiatement par elles-mêmes; c'est la connoissance intuitive: quelquefois il ne l'apperçoit que par le secours des idées moyennes; mais l'intuition est absolument nécessaire dans la connexion de ces idées moyennes pour arriver à la certitude. Examen de la question; si parmi les connoissances intuitives, l'une est plus aisée à former que l'autre. Certains objets sont plus aisés à découvrir que d'autres; un objet simple s'apperçoit plus aisément qu'un objet composé. En quoi consiste la connoissance *démonstrative* ou de raisonnement. D'où dépend la sagacité de l'esprit dans le raisonnement. Quels esprits sont capables d'acquérir la connoissance démonstrative. *Ibid.* 891. a. Différence entre la lumière que présente la connoissance intuitive, & celle que donne la connoissance démonstrative produite par une longue suite de preuves. Pourquoi certaines conséquences sont plus éloignées que d'autres du principe dont on les tire toutes. Plus le principe renferme d'idées particulières, différentes de l'idée qui est commune au principe & à la conséquence, plus la conséquence est éloignée. *Ibid.* b. Différence entre une conséquence immédiate ou prochaine & une conséquence éloignée. On peut supposer des esprits si pénétrants, qu'ils reconnoissent par-tout & tout d'un coup la même idée en plusieurs propositions, soit qu'elle se trouve d'un côté avec plus ou moins, avec peu ou beaucoup de circonstances qui ne seront point de l'autre côté. *Ibid.* 892. a. Ceux qui approchent le plus de ce caractère, sont les plus grands esprits. Les esprits étant différens, les uns voient plutôt certaines conséquences, & les autres certaines autres. Quelque éloignée que soit une conséquence de son principe, il n'y a guère de personnes qui ne puissent parcourir tous les milieux pour y arriver. La difficulté qu'on trouve quelquefois à saisir la liaison de certaines propositions, vient de l'omission de quelques idées intermédiaires. Tout homme est capable de parvenir à toutes les sciences du monde. La difficulté d'étendre ses connoissances ne vient pas du défaut d'intelligence; mais du défaut de mémoire, qui, laissant échapper une idée précédente, nous empêche de concevoir ce qu'on nous dit actuellement. Une démonstration n'est exacte qu'autant que la raison apperçoit par intuition la convenance de chacune des idées qui lient ensemble les deux idées extrêmes. *Ibid.* b. Ainsi pour n'avoir aucun doute sur une démonstration, il faut que l'esprit retienne exactement cette perception intuitive; mais parce que la mémoire dans une longue suite de preuves, n'est pas toujours docile, il arrive que la connoissance démonstrative est couverte souvent de quelques nuages. Autres degrés de connoissance, outre l'intuition & la démonstration, *le rapport de nos sens & la connoissance testimoniale.* Certitude de ces connoissances. *Jusqu'où nous pouvons étendre nos connoissances, & quelles sont les bornes insurmontables qui nous arrêtent.*

I. La connoissance consistant dans la perception de la convenance ou disconvenance de nos idées, il suit de-là; 1°. que nous ne pouvons avoir aucune connoissance où nous n'avons aucune idée; 2°. que nous ne saurions avoir de connoissance, qu'autant que nous appercevons cette convenance & disconvenance, *Ibid.* 893. a. 3°. que nous ne saurions avoir une connoissance intuitive qui s'étende à toutes nos idées, &c. 4°. que notre connoissance raisonnée ne peut embrasser toute l'étendue de nos idées, parce que nous manquons d'idées intermédiaires.

II. Si l'on se rappelle les quatre especes de convenances ou disconvenances que nous avons observées dans nos idées (889. a.), nous remarquerons à cet égard, 1°. par rapport à l'identité & à la diversité de nos idées, que notre connoissance intuitive est aussi étendue que nos idées même. 2°. À l'égard de la connoissance que nous avons de la convenance ou disconvenance de nos idées par rapport à leur coexistence, nous pouvons assurer, 1°. que dans nos recherches sur la nature des corps, notre connoissance ne s'étend pas au-delà de notre expérience; 2°. que les idées complexes que nous avons des substances, se bornent à un certain nombre d'idées simples, que l'expérience nous fait appercevoir réunies & coexistantes; 3°. que les qualités sensibles, autrement dites, les secondes qualités, sont presque seules toute la connoissance que nous avons des substances; 4°. que la liaison qui se trouve entre les secondes qualités des corps, se dérobe entièrement à nos recherches. *Ibid.* b. 5°. Il est quelques-unes des premières qualités des corps dont nous connoissons la liaison intime. 6°. La connoissance de l'incompatibilité des idées dans un même sujet, s'étend plus loin que celle de leur coexistence. 7°. L'expérience seule peut nous fournir des connoissances sûres sur les puissances, tant actives que passives des corps.

Ce qui contribue à étendre nos connoissances par rapport aux substances corporelles, outre les sens, c'est le témoignage des hommes & l'analogie. Comment il est prouvé que les sens conduisent à la connoissance de la vérité. *Ibid.* 894. *a.* Sur la manière dont les sens nous mènent à la connoissance des choses, voyez SENS. Mais leur témoignage ne suffit pas; il faut y joindre celui des hommes. De quel principe se déduit la justesse des conclusions que nous tirons de l'analogie. Utilité de cette voie de connoissances.

III. Pour ce qui est de la connoissance que nous avons de la convenance ou disconvenance de nos idées, considérées dans quelque autre rapport que ce soit, il est bien difficile de déterminer jusqu'où elle peut s'étendre. Les idées qui regardent les nombres & l'étendue, ne sont pas les seules susceptibles de démonstration. *Ibid.* *b.* Certitude que nous pourrions acquérir dans la connoissance de nos devoirs envers Dieu. Notions exactes & précises que nous pourrions avoir du juste & de l'injuste. Les vérités morales sont susceptibles d'une démonstration aussi rigoureuse que les vérités mathématiques.

Ce qui a donné à cet égard l'avantage aux idées de quantité, c'est, 1°. qu'on peut les représenter par des marques sensibles: ce qu'on ne sauroit faire à l'égard des idées morales. 2°. Que les idées morales sont ordinairement plus complexes que celles des figures que l'on considère ordinairement dans les mathématiques. *Ibid.* 895. *a.*

VI. Quant à la connoissance que nous avons de l'existence réelle & actuelle des choses, elle s'étend sur beaucoup d'objets. Exemples.

Mais toutes nos connoissances sont-elles réelles? Quelle différence y aura-t-il, selon nos règles, entre la connoissance d'un homme dont le jugement est solide, & celle de l'esprit le plus extravagant du monde?

Réponse. Si la connoissance que nous avons de nos idées se termine à ces idées, sans s'étendre plus avant, lorsqu'on se propose quelque chose de plus, nos plus sérieuses pensées ne feront pas d'un beaucoup plus grand usage que les rêveries d'un cerveau déréglé.

Notre connoissance n'est réelle qu'autant qu'il y a de la conformité entre nos idées & la réalité des choses. *Ibid.* *b.* Moyen de s'assurer de cette conformité. 1°. Les idées simples ne peuvent être des fictions de notre imagination, mais des productions naturelles & régulières des choses existantes hors de nous, & qui opèrent réellement sur nous. 2°. Toutes nos idées complexes, excepté celles des substances, étant des archétypes que l'esprit a formés lui-même, qu'il n'a pas destinés à être des copies de quoi que ce soit, elles ne peuvent manquer d'avoir toute la conformité nécessaire à une connoissance réelle. Toute notre connoissance en fait de mathématiques est réelle. *Ibid.* 896. La connoissance des vérités morales est aussi susceptible d'une certitude réelle, que celle des vérités mathématiques. Pour parvenir à la certitude, il est nécessaire que nous ayons des idées déterminées; & pour faire que notre connoissance soit réelle, il faut que nos idées répondent à leurs archétypes. Au reste, l'on ne doit pas trouver étrange qu'on place la réalité de notre connoissance dans la considération de nos idées, sans se mettre fort en peine de l'existence réelle des choses; parce que la plupart des discours sur lesquels roulent les pensées & les disputes, ne sont que des propositions générales & des notions auxquelles l'existence n'a aucune part. 3°. Il y a une autre sorte d'idées complexes, qui se rapprochant à des archétypes qui existent hors de nous, peuvent en être différentes; & ainsi notre connoissance touchant ces idées, peut manquer d'être réelle. *Ibid.* *b.* Telles sont nos idées de substances. Ce que nous devons faire pour avoir de telles idées, qui, étant conformes aux choses, puissent nous fournir une connoissance réelle. Sur quoi est fondée toute la réalité des connoissances que nous avons des substances. Résumé. Partout où nous apercevons la convenance ou disconvenance de quelqu'une de nos idées, il y a connoissance certaine; par-tout où nous sommes assurés que ces idées conviennent avec la réalité des choses, il y a connoissance certaine & réelle. Mais, direz-vous, notre connoissance n'est réelle qu'autant qu'elle est conforme à son objet extérieur. Or nous ne pouvons le savoir, &c. *Ibid.* 897. *a.* Réponse à cette objection. *Ibid.* *b.*

Connoissances humaines, réduites à trois espèces; l'histoire, les arts & les sciences. V. 495. *b.* Connoissances naturelles, primitives, évidentes. VI. 147. *b.* Les connoissances humaines distinguées en directes & en réfléchies. I. *disc. prélimin. j.* Origine de nos connoissances. I. ij. iij. jv. Petit nombre de nos connoissances certaines. I. vij. Du système de nos connoissances & de leur ordre encyclopédique. I. xjv. xv. Exposition historique de l'ordre dans lequel nos connoissances se sont succédées. I. xix. Système figuré des connoissances humaines. I. xlvij & lj. La plupart de nos connoissances ne sont fondées que sur l'analogie. VIII. 687. *a.* *b.* &c. Incertitude de nos connoissances, qui consistent à voir une partie des choses par des organes infidèles, & à deviner le

reste. XV. 31. *a.* Imperfection de nos connoissances. VII. 177. *a.* *b.* Pourquoi le créateur n'a pas voulu nous donner des moyens plus sûrs d'acquérir des connoissances. XV. 31. *a.* Du désir de connoître. IV. 578. *a.* *b.* Les connoissances qu'on donne à un jeune homme, doivent se lier entr'elles. V. 399. *b.* Chaque connoissance individuelle doit avoir sa cause particulière, ou son motif propre. 402. *a.* Recueillir & enchaîner les connoissances anciennes & modernes, travail digne d'une société littéraire. 635. *d.* Nous n'acquérons guère de connoissances nouvelles qu'aux dépens de nos plaisirs. VII. 770. Effets du progrès des connoissances en Europe. IX. 362. *b.* Essai de M. de Condillac sur l'origine des connoissances humaines. Analyse & éloge de cet ouvrage. IX. 639. *b.* Utilité des académies pour le progrès de nos connoissances. *Suppl.* I. 93. *b.* — 99. *a.*

Connoissance de soi-même: d'où elle dépend. X. 766. *a.*

CONNOISSANCE des tems, (*Astron.*) almanach astronomique que publie chaque année l'académie des sciences de Paris. En quel tems & sous quelle forme il a commencé à paroître. Détails qu'il contenoit sur les mouvemens célestes. *Suppl.* II. 548. *a.* Suite de l'histoire de cet ouvrage. Comment il s'est perfectionné. Autres almanachs astronomiques publiés en Angleterre & en Allemagne. *Ibid.* *b.* Voyez EPHÉMÉRIDE.

Connoissance des tems. *Suppl.* II. 817. *b.* Détails sur quelques tables, contenues dans différens volumes de cet ouvrage, voyez TABLES. *Suppl.*

CONNOISSANCE du pays. (*Art milit.*) Nécessité de cette connoissance pour établir & exécuter un projet général ou particulier de campagne. Cette connoissance est générale ou particulière, géographique ou topographique: en quoi consistent l'un & l'autre: moyens de l'acquérir. Des personnes qu'on peut employer dans ce but. *Suppl.* II. 549. *a.*

CONNOISSEMENT. (*Comm. de mer*) Ce mot n'est guère en usage que sur l'Océan. Ce qu'établit l'ordonnance de la Marine, 1681, sur les connoissemens. III. 898. *a.*

CONNOISSEUR, l'on n'est jamais parfait connoisseur en peinture, sans être peintre: tous les peintres même ne sont pas de bons connoisseurs. III. 898. *a.*

Connoissement, billet de. II. 254. *a.*

CONOÏDE. (*Geom.*) Conoïde parabolique. Livre d'Archimède sur les conoïdes & les sphéroïdes. Deux conoïdes produits par l'ellipse & de même par l'hyperbole. Ouvrage de M. Parent sur l'un de ces conoïdes. Quel est celui qu'on appelle cylindroïde. Méthode nouvelle pour mesurer la surface courbe d'un conoïde. III. 898. *b.*

Conoïde parabolique. XI. 884. *b.*

CONON, mathématicien & astronome. XIV. 601. *a.*

CONQUE sphérique ou globosiste, espèce de coquille fossile. Sa description. III. 899. *a.*

CONQUE anatifère, (*Conchyl.*) erreurs de quelques modernes sur cette espèce de coquillage. Conque anatifère représentée, vol. VI des planches, *Hist. nat.* pl. 74. Lieux où elle se trouve. Sa description. Caractères qui distinguent de ce coquillage le pouffe-pied, représenté n°. 9, de la même planche. Classification de ce genre d'animal qui ne peut être regardé comme un coquillage proprement dit. *Suppl.* II. 549. *b.*

CONQUE de Vénus orientale. Conque de Vénus occidentale, (*Conchyl.*) description de ces deux espèces de came. Lieux où on les trouve. Représentation du premier, vol. VI des pl. d'*Hist. nat.* pl. 73. Ouvrage à consulter. *Suppl.* II. 550. *a.*

CONQUES. (*Conchyl.*) Conques anatifères. IV. 189. *a.* En quoi elles diffèrent des pouffe-pieds. XIII. 187. *a.* Conques anatifères représentées, vol. VI des planches. *Règne animal*, pl. 74. Conques persiques. XVI. 409. *a.* Conques sphériques. *Ibid.* *b.* Conques de Vénus, vol. VI des planches. *Règne animal*, planche 7.

CONQUE, (*Anat.*) partie de l'oreille. D'où vient ce nom. III. 899. *a.*

CONQUE, (*Hist. anc.*) mesure de liquide. Vase à boire. Conque dans les églises. III. 899. *a.*

Conque. Différence entre la conque & le cornet. Conques dont se servoient les Juifs. II. 456. *b.*

CONQUE, (*Comm.*) mesure de grains, &c. Sa valeur. III. 899. *a.*

CONQUÉRANT. Eloges prostitués aux crimes heureux des conquérans. VII. 717. *b.*

CONQUÊT. (*Jurispr.*) Différence entre les acquêts & les conquêts. Quelles sont les personnes par rapport auxquelles on parle de conquêts. Des conquêts en Normandie. III. 899. *a.* Des conquêts meubles & des immeubles. De l'héritage du côté de la femme, réputé conquêt. Comment se réglent les conquêts faits en différentes coutumes. Les conquêts faits en Normandie, où la communauté de biens n'a pas lieu, ne laissent pas d'entrer dans une communauté stipulée à Paris ou autre coutume semblable. Portion que la femme doit avoir des conquêts, &c. *Ibid.* *b.*

CONQUÊTE. (*Droit des gens*) Définition du droit de conquête. Ce droit est une suite de celui de guerre. III.

899. *b.* Droit d'un conquérant sur un peuple conquis. Quatre manières différentes dont un tel peuple peut être traité par le conquérant. Quelles sont celles en usage aujourd'hui. Droit de tuer, que les auteurs de notre droit public ont supposé dans les conquérans : pourquoi ils sont tombés dans cette erreur. Le droit de réduire en servitude a été tiré comme conséquence de celui de tuer. Quelle sorte de servitude peut être quelquefois nécessaire pour assurer la conquête. *Ibid.* 900. *a.* Ces principes de modération ont été mis en usage par nos peres qui conquièrent l'empire romain. Avantages que le droit de conquête peut procurer au peuple vaincu. Remarques sur la conquête considérée comme moyen d'acquérir la souveraineté ; 1°. la conquête est plutôt l'occasion d'acquérir la souveraineté que la cause immédiate de cette acquisition ; 2°. Toute conquête légitime, suppose que le vainqueur a eu un juste sujet de faire la guerre au vaincu. *Ibid.* *b.* Que faut-il penser des conquêtes injustes ? Réponse de Puffendorf. Le droit des gens met une espèce de prescription contre les rois ou les peuples libres par rapport à la souveraineté. Les peuples peuvent rendre légitime par leur consentement le droit de l'usurpateur. Si l'usurpateur a changé une république en monarchie, son gouvernement équitable & demeuré quelque tems paisible, donne lieu de croire que le peuple s'en accommode. Mais s'il exerce un pouvoir tyrannique, la possession la plus longue n'emporte qu'une longue continuation d'injustices. Considérations qui doivent corriger les princes de la folie des usurpations ; leur inutilité, leur incertitude, leur revers. *Ibid.* 901. *a.*

Conquête. Différence entre la conquête & l'usurpation de l'autorité. XVII. 555. *b.* Colonies auxquelles l'esprit de conquête donna lieu anciennement. III. 649. *a.* Les conquêtes ne peuvent être l'origine des gouvernemens. VII. 789. *a.* Inconvéniens qui résultent aujourd'hui de l'impossibilité morale où sont les princes européens de faire des conquêtes dans cette partie du monde. IX. 362. *a, b.* Réflexions sur l'esprit de conquête. V. x. *a.* Note. Danger du goût des conquêtes : quel en est ordinairement le but secret. 545. *b.* De la gloire acquise par les conquêtes. VII. 717. *a.* 718. *a, b.* Le desir des conquêtes funeste à la population. XIII. 95. *a.* Il est de la prudence d'un prince de ne pas garder trop de places conquises. *Suppl.* II. 158. *b.* Des moyens de conserver ses conquêtes. Ce qu'on doit faire lorsqu'on ne peut les conserver. 161. *b.*

CONRAD ou CONRAD I, (*Hist. d'Allem.*) premier roi de Germanie. De l'origine de la famille dont il descendoit. *Suppl.* II. 550. *a.* Comment il fut élu. Histoire de son regne. *Ibid.* *b.* Premiers rois d'Allemagne qui prirent le titre d'empereur. *Ibid.* 551. *a.*

CONRAD II, surnommé le Salique ou l'Ancien, (*Hist. d'Allem.*) duc de Franconie, septième roi ou empereur de Germanie. Principaux événemens de son regne. *Suppl.* II. 551. *b.*

CONRAD III, duc de Franconie, (*Hist. d'Allem.*) treizième roi ou empereur de Germanie, successeur de Lothaire II. Description de son regne. *Suppl.* II. 552. *b.*

CONRAD IV, (*Hist. d'Allem.*) dix-huitième roi ou empereur de Germanie depuis Conrad I, fils & successeur de Frédéric II. Précis de son regne. *Suppl.* II. 553. *a.*

CONRAD V, dit le jeune ou CONRADIN, (*Hist. d'Allem.*) fils du précédent & d'Elisabeth, décapité à Naples à l'âge de seize ans. Fin de la maison de Souabe. *Suppl.* II. 553. *b.*

CONRAD, (*Hist. de Pologne*) duc de Masovie & de Cujavie, fils de Casimir II. Histoire de son regne. Il meurt dans son duché, après avoir vainement disputé la couronne de Pologne à quatre rois. *Suppl.* II. 553. *b.*

CONRAD d'Halberstat, philosophe scholastique. XIV. 776. *a.*

Conrad, marquis de Monferrat, assassiné dans la ville de Tyr. XVII. 258. *a.*

Conrad de Leonbergh. XVII. 645. *b.*

CONRINGIUS de Helmstadt. VIII. 107. *b.* Cet auteur cité, (*Article Chymie*) au sujet des antiquités chymiques.

CONSACRÉ. Mot consacré. X. 763. *b.* Termes consacrés. XVI. 158. *b.*

CONSANGUIN, (*Jurispr.*) freres & sœurs consanguins, utérins, germains. Des consanguins ou agnats chez les Romains : ils formoient le premier ordre d'héritiers *ab intestat*. III. 901. *b.*

Consanguin. Frere consanguin. VII. 299. *b.* Sœur consanguine. XV. 267. *a.* Freres consanguins, germains, utérins ; leurs droits de succession. V. 75. *a, b.* — 77. *b.*

CONSANGUINITÉ. (*Jurispr.*) Du lien de consanguinité chez les Romains : Quelles personnes il comprenoit. La consanguinité n'étoit qu'une des espèces d'agnation ; parce qu'outre l'agnation naturelle il y avoit l'adoption. Ce qu'on entend aujourd'hui par consanguinité. III. 901. *b.* Les freres & sœurs germains excluent, dans certaines coutumes, les freres & sœurs consanguins. Ce qu'on entend par degrés de consanguinité. *Ibid.* 902. *a.*

Consanguinité, en quoi elle differe de l'affinité. I. 161. *a.*

CONSCIENCE, l'opinion ou le sentiment intérieur que nous avons de ce que nous faisons. Selon Locke, la perception & la conscience doivent être prises pour une seule & même opération. Selon les Cartésiens, &c. la conscience & la perception sont deux opérations très-distinctes. Le sentiment de Locke paroît le mieux fondé. III. 902. *a.*

Conscience, sentiment qui nous donne connoissance de nos perceptions. XII. 327. *a, b.* Conscience, pensée, opération, perception, sensation, idée, notion : différences entre ces mots. XII. 308. *b.*

CONSCIENCE. (*Droit nat. & Moral*) Définition. III. 902. *a.* Deux regles à consulter avant de se déterminer à suivre les mouvemens de sa conscience. 1°. Il faut bien examiner si l'on a les lumieres & les secours nécessaires pour juger de la chose dont il s'agit ; 2°. il faut voir ensuite si l'on en a fait usage actuellement, en sorte qu'on puisse se porter sans autre examen à ce que la conscience suggere. Ce qu'on entend par conscience *antécédente* & conscience *subséquent*. Quelquefois ces deux jugemens sont conformes, ce qui arrive lorsqu'on a agi contre ses lumieres. Quelquefois ils sont différens, ce qui a lieu lorsqu'on s'est déterminé sans une pleine délibération, ou sur un léger examen. La conscience est ou *décisive* ou *douteuse*. *Ibid.* *b.* Dans le premier cas elle est ou *démonstrative* ou *probable*. Deux différens degrés de méchanceté, lorsqu'on se détermine contre les mouvemens d'une conscience *décisive* ; savoir lorsqu'on le fait sans répugnance, ou par la violence de quelque passion. Deux degrés différens de bonté lorsqu'on en suit les mouvemens ; savoir lorsqu'on le fait avec plaisir ou avec répugnance. De la conscience *probable*. De la conscience *douteuse* ; conduite qu'il faut tenir à cet égard selon que le doute vient d'*irrésolution* ou de *scrupule*. *Ibid.* 903. *a.*

Conscience. Cas de conscience. II. 738. *b.* Conscience bourrelée, exemple qu'en donne Tibere. V. 90. *a.* Examen de conscience. VI. 215. *a, b.* Une mauvaise conscience rend l'homme timide. XII. 322. *b.* Conseils de conscience. IV. 4. *b.* Sur la conscience, voyez INSTINCT MORAL.

CONSCIENCE, (*liberté de*) réponse à quatre questions que l'on fait au sujet de la conscience errante. I. On demande si celui qui se trompe est obligé de suivre les mouvemens de sa conscience. *Réponse.* II. Celui qui les suit est-il toujours excusable ? *Réponse.* III. Un homme peut-il juger du principe des erreurs d'un autre homme en matière de conscience ? Il n'est pas toujours impossible de juger si quelqu'un est dans l'erreur de mauvaise foi, où s'il se fait illusion. Mais il est extrêmement difficile de décider si l'erreur d'un homme qui se trompe de bonne foi est vincible ou invincible, & cette décision n'est jamais nécessaire. IV. Peut-on se porter à quelque action contre ceux que l'on croit être dans l'ignorance ou dans l'erreur ? *Réponse.* Persécuter quelqu'un par un motif de conscience est un acte contradictoire ; puisque c'est vouloir forcer les consciences en vertu du droit qu'on a d'agir selon sa conscience. D'où vient le droit qu'on a de punir ceux qui enseignent des choses nuisibles à la société. *Ibid.* *b.*

CONSCIENCE, (*Hist. anc.*) origine de cette épithete donnée aux sénateurs romains. III. 904. *a.* Voyez PERE.

CONSECRATION, (*Théol.*) elle est le contraire de la profanation & du sacrilege. Consécration ou dédicace d'une église : cérémonies qu'on y emploie, selon le pontifical romain & le droit canon. Si l'église est profanée on la réconcilie. Ancienneté de l'usage de consacrer à Dieu les hommes destinés à son service. III. 904. *a.* Différence entre les mots *ordination* & *consécration*, *bénédiction*, *dédicace*. *Ibid.* *b.*

Consécration à Dieu, voyez OFFRANDE, VŒU, PRÉSENTATION, SACRIFICE. Consécration d'une église, cérémonie de l'alphabet dans cette consécration. I. 297. *a.* Celle d'un évêque. VI. 142. *b.* Consécration par l'imposition des mains, III. 350. *a, b.* VIII. 599. *b.* par l'onction. XI. 473. *a, b.*

Consécration, du pain & du vin de l'eucharistie. Difficultés entre les églises grecque & latine sur les paroles de la consécration. III. 904. *b.*

Consécration, apothéose. Comment les consécérations sont exprimées sur les médailles. Cérémonies qu'on pratiquoit à la consécration des empereurs ou des princes. III. 904. *b.* C'étoit une vaine cérémonie dont le peuple même n'étoit point la dupe. Parole de Vespasien sur son apothéose future. L'apothéose du prince lui valoit l'épithete de *divus* : réflexion sur cette épithete. *Ibid.* 905. *a.*

CONSECRATION des pontifes romains, (*Hist. anc.*) description de cette cérémonie. III. 905. *b.* voyez TAUROBOLE.

Consécration des pontifes Romains. Le sacrifice du Taurobole ne se célébroit point dans la consécration du souverain pontife, comme on l'a prétendu dans l'Encyclopédie. Dans quels cas cette sorte de sacrifice étoit pratiquée. Tems de son institution. III. 554. *a.*

Consécration. Médailles de consécration. X. 252. *a.* Consécration d'une ville à un dieu. XVII. 280. *a, b.*

CONSEIL, avis, avertissement; différence entre ces mots. IV. 1. a. Voyez AVIS.

Conseil. Dieu du conseil chez les Romains. IV. 109. a. De la charité des conseils. III. 207. a. Nos conseils ordinairement inutiles. VIII. 275. a.

CONSEIL, (*Jurispr. Hist. anc. & mod.*) divers sens de ce mot. IV. 1. a.

Conseil ou avis, n'est pas obligatoire, & celui qui le donne n'est pas responsable des suites. IV. 1. a. Exceptions. *Ibid.* b.

Conseil ou avocat. Les avocats dans leurs consultations se qualifient de conseil. Avocat consultant & avocat au conseil. Différens cas dans lesquels la justice nomme un avocat pour conseil à certaines personnes. IV. 1. b. Conseil donné par un avocat à un homme qui étoit accusé de vol. *Conseil*, opinions des juges. Droit de conseil; émolument pour les procureurs. Conseil, corps d'officiers de justice. Conseil, rapport d'une instance appointée. *Ibid.* 2. a.

Conseil des affaires étrangères; conseil d'état du roi. Séance particulière du conseil, qui prit ce nom sous la minorité du roi. IV. 2. a.

Conseil d'Alsace. Histoire de ce qui le concerne depuis son établissement. IV. 2. b.

Conseil du comté d'Armagnac. IV. 2. b.

Conseil d'Artois. Officiers qui le composent; de ses pouvoirs & prérogatives. Comment l'on y pourvoit aux offices vacans. Privilèges des officiers. Objets & matières dont ce conseil connoît. IV. 2. b. Des appels des sentences rendues en ce conseil. *Ibid.* 3. a. Les habitans d'Artois ne peuvent être traduits ailleurs, en première instance, que devant leurs juges naturels. *Ibid.* b.

Conseil Aulique; ce conseil & la chambre impériale sont en Allemagne les deux tribunaux supérieurs. Ses officiers. Causes dont il connoît. Son pouvoir finit avec la vie de l'empereur qui l'a créé. Il n'a pas le pouvoir de faire des remontrances. IV. 3. b. Voyez AULIQUE.

Conseil de Bresse; il a été joint au parlement de Metz. Prérogative conservée à ses officiers. IV. 3. b.

Conseil de Bretagne ou des ducs de Bretagne. On appelloit des juges de seigneur devant les juges du duc; on se pourvoyoit aussi par appel de ces jugemens, même de simples interlocutoires, au conseil du duc, & du conseil du duc, aux grands jours. Ordonnance rendue à cet égard par le duc Jean. IV. 3. b. Nouveau conseil royal établi en Bretagne lorsqu'elle fut réunie à la France. Étendue & limites de sa juridiction. Président de ce conseil créé par Charles VIII. Création d'un parlement par le même roi. IV. 4. a.

Conseil, particulier pour le commerce créé en 1700. VIII. 811. a. Conseil de commerce des plantations, que le gouvernement d'Angleterre a établi. *Suppl.* IV. 404. b.

Conseil commun du roi, titre donné, 1°. au parlement pour le distinguer du conseil privé; 2°. à une assemblée composée de gens du conseil privé & de ceux du parlement, appelés dans les affaires extraordinaires: on y appelloit quelquefois les gens des comptes. IV. 4. a. Changement apporté à cette assemblée par le roi Jean. *Ibid.* b.

Conseil de conscience; conseil de ce nom établi à Rome par Sixte V. Celui de France étoit une séance particulière du conseil du roi. Quel en étoit le but. Il fut établi après la mort de Louis XIII. Conseil de conscience de Louis XIV. Ancienneté de l'usage de ces conseils. Conseil de conscience, après la mort de Louis XIV. IV. 4. b.

Conseil du dedans du royaume: l'une des différentes séances du conseil du roi, établies pendant la minorité. Sa suppression en 1718. IV. 4. b.

Conseil Delphinal, ou du dauphin de Viennois, institué par le dauphin Humbert I en 1336. Officiers de ce conseil. Leurs gages. Objets de ce tribunal. Les conseillers étoient les conservateurs du domaine du prince. Sceau de ce conseil. Maîtres des comptes & trésoriers admis dans cette assemblée. Ce conseil érigé, en 1450, sous le titre de parlement de Grenoble. Les officiers de ce conseil maintenus dans leurs privilèges. IV. 5. a.

Conseil de dépêches. IV. 860. b.

Conseil des dix; petit conseil secret établi à Paris du tems de la ligue par les colonels des seize quartiers. III. 5. a. Objet de ce conseil: sa suppression par le duc de Mayenne. *Ibid.* b.

Conseil souverain de Dombes; objets de ce conseil. Comment il est composé. Des conseillers. Division de ce conseil en plusieurs séances ou départemens. IV. 5. b. De l'origine du conseil & de la souveraineté de Dombes. Acquisition que firent de cette souveraineté les seigneurs de Beaujeu dans le 12 & 13^e siècles, qui transporterent en Dombes le siège de leur conseil souverain. Ce conseil transféré à Moulins & cassé ensuite par François I, qui créa pour le pays de Dombes un nouveau conseil, qualifié de parlement. Pouvoir qu'il lui attribua. La principauté de Dombes délaissée en 1527 à Louise de Savoie, mere de François I, qui ne la posséda que jusqu'en 1531. *Ibid.* 6. a. Cette principauté restituée à

son légitime souverain en 1560. Rétablissement du conseil souverain ou d'état. Cassation d'un arrêt du parlement de Dombes contraire aux ordonnances de ce conseil. Ordonnances données par le prince souverain & son conseil en 1587 & 1594. Ce conseil consulté en tout tems par ses souverains dans les affaires les plus importantes. Divers lieux où il a tenu ses séances en différens tems. *Ibid.* b. L'autorité de ce conseil reconnue en France de même que l'indépendance & la souveraineté de Dombes. Privilège de noblesse dont jouissent les officiers de ce conseil, *Ibid.* 7. a. & reconnu tant en Dombes qu'ailleurs, & notamment en France. *Ibid.* b.

Conseil étroit ou secret, le même que le conseil privé ou grand-conseil du roi. Pourquoi on l'appelloit étroit. IV. 7. b.

CONSEIL du roi, (*Grand*) pourquoi il est qualifié grand. Il n'a point de territoire particulier, sa juridiction s'étend dans tout le royaume. Objets dont le grand-conseil connoissoit autrefois. Dans la suite les rois instituerent successivement divers officiers de la couronne & autres, à chacun desquels ils attribuerent la direction de certaines matières dont le grand-conseil avoit coutume de connoître. Fréquentes évocations au grand-conseil. Différentes affaires dont il fut surchargé pendant le regne de Louis XI. IV. 8. a. Nouvel établissement du grand-conseil sous Charles VIII. Création de nouveaux conseillers par Louis XII. Objets de sa connoissance, & ses diverses attributions. *Ibid.* b. Des lieux où il a tenu ses séances. Officiers dont il est composé aujourd'hui. *Ibid.* 9. a. De leurs privilèges. Jours d'audiences. Le roi adresse souvent à cette compagnie ses ordonnances, édits, &c. pour être enregistrés. Cérémonies dont elle a coutume de s'acquitter envers les rois & la famille royale. *Ibid.* b.

Présidens. Le chancelier, premier président du grand-conseil. Présidens qui le suppléent en son absence. Le nombre des présidens a varié. IV. 9. b. Toutes les charges de présidens supprimées en 1738. Un conseil d'état fut commis pour suppléer à l'absence du chancelier. Les présidens ont toujours été distribués en deux semestres. Habit des présidens.

Conseillers. Ce qu'ils étoient anciennement: leur nombre a varié: conseiller qui doit présider en l'absence du chancelier & des autres présidens. Ils sont partagés en deux semestres. Leur habit. Leurs droits & privilèges. IV. 10. a. Suite des observations sur les officiers. Grands rapporteurs & correcteurs des lettres du sceau. Avocats généraux. Procureur général. Greffier en chef. Substituts du procureur général. Secrétaires du roi. Premier huissier, & autres huissiers. Trésorier payeur des gages. *Ibid.* b. Avocats au grand conseil. Procureurs. Auteurs à consulter sur le grand conseil. *Ibid.* 11. a.

CONSEIL du duc d'Anjou, (*Grand*) IV. 11. a.

CONSEIL du comte d'Evreux Philippe, comte de Melun, (*Grand*) IV. 11. a.

CONSEIL du roi de par-deçà, (*Grand*) IV. 11. a.

Conseil de grande direction; voyez au mot, **CONSEIL DU ROI**. IV. 11. a.

Conseil de guerre, est de deux especes: la première est le conseil que le roi tient avec ses ministres, &c. sur le fait de la guerre. Conseil de guerre qui fut établi pendant la minorité. IV. 11. a. La seconde est celui que les officiers tiennent à l'armée: objets de ce conseil. Regles établies pour l'administration de la justice militaire dans le conseil de guerre. *Ibid.* b. Voyez JUSTICE MILITAIRE. IX. 95. b.

Conseil de guerre, établi en Angleterre pour juger les généraux & les amiraux: réflexions de M. de Voltaire sur ce sujet. X. 164. b.

Conseil d'en-haut: c'est le conseil d'état du roi. IV. 12. a.

Conseil d'hôtel: conclusions du procureur général du parlement de Dombes, rendues en son hôtel. IV. 12. a.

Conseil lai, ou conseil des lais. IV. 12. a.

Conseil d'un lieutenant de roi. IV. 12. a.

Conseil de Lunéville. IV. 12. a.

Conseil de Malines, ou grand conseil de Malines. Ce qu'il étoit dans son origine. Création du conseil de Flandres divisé ensuite en deux parties, dont l'une resta à Lille & l'autre fut établie à Gand. Différends entre ce conseil & le parlement de Paris. Établissement d'une partie de ce grand conseil à Malines en 1473. Philippe I, roi d'Espagne, le divisa en deux & en mit une partie à Bruxelles & l'autre à Malines, &c. IV. 12. b.

Conseil de la Marée, établi du tems de S. Louis pour avoir inspection sur le commerce du poisson de mer. Officiers de ce conseil. IV. 12. b. Comment l'usage du conseil de la marée s'est insensiblement aboli. Fonctions qu'exercent encore les jurés prudhommes. Le surplus de la police appartient aux commissaires de la marée & au prévôt de Paris. *Ibid.* 13. a. Voyez CHAMBRE DE LA MARÉE, &c.

Conseil de marine; séance particulière du conseil du roi pour le fait de la marine. Établissements de conseils de marine, en différens tems. IV. 13. a. Tems où il s'assembloit selon l'ordonnance

l'ordonnance de 1720. Comment il étoit composé. Objets dont il étoit chargé. Comment les voix y étoient recueillies. *Ibid. b.* Fonctions du comte de Toulouse qui en étoit le président. Suppression de ce conseil en 1723. *Ibid. 14. a.*

Conseil supérieur de la Martinique. IV. 14. a.

Conseil souverain de Nancy ; son établissement en 1635, lorsque le parlement de S. Michel fut supprimé. IV. 14. a.

CONSEIL, (*Petit*) conseil privé du roi, le même qu'on appelloit grand-conseil. Pourquoi il fut appelé *petit*. IV. 14. a. & ensuite *grand*. *Ibid. b.*

Conseil de petite direction, voyez au mot CONSEIL DU ROI. IV. 14. b.

Conseil de Pignerol ; édit de Louis XIV qui le confirme souverain, & crée divers officiers. Sa souveraineté ayant souffert atteinte en 1683 fut rétablie en 1694. Ce tribunal maintenant étranger à la France. IV. 14. b.

Conseil politique, officiers qui composent le corps de ville dans quelques lieux du Languedoc. Celui de Lufignan. IV. 14. b.

Conseil des princes du sang. Quels sont ceux à qui le droit d'avoir un conseil appartient. Officiers qui composent celui des princes qui ont un appanage. Objets de ce conseil. Il est ordinairement appelé *conseil des finances*. Conseil des princesses douairières des princes qui avoient un appanage. IV. 14. b.

Conseil des prises ; commission extraordinaire établie en tems de guerre près de l'amiral, pour juger les prises faites en mer sur les ennemis. Qui sont ceux qui la composent. Comment les prises étoient jugées anciennement. Etablissement du conseil des prises en différens tems. Règlement donné en 1695, le premier qui ait donné une forme certaine à cette commission. Dispositions de ce règlement. IV. 14. a. Ce conseil continué par arrêt du 12 mai 1702. Changement établi dans la forme de ce conseil en 1707. Nouveau règlement touchant ce conseil en 1719. *Ibid. b.* Autre règlement donné en 1733. Dernier règlement en 1744. Ce conseil ne subsiste plus. *Ibid. 16. a.*

Conseil provincial. IV. 16. a.

Conseil des quarante ; assemblée qui fut établie à Paris par le duc de Mayenne. IV. 16. a.

Conseil de Quebec. IV. 16. a.

Conseil de raison, qui fut établi sous Henri IV. IV. 16. a.

Conseil de régence : ancienneté de ces sortes de conseils. Il en fut établi un en 1271 par Philippe III, un autre en 1374 par Charles V ; un autre par Charles VI en 1392. Louis XII en établit un en 1505. Conseil de régence établi après la mort de Louis XIV en 1715, & qui cessa en 1724. IV. 16. b.

Conseil de la reine. IV. 16. b.

Conseil des rétentions, établi dans l'ordre de Malthe. IV. 16. b.

Conseil de Rouffillon ; conseil souverain établi à Perpignan. Il y avoit auparavant un conseil royal, lorsque cette province appartenoit à l'Espagne. IV. 16. b. Le conseil de la part de la France fut établi en 1642, &c. Comment il est composé. Son ressort. Deux sortes de fonctions exercées dans ce conseil ; les unes semblables à celles de toutes les cours supérieures, les autres qui consistent à connoître des affaires concernant le domaine du roi. *Ibid. 17. a.*

Conseil du roi ; son institution aussi ancienne que la monarchie. Quels furent les conseils de Pharamond, de Mérouée, Childebert & ses successeurs. Ceux de Pepin, de Charlemagne, des autres rois de la seconde & troisième race. IV. 17. a. Le conseil partagé en diverses séances en différens tems. Celles qui subsistent présentement. Rang de ceux qui les composent. Objet du conseil du roi. Ceux qui en sont membres ne forment point une compagnie comme les cours. C'est le roi qui tient chaque assemblée dans son conseil, & en son absence le chancelier de France. Rang du garde des sceaux. Objet du conseil des affaires étrangères. Du titre de ministre d'état acquis à ceux qui y assistent. *Ibid. b.* Divers tems où ce département a existé. Du conseil des dépêches, établi en 1617. Troisième séance, appelée *conseil royal des finances* : divers tems où il a existé. Du conseil royal de commerce, établi depuis 1730. Bureau du commerce : divers tems où il a existé. Le nombre de ceux qui assistent aux quatre séances du conseil, dépend de la volonté du roi. *Ibid. 18. a.* Affaires contentieuses qu'on porte dans une autre assemblée du conseil, appelée le *conseil des parties*, ou le *conseil d'état privé*. La séance de ce conseil beaucoup plus nombreuse que les précédentes. Les deux agens généraux du clergé peuvent y entrer pour faire les représentations & requisiions qu'ils jugent à propos. Quels autres officiers y ont entrée. C'est dans ce conseil que les nouveaux conseillers d'état prêtent serment. Rang & séance du doyen du conseil. Service des vingt-quatre conseillers d'état de robe, & de ceux d'église & d'épée. Du lieu où ce conseil s'assemble. *Ibid. b.* Jours d'assemblée. Comment s'y font les délibérations. La grande direction des finances est le principal des

Tome I.

départemens qui dépendent du conseil des parties. Quelles personnes la composent. C'est en la grande direction que se fait la réponse au cahier des états des provinces. La petite direction des finances dépend encore du conseil des parties : Matières qu'on y examine. Lieu où elle s'assemble. Quelles personnes la composent. Assemblée où se signent les contrats que le roi passe avec le clergé. *Ibid. 19. a.* Du conseil de chancellerie, objets qui en dépendent. C'est le chancelier qui nomme ceux qui y assistent. *Ibid. b.*

Des conseillers d'état : leur titre en latin. Variations dans leur nombre. La place de conseiller d'état n'est point un office, mais un titre de dignité, donné par lettres-patentes ; cérémonie de réception. Comment est remplie la place vacante de conseiller d'état ordinaire. Prérogative du doyen du conseil. *Ibid. b.* A qui appartient le droit de lui succéder. Sur le service des conseillers d'état, voyez ci-devant à l'article des CONSEILS. *Conseillers d'état à brevet.*

Habillement des personnes du conseil, lorsqu'ils y assistent ; & au sacre du roi. Les ministres sont assis pendant leur travail particulier, ainsi que les conseillers d'état qui en ont un avec le roi.

Instruction des affaires au conseil. *Ibid. 20. a.* Forme des arrêts qui y sont rendus. Avocats, greffiers & huissiers pour le service des parties qui sont obligées d'avoir recours au conseil.

Avocats aux conseils. D'où ils furent tirés ; nombre de ces charges : leurs fonctions : comment le rang est déterminé entr'eux : leurs droits & privilèges : chefs de leur college. *Ibid. b.*

Greffier du conseil : avant 1300 il y a eu des officiers sous le nom de notaires de France, clercs du secret, &c. Les uns ont formé ensuite le college de secrétaires du roi, les autres sont restés attachés au service particulier du conseil : leurs fonctions : leur nombre réduit à quatre : leurs officiers en sous ordre.

Huissiers du conseil : leur ancienneté ; leur nombre ; leurs fonctions. Quatre huissiers de la grande chancellerie. *Ibid. 21. a.* Leurs fonctions : cérémonies où les huissiers assistent : leur habillement.

Commissions extraordinaires du conseil. Qui sont ceux qui les composent. Commissions pour juger des affaires criminelles. En matière civile les affaires s'instruisent dans les commissions du conseil. Greffiers particuliers pour les commissions extraordinaires. Les huissiers y fervent : il n'y a que les avocats au conseil qui puissent y instruire les affaires, &c.

Conseil du roi, contradiction dans l'Encyclopédie sur le tems où la loi salique fut rédigée. *Suppl. II. 549. b.*

Conseil du roi. Ceux des rois des deux premières races. XII. 1. b. Chambre du conseil. III. 45. a. 50. a. Clercs du conseil. 524. b. Département du conseil du roi. IV. 856. a. Ses assemblées les jours de fête & le dimanche. VI. 576. a.

Conseil du roi du châtelet. IV. 22. a.

Conseil du roi au parlement. IV. 22. a.

Conseil de fanté. IV. 22. a.

Conseil des seize. IV. 22. a.

Conseil secret du roi. Par ce conseil étoient données les déclarations & interprétations sur les ordonnances des foires de Brie & de Champagne, &c. IV. 22. a.

Conseil souverain. Divers conseils de ce nom. IV. 22. a.

Conseil souverain de Tournai. IV. 22. a.

Conseil de tutelle. Comment & pour qui ces conseils sont établis. Des délibérations qui s'y font. Articles placités du parlement de Rouen de 1666, qui parlent de ces conseils. En Bretagne, le tuteur ne peut intenter de procès sans l'avis du conseil. IV. 22. b.

Conseil de Valenciennes : conseil provincial établi en 1706, mais supprimé ensuite. Deux autres conseils à Valenciennes, qui ne sont que des conseils de ville. IV. 22. b.

Conseil de ville. IV. 22. b.

Conseil de l'union : l'assemblée des seize du tems de la ligue. IV. 23. a.

CONSEILLER. (*Jurispr.*) Diverses sortes de conseillers dans le royaume. L'origine des conseillers proprement dits, remonte au tems des Hébreux. Soixante & dix anciens établis de Dieu pour servir de conseil à Moïse. Ce conseil nommé *Sanhédin* a subsisté aussi long-tems que l'état des Juifs. Les autres villes des Juifs avoient aussi deux sortes de conseillers. D'où paroît venir l'usage d'admettre un certain nombre de conseillers-clercs dans les sieges royaux. Conseillers chez les Grecs. IV. 23. a. Deux tribunaux supérieurs chez les Athéniens. Il y avoit encore dans la Grece huit autres tribunaux, composés chacun d'un président & de plusieurs conseillers. Des conseillers chez les Romains. Conseil de Romulus. Conseillers des rois & des consuls. Juges qui faisoient auprès du préteur la fonction de conseillers. Classe des centumvirs formée par le préteur. Assesseurs ou conseillers des proconsuls, préteurs ou présidens dans les provinces. *Ibid. b.* Conseillers des rois de France. Les comtes ayant succédé en France aux magistrats romains,

E e e e

on établit près d'eux un conseil : ces conseillers furent appelés communément, *scabini*, *échevins*. De l'élection de ces échevins. Les baillis, prévôts, châtelains, vicomtes, &c. qui succéderaient aux comtes, n'avoient point d'abord de conseillers en titre. Le juge, en cas d'absence, déléguoit un certain nombre d'assesseurs, dont l'autorité finissoit au retour du juge. Conseillers que le juge appelloit pour les causes des nobles. *Ibid.* 24. a. Quel devoit être le nombre des juges, ou assesseurs. Obligation où étoient les nobles d'accepter cet emploi. Sous Philippe le bel, les juges eurent la liberté de choisir un conseil tel que bon leur sembloit, sans égard à la qualité des parties. Le prévôt de Paris étoit le seul, au commencement de la troisième race, qui eût conservé son conseil ordinaire. Première création de conseillers en titre d'office, par Philippe de Valois. Comment se régloit l'état des présidens & conseillers des parlemens, lorsqu'ils devoient s'assembler. Les conseillers des baillis & sénéchaux prennent le titre de conseillers du roi dès le commencement du quatorzième siècle. Création des conseillers des sièges royaux ressortissans aux bailliages & sénéchaussées, par Charles IX. Ce sont les conseillers qui font le rapport des instances & procès appointés. *Ibid.* b.

Conseiller, origine de ce titre selon de la Mare. III. 707. b. Doyen des conseillers. V. 95. b. Titres des conseillers de cours souveraines. 387. a. Age auquel on peut obtenir l'office de conseiller dans les cours supérieures. XI. 415. b. Conseiller subrogé. XV. 572. b.

Conseiller avocat. IV. 25. a.

Conseillers au châtelet. Leur établissement aussi ancien que celui de la ville de Paris. Différens noms qu'ils reçoivent comme les conseillers des autres comtes. Ce qu'on entendoit par le terme de *scabini*, d'où est venu celui d'*échevins*. Etat du conseil du prévôt de Paris dès le commencement de la troisième race. Droit d'élire les conseillers. Origine de la juridiction du juge-auditeur. IV. 25. a. Fonctions des conseillers du prévôt de Paris. Gages assignés par S. Louis au prévôt & à ses conseillers. Arrêt de 1502, qui montre qu'il y avoit des conseillers dès avant l'an 1300. Autres preuves de leur ancienneté. Ce qu'on doit entendre par les conseillers-clercs dont parlent les lettres de Philippe VI, de février 1327. *Ibid.* b. Autres dispositions de Philippe VI, par rapport aux conseillers du châtelet, énoncées par les mêmes lettres. Divers pouvoirs attribués au prévôt & à ses conseillers par Charles V. Conseillers du châtelet, appelés auprès de Charles VI. Du nombre de ces conseillers en différens tems. *Ibid.* 26. a. Division des cinquante-six conseillers actuels en quatre services ou colonnes. *Ibid.* b. Cérémonies auxquelles assistent les conseillers au châtelet. *Ibid.* 27. a.

Conseillers au châtelet. M. de la Mare prétend que les offices d'enquêteurs examinateurs ont précédé ceux de conseillers au châtelet. III. 707. b. 708. a, b.

Conseiller-clerc, ou conseiller d'église; c'est un conseiller d'un siège royal dont l'office est affecté à un ecclésiastique. Des tribunaux dont les offices sont partagés entre clercs & laïcs. Objet que l'on a eu dans ce partage d'offices. Ancienneté de l'établissement des conseillers-clercs. Des conseillers-clercs au parlement & au conseil du roi. Des six pairs ecclésiastiques qui ont conservé leur séance au parlement. De l'archevêque de Paris, & de l'abbé de Cluny, conseillers-clercs du parlement. Il paroît que le châtelet de Paris est le premier tribunal où il y ait eu des places de conseillers affectées à des clercs. IV. 27. a. Places de conseillers aussi réservées à des clercs, lorsque le parlement de Paris fut rendu sédentaire. Quels sont ceux qui peuvent obtenir un office de conseiller-clerc. Ces conseillers ne vont point à la Tournelle, &c. Exception à l'égard du parlement de Grenoble. Ceux qui sont chanoines sont dispensés de résider dans leur canonicat. Rang des conseillers-clercs à la grand'chambre du parlement, & dans les autres tribunaux. Un conseiller-clerc peut décaniser. IV. 27. b.

Conseillers communs & publics. IV. 27. b.

Conseillers de la commune de Rouen & de Falaise. IV. 27. b.

Conseiller au conseil royal. IV. 27. b.

Conseillers députés des marchands forains du poisson de mer en la ville de Paris. IV. 27. b. Lettres que leur adresse Charles V concernant le salaire des vendeurs de marée. *Ibid.* 28. a.

Conseillers de la douane, assesseur des juges de la juridiction des traites foraines de Lyon. IV. 28. a.

Conseiller à l'élection ou en l'élection. IV. 28. a.

Conseillers d'épée. IV. 28. a.

Conseillers-facteurs de la ville de Verdun. IV. 28. a.

Conseillers du royaume. (*Grands*) IV. 28. a.

Conseiller au grenier à sel. IV. 28. a.

Conseillers d'honneur. Différence entre ces conseillers & ceux qu'on appelle honoraires. Conseillers d'honneur nés. Il y a des conseillers d'honneur dans la plupart des cours souveraines. Origine de ces conseillers au parlement, qui

dans les commencemens n'étoient que des personnes du conseil du roi. Diverses résolutions prises sur la fixation du nombre de ces conseillers. IV. 28. b. qui enfin fut déterminé à six conseillers d'honneur d'épée, & six de robe longue. Autres arrêtés par rapport à eux. Cet arrêté sur le nombre fut toujours assez mal exécuté. Quels sont les droits de ces conseillers, dans les assemblées. Conseillers d'honneur du parlement de Paris. *Ibid.* 29. a. Autres compagnies supérieures qui en admettent. Conseillers d'honneur au présidial de Nantes. *Ibid.* b.

Conseillers d'honneur de la Cour des Aides. IV. 363. b.

Conseillers honoraires. Observations sur ceux du châtelet. Conseillers honoraires sont aussi des offices particuliers. Création de ces conseillers en chaque bailliage & siège présidial, par Louis XIII. en 1635. *Ibid.* 29. b. Quels sont leurs droits. De l'office de conseiller honoraire au châtelet. Au présidial de Nantes. *Ibid.* 30. a.

Conseillers juges. En quoi ils différoient des rapporteurs. Ordonnances qui en parlent. Les juges & les rapporteurs qui faisoient des offices différens dans le parlement, furent réunis en 1344. Distinction des juges & des rapporteurs qui fut admise dans la chambre des comptes, IV. 30. a. & dans la plupart des sièges royaux. *Ibid.* b.

Conseillers jurés de la ville de Poitiers. IV. 30. b.

Conseillers magistrats. IV. 30. b.

Conseillers de police. IV. 30. b.

Conseiller-rapporteur. IV. 30. b.

Conseillers rapporteurs des criées. IV. 30. b.

Conseiller du roi. Diverses sortes de personnes qui reçoivent ce titre. Des conseillers du roi proprement dits. IV. 30. b. Ce que dit Loyseau sur ce que ce titre avoit autrefois d'honorable, & des personnes auxquelles il étoit réservé. Comment ce titre fut ensuite rendu commun & méprisé. Les conseillers au châtelet de Paris sont les premiers après les gens du conseil qui ont porté le titre de conseillers du roi. Pourquoi le châtelet s'appelle *Conseil du roi au châtelet*. Des conseillers du roi au parlement: sur quoi est fondé ce titre. *Ibid.* 31. a. Ce titre de conseiller du roi donné aussi aux conseillers des bailliages & sénéchaussées & autres sièges royaux. Autres officiers de justice qui se le sont attribué. Gens de lettres qui l'acquieient. Il n'est pas vrai que ce titre ait été communiqué aux langageurs de pores. *Ibid.* b.

Conseillers du roi réformateurs généraux. IV. 31. b.

Conseillers du roi généraux trésoriers sur le fait de l'aide pour la rançon du roi. IV. 31. b.

Conseillers vérificateurs & rapporteurs des défauts faute de comparoir & de défendre. Création de ces offices par Louis XIV. Motif de cette création. Suppression de ces offices. IV. 31. b.

Conseillers de ville. IV. 32. a.

CONSENS, (*Jurisp.*) terme usité en matière bénéficiale. Du terme pendant lequel le résignant doit survivre pour faire valoir la résignation. Forme selon laquelle les notaires étendent le consens. Ce notaire peut être ou celui de la chancellerie, ou l'un de ceux de la chambre apostolique. Quel est le jour d'où se fait l'extension du consens. Des clauses à mettre sur la procuration *ad resignandum*. IV. 32. a. Le consens ne se met qu'aux résignations & aux signatures de pension. *Ibid.* b.

CONSENTEMENT, *agrément, permission*. Ce que ces mots ont de commun & de différent dans leur signification. IV. 32. b.

Consentement, convention, accord. Différences entre ces mots. IV. 161. b. *Consentement royal*. XIV. 416. b.

CONSENTEMENT, (*Logiq. Morale*) définition. Il faut distinguer le consentement de l'esprit, du signe du consentement. Le consentement est ou exprès ou tacite, ou présumé, ou supposé. *Consentement* qui doit être regardé comme nul. IV. 32. b.

CONSENTEMENT des parties, (*Economie anim.*) il consiste en ce qu'une partie étant affectée, une autre à une distance se trouve affectée de la même façon. IV. 32. b. Cause qui le produit. Exemples dans les coliques excitées par la pierre dans la vessie; effets moraux qui résultent de certaines parties affectées. Autres singularités sur ce sujet. IV. 33. a. Voyez SYMPATHIE.

CONSENTES, (*Mytholog.*) les douze grands dieux des Romains. Autres dieux consentes dont parle Varron. Les Grecs ont aussi connu les dieux sous ce nom. Leur temple à Pise en Italie. IV. 33. a.

CONSENTIENNES, ou *Consentiennes* (*Myth.*) fêtes en l'honneur des dieux consentes. IV. 33. a.

CONSEQUENCE, *conclusion*. Différence entre ces mots. IV. 33. a.

CONSEQUENCE, (*Logiq.*) définition, exemple. IV. 33. b.

Conséquence, pourquoi certaines conséquences sont plus éloignées que d'autres du principe dont elles sont tirées. III. 891. b. Différence entre une conséquence immédiate & une conséquence éloignée. 892. a. Les uns voient plutôt certaines conséquences, & les autres certaines autres. *Ibid.* b. Quelle éloignée que soit une conséquence de son principe, il

n'y a guere d'hommes qui ne puissent parcourir tous les milieux pour y arriver. *Ibid.* Supposé la vérité des prémisses, la conséquence est nécessairement vraie. XIII. 777. a. Nos erreurs viennent plus de nos principes que de nos conséquences. *Ibid.* Comment il arrive que deux hommes partant du même principe, arrivent à de tout autres conséquences. *Ibid.* b. En quoi la vérité de conséquence differe de la vérité de principe. XVII. 69. a, b, &c. On ne doit point toujours attribuer à un philosophe toutes les conséquences qui paroissent découler de ses principes. VIII. 390. b. Conséquence tirée de l'hypothese, en mathématique, 418. a.

CONSEQUENT, termes conséquens en arithmétique. IV. 33. b.

CONSEQUENT, *le*, (*Logique*) définition: exemple. Distinction à faire dans le conséquent, lorsqu'il est équivoque. IV. 33. b.

CONSERVATEUR, (*Jurispr.*) officier établi pour la conservation de certains droits ou privileges. Greffier-conservateur, Juge-conservateur. IV. 33. b.

Conservateur apostolique, ou des privileges apostoliques des universités. Conservateur des privileges royaux, & conservateur des privileges apostoliques dans l'université de Paris. Ce que disent du conservateur de ces privileges les lettres de Charles V, portant confirmation des privileges de l'université de Paris. Bulle donnée par Urbain VI à la priere de Charles V. IV. 34. a.

Conservateur des Castillans trafiquans dans le royaume. IV. 34. a.

Conservateurs des décrets volontaires. IV. 34. a. Disposition d'un édit de 1708, par lequel ces conservateurs furent créés. Ces offices supprimés en 1718. IV. 34. b.

Conservateurs du domaine, créés en 1582. Ces offices plusieurs fois supprimés & rétablis. IV. 34. b.

Conservateurs des études, les mêmes que les conservateurs des privileges royaux des universités. IV. 34. b.

Conservateur des foires, ou juge-conservateur des privileges des foires. Les comtes de Champagne & de Brie furent les premiers instituteurs de ces sortes d'officiers. IV. 34. b. *Voyez* *Conservation de Lyon*. Présentement la conservation des privileges des foires est presque toujours unie à la justice ordinaire. Usage de Paris à cet égard. Celui de Lyon diffèrent du précédent. IV. 35. a.

Conservateur de la gabelle. IV. 35. a.

Conservateurs des hypothèques, ou greffiers-conservateurs des hypothèques. Quelle est leur fonction, & en quoi ils diffèrent des gardes des rôles, en quoi ils leur ressemblent. IV. 35. a. Objet de l'édit de 1673 touchant les hypothèques sur les offices: cet édit révoqué par celui de 1674. Création dans chaque province & généralité d'un conseiller du roi greffier-conservateur des hypothèques sur les offices, par un édit de 1706. Disposition de cet édit. *Ibid.* b.

Conservateurs des hypothèques sur les rentes dues par le roi. Édit de leur création en 1673. Dispositions de cet édit. Les quatre offices de conservateurs, &c. ont été réunis & sont exercés par un seul titulaire. IV. 36. a.

Conservateur des Juifs, ou des privileges des Juifs. Ordonnance du roi Jean qui en parle. Lettres de Charles V sur ce sujet. Cette charge abolie par Charles VI. IV. 36. a.

Conservateur des marchandises. IV. 36. b.

Conservateur de la marée. IV. 36. b.

Conservateur des privileges royaux de l'université de Paris. Cet office paroît avoir été établi par Charlemagne. Le prévôt de Paris constitué juge des différends de l'université par Robert, fils de Hugues Capet. Origine du ferment que le prévôt de Paris prête à l'université, en qualité de juge-conservateur de ses privileges royaux. IV. 36. b. Lecture qui devoit se faire chaque année, selon l'ordonnance de Philippe le Bel, des privileges de l'université en présence du prévôt de Paris & de ses officiers, &c. Actes de prestation de ferment par les prévôts de Paris, renfermés dans l'histoire de l'université par du Boulay. Contestations de la part des prévôts pour s'en dispenser. L'université a négligé ensuite cette cérémonie. Du lieu & des jours d'audience pour les causes de l'université. *Ibid.* 37. a. Ce qu'on entend par privilege de scholarité dont l'université jouit. Conservateurs des privileges royaux des autres universités. *Ibid.* b.

Conservateurs des faïsses & autres oppositions faites au trésor royal. Officiers établis pour la conservation des droits des créanciers sur les remboursemens ou autres paiemens à recevoir au trésor royal. Leur création en 1706. Leur suppression en 1716. Leur rétablissement en 1719 en moindre nombre, &c. IV. 37. b.

Conservateurs des villes ou des privileges des villes. De celui des privileges de Montpellier. IV. 37. b. De celui de Carcassonne. Cette fonction a quelque rapport avec celle des officiers romains appellés *defensores civitatum*. Cet usage des Romains passa dans les Gaules. Il paroît que les conservateurs établis dans plusieurs villes sous la troisième race, succéderent à ces officiers. *Ibid.* 38. a.

CONSERVATION, (*Métaphys.*) En quoi consiste l'action de Dieu dans la conservation du monde. Plusieurs, après Descartes, soutiennent qu'elle n'est autre chose qu'une création continuée. Comment les Cartésiens expliquent & prouvent cette continuité de création. Avantages qu'offre d'abord ce système. IV. 38. a. Conséquences odieuses qu'il entraîne, déduites par M. Bayle. *Ibid.* b. Opinion de Poiret, selon laquelle Dieu a donné à chaque être la faculté de continuer son existence. Raisons qui appuient ce sentiment. Avantages qu'il présente. *Ibid.* b. Difficultés qu'il renferme. *Ibid.* 39. a.

CONSERVATION, (*Morale*) la loi de conservation est une des loix principales de la nature. Motifs qui doivent nous porter à exister le plus long-tems qu'il est possible. Il n'y a moralement personne d'assez inutile pour partir sans prendre congé que de soi-même. « Toutes tes actions doivent » rendre à sa conservation & à celle des autres, mais fois par » dessus tout honnête-homme ». IV. 39. a.

CONSERVATION des arts, maîtrises & jurandes. (*Jurispr.*) Jurisdiction de police pour les arts & métiers. Celle qui est à Nantes. Celle de Lyon, appellée simplement *la jurisdiction des arts & métiers*. Celle de Paris. IV. 39. b.

Conservation de Lyon, qu'on appelle aussi la conservation simplement établie pour la conservation des privileges des foires, & pour le fait du commerce qui se fait à Lyon. Cette jurisdiction est la premiere des jurisdictions de commerce établies dans le royaume par rapport à l'étendue de sa compétence & à ses privileges. Juges & conservateurs des privileges des foires de Brie & de Champagne, à la jurisdiction desquels a succédé celle dont il s'agit ici. IV. 39. b. Etablissement de deux foires franches à Lyon par Charles VII. Augmentation de ces foires: établissement d'un conservateur & gardien par Louis XI. Dispositions d'un édit de Charles VIII en 1594 sur le même objet. C'étoit le sénéchal de Lyon, bailli de Mâcon, qui fut d'abord établi conservateur & gardien des foires. Mais il fut depuis établi un tribunal particulier qu'on appelle *la conservation*. *Ibid.* 40. a. Attributions données au juge-conservateur par un édit de 1535, & confirmées par plusieurs autres suivans. Réunion de cet office au corps consulaire en 1655. Édit de Louis XIV en 1669, portant règlement pour la jurisdiction civile & criminelle de la conservation. *Ibid.* b. Officiers qui composent ce tribunal. Les avocats ès cours de Lyon admis à plaider à la conservation. Jurisdctions qui lui appartiennent. Les charges d'avocat & de procureur général de la ville de Lyon, réunies à celles de procureur du roi en la conservation. *Ibid.* 41. a.

Conservation ou bailliage au châtelet de Paris. IV. 41. a.

Conservation, (*Pharmac.*) elle consiste à préserver d'altération toutes les drogues que l'apothicaire est obligé de garder dans sa boutique. IV. 41. a. L'humidité & la chaleur sont les deux grands instrumens de la corruption des substances médicales. L'air contribue aussi à la dissipation de substances très-volatiles. Précautions à prendre pour conserver les eaux aromatiques distillées, les eaux spiritueuses, les huiles essentielles. Exception assez singulière à la regle de boucher exactement les vaisseaux qui contiennent les substances aromatiques volatiles. Huile employée pour préserver certains sucres de la communication de l'air. Comment on prévient l'effet de l'eau inhérente aux matieres mêmes. *Ibid.* b. Précautions à prendre pour conserver les matieres exposées à l'altération par la multiplicité des surfaces qu'elles présentent à l'air. Différentes matieres qu'il faut tenir en lieu sec. Quelles sont celles auxquelles la chaleur est nuisible, & qu'il faut tenir en lieu frais. Vermoulture qui attaque certaines substances. Comment on prévient cet inconvénient. *Ibid.* IV. 42. a.

Conservation, dessiccation des substances animales pour les conserver. IV. 893. b. Maniere de dépurier les sîcs en liqueur pour les conserver. XV. 595. b.

CONSERVATION, (*Hist. nat.*) moyen facile de conserver les oiseaux qu'on veut faire arriver sans altération dans les pays éloignés. *Suppl.* IV. 124. a, b. Des moyens de conserver les différentes pieces d'un cabinet d'histoire naturelle. II. 491. b. 492. a. Moyens de conserver les fleurs, les fruits, &c. *Voyez* ces articles.

CONSERVE, (*Marine*) vaisseau de conserve. Aller de conserve. IV. 42. b. *Voyez* CONVOI.

CONSERVE, bureaux de. V. 72. b.

CONSERVE, (*Pharm.*) deux vues principales qu'on s'est proposées dans la préparation des conserves. Utilité qu'elles ont dans l'art. Modeles de différentes especes de conserve. Conserve de violettes. IV. 42. b. Conserve de racine d'énula campana. Conserve de cynorodon. Conserve de cochléaria. Les quatre especes qu'on vient d'indiquer s'appellent conserves molles; on joint ici la conserve de roses solides. *Ibid.* 43. a.

Conserve. Différence entre les conserves & les confitures. III. 836. b. Ce que les confiseurs & les apothicaires entendent par-là. 856. a.

CONSERVES, lunettes de ce nom. IX. 742. b.

CONSEVIUS, ou CONSVIUS, (*Myth.*) dieu qui préside à la conception des hommes. IV. 43. a. Foule de dieux que les païens avoient placés autour de ceux qui s'occupoient de l'acte de la génération. *Ibid.* b.

CONSIDÉRATION, *égards, respect, déférence*: différences entre ces mots. Juste idée du mot *confidération*. IV. 43. a.

CONSIDÉRATION, (*Gramm.*) étymologie de ce mot. XVI. 701. b. Différence entre réputation & considération. XIV. 161. a, b. Différentes significations des mots *confidération, retenue, circonspection, ménagemens, égards*. III. 463. b.

CONSIGE, ou CONSIVE, (*Comm.*) ce qu'on entend à Lyon & en Provence par livre ou registre de confige. IV. 43. b.

CONSIGNATION, (*Jurisp.*) dépôt de deniers que le débiteur fait... entre les mains d'un officier public, pour se libérer envers celui à qui les deniers sont dus, &c. IV. 43. b. Etymologie du mot *configner*. Soins des Athéniens & des Romains pour ces dépôts judiciaires. Ce qui se pratique en France à cet égard. Ce qui s'y pratiquoit anciennement, & ce qui s'y pratique encore dans les lieux où il n'y a point de receveurs de consignations. La consignation se faisoit dans quelques justices subalternes du tems de Loiseau, entre les mains du juge. *Ibid.* 44. a. Il y a peu de sûreté de la faire entre les mains des greffiers de village. Ordonnances qui parlent des consignations confiées aux greffiers. Henri III est le premier qui ait établi des receveurs des consignations en titre d'office. De quelle maniere on en usoit alors pour ces choses-là. *Ibid.* b. Dispositions de l'édit de Henri III. Nouvel édit de Louis XIV pour le même objet, en 1689. Déclaration de la même année qui s'y rapporte. Quelques seigneurs ont acquis l'office de receveur des consignations; dans d'autres justices on ne peut donner de consignation qu'entre les mains du receveur royal. Déclaration de l'an 1633, concernant ces receveurs. Qui sont ceux qui sont sujets au droit de consignation. *Ibid.* 45. a. Quels sont les immeubles pour le prix desquels les receveurs ne peuvent exiger aucun droit de consignation. Autres réglemens sur les droits des receveurs. *Ibid.* b.

CONSIGNATION d'amende, (*Jurisp.*) divers cas dans lesquels l'amende doit être consignée. IV. 46. a.

CONSIGNATION de la dot, en Normandie. Nature & but de cette consignation. Ce que dit à cet égard la coutume. IV. 46. a. Ce qu'on appelle consignation *tacite*. Disposition du règlement de 1666, sur cet objet. *Ibid.* b.

Consignation en matiere de retrait lignager. IV. 46. b.

Consignation des vacations. IV. 46. b.

CONSIGNE, (*Art milit.*) ce qu'on entend par la consigne. Officier dans les places de guerre appelé *le consigne*. IV. 46. b.

CONSISTANCE, (*Physiq.*) définition. IV. 46. b. En quoi la consistance differe de la continuité. *Ibid.* 47. b.

CONSISTANCE, (*Philos.*) état de perfection où les choses susceptibles d'accroissement ou de décroissement demeurent pendant quelque tems. Ce terme se dit particulièrement des arbres. Trois états qu'on distingue en eux. Age de la consistance du chêne. IV. 47. a.

CONSISTANT, (*Phys.*) corps consistans. Atmosphere des corps consistans, selon Boyle. IV. 47. a.

CONSISTOIRE, (*Hist. anc. mod. Jurisp.*) consistoire des empereurs romains, des papes, des religionnaires. IV. 47. a.

Consistoire des empereurs romains: leur conseil intime. Quels étoient ceux qu'on appelloit *comites consistoriani*. IV. 47. a.

Consistoire du pape; le pape tient deux sortes de conseils avec les cardinaux; le consistoire public, & le consistoire secret. Bénéfices consistoriaux. Cédula consistoriale. Comment ceux qui sont nommés aux bénéfices consistoriaux sont proposés en consistoire. Diverses observations sur la maniere dont ces bénéfices s'obtiennent. Les abbayes consistoriales ne sont pas toujours proposées en consistoire. Il faut pour expédier par consistoire, que le pourvu ait toutes les qualités requises. Des expéditions faites hors consistoire. IV. 47. b. Pourquoi l'on prend souvent la voie de la daterie plutôt que celle du consistoire. *Ibid.* 48. a.

Consistoire, en quoi consiste ce conseil du pape XI. * * 831. a. Premiers consistoires des chrétiens. I. 441. a, b.

Consistoire, assemblées que tenoient les religionnaires pour régler leur discipline, &c. Disposition de la déclaration de 1684 sur les biens donnés auparavant à ces consistoires. IV. 48. a.

CONSISTOIRE de la bourse, (*Comm.*) à Toulouse. IV. 48. a.

CONSISTORIAL *avocat*. I. 152. a. Bénéfice consistorial. II. 203. b.

CONSOLATION, (*Moral.*) de la maniere d'administrer les consolations. Attention qu'on doit avoir aux circonstances & aux rapports des personnes intéressées. IV. 48. a. Eloge de l'ode de Malherbe à son ami Duperrier, pour le

consoler de la mort de sa fille. Ce qu'on pourroit dire à tous ceux qui s'affligent de quelque perte. Singuliere affliction d'un amant. *Ibid.* b.

CONSOLATION, (*Hist. eccl.*) cérémonie des Albigeois, par laquelle ils prétendoient effacer les fautes de la vie. Effet de cette cérémonie. IV. 48. b.

CONSOLATION. (*Terme de jeu*) IV. 48. b.

CONSOLE, (*Archit.*) énumération de plusieurs sortes de consoles. IV. 48. b.

Consoles appellées *termes & caryatides*. XVI. 159. a. II. 734. a. Consoles appellées *corbeaux*. IV. 198. b.

CONSOLIDATION des plaies. Comment elle se fait. VIII. 644. a.

CONSUMMATION, du mariage, (*Jurisp.*) Effets civils de cette consommation. IV. 49. a.

CONSUMMÉ de chapon. III. 182. b. La chair de coq employée dans les consommés. IV. 178. b.

CONSUMMER, *consumer*, (*Synon.*) différentes significations de ces mots. *Suppl.* II. 569. a.

CONSUMPTION, (*Droit nat.*) prêt à consommation. XIII. 336. a, b.

CONSUMPTION, (*Médec.*) voyez PHTHISIE. Signes qui annoncent la consommation dans un homme qui a été attaqué de syncope. VI. 122. b. Le ton grêle de la voix passe pour un signe prognostic de consommation. XIV. 184. b. De la consommation commune chez les Anglois: avis sur les remèdes convenables à cette maladie. III. 641. b. Espece de gelée recommandée dans la consommation naissante. VII. 543. a. De la consommation dans les enfans. V. 661. a. 663. a. Consommation dorsale. XV. 797. a.

CONSONNANCE, (*Rhét.*) les consonnances ont souvent de la grace en latin. Exemples. IV. 49. a. Divers noms que les rhéteurs donnent à cette figure, selon la différente sorte de consonnance & la variété de la position des mots. Pourquoi cette figure n'a pas le même avantage en françois qu'en latin. Conseil aux écrivains françois par rapport à ces consonnances. Cependant il faut remarquer qu'elles sont autorisées dans les proverbes. *Ibid.* b. Voyez ASSONNANCE & HOMOIOTELEUTON.

CONSONNANCE, (*Musiq.*) intervalle formé par deux sons dont l'accord plaît à l'oreille. De cette infinité d'intervalles dont les sons sont susceptibles, il n'y en a que très-peu qui forment des consonnances. Celles que les Grecs admettoient, celles que nous y ajoutons. On les distingue en parfaites & imparfaites. Le caractère physique des consonnances se tire de leur production par un même son, ou si l'on veut, du frémissement des cordes. Comment s'explique ce frémissement des cordes. D'où vient le plaisir que les consonnances font à l'oreille. IV. 50. a. Raïson qu'en donnent les physiciens. Observation de l'auteur sur leur hypothese. *Ibid.* b. Un écrivain judicieux, qui a donné des principes d'acoustique, a rendu raison du plaisir que les consonnances font à l'oreille par la simplicité des rapports entre les sons qui les forment. Réflexion sur cette explication. *Ibid.* 51. b. Selon M. Briseux, les proportions qu'on doit observer dans l'architecture, sont les mêmes que celles qui reglent les consonnances dans la musique. *Ibid.* b. Voyez PROPORTION.

CONSONNANCE, (*Musiq.*) accord de deux tons qui plaisent à l'oreille. Elle tire son nom du ton le plus aigu de l'accord. *Suppl.* II. 554. a. Suite des tons qui se succèdent dans un ordre déterminé. Consonnances & dissonances formées par ces tons. L'harmonie décroît à mesure que les intervalles des tons se rapprochent. Dans l'accord de deux instrumens semblables, la dissonance devient plus désagréable à mesure qu'on approche de l'unisson. Propositions que l'auteur établit comme fondement de la théorie des consonnances & des dissonances, exposée dans la suite de cet article. *Ibid.* b. Limites qui font la séparation des consonnances & des dissonances. *Ibid.* 555. a. Pourquoi l'accord de septieme, quoique contenu dans l'étendue des intervalles consonnans, fait une dissonance. Les intervalles plus grands que dans le rapport de 6 à 7, sont consonnans lorsqu'ils ne se rapprochent pas trop du rapport de 1 à 2. Application des observations précédentes au système des tons, tel qu'il est usité dans la musique moderne. *Ibid.* b. Afin qu'un ton quelconque fasse une consonnance complete avec le son fondamental, il faut de plus, qu'il fasse consonnance avec l'octave & la quinte de ce même son. Intervalles consonnans. Consonnances parfaites & imparfaites. La propriété principale des consonnances est de satisfaire l'oreille & de produire des repos. Les dissonances, au contraire, inquietent l'oreille, & font désirer des tons qui ramènent le repos. Pourquoi les accords consonnans forment des cadences. Des sons consonnans, lorsqu'ils sont étrangers au mode dans lequel on joue, forment une espece de dissonance. Comment il se peut faire qu'une piece entiere de musique n'ait que des accords consonnans, & qu'elle conserve néanmoins les graces de la variété. *Ibid.* 556. a.

CONSONNANCE, (*Musiq.*) Des cas où certains consonnances

nances font réellement difsonances. Du passage d'une consonnance à une autre. *Suppl.* II. 556. a.

Consonnance. Accords consonnans. I. 76. a. 78. a. Intervalles consonnans. VIII. 839. b. Consonnance appelée par les anciens paraphonie. XI. 920. b. Moyens employés par quelques philosophes grecs pour trouver les rapports des consonnances. XV. 345. a, b. Lequel est le plus agréable à l'oreille, de l'unisson ou d'un intervalle consonnant. XVII. 387. a. Les premières compositions n'avoient pour base qu'une suite d'accords consonnans. *Suppl.* I. 118. a. Pour qu'une composition soit parfaite, il faut en effacer toutes les difsonances, & que les accords consonnans qui restent soient encore un tout bien harmonique. Tous les accords consonnans des trois parties, naissent de l'accord parfait. *Ibid.* b. Accords qui renferment les trois principaux intervalles consonnans 119. b. Du choix des accords consonnans & difsonans pour l'expression musicale. *Suppl.* II. 926. a. Des consonnances, selon M. Jamard. *Suppl.* IV. 867. b. 868. a, b. Selon M. Kirnberger, 873. b. &c. Consonnances univoques, 994. a.

CONSONNANTE, (*Luth.*) sorte d'instrument de musique, qui participe du clavecin & de la harpe. *Suppl.* II. 556. b.

CONSONNÉ, (*Gramm.*) division des lettres en voyelles & en consonnes. Fondement de cette division. Énumération de plusieurs opérations naturelles que nous faisons sans aucune connoissance des causes physiques qui concourent à ces opérations. Quoique cette connoissance soit inutile pour notre conservation, elle est très-utile pour agir avec lumière, & connoître le fondement des sciences & des arts qui embellissent la société. C'est en conséquence de cette étude que quelques personnes ont appris aux muets à parler, à lire & à écrire. IV. 51. b. Idée générale de la mécanique de la voix. *Ibid.* 52. a. Comment se forme le son des voyelles. *Ibid.* b. Le nombre des voyelles est plus grand qu'on ne le dit communément. Formation des consonnes, modification de l'organe, nécessaire pour cela. *Ibid.* 53. a. L'union ou combinaison d'une consonne avec une voyelle, ne peut se faire que par une même émission de voix; cette union est appelée *articulation*. Cette combinaison se fait d'une manière successive; elle ne peut être que momentanée, & de peu de durée. Formation des diphtongues. Des syllabes: définition: les syllabes terminées par des consonnes sont toujours suivies d'un son foible. S'il y a dans un mot plusieurs consonnes de suite, il faut toujours supposer entre chaque consonne cer e foible & fort bref. Fondement de la division des lettres en labiales, linguales, palatiales, nazales, gutturales. Distinction des lettres de cette division. *Ibid.* b. Observations sur l'h aspirée & les gutturales en différentes langues. Les lettres d'une même classe se changent facilement l'une pour l'autre, le b en p, le d en t, &c. Le nombre des lettres n'est pas le même par-tout. Il y a des peuples qui mettent en action certains organes dont les autres ne font point d'usage. Il y a aussi une forme ou manière particulière de les faire agir. Modulation particulière à chaque province, & même à chaque ville. Observations sur la langue chinoise, sur les lettres & les mots de cette langue. *Ibid.* 54. a. Nous avons dix-huit consonnes qui ont un son bien marqué. Nous devrions donner un caractère propre, déterminé, unique, & invariable à chacun de ces sons. De l'usage de nommer les consonnes par le son propre qu'elles ont dans les syllabes où elles se trouvent. Utilité de cet usage. *Tableau figuré*, où se trouvent en première colonne la figure des consonnes, en seconde colonne leur nom, & dans une troisième des exemples de chaque consonne avec chaque voyelle. *Ibid.* b. Observations particulières sur la lettre x que l'auteur bannit du nombre des consonnes, parce qu'elle n'a pas de son qui lui soit propre: elle est considérée ici comme une lettre double. *Ibid.* 55. a. Divers usages auxquels elle est employée. Pourquoi l'auteur rejette les caractères auxquels un usage aveugle a donné le son de quelqu'un des quinze rapportés dans le tableau. A ces quinze sons, on en pourroit ajouter quatre autres qui devoient avoir un caractère particulier; le ch, le gn, les deux ll mouillées, & le mouillé foible ye. *Ibid.* b. Observations sur chacune de ces consonnes, & les mots ou syllabes où elles entrent. *Ibid.* 56. a. Division des consonnes foibles & consonnes fortes. Exemples des unes & des autres rangés en deux colonnes. *Ibid.* b. Observations sur les quatre consonnes m, n, l, r, dont le son ne change point du foible au fort. Si une foible vient à être suivie d'une forte, elle prend aussi le son fort. *Ibid.* 57. a.

Consonnes, principe de la distinction des voyelles & des consonnes. IX. 406. a. Comment les maîtres de lecture nomment toutes les consonnes. II. 473. a, b. Des consonnes considérées dans leur cause & dans leur nature. IX. 407. a. Leur distinction en deux sortes. *Suppl.* I. 604. b. Observations sur les articulations & les consonnes. VIII. 1. a, b. &c. Les consonnes font la partie essentielle de l'orthographe. XI. 669. b. Règles sur la sociabilité de ces lettres. XV. 717. a, b. Les consonnes comparées aux coups de langue qui font entendre les sons sur la flûte. XVII. 479. a. S'il est vrai que nos pères

ont doublé les consonnes pour marquer que la voyelle qui précède étoit breve. V. 184. b. Trois classes de consonnes; les labiales, les linguales & les gutturales. VIII. 2. a. Voyez leurs articles. De la permutation des consonnes. IX. 408. b. Consonnes muettes. X. 849. a. Nazales. XI. 31. b. Consonnes ramifiées. XIII. 785. a. De la prononciation des consonnes. *Suppl.* III. 131. a, b. Du choix des consonnes pour l'harmonie du style. 305. a, b. Sur les consonnes, voyez ARTICULATION.

CONSORT, nom d'une société du tiers-ordre de saint François, établie à Milan. Fonction de distribuer les aumônes dont elle s'est chargée. IV. 57. b.

CONSORTS, (*Jurispr.*) ceux qui ont le même intérêt dans une même affaire, &c. On appelle aussi consorts tous ceux qui plaident conjointement par le ministère d'un même procureur, &c. IV. 57. b.

CONSOUDE, (*Botan.*) caractère des fleurs de ce genre de plante. IV. 57. b.

Consoude royale, ou spéronnelle. XV. 451. a. Grande consoude, ou symphytum. XV. 741. b. Son usage en teinture. XVI. 20. b.

CONSOUDE, grande, (*Mat. méd.*) propriété que les anciens auteurs avoient attribuée à sa racine. Usage que certaines filles en ont fait, au rapport de Sennert. Maladies dans lesquelles cette plante est réellement utile. IV. 57. b. Manière de l'employer. Son usage dans les applications extérieures. Préparations du syrop composé de grande consoude. Ses propriétés. Compositions officinales dans lesquelles entre la racine de consoude, ses feuilles & son suc. *Ibid.* 58. a.

CONSPICILLUM, (*Ophiolog.*) espèce de serpent. *Suppl.* II. 478. a.

CONSPIRANT, (*Méch.*) puissances conspirantes. Il n'y a de puissances véritablement conspirantes que celles qui agissent dans la même direction, Des puissances qui sont angle entr'elles. IV. 58. a.

CONSPIRATION, conjuration. Différence entre ces mots. IV. 58. a.

Conspiration. Loi qui prescrit, sous peine de mort, de révéler les conspirations auxquelles même on n'a pas trempé. IX. 658. a. Officiers romains qui étoient établis pour arrêter les conspirations. XVII. 790. b. Des peines qui doivent tomber sur un corps de conspirateurs. IV. 670. a.

CONSTANCE, (*Morale*) on ne peut compter ni sur ce que dit le menteur, ni sur ce que fait l'homme inconstant. Dangereux effets de l'inconstance. Comment la constance devient opiniâtreté & l'inconstance raison. IV. 58. b.

Constance. Différence entre cette vertu & la fermeté, VI. 527. a. & la fidélité. *Suppl.* III. 37. b.

CONSTANCE, divinité des anciens. IV. 58. b. Voyez INCONSTANCE.

CONSTANCE, (*Géogr.*) ville impériale, &c. Du concile de Constance & de ce qui s'y passa. De l'évêque de Constance. Étendue du lac de ce nom. IV. 58. b.

Constance. Île du lac de Constance. XIV. 43. b. De l'évêque de Constance. IV. 68. a. Contestation sur les annates dans le concile de Constance. I. 478. a.

CONSTANCE-CHLORUS, (*Hist. du Bas-Empire*) fils d'Eutrope & de Claudia, petit-neveu, par sa mère, de l'empereur Claude-le-gothique. Pourquoi il fut surnommé Chlorus. Histoire de sa vie & de son règne. *Suppl.* II. 556. b.

CONSTANCE II, (*Flavius Julius*) fils du grand Constantin, regna conjointement avec ses deux frères. Description de son règne. *Suppl.* II. 557. a.

Constance II. Observations sur cet empereur. XV. 228. a.

CONSTANT, ferme, inébranlable. Différence entre ces mots. IV. 58. b.

CONSTANT I, (*Hist. du Bas-Empire*) fils du grand Constantin, regna conjointement avec ses deux frères, Constance le jeune & Constantin. Description de son règne. Conjuraison de Magnence. Fin malheureuse de Constantin. *Suppl.* II. 557. b.

CONSTANT II, qui prit quelquefois le nom de Constantin III, étoit fils d'Héraclius Constantin, & de Grégoire, fille du patrice Nicetas. Principaux évènements de son règne. *Suppl.* II. 558. a.

CONSTANTE, quantité, (*Géom.*) quantité qui ne varie point par rapport à d'autres qui varient. Caractères dont on se sert en algèbre pour marquer les unes & les autres. III. 58. a. Quand on a intégré une différentielle, on y ajoute une constante qui est quelquefois nulle, mais qui souvent aussi est une quantité réelle. Règle la plus facile & la plus ordinaire pour bien déterminer la constante. *Ibid.* 59. a.

CONSTANTIN, Caius Flavius Valerius Claudius, (*Hist. du Bas-Empire*) fils de Constance-Chlorus & d'Hélène. Histoire de son règne. *Suppl.* II. 558. a.

CONSTANTIN, Observations sur le caractère & le règne de cet empereur. XI. 150. b. 151. a. XIV. 337. b. Affaires de Constantin & de Licinius. *Suppl.* III. 741. b. Discussion sur la vision céleste de Constantin. XVII. 348. a, b. — 354. a.

Marques qu'il donna d'hypocrisie & de peu de piété. 351. *b.* Tort qu'il fit à l'état en élevant des hôpitaux où tout le monde fut reçu. X. 331. *b.* Comment il abolit le paganisme. XI. 536. *a.* Patrimoine qu'il donna aux papes. 834. *a.* Observations sur la prétendue donation qu'il fit aux papes de la ville de Rome & de plusieurs provinces d'Italie. 836. *b.* XII. 180. *b.* Équivoque qui a servi de fondement à cette prétendue donation. XI. ** 833. *a.* Combien cet empereur encouragea & protégea l'agriculture. I. 184. *b.* Bibliothèque qu'il fonda à Constantinople. II. 231. *b.* Constantin loué de ce qu'il ne travailla point à enrichir le fisc. VI. 819. *b.* Distinctions dont il honora la ville d'Arles. *Suppl.* I. 559. *b.* 560. *a.* Lettres qu'il fit mettre sur ses armes. 319. *b.* Arc de triomphe de Constantin. I. 601. *b.* XIV. 350. *b.* XVI. 655. *a.* *b.* Voyez ANTIQUITÉS, vol. I. des planches.

CONSTANTIN le jeune, fils aîné du grand Constantin, regna conjointement avec ses frères Constance & Constant. Division entre eux à l'occasion du partage de l'empire. Mort de Constantin, après un règne très-court. *Suppl.* II. 561. *a.*

CONSTANTIN III. Voyez HÉRACLÉUS II.

CONSTANTIN IV, surnommé Pogonat ou le Barbu, fils & successeur de Constantin II. Histoire abrégée de son règne. *Suppl.* II. 561. *a.*

CONSTANTIN V, fils de Léon l'Isaurien. On le surnomma Copronime. Principaux évènements de son règne. *Suppl.* II. 561. *b.*

CONSTANTIN VI, fils & successeur de Léon IV. Précis de son règne. *Suppl.* II. 562. *a.*

CONSTANTIN VII, fils de Léon le sage, dit Porphyrogénète. Histoire abrégée de son règne. *Suppl.* II. 562. *a.*

Constantin Porphyrogénète protecteur des sciences. II. 232. *b.*

CONSTANTIN VIII, fils de Romain le jeune, regna conjointement avec son frère Basile. État de l'empire pendant leur règne. Constantin, après la mort de son frère, se livre aux plaisirs, & abandonne le soin du gouvernement. *Suppl.* II. 562. *b.*

CONSTANTIN IX, surnommé Monomaque. Histoire du règne de cet empereur. *Suppl.* II. 562. *b.*

CONSTANTIN X, étoit de la famille des Ducas, une des plus illustres de l'empire. Il fut élevé au trône de Constantinople après l'abdication volontaire d'Isaac Comnène. Principaux évènements de son règne. *Suppl.* II. 563. *a.*

CONSTANTIN XI, dernier empereur de Constantinople, étoit fils de Manuel Paléologue, & succéda à Jean, son frère aîné. Tableau de son règne. Prise de Constantinople par les Turcs. Mort de l'empereur. *Suppl.* II. 563. *b.*

CONSTANTIN-FAULCON, (*Hist. de Siam*) histoire étonnante de cet homme né dans l'île de Céphalonie, fils d'un cabaretier. Suites d'aventures par lesquelles il devient premier ministre du roi de Siam. Il gouverne cet empire avec gloire. Disgrace affreuse dans laquelle il tombe après la mort du roi. Sa fin malheureuse. *Suppl.* II. 564. *b.* Destinée de sa femme & de son fils. Caractère de Constantin-Faulcon. *Ibid.* 565. *a.*

CONSTANTINE, (*Hist. rom.*) fille aînée de Tibère & d'Anastase, fut donnée en mariage à Maurice, le jour même qu'il fut élu empereur. Éloge de cette princesse. Fin tragique de Maurice, de l'impératrice & de ses enfans. *Suppl.* II. 565. *a.*

CONSTANTINOPLE, (*Géog. Comm.*) pourquoi on l'appelle la nouvelle Rome. Prise de Constantinople par les Turcs en 1453. Du commerce qu'y font les nations chrétiennes. Comment s'y fait la vente des esclaves. III. 59. *a.*

CONSTANTINOPLE. Cette ville devenue le siège de l'empire, voyez l'article Constantin. Prise de Constantinople par les Turcs. *Suppl.* II. 563. *b.* Ses mosquées, établissemens de charité dans cette ville. XVI. 758. *a.* Ancienne église & aujourd'hui mosquée de sainte-Sophie dans Constantinople. V. 422. *a.* *b.* XV. 362. *b.* Peinture en mosaïque de la galerie de sainte-Sophie. X. 749. *b.* Basilique des saints apôtres. II. 117. *b.* Imprimerie. VIII. 624. *a.* Élévation que peuvent avoir les maisons de Constantinople. X. 519. *b.* Fauxbourg de cette ville, appelé Tophana. XVI. 417. *a.* *b.* Bâtiment où l'on peint les toiles de coton. XVII. 371. *b.* Halles appellées *bezestins*. II. 220. *a.* Bibliothèques anciennes de Constantinople. 231. *b.* 232. *b.* Belle citerne dans cette ville. III. 487. *a.* Hans de Constantinople. VIII. 36. *a.* Hippodrome. VIII. 215. *b.* Bâtiment où l'on vend les drogues & les toiles. 446. *b.* Place nommée *ameidan*, *Suppl.* I. 679. *a.* *b.* Baigne. 744. *b.* Lieu qui fut appelé *exocionium*. *Suppl.* II. 916. *a.* Ecueils du détroit de Constantinople. XV. 742. *a.* Patriarchat de cette ville. XII. 175. *a.* *b.* Son gouverneur turc. II. 536. *a.* De tout tems elle avoit pris le croissant pour symbole. IV. 508. *b.* Établissement de son commerce. III. 692. *b.* L'inoculation établie dans cette ville. VIII. 755. *b.* Conciles qui y ont été célébrés. XIII. 715. *b.* III. 808. *a.* *b.* 809. *a.* Symbole du concile de Constantinople. XV. 727. *b.* Enfans élevés dans cette ville aux dépens du

roi de France. II. 240. *b.* Tribut que paient les chrétiens de Constantinople. III. 185. *a.*

CONSTANTINOPOLITAINE, époque. Son rapport avec la période julienne. IX. 56. *b.* XII. 361. *a.*

CONSTANTIUS, empereur, fait tourmenter plusieurs personnes à l'occasion des billets qui avoient été laissés dans le temple de Bésa. XI. 536. *a.*

CONSTELLATION, (*Astron.*) cartes célestes inventées par les astronomes, dans lesquelles ils ont partagé le firmament en plusieurs constellations. Raison de cette division. La division des cieux en constellations paroît être aussi ancienne que l'astronomie même. Dans toutes les planètes, on doit voir de la même manière le ciel étoilé. Division du ciel par les astronomes en trois parties principales; le régions boréale & australe, & le zodiaque. IV. 59. *b.* Constellations reconnues par les anciens au nombre de 48. Les astronomes modernes en ont fait de nouvelles. Comment les étoiles sont distinguées dans ces constellations. *Ibid.* 60. *a.* Des fables des poètes sur l'origine des constellations. Réformation faite à leurs noms par quelques modernes. Nouvel ordre de constellations, fait par Wigelius. Les plus savans astronomes n'ont jamais approuvé ces innovations. *Ibid.* *b.*

Constellation. Observations de dix mille étoiles dans l'hémisphère austral, par M. de la Caille. *Suppl.* II. 565. *a.* Énumération des quatorze constellations formées de ces étoiles. Lettres données par cet astronome à chacune de ces étoiles visibles à la vue simple. Diminution de la constellation formée par Halley, sous le nom de *chêne de Charles II.* *Ibid.* *b.* Autres constellations formées par les modernes. Manière de connoître les constellations les unes par les autres. *Ibid.* 566. *a.*

Constellations. Cartes qui aident à les connoître. *Suppl.* II. 253. *a.* *b.* Différentes manières dont les constellations sont disposées dans les cartes. *Ibid.* *b.* Alignemens observés entre quelques étoiles, par lesquels on peut connoître les constellations. 890. *b.* Méthode pour reconnoître les constellations sans les cartes. 893. *b.* Leur division en trois parties. III. 442. *a.* La division des étoiles en constellations est au moins aussi ancienne que le livre de Job. VI. 62. *a.* Nouvelles constellations des étoiles informes. *Ibid.* Du nombre des étoiles qui forment chaque constellation. 64. *b.* Étoiles nouvelles observées dans quelques constellations. 62. *b.* 63. *a.* Étoiles qui ont disparu. Celles dont la lumière varie. 63. *a.* Voyez ÉTOILES.

CONSTELLÉES, figures, voyez TALISMAN. Baudriers constellés. II. 162. *b.*

CONSTERNATION, dernier degré de la frayeur. On y est jetté par l'attente ou la nouvelle de quelque grand malheur. IV. 60. *b.*

CONSTIPATION, (*Médec.*) causes de cette disposition. IV. 60. *b.* Quels sont les tempéramens les plus sujets à cette incommodité. Elle peut être regardée comme un symptôme de l'affection mélancolique & de l'hystérique. Le mouvement des voitures & du cheval y dispose. La constipation n'est pas toujours malade. Il faut distinguer la constipation habituelle ou saine, de la constipation contre nature ou malade, qu'on appelle *échauffement*. Premiers accidens par lesquels elle devient incommodité. Remèdes ordinaires à employer. *Ibid.* 61. *a.* Ceux qui transpirent abondamment, ont le ventre sec, & ceux à qui le ventre coule abondamment transpirent peu; cependant on ne peut réparer une de ces excréments par l'autre. Il ne faut pas confondre la constipation avec la suppression de l'excrétion intestinale, symptôme presque toujours fâcheux. *Ibid.* *b.* Voyez SÉCHERESSE DU VENTRE.

Constipation. Ses différentes causes. IV. 771. *a.* Constipation par échauffement. III. 35. *b.* Celle des femmes enceintes. VII. 963. *a.* *b.* Celle des femmes en couche. VI. 480. *a.* Constipation causée par l'usage du lait. IX. 205. *b.*

CONSTITUANT, (*Jurispr.*) divers sens de ce mot. IV. 61. *b.*

Constituant. Celui qui s'obligeoit par forme de constitut. Rapport & différence entre la fidéjussion & le constitut. Principes que l'on suivoit dans l'ancien droit romain par rapport à cette forme d'obligation. XVII. 764. *b.* 765. *a.*

CONSTITUER. Sens grammatical de ce mot. Son usage en jurisprudence. Constituer en dot. Constituer une rente. Constituer une servitude sur son bien. Constituer procureur *ad lites*. Constituer procureur *ad negotia*. IV. 61. *b.*

Constituer, *se*, XVII. 765. *b.*

CONSTITUT, (*Jurispr.*) espèce de contrat chez les Romains. IV. 61. *b.* Voyez CONSTITUANT. Constitut parmi nous, est tout autre chose que chez les Romains. Ce que nous entendons par-là. Actes dans lesquels cette clause intervient. Quoique l'on joigne ordinairement les termes de *constituit* & *précaire*, il ne sont pas synonymes. Deux effets que produit cette clause. Conditions requises pour que la possession civile soit transférée par le moyen de la clause de constitut & de précaire. On appose quelquefois cette clause dans les contrats

de constitution de rentes à prix d'argent ; mais cette clause a peu d'effets. *Ibid.* 62. a.

Constitut, voyez sur ce sujet. XVII. 764. b.

CONSTITUTION. (*Jurispr.*) *Constitution de dot.* IV. 62. a.

Constitutions ecclésiastiques. *Ibid.* b.

Constitutions générales. Entre les loix de l'église, les conciles œcuméniques sont des constitutions générales. En fait de loix politiques, on peut appeler de ce nom les ordonnances, édits, déclarations qui obligent tous les sujets. IV. 62. b.

Constitutions des papes. IV. 718. a, b. *Constitutions appellées extravagantes.* VI. 337. b.

Constitutions particulières. IV. 62. b.

Constitutions du prince. IV. 62. b.

Constitutions des princes. Ordonnances des empereurs romains. III. 577. b. IV. 991. b. V. 392. a. XI. 583. b.

Constitutions de Catalogne. XVII. 765. b.

Constitution de procureur. IV. 62. b.

Constitution de nouveau procureur. IV. 63. a.

Constitution de rente. IV. 63. a.

Constitution de rente. Promesse de passer contrat de constitution & de payer l'intérêt du principal. XIII. 445. b. Emprunt à constitution de rente. V. 597. b. Ensaïmement de rentes continuées. 708. b.

CONSTITUTION, (*Hist. mod.*) ce terme relativement à l'empire d'Allemagne, a deux significations. 1°. Loix générales qui servent de règle à tout l'empire. 2°. Etat du gouvernement de ce vaste corps. C'est en ce dernier sens qu'on en parle ici. IV. 63. a. *Voyez aussi Allemagne.*

Suite des successeurs de Charlemagne à la couronne impériale, jusqu'à Louis, fils d'Arnoul, en qui finit la postérité masculine de ce premier empereur. Il mourut en 912. IV. 63. a. Conrad, comte de Franconie, & ensuite Henri, duc de Saxe, surnommé l'*Oiseleur*, possédèrent le trône de Germanie, sans prendre le titre d'empereur ; mais depuis Othon I, fils de Henri, les Allemands ont toujours possédé le titre & la couronne impériale.

De l'empereur. L'élection de l'empereur depuis Othon I, se faisoit par tous les grands de l'Allemagne. Qui étoient ces grands. Etat de l'empire depuis cet Othon, jusqu'à Henri IV, après lequel on fit une constitution par laquelle la voie d'élection libre & volontaire fut établie, & la succession s'abolit insensiblement. Les grandes villes avoient quelque part à cette élection, moins par leur voix, que par leur approbation ; mais au milieu du treizième siècle, les principaux princes s'attribuèrent à eux seuls l'élection de l'empereur. Différens lieux où elle s'est faite. Du cortège des électeurs. *Ibid.* b. L'assemblée d'élection presque toujours différée.

Etats de l'empire. I. *College des électeurs.* Corps de l'empire, divisé en trois classes ; les électeurs, les princes, les villes impériales. Du tems où les électeurs se font attribué le privilège d'élire l'empereur. Cette espèce d'usurpation n'eut un état fixe que par la bulle d'or publiée par l'empereur Charles IV. Comment le nombre des électeurs, qui avoit été fixé à sept, fut augmenté jusqu'à neuf. *Ibid.* 64. a.

De l'électeur de Mayence. Sa dignité d'archi-chancelier. Son chapitre. Il nomme un vice-chancelier qui réside à Vienne. Pourquoi la ville de Mayence n'a plus été ville impériale. Premier archevêque de Mayence déclaré électeur. De qui l'archevêque reçoit l'investiture pour le temporel. Ses charges & pouvoirs. *Ibid.* b. Lieu de sa résidence.

De l'électeur de Trèves. Archi-chancelier pour les Gaules. Son chapitre. Ses privilèges. Villes qu'il possède. Premier archevêque de Trèves déclaré électeur.

De l'archevêque de Cologne. Sa résidence. Son chapitre. Il est archi-chancelier pour l'Italie. Les princes ecclésiastiques de la maison de Bavière sont en possession de cet électorat, auquel souvent on a joint sur la même tête, d'autres évêchés de conséquence. *Ibid.* 65. a.

De la Bohême. Dans les premiers tems ce royaume n'avoit que le titre de duché. La maison d'Autriche le possède aujourd'hui. Du duché de Silésie. Du comté de Lusace. Du marquisat de Moravie. Les droits du roi de Bohême dans l'empire augmentés depuis 1708.

De l'électeur de Saxe. Tems où la maison de Saxe fut investie du duché électoral. Jean Frédéric mis au ban de l'empire par Charles-Quint, & la dignité électoral donnée à son cousin le prince Maurice. Religion reçue dans l'électorat. Celle de l'électeur. Privilèges de ce prince. Etats qu'il possède comme électeur. *Ibid.* b.

De l'électeur de Bavière. Depuis quel tems la branche cadette de la maison palatine possède l'électorat. Ancienneté de cette maison. Elle a produit des rois & des empereurs. Comment la branche aînée, ou Rodolphe de Bavière, fut privée du droit alternatif qu'elle avoit à l'électorat avec la branche cadette, ou Guillelmine. Grands hommes que ces deux branches ont produits. *Ibid.* 66. a.

De l'électeur de Brandebourg. Cette maison, quoiqu'ancienne, n'est parvenue au point de grandeur où nous la voyons, que

peu-à-peu. Ses grands domaines. Comment la justice est rendue dans ses états. Religion de l'électeur. Branches de cette maison. Berlin, séjour de l'électeur.

De l'électeur Palatin. Sa religion. Celle de l'électorat. Grands hommes qui ont appartenu à cette branche de la maison palatine. *Voyez PALATIN.*

De l'électeur de Hanovre. Zele de cette maison pour les intérêts de la maison d'Autriche. Son origine. Comment elle s'est distinguée dans l'empire. *Ibid.* b. George I, deuxième électeur de Hanovre, parvenu au trône d'Angleterre, &c.

Autres titres & charges héréditaires, qu'on nomme *charges de l'empire*, possédés par les électeurs. La plupart de ces offices tiennent quelque chose de l'ancienne domesticité des seigneurs qui étoient auprès des empereurs de la race de Charlemagne. Pourquoi l'on qualifie ces charges des électeurs du titre d'*archi-chancelier*, *archi-échançon*, &c. *Ibid.* 67. a. Comment les électeurs sont remplacés, lorsqu'ils ne peuvent assister aux cérémonies impériales. A qui appartient le *vicariat* de l'empire. Pouvoirs attachés à ce vicariat. Prétentions mutuelles à cette dignité de la part de l'électeur Palatin & de celui de Bavière.

II. *Des princes de l'empire*, divisés en ecclésiastiques & en séculiers, de même que les électeurs. Détails sur chacun d'eux. *Ibid.* 67. b. L'archevêque de Saltzbourg ; Bamberg, premier évêque de l'empire ; l'évêque de Wirtzbourg, duc de Franconie. Cérémonie ridicule qu'il faut souffrir pour entrer dans son chapitre. L'évêque de Worms : celui de Spire. L'évêque d'Augsbourg : celui de Constance. L'évêque de Paderborn. *Ibid.* 68. a. L'évêque de Hildesheim. L'évêque de Ratisbonne. L'évêque d'Osnabruk. L'évêque de Munster. Ceux d'Aichstet & de Strasbourg. Celui de Liege. *Ibid.* b. Les évêques de Frisinghe & de Passau dans le cercle de Bavière. Ceux de Bâle, de Coire, de Trente, de Brixen. L'évêque de Lubeck. Autres principautés ecclésiastiques qui sont aujourd'hui sécularisées, & possédées par divers électeurs & autres princes de l'empire. Etats qui, quoique qualifiés de princes de l'empire, n'ont plus ni voix ni séance. Il faut compter, parmi les princes ecclésiastiques, le grand-maître de l'ordre teutonique, le grand-prieur de Malthe. L'abbé de Fulde. *Ibid.* 69. a. Autres abbés de l'empire. Les autres prélats, aussi bien que les abbeses, représentés par leurs députés, n'ont qu'une voix unis ensemble. Les princes séculiers n'ont séance qu'après les ecclésiastiques. Quels ils sont. Les comtes immédiats de l'empire divisés en quatre classes.

III. *Des villes impériales.* Elles se divisent en deux bancs ; celui du Rhin & celui de Souabe. Toutes n'ont pas le même crédit. Observations sur la voix de ces villes.

Des cercles de l'empire. Outre les diètes ou assemblées générales, il s'en tient encore de particulières dans les cercles. Ce que sont ces cercles. Comment ils ont été établis. Chaque cercle a ses directeurs & un colonel. Leurs fonctions. Taxe imposée aux états de chaque cercle. Énumération des cercles & des états que chacun d'eux contient. *Ibid.* b. Cercle d'Autriche. Celui de Bavière. Celui de Souabe. Celui de Franconie. Celui de haute-Saxe. *Ibid.* 70. a. Celui de basse-Saxe. Celui de Westphalie. Le cercle électoral & du bas-Rhin. Celui du haut-Rhin. *Ibid.* b. Le cercle de Bourgogne est aujourd'hui indépendant de l'empire.

Des loix de l'empire. Elles se divisent en deux classes : les loix qui regardent les états du corps germanique en général ; celles qui regardent les affaires des particuliers.

1°. De la bulle d'or, qui est la première des loix générales de l'empire, publiée en 1336 par Charles IV. But de cette loi. Contraventions qui y ont été faites.

2°. Des capitulations impériales : leur origine. Nature de cette loi. *Ibid.* b.

3°. Troisième loi, celle de la paix publique, connue sous le nom de *paix profane*, *civile* ou *publique*. Son origine. Son renouvellement par Maximilien I, &c.

4°. Quatrième loi, appelée *paix religieuse*. Origine & but de cette convention, qui se fit à Passau en 1552. Cession de évêchés de Metz, Toul & Verdun, à Henri II, roi de France.

5°. Cinquième loi, le traité de Westphalie en 1648, par lequel on rétablit la liberté du corps germanique. *Ibid.* b. Autres traités par lesquels cette liberté a depuis été confirmée.

6°. Les dernières loix sont les recès de l'empire.

On n'a pas parlé ici de plusieurs loix anciennes, parce qu'elles servent moins pour le droit public de l'empire, que pour son histoire.

Observations sur la *seconde classe* des loix germaniques, celles qui regardent les affaires des particuliers.

Peines imposées aux membres de l'empire. A qui appartient le droit de condamner au ban de l'empire. Deux exemples notables de ce ban. *Ibid.* 72. a. De la déposition de l'empereur. Exemples dans la personne d'Adolphe de Nassau en 1298, & dans celle de Wenceslas, fils de Charles IV.